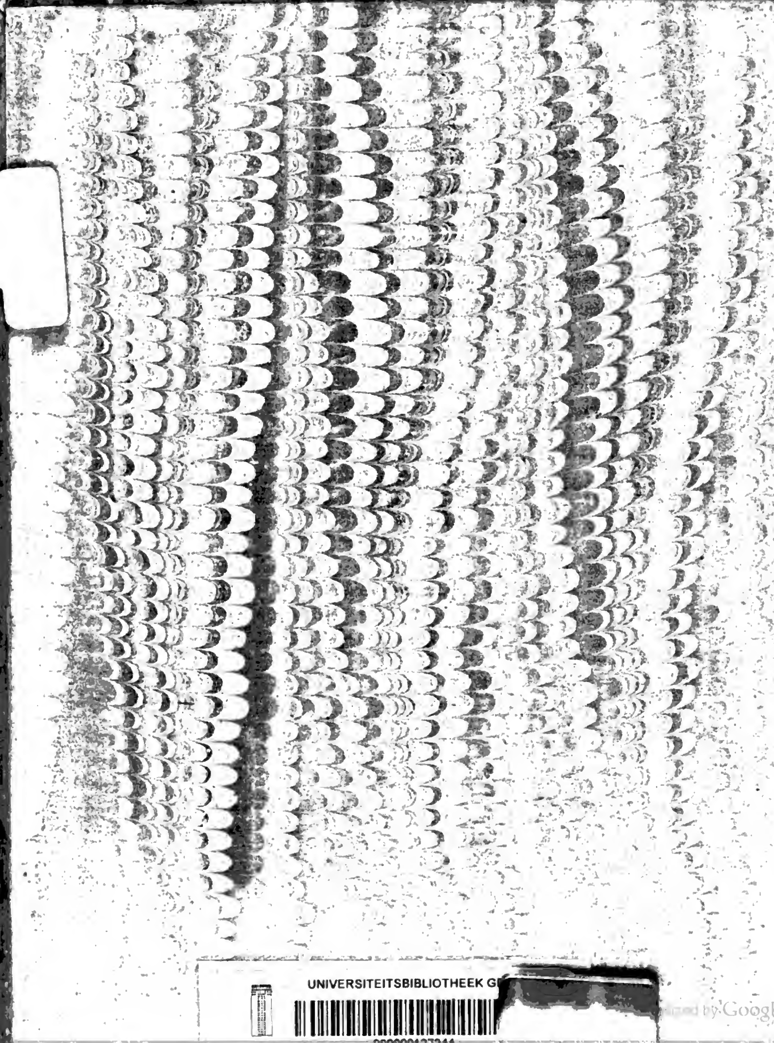
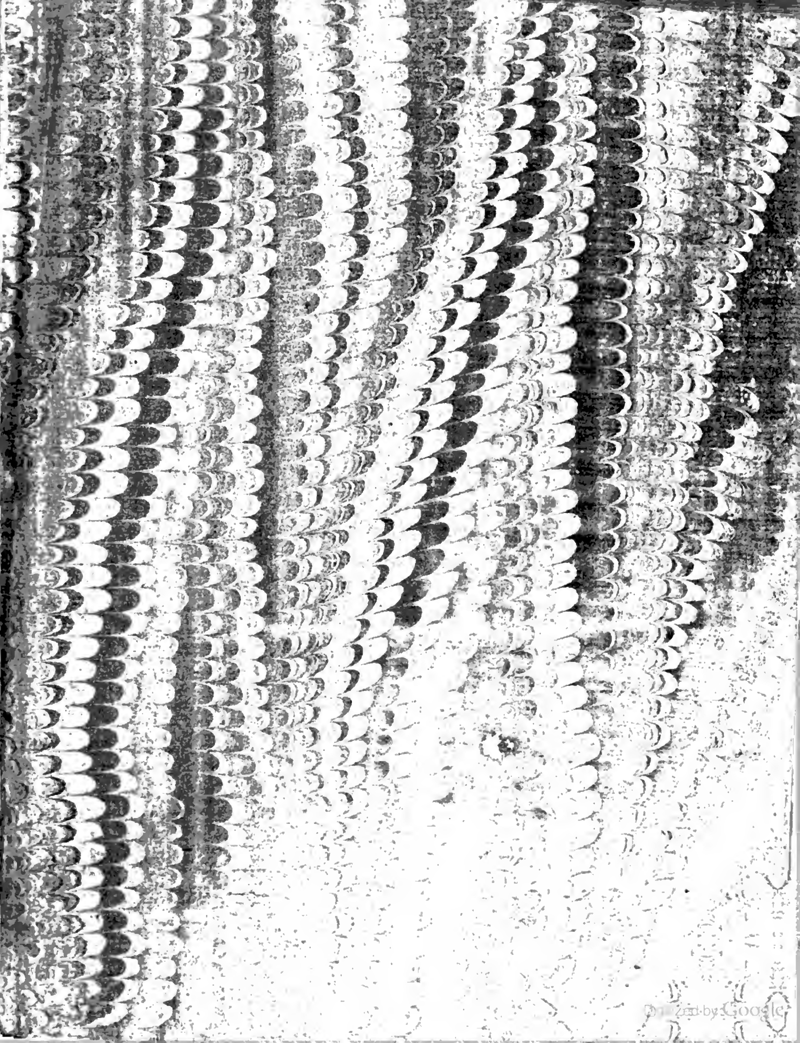






BIBLIOTHEQUE GÉNÉRALE DES ÉCRIVAINS DE L'ORDRE DE SAINT BENOIT,

PATRIARCHE DES MOINES D'OCCIDENT.

Tome III.

BIBLIOTHEQUE GÉNÉRALE DES ÉCRIVAINS DE L'ORDRE DE SAINT BENOIT, PATRIARCHE DES MOINES D'OCCIDENT:

Contenant une notice exacte des Ouvrages de tout genre, composés par les Religieux des diverses branches, filiations, réformes & congrégations de cet Ordre, sous quelque dénomination qu'elles soient connues; avec les dates du temps où ces Ouvrages ont paru, & les éclaircissements nécessaires pour en faire connoître les Auteurs :

PAR UN RELIGIEUX BÉNÉDICTIN DE LA CONGRÉGATION DE ST. VANNES, MEMBRE DE PLUSIEURS ACADÉMIES.

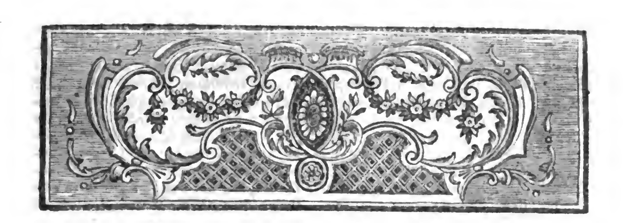
TOME TROISIEME.




A BOUILLON,
AUX DÉPENS DE LA SOCIÉTÉ TYPOGRAPHIQUE.

M. DCC. LXXVIII.

BIBLIOTHEQUE



BIBLIOTHEQUE GÉNÉRALE DES ECRIVAINS DE L'ORDRE DE SAINT BENOIT.

SABBATHIER, (*Dom Pierre*). D. Sabbathier, originaire de Languedoc, nâquit à Poitiers, l'an 1682. Ses parents l'ayant envoyé à Paris dès ſes plus tendres années, il fit ſes études au college des Quatre-Nations, où, ſous des profeſſeurs ſavants & vertueux, il prit le goût des belles-lettres, & avança d'un pas égal dans les ſciences & dans la piété. Ses études finies, il chercha un aſyle pour ſe mettre à l'abri de la corruption du monde. A peine avoit-il l'âge requis, lorſqu'il ſe conſacra à Dieu par les vœux ſolemnels qu'il prononça le 30 Juin de l'an 1700, dans l'abbaye de Saint Faron de Meaux. Environ deux ans après ſa

profeſſion, il fut envoyé à Saint-Germain-des-Prés, où il fit ſes cours de philoſophie & de théologie. A l'exemple des ſaints & ſavants religieux qui étoient dans cette abbaye, il ſut allier la pratique des vertus chrétiennes & religieuſes avec l'application à l'étude.

Immédiatement après ſa théologie, Dom Ruinart l'aſſocia à ſes travaux littéraires. Ils étoient occupés l'un & l'autre à mettre la derniere main au V. tom. des annales Bénédictines, lorſque la mort enleva Dom Ruinart. Dom Sabbathier perdit en lui un ami & un maître habile, ſous lequel il ſe formoit. Les ſupérieurs le donnerent pour compagnon d'études au ſavant pere Maſſuet, qu'ils avoient chargé de la continuation des annales; mais la différence d'humeur & de caractere des deux aſſociés les obligea bientôt de ſe ſéparer.

Alors Dom Sabbathier étant libre entreprit de mettre au jour l'ancienne verſion de l'Ecriture ſainte, que St. Auguſtin appelle la verſion italique. Il ſe livra tout entier à ce grand ouvrage, & fut ſi bien ménager ſon temps, que l'emploi de bibliothécaire, dont il étoit chargé, ne l'empêcha pas de l'avancer. Il l'avoit annoncé au public dès 1724. Il avoit lieu de ſe promettre de l'achever à Paris, lorſque par le malheur des temps il fut relégué dans l'abbaye de Saint-Nicaiſe de Reims. Il y continua ſon travail, & le mit en état d'être imprimé; mais il fut obligé de le laiſſer repoſer, à cauſe des obſtacles qui en empêchoient l'impreſſion.

Il employa ſon loiſir à donner un nouvel arrangement à la bibliotheque de Saint-Nicaiſe. Par ſes ſoins & le travail de Dom Loyau, elle devint une des plus curieuſes de la ville. Ce qu'on y eſtime le plus, c'eſt le catalogue fait dans un ordre nouveau, & dont on attribue l'invention à Dom Sabbathier. Cet ample catalogue alphabétique renferme ſans aucune confuſion: 1°. les noms des auteurs & une liſte chronologique de leurs ouvrages; 2°. le dépouillement général de toutes les matieres qu'ils ont traitées. De ſorte que ſi l'on veut ſavoir ſi un tel livre eſt dans la bibliotheque, on n'a qu'à chercher le nom de l'auteur, & l'on trouve le livre avec une ſuite de ſes autres ouvrages: ſi l'on veut travailler ſur quelque matiere, dont la lettre initiale réponde à ce que l'on vient de chercher, on trouve dans le plus grand détail les choſes qu'on deſire, avec la page & les numéros de tous les livres qui en parlent. Dom Sabbathier eut d'abord le deſſein de mettre à la tête de chaque livre le jugement qu'il en portoit; mais par modeſtie, il ſe contenta de recueillir ceux de tous les ſavants.

Telle étoit ſon occupation depuis long-temps, lorſque la providence lui fournit les moyens de donner au public toutes les verſions latines des livres ſacrés. M. l'abbé Sallier, garde de la bibliotheque du roi, & ami particulier de Dom Sabbathier, parla avantageuſement de cet ouvrage & de ſon auteur à M. le duc d'Orléans, retiré à Sainte-Genevieve, & lui demanda ſa protection pour l'un & pour l'autre. Ce grand prince, à qui une piété éclairée faiſoit enviſager comme précieux tout ce qui peut contribuer à l'intelligence des ſaintes Ecritures, voyant bien que le retour de Dom Sabbathier à Paris étoit comme impoſſible, à cauſe des circonſtances du temps, fit à Floren-

tin, libraire de Reims, une gratification qui le mit en état de faire les avances néceſſaires pour une ſi grande entrepriſe.

L'impreſſion s'avançoit, & le ſecond volume étoit preſque achevé, lorſque Dom Sabbathier fut attaqué d'une maladie mortelle. Elle étoit une ſuite de ſes veilles, & de la ſévérité avec laquelle il traitoit ſon corps. Après avoir ſouffert pendant 15 jours les douleurs les plus aiguës avec une patience vraiment chrétienne, il mourut dans l'abbaye de Saint-Nicaiſe de Reims, le 24 Mars 1742. C'étoit un religieux humble & ſavant : la priere & l'étude avoient toujours fait ſes délices. Il étoit ſi pénitent, qu'il ne voulut jamais uſer des ſoulagements que ſes longs travaux, l'âge & les infirmités lui auroient permis de prendre ſans ſcrupule. Son commerce avec les perſonnes du dehors, étoit accompagné d'un air de modeſtie & de vertu qui le faiſoit généralement eſtimer.

Le ſoin de l'impreſſion de ſa bible fut laiſſé à Dom (*a*) Charles François Ballard d'Inville, & à Dom Vincent de la Rue, qui s'en occupoient depuis longtemps. L'ouvrage parut enfin ſous ce titre : *Bibliorum ſacrorum latinæ verſiones antiquæ ſeu vetus Italica, & cæteræ quæcumque in codicibus Mſſ. & antiquorum libris reperiri potuerunt : quæ cùm vulgata latina, & cùm textu græco comparantur. Accedunt præfationes, obſervationes ac notæ, indexque novus ad vulgatam è regione editam, idemque locupletiſſimus. Operâ & ſtudio Domni Petri Sabbathier, ordinis ſancti Benedicti, è congregatione ſancti Mauri. Remis, apud Reginaldum Florentin*, 1743, in-folio, 3 volumes. Cette bible comprend toutes les verſions latines des livres ſacrés, raſſemblées & réunies ſous un ſeul point de vue. Dom Sabbathier y a travaillé conſtamment pendant plus de 20 ans. Les plus anciens manuſcrits d'Italie, de France, d'Angleterre, & les écrits des peres des premiers ſiecles de l'égliſe, ſont les ſources où il a puiſé. Les deux premiers volumes contiennent l'ancien Teſtament, & le troiſieme eſt pour le nouveau. Tout l'ouvrage eſt dédié à S. A. S. Mgr. le duc d'Orléans, & l'épître dédicatoire, eſtimée des connoiſſeurs, eſt de la compoſition de Dom Charles Clémencet.

Il eſt auſſi auteur de la préface générale, dont le pere Sabbathier n'avoit fait que quatre pages, en indiquant néanmoins les ſujets qu'il ſe propoſoit d'y traiter. Cette préface faite ſous ſon nom, eſt diviſée en trois parties. Dans la prémiere, il releve l'utilité des anciennes verſions, de façon néanmoins qu'il conſerve toujours la préférence au texte original. Il examine enſuite s'il y a eu pluſieurs verſions dans les premiers temps de l'égliſe, ou s'il n'y en a eu qu'une primitive ſur laquelle il s'en eſt fait un nombre de copies par des écrivains qui ſe ſont donné la liberté de retrancher à leur gré, de changer & de corriger : ce qui le conduit à la célebre verſion que St. Auguſtin appelle la verſion italique, que d'autres nomment la commune, ou lui donnent

(*a*) Ce religieux, né à Beſançon, a fait profeſſion à l'âge de 18 ans, dans l'abbaye de Saint-Remi de Reims, le 15 Juin 1729.

différents noms. Il en examine l'âge, l'origine, les véritables caracteres, & en assure la certitude.

Dans la seconde partie il indique les manuscrits, les auteurs ecclésiastiques, les missels & les autres anciens monuments, dans lesquels on a trouvé des fragments de l'ancienne version. Il s'étend peu sur les manuscrits, parce qu'il en est parlé dans les avertissements qui sont à la tête de chaque livre. C'est là qu'on fait connoitre leur antiquité & leur mérite. Il n'en est pas de même des peres, il s'étend beaucoup sur ceux dont on s'est servi pour recouvrer l'ancienne version, & marque quels sont ceux qui en ont employé d'autres.

Enfin, dans la troisieme partie de la préface l'auteur se fait un devoir de faire connoître les savants, qui, avant Dom Sabbathier, sont entrés dans la même carriere. Il en rapporte les travaux, & leur rend tout l'honneur qu'ils méritent. De là il passe à ceux de Dom Sabbathier, au nom duquel il parle toujours, & marque la voie qu'il a tenue pour recouvrer cette ancienne version; ce qu'il en a recouvré; comment il a composé un corps de bible de tant de différents versets ou fragments; quel est l'ordre & la méthode qu'il a suivie. Il termine cette longue préface par des témoignages de reconnoissance pour les services signalés que MM. Sallier & Pouilli ont rendu au P. Sabbathier, relativement à son ouvrage. Son confrere Dom Charles Ballard, dont il avoit reçu de grands secours pendant le cours de l'impression, n'est pas oublié.

La préface qui est à la tête du troisieme volume contenant le nouveau Testament, est encore de Dom Clémencet, qui l'a divisée en deux parties. Dans la premiere, il marque ce qu'on a omis dans les deux premiers volumes, les différentes leçons du célebre Pseautier de Saint-Germain, & de celui de Vérone, dont le pere Bianchini s'est servi, & répond à plusieurs difficultés de ce docte Italien. La seconde partie est employée à defendre l'ancienne version italique contre MM. Bentley & Casley, qui en ont attaqué le nom & nié l'existence. Après avoir réfuté solidement ces deux savants critiques Anglois, l'auteur conclut la preface par ce passage de St. Augustin : *In ipsis autem interpretationibus Itala cæteris præferatur : nam est verborum tenacior cùm perspicuitate sententiæ.*

On a mis à la suite de cette préface un bel éloge historique de Dom Pierre Sabbathier. Je n'en rapporterai ici que ces paroles de la fin : *Omnes in eo virtutes effulgebant, flagrans in Deum amor, quem unum in studiis finem habuit; egregia in proximum caritas; summa paupertas; tanta animi submissio, tantus parendi amor, ut in omnibus à nutu præpositi penderet, nec quidquam agendum susciperet, nisi quod ille aut jussisset aut permisisset.* On voit ici le portrait d'un parfait religieux. *Hist. litt. de la Cong. de St. Maur.*

SABBATHIER, (*Dom Jean*). Dom Jean Sabbathier, né à Montpellier, fit profession le 17 du mois de Décembre 1691, dans le monastere de la Daurade à Toulouse, étant âgé de 22 ans. Il avoit de grands principes de religion, comme il paroît par la conduite qu'il tint dans le temps que la peste ravageoit la Provence. Il alla avec Dom Raymond de la Gorrée offrir ses services à M. de Vintimille, archevêque d'Aix, pour prendre soin des pestiferés. Le

prélat les ayant fait entrer dans les infirmeries, l'un & l'autre se livrerent avec ce zele qu'inspire une grande foi à toutes les œuvres de religion & de charité. On les voyoit de jour & de nuit voler par-tout où le besoin des malades les appelloit. La peste enleva bientôt Dom de la Gorrée & deux autres confreres qui sacrifierent leurs vies à cette œuvre de charité. Au milieu des périls, Dom Sabbathier fit voir un zele infatigable tant dans l'administration des sacrements que dans la sépulture des pestiférés.

S'étant apperçu que, malgré la présence continuelle de la mort, il se commettoit des désordres horribles dans les hôpitaux, il en avertit M. l'archevêque, qui lui en donna la direction & l'administration tant au spirituel qu'au temporel. Il s'acquitta parfaitement bien de sa commission, & par ses soins les malades furent plus soulagés, & les dépenses beaucoup moindres.

Dom Sabbathier se disposoit à retourner à son monastere après avoir passé quelques jours chez M. l'archevêque, lorsqu'il reçut ordre de ses supérieurs de venir à Paris. Mme. d'Orléans, abbesse de Chelles, voulut le voir, & sur le récit qu'il lui fit de tout ce qu'il avoit remarqué d'intéressant pour la religion dans le séjour qu'il avoit fait au milieu des horreurs de la mort, cette pieuse princesse exigea de lui qu'il le mît sur le papier; il obéit, & donna une relation exacte de tout ce qui s'étoit passé durant la contagion. Ses supérieurs l'ayant nommé prieur du monastere de Saint-Bauzil à Nimes, il y mourut le 9 Janvier 1734. Il avoit fait imprimer la relation de ce qui s'est passé à Aix en Provence, pendant le temps de la peste. A Aix, 1721, in-12. Elle fut réimprimée à Paris chez J. B. Samson en 1723. On lit un fait singulier: le 21 Mars, jour de la fête de St. Benoit, il ne mourut aucun pestiféré dans toutes les infirmeries, & l'on n'y en apporta point non plus de la ville. Dom Sabbathier ne donne point ce fait comme un miracle, mais il assure que tout le monde y fit attention, parce que c'est le seul jour de relâche qu'il y ait eu depuis le commencement de la peste jusqu'au mois de Juin. *Hist. litt. de la Congr. de St. Maur.*

Sacco, *abbé de Disetis* (a). L'abbaye de Disetis, au diocese de Coire, a été gouvernée dans le dernier siecle, par Dom Joseph de Sacco, qui a mis au jour quelques ouvrages.

Sagredo, *de la congrégation de Valladolid.* L'homme d'esprit & de mérite s'éleve au dessus du commun dans tout état lorsqu'il a du courage. Alphonse Sagredo n'étoit que frere-convers du Mont-Serrat, congrégation de Valladolid en Espagne. Cela ne l'a pas empêché de tirer son nom de l'oubli par un ouvrage intitulé: *Floresta espiritual*, que l'on conserve en la bibliotheque d'Olivarez. C'est ce que nous en dit Nicolas Antonio dans sa bibliotheque d'Espagne.

Sailer, *abbé de Fischingenn.* Le révérendissime Dom Joachim Sailer, prélat du plus rare mérite, de l'abbaye de Fischingenn en Suisse, a laissé, 1°. un grand nombre d'ouvrages ascétiques; 2°. un livre de liturgie, imprimé à

(a) Peze, *Litteræ apologet.*

Augsbourg, in-16., en 1727; 3°. une histoire importante des saints personnages qui ont pris naissance, ou vécu dans le Turgaw.

SAINFRAY, *Célestin*. Né à Paris, il entra au monastere des célestins de cette ville, à l'âge de 19 ans, y prononça ses vœux le 21 Septembre 1654, & en devint prieur en 1683, après l'avoir été des maisons de Sens & d'Amiens. Il étoit éloquent prédicateur, & se fit admirer dans les villes où il demeura, comme dans les chapitres provinciaux de sa congrégation. L'on voit par ses harangues, qu'il ne s'énonçoit pas moins bien en latin qu'en françois. Il fut vicaire-général des célestins de France, & vivoit encore en 1719. Outre un grand nombre de sermons, de harangues & d'autres pieces d'éloquence, il a écrit un fort beau commentaire sur la regle de St. Benoit.

SAINT-CALAIS, *ou* CARILEF, *fondateur de l'abbaye Bénédictine de ce nom, dans le Maine*. Ce grand & pieux personnage étoit originaire d'Auvergne, & florissoit sous le regne de Childebert, mort en 650. Ses parents le firent élever dans la piété au monastere de Menat dans la même province, sur la petite riviere de la Sioule. C'étoit une école célebre en ce siecle-là. Calais y embrassa la vie monastique, & y lia une étroite amitié avec St. Avit, qui y étoit alors religieux. Le desir de mener une vie plus parfaite leur fit prendre la résolution de se retirer ailleurs. Ils allerent d'abord à Mici, monastere gouverné par St. Mesmin, qui les fit ordonner prêtres par l'évêque d'Orléans. Se trouvant encore trop exposés à la vue des hommes à Mici, ils se retirerent dans les forêts du Perche, Ce fut là qu'ils se séparerent: St. Avit, différent de celui qui a été abbé de Mici, fonda un monastere dans le Dunois. St. Calais s'avança dans le Maine, & s'arrêta dans un lieu abandonné, sur la riviere d'Anisle. Il y bâtit un monastere qui a pris son nom. C'est par erreur que MM. de Sainte-Marthe ont dit que ce lieu a été ainsi nommé à cause de St. Chaletric, évêque de Chartres. St. Calais s'y associa plusieurs moines, & cette abbaye devint fameuse en peu de temps. Le roi Childebert voulut les en chasser; mais ce prince, touché de regret, fit des excuses à l'homme de Dieu, qui prit de là occasion de lui faire connoître ses devoirs: » Souvenez-» vous, Sire, lui dit-il, que vous êtes » homme; n'oubliez jamais que vous » commandez à des hommes & à des » chrétiens comme vous, & que tout » roi que vous êtes sur la terre, vous » avez un maître & un juge au ciel «. Le saint personnage mourut le 1 Juillet. Nous ignorons l'année. L'on voit, dans la vie de St. Adalric du Mans, qu'au 9. siecle on produisit, au procès contre les moines d'Anisle, un acte sous le nom de St. Calais, qui fut reconnu pour authentique. Par cet acte, St. Calais, en reconnoissance de ce que St. Innocent, évêque du Mans, avoit consenti qu'il demeurât dans les terres de son église, soumet son monastere & ses biens, à perpétuité, à la disposition de l'évêque.

On produisit encore un second acte par lequel il astreint son monastere à payer certaines redevances à l'évêque & à l'église du Mans; entre autres, deux bouteilles de bon vin aux chanoines. Ces deux actes, de l'authenticité desquels on a sans doute été peu

persuadé, n'ont pas empêché, dans la suite, l'église du Mans de perdre son procès quand elle a voulu les faire valoir. Voyez l'histoire de l'église gallicane par le pere Longueval, & les analectes de Dom Mabillon, tom. III, pag. 76 & suiv., de l'édition in-8. On y trouve toute la vie de St. Calais, les deux actes dont on vient de parler, & un troisieme du roi Childebert, pour confirmer les demandes du saint abbé.

SAINT, (*Dom Jean le*) né à Trédarzec dans le diocese de Tréguier, fit profession à l'âge de 24 ans dans l'abbaye de Bourgueil, le 29 Mai 1729. Après avoir fait de bonnes études, il entreprit de continuer les mémoires de M. de Tillemont pour servir à l'histoire ecclésiastique. Il avoit un volume in-4. prêt à imprimer, il y a plus de 16 ans. Il le fit voir à plusieurs savants de Paris, qui en furent très-satisfaits. Il continua son travail; mais l'éloignement de la capitale & sa mauvaise santé ne lui ont pas permi de l'achever. Il a terminé sa vie édifiante dans l'abbaye de Marmoûtier, le 12 Mars 1766.

SAINTE-MARTHE, (*Dom Denys de*) nâquit à Paris le 24 Mai 1650 de François de Sainte-Marthe, seigneur de Chant-d'Oiseau, de l'illustre famille de ce nom, & de Marie Camus, aussi recommandable par sa piété que par sa naissance. Denys de Sainte-Marthe étoit le plus jeune de leurs enfants, & ils l'éleverent dans le Poitou, d'où la famille étoit originaire, & où ils s'étoient retirés. Son pere ne crut pas devoir absolument s'en reposer sur les précepteurs qu'il avoit donnés à son fils. Il apporta lui-même une attention particuliere à cultiver les talents qu'il remarquoit en lui, & il voyoit, avec un plaisir sensible, les progrès qu'il faisoit dans les belles-lettres. Il le garda ainsi dans la maison paternelle jusqu'à l'âge de 15 ans. Lorsqu'il crut la piété de son fils assez solidement établie pour n'avoir rien à craindre des impressions du mauvais exemple, il choisit le college de Pontlevoi, qui étoit le mieux réglé qui lui fut connu, & il confia son éducation aux religieux de la congrégation de Saint-Maur.

Le jeune pensionnaire s'attira bientôt l'estime & l'amitié de ses régents, le cœur & le respect de ses condisciples. Sa douceur, sa politesse, sa piété, son ardeur pour l'étude furent un modele pour tout le college. Après sa rhétorique, il demanda à entrer dans la congrégation, en prit l'habit dans l'abbaye de Saint-Melaine de Rennes, & y fit profession le 12 Août 1668. Comme il avoit été l'exemple du college de Pontlevoi, il le fut aussi du noviciat de Saint-Melaine, & on le regardoit déjà comme un religieux accompli. Ce fut la raison pour laquelle les supérieurs le laisserent dans la maison du noviciat après sa profession, ne doutant point que son exemple ne fit beaucoup d'impression sur les novices.

Après ses études, où il se distingua, il fut choisi par les supérieurs pour enseigner la philosophie & ensuite la théologie dans les abbayes de Saint-Remi de Reims, de Saint-Germain-des-Prés, & de Saint-Denys en France. Il forma d'excellents écoliers, dont plusieurs enseignerent dans la suite avec succès, & furent supérieurs dans la congrégation. Se trouvant à Saint-Germain-des-Prés avec Dom Ambroise Janvier, qui possédoit parfaitement la langue hébraïque, il profita de l'occasion, & l'ap-

prit fous cet habile maître. L'emploi de profeſſeur ne ſuffiſoit pas pour remplir tous ſes moments. Saintement avare de ſon temps, dont il ne perdit jamais la moindre partie, il compoſa pluſieurs ouvrages qui lui firent beaucoup d'honneur par la délicateſſe & la ſolidité avec leſquelles les matieres y ſont traitées. On convient dès-lors qu'il ſoutenoit avantageuſement la réputation de ſa famille, dans laquelle la probité, l'amour des lettres, & l'érudition ont été comme héréditaires.

Dom Denys de Sainte-Marthe auroit bien ſouhaité de continuer à étudier ſans diſtraction; mais le chapitre général de 1690 le nomma prieur de l'abbaye de Saint-Julien de Tours. Il y gagna bientôt le cœur de ſes religieux, & s'acquit l'eſtime univerſelle de ce qu'il y avoit de perſonnes conſidérables dans la ville. Jamais ſupérieur ne fut plus exact à toutes les pratiques régulieres & aux devoirs de la place qu'il occupoit. En ce temps-là les écrits de M. de Rancé, abbé de la Trappe, contre les études monaſtiques, faiſoient grand bruit. Dom Mabillon, ſans l'attaquer, avoit compoſé un traité plein de modération & de ſageſſe, pour montrer la néceſſité & la maniere d'étudier dans les cloîtres. L'abbé n'en fut pas content, & compoſa un ouvrage contre celui du P. Mabillon. Le P. de Sainte-Marthe naturellement vif, ſans rien prendre ſur les exercices de la régularité, fit quatre lettres pleines de ſel & de feu, dans leſquelles il n'épargna pas M. l'abbé de la Trappe, auquel il les adreſſa. Elles furent diverſement reçues du public. Les uns les eſtimerent comme un ouvrage de beaucoup d'eſprit, & en louerent D. de Sainte-Marthe, qui s'en avoua l'auteur; d'autres les regarderent comme un libelle diffamatoire, ou du moins ſatirique, qui déchiroit un des plus ſaints perſonnages qui fût alors : mais ceux qui fulminerent le plus contre les quatre lettres furent Madame de Guiſe, ducheſſe d'Alençon, dirigée par l'abbé de la Trappe, & M. Boſſuet, évêque de Meaux, ſon ami.

D. de Sainte-Marthe n'en demeura pas là : il écrivit quatre nouvelles lettres intitulées : *Recueil de quelques pieces qui concernent les quatre lettres écrites à M. l'abbé de la Trappe.* On achevoit de les imprimer lorſque le P. Boiſtard, ſupérieur-général, arriva à Marmoûtier pour le chapitre. Etant averti de ce nouvel ouvrage, il fit comparoître l'auteur devant le définitoire, lui demanda qui lui avoit donné la permiſſion d'imprimer, lui ordonna d'apporter trois exemplaires de ſon ouvrage pour être examinés, & après l'examen on ſupprima toute l'édition. Pour punir le P. de Sainte-Marthe, on le dépoſa de la ſupériorité. Il vint à Paris, où on lui donna le ſoin d'adminiſtrer les ſacrements dans la paroiſſe de Saint-Germain-des-Prés. Ce fut lui qui y établit une meſſe paroiſſiale, & un prône tous les dimanches. On le chargea en même temps du ſoin de la bibliotheque, qui étoit déja conſidérable, ſurtout par le grand nombre de manuſcrits qui s'y ſont conſervés. Il profita de ce loiſir pour donner la vie du grand Caſſiodore, chancelier de Théodoric, & enſuite abbé de Vivieri en Italie. Elle fut recue avec le même applaudiſſement que les autres ouvrages qu'il avoit publiés juſqu'alors.

On avoit voulu punir le P. de Sainte-Marthe en le dépoſant de la ſupériorité; mais

mais on ne vouloit pas priver la congrégation des services qu'il pouvoit lui rendre dans le gouvernement. A peine un an étoit-il écoulé, qu'on le nomma prieur de Bonne-nouvelle de Rouen. Il rendit des services signalés à ce monastere. M. de Montholon, dont il avoit l'honneur d'être parent, ayant été nommé par le roi premier-président du parlement de Rouen, connut bientôt le mérite du prieur de Bonne-nouvelle. Ce magistrat si éclairé & si respectable, l'estima & lui donna sa confiance. Les personnes les plus considérables de la ville joignirent leurs suffrages à celui de M. le premier-président, & dès-lors le P. de Sainte-Marthe fut regardé comme un des grands hommes de la congrégation. Il s'acquit un nouveau degré d'estime par la victoire qu'il remporta sur les ennemis de la nouvelle édition de St. Augustin, sur-tout dans la conférence qu'il eut avec les Jésuites conduits à Bonne-nouvelle par M. le premier-président. Il ne gouverna ce monastere que pendant cinq années, à la fin desquelles il fut nommé prieur de l'abbaye de Saint-Ouen. En cette place importante, il soutint la même réputation qu'il s'étoit déja acquise; &, pendant les six ans qu'il gouverna ce monastere, on vit en lui les traits d'une ame élevée, d'un saint religieux & d'un parfait supérieur.

Il méditoit depuis long-temps une nouvelle édition de St. Grégoire le grand, panégyriste de St. Benoit, & un de ses plus illustres disciples. Il s'y appliqua avec ardeur, ramassa tout ce qu'il put de manuscrits, & les fit collationner par ses religieux. Il étoit à leur tête, sans rien perdre de ses exercices réguliers, ni des fonctions de supérieur. Il y donnoit tout son temps : jamais il ne se couchoit avant dix heures du soir, &, après les matines, auxquelles il assistoit très-réguliérement, il travailloit jusqu'à cinq heures & demie du matin, temps de la méditation, à laquelle il ne manquoit jamais. Pendant plus de trente ans, il n'a dormi que quatre ou cinq heures chaque nuit; & le temps qu'il déroboit à son sommeil, il le donnoit à son travail. Il est surprenant que, distrait comme il étoit par les devoirs de sa charge & par le grand nombre de visites que lui attiroient son mérite & sa réputation, il ait pu en si peu d'années donner son St. Grégoire.

Il crut devoir interrompre ce travail pour prendre la défense de ses confreres, indignement traités dans des libelles publiés contre la nouvelle édition de St. Augustin. Il eut la consolation de les voir méprisés du public, & condamnés par le S. Siege même.

Pour finir plutôt l'édition de St. Grégoire, le P. de Sainte-Marthe partagea une partie de son travail avec Dom Guillaume Bessin, ancien maître de théologie; & comme l'ouvrage s'imprimoit au Louvre, Dom Barthelemi de la Croix, bibliothécaire de Saint-Germain-des-Prés, lisoit les épreuves. Le P. de Sainte-Marthe crut que le pape Clément XI voudroit bien permettre que cet ouvrage lui fut dédié; d'autant plus que le pape Innocent XII, son prédécesseur, lui avoit fait écrire par le cardinal Spada, que la vie de St. Grégoire qu'il avoit donnée, avoit été très-agréable au saint pere. Il en composa l'épître dédicatoire au nom des religieux de la congrégation, & ne souffrit pas même que son nom parut à la tête du livre. Mais il écrivit en parti-

culier au ſouverain pontife une lettre pleine des ſentiments les plus reſpectueux, & dans laquelle il conjuroit ſa ſainteté de vouloir bien employer ſon autorité auprès des ſupérieurs, pour les engager à le décharger de la ſupériorité, & lui donner par-là plus de temps pour s'occuper à ſes études avec plus de liberté & moins de diſſipation. Le ſaint pere lui fit faire réponſe qu'il étoit édifié de ſa modeſtie & de ſon humilité; mais qu'il l'exhortoit à ſe laiſſer conduire par les ſupérieurs.

Au chapitre général de 1705, il fut nommé prieur des Blancs-manteaux, afin qu'étant dans Paris il eût plus de commodités pour travailler. Son mérite étoit déjà connu dans cette capitale, & les ſavants s'empreſſerent de lier amitié avec lui. Le cardinal de Noailles, qui l'honoroit de ſa bienveillance, le propoſa aux évêques de France pour un travail qui intéreſſoit toute l'égliſe Gallicane, ouvrage ébauché par des ſavants de ſon nom & de ſa famille, ſous le titre de *Gallia Chriſtiana.* Les prélats inſtruits d'ailleurs de ſon érudition & de ſes talents, le prierent d'entreprendre cet ouvrage ſi digne de lui. Le pere de Sainte-Marthe s'en chargea avec plaiſir. Il amaſſa des matériaux avec le ſecours de pluſieurs religieux, qui n'épargnerent rien pour les tirer de l'obſcurité des archives & des bibliotheques du royaume, & des états voiſins.

Dom de Sainte-Marthe, après trois ans de ſupériorité aux Blancs-manteaux, dont il acquitta les dettes par ſa prudence & ſa ſage économie, fut jugé digne d'entrer dans le régime de la congrégation, & on crut qu'il y ſeroit d'un grand ſecours par ſon crédit & par ſes lumieres. Il fut, en effet, nommé aſſiſtant du général, en 1708. Sa nouvelle ſituation ne lui fit plaiſir que parce qu'elle lui procura plus de temps pour travailler à l'ouvrage qu'il avoit commencé. Il n'en fut pas ainſi des neuf années ſuivantes, pendant leſquelles il fut prieur de Saint-Denys, & enſuite de Saint-Germain-des-Prés, & une ſeconde fois de Saint-Denys. L'eſtime qu'on avoit pour lui augmenta dans ces places de diſtinction, il s'y fit beaucoup d'amis, & combien n'en fit-il pas à ſa congrégation ? Il ne ſe renferma pas dans les exercices de la régularité & dans ſes études; il étendit ſes ſoins à l'amélioration des biens des monaſteres. Ce fut lui qui fit conſtruire les maiſons qui ſont aujourd'hui l'ornement de la cour de l'abbaye de Saint-Germain.

Le pere de Sainte-Marthe finiſſoit ſon ſecond triennal à Saint-Denys, lorſque Madame d'Orléans, abbeſſe de Chelles, & ſa communauté lui donnerent une preuve éclatante de leur eſtime, en le choiſiſſant pour leur viſiteur. L'abbeſſe de Montmartre & ſes religieuſes lui déférerent le même honneur, auquel il répondit par une attention extrême à remplir les devoirs de ſa charge, & à conſerver le bon ordre dans ces deux illuſtres abbayes.

Cependant on jettoit depuis longtemps les yeux ſur lui, & les provinces Bénédictines le ſouhaitoient pour chef de la congrégation. Elles ne furent néanmoins ſatisfaites qu'au chapitre général de 1720. Il y fut d'abord élu préſident de l'aſſemblée, comme il l'avoit été ſix ans auparavant, & enſuite ſupérieur-général de la congrégation. Il occupa cette place dans des temps fâcheux, & il eut des affaires très-épineu-

ses à soutenir. Cependant on ne le vit jamais sortir de la tranquillité & de la douceur, qui lui étoient devenues comme naturelles. Son affabilité faisoit qu'on l'abordoit toujours avec joie. Sa tendresse pour soulager les malades, & consoler les affligés, n'avoit point de bornes. Sa modestie, son humilité étoient marquées dans toutes les actions de sa vie. Il ne pouvoit souffrir aucune marque de distinction. On auroit eu de la peine à trouver un religieux particulier plus austere, plus pauvre, & plus détaché que lui.

Mais rien de plus noble & de plus grand que son amour & sa charité pour les pauvres. Ce fut toujours sa vertu favorite en quelque situation qu'il se trouvât. Peu content de ce qu'il leur faisoit donner par les officiers des monasteres dont il étoit supérieur, (ce qu'il faisoit toujours avec abondance) il leur faisoit souvent part de ce qui lui étoit le plus nécessaire. On l'a vu se dépouiller de ses propres habits, pour les donner aux pauvres, vendre les petits présents qu'on lui faisoit, pour leur en distribuer l'argent. Dans une occasion, n'ayant rien qu'il put donner à un pauvre, qui par le détail qu'il lui fit de ses besoins, excita sa compassion, il lui donna une médaille d'or, qui lui étoit très-précieuse par le présent que le souverain pontife lui en avoit fait. Etant supérieur-général de la congrégation, il crut devoir multiplier ses œuvres de charité, & le détail en seroit infini.

Il fut attaqué vers le milieu de Janvier 1725, d'un gros rhume, qu'il traita d'abord de bagatelle. Il fallut que les peres assistants, sur l'avis du médecin, lui fissent violence pour l'engager à se mettre à la vie commune pendant quelques semaines. Il la quitta même avant le carême, & commença cette pénible carriere avec le zele des plus fervents religieux. Son rhume augmenta toujours jusqu'au 8 de Mars qu'il fut attaqué d'une fievre très-violente, qui le conduisit au tombeau. Dès le 13 du même mois, il reçut les derniers sacrements avec les sentiments de la pieté la plus tendre & la plus solide, en présence d'une nombreuse communauté qui fondoit en larmes.

Aussi-tôt que la nouvelle de la maladie du pere de Sainte-Marthe eut été répandue dans le public, un très-grand nombre de personnes du premier rang en parurent allarmés, & témoignerent la part qu'ils y prenoient en s'informant avec assiduité de l'état de la santé du malade. Les prélats du conseil ecclésiastique en parlerent devant le roi, & firent l'éloge du général de la congrégation.

Le danger cependant augmentoit toujours dans les redoublements de la fievre. La tête se trouvoit embarrassée; mais il suffisoit de lui parler de Dieu, pour le rappeller à lui-même; & alors par des discours suivis, il faisoit connoître combien il en étoit intérieurement rempli. Les endroits les plus touchants des pseaumes lui revenoient à l'esprit, & il les prononçoit avec une onction qui attendrissoit tous ceux qui en étoient témoins. Il se faisoit souvent lire des livres de piété conformes à son état présent. Telles furent ses dispositions jusqu'au 29 du même mois. Sur le soir, les médecins le trouverent très-mal. Son secrétaire lui dit « : Mon » révérend pere, vous nous avez dit » plusieurs fois depuis huit jours que le » Seigneur vous auroit fait une grande

» grace, s'il vous avoit appellé à lui le » jour de la fête de notre bienheureux » pere saint Benoit. Ne regarderiez-vous » pas comme une marque de prédilec- » tion, si Dieu vous retiroit du monde » le jour que son fils adorable a expiré » sur la croix pour expier les péchés du » monde ? » Alors il reprit ses sens, & avec un visage, & d'un ton qui faisoit sentir ses dispositions intérieures : » Que » vous me faites plaisir, mon cher, lui » répondit-il, vous m'annoncez une heu- » reuse nouvelle ». Ensuite levant les yeux au ciel, il ajouta : *Lœtatus sum in his quæ dicta sunt mihi, in domum Domini ibimus*. Le pere prieur de Saint-Germain-des-Prés qui étoit présent l'ayant exhorté à mettre sa confiance en Dieu, il répondit par ce verset du pseaume, *In te Domine speravi, non confundar in æternum*. On le fit souvenir qu'il n'avoit pas fait ses pâques, & on lui demanda si ce ne feroit pas une consolation pour lui de recevoir l'agneau sans tache : Elle feroit très-grande, répondit-il, & marqua un fort grand empressement de participer à cette faveur. Pendant qu'on se disposoit à lui apporter le gage de son salut, il demanda qu'on l'aidât à se lever & à se revêtir, afin qu'il pût recevoir le saint sacrement avec plus de décence ; mais comme on le trouva trop foible, on ne put lui accorder ce qu'il souhaitoit. Il pria qu'au moins on le mît dans son fauteuil.

Lorsqu'il y fut assis, il parla ainsi « : » J'ai gouverné avec douceur, parce » que j'ai cru que c'étoit la voie la plus » sûre pour conduire les ames à Dieu. » Si j'avois cru mieux réussir en prenant » la voie opposée, je l'aurois fait de » tout mon cœur, n'ayant rien cherché » que le bien de la congrégation, & le » salut des religieux qui la composent «. Après un moment de silence, il ajouta: » J'exhorte nos confreres à continuer » de bien étudier, & à ne pas se servir » du prétexte de leurs études pour vivre » dans la dissipation ; qu'ils pensent » qu'ils doivent être saints avant que » d'être savants «. Il reçut le saint sacrement avec une présence d'esprit & une piété merveilleuse. Ses forces diminuerent peu-à-peu, & le vendredi saint 30 Mars 1725, vers les sept heures & demie du matin, lorsqu'on prêchoit la passion du Sauveur dans l'église de l'abbaye, il poussa un soupir, qui fut le dernier de sa vie, & il rendit son ame à Dieu.

Aux obseques qui se firent le lendemain se trouverent en grand nombre des personnes du premier rang. Sa famille & ses amis y parurent véritablement pénétrés. On y vit la consternation répandue sur tous les visages, & quelque auguste que fut la cérémonie, on n'en pouvoit cependant pas voir de plus triste. Il se trouva encore un plus grand nombre de personnes de distinction au service qui se fit le mercredi suivant. Plusieurs communautés très-respectables crurent ne pouvoir mieux témoigner leur douleur sur la mort du pere de Sainte-Marthe, qu'en faisant dans leurs églises des services solemnels pour le repos de son ame. « Ceux (a) qui ont » connu le pere de Sainte-Marthe, » ont toujours admiré sa douceur, sa » modestie, son affabilité, & ses ta-

(a) Mém. pour servir à l'hist. des hommes illustres, tom. V, pag. 100.

» lents pour gouverner sagement «.

Ses Ouvrages.

1. Traité de la confession auriculaire contre les erreurs des calvinistes, où la doctrine de l'église sur ce point est expliquée par l'Ecriture sainte, par la tradition & par plusieurs faits très remarquables, &c. Par Dom Denys de Sainte-Marthe, de la congrégation de Saint-Maur. A Paris, chez Lambert Roulland, 1685, in-8. Cet ouvrage est dédié au grand Bossuet, évêque de Meaux. L'auteur fait voir la nécessité de la confession pour obtenir la rémission de tous les péchés mortels, même secrets, fondée sur la puissance de lier & de délier que J. C. a donnée à son église. Il établit ensuite l'usage de la confession par une tradition de tous les siecles, tirée de la doctrine des peres & des faits historiques. Il en produit un très-grand nombre qui n'avoient jamais été employés. Et comme Daillé est celui de tous les protestants qui passe pour avoir écrit avec plus de force contre le dogme de la confession, le pere de Sainte-Marthe emploie toute la seconde partie de son traité à refuter ce ministre.

2. Réponse aux plaintes des protestants touchant la prétendue persécution de France, où l'on expose le sentiment de Calvin, & de tous les plus célebres ministres, sur les peines dues aux hérétiques. A Paris, chez Arnould Seneuse, 1688, in-12. Ce livre est dédié à M. de Harlay, archevêque de Paris. Le pere de Sainte-Marthe y fait voir l'injustice des plaintes des protestants; 1°., parce que ce qu'ils disent de l'excès de la prétendue persécution faite contre eux en France, est faux; 2°., parce que Calvin, Farel, Jurieu, leurs principaux chefs, ont été persuadés que l'on pouvoit user du glaive contre les hérétiques; 3°., parce qu'on peut se servir de quelque rigueur pour faire revenir les hérétiques à l'église, pourvu qu'elles soient tempérées par la prudence & par la charité. Le P. de Sainte-Marthe donne à la fin l'abrégé d'un gros ouvrage de Guillaume Pryn, presbytérien Anglois, intitulé : *L'appui & la défense du glaive des rois*, où l'on prouve par des passages tirés de l'ancien & du nouveau Testament, & le consentement des plus grands docteurs de l'église, qu'il est permis aux magistrats de punir les hérétiques selon la grandeur de leurs crimes.

3. Entretiens touchant l'entreprise du prince d'Orange sur l'Angleterre, où l'on prouve que cette action fait porter aux protestants les caracteres de l'anti-christianisme, que M. Jurieu a reproché à l'église romaine. A Paris, chez Arnould Seneuse, 1689, in-12. Ce livre est dédié au roi d'Angleterre. Le but de l'auteur est de prouver que toute la réforme prétendue des protestants est contraire à l'esprit du christianisme, puisqu'elle a tendu, dès son commencement, à secouer le joug de l'autorité légitime des rois, à revolter leurs sujets, & à troubler leurs états.

4. Suite des entretiens touchant l'entreprise du prince d'Orange sur la grande-Bretagne. A Paris, chez Arnould Seneuse, 1691, in-12. C'est une réponse à un libelle intitulé : *Religion des Jésuites*, où M. Jurieu accusoit le P. de Sainte-Marthe de mauvaise foi touchant un fait qu'il rapporte de Pierre Charpentier. La vérité de ce fait est invinciblement établie par le savant Bénédictin.

5. Lettres de M. Le Bouthillier de Rancé, abbé de la Trappe, où l'on examine sa réponse au traité des études monastiques, & quelques endroits de son commentaire sur la regle de Saint Benoit. A Tours, 1692. Ces lettres, qui sont au nombre de quatre, sont écrites avec beaucoup d'esprit, mais trop vives, pour ne pas dire trop satiriques. Il y en eut une cinquieme qui parut en 1693, & fut réimprimée la même année dans l'ouvrage suivant.

6. Recueil de quelques pieces qui concernent les quatre lettres écrites à M. l'abbé de la Trappe. A Cologne, (Tours) 1693, in-12.

7. Oraison funebre de Madame de Bethune, abbesse de Beaumont-lès-Tours, prononcée dans l'église de ce nom, par le P. de Sainte-Marthe, lorsqu'il étoit prieur de Saint-Julien de Tours.

8. La vie de Cassiodore, chancelier & premier ministre de Théodoric le grand, & de plusieurs autres rois d'Italie, ensuite abbé de Vivieri; avec un abrégé de l'histoire des princes qu'il a servi, & des remarques sur ses ouvrages. A Paris, chez Jean-Baptiste Coignard, 1694, in-12. Le P. de Sainte-Marthe dédia cette vie à M. le chancelier. Elle est divisée en quatre livres, dont le premier représente la naissance de Cassiodore, son éducation, & ses emplois jusqu'à la mort de Théodoric, roi des Goths: le second contient les événements des regnes suivants, & les dignités & les emplois de Cassiodore jusqu'à sa retraite du monde: le troisieme fait voir ce grand homme, lorsqu'après avoir servi fidélement les rois d'Italie, il consacra le reste de ses jours à celui dont le regne n'aura pas de fin. Il avoit environ 70 ans, lorsqu'il se retira dans le monastere de Vivieri, qu'il fit bâtir dans sa maison, & y vécut encore plus de 23 ans. Des deux bibliotheques qu'il avoit possédées dans le siecle, l'une à Rome, & l'autre à Ravenne, il forma celle de Vivieri, qu'il augmenta toujours depuis, afin que ses religieux ne manquassent d'aucun moyen d'acquérir les connoissances qui leur étoient nécessaires: le quatrieme livre est une judicieuse critique des ouvrages de Cassiodore, dont le P. de Sainte-Marthe a extrait jusqu'à cent-trente maximes morales, politiques & chrétiennes, pour en faire mieux connoître l'excellence, & pour donner une juste idée de l'esprit, de la vertu & de la science de celui dont il a composé la vie. Elle est très-bien & très-exactement écrite, selon M. l'abbé Lenglet.

9. Histoire de St. Grégoire le grand, pape & docteur de l'église, tirée principalement de ses ouvrages. Par Dom Denys de Sainte-Marthe, religieux Bénédictin de la congrégation de St. Maur. A Rouen, chez la veuve de Louis Behourt & Guillaume Behourt, 1697, in-4. Dom Denys de Sainte-Marthe a divisé cette histoire en quatre livres: le premier apprend la naissance, l'éducation & les premieres dignités de St. Grégoire. Dès sa jeunesse, il posséda la charge de préfet de Rome, & employa ses grands biens à nourrir les pauvres, & à fonder des monasteres. Il se retira dans celui de Saint-André, dont il fut abbé, & en observa toutes les regles avec la même exactitude que les autres moines. Le pape l'ordonna, & le fit l'un des sept diacres que l'on appelloit cardinaux, ou régionnaires. Pélage II l'envoya à

Constantinople pour engager l'empereur Tibere à délivrer l'Italie de l'oppression des Lombards. A son retour, il servit de secrétaire au pape, &, après sa mort, il fut choisi, malgré toute sa résistance, pour gouverner l'église. Le second livre contient l'histoire des quatre premieres années de son pontificat. Les moines qui vivoient avec lui le prierent d'écrire les miracles que Dieu avoit opérés en Italie par des personnes d'une éminente piété, depuis environ un siecle. C'est ce qu'il exécuta dans ses dialogues, sur les mémoires de Maximilien, évêque de Syracuse.

Quelques savants trop délicats ont cru que ces dialogues n'étoient pas dignes de St. Grégoire le grand; mais le P. de Sainte-Marthe fait voir que le saint les a reconnus en plusieurs endroits de ses autres écrits; qu'il rapporte dans ses homélies les mêmes choses qu'on lit dans ses dialogues, & que le style est le même que celui des autres ouvrages.

Le troisieme livre contient l'histoire de St. Grégoire, depuis le mois de Septembre 594, jusqu'au même mois de l'année 598. Le P. de Sainte-Marthe y rapporte fort au long le différend qu'eut notre saint pape avec Jean le Jeuneur, patriarche de Constantinople, qui prenoit le titre d'écuménique, ou universel; ce qui sembloit ne se pouvoir faire qu'à l'exclusion des autres évêques, & à la diminution de leur autorité : le quatrieme livre de l'histoire de St. Grégoire comprend tout ce qu'il a fait depuis l'époque de 598, jusqu'à sa mort, qui arriva le 13 Mars 604. La révolution dans l'empire Romain, causée par la cruelle ambition de Phocas, est le plus fameux événement qui paroisse dans ce dernier livre.

Le P. de Sainte-Marthe, en composant l'histoire de St. Grégoire, remarqua une fort grande différence entre les ouvrages imprimés de ce saint pape & les manuscrits; & c'est ce qui lui fit concevoir le dessein d'en entreprendre une nouvelle édition, qui fut interrompue par les ouvrages suivants.

10. Réflexions sur la lettre d'un abbé d'Allemagne aux révérends peres Bénédictins de la congrégation de Saint Maur, sur leur dernier tome de l'édition de St. Augustin, 1699, in-12. Cet ouvrage est adressé à un évêque.

11. Lettre à un docteur de Sorbonne touchant le mémoire d'un docteur en théologie, adressé à MM. les prélats de France, contre les Bénédictins, 1699, in-12. Ces deux petits ouvrages du pere de Sainte-Marthe ont pour but de défendre la nouvelle édition de St. Augustin contre les libelles des jésuites.

12. *Sancti Gregorii papæ I. cognomento magni opera omnia, ad manuscriptos codices Romanos, Gallicanos, Anglicanos emendata, aucta, & illustrata notis; studio & labore monachorum ordinis S. Benedicti è congregatione S. Mauri. Quatuor tomis in-folio. Parisiis, sumptibus Claudii Rigaud*, 1705. Plusieurs religieux, entre autres, Dom Barthelemi de la Croix & Dom Guillaume Bessin ont eu part à cette belle édition; mais c'est le pere de Sainte-Marthe qui l'a dirigée, & qui a été à la tête de tout l'ouvrage. Il est dédié à Clément XI, & l'épître dédicatoire contient l'éloge de ce pape, ami des lettres. La préface générale qui suit, instruit d'abord des différentes éditions qui ont été faites des œuvres de St. Grégoire, & met sous les yeux des lecteurs les fautes grossieres qui y ont été

laissées, même dans la derniere, qui a été donnée par M. de Goussainville. Ensuite le pere de Sainte-Marthe fait la distribution de tous les ouvrages de St. Grégoire en quatre volumes. Il traite de quelques livres qui ont été attribués à ce grand pape, quoiqu'ils ne soient pas de lui. Il fait voir la pureté de sa doctrine, non-seulement quant à la morale; mais aussi en ce qui regarde les dogmes. Il prouve que St. Grégoire a réfuté tous les anciens hérétiques, & même tous les nouveaux, jusqu'aux Quiétistes. On trouve dans ses ouvrages la doctrine de l'église touchant le saint sacrifice de l'autel, la présence réelle du corps & du sang de notre Seigneur dans l'eucharistie, la nécessité de la confession des péchés & l'absolution du prêtre, &c.

Le premier volume de cette édition contient tout ce que St. Grégoire a fait sur l'Ecriture sainte, savoir les morales sur Job, les homélies sur Ezéchiel, & les homélies sur les évangiles. On trouve, dans le second, le pastoral, les dialogues en latin & en grec, & les épitres. Aussi-tôt que le pastoral parut, St. Anastase, patriarche d'Antioche, le traduisit en grec, à la priere de l'empereur Maurice. En Angleterre, Alfrede, roi des Saxons occidentaux, en fit aussi une traduction en langue Saxone, pour l'instruction de ses sujets ecclésiastiques. Les églises d'Espagne le rechercherent avec empressement dès qu'il vit le jour. Mais aucune église ne l'a estimé davantage que celle de France, qui a ordonné aux évêques en plusieurs conciles de prendre le pastoral de St. Grégoire pour regle de leur conduite.

Quant aux dialogues de ce pape, les miracles qui y sont rapportés ne doivent pas les rendre suspects. Le fils de Dieu a promis à son église le don des miracles. S'il y a eu un temps auquel ils aient été nécessaires, c'est particuliérement celui que Dieu a choisi pour y faire éclater les merveilles rapportées par St. Grégoire. L'Occident étoit en proie à des barbares encore idolâtres ou ariens, & ensevelis dans les ténebres de diverses hérésies : ceux même qui étoient dans le sein de l'église catholique, n'étoient pas exempts d'erreurs fort grossieres. Plusieurs, par exemple, doutoient de l'immortalité de l'ame & de la résurrection. N'étoit-il donc pas de l'ordre de la providence que, pour délivrer l'église de ces épaisses ténebres, Dieu suscitât des hommes d'une éminente vertu & puissants en œuvres ?

Le troisieme volume est divisé en deux parties, dont la premiere contient le sacramentaire avec les notes du P. Menard, & tout ce qui a rapport à la liturgie, & la seconde les commentaires sur le premier livre des rois; sur le cantique des cantiques; sur les sept pseaumes de la pénitence; & une concorde des passages de l'Ecriture sainte, qui semblent se contredire.

Le quatrieme & dernier volume est aussi divisé en deux parties. Dans la premiere, on trouve trois vies de St. Grégoire. La plus ancienne & la plus courte a été écrite par Paul, diacre de l'église d'Aquilée, qui, après avoir été chancelier de Didier, roi des Lombards, embrassa la vie monastique au Mont-Cassin. La seconde vie a été composée par Jean, diacre de l'église Romaine, aussi moine du Mont-Cassin, qui vivoit vers la fin du 9. siecle. On a joint à ces deux vies les éloges que plusieurs anciens

ciens auteurs ont fait de St. Grégoire. Sa troisieme vie a été composée par le pere de Sainte-Marthe. Elle est presque la même que celle qu'il donna en françois l'an 1698. Enfin, la seconde partie du quatrieme volume contient les expositions de Peterius, secrétaire de St. Grégoire, & d'Alulfe, moine de Saint Martin de Tournay, sur l'ancien & le nouveau Testament.

Au mois d'Août 1706, Dom Guillaume de la Parc, procureur-général de la congrégation en cour de Rome, présenta au pape cette nouvelle édition de St. Grégoire. Le saint pere la reçut avec toutes les marques de bonté possibles. Il fit de grands éloges de la congrégation, & ajouta qu'il vouloit lui donner une marque publique de son affection & de sa reconnoissance par un bref qu'il adresseroit au pere-général, pour l'exhorter à faire continuer les études. Sa sainteté exécuta ce qu'elle avoit promis par le bref suivant:

» Bref (*a*) de notre saint pere le pape » Clément XI, au très-cher fils le supé» rieur-général de la congrégation de » Saint Maur, ordre de St. Benoit.

CLÉMENT XI, PAPE.

» Notre cher fils, salut & bénédic» tion apostolique: Nous ne saurions » être plus long-temps sans vous témoi» gner combien nous agréons & ap» prouvons le travail auquel votre » congrégation s'applique, de revoir » les ouvrages des peres de l'église, & » d'en donner au public de nouvelles » éditions plus claires & plus cor» rectes que les précédentes. Nous esti» mons ce travail très-digne de votre » profession & de votre vertu, & nous

(*a*) *BREVE sanctissimi Patris ac Domini nostri, Domini Clementis Papæ XI. Dilecto filio superiori generali congregationis Sancti Mauri, ordinis Sancti Benedicti.*

CLEMENS PAPA XI.

Dilecte fili, salutem & apostolicam benedictionem. Diutiùs præterire silentio non possumus, quantopere nobis acceptum probatumque sit studium quod congregatio tua sanctorum ecclesiæ patrum operibus recensendis atque nitidioris quam antea cultus publicam in lucem proferendis impendit. Quod quidem & professioni virtutisque vestræ maximè dignum ducimus, & non vobis duntaxat gloriosum, verùm etiam rei christianæ ac orthodoxæ imprimis religioni saluberrimum fore confidimus. Quamobrem te monachosque tuos in Domino hortamur, ut in egregio suo instituto strenuè diligenterque pergatis, pro certo habentes, quidquid in honorem commodumque vestrum à pontificia dignitate poterit proficisci, id vobis nullo unquam tempore defuturum. Intereà verò mitti ad te jussimus parva quædam munuscula iis potissimùm eruditis viris arbitratu tuo distribuenda, qui ejusmodi editionibus adornandis incumbunt, ut ipsis argumento sint paternæ, quá eos eorumque studia complectimur, charitatis. Tibi verò, dilecte fili, præcipuæ nostræ benevolentiæ pignus apostolicam benedictionem peramenter impertimur. Datum Romæ, apud Sanctum Petrum, sub annulo Piscatoris, die decimâ nonâ Aprilis anni millesimi septingentesimi sexti, pontificalis nostri anno sexto.

ULYSSES JOS.
ARCHIEPISCOPUS THEODOSIENSIS.

» espérons qu'il ne vous sera pas seule-» ment glorieux ; mais qu'il sera encore » très-salutaire à toute la chrétienté, » & particuliérement à la religion ca-» tholique. C'est pourquoi nous vous » exhortons au nom du Seigneur, vous, » vos moines, de continuer cette no-» ble entreprise avec tout le courage » & l'exactitude dont vous êtes capa-» bles ; vous assurant que toutes les » graces & les faveurs qui regardent » votre honneur ou votre avantage, & » qui dépendront de la libéralité du » saint-siege, vous seront accordées en » tout temps. En attendant nous avons » donné ordre de vous envoyer quel-» ques petits présents de dévotion, que » nous desirons, être distribués, selon vo-» tre volonté à ces hommes savants, » qui se distinguent par leur applica-» tion à travailler aux éditions, étant » bien aise de leur donner par-là des » marques de notre affection paternelle, » & de l'estime que nous faisons du » fruit de leurs études. Pour vous, no-» tre cher fils, nous vous donnons, » avec toute la tendresse possible, no-» tre bénédiction apostolique, comme » un gage de notre bienveillance sin-» guliere. Donné à Rome dans le pa-» lais de Saint Pierre, sous l'anneau du » pêcheur, le 19 d'Avril 1706, l'an-» née sixieme de notre pontificat. Si-» gné, Ulysse-Joseph, archevêque de » Théodosie «.

Ce bref si glorieux pour la congrégation fut expédié de la maniere la plus honorable. Le pape voulut qu'il fût fait non par le secrétaire du commun, mais par celui qui dresse les brefs qui sont adressés aux princes & aux personnes de la premiere qualité. De plus, sa sainteté fit écrire une lettre en réponse à celle que le pere de Sainte-Marthe avoit écrite pour lui être présentée avec St. Grégoire.

En même temps le pape fit remettre entre les mains du pere procureur-générale à Rome, une boëte dans laquelle il y avoit vingt-quatre médailles d'or, dont deux plus grandes & plus considérables, avec le portrait du pape, étoient destinées pour le pere-général & pour le pere de Sainte-Marthe. Il y en avoit aussi deux d'argent de la même grandeur & de la même empreinte que les précédentes, dont l'une étoit pour Dom Mabillon & l'autre pour le pere de Montfaucon. Les vingt-deux autres médailles d'or furent distribuées au R. P. général, à ses deux assistants, à D. Thomas Blampin, à Dom Denys de Sainte-Marthe, à Dom Jean Mabillon, à Dom Edmond Martene, à Dom Jean Martianay, à Dom Bernard de Fontfaucon, à Dom Thierri Ruinart, à D. Nicolas le Nourri, à Dom François Lami, à Dom Antoine Beaugendre, à Dom Jean Liron, à Dom Guillaume Roussel, à Dom Michel Félibien, à D. René Massuet, à Dom Pierre Coustant, à Dom Julien Garnier, à Dom François Faverolles, qui, depuis plusieurs années, travailloient à collationner des manuscrits grecs de St. Chrysostome, à Dom Barthelemi de la Croix & à Dom Guillaume Bessin, qui avoient eu part à l'édition de St. Grégoire.

13. Lettre à son altesse royale Mme. l'abbesse de Chelles, in-4. Le pere de Sainte-Marthe écrivit cette lettre pour satisfaire la curiosité de Mme. d'Orléans, abbesse de Chelles, qui vouloit savoir l'origine, les progrès, & l'état de la

congrégation de Saint Maur. L'auteur en fait l'histoire en abrégé, & observe que ce corps entiérement renfermé dans les états du roi, a refusé des établissements à Rome, à Florence, en Savoie, en Portugal, de peur de donner lieu à la moindre défiance. Il répond solidement aux raisons spécieuses qu'on allégua en 1672, pour arrêter le progrès de la réforme qu'on demandoit de tous côtes. Les Bénédictins, dit-on, envahissent tous les prieurés, & c'est à ce sujet que le roi a donné l'édit du mois de Novembre 1719. A quoi le P. de Sainte-Marthe répond ainsi : » Il n'y a » rien, Madame, de plus injuste que cette » accusation. Il y a en France au moins » douze mille prieurés de l'ordre de » St. Benoit. Les réformés de St. Maur » font en France plus de la moitié des » religieux Bénédictins. Il n'y auroit » donc pas lieu de se plaindre s'ils pos- » sédoient la moitié des prieurés, c'est- » à-dire, au moins six mille; mais ils » sont bien éloignés d'en avoir ce nom- » bre, puisqu'ils sont prêts de prouver » qu'ils n'en ont tout au plus que huit » cent, dont il y en a la moitié pres- » que de nulle valeur. Voilà ce qu'on » appelle envahir tous les prieurés «.

Dom de Sainte-Marthe termine ainsi sa lettre : » Après la mort de Louis-le- » grand, plusieurs évêques, abbés & » communautés se flatterent d'obtenir » la réforme. Je ne parlerai que de l'an- » cien évêque de Condom, abbé de » Saint Victor de Marseille. Ce prélat, » d'un zele merveilleux pour l'établis- » sement du bien & du bon ordre, n'a » rien oublié pour obtenir l'introduc- » tion des réformés dans cette abbaye. » La plus grande partie des religieux » la souhaitoient, & M. le Bret, inten- » dant & premier président en Pro- » vence, favorisoit ce dessein; mais » les ennemis secrets de la congréga- » tion de Saint Maur le firent échouer » par l'opposition d'une partie des » bourgeois de cette ville & de la no- » blesse de la Provence. Savez-vous, » Madame, comment les supérieurs de » la congrégation de Saint Maur se sont » vengés? Touchés de compassion pour » Marseille, affligée de la contagion, ils » se presserent d'y envoyer ce qu'ils pu- » rent amasser d'argent, & j'apprends » par une lettre circulaire du supérieur- » général adressée à tous ses monaste- » res, qu'il compte de fournir à Aix & » à toute la Provence de nouveaux se- » cours plus considérables. Afin de ti- » rer une vengeance complete, plu- » sieurs religieux de cette congrégation » se sont présentés par l'ordre des supé- » rieurs à M. l'évêque de Marseille, » pour secourir les malades. Il n'a pas » tenu à eux qu'ils n'aient sacrifié leur » vie à leur service, & présentement ils » exercent leur charité à Aix. Je ne » doute point, Madame, que cette » vengeance si chrétienne ne soit ap- » prouvée de votre altesse royale, & » ne redouble son estime pour cette » congrégation «.

14. *Gallia christiana, in provincias ecclesiasticas distributa; quâ series & historia archiepiscoporum, episcoporum & abbatum Franciæ vicinarumque ditionum ab origine ecclesiarum ad nostra tempora deducitur, & probatur ex authenticis instrumentis ad calcem appositis. Opera & studio Domni Dionysii Sanmarthani presbyteri & monachi ordinis sancti Benedicti, è congregatione sancti Mauri. Tomus I. Lutetiæ-Parisiorum, excudebat Joannes-Baptista Coignard*, 1715, in-

folio. Cet ouvrage est dédié à M. le duc d'Orléans, régent du royaume. Le P. de Sainte-Marthe eut l'honneur de lui offrir ce premier volume, ayant été présenté à son altesse royale par M. le cardinal de Noailles ; le prince le reçut avec ces démonstrations ordinaires de considération & de bonté pour la personne de l'auteur & pour la congrégation.

L'ouvrage renferme la suite & l'histoire des archevêques, évêques, abbés & abbesses de France & pays voisins, depuis le commencement de l'église jusqu'à présent. Le pere de Sainte-Marthe y a gardé une méthode différente de celle que MM. ses oncles avoient observée. Ils avoient mis les archevêchés dans le premier volume, les évêchés dans les deux suivants, & dans le dernier les abbayes. Il a distribué son ouvrage par métropoles, sous chacune desquelles sont les évêchés suffragants, & chaque abbaye, tant celles qui existent que celles qui ne subsistent plus, chacune dans son diocese.

Ce premier volume contient les métropoles d'Alby, d'Aix, d'Arles, d'Avignon & d'Auch. A la tête de l'histoire de chaque métropole ou province ecclésiastique, le pere de Sainte-Marthe a mis des cartes géographiques, par le moyen desquelles on connoît la situation de la ville métropolitaine, des églises suffragantes & des abbayes. Au plan de cet ouvrage il a joint dans la préface de ce premier volume des réflexions judicieuses sur l'établissement de la religion chrétienne dans les Gaules. Il prétend qu'elle a été prêchée du temps des apôtres, ou au moins du temps des hommes apostoliques. Les instruments qui doivent servir de preuves à l'histoire, sont à la fin de chaque volume. Un grand nombre de pieces ont été fournies par Dom Claude Estiennot, Dom Etienne du Laura, Dom Edmond Martene, Dom Ursin Durand, Dom Jacques Roger, & plusieurs autres religieux de la congregation, qui avoient parcouru presque toutes les églises du royaume, pour en recueillir les actes. Afin qu'on puisse ranger les événements dans un ordre chronologique, & connoître les papes & les princes sous lesquels les faits sont arrivés, le pere de Sainte-Marthe a fait imprimer à la fin du premier volume une table des années de Jesus-Christ, des indictions, & des pâques ; un catalogue chronologique des papes ; des empereurs Romains, François & Allemands, des rois de France & de Germanie, de Bourgogne & d'Espagne.

Les jésuites, dans leur journal de Trévoux du mois d'Août 1716, attaquerent l'ouvrage du pere de Sainte-Marthe. On leur répondit par une lettre imprimée à la fin du journal des savants de la même année, & par une autre lettre fort vive rapportée dans le VI tome du supplément au journal de Leipsic de l'an 1716.

Gallia christiana in provincias ecclesiasticas distributa. Tomus secundus. Parisiis, ex typographia regia, 1720. Ce volume ne contient que les métropoles de Bourges & de Bordeaux. Dans l'avertissement qui est à la tête, le p re de Sainte-Marthe annonce au public que c'est par les ordres de M. le duc d'Orléans, régent du royaume, que l'ouvrage s'imprime au Louvre, & qu'il a eu communication des remarques & des observations de M. Baluze sur le *Gallia christiana* de MM. de Sainte-

Marthe. L'auteur avertit encore que depuis trois ans, il s'est associé Dom Jean Thiroux & Dom Joseph Duclou, qui travailloient avec lui à la continuation & à la perfection de l'ouvrage. Dom Claude Bohier & Dom Barthelemi Petis de la Croix ont eu aussi part à ces deux premiers tomes. Après l'avertissement du second, on trouve un grand nombre de remarques, & quelques corrections sur le premier.

Gallia christiana in provincias ecclesiasticas distributa. Tomus tertius. Parisiis, ex typographia regia, 1725. Ce III tome renferme trois métropoles fort éloignées les unes des autres; savoir, celles de Cambray, de Cologne & d'Ebrun. Avant le corps de l'ouvrage, on trouve, 1°. une liste des archevêchés, évêchés & abbayes qu'il contient; 2°. les changements arrivés dans les églises depuis l'impression de ce volume & des deux précédents; 3°. des corrections & des suppléments pour le troisieme; 4°. des extraits tires des observations de M. Baluze, des porte-feuilles de M. de Gaignieres & d'autres savants, qui répandent beaucoup de lumiere sur les deux premiers tomes. Tous sont accompagnés d'un glossaire des mots barbares & étrangers, & de tables générales & particulieres.

Le pere de Sainte-Marthe n'eut pas plutôt achevé ce troisieme volume, que la mort l'enleva à l'âge de 75 ans, & dans la cinquieme année de son généralat. Ses fideles associés n'ont pas manqué de donner un abrégé de la vie de ce savant religieux à la tête du quatrieme volume du *Gallia christiana*. D. Joseph Castel, son secrétaire, a fait son éloge historique & le détail de ses ouvrages dans la lettre circulaire, dont il est parlé dans le journal des savants de l'année 1725, pag 398 & suivantes. On trouve encore l'éloge de Dom Denys de Sainte-Marthe dans le premier tome de l'histoire littéraire de l'Europe. Il n'y a eu que les jésuites dans leurs mémoires de Trévoux, & l'auteur du misérable Roman allégorique, intitulé : *Les aventures de Pomponius, chevalier Romain, ou l'histoire de notre temps*, qui aient osé déprimer le mérite & les ouvrages du pere de Sainte-Marthe. On attribue, au moins en parties, les aventures de Pomponius, où ce pere est si maltraité, à frere Labadie, qui mourut repentant dans l'abbaye de Samer, après avoir demandé qu'on jettât tous ses écrits au feu.

La suite du nouveau *Gallia christiana* ne nous paroît pas devoir être séparée des III premiers tomes donnés par D. Denys de Sainte-Marthe.

Gallia christiana in provincias ecclesiasticas distributa. Operâ & studio monachorum congregationis sancti Mauri, ordinis sancti Benedicti. Tomus quartus. Parisiis, ex typographia regia, 1728. On voit le portrait & la vie du pere de Sainte-Marthe, à la tête de ce volume, qui ne contient que la métropole de Lyon. Le public en est redevable à D. Jean Thiroux, aidé des PP. Félix Hodin & Joseph Duclou, qui avoient déjà travaillé aux volumes précédents sous la direction du pere de Sainte-Marthe. Ils suivent exactement la même méthode en faisant l'histoire des évêchés & des abbayes. On trouve dans ce volume des recherches curieuses sur les évêques de Lyon, & en particulier sur le martyre de St. Irénée.

Gallia christiana in provincias ecclesiasticas distributa. Tomus quintus, ubi

de provinciis Mechliniensi & Moguntinensi agitur. Parisiis, ex typographia regia, 1731. Les mêmes continuateurs ont donné ce V tome, où se trouvent les métropoles de Malines & de Mayence. Il y est parlé de 137 abbayes ou monasteres unis à d'autres églises, ou qui ne subsistent plus, & de 150 qui existent encore aujourd'hui dans l'étendue de ces deux archevêchés.

Les ennemis de la congrégation s'étant servis de la bulle *Unigenitus* pour faire sortir de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés un nombre de pieux & savants religieux occupés à des ouvrages utiles, les continuateurs du *Gallia christiana* furent de ce nombre. On ne vit plus rien paroître de cet ouvrage pendant huit ans. Mais Dom Félix Hodin & Dom Etienne Brice ayant acheté leur retour à Paris au prix de leur soumission, reprirent le *Gallia christiana*, & donnerent le volume suivant :

Gallia christiana in provincias ecclesiasticas distributa. Tomus sextus, ubi de provincia Narbonensi. Parisiis, ex typographia regia, 1739. Ce volume ne renferme que la métropole de Narbonne, avec les treize ou plutôt les onze évêchés qui la composent. Les deux nouveaux continuateurs avertissent qu'ils ne donnent point les corrections du présent tome, ni du précédent, non plus que les changements arrivés dans les églises, & qu'ils réservent ces choses pour la fin de tout l'ouvrage. Ils s'abstiennent aussi d'ajouter à la fin du volume un glossaire des mots de la basse latinité ; parce que la nouvelle édition de celui de M. Ducange le rend inutile.

Gallia christiana in provincias ecclesiasticas distributa. Tomus septimus, in quo de archiepiscopatu Parisiensi. Parisiis, ex typographia regia, 1744. C'est encore au travail de Dom Etienne Brice, & de Dom Félix Hodin, qu'on doit le VII & VIII tomes, qui renferment la métropole de Paris. D. Toussaint Chrétien du Plessis, qui leur fut associé, a fait le diocese de Meaux, & rien plus. Le septieme n'est que pour le seul diocese de Paris.

Nos auteurs commencent par exposer les différents sentiments sur l'origine de cette église, & sur le St. Denys, qui en fut le premier évêque. Après le catalogue historique des évêques de ce siege, qui fut érigé en archevêché l'an 1622, par le pape Grégoire XV, à la sollicitation du roi Louis XIII, on trouve plusieurs autres catalogues qui rendent ce volume très-curieux : ce sont ceux des doyens de la cathédrale, des grands aumôniers de France, des trésoriers de la Sainte-Chapelle du palais, & de Vincennes, des supérieurs-généraux des congrégations séculieres & régulieres, qui résident à Paris, de celles qui sont pareillement à la tête des congrégations de filles. On trouve dans ce volume l'histoire des congrégations mêmes, & en particulier de celle de Saint-Maur, l'érection des séminaires, tant de ceux qui sont institués pour former les clercs du diocese, que de ceux qu'on a établis pour l'utilité de toute l'église de France, ou pour les missions étrangeres, les grands-maîtres de l'ordre de St. Lazare, & les grands prieurs du Temple.

Gallia christiana in provincias ecclesiasticas distributa. Tomus octavus, in quo de quatuor ecclesiis Parisiacæ suffraganeis. Parisiis, ex typographia regia,

1744. Ce VIII tome renferme les évêchés d'Orléans, de Chartres, de Meaux, & de Blois, suffragants de Paris. Blois fut érigé en 1697, par le pape Innocent XII, à la sollicitation du roi Louis XIV. Les trois autres furent détachés de la métropole de Sens, dont ils dépendoient auparavant, pour former le nouvel archevêché. Entre les abbayes & prieurés conventuels d'hommes & de filles, qui sont dans la métropole de Paris, & dont il est parlé dans ces deux volumes, on y trouve encore un grand nombre de maisons religieuses aujourd'hui sécularisées, ou qui ne subsistent plus, sans parler de celles qui ont été détruites par des réunions depuis l'impression de ces deux volumes du *Gallia christiana*.

Gallia christiana in provincias ecclesiasticas distributa. Tomus nonus : de provincia Remensi, ejusque metropoli ac suffraganeis Suessionensi, Laudunensi, Bellovacensi, Catalaunensi ac Noviomensi ecclesiis. Parisiis, ex typographia regia, 1751. Dom Brice & ses collegues ont partagé la province de Reims en II tomes. Le premier renferme l'église métropolitaine, les dioceses de Soissons, de Laon, de Beauvais, de Châlons & de Noyon. Dans l'histoire de nos églises, nos auteurs se sont conformés à l'ordre des séances que les évêques de cette métropole observent entre eux dans leurs assemblées. Peut-être auroient-ils mieux fait de continuer à placer les dioceses suivants les notices de l'empire postérieures à l'empereur Honorius. Ils en conviennent dans le petit avertissement qui est à la tête de ce volume.

Gallia christiana in provincias ecclesiasticas distributa. Tomus decimus : de provincia Remensi, ejusque suffraganeis Ambianensi, Silvanectensi, & Boloniensi ecclesiis, ubi instrumenta omnium ad calcem colliguntur. Parisiis, ex typographia regia, 1751. On voit par ce titre que les auteurs ont réuni à la fin de ce volume les instruments ou pieces justificatives concernant les églises de toute la métropole de Reims, avec les tables, tant générales que particulieres.

La mort ayant enlevé en 1755, D. Félix Hodin & Dom Etienne Brice, & le pere Duplessis ayant abandonné le *Gallia christiana*, après avoir travaillé sur le diocese de Rouen, les supérieurs confierent la continuation de ce grand ouvrage à Dom Pierre Henri (*a*), ancien professeur, qui, aidé par Dom Jacques Taschereau, a mis au jour le volume suivant, qui est encore de la composition de Dom Brice.

Gallia christiana in provincias ecclesiasticas distributa. Tomus undecimus : de provincia Rotomagensi, ejusque metropoli ac suffraganeis Bajocensi, Abrincensi, Ebroicensi, Sagiensi, Lexoviensi ac Constansi ecclesiis. Parisiis, ex typographia regia, 1759. Ce tome XI est le dernier qui ait été donné au public. Le XII qui contient les métropoles de Sens & de Toulouse, est à l'imprimerie royale depuis plus de huit années. Il doit enfin paroître incessamment par les soins de

(*a*) Ce religieux de l'abbaye de Saint-Germain-des-Près, natif du village de Sarmier au diocese de Reims, a fait profession à l'âge de 18 ans, dans l'abbaye de Saint-Remi, le 7 Mars 1725.

Dom Pierre Henri. Le XIII suivra de près, si l'on n'en recule pas l'impression, comme celle du précédent.

Le premier auteur qui ait entrepris de faire connoître les archevêques & évêques qui ont gouverné les églises de France depuis leur origine, a été Jean Chenu de Bourges, avocat au parlement de Paris. Son ouvrage parut en 1621, in-4., mais il ne contient que de simples noms. Claude Robert, grand archidiacre de Châlons-sur-Saône, poussa ce dessein plus loin dans un ouvrage latin publié à Paris, en 1626, in-folio. Mais sentant que les forces lui avoient manqué pour l'exécuter dans sa perfection, il engagea les deux célebres freres jumeaux Scevole, & Louis de Sainte-Marthe de se charger d'un travail, sous le poids duquel il reconnoissoit qu'il avoit succombé. Personne n'étoit plus capable qu'eux de réussir dans une entreprise si difficile. Ils formerent d'abord un projet, qu'ils exposerent à l'assemblée du clergé en 1645. On l'agréa, & on les invita à en presser l'exécution; mais pendant qu'ils s'y appliquoient, & dans le cours de l'impression, la mort enleva d'abord Scevole en 1652, & ensuite Louis en 1656, celui-là dans sa 79e. année, & celui-ci dans sa 83e. Les deux freres avoient fait part de leur travail à Pierre Scevole, Abel & Nicolas de Sainte-Marthe, fils de Scevole, ils le leur laisserent à achever avec l'honneur de le présenter à l'assemblée du clergé de 1656; car il parut cette année en quatre volumes in-folio.

Quelque applaudi qu'ait été cet ouvrage dans son temps, il s'est trouvé dans la suite défectueux. C'est ce qui engagea l'assemblée du clergé de 1710, de charger le pere de Sainte-Marthe de le revoir, ou plutôt de le refondre, comme un ouvrage qui appartenoit à sa famille. Telle est l'origine du *Gallia christiana*, rapportée par le pere Niceron dans le V tome des mémoires pour servir à l'histoire des hommes illustres dans la république des lettres. Quelques doctes Allemands ont loué le *Gallia christiana* des Bénédictins, & témoigné au public le desir qu'ils avoient que l'Allemagne eût (*a*) un semblable ouvrage pour en éclaircir l'histoire. Le célebre Muratori (*b*) souhaitoit pareillement qu'on refondît l'*Italia sacra* d'Ughelli sur le plan de notre *Gallia christiana*. *Hist. litt. de la Cong. de St. Maur.*

Sainte-Gemme, *Feuillant*. Dom de Sainte Gemme, connu dans la congrégation des Feuillants, sous le nom de Gabriel de Saint-Malachie, étoit de Tours, & avoit fait profession en l'abbaye du Feuillant, en 1612. Il a traduit en françois divers ouvrages de St. Bernard; savoir, ses lettres; ses traités de la conversion; des mœurs; de la vie solitaire; du précepte & de la dispense; de même que la vie de ce

(*a*) Ziegelbauer, *Hist. litt. O. S. B.*, tom. III, pag. 455. (*b*) *Abbiam di grandi obligazioni all' Ughelli, ma sarebbe da desiderare, che la sua Italia sacra fosse interamente rifatta da capo à piedi, come in Francia si fa della Gallia sacra de' Sanmartani, essendo ben da lodare la ristampa e correzione fattane dal signor Coleti, ma non bastando questa al bisogno. Annali d'Italia*, tomo quinto, pag. 261.

faint. Les lettres furent confiées à la presse, in-8., à Paris, où D. de Ste. Gemme mourut en 1657.

SAINTES, *Feuillant.* Dom Pierre de Saintes, autre religieux, dit de Sainte-Magdelaine, étoit natif d'Abbeville. Il s'est fait connoître par un traité des horloges, imprimé à Paris, in-8., en 1609. Il fut fait prieur, & décéda à Paris en 1648. C'est ce qu'on en lit dans le *Cistercium reflorescens*, pag. 95.

SAINT-HOMME, *Célestin.* Le pere Antoine Saint-Homme, né à Amiens, & profès de la maison des célestins de de cette ville, du 23 Juin 1562, gouverna celles d'Avignon & de Paris, en qualité de prieur, & deux fois sa congrégation, comme provincial. Il l'étoit lorsque la mort l'enleva à Marcoussis, le 2 Février 1604. Il est auteur de l'épître dédicatoire à Clément VIII, qui se lit en tête de la somme du pere Crépet, imprimée in-folio, à Lyon. Il a, de plus, laissé un volume in-4., conservé en la bibliotheque des célestins de Paris, qui renferme des sermons de morale; des panégyriques, & des discours latins pour la visite des monasteres.

SAINT-PAUL, (*Dom Eustache de*) autrement, ASSELINE, (*D.*) *religieux Feuillant.* C'est l'usage de cette congrégation feuillantine de prendre, en y entrant, un nom différent de celui de famille. Asseline se nomma *de Saint-Paul.* Il étoit de Paris, d'une famille honnête. Il vit le jour l'an 1573, embrassa de bonne heure l'état ecclésiastique, prit des degrés en Sorbonne, même celui de docteur. S'étant fait Feuillant l'an 1605, il y acquit bientôt la réputation de littérateur poli & de savant profond. Sa capacité le fit admettre dans le conseil des cardinaux de la Rochefoucault & de Retz. Etant à Rome, où il gouvernoit une maison de son institut, le pape Paul V ne dédaigna pas de le consulter plusieurs fois sur diverses matieres importantes. Il est auteur de quelques ouvrages; entre autres, d'un abrégé de philosophie sous le titre de *Summa philosophiæ quadripartita*, dont on assure qu'il y a eu plus de trente éditions. Il termina sa carriere à Paris, le 26 Décembre 1640, âgé de 68 ans. Nicolas le Febvre, sieur de Lezeau, qui, depuis 30 ans, avoit D. Eustache de Saint-Paul pour directeur, lui fit, par reconnoissance, poser une tombe de marbre noir, avec une épitaphe qu'il composa lui-même. Dom Antoine de Saint-Pierre son confrere, composa sa vie, imprimée en 1646, & le pere de Saint-Romuald rapporte des vers françois & latins, faits à l'honneur de son confrere, dans son trésor historique & chronologique, tome III, pag. 945 & 946.

SAINT-JOSEPH, (*Pierre de*) *Feuillant.* Né en 1594, dans le diocese d'Auch, décédé en 1662, a publié plusieurs ouvrages de théologie; mais il est plus fameux par la quantité des volumes que par leur solidité & leur précision.

SAINTE-MARIE, (*Dom Jérôme de*) autrement GEOFFRIN, (*Dom Claude*) *religieux Feuillant* (a). Ce savant, connu en religion, sous le nom de D. Jérôme de Ste. Marie, avoit du feu, du génie, de la lecture & du talent. Il se signala parti-

(a) Mémoires du temps.

culiérement par le zele & l'éloquence de la chaire. C'eſt lui rendre juſtice de dire qu'il a été l'un d'un plus célebres prédicateurs des 17. & 18. ſiecle. Il étoit de Paris, où il vint au monde dans le mois de Janvier 1639. L'amour de la retraite & de la pénitence le porta, dès ſa premiere jeuneſſe, à ſe conſacrer à l'une & à l'autre chez les religieux pénitents du tiers-ordre de St. François. Il y demeura pluſieurs années avec édification, après leſquelles il paſſa dans l'ordre des Feuillants, avec la permiſſion du pape, & y fit ſes vœux le 31 Juin 1673, âgé de 33 ans. Il a prêché pendant près de 60 ans dans Paris, avec un applaudiſſement univerſel, & il a été ſouvent recherché à la cour pour y exercer auſſi le même miniſtere. Aux graces extérieures & à une éloquence naturelle qu'il avoit cultivée avec ſoin, il joignit une grande connoiſſance du cœur de l'homme, & une étude profonde de l'Ecriture ſainte, & des peres de l'égliſe, principalement par rapport à la morale chrétienne. Sa vie étoit, d'ailleurs, très-édifiante, & ſes mœurs étoient auſſi pures. Il a eu pour amis les plus célebres théologiens de ſon temps, dont il prenoit ſouvent les avis, & il eut grand ſoin de ne point débiter ſes propres opinions, mais de ne parler que le langage de l'Ecriture & de la tradition. Il renonça de bonne heure aux fleurs trop recherchées du diſcours, pour ne traiter ſes ſujets qu'avec la gravité & la ſolidité que demandent la majeſté de l'évangile, & la néceſſité où eſt un miniſtre de Jeſus-Chriſt de parler plus au cœur qu'à l'eſprit. Il a rempli pluſieurs charges dans ſon ordre avec diſtinction; entre autres, celles d'aſſiſtant & de viſiteur-général, & a été prieur de Sainte-Marie de Pignerol; en 1717, il fut enveloppé dans les troubles qui agitoient l'égliſe, & envoyé à Poitiers. Il étoit alors âgé d'environ 78 ans. Deux ans avant ſa mort, il s'impoſa un ſilence volontaire, pour ne plus s'occuper que de ſon propre ſalut, & il acheva ainſi ſa courſe dans l'attente d'une heureuſe éternité. Il mourut à Paris, le 17 de Mars, dans ſa 82e. année, la 49e. depuis qu'il s'étoit engagé dans la congrégation des Feuillants. Les ſermons de ce célebre prédicateur ont été imprimés ſans nom d'auteur; en 1737, à Liege, (Paris) en cinq volumes in-12; le premier contient les ſermons de l'avent juſqu'au dimanche de la quinquagéſime, avec un ſermon pour le jour de St. Maur, abbé; le ſecond, le troiſieme & le quatrieme comprennent les ſermons du carême, de l'octave, de la fête-dieu, &c juſqu'au dix-huitieme dimanche d'après la pentecôte; dans le cinquieme ſont des ſermons détachés, une retraite de huit jours, &c. Les nouveaux ſermons pour un carême, imprimés en même temps, & de la même maniere, ſont d'un autre prédicateur encore vivant. Dans le chapitre des Feuillants de Paris, on voit le tombeau de Dom Jérôme, avec l'épitaphe ſuivante, que l'on trouve auſſi dans le tome II, pag. 385, de la deſcription de Paris, de M. Piganiol de la Force:

CONTICESCIT
Et hic noviſſimæ tubæ clangorem expectat
Rever. D. HYERONIMUS
A SANCTA MARIA,
In ſæculo, CLAUDIUS GEOFFRIN;
Qui & ipſe quaſi tuba
Vocem, piis amicam, impiis
Et peccatoribus terribilem, exaltavit
In domo Domini, Pariſiis.
Facili ad ſcientias ingenio natus,
Supereminentem aliis Chriſti doctrinam
Et verbo & opere amplexus eſt.
Sinceræ vir pietatis; cui vera fides
Et caſtus religionis amor,
Quando ullum invenient parem!
Veritatis amans,
Impetum irruentis in illam procellæ
Exul ſuſtinuit.
Eloquentiâ percelebris
Per quinquaginta & amplius annos
Populum, proceres, regem ipſum
De religione allocutus,
Nulli non placuit, nullum dimiſit
Sine novo ipſum rurſus audiendi deſiderio:
Eccleſiæ veluti dulciſſimæ matri addictus
Ejus principibus, paſtoribuſque
Vixit cariſſimus.
Viſitator ſemel, aſſiſtens iterum,
Dignitate ſuis præfuit, profuit exemplo.
Tandem octogenario major
XVI. Kal. April. anno Domini, M. DCC. XXI.
Prior Pignerolenſi obiit;
Jamque verbo Dei paſcitur æterno
Cujus ad ultimum uſque ſpiritum
Et præco fuit, & teſtis.

SAINT-MÉDARD, (*le moine de*) *ancien poëte François.* Le vrai nom de ce poëte, duquel Fauchet n'a pas parlé, étoient Gauthier de Coigny. Il nâquit vers l'an 1177. S'étant fait moine en l'abbaye de Saint-Médard de Soiſſons, ordre de St. Benoit, en 1193, on le fit prieur de Vic-ſur-Aine, en 1214. Le corps de Ste. Leocade, qui étoit conſervé, dans ſon prieuré ayant été volé, Gauthier fit à cette occaſion une complainte: cette piece eſt de l'an 1219. Il fut fait prieur de Saint-Médard de Soiſſons, en 1233, & 3 ans après, il mourut. On a de lui un grand nombre de poëſies Françoiſes, & de chanſons en

langage plus ancien que Thibaud, comte de Champagne. La collection de ces poésies est conservée dans l'abbaye de Notre-Dame de Soissons : il y en a aussi à Saint Corneille de Compiegne; il y en avoit autrefois un exemplaire dans la bibliotheque de Charles V, & de Charles VI, rois de France. Les chansons de Gauthier sont, dit-on, un des beaux morceaux qu'on puisse vanter pour les poésies de cette espece du regne de Philippe-Auguste, & de Louis VIII. Il est connu en quelques bibliotheques de Paris sous le nom de Danz Gauthier. » Voyez la chronique de St. » Médard au tome II du spicilege de » Dom Luc d'Achéri, édition in-folio, » & le second volume des dissertations » de M. l'abbé le Beuf, sur l'histoire » ecclésiastique & civile de Paris, pag. » 121 & 122 de sa dissertation sur l'é» tat des sciences en France, depuis » le roi Robert, jusqu'à Philippe-le-bel «.

Saint-Sigismond, *de la congrégation du Mont-Cassin.* Dom Cyrien de Saint-Sigismond, issu de la noble famille de ce nom à Sienne, embrassa la vie Bénédictine à l'abbaye de Saint-Eugene dans sa ville natale, le 25 Juillet 1620. Après avoir fait ses études à Pérouse; il fut nommé professeur, & enseigna la théologie avec distinction. Il possédoit non-seulement les langues grecque & hébraïque, mais même presque toutes les autres anciennes & étrangeres. Il avoit étudié les mathématiques, & s'étoit rendu fort habile dans l'intelligence des livres saints, qu'il expliqua durant 40 ans, en qualité de professeur public, en l'université de Pise. Il fut très-estimé du grand-duc Ferdinand II, & mourut fort âgé en 1679, au monastere de Saint-Eugene, dont il avoit été fait abbé. Il a laissé un grand nombre d'écrits; VI tomes de leçons sur l'Ecriture sainte; un cours de philosophie, in-4.; une théologie morale, en trois volumes; un volume in-folio d'observations sur le livre de Dom Grégoire Sayrus, intitulé : *Clavis regia;* plusieurs lettres pleines d'élégance & d'érudition. Enfin, divers traités sur différents sujets. On les conserve tous en la bibliotheque de Saint-Eugene de Sienne; c'est ce qu'en dit Armellini.

Saivedra, *abbé du Mont-Cassin.* Dom Bernardin Saivedra s'est distingué dans la congrégation du Mont-Cassin, où il devint abbé. On a de lui deux dissertations écrites en Italien, que l'on conserve au Mont-Cassin, dans l'une desquelles il prétend que jamais le corps de St. Benoit ne fut transféré en France. Il vivoit avant Lauretus, qui a écrit sur cette matiere, & Gottola pense que ce dernier a fait usage de la dissertation de Saivedra.

Salaini, *de la congrégation de Vallombreuse.* Une grande inclination pour l'histoire & l'antiquité ont fait le caractere de Valérien Salaini. Il étoit de Florence, & avoit été admis parmi les religieux de la congrégation de Vallombreuse. Il a écrit conjointement avec Scipion Ammirati l'histoire de la république de Florence, & a de plus dressé le catalogue des cardinaux, archevêques, & évêques de la même ville. Il vivoit dans le dernier siecle.

Salazar, (*André de*) *de la congrégation de Valladolid.* André de Salazar, Bénédictin Espagnol, profés de Saint-Milan de la Coule, congrégation de Valladolid, vivoit dans le 17. siecle. On a de lui des notes sur la regle de St. Benoit, qui furent mises sous presse en

1614; la vie & les miracles de St. Grégoire de la Cazada, en 1 volume in-4., en 1624, & un traité sur la perpétuité des abbayes. Sa mort arriva vers l'an 1634.

SALAZAR, (*Jean de*) *de la même congrégation de Valladolid.* Jean de Salazar, de la même congrégation que le précédent, étoit profès de l'abbaye de Nagere. On a de lui un volume in-4., imprimé à Rome, en 1608, sous le titre d'*Art de bien mourir;* & un autre de même format, publié à Pamplune en 1619, qui a pour titre : *Politique Espagnole.*

SALAZAR, (*Ambroise-Gomez de*) *autre moine Espagnol.* Ce troisieme fut célebre prédicateur, & devint abbé de Saint-Emilien. Il occupoit ce poste lorsqu'il fit imprimer à Madrid, en 1657, un volume in-4. de panégyriques.

SALAZAR, *général de la congrégation de Valladolid.* Dom Maur de Salazar, né en Espagne, embrassa l'état monastique en l'abbaye de Saint-Benoit de Valladolid. Comme on reconnut en lui de grandes dispositions pour les sciences, il fut envoyé au fameux college de Saint-Vincent de Salamanque, pour y faire ses études. Après y avoir reçu le bonnet de docteur en théologie, il enseigna en diverses maisons de sa congrégation, puis fut fait abbé, & enfin général. Il termina ses jours à Salamanque, en 1607. Dom Antoine d'Yepez, qui vivoit de son temps, & qui étoit de la même congrégation de Valladolid, dit dans ses chroniques de l'ordre de St. Benoit, que Dom Maur de Salazar passoit pour un des plus grands personnages de son siecle en tout genre de sciences. Il a composé plusieurs traités théologiques, estimés des savants; entr'autres, sur la premiere partie de la somme de St. Thomas.

SALAZAR, *commandeur de l'ordre de Calatrava.* Louis de Salazar de Castro, Espagnol, issu d'une illustre famille, fut reçu dans l'ordre des chevaliers de Calatrava, qui est une branche de l'ordre de Cîteaux, où il se distingua; il devint commandeur de Zurita, fiscal de son ordre, & historiographe du roi d'Espagne. Il vivoit dans le 17. siecle, & a composé en langue espagnole l'histoire généalogique de la maison de Lara, en 4 volumes in-folio, imprimés à Madrid en 1697.

SALAZAR, *de la congrégation de Saint-Maur.* Dom Alexis Salazar, compagnon d'études de Dom Plancher dans la composition de l'histoire de la province de Bourgogne, en avoit fini le 3e. & le dernier tome, lorsque la mort l'enleva le 12 Octobre 1766. Quoique cet écrivain fut exact & laborieux, on a jugé que son ouvrage avoit besoin d'être revu, corrigé & considérablement augmenté. C'est ce qui a engagé les supérieurs à en retarder l'impression, jusqu'à ce qu'on l'eut mis en état de soutenir les regards du public. D. Salazar, né à Bourg-en-Bresse, fit profession, à l'âge de 19 ans, dans l'abbaye de Vendôme, le 22 Mai 1723. Il est mort dans celle de Saint-Benigne, & a été regretté pour sa vertu.

SALI, *de la congrégation de Vallombreuse* (*a*). Innocent Sali, religieux de Vallombreuse, fut poëte & astronome. En 1640, il publia à Arezzo une in-

(*a*) Mémoires envoyés de Rome.

troduction à l'astrologie judiciaire. Il a d'ailleurs laissé des tables astronomiques, & en 1644, il publia en vers un éloge de St. Benoit, évêque & martyr.

SALIANIS, (*Philippe de*) *abbé de Melun* (*a*). Il fut précepteur du roi François I, surnommé le restaurateur des lettres, & posseda quelque temps l'abbaye de Saint-Pierre de Melun en qualité de commendataire séculier; mais il ne tarda pas à y embrasser la regle Bénédictine par des vœux solemnels. Quoiqu'il soit certain qu'il a composé & écrit, on ne détaille pas les productions de sa plume.

SALICET, *abbé de Bongard.* Nicolas Salicet vivoit dans le 15. siecle, étoit religieux Bernardin, & fut nommé abbé de Bongard en Allemagne. On nous le représente comme un homme savant & docteur en théologie. Il s'est fait connoître à la postérité par un ouvrage intitulé: *Antidotum animæ*, imprimé à Venise, en 1517, remis sous presse à Paris, en 1552, & publié de nouveau ailleurs depuis ce temps.

SALINAS, *de la congrégation du Mont-Cassin.* Ce fut le 21 Août de l'année 1720, que Dom Janvier Salinas, de Naples, prononça ses vœux en l'abbaye de Saint-Séverin de cette ville, en 1732. Il publia à Milan avec des notes & des observations les douze livres de l'histoire de l'empire d'Occident, de Charles Sigonius. Dans cet ouvrage il a fait de grandes recherches pour discerner les conciles orthodoxes de ceux qui ne le sont pas (*b*).

SALINI, *de la congrégation de Vallombreuse.* Cosme Salini qui vivoit dans le dernier siecle, étoit orateur. En 1648, il fit imprimer à Florence une rhétorique fort estimée, sous le titre d'*Eraphis oratoria.* Il étoit né en Toscane.

SALODIUS, *Olivetain.* Hyppolite Salodius vivoit dans le dernier siecle, & avoit enseigné la théologie & les mathématiques chez les Olivetains, parmi lesquels il avoit voué la pratique de la regle de St. Benoit en 1622. Il fit imprimer un ouvrage qui a pour titre: *Tables gnomoniques* (*c*).

SALOMON, *évêque de Cornouailles.* Si nous nous en rapportons à Arnould Wion, qui est appuyé de l'autorité de de Balacus, écrivain Anglois, Salomon avoit reçu l'habit de St. Benoit en l'abbaye de Saint-Augustin de Cantorbery, & fut évêque de Cornouailles. Il vivoit dans le 10. siecle. En 960, il a commenté les cinq livres de Moyse.

SALOMON, *évêque de Constance.* Issu d'une famille Allemande, également distingué par sa noblesse & par ses grands biens, Salomon fut confié par ses parents aux Bénédictins de Saint-Gal, pour l'élever dans les sciences & dans la piété. Il y eut pour maître le fameux Ison, sous lequel il fit de grands progrès dans les belles-lettres. Il n'eut d'abord aucune envie d'embrasser l'état monastique, & obtint, malgré cela, le titre d'abbé de Saint-Gal; mais s'appercevant que les moines avec lesquels il avoit étudié ne le voyoient qu'avec peine à leur tête, sans être des leurs, il se

(*a*) Légipont, tom. I, pag. 325. (*b*) Mémoires communiqués, par D. Athanase Pericciani, bibliothécaire de Sainte-Justine. Journaux de Trévoux, Juillet 1733. (*c*) Lancelot. *Historia christiana.*

fit moine par la profession solemnelle. Peu de temps après, il fut nommé à l'évêché de Constance, où il décéda en 920, ayant tenu ce siege environ 30 ans. L'onction de ses discours le fit estimer, sa vigilance pastorale lui attira le respect, & ses libéralités lui mériterent des regrets. On a de lui divers ouvrages, savoir : un recueil de poésies que Canisius a donné dans ses anciennes leçons ; un traité sur les sept arts libéraux ; plusieurs sermons ; un recueil de lettres ; enfin, Tritheme lui en attribue plusieurs autres. On peut voir là-dessus l'histoire littéraire de France, par Dom Rivet, tome VI. page 156.

SALVATOR, *de la congrégation du Mont-Cassin.* Ce fut le 25 Mars 1550, que Salvator de Crême prononça ses vœux en l'abbaye Bénédictine de Saint-Jean de Parme. Il a composé un ouvrage sur la philosophie, auquel il a donné ce titre : *Totius philosophiæ humanæ in rationalem, naturalem & moralem digestio, & earumdem partium luculentissima elucidatio.* Il le dédia au cardinal Odoard-Farnese, & le confia à la presse en trois volumes in-4., en 1602, à Régio.

SALVATOR, *de Crêmone.* Celui-ci, différent du précédent, fut un des premiers religieux de la congrégation de Sainte-Justine de Padoue, comme un des plus distingués en science & en vertus. On peut voir ce qui le concerne & ses ouvrages, dans la bibliotheque du Mont-Cassin, partie 2, page 168.

SALVATOR, *de Palerme.* Salvator-Maria Blasi, moine de Saint-Martin de Palerme, de la congrégation du Mont-Cassin, a, entr'autres écrits, publié en 1749, une savante dissertation sur un vase antique-grec.

SALVI, *de la congrégation du Mont-Cassin.* Constantin Salvi, né à Bresce, fit profession en l'abbaye de Saint-Faustin de cette ville, le 28 8bre 1598. Il passa pour exceller dans la philosophie, qu'il enseigna avec réputation à Saint-Georges de Venise. Il a laissé trois ouvrages ; le 1er, qui est in-4, a pour titre : *Novus ad benè philosophandum aditus* ; le 2e. est in-folio, & a pour titre : *De rerum naturâ* ; le 3e. traite de l'ame ; il est in-4. On les conserve dans les abbayes de Parme.

SALVIATI, *chevalier de Saint-Etienne.* Léonard Salviati, noble Florentin, chevalier de l'ordre de St. Etienne, s'est fait un grand nom dans les lettres, sur la fin du 16. siecle. Il passoit pour excellent poëte comme pour habile orateur, & écrivoit également bien en Latin & en Italien. On a, de sa façon, un recueil de harangues prononcées en diverses occasions ; un autre recueil de comédies, & un traité de l'amitié, qui a été confié à la presse.

SALVIUS, (*St.*) *d'Alvelden* (a). Ce saint & savant personnage, décédé en 962, fut abbé d'Alvelden aux confins de la Navarre & de la vieille-Castille. Il composa des hymnes, des oraisons, des versets, & des messes. Dom Mabillon pense que ces précieux monuments de l'antiquité sont perdus ; d'autres croient le contraire, d'après ce qui est dit dans la collection des conciles d'Espagne, par Garsias Loaysa, page 774. Quoi qu'il en soit, tous ces ouvrages étoient

(a) Annales, tom. III, pag. 562.

remplis de la sainte onction qu'inspire l'esprit de Dieu.

SALVONÉ, *moine de Saint-Médard de Soissons.* Alexandre Salvoné vivoit dans le 16. siecle, & étoit religieux Bénédictin de l'abbaye de Saint-Médard de Soissons. Dom Mabillon parle de lui dans la premiere partie de son 4. siecle Bénédictin, & dit qu'il a composé un ouvrage concernant son monastere de Saint-Médard.

SALZBURGA, *prieur de Tegernseen.* Christian de Salzburga, bachelier en l'unversité de Vienne, prieur de Tegernseen, & abbé d'Oberaltaiche, a composé une exposition sur la regle de St. Benoit.

SALZEDO, *de la congrégation de Valladolid.* Nous lisons dans la bibliotheque d'Espagne que D. Joseph Salzedo a écrit en quatre livres l'histoire du comte Fernand Gonzalez, & la généalogie de la reine Marguerite d'Autriche. Cet écrivain étoit profès de l'abbaye de Saint-Pierre d'Arlauce, de la congrégation de Valladolid.

SAMPIRE, *évêque d'Astorga.* Il étoit Espagnol de naissance, & se fit Bénédictin au monastere de Sahagun en Espagne. Son mérite l'ayant fait connoître, il fut tiré du cloître de Sahagun, d'abord pour être abbé dans la province de Bierce, puis pour gouverner l'évêché d'Astorga. Il florissoit vers l'an 1056, & composa l'histoire des rois de Léon. Dom Prudence de Sandoval, évêque de Pampelune, l'a publiée en 1615.

SAMSON, *abbé de Saint-Zoyle de Carrion.* Le monastere de Saint-Zoyle de Carrion, situé dans un fauxbourg de Cordoue en Espagne, eut Samson pour abbé, en 863. Moralez, auteur Espagnol, nous le dépeint comme un personnage savant, qui avoit beaucoup de pénétration & de vivacité d'esprit, & une grande connoissance de la philosophie, jointe à une profonde intelligence des livres saints. Ayant été accusé d'hérésie par Hestigesius, évêque de Malaca, dans un concile assemblé à Cordoue, il composa, pour se justifier, une apologie magnifique, divisée en trois livres. Cet ouvrage se conserve en la bibliotheque de la métropole de Tolede. Dom Mabillon paroît fort surpris de ce que les Bénédictins Espagnols ne l'ont pas encore publié Dans le même ouvrage, l'abbé Samson fait l'apologie des martyrs de Cordoue, sous le regne des mahométans. Il mourut en 890. Cyprien, prêtre d'Espagne, composa son épitaphe, conçue en ces termes :

Quis quantusque fuit SAMSON, sanctissimus abbas:
Cujus in urnâ manent hâc sacra membra sub aulâ,
Personat Hesperia, illius semine sata.
Flecte Deum precibus lector, nunc flecte peroro,
Æterea ut culpis valeat conscendere tersis.
Discessit longè notus; plenùsque dierum,
Sextilis nempe mensis primo & vicesimo sole (a).

(a) Voyez Annales de l'ordre, tom. III, pag. 107 & 278.

SAMSON

Samson, *moine de Cantorbery.* Au rapport de Pitseus, Samson vivoit en 1170, étoit Bénédictin de la cathédrale de Cantorbery, & a laissé un volume d'homélies.

Samuel, *Camaldule.* Arnould Wion, auquel nous sommes redevables de la connoissance de cet écrivain, nous dit, dans son ouvrage intitulé : *Le bois de vie*, qu'il étoit Bénédictin de la congrégation de Camaldoli, & qu'il est auteur d'un écrit auquel il a donné le titre de *Microcosmus.* Wion nous laisse ignorer le temps auquel vivoit Samuel.

Samuel, *de Fulde.* Celui-ci, disciple de Raban-Maur, & moine de Fulde, fut fait évêque de Worms en 840. Il fit pour son diocese de sages réglements, écrivit diverses lettres, &c.

Sanchez, *de l'ordre de Cîteaux.* Parmi les savants qu'a produits la congrégation du Mont-Sion, branche de l'ordre de Cîteaux en Espagne, se trouve Didace Sanchez Maldano. Il étoit profès de Carracet, & fut abbé de Riosicco. On a de lui un livre imprimé in-folio, à Burgos, en 1603, sous le titre d'*Agriculture spirituelle*, qui est écrit en langue Castillane.

Sanchez, *de la congrégation de Valladolid* François Sanchez, Bénédictin, qu'il ne faut pas confondre non plus que le précédent, avec le trop fameux Sanchez, jésuite, étoit Espagnol de naissance, & religieux de la congrégation de Saint-Benoit de Valladolid. Il avoit appris la langue hébraique, & enseigna long-temps la morale en l'abbaye du Mont-Serrat en Catalogne, où il décéda en 1620. On a de lui des commentaires sur Job ; sur les pseaumes : sur le cantique des cantiques, & sur l'ecclésiaste, outre un dictionnaire hébreu ; & un traite *de divinis nominibus.* De tous ces ouvrages, il n'y a que son commentaire sur l'ecclésiaste qui ait vu le grand jour par la presse, in-4., à Barcelone, en 1619. Les autres se conservent manuscrits en la bibliotheque du monastere de Notre-Dame de Mont-Serrat.

Sanctis, (De) *moine de Sienne.* D. Cyrin de Sanctis, Italien de naissance, & moine de Sienne, congrégation du Mont-Cassin, fut professeur d'écritures saintes en l'université de Pise, plus de 40 ans. On a de lui deux ouvrages importants ; le premier est en VI tomes, & a pour titre : *Prælectiones in sacra Biblia ;* le second est intitulé : *Repertorium biblicum*, où il donne par ordre alphabétique les principales explications de ce qui est renfermé dans la bible. Il finit sa carriere en 1679. Ses ouvrages sont manuscrits dans la bibliotheque de Saint-Eugene de Sienne.

Sanderadus, *abbé de Morbac.* Sanderadus Breunig, religieux, puis abbé d'Amorbac, depuis 1713, jusqu'en 1725, s'est distingué dans les belles-lettres, sur-tout dans la poésie. Il a donné en ce dernier genre des pieces qui lui ont mérité de la distinction & des éloges.

Sandholzer, *moine d'Outtembourg.* Gal Sandholzer avoit fait profession en l'abbaye de Saint-Pierre d'Outtembourg, & vivoit au dernier siecle. On a quelques ouvrages de sa façon, qui lui ont mérité rang parmi nos écrivains dans les lettres apologétiques de Dom Peze.

Sandius, *de Sainte-Justine.* Joseph-Marie Sandius, bibliothécaire de Sainte-Justine, étoit ami particulier du célebre cardinal Querini. Onne détaille

pas ses ouvrages. Nous savons seulement qu'il a envoyé d'Italie en Allemagne à Dom Peze le manuscrit de Louis Bardi, sur l'origine & le progrès de la congrégation de Sainte-Justine : ouvrage que ce savant a mis sous la presse.

SANDOVAL, *évêque de Pampelune.* Dom Prudent de Sandoval fut un des plus laborieux écrivains d'Espagne, & l'un des principaux ornements de la congrégation de Saint-Benoit de Valladolid, où il avoit fait profession dans le 16. siecle, en l'abbaye de Nagera. S'étant distingué par ses vertus comme par des connoissances vastes & variées, il mérita l'estime de son corps, qui le nomma abbé de Saint-Isidore de Guegna. Il le gouvernoit, lorsque Philippe III, roi d'Espagne, le nomma à l'évêché de Tuy en Galice, & le choisit pour son prédicateur & son historiographe. On le transféra depuis sur le siege de Pampelune, qu'il gouverna jusqu'en 1621, l'époque de son décès. Ceux de ses ouvrages qui sont venus à notre connoissance sont : » l'histoire des monasteres de l'ordre de Saint-Benoit en Castille, deux volumes in-folio, imprimés à Madrid en 1601, & à Augsbourg, en 1619; le commencement de l'ordre de St. Benoit; l'histoire généalogique des comtes d'Osorez; celles des rois de Castille & de Léon, in-folio, 1615, 1634; celle des évêques de Pampelune, in-folio, en cette ville, 1614; chronique, ou histoire d'Alphonse VII, roi d'Espagne, à Madrid, 1600; vie & histoire de l'empereur Charles V, en deux gros volumes in-folio. Elle est écrite en langue espagnole, & fut confiée à la presse, à Pampelune, en 1614; un recueil des anciennes histoires d'Espagne, composées par cinq évêques, qui sont, Didace, Isidore, Sébastien, Sampire, & Pélage. A Pampelune, 1614, & 1634, in-folio; histoire de la captivité de François I, roi de France, écrite en espagnol. Elle a été traduite en langue latine, par Ebert, & mise sous la presse in-8., à Madrid, en 1715; les antiquités tant de la ville que de la cathédrale de Tuy, à Rague, in-4., 1610; un recueil des épitaphes, & la description des tombeaux des rois & des reines inhumés dans l'église de Saint-Isidore de Léon; histoire généalogique des principales familles d'Espagne; celle de tous les rois de ce royaume, à Madrid, 1600. Enfin, celles de l'église métropolitaine & primatiale de Tolede; de l'abbaye de Sahagan, & de Notre-Dame de Nagera. On lui attribue encore plusieurs autres ouvrages.

SANFTEL, *religieux de Nider-Altaiche.* Nider-Altaiche est une abbaye Bénédictine, dédiée à St. Maurice, située dans le diocese de Passaw, en Baviere. Dom Boniface Sanftel s'y est distingué de nos jours par beaucoup de capacité & de connoissances. Après avoir été envoyé en l'université de Saltzbourg, en 1715, pour y faire ses études, il y enseigna, depuis, la philosophie & les controverses; en 1729, il fit imprimer un volume in-8., sous ce titre : *Utile philosophicum, seu de quatuor causis;* l'année précédente, il en avoit publié un autre in-4., intitulé : *Natura tam in se, quam cùm arte æmulâ suâ, & in auctore suo, item in variis mirabilibus, &c, considerata.*

SANSARIC, *de la congrégation de Saint-Maur.* Dom Jean-Bernard Sansaric, mort le 10 Avril 1756, à Saint-

Germain-des-Prés à Paris, étoit né à Réole, ville du diocese de Basas, & avoit fait profession, à l'âge de 16 ans, dans le monastere de la Daurade, le 2 Janvier 1725. Appellé à Paris par ses supérieurs, il y parut dans les premieres chaires avec distinction. Il eut même l'honneur de prêcher à Versailles devant le roi pendant le carême de l'année 1753 : 1°. on lui donne un ouvrage posthume intitulé : *L'art de peindre à l'esprit*, à Paris, chez Lottin, 1758, in-8., trois volumes. Cet ouvrage est dédié à Mgr. le duc de Bourgogne. C'est un traité de rhétorique, dans lequel les préceptes sont confirmés par les exemples tirés des meilleurs orateurs & poëtes françois; 2°. Dom Sansaric a fait imprimer les oraisons funebres de M. l'abbé Prévôt, chanoine de Chartres, à la tête desquelles il a mis une préface.

SANTFLIET, *de Saint-Jacques de Liege.* Corneil Santfliet, religieux de Saint-Jacques de Liege (Dom Légipont dit de St. Jean), a composé une immense chronique depuis le commencement du monde, jusqu'en 1461, se voit dans la préface du V tome de la grande collection de D. Martene.

SANTO, *de la congrégation du Mont-Cassin.* Jean Santo, Napolitain de naissance, & profès de Saint-Laurent d'Averse, du 14 Mars 1597, a placé son nom au temple du mémoire, par un ouvrage intitulé : *Le prélat religieux.* C'est un in-4. qu'il mit sous presse à Naples, en 1645.

SANUIS, *moine de Saint-Lambert.* En 1707, Maximilien de Sanuis publia à Vienne en Autriche un commentaire sur la seconde de St. Thomas; il étoit profès de Saint-Lambert en Styrie.

SARMIENTO, *de l'ordre de Citeaux.* La famille dont sortoit Raphaël Sarmiento étoit une des plus illustres d'Espagne, alliée à celle des Stuarts. Il joignit à l'éclat de cette naissance celui d'une observance exacte de la regle, ce qui le fit choisir général de la congrégation du Mont-Sion. Il étoit profès du célebre monastere d'Huerta, & en fut abbé. Il mourut en 1608, après avoir rempli l'Espagne entiere de son nom par la beauté de ses discours. On a de lui des sermons pour toute l'année, tirés principalement des ouvrages de St. Bernard. Ils furent imprimés en 1604, à Madrid, en deux tomes in-4.

SARMIENTO, *de l'ordre de Calatrave.* Antoine Sarmiento de Mendoza a fleuri dans le 17. siecle, dans l'ordre de Calatrave. Il fut commandeur à Cuença & à Cordoue. On a, de sa façon, une traduction, publiée in-8., à Madrid, en 1649, qui a pour titre : *La Hierusalem del Tasso traducta in octava rima.*

SARMIENTO, *de Madrid.* Martin de Sarmiento, religieux & professeur en théologie, de l'abbaye de Saint-Martin de Madrid, passe pour un des beaux génies de notre siecle. Aussi a-t-il déjà enrichi la république des lettres de différentes productions de sa plume. Il en a publié, entre autres, pour la défense du théatre critique universel, de Dom Jérôme Feyjoo, autre savant écrivain Espagnol.

SARNICULUS, *moine de Cave.* Gilles Sarniculus fit profession en l'abbaye de Cave dans la Pouille, en 1545. Ses belles qualités du cœur comme de l'esprit le firent choisir abbé du Mont-Cassin en 1587. Durant son régime, il célébra

un concile, dans lequel il fit pour le diocese de sa dépendance des statuts pleins de sagesse & de science, que l'on conserve manuscrits au Mont-Cassin, & à Saint-Sixte de Rome.

SARRASIN, *Bénédictin Espagnol.* Cet écrivain, Bénédictin en Espagne, est connu pour avoir fait un recueil de cent & une décrétales, & des actes de soixante & un conciles, imprimés dans le 16. siecle.

SARRAZIN, *abbé de Verceil.* Jean Sarrazin qui fait le sujet de cet article, vivoit dans le 13. siecle, & étoit religieux de Saint-Denys en France. Il entreprit le voyage du levant, pour y aller chercher les originaux des ouvrages attribués mal-à-propos, (comme tout le monde en convient aujourd'hui), à Saint-Denys l'aréopagite. Il les rapporta, les traduisit de Grec en Latin, & dédia sa traduction à Odon, son abbé. Dom Mabillon la trouva en 1685, à Sublac. Dom Jean Sarrazin fut fait abbé de Verceil à son retour du levant

SARRASIN, *archevêque de Cambray.* Celui-ci, nommé aussi Jean Sarrazin, fut religieux, puis abbé de Saint-Wast d'Arras, & enfin nommé archevêque de Cambray par le roi d'Espagne, en 1496. Il mourut le 3 Mars 1598. On le représente comme un phénix de son siecle, un homme à grands talents, d'un génie propre au maniement des plus importantes affaires, libéral, magnifique, & d'un patriotisme à toute épreuve. Il avoit fait ses études à Douay, & y professa, après avoir reçu le bonnet de docteur en cette université. Les auteurs de la Gaule chétienne font de lui un bel éloge, & lui attribuent un grand nombre de sermons imprimés, avec de réglements & statuts pour son église de Cambray. L'épitaphe dont on orna son mausolé à Saint-Wast, est digne de lui.

SARRAZIN, (*Dom Jean-Baptiste*). Dom Sarrazin, frere de M. Sarrazin, chanoine de N. D. de Paris, nâquit à Marcigny au diocese d'Autun, prononça ses vœux, à l'âge de 20 ans, dans l'abbaye de Vendôme, le 28 8bre 1699. Il gouverna plusieurs monasteres, & même la province de Bourgogne en qualité de visiteur. Obligé par son grand âge à quitter la supériorité, il se retira dans l'abbaye de Saint-Denys en France, où il a fini ses jours, le 23 9bre 1763. Il a laissé un ouvrage latin de sa composition, intitulé : *Tractatus historico-dogmaticus de miraculis sanctissimæ Eucharistiæ; sive annus Eucharisticus, in duodecim classes distributus, in quo veritas corporis Christi in Eucharistia tot miraculis stabilitus & elucidatus quot sunt dies in anno juxtà methodum à Christo institutam & observatam*, 2 vol. in-4. Dans les observations que Dom Prudent Maran a faites sur cet ouvrage, il en porta le jugement suivant : » Un recueil des » miracles opérés par l'Eucharistie dans » les commencements de l'église jusqu'à » nos jours, sera également propre à » confondre les incrédules & à fortifier » les fideles. L'exécution de ce dessein » me paroît digne de l'approbation de » toutes les personnes bien intention- » nées, tant à cause des doctes recher- » ches que l'auteur a été obligé de faire, » que par la distribution judicieuse de » tous ces faits en plusieurs classes, qui » rendra les choses plus agréables à lire » & plus aisées à retenir «.

Il y a beaucoup à retrancher & à augmenter dans cet ouvrage de D. Sarrazin pour le rendre parfait ; 1°., les miracles eucharistiques, qui sont certains, étant

en très-grand nombre ; il eſt très-dangereux d'y joindre, comme a fait l'auteur, ceux qui ſont fabuleux, abſurdes & incertains ; 2°., le pere Sarrazin eſt blâmable d'avoir omis des miracles célebres & inconteſtables, tels que ceux qui ont été opérés à Port-royal, en 1628, 1656, 1657 & celui de 1725, à la proceſſion de ſainte Marguerite. En dernier lieu, Dom Maran obſerve que la préface eſt prolixe & obſcure, & qu'au lieu du titre, il vaudroit mieux mettre celui-ci : *Collectio miraculorum, quæ à primis ſæculis hactenùs per Euchariſtiam patrata ſunt.* Dom Sarrazin écrivoit bien en Latin, mais il manquoit de critique. Son ouvrage peut beaucoup ſervir à celui qui entreprendra l'hiſtoire des miracles opérés par cet auguſte & adorable ſacrement depuis le 1er ſiecle juſqu'au 18. incluſivement.

Sarti, *Camaldule* (*a*). Maur Sarti de Bologne, religieux Camaldule, a profeſſé la théologie dans ſon ordre, & a écrit l'hiſtoire de l'abbaye de Sainte-Croix de Fontavellana.

Sartorius, *de l'ordre de Cîteaux.* De nos jours on a vu s'élever un religieux de l'ordre de Cîteaux, nommé Auguſtin Sartorius, qui a donné de grandes preuves de dévouement à ſon état, de zele pour la gloire de ſon ordre, & d'application à une étude ſérieuſe. Il avoit prononcé ſes vœux en l'abbaye d'Oſſec en Bohême, où il a enſeigné la philoſophie, la théologie morale, & les controverſes. Dans la ſuite, il fut nommé ſous-prieur ſecrétaire du vicaire-général de ſon ordre en Bohême, & notaire apoſtolique. Aux qualités de philoſophe & de théologien, il joignoit celles d'hiſtorien, d'orateur & de poëte. On connoît trois de ſes ouvrages ; le 1er. publié à Prague, en 1700, gros volume in-folio, a pour titre : *Ciſtercium biſtertium ſeu hiſtoria elogialis in qua ſacerrimi ordinis anno Domini* 1698, *à ſui origine ſexies biſter ſæculariis primordia, incrementa, præclara geſta, merita in eccleſiam orbemque chriſtianum prærogativæ cœlitus humanitusquè conceſſæ connexiones cum religioſis ordinibus, cœnobiorum ſeries per terras Auſtriacas, atque etiam perſonæ ſanctimoniæ martyrio, laboribus apoſtolicis, dogmatibus eccleſiaſtices proſapiâ, gloriâ militari, doctrinâ ac laureis illuſtres intermixtis ubiquè elogiis novâ methodo recentur.* Le ſecond, publié au même endroit, en un volume in-4., & écrit en Allemand, conſiſte en une hiſtoire du même ordre ; le 3e. eſt un abrégé latin des annales eccléſiaſtiques du cardinal Baronius, en 22 volumes in-8., qui parut au même endroit que les précédentes, en 1721.

Sarvé, *Feuillant.* Nicolas Sarvé s'eſt fait connoître, par un volume in-8. de morale chrétienne, imprimé à Paris, 1619 & 1620. Il étoit né en Normandie, & s'étoit fixé par les vœux, chez les Feuillants de Paris, en 1601, il mourut au monaſtere de Pleſſis, le 18 Avril 1637.

Sarzana, *de la congrégation du Mont-Caſſin.* Dom Antoine Sarzana, mort en odeur de ſainteté, abbé de Notre-Dame de Camporea près de Florence, en 1590, étoit né à Corlioni en Sicile, &

(*a*) Mémoires manuſcrits envoyés de Veniſe.

avoit fait profeſſion à Saint-Martin de Palerme, abbaye de la congrégation du Mont-Caſſin, le 19 7bre 1563. Il eſt auteur d'une hiſtoire ou chronologie depuis le commencement du monde juſqu'à Charles-quint, intitulé : *Arbre de la création*. Il a, en outre, écrit l'hiſtoire de ſon temps, & un traité des hommes illuſtres.

Savini, *de l'ordre de Cîteaux*. Dom Euſebe Savini, Savin, ou Sarrin, étoit Italien de naiſſance, & Ciſtercien de profeſſion. Il a laiſſé un ouvrage intitulé : *Biblia maxima : ſeu polyanthea in ſacram ſcripturam*. C'eſt ce qu'en dit Dom Charles de Wiſch en la bibliotheque des écrivains de l'ordre de Cîteaux, de même que le pere le Long dans ſa bibliotheque ſacrée. Salvini termina ſes jours en 1652.

Saur, *abbé de Bénifaſan*. Par un rare exemple de détachement, Jérôme Saur, abbé perpétuel de Bénifaſan, au dioceſe de Tortone, donna la démiſſion de ſa dignité, & conſentit à ce qu'elle ne fut plus que triennale ; à deſſein de favoriſer la réforme qu'on vouloit introduire dans ſon monaſtere. On a de lui une traduction de la regle de St. Benoit, en langue caſtillane, la vie de Jean II, roi d'Arragon, & la généalogie des ſouverains du même pays. Le monaſtere dont il étoit abbé, eſt de l'ordre de Cîteaux, dans le royaume de Valence.

Sault (*Dom Jean Paul du*). Le P. du Sault naquit à Saint-Sever-cap de Gaſcogne, au dioceſe d'Aire, l'an 1650. Son pere, élevé au grade de capitaine, lui procura une bonne éducation. Le jeune du Sault, dès ſes plus tendres années, ſe porta à la piété, & l'on admiroit en lui une ſageſſe prématurée. Il fut élevé dans le monaſtere de Saint-Sever, & montra une grande facilité à apprendre les belles-lettres; mais encore plus de diſpoſition à retenir les ſaintes inſtructions qu'on lui donnoit. Dès-lors il ſuivoit avec zele les exercices de la communauté, ſe levant la nuit pour aller à matines, & pratiquant les autres auſtérités qui ſont en uſage dans la congrégation. A l'âge de ſeize ans, il entra au noviciat de Notre-Dame de la Daurade. On n'eut pas de peine à reconnoître en lui un ſujet que la grace de J. C. avoit préparé. Il fit profeſſion le 21 de Novembre 1667.

Il ne ſe relâcha jamais de la ferveur qu'on lui avoit inſpirée. Ses études, qui n'avoient que Dieu pour principe & pour fin, ne deſſécherent point ſon cœur en éclairant ſon eſprit. Il s'y diſtingua tellement, qu'on ne tarda pas à le faire enſeigner les autres. Son plus grand ſoin fut d'apprendre à ſes écoliers, par ſes exemples, ce qu'ils devoient faire. Quelque attention qu'il eût à ſe cacher, ſa vertu perçoit les voiles de ſon humilité, & le faiſoit reſpecter de tout le monde. Pendant qu'il enſeignoit la théologie dans l'abbaye de Saint-André d'Avignon, en 1688, il fit ſon teſtament ſpirituel, par lequel il ſe donna entiérement à Dieu, déclara ſes deſirs & ſes dernieres volontés, le ſigna de ſon ſang, & après l'avoir terminé le jour de l'épiphanie, auquel, dans la congrégation de St. Maur, chacun renouvelle ſes vœux, il le porta ſur l'autel. Cet acte eſt ſi plein de piété & d'onction qu'on ne peut le lire ſans en être touché & ſans concevoir de lui l'idée d'un homme tout pénétré de Dieu. Il renouvelloit

de temps en temps les protestations contenues dans cet acte. Il s'en servit jusqu'à la fin de sa vie pour s'animer à la piété.

Après avoir enseigné plusieurs années, il fut nommé prieur de Saint-Chinian, &, deux ans après, transféré à Sorèze, où il remplit dignement tous les devoirs d'un supérieur accompli. Il en fut tiré en 1693, & envoyé à Toulouse en qualité de sous-prieur & pere-maître des novices : emploi important qu'il exerça pendant neuf ans, & où il s'acquit une si grande réputation, qu'il étoit consulté de toutes les personnes pieuses de la ville ; mais surtout des communautés religieuses, qui trouvoient en lui de très-grands secours pour leur conduite. Il fut ensuite six ans prieur du même monastere de Toulouse. On étoit surpris qu'un petit corps comme le sien pût soutenir les pénitences austeres qu'il s'imposoit lui-même, & les abstinences qu'il faisoit continuellement. Il aimoit les livres, & il étoit persuadé que rien n'est plus capable de maintenir les religieux dans leur devoir que l'étude & la lecture des bons ouvrages. C'est à lui qu'on est redevable de la bibliotheque qui est à la Daurade.

De prieur à Toulouse, le P. du Sault fut élu successivement pour remplir plusieurs postes importants de la province Bénédictine de Gascogne, dont il fut enfin visiteur. Ce fut alors que tous les monasteres de son département furent témoins de son application à Dieu, de son zele pour la régularité, & de son ardeur pour suivre les exercices la nuit & le jour. Après matines, il restoit un temps considérable à l'église, sans que les affaires, ni les occupations, soit aux dietes, soit au chapitre-général, pussent lui faire omettre ses temps ordinaires d'oraison. Ses trois ans de visiteur étant expirés, il fut élu de nouveau prieur de la Daurade, & ensuite de Saint-André d'Avignon, où il fut aussi supérieur des Bénédictines d'Ancelles, qui sont à Aix en Provence, & observent les constitutions du Val-de-Grace.

Y étant allé faire la visite, il en revint extrêmement épuisé. On le mit à l'infirmerie, où il se rendit par complaisance pour ceux qui l'en prierent. Il ne paroissoit pas de danger pour sa vie : cependant la surveille de sa mort il alla voir quelques-uns de ses amis comme pour leur dire adieu ; mais il ne s'ouvrit qu'au prieur des Chartreux, auquel il dit que c'étoit pour la derniere fois. Le lendemain, après complies, il se trouva si mal, qu'on fut obligé de lui administrer les sacrements. Après matines, il fit appeller la communauté pour réciter les prieres des agonisans. Aussi-tôt qu'elles furent achevées, il rendit son ame à Dieu, le 16 Janvier 1724. Il mourut dans l'obéissance, qui seule l'avoit retenu dans la supériorité pendant 40 ans. Il étoit toujours debout ou à genoux dans sa chambre. Il buvoit très-peu de vin, & ne mangeoit que rarement du poisson, dont il s'abstenoit entiérement pendant le carême & l'avent.

Ses Écrits.

1. Entretiens avec J. C. dans le très-saint Sacrement de l'autel. A Toulouse, chez Vialar, 1701 & 1703, 5 volumes in-12. Cet ouvrage a été si bien reçu du public, qu'il s'en est fait au moins

six éditions : la seconde parut dans la même ville, chez J. Paul Douladoure, l'an 1706, en 4 volumes in-12; & le cinquieme tome, en 1712, chez Cazanove : la troisieme édition est de 1717 : la quatrieme, de 1722, & la cinquieme, de 1728, chez Guillemot. Cette même année on réimprima à Toulouse le premier volume : la sixieme édition est de 1746. Ce livre est très-estimé pour sa solidité, & l'onction qui y est répandue. On l'attribua faussement à D. Morel ; & comme la doctrine de ce livre est fort opposée à celle des Jésuites, ces peres voulurent engager quelques évêques de leurs amis à le condamner, du vivant du cardinal de Fleuri ; mais ce projet de condamnation fut arrêté par la fermeté de Dom du Sault, neveu de l'auteur, résolu d'en prendre la défense pour venger la mémoire de son oncle. Cependant le P. d'Authun, Jésuite, recteur du college de Besançon, censura de son chef huit propositions de ce livre, osa faire imprimer sa censure, en 1730, & ses confreres, ainsi que M. l'évêque de Nantes, mirent ce bon ouvrage au nombre des mauvais livres.

2. Abrégé des entretiens avec J. C. dans le très-saint Sacrement. A Toulouse, 1706, 1 vol. in-12.

3. Avis & réflexions sur les devoirs de l'état religieux, pour animer ceux qui l'ont embrassé. A Toulouse, chez J. P. Douladoure, 1708, 2 vol. in-12. Dom du Sault revit & perfectionna ce livre dans une nouvelle édition, publiée en 1711, à Avignon, chez de Lorme, en deux volumes in-8. Il fut réimprimé de nouveau, à Paris, en 1714, aux frais de Godar, libraire de Reims, en trois volumes in-12. Cette édition fut retranchée par Dom Guillaume Roussel. La quatrieme parut à Avignon, chez de Lorme, l'an 1717, en trois volumes in-12. Cet ouvrage a été fort recherché par les personnes qui ont du goût pour la perfection chrétienne. On disoit à la Trappe que le P. du Sault avoit porté encore plus loin les devoirs monastiques que n'avoit fait M. de Rancé.

4. Le religieux mourant, ou de la préparation à la mort pour les personnes qui ont embrassé l'état religieux. A Avignon, chez Charles Giroud, 1718, 2 vol. in-8.

5. Abrégé du traité de la préparation à la mort. A Toulouse, 1725, in-12. Plusieurs savants Prélats ont fait l'éloge de ce livre. *Hist. litt. de la C. de St. Maur.*

SAUVAGE, (*Michel*) *de la congrégation de Saint-Vannes.* On a vu dans notre siecle peu de musiciens aussi accomplis que Dom Michel Sauvage ; à la délicatesse de l'oreille, à la justesse des principes de ce bel art, & à la fécondité de la composition ; il réunissoit supérieurement dans l'exécution tout le charme des accords & de l'harmonie ; jamais on ne s'ennuya de l'entendre toucher de l'orgue & du clavecin, lorsqu'il vouloit complaire à l'auditoire ; & il a composé plus de deux mille pieces en ce genre. Au reste, il joignoit à la musique les autres connoissances analogues à son état. Il étoit né à Verdun d'une des premieres familles de cette ville, y avoit fait profession le 3 Juillet 1712, en l'abbaye de Saint-Vannes, & est mort à Saint-Clément de Metz, il y a quelques années.

SAUVAGE, *Célestin.* Le pere Pierre Sauvage, natif d'Amiens, se fit religieux Célestin au monastere de cette ville, en

1573. Il étoit homme tranquille, de bonnes mœurs, & aimant le travail. Il mourut prieur de la maison que sa congrégation a à Sens, en 1603. On conserve dans la bibliotheque de ce monastere un volume in-4. des sermons de ce pere, avec un commentaire de sa façon, sur la regle de St. Benoit.

SAXON, (*le chronographe*). Le célebre Monsieur Leibnitz pense que cet écrivain fut moine de l'abbaye de Saint-Jean à Magdebourg. Sa chronographie ou histoire Saxone qui a été publiée par Leibnitz, commence à la naissance de Jesus-Christ, & va jusqu'en 1188.

SAXOVALDUS, *moine de Saint-Riquier.* L'abbaye de Saint-Riquier, autrement de Centule, en Picardie, diocese d'Amiens, fut fondée en 625, par Saint-Riquier, dont elle a dans la suite pris le nom. Saxovaldus qui en étoit moine dans le 11. siecle, avant 1095, a composé une chronique de ce monastere. Elle fut achevée par Hariulphe, en 1095, & a été publiée par Dom Luc d'Acheri dans son spicilege.

SAYRUS, *de la congrégation du Mont-Cassin.* Il y a des génies comme des arbres précoces. Du nombre des premiers fut Grégoire Sayrus. Né en Angleterre, il passa en Italie, où il embrassa l'institut Bénédictin en l'abbaye du Mont-Cassin, le 28 Décembre 1589. Là, aidé des secours littéraires qui se trouvent dans de pareilles maisons, l'on vit bientôt les fruits de son travail, de sa pénétration & de ses autres talents. Ils sont en très-grand nombre, quoique la mort l'ait cueilli à la fleur de son âge, ayant à peine 32 ans, à Venise, en 1602. Ses ouvrages sont : 1°. un traité des sacrements en général, dans lequel il réfute toutes les héréfies, & résout tous les cas de conscience. Ce traité fut mis sous presse, in 4., à Venise, en 1599, & à Douay, en 1621 : 2°. *Thesaurus theologiæ moralis.* A Venise, 1601. L'ouvrage est divisé en six livres, dont le premier traite de l'excommunication, & le dernier, de l'irrégularité encourue par le crime : 3°. *Clavis regia sacerdotum casuum conscientiæ, sive theologiæ moralis thesauri locos omnes aperiens, in quâ præcipuæ canonistarum, & summistarum difficultates ad communem praxim pertinentes doctissimè deciduntur & copiosè explicantur*, deux volumes in-folio, à Venise, 1607, & depuis, ailleurs, plusieurs fois : 4°. *Summa sacramenti pœnitentiæ ex eruditissimis commentariis*, &c, &c ; à Venise, in-8., 1601, ensuite in-folio : 5°. *Flores decisionum, sive casuum conscientiæ*, &c, in-4., à Venise, 1601, & au même endroit in-folio, 1627 ; 6°. méditations sur le pseaume *Miserere*, *Mss.* 7°. méditations sur l'oraison dominicale, manuscrit. On les conserve au Mont-Cassin. C'est ce que nous apprend Dom Armellini en sa bibliotheque du Mont-Cassin, tome I, pag. 190.

SCHALZ, *religieux d'Elclingenn.* Meinrac Schalz, religieux d'Elclingenn, notre contemporain, a composé un recueil de questions théologiques, qui est fort estimé, & a été confié à la presse.

SCHALHAMERS, *moine de Tegerfernn.* Nous trouvons deux savants de ce nom, en la même abbaye, dans le dernier siecle. Le premier est Bernard ; le second Paul. Dom Peze leur attribue des écrits, & les a, en conséquence, placés parmi les auteurs de l'ordre.

SCHAPPERGER, *religieux de Séon.* D. Didier Schapperger, mort le 2 Avril

1698, étoit profès du monastere Bénédictin de Séon, au diocese de Saltzbourg. Il enseigna d'abord les humanités en l'université de cette ville, ensuite la morale, la scholastique, & y reçut le bonnet de docteur en 1659. Il est loué pour la clarté singuliere qui regnoit dans ses écrits. On rapporte de la maniere suivante les titres de ses ouvrages; *Fasciculus spinarum, selectis sententiarum floribus intermixtus*, in-12, 1658; *Disputatio de dignâ sumptione sanctæ communionis*, in-12, 1661; *Speculum theologicum circa varia præceptorum genera selectis & perutilibus quæstionibus illustratum*, in-12, 1663; *Amara dulcis, hoc est pœnitentia theologicis illustrata controversiis*, in-8., 1672; *Florilegium ex universa theologiâ*, in-4., 1673.

SCHAUMBURGER, *prieur de Saint-Lambert* (a). L'abbaye de Saint-Lambert est en Styrie, au diocese de Saltzbourg. Emilien Schaumburger, qui en étoit profès, s'y est distingué au commencement de notre siecle, & en a été prieur. Il est auteur de deux ouvrages; l'un est intitulé: *Sacra virtutum theologicarum trias*, & a été mise sous presse in-4.; l'autre consiste en un livre sur le droit, & a vu le jour à Saltzbourg, in-8., en 1718.

SCHECKERMANN, *moine de Saint-Maximin de Treves.* Dom Jean Scheckermann, profès de Saint-Maximin de Treves, au 16. siecle, est auteur d'une traduction imprimée in-4., en 1517. C'est celle qu'il fit en latin de l'histoire abrégée de la ville de Treves, composée en langue allemande par Dom Jean Enen, suffragant de cette ville.

SCHELL, *religieux de l'abbaye d'Atila.* Dom Romain Schell, décédé en 1696, fut un homme d'une prodigieuse mémoire, d'un goût décidé pour les belles-lettres comme pour tous les arts, & d'un immense travail. Il a laissé cinq volumes in-folio, sous ce titre: *Selectarum ex omnium generum & artium libris, rerum scientiarum, elegantibus emblematibus & picturis illustrata collectio.* Il étoit moine d'Atila, au diocese de Frisingue.

SCHENCK, *religieux de Saint-Gal.* Dom Hermand Schenck, ami particulier de Dom Mabillon, & en relation avec ce Bénédictin François, étoit religieux & bibliothécaire de l'abbaye de Saint-Gal en Suisse. Il a traduit deux ouvrages de son ami Mabillon; le premier est le recueil des difficultés qui se trouvent dans l'histoire des six premiers siecles de l'église, qui se lisent à la fin du traité des études monastiques. Cette traduction latine fut imprimée à Einsidlen, en 1700; la seconde traduction, qu'il publia à Constance, en un vol. in-4., 1706, contient deux écrits de D. Mabillon, touchant la préséance des Bénédictins sur les chanoines-réguliers de St. Augustin. Dom Mabillon nous apprend, de son côté, que D. Schenck, son ami, travailloit à une histoire des monasteres de Suisse.

SCHILEPACHER, *moine de Molck.* Jean Schilepacher vivoit au commencement du 15. siecle, & étoit Bénédictin de l'abbaye de Molck en Autriche. Dom Calmet lui attribue un commentaire sur la regle de St. Benoit, intitu-

(a) Mémoires manuscrits envoyés d'Allemagne.

lé : *Manuale viaticum suprà regulam S. Benedicti.* Cet ouvrage se conserve au monastere de Saint-Martin de Weingraten en Souabe.

SCHEPSEVED, *moine de Croyland.* Guillaume Schepseved, né en Angleterre, y embrassa la vie monastique, au 14. siecle, dans l'ancienne & fameuse abbaye de Croyland, ordre de St. Benoit. Il a composé des annales d'Angleterre, qui commencent en 1066, & qui vont jusqu'en 1374. On conserve cet ouvrage dans la bibliotheque du chevalier Cotton.

SCHLAGER, *religieux d'Andech.* Anselme Schlager étoit de Saltzbourg, & avoit prononcé ses vœux le premier de Janvier 1642, en l'abbaye de Saint-Mont, autrement d'Andech, de l'ordre de St. Benoit, diocese d'Augsbourg dans la Baviere. Après le cours ordinaire des études, il fut chargé du soin d'une paroisse, puis il enseigna les humanités & la philosophie à Saltzbourg. Son ardeur pour l'étude étoit grande, mais son zele pour le salut du prochain la surpassa. Il reprit sa premiere occupation, & consacra le reste de ses ans à prêcher la controverse dans le Palatinat. Prédicateur autant honnête qu'érudit & intégre dans ses mœurs, il se fit estimer de nos freres séparés, lors même qu'il combattoit leurs erreurs avec le plus de force. Dieu le retira de ce monde, le 24 Janvier 1678. On a deux traités sortis de sa plume ; l'un de la premiere & de la seconde opération de l'esprit, imprimé in-8., en 1654 ; l'autre, de la génération, publié in-8., en 1655.

SCHLEYER, *religieux d'Elchin.* Elchin est une abbaye impériale de la congrégation du Saint-Esprit, ordre de St. Benoit, au diocese d'Augsbourg. Dom Magne Schleyer lui a fait honneur au commencement de ce siecle, par ses belles connoissances, sur-tout par son habileté dans les langues. Il enseigna la poésie à Saltzbourg, en 1713, puis se mit à la composition. Il s'est fait connoître par une traduction latine de l'art épistolaire du comte Emmanuel Tesauro, composé en langue italienne : traduction qu'il a enrichie de notes, & fait imprimer in-8., à Constance, en 1709. Il a aussi traduit du françois en latin les sermons de M. Fléchier, évêque de Nismes, avec un livre de la maniere de bien prêcher. *Item*, il a mis en langue allemande la relation du voyage de M. Balthazar Schmidt en la Terre-sainte. D. Schleyer a, d'ailleurs, composé les annales de son monastere. Elles étoient prêtes à paroître en 1728, de même que d'autres écrits de sa façon.

SCHLIBNIGG, *religieux de Saint-Paul en Carinthie.* L'abbaye de Saint-Paul en Carinthie, est de la congrégation & du diocese de Saltzbourg. Bruno Schlibnigg y fit profession de la regle de St. Benoit, en 1670. Né avec des talents qu'il cultiva, il enseigna deux cours de philosophie en l'université de Saltzbourg, puis la théologie à ses jeunes confreres, tant à St. Paul que dans le prieuré de Collegen, qui appartient à cette abbaye. Il décéda, étant supérieur de Notre-Dame en l'Erme, autre maison dépendante de St. Paul, en 1705. On a de lui trois ouvrages ; le premier est un traité de l'ame, publié in 4., 1686 ; le second, un recueil des difficultés de la philosophie, in-8., en la même année ; le troisieme, un livre sur les météores, in-4., 1688.

SCHLIPPAGER, *moine de Molck.* Jean Schlippager florissoit à l'abbaye de Molck en Autriche, dans le 15. siecle. Il a laissé un commentaire sur la regle de St. Benoit, que l'on conserve manuscrit au monastere de Tegersern en Baviere. Il est intitulé : *Commentarius super regulam sancti Benedicti.*

SCHLOSGO, *religieux de Saint-Paul.* Né à Marburg, dans la Styrie inférieure, en 1663, Schlosgo prit le parti du cloître, & fit profession en l'abbaye de Saint-Paul en Carinthie, l'an 1682. Il professa la philosophie à Saltzbourg, puis la théologie dans son monastere, où il finit sa carriere en 1702. Il est auteur de trois ouvrages; le premier est un in-12, intitulé : *Aristoteles philosophus theorico-politicus,* imprimé en 1697; le second, publié la même année, est in-folio, & a pour titre : *Navigatio philosophica in tres classes distributa*; le troisieme, qui est resté manuscrit, est *Horologium monastico-san-Paulense.*

SCHMELTZER, *de l'ordre de Citeaux.* Dom Michel Schmeltzer, allemand de naissance, vivoit dans le 16. siecle, & étoit moine de l'ordre de Cîteaux. Il a transmis son nom à la postérité par un traité des hommes illustres de son ordre, qui fut imprimé vers l'an 1512.

SCHMIER, *religieux d'Outtembourg, recteur magnifique de l'université de Saltzbourg.* Dom François Schmier, mort le 22 Novembre 1728, a fait honneur à l'université de Saltzbourg, de même qu'à l'abbaye de Saint-Alexandre & de St. Théodore d'Outtembourg, où il avoit prononcé ses vœux le 8 Décembre 1696.

Décoré du bonnet de docteur en droit en 1706, il fut, la même année, destiné à l'enseigner à l'université de Saltzbourg, ce qu'il fit avec la plus brillante réputation, jusqu'en 1716. Dans cette intervalle, c'est-à-dire, en 1713, il fut choisi recteur-magnifique de cette université, & conseiller secret de l'archevêque. Voici le catalogue de ses ouvrages : en 1707, il donna un traité *de prescriptionibus*, in-4.; en 1700; un second, *de jure legali*, in 4; en 1708, un troisieme, *de modis acquirendi & amittendi prælaturas ecclesiasticas*, in-4.; en 1710, un quatrieme, *de processu judiciario*, in-4. La même année, un cinquieme, *de judiciis ad librum secundum decretalium; Item*, un sixieme, *de personis & rebus ecclesiasticis*, in-4., en 1711; un septieme, *de successione hæredum*, in-4, en 1712; un huitieme, *de jure proprietatis*, in-4., en 1716. On réunit ces huit traités avec d'autres qu'on ne spécifie pas, & ils furent réimprimés à Saltzbourg, en trois volumes in-folio, sous ce titre *de Jurisprudentia canonico-civilis*; en 1722, il publia en un volume in-folio : *Jurisprudentia publica universalis, ex jure tùm naturali, tùm divino positivo, necnon ex jure gentium*; en 1724, il confia à la presse, in-4., *Consultationes canonicæ de coadjutoribus perpetuis.* Enfin, depuis son décès, on en publia encore plusieurs de sa composition; savoir, *Scholasticum personæ ecclesiastica pro foro poli & soli breviarium, exhibens universam theologiam moralem, controversiis fidei & juris canonici permixtam.* A Augsbourg, in-4., 1733 : *Jurisprudentia publica imperii Romano Germanici*, trois volumes in-folio : *Jurisprudentia practico-consiliaria.* A Augsbourg, un volume in-folio, 1737. Ce religieux étoit né à Gronembach, & avoit reçu de la na-

ture les dons précieux d'un esprit oüvert, facile & pénétrant. L'on convient qu'il excella dans le droit, & que tous les ouvrages dont nous venons de donner la liste, sont marqués aux coins du beau & de l'utile. Voyez l'histoire de l'université de Saltzbourg, Dom Peze, &c.

SCHMIER, *autre religieux d'Outtembourg.* Outtembourg est une abbaye de l'ordre de St. Benoit, congrégation du Saint-Esprit, au diocese d'Augsbourg. Dom Benoit Schmier, frere du précédent, y avoit comme lui embrassé l'état monastique, & s'y distingua dans les lettres. Il étoit né en 1672, vivoit encore en 1740, & étoit supérieur de Notre-Dame d'Elderen, maison qui dépend d'Outtembourg. Après avoir fait son doctorat à Saltzbourg, & y avoir professé la philosophie, le droit, la morale & la théologie, il s'est fait connoître par les ouvrages qui suivent: en 1713, il fit imprimer en l'abbaye de Kempten: *Primatus finis ultimi*, in-4.: en 1715, *Physica controversa*, in-4.: *Metaphysica controversa*, in-4.: *Dialectica controversa*, in-4.: en 1716, on joignit ces 4 volumes, & on les remit sous la presse avec le titre de *Philosophia quadripartita*; la même année, il donna: *Fundamenta & vertex universi juris canonici*, in-4.: en 1717, un traité *de sacro-sanctis ecclesiis*, in-4.: en 1718, un, *de sacro ordine episcoporum*, in-4.: en 1719: *Liber primus decretalium*, in-4.: en 1720; *Liber secundus decretalium* in-4.: en 1721, *Liber tertius decretalium*, in-4.: en 1722, *Liber quartus*, in-4.: en 1723, *Liber quintus*, in-4.: en 1726, un traité *de potestate clavium in distribuendis ex thesauro ecclesiæ indulgentiis*, in-4.: en 1727, *Liturgia sacrificii*, & *sacramenti eucharistici*, in-4.: en 1737, *Theologia scholastico-polemico-practica*, en trois volumes in-fol.

SCHMIR, *abbé de Zuifalten* (a). Ce savant abbé Wolfgang Schmir a fleuri sur la fin du dernier siecle & au commencement du nôtre. En 1689, il publia, en un volume in-12, un traité *de modis sciendi*, & un autre *de defectibus*. En 1716, il fit paroître un in-8. en langue allemande. Il en a produit plusieurs autres dans cet idiome.

SCHMITZ, *Bénédictin Allemand.* D. Thomas Schmitz, Bénédictin Allemand, a composé, de nos jours, une théologie selon les principes de St. Thomas, qu'il a fait imprimer, en 1734, à Cologne, en six volumes in-8. C'est ce que porte le catalogue des livres de Bouguet, libraire à Geneve.

SCHANABEL, *abbé de Sainte-Croix en Autriche.* Michel Schanabel, profès de Sainte-Croix, ordre de Cîteaux, près de Vienne en Autriche, fut un personnage distingué du 17. siecle. Non-seulement il fut docteur en théologie, & abbé de l'ordre; mais encore vicaire-général dans l'Autriche, la Styrie & la Carinthie. Il a écrit l'histoire de son monastere, & celle des autres abbayes d'Autriche. L'abrégé en a été imprimé dans la notice de Jonzelin, en 1640.

SCHNELL, *religieux de Weingraten.* C'est encore de nos jours que Dom Anselme Schnell a fleuri dans l'abbaye de Weingraten au diocese de Constance. En 1737, il publia son cours abrégé de

(a) Mémoires envoyés d'Allemagne.

philosophie en un volume in-8., à Altorff. La même année & au même lieu il mit au jour une théologie scholastique selon les principes de St. Thomas, en 8 volumes in-8. En 1740, il fit imprimer une théologie morale en quatre tomes, in-8. En 1743, il confia à la presse un cours de théologie polémique, en trois autres, in-8.

SCHOPFF, *moine d'Admont*. Meinrade Schopff, religieux d'Admont en Styrie, a place dans les lettres apologétiques de Dom Peze. Il a travaillé sur la musique, & a vécu dans le dernier siecle.

SCHOTT, *religieux de Notre-Dame des Hermites*. Marien Schott, profès de Notre-Dame des Hermites, autrement, d'Einsidlen, a fleuri sur la fin du dernier siecle. Il est auteur d'un nombre considérable d'ouvrages ascétiques, pieux & capables d'inspirer l'amour de la perfection.

SCHOUTEN, *moine de Glascow*. D. Edmond Schouten étoit Anglois de naissance, & religieux Bénédictin de la fameuse & ancienne abbaye de Glascow en Angleterre. Possevin & Dom Calmet le font auteur d'un traité sur la regle de St. Benoit.

SCHRAM, *moine de Molck*. Anselme Schram, religieux de Molck en Autriche, mort au commencement de notre siecle, a été un personnage de beaucoup de science & de mérite. Il étoit poëte & historien. Nous en avons des preuves dans les productions de sa plume, confiées à la presse à Vienne, sa patrie. La premiere, qui parut en 1707, est un volume in-12. des pseaumes, en vers élégiaques, sous le titre de *Pia desideria Davidica, sive psalterium Davidicum metro expressum*; la seconde qui vit le jour en 1711, est la chronique de Molck, in-folio, que Dom Mabillon dit être bien faite.

SCHREGER, *religieux Allemand*. On ne nous apprend de Placide Schreger que deux choses : la premiere, qu'il étoit Bénédictin Allemand ; la seconde, qu'il a enrichi & orné de notes savantes les élégies de Gaspard Barlée. Cet ouvrage a été confié à la presse à Augsbourg, en un volume in-8.

SCHREIGER, *Bénédictin de la congrégation des Saints-Anges* (a). Dom Odilon Schreiger, ou plutôt Schroger, a fleuri de notre temps parmi la congrégation des Saints-Anges en Baviere. Nous avons de lui deux ouvrages ; le 1er est un recueil des plus belles sentences de la bible, sous ce titre : *Kalendarium ascetico-biblicum, id est, sententiæ ex bibliis selectæ*. A Augsbourg, in-8., 1730 ; l'autre, imprimé dans le même format, à Saltzbourg, est intitulé : *Diurnale asceticum religiosorum*.

SCHREITER, *religieux de Saint-Blaise*. Anastase Schreiter, né de parents Luthériens & Saxons, le 11 Mars 1606, rentra dans le sein de l'église catholique, puis embrassa la regle de St. Benoit en l'abbaye de Saint-Blaise, au diocese de Constance, le 11 Mai 1626. Non-seulement il fut un grand religieux, mais encore un savant distingué dans les hautes sciences, & un personnage habile dans les langues grecque & hébraïque. Il professa la philosophie dans les abbayes de Steirgarsten en Autriche, de Pfers en Suisse, & à Saltzbourg, où il enseigna

(a) Memoires manuscrits envoyés d'Allemagne.

aussi les mathématiques. Sa mort arriva le 2 Mai 1650, dans la prévôté de Klingenau, & il fut inhumé au monastere de Sion de l'ordre des Guillelmites, réuni à Saint Blaise en 1725, avec trois autres maisons du même ordre, qui étoit une branche de celui de Saint-Benoit. Dom Schreiter a rang parmi nos auteurs, pour avoir donné en 1634, un traité in-4. des principes du corps naturel, & un autre, de ses propriétés. Il publia, de plus, à Lucerne en 1640, in-4., un recueil de questions sur la philosophie; enfin, il a encore laissé d'autres ouvrages sur les mathématiques, de même que des commentaires sur le chapitre premier de la Genese; sur les premiere & seconde épître de St. Paul aux Corinthiens; sur l'évangile de St. Jean, in-8., & un abrégé de la théologie morale.

SCHRENCK, *abbé de Saint-Pierre de Saltzbourg*. Le révérendissime Charles Schrenck a mérité, à tous égards, les éloges de la postérité. Issu de la noble famille de Schrenck, barons de Nozing, il prit le froc en l'abbaye de Saint-Pierre de Saltzbourg, sur la fin du 17. siecle. Le grand homme sait se distinguer dans tout état. Celui-ci le fit dans le sien par les sciences. Il reçut le bonnet de docteur en théologie, & enseigna cette partie successivement avec la philosophie & les controverses durant 12 années. Ses mœurs honnêtes, jointes à son savoir, lui procurerent la dignité abbatiale de sa maison en 1702; mais il n'en jouit que peu; la mort l'enleva, âgé seulement de 45 ans, le 20 Juillet 1704. L'historien de l'université de Saltzbourg rapporte ainsi la liste des monuments littéraires qu'il a laissés.

Quæstiones principales de habitu in communi, in-8, 1690; *Proprietates corporis naturalis*, in-8, 1690.; *Tractatus de Deo uno*, in-4., 1696; *Tractatus de creaturâ angelicâ*, in-4., 1697; *Tractatus de Deo trino*, in-4., 1697; *Tractatus de vitiis & peccatis*, in-4., 1700; *Tractatus de actibus humanis*, in-4., 1700; *Tractatus de jure & justitiâ*, in-4., 1701; *Tractatus de gratiâ, justificatione & merito*, in-4., 1701; *Tractatus de legibus*, in-4., 1702; *Tractatus de arcano incarnationis mysterio*, in-4., 1702; *Tractatus de fide, spe & charitate*, in-4., 1702.

SCHROGER, *Bénédictin de la congrégation des Saints-Anges*; voyez SCHREIGER; c'est le même.

SCHULTAIS, *moine d'Outtembourg*. Nous ignorons quels sont les ouvrages de Charles Schultais, nous n'en savons autre chose sinon qu'il a écrit, & qu'il vivoit dans le dernier siecle. C'est tout ce que nous en dit Dom Peze.

SCHUMIG, *moine d'Admont*. Nous ne sommes pas plus savants sur l'article de Fréderic Schumig que sur celui du précédent; il nous seroit inconnu si on ne le trouvoit rangé au nombre de nos écrivains du dernier siecle, dans les lettres apologétiques de Dom Bernard Peze.

SCHUVAL, *moine d'Einsidlen*. Bede Schuval vivoit dans le dernier siecle, & avoit fait profession en l'abbaye d'Einsidlen; il a mis au jour quelques compositions de sa façon.

SCHUVAL, *religieux de Schyr*. Marien Schuval, né à Landsperg, en Baviere, embrassa l'état monastique dans l'abbaye de Notre-Dame de Schyr, au commencement du 17. siecle; il fit des progrès dans les sciences, de maniere que dès 1635, il fut nommé professeur de philosophie en l'université de Saltz-

bourg; il fut depuis promu au doctorat, y enseigna les cas de conscience, la théologie, & y expliqua l'Ecriture sainte. On place son décès à l'onzieme de Juillet 1664. Ses écrits sont: *Theoremata selecta ex universâ philosophiâ naturali*, in-4., 1638: *Theoremata ex octo physicorum libris*, in-4. 1644: *Theoremata antiquo-novâ ex philosophiâ Peripateticâ*, in-4. 1644: *Fragmenta theologica ex convivio eucharistico selecta*, in-4., 1650. Enfin, il publia, en 1653, *Quæstiones theologicæ ex summâ Sti. Thomæ.*

SCHUVEIN, *abbé de Schonau*. Schonau est une abbaye de la congrégation de Bursfeld, au diocese de Treves. Schuvein en fut religieux, puis abbé, au commencement du 16. siecle. Bucelin, qui place sa mort au 14 Décembre, 1510, nous apprend qu'il a composé quelques ouvrages dont il ne fait pas le détail.

SCHUZ, *religieux d'Outtembourg*. Ce religieux étoit de Wangenn, ville impériale, où il prit naissance, le 18 Avril 1656, & prononça ses vœux le 7 Septembre 1673, en l'abbaye de Saint-Alexandre & de Saint-Théodore d'Outtembourg. Après avoir enseigné, avec succès, la rhétorique à Rottevill, on lui confia, en 1689, une chaire de philosophie à Saltzbourg. Nous avons de lui trois ouvrages, le premier a pour titre: *Ars expedita quacumque in materia dialectice & rhetorice discurrendi*, 3 vol. in-8., 1691: le second est une philosophie selon les principes de St. Thomas, in-8., 1686; le troisieme est intitulé: *Politia Helvetiæ triumphalis*, in-fol. 1703.

SCHYZ, *religieux Allemand*. Dom Pontien Schyz, Bénédictin en Allemagne, ne nous est connu que par le catalogue des livres d'Emmanuel Thurneysen, libraire à Bâle. Il porte que ce savant a fait part au public de deux écrits, imprimés à Nuremberg, en 1712: le premier est un traité de l'amour de Dieu, le second, de l'immortalité de l'ame.

SCIPION, *de la congrégation du Mont-Cassin*. Marc Scipion, natif de Plaisance, & profès de l'abbaye de Saint-Sixte, en la même ville, du 7 Mars 1606, passe pour l'un des plus distingués écrivains que la congrégation du Mont-Cassin a produits; il fut, dit-on, d'une imagination belle & féconde, d'une merveilleuse facilité à s'énoncer, & d'une éloquence qui charmoit & attiroit l'admiration. Outre quantité d'ouvrages manuscrits que l'on conserve à Saint-Sixte, les écrits imprimés de ce savant sont: *Elogia omnium abbatum Cassinensium, & virorum illustrium ejusdem abbatiæ à Sancto Placido usque ad Constantinum Afrum & Olibanum Comitem*, à Naples, in-fol. 1630: *Elogia in centum heroas è divi benedicti religiosâ familiâ clarissimos*, à Plaisance, 1636, à Naples, in-4. 1643: regles de police, tirées des exemples des monasteres, à Plaisance, 1650: éloge du comte Antoine Marie Terzi, à Parme, 1639.

SCUPINA, *moine de St. Lambert, en Styrie*. Il a vécu dans le dernier siecle, & a, selon Dom Peze, laissé des monuments de son savoir, qui lui méritent une petite place dans sa bibliotheque, en attendant que ses confreres nous détaillent les productions de sa plume.

SCUTELLARI, *religieuse de la congrégation du Mont-Cassin*. Maria-Stella Scutellari, morte le 15 Septembre 1702, avoit reçu le voile, & fait profession en l'abbaye des dames Bénédictines de Saint-Alexandre, à Parme. Le bibliothécaire

thécaire du Mont-Cassin, Dom Armellini, lui donne rang parmi nos auteurs pour avoir composé en italien un traité de l'amour divin, avec des méditations tirées des Soliloques de St. Augustin, & des œuvres tant de St. Anselme que de St. Bernard, un vol. in-8, 1694.

SCZYGLIESCKI, *Bénédictin Polonois.* Dom Stanislas Sczygliescki étoit Polonois de naissance, & Bénédictin de profession, dans un monastere de ce royaume : son mérite lui procura la prévôté de Tyneck qui en dépend. Il donna, en 1713, un ouvrage in-8. sous le titre de *Catéchisme monastique*, ou *Analyse de la regle de St. Benoit : Synopsis analytica regulæ Sancti Benedicti.* Dom Peze, qui lui donne rang parmi nos écrivains modernes, dans ses lettres apologétiques, nomme Tuchoueck le monastere dont il fut prévôt, ou prieur; cependant on n'en connoît pas de ce nom en Pologne; ce qui fait croire que c'est Tyneck de l'ordre de Cluny.

SECURIS, *de l'ordre de Citeaux.* François Securis ayant embrassé l'état religieux en l'abbaye d'Alcobace, de l'ordre de Cîteaux, en Portugal, passa en France, où il étudia à Paris, & fut promu au doctorat ; de retour dans sa patrie, il dédia au cardinal Henri, infant de Portugal, un ouvrage qui fut publié à Coïmbre, en 1567, in-4, & qui a pour titre : *Repertoire de la vérité contre les Juifs.*

SEDELIN, *moine d'Ochenhausen.* Tout ce que nous savons d'Herman Sedelin, c'est qu'il vivoit dans le dernier siecle, & que quelques productions de sa plume l'ont fait connoître, & lui ont mérité rang parmi nos écrivains; on met au nombre de ses ouvrages une traduction des sermons du pere Texier, Jésuite, qu'il mit en latin, & publia in-4. à Augsbourg & à Dilinguenn.

SEDELMAYR, *religieux de Saint-Blaise.* Né à Mamendorff, le 3 Février 1677, Dom Romain Sedelmayr prononça ses vœux, le 30 Septembre 1696, en l'abbaye de Saint Blaise, dans la Forêt-noire. Ayant donné des preuves non-équivoques de son savoir & de son application aux études, on le chargea de l'enseignement des jeunes religieux de sa maison, puis il fut envoyé en l'université de Saltzbourg, où, en 1708, il remplit une chaire de philosophie, & y enseigna de suite la physique & l'histoire. En 1714, il fut nommé secrétaire de cette université, & conçut dès-lors le dessein d'en composer l'histoire. Pour y travailler avec moins de distraction, il regagna les foyers de Saint-Blaise, mais il mourut, avant d'avoir pu confier son ouvrage à la presse, le 27 Janvier 1722 ; il l'avoit écrit avec beaucoup d'étendue, & divisé en cinq livres. Un religieux de St. Blaise, qui avoit été son écolier, a abrégé cette histoire, & l'a publiée en un vol. in-4, l'an 1728. Dès 1711, Dom Sedelmayr avoit donné un in-folio, intitulé : *Philosophus Porphyrius quinque numerans universalia, ubi etiam gentis Harrachianæ origines.* Il a d'ailleurs fait un office complet de St. Blaise, qui est imprimé, & a laissé en manuscrits grand nombre de sermons, avec une réfutation de M. Belerini.

SEEAVER, *Bénédictin Allemand.* Nous avons deux ouvrages de Bede Seeaver ; le premier, publié en 1743, consiste en des exercices de piété pour les fêtes de la Ste. Vierge ; le second, en 1744, sont des pensées sur la Ste. Eucharistie ;

le premier est écrit en Latin, & le second en Allemand ; l'un & l'autre ont été imprimés à Augsbourg ; je ne puis dire en quel monastere cet écrivain a fait profession.

SEGHERS, *moine de l'ordre de Cîteaux.* Jacques Seghers, religieux du monastere de Saint-Sauveur, à Anvers, ordre de Cîteaux, mort en 1658, a laissé trois vol. in-4. imprimés à Louvain, en 1645, qui ont pour titre : *Conceptus canisonatorii morales super dominicas totius anni.* Il étoit né à Anvers, & il publia en cette ville un autre ouvrage, intitulé : *Militia sæcularis & spiritualis.*

SEGUIN, *autre religieux de l'ordre de Cîteaux.* Philippe Seguin, profès de Châalis, au diocese de Senlis, filiation de Pontigni, florissoit en 1599 ; on a de lui une bibliotheque des écrivains de l'ordre de Cîteaux, & divers traités des souverains pontifes, des cardinaux & évêques qui en ont été tirés, des saints & saintes qui y ont vécu.

SEGURA, *de la congrégation de Valladolid.* La congrégation de Valladolid a eu un excellent prédicateur, & un bon poëte, en la personne de Barthelemy de Segura, qui fut professeur en théologie ; on a de lui les vies de Ste. Thérese & de St. Julien, évêque de Cuença, l'une & l'autre sont écrites en vers ; la premiere fut imprimée à Madrid, in-8. en 1619, la seconde le fut in-4. dès l'an 1599.

SEHLER, *religieux de Schiren.* L'abbaye de Notre-Dame de Schiren est située en Baviere, & est de la congrégation des Saints-Anges. Dom Bruno Sehler, qui en fut profès, a composé l'histoire des ducs de Baviere, sous ce titre : *Gloriosissimæ, serenissimæ & & antiquissimæ domus Bojaoricæ origo, stirps & propago, cum variis annotationibus, cùm juxta seriem temporum ac majorum omnium, & singulorum masculinâ eâdemque rectâ lineâ descendentium ordinem, à duodecim & amplius sæculis, intervenit fundatio Schirensis monasterii, ordinis Sancti Benedicti, agitur deindè de sanctâ cruce ibidem asservatâ, ac deniquè assignatur ordo successionis abbatum prædicti monasterii, cum indice universali totius operis.*

SEIFRIDUS, *abbé de Luvthel.* Luvthel est une abbaye de l'ordre de Cîteaux, en Autriche. Dom Jean Seifridus d'Uvratislau en fut religieux, puis abbé, au commencement du 17. siecle. Lambecius nous apprend que cet abbé a composé un livre qu'il nomme *savant*, sur la généalogie des comtes d'Hapsburg, tige de la maison d'Autriche ; il la prétend être la même que celle des Aniciens, de laquelle St. Benoit descendoit ; Dom Mabillon en fait mention à la fin du premier tome des annales de l'ordre ; cet ouvrage a été imprimé à Vienne, in-fol., en 1613.

SEILER, *abbé de Fischingen.* Dom Joachim Seiler, dont la mémoire est en vénération dans la congrégation de St. Gal, étoit profès du monastere de Notre-Dame de Fischingen, au diocese de Constance, dont il fut choisi abbé, en 1642. Il a composé, 1°. les vies des Saints du *Tongau*, contrée de Suisse, imprimées in-4 : 2°. un livre fort dévôt, qui a pour titre : *L'esprit de Jesus-Christ*, ou *Réflexions pour engager l'ame fidelle à vivre selon l'esprit de Jesus-Christ*, publié en un vol. in-12. 1682 : 3°. des méditations sur la vie du Sauveur, de sa sainte mere & de St. Joseph, qu'il écrivit à la sollicitation des abbés de la congrégation de Saint-Gal, pour l'usage

des religieux qui la composent ; elles parurent à Einsidlen, en 1672 : 4°. des observations latines sur la regle de Saint-Benoit, outre divers autres ouvrages qu'on ne spécifie pas. Ce pieux abbé mourut le 4 Février, 1688. Voici l'épitaphe qu'il composa lui-même, pour être mise sur son tombeau :

Hic situm est corpus Joachimi Abbatis ;
Electi anno 1672, die nonâ Septembris
Vivere & peccare desiit
Anno 1688,
Die quartâ Februarii.
Vivant in æternum Jesus, Maria, Joseph ;
Recordentur infimi mancipii sui
Sub hoc lapide resurrectionem expectantis.
Viator !
In hoc sepulchro latet sepulchrum dealbatum ;
Plenum ossibus mortuorum,
Et omni spurcitiâ : Mathæi 24.
Miserere & ora ut
In sanguine agni
Verè dealbetur.

SEIZ, *religieux d'Admont.* Dom Michel Seiz, né à Ehingue, dans la Souabe, en 1638, prononça ses vœux dans l'abbaye d'Admont en Styrie, le 8 Novembre 1655, & y décéda le 21 Décembre 1714. Il avoit enseigné la philosophie à l'université de Saltzbourg. Il a laissé deux ouvrages publiés in-4., en 1668 ; le premier a pour titre : *Botri vindemiæ de corpore & animâ* ; le second est intitulé : *Disputes du temps, du lieu, & de la matiere.*

SELLORI, *de la congrégation du Mont-Cassin.* Dom Maur Sellori, Romain de naissance, fit profession de la regle de St. Benoit à Saint-Paul de Rome, en 1684, & mourut à Saint-Laurent d'Averse, en 1718. Il avoit enseigné la philosophie & la théologie d'abord à Palerme, puis à Arezzo. Il est auteur de deux écrits ; le premier publié à Rome, en 1701, est la relation des cérémonies observées à l'ouverture de la porte de St. Paul, pour le jubilé de 1700 ; le second, imprimé en 1702, est la traduction d'une comédie de Plaute, avec une explication des inscriptions qui se voient à Sublac.

SÉNAREGA, *évêque de Conversano.* Dom Jean-Etienne Sénarega, d'une famille sénatoriale de Gênes, se fixa par les vœux en l'abbaye de Saint-Benigne de cette ville, le 8 Mars 1659. Il enseigna la théologie au monastere de Sainte-Catherine, puis fut nommé, en 1611, évêque de Conversano, par Clément X, & mourut à Naples, en 1679. Il a composé des éloges & des poëmes sur sa patrie.

SENGMILLER, *de Benedictobourg.* Edme Sengmiller vivoit dans le dernier siecle, & avoit reçu l'habit de St. Benoit en l'abbaye de Benedictobourg dans la Baviere. Il a travaillé sur la musique.

SENOCQ, *de la congrégation de Saint-Vannes.* Dom Barthelemy Senocq, dont la mémoire est en vénération parmi les religieux de sa congrégation, étoit né à Verdun d'une des premieres maisons de cette ville, & y avoit professé l'institut Bénédictin le 26 Août 1660, en l'abbaye de Saint-Vannes, où il mourut le 6 Décembre de l'an 1701. Il gouverna long-temps cette abbaye en qualité de prieur, & ce fut ce qui donna lieu au célebre M. de Béthune, évêque de Verdun, & abbé de Saint-Vannes, de connoître le mérite de D. Senocq, mérite fondé sur la science, la sagesse, l'habileté dans le maniement des affaires, qui porta le prélat à lui donner sa confiance, au point de le consulter en tout ce qui concernoit le gouvernement du diocese. Il lui confia en particulier le soin de former les nouveaux bréviaires & rituel de Verdun. La connoissance de ses autres ouvrages ne nous est point parvenue.

SEPP, *moine de Marie-Mont.* Ce fut en l'abbaye de Marie-Mont dans le Tirol, qu'Alphonse Sepp s'engagea à la pratique de la regle de St. Benoit, dans le dernier siecle. Il a mérité rang parmi nos écrivains par quelques ouvrages dont il a fait part au public.

SÉQUEIRA, *évêque de la Guardia.* Loup de Séqueira Pereira ayant été admis parmi les chevaliers de l'ordre d'Avis, y fut élu grand-prieur, puis évêque de Portalegre. Il fut transféré de cette église à celle de la Guardia. Il a composé un traité intitulé : *Lescolas insignes de la orden d'Avis.*

SÉRAPHIN, *de la congrégation du Mont-Couronne.* Séraphin de Trente, profès de l'abbaye de Saint-Bernard de Bresce, congrégation du Mont-Couronne, s'y est distingué de nos jours. Entre autres ouvrages qu'on a de lui, il fit imprimer à Bresce, en 1744, la traduction italienne d'un livre françois intitulé : *La voie large qui conduit les gens du monde à la perdition.*

SEREGNO, *de la congrégation du Mont-Cassin.* Le nouveau bibliothécaire du Mont-Cassin ne nous apprend autre chose de Dom Maxime Seregno, sinon qu'il étoit profès de sa congrégation, & qu'en 1630, il publia à Venise une vie de St. Colomban, qu'il avoit traduite du latin en italien.

SERENO, *de la congrégation du Mont-Cassin.* Zacharie Sereno, natif de Rome, fut admis dans la congrégation du Mont-Cassin dans le 16. siecle, vers 1600. Il publia les vies des saints du Mont-Cassin, en langue italienne, & traduisit en cette langue la chronique de la même abbaye par Léon d'Ostie.

SERLON, *moine de Cantorbery.* L'abbaye de Saint-Augustin de Cantorbery a fourni Serlon à l'ordre de St. Benoit. Quelques-uns le font évêque de Schirburne. Il a rang parmi nos écrivains pour avoir composé cinq livres de commentaires sur le Pentateuque ; un traité contre les vices des moines ; un, *de differentiis* ; un volume de proverbes & un d'homélies.

SERLON, *de l'ordre de Cîteaux*, surnommé *le grammairien*. Serlon, qui fait le sujet de cet article, fut moine de l'ordre de Cîteaux à l'abbaye des Fontaines, diocese d'Yorck. Entre diverses productions de sa plume qui ont transmis son nom à la postérité, se trouve l'histoire de la fondation de son monastere : ouvrage autant précieux par la beauté du style que par les choses édifiantes qu'il renferme.

Selon cet écrivain, le monastere des Fontaines fut fondé en 1132, par Richard, prieur de l'abbaye Bénédictine de Notre-Dame d'Yorck, & par douze autres de ses confreres de la même maison, qui, voyant que le relâchement s'introduisoit à Notre-Dame, obtinrent de Turstin, leur archevêque, un lieu fort solitaire, qu'ils nommerent les Fontaines, où ils pratiquerent la regle de St. Benoit à la lettre. La réforme de Cîteaux s'étant faite, nos zélés Fontainistes s'y aggrégerent, & furent reçus par St. Bernard dans la filiation de Clairvaux.

Ce fut après cette époque que Serlon se fit moine dans l'abbaye des Fontaines. Son histoire se trouve imprimée au premier tome du *Monasticon Anglicanum*, & Dom Mabillon en donne un fragment dans le 7. volume des annales de l'ordre de St. Benoit. En voici quelques termes, qui font voir la beauté du style de l'auteur : *Illa mater nostra Fontanensis ecclesia*, dit-il, *quantâ, ex humiliate fundationis suæ habuit originem; nulla ibi ligna dolata, nulla saxa complanata, sed inops tugurium, & pastorum quasi tabernaculum humili desuper sospite contextum. Res profectò digna memoriæ, videre Christi milites tirocinii sui tempore tam fiducialiter se habentes : hiemem agentes sub pellibus, omnes unâ sub ulmo discumbunt, pauper conventus, sed potens in domino, &c.* Dom Serlon a, en outre, au rapport de Pitseus, écrit la relation d'une guerre entre le roi d'Ecosse, & les barons d'Angleterre; celle de la mort du roi Samerlodus; une explication de l'oraison dominicale; des traités *de differentiis verborum*; *de dictionibus dissillabis*; *de actionibus equivocis, ac de actionibus univocis*, que l'on conserve dans les colleges de St. Paul & de St. Benoit de Cambridge. Serlon étoit savant dans les belles-lettres. Son mérite le fit choisir abbé de la maison dans laquelle il avoit embrassé de l'institut de Cîteaux, il vivoit en 1160, & fut surnommé *le grammairien*, parce qu'il avoit enseigné long-temps les humanités.

Autres écrivains Anglois du nom de SERLON.

Nous en trouvons deux autres de ce nom; le premier vivoit vers 960, & fut fait évêque de Cornouailles, au rapport de Pitseus, qui ne nomme pas le monastere d'où il fut tiré; le second est Serlon, abbé de Glocester, dont parle Lelandus, chapitre 121, pag. 159.

SERLON, *abbé de Savigni.* Celui-ci avoit embrassé la regle de St. Benoit en l'abbaye de Cerisy, au diocese de Bayeux, d'où il fut tiré l'an 1146, pour gouverner celle de Savigny. De cette derniere dépendoit une congrégation de 30 monasteres Bénédictins, qu'il soumit tous à la réforme de Cîteaux, & les mit sous la jurisdiction de Clairvaux, où il se retira lui-même sur la fin de ses jours, & où il mourut saintement le 10 du mois de Décembre 1157, selon Dom Mabillon, & 1158, selon Dupin. Notre pieux abbé a laissé des sermons, publiés au VI tome de la bibliotheque de Cîteaux, & un traité de l'oraison dominicale, qui se voit manuscrit dans la bibliotheque Colbertine.

SERNA, *général de la congrégation de Valladolid.* Dom Benoit de la Serna, étoit de Séville, où il mourut après le milieu du 17. siecle. Il fut très-considéré dans la congrégation de Valladolid, dont il étoit religieux, & de laquelle il devint général, après avoir reçu le

doctorat, & enseigné en l'université de Salamanque. On a de lui plusieurs ouvrages, entre autres, un de l'immaculée conception de la mere de Dieu : *Triumpho de Maria sanctissima.* A Séville, in-folio, 1655 ; l'autre est un volume d'œuvres mêlées.

SEROUX, (*Dom Louis*) né à Compiegne, s'engagea dans la congrégation par ses vœux qu'il prononça dans l'abbaye de Saint-Remi de Reims, le 13 d'Octobre de l'an 1648, étant âgé de 20 ans. Après avoir été supérieur en divers monasteres pendant 27 années, il mourut dans l'abbaye du Mont-Saint-Quentin, le 22 Avril 1702. Il a fait imprimer la passion de Jesus-Christ en vers françois. A Paris, chez Simon Langronne, 1687, in-12. Il a encore publié plusieurs autres poésies que le temps a fait oublier.

SERRA, *de la congrégation du Mont-Cassin.* C'est quelque chose de plus précieux que l'on ne pense d'ordinaire que d'avoir un archiviste intelligent dans une abbaye; D. Romuald Serra le fut de l'abbaye de Césene. Il y avoit fait profession le 30 Mai 1704, & il en a composé le catalogue des abbés, en a recueilli tous les privileges depuis l'an 1059 jusqu'en 1500, & a prouvé par les chartes que son monastere a été fondé en 939, par St. Maur, moine Bénédictin, devenu évêque de Césene.

SERRATI, *de la congrégation du Mont-Cassin.* Dom Jean Serrati, décédé en 1647, étoit profès de l'abbaye de Sainte-Flore d'Arezzo, du 4 Juin 1593. Il est auteur de la chronique de cette maison. Il étoit né à Castiglione en Toscane.

SERSALLI, *de la congrégation du Mont-Cassin.* Dom Zacharie Sersalli, qui s'est fait un nom par son talent pour la poésie, & dont les poëmes furent imprimés à Naples & à Venise en 1670, étoit profès de Saint-Laurent d'Averse, où il s'étoit fixé par les vœux solemnels, le 18 Juillet 1658. Il sortoit d'une noble famille de Sorrento, & fut aggrégé à l'académie de Ravenne.

SETTALA, *de la congrégation du Mont-Cassin.* Benoit Settala, issu d'une ancienne & noble famille de Milan, se revêtit pour toujours du froc monastique en l'abbaye de Saint-Simplicien, le 7 Mars 1693. Il a laissé, 1°., un traité de la contemplation; 2°., un excellent commentaire sur les pseaumes, en un volume in-fol.; 3°., une relation de ce qui est arrivé de plus considérable de son temps; 4°., un dialogue de la vie purgative, & un traité de la miséricorde de Dieu, & des miseres de l'homme. On les conserve à Saint Simplicien.

SEVIN, *Célestin.* Pierre Sevin, natif d'Orléans, passa de l'état ecclésiastique séculier dans la congrégation des Célestins de France, parmi lesquels il s'engagea à Paris, le 24 Août 1507, & finit ses jours au monastere de Metz, qui est aujourd'hui éteint. Nous avons de lui, en un volume imprimé in-8., la légende des onze mille vierges, avec celles de plusieurs autres saints & saintes.

SEYSTRE, *autre Célestin.* Le pere Etienne Seystre étoit Suisse de nation, & profès de Colombier. Il enseigna la théologie, gouverna avec honnêteté plusieurs maisons de son corps en qualité de prieur, & termina sa carriere en 1704. Il est auteur d'une vie de St. Bénezet, fort révéré à Avignon. Elle fut confiée à la presse en un volume in-12., en 1675.

SEZIGLIESKI, *Bénédictin Polonois.* Dom Nicolas Seglieski, Bénédictin de la congrégation de Pologne, s'est fait connoître par un ouvrage fort important, auquel il a donné pour titre : *Aquila Polono-Benedictina.* Il y traite des monasteres de l'ordre de St. Benoit, situés dans sa patrie, & des grands hommes qui s'y sont distingués. Le P. Héliot Tiercelin en fait mention dans son histoire des ordres religieux.

SFONDRATE, *Cardinal.* Célestin Sfondrate nâquit à Milan en 1654 de l'ancienne & illustre famille des comtes Sfondrati, & eut pour pere Valerian Sfondrate, comte de la Riviere. Ayant été envoyé à Rosac en Suisse pour y être élevé par les Bénédictins de Saint-Gal, qui venoient d'y établir une école célebre; il prit lui-même parti parmi ces religieux. Dès qu'il eut prononcé ses vœux, il joignit au desir de la perfection claustrale la plus grande ardeur pour l'étude, & ses progrès furent rapides. Il avoit l'esprit fin, vif, sublime, pénétrant, le goût exquis, délicat, le jugement solide, la mémoire heureuse, l'imagination fertile. Bientôt on le vit bon poëte, excellent orateur, subtil philosophe, théologien renommé, & grand canoniste. A peine avoit-il atteint l'âge de 22 ans qu'il fut destiné à enseigner la théologie en l'abbaye noble de Kempten, ordre de St. Benoit. De retour à Saint-Gal, il y professa successivement la philosophie, la théologie & le droit canon; enfin, l'université de Saltzbourg desira l'avoir pour occuper la chaire de cette derniere science. Son abbé y ayant consenti, Dom Sfondrate commença par se faire recevoir docteur dans les facultés de théologie, & de l'un & l'autre droit, en 1679; puis il donna des leçons de droit canonique avec tant de précision & de clarté, que de toutes parts, on accouroit pour l'entendre & l'admirer. Il jouissoit de cette réputation parmi les Allemands, lorsqu'il fut chargé par son université d'un ouvrage qui la diminua chez les François. Ce fut d'examiner & réfuter les quatre fameuses propositions de l'assemblée du clergé de France, de 1682 : ce qu'il fit d'abord dans un livre intitulé : *Regale sacerdotium*, ensuite dans un autre auquel il donna pour titre : *Gallia vindicata*, &c. Quoi qu'il en soit de ces ouvrages, ils mériterent la reconnoissance d'Innocent XI, qui, pour la lui témoigner avec éclat, le pourvut de l'évêché de Novarre, dont il avoit occupé le siege avant sa promotion au souverain pontificat. Sfondrate tarda, le plus qu'il lui fut possible, à prendre possession de sa nouvelle dignité, & dans l'intervalle, décéda l'abbé-prince de Saint-Gal. Les religieux le choisirent pour lui succéder, le 16 Avril 1687. Ayant consulté le pape sur ce qu'il avoit à faire, celui-ci lui laissa la liberté d'opter entre l'évêché & l'abbaye, & il prit le dernier parti. Il la gouverna avec une extrême sagesse jusqu'au 12 Décembre 1695, qu'Innocent XII le promut au cardinalat sous le titre de Sainte-Cécile; mais il n'en jouit pas long-temps. Il mourut à Rome, le 4 Septembre de l'année suivante 1699, âgé de 52 ans. Son corps fut inhumé dans l'église des dames Bénédictines de Sainte-Cécile, où son parent le cardinal Paul Emile Sfondrati avoit sa sépulture. Voici l'épitaphe que l'on mit sur son tombeau, & qui fut composée par lui-même en partie :

Cælestinus titulo sanctæ Cæciliæ, S. R. E.
Presbyter cardinalis Sfrondatus
Miserrimus peccator,
Atque ejusdem virginis humilis servus,
Ad cujus pedes hic humiliter quiescit.
Vixit annos LII. obiit
Pridie nonas Septembris
Anno M. D. CXCVI.
Orate Deum pro eo.

Son cœur fut rapporté à Saint-Gal, & placé à l'entrée du chœur, à droite, avec cette autre inscription, que Dom Léger Burgisser, son successeur dans le siege abbatial de ce célebre monastere, composa à l'honneur du défunt cardinal :

Hic requiescit
Cor
Eminentissimi S. R. E. cardinalis
Quondam illustrissimi,
Sacri Romani imperii principis
Sancti Galli abbatis,
Cælestini Sfondrati.
Cui pro Deo, ecclesiâ, patriâ, maximis curis,
Laboribus, meritis defuncto, æternâ apud posteros
Memoriâ, virtute & gloriâ victuro, anno M. D. CCVII.
Hoc gratitudinis
Monumentum sibi mœstisque filiis
In solatium,
Successor erexit.
Benè sperate.
Ego dormio, sed cor meum vigilat.
Vigilate.

Le catalogue des ouvrages de Sfondrate renferme, 1°., celui qui a pour titre : *Disputatio de lege in præsumptione fundata*, qui parut in-fol. en 1681 ; 2°., son fameux *Regale sacerdotium Romano pontifici assertum*, qui fut imprimé sous le nom d'Eugene Lombard, in-4., 1684. Il est, comme nous l'avons observé, contre la déclaration du clergé françois, assemblé en 1682. On en compte jusqu'à trois éditions. La troisieme, faite à Saint-Gal en 1693, est augmentée considérablement ; son *Gallia vindicata in qua testimoniis exemplisque Gallicanæ præsertim ecclesiæ quæ pro regalia & quatuor Parisiensibus propositionibus à Ludovico Maimburgio, aliisque producta sunt, refutantur.* Outre la premiere édition particuliere de ce livre, on en trouve une seconde dans le volumineux

lumineux Rocaberti, qui lui donna place en sa bibliotheque pontificale, & une troisieme s'en fit avec des augmentations considérables, à Saint-Gal, en 1702; 4°, *Legatio Marchionis Lavardini, ejusque cum Romano pontifice dissidium, ubi agitur de jure, origine, progressu & abusu quartoriarum franchisiarum, seu azyli, & refutantur rationes à Lavardini advocato productæ.* Cet ouvrage a vu la presse différentes fois. Observez, en passant, que celui que D. Sfondrate réfute, ou prétend réfuter, est M. Talon, avocat-général du parlement de Paris, mort président à mortier; 5°, *Nepotissimus theologicè expensus*, dans lequel il fait voir que les pontifes Romains ne doivent élever aux dignités ecclésiastiques, ni leurs neveux, ni leurs autres parents par affection humaine; il fut publié en 1692; 6°, *Innocentia vindicata, in quâ ostenditur sanctum Thomam pro immaculatâ conceptione scripsisse.* Ce livre fut imprimé *in fol. minori*, avec des planches; à Saint-Gal, en 1695; 7°, un cours entier de philosophie, à l'usage des étudiants de Saint-Gal, en trois tomes in-4. Depuis sa mort, on publia à Rome, puis à Venise, en 1698, celui de tous les ouvrages de Sfondrate qui a fait le plus de bruit, c'est son *Nodus prædestinationis dissolutus*, dont nous aurons occasion de parler ci-après.

Il a de plus laissé manuscrits: un traité latin, in-4, du baptême des enfants; un de la probabilité, contre les opinions relâchées de quelques nouveaux casuistes, où l'on y voit son amour pour la saine morale; un de dissertations, contre un livre très-dangereux d'un nommé Heidegger, ministre luthérien, à Zurich; des statuts pour les prêtres qui dépendent de l'abbaye de Saint-Gal; *item*, un commentaire sur le droit: *Commentaria in jus canonicum*, en trois volumes.

Clément XI fit tirer cet ouvrage de la bibliotheque du Vatican, & le renvoya à Saint-Gal, en 1720, avec une histoire latine de l'athéisme qui n'est pas achevée.

Il faut avouer que le cardinal Sfondrate étoit un personnage d'une éminente piété. Voici ce que le cardinal d'Aguirre, Bénédictin comme lui, en écrivoit à Dom Mabillon, peu après sa mort » : Doleo, *dit-il*, defectum temporis ut scriberem postquam piissimus » cardinalis Sfondratus diem obiit com» muni desiderio sui relicto, immo & » invidiâ tam felicis obitûs totâ urbe » deplorante & dolente gemmam abscis» sam & luminare magnum sacri colle» gii extinctum; & nobis licet transla» tum in cœlum defecit corona ordinis » nostri, quam non satis merebamur, » & quâ, ausim dicere, dignus non erat » mundus «.

Mais quoique Dom Mabillon fut ami du défunt abbé de Saint-Gal, & qu'il honorât beaucoup son mérite, sa tendre piété, sa vie laborieuse & austere, l'innocence de ses mœurs, & les autres belles qualités qui le rendirent cher à tous ceux qui eurent des relations avec lui, ce savant Bénédictin François n'approuvoit pas les sentiments de son confrere, soit sur la prédestination, soit sur la béatitude naturelle qu'il accorde dans son *Nodus prædestinationis dissolutus*, aux enfants morts sans baptême. Dom Mabillon s'en explique en ces termes dans une lettre du 19 8bre 1699, à un de ses savants amis d'Allemagne » : Non du» bito, *écrit-il*, quin eminentissimus Do-

» minus cardinalis Sfondratus, bonæ » memoriæ, suos habiturus sit defenso» res, sed utinam iis non indigeret! » utinam pro se habeat scripturam, vel » traditionem ad dogmata sua compro» banda, vel etiam utrumque, sine quo» rum altero quidquid in rebus theolo» gicis asseritur, meritò suspectum cen» seri debet. Quale vero est illud quod » naturalis cujusdam beatitudinis & per» sonalis innocentiæ compotentes dicun» tur infantes, quos filios iræ nasci, & » si sine baptismo decedant, in æternum » permanere constat? nec unquam ac» curatis theologicis placere poterit fa» cilè, ille modus dissolvendi nodum » prædestinationis, quem apostolo teste, » insolubilem esse, & non nisi ad ins» crutabilia Dei judicia pertinere cer» tum est. Hæc dixerim, *continue Dom* » *Jean Mabillon*, non animo insultandi » mortuo leoni, quem viventem colui, » cujus mortui memoriam veneror, sed » ut amico ingenuè mentem meam pau» cis aperiam; cui nihil magis est in vo» to, quam ut sarta tecta sit eminentis» simi viri doctrina, & memoria coram » Deo & hominibus «.

Cinq fameux prélats de France penserent de même sur la doctrine de notre cardinal, & déférerent au saint Siege son livre sur la prédestination.

Ces évêques étoient MM. Charles Maurice le Tellier, archevêque de Reims; Louis Antoine de Noailles, archevêque de Paris; le célebre Jacques Bénigne Bossuet, évêque de Meaux; Guy de Seve, évêque d'Arras; & Henri Feydau de Brou, évêque d'Amiens.

Innocent XII, auquel ils s'adresserent, loua, dans un bref qu'il leur adressa, le zele qui les animoit pour la saine doctrine, & s'engagea à faire examiner le livre de Sfondrate, par des théologiens; mais il n'y a eu aucun jugement prononcé sur cet ouvrage. La lettre des prélats François au pape, est du 23 Février 1697, & celle du pontife en réponse, du 6 Mai suivant.

SIGÉARD, *moine de Saint-Alban de Mayence;* voyez SIGÉHARD, *moine de Saint-Alban*; c'est le même, que M. Dupin fait mal-à-propos religieux de Saint-Albans en Angleterre.

SIGÉARD, *religieux de Saint-Maximin de Trêves;* voyez SIGÉHARD, *moine de ce monastere*; ce n'est qu'une *h* qui trompe.

SIGEBERT, *moine de la nouvelle-Corbie.* La nouvelle-Corbie, connue aussi sous le nom de Corveg, est un monastere dédié à St. Vite, situé dans la Saxe au diocese de Paderborn. Sigebert qui fait le sujet de cet article, y vivoit au 10. siecle. Tritheme qui nous l'apprend, ajoute qu'en 915, il fut destiné à accompagner à Hambourg Wimon, religieux de son abbaye, qui venoit d'en être élu archevêque. Après l'avoir aidé dans les fonctions du ministere jusqu'à la mort du saint prélat, arrivée en 936, Sigebert retourna au monastere de Corveg, & y composa partie en vers, partie en prose la vie de St. Wimon, avec la relation de ses travaux apostoliques & de ses miracles. Tritheme lui attribue encore d'autres écrits, dont il ne donne pas le détail.

SIGEBERT, *moine de Gemblours* (a). Sigebert, surnommé de *Gemblours*, par-

(a) *Hist. de Metz*, tom. II, pag. 142, & suiv.

ce qu'il avoit fait profession de la vie monastique dans l'abbaye de ce nom, florissoit dès le milieu de l'onzieme siecle, & illustra la ville de Metz par sa science & par ses vertus. Il avoit été reçu & élevé à Gemblours par l'abbé Olbert, qui gouverna ce monastere jusqu'en 1048; & que l'on compara à Ptolomée Philadelphe, pour y avoir amassé une centaine de volumes d'auteurs ecclésiastiques, & une cinquantaine d'écrivains profanes, tant les livres étoient alors rares, & tant il en coûtoit pour se les procurer! Sigebert, quoique fort jeune, s'étoit déjà fait sous Mascelin, successeur d'Olbert, une si grande réputation de savoir, que Folcuin, abbé de Saint-Vincent de Metz, & les religieux de sa communauté, le demanderent pour présider à l'école de cette abbaye. Il y fut, pour nous servir des expressions du continuateur de la chronique de Gemblours, l'un de ses écoliers, une fontaine de sagesse, non-seulement pour les moines, mais aussi pour les clercs qui accouroient à Metz de tous côtés pour prendre de ses leçons. Il s'y attira l'amitié de tout le monde. Les juifs même avoient confiance en lui, parce que, possédant la langue hébraique, il étoit en état de montrer les différences qui se rencontrent entre le texte hébreu & les versions, & que, préférant le texte à ces versions, il travailloit quelquefois avec eux à corriger celles-ci sur l'original. En un mot, sa réputation étoit si étendue, que Baudry, auteur de la chronique de Cambray, ayant envoyé son ouvrage à Renaud du Bellay, archevêque de Reims, pour en avoir son jugement, ce prélat voulut auparavant consulter Sigebert, & emprunta ses termes dans l'approbation qu'il lui donna.

Après un long séjour dans la ville de Metz, Sigebert obtint, quoi qu'avec peine, de retourner à Gemblours, & fut comblé de louanges & de présents de la part de ceux qu'il avoit enseignés, & dont il avoit su gagner la confiance par toutes les qualités qui rendent un maître aimable. Quoique grave, il n'étoit point sévere, & savoit se proportionner à toutes les personnes avec lesquelles il étoit obligé de vivre. Son occupation ordinaire étoit la lecture & la méditation des divines écritures. Jamais il ne perdit rien de l'égalité de son humeur, ni de l'uniformité de sa conduite, pas même dans la maladie qui termina ses jours. Il mourut le 5 Octobre 1112. Il reste de lui quantité d'ouvrages, dont il donne lui-même le catalogue dans son traité des hommes illustres. Nous ne nous arrêterons qu'aux principaux : de ce nombre est la vie de Thierri I, évêque de Metz, écrite à la priere de deux moines de l'abbaye de Saint-Vincent, & dédiée à l'abbé Folcuin, dont il fait l'éloge dans l'épître dédicatoire. Pour rendre cette vie plus complette, il eut recours à tous les monuments qui pouvoient la rendre intéressante, aux diplomes des empereurs, aux bulles des papes, aux inscriptions, aux épitaphes & à la relation qu'on avoit faite des reliques dont cet évêque avoit enrichi son église. L'épitre dédicatoire est précédée de vingt vers héroïques, dans lesquels il nomme les deux moines qui l'avoient engagé à écrire; il s'y nomme lui-même, & ne se donne que la qualité de diacre, quoiqu'il fut prêtre. A la suite de l'épitre & de la préface est un autre morceau de seize vers de même me-

ſure, où l'auteur montre qu'il ſavoit le grec. Il parle dans le 16e. chapitre de ſon ardeur à recueillir des reliques de ſaints, & donne le catalogue de celles qu'il avoit miſes dans l'abbaye de Saint-Vincent. Suivent un poëme auſſi en vers héroïques en l'honneur de la ville de Metz, l'épitaphe de Thierri, en douze vers par où il termine ſa vie, & enfin une deſcription de la dédicace de l'égliſe de Saint-Vincent, faite par Thierri II, le 14 Mai 1030.

Entre les reliques que Thierri I avoit procurées à l'abbaye de Saint-Vincent, étoit le corps de Ste. Lucie, qu'il avoit eu par l'entremiſe du duc de Spolette. Sigebert compoſa trois écrits à l'occaſion de cette ſainte; le premier, en vers alcaïques, contenoit les actes de ſon martyre; le ſecond étoit une réponſe à ceux qui faiſoient paſſer pour fauſſe la prédiction de cette ſainte ſur la paix de l'égliſe, après la mort de Maximien & la démiſſion de Dioclétien; & le troiſieme, un diſcours à la louange de la même ſainte. Il compoſa auſſi pendant ſon ſéjour à Metz, la vie de St. Sigebert, roi d'Auſtraſie, fondateur de l'abbaye de Saint-Martin-lès-Metz. On croit qu'il y travailla à l'occaſion de la premiere tranſlation des reliques de ce pieux prince en 1063.

On conſerve dans les abbayes de Metz quelques opuſcules manuſcrits de Sigebert; entre autres, à celle de St. Vincent, une hiſtoire du martyre de Ste. Urſule & de ſes compagnes, & une petite chronique qui paſſe pour être de lui. Elle commence à la premiere année de l'incarnation, & contient, à la marge ſeulement, très-peu d'événements. Souvent l'on n'y voit que le commencement d'un roi, d'un pape, d'un évêque de Metz ou d'un abbé de Saint-Vincent, au lieu que dans la chronique imprimée du même auteur, on trouve des événements preſque ſous chaque année. Elle differe auſſi du *Chronicum S. Vincentii*, imprimé dans la bibliotheque du pere Labbe, lequel eſt beaucoup plus ample.

SIGÉHARD, *moine de Saint-Alban.* M. Dupin ſe trompe lorſqu'il dit que Sigehard étoit religieux de l'abbaye de Saint-Albans en Angleterre. C'étoit dans celle de Saint-Alban de Mayence qu'il avoit fait profeſſion de la regle de St. Benoit; comme on le voit par le grand détail de tout ce qui concerne cette derniere maiſon: détails qu'il a fait dans la vie de St. Alban, martyr, que Caniſius a publiée au V tome de ſes antiquités. Il vivoit ſur la fin du 13. ſiecle.

SIGÉHARD, *moine de Saint-Maximin de Treves.* L'Aquitaine fournit, dans le 10. ſiecle, Sigéhard à la célebre abbaye de Saint-Maximin de Treves. Une preuve de ſa capacité fut le choix que ſon abbé Wicker, ou Wigar en fit pour écrire la relation des miracles de St. Maximin. On remarque de la ſincérité & du bon ſens dans cette relation, que les Bollandiſtes ont publiée au 29 Mai. Sigéhard vivoit en 962.

SIGELAUD, *abbé de Saint-Martin de Tours.* Dom Calmet lui donne place dans ſa bibliotheque Lorraine, comme ayant été abbé de Saint-Martin-lès-Metz; c'eſt une faute; il l'étoit de Saint-Martin de Tours. C'eſt lui qui fit écrire le livre des évangiles, qui fait partie de la fameuſe bible dont l'empereur Charles-le-chauve fit préſent à la cathédrale de Metz. On peut voir le tome premier de l'hiſtoire générale de cette ville, pag. 629.

SIGISMOND, *abbé de Saint-Ulric d'Augsbourg*. Le monastere de Saint-Ulric d'Augsbourg, dans la Souabe, a, dans tous les temps, assez bien mérité de la république des lettres, comme on a pu l'observer. L'abbé Sigismond qui le gouverna dans le 15. siecle, en a composé la chronique. Dom Mabillon en parle au II tome du 4. siecle Bénédictin, pag. 553.

SIGISMOND, *abbé de Séon*. Séon est une abbaye Bénédictine en Baviere, qui a eu, dans le dernier siecle, Sigismond pour abbé. Ce fut un prélat non-seulement de piété & de génie, mais encore de beaucoup de savoir, comme le montrent les ouvrages qu'il a donnés au public. Ce sont les paroles de D. Légipont.

SIGMARE, *de Crémisfann*. Celui-ci, cellerier de Crémisfann, vers l'an 1300, a composé la chronique de sa maison, autrement, le catalogue des abbés, avec la relation des principaux traits arrivés sous leur gouvernement.

SIGUVOLFUS, *Bénédictin Anglois*. Cet écrivain florissoit dans le 8. siecle, & étoit Bénédictin Anglois, au rapport de Pitseus dans son traité des écrivains de la nation Britannique. Il ne nomme pas l'abbaye dont il étoit moine, & se contente de dire qu'il avoit une grande connoissance des livres divins, & qu'il composa sur la genese un traité dans lequel il propose & résout un grand nombre de questions, qui annoncent un personnage d'esprit & d'érudition.

SILVA, *de l'ordre de Cîteaux*. Bernardin Silva s'engagea à l'observance de la regle de St. Benoit, en l'abbaye d'Alcobace, chef d'une congrégation de ce nom, de l'ordre de Cîteaux en Portugal. Il est connu pour avoir publié en II tomes in-4., la défense de l'histoire de ce royaume, composée par son confrere Bernard Brito. Le premier volume de cette défense parut à Coïmbre, en 1600; le second, à Lisbonne, en 1627.

SILVA, *religieuse de l'ordre de Cîteaux*. On ne dit point en quel temps vivoit Hélene Silva; mais il y a de l'apparence que c'étoit dans le 16. siecle. Elle avoit reçu le voile de religion en l'abbaye de Celles, ordre de Cîteaux, qui a été transférée à Coïmbre. Elle a mis en bons vers castillans la passion du Sauveur.

SILVA, *du même ordre de Cîteaux*. Gonsalve de Silva, né en Portugal, embrassa la vie religieuse en l'abbaye d'Alcobace, où il fut prieur, & où il vivoit en 1541. Il est auteur d'une vie de St. Bernard, qu'il écrivit à la priere des religieuses de son ordre, & que la reine Catherine fit imprimer.

SILVA, *évêque de Guadix*. Dom Didace de Silva-Pacheco, religieux de la congrégation de Valladolid, fut un homme distingué en Espagne dans le 17. siecle. Joignant à beaucoup d'esprit une application constante & variée, il devint profond théologien, éloquent prédicateur, & habile commentateur des écritures. Philippe IV, roi d'Espagne, le nomma d'abord son prédicateur & son théologien, puis lui donna l'évêché de Guadix, sous la métropole de Séville, en 1668. On a de sa plume quatre volumes in-folio, sur la premiere de St. Thomas, & un cinquieme sur la premiere de la seconde, tous imprimés à Madrid, de même que son commentaire sur la genese, aussi in-folio. Il est encore auteur de l'his-

toire de l'abbaye de Valvanere. Quelque gros que soient ces ouvrages de théologie, le cardinal d'Aguirre en parle dans sa préface.

SILVESTRE II, *pape*. Silvestre II, nommé auparavant Gerbert, que les uns disent de basse, les autres, de haute naissance, (ce qui importe peu à notre objet) étoit François, & moine d'Aurillac, abbaye Bénédictine en Auvergne. Il avoit une grande connoissance des mathématiques & des sciences les plus abstraites. Choisi par le roi Hugues-Capet pour être précepteur de Robert, son fils & son successeur, le moine Gerbert s'acquitta parfaitement de cet emploi. Le roi Hugues lui procura l'archevêché de Reims en 992; mais cette dignité avoit déjà été donnée à Arnould, fils naturel du roi Lothaire. Gerbert, obligé de lui céder, se retira en Allemagne, près de l'empereur Othon III, qui lui donna l'archevêché de Ravenne, en 997. Le pape Grégoire V étant mort quelque temps après, l'empereur fit mettre Gerbert en sa place, l'an 999. Il finit sa carriere le 12 Mai 1003, comme porte son épitaphe composée par Sergius IV, l'un de ses successeurs sur le siege de St. Pierre. Nous avons divers ouvrages de ce pontife; entre autres, 149 épîtres; la vie de St. Adalbert, évêque de Prague; un traité *de informatione episcoporum;* un autre, imprimé à Rome, en 1544, intitulé: *Disputes des chrétiens & des juifs;* un, *de Abbaco* ou du trictrac; un, du corps & du sang de J. C.; un, de dialectique, qui a pour titre: *de rationali & ratione*, dédié à l'empereur Othon III, & publié par Dom Peze, au premier tome de son trésor des anecdotes; enfin, un grand nombre d'autres écrits sur la géométrie, la rhétorique, les mathématiques, l'astrolabe, &c. C'est à lui qu'on attribue l'invention des horloges. Il en fit une à Magdebourg, qu'il régla sur l'étoile polaire. Ces connoissances passoient pour des prodiges dans le 10. siecle, qui étoit un siecle d'ignorance. Aussi Silvestre II fut-il accusé d'être magicien. On ne réfute pas aujourd'hui ces imputations grossieres; on se contente d'en gémir, ou d'en rire. On sait que le savant Tritheme éprouva les mêmes calomnies, c'est le sort des plus grands hommes. Pour revenir à Gerbert, les bons historiens du temps où il a vécu lui donnent des éloges pompeux, & il les méritoit. On ne peut disconvenir qu'il n'eût un très-beau génie.

SILVIUS, *moine de Marchiennes*. Dom André Silvius, religieux de la celebre abbaye de Marchiennes, en Flandre, s'y distingua dans le 12. siecle, non-seulement par sa piété, qu'il l'en fit choisir prieur, mais encore par ses écrits, au rapport d'Oudin; il a, entre autres ouvrages, laissé trois livres *de gestis Francorum*.

SIMÉON, *moine de Durham*. Cet écrivain, né en Angleterre dans le 12. siecle, y embrassa l'institut bénédictin dans la célebre abbaye de Durham, où il se fit honneur par ses talents qu'il cultiva avec soin jusqu'à son décès, arrivé en 1160. Il étoit docteur d'Oxford, & versé dans les belles-lettres & dans les mathématiques. Le P. Labbe, jésuite, a publié au premier tome de sa bibliotheque des manuscrits, trois ouvrages de Dom Siméon, savoir: l'histoire des rois d'Angleterre & de Danemarc, depuis l'an 731, jusqu'à 1130: une lettre à Hugues, doyen d'Yorck, sur

les archevêques de cette ville, & une relation du siege de Durham. L'on a de plus, imprimé à Londres parmi les historiens anglois, en 1652, la continuation de l'histoire de Durham, depuis 1096, jusqu'en 1154, & on la lui avoit attribuée toute entiere; mais les quatre premiers livres sont l'ouvrage de Turgow, moine de ce monastere.

Simii, *évêque de Salamine.* De nos jours la congrégation de Vallombreuse a eu un nouvel ornement dans la personne de Venance Simii; il étoit de Begianzano, au diocese d'Albano. Son mérite le fit choisir général de sa congrégation, & Clément XI le nomma évêque de Sabine. Il termina ses jours à Rome, le 3 Mai 1712. En 1693, il avoit publié à Rome le catalogue des saints & des hommes illustres de sa congrégation, où il compte Grégoire VII & Pascal II, sept cardinaux, trente quatre archevêques & évêques; il est certain qu'il faut en retrancher les deux papes, dont la profession, dans l'ordre de St. noit, est indubitable, parmi ses hommes illustres. *Mémoires envoyés de Rome, par Dom Innocent, abbé de Sainte-Fraxede.*

Simon, *abbé de Saint-Bertin.* Simon, qu'on auroit dû surnommer *le begue*, parce-qu'il avoit de la peine à s'énoncer, étoit né à Gand, & avoit fait profession à l'abbaye de Saint-Bertin, dans le 12. siecle. Après avoir gouverné pendant quatre ans le monastere d'Anchi-les-moines, il fut élu abbé de Saint-Bertin; mais Innocent II cassa son élection, comme faite sans son agrément. Cette mortification, peu sensible pour l'ordinaire à un homme de lettres, tel qu'étoit Simon, ne l'a pas empêché de transmettre son nom à la postérité par ses ouvrages. Le principal est la continuation de la chronique de St. Bertin, depuis 961, où avoit fini Folcuin, jusqu'en 1148; on la conserve dans les bibliotheques du roi, de St. Bertin, & de St. Germain-des-Prés. Il a aussi composé la vie de St. Bertin, Bénédictin, imprimée au 5. siecle.

Simon, *moine d'Afflighenn.* Simon, dit d'Afflighenn, du nom de cette abbaye de l'ordre de St. Benoit, dans le Brabant, y florissoit vers l'an 1243. C'étoit un homme très-instruit des lettres divines & humaines; aussi a-t-il laissé nombre d'écrits, savoir; selon Tritheme & Dupin, un vol. de sermons sur le cantique des cantiques: un commentaire sur la regle de Saint-Benoit: la relation d'une fameuse vision arrivée à un frere-convers du monastere de Postelle, de l'ordre de Prémontré: un abrégé des morales de St. Grégoire le grand: sur Job: plusieurs exhortations faites à des moines, avec des extraits des conférences des peres, & de l'opuscule de Richard de St. Victor, sur les douze patriarches.

Simon, *de Gand*; voyez ci-dessus *Simon, abbé de Saint Bertin;* c'est le même.

Simon, *de l'ordre de Cluny.* Simon, ordinairement nommé *Pierre Simon*, moine de Cluny, a colligé le bullaire de son ordre, imprimé in-folio, à Lyon, en 1680.

Autres écrivins du nom de SIMON.

Outre ceux dont nous parlons sous leurs noms de famille, j'en trouve trois, savoir: Simon de Campidonne, moine de Molck, qui florissoit en 1248. Simon, abbé de Lune-lac, dans la haute Autriche, qui a publié la vie de St. Volfgang, en 1655. Simon de Anspach, reli-

gieux de Molck, qui écrivoit en 1493.

SIMONETA, *abbé de Saint-Etienne de Cornu* (*a*). Dom Boniface Simonet, ou Simoneta, Milanois de naissance, religieux, puis abbé de Saint-Etienne de Cornu, monastere de l'ordre de Cîteaux, qu'il gouvernoit en 1490, étoit savant, & a écrit divers ouvrages. Celui qui lui a acquis le plus de réputation est son *Historia christianarum persecutionum & pontificum*. Le dessein en est assez singulier, car il ne rapporte point les choses selon le fil d'une narration continue, mais dans des lettres dont la premiere est adressée au roi Charles VIII; il est divisé en six livres, & renferme en 279 lettres tout ce qui s'est passé dans l'église, depuis St. Pierre jusque à Innocent VIII, qui succéda à Sixte IV, en 1484. Ceci montre que ceux qui ont attribué cet écrit à Boniface VIII, se sont trompés fortement. Il fut imprimé à Milan, en 1499; à Bâle, en 1509, & ailleurs. Octavien de Saint-Gelais, évêque d'Angoulême, le traduisit en françois vers le même temps.

SIMPERT, (*St.*) *évêque d'Augsbourg*. L'abbaye de Morbac, diocese de Bâle, en Alsace, sécularisée de nos jours, de même que celle de Lure qui lui étoit unie, fut gouvernée dans le 9. siecle, par St. Simpert, issu d'une famille illustre; il y avoit voué la regle de St. Benoit dès ses plus tendres années. Son mérite le fit encore élire évêque d'Augsbourg, mais il retint en même temps le titre d'abbé de Morbac, en faveur duquel il obtint de grands privileges de Charlemagne, dont on le dit parent. Il administra saintement son diocese l'espace de trente années, & passa à l'éternité le 19 Octobre 809. On l'inhuma dans l'église de Saint-Afre d'Augsbourg, connue aujourd'hui sous le nom de Saint-Ulric, église que St. Simpert avoit rétablie. Dom Bernard Peze, au second tome du trésor de ses anecdotes, nous a donné les statuts que ce saint avoit dressés pour son abbaye. Ils sont au nombre de vingt-sept, & sont précédés d'un discours, dans lequel il explique ces statuts ou réglements, & fait sur chacun de courtes, mais judicieuses reflexions. Dom Mabillon a aussi publié une petite lettre circulaire du saint Prélat, adressée à une abbesse, à l'occasion du décès d'un de ses religieux, pour le repos duquel il lui demande le secours de ses prieres. Il est à observer que quelques écrivains l'appellent *Sindbertus*, & qu'il ne faut pas en ce cas le confondre avec un autre de même nom, qui vivoit vers ces temps-là, & qui fut évêque de Ratisbonne (*b*).

SIMPLICIUS (*St.*), *abbé du Mont-Cassin*. Elevé au Mont-Cassin, il en fut élu abbé, depuis St. Benoit, en 1560, à la mort de Constantin, qui étoit le premier; il est, dit Paul Diacre, l'un de ceux dont St. Grégoire le grand apprit les circonstances de la vie de St. Benoit, que ce pape a rendues à sa façon, dans ses fameux dialogues. Quoi qu'il en soit, l'abbé Simplicius gouverna le Mont-Cassin durant dix ans, & mourut en 570. On lui donne rang parmi les écrivains de l'ordre pour avoir composé quelques vers à la louange de la regle de

(*a*) Moreri, édition de 1718. (*b*) Voyez les Annales de l'ordre, tom. II, pag. 226; Histoire littéraire de France, tom. IV, &c.

Saint

Saint Benoit, ils se voient imprimés dans les disquisitions monastiques de D. Hæftenn, & dans le code des regles de St. Benoit d'Aniane.

SIMPLICIUS, *moine de Saint-Sulpice de Bourges*. Il étoit religieux de la congrégation de Chezal-Benoit, maintenant unie à celle de Saint-Maur, & avoit fait profession à l'abbaye de Saint-Sulpice de Bourges, ainsi qu'il nous l'apprend lui-même par le titre d'un ouvrage in-12. qu'il confia à la presse, à Grenoble, en 1627: *Simplicii monachi Sancti Sulpicii Bituricensis, de senio & inclinatione ordinis Sancti Benedicti in Gallia, & ipsius sperandâ in integrum restitutione dialogorum libri tres, ad universos Galliarum Benedictinos.*

SINCERUS, *de la congrégation du Mont-Cassin*. D. Romain Sincerus *de Politio*, mort à l'abbaye de Saint-Laurent d'Averse, en 1590, étoit profès de celle de Saint-Martin de Palerme, dont il fut abbé; il est auteur de l'histoire de cette maison, & de celle de Saint-Nicolas de Catane, & du célebre monastere de Mont-Réal. On les conserve précieusement dans ces abbayes, comme des sources de l'histoire civile & ecclésiastique du pays.

SINESIUS, *abbé de Saint-Martin de Palerme*. Ange Sinesius, ou Sinicius, étoit de Catane, en Sicile, & embrassa l'état monastique à l'abbaye de Saint-Nicolas de cette ville, dans le 12. siecle. C'étoit un homme d'un esprit solide, d'un cœur tendre & pieux, aimant le bien, & en état de l'exécuter par les talents dont la nature l'avoit doué. Il fut d'abord abbé de Mariaco, maison opulente, qu'il quitta pour prendre celle de Saint-Martin *de Scalis*, près de Palerme, ancien monastere fondé par St. Grégoire, pour lors en ruine, & sans communauté; il la rétablit, & lui procura, au moins en partie, l'état florissant où on la voit de nos jours; il en fut abbé trente-quatre ans, durant lesquels il donna l'habit à près de cinq cent novices, & y mourut le 27 Novembre 1386. Il a composé un commentaire sur les pseaumes: un traité de la maniere de faire l'oraison: une explication de la regle de Saint-Benoit: enfin, l'histoire de son monastere, qui malheureusement est éclipsée.

SINSARD, *abbé de Munster, de la congrégation de Saint-Vannes*. Dom Benoit Seinsard naquit à Sedan en 1696, & fit profession dans la congrégation de Saint-Vannes en l'abbaye de Senones, le 7 Septembre 1716; il avoit suivi la profession des armes pendant quelques années, avant que de se consacrer à Dieu; il a composé un traité intitulé: *Les vrais sentiments de St. Augustin, sur la grace, & son accord avec la liberté*, in-8. à Rouen, 1739. Il y montre que Jansenius évêque d'Ypres a enseigné l'extinction du libre arbitre, par rapport aux actions méritoires, & aux mouvements de la grace efficace. D. Sinsard a été coadjuteur de l'abbaye de Munster, en Alsace, en l'an 1743; il a enseigné la philosophie & la théologie; il sait les mathématiques & la musique, & a beaucoup de goût pour la belle littérature, la peinture, l'architecture, le dessin, &c. Il est aujourd'hui abbé de Munster, depuis l'an 1745. Il vient de faire imprimer la vérité de la religion catholique, démontrée contre les protestants, & mise à la portée de tout le monde, avec une réfutation de la réponse de M. Pfaff, à la seconde lettre du pere Scheffmacher, à un gentilhomme pro-

testant, & des remarques sur un sermon de M. Ibbas, docteur anglois, imprimé à Strasbourg, chez J. F. le Roux, 1746, en un vol. in-12. Il a d'ailleurs travaillé à un nouveau rituel pour le diocese de Bâle, a fait imprimer à Strasbourg, in-8. en 1748, un ouvrage intitulé : *Défense du dogme catholique sur l'éternité des peines*. Enfin, on le croit auteur d'un ouvrage sur la présence réelle de J. Christ dans l'eucharistie, imprimé en 1748. in-8. sous ce titre : *Essai sur l'accord de la foi & de la raison, touchant l'eucharistie*, à Cologne, 1748, in-8. de 132 pages, & d'un petit ouvrage sur l'utilité des moines. Il est mort le 23 Juin 1776.

SINTPERT, *moine de Saint-Gal*. Tout ce que nous savons de ce religieux, c'est qu'il vivoit vers l'an 912, sous l'empereur Conrad, & qu'il a composé deux chroniques.

SIRAUDUS, *ou* SIRAUDUS, *abbé de Saint-Simphorien de Metz*. Celui-ci, dont nous avons parlé dans l'histoire de Metz, florissoit en 1005; il a, comme nous l'avons dit, écrit la vie d'Adalberon II, évêque de cette ville, & restaurateur de l'abbaye de Saint-Simphorien.

SIRI, *de la congrégation du Mont-Cassin*. Vittorino Siri étoit de Parme, & avoit fait profession à l'abbaye de St. Jean, située dans sa ville natale, le 8 Décembre 1625. Louis XIV attiroit, comme on le sait, autant de savants en France qu'il le pouvoit. Siri fut du nombre, & le roi lui donna l'abbaye de Vallemagne. Il est principalement connu par son Mercure historique & politique, ouvrage très-estimé. Nous avons de lui dix vol. dont le premier fut imprimé à Geneve, in-4. en 1646; il a de plus donné au public un ouvrage intitulé : *Memorie recondite*, en 8 vol. les trois premiers parurent à Paris, en 1677; les cinq autres à Lyon, en 1677 & 1679. On a encore de sa plume des discours politiques sur le siege de Cazal, & d'autres ouvrages. Il mourut en 1685, âgé de 78 ans.

SISGAU, (*Christophe d'Authier de*) Bénédictin, de Saint-Victor de Marseille, évêque de Bethléem, & fondateur des prêtres missionnaires de la congrégation du Saint-Sacrement, appellés dans leur origine, *les missionnaires du clergé* (*a*). Dom Christophe d'Authier étoit fils d'Antoine d'Authier de Sisgau, seigneur de Saint-André & de Claire Séguier, d'Aix en Provence. Il nâquit à Marseille, le 6 Avril 1609, & donna, dès ses plus tendres années, des marques d'une piété peu commune, sur-tout envers le Saint-Sacrement des autels. Ayant fini ses humanités au college d'Avignon, il se disposoit à entrer chez les peres Jésuites; mais la providence en disposa autrement. Un ami de la famille lui résigna un bénéfice claustral; savoir, celui de Capiscol, ou grand-chantre dans la célebre & ancienne abbaye Bénédictine de Saint-Victor de Marseille : bénéfice riche, d'où dépendoient jusqu'à quatre especes de prieurés. Des circonstances l'obligerent à l'accepter. En conséquence, il reçut la tonsure cléricale, le jour de l'assomption, de l'an 1626, puis se rendit à Saint-Victor pour prendre possession de son office,

(*a*) Hist. des ordres relig., tom. VIII, pag. 87 & suiv.

& commencer ſon noviciat. Ce noviciat eut été aiſé, ſelon le monde, ſi le jeune d'Authier eut voulu. Les moines vivoient dans cette abbaye en leur particulier, & n'étoient diſtingués des prêtres ſéculiers que par un petit ſcapulaire fort étroit qu'ils portoient ſous leur ſoutane, pour marquer qu'ils étoient Bénédictins ; & ils appelloient *noviciat* l'année qui précédoit la profeſſion, ſans autre obligation d'ailleurs pour le novice que de vivre comme il le jugeoit à propos.

Frere d'Authier, loin d'abuſer de cette liberté, garda durant cette année une exacte retraite, & uſa du revenu de ſon bénéfice de la maniere la plus ſage, diſtribuant aux pauvres tout l'excédent de ſa dépenſe, qui étoit très-modique & conforme à celle que permet la regle qu'il alloit embraſſer, ſe contentant du ſeul néceſſaire.

Un de ſes oncles, Camérier de la même abbaye, lui ayant laiſſé ſes meubles en mourant, il les vendit, les trouvant trop riches, & plus propres à parer la maiſon d'un prince que la cellule d'un moine, & en diſtribua également le prix aux indigents.

Enfin, après avoir paſſé l'année de ſon noviciat dans l'exercice de la piété & de la mortification, il fut agrégé au chapitre de ce fameux monaſtere, par la profeſſion ſolemnelle qu'il y fit entre les mains du prieur clauſtral, le 11 d'Octobre de l'an 1627. Notre jeune profès, perſuadé que la piété ſans ſcience rend un homme inutile, comme la ſcience ſans piété ne fait qu'un ſuperbe, retourna à Avignon pour y faire ſes études de philoſophie & de théologie. Il ſe conduiſit durant ſes cours, de même que dans ſon noviciat ; il ne vécut qu'en Dieu, & ne s'occupa que des moyens d'étendre ſon culte & ſa gloire. A cet effet, il conçut le deſſein d'établir la congrégation des miſſionnaires du clergé, & en jetta les premiers fondements en 1632, n'étant encore âgé que de 24 ans. Il célébra ſa premiere meſſe le 10 Juin 1633, & reçut le bonnet de docteur le 8 Juillet de la même année.

La congrégation dont il eſt fondateur, fut approuvée par une bulle du pape Innocent X, donnée le 20 Novembre 1647, où ce pontife, après avoir fait examiner les ſtatuts de cette congrégation par pluſieurs cardinaux, la confirme ſous le titre de *Congrégation du St. Sacrement pour la direction des miſſions & des ſéminaires*, au lieu du premier qu'elle avoit de miſſion du clergé.

La profeſſion qu'il avoit faite dans l'ordre de St. Benoit, l'empêcha d'abord d'être à la tête de cette congrégation eccléſiaſtique ; mais ayant été ſacré évêque de Bethléem (*a*), en 1651. Cette dignité le mit à même de prendre la direction de ſon nouvel inſtitut, ce qu'il continua avec ſuccès juſqu'à ſa

(*a*) Le ſiege de cet évêque, qui n'a ni dioceſe, ni territoire, eſt une chapelle, dite *de Pantenor*, appellée *Notre-Dame de Bethléem ;* elle lui ſert comme de cathédrale. Gui, comte de Nevers, l'unit à l'évêché de Bethléem de Paleſtine, l'an 1621, en faveur de Renaud, qui, en étant évêque, l'avoit ſuivi lorſque les chrétiens furent chaſſé de la Terre-Sainte. Cette chapelle eſt ſituée dans un fauxbourg de Clamecy, au duché de Nevers. C'étoit autrefois un hôpital.

mort, qui arriva dans le séminaire de Valence en Dauphiné, le 17 Septembre 1667. Sa vie a été écrite par N. Borelli, l'un de ses missionnaires. Outre grand nombre de lettres, de mémoires, de discours & sermons en tout genre, prononcés dans le cours de ses missions, il a laissé la regle, ou statuts & réglements de sa congrégation, sous le titre : d'*Exercitia & instituta congregationis sanctissimi Sacramenti.* Selon la bulle d'Innocent X, conforme aux statuts dressés par Dom d'Autier, cette congrégation est chargée de la direction des séminaires, soit pour ceux qui se disposent à embrasser l'état ecclésiastique & à recevoir les ordres sacrés, soit pour les prêtres qui desirent s'y retirer, ou qui y sont envoyés par les évêques pour se perfectionner dans leur ministere. La même bulle l'oblige d'envoyer des missionnaires aux pays des infideles & des hérétiques, selon la disposition & la volonté du souverain pontife & de la congrégation de la propagation de la foi qui leur confient la conduite des ames dans l'administration des paroisses qui leur sont commises. Il doit y avoir dans cette congrégation un conseil suprême composé d'un, ou de plusieurs missionnaires députés par chaque direction, lequel conseil doit résider dans une maison de solitude, & ne dépendre d'aucun directeur. Il a le pouvoir de changer les missionnaires, de chasser les incorrigibles, de terminer certaines affaires, & de convoquer une assemblée générale quand le cas l'exige. C'est dans cette assemblée que l'on confirme les décrets faits par le conseil suprême que l'on choisit & que l'on dépose les officiers. Personne n'est admis dans cette congrégation qu'après quatre ans de probation, & pour lors ceux qui sont admis font serment de stabilité dans la congrégation. Les prêtres ne sont point distingués des autres laïcs par l'habillement. Ils reçoivent des laïcs, qui, conservant leur habit séculier, sont destinés à vaquer aux affaires de la même congrégation.

SITTAVIA, *abbé d'Aula-Regia.* Pierre Sittavia, profès de l'abbaye d'Aula-Regia, en Boheme, en fut choisi abbé dans le 14. siecle. Il a composé l'histoire de ce monastere, où il s'étend beaucoup sur ce qui s'est passé de son temps dans le royaume, jusqu'en 1330. Cet ouvrage a été publié, en 1618, parmi les historiens de Boheme ; il a encore fait un recueil des prodiges opérés par l'intercession de la Ste. Vierge, à Aula-Regia.

SIVIARD, (*St.*) *abbé de Saint-Calais.* Saint-Calais est un monastere bénédictin, du diocese du Mans, qui eut, au commencement du 8. siecle, Siviard pour abbé. Il s'est fait connoître parmi les savants mystiques, par une vie de St. Calais, fondateur de son abbaye, mort en 540. Dom Mabillon a fait imprimer cette vie dans l'appendice du premier tome des actes des Saints de l'ordre de St. Benoit. Les Bollandistes l'ont aussi publiée au 1 de Juillet. St. Siviard mourut en 681 : il étoit du Mans, & avoit eu pour pere St. Sigiran.

SLADIUS, *de l'ordre de Citeaux.* Tout ce que nous savons de ce personnage, c'est qu'il fut moine Bénédictin de la réforme de Citeaux ; qu'il étoit homme de lettres, & qu'il a laissé des monuments de son savoir.

SMARAGDE, *moine de Saint-Maximin de Treves.* Cet écrivain nous est

connu par le premier tome de la grande collection des anciens monuments de Dom Martene. L'on y trouve la préface d'un commentaire sur les pseaumes, tirée d'un manuscrit ancien de 800 ans, de l'abbaye de Saint-Maximin de Treves, composée par le prêtre Smaragde, moine de ce monastere. Tritheme parle de ce religieux. Il ne faut pas le confondre avec le suivant.

SMARAGDE, *abbé de Saint-Mihiel.* Smaragde dont le nom est très-connu, étoit abbé de Saint-Mihiel, au diocese de Verdun, dès l'an 805. Il fut estimé de Charlemagne, qui le chargea en cette année d'une commission pour l'abbaye de Moyen-Moûtier dans les Vosges. Le même monarque se servit de sa plume pour écrire au pape Léon III, touchant l'addition du *filioque* au symbole, voulut qu'il fut du nombre des députés qu'il envoya à ce sujet à Rome, & lui confia le soin de mettre par écrit tout ce qui s'étoit dit & fait dans leurs conférences avec le souverain pontife. A son retour, Smaragde assista en 817, au concile d'Aix-la-Chapelle, & eut beaucoup de part aux sages réglements qu'on y dressa pour les monasteres. Il fit fleurir les belles-lettres dans le sien, y ouvrit une école célebre, lui obtint de grands privileges de Louis le débonnaire, & le transféra du lieu incommode de sa premiere situation en celui où il est aujourd'hui. Les monuments qu'il a laissés de son savoir, sont: 1., un commentaire sur Donat, autrement une grammaire qu'il composa pour les écoliers de son abbaye. Elle est divisée en cinq livres, dans un manuscrit de l'abbaye de Corbie. Le cinquieme donne les regles de l'orthographe; 2., un livre d'instructions, qu'il a intitulé: *Via regia*, la voie royale: ouvrage très-estimé, que Dom d'Achery a publié dans son spicilege; 3., un autre qui a pour titre: *Diadema monachorum*, imprimé différentes fois, notamment à Paris, 1532; 4., la lettre, ou petit traité qu'il écrivit à Léon III, au nom de Charlemagne sur la procession du St. Esprit, qu'il prouve procéder du fils comme du pere, contre les Grecs; 5., les actes des conférences des envoyés de cet empereur sur le même sujet, avec ce pape; 6., une explication des épîtres & des évangiles qu'on lit à la messe durant l'année. Elle a été mise sous presse, in-folio, à Strasbourg, en 1536; 7., son commentaire sur la regle de St. Benoit, mis au jour à Cologne, 1575. Il est précédé d'un poëme de 74 vers; ce qui prouve que l'auteur avoit du goût pour la poésie. Outre ces écrits, on lui en attribue encore plusieurs autres, tels qu'un commentaire sur les pseaumes; des sermons; une histoire de Saint-Mihiel; mais celle-ci ne se trouve plus, & les précédents lui sont disputés. Tritheme dit que Smaragde avoit été tiré de Saint-Maximin de Treves, pour être abbé de Saint-Mihiel. Il mourut le 29 8bre. de l'an 819, & on orna son tombeau de l'épitaphe suivante:

Cum pius imperii Ludovicus jura teneret,
Smaragdus viguit istius abba loci,
Qui, rebus humanis quod erat minùs usibus aptus,
Haud procul hinc sedem transtulit ille suam.
Cum tamen ad regnum meruit cœleste venire,
Reddidit antiquo membra ferenda loco.
Scorpio jam Phœbum duodenâ parte premebat,
Sydera Theologo cùm paruére viro.

C'est à l'établissement de son nouveau monastere que la ville de Saint-Mihiel doit le sien. L'un & l'autre sont encore de nos jours très-considérables. Ce qui fait honneur à cet abbé, sont moins les écrits qu'il a laissés que le soin qu'il eut de faire fleurir les lettres dans son abbaye. Ce que peut faire par soi-même un homme du plus vaste génie, est ordinairement peu de chose; la vie est trop courte; mais il fait un bien inestimable & permanent, en inspirant à la jeunesse l'amour de l'ordre. Smaragde le fit par l'établissement de l'école célebre dont nous avons parlé.

Possevin, le Myre & quelques autres écrivains le confondent avec Smaragde Ardon, qui vivoit dans le même siecle, mort le 7 Mars 843, & auteur de la vie de St. Benoit d'Aniane; voyez l'article suivant.

SMARAGDE, *d'Aniane* (*St*). Ce saint, qui se trouve aussi nommé *St. Ardon*, moine d'Aniane, & disciple de St. Benoit de ce nom, est auteur de la vie de ce saint, & d'un fragment des gestes de Louis le débonnaire, imprimé par Dom Hugues Ménard, qui l'a extrait de cette vie; voyez ARDON, (*St*).

SMETIUS, *abbé de Capella-Thosana.* Guillaume Smetius de Basswelds a vécu dans le 14. siecle. Admis dans l'ordre de Cîteaux, il fut reçu docteur en théologie, & élu abbé de Capella-Thosana, au diocese de Bruges, où il finit ses jours vers l'an 1386. On a de lui une somme de théologie en 3 tomes. C'est ce qu'en dit Sartorius.

SOCCOT, *abbé de Bonne-Combe.* Dom Soccot, profès de Clairvaux, devint abbé de Bonne-Combe; ce qui ne le détourna pas de cultiver les lettres, & de suivre son goût pour l'éloquence de la chaire. Ses sermons sur les évangiles de l'année en font une preuve. Ils furent imprimés en un volume in-4., à Strasbourg, en 1484.

SOIS, *de la congrégation de Valladolid.* Une histoire de l'abbaye de Mont-Serrat a fait connoître Dom Gonzalez de Sois, religieux profès de ce célebre monastere, qui est de la congrégation de Valladolid. Cette histoire fut publiée à Barcelone, in-8., en 1568, & 1587.

SOLDANO, *de la congrégation de Vallombreuse* (*a*). Dom Fidele Soldano, religieux de la congrégation de Vallombreuse, a publié à Luques, en 1741, dans un volume in-folio dédié au prince de Craon, l'histoire de l'abbaye de Pas-

(*a*) Mémoires envoyés de Rome.

ſiniano, l'une des plus conſidérables de ſon corps, qui, comme nous l'avons déjà obſervé, eſt une branche de l'ordre de St. Benoit. Ses autres ouvrages ſont : la vie du vénérable Pierre Miglirotti, abbé de la congrégation de Vallombreuſe ; l'abrégé de celle de la bienheureuſe Berthe de Bardis, abbeſſe de Capriglia, de la même congrégation ; la vie de St. Thorel, avec une diſſertation ſur ſa profeſſion ; la défenſe des actes de St. Romuald, évêque de Fieſoli ; une diſſertation ſur St. Zenon, évêque de Florence ; trois volumes de queſtions, ſur ce qui concerne la congrégation de Vallombreuſe, contre le pere Grandi ; la généalogie de la noble famille des comtes Gheradeſchi ; les vies du vénérable Migliorotti, & de la bienheureuſe Berthe, ont été imprimées à Florence ; celle de St. Thorel, à Luques. Dom Soldano eſt né à Pavie.

SOLIERES, *de l'ordre de Cîteaux.* Pierre de Solieres, moine Bernardin, vivoit en 1383. Il eſt connu pour avoir compoſé une hiſtoire des trouverres & des jougleurs, qui étoient, comme on le ſait, des poëtes provençaux. Dom Solieres étoit poëte, philoſophe, peintre & ſculpteur.

SOLSONA, *de la congrégation de Valladolid.* Michel Solſona, eſpagnol de naiſſance, étoit religieux de la congrégation de Valladolid, dans l'abbaye de Mont-Serrat, où il décéda en 1618. Il a laiſſé de bons mémoires tant pour l'hiſtoire de ce fameux monaſtere, que pour celle de la principauté de Catalogne.

SOMBECH, (*Louis*) *abbé de Gemblours.* Il vivoit vers le milieu du 16. ſiecle, & étoit né à Gemblours, petite ville ainſi nommée du nom de l'abbaye qui ſe trouve en ce lieu, dans le Brabant, ſur la riviere d'Orne, à 3 lieues de Namur en allant à Bruxelles (*a*). S'y

(*a*) L'abbaye de Gemblours, célebre par les hommes illuſtres qu'elle a fourni autrefois à l'égliſe, aux lettres & à l'état, n'a en rien dégénére de ſon antique ſplendeur. Le révérendiſſime D. Jacques Legrain, qui en eſt actuellement abbé, vient de la rebâtir à neuf en entier, même l'égliſe, d'une maniere digne de ſervir de modele aux plus fameux monaſteres de l'Europe. Le plan comprend toutes les aiſances & les commodités poſſibles : l'exécution eſt ſimple, d'un beau noble & majeſtueux, quoique exempt de l'inutile excès de ſomptuoſité.

La vie des religieux y eſt réguliere & honnête ; les études y ſont en crédit & en honneur ; la bibliotheque belle, quant au vaiſſeau ; riche & de goût, quant aux livres ; dont l'abbé ne ceſſe de faire acquiſition, juſques-là qu'il vient de tirer de Rome le fameux ménologe grec, imprimé avec figures aux fraix de Benoit XIII ; de même que les œuvres de St. Jacques de Niſibe, imprimées à Rome, en 1756, en latin, grec & arménien.

Malgré les guerres dont la Flandre a été ſi long-temps infeſtée, la bibliotheque de Gemblours renferme encore d'anciens monuments précieux : par exemple, parmi les poetes, ſe voient le *Stace ;* ſa *Thébaïde* & ſon *Achilléide ;* en manuſcrit in-4 : *Lucain ;* ſa *Pharſale* avec des ſcholies ; autre manuſcrit in-4 : *Remedes tirées des plantes*, en vers ; manuſcrit in-4, ſur velin, &c, &c.

Parmi les imprimés ſe trouvent : 1°, un bel in-4, de 262 feuilles, de la plus ancienne impreſſion, qui contient tous les ouvrages de Thomas à-Kempis. On me demandera peut-être ſi l'imitation de J. C. s'y trouve ? Elle ne s'y trouve pas, & n'y fut jamais : certes c'eſt une preuve bien convaincante que cet ouvrage eſt du célebre abbé Bénédictin, Jean Gerſen ;

étant rendu religieux, non-seulement il se distingua par une rare piété, mais il donna l'exemple du travail littéraire convenable à son état; en 1566, il composa & écrivit de sa main un épistolaire in-folio, qui se conserve manuscrit en la bibliotheque de ce monastere. L'abbé étant mort sur la fin de l'an 1582. Dom Louis fut choisi pour lui succéder au mois de Janvier de l'année suivante, confirmé par le pape Grégoire XIII; en 1584, & béni à Namur au mois de Mai 1585. Sa nouvelle dignité, loin de diminuer sa ferveur, ne fit qu'augmenter la tendresse de sa piété, principalament envers les mysteres de la passion du Sauveur, sur lesquels il écrivit un livre, autant pieux que solide. Il est intitulé : *Funiculus triplex*, & vit le jour par la presse du vivant de l'auteur. Il a, en outre, laissé plusieurs autres ouvrages manuscrits sur le même sujet, & à la louange de la mere de Dieu. Il décéda en odeur de sainteté, le 11 Septembre 1609, âgé de 76 ans, comme nous l'apprenons de l'épitaphe suivante, dont on orna son tombeau :

R. D. Ludovicus SOMBECH, *oriundus ex Gemblaco, migravit ex sæculo, anno* 1609, *ætatis* 76, *prælaturæ* 27, *sacerdotii* 52, *professionis* 56.

Post hac pulvis ait præsul SOMBECHUS *& omni*
Fastu deposito mente superna petit.
Despicit hæc mundi deliramenta, simulque
Despicit, æternas post habiturus opes.
Post hæc pulvis ait sanctorum semita morum
Doctrinæ jubar, & religionis honos.

Obiit 11 *Septembris, anno* 1609, *ætatis* 76, *prælaturæ* 27.

SOMERIUS, *abbé de Saint-Jean près de Thérouane.* Guillaume Somerius étoit né en Flandre, & fut abbé du monastere du Mont-Saint-Jean près de l'ancienne ville de Thérouane, qui a été transféré à Ypres. Il cultiva la poésie; & a composé en vers des explications du cantique du deutéronome; du livre de Ruth; de celui de Tobie; des proverbes; de l'ecclésiaste; du cantique des cantiques; & de l'épître de St. Paul. On ne sait ni en quel temps

---

2°, un petit in-16, contenant les quatre livres de l'Imitation de Jesus-Christ, imprimé sous le nom de Jean Gersen, en 1518; en voici le titre:

Incipit liber primus Joannis Gersen, cancellarii Parisiensis, de imitatione Christi, & de contemptu omnium vanitatum mundi; capitulum I.

Qui sequitur me non ambulat in tenebris, &c.

Il finit de la sorte : *Explicitum est opusculum, exaratumque Antuerpiæ circa portam Cameræ, per me Henricum Eckert de Homberch. Anno Domini M. CCCCC. XVIII., mensis verò* 8 *Maii.*

3°, Un grand in-folio de 300 feuillets, intitulé : *Registrum... Libri chronicarum cum figuris & imaginibus ab initio mundi;* imprimé à Nuremberg, par Antoine Koberger, 1493.

il

il écrivoit, ni ce que ses livres sont devenus?

SOMMERSET, *moine de Malmesbury*. Guillaume de Sommerset, ainsi nommé du lieu de sa naissance en Angleterre, se fit Bénédictin au monastere de Malmesbury, ordre de Saint Benoit, dans lequel il fleurit au douzieme siecle. On l'a aussi surnommé le *bibliothécaire*, parce qu'en effet il fut chargé du soin de la bibliotheque de son abbaye : emploi dont il profita de maniere à écrire l'histoire de sa nation, avec un succès qui lui a mérité le titre du plus exact & du plus fidelle de tous les historiens d'Angleterre. C'est ce qu'en dit Henri Savil, qui fit imprimer ses ouvrages à Londres, en 1596. Il ne borna pas là ses recherches. Les ouvrages qui restent de lui sur l'Ecriture sainte, sont des monuments de son application à les lire, & à les approfondir autant qu'il est permis à l'esprit humain. On place son décès à l'an 1143, c'est la véritable époque de la perte qu'en firent les républiques civile, ecclésiastique & littéraire. Ses ouvrages sont donc, 1°. une histoire d'Angleterre, divisée en cinq livres, dans lesquels il fait connoître ce qui est arrivé de plus considérable depuis la descente des Saxons en cette isle, jusqu'à la 26e. année du regne de Henri I, c'est-à-dire, depuis 449, jusqu'en 1127. Il y ajouta depuis, deux livres qui comprennent l'histoire même de Henri I, depuis 1126, jusqu'en 1143. Il donna à ce second ouvrage le titre d'*Historia novella*. Le premier fut achevé en 1120, & dédié à Robert, comte de Glocester, fils naturel du roi Henri. Outre l'édition de Londres par Savil, en 1596, il s'en fit une seconde à Francfort, en 1601; 2°. quatre livres d'histoire des évêques d'Angleterre depuis St. Augustin, apôtre de la nation, jusqu'à son temps; 3°. un livre de l'ancienneté de l'abbaye de Glascow, dans le comté de Sommerset, qui, tout digne qu'il soit de la presse, est resté manuscrit; 4°. les vies de St. Dunstan, évêque de Cantorbery; de St. Patrice, apôtre d'Irlande; de St. Indracte son disciple; de St. Benigne & de St. Adhelme; 5°. quatre livres des miracles de la mere de Dieu, & un de ceux de St. André; 6°. l'itinéraire de l'abbé Jean; 7°. un traité des vertus des saints; un autre sur la province de Galles; un sur les antiquités de Malmesbury; 8°. une explication des lamentations de Jérémie, en quatre livres; un volume de sermons; une histoire évangelique, intitulée : *Series evangelistarum*, divisée en 15 livres, & un livre des empereurs. Voilà bien des ouvrages; mais ce qui vaut mieux, c'est qu'ils sont tous bons, & que le sujet en est beau. On le loue, sur-tout, de sa fidélité & de ses recherches historiques. Nicolson, dans ses jugements sur les historiens anglois, lui rend un témoignage aussi avantageux que celui de Savil.

SOMMERSET, *abbé de Fontain*. Maurice de Sommerset, ainsi nommé, comme le précédent, du lieu de sa naissance, étoit moine de l'ordre de Cîteaux, & personnage distingué par ses talents, ce qui lui mérita le titre d'abbé de Fontain, au diocese d'Yorck. Outre des épigrammes, & plusieurs ouvrages en vers, il est auteur d'un traité *de Schemate pontificali*. Il florissoit vers l'an 1193.

SORIS, *de l'ordre de Fontevraud*. Il est naturel à un homme bien né d'aimer l'état où il se plaît, d'en épouser

les intérêts, l'honneur, & de les défendre selon les regles de la bienséance & de la justice. C'est ce qu'a fait, avec succès, Dom Mathurin Soris, religieux de Fontevraud, dans sa belle apologie du bienheureux Robert d'Arbrissel, qu'il publia in-12, à Amiens en 1701. Dans cet ouvrage, il justifie son fondateur, & fait voir que les bruits répandus contre lui ne sont que des calomnies. Il releve sa vie apostolique, la réputation de sainteté dont il jouit, ses mœurs irréprochables, &c : ce que Dom Soris fait valoir avec tout l'art possible. Il y égaie la matiere par quantité de jeux d'esprit, & de citations d'auteurs profanes. Il y traite même quelques points de critique & d'histoire dans des notes. Cette apologie, qui est belle & amusante, est écrite en forme de lettre. On trouve à la fin un éclaircissement sur l'esprit de l'ordre de Fontevraud, pour justifier l'autorité que les religieuses y ont sur les prêtres, en ce que ceux-ci font vœux d'obéissance à l'abbesse générale.

SORIUS, *prieur de Brogne*; voyez SOURIS; c'est le même.

SORLET, *de la congrégation de Saint-Vannes*. Dom Alberic Sorlet, Bénédictin de la congrégation de Saint-Vannes, né à Verdun, profès de l'abbaye de Saint-Mihiel en Lorraine, le 19 Décembre 1630, mort à l'abbaye de Beaulieu, le 3 Mai 1678, a composé l'histoire de l'abbaye de Nêle-la-reporte, ou la cachée, la solitaire. Il prétend qu'elle est la plus ancienne, ou une des plus anciennes abbayes du royaume de France, ayant été fondée par le grand Clovis, premier roi chrétien, à la sollicitation de Ste. Clotilde son épouse. Ce monastere ayant été brûlé plusieurs fois, il n'en reste à présent que quelques ruines, & les religieux réduits à un très-petit nombre, résident aujourd'hui dans la ville de Villenoxe, qui n'est pas loin de Nêle.

SORTAL, *de l'ordre de Cîteaux*. Tout ce que nous savons de celui-ci, c'est qu'il étoit de l'ordre de Cîteaux, homme d'esprit, & qu'il a composé quelques ouvrages.

SORTRAY, *de Saint-Albans*. Simon Sortray, ou Sotray, qui florissoit en 1382, au rapport de Balæus, fut moine de l'abbaye de Saint-Albans en Angleterre, docteur de l'université d'Oxford, & l'un des plus terribles adversaires de Wiclef. Outre divers traités du sacrement de l'eucharistie, &c, contre ce novateur, il en a laissé un de l'autorité de l'église, qui est estimé.

SOUCHIER, *Bernardin & Cardinal*. Les rares qualités de Jérôme Souchier ont fait plus d'honneur à son ordre que la dignité à laquelle il a été élevé. Né d'une noble famille d'Auvergne, il prit parti dans l'ordre de Cîteaux, & choisit, à cet effet, l'abbaye de Mont-Peroux. Après ses études faites en l'université de Paris, il fut promu au doctorat, & élu abbé de Clairvaux. Il gouvernoit ce monastere avec beaucoup de sagesse, lorsqu'il fut invité au concile de Trente, par Pie IV. De retour en France, l'estime que l'on avoit conçue de ses lumieres & de ses talents pour le gouvernement, porta la communauté de Cîteaux à le nommer général de cet ordre, & peu de temps après, savoir, en 1568, Pie V l'aggrégea, à son insu, au sacré college. Il mourut à Rome le 10 Novembre 1571. On lui attribue un livre de controverses con-

tre les hérétiques de son temps, un volume de lettres, & un traité de la réforme de son ordre.

SOURIS, prieur de Saint-Gérard de Brogne. Le monastere de Brogne, ordre de St. Benoit, est situé au diocese de Namur, & sa manse abbatiale réunie à cet évêché. Gérard Souris, qui en fut grand-prieur, au commencement du 17. siecle, s'est fait connoître par une traduction françoise de la vie de St. Gérard, fondateur de cette abbaye, composée par un moine anonyme du même lieu. Son ouvrage a été imprimé in-8., à Namur, en 1618. Il a aussi dressé le catalogue des abbés de son monastere, avec un abrégé de leurs vies, jusqu'en 1518. On le conserve dans la bibliotheque de Brogne.

SOUTHEOTT, *abbé de Saint-André d'Avignon*. Dom Thomas Southeott, anglois de nation, prit le froc parmi ses compatriotes, Bénédictins en France, & en fut élu général en 1725. On le nomma depuis, en 1728, abbé de Saint-André de Villeneuve-lès-Avignon. Il a traduit en anglois l'imitation de J. C. & la petite perpétuité de la foi; il a de plus, mis en vers anglois, l'office de la Vierge, les hymnes du bréviaire romain, les lamentations de Jérémie, & divers autres livres de l'Ecriture.

SOYAU, *de la congrégation de Saint-Maur*. Dom Jacques Soyau, natif de Paris, prononça ses vœux à Notre-Dame de la Daurade de Toulouse, en 1715. Il a travaillé à un catalogue général des livres qui se trouvent dans toutes les bibliotheques de Paris.

SPACILLUS, *moine de Breznauve*. Dom Placide Spacillus florissoit au dernier siecle, dans l'abbaye de Breznauve, en Boheme. Dom Peze lui donne rang parmi les écrivains de l'ordre, mais sans détailler ses ouvrages.

SPAGNOL, *grand-prieur de Saint-Remi de Reims*. On appelle grand-prieur, dans l'ordre de St. Benoit, le prieur d'une abbaye d'où dépendent plusieurs prieurés particuliers, soit obédientiels ou amovibles, soit titulaires ou perpétuels. Jean Spagnol, profès de Saint-Remi de Reims, en fut grand-prieur avant que la congrégation de Saint-Maur occupât cette maison. Il étoit docteur en théologie, & fit imprimer, au commencement du 17. siecle, la vie de Sainte Valbruge, abbesse bénédictine en Allemagne.

SPECKLIN, *abbé d'Ebermínster*. Nicolas Specklin, décédé le 22 Juillet 1657, fut religieux, puis abbé d'Ebreminster, nommé par les François l'abbaye des Trois-Clochers, proche Scheleftadt, en Alsace. Les auteurs de la gaule chrétienne le qualifient : *Vir pius & eruditus Strenuus disciplinæ restaurator.*, & Gabriel Bucelin dit de lui, dans son Allemagne sacrée, qu'il a laissé divers monuments de son savoir; mais il n'en donne pas le détail.

SPETH, *de l'ordre de Citeaux*. Eugene Speth, religieux Bernardin, on ne dit pas en quelle abbaye, vivoit dans le 17. siecle. Il est auteur de la critique d'un livre qui traite du pouvoir que les ecclésiastiques prétendent avoir de tester. Cette critique fut imprimée à Altorf, in-8, en 1695.

SPIESS, *religieux d'Ochenhausen*. Dom Placide Spieß étoit un bon religieux de St. Georges d'Ochenhausen, congrégation de Saint-Joseph, qui vivoit dans le 17. siecle. Nous avons de lui, entre différents ouvrages ascétiques, 1°. un gros vol. in-12. de méditations pour

tous les jours de l'année, qui vit la presse en 1663, sous le titre de *Sacrarum meditationum alvear* : 2°. un catéchisme en langue Allemande, dont l'utilité a fait multiplier les éditions.

SPINELLI, *Célestin*. Vincent Spinelli, Napolitain de naissance, & moine célestin de profession, passa dans le 17. siecle pour philosophe, théologien, & fameux prédicateur. Devenu procureur syndic-général de sa congrégation, à Rome, il publia, en 1664, la vie de Pierre de Mouron, pape, sous le nom de Célestin V, leur fondateur, en un vol. in-4.

SPINA, *Camaldule*. Archange Spina, né à Naple comme le précédent, avoit embrassé l'institut des hermites camaldules. On a de sa façon un vol. in-4, publié dans sa ville natale, sous le titre de *Rithme spirituel*, en langue Italienne.

SPOTT, *moine de Saint-Augustin de Cantorbery*. Cet écrivain, nommé Spott, ou Sprott, vivoit vers l'an 1274, étoit Anglois, & moine de St. Augustin de Cantorbery. Il a tiré son nom de l'oubli, en faisant passer à la postérité les vies des abbés de son monastere. Pitseus lui attribue en outre une histoire de l'église de Cantorbery, depuis l'arrivée de St. Augustin dans cette isle, jusqu'en 1272.

SQUALDO, *de la congrégation du Mont-Cassin*. Dom Vincent Squaldo, né à Plaisance, se fit religieux à l'abbaye de Saint-Sixte de cette ville, le 1 Novembre 1593, & devint un homme important dans sa congrégation; il y enseigna la philosophie, fut abbé de divers monasteres, où il fit fleurir les sciences, & obtint le titre d'académicien de Venise. Il publia dans cette ville, l'an 1634, un vol. in-4, intitulé : *Aristocratia conservata*, ouvrage qui fut tellement goûté du Sénat, qu'il fit aussitôt inscrire l'auteur au nombre des citoyens. Il donna dans un autre in-4, en 1634, la *republica di Lesbo*, réimprimée en 1643 & 1646. On a encore de sa façon la vie de Marc Coton, mise sous la presse en 1645, outre une explication du second livre des Machabées, laissée manuscrite, avec plusieurs vies de Saints & de Saintes.

SQUARTIA-LUPI, *de la congrégation du Mont-Cassin*. D. Ignace Squarcia-Lupi, d'une noble famille de Florence, embrassa la vie monastique dans l'abbaye de Notre-Dame, du même lieu, qui est une des premieres maisons de la congrégation du Mont-Cassin; quant à la réforme, ce fut du tems de Dom Ignace que celle du Mont-Cassin embrassa cette réforme : & s'unit à la congrégation, à laquelle, par respect, on a donné son nom. Ce fut même lui qui, en qualité de procureur-général, en prit possession, en 1505, à la tête de cent religieux réformés. Il fit à cette occasion un discours magnifique, dans lequel il réserve les avantages du rétablissement de la discipline & du bon ordre dans les cloîtres. Il en prononça un autre également beau, l'année suivante 1506; lorsque les abbayes de Sicile s'aggrégerent à la même congrégation, dont il fut trois fois supérieur-général. Il étoit parent de Léon X, & de Clément VII, de qui il eut pu obtenir des dignités ecclésiastiques; mais il leur préféra son état de moine, & mourut regretté & admiré de ses confreres, en 1526, âgé de 78 ans. Outre les deux discours dont nous venons de parler, il a composé, 1°. l'histoire de Notre-Dame de Florence, qui n'est pas achevée : 2°. un livre sur une vision du

prince Ferdinand Gonsalve : 3°. plusieurs hymnes en l'honneur de la Trinité, & de divers saints : 4°. grand nombre de harangues & de discours : 5°. un ouvrage intitulé : *Mont de la priere*, qu'il publia à Florence, en 1534, avec le traité de St. Augustin, *de scala cœli.*

STADELMANN, *religieux d'Einsidlen.* Ignace Stadelmann, profès de l'abbaye d'Einsidlen, autrement de Notre-Dame des Hermites, vivoit dans le 17. siecle. Il a continué la relation des merveilles que le droit de Dieu opere dans son monastere.

STADELMAYR, *abbé de Weingarten.* Dom Alphonse Stadelmayr, né à Inspruck dans le Tirol, en 1610, fit ses vœux de religion à Weingarten, le 29 8bre. 1628, & en fut élu abbé en 1673. Il avoit enseigné la théologie & les controverses en l'université de Saltzbourg, à laquelle il rendit d'ailleurs d'autres services importans, & qui, de son côté, l'honora du titre de recteur magnifique. Il finit sa carriere le 19 Juillet 1683, à Weingarten, après un gouvernement de dix années. Il a donné au public une philosophie en 2 tomes, grand in-8, à Constance, en 1646; un traité de la vision béatifique, in-8, en 1655; un des loix, & un autre de Dieu & de ses attributs, en 1660.

STADEN, *moine de Munster.* Guillaume Staden, religieux de l'abbaye de Munster à Luxembourg, prieuré dépendant autrefois de Saint-Vannes de Verdun, a fait imprimer en 1630, un ouvrage considérable sous le titre de *Trophæa Verdugiana.*

STADLER, *religieux d'Einsidlen.* Ce religieux, dont le nom de baptême & de religion étoit Jean Chrysostome, vivoit au commencement de notre siecle, à l'abbaye de Notre-Dame des hermites, autrement d'Einsidlen en Suisse, congrégation de Saint-Gal. Il s'est mêlé des affaires du temps, & a publié en 1718, in-12, un ouvrage latin contre le pere Quenel, de l'oratoire (*a*).

STANFORDUS, *religieux Bernardin.* Il étoit Anglois, moine Bernardin, & florissoit en Angleterre environ l'an 1310. Son nom de baptême étoit Nicolas. Il a tiré son nom de l'oubli par deux ouvrages. Le premier est sur la Genese; le second est un volume de sermons.

STEGER, *abbé de Rott.* L'abbaye de Rott est en Baviere. Dom Romain Steger, Tirolien de naissance, y embrassa la regle de St. Benoît; en fut choisi abbé, & y décéda en 1669. Il avoit fait ses études à Ingolstadt, & professé la philosophie à Saltzbourg en 1637.

On rapporte de lui, qu'ayant été fait prisonnier par les Suédois, ils lui proposerent de racheter sa liberté en embrassant le luthéranisme. A cette proposition, il les regarda d'un air ferme, & leur dit dit : *Allez, Messieurs, la crainte de perdre mille vies ne seroit jamais capable de me faire abandonner ma religion; elle est la vraie.* Sa fermeté plut fort au général, qui le relâcha sur le champ. On a de Steger deux ouvrages in-4, savoir : un des principes & des causes des êtres naturels, & un de leurs ornements.

STEINBACHER, *profès de Mallestrof.* Mallestrof est aussi une abbaye de Bénédictins en Baviere, où Dom Placide

(*a*) Memoires manuscrits envoyés d'Allemagne.

Steinbacher vivoit dans le dernier siecle. Il étoit savant, & a publié divers ouvrages, au rapport de Dom Peze.

STEINEGGER, *religieux d'Einsidelen.* Ce religieux, nommé Meinrade Steinegger, a vécu à Einsidlen sur la fin du 17. siecle. Dom Bernard Peze lui donne rang parmi nos auteurs, dans ses lettres apologétiques. Nous lui connoissons un ouvrage in-4., qu'il confia à la presse en 1681, sous ce titre : *Idea curiosa apud théologicam & ethicam.*

STEINHAUSER, *profès de Molck.* Matthieu Steinhauser, religieux de la célebre abbaye de Molck, vivoit dans le dernier siecle. Dom Peze nous apprend qu'il a composé & fait imprimer quelques ouvrages.

STELLA, *de la congrégation du Mont-Cassin.* Lactance Stella, noble Bressan, s'étant fait Bénédictin à l'abbaye de Saint-Faustin de Bresce, le 28 Février 1582, s'y distingua beaucoup, & la gouverna dans la suite en qualité d'abbé. La beauté de son esprit le fit estimer des plus grands hommes de son temps, avec lesquels il étoit en relation ; & l'académie *degli Errante* de Bresce lui fut redevable de son établissement. On a de lui des rythmes italiens, imprimés en 1629, avec une paraphrase sur la croix de Bresce ; outre des odes, des épigrammes, des discours académiques & autres ouvrages qui se voient à Sainte-Euphémie.

STELLA, *Feuillant.* Camille Stella, nommé dans son corps, *Benoit de Saint-Maur*, étoit de Castellane, avoit embrassé la réforme des Feuillants d'Italie en 1627, & vivoit encore en 1690. Il fut grand prédicateur, & excella dans les mathématiques & l'astrologie. Ses ouvrages sont : *Devotionis erga S. Nonnosum abbatem origo & progressus* : à Rome, in-8. 1668 ; *Tractatus de tabacco, naturalis, medicus, moralis & curiosus, in quo de tabacci origine, historiâ, culturâ, præparatione, usu, naturâ, qualitatibus & virtutibus eruditè differitur* : à Rome, in-8. 1669 ; *Compendium Scalæ sanctæ* : à Rome, in-12. 1675 ; Item, *Scalæ sanctæ triplex ascensus, seu meditationes in mysteria passionis Christi ; Annus sanctus, sive tractatus de jubilæo anni sancti, & de ratione consequendi indulgentias ; Messanæ motus fidelissimè descripti : Annus sacer, complectens sacros sonnetos in totius anni dominicos & festivos dies* : un poëme moral sous ce titre : *Philothæos, sive adolescens æternæ suæ saluti consulendi studiosus* : autre poëme historique, où Dom Camille décrit la derniere éruption du Mont-Vésuve ; il a pour titre : *Neapolis paralytica : Seminarium rebelle* : poëme sur une sédition arrivée au collége romain : *Manu ductio ad cælum*, du cardinal Bona, mise en vers italiens : des sermons pour trois carêmes : histoire du jansénisme, traduite du François en Italien : *Tractatus de artificiali sphæra : Speculum astronomicum*, en deux tomes : *de compositione & usu globorum cœlestis & terrestris in planum : Astrologia rationalis* : un traité des horloges, & un sur la correction du calendrier : *Magni planisphæri Ptolomici directorium* ; in-folio : *Mathematicorum opusculorum de arithmeticâ, trigonometriâ, geometriâ, radio recto, reflexo, refracto*, 2 tomes : *Chronologia ab orbe condito, ad annum*, 1687 : *Vita & historia sanctorum pudentis, pudentianæ & praxedis cum catalogo & vitâ cardinalium qui titulo eorumdem ecclesiæ insigniti sunt* : enfin, un opuscule dans lequel il fait voir que l'usage où

font les Feuillants d'aller nuds pieds, est contraire à la regle & à l'esprit de de St. Benoit.

STENGELIUS, *abbé d'Anhausen.* Dom Charles Stengelius, profès de Saint-Ulric d'Augsbourg, fut un grand homme de bien, & un écrivain infatigable. Voici le catalogue de ses ouvrages : 1°. *Vita sancti Guillelmi, Septimaniæ ducis, tum monachi Gellonensis*, à Augsbourg, in-4, 1611. Le fond de l'histoire de ce saint, mort vers 812, est d'un ancien moine de Gellone, monastere connu de nos jours sous le nom de *Saint-Guillaume du désert*, au diocese de Lodeve : 2°. *Monasterologia Germaniæ.* C'est la description & l'histoire abrégée d'un certain nombre d'abbayes d'Allemagne ; le premier tome, petit in-folio, parut à Augsbourg, en 1619, le second, au même lieu, en 1638 : 3°. *Commentarius rerum gestarum à Sancto Petro apostolo*, imprimé in-4, à Augsbourg, en 1620. C'est une espece de chronique ecclésiastique : 4°. *Sancti patris Benedicti vita ex secundo libro dialogorum Sti. Gregorii papæ, cum ejusdem regulâ, & brevi in eam expositione*, in-8, à Augsbourg, 1621 : 5°. *Theatrum passionis Jesu-Christi, seu historia passionis Domini nostri Jesu-Christi ex quatuor evangelistis, Stis. Patribus & probatis scriptoribus paraphrastice enarrata & explicata*, in-4, à Augsbourg, 1622 : *Ideâ christianæ pietatis*, in-8, à Augsbourg, 1622 : 1°. *Imagines sanctorum ordinis Sti. Benedicti tabulis æneis expressæ, cum eorum vitis, & elogiis*, à Augsbourg, in-4, 1625 : 8°. *Tractatus de Stis. Angelis Michaele, Gabriele & Raphaele*, à Augsbourg, in-8, 1629 : 9°, *Hierologia locorum scripturæ cum lege naturæ*, in-4, à Ingolstadt, 1633 & 1653 : 10°. *Theatrum vitæ Christi*, à Ingolstadt, in-4, 1638 : 11°. *Gazophylacium sacrarum cogitationum*, *ibid.*, 1645 : 12°. *Præsentium calamitatum origo, causa & medicina* : *ibid.* in-12. 1645 : 13°. *Ars feliciter bellandi ac debellandi*, à Ingolstadt, in-12. 1646 : 14°. un ouvrage intitulé : *Hortensius*, 2 vol. in-12. à Ingolstadt, 1647 : 15°. *Commentarius rerum Augustanarum, sive historia urbis Augustæ Vindelicorum, ab urbe conditâ ad sua tempora*, in-4, à Ingolstad, 1647 : 16°. *Œconomia regulæ Sancti Patris Benedicti*, à Augsbourg, 1648 : 17°. *Thaumasia Benedictina, seu miracula à sanctis viris ordinis Sti. Benedicti patrata*, à Augsbourg, in-4, 1650 : 18°. *Optica prælatorum*, in-4, publié au même lieu, la même année : 19°. *Hortorum, Florum & Arborum historia*, in-12, *ibid.*, en la même année : 20°. *Tesaurus biblicus ex sanctis patribus celebrioribus quibusque sacræ scripturæ interpretibus, in novem priora capita geneseos*, à Ingolstadt, en 2 vol. in-4, 1651, 1652. On y trouve quatre dissertations ; la premiere, sur la création, intitulée : *Cosmopeia* ; la seconde, sur la chûte du premier homme ; la troisieme, sur la propagation du genre-humain ; la quatrieme sur le déluge. Il y en ajoute depuis, une cinquieme sur les dix & onzieme chapitres de la genese, qui est demeurée manuscrite, avec des commentaires sur les livres de Josué, des Juges, de Ruth, & un traité qui a pour titre : *Christilogia*, où il s'agit de la généalogie du Sauveur, & des patriarches dont il y est fait mention. On les conserve dans la bibliotheque de St. Ulric, d'Augsbourg : 21°. *Vita Sti. Joannis evangelistæ, ex diversis autoribus collecta*, à Ingolstadt, in-8, 1653 : 22°. *Diarium monasticum*, *ibid.*, in-12, 1654 : 23°. *Effigies Jesu-*

Christi, à Augsbourg, 1656 : 24°. *Emblemata Jesophina*, au même lieu, 1658 : 25°. *Hodæpericum Mariano-Benedictinum*, *ibid.*, in-8, 1659. C'est la description de toutes les images fameuses de la sainte Vierge, conservées dans les divers monasteres de l'ordre de St. Benoit : 26°. *Laudes Sti. Patris Benedicti*, à Augsbourg, in-4. Nous ignorons l'année de l'impression de cet ouvrage, de même que celles de ceux qui suivent : 27°. *Mundus Theoreticus*, in-folio, 28°. *Opticum regularium* : 29°. *Epitome disquisitionum monasticarum Hefteni*, à Augsbourg : 30°. traductions latines des méditations sur la regle de St. Benoit, par Dom Philippe François, abbé de Saint-Airy de Verdun : 31°. Chronique de l'abbaye de Saint Lambert de Séon, au diocese de Saltzbourg, un vol. in-fol. 32°. le chronicon de celle d'Admont, en Styrie, même diocese : 33°. celui de Molck en Autriche, diocese de Passaw : 34°. enfin la chronique de l'abbaye d'Anhausen en Souabe, diocese d'Augsbourg, dont il fut abbé, mais peu de temps.

En effet, l'empereur Ferdinand II ayant fait rendre ce monastere à l'ordre Bénédictin, par les luthériens de Wirtemberg, qui s'en étoient emparés vers le milieu du 16. siecle, Stengelius en fut nommé abbé en 1630. Après y être resté quelque temps, les guerres qui désoloient l'Allemagne l'obligerent d'en sortir. Il y revint au bout de trois années d'absence, le remit en bon état, & y retablit la communauté ; mais le malheur des temps ne lui permit pas de s'y soutenir, & il retourna à Saint-Ulric, où il s'occupa aux ouvrages dont nous venons de parler, & où il termina ses jours en 1663.

Quoiqu'on ne puisse dire que tant de productions littéraires soient toutes excellentes, la plupart sont au moins bonnes, & il en est plusieurs qui le sont supérieurement. L'ensemble annonce une prodigieuse étendue de connoissances, & une surprenante multiplicité de talents.

STEZEL, *religieux de Villinguen.* Villinguen est une abbaye Bénédictine, dédiée à Saint Georges, située dans le diocese de Constance, & de la congrégation de Saint-Joseph. Dom Georges Stenzel s'est fait connoître au commencement de ce siecle par l'histoire de ce monastere, dont il étoit religieux. Il la confia à la presse in-4., à Rotteville, en 1715.

STÉPHANIDES, *profès de Cantorbery.* Guillaume Stéphanides, né à Londoe d'une famille noble, qui tiroit son origine de Normandie, vivoit en 1190, & étoit moine de la métropole de Cantorbery. Ses ouvrages sont : la vie & la relation du massacre de St. Thomas de Cantorbery ; un recueil des miracles de ce saint ; un traité des visions, & les gestes du roi Henri II.

STÉPHELIN, *moine de Saint-Tron* (a). Stéphelin, ou plutôt Stéplin, comme il est nommé dans l'histoire générale de Metz, florissoit à Saint-Tron, dans la Hasbaye, sous le célebre Adelard II, qui en fut fait abbé en 1055. Il est auteur de deux livres. Le premier

(a) Tom. II, pag. 154.

contient

contient la vie de St. Tron ; ou Trudon ; le second décrit les miracles du même saint.

Steron, *moine d'Altaiche.* Il existe deux abbayes du nom d'Altaiche dans l'ordre de St. Benoit : Altaiche le haut, au diocese de Ratisbonne, & Altaiche le bas, dans celui de Passaw. Nous ignorons en laquelle a vécu Dom Henri Steron ; mais nous savons qu'il a vécu dans le 14. siecle, & qu'il a su s'occuper. On a de lui des annales qui commencent à l'empire de Fréderic Barberousse, c'est-à-dire, à l'an 1152 de J. C., & qui vont jusqu'en 1273. Canisius les a publiées, non dans le I. tome de ses anciennes leçons, comme le dit Dupin, mais dans le IV.

Steron a de plus composé l'histoire des empereurs Rodolphe de Hapsbourg, tige de la Maison d'Autriche ; d'Adolphe de Nassau, & d'Albert d'Autriche. Elle a été imprimée par Freherus dans son recueil des historiens d'Allemagne. Cette histoire qui a été continuée par deux Bénédictins Allemands, comprend ce qui s'est passé dans l'empire depuis 1273, jusqu'en 1305.

Stockammer, *profès de Schiren.* Quirin Stockammer a trouvé place parmi les écrivains de l'ordre chez Dom Peze ; mais celui-ci se contente de nous dire qu'il étoit religieux de Schiren en Baviere ; qu'il vivoit dans le 17. siecle, & qu'il a publié des ouvrages.

Stocker, *religieux de Saint-Paul en Carinthie.* Paul Stocker, né dans la Carinthie en 1674, & profès de l'abbaye de Saint-Paul de cette province, y vivoit encore, & en étoit cellerier, l'an 1728. Il est connu dans la république des lettres par un ouvrage qu'il mit sous la presse à Saltzbourg, en 1717, en un volume in-folio, sous ce titre : *Sapientia politica & symbolica, seu sapientia & virtutes Cæsarum Austriacorum thesibus philosophicis & politicis explicata.*

Stoger, *moine de Rott.* Romain Stoger, Bénédictin de l'abbaye de Rott en Baviere, est encore un écrivain du dernier siecle, duquel Dom Peze se contente de nous apprendre le nom dans ses lettres apologétiques.

Stoklin, *abbé de Pfefers.* Dom Augustin Stoklin ayant embrassé l'institut monastique à l'abbaye de Mouri de la congrégation de Saint-Gal, y fut quelque temps doyen, puis on l'en tira pour être abbé de Pfefers dans la Rhétie, de la même congrégation, au diocese de Coire. Dom Mabillon, dans son voyage d'Allemagne, dit de ce prélat qu'il a composé plusieurs ouvrages exacts & bien écrits. Il loue en particulier celui qui a pour titre : *Antiquités de l'abbaye de Pfefers*, qu'il dit être rempli de mille traits curieux. Stoklin l'écrivit en 1628.

Stossen, *abbé de Bozau.* Pierre de Stossen, religieux, puis abbé de Bozau, de la congrégation de Bursfeld en Allemagne, florissoit en 1434. Il a laissé entre diverses productions de sa plume, 1o, un livre intitulé *Ephémerides*, où il donne les moyens de trouver sans peine les fêtes mobiles ; 2°. un traité de musique ; 3°. une pédagogie sur l'arithmétique.

Stourton, *moine de Glascow.* D. Edme Stourton, Anglois, Bénédictin de Glascow, a écrit un traité des louanges de la mere de Dieu ; un autre sur les noms de Marie & de Jean, & un commentaire sur la regle de St. Benoit. Il vivoit dans 12. siecle.

Strachan (*Boniface*), *moine de Wirtzbourg.* Celui ci, religieux à Saint-

Jacques des Ecossois, à Wirtzbourg, dans le 17. siecle, a composé un ouvrage sous ce titre : *Germania christiana, &c, per sanctos & monachos Scoticæ nationis.*

STRADFLEY, *abbé de Hereford.* Cet auteur, dont le nom de baptême étoit Richard, avoit pris naissance en Angleterre, fut Bernardin, abbé d'Hereford, qui est une maison de cet ordre, dans sa patrie, & vivoit en 1336. Il a transmis son nom à la postérité, par des commentaires sur les évangiles ; par un traité de l'oraison dominicale, & par un volume d'homélies.

STRADIVERTUS, *de la congrégation du Mont-Cassin.* On ne nous dit de Félicien Stradivertus, moine de la congrégation du Mont-Cassin, ni en quel temps, ni en quel monastere il a vécu. Le bibliothécaire du Mont-Cassin se contente de nous apprendre qu'il s'est fait connoître par des traités sur l'Eucharistie ; la salutation angélique ; l'oraison mentale, &c.

STRARVIGT, *religieux d'Andech.* L'abbaye d'Andech, de la congrégation des Saints-Anges, est située en Baviere. D. Ulric Straudigt, ou Strarvigt, selon Dom Peze, y a fleuri au commencement de ce siecle. Il a traduit en beau latin le traité des études monastiques de Dom Mabillon. Cette version fut imprimée à Kempten, ou Campidone, en 1702.

STRÉAX, *moine de Saint-Jacques de Liege.* Il faut avouer qu'on donne souvent, à bon marché, rang parmi nos écrivains ; mais comme nous l'avons observé ci-devant, nous ne devons ôter ce rang à personne, dès qu'il l'occupe. Eustache Stréax ne l'a obtenu que pour avoir fait un traité des douze degrés d'humilité, détaillés dans la régle de Saint-Benoit. On le conserve manuscrit à Saint-Jacques.

STROHOL, *de la congrégation de Saint-Vannes.* Dom Pierre Strohol, Bénédictin de la congrégation de Saint-Vannes, né à Essey en Voivre, fit profession à l'abbaye de Saint-Mihiel, le 23 Octobre 1714. Il étoit bon théologien, & aimoit le travail. Il a composé, entre autres écrits, un long & savant traité sur la pénitence.

STROCK, *ou* STROCH, *profès de Saint-Paul.* Augustin Strock étoit religieux de Saint-Paul en Carinthie, dans le dernier siecle. Dom Peze faisoit cas de son savoir & de ses écrits, & lui a donné rang dans ses lettres apologétiques.

STROMPIUS, *de l'ordre de Citeaux.* Henri Strompius, ou Trompacus, religieux, puis prieur de l'abbaye de Saint-Bernard sur l'Escaut, vivoit dans le seizieme siecle. On lui est redevable de la chronique de ce monastere, qu'il a amenée jusqu'en 1552, & dans laquelle il a su placer quantité de choses qui donnent un grand jour à l'histoire du Brabant, & dont se sont servi avantageusement ceux qui ont écrit sur cette province.

STROZ, *profès d'Admont.* Roch Stroz, profès de l'abbaye Bénédictine d'Admont en Styrie, est encore un de ces savants écrivains du dernier siecle, duquel Dom Peze se contente de donner le nom.

STROZ, *abbé de Saint-Lambert en Styrie.* Dom Antoine Stroz, né à Gratz, capitale de Styrie, le 6 Décembre 1656, étudia en l'abbaye de Saint-Lambert s'y fit religieux le 8 Décembre 1677, en fut élu abbé en 1707, & y termina

ses jours en 1725. C'étoit un homme de beaucoup de science & de mérite. Il enseigna la théologie au monastere des Écossois à Vienne en Autriche, puis la philosophie en l'université de de Saltzbourg.

On a de sa façon ; un recueil sur la logique & la métaphysique, publié in-4. en 1695 : un abrégé de toute la physique, confié à la presse in-4., la même année : des dissertations sur les mérites de Jesus-Christ, les suffrages des Saints, & les indulgences.

STUART, *abbé de Saint-Jacques de Ratisbonne.* Ce religieux, Écossois de naissance, & nommé Maur Stuart, s'est distingué dans l'ordre Bénédictin, comme dans la république littéraire. Sorti de sa patrie, il se fit moine à Saint-Jacques de Ratisbonne, où il fit de bonnes études, puis fut renvoyé en Écosse en qualité de missionnaire. Rappellé en Allemagne, il professa les hautes sciences dans l'université d'Erford en Thuringe, fut nommé prieur du monastere de cette ville, & ensuite élu abbé de Saint-Jacques de Ratisbonne, occupé par des Bénédictins de sa nation.

Il s'est fait connoître par deux ouvrages, qui consistent en des dissertations philosophiques, fort estimées. Le premier vit la presse, in-4. à Erford, en 1698. Le second parut dans la même ville in-8., l'année suivante 1699.

STUCKEY, *Bénédictin Anglois.* Nous connoissons cet écrivain d'après le pere le Long, qui lui donne place dans sa bibliotheque sacrée. Il y dit que Jean Stuckey, Bénédictin anglois, a écrit des commentaires sur l'Ecriture sainte, rien de plus.

STURME, (*St.*) *premier abbé de Fulde.* Sturme, Sturmius, ou Sturmio, né en Baviere d'une famille illustre, reçut de St. Boniface, archevêque de Mayence, les germes précieux d'une éducation sainte & digne de sa naissance. Saint Wigbert, abbé de Frizlar, lui donna aussi ses soins, & eut la consolation d'être témoin des progrès que le jeune Sturmius fit dans la vertu & dans les sciences. Les deux instituteurs reçurent de leur éleve une satisfaction complete, lorsqu'ils le virent renoncer à l'éclat & aux grands biens de sa maison, pour les imiter dans le zele dont ils étoient animés pour la conversion de la nation germanique. Il embrassa l'état clérical & monastique, & dès qu'il eut reçu l'ordre du sacerdoce, il se dévoua au ministere apostolique, & travailla sans relâche dans la vigne du Seigneur. Saint Boniface ayant fondé le célebre monastere de Fulde en 744, il en nomma Sturme, premier abbé, & l'envoya visiter les plus fameuses abbayes d'Italie, pour en examiner l'observance, & en recueillir les usages propres à faire fleurir la discipline dans sa nouvelle maison. A cet effet, dès qu'il fut de retour, il y ouvrit une école, qui éclaira toute l'Allemagne. Cela n'empêcha pas qu'il ne fut exposé à la calomnie : quelques méchants, dévorés de jalousie & d'envie, porterent contre lui des accusations injustes au roi Pepin, qui le condamna à l'exil ; mais Charles, qui lui succéda

(*a*) Mémoires envoyés de Ratisbonne.

dans le gouvernement du royaume, lui fut autant favorable qu'il le méritoit. Pour donner au savant & vertueux abbé des preuves éclatantes de son estime & de sa confiance, il le nomma en 763, son ambassadeur vers Tassillon II, duc de Baviere, & le chargea de prêcher l'evangile aux Saxons, qui étoient jusques-là demeurés ensevelis dans les ténebres du paganisme. Sturme accepta la commission avec joie, & s'en acquitta avec zele & succès jusqu'au 17 Décembre 776, qu'il termina sa carriere dans cette charitable occupation. Nous avons sa vie écrite par St. Eigil, son disciple, qui fut aussi abbé de Fulde. Saint Sturme est auteur d'un recueil d'usages & de coutumes, qu'il fit dans son voyage d'Italie. Il est divisé en deux parties : l'une contient ce qui regarde l'office divin ; l'autre renferme divers points de discipline. D. Mabillon qui ne lui en avoit pas fait honneur d'abord, a reconnu son erreur.

SU, *de la congrégation du Mont-Cassin.* Ce religieux n'est connu parmi les écrivains de l'ordre que pour avoir composé en langue italienne une vie de l'abbesse Ste. Gertrude ; il se nommoit Isidore de Su, étoit né à Parme, avoit fait profession en l'abbaye de Saint-Jean de cette ville, & vivoit encore en 1730.

SUAREZ, *abbé d'Oliva, ordre de Cîteaux.* François Suarez, né en Espagne, se fit Bernardin dans la congrégation du Mont-Sion, fameuse dans ce royaume. Non-seulement il se distingua dans son corps, jusqu'à en devenir général, mais il le fit encore tellement au dehors par l'onction & l'éloquence de la chaire, qu'il fut choisi par le roi d'Espagne prédicateur & abbé d'Oliva. Il a fait des commentaires sur le maître des sentences ; des sermons moraux ; des panégyriques, & publia à Valladolid, en 1596, un abrégé des privileges de son ordre. Il étoit profès de Val-Paradiso.

SUAREZ, *de l'ordre de Christ.* Joseph Suarez de Silva avoit été admis parmi les chevaliers de l'ordre du Christ, & étoit membre de l'académie royale de Lisbonne. Il est mort en cette ville, âgé de 67 ans, & a été fort regretté des gens de lettres. On a de lui divers poëmes, & quatre vol. pour servir à l'histoire de Jean, roi de Portugal.

SUDBERIUS, *moine de Westminster.* L'histoire ne nous apprend rien autre chose de Guillaume Sudberius sinon, qu'il étoit Bénédictin en l'abbaye royale de Westminster près de Londres, & qu'il a composé un traité des propriétés des saints.

SUEDIAVER, *profès de Steirgarsten.* Michel Suediaver vivoit dans le dernier siecle, & avoit reçu l'habit de St. Benoit à l'abbaye de Steirgarsten en Autriche, il a fait imprimer quelques ouvrages.

SUEUR, (*Dom François le*) nâquit à Rouen, l'an 1606. Le 21 d'Octobre 1625, il fit profession de la regle de St. Benoit, selon la réforme de St. Maur., à l'âge de 19 ans, dans l'abbaye de Jumieges. Il s'occupa utilement à tirer des manuscrits plusieurs vies de saints Bénédictins, & les accompagna de notes & d'observations, dont le pere Mabillon a su profiter, lorsqu'il a mis au jour les actes des saints de l'ordre de St. Benoit. Dom le Sueur étoit vraiment savant : c'est ainsi qu'en parle le même Dom Mabillon dans la préface du pre-

mier siecle Bénédictin. Il y a dans la bibliotheque de Saint-Vandrille une vie manuscrite du bienheureux Alcuin, en latin, de la composition de Dom François le Sueur. Il mourut dans cette abbaye, le 27 d'Avril 1667. *Hist. litt. de la Congr. de St. Maur.*

SUEUR, (*Guillaume le*), *de la même congrégation de Saint-Maur.* Dom Guillaume le Sueur s'associa pour travailler à D. Thuillier. Ils se retirerent à Berny, chez M. le cardinal de Bissy, où ils se dévouerent entiérement à mettre en œuvre tous les matériaux qu'ils avoient amassés. L'histoire de la constitution *Unigenitus*, étant achevée, ils l'apporterent à Fontainebleau, pour la lire, aux cardinaux de Fleury, de Rohan & de Bissy. De là, ils allerent à Strasbourg pour la faire reviser par le cardinal de Rohan. Quoi qu'il soit, cette histoire dont on a tant parlé, n'a jamais vu le jour.

SUGER, *abbé de Saint-Denys en France, & ministre d'état.* Suger, dont la vie fut plus illustre que la naissance, étoit, à ce que pense Dom Mabillon, natif de la ville même de Saint-Denys. Quoi qu'il en soit de cette opinion, qui n'est pas certaine, ce personnage, l'un des plus grands qu'ait produit la France, vint au monde en 1081, fut reçu dès l'âge de 10 ans, par l'abbé Yves, au monastere de Saint-Denys, où il fut élevé avec Louis, fils de France, depuis Louis-le-gros.

Après l'étude des belles-lettres dont on eut soin de l'instruire dans l'école de ce monastere, on l'envoya en Poitou, pour y recevoir dans les hautes sciences les leçons de Geoffroy de Loroux, qui les y enseignoit avec réputation.

De retour à Saint-Denys, Dom Suger s'y fit estimer encore plus par sa prudence que par ses talents & sa capacité. Son abbé le nomma prieur de Toury. Quoique fort jeune, il montra dans ce poste beaucoup de fermeté, & travailla avec succès à la conservation des biens & des droits de ce monastere, contre les seigneurs du Puiset. L'abbé Adam étant décédé en 1122, l'on choisit Suger pour lui succéder, & ce fut pour lors que parut en plein la supériorité de son génie.

Le roi Louis-le-gros avoit en lui une telle confiance, qu'il l'employa dans les affaires les plus importantes de l'état. Il assista à l'élection de l'empereur Lothaire II, fut député pour aller recevoir le pape Gelase II, à Cluny, se trouva à divers conciles de la part de ce prince, & s'acquitta de toutes ces commissions d'une maniere digne d'un homme qui étoit considéré comme l'oracle de la France. Il ne parut néanmoins jamais avec tant d'éclat que durant le temps qu'il eut l'administration du royaume en qualité de régent: qualité que lui donna Louis VII, à la persuasion des grands de l'état, lorsqu'il partit de la croisade. Dom Suger n'abusa pas de ce poste. Devenu l'arbitre des différends, il pacifia les troubles; réprima sans effusion de sang les usurpateurs; maintint les grands dans le devoir, & les peuples dans la dépendance; envoya de grandes sommes au roi sans vexer les sujets, & se fit aimer de toute la nation. Son ministere devint si respectable, que, loin de lui porter envie, les personnes du premier rang s'empressoient de lui marquer sincérement leur estime. L'on vit jusqu'à des seigneurs étrangers venir en France ex-

près pour être témoins de ce que la renommée publioit de son mérite.

A son retour du voyage d'Outremer, le roi lui donna le beau titre de pere de la patrie. En effet, il ne travailloit ni pour soi, ni pour les siens, ni pour son ordre, ni pour sa maison. La piété & la vertu consacrerent toutes ses vues & toutes ses actions. Il étoit fort sobre, dormoit peu, avoit des attentions pour tout le monde, & ne montra jamais que des manieres aisées, douces & affables. Il ne connoissoit de magnificence ni pour sa personne ni pour ses appartements. Quoi qu'abbé de Saint-Denys, il logeoit dans une cellule près de l'église, qui avoit à peine 10 pieds de large sur 15 de longueur. Là il couchoit sur un dur grabat; ne se servoit que de draps de serge; se levoit réguliérement pour assister aux offices de nuit; se trouvoit à la pointe du jour, aux pieds des autels de son église; puis célébroit la messe avec une dévotion attendrissante. Il rétablit la discipline réguliere à Saint-Denys, & dressa lui-même à cet effet des réglements si sages & si modérés, que le respect, l'amour, l'estime de tous ses religieux pour lui alloient jusqu'à la vénération. Les pauvres, les malades, les hôpitaux, les églises se ressentirent long-temps de ses bienfaits. C'est lui qui a fait construire la Basilique de Saint-Denys, telle qu'on la voit encore de nos jours.

Ce grand homme finit sa carriere le 13 Janvier 1151, âgé de près de 70 ans. Ses obseques furent honorées de la présence du roi, & de celle d'un grand nombre d'évêques & des principaux seigneurs de la cour.

Guillaume, religieux de Saint-Denys, fit d'abord l'éloge historique de son abbé dans une lettre circulaire, puis il en composa la vie en trois livres. Dom Gervaise, abbé de la Trappe, en a récrit une de nos jours.

Les qualités de l'esprit de Suger répondoient à celles de son cœur. Il étoit ferme dans ses résolutions, fidele à sa parole, & avoit des lumieres si étendues, qu'on le croyoit capable de gouverner l'univers entier. Il avoit l'esprit vif & pénetrant, manioit bien la parole, écrivoit facilement, & jouissoit d'une mémoire si heureuse, que jamais rien de ce qu'il avoit une fois lu ou entendu, ne lui échappoit. Ses ouvrages sont: 1°. la vie de Louis-le-gros, roi de France. Elle se trouve publiée dans le recueil des onze premiers historiens de France, par M. Pithou, in-folio, à Francfort, en 1596, & dans le IV tome de la collection de Duchesne: 2°. grand nombre de lettres, parmi lesquelles il y en a qui sont adressées à St. Bernard, son ami particulier. Mais la plus remarquable est celle qu'il écrivit étant au lit de la mort, à Louis le jeune, dans laquelle il lui donne des avis sages & importants. Elle se trouve imprimée au sixieme volume des annales de l'ordre de St. Benoit: 3°. des mémoires de son administration dans l'abbaye de Saint-Denys. Quelques-uns prétendent qu'ils sont du moine Guillaume, auteur de sa vie; mais c'est mal-à-propos: 4°. relation de la dédicace de l'église de Saint-Denys: 5°. celle de la translation des corps de ce saint & de ses compagnons, faite en 1140: 6°. ajoutez à cela les réglements qu'il dressa tant pour le rétablissement que pour le maintien de la discipline réguliere dans son monas-

tere, & son testament, &c. Ces différentes pieces ont été imprimées dans le corps des historiens de France, par Duchesne, tome IV, comme ci-dessus (a).

SVINESIUS, *abbé de Glascow* Henri Svinesius, profès, puis abbé de Glascow, ordre de Saint-Benoit, en Ecosse, vivoit environ l'an 1190. Il avoit fait des progrès considérables dans les belles-lettres, & écrivoit avec élégance. Il a laissé un volume de poëmes sur différents sujets.

SULTGARD, *moine de Westminster.* Cet autre moine Anglois, dont on place le décès vers l'an 1070, étoit de la célébre abbaye de Westminster, au diocese de Londres. Pitseus le fait auteur d'une chronique; d'un volume de sermons; d'un tome de lettres & divers autres écrits.

Dom Mabillon parle d'une relation historique de la fondation du monastere de Westminster, qu'il adressa à Vital, son abbé. On en a donné quelques fragments dans le *Monasticon Anglicanum.*

SULGER, *religieux de Zvinfalten.* Dom Arsene Sulger prononça ses vœux à l'abbaye de Notre-Dame de Zvinfalten, puis fut envoyé en 1661, par son abbé, en l'université de Saltzbourg, pour y étudier: ce qu'il fit avec succès. Il enseigna depuis la rhétorique dans le college de Rottville, & décrivit en 1673, la prise de possession de ce college par les Bénédictins. Il a en outre composé une vie de St. Benoit, & les annales de son monastere, en 2 vol. in-4, imprimés à Augsbourg, 1698. Il avoit beaucoup de littérature, & mourut le 17 Novembre 1991.

SULVIUS, *de l'ordre de Cîteaux.* On ne dit pas en quel temps florissoit François Sulvius; mais de Wich nous apprend qu'il étoit religieux de Los, ordre de Cîteaux, & né à Courtray en Flandre. Il a mis la vie de St. Bernard en vers hexamétres. L'on voit son ouvrage manuscrit à l'abbaye de Los.

SUMMURAVER, *religieux d'Ossiac.* Grégoire Summuraver, profès de Notre-Dame d'Ossiac, diocese & congrégation de Saltzbourg, étoit professeur de philosophie en l'université de cette ville, en 1701. Il a employé le reste de ses jours à la composition, & a laissé manuscrit un traité des cas de conscience. Il est mort en 1713.

SUNDER, *religieux de Saint-Ulric d'Augsbourg.* Nous apprenons de Dom Bernard Peze, dans la relation de son voyage littéraire, qui est en tête de son trésor des anecdotes, que Clément Sunder, ou Sender, a composé une chronique qui commence à la création du monde, & va jusqu'en 1540. On croit qu'il vivoit en ce temps. Cette chronique est en 11 vol. in-folio.

SWARTZ, *Bénédictin Allemand.* Tout ce que nous savons de celui-ci, c'est qu'il a écrit, & transmis par là son nom jusqu'à nous. Le reste nous est caché.

SWAIGER, *de Tegernsenn.* Il étoit littérateur. On a de lui, entre autres ouvrages, une tragédie donnée en 1635,

(a) Voyez les Annales Bénédictines, tom. V & VI; les lettres de St. Bernard; la Gaule chrétienne; l'histoire des ministres d'état, par Dupleix; l'histoire de St. Denys, par Dom Félibien; celle de sa vie, par Dom Guillaume, &c.

sous ce titre : *Absalon*, *regis filius*, *regni æmulus*, *fortunæ ludus*.

SYBENIUS, *abbé de Gladbach*. L'abbaye de Saint-Laurent de Gladbach est de la célebre congrégation de Bursfeld, & a été gouvernée dans le dernier siecle par le révérendissime Dom Pierre Sybenius. Il en fut choisi abbé en 1635, & y mourut en 1639, le 14 Octobre. Il a mis au jour quelques ouvrages qui lui ont mérité rang parmi nos écrivains.

SYLVA, *de l'ordre de Citeaux*. Gonsalve de Sylva, Portugais de nation, & Bernardin de religion, vivoit en 1541. Il a mis en langue portugaise une vie de St. Bernard, composée en françois par un chanoine de Langres, nommé Guillaume Flameng, qui l'avoit publiée in-4, à Troyes en Champagne, 1520.

SYLVA (*Didace Pacheco de*). Voyez SILVA, *évêque de Guadix*; c'est le même.

SYRUS, *moine de Cluny*. Syrus vi-encore en 1049, à Cluny, où il eut St. Mayeul pour premier maître dans l'éducation. Ce saint abbé étant passé à l'éternité, en 994, Syrus composa sa vie en trois livres, qu'il dédia à l'abbé St. Odilon, son successeur, par ordre duquel il l'avoit entreprise. Un autre moine de Cluny, nommé Alexandre, a augmenté cet ouvrage par des gloses, ou interprétations. Il est imprimé dans les Bollandistes, le 11 de Mai, & au tome VII des actes des saints de l'ordre de St. Benoît, par D. Mabillon.



TAB

TABERNA, *de la congrégation du Mont-Cassin.* Barthelemi Taberna, né à Paternione, près de Catane, se fit Bénédictin à Saint-Nicolas de cette ville, le 25 Décembre 1541, & y mourut prieur, âgé de 85 ans. Ce fut un personnage habile dans la théologie, dans l'histoire & la poésie. Il a composé des commentaires sur l'apocalypse, un vol. in-folio; les chroniques de Notre-Dame de Licodia & de Saint-Nicolas de Catane, depuis 1136, jusqu'en 1590; la vie de Ste. Agathe, & un poëme en son honneur. Cet ouvrage vit la presse à Venise: on conserve les autres à Saint-Nicolas.

TACHEREAU, *de la congrégation de Saint Maur.* Dom Jacques Tachereau, auquel Dom Tassin donne place dans l'histoire littéraire de la congrégation de St. Maur, a aidé Dom Pierre Henri à donner au public le 11. vol. du nouveau *Gallia christiana*, qui parut en 1759.

TACHON (*D. Christophe*). D. Tachon né à Saint-Sever-cap, diocese d'Aire en Gascogne, prononça solemnellement ses vœux dans le monastere de la Daurade à Toulouse, le 27 Janvier 1649. Il mourut dans l'abbaye du Mas-Garnier, le 8 Octobre de l'an 1693. On ne sait rien de sa vie, si ce n'est qu'il fut un grand serviteur de Dieu, un homme d'oraison, & qu'il donna l'exemple de la régularité la plus exacte aux communautés de Saint-Guillem du désert, & de la Mourguié de Narbonne, qu'il gouverna en qualité de prieur.

1. Il composa un petit ouvrage qui a pour titre: l'*Éloquence de la chaire*; où il donne d'excellents avis aux prédicateurs. Ce livre in-12, dédié aux missionnaires, fut d'abord imprimé à Toulouse. Le P. Dom Claude Martin, bon connoisseur, le trouva si solide, qu'il le fit réimprimer sous ce titre: *De la sainteté & des devoirs d'un prédicateur évangélique; avec l'art de bien prêcher, & une courte méthode de catéchiser.* A Paris, chez J. B. Coignard, 1685, in-8.

2. Le P. Tachon composa encore la vie édifiante de la vénérable sœur Isabelle la Case de Narbonne, imprimée à Toulouse, en 1687; l'année suivante, il publia un petit ouvrage sur la pénitence, qui n'est pas tombé entre nos mains.

TADIUS, *de l'ordre de Cîteaux.* Dom Hilarion Tadius, mort en 1585, étoit né à Milan, & avoit embrassé la regle de St. Benoit parmi les religieux de Cîteaux. Il a donné un essai de son goût pour la poésie, en mettant les pseaumes pénitenciaux en vers italiens. On conserve son ouvrage à Rome, à Sainte-Croix de Jérusalem.

TAILLANDIER, *de la congrégation de St. Maur.* La congrégation de St. Maur, féconde en hommes de lettres, en produit souvent de nouveaux. On compte parmi les plus récents D. Charles Taillandier, né à Arras, qui fut admis à la profession à Jumieges, en 1727; il travaille avec Dom Joseph Le Vacher & Dom Jean-Baptiste Bossonnet, à l'histoire de Champagne. Le *prospectus* qu'ils ont publié est des mieux écrits, & annonce un excellent ouvrage. Voyez

d'ailleurs l'article MORICE, il eſt parlé de ſes ouvrages.

TAILLIS, *de l'ordre de Cîteaux.* Louis de Taillis fut religieux, puis prieur de l'abbaye de Clairmaraïs, de l'ordre de Cîteaux, au dioceſe de Saint-Omer. Foppens, qui le nomme *Talecias*, dit qu'il étoit directeur des dames de l'abbaye du Verger. Il s'eſt fait connoître par un traité de la néceſſité de la pénitence.

TAISSAND, *de l'ordre de Cîteaux.* Claude Taiſſand étoit profès de l'abbaye même de Cîteaux : M. Pierre Taiſſand, ſon pere, tréſorier de France, étant décédé en 1715, il en compoſa la vie, & la confia à la preſſe la même année, à Dijon, en un vol. in-4.

TALANGER, *moine de Wigorgne.* Jean Talanger, Anglois, prononça ſes vœux à l'abbaye de Wigorgne, de l'ordre de St. Benoit, & enſeigna la philoſophie & la théologie en l'univerſité d'Oxford, où il avoit reçu le bonnet de docteur. On a de lui un commentaire ſur le maître des ſentences. Il vivoit en 1448.

TALENTISSA, *de la congr. de Vallombreuſe.* Il ſuffit de dire que l'on a imprimé les ſermons de Chryſoſtome de Talentiſſa, à Rome, à Florence, à Bologne, à Bergame & en d'autres endroits, pour juger de leur bonté. Outre ceux de morale, on a encore de lui une paſſion, un diſcours ſur le roſaire, trois oraiſons funebres : il a fait d'autres ouvrages en proſe & en vers. Il avoit embraſſé la regle de St. Benoit parmi les religieux de la congr. de Vallombreuſe en Italie, & vivoit dans le dernier ſiecle.

TALLERS, *Bénédictin Allemand.* C'eſt encore ici un de nos ſavants confreres d'Allemagne, dont nous ne connoiſſons proprement que le nom.

TAMBURINI, *général de la congrégation de Vallombreuſe.* Aſcagne Tamburini, l'un des principaux ornements de la congrégation Bénédictine de Vallombreuſe dans le dernier ſiecle, étoit Italien de naiſſance. Il avoit une grande connoiſſance du droit canonique, fut abbé de Sainte-Praxede de Rome, & deux fois ſupérieur-général de ſa congrégation. Nous avons de lui un ſavant & utile ouvrage en 4 volumes in-folio, qui fut d'abord imprimé à Rome, puis à Lyon, en 1640, & à Augsbourg, en 1698. Cet ouvrage traite au long des droits des abbés, des abbeſſes, des prélats, des moines, &c. Dom Tamburini a encore compoſé l'arbre généalogique de ſa congrégation ; l'hiſtoire de tous les ordres militaires inſtitués par les princes de l'Europe, & le catalogue de tous les ſaints & bienheureux qui en ſont ſortis. Il étoit de Marradio, & avoit reçu le bonnet de docteur en théologie.

TANI, *évêque de Civita-Ducale.* Le pieux & ſavant Dom Philippe Tani, né à Albano, fut admis à la profeſſion religieuſe en l'abbaye de Saint-Paul de Rome, le 24 Juin 1649. S'étant diſtingué dans ſes études, il fut nommé profeſſeur, & enſeigna la philoſophie & la théologie durant 15 années. Il expliqua enſuite l'Ecriture ſainte, prêcha, & s'occupa à la compoſition de diſcours académiques. Devenu abbé titulaire, il fut choiſi théologien du cardinal Vincent-Marie Orſini, archevêque de Bénevent, & nommé par Innocent XI évêque de Civita-Ducale, dans le pays des Samnites, où il travailla pendant 17 ans, avec un zele & une charité dignes des plus beaux ſiecles de l'égliſe. Se voyant infirme en 1710, il donna

sa démission, & retourna vivre dans sa maison de profession, où il finit ses jours, le 2 Janvier 1712. Il a laissé 2 volumes de sermons; l'un imprimé à Foligni, en 1679; l'autre à Todi, en 1681. Un discours sur la passion du Sauveur, publié à Rome, en 1673; une oraison funebre de Dominique Spinelli; plusieurs poëmes à la louange de l'empereur Léopold, de Jean III, roi de Pologne, & de Charles V, duc de Lorraine, à l'occasion de la victoire qu'ils remporterent sur les Ottomans en 1683. Ces poëmes parurent la même année dans un recueil de semblables pieces; une lettre pastorale adressée à ses diocésains, & mise sous la presse en 1686; enfin, plusieurs ouvrages manuscrits, parmi lesquels on trouve deux volumes d'éloges sacrés; des poëmes Italiens; des panégyriques; des discours académiques; un carême, & 2 volumes de traités théologiques. Il écrivoit bien.

TANSI, *de la congrégation du Mont-Cassin.* Le nom de Séraphin Tansi est très-respecté dans la congrégation du Mont-Cassin, tant pour son savoir que pour les services qu'il lui a rendus. Il étoit né à Materna, au royaume de Naples, & prononça ses vœux en l'abbaye de Monte-Caverso, le 15 Mars 1683. Il professa dans la suite, avec réputation, la théologie & la philosophie à Parme, à Padoue, à Venise, puis le droit canonique à Rome, où il eut de très-illustres disciples.

Après avoir gouverné sa maison de profession en qualité d'abbé, il fut nommé procureur-général en cour de Rome: place qu'il occupoit encore en 1732. Outre des theses sur le droit canon, qu'il fit imprimer en 1705, il a composé la chronique de St. Michel de Monte-Caverso, depuis l'an 1065, jusqu'en 1484: ouvrage digne de la presse, au jugement de Dom Peze.

TANSON, *abbé d'Amerbac.* Tanson, ou Tatton, vivoit en 820, & fut le second abbé du monastere d'Amerbac, fondé en 796 dans la Saxe orientale, par Suitbert, pour des moines Ecossois. Il a, au rapport de Dampterus, commenté les quatre évangiles.

TANTUCCIUS, *de la congrégation du Mont-Cassin.* Rien ne seroit si beau & si avantageux dans un corps que de se communiquer de congrégations en congrégations non-seulement les lumieres, mais même les sujets pour l'enseignement & tout autre talent. C'est ce qui s'est fait dans la personne de D. Maur Tantuccius, né à Buscine dans la Toscane, & profès de Notre-Dame de Florence, congrégation du Mont Cassin, du 15 Janvier 1626. Après avoir reçu le bonnet de docteur en philosophie dans l'université de Padoue, il fut demandé & envoyé à Saltzbourg, où il enseigna la morale & les saints canons. De retour à Florence, le cardinal Charles de Médicis, le nomma son théologien, & visiteur du diocese de Fiesoli. Il étoit prieur de St. Benoit près de Mantoue, lorsqu'il paya ses droits à la nature en 1656. Outre des sermons, il a laissé une théologie morale en VI tomes, dont il n'y a que la moitié du premier qui soit imprimée, la mort de l'auteur ayant interrompu le reste. C'est tout ce que lui connoît le bibliothécaire du Mont-Cassin; mais l'auteur de l'histoire de l'université de Saltzbourg y ajoute, *Philosophus rationalis, sive Aristoteles logicus*, in-4., 1640: *Trinitas natura-*

lis, ab Aristotele denunciata; in-4.; 1641 : *Templum deorum & hominum ab Aristotele constructum*, in-4., 1641 : *Triumphus Aristotelis*, in-4., 1641.

TARISSE, (*Dom Jean Grégoire*). Le détail des actions & des vertus de ce grand homme rempliroit un volume d'une juste étendue. Bornons-nous aux principaux traits de sa vie.

Pierre Tarisse, son pere, & Marguerite Pellier, sa mere, tous deux de la ville de Cessenon dans le bas-Languedoc, étoient de condition médiocre, quoiqu'assez bien alliés ; mais ils étoient riches en probité & en vertus chrétiennes. Dans le pays on ne cherchoit point d'autre arbitre que Pierre Tarisse, pour vuider les différends. Les troubles de la ligue ayant obligé le mari & la femme de quitter Cessenon, ils se retirerent à une lieue de là, dans un lieu appellé Pierre-rue, où le capitaine Bacon, leur parent, étoit gouverneur du château. Ce fut là qu'en 1575, ils mirent au monde notre Jean Tarisse. Ils eurent grand soin de lui donner une bonne éducation, & de cultiver en lui les dons de la nature & de la grace.

A l'âge de 7 ans, son pere lui donna un maître pour apprendre à lire & à écrire, avec les premiers élements de la grammaire. Mais parce que le tumulte de la guerre interrompoit souvent l'école de Cessenon, il prit la résolution de le mener à Alby, pour continuer ses études. Le jeune Tarisse y fut l'exemple & le modele de tous les écoliers, par sa modestie, sa piété & son goût pour la retraite, qui le séparoit des divertissements ordinaires à la jeunesse. Outre le temps de l'étude, il trouvoit des heures pour vaquer à la lecture des bons livres. Il y prenoit beaucoup de plaisir, & s'en servoit pour régler ses mœurs & nourrir sa piété. Son pere se trouva obligé de le retirer d'Alby, après deux ans & demi d'étude, & de lui faire apprendre la pratique & le style du palais. Il servit quelque temps de clerc au lieutenant de Cessenon.

De là il fut mis à Beziers sous un procureur, où il passa quelques années. Il y éprouva tant de dégoût, qu'il prit le parti des armes, & se trouva au siege de Castanet. Cette nouvelle profession, si dangereuse à l'innocence des mœurs, ne diminua rien de ses pratiques de dévotion, qu'il n'oublia jamais. Les vices qui regnent parmi les soldats ne lui causerent que de l'indignation. Il donna des marques de bravoure dans une occasion, & s'attira de tous les officiers les louanges dues à son courage & à sa fidélité. Si-tôt que le siege fut fini, il revint à Cessenon, où il reprit ses premieres occupations, & travailla avec tant d'assiduité & de jugement, qu'il devint le conseil de beaucoup de personnes.

Le gouverneur de Cessenon charmé de son mérite & de ses talents, le pria de prendre sa maison pour demeure, & de se charger du soin de ses affaires, qui étoient en assez mauvais ordre. Sous ce nouveau Joseph, la maison du gouverneur changea entiérement de face. Il vit de jour en jour son revenu augmenter, par les soins & l'industrie de son intendant. Ce fidele économe mit en ordre les titres & les papiers de la maison, fit des mémoires exacts de tout ce qui étoit à faire pour la conservation du domaine & des droits de la seigneurie. Comme il avoit été bon

ſoldat, il fit voir qu'il n'étoit pas moins propre aux exercices de la nobleſſe. Il apprit avec les enfants du gouverneur les mêmes exercices qu'eux, & prouva que ſon cœur & ſes inclinations étoient au deſſus de ſa naiſſance.

Au milieu de ſes occupations, il ſe retiroit pour prier Dieu en ſecret, pour faire de ſaintes lectures, & châtier ſon corps par diverſes macérations. S'il prenoit quelque amuſement, c'étoit à lire les vies des grands hommes & des poëtes françois. Il compoſoit lui-même aſſez bien des vers, & les faiſoit déclamer par les enfants. Il étoit temps qu'il choisît une vacation permanente, dans laquelle il pût ſecourir ſon pere, dont la vieilleſſe demandoit ſa préſence. Il en demanda la permiſſion au gouverneur, qui jugea la demande raiſonnable, & lui promit, par reconnoiſſance, de contribuer à l'achat de quelque office qui pût lui convenir.

Tariſſe, âgé d'environ 23 ans, acheta une charge de notaire royal. En même temps le lieutenant de Ceſſenon l'obligea de prendre l'office de greffier. Il remplit ces deux emplois avec honneur & avec un parfait déſintéreſſement. Quoiqu'il ne fût pas riche, ce qu'il avoit n'étoit plus à lui, lorſqu'il s'agiſſoit de ſoulager les pauvres. On le vit pluſieurs fois ſe dépouiller pour revêtir ces membres de Jeſus-Chriſt. Jamais il ne les refuſa, lorſqu'il put leur faire du bien. Mais ce n'étoit là que les prémices de ce qu'il devoit faire un jour.

Après la mort de ſon pere, il gouverna ſagement la maiſon paternelle, & penſa à prendre un établiſſement. Il jetta les yeux ſur une perſonne en qui il avoit remarqué beaucoup de ſageſſe. Mais Dieu lui fit connoître par un événement ſingulier, qu'il avoit ſur lui d'autres deſſeins. Ce qui l'arrêta encore, fut le diſcours de ſa mere, lorſqu'il lui demanda ſon conſentement. Elle le pria de ne point prendre de parti, qu'après lui avoir fermé les yeux, & de bien examiner ſa conſcience à loiſir, pour mieux connoître ſi Dieu l'appelloit à l'état du mariage. Cet avertiſſement fut un ordre pour lui. Il ne penſa plus qu'à vivre dans les exercices de piété. Ses lectures devinrent plus fréquentes, ſes prieres plus aſſidues, ſes mortifications plus grandes, & dès-lors on fut perſuadé que ſous un habit ſéculier, il menoit une vie religieuſe.

Un coup de la providence changea peu après ſes occupations, & le fit entrer dans la carriere, où il devoit un jour ſe ſignaler. Un jeune homme de Laval dans le Maine, nommé Chabert, revenant d'Eſpagne, paſſa par Ceſſenon. Tariſſe ayant converſé avec lui pendant quelques jours, reconnut en lui des talents pour l'inſtruction de la jeuneſſe, & après l'avoir fait voir à des perſonnes capables d'en juger, il le pria de s'arrêter à Ceſſenon, lui promit de le loger, de le nourrir & de le meubler. M. Tariſſe & Chabert contracterent une amitié très-intime. Chabert, à force de fréquenter ſon ami, remarqua en lui un grand fonds d'eſprit, & ſe perſuada qu'il ne lui manquoit que du latin pour rendre un jour de grands ſervices à l'égliſe. Il lui en ouvrit ſa penſée, & enfin lui fit prendre la réſolution d'aller au college de Rhodez. La veille de ſon départ, il fit planter deux croix de bois ſur les deux grands chemins de Ceſſenon, dont l'un va à Beziers, & l'autre à Caſtres, afin d'ex-

citer les paſſants, par la vue de ces croix, à honorer les ſouffrances du Sauveur. La divine providence l'adreſſa dans une maiſon de Rhodez, où demeuroit Jean Dartis, qui fut depuis très-célebre dans l'univerſité de Paris, dont il devint le premier profeſſeur en droit canon. Ils ſe lierent tous deux d'une amitié qui ne finit qu'avec la vie.

Tariſſe, alors âgé d'environ 30 ans, s'étant préſenté au college, ne fut jugé capable que de la derniere claſſe. Le peu qu'il avoit appris de latin dans ſa plus tendre jeuneſſe à Alby, ne lui laiſſoit qu'une légere teinture des premiers éléments de cette langue. Mais il fit des progrès ſi rapides, que dans l'eſpace de deux ans il ſe trouva en état d'étudier en philoſophie. Alors il revint à Ceſſenon avec ſon ami Dartis, qui, ſans doute, avoit beaucoup contribué à ſon avancement. Après y avoir demeuré quelque temps, ils allerent voir le prieur de Roquebrune leur ami, qui les reçut chez lui, & en prit occaſion de faire avec eux une académie de droit canon; ſcience dans laquelle Dartis étoit déjà très-verſé, & dont il donna des leçons aux deux autres. Ce fut par ce moyen que Tariſſe ſe rendit habile dans les matieres de droit, & que dans la ſuite il ſe fit une grande réputation. Après une année paſſée de la ſorte, il prit la réſolution de continuer ſes études, & ſe rendit à Toulouſe. Il y fit ſon cours de philoſophie avec ſuccès. Ses belles qualités le firent aimer, ſa ſageſſe lui attira l'eſtime des perſonnes de diſtinction, & dès-lors on jugea qu'il ſeroit un jour utile à l'égliſe. Il commença à ſe conſacrer au Seigneur d'une maniere plus particuliere par la tonſure cléricale.

Dans ce temps-là le prieuré-cure de Ceſſenon, d'un revenu conſidérable, dépendant de l'égliſe de St. Pons de Tomieres, vint à vaquer. Pluſieurs perſonnes de qualité le pourſuivoient; mais leur droit étoit ſi douteux, qu'on ne pouvoit diſcerner à qui ce bénéfice devoit appartenir. Quelques amis de M. Tariſſe connoiſſant ſes talents, & le fruit qu'il ſeroit capable de faire dans un grand troupeau, qui avoit été négligé par un paſteur mercenaire, jetterent les yeux ſur notre philoſophe-clerc, & lui conſeillerent de requérir ce bénéfice. Il allégua beaucoup de raiſons toutes plus fortes les unes que les autres, pour s'en diſpenſer. Ses amis, loin de ſe rebuter, firent de nouvelles inſtances, & obtinrent ſon conſentement. » Meſſieurs, leur dit-il, je ne ſaurois aſſez reconnoître les bontés que » vous avez pour moi. Votre zele anime mon courage, & votre charité » augmente la confiance que j'ai en » Dieu. Votre conſeil me ſervira de » guide dans une affaire ſi épineuſe, » que j'embraſſe avec d'autant plus de » réſolution, qu'en cela je n'agis que » par votre avis. Ce n'eſt ni l'ambi» tion, ni le deſir de paroître avec » éclat dans le monde qui m'y por» tent; mais le ſeul bon plaiſir de Dieu, » qui m'eſt notifié par vos ſollicita» tions «.

M. Chanard, ancien religieux de St. Tibery, lui donna la premiere entrée dans cette affaire, en lui réſignant ſes prétentions ſur le bénéfice de Ceſſenon. On fut ſurpris de voir alors paroître un nouvel impétrant, qui préſenta requête à la cour, pour que la poſſeſſion du bénéfice lui fût adjugée. Le feu de la conteſtation ſe ralluma

plus qu'auparavant, & ses adversaires voyant combien sa vertu étoit respectée dans la ville de Toulouse, & la réputation qu'il s'y étoit acquise, évoquerent l'affaire au grand-conseil, persuadés qu'il ne pourroit résister à leur crédit & à la longueur des procédures. Il fit plus d'une fois le voyage de Toulouse à Paris à pied : il eut à souffrir des affronts & des menaces, auxquels il n'opposa qu'une grande tranquillité d'esprit, beaucoup de courage, & une extrême attention à n'offenser personne. Il exposoit son droit aux juges avec tant de graces, de droiture & de solidité, qu'après l'avoir entendu, ils étoient persuadés de la bonté de sa cause. Il obtint plusieurs arrêts; mais à peine étoient-ils rendus, que ses adversaires, personnes puissantes, formoient de nouveaux incidents. Mais Dieu lui envoya un secours auquel il ne s'attendoit pas.

Profitant de son séjour à Paris, il résolut d'étudier en théologie. Il fit connoissance avec des gens de bien, qui demeuroient au college de Narbonne, où ils lui procurerent une bourse. Il ne manquoit aucun jour d'aller en Sorbonne prendre des leçons. Pendant qu'il s'y distinguoit, sa vertu se faisoit connoître dans son college. La charité qu'il exerça envers l'official de Rieux, ne contribua pas peu à lui attribuer l'estime de tout le monde. Cet ecclésiastique, qui demeuroit dans le même college, étant tombé dans une longue & dangereuse maladie, le charitable boursier ménagea si bien ses heures & son temps, que, malgré son assiduité en Sorbonne, il en trouva assez pour rendre au malade, pendant quatre mois, tous les services dont il avoit besoin. L'évêque de Rieux, qui venoit de temps en temps voir son official, admiroit le zele & la charité de M. Tarisse. Sachant qu'il avoit un procès, il se chargea de solliciter lui-même les juges, qui rendirent enfin un arrêt contradictoire, par lequel il fut déclaré légitime prieur-curé de Cessenon, & ses adversaires condamnés aux dépens.

Alors le nouveau prieur-curé revint à Cessenon pour prendre possession du bénefice. Il croit n'avoir plus d'obstacle à vaincre; mais lorsqu'il se présente, il trouve un nouveau dévolutaire. Heureusement ce dernier se désista au moyen d'une cure que M. Dartis, ami de M. Tarisse, lui résigna. Celui qui avoit suscité cette derniere affaire, & qui avoit été une des parties dans le procès, ne trouvant point d'autre moyen de sortir de l'embarras où il se trouvoit par la condamnation aux dépens, eut recours à la générosité de M. Tarisse. Il vint se jetter à ses pieds, le pria d'oublier le passé, & d'avoir égard aux frais immenses faits & à ceux auxquels il étoit condamné par l'arrêt. Le prieur lui pardonna tout, lui remit tous les frais & dépens, avec tous les arrérages des fruits du prieuré dont il avoit joui durant cinq ou six ans de contestation. Ainsi d'un ennemi, il s'en fit un ami très-sincere.

M. Tarisse avoit 40 ans lorsqu'il prit possession de son prieuré. Il se présenta ensuite à son évêque pour recevoir, par l'imposition de ses mains & l'onction sacrée, l'ordre de la prêtrise. Comme son bénéfice étoit régulier, il prit l'habit de l'ordre de St. Benoit des mains de Dom Tabourier son ami, capiscol de Saint-Chinian, & provincial des

Bénédictins de la congrégation des exempts.

La regle de St. Benoit étoit alors presque inconnue dans la plupart des monasteres de France. On n'y voyoit presqu'aucun vestige des austérités & des pratiques qu'elle prescrit. Dieu, qui avoit suscité Dom Tarisse pour étendre & soutenir la réforme de St. Maur, lui inspira un desir ardent de pratiquer tout ce que la regle ordonne. Il commença par s'abstenir de viande: rarement usoit-il de poisson: des légumes, des fruits de son jardin & du pain des pauvres, faisoient sa nourriture ordinaire: il observoit exactement tous les jeûnes prescrits par la regle: les jours mêmes qu'il ne jeûnoit point, il étoit souvent deux heures après midi, lorsqu'il prenoit son repas: il ne portoit point de linge, & sous ses habits il étoit ordinairement revêtu d'un cilice: son lit étoit composé de trois petites planches sur lesquelles étoit une paillasse piquée en forme de matelas: il passoit quelquefois les nuits entieres en prieres & en lectures, & mortifioit son corps par toutes sortes de macération. Quand il étoit malade, il lui falloit un commandement de Dom Tabourier son directeur, pour qu'il changeât quelque chose à son genre de vie, s'estimant trop heureux de souffrir pour Jesus-Christ. Ses habits étoient d'une étoffe vile & grossiere, mais propre, ne pouvant souffrir rien d'indécent. Il avoit ménagé au bout de sa chambre un petit cabinet, où il avoit son oratoire. C'étoit pour lui un lieu de délices.

Il ne pouvoit voir sans douleur l'état déplorable où étoit son église. Les hérétiques, qui l'avoient pillée, n'avoient rien épargné. De quelque côté qu'il jettât les yeux, il voyoit des ruines & des marques de leur fureur. La voûte du chœur étoit rompue, le clocher sur le point de tomber, quelques arcades de la nef brisées, la charpente & la couverture manquoient en plusieurs endroits: il y avoit des chapelles ensevelies sous leurs ruines. Les églises dépendantes de celle de Cessenon étoient encore plus désolées par la négligence des vicaires & des marguilliers. Pour remédier à tous ces maux, il partagea en trois portions tout le revenu de son bénéfice, une pour les pauvres, l'autre pour les réparations de son église, & la troisieme, qui étoit la plus petite pour son entretien. Il fit revoûter le chœur, réparer les arcades de la nef & les chapelles, recouvrir & blanchir l'église. Il y fit mettre des vitraux, exhausser & paver le sanctuaire, rebâtir le clocher & fondre des cloches, relever le parvis de devant le portail, & clore le cimetiere.

Au bout de quelques années son église changea entiérement de face, de même que celles qui en dépendoient. La providence lui donna deux habiles sculpteurs, qui se consacrerent au service de son église, & qui, pour tout salaire, se contenterent de prendre chez lui leur nourriture. Il découvrit une carriere de marbre à une lieue de Cessenon dans la paroisse de Roquebrune, d'où il tira des pierres d'une grande beauté, qu'il employa à la décoration de la maison de Dieu. Après l'avoir rétablie, son premier soin fut la structure du grand autel, pour lequel il n'épargna rien. Aussi passoit-il pour le plus beau qui fût dans le Languedoc. Il l'accompagna de deux magnifiques candelabres dans

le

le sanctuaire & de six grands chandeliers de cuivre. Les chaises du chœur, les confessionnaux, la chaire pour annoncer la parole de Dieu à son peuple, furent refaits à neuf d'un très-beau travail. Le vase pour contenir l'eau bénite & les fonts baptismaux étoient de marbre : tout enfin, les ornements, les calices, les aubes, & autres meubles concernant le culte divin, furent le fruit de ses soins & de sa piété. Il augmenta son clergé d'un prêtre surnuméraire, d'un clerc & de six enfants de chœur, qu'il fit instruire dans le chant & les cérémonies. Le bel ordre qu'il faisoit observer dans la célébration des saints mysteres, & le grand nombre d'officiers que l'on y voyoit aux grandes solemnités, joint à la modestie que l'on y remarquoit, faisoient dire aux étrangers que l'on faisoit l'office à Cessenon, avec autant de majesté que dans une église cathédrale.

Pour exciter le zele & la dévotion de ses paroissiens, il institua plusieurs confrairies, & renouvella celles qui avoient été abolies ou négligées. Telle fut celle du saint sacrement, à laquelle furent consacrés les troisiemes dimanches de chaque mois, & tous les jeudis de l'année. Lorsqu'on portoit le saint viatique aux malades, les confreres étant avertis devoient l'accompagner; & lorsqu'on le portoit en procession, quatre des plus honorables, après avoir communié le même jour, portoient le dais.

L'instruction & le salut de ses ouailles ne furent pas moins l'objet de son zele. Il faisoit assidument aux personnes instruites des prédications solides, & aux simples & aux enfants, des catéchismes. Il avoit des jours & des temps destinés pour l'un & pour l'autre ; & afin que personne n'y manquât, il envoyoit des enfants avertir un chacun, au son d'une clochette, de s'y rendre. Personne n'osoit s'arrêter dans les rues pendant ce temps-là. Le parlement de Toulouse rendit, à sa sollicitation, un arrêt par lequel il étoit défendu aux habitants de Cessenon d'être, ni aux jeux, ni aux cabarets, ni même dans les rues durant le service divin, aux jours de dimanches & de fêtes.

Outre les instructions publiques, il en faisoit de particulieres, donnant à chacun des avis secrets & des conseils charitables, & faisoit éclater tout son zele contre les libertins qui n'en vouloient pas profiter. On vit alors la ville de Cessenon changée : les vices grossiers cesserent, & la fréquentation des sacrements devint plus commune.

Sa charité rendoit sa maison un hospice pour les étrangers, un hôpital pour les malades, & un lieu d'aumônes pour les pauvres. Les religieux mendiants, sur-tout, étoient reçus chez lui avec respect, comme des personnes consacrées à Dieu, & des ministres de sa parole. Il leur donnoit des provisions, & ne se bornoit pas à les secourir pendant leurs travaux évangéliques; mais il envoyoit encore à leurs couvents de quoi soulager leur disette. Plusieurs fois des pauvres malades étrangers venant se présenter chez lui, y furent reçus & traités jusqu'à ce qu'ils fussent en état de continuer leur route, & jamais il ne les renvoya sans leur donner quelque aumône considérable.

Une occasion éclatante fit voir l'étendue de sa charité. Le roi Louis XIII

ayant passé à Beziers en 1622, après le siege de Montauban, le comte de Burin fut logé avec tout son régiment dans la ville de Cessenon, où il séjourna quelque temps; mais en sortant, il laissa un grand nombre de soldats malades, avec ordre aux consuls de la ville de veiller à leur traitement. Le comte partit, & ses ordres furent très-mal exécutés. Les soldats négligés gémissoient, accablés de maux & des blessures qu'ils avoient reçus au siege. Le mauvais air se répandit parmi eux, & se communiqua bientôt aux habitants. Le charitable pasteur, après avoir fait des reproches en public aux consuls sur leur négligence, fit de sa maison priorale un hôpital, où il rangea des lits, loua des logis & des hommes à ses frais, pour servir & soulager les soldats & les autres infirmes. Il sacrifia tout ce qu'il avoit, ses commodités, ses biens, son propre corps & sa vie, qu'il exposa mille fois en se mêlant parmi ces malades, les visitant assidument les uns après les autres, les servant lui-même, les consolant & les encourageant à souffrir avec patience. Sa maison n'étoit pas seulement ouverte aux hôtes & aux malades : elle étoit l'asyle de tous les indigents. Chaque semaine il faisoit quatre ou cinq fois une aumône générale, & tous les jours les pauvres passants & les plus incommodés de la ville trouvoient une ressource dans sa charité.

Il faisoit à Cessenon deux personnages à la fois, celui de religieux & celui de curé. Il se montra parfait dans l'un & l'autre de ces deux états. Il est surprenant qu'un homme qui n'avoit point passé par les épreuves du noviciat, ait aimé la retraite, gardé le silence, observé les jeûnes, l'abstinence, les veilles, les mortifications & tout ce que prescrit la regle de St. Benoit, avec la derniere exactitude, au milieu des embarras du monde. Plus il lisoit cette sainte regle, plus il l'admiroit, plus il sentoit en lui le desir de l'observer, & de la voir observée dans sa perfection. Mais pendant qu'il en admiroit la beauté, il gémissoit de la voir négligée au point qu'elle l'étoit dans les monasteres. Pour exciter ses confreres à la lire, il en acheta un très-grand nombre d'exemplaires, qu'il fit relier avec toute la propreté possible; & lorsque ces religieux alloient le voir, ou qu'il leur rendoit visite, il leur en faisoit présent. » Voilà, leur disoit-il, le testament de notre pere : voilà ce que nous avons promis d'accomplir «. Il leur en lisoit quelquefois les chapitres les plus importants qu'il leur expliquoit. Il eut la consolation d'en voir plusieurs changer de vie, & devenir zélés observateurs d'une regle qu'à peine connoissoient-ils auparavant. En un mot, il tenta tous les moyens possibles de rétablir l'observance dans les monasteres voisins.

Assuré d'un nombre d'anciens dévoués à la réforme, il fit un voyage à Paris, pour voir & consulter les religieux les plus zélés pour l'exacte observance de la regle. Il trouva au college de Cluny Dom Laurent Bénard, qui, animé du même esprit que lui, formoit de jeunes religieux dans la pratique de la regle, & tâchoit de les mettre en état de rendre un jour à l'ordre son ancienne splendeur. Ils s'encouragerent l'un & l'autre à travailler au rétablissement de l'observance.

Dom Tarisse étant revenu en Lan-

guedoc, visita les autres monasteres de la province, & même de la Gascogne, faisant par-tout des prosélytes. Il alla aussi à Toulouse, pour s'assurer des plus considérables du parlement & de la ville. M. le premier président, qui l'estimoit beaucoup, ayant appris son dessein, & regardant cette entreprise comme l'œuvre de Dieu, lui promit toute l'assistance qu'il pourroit lui procurer. Le parlement députa Dom Tarisse & Dom Tabourier pour aller à Cruas, au diocese de Viviers, faire des réglements & réformer les religieux de cette abbaye. Ils rencontrerent à Avignon le P. Dupont, célestin, qui leur dit, qu'avec la permission de son général, il alloit changer son habit en celui de la réforme nouvellement érigée sous le nom de congrégation de Saint-Maur. D. Tarisse fit connoître au pere Dupont qu'il aspiroit au même but; qu'il avoit amassé en son particulier des sujets pour cette conquête; que le Languedoc en fourniroit qui n'auroient pas moins de courage que les autres.

Depuis cette rencontre, Dom Tarisse sentit en son cœur un si grand desir d'étendre la congrégation de Saint-Maur dans le Languedoc, qu'il ne se donna plus aucun repos. Le temps marqué pour l'arrivée des premiers peres réformés à Toulouse étant venu, ils y furent reçus par l'archevêque, le premier président, le clergé & le parlement, comme des envoyés de Dieu. Dom Tarisse s'y rendit avec empressement, & après les avoir embrassés, il les supplia de le recevoir dans la congrégation, & de lui faire la grace d'être un des novices qui jeteroient les fondements du séminaire de St. Louis. On lui promit de recevoir en sa compagnie ceux qu'il jugeroit propres à embrasser la réforme.

Avant que de partir de son prieuré, il assembla ses prêtres & les principaux de sa paroisse, leur déclara sa résolution, & après leur avoir demandé pardon des fautes qu'il avoit pu commettre dans les fonctions de son ministere, il les exhorta à la paix & à la pratique de ce qu'il leur avoit enseigné. Ils ne répondirent à cet adieu que par leurs larmes. Mais il eut à soutenir un autre assaut bien plus de conséquence de la part de son évêque, auquel il alla demander sa bénédiction. Ce prélat le prit par des raisons de conscience, par l'intérêt de son église, à laquelle il avoit été appellé par la voix de Dieu; & enfin voyant qu'il ne pouvoit rien sur son esprit, il le quitta sans lui dire adieu.

Dom Tarisse prit donc l'habit de la réforme, sur la fin du mois de Juin 1623, avec trois autres de ses confreres qu'il avoit gagnés à Dieu, & son nom fut changé en celui de Grégoire. Pendant son noviciat, il donna de grands exemples d'humilité & de mortification. Il prononça ses vœux avec une ferveur admirable, le 29 de Juin 1624, âgé de 49 ans. M. Dartis, son ancien ami, assista à la cérémonie avec beaucoup de personnes, qui ne purent voir ce spectacle sans en être touchés. Le bruit s'en étant répandu dans les monasteres voisins, plusieurs anciens religieux vinrent demander l'habit de la réforme.

On n'attendoit que la profession de Dom Tarisse pour lui donner des emplois conformes aux talents dont Dieu l'avoit favorisé. Il fut presque aussi-tôt chargé de l'instruction des novices du

séminaire de St. Louis. En même temps on lui donna le soin de faire subsister la communauté, qui étoit sans revenus, & d'introduire la réforme à la Daurade, dont il fut élu prieur en 1627. Il gouverna cette maison avec toute la prudence d'un homme consommé dans la conduite des ames, & s'attira l'amour & le respect des religieux, par sa douceur, & l'estime des supérieurs majeurs, par son obéissance.

Au bout de dix-huit mois, le chapitre général tenu à Vendôme, le nomma prieur de Noaillé, moins pour le gouvernement de ce monastere, que parce qu'on s'étoit engagé de commettre au prieur de Noaillé la conduite spirituelle des religieuses de la Trinité de Poitiers, qui étoient environ quatre-vingt, & pour lesquelles il falloit un directeur sage, expérimenté, d'un grand discernement, un homme d'oraison, & dégagé de toutes passions. On ne pouvoit mieux le choisir que dans la personne de Dom Grégoire Tarisse. Les religieuses avouerent depuis que jamais elles n'avoient connu de personne plus éclairée & plus remplie de Dieu. Mme. de Bourbon, abbesse de la Trinité, ayant fait ses exercices spirituels sous sa direction, déclara qu'elle avoit eu une satisfaction non commune des bons avis qu'il lui avoit donnés.

Pendant les deux années qu'il fut prieur de Noaillé, le R. P. Dom Maur Dupont, supérieur de la congrégation, assembla deux dietes dans ce monastere. Dom Tarisse y fit connoître l'étendue & la solidité de son esprit, & les grands talents que Dieu lui avoit donnés pour le gouvernement. C'est pourquoi au chapitre général tenu à Vendôme, le 22 d'Avril 1630, il fut d'abord élu définiteur, & ensuite, d'une voix unanime, supérieur-général de la congrégation. Quoique Dom Maur Dupont eût pris quelquefois ce titre avant lui, & que d'autres eussent gouverné cette société naissante en qualité de président, Dom Tarisse passe pour en avoir été le premier général, parce que c'est lui qui l'a étendue, & qui lui a donné sa consistance.

Il commenca par visiter tous les monasteres, afin de connoître tous les religieux, d'éprouver leur capacité, de sonder leurs inclinations, & de voir avec quelle ferveur ils se portoient à l'observance des regles. Il se comporta si saintement dans cette visite, & donna des marques si éclatantes de vertu, qu'il se fit aimer & admirer de tous les religieux. Malgré ses occupations, il regardoit comme son premier devoir d'assister à l'office divin de nuit & de jour, & à tous les exercices de régularité, dont il ne se dispensa jamais sans une nécessité absolue. Il eut la consolation de voir que la congrégation étoit dans la plus grande ferveur; que l'austérité, la retraite, l'oraison mentale, la célébration des divins mysteres, le silence, la douceur, la concorde, l'abstinence, le jeûne, le travail & l'étude la rendoient recommandable; que les cours souveraines & les ministres d'état la protégeoient; que les abbés commendataires & les anciens religieux mesurant leur affection sur la bonne odeur qu'elle répandoit, la demandoient en plusieurs lieux avec instance.

Dans les affaires contentieuses, qui sont inévitables, il recherchoit toutes les voies d'accommodement, & n'avançoit jamais rien qui pût blesser les per-

ſonnes intéreſſées. Il vouloit ſur-tout qu'on évitât les procès, parce qu'il eſt très-difficile que les eſprits ne s'aigriſſent en plaidant, & que la charité étant altérée, Dieu ne ſoit offenſé. Il diſoit que l'ordre s'étoit enrichi en donnant & ſe relâchant de ſes droits, & s'étoit perdu & ruiné par le trop grand attachement aux biens temporels. Son goût pour les ſciences lui en donna un très-grand pour les bibliotheques. Il vouloit que les ſupérieurs euſſent ſoin de les remplir de bons livres, pour donner aux religieux le moyen de s'entretenir dans leur ſolitude.

Lorſque la congrégation de Saint-Maur fut introduite dans les monaſteres de France, la plupart avoient été entiérement ruinés, tant par les calviniſtes, que par la négligence des abbés; & les autres tomboient en décadence. Peu après que Dom Tariſſe fut élu général, il envoya dans tous les monaſteres de la congrégation un religieux, habile architecte, pour y dreſſer des plans & des modeles des bâtiments qu'il falloit faire. Il en fit conſtruire tout à neuf une vingtaine, & réparer plus de cinquante, pendant ſon généralat. En permettant de bâtir, il ne pouvoit ſouffrir qu'on empruntât, ni qu'on retranchât rien des dépenſes ordinaires pour l'entretien des religieux. Jamais il ne voulut que dans les nouveaux édifices il y eut rien qui reſſentît la pompe & l'éclat des grands du monde. Il exigeoit ſeulement qu'on y vît reluire la modeſtie & la ſimplicité religieuſe, & qu'on y recherchât plutôt la ſolidité que les ornements. Mais à l'égard des égliſes, il vouloit que tout y fut magnifique. Ce fut lui qui donna ordre de faire travailler à celle de Saint-Germain-des-Prés, qui d'obſcure qu'elle étoit, eſt devenue, par les réparations & les embelliſſements qu'on y a faits, une des plus propres de Paris.

Quant à la vertu de pauvreté, il la pratiqua juſqu'au dernier ſoupir. Bien loin de ſe réſerver le pouvoir d'avoir plus que les ſimples religieux, à raiſon de ſa charge; il ne vouloit pas même garder ce qu'il leur accordoit avec plaiſir. Il vouloit toujours que ſes inférieurs fuſſent mieux traités que lui pour la nourriture, pour les habits, & pour les ſoulagements que l'on donne aux malades. Jamais il ne ſouffrit qu'on fit pour lui quelque dépenſe extraordinaire. Il diſoit à ce ſujet que le bien du monaſtere ne devoit pas être employé en ſuperfluités; que le ſang des pauvres crioit vengeance devant Dieu, contre ceux qui font des dépenſes inutiles, & qu'il étoit honteux à des religieux, qui font profeſſion d'imiter la pauvreté volontaire du fils de Dieu, de ſe voir traités comme les perſonnes riches. Il étoit encore porté à cette vertu par un motif de compaſſion pour les pauvres. Il donna ordre qu'on eût par-tout un grand ſoin de les aſſiſter, même au deſſus des facultés des monaſteres, & qu'on donnât à cet égard plutôt dans l'excès & dans la profuſion que dans l'épargne, à l'exemple de nos prédéceſſeurs, qui, par une tradition conſtante dans l'ordre de St. Benoit, ont toujours eu les pauvres en recommandation. Pour lui, jamais il n'en refuſa aucun.

Son zele pour le bon ordre & l'obſervance réguliere lui faiſoit donner des avis particuliers à chaque ſupérieur, ſans oublier les inférieurs. Lorſqu'ils lui écrivoient, il ſe faiſoit une loi de ne jamais manquer à leur répondre,

quelque fatigue que cela lui causât. Il regardoit cette obligation comme une partie de la charge qu'il n'avoit acceptée que par obéissance. Il a écrit une quantité prodigieuse de lettres, toutes pleines de piété, d'onction & de sagesse: tout y étoit simple, mais pressant. Celles qu'il écrivoit aux séculiers étoient respectueuses, civiles, & gagnoient les cœurs par la sincérité & la candeur, dont elles étoient toujours accompagnées. Lorsqu'il avoit à traiter avec eux, c'étoit pour lors que sa sagesse paroissoit dans tout son éclat.

Dans tous les chapitres généraux, on admiroit son humilité & sa modestie. Il assuroit qu'on ne le connoissoit pas; qu'il étoit un très-grand pécheur, foible de corps & d'esprit, & incapable de gouverner la congrégation. Il se prosternoit aux pieds des définiteurs, & leur demandoit avec larmes d'être déchargé du pesant fardeau de la supériorité. Il ne l'acceptoit que par obéissance, & en vertu d'un commandement exprès. On ne finiroit pas s'il falloit parler en détail de ses vertus, de sa vie intérieure, de son application à la priere, de ses veilles, de ses jeûnes, de son excessive pénitence, de sa patience dans les douleurs les plus vives, de sa fermeté & de sa constance dans la mauvaise affaire que lui susciterent quelques religieux inquiets & mécontents, connus sous le nom de Faronites. Ces rebelles, comme les appelle (*a*) Dom Mabillon, l'outragerent dans des écrits publics, pleins de fausses imputations, que nous avons eu la douleur de voir reparoître dans plusieurs mémoires dictés par la passion. Mais Dom Claude-Maur Jourdain, assistant du P. général, les a solidement réfutés dans un écrit imprimé sous ce titre: *Défense du R. P. Dom Grégoire Tarisse, supérieur-général de la congrégation de Saint-Maur, contre les fausses imputations des Faronites renouvellées depuis peu dans quelques libelles.* A Paris, 1766, in-4., 55 pages. Dom Jourdain (*b*) a dressé cette défense; 1°. sur un recit manuscrit, de l'affaire des Faronites; 2°. sur l'histoire manuscrite de la congrégation de Saint-Maur, par D. Martene; 3°. sur les annales manuscrites de la même congrégation, par Dom Mege; 4°. sur quelques écrits pour & contre les Faronites; 5°. sur quelques lettres originales & sur les actes du procès intenté à Rome & en France.

Dom Tarisse fut attaqué de la pierre en 1646, & tomba dans un état d'infirmités. Il en profita pour se dispenser d'aller au chapitre général de 1648, & pour se délivrer de la supériorité. Les longues & vives douleurs qu'il souffrit depuis, donnerent un nouvel éclat à sa vertu. Il termina enfin sa vie laborieuse par une mort très-sainte, le 24 7bre. de la même année. Après avoir gouverné pendant 18 ans la congrégation avec beaucoup de sagesse & de prudence, il la laissa dans un état très-florissant. Sa

(*a*) *De re diplom.*, *tom. III*, *Cap. III*, pag. 229. (*b*) Dom Jourdain, malgré les distractions inévitables de la supériorité, a toujours cultivé les sciences & les beaux-arts. On a de lui l'*Oraison funebre de M. Bouhier, second évêque de Dijon*, imprimé en 1755, in-4. Il est encore auteur de la *Dissertation sur les voies romaines de la Franche-Comté*, *qui a remporté le prix proposé par l'académie de Besançon*, *en* 1756.

piété & les excellentes qualités de son esprit lui avoient concilié l'estime des personnes les plus illustres & les plus saintes de son temps.

La reine régente, Anne d'Autriche, le regardoit comme un homme d'une vertu éminente. Sa majesté étant en retraite au Val-de-Grace, il eut l'honneur de l'aller voir. La reine en témoigna son contentement à l'abbesse, & lui dit qu'elle venoit de voir un saint. M. de Château-Neuf, garde des sceaux, étoit si persuadé de sa probité & de la pureté de ses intentions, qu'il ne pouvoit rien lui refuser. M. Molé, premier président du parlement de Paris, avoit des sentiments extraordinaires de sa vertu; il l'aimoit tendrement, & s'intéressoit si vivement à sa conservation, qu'ayant appris qu'il étoit dangereusement malade de la pierre à Saint-Denys, il s'y transporta en diligence, pour le voir & l'empêcher de s'exposer à l'opération, qui lui auroit causé la mort. Le cardinal de Richelieu avoit conçu une si bonne opinion de sa prudence & de sa probité, qu'il l'avoit fait entrer dans son conseil de conscience. Le fameux pere Joseph le consultoit souvent sur des matieres spirituelles. Le savant & pieux cardinal de la Rochefoucault disoit que si Dom Tarisse n'étoit pas saint, il n'en connoissoit aucun dans le monde. M. de Cospéan, évêque de Lisieux, disoit que ce religieux imitoit & honoroit, autant qu'il est permis à la foiblesse humaine, l'esprit de la vie cachée de J. C. M. Alain de Solminiac, évêque de Cahors, félicitoit la congrégation d'avoir un chef d'un mérite si distingué. L'évêque de Senlis admiroit jusqu'à quel dégré la vertu d'humilité régnoit dans son cœur. Le pere Gondrin, général de l'oratoire, voulut le prendre pour son directeur: le saint instituteur & supérieur des prêtres de la mission, M. Dartis (a), célebre professeur en droit canon, & plusieurs autres hommes distingués par leur science & leur piété, avoient la plus haute idée de ses lumieres & de son rare mérite.

A ces témoignages ajoutons celui du

(a) Ce savant homme, intime ami du P. Tarisse, déclara lui avoir vu faire deux miracles, & des actions d'une éminente vertu. Ce fait est rapporté par Dom Martene, au premier tome de son histoire de la congrégation. M. Dartis, né à Cahors, étudiant la philosophie à Rhodez, se lia d'une étroite amitié avec Dom Tarisse. Il se retira avec lui à Cessenon, où ils étudierent ensemble pendant trois ans. » Tarisse ayant un procès au parlement de Toulouse pour son » prieuré de Cessenon, fit venir Dartis à Toulouse, où celui-ci continua ses études de droit, » & y prit le bonnet de docteur en droit & en théologie. Il y fit connoissance avec le pré- » dent de Verdun, qu'il suivit à Paris, quand il fut nommé premier-président du parlement » séant en cette capitale. Dartis ayant disputé la chaire d'antécesseur, vacante par la démission » de Nicolas Oudin, y fut reçu l'an 1618, & succéda cinq ans après à Hugues Guion dans la » chaire royale de droit canon. Après la mort du président de Verdun, arrivée en 1627, » Dartis se donna tout entier à la composition, & publia presque tous les ans quelque ou- » vrage..... Il mourut le 21 Avril 1651, & laissa Jean Doujat pour successeur dans ces deux » chaires. Il légua par son testament vingt mille livres à la faculté de droit de Paris, fit quelques » autres legs à ses amis, & laissa le reste de ses biens aux religieux de la congrégation de St. » Maur. Ils eurent aussi ses ecrits, qui sont conservés dans la bibliotheque de Saint-Germain-des- » Prés «. Dupin, 17. siecle, tom. II, pag. 238.

ſavant qui a dreſſé le catalogue des premiers auteurs de la congrégation, trouvé parmi les manuſcrits du college de Clermont. Et voici comme il s'exprime : *Gregorium Tariſſe protulit urbs Ceſſeno Diœceſis Sancti Pontii Thomeriarum. Vir ad ſumma natus fuit; in quo neque religionem, neque eruditionem, neque induſtriam deſideraſſes : cui acceſſere comitas, affabilitas, eloquentia, morborum patientia. Ornamentum nobile ac decus effulſit congregationis Sancti Mauri in Gallia : annos duo de viginti quibus munia ſuperioris generalis ſapientiſſimè prudentiſſimèque geſſit : ac demùm diem extremum clauſit in abbatia Sti. Germani à Pratis, die* 24 *Septembris an.* 1648, *tumulatuſque pro more in æde ſacra B. V. Mariæ.* Il étoit bien fait de corps, d'une taille au deſſus de la médiocre, l'abord affable & gracieux, mais vénérable, la phyſionomie avantageuſe, ſon naturel étoit le meilleur du monde; bienfaiſant, généreux, compâtiſſant. Dom Jacques-Callixte Adam, (*a*) ſon ſecrétaire, a fait ſon éloge funebre dans une lettre circulaire de 22 pages in-4, imprimée au mois de Décembre 1648.

II. *Ecrits de* DOM TARISSE, *& ſon zele pour établir les études.*

Perſuadé que l'ignorance avoit fait de terribles ravages dans les monaſteres de l'ordre, il mit toute ſon application à faire fleurir les ſciences dans la congrégation. Il ne ſe contenta pas d'établir des cours de philoſophie & de théologie dans chaque province; il fit faire une étude particuliere de l'Ecriture-ſainte & des langues orientales. Il députa des religieux pour viſiter les bibliotheques de l'ordre, y examiner les manuſcrits, & en tirer les vies des ſaints Bénédictins, dont les exemples pouvoient contribuer à la gloire de Dieu, à l'utilité de l'égliſe, & au progrès de la réforme. C'eſt ce que nous apprend Dom Mabillon, qui s'exprime ainſi : *Intellexit* (*b*) *hoc* MAGNUS *ille congregationis noſtræ quondam præpoſitus generalis Gregorius* TARISSIUS, *vir prudentiæ, doctrinæ pietatiſque ſingularis. Cum enim ultimis hiſce temporibus renaſcentem in Gallia Benedictinæ regulæ cultum fovere ac promovere modis omnibus cogitaret, id omnium maximè curavit, ut SS. Patrum noſtrorum vitæ perluſtratis quaqua verſùm bibliothecis colligerentur.* Dom Tariſſe appliquoit tous ſes religieux ſelon leur capacité; & lorſqu'il en trouvoit qui avoient du goût pour la prédication, ils les y employoit, pourvu que leur vie fut exemplaire.

Lorſqu'il fut élu général, pour la premiere fois, la congrégation de Saint Maur étoit encore au berceau. Elle avoit beſoin d'être affermie par un gouvernement uniforme. Pour diſpoſer les ſupérieurs à cette uniformité, il crut devoir les prévenir par des conſeils utiles & néceſſaires pour la conduite de leurs religieux. Il fit imprimer pour cet effet ſon ouvrage intitulé : *Avis aux révérends Peres ſupérieurs de la congrégation de Saint-Maur*; à Paris 1632, in-12.

(*a*) *Præfat. in ſæc.* 1, *Bened.* p. 2. (*b*) Ce religieux, né à Rouen, fit profeſſion à l'âge de 35 ans, dans l'abbaye de Saint-Remi de Reims, le 19 Octobre 1634, & mourut à Bonne-nouvelle de Rouen, le 29 Juin 1662.

Ces

Ces avis ont été très-estimés des personnes judicieuses. Une des choses que l'auteur recommande le plus aux supérieurs, c'est d'être bien persuadés que leur principale obligation est de préférer le bien spirituel des ames à tous les avantages temporels : il exhorte à bien étudier le génie d'un chacun, & à employer les religieux selon leurs talents : il avertit les supérieurs de se conserver dans une grande égalité d'humeur & d'esprit, d'agir & de converser également avec tous leurs confreres, de modérer les corrections dans un esprit de charité & de compassion, d'user de condescendance à l'égard des personnes avec lesquelles on est obligé de traiter. Il prie les supérieurs d'inspirer à leurs religieux l'amour de la retraite, de l'oraison & de la pénitence, & de les appliquer à des lectures saintes, & qui n'impriment dans leurs cœurs que la vraie piété & l'attachement inviolable à leur état. Il s'éleve avec beaucoup de force contre l'esprit de chicane, qui fait entreprendre des procès, même pour de légers intérêts. Le fameux M. Thiers, après avoir rapporté ce que Dom Tarisse a dit sur ce sujet, s'écrie : » Voilà comme ce grand homme, rempli de l'esprit de Dieu, exhortoit vos premiers supérieurs à éviter les procès, comme une peste capable de ruiner toutes les vertus, qui conviennent le plus à leur profession «.

Comme Dom Tarisse recommandoit beaucoup l'usage d'une retraite de dix jours, sur-tout aux supérieurs & aux officiers, & que cette sainte pratique lui étoit familiere, il commença des méditations pour les exercices spirituels de ces dix jours. Mais ses infirmités ne lui ayant point permis de les achever, il chargea Dom Joachim le Comtat de revoir son ouvrage, de le continuer, de l'orner de deux beaux passages, & d'y mettre la derniere main ; ce qu'il exécuta avec l'approbation générale de toutes les personnes pieuses qui en ont fait usage.

Après le chapitre de 1648, le nouveau supérieur-général, Dom Jean Harel, pria Dom Tarisse d'assister à une assemblée, dans laquelle on proposa le projet d'établir dans les monasteres de la congrégation des conférences sur l'Ecriture-sainte. Dom Tarisse parla sur ce sujet pendant une demi-heure avec tant de zele, que le général se crut obligé de lui demander si ce discours ne l'incommodoit point. « Je m'estimerois heureux, mon révérend pere, répondit-il, de mourir à la sortie d'ici, si ce dessein réussissoit «.

Les derniers mois de sa vie il employa tous les jours trois ou quatre heures à dicter des matieres de spiritualité, des avis salutaires, & des mémoires de ce qui s'étoit passé d'important dans le progrès de la congrégation pendant son gouvernement. Il avoit commencé un excellent traité de la conduite que doit tenir le supérieur-général dans l'exercice de sa charge, & du juste tempérament de douceur & de sévérité qu'il doit observer ; mais la mort ne lui laissa pas le temps de l'achever.

Plusieurs écrivains mal instruits ont fait Dom Tarisse seul auteur des constitutions de Saint-Maur, imprimées par son ordre, sous ce titre : *Constitutiones pro directione regiminis congregationis Sti. Mauri, ordinis Sti. Benedicti. Jussu & authoritate capituli generalis ejusdem congregationis.* Dom Tarisse ne publia ces constitutions qu'après avoir consulté les

plus habiles docteurs en théologie & en droit canon, & les supérieurs des autres ordres les plus en réputation, qui tous, sans exception, les approuverent. Elles furent très-estimées, tant en France que dans les pays étrangers. Le cardinal Bona, si recommandable par ses ouvrages de piété & sa profonde érudition, les trouvoit si belles & si pleines de l'esprit de Dieu, qu'il vouloit les faire recevoir dans tous les monasteres d'Italie. En 1682, trois faux freres qui vouloient perdre la congrégation, s'étant plaints en cour de ces mêmes constitutions, le roi Louis XIV ordonna à M. Cheron, official de Paris, de les examiner. Il le fit avec toute l'exactitude possible; & lorsqu'il en rendit compte à M. de Seignelay, ministre d'état, il lui dit: » Monseigneur, les » constitutions de la congrégation de » Saint Maur sont comme elles doivent » être, & si elles n'étoient pas telles, » il les faudroit faire comme elles sont «.

Voici l'origine & le progrès de ce code bénédictin: les premiers peres de Saint Maur, tous François de nation, avoient été obligés d'aller en Lorraine, pour prendre le véritable esprit de St. Benoit, dans le monastere de Saint-Vannes, d'où ils furent renvoyés en France, par leurs supérieurs, pour réformer les monasteres de ce royaume. Ils en rapporterent les constitutions de Saint-Vannes & du Mont-Cassin, pour leur servir de guides dans leur sainte entreprise. Mais ils ne tarderent pas à s'appercevoir que ce régime, qui pouvoit être bon pour ceux qui l'avoient adopté, renfermoit de grands inconvénients & beaucoup de difficultés. D. Maur Dupont, élu président ou supérieur-général au chapitre de 1627, en fut si frappé, qu'il conçut le dessein de faire de nouvelles constitutions. Il se retira pour cet effet, avec quelques autres supérieurs, à Noaillé, où ils y travaillerent, & envoyerent leur ouvrage dans les monasteres, pour le faire lire & approuver par les religieux. Mais le chapitre de 1630, où Dom Tarisse fut élu supérieur-général, nomma des commissaires pour y travailler de nouveau. On composa les constitutions sur ce qui avoit été pratiqué dans la congrégation depuis plus de douze ans. Dom Athanase de Mongin, dont la sainteté étoit reconnue, les revit & les retoucha par ordre du chapitre général de 1633. Celui de 1639 chargea des commissaires d'y faire des remarques, & nomma Dom Tarisse avec trois autres pour les revoir & les corriger. Le chapitre de 1642 lui donna commission de rédiger ces constitutions dans un meilleur ordre, & de les faire imprimer. Le décret approbatif de ce chapitre fut confirmé dans celui de 1645, tant par les définiteurs que par les députés. Dom Tarisse n'a donc d'autre part à cet ouvrage que d'avoir pris soin de lui donner toute la perfection dont il étoit susceptible.

Ce révérend pere a concouru de la même maniere à l'édition des déclarations de la congrégation de Saint-Maur, sur la regle de Saint Benoit. Le chapitre géneral de 1645, les approuva de nouveau, & ordonna au pere général de les faire imprimer au plutôt, sous le titre de *Declarationes in regulam S. P. N. Benedicti*. Il y en a eu au moins deux éditions depuis celle de 1645. Ces déclarations forment l'institut des Bénédictins-réformés de la congrégation de Saint Maur, dans laquelle ils ont

fait profession de vivre & de mourir.

Dom Tarisse fit les regles communes & particulieres pour la congrégation de Saint Maur. Les particulieres sont celles du cérémoniaire, du sacristain, des confesseurs, des prédicateurs, du bibliothécaire, du garde des chartes, du cellerier, du procureur, du vétu-rier, de l'infirmier & de tous les officiers du monastere. Rien de plus sage, ni de mieux pensé que ces regles, auxquelles même des ministres d'état ont applaudi.

Ce fut aussi Dom Tarisse qui mit la derniere main au cérémonial Bénédictin, composé par M. Baudry, ancien religieux, très-intelligent dans ces matieres, qui avoit entrepris cet ouvrage par son conseil & à sa priere. *Hist. Litt. de la congrég. de Saint Maur.*

Tassin, (*Dom René-Prosper.*) Quoique prêt à succomber sous le poids de la douleur qu'il ressentoit de la mort de Dom Toustain, avec lequel il avoit été lié d'une amitié tendre pendant près de 40 ans, il se vit seul chargé de continuer le grand ouvrage qu'ils avoient commencé ensemble. Il en acheva & publia le second tome, & & travailla aux suivants. Comme son digne collegue lui avoit laissé beaucoup de matériaux & plusieurs portions de de l'ouvrage presque en état d'être imprimées, il crut devoir laisser au frontispice des quatre derniers vol. ces mots: *Par deux religieux Bénédictins, &c.*

Il publia le troisieme tome en 1757. Dans la préface, il répond aux observations insérées dans le second volume de la derniere édition de l'histoire de France du P. Daniel. Comme le but de l'auteur de ces observations a été de décrier tous les diplômes émanés de nos rois de la premiere & de la seconde race, & même d'une partie de la troisieme, il étoit nécessaire de saper par les fondements ses objections sophistiques, &, par conséquent, le scepticisme des P. P. Hardouin & Germon. On s'est proposé, dans ce troisieme volume, de faciliter la lecture, & de montrer la vérité de toutes les anciennes écritures latines mises en usage dans les manuscrits & les diplômes depuis le quatrieme siecle jusqu'au seizieme. Trente-huit planches d'écritures capitales, onciales, demi-onciales, mélangées, minuscules, cursives, diplomatiques, italogothiques, lombardes, mérovingiennes, wisigothiques, saxones, carolines & capétiennes, arrangées systématiquement & fidelement représentées, font voir une gradation & un enchaînement de caracteres qui démontrent mieux que tous les raisonnements du monde, la certitude des anciens monuments & la folie de l'hypothese de leur fabrication dans des temps postérieurs. On donne dans ce volume la notice des plus précieux & des plus célebres manuscrits latins de l'Europe. On explique méthodiquement les conjonctions de lettres, les monogrammes, les chiffres, les sigles, les abréviations & les notes de Tiron. On n'avoit point de traité des écritures aussi étendu ni aussi détaillé que celui qu'on donne dans ce volume & dans les deux précédents. Un antiquaire s'appercevra aisément qu'ils n'appartiennent pas moins à la paléographie qu'à la diplomatique.

Le tome quatrieme, publié en 1759, comprend presque tout ce qui constitue le fond & l'essence de la diplomatique. Il commence par la cinquieme

fection de la feconde partie de tout l'ouvrage. Dans cette fection partagée en dix chapitres, on a un traité complet fur les fceaux & les contre-fcels, traité qui manquoit à notre littérature françoife. On y joint de nouvelles obfervations néceffaires pour la vérification des manufcrits & des anciennes chartes. Vient enfuite la troifieme partie, où l'on donne une idée générale du ftyle, de l'orthographe & des formules des diplômes & des autres actes: on fixe le temps auquel ils ont commencé à parler les langues vulgaires. On traite avec tout le foin poffible la matiere des dates & des fignatures de toutes efpeces, qui ont été en ufage depuis les premiers fiecles jufqu'au feizieme. Dans la préface de ce volume on détruit le fentiment de M. Ihre, profeffeur d'Upfal, qui dans fon *Ulphilas illuftratus*, foutient que le fameux livre des évangiles d'Ulphilas en caracteres d'argent, n'a pas été écrit avec la plume, le calamus ou le pinceau; mais imprimé de la maniere & avec les types de fer chaud, dont fe fervent nos relieurs pour imprimer fur le dos des livres. On prouve enfin que tous, ou du moins la plupart de nos chiffres vulgaires, étoient en ufage dans les mathématiques dès la fin du dixieme fiecle, & on corrige une erreur touchant le premier fceau des abbés de Corbie.

Le tome cinquieme, publié en 1762, commence par les derniers chapitres de la troifieme partie de l'ouvrage. Ils font fuivis des parties 4, 5 & 6. Dans ce chapitres on prouve l'ufage conftant de faire figner les actes par des perfonnes abfentes, ou qui n'étoient point encore nées: on traite des monogrammes, des fentences tenant lieu de fignatures, & des foufcriptions des perfonnes qui font intervenues à la conceffion des diplômes: on préfente les caracteres diftinctifs des chartes contre-fignées; on traite des référendaires, des chanceliers de divers fortes, des chapelains, archichapelains, fecrétaires, notaires anciens & modernes, & l'on fait des recherches fur leurs minutes. On paffe à la quatrieme partie du nouveau traité de diplomatique. On y expofe hiftoriquement les caracteres généraux & particuliers des lettres & des bulles des papes, données en chaque fiecle. C'eft une hiftoire critique du ftyle, des formules & des ufages obfervés dans les refcrits des fouverains pontifes. La cinquieme partie qui fuit, contient l'hiftoire ou l'expofition des formules & des ufages fuivis dans les lettres & les actes donnés en chaque fiecle par les évêques, les abbés, & les communautés eccléfiaftiques féculieres & régulieres. On traite, à plufieurs reprifes, de l'antiquité, de la certitude & de la légitimité des privileges d'exemption accordés aux monafteres, & l'on prouve qu'on ne peut les regarder comme odieux, fans blâmer les deux puiffances. Dans la fixieme partie on donne une jufte idée du ftyle, des formules & des ufages diplomatiques obfervés de fiecle en fiecle par les empereurs, les rois, les princes, les feigneurs, les magiftrats & les autres laïques. Dans la préface, après avoir expliqué la méthode qu'on a fuivie dans la 4, 5 & 6 partie du nouveau traité de diplomatique, on difcute un fait qui intéreffe l'églife & l'état. On prouve, contre M. Blondel, que le Roi Louis VI a regné avec Phi-

lippe I. & contre M. Rymer, que le fils n'a point porté le titre de roi, en conséquence de l'excommunication lancée contre son pere.

Le sixieme & dernier tome a paru en 1765. Il renferme la continuation de la sixieme partie, où l'on acheve l'exposition des formules & des usages observés dans les chartes & les actes des laïques, depuis le commencement du 13. siecle jusqu'à la fin du 16. A la suite vient la septieme partie de la nouvelle diplomatique, où l'on démontre, par des faits certains & multipliés, qu'en chaque siecle, depuis les commencements de l'empire romain jusqu'à nos jours, les entreprises & les artifices des faussaires ont été découverts, & sévérement réprimés par les deux puissances. Après avoir tiré les conséquences qui résultent nécessairement des loix & des punitions décernées contre ces imposteurs & leurs productions, on fait voir que le sacerdoce & l'empire n'ont jamais cessé de rejetter avec horreur les injustes accusations de faux intentées contre des actes sinceres & des hommes innocents. De plus, on prouve par des exemples choisis, que souvent les chartes & les personnes mêmes ont été décriées par des critiques de nom, sur des prétextes ou des arguments dont l'illusion est évidente. Dans la huitieme & derniere partie, on donne les regles générales & particulieres, au moyen desquelles on peut facilement discerner les faux titres des véritables, & l'on venge celles du P. Mabillon, attaquées par le docteur George Hickes, doyen de Vorchester. Dans la préface de ce volume, Dom Tassin rappele les principaux motifs qui ont engagé Dom Toustain, & lui à se livrer à des recherches aussi étendues que celles du nouveau traité de diplomatique. A la suite de cette préface, on trouve un catalogue alphabétique des auteurs & des livres qui traitent de cette science. Enfin, ce volume est terminé par la table générale de tout l'ouvrage, plus ample de près de trois quarts que celui du P. Mabillon. Les deux premiers tomes du nouveau traité ont déjà été traduits en allemand. On peut voir les jugements que les journaux des savants de France, de Leipsick & d'Italie ont porté de la nouvelle diplomatique.

Dom Tassin est redevable à Dom (*a*) Jean-Baptiste Baussonnet son obligeant confrere, qui n'a point cessé de le

(*a*) Dom Baussonnet né à Reims, a fait profession dans l'abbaye de Saint-Remi, le 8 Février 1722, à l'âge de 22 ans. Après son cours d'études, on l'envoya au college de Pontlevoy pour enseigner les humanités. Ensuite il se proposa de travailler avec Dom Charles Taillandier à l'histoire générale de Champagne & de Brie. Ils en firent imprimer le plan à Reims, en 1738. Dom Baussonnet s'occupa, pendant plusieurs années, à en ramasser les matériaux. Il eut communication de quelques écrits de M. de la Court, savant chanoine de Reims, qui avoit entrepris l'histoire de cette ville.

La source où Dom Baussonnet puisa plus de monuments, fut la collection des pieces ramassées de côté & d'autre, & sur-tout à l'hôtel-de-ville de Reims, par M. Aluse, curé du diocese, homme laborieux & amateur de l'histoire.

M. le lieutenant-général de Troyes possédoit une collection de mémoires concernant cette ville:

secourir dans son pénible travail, depuis la mort de Dom Toustain.

C'est ici le lieu d'indiquer les écrits particuliers de Dom Tassin.

1. Il fit imprimer en 1733 la *Lettre d'un appellant aux religieux Bénédictins de la congrégation de Saint Maur, qui ont donné des marques publiques de leur opposition à la bulle* Unigenitus, in-4. Cette lettre, sans nom d'auteur, a pour objet d'engager ces religieux à maintenir la discipline réguliere, qui s'affoiblissoit à la faveur des exclusions de toute supériorité, données à un très-grand nombre de bons sujets. Cette piece est devenue assez rare : le catalogue de la bibliotheque du roi en fait mention.

2. *Réfutation de l'écrit d'un anonyme*, intitulé : » Défense d'un acte qui fait » foi qu'un moine de Saint-Médard » de Soissons, nommé Guernon, fa» briqua de faux privileges au nom » du saint siege, en faveur de plusieurs » églises, vers le commencement du » 12. siecle, contre les remarques du » R. P. Coustant, qui prétend que cet » acte est supposé «. A Rouen 1743, in-4. Cette réfutation est à la suite de la *Défense des titres & des droits de l'abbaye de Saint-Ouen*. L'anonyme que D. Tassin réfute pied-à-pied, est M. Clerot, avocat à Rouen, dont l'ouvrage est imprimé dans les mémoires de Trévoux de l'an 1716, pag. 536. Plusieurs points de critique sur l'histoire & les conciles de Normandie, aussi-bien que sur la chronologie des archevêques de Rouen, sont éclaircis, tant dans la défense des titres de Saint-Ouen, que dans la réfutation de l'anonyme. On y trouve plusieurs traits intéressants, dont les divers historiens n'avoient fait aucun usage, qu'ils n'avoient pas même connus. L'ouvrage est terminé par un inventaire raisonné des titres de l'abbaye de Saint-Ouen, qui constatent les droits & la supériorité de ce monastere sur celui de Saint-Victor en Caux.

3. En 1746, M. l'abbé Saas, de l'académie des sciences de Rouen, alors curé de Saint-Jacques, & depuis chanoine, ayant publié une notice des manuscrits de l'église métropolitaine de Rouen, Dom Tassin en fit la cri-

---

Dom Bauffonnet en fit l'acquisition. Sans parler du dépouillement des livres imprimés, il tira beaucoup de pieces importantes de la bibliotheque de M. Joly de Fleury, ancien procureur-général, qui voulut bien lui communiquer ses porte-feuilles.

Quoique dans la chambre des comptes de Blois, les titres & les actes soient entassés les uns sur les autres dans des tonneaux, il en prit autant d'extraits que lui permit le temps qu'il passa sur les lieux. En parcourant les villes de Meaux, de Provins, de Châlons, de Tonnere, de Sens, de Langres, il recueillit quantité de manuscrits & de mémoires, qui, joints aux précédents, formerent une ample collection.

Son collegue ayant abandonné le projet de l'histoire, D. Bauffonnet se joignit à Dom Tassin, de l'agrément de ses supérieurs. Il remit par leur ordre sa collection entre les mains de D. Claude Rousseau, qui se chargea, il y a environ quatorze ans, d'en composer avec ses nouvelles recherches l'histoire des porvinces de Champagne & de Brie. D. Rousseau, natif de Reims a fait profession dans l'abbaye de Saint-Faron, le 7 Mars 1739, à l'âge de dix-sept ans. Les écrits en prose & en vers qu'il a composés pour la ville de Reims, ont mérité la reconnoissance de ses compatriotes.

tique ; qu'il publia sous ce titre : *La notice des manuscrits de la bibliotheque de l'église métropolitaine de Rouen, par M. l'abbé Saas*, revue & corrigée par un religieux Bénédictin de la congrégation de Saint-Maur. A Rouen, chez J. N. Besogne 1747, in-12.

4. *Lettre à M. Bonnamy, de l'académie royale des belles-lettres, & auteur du journal historique : touchant le* prospectus *d'une histoire synoptique du royaume & de la maison de France.* Cette lettre est imprimée dans le Journal de Verdun, Août 1751, pag. 100 & suiv.

5. Autre *Lettre à M. Bonnamy, directeur de l'académie royale des inscriptions & belles-lettres, & auteur du journal historique*, sur le nouvel abrégé chronologique de l'histoire de France, quatrieme édition, à Paris 1752, in-12, Cette lettre, sans nom d'auteur, se trouve imprimée dans le même journal au mois de Décembre 1753, page 448 & suiv.

6. *Lettre d'un des auteurs du nouveau traité de diplomatique à MM. les auteurs du journal des savans.* Elle est datée du 1er. Décembre 1755, & elle se trouve dans le même journal des savants au mois de Mars 1756. Dans la premiere partie, l'auteur justifie le plan & l'exécution des deux premiers tomes de la nouvelle diplomatique, contre la critique d'un des journalistes. Dans la seconde, il répond à la lettre de l'abbé Carpentier, insérée dans le journal des savants, du mois d'Octobre 1755. Dom Tassin lui fait voir que son *Alphabet tironien* n'est point un véritable alphabet, & que sa méthode d'expliquer les notes de Tiron, ne peut être regardée comme une *découcouverte heureuse & singuliere.* Dom Carpentier devoit repliquer dans son supplément à la nouvelle édition du glossaire de Ducange. Mais dans une note de la préface, il s'est contenté de renvoyer son lecteur au mercure de France, où son *alphabet tironien* est exalté, & à sa lettre de 1755, réfutée par D. Tassin. On en agit de la sorte, quand on n'a rien de solide à repliquer.

7. *Lettre à un magistrat sur les dîmes, en réponse au mémoire pour les curés à portion congrue*, par M. Leclerc, avocat au bailliage de Caen. A Paris, chez Guillaume Desprez & P. A. le Prieur 1766, in-4. 51 pag. Cette lettre contient vingt-deux articles ou sommaires. On prouve, dans la seconde, que nulles dîmes n'appartiennent, de droit divin, aux ministres de l'évangile. Dans le troisieme, on fait voir que le droit commun des curés sur les dîmes n'exclut pas celui des communautés ecclésiastiques séculieres & régulieres. Dans le quatrieme, on distingue diverses sortes de dîmes, & on en découvre l'origine. Dans le cinquieme, on donne des preuves que la dîme a été donnée aux monasteres dès les premiers temps. Les autres articles roulent sur des points curieux & intéressants.

8. *Histoire littéraire de la congrégation de Saint Maur, ordre de Saint-Benoit, où l'on trouve la vie & les travaux des auteurs qu'elle a produits depuis son origine, &c.* Dom Tassin, écrivant cette histoire, a voulu laisser un monument de son tendre & sincere attachement pour la congrégation, dont il a l'honneur d'être membre. Il est né le 17 Novembre 1697, à Lonlay, bourg du diocese du Mans, & de la généralité d'Alençon. Après avoir fait les humanités au college de Saint-Germer, il

alla au noviciat de l'abbaye de Jumieges, où il fit profeſſion le 3 Août 1718. Il demeure aux Blancs-Manteaux depuis le mois de Juin 1747. *Hiſt. litt. de la Congr. de St. Maur.*

TASTE, (*Dom Louis-Bernard la*). Dom la Taſte, né à Bordeaux, fit paroître dès ſa jeuneſſe des diſpoſitions pour l'étude. Il avoit fait des progrès dans les belles-lettres & la philoſophie, lorſqu'il entra au noviciat de Notre-Dame de la Daurade à Toulouſe. Il y fit profeſſion, âgé de vingt-quatre ans, le 31 Juillet 1708. Les cours d'études, qu'on fait réguliérement dans la congrégation, étant finis, il fut chargé d'enſeigner aux autres, & s'attacha à la doctrine de St. Auguſtin. Il quitta ſa province, où il étoit conſidéré, pour venir profeſſer la théologie dans l'abbaye de Saint-Denys en France, & enſuite dans celle de Saint-Germain-des-Près. Ce fut là qu'il changea de ſentiments. En 1728 il fut nommé prieur du monaſtere des Blancs-Manteaux, qu'il gouverna juſqu'au chapitre de 1736, où il fut élu ſecond aſſiſtant du révérend pere général.

1. Ce fut aux Blancs-Manteaux qu'il commença à devenir célebre par les fameuſes lettres théologiques qu'il publia ſucceſſivement. Elles forment deux vol. in 4, & ſont intitulées : *Lettres théologiques aux écrivains défenſeurs des convulſions & autres miracles du temps.* La premiere eſt datée du 15 Avril 1733. La plupart furent réfutées par divers ſavants, entr'autres, par MM. Bourſier, d'Etemare, des Eſſarts, Delan, Molinier, &c. M. l'abbé Thieri, profeſſeur de théologie en Sorbonne, attaqua dans ſes leçons publiques & dans ſa theſe de reſompte les principes de Dom la Taſte ſur les miracles.

Dans la ſixieme & ſeptieme lettre notre Bénédictin combat avec avantage le ſyſtême monſtrueux de l'abbé Débonnaire, qui, dans l'*eſprit en convulſion*, nioit tout pouvoir dans les démons, écartant ſur ce point l'écriture & la tradition, pour tout ſoumettre à la doctrine de la raiſon humaine. Les appellants applaudirent au zele, à l'exactitude & au triomphe de Dom la Taſte en cette partie.

Dans ſa neuvieme lettre, il promit de donner les regles de diſcernement des miracles, & de ſatisfaire aux difficultés propoſées contre ſa doctrine; mais il n'en a rien fait.

Dans les lettres ſuivantes il s'attacha au perſonnel, & mit les appellants aux armes les uns contre les autres. Dans la quatorzieme il refuta ſolidement l'auteur du *Naturaliſme*. Dans la quinzieme il fit un frequent uſage de l'ouvrage imparfait ſur St. Matthieu, dont l'auteur eſt très-ſuſpect & plein de paſſages en faveur de l'arianiſme.

A peine le livre de M. de Montgeron parut-il, que M. le cardinal-miniſtre, envoya au pere la Taſte l'exemplaire même que l'auteur avoit offert au roi, pour y répondre, & c'eſt le ſujet de la dix-neuvieme lettre théologique. Mais, au lieu d'entrer dans la diſcuſſion des faits miraculeux, dont le magiſtrat rapporte des preuves, Dom la Taſte tâcha de faire voir qu'ils appartenoient tous au Diable.

Cette lettre fut dénoncée au parlement & caractériſée par le miniſtere public, comme renfermant des invectives perſonnelles, comme tendante à mettre

mettre le comble aux maux de l'état, &c. Cependant elle fut simplement supprimée par arrêt, à cause de la protection accordée par le cardinal de Fleury, à l'ouvrage & à l'auteur. Celui-ci termina, en 1740, ses lettres par la vingt-unieme, divisée en trois parties, qui furent publiées successivement. Ce n'est proprement qu'une répétition & un précis des précédentes. Les amis même de l'auteur ont été fâchés de n'y trouver ni modération, ni aménité.

La flétrissure de la dix-neuvieme n'empêcha pas que Dom la Taste ne fut nommé, en 1738, à l'évêché de Bethléem, & pourvu de l'abbaye de Moiremont. Cette promotion vint fort à propos pour le soustraire aux poursuites de ses confreres indignés des excès de ses lettres. Deux cent d'entr'eux s'étoient engagés à demander justice contre lui au chapitre général.

2. Dom la Taste, évêque de Bethléem, fut choisi pour supérieur des Carmélites de Saint-Denys en France. En cette qualité il écrivit, en 1745, à la sœur Marie-Charlotte du Saint-Esprit. Sa lettre fut répandue avec affectation dans le public, & consignée dans le fameux supplément des Jésuites.

En 1747, le prélat fut nommé visiteur général des Carmélites. La conduite qu'il tint dans l'exercice de cette commission, est décrite avec beaucoup d'agrément dans les lettres apologétiques de l'abbé Gautier.

3. Dom la Taste reprit la plume à l'occasion des lettres pacifiques, si bien reçues du public. Il entreprit de les réfuter; mais le pacificateur également savant, doux & poli, renversa dans d'autres lettres le systême du réfutateur.

4. L'édition du tome second des lettres de sainte Thérese fit honneur à Dom la Taste. L'ouvrage est intitulé: *Lettres de sainte Thérese, traduites de l'Espagnol en François, par feu la révérende mere Marie-Marguerite de Meaupeou*, dite *Thérese de St. Joseph, religieuse & prieure du couvent des Carmélites de Saint-Denys en France, & ensuite prieure des Carmélites de Pont-Eau-de-Mer. Avec des remarques & notes théologiques, historiques & critiques*; tome second, à Paris chez la veuve Mazieres & J. B. Garnier 1748, in-4. Dom la Taste a mis à la tête de ce vol. une préface de 28 pages, assez intéressante. On y trouve l'éloge historique de la mere de Meaupeou, traductrice des lettres de sainte Thérese. L'éditeur avertit que les notes nombreuses qu'il y a ajoutées, sont toutes destinées ou à justifier & éclaircir la doctrine de la sainte, ou à fixer la date des lettres, ou à faire connoître les principales personnes à qui elle écrit, & dont elle parle, ou enfin à expliquer les faits qu'elle n'indique qu'obscurément. D. la Taste releve le mérite & l'utilité de cent huit lettres de sainte Thérese, qu'il publie. » Enfin, dit-il, on apprendra dans ces lettres, par l'exemple » de notre sainte, à spiritualiser le » commerce du monde, & à humaniser » la plus sublime spiritualité «. Le premier tome des lettres de sainte Thérese publié, en 1660, par M. d'Andilly, fut très-bien reçu du public.

5. On a attribué à Dom la Taste l'écrit intitulé: *Observations sur le refus que fait le Châtelet de reconnoître la chambre royale.* Le prélat, dit-on, n'ayant pas eu le temps de mettre la derniere main à ce libelle, il fut achevé par le pere Patouillet, Jésuite. Cet écrit anonyme fut solidement réfuté dans des mémoires

imprimés, & livré aux flammes par les arrêts de plusieurs parlements.

M. l'évêque de Bethléem, après s'être signalé dans la guerre théologique, qui a trop long-temps affligé l'église de France, alla chercher son tombeau chez les Carmélites de Saint-Denys. Il y fut attaqué d'un violent mal de gorge, qui lui ôta l'usage de la parole, & dont il mourut le 22 Avril 1754. Les Carmélites ont consacré à sa mémoire une épitaphe des plus pompeuses de la façon du pere Patouillet. Que peut-on ajouter aux louanges qui sont prodiguées au prélat dans la lettre circulaire qui annonce sa mort aux communautés des Carmélites? De son vivant il avoit été qualifié par Dom du Plessis, de défenseur de la foi catholique: *Neotericos doctissimis scriptis insectatus est pseudo-thaumaturgos, fidei catholicæ vindex non satis unquam prædicandus* (*a*). Abandonnons au public éclairé le jugement de pareils éloges.

TATWIN, *archevêque de Cantorbery*. Cet archevêque avoit été Bénédictin au monastere de Brindave, dans la province des Merciens en Angleterre. Ayant succédé à Berthwalde sur le siege métropolitain de Cantorbery, il le tint environ cinq ans, & termina ses jours en 735, peu après le vénérable Bede, sous le regne d'Egbert. Il a beaucoup écrit, au rapport de Pitseus; mais il ne nous reste de lui que deux livres de vers & d'énigmes.

TAVAGNY, *abbé régulier de Saint-Evre-lès-Toul*. Jacques Tavagny, issu d'une ancienne famille de Bourgogne, fit profession en l'abbaye de Saint-Evre, dans laquelle, suivant les anciens statuts, on ne recevoit que des nobles. Il étoit trésorier de l'abbaye, lorsqu'il en fut élu abbé, le 15 Mars 1559. Il mourut le 4 Mars 1596.

Il appartient à notre sujet en ce qu'il dressa pour le bon gouvernement de son monastere des reglements remarquables; de ce nombre sont en particulier ceux qu'il fit le 17 Mai 1567.

Il y témoigne qu'il étoit d'usage dans l'abbaye de Saint-Evre, que les abbés, de quinze en quinze ans, dressassent par écrit des statuts, pour l'augmentation & l'entretien du service divin, pour le maintien des droits, franchises & liberté de leur monastere, & enfin pour tout ce qui pouvoit regarder les affaires, nécessités, offices & bénéfices de son église. Au bout de quinze ans, ils pouvoient les renouveller, en ajoutant, ou diminuant, ou même en faire de nouveaux, selon le besoin. Il y remarque que, suivant les anciens réglements du monastere de Saint-Evre, on pourroit nommer & présenter des enfants pour prendre l'habit & faire profession dans l'abbaye, & y être apprébendés; que l'abbé avoit droit d'y nommer autant de fois qu'il lui plairoit, pendant 5 ans, deux enfants qui y seront acceptés & prébendés selon les statuts; que ces enfants seront nobles, & ne seront point reçus à faire profession avant l'âge de dix-sept ans, & qu'ils ne seront point contraints à le faire, s'ils n'y consentent.

TAVERNIER, *Célestin*. Le pere Gilbert Tavernier étoit de Nevers, & s'étoit engagé parmi les Célestins, à Paris

(*a*) *Gallia christiana*, tom. IX, col. 936.

en 1532. Il prêcha à Metz la controverse contre le fameux ministre Farel, & mourut à Mante, en 1559, après avoir gouverné le monastere d'Hervesée, en qualité de prieur, avec beaucoup d'esprit, de prudence, de douceur & d'honnêteté. Ses écrits sont: divers sermons de morale: plusieurs panégyriques: cinquante-quatre exhortations sur la regle de Saint Benoit: un petit traité de la vocation des nations la vie de Pierre de Mouron, en vers, &c, que l'on conserve réunis, in-fol., en la bibliotheque céleſtine, à Paris.

TAXTON, *moine de Bury*. Jean Taxton, moine de Bury en Angleterre, vers l'an 1268, a écrit une chronique depuis le commencement du monde, jusqu'à Edouard I, roi d'Angleterre. Thomas Smith rend un témoignage avantageux de cet ouvrage dans le catalogue de la bibliotheque du chevalier Coton, pag. 1, *julius A*.

TEDESCHI, *évêque de Lipari*. Il est des écrivains qui prétendent que Dom Nicolas-Marie de' Tedeschi étoit de la même famille que le célebre cardinal Nicolas Tedeschi, né à Catane, entra d'abord dans l'ordre de Malte, puis dans celui de St. Benoit. Après sa profession, faite le 8 Octobre 1686, en l'abbaye de Saint-Nicolas de Catane, sa ville natale. Dom Tedeschi reçut le bonnet de docteur en théologie dans l'université du même lieu, & y professa la philosophie. Appellé à Rome au college de Saint-Anselme, il y enseigna la théologie, puis fut nommé prieur du fameux monastere de Saint-Paul. Il occupoit ce poste en 1710, lorsqu'il fut fait évêque de Lipari. Rappelé ensuite à Rome, le pape Clément XI, qui en faisoit beaucoup de cas, le chargea des emplois de secrétaire de la congrégation des rites, de celle de l'examen des évêques, & de consulteur de l'inquisition. Ce pape vouloit le revêtir de la pourpre romaine, mais la mort l'en empêcha. Innocent XIII le considéra aussi, & le nomma archevêque d'Apamée. Il assista sous ce titre, au concile de Latran, sous Benoit XIII, & vivoit encore en 1730. Il a donné 1°. *Scholæ divi Anselmi doctrina ad logicam, physicam, metaphysicam, ethicam, theologiam scholasticam & dogmaticam accommodata mille & octoginta thesibus ad mentem divi Anselmi abbatis Beccensis, ordinis Sti. Benedicti, archiepiscopi Cantuariensis*, à Rome in-4, 1705: 2°. *Sacræ theologiæ synopsis, in quâ universa theologia tam scholastica quam dogmatica, ad scripturæ authoritatem, pontificum sanctiones, decreta conciliorum, præcipue vero divi Anselmi collimata, proponitur, & ex historiâ ecclesiastica selectæ controversiæ ad illam spectantes, juxta veterum scriptorum fidem, chronologiæ rationem & criticæ scientiæ leges excitantur & diri-muntur*, à Rome, in-4, 1708: 3°. Défense de la vérité & de la liberté de l'église, à Rome, in-4, 1710: 4°. Défense de la monarchie de Sicile, depuis Urbain II, jusqu'à Clément XI. Il avoit d'abord écrit cet ouvrage en latin; mais à la persuasion de Clément XI, il le mit en langue Italienne, & le confia à la presse, en un vol. in-fol., à Rome, en 1715.

TEHZ, *Bénédictin Allemand*. Dom Pierre Tehz, né dans le Brisgaw en 1665, & décédé le 8 Juin 1721, a été savant. Nous ignorons sa maison de profession. Il a laissé, entr'autres ouvrages, un traité du sacrement de pénitence, qu'on dit très-estimable.

TEISSIER, *ou* THISSIER, *de l'ordre de Cîteaux.* Dom Bertrand Teissier, religieux Bernardin, & prieur de l'abbaye de Bonne-Font en Tiérache, vivoit vers le milieu du 17. siecle. Il est connu dans la république des lettres par une bibliotheque de Cîteaux, où il donne un recueil d'anciens ouvrages composés par des écrivans de cet ordre. Cette bibliotheque comprend plusieurs volumes in-folio, dont le cinquieme est dédié à Dom Gérard de Baer, abbé des Dunes à Bruges. On ajoute que Dom Teissier a aussi travaillé sur les matieres du temps ; qu'il fit imprimer en 1651 un livre relatif à ces matieres, & qu'il étoit docteur de Pont-à-Mousson.

TEINTRUX, *moine de Moyen-moûtier.* Philippe Teintrux, religieux de Moyen-moûtier en Vosges, avant l'établissement de la congrégation de Saint Vannes, a écrit une vie de St. Hydulphe, avec une relation des miracles de ce saint patron de son monastere. Elle ne se trouve plus.

TÉLERA, *général des Célestins.* Célestin Télera, né à Manfredonia dans le royaume de Naples, embrassa dans le 17. siecle l'institut des Célestins, desquels il devint général. On lui est redevable de deux ouvrages ; le premier est l'édition des œuvres de Pierre de Mouron, pape, fondateur de sa congrégation, qu'il donna à Naples, in-4., en 1640 ; le 2e. est l'histoire des saints & des hommes illustres de son corps. Celui-ci est de sa composition, & il le publia en un volume in-4., à Boulogne, en 1648.

TELLÈS, *de l'ordre de Christ.* Emmanuel Tellès de Sylva, né à Lisbonne, après avoir été reçu parmi les chevaliers d'Avis & de Christ, fut chargé de diverses commissions honorables, & nommé commandeur de ces ordres. Il mourut en sa ville natale, le 13 7bre. 1707, âgé de 69 ans. On lui est redevable d'une histoire de Jean II, roi de Portugal, écrite en latin, imprimée pour la premiere fois à Lisbonne, en 1689, & pour la seconde à la Haye, en 1712.

TELLIER, (Le) *de la congrégation de Saint-Maur.* Dom Robert François le Tellier naquit à Andely, petite ville du diocese de Rouen, en Janvier 1669, & fit profession à Lyre, le 12 7bre. 1688. Il mourut à Saint-Etienne de Caen, le 4 Janvier 1744. Ses ouvrages sont : une dissertation de l'église ; plusieurs autres dissertations sur le culte des saints révérés à Saint-Vandrille ; un recit sur les commendes ; un autre sur ce principe de théologie morale : *Qui veut la cause, veut l'effet ;* enfin, une dissertation sur les prêts trop usités dans le commerce, & une autre sur l'infaillibilité de l'église.

TELLIER, (Le) *de l'ordre de Cluny.* Dom François le Tellier de Bellefond, religieux de l'ordre ou congrégation de Cluny, & docteur en théologie, s'est fait remarquer au commencement de ce siecle, par son éloquence pour la chaire. Il a publié des sermons sur tous les mysteres du Sauveur & de la sainte Vierge ; une octave du saint sacrement ; une de l'assomption, & une des morts, dédiée à Mme. de Chaulnes, abbesse de Saint-Pierre de Lyon, ordre de St. Benoit ; un avent, un carême, & des panégyriques.

TENNE, *de la congrégation de Saint-Maur.* Dom Jean-Baptiste Tenne, né à Toulouse, & profès de la Daurade, congrégation de Saint Maur, du 7 Juin 1714, a secondé Dom Rivet pendant

quelque temps dans le grand ouvrage de l'histoire littéraire de France, spécialement dans le Ve. tome.

TENREIRO, *de l'ordre de Christ*. Antoine Tenreiro, né à Coïmbre, fut admis dans l'ordre de Christ, en 1523. Destiné, à voyager, il alla en Perse, à l'isle de Chypre, & à Jérusalem. De retour dans sa patrie, il publia une relation de ses voyages, qui fut imprimée à Coïmbre en 1560.

TERMES, *abbé de Pontigny*. L'abbaye de Pontigny a été gouvernée daus le 14. siecle par Jacques de Termes, profès de l'ordre de Cîteaux. Il se fit d'abord connoître dans le monde littéraire par un ouvrage qu'il écrivit contre Gilles de Rome, archevêque de Bourges, qui attaquoit les privileges & les exemptions des réguliers. Dom Bernard Teissier a publié cet ouvrage dans le IV. tome de sa bibliotheque de Cîteaux. Il a, au rapport de Dom de Visch, encore écrit un traité contre les faux prophetes, & a fait un recueil de différentes questions théologiques. Il se trouva en 1312, au concile de Vienne en Dauphiné, où il présenta au pape Clément V. son ouvrage pour la défense des privileges des monasteres. Il mourut en 1321, & fut inhumé à Pontigny, où l'on mit sur sa sépulture une épitaphe qui commence par ce vers :

Quem tenet hic fundus, doctor fuit iste profundus, &c.

TERRARUBRA, *de la congrégation du Mont-Cassin*. D. Vitalis Terrarubra issu d'une famille de Parme, embrassa l'état monastique à l'abbaye de Saint-Jean de cette ville, le 5 Octobre 1639. Le choix que firent de lui le cardinal d'Est pour précepteur de son neveu, fils du duc de Modene, & le cardinal Barberin pour son théologien, font connoitre le cas que l'on faisoit de sa personne, de son habileté & de ses talents.

Après avoir reçu le bonnet de docteur, il enseigna durant 25 ans en divers monasteres la philosophie & la théologie ; puis, pendant 18 autres années, il professa les mêmes sciences dans l'université de Bologne en qualité de professeur public. Il fut depuis abbé de sa maison de profession, & termina ses jours en 1692, à Sainte-Justine de Padoue, âgé de 71 ans. Il a fait imprimer 1°., à Padoue, en 1675, une harangue prononcée au chapitre général de la congrégation du Mont-Cassin, assemblé à Saint-George de Venise, en 1670 ; 2°., un éloge funebre du pere Joseph, fondateur des écoles de piété ; 3°., des réflexions géographiques sur les terres inconnues, à Padoue, 1686 ; les productions de sa plume, demeurées en manuscrit, sont : un livre qui a pour titre : *Clavis aurea Aristotelis, sive prodromus omnium philosophorum* ; une logique ; différents cours de physique, & une métaphysique ; des méditations sur la théologie mystique ; neuf traités sur la morale ; deux cours de théologie scholastique ; l'abrégé des quatre volumes in-folio d'Ascagne Tamburini, sur les droits des abbés, &c ; celui de la théologie magique de Balthasar de Sainte-Catherine, carme déchaussé ; le directoire des ames adonnées à la contemplation ; un traité de la géographie naturelle & politique ; la vie intérieure de St. Benoit, apôtre du Mont-Cassin ; des éloges du même, & de St. Thomas d'Aquin ; un dictionnaire de rhétorique & de versification, outre plusieurs au-

tres qui se voyent à Parme & à Padoue.

TERRASSOM, *religieux de Jouy-Dieu.* L'abbaye de Jouy-Dieu est située dans le diocese de Lyon. Dom Hubert Terrasson qui en étoit religieux sur la fin du 17. siecle, s'y est fort distingué. Il s'appliqua spécialement à l'étude des belles-lettres, & fut membre de l'académie de Ville-Franche dans le Beaujolois. Nous avons de lui une oraison funebre de M. Nicolas de Neuville, duc de Villeroy, maréchal de France, décédé en 1686. Elle fut imprimée à Lyon, la même année.

TERRICUS, *professeur de Cambridge.* Il fut un des premiers instituteurs de l'université de cette ville, où il enseigna la logique. Il étoit habile sophiste, c'est-à-dire, philosophe, & commenta la logique d'Aristote d'une maniere propre à être dictée à ses écoliers, qui accouroient à lui de toute part.

TERZI, *de la congrégation du Mont Cassin.* Né à Burgouelle, au duché de Plaisance, Bernard Terzi entra dans la congrégation du Mont-Cassin, autrement, de Sainte-Justine de Padoue, le 24 Août 1438, à l'abbaye de Saint-George de Venise. Il fit un grand personnage dans ce corps, en fut élu six differentes fois président, en gouverna plusieurs maisons en qualité d'abbé amovible, & mourut en 1486, laissant après lui de l'estime, & emportant des regrets.

On imprima à Crémone, en 1511, un recueil des ses opuscules, où se trouvent différents poëmes.

Il a, d'ailleurs, laissé manuscrits un grand nombre de semblables ouvrages qui se conservent à Saint-Georges de Venise.

TEULFE, *abbé de Saint-Crépin de Soissons.* Teulfe, aussi nommé Theodule & Theoldus, vivoit dans le 11. siecle, & étoit moine de la Sainte-Trinité de Maurigny, au diocese de Sens, où il travailla avec soin à corriger les livres de la bibliotheque, & dont il fut choisi abbé.

Quoiqu'il ne manquât ni de science, ni de capacité pour le gouvernement, son élection fut traversée, & il céda à son avide compétiteur plutôt que de plaider.

Odon, abbé de Saint-Crépin de Soissons, qui avoit été tiré de Maurigny, fit venir Teulfe chez lui. Comme il y jouissoit de la tranquilité que mérite un galant homme, il en fut élu abbé en la place d'Odon, transféré à Saint-Remi de Reims.

Teulfe fut un bon abbé; on ne dit pas en quelle année il mourut. Il a composé avec beaucoup de soin, de dextérité & d'exactitude le premier livre de la chronique de Maurigny. On en trouve, selon Dom Mabillon, des fragments au IV. tome du recueil des historiens de France, par Duchesne.

TEUSON, *moine de Notre-Dame de Florence.* Cet écrivain vivoit en 1063, & avoit fait profession dans l'abbaye de Notre-Dame de Florence, ordre de St. Benoit. Ayant voulu en sortir pour vivre en reclus, son abbé s'y opposa. St. Pierre Damien, cardinal & évêque d'Ostie, alors en grand crédit dans l'église, désapprouva le religieux, & lui adressa son traité de la vie érémitique.

Teuson a composé un commentaire sur la regle de St. Benoit, avec quelques autres opuscules. C'étoit un homme savant; mais trop attaché à son sens & à ses sentiments. Au reste, c'est à tort que Dom Calmet le fait disciple

de St. Jean Gualbert, & abbé de Saint-Paul de Reſſolo. L'on conſerve deux manuſcrits de ſon commentaire : l'un dans l'abbaye de Notre-Dame de Florence, ſelon Dom Mabillon ; l'autre dans la bibliotheque du grand-duc, au rapport de Dom Calmet.

TEXIER, (*Dom François le*). Dom le Texier nâquit à Meleſſe, bourg du dioceſe de Rennes, le 22 Décembre 1683. Il fit ſes études avec diſtinction au college des jéſuites, & ſe conſacra particulierement à Dieu, à l'âge de 17 ans, dans l'abbaye de Saint-Melaine, où il prononça ſes vœux, le 16 Mars 1701. Après les deux années de ſéminaire qu'on fait faire aux nouveaux profés, il fit ſa philoſophie & ſa théologie dans l'abbaye de Saint-Vincent du Mans, avec une ſupériorité qui attira à ſes exercices publics ce qu'il y avoit de plus diſtingué dans cette ville.

Revêtu du ſacerdoce, il alla en exercer les premieres fonctions à Rennes au noviciat de St. Melaine, en qualité de zélateur, emploi deſtiné à apprendre aux novices les vérités de la religion, le chant & les cérémonies de l'égliſe. En 1709, on l'envoya profeſſer la philoſophie dans l'abbaye de Marmoûtier. Deux ans après, il conduiſit ſes diſciples au Mans, pour leur enſeigner la théologie. Il eut là pour collegue le célebre Dom Michel Piette, ſon ancien profeſſeur & ſon ami. Il continua cet exercice quatre ans de ſuite, avec beaucoup de ſuffiſance, ſans rien relâcher des devoirs de ſon état & d'une retraite profonde, dans laquelle il s'étoit comme enſeveli avec ſes livres. Il étudioit juſqu'à douze & quatorze heures par jour, & ſes diſciples le trouvoient toujours prêt à développer leurs difficultés : par-là il gagnoit leur confiance, au point de leur faire goûter & recevoir les avis qu'il leur donnoit, ſoit ſur leurs études, ſoit ſur leurs mœurs.

La réputation de ce profeſſeur ſi laborieux & ſi ſage engagea Dom René Maſſuet à le demander aux ſupérieurs majeurs pour aſſocié à la continuation du grand ouvrage des annales de l'ordre. Mais Dom Maſſuet étant mort le 19 Janvier 1716 dérangea ce projet. L'année ſuivante, Dom le Texier fut chargé de la cure de Saint-Symphorien dans l'enclos de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés. Il en exerça les fonctions en paſteur auſſi zélé qu'éclairé, faiſant encore plus de fruit dans les converſations & les directions particulieres, que par ſes inſtructions publiques, pour leſquelles il avoit une timidité inſurmontable. Elle ne l'empêcha pas néanmoins d'accepter des conférences avec ſept ou huit miniſtres calviniſtes, qu'il mit en déroute, & le malade qui les avoit occaſionnées, reconnut publiquement le foible des objections des hérétiques, ſe rendit à la ſolidité des preuves de D. le Texier, & rentra dans le ſein de l'égliſe catholique. Le pere curé attentif aux beſoins ſpirituels & corporels de ſes paroiſſiens, les viſitoit, les conſoloit & leur diſtribuoit avec diſcernement d'abondantes aumônes, qu'il tiroit en bonne partie du cardinal de Biſſy, abbé de Saint-Germain, dont, malgré la différence des ſentiments, il auroit ſu s'attirer la bienveillance.

Le pere Mabillon avoit preſque achevé une troiſieme édition des œuvres de St. Bernard, & il étoit prêt de la publier, lorſqu'il mourut. Dom Maſſuet y avoit fait des additions ; mais ſa mort prématurée l'avoit empêché de la don-

ner au public. Dom le Texier la revit, la dirigea, l'orna d'une préface de sa composition, & la publia en deux vol. in-folio, à Paris, chez Claude Robustel, 1719. On a dans cette derniere édition de St. Bernard trois lettres de plus, la 418 & la 419, & la 3e. qui avoit déjà été publiée par M. Baluze; deux chartes pour l'abbaye de Luxeu, & la troisieme partie de la lettre *ad fratres de Monte Dei*, précédée d'une préface du pere Massuet, où il a prétendu faire voir que Guigues le Chartreux est l'auteur de cet ouvrage, de même que du traité *de contemplando Deo*. D. Massuet auroit mieux fait de s'en tenir au sentiment du pere Mabillon, qui attribue à Guillaume de Saint-Thierri la lettre aux Chartreux du Mont-Dieu. Il est démontré dans l'histoire littéraire de la France qu'elle ne peut être de Guigues le Chartreux. Le second volume de la troisieme édition dont il est ici question, est terminé par une autre lettre non encore imprimée du moine Frotmond, touchant la canonisation de St. Bernard.

On a cru que Dom le Tellier n'avoit travaillé qu'aux annales de l'ordre; mais on sait de lui-même qu'il s'étoit appliqué à l'édition des actes des saints Bénédictins, qui ont vécu dans le 12. siecle & les suivants. Il avoit fait l'article de Pierre le vénérable, & l'avoit communiqué à M. l'abbé de Canillac, mort auditeur de Rote.

Quoique Dom le Texier eût de grands talents pour la littérature, les supérieurs crurent qu'il seroit plus utile dans le gouvernement. Ils le nommérent, en 1721, prieur de l'abbaye de la Couture du Mans, où il fut honoré de l'estime & de l'amitié de M. l'évêque. Au chapitre-général de 1723, il fut élu abbé de Saint-Vincent de la même ville. Trois ans après il fut député au chapitre-général. Il reçut le même honneur au chapitre de 1729, & de plus, la qualité très-distinguée de définiteur. Un des premiers actes qu'il en fit, fut de combattre la fameuse lettre de Dom Vincent Thuillier, dénoncée à l'assemblée. Dom le Texier en fit le rapport, & en développa les erreurs dans un discours d'une demi-heure, plein de force & d'éloquence. La censure en étoit inévitable, sans la réclamation d'un des neuf définiteurs, qui soutient qu'il falloit donner au P. Thuillier le temps de se défendre & de s'expliquer. Cet avis prévalut.

Dans ce chapitre D. Texier n'évita le généralat qu'en déclarant publiquement que si son élection avoit lieu, il disparoîtroit dans le moment; & qu'une solitude, inconnue à tout le monde, lui serviroit de tombeau le reste de ses jours. Il fut seulement élu visiteur de Bourgogne. Une lettre de cachet lui défendit d'en faire les fonctions, & l'exila à Saint-Robert de Cornillon, à 2 lieues de Grenoble. Il ne fut remis sous l'obéissance de ses supérieurs qu'en 1732.

Après la mort de M. de Caylus, évêque d'Auxerre, le pere général reçut un ordre de M. l'évêque de Mirepoix, de vuider l'abbaye de Saint Germain d'Auxerre, où D. le Texier demeuroit. On eut l'attention de lui mander de choisir pour sa retraite celle de toutes les maisons de sa congrégation qu'il jugeroit la plus convenable. On

(*a*) Tom. XI, pag. 654.

prévint

prévint même son inclination en le fixant à Saint-Vincent du Mans. Il y arriva au mois de Septembre 1754, & tout le monde s'empressa de lui faire l'accueil le plus flatteur. Il se livra aux devoirs ordinaires de son état, à la priere, à l'étude, à la lecture des livres saints. La force de son tempérament, une vie frugale & uniforme, un caractere aimable, uni, sans humeur, donnoient à ses amis l'espérance d'une longue carriere, lorsqu'il fut attaqué d'une fausse apoplexie qui porta à la tête, & qui détermina à lui proposer les derniers sacrements de l'église. Il s'y prépara pendant deux jours avec un renouvellement de ferveur, & le reçut avec de vifs sentiments de piété, après avoir fait une profession de foi, qu'il termina par ces paroles de Vincent de Lérins: *Quod ubique, quod semper, quod ab omnibus, &c.* Il mourut le neuvieme jour d'Avril de l'année 1758. Tout ce qu'il y a au Mans de plus distingué dans le clergé, dans la magistrature & dans les autres états, honorerent ses funérailles de leur présence & de leurs regrets.

Dom le Texier avoit beaucoup écrit pendant sa vie, & s'étoit fait un riche fonds d'excellentes collections; mais son unique but étant de favoriser les gens de lettres, il a distribué son travail, &, pour ainsi dire, son trésor à ceux qu'il a cru pouvoir en faire usage. *Hist. litt. de la Congr. de St. Maur.*

TEXTOR, *religieux d'Outtembourg.* L'abbaye d'Outtembourg, dédiée à St. Théodore & à S. Alexandre, est située au diocese d'Augsbourg, & est de la congrégation du Saint-Esprit. Dom Sébastien Textor lui a fait honneur au commencement de notre siecle par ses travaux littéraires. C'étoit un homme d'une lecture immense, d'une fécondité singuliere d'imagination, d'un rare talent pour la chaire, & d'une grande facilité pour la composition. Il enseigna à Saltzbourg les controverses, y interpréta les livres saints, y fut vice-chancelier de l'université, & directeur de Jean Ernest, archevêque de cette ville. Il dirigeoit les dames Bénédictines de Fravenalb, dans le margraviat de Bade, lorsque la mort l'enleva le premier Septembre 1722, en l'abbaye de Gengenbach, où il étoit pour rétablir sa santé. Il étoit né en 1657, & avoit fait profession en 1674. Nous avons de lui trois volumes in-folio de sermons sur toutes les matieres. Le premier, imprimé à Augsbourg, en 1701, a pour titre: *Trias panegyrico-moralis*; le second, publié au même lieu, en 1713, est intitulé: *Concinnator extraordinarius*; le troisieme, qui parut en 1724, est: *Concinnator ordinarius.*

TEXTORIUS, *de la congrégation du Mont-Cassin.* Dom Jérôme Textorius, mort en 1710, fut l'un des grands hommes qu'ait eu la congrégation du Mont-Cassin. Il étoit né à Nice d'une famille noble, en 1639, & fut élevé à la cour de Turin, où il eut pour maître le chevalier Emmanuel Thesauro. S'étant dégoûté du tumulte que cause le grand monde, il se retira à l'abbaye de Saint-Pierre de Savigliano en Piémont, & y fit profession le 20 Janvier 1656.

Ayant fait de bonnes études, il fut destiné au porte-feuille, c'est-à-dire, à enseigner; ce qu'il fit avec succès pendant 20 ans, à Ferrare, à Padoue, à Venise. La chaire d'interprete de l'Ecriture sainte étant venue à vaquer en l'université de Padoue par le décès de

Dom Léon Matina, le sénat de Venise la lui confera. Il se fit singuliérement estimer dans ce poste, tant par la netteté de son style, que par la profondeur de son savoir & la vivacité de son esprit. L'un de ses principaux admirateurs fut le cardinal Barbarigo, évêque de Padoue, qui lui offrit divers évêchés de la part du pape; mais il les refusa constamment, leur préférant la tranquillité nécessaire à un homme d'étude. Il accepta néanmoins la qualité d'abbé de Savigliano sa maison de profession, dont le gouverment ne l'empêcha pas de continuer ses leçons sur l'écriture. Il mourut âgé de 70 ans, dans une dépendance de Saint-Nicolas de Venise, où il étoit allé se délasser de ses travaux littéraires. Il a laissé grand nombre de dissertations latines sur les livres saints; une oraison funebre de François Maurocini, prononcée en plein sénat à Venise; différentes harangues, & deux volumes sur la géographie.

THADÉE, *abbé Ecossois à Ratisbonne.* Il florissoit en cette ville vers l'an 1457, & a recueilli les chroniques d'Ecosse, avec plusieurs vies de saints. Il ne faut pas le confondre avec un autre Thadée, Romain, qui vivoit dans le même temps.

THANET, *moine de la cathédrale de Cantorbery.* Jean de Thanet, ainsi nommé de l'isle où il étoit né en Angleterre, fut moine de la cathédrale de Cantorbery, où il mourut en 1330. Il étoit instruit dans les mathématiques & la musique. Il composa un livre des offices de sa cathédrale, & plusieurs vies de saints.

THÉAUBALDUS, *moine de Béfue.* Théaubaldus, ou Thibauld, vivoit dans le 12. siecle en l'abbaye de Béfue, présentement du diocese de Dijon. Il a composé en quatre livres l'histoire de la translation & des miracles de St. Prudent, martyr, dont les reliques sont conservées à Béfue. Le pere Labbe a publié cette histoire dans sa bibliotheque des manuscrits.

THÉODEMAR, *abbé du Mont-Cassin.* Il vivoit du temps de Charlemagne. On conserve de lui une lettre en parchemin, de plus de 800 ans d'antiquité, qu'il adressa à ce prince. Le pere le Cointe, de l'oratoire, a attaqué avec un peu trop de précipitation cet ancien monument comme supposé. D. Mabillon en a démontré la vérité dans la premiere préface du 4. siecle Bénédictin.

THÉODEMIR, *abbé de Plasmodi.* L'on a vu, il est vrai, & l'on voit encore malheureusement bien des abbayes de l'institut Bénédictin, où tout semble languir. Malgré cela, il est notoire que l'ordre de St. Benoit a produit dans tous les siecles, non-seulement des savants; mais même de ces personnages précieux à l'église, qui, pleins de zele pour la conservation du sacré dépôt de la foi, se sont roidi comme des murs d'airain contre les héréfies qui se sont élevées de leur temps. Théodemir, abbé de Plasmodi en Languedoc, est de ce nombre pour avoir le premier pris la plume contre Claude, évêque de Turin, qui rejetoit le culte des images & la vénération des saintes reliques. Comme il étoit uni d'amitié avec ce prélat, il l'avertit d'abord verbalement & avec charité. L'évêque novateur ayant négligé ces remontrances, Théodemir lui écrivit une lettre également savante & pathétique pour le ramener à la croyance apostolique. Celui-ci,

loin de se rendre, essaya de répondre à l'abbé par un écrit intitulé : *Apologétique & rescrit de l'évêque Claude, contre l'abbé Théodemir.* Alors ce dernier le réfuta dans un traité polémique où, le suivant pas à pas, il lui montre ses écarts & combat ses erreurs d'une maniere victorieuse. Des deux ouvrages de Théodemir l'on n'a plus que la derniere partie du second, insérée par Jonas d'Orléans, dans son troisieme livre contre le même évêque. On place la mort de cet illustre abbé vers l'an 826.

THÉODIN, *moine du Mont-Cassin.* On a de ce religieux du Mont-Cassin de fort beaux sermons à l'honneur de St. Placide, l'un des premiers éleves de St. Benoit. Arnould Wion croit que c'est le même qui fut promu au cardinalat par Alexandre II, après l'an 1061.

THÉODORE, *archevêque de Cantorbery.* Théodore de Cantorbery, l'une des plus brillantes lumieres de l'église d'Angleterre dans ses plus beaux jours, étoit né à Tarse, & y avoit embrassé la vie monastique. De Rome, où il s'étoit rendu par dévotion, il fut envoyé en Angleterre par le pape Vitalien, & élu archevêque de Cantorbery. Comme tous ses prédécesseurs avoient professé la regle de St. Benoit, il en fit de même. Toute sa vie ne fut que zele, que travail apostolique pour le maintien & le rétablissement de la foi & de la discipline tant ecclésiastique que monastique. Après avoir gouverné de la sorte son église l'espace de 22 ans, il mourut en 690, âgé de 88 ans, & fut inhumé dans le monastère de Saint-Pierre de Cantorbery, lieu de la sépulture des prélats de cette métropole. On y trouva, dans l'onzieme siecle, son corps revêtu du froc & du *pallium.* Il est le premier d'entre les Latins qui ait fait un livre pénitenciel. Il ne nous en reste que des fragments donnés par Dom d'Achery & par M. Petit.

THÉODORE, *moine de Saint-Gal.* Cet écrivain étoit religieux de la célebre abbaye de Saint-Gal en Suisse, où il vivoit vers l'an 680. Il écrivit la vie de St. Magne son maître, publiée par Canisius au tome V de ses anciennes leçons.

THÉODORE BROCQ, *de la congrégation de Saint-Vannes.* Dom Théodore fut un de ces hommes simples en apparence, dont les petits génies font peu de cas, qui, sans s'inquiéter, marchent d'un pas égal dans la carriere qu'ils se sont fixée, & qui finissent par mériter place au temple de Mémoire. Il s'appliqua d'abord à la prédication, y réussit au dessus de ce que les discours en attendoient, & cultiva ce talent jusqu'à ce qu'il en fut empêché par une surdité qui lui survint.

Alors il travailla à une histoire de Metz, & en forma deux volumes in-4., manuscrits. On leur a rendu justice dans la préface de l'histoire générale de cette ville, en disant que ces mémoires sont préférables à tous ceux qui avoient été recueillis jusques-là. Dans le desir de faire rouler la presse, il avoit abrégé & rédigé de son mieux ses recueils en forme d'histoire, avoit même obtenu le privilege & la permission d'imprimer ; mais quelqu'un y mit obstacle. Ce religieux, auquel D. Calmet donne rang dans sa bibliotheque de Lorraine, étoit né à Châlons-sur-Marne, d'une famille distinguée, & avoit fait profession en l'abbaye de

Saint-Vincent de Metz, le 4 Juin 1704. Il a fini ses jours en celle de Saint-Arnould de la même ville, le 9 Avril 1762.

THÉODORIC, *ou* THIERRY I, *moine de Saint-Matthias de Treves*. Théodoric, ou Thierry, célebre écolâtre de Saint-Matthias de Treves, y étoit religieux & y florissoit dans le 10. siecle. Ce fut un personnage recommandable par une piété solide & par une connoissance vaste des sciences sacrées & profanes. On le chargea du soin des écoles de cet illustre monastere en 980, & durant 24 ans, qu'il exerça cette noble & utile fonction, il rendit d'importants services à l'église & à l'état, en formant pour l'une & pour l'autre des sujets capables de les servir.

Ce savant termina sa carriere en 1012, emportant les regrets de ses confreres qui, pour lui laisser un monument de son estime, ornerent sa sépulture de ces vers Léonins :

Theodori monachi pausant hic membra sepulti,
Qui pietate vigens, simplicitate cluens,
Præsbyter officio quod complens ordine certo,
Fervebat summi, laudibus in Domini.
Prudens & doctus, nulli pietate secundus,
Totum quod didicit, mox aliis retulit,
Ut sibi commissum benè collocando talentum,
Centuplici justus atque pius Dominus;
Fructu cum remuneraret.
Transiit in nonis felici fine Decembris,
Pro quo posce Deum, qui legis hunc titulum.

Les ouvrages dont on le croit auteur sont, 1°. un beau commentaire divisé en quatre livres, sur le prophete Isaie : 2°. un traité sur l'incarnation de Jesus-Christ : 3°. un écrit sur la résurrection des morts : 4°. un livre sur la charité chrétienne : 5°. des additions à l'histoire de Treves, connue sous le titre de *Gesta Trevirorum :* 6°. un commentaire sur l'apocalypse : 7°. grand nombre de sermons & d'homélies. Trithemе lui attribue encore une relation de l'invention des reliques de St. Celse, & un livre des miracles du même; mais il s'est trompé. Voyez l'article suivant.

THÉODORIC, *ou* THIERRY II, *autre religieux de Saint-Mathias*. Celui-ci fut reçu à Saint-Matthias en 1006, par l'abbé Richard. Il a laissé deux ouvrages; le premier est un livre de l'histoire de la translation de St. Celse, martyr, faite en 979; le second est l'histoire des miracles du même saint martyr, qu'il dédia à Richard son abbé.

THÉODULE, *ou* THÉOLDUS, *abbé de Saint-Crépin de Soissons ;* voyez Theulfe; c'est le même.

THÉOFROI, (*Saint*) *abbé de Carmelli*. Saint Théofroi, autrement St. Chafre, nâquit à Orange sur la fin du 7. siecle, d'une famille noble & opulente dont il restoit seul héritier. Rien de tout ce faste ne put le retenir dans

le siecle. Il se retira près de St. Eudes, abbé de Carmelli, diocese du Puy-en-Velay, y embrassa l'état monastique, en devint abbé, y eut pour religieux St. Menelé, depuis abbé de Menat en Auvergne, & obtint lui-même la gloire du martyre par le glaive des Sarrasins en 732.

Le monastere de Carmelli n'est plus connu de nos jour parmi le peuple, que sous le nom de St. Théofroi, ou St. Chafre. C'est une abbaye très-considérable, qui s'est unie à l'ordre de Cluny dans le dernier siecle, avec plusieurs prieurés conventuels qui en dépendent.

L'auteur de la vie de St. Théofroi, écrite au 10. siecle, lui attribue un traité sur le cours du sixieme âge du monde, intitulé : *Micrologus de lapsu mundi senario.* Dom Rivet pense qu'on pourroit aussi lui faire honneur de deux homélies imprimées dans la bibliotheque des peres : l'une sur le respect dû aux reliques des saints; l'autre sur la vénération qu'on doit aux saints mêmes; mais elles sont plutôt, ce semble, de Théofroi, abbé d'Epternac.

THÉOFROI, *abbé d'Epternac.* Théofroi, ou Théofride, abbé d'Epternac au duché de Luxembourg, diocese de Treves, étoit religieux de ce monastere dès 1031. En ayant été élu abbé, son élection fut traversée par un compétiteur; Grégoire VII jugea le procès en sa faveur. Il fut estimé pour sa science & pour ses autres qualités sociales & personnelles. Brunon II, archevêque de Treves, en fit en particulier beaucoup de cas, & le choisit pour son directeur. Il gouverna Epternac durant 28 ans, & mourut vers 1106. Il avoit fait de bonnes études, savoit les langues grecque & hébraïque, & a transmis son nom à la postérité par différents écrits. 1. Il a composé la vie de St. Willebrord, premier évêque d'Utrecht, fondateur d'Epternac. 2. Celle de St. Liutvin, archevêque de Treves, qui avoit été religieux de St. Benoit en l'abbaye de Metloc. 3. Quatre livres intitulés : *Flores epitaphii sanctorum*, où il y rapporte les merveilles que l'être suprême a daigné opérer en faveur de ceux qui honorent les précieux restes des saints, & de ceux qui ont recours à leur intercession.

Il entreprit cet ouvrage à la priere de Regimbert, son prédécesseur, & le dédia à l'archevêque Brunon II. Il a été publié à Luxembourg en 1619, par le pere Jean Roberti, jésuite. Dom Mabillon dit qu'on y remarque une érudition peu commune dans le siecle de l'auteur, & que parmi la rudesse du style l'on apperçoit l'éclat du sentiment & de la vertu.

Comme il est avantageux de connoître l'origine des pratiques monastiques, j'observerai ici qu'il nous apprend dans son quatrieme livre des fleurs des saints, que Regimbert, son abbé, ordonna en 1059, du consentement de ses religieux, que chaque année l'on célébreroit à Epternac, le 13 des calendes de Décembre, une fête particuliere à l'honneur des saints dont on y voit des reliques. C'est de là, ce semble, qu'est venue la fête des reliques dans tout l'ordre.

THEOGER, *ou* THÉOTGER, (*St.*) *évêque de Metz* (*a*). Cet écrivain, qui

(*a*) *Hist. de Metz*, tom. II, pag. 222, & suiv.

fut le cinquante-quatrieme évêque de Metz, en 1117, & dont on a donné la vie dans sa juste étendue dans l'histoire de cette ville, étoit frere de Folmar, comte de Metz. Il reçut sa premiere éducation au monastere de Saint-Cyriaque près de Mayence, & se fit moine à Hirsauge, sous l'abbé Guillanme. Celui-ci le nomma d'abord prieur de Reichembach, puis abbé de Saint-Georges dans la Forêt-noire. Il gouvernoit ce monastere lorsqu'il fut élu évêque de Metz, dignité qu'il n'accepta que malgré lui & avec raison, car les Messins ne voulurent pas le recevoir, quoiqu'il eut été sacré, & que son élection eût été solemnellement confirmée au concile de Reims, tenu en l'année 1119, par Calixte II. Il accompagna ce pape jusqu'à Cluny, où il demeura quatre mois, au bout desquels il mourut le 29 Avril de l'an 1120, & y fut inhumé dans l'église de Saint-Pierre. Quelques-uns lui donnent le titre de Saint, d'autres le qualifient seulement de bienheureux.

Etant encore simple religieux, il corrigea plusieurs fautes qui s'étoient glissées dans quelques exemplaires de la bible. Devenu abbé, il composa un grand nombre de sermons & d'homélies, qu'il prêcha à ses moines. Il écrivit, en outre, un commentaire court, mais très-beau sur les pseaumes; un traité sur la musique, dans laquelle il excelloit, & quantité de lettres.

THÉOPHANE, *moine du Mont-Cassin.* Selon Arnould Wion, Théophane moine & diacre du Mont-Cassin, a composé divers poëmes à l'honneur de la mere de Dieu; sur l'arrivée de St. Benoit à la montagne de Cassin; sur ses miracles; & sur la fondation de Plombariole & de Saint-Sauveur, qui sont des dépendances du monastere du Mont-Cassin. Il ne dit pas en quel temps il a vécu.

THÉOPHILE, *de Padoue, moine du Mont-Cassin.* Nous le nommons de Padoue, parce qu'il étoit né en cette ville, & qu'il fit profession à Sainte-Justine, le 16 Avril de l'an 1500. Il a laissé des traités de l'art de mourir chrétiennement, & des indulgences accordées par Innocent VIII, à la congrégation de Sainte-Justine; une méthode pour entendre les confessions des religieux & des séculiers; une somme morale en un volume in-folio; & un recueil sur différentes matieres.

THÉOPHILE MARTIUS, *religieux du Mont-Cassin.* Celui-ci florissoit sous le pape Grégoire XIII, qui mourut en 1585. Sur la réputation de Dom Théophile, ce pape le manda à Rome pour travailler à la réformation du calendrier: ce qu'il fit avec tant d'application & de justesse, qu'on lui donnoit, en quelque sorte, le succès de cette importante entreprise.

THEVART, (*Dom*) né à Paris l'an 1618, fit profession dans l'abbaye de Saint-Remi de Reims, étant âgé de 19 ans, le 26 Avril de l'an 1637. Il finit ses jours dans l'abbaye de Saint-Denys-en France, le 18 Janvier de l'an 1685.

Il a traduit de l'espagnol en françois les exercices spirituels du vénérable P. Dom Garcie de Cisneros, abbé de Mont-Ferrat. Cette traduction a été imprimée à Paris, chez Simon Piget, en 1655. C'est un in-12 de 700 pages, dédié à Mme. Louise Béon de Luxembourg, comtesse de Brienne & de Montbron. On trouve à la fin du volume la vie de Dom Garcie de Cisneros, com-

posée par notre Bénédictin. Ce Dom Garcie nâquit à Tolede en 1459. Il étoit neveu du cardinal Ximenès, archevêque de cette ville, & ministre d'état en Espagne sous les rois Ferdinand, Philippe & Charles, & sous les reines Jeanne & Isabelle. L'abbé de Mont-Ferrat est auteur d'un livre qui a pour titre : *Le directoire ou adresse des heures du divin service.*

Une lettre du R. P. Antoine Laspinasse, prieur de la Grasse, à Dom Luc d'Achery, écrite le 7 de Novembre 1669, nous apprend que le Pere Thevard, après avoir traduit les exercices de Dom Garcie de Cisneros, de l'espagnol en françois, avoit commencé la traduction des œuvres spirituelles du pere Alvarade, Espagnol très-estimé, & que sa version étoit fort avancée. Nos mémoires ne nous apprennent point qu'elle ait été achevée ou imprimée. *Hist. litt. de la Congrégation de Saint-Maur.*

THEUDUS, *abbé de Radiolo.* Cet abbé de Saint-Paul de Radiolo, mort en 1095, a écrit une vie de St. Benoit, & un commentaire sur la regle de ce saint.

THIBAULD, *moine de Bésue;* voyez THÉBALDUS; c'est le même.

THIBAULT, (*Dom Benigne*). Dom Benigne Thibault nâquit à Dijon, & fit profession à Saint-Remi de Reims, le 21 Septembre 1649, âgé de 19 ans. Après ses études, sa vertu & sa capacité le firent choisir pour enseigner la rhétorique au college de Tiron. Après l'avoir professé pendant 15 ans, il alla demeurer dans l'abbaye du Bec, où il exerça l'office de sacristain avec beaucoup d'humilité & un grand zele pour la beauté de la maison de Dieu. Il entreprit d'écrire en latin les annales de cette célebre abbaye, & les conduisit jusqu'au 3. siecle depuis sa fondation par le bienheureux Herluin. Ces annales sont écrites d'un style pur & avec beaucoup de netteté. Les plus habiles gens qui les ont lues, y ont admiré la solidité du jugement de l'auteur, & ont jugé cet ouvrage, tout imparfait qu'il est, digne d'être donné au public. On en conserve le manuscrit original dans la bibliotheque du Bec. Dom Bénigne Thibault a encore laissé des mémoires pour le continuer, & d'autres monuments de son génie en vers & en prose. Ce religieux aimé de tout le monde, & respecté par son savoir & sa piété, mourut au Bec, le 7 de Juin 1684. *Hist. litt. de la Congreg. de St. Maur.*

THIÉBAUD, (*Benoit*) *de la congrégation de Saint Vannes.* Dom Benoît Thiébaut, mort à Saint-Vincent de Besançon, le 5 Février 1766, avoit fait profession en la même abbaye, le 11 Juillet 1700. Il fut un homme instruit & laborieux. L'on conserve à Saint-Vincent de Besançon, en 7 volumes in-4., manuscrits, un ouvrage important sorti de sa plume, qui a pour titre : *Bibliotheque générale & particuliere des auteurs de tous les ordres & congrégations, dans lesquelles on pratique la regle de St. Benoit, avec l'histoire de leur vie, le catalogue, la chronologie, & les différentes éditions de leurs ouvrages; & à la fin, l'état présent de l'ordre de St. Benoit, où l'on trouve l'histoire de tous les ordres, congrégations & monasteres de l'un & l'autre sexe qui le composent.* Je n'ai pas eu l'avantage de voir ces sept volumes, dont le plan est plus ample que celui que j'exécute ici; mais j'ai eu celui d'avoir & de profiter d'un autre

exemplaire de cet ouvrage, apparemment le premier brouillon; en trois volumes in-4., de corps d'hiſtoire ſuivie, & en un in-4., de ſupplément qui appartiennent à la bibliotheque de Saint-Matthias de Treves.

THIMIO, *de Nidéraltaiche.* Né de la noble maiſon des comtes de Medlingenn, il embraſſa la regle de St. Benoit en l'abbaye de Nidéraltaiche dans la haute Baviere, d'où il fut tiré pour être fait archevêque de Saltzbourg, & mourut dans les croiſades en 1111. Il fut ſavant & pieux. Il excella principalement dans la ſculpture & la gravure; & l'on montre encore de ſes ouvrages en ce genre au monaſtere de Saint-Pierre de Saltzbourg.

THIER, *de Werden.* Dom Théodore Thier, moine de Werden, ou Ferden (*Werdinenſis*) dans la baſſe Saxe, a vécu & fleuri de nos jours. Il a fait imprimer à Cologne, en 1716, un ouvrage in-8., de la connoiſſance & de l'amour du Sauveur. On lui attribue diverſes autres compoſitions ſur différents ſujets tant philoſophiques qu'hiſtoriques & moraux, qu'on ne détaille pas.

THIERRI, *moine de Saint-Alban de Mayence.* Cet auteur, religieux de Saint-Alban de Mayence, s'y diſtingua dans le 10. ſiecle par une érudition & une variété de connoiſſances peu communes de ſon temps. Les lettres divines & humaines lui étoient familieres. Il paſſoit même pour philoſophe profond & ſubtil. Les productions ſorties de ſa plume & parvenues à notre connoiſſance, ſont: un commentaire ſur le cantique des cantiques; un autre ſur l'évangile de St. Jean, compoſé avec élégance, & une continuation de l'hiſtoire des archevêques de Mayence juſqu'en 985: temps auquel il vivoit.

Nous trouvons un ſecond Thierri, moine de Saint-Alban, qui écrivoit en 1040, au rapport de Tritheme.

THIERRI, *abbé de Saint-Aubin.* Il fut tiré en 1056 de Marmoûtier, où il avoit prononcé ſes vœux, pour gouverner le monaſtere de Saint-Aubin d'Angers. Il mourut en 1060, & laiſſa une vie de St. Aubin, qui ne ſe trouve plus.

THIERRI, *religieux de Tholey.* Il vivoit vers 1066, & écrivit les miracles de Conrad, archevêque de Treves, maſſacré en 1069, dont le corps fut transféré à Tholey. Ce religieux dédia ſon ouvrage à Thierry, évêque de Verdun, auquel il donne de grandes louanges.

THIERRI, *abbé de Saint-Martin de Treves.* On ne dit point en quelle maiſon il avoit fait profeſſion; mais on ſait qu'il étoit d'un monaſtere de Treves, où il enſeigna avec diſtinction; ce qui lui mérita le ſurnom de ſcholaſtique. Il prit le parti de l'empereur Frederic & d'Egbert, archeveque de Treves, contre le pape Grégoire VII, & écrivit deux livres contre lui. L'anti-pape Clément le nomma abbé de Saint-Martin de Treves. On ne dit pas en quelle année il mourut.

THIERRI, *moine de Saint-Ouen de Rouen.* Ce Thierri, profès de Saint-Ouen de Rouen, floriſſoit ſur la fin du 11. ſiecle. Il étoit érudit, & ſe mêloit même de poéſie. Il a mis en vers la vie de St. Ouen, qu'il dédia à Nicolas, ſon abbé, mort en 1092.

THIERRI, *abbé de Saint-Tron* (*a*). On

(*a*) *Annales. O. S. B.*, tom. I, tom. V.

place

place son décès à l'an 1107. Ce fut, malgré les calamités & la barbarie de son temps, un personnage vraiment grand à tous égards. Non-seulement il étoit savant, bien instruit dans ce qui concerne la belle littérature, & la poésie en particulier; mais il avoit en partage cet esprit philosophique, qui, comme le flexible roseau, se baisse & céde aux coups de vent de la tempête, puis se releve sain & sauf lorsqu'elle est passée. De son temps, Lanzon & Luitprandt se disputerent la dignité abbatiale de Saint-Tron, & y causerent les plus grands troubles. Notre savant, pour n'être pas le triste spectateur de ces désordres, se retira à Saint-Pierre de Gand, où il vécut en sage. Après la mort de l'un & de l'autre compétiteurs, il revint en son monastere, en fut élu abbé par des religieux mieux intentionnés, & son élection fut approuvée par l'évêque de Liege, qui l'ordonna prêtre, & le bénit.

La maison se trouvoit dans l'état le plus pitoyable; bientôt l'on s'apperçut qu'elle avoit un homme de mérite à sa tête. Tout y fut rétabli, réparé, comme en un clin-d'œil, tant pour le temporel que pour le spirituel, & il y fit recevoir les usages de Cluny. Quoiqu'il n'ait gouverné cette célebre abbaye que l'espace de neuf ans & trois mois, les services qu'il lui a rendus y perpétueront à jamais sa mémoire. Quant à ses productions littéraires, elles sont: la vie de St. Bavon, confesseur & hermite, mort en 631; celle de Ste. Laudrade, premiere abbesse de Munster-Bilsen, au pays de Liege; celle de St. Tron, patron de son monastere, & celle de St. Rumold. Tritheme qui dit de cet abbé qu'il écrivoit également bien en prose & en vers, lui attribue en outre des sermons & des lettres.

THIERRI, *moine du Mont Cassin.* Pierre Diacre, moine du Mont-Cassin, qui vivoit dans le 12. siecle, différent du bibliothécaire, parle de cet auteur, ainsi il a existé avant le 13. siecle. Il n'est connu dans la république des lettres que pour avoir composé une vie de St. Ferme, ou Firmin, abbé de Saint-Savin, près de Fermo dans la Marche d'Ancone, & dont St. Pierre Damien fait l'éloge dans un de ses opuscules. Paul Diacre parle avec éloge d'un autre Thierri, religieux du Mont-Cassin, qui écrivoit en 1012.

THIERRI, *le Norwegien.* Thierri le Norwegien est ainsi surnommé parce qu'il est auteur d'une courte histoire ecclésiastique du royaume de Norwege. Il étoit Bénédictin, & écrivoit l'an 1180. Son ouvrage a été imprimé à Amsterdam, en 1684, par les soins de Gaspard Kirkmann.

THIERRI, *abbé de Saint-Disibode.* L'abbaye de Saint-Disibode au comté de Spanheim, diocese de Mayence, occupée jusqu'au 13. siecle par des Bénédictins, puis cédée aux Bernardins, fut gouvernée sur la fin du 11. siecle par un savant & pieux abbé nommé Thierri. Il a transmis son nom à la postérité par une vie de Ste. Hildégarde, célebre abbesse de Bingen, au diocese de Mayence, morte en 1180. Cet écrit est partagé en quatre livres, & a été publié dans le recueil de Surius au 6 de 7bre. Thierri étoit contemporain de la sainte; il vivoit encore en 1200.

THIERRI, *moine de Fleury.* Si l'on ajoute foi à ce que dit Tritheme, Thierri s'étoit fait un nom par son savoir dans le 10. siecle. Il avoit été reçu à pro-

fession en l'abbaye de Fleury. Entre autres ouvrages, il en composa un en 2 livres, où il décrivoit les coutumes & les usages de ce monastere. Il le dédia à Bernward, qui de religieux d'Hirsauge fut nommé, en 998, évêque de Wirtzbourg. Par conséquent, il florissoit sur la fin du 10. siecle. On ne dit point ce qu'est devenu son ouvrage (*a*).

THIERRI, *abbé de Saint-Pantaleon de Cologne*. L'abbaye de Saint-Pantaleon de Cologne, qui a été illustrée de nos jours par le savant Dom Légipont, eut pour abbé, en 1330, un religieux nommé Thierri, qui s'est fait connoître parmi les légendaires par une relation de ce qui étoit arrivé dans ce monastere, lorsque le corps de St. Abbin, martyr, fut levé de terre, &c. Il mourut en 1337.

Autres écrivains du nom de THIERRI.

Nous trouvons les suivants:

THIERRI, *abbé de Saint-Hubert en Ardennes*, personnage illustre, mort en 1086, dont l'histoire se trouve au long dans l'ouvrage intitulé : *Cantorium S. Huberti*, imprimé au IV tome de la très-ample collection de Dom Martene, pag. 999. Il avoit enseigné les saintes lettres à Stavelot, à Verdun, & en d'autres monasteres de l'ordre, & laissa plusieurs disciples célebres par leur doctrine.

THIERRI, *moine de Durham en Angleterre*. Il a écrit la vie de Ste. Marguerite, reine d'Ecosse, dont il étoit confesseur.

THIERRI, *de Weissembourg*, *abbé de la congrégation de Cluny*. Il florissoit vers l'an 1210, & a composé la vie de Ste. Hildegarde.

THIERRI, *autre moine de Cluny*, qui se distinguoit en 1040.

THIERRI, *d'Epternac*, qui a écrit en 1194, comme on le voit par la collection de D. Martene, tom. IV, pag. 453.

THIERRI, *de Fulde*, disciple de Tritheme, qui nous le fait connoître dans ses lettres familieres.

THIERRI, *d'Hersfeld*, en 1030. Il est connu par les annales de l'ordre, tom. III, pag. 215.

THIERRI, *d'Hirsauge*, dont parle Tritheme au livre II, chap. 27 des hommes illustres de l'ordre de St. Benoit.

THIMO, *ou* THIEMO, *de Bamberg*. Il fut moine du monastere Bénédictin de Saint-Michel de Bamberg, en 1146. Il étoit savant, pieux & littérateur. On a de lui, entre autres ouvrages, un dialogue sur la vie de St. Otton, évêque de Bamberg.

THIMOTHÉE, *religieux Camaldule* (*b*). Arnould Wion nous apprend que Thimothée, religieux de Camaldoli, a traduit de l'Espagnol en Italien un recueil de vies de saints, qui a été imprimé à Venise, & ailleurs, non-seulement in-4, mais même in-folio. Wion ne dit pas en quel temps vivoit ce Thimothée.

THIROUX, (*Dom Jean-Évangéliste*). Dom Thiroux, né à Autun, en 1663, d'une des meilleures familles de la ville, entra dans la congrégation de St. Maur en 1680, & fit profession le 29 Avril de l'année suivante, dans l'abbaye de la Sainte-Trinité de Vendôme. Après

(*a*) Hist. litt., tom. VI, pag. 550. (*b*) *Lignum vitæ*, pag. 863.

de bonnes études, il professa la philosophie & la théologie pendant plusieurs années avec beaucoup de succès. Ensuite il fut nommé successivement prieur de Nogent-sous-Couci, & de Saint-Nicaise de Meulan.

Le 25 Octobre 1703, un exempt, qui, peu de jours auparavant, avoit arrêté, par ordre du roi, D. Thierri de Viaine, de la congrégation de St. Vannes, vint à Meulan, où il arrêta de même Dom Jean Thiroux, & le conduisit à la Bastille. Les supérieurs de la congrégation de St. Maur firent leur possible pour découvrir le sujet de sa détention. Ils virent le cardinal de Noailles & le pere de la Chaise, qui témoignerent l'un & l'autre être surpris que Dom Thiroux fut de la congrégation de St. Maur, & assurerent qu'on l'avoit cru de la congrégation de St. Vannes; mais sans vouloir rien dire sur la cause de sa captivité. Quinze jours après qu'il fut arrêté, on apprit qu'il avoit été interrogé par M. d'Argenson, lieutenant de police, & que ce religieux, qui jusqu'alors avoit mangé à la table du gouverneur, en avoit été retranché & transféré ailleurs. On voulut sonder M. d'Argenson sur le sujet de l'emprisonnement de D. Thiroux; mais il ne voulut rien déclarer. On fut seulement, quelques jours après, qu'à Mont-Louis, maison de campagne du P. de la Chaise, des théologiens jésuites examinoient les cahiers de philosophie & de théologie que D. Thiroux avoit dictés à ses écoliers, étant professeur. Les supérieurs firent encore quelques tentatives pour délivrer leur religieux, & furent même d'avis de le demander au roi, pour en faire eux-mêmes telle justice qu'il plairoit à sa majesté; mais des amis leur représenterent l'inutilité de cette démarche, & leur conseillerent d'attendre un temps plus favorable.

Dom Thiroux demeura à la Bastille, depuis le mois d'Octobre 1703, jusqu'au 15 Février 1710, qu'il fut délivré & amené à Saint-Germain-des-Prés. Trois jours après, son ami Dom Thierri de Viaine, qui avoit été enfermé au donjon du château de Vincennes, sortit aussi de prison, & fut conduit sur le champ, accompagné d'un exempt des gardes, & d'un religieux de la congrégation, à l'abbaye de Saint-Florent de Saumur, par lettre de cachet. Dom Thiroux fut traité plus favorablement, quoiqu'il fût aussi relégué à l'abbaye de Bonneval, au diocese de Chartres. L'exempt, qui le conduisit d'abord à Saint-Germain-des-Prés, avertit qu'après avoir respiré si long-temps l'air renfermé de sa prison, il étoit à propos de le mettre dans une chambre de l'infirmerie pendant trois semaines ou un mois, avant de lui faire prendre le grand air.

On apprit alors de D. Thiroux plusieurs choses qu'on ignoroit au sujet de sa détention. Il avoit enseigné la théologie à Saint-Remi de Reims, en même temps que D. Thierri de Viaine l'enseignoit dans l'abbaye d'Hautvilliers, où ils avoient contracté ensemble une amitié très-étroite. M. le Tellier, archevêque de Reims, les considéroit tous deux par leur science & leur mérite personnel. Dans une these publique chez les jésuites, Dom Thiroux, qui en fit l'ouverture, argumenta sur le fait des cinq fameuses propositions, & poussa si vivement le soutenant & le président, qu'il les embarrassa. Après la dispute,

Dom Jean Thiroux ayant mis par écrit son argument avec les réponses qu'on lui avoit données, l'envoya à Dom Thierri de Viaine, qui aussi-tôt en fit courir des copies dans Reims, avec des notes de sa façon. Une préface assez vive que Dom Thierri composa, quelque temps après, pour être mise à la tête de l'addition de quelques ouvrages de Lemos, acheva de mettre le comble à sa disgrace. Ces deux amis ayant fait ensuite un voyage dans les Pays-bas, virent en passant par Bruxelles le P. Quesnel, qui y faisoit pour lors sa résidence. Dom Thierri entretint depuis un commerce avec lui. Dom Thiroux, de son côté, ayant été nommé prieur de Nogent-sous-Couci, & ensuite à Meulan, entretint un pareil commerce avec Dom Thierri. Le P. Quesnel ayant été arrêté à Bruxelles, & tous ses papiers saisis, on y trouva des lettres de Dom Thierri; mais on n'en trouva point de Dom Thiroux, qui ne lui avoit jamais écrit.

Il y eut un ordre d'arrêter D. Thierri dans Paris, & on envoya en même-temps à Hautvilliers, pour se saisir de ses papiers, parmi lesquels on trouva des lettres de D. Thiroux, qui, peu de jours après, fut conduit à la Bastille, où il fut d'abord assez bien. Trois semaines après, il fut interrogé par M. d'Argenson: tout l'interrogatoire roula sur la visite qu'il avoit rendue au P. Quesnel, & sur ce qu'on disoit qu'il avoit bu à la santé de M. Arnauld. Après cet interrogatoire Dom Thiroux fut fort resserré, & demeura seul pendant dix-huit mois. Il soutint cette triste situation avec constance; & pour s'occuper, & ne pas oublier ce qu'il savoit, il faisoit tous les jours deux leçons de théologie, l'une le matin, & l'autre le soir, comme s'il eût un cours de théologie. Lorsqu'on lui eut donné compagnie, & qu'on lui eut accordé des livres, de l'encre & du papier, il composa un abrégé de toutes les parties de cette science. S'étant trouvé dans la suite avec deux ecclésiastiques qui lui parurent gens de bien, il apprit avec eux l'hébreu & l'anglois.

En même temps que la lettre de cachet fut expédiée pour l'élargissement de Dom Thiroux, M. de Pontchartrain écrivit au P. général que le roi avoit accordé la liberté à ce religieux, à condition qu'il se retireroit incessamment dans l'abbaye de Bonneval au diocese de Chartres, d'où il ne pourroit sortir sans les ordres de sa majesté; qu'il n'y exerceroit aucun office sans permission du roi; que le P. général auroit une attention particuliere sur sa doctrine & ses mœurs, dont le déréglement a paru dans ses propres lettres. Cette horrible accusation n'étoit fondée que sur quelques expressions très-innocentes, auxquelles les ennemis du P. Thiroux avoient donné un mauvais sens pour calomnier un prétendu janséniste, dont les mœurs avoient toujours été irréprochables. » A l'égard » de ses écrits, ajoute le ministre, ils ne » lui seront pas rendus, & M. d'Argenson » a ordre de les retenir «. La lettre est écrite de Versailles, le 12 Fév. 1710.

Après la mort du roi, arrivée le 1 Septembre 1715, Dom Thiroux fut envoyé dans l'abbaye de Saint-Germain-des-Près, & de-là dans celle de Saint-Denys, où il fut d'un grand secours au P. de Sainte-Marthe, pour le nouveau *Gallia christiana*, auquel il travailla jusqu'en 1727. Cette année D.

Thibault, ſupérieur-général, par complaiſance pour le cardinal de Biſſy, fit ſortir de Saint-Germain-des-Près plusieurs ſavants religieux oppoſés à l'acceptation de la bulle, & Dom Thiroux fut de ce nombre. M. l'abbé Pucelle le demanda pour ſon abbaye de Corbigni, & on n'eut pas de peine à le lui accorder. Le P. Thiroux y demeura quelque temps, & enſuite à Molême. Enfin, on fixa ſa demeure dans l'abbaye de Saint-Germain-d'Auxerre, où il mourut le 14 Septembre 1731.

SES ÉCRITS.

1. M. le duc d'Orléans, frere unique du roi Louis XIV, étant mort le 9 Juin 1701, Dom Thiroux compoſa, & fit imprimer ſon oraiſon funebre, qu'il prononça dans l'égliſe de Saint-Corneille à Compiegne.

2. D. Jean Thiroux étant priſonnier à la Baſtille, compoſa un abrégé de toute la théologie, qu'il intitula *Theologia pauperum ſacerdotum*, à l'uſage des curés & des eccléſiaſtiques de la campagne. Cet ouvrage peut faire trois ou quatre volumes in-4. Nos mémoires n'indiquent point le lieu où l'on pourroit trouver ce manuſcrit.

3. D. Thiroux, D. Félix Hodin & Dom Joſeph Duclou avoient travaillé ſous le P. de Sainte-Marthe aux trois premiers volumes du nouveau *Gallia chriſtiana*. On lit dans la bibliotheque des auteurs de Bourgogne (*a*), que D. Thiroux rangea & dreſſa des mémoires pour des métropoles entieres, & qu'il y joignit les remarques & les obſervations néceſſaires. Après la mort du P. de Sainte-Marthe, ſes trois compagnons continuerent ſon entrepriſe. Le quatrieme tome, qui contient la métropole de Lyon, paſſe pour l'ouvrage de D. Thiroux. *Hiſt. litt. de la Congr. de St. Maur.*

THIUREDUS, *moine de Douvres.* Né à Douvres, ſur la Manche, Thiuredus embraſſa l'inſtitut Bénédictin, dans une abbaye de ſon lieu natal. Il aima la muſique, ſuivit ſon goût, & réuſſit de maniere qu'il paſſa pour le plus habile muſicien de ſon temps. Il vivoit ſous le regne d'Edouard III, & finit ſa carriere en 1371. Il a laiſſé, ſelon Pitſeus, un livre intitulé : *Pantachordarum & tetrachordium tractatus*, avec un autre qui preſcrit les regles de la muſique.

THOMASI, *religieuſe Bénédictine*; voyez MARIE *crucifiée;* c'eſt la même.

THOMAS, *moine d'Ellis.* Le monaſtere d'Ellis étoit de l'ordre de St. Benoit, & fameux en Angleterre. Thomas, qui en a pris le nom, y floriſſoit par ſon ſavoir, ſur la fin du 11. ſiecle & au commencement du 12. Il a compoſé deux ouvrages eſtimés : le premier eſt l'hiſtoire de ſon abbaye, depuis ſa fondation juſqu'à l'an 1107. Il eſt diviſé en deux parties : la premiere ſe trouve publiée par Dom Mabillon, dans le ſecond ſiecle Bénédictin, & la ſeconde, avec la préface, dans le premier tome de l'Angleterre ſacrée; le ſecond eſt la vie de Ste. Ethildride, abbeſſe Bénédictine, que D. Mabillon a cru digne de la preſſe; tome II des actes des ſaints.

(*a*) Tom. II, pag. 318.

THOMAS, *religieux de l'ordre de Cluny*, autrement *de Monmouth*. Selon Arnould Wion, il floriffoit en 1160, & a compofé une vie de St. Guillaume, martyr. L'ouvrage eft en fept livres; auxquels il en ajouta depuis un huitieme, fur les miracles du même faint. Il fe nommoit Thomas de Monmouth, du nom de cette ville d'Angleterre où il étoit né.

THOMAS, *prieur de Lenton*, autrement *d'Elmham*. Celui-ci, religieux du même ordre de Cluny, en Angleterre, & furnommé d'Elmham, du nom de fon lieu natal, fut nommé prieur de Lenton, en 1416. Il a compofé la vie de Henri V, roi d'Angleterre; une hiftoire en vers des cinq premieres années du regne de ce prince, & des annales des rois Bretons, Saxons & Anglois, depuis Brito jufqu'à Henri IV. M. Hearne a publié la vie de Henri V, en un vol. in-8, en 1717.

THOMAS, *moine de Berg-Saint-Vinox*. L'abbaye de Berg-Saint-Vinox, en Flandre, a, comme tant d'autres, effuyé des revers & des défaftres confidérables. Thomas, qui en étoit religieux, a compofé l'hiftoire de la ruine & du rétabliffement de ce fanctuaire.

THOMAS, *moine de Cîteaux*. Cet écrivain, moine Bénédictin de la réforme de Cîteaux en l'abbaye de Vauxcelles en Flandre, vivoit fur la fin du 12. fiecle. Il a compofé un fameux commentaire fur le cantique des cantiques, qui eft confervé dans la bibliotheque de Saint-Victor de Paris. Il eft divifé en douze livres, & fut imprimé à Paris en 1521; à Lyon, 1571, dans la bibliotheque de Cîteaux, & à Rome, in-folio, 1666. On aime les anecdotes, quelque folles qu'elles foient; en voici une: certains écrivains avoient, mal-à-propos, attribué cet ouvrage au cordelier Jean Scot. Que fait le procureur général de Cîteaux à Rome? Il obtint en 1655 une fentence du maître du facré palais, qui défend de le publier fous le nom de Scot.

THOMAS, *de la congrégation du Mont-Caffin*. Thomas d'Evoli, (c'eft le furnom de ce religieux) entra au Mont-Caffin le 15 Août 1566. Il y fut, dans la fuite, nommé vicaire général du diocefe qui en dépend. Outre cinquante fermons, il a laiffé un recueil des fynodes affemblés en cette abbaye, & un formulaire de l'examen des confeffeurs, & de ceux qui doivent être promus aux ordres.

THOMAS, *de la congrégation du Mont-Caffin*. Thomas de Naples étoit profès, non du Mont-Caffin, comme le précédent, mais de l'abbaye de Saint-Ange de Gaïette. Il vivoit en 1650, & a compofé en latin le manuel des prélats; & en italien, le manuel des religieux.

THOMAS, *religieux d'Elchin* (*a*). L'abbaye d'Elchin, congrégation du St. Efprit, eft fituée au diocefe d'Augsbourg. Dom Corbinien Thomas en a été religieux, & lui a fait honneur de nos jours. Outre qu'il a enfeigné avec réputation les mathématiques en l'univerfité de Saltzbourg, il publia en 1724, un livre fur la célébration de la pâque, en 1728, il en donna un fecond, in-4., à Saltzbourg, fous le titre de *Prodromus Mercurii philofophici*,

(*a*) Memoires manufcrits envoyés d'Allemagne.

& un troisieme du même format; en 1737, qui a pour titre : *Le droit naturel examiné selon les regles de la théologie.* Ce savant nâquit à Augsbourg en 1694, & fit profession en 1715.

THOMAS, *de Perseigne.* Ce religieux, profès de l'abbaye de Perseigne, ordre de Cîteaux, vivoit en 1211. On a de lui un ouvrage dédié à Robert, archevêque de Rouen, divisé en dix livres, & intitulé : *Préparation du cœur.* On lui attribue encore un commentaire sur le cantique des cantiques.

THOMAS, *ami de Saint-Thomas de Cantorbery.* On dispute sur la maison dont étoit ce religieux. Nous savons, & c'est assez, qu'il étoit moine de Cîteaux; ami inséparable de St. Thomas, archevêque de Cantorbery, & qu'il vivoit en 1170. Il avoit une sœur nommé Marguerite, qui vécut saintement dans l'ordre de Cîteaux. Il en a écrit la vie en vers & en prose, & y a joint un traité du mépris du monde.

THOMAS, *abbé de Dondrainaud.* Dondrainaud est une abbaye de Bernardins en Ecosse. Thomas, dont il est ici question, la gouvernoit en 1439. Il assista au concile de Constance, & fit à cette occasion deux traités : l'un sur la nécessité d'éteindre le schisme; l'autre, sur celle de choisir un pape. Il recueillit, d'ailleurs, les actes du concile.

THOMAS, *abbé de Saint-Albans en Angleterre.* Il florissoit dans le 16. siecle, & publia en 1531 des constitutions nouvelles dans le chapitre général de cette année.

THOMAS, *abbé d'Erfurd.* L'abbaye d'Erfurd en Thuringe a eu dans le 15. siecle un abbé respectable à tous égards en la personne de Thomas dont nous parlons. Non-seulement il anima les études dans le sein de son monastere, mais pour concourir au bien général de l'ordre entier, il adressa aux abbés & religieux de la congrégation de Bursfeld un discours aussi solide qu'éloquent, où il démontre que les moines doivent, entre autres études, cultiver celle de l'histoire en particulier.

THOMASSIN; *voyez* TOMASSIN.

THOMELLUS, *moine d'Hasnon;* voyez TOMELLUS; c'est le même.

THORALD, *abbé des Fontaines.* Thorald, ou Thorat, profès du monastere de Rieval, puis abbé des Fontaines, même ordre de Cîteaux en Angleterre, vers l'an 1216, mérita l'estime de ses compatriotes par sa vertu, & s'en fit admirer tant par la supériorité de son génie dans le maniement des affaires, que par un grand nombre d'écrits qu'on regrette avec raison. C'est ce qu'avouent les écrivains de sa nation.

THORNEY, *moine de Saint-Augustin de Cantorbery.* Dom Guillaume Torney, moine de l'abbaye de Saint-Augustin de Cantorbery, dans le 14. siecle, fut un personnage très-respecté en Angleterre. Nous avons de lui la continuation de l'histoire des abbés de son monastere, depuis 1272, où finit celle de son confrere Thomas Spott, jusqu'en 1397. Cette histoire, qui est écrite avec beaucoup de fidélité & d'exactitude, a été publiée à Londres en 1652, par les soins de Tuvisden, dans son recueil des historiens d'Angleterre. On attribue encore à Dom Torney une histoire des rois de Kent dans le temps de l'heptarchie, des vies de saints, & des chroniques des comtés, des évêchés & des abbayes de sa nation.

THOTO, *de la congrégation du Mont-*

Cassin. Dom Honoré Thoto prononça ses vœux en l'abbaye de Cave, congrégation du Mont-Cassin, le 10 Juillet 1609. Il étoit dès-lors habile philosophe & bon médecin. En conséquence, il fut de suite envoyé à Rome, où il se distingua par ses écrits comme par ses paroles & ses actions. Il finit ses jours vers 1668. On a de lui trois volumes in-4. de commentaires sur Aristote, publiés à Naples en 1636, & dédiés à Philippe IV, roi d'Espagne. Ils sont intitulés : *Aristotelis sensus reconditi paraphrasis, explanatio, coordinatio, summique ejus artificii delectio.* Dans le premier, il prouve qu'Aristote a enseigné l'existence de Dieu & l'immortalité de l'ame. Outre cet ouvrage, il a laissé un cours de philosophie ; un traité de la primauté de St. Pierre ; un carême entier ; un abrégé de la chronique de Cave ; des commentaires sur les proverbes de Salomon & sur l'ecclésiaste, dédiés à Grégoire XV : le tout resté manuscrit, est conservé au monastere de Cave ; enfin, il a confié à la presse les actes d'un synode assemblé au Mont-Cassin par l'abbé D. Simplicien Caffarelli, dont il étoit secrétaire, chancelier, examinateur & juge synodal.

THUILLIER, (*Dom Antoine-Vincent*). Dom Vincent Thuillier, né en 1685, à Couci, au diocese de Laon, fit profession dans l'abbaye de Saint-Faron de Meaux, le 28 Août de l'an 1703, âgé de 19 ans. On conçut de lui de grandes espérances tant pour la piété que pour les sciences. Il fut émule de Dom Charles de la Rue aux études de philosophie & de théologie, & au cours des langues qu'il étudia avec succès. Il enseigna ensuite durant longtemps la philosophie & la théologie dans l'abbaye de Saint-Germain-des Prés, dont il fut sous-prieur les dernieres années de sa vie (*a*) ». Il écrivoit » bien en latin & en françois, & l'on » voit par ses ouvrages qu'il avoit cul- » tivé les belles-lettres avec soin. C'é- » toit un homme d'une imagination » vive, & il a fait voir par diverses » pieces, qu'il montroit volontiers à ses » amis, qu'il pouvoit réussir dans le » genre satirique «. Dom Denys de Sainte-Marthe, supérieur-général, voulut l'appliquer à une étude digne d'un religieux & utile à l'église. Il lui donna tous les papiers & les portes-feuilles des PP. Mabillon & Ruinart, afin qu'il travaillât à la continuation des annales de l'ordre. Mais il remit à un autre temps ou abandonna entiérement l'exécution de ce dessein pour composer les ouvrages dont voici la notice :

1. Il annonça dans le journal des savants de 1731, l'histoire de Polybe nouvellement traduite du grec, avec le commentaire du chevalier Folard, en trois volumes in-folio. Cet ouvrage ne commença à paroître qu'en 1727, en six volumes in-4. A l'occasion de ce prospectus, Dom le Cerf a exercé sa critique contre le pere Thuillier » (*b*). » Nos sages réformateurs, dit-il, ne » pouvoient prévoir qu'un jour un reli- » gieux de notre congrégation, dont » on a conçu de si heureux augures pour

(*a*) Moréri, derniere édition. (*b*) Bibliotheque historique des auteurs de la Congrégation, pag. 174.

» la

» la piété & la ſcience, traduiroit un » livre qui inſpire de l'amour pour la » profeſſion militaire, ſi dangereuſe » pour des chrétiens qui doivent ſe » ſanctifier par les exercices d'une ſalutaire pénitence «.

2. Ouvrages poſthumes de D. Jean Mabillon & de Dom Thierri Ruinart, Bénédictins de la congrégation de St. Maur. Par Dom Vincent Thuillier, Bénédictin de la même congrégation. A Paris, chez François Babuty, Jean-François Joſſe & Jombert le jeune, 1724, trois volumes in-4. Le pere le Cerf ſoutient que ce titre doit être réformé, puiſqu'il y a dans ce recueil plus d'ouvrages de Dom Mabillon imprimés de ſon vivant, qu'il n'y en a qui paroiſſent au jour pour la premiere fois. En effet, on y voit ſes deux écrits contre les prétentions des chanoines-réguliers, ſon traité ſur les mots de meſſe & de communion, ſes diſſertations ſur le pain azyme, & ſur l'imitation de Jeſus-Chriſt; ſes lettres ſur le culte des ſaints inconnus, ſur l'inſtitut de Remiremont & ſur la mort de Mme. de Blemur; tous écrits qui étoient déjà imprimés depuis long temps.

Dans la préface du premier volume Dom Thuillier donne une idée exacte des pieces qui compoſent tout le recueil. Il y a joint une (a) hiſtoire détaillée de la conteſtation des Bénédictins & des chanoines-réguliers ſur l'auteur du livre de l'imitation de Jeſus-Chriſt. Il y donne auſſi l'hiſtoire de la diſpute entre M. l'abbé de la Trappe & le pere Mabillon, au ſujet des études monaſtiques.

Ce que Dom Thuillier dit dans cette hiſtoire & dans la préface du premier volume contre la premiere diſſertation de Dom Gervaiſe inſérée dans la vie de Sugger, lui attirent de la part de ce Ciſtercien une réponſe très-vive, qui parut ſur la fin de 1724, in-12, à Paris, ſous ce titre : *Défenſe de l'hiſtoire de Suger, & apologie de M. de Rancé, abbé de la Trappe, contre les calomnies & les invectives de Dom Vincent Thuillier, répandues dans ſon hiſtoire des conteſtations ſur les études monaſtiques.* Dom Thuillier ne parut pas diſpoſé à répondre à l'apologie; mais il fit une réponſe à la défenſe de l'hiſtoire de Suger : il la lut à ſes amis, & ne jugea pas à propos de la faire imprimer.

Le ſecond volume renferme, 1°, *J. Mabillonii itinerarium Burgundicum an.*

(a) Cette hiſtoire eſt fort curieuſe. On trouve à la ſuite une liſte de 43 écrits ſur le livre de l'imitation, avec les noms des auteurs & la date de l'impreſſion de chacun de ces ouvrages. Cette diſpute a été agitée depuis en Allemagne. Dom Thomas Erhard, Bénédictin, ayant fait imprimer les quatre livres de l'imitation, ſous le nom de Jean Gerſen de Canabœo, de l'ordre de St. Benoit, abbé de Vercelli en Italie, le P. Euſebe Amort, chanoine-régulier, bibliothécaire & profeſſeur en théologie à Pollingen en Baviere, a publié par ordre de ſes ſupérieurs un vol. in-8 ſur ce ſujet. Il y fait d'abord l'hiſtoire de cette conteſtation; enſuite il tâche de prouver que ce Gerſen eſt un être de raiſon, & qu'on ne connoit nul lieu du nom de de *Canabaum*. Voyez *Biblioth. Germanique*, tom. XI, pag. 219. Dom Touſſaint Dupleſſis a auſſi donné une lettre ſur cette matiere. Enfin, M. Vallard, profeſſeur à l'école militaire, a fait imprimer une diſſertation où il ſemble démontrer que Thomas A-Kempis ne peut être l'auteur de l'imitation. Un chanoine-régulier a tâché d'y répondre par des raiſons cent fois rebattues.

1682 : 2°. *De quibusdam factis D. Vincentii Marsolli congreg. S. Mauri superioris generalis ;* 3°. discours sur les anciennes sépultures des rois ; 4°. *Votum J. Mabillonii de quibusdam Isaaci Vossii opusculis ;* 5°. des dots des religieuses ; 6°. avis pour ceux qui travaillent aux histoires des monasteres ; 7°. réflexions sur les prisons des ordres religieux ; 8°. remarques sur les antiquités de l'abbaye de Saint-Denys ; 9°. *Dissertatio historica de pallio archiepiscopali, auctore D. Theodorico Ruinart.* Cette dissertation, où la matiere est approfondie, a 22 chapitres.

Le troisieme volume tout en latin contient la vie du pape Urbain II, les preuves, & le voyage d'Alsace & de Lorraine, en 1696, par Dom Thierri Ruinart. La préface de ce III tome est en latin, au lieu que celles qui précédent le premier & le second, sont en françois.

3. Lettre à M. Folard, chanoine de l'église cathédrale de Nîmes, au sujet du Polybe, &c. Dans le mercure de France, Juin 1724, pag. 1089.

4. Il est certain que Dom Vincent Thuillier a eu part au livre intitulé : *Vetus disciplina monastica, seu collectio auctorum ordinis sancti Benedicti maximam partem ineditorum, qui antè 600 ferè annos per Italiam, Galliam atque Germaniam de monasticâ disciplina tractarunt. Prodit nunc primùm operâ & studio **** (Marquardi Hergott), presbyteri & monachi Benedictini è congregatione S. Blasii in Silva nigra. Parisiis apud Carolum Osmont*, 1726, in-4. La préface de 67 pages, qui est à la tête de ce recueil, excita de grandes plaintes de la part des religieux de Saint-Germain-des-Prés, attachés à la regle, qu'on y contredit sur l'abstinence & sur plusieurs autres points. Dom Vincent Thuillier passa pour en être auteur. Il protesta qu'il n'avoit eu d'autre part à cet ouvrage que de réformer la latinité de Dom Hergott, savant moine Allemand, qu'il dirigeoit, & dont il avoit toute la confiance (*a*).

Cependant il parut, en 1726, dans le journal de Trévoux deux lettres sous le nom d'un religieux de la Trappe au R. P. Dom Vincent Thuillier. On s'y plaint que dans cette préface il regne une morale relâchée & scandaleuse. Elle tend, en effet, à établir qu'il est permis aux moines de faire bonne chere en mangeant de toutes sortes d'oiseaux, même les plus exquis, d'abréger l'office divin, & de se dispenser des saintes austérités de la réforme. L'auteur de ces deux lettres, composées sur les mémoires de Dom Martene, adresse la parole au pere Thuillier, le presse vivement, & répond aux autorités employées par D. Hergott.

5. Dom Vincent Thuillier est auteur de la traduction latine des huit livres d'Origene contre Celse. Dom Charles de la Rue a employé cette version dans sa nouvelle édition d'Origene donnée en 1733.

6. Histoire de la nouvelle édition de St. Augustin donnée par les PP. Bénédictins de la congrégation de St. Maur. En France (Paris) 1736, in-4., trente-quatre pages, sans l'avertissement qui en a six. Dom Vincent Thuillier avoit

(*a*) Août, pag. 1441. Septembre, pag. 1706.

composé cette histoire sur des mémoires (a) fideles dans le temps qu'il étoit attaché à l'appel de la bulle *Unigenitus*. Il communiqua alors son manuscrit au pere Desmolets, de l'oratoire, & comme l'abbé Goujet étoit présent, il l'engagea d'en prendre une copie, & de faire imprimer cet écrit. Sa volonté ne fut pas suivie alors. Depuis ayant changé de sentiment & de conduite, il oublia qu'on avoit des copies de son histoire, la retoucha, l'altéra, y tint un autre langage, & l'envoya dans cette forme à Dom Bernard Peze, Bénédictin Allemand, qui commença à donner une partie de cet ouvrage ainsi tronqué & altéré dans le XXXIII tome de la bibliotheque Germanique. M. Goujet ayant lu ce morceau, crut devoir donner l'original même de D. Thuillier. L'éditeur fit l'avertissement qui est dans l'imprimé, y joignit des notes, & traduisit en françois quelques actes & autres pieces qu'on y voit, & que Dom Thuillier s'étoit contenté de laisser en latin. L'auteur de la bibliotheque Germanique donna dans la suite l'histoire de la nouvelle édition de St. Augustin sur l'imprimé de M. l'abbé Goujet.

7. Histoire de Polybe, traduite du Grec en François; par Dom Vincent Thuillier, religieux Bénédictin de la congrégation de St. Maur, avec un commentaire, ou un corps de science militaire; par M. Folard, mestre de camp d'infanterie & chevalier de St. Louis, &c. A Paris, chez Gandoin, 1727, 6 vol. in-4, avec figures. Polybe avoit été présenté aux savants de Paris, qui passoient pour mieux posséder la langue grecque, sans qu'aucun eût osé entreprendre la traduction. Celle de Dom Thuillier est élégante, & passe pour exacte. Elle est accompagnée de remarques & de notes critiques, politiques, historiques & militaires. A la tête du premier volume on trouve la vie de Polybe, composée par le traducteur, & tirée en partie des écrits de cet ancien auteur, & en partie d'autres anciens historiens de la Grece. Le dernier volume n'a paru qu'en 1730.

8. Lettre d'un ancien professeur en théologie, de la congrégation de St. Maur, qui a révoqué son appel à un autre professeur de la même congrégation, qui persiste dans le sien. A Paris, chez Giffart, 1727, in-12.

Le professeur à qui Dom Thuillier adressa cette lettre, étoit Dom Jean Gomaut, qui avoit étudié sous lui. Le disciple entreprit de réfuter son maître par un écrit intitulé : *Réponse d'un professeur de théologie de la congrégation de St. Maur, qui persiste dans son appel, à la lettre d'un ancien professeur de théologie de la même congrégation, qui a révoqué le sien*; in-4, 38 pages. D. Gomaut, homme de mérite, né à Seurre au diocese de Besançon, fit profession

(a) Dom Thuillier a tiré cette histoire : 1°, des mémoires manuscrits de D. Claude Guesné, qui écrivoit les faits à mesure qu'ils se passoient sous ses yeux, & dont la probité a été connue de tout Paris : 2°, d'un journal du savant & judicieux D. Ruinart, qui étoit exactement informé de toutes les circonstances : 3°, des lettres mêmes, & autres pieces originales qui furent produites dans cette contestation.

à l'âge de 24 ans, dans l'abbaye de Vendôme, le 28 Octobre 1711. Il mourut le 16 Mai 1749, étant prieur de Saint-Benoit-sur-Loire. M. l'abbé Papillon (*a*) lui donne l'ouvrage intitulé : *Lettres des Bénédictins de la province de Bourgogne, congrégation de Saint Maur, au R. P. D. Pierre Thibaut, supérieur-général, & à quelques autres supérieurs majeurs, qui sollicitent les religieux qui leur sont soumis, à recevoir & accepter purement & simplement la constitution* Unigenitus, imprimée in-4, en 1727, 16 pages.

9. Seconde lettre de Dom Vincent Thuillier, Bénédictin de la congrégation de St. Maur, servant de replique à la réponse que lui a faite un de ses confreres, qui persiste dans son appel, avec approbation de MM. Raguet & Tournely, & permission de Dom Thibaut, général. A Paris, chez Giffart, 1727. Cette seconde lettre fut suivie d'un imprimé de 14 pages in-4, intitulé : *Dénonciation des lettres de Dom Vincent Thuillier, contre l'appel de la bulle* Unigenitus.

10. En 1728, ce même D. Thuillier donna une troisieme édition de sa lettre, augmentée d'une préface, dans laquelle il fait l'histoire de cette piece, & s'applaudit d'être resté sans réponse. Non-seulement ses trois lettres furent dénoncées au chapitre général de 1729; Dom Edme Perreau lui opposa encore un écrit théologique, intitulé : *Très-humbles remontrances de plusieurs religieux Bénédictins de la congrégation de St. Maur, à son éminence M. le cardinal de Bissy, &c.*

11. Histoire de la constitution *Unigenitus.* Dom Thuillier fut chargé de faire cet ouvrage, par les cardinaux de Fleury, de Rohan & de Bissy, qui créerent une pension de 1500 livres pour lui & pour D. Sueur, son compagnon. Ils se retirerent à Berny, chez M. de Bissy, où ils se dévouerent entiérement à mettre en œuvre tous les matériaux qu'ils avoient amassés. L'histoire étant achevée, ils la porterent à Fontainebleau pour la lire aux cardinaux. De là ils allerent à Strasbourg, pour la faire réviser par le cardinal de Rohan. Enfin, cette histoire, dont on a tant parlé, n'a jamais vu le jour. Dom Thuillier fut attaqué d'une pleurésie à Saint-Germain, sans en sentir le danger. Il reçut néanmoins les derniers sacrements, & mourut subitement le troisieme jour de sa maladie, qui étoit le 12 Janvier 1736. *Hist. litt. de la Congr. de St. Maur.*

THUILLIER, (*D. Antoine-Claude*) né à Couci, entra d'abord chez les PP. de l'oratoire, & enseigna dans leur college de Nantes; ensuite il se retira dans la congrégation de St. Maur, & fit profession dans le monastere de Saint-Faron de Meaux, le 21 Septembre 1707. C'étoit un esprit judicieux, solide, constant, & sincérement vertueux. Il avoit fait d'excellentes humanités, & son principal talent étoit de bien écrire en latin. Il entreprit de traduire en cette langue l'histoire ecclésiastique de M. l'abbé Fleury, & de l'enrichir de notes & de remarques critiques. Il en avoit quatre volumes prêts à imprimer, qui mériterent l'appro-

(*a*) Bibliotheque des auteurs de Bourgogne, tom. I, pag. 260.

bation de cet illustre auteur, quoique ses méprises fussent relevées. Cet ouvrage est demeuré manuscrit. Dom Claude Thuillier mourut dans l'abbaye de Saint-Nicaise de Reims, le 5 de Février 1739, & fut fort regretté, surtout à cause de sa piété & de son aimable caractere. *Hist. litt. de la Congr. de St. Maur.*

THURET, *religieux d'Homblieres.* Dom Antoine Thuret, Bénédictin de l'abbaye d'Homblieres, près de Saint-Quentin en Picardie, a fait une table chronologique & généalogique des rois de France. Il la présenta lui-même à Louis XIV. Elle fut imprimée en quatre feuilles in-folio, à Paris, 1687, & réimprimée en 1706. En 1705, il publia à Paris en 9 grandes feuilles celle des rois d'Espagne, depuis le commencement de cette monarchie, jusqu'à son temps. Il étoit savant en ce qui concerne les généalogies, & mourut prieur de Notre-Dame d'Homblieres.

TINMOUTH, *moine de Saint-Albans en Angleterre.* Jean Tinmouth, Anglois & religieux du monastere de Saint-Albans, fut un historiographe distingué dans le 14. siecle. C'est ce qu'en dit Oudin

TIRAGUEAU, *de l'ordre de Citeaux ;* voyez TYRAGUEAU.

TISSIER, *de l'ordre de Citeaux ;* voyez TEISSIER.

TITMAR, *abbé d'Helmwarden* (*a*). Nous apprenons des Bollandistes que cet abbé a écrit avec assez d'élégance l'histoire de la translation des Saints Modoald, Auctor, Abrunculus & Bonose, archevêques de Treves.

TIUFURGUS, *moine de Saint Gal.* Cet autre religieux Allemand a fleuri en l'abbaye de Saint-Gal en Suisse, vers l'an 1272. Goldast lui donne rang parmi les écrivains d'Allemagne.

TIXIER, (*Dom François*). Dom François Tixier né à Autun, se consacra à Dieu par les vœux solemnels qu'il prononça dans l'abbaye de Jumieges, le 8 Mai 1662, étant âgé de 21 ans. Il finit ses jours dans le monastere de Bonne-nouvelle à Rouen, le 28 Janvier 1716. Il est auteur de la vie de St. Valentin, honoré d'un culte particulier à Jumieges. Ce petit livre est moins la vie du saint qu'un recueil de miracles obtenus par son intercession.

TOBIE, *évêque de Rochester en Angleterre.* Né d'une famille illustre du pays de Kent en Angleterre, au rapport de Pitseus, ses parents le confierent à Théodore, archevêque de Cantorbery, pour le former dans les lettres & dans la piété. Il apprit les langues grecque, latine & slavone, & se fit Bénédictin. Sa vertu répondant à sa science, il fut nommé évêque de Rochester, où il termina saintement ses jours en 722. On a de lui deux volumes : l'un d'homélies, l'autre de lettres.

TOLLIER, *abbé de Loc-Dieu.* Isembard Tollier, moine de Citeaux, natif de Rouen, & abbé de Loc-Dieu, vivoit en 1590. Il fut docteur de Sorbonne, & enseigna au college de Saint-Bernard à Paris. Il a écrit sur les cinq premiers chapitres de la Genese, & a laissé des sermons de morale, avec des panégyriques.

TOMASSIN, *de la congrégation de Saint-Vannes.* Dom Gabriel Tomassin

(*a*) Tom. III, Mai, pag. 50.

ou Thomaſſin, Bénédictin de la congrégation de Saint-Vannes, né à Courouvre en Barrois, a fait profeſſion en l'abbaye de Saint-Evre, le 30 9bre. 1674, & eſt mort dans l'abbaye de Saint-Mihiel en 1741. Il a composé 1°. une grammaire françoiſe-allemande, & une autre allemande-françoiſe, qui ont mérité l'eſtime des connoiſſeurs; 2°. un dictionnaire Allemand; le tout manuſcrit. Il a auſſi composé & notté les offices de St. Grégoire le grand, qu'on récite & qu'on chante en l'abbaye de Munſter au Val, & l'office de St. Anatole. Il ſavoit la muſique, & fut excellent organiſte; il ſe fit aimer de tout le monde, par ſa douceur, par l'innocence de ſa vie, & la pureté de ſes mœurs.

TOMELLUS, *moine d'Haſnon.* Tomellus fit profeſſion de la regle de St. Benoit à l'abbaye d'Haſnon en Flandre. Il floriſſoit en 1070, & fut ſecrétaire du comte Baudouin. Il a composé l'hiſtoire de ſon monaſtere, publiée au tome III du tréſor des anecdotes de Dom Martene.

TONSI, *de la congrégation du Mont Caſſin.* Odoard de Tonſi, né à Vicence, & profès de la congrégation du Mont-Caſſin en l'abbaye de Saint-Fortunat de ſon lieu natal, du 6 Janvier 1626, fut ſavant dans les mathématiques. Non-ſeulement il les enſeigna avec ſuccès; mais il a laiſſé, entr'autres monuments de ſon ſavoir, un volume in-4. ſur l'aſtronomie; un ſecond ſur l'arithmétique, & un troiſieme ſur la géométrie.

TORANI, *de la congrégation du Mont-Caſſin.* Dom Auguſtin Torani avoit prononcé ſes vœux à Saint-Martin près de Palerme, le 5 Octobre 1629, & mourut en l'abbaye de Notre-Dame de Canges, âgé ſeulement de 25 ans, en 1638. Il excelloit dans la poéſie latine, & italienne, & on le regretta comme un homme qui eut fait la plus grande figure parmi les gens de lettres, ſi la mort ne l'eut cueilli dans un âge où l'on commence à peine à former des deſſeins. On a de ſa façon, 1°. quelques pieces en vers, imprimées à Palerme ſa patrie, en 1647, dans les muſes italiennes; 2°. un volume de poëmes, & un autre de pieces rimées: l'un & l'autre dignes de la preſſe. On les conſerve à Saint-George le grand de Veniſe.

TORECHIO, *de l'ordre des Humiliés.* Jérôme Torechio ou Torrechio, profès de l'ordre des Humiliés, qui eſt une branche de celui de St. Benoit, en composa la chronique en 1419. Il étoit alors prévôt du monaſtere de la Porte-Neuve de Milan. Cet ouvrage eſt écrit en Latin, & l'on en conſerve le manuſcrit à la bibliotheque Ambroſienne à Milan.

TORNAMIRA, *de la congrégation du Mont-Caſſin.* Dom Pierre Antoine Tornamira nâquit à Alcano en Sicile, le 7 Février 1618 de la noble famille de Tornamira Gotho. Déjà il occupoit des places diſtinguées, & avoit recu les honneurs du doctorat dans l'un & l'autre droit, lorſque dégoûté du monde, il ſe retira en l'abbaye de Saint-Martin proche Palerme, où il ſe fixa par les vœux ſolemnels, le 17 Décembre 1641. Ce fut un homme grave & prudent, auquel on confia ſucceſſivement les emplois de cellérier, de maître des novices, & de prieur. Jacques de Palafox, archevêque de Palerme, le nomma cenſeur, & examinateur ſynodal, & le clergé de la même ville lui témoigna ſa confiance en le députant vers le ſénat dans une affaire importante. Grand amateur de livres, il forma une

nombreuse bibliotheque dans son monastere. Curieux, habile & avide déchiffreur d'anciens monuments, il s'en occupa beaucoup; mais il y perdit la vue. Il supporta cette affliction avec une patience héroïque, & décéda le 4 Août 1681, en l'hospice du Saint-Esprit de Palerme, qui est une dépendance de l'abbaye de Saint-Martin. Voici le catalogue de ses ouvrages : 1°. les imprimés sont : l'arbre de la royale & impériale généalogie de Ste. Rosalie, à Palerme, in-folio, 1652, & deux fois in-4., au même lieu; l'histoire de l'origine & des progrès des oblats de l'ordre de St. Benoit, à Palerme, in-4., 1664; des conjectures sur la vie de Ste. Rosalie, Vierge. A Palerme, in-4., 1668; une réponse aux objections à lui faites contre ce qu'il avoit avancé dans l'ouvrage précédent. A Palerme, in-4., 1670; l'histoire de la cessation de la peste à Palerme, par les mérites de Ste. Rosalie, au même lieu, in-4., 1671; un cérémonial monastique, avec des discours pour les prises d'habit tant des des religieux que des oblates, in-4. A Palerme, 1671; le patriarchat de St. Benoit, législateur des moines d'Occident, autrement, histoire monastique, in-folio. A Palerme, 1673; la vie du vénérable pere Dom Jérôme Arminio de Naples, religieux de Saint-Martin, in-4. A Palerme, 1674; des exercices spirituels, des constitutions & la regle des oblates de l'ordre de St. Benoit, in-12. A Palerme, 1675; la vie & heureuse mort de sœur Elisabeth Tripedi, oblate de l'ordre de St. Benoit, in-4. A Palerme, 1674; in-12, 1675; l'histoire de l'origine & des progrès de la congrégation du Mont-Cassin, in-4. A Palerme, 1675; les constitutions du monastere des religieuses Bénédictines de Ste. Rosalie, approuvées par Urbain VIII, en 1634. A Palerme, in-4., 1677; les qualités d'un prélat régulier, pour bien gouverner, in-4. A Palerme, 1677; la bibliotheque des auteurs Bénédictins qui ont écrit à la louange de la mere de Dieu. A Palerme, 1679; une vie de St. Eloy ou Aloy, évêque de Palerme, in-12, en cette ville, 1682; 2°. les ouvrages de Tornamira, restés manuscrits, sont : les vies de St. Benoit & de Ste. Rosalie; l'histoire du monastere de cette sainte, *O. S. B.* A Palerme; les annales du St. Rosaire en l'ordre de St. Benoit en Sicile; & la chronique de l'abbaye de Saint-Martin de Scalis, fondée par St. Grégoire le grand, près de Palerme. Il faudroit, dit-on, à tous ces écrits plus de critique qu'il n'y en a.

TORNARMIRA, *Feuillant.* Dom Martin Tornarmira, né à Sarragosse en Espagne, passa en Italie, & se fit Feuillant en 1619, dans l'abbaye de Sainte-Pudentiane à Rome. Il s'est fait connoître par trois traductions. La 1re. est un éloge de la Trinité, composé en Italien, & confié à la presse in-4. A Naples, 1644, qu'il mit en vers & en langue Espagnole; la 2e. est celle de la vie & du purgatoire de St. Patrice, ouvrage écrit en langue espagnole, qu'il mit en italien, & le publia in-12. A Naples & à Genes, en 1653; la 3e. est celle d'un livre intitulé : *Le gouverneur chrétien*, tiré des vies de Moyse & de Josué, par Jean Marquet, religieux Augustin, qui le publia à Naples, en 1676.

TORRES, *archevêque de Saint-Domingue.* Dom Facond de Torres, l'un des plus savants personnages qu'ait eu la

congrégation de Valladolid, étoit natif de Sahagun, & devint abbé de la célebre abbaye de Saint-Benoit, située en ce lieu. Il fut docteur en théologie, & Philippe IV, roi d'Espagne, dont il étoit prédicateur, le nomma archevêque de Saint-Domingue dans les Indes occidentales. Il paya le tribut dû à la nature, en 1640, laissant après lui une grande réputation de sainteté. On a de lui une philosophie morale pour les ecclésiastiques, imprimée à Barcelone in-folio, en 1621. Il a laissé d'autres écrits; mais on n'en fait pas le détail.

TORRING, *religieux de Gottwic.* L'abbaye de Notre-Dame de Gottwic ou Koutvein, est en Autriche. Christophore Torring en étoit religieux, & y mourut le 10 Novembre 1643. Il fut habile canoniste, avoit reçu le bonnet de docteur à Bologne, & enseigna avec réputation en l'université de Saltzbourg. Il a donné au public trois volumes in 4. Le premier en 1640; il est intitulé: *de foro competente;* le second en 1641; il a pour titre: *de causâ possessoriâ;* le troisieme en 1642; il y traite du droit des rescrits.

TOSSI, *de la congrégation de Vallombreuse* (a). Le dernier siecle n'a pas produit de plus célebres naturalistes que Dom Bruno Tossi. Né à Florence en 1658, il avoit embrassé la vie religieuse dans la congrégation de Vallombreuse en 1676. A l'aide des heureuses dispositions dont la nature l'avoit doué, il acquit bientôt les plus vastes connoissances. Après avoir enseigné ses jeunes confreres, & avoir rempli les fonctions de secrétaire de son général, & de son vicaire, il fut nommé successivement abbé, visiteur & procureur-général en cour de Rome. On voulut l'élever au généralat; mais on ne put l'y faire consentir. Les académies de Florence & de Londres se l'associerent, & sa réputation lui attira de toute part des lettres des savants & des curieux qui se faisoient un plaisir d'être en relation avec lui, & qui n'en parloient dans leurs écrits qu'avec éloge. Dans le dessein de faire de nouvelles découvertes, il entreprit quantité de voyages, & le fruit de ses recherches fut un cabinet des plus rares & des plus curieux que l'on voit à Vallombreuse. Ce fut en cette maison qu'il choisit une retraite pour y vaquer plus librement à l'étude & à la révision des ses ouvrages. Il y mourut le 29 Juin 1743. La société botanique de Florence a publié son éloge. Il a laissé trois volumes in-folio sur l'histoire naturelle: des oiseaux, des végétaux, & des insectes, outre des observations savantes sur les plantes de différentes especes, dont il a fait une ample collection, & qu'il a dessiné avec autant de légéreté & d'exactitude, que de peine, de soin, & de travail.

TOULOUSE, *Feuillant.* Dom Pierre Toulouse étoit religieux Feuillant du monastere de Saint-Bernard de Paris. Il excella dans l'art épistolaire, & on lui donne rang parmi les auteurs de l'ordre pour avoir écrit plusieurs lettres marquées au coin du bon goût; une, entr'autres, est très-estimée; c'est celle sur les dangers du siecle, qui parut in-8. en 1558.

TOUR, *de la congrégation du Mont-*

(a) Mémoires envoyés de Rome.

Cassin;

Cassin. Né à Genes, Dom Pierre Louis de la Tour prononça ses vœux le 26 Juin 1706, en l'abbaye de Notre-Dame de Florence, & y étudia sous les célebres professeurs Dom Ange-Marie Querini, & Dom Virginio Valsecchi. Sous de tels maîtres, bientôt il le devint lui-même, & il enseigna dans les monasteres de Cesene, de Parme, de Mantoue, puis le droit canon au college de Saint-Anselme à Rome. Il assista, en 1725, au concile de Latran en qualité de théologien, & fut nommé prieur de Saint-Paul de Rome en 1728. Il publia à Modene, en 1711, in-12, la vie de St. Colomban, abbé de Luxeu & de Bobio, écrite en langue italienne. Cette vie fut réimprimée à Milan en 1728.

TOURNOIS, *de la congrégation de Saint Maur.* Dom Pierre Gurarmin qui avoit entrepris la nouvelle grammaire hébraïque, étant mort avant l'impression du troisieme & du quatrieme volume, qui devoit renfermer le dictionnaire hébreu, Dom Nicolas Tournois fut chargé d'achever cet ouvrage, qui a paru en 1746, & qu'il a beaucoup augmenté. Ce religieux étoit du Havre-de-Grace en Normandie, & avoit fait profession en l'abbaye de Notre-Dame de Lyre, en 1701. Il avoit enseigné les langues orientales.

TOUSSAINT, *de Saint Maur.* Dom Toussaint Duplessis de la congrégation de Saint Maur, a, entr'autres ouvrages, publié l'histoire de l'église de Meaux, en un volume in-4., à Paris, en 1730.

TOUSSAINT, *de la même congrégation.* Dom Toussaint du Carroy, sous prieur de Saint-Pierre-le-vif, a fleuri vers 1691, a enrichi & orné la vie de Ste. Théodechilde de recherches & de nouveaux mémoires.

TOUSSAINT, (*Dom Georges*) *de la congrégation de Saint Vannes.* Ce religieux, de la congrégation de Saint-Vannes, province de Lorraine, est notre contemporain. Il a donné au public, en 1743, en un volume in-12, imprimé à Saint-Diez en Vosges, un abrégé de la doctrine & de la discipline de l'église touchant le sacrement de mariage.

TOUSTAIN, *de la congrégation de Saint Maur.* Dom Nicolas Toustain étoit d'une ancienne famille, du Repas, dans le diocese de Séez. Il embrassa l'état monastique dans l'abbaye de Jumieges, où il fit profession à l'âge de 21 ans, le 6 Décembre 1707. Il mourut à Lagny, dans de grands sentiments de religion, le 16 Octobre 1741. Il fut engagé par ses supérieurs à travailler conjointement avec Dom Louis le Pelletier à la collection des lettres des papes. Il en donna le prospectus en 1721; mais il fut déchargé de cet ouvrage par Dom Thibaut.

TOUSTAIN, (*Dom Charles-François*). L'éloge de Dom Charles Toustain se trouve à la tête du second tome du nouveau traité de diplomatique. Il suffit ici de l'abréger, & de faire connoître plus particuliérement ses écrits.

Dom Toustain, issu d'une famille autrefois distinguée, nâquit au Repas, dans le diocese de Séez, le 13 Octobre de l'an 1700. Il apprit avec beaucoup de facilité les premiers éléments du latin dans la maison paternelle. Pour achever ses humanités, on l'envoya au college de l'abbaye de Saint-Germain, où il fut le modele des pensionnaires par son application à l'étude, sa sagesse & la pureté de ses mœurs. Après avoir achevé sa rhétorique sous Dom Gabriel Guérin, habile professeur, il ne

pensa plus qu'à se consacrer à Dieu d'une maniere particuliere. Il alla au noviciat de l'abbaye de Jumieges, où il fit profession le 20 Juillet 1718. Jamais sa ferveur ne se rallentit : l'esprit de pénitence & de recueillement, la lecture assidue de l'Ecriture sainte & des meilleurs livres de piété, l'amour de la pauvreté & de la simplicité religieuse, de l'étude & de la vérité, & surtout une grande délicatesse de conscience, furent les vertus de tous les temps de sa vie.

Après avoir fait avec distinction son cours de philosophie & de théologie dans l'abbaye de Fécamp, ses supérieurs l'envoyerent avec plusieurs de ses confreres au monastere de Bonne-nouvelle de Rouen, pour y étudier les langues grecque & hébraïque. Dom Toustain ne se borna pas là : il voulut acquérir des notions de toutes les autres langues orientales. Il étudia même assez l'italien, l'allemand, l'anglois & le hollandois, pour se mettre en état d'entendre les auteurs de ces différents pays. De Bonne-nouvelle il alla demeurer au Bec, où il partagea son temps entre la priere & l'étude. Pendant 5 ans qu'il demeura dans cette solitude, il composa un grand nombre d'écrits sur des questions de philosophie, de théologie & de morale. Il étudia la géométrie, l'algebre, l'arithmétique. Il apprit la botanique dans ses heures de récréation, & inspira le goût de cette science à plusieurs de ses confreres & à quelques laïques.

Ses lumieres & son humilité le retinrent cinq à six ans dans le degré du diaconat. Ce ne fut que sur un ordre exprès du chapitre général de l'an 1729, qu'il alla recevoir la prêtrise des mains de M. le Blanc, évêque d'Avranches. Jamais Dom Toustain ne dit la messe qu'avec tremblement & de longues préparations. Pénétré de la grandeur des saints mysteres, il les célébroit toujours distinctement sans précipitation, avec une ferveur & une piété qui touchoient les assistants. Ses actions de graces après la messe étoient souvent accompagnées d'une grande abondance de larmes, qu'il répandoit secrétement devant Dieu. Il n'en devenoit que plus humble, plus recueilli & plus mortifié. Outre les jeûnes & les autres rigueurs de notre sainte regle, il pratiquoit des austérités particulieres, capables de ruiner son tempérament foible & délicat.

Cependant les supérieurs majeurs le chargerent lui & Dom René-Prosper Tassin son ami inséparable, de travailler à une édition des œuvres de Saint-Théodore Studite, dont près des deux tiers n'ont pas encore vu le jour. Une entreprise de cette importance demandoit des secours qu'on ne trouve point dans une solitude. En 1730, Dom Toustain alla avec Dom Tassin demeurer dans l'abbaye de Saint-Ouen de Rouen, où ils travailleront de concert à l'édition dont ils étoient chargés. Dom Toustain ne s'en occupa point tellement qu'il n'entreprît de temps en temps d'autres ouvrages, qu'il composa sans le secours de son collegue. En voici la liste :

1. Remontrances adressées aux révérends peres supérieurs de la congrégation de Saint-Maur, assemblés pour la tenue du chapitre général de 1733. A Paris, in-4.

Cette piece est très-bien frappée, & lorsqu'elle parut, on l'attribua à

une des meilleures plumes de Paris.

2. La vérité perſécutée par l'erreur, ou recueil de divers ouvrages des ſaints peres ſur les grandes perſécutions des huit premiers ſiecles de l'égliſe, pour prémunir les fideles contre la ſéduction & la violence des novateurs. A la Haye, chez Chriſtian Van-Lom, 1733, deux volumes in-12. La préface de 144 pages, qui eſt à la tête du premier tome, préſente des réflexions intéreſſantes pour les perſonnes ſenſibles aux maux de l'égliſe. Les extraits tirés des ſaints peres & traduits en françois, qui rempliſſent les deux volumes, ſont propres à conſoler & à ſoutenir ceux qui ſont expoſés à ſouffrir pour la juſtice & la vérité. Les lettres de St. Théodore Studite, qui occupent la moitié du ſecond volume, ſont précédées d'un diſcours où l'on expoſe les erreurs qu'il a eues à combattre, & les moyens qu'il a employés pour y réuſſir.

3. De l'autorité des miracles dans l'égliſe, où l'on diſcute quel a été le ſentiment de St. Auguſtin ſur ce ſujet. Cet ouvrage fut remis entre les mains d'un docteur de Sorbonne, qui le retoucha & le publia. A Paris, in-4, ſans nom d'auteur.

4. *Diſſertatio hiſtorica de Simoniacis apud Græcos ſæculo octavo, & de turbis quæ, eorum occaſione, concitatæ ſunt.*

5. *Diſſertatio quâ demonſtratur viginti duos canones, qui vulgò tribuuntur ſeptimæ ſynodo generali, non fuiſſe ab eo conditos, neque editos.*

6. *Diſquiſitio de Paulicianorum origine, nomine, hiſtoriâ, progreſſu uſque ad S. Theodori Studitæ tempora, deque variorum hæreticorum diſcrimine.* Ces trois diſſertations n'ont point été imprimées. Dom Touſtain les compoſa pour éclaircir quantité de points de la vie & de la doctrine de St. Théodore Studite.

7. Recherches ſur la maniere de prononcer les paroles de la liturgie chez les Grecs & les Orientaux, où l'on réfute la diſſertation du pere le Brun ſur le même ſujet, & l'on éclaircit la ſigification de l'ancienne rubrique ſecrete, & des autres termes, qui ſemblent annoncer le ſilence & le ſecret des ſaints myſteres. Cet écrit a pour épigraphe ces paroles d'un grand pape : *Nolite nimium clamare, nimium feſtinare ; ſed pronuntiate diſtinctè ad intelligendum... præſertim in ſacrificio, in quo mortis Chriſti memoria celebratur. Innocentius III. Serm. ad patres concil. Lateran. IV.*

L'ouvrage eſt diviſé en 23 chapitres. Dom Touſtain y fait voir l'antiquité de l'uſage de prononcer à haute voix la liturgie, & la nouveauté des prétendues ſignes de prononciation ſecrete au canon de la meſſe. Il démontre le concert & l'uniformité de toutes les liturgies grecques & orientales à faire prononcer tout haut les paroles les plus ſacrées du canon. Il prouve que μυϛικῶς & καθ'ἑαυτὸν ne ſignifient point une prononciation inintelligible, & que le pere le Brun a donné un contre-ſens à deux textes de St. Chryſoſtôme, pour faire croire qu'au 4. ſiecle on obſervoit le ſecret & le ſilence dans la célébration des ſaints myſteres. Après avoir expoſé le ſyſtême du ſavant oratorien ſur les prétendus changements faits dans la liturgie par Juſtinien, notre auteur montre évidemment que la loi de cet empereur n'a pour but que de maintenir l'ancien uſage de prononcer intelligi-

blement la liturgie. Cet ouvrage est encore manuscrit, malgré le desir que plusieurs savants ont témoigné de le voir imprimé.

8. Dom Toustain a encore composé en son particulier un écrit sur le livre de Ratramne & quelques autres, qui ne sont pas indignes de voir le jour.

Dom Tassin a concouru aux ouvrages suivants :

9. Défense des titres & des droits de l'abbaye de Saint-Ouen, contre le mémoire de M. Terrisse, abbé commendataire de Saint-Victor en Caux, &c, avec la réfutation de l'écrit d'un anonyme, &c. A Rouen, 1743, un volume in-4. Cet ouvrage est divisé en deux parties; l'une & l'autre, à l'exception des notes, sont de Dom Toustain. Il y combat d'abord quelques principes dangereux sur les monuments antiques, & renverse tous les moyens de faux intentés contre les titres primitifs de l'abbaye de Saint-Ouen de Rouen; ensuite il prouve évidemment par ces titres les droits de cette abbaye célebre sur celle da Saint-Victor.

10. Histoire de l'abbaye de Saint-Vandrille depuis l'introduction de la réforme de Saint-Maur. Dom Toustain & Dom Tassin passerent trois mois dans ce monastere pour travailler à cet ouvrage. On y trouve des faits intéressants, tant pour l'histoire ecclésiastique moderne du diocese de Rouen, que pour celle de la congrégation de Saint-Maur. Dom Martene, qui travailloit à celle-ci, avoit engagé le pere général à charger Dom Toustain & son collegue de faire des recherches relatives à son objet; & c'est à cette occasion que l'histoire moderne de l'abbaye de Saint-Vandrille fut composée, & que Dom Tassin entreprit un semblable travail pour le monastere de Saint-Ouen de Rouen. Ces ouvrages ou mémoires manuscrits furent envoyés à Saint-Germain-des-Prés.

11. *Angelo-Mariæ Querino, episcopo Brixiensi, S. R. E. cardinali eminentissimo, Bibliothecario apostolico, Carolus-Franciscus Tustinus, & Renatus-Prosper Tassinus è S. Audoeno Rotomagensi presbyteri & monachi* ΕΥΠΡΑΤΤΕΙΝ. Cette lettre de 54 pages in-4., imprimée à Paris chez Osmont, étoit datée de Rouen du 19 Avril 1744, & non pas 1754, comme on lit dans l'imprimé. En voici l'occasion & le sujet :

Les éditeurs de St. Théodore Studite avoient prié M. le cardinal Querini de leur communiquer les deux ouvrages qu'il avoit publiés sur les divins offices des Grecs, où l'on trouve quantité d'hymnes & de cantiques composés par le saint abbé de Stude. Son éminence envoya les deux ouvrages, & les accompagna d'une lettre latine de 52 pages in-folio, imprimée à Bresce en 1743, & adressée à Dom Laneau, supérieur-général de notre congrégation. C'est une savante dissertation dans laquelle le cardinal traite des hymnes de l'office du carême chez les Grecs, & fait connoître leurs hymnographes, à la tête desquels il met St. Théodore Studite, qui a composé un grand nombre de tropaires, de cantiques & d'odes.

Dans ces différentes parties de l'office des Grecs, l'éminentissime auteur ne reconnoît point de versification. Dans la lettre que lui adresserent les deux éditeurs de St. Théodore Studite, on prouve qu'il y a eu une véritable poésie imitée des anciens poëtes dramati-

ques dans les tropaires & autres cantiques qui portent le nom du saint abbé. On propose de solides difficultés au docte cardinal Bénédictin sur quelques points de sa dissertation. On rend compte à son éminence de l'édition de St. Théodore Studite, & on caractérise ses ouvrages, qui ont été confondus avec d'autres que l'on a perdus.

12. Quoique l'édition des œuvres de St. Théodore Studite, à laquelle Dom Toustain & Dom Tassin ont travaillé pendant plus de 20 ans, ne soit pas achevée, on croit devoir ici en donner une idée exacte d'après le pere Ceillier, à qui l'on avoit donné de bons mémoires. Les éditeurs ont recueilli sur les manuscrits & les imprimés une quantité prodigieuse de variantes : les bibliotheques du roi, de Saint-Germain-des-Prés & de Leipsick leur ont fourni beaucoup d'ouvrages qu'ils ont transcrits. Leur collection est des deux tiers plus ample que celle du pere Sirmond. Ils ont trouvé 200 lettres qui n'ont point encore été imprimées; de quoi remplir une vingtaine de lacunes qui défigurent autant de lettres dans la collection du pere de la Baune, jésuite; grand nombre d'hymnes, de tropaires, de sticheres, de cantiques & d'odes différentes qu'on chantoit dans l'église grecque chaque jour, depuis le commencement jusqu'à la fin du carême. Dans le manuscrit, ces pieces sont écrites tout de suite comme de la prose. Les éditeurs les ont rétablies dans leur forme primitive, & en ont distingué la versification.

Les cathecheses ou instructions de St. Théodore Studite n'ont été publiées qu'en latin & d'une traduction fort mauvaise. Les éditeurs se sont proposé de les donner en grec & en latin, & de les traduire de nouveau. Il y en ajoutent 170 qui n'ont jamais paru. De ce nombre il y en a 50 qu'ils ont tirées du beau manuscrit qui leur avoit été envoyé par ordre de Fréderic-Auguste III, duc de Saxe & roi de Pologne. En général, ces catécheses sont très-intéressantes. Dans la 107 qui se trouve dans Livineius, Saint Théodore parle clairement du dogme de la présence réelle de Jesus-Christ dans l'Eucharistie, & des fruits que retirent de la fréquente communion ceux qui en approchent dignement. Il avoue dans la 119e. que les hérétiques mêmes peuvent faire des miracles, sans doute lorsqu'il s'agit des vérités qui leur sont communes avec les catholiques. Dans la 99e., selon le manuscrit de Leipsick, il combat le sentiment des Origénistes & des autres hérétiques, qui croient que les peines des damnés ne dureront pas toujours.

Les éditeurs ont découvert un nombre de panégyriques & des discours de St. Théodore qui étoient demeurés cachés dans les bibliotheques; le traité de la pénitence commune, dans lequel le saint abbé impose des peines à chaque religieux de sa communauté qui aura fait des fautes, soit à l'office divin, soit en transcrivant des livres, soit en exerçant quelque métier ou quelque emploi dans le monastere; les constitutions de cette maison; le discours sur la vie, & à la louange de St. Arsene, & plusieurs autres pieces qui concernent l'office divin, comme l'hirmologe, quelques idiomeles, & beaucoup de canons ou hymnes, ensorte que de tous les écrits de St. Théo-

dore Studite, dont le pere de la Baune n'a donné que les titres, il n'en manquera que très-peu dans la nouvelle édition qui est accompagnée de dissertations sur plusieurs points importants. On en peut voir le précis dans la lettre que les éditeurs ont adressée au cardinal Querini. Parmi les écrits de St. Théodore qu'on vient d'indiquer, il y en a un bon nombre dont la traduction est à faire.

13. Dom Toustain & Dom Tassin s'y appliquoient, lorsque parut la justification du mémoire sur l'origine de l'abbaye de Saint-Victor en Caux, contre la défense des titres & des droits de l'abbaye de Saint-Ouen. Par M. l'abbé Terrisse. A Rouen 1743, in-4. Aussi-tôt Dom Toustain & Dom Tassin résolurent non-seulement de répondre pied à pied à ce nouvel écrit, mais encore de venger les anciennes archives des accusations injustes portées contre elles, en discutant des faits, & en éclaircissant plusieurs difficultés que le pere Mabillon n'avoit pu prévoir. Et afin de désarmer une bonne fois la critique téméraire, en fixant les formules & les usages de chaque siecle; ils entreprirent l'histoire diplomatique des bulles des papes, des actes ecclésiastiques, des diplomes des rois & des princes, des chartes des seigneurs & des personnes privées, depuis la naissance de Jesus-Christ jusqu'à notre siecle. Ils travaillerent sur ce plan jusqu'à pâque de l'an 1747. Alors le pere Laneau, général, les fit venir à Saint-Germain-des-Prés, & de là aux Blancs-manteaux pour faire imprimer leur nouvel ouvrage, sous le simple titre d'éclaircissement sur la diplomatique.

14. Mais plusieurs savants de Paris, à qui le manuscrit fut communiqué, conseillerent aux auteurs de n'en point faire à deux fois, & de travailler à un nouveau traité de diplomatique en notre langue, qui suppléât au grand ouvrage latin de Dom Mabillon. Les deux religieux suivirent cet avis, & publierent, dès 1748, un programme, où ils donnerent le plan de leur nouvelle diplomatique. Elle commença à paroître deux ans après sous ce titre : *Nouveau traité de diplomatique, où l'on examine les fondements de cet art, on établit des regles sur le discernement des titres, & l'on expose historiquement les caracteres des bulles pontificales & des diplomes donnés en chaque siecle : avec des éclaircissements sur un nombre considérable de points d'histoire, de chronologie, de littérature, de critique & de discipline, & la réfutation de diverses accusations intentées contre beaucoup d'archives célebres, & sur-tout contre celles des anciennes églises.* Par deux religieux Bénédictins de la congrégation de Saint-Maur. A Paris, chez Guillaume Desprez, &c, 1750 1765, six volumes in-4.

Le premier tome est précédé d'une grande préface, où l'on montre les avantages que les autres sciences tirent de la diplomatique, sa nécessité, son excellence, sa solidité & sa certitude : on traite du pyrrhonisme historique, de l'excès de la critique, & des moyens frivoles dont elle fait souvent usage : on fait voir la nécessité du discernement dans les faits, les monuments antiques & la critique même : on prouve qu'il n'est point de charte originale, dont la vérité ou la supposition ne puisse être reconnue, & l'on examine quel doit être le génie, le caractere & l'état de ceux qui tra-

vaillent ſur la diplomatique : on parle des auteurs qui ont écrit ſur cette ſcience, des compilateurs de chartes, & des guerres diplomatiques qui ont fait naître un nombre prodigieux d'écrits en France, en Allemagne & en Italie.

La nouvelle diplomatique eſt compoſée de huit parties, & chaque partie eſt diviſée en pluſieurs ſections, qui ſont ſubdiviſées en chapitres & en articles. Dans la premiere ſection de ce premier volume, on poſe les fondements de la ſcience ou de l'art de la diplomatique : on y défend les principes de Dom Mabillon, contre les auteurs qui l'ont attaqué : on y prouve que l'autorité des diplomes eſt communément ſupérieure à celle de l'hiſtoire : on y traite de l'origine & de la conſervation des anciennes archives : on fait voir que celles des anciennes égliſes, & ſur-tout des monaſteres, étoient en ſi grande vénération, qu'elles ne cédoient en rien aux dépôts publics : on examine l'âge & les diverſes eſpeces de cartulaires, & l'on traite diverſes queſtions importantes. La ſeconde ſection contient des recherches critiques fort étendues ſur la nomenclature, les caracteres, les eſpeces & l'uſage des divers actes appartenants à la diplomatique.

Dans la premiere ſection de la ſeconde partie, on traite des matieres, des liqueurs & des inſtruments employés pour écrire les diplômes, manuſcrits, & autres monuments de l'antiquité. La ſeconde ſection qui termine ce volume, eſt compoſée de dix-huit chapitres. Les ſujets qu'on y traite ſont l'écriture & ſon origine ; les lettres & les caracteres, leur multiplicité & leurs transformations, leurs différentes eſpeces & leurs divers uſages : avec les alphabets étrangers des Européens & des peuples qui ont été en relation avec eux. Cette ſection peut paſſer pour une inſtruction fort commode pour l'intelligence de preſque toutes les langues. Les planches répandues dans ce volume ſont au nombre de ſeize.

Le tome ſecond parut en 1755. Dans la préface qui eſt à la tête, on releve les erreurs de l'abbé Lenglet, auteur de l'article *Diplomatique*, inſéré au quatrieme tome de l'Encyclopédie. Enſuite on fait un éloge hiſtorique de Dom Charles-François Touſtain, principal auteur de ce nouveau traité de diplomatique. La troiſieme ſection de la ſeconde partie remplit ſeule ce deuxieme tome. On voit dans le chapitre I. l'origine immédiate des lettres latines : les additions anciennes & nouvelles à l'alphabet primitif : les lettres tranſportées de Grece en Italie : le ſyſtême de M. le préſident Bouhier, ſur leur nombre & ſur l'ancien état de l'alphabet : les lettres de l'empereur Claude, & du roi Chilpéric I, avec de nouveaux eclairciſſements ſur la figure, l'uſage & la valeur de ces caracteres. Dans le chapitre II, on paſſe en revue les lettres nationales, lapidaires, métalliques, en relief, en creux, à claire-voie : les lettres dorées, argentées, bronzées, étamées, rouges, vertes & d'autres couleurs : les lettres initiales, griſes ou hiſtoriées, repréſentant toutes ſortes de figures, d'hommes, de quadrupedes, d'oiſeaux, de poiſſons, de ſerpents, de monſtres, de fleurs, de fleurons, de feuillages, de groteſques ; les lettres brodées, entrelaſſées, ponctuées, blaſonnées, enchaînées, en

treillis, en pilastres, en marqueterie, en gerbe, en chevelure. On détermine le siecle & le pays, où chacune de ces especes eurent cours. Dans le chapitre III, on observe l'usage des alphabets, dans quelques cérémonies ecclésiastiques : on fait connoître les compilateurs d'alphabets étrangers, latins, modernes, & d'écritures des derniers siecles : on donne la notice des collections d'alphabets & de modeles, tirés des anciens marbres, bronzes, manuscrits, diplomes, dressés avant & depuis 1700. Le chapitre IV présente un alphabet raisonné, & des recherches curieuses sur la descendance, la figure, la fortune & les transmutations de chacune des vingt-quatre lettres de l'alphabet, dans les inscriptions, les manuscrits & les diplômes : avec l'art d'en fixer l'âge, par la variété des formes, des contours & des traits qu'elles contractent de siecle en siecle. On fait voir que les notes de Tyron sont presque toutes autant de vraies lettres de l'alphabet. Le chapitre V contient des observations sur quatre planches alphabétiques des lettres latines, tirées des médailles, des marbres, des sceaux, des manuscrits, des diplômes.

Du traité des lettres & des alphabets, on passe à celui des écritures latines, antiques. On montre dans le chapitre VI qu'on peut en acquérir la science, & distinguer les siecles par la forme du caractere; que les Barbares devenus maitre de l'empire romain en Occident, en adopterent l'écriture, & que les diplomes Mérovingiens & Lombardiques n'ont pu être fabriqués par des imposteurs. On renverse par les fondements le systême pyrrhonien des PP. Hardouin & Germon. Dans le chapitre suivant on parle des travaux entrepris par les modernes, pour étendre la connoissance des anciennes écritures, & on donne des indices & des regles pour fixer le siecle des manuscrits & des diplomes. On prouve dans le 8 chapitre combien il fut difficile en tout temps, & sur-tout dans les bas siecles, de lire les plus anciennes écritures. Cette difficulté constatée depuis le 8. siecle prouve l'antiquité de leur existence. Inconvénients nés de la peine qu'on avoit à déchiffrer ces vieux monuments. Art d'écrire en certains temps peu cultivé, ignoré du commun des laïques, des grands mêmes, & quelquefois des gens d'église. Le chapitre 9 roule sur la vérification des écritures. On y donne les marques auxquelles on reconnoît leur vérité ou leur fausseté. On fait voir l'incertitude de la preuve par comparaison, son insufisance, sur-tout en matiere criminelle. On démontre la nécessité de recourir aux antiquaires, par rapport aux anciennes chartes. Le 10 chapitre est divisé en trois articles : dans le premier on spécifie les divisions, les notions générales & caractéristiques, & la descendance des écritures latines : dans le second on donne des notions distinctives des diverses sortes d'écritures majuscules, leur nomenclature & leurs descriptions; on fixe leur état & leur usage dans les inscriptions; les manuscrits & les autres monuments : dans le troisieme, on représente l'état de l'écriture majuscule considérée dans ses principaux genres, depuis les premiers temps jusqu'à la renaissance des belles-lettres au 15. siecle. On met sous les yeux les révolutions de toutes les écritures latines. Le chapitre

chapitre 11 divisé en trois articles, & subdivisé en paragraphes, contient l'explication d'un grand nombre de planches, où sont figurées les écritures empreintes, gravées, peintes ou tracées sur les métaux, les marbres, les pierres, l'ivoire, les vases de terre ou de verre, les briques, la cire, &c. On ne pouvoit négliger les inscriptions sans s'écarter du plan d'une diplomatique générale, où l'on s'est proposé d'éclaircir tout ce qui concerne les actes publics ou particuliers, dont les marbres, les pierres & les métaux ont souvent été & sont encore les plus sûrs dépositaires.

Ce tome second n'étoit qu'à moitié imprimé, & les deux derniers chapitres n'étoient pas composés, lorsqu'une mort prématurée enleva à la république des lettres & à la congrégation D. Charles Toustain. Le travail excessif auquel il s'étoit livré pour donner au public cette nouvelle diplomatique françoise, avoit considérablement altéré sa santé. Sur l'avis du médecin & les instances de ses amis, il alla à Saint-Denys prendre le lait. Ce remede fut pour lui un poison qui lui causa un flux hépatique, que rien ne put arrêter. Pendant quarante jours que dura une si cruelle maladie, on admira sa patience, sa constance, sa tranquillité & sa parfaite résignation à la volonté de Dieu. Jamais on ne vit plus de grandeur d'ame & de présence d'esprit.

Dès le commencement de sa maladie, il fit une confession générale, & témoigna un grand desir de recevoir les derniers sacrements. Il les reçut quelque temps avec l'humilité la plus profonde, la foi la plus vive & la piété la plus tendre. Le desir ardent qu'il avoit de s'unir de plus en plus à Jesus-Christ ne lui permettant pas d'être long-temps sans participer à la sainte Eucharistie, il communia encore trois fois pendant sa maladie. On eut de la peine à lui faire abandonner la récitation de son bréviaire & la lecture de son nouveau testament grec, qu'il portoit toujours sur lui avec quelques reliques de St. Benoit, de St. Charles, & de quelques autres bienheureux. Il conserva toute sa ferveur & son bon sens jusqu'au dernier soupir, qu'il rendit le premier Juillet 1754, sans agonie & sans effort, en baisant l'image de son Sauveur expirant sur la croix, à laquelle il étoit lui-même attaché par la disposition de son cœur. Il n'étoit âgé que d'environ 55 ans. Il étoit religieux des Blancs-manteaux depuis le mois de Juin 1747.

Un amour ardent pour Jesus-Christ & pour son église, une ferme confiance dans la seule miséricorde de Dieu, un attachement inviolable à tous les devoirs de son état, une modestie aimable, une noble & religieuse simplicité, une sincérité vraiment chrétienne & à l'épreuve de tout, une prudence consommée avec beaucoup de fermeté, une retenue admirable dans les conversations, une piété tendre & éclairée, une humilité profonde, une étude presque continuelle avec beaucoup de pénétration, une vie sérieuse & occupée de la lecture & de la priere, une grande douceur de mœurs & beaucoup de politesse & de patience, malgré un fond de vivacité naturelle; toutes ces grandes parties forment le portrait de Dom Charles Toustain. Sa mort a excité les regrets de plusieurs magistrats & savants distingués, & sur-tout de M. le cardinal Passionei, avec lequel

il avoit l'honneur d'être en grande relation. Dom Michel Hautement (a) a consacré à la mémoire de Dom Toustain une belle épitaphe latine, où il le peint avec les couleurs les plus vives & les plus naturelles. Cette piece, qui mérite d'être lue, se trouve à la fin de la préface du second tome du nouveau traité de diplomatique. *Hist. litt. de la Congr. de St. Maur.*

TOUTTÉE, (*Dom Antoine-Augustin*). Dom Touttée, distingué par sa vertu & par son érudition, étoit né à Riom en Auvergne, le 13 Décembre 1677, d'un pere avocat estimé dans le bareau, tant par son éloquence & ses lumieres, que par sa probité. Le jeune Touttée, après avoir fait avec distinction toutes ses études, & même sa théologie chez les peres de l'oratoire, entra dans notre congrégation, & fit profession le 29 Octobre 1698 dans l'abbaye de Vendôme. Il étudia de nouveau la théologie, & fut ordonné prêtre au mois de Décembre 1702. Il dédia à St. Benoit, par une belle prose carrée, la philosophie qu'il enseigna avec beaucoup d'honneur pendant deux ans. Ensuite il professa la théologie pendant quatre ans à Saint-Benoit-sur-Loire, & continua de l'enseigner pendant autant de temps dans l'abbaye de Saint-Denys en France, où il vint demeurer en 1708. Sans s'arrêter aux questions frivoles des scholastiques, il s'attachoit uniquement aux sentiments des saints peres, dont il lisoit jour & nuit les ouvrages, pour en tirer la matiere de ses leçons. La connoissance du Grec qu'il possédoit dans un dégré supérieur, lui fut d'un grand secours, & le mit en état d'exécuter les ordres des supérieurs, qui le chargerent de donner au public une nouvelle édition des œuvres de St. Cyrille de Jérusalem. Il commença ce travail dans l'abbaye de Saint-Denys, & l'acheva dans celle de Saint-Germain-des-Prés, où il vint demeurer en 1712.

On avoit lieu d'espérer qu'étant d'une forte santé, dans la fleur de l'âge, & plein d'érudition, il laisseroit à la postérité beaucoup de monuments de son esprit. Mais si l'on a pas recueilli de ses grandes lectures & de ses méditations tous les fruits qu'on en attendoit, du moins ont-elles contribué à le faire vivre & mourir très-saintement. Le travail de ses études le rappeloit sans cesse à la contemplation de J. C. attaché à la croix. Appliqué tout entier à la lecture des saints peres, il y voyoit non-seulement sur le dogme des sentiments ca-

(a) Ce religieux, plus recommandable encore par sa tendre piété que par les talents de l'esprit, est né à Rouen. Il se retira du monde de bonne heure pour s'ensevelir dans la solitude de l'abbaye de Saint-Vandrille, où il fit profession le 22 Juin 1732. Il a donné plusieurs écrits, tant en prose qu'en vers : 1°, Lettre d'un ecclésiastique au sujet du mandement de M. l'évèque de Nantes, du 5 Avril 1753 ; 2°, un poëme assez considérable à la louange de M. de Montgeron ; 3°, lettre d'un ami à un ami, à qui il propose ses pensées sur *VÆ*, ou malheur, décrit par St. Jean, au chapitre IX de l'apocalypse, relativement à l'incrédulité de notre siecle, 1762, in-12, 131 pages. Ces ouvrages sont imprimés : 4°, Traduction en vers françois des hymnes du bréviaire ; 5°, commentaire sur le prophete Habacuc ; 6°, quelques traités de piété. Ces écrits sont manuscrits entre les mains de l'auteur. Ses infirmités l'ont empêché d'achever la traduction françoise des belles préfaces du P. Mabillon.

tholiques que nous professons; mais il remarquoit encore un zele pour la religion, qui confond la lâcheté de ces derniers temps. Il ne se contentoit pas de recueillir les belles sentences des peres, il y puisoit encore cette foi & cette charité qui vivent encore dans leurs ouvrages. De-là, cet amour pour la vérité, qu'il embrassa généreusement en toute occassion, toujours prêt à corriger les erreurs qui lui auroient échappé, toujours hautement déclaré pour la doctrine du grand St. Augustin son patron. Les grands sentiments qu'il avoit de l'institut monastique, des préceptes & de la doctrine de l'église, & son tendre amour pour elle, étoient encore le fruit de ses études. Personne n'étoit plus affligé que lui des maux de l'église, ni plus réjoui de ce qui pouvoit consoler cette mere commune des fideles.

Quoique ses études fussent réglées de telle sorte qu'elles ne prenoient rien ni sur les exercices réguliers, ni sur le soin indispensable de son corps; cependant le travail continuel joint à une vie fort austere, ruinerent sa santé trois ans avant sa mort. Il fut attaqué d'une toux violente, qui n'ayant pas été bien soignée, l'agitoit de temps en temps. Mais sur la fin de l'an 1716, elle se jetta sur sa poitrine, lui causa des vomissements de sang, & devint incurable. La maladie qui pendant long-temps lui laissa la liberté de lire & écrire, ne l'empêcha jamais de vaquer à la priere jusqu'au dernier soupir. Voyant ses forces diminuer de jour en jour, & craignant d'être surpris, il demanda ses derniers sacrements la veille de la conception de la Ste. Vierge, témoigna son amour pour la vérité en présence de notre Seigneur, & déclara qu'il mouroit dans la foi & la communion de la sainte église catholique, apostolique & romaine. Après avoir reçu les sacrements avec de grands sentiments de piété, il dit que son corps étoit soulagé de ses douleurs, & son ame affermie dans l'espérance de la vie éternelle. Il passa les dix-neuf jours qui lui restoient de vie, à s'occuper uniquement de Dieu, dans la méditation des choses célestes, ses yeux & son esprit appliqués sans relâche sur l'image de son Dieu attaché à la croix. Quel spectacle! d'un côté la vue d'un corps accablé & sans force, imprimoit la tristesse; de l'autre, on admiroit la constance & la tranquillité, que la vérité & une sainte vie procuroit au malade. Cette force d'ame ne l'abandonna point aux approches de la mort: il disoit à ses amis qu'il prieroit pour eux quand il seroit avec J. C., & se faisoit lire les endroits de l'Ecriture sainte qu'il avoit marqués pour son passage à l'éternité. Le jour que l'église célebre la naissance du Sauveur, Dom Touttée regardant comme une faveur signalée de mourir dans un si saint jour, demanda, deux heures avant sa mort, qu'on lui fit les prieres des agonisans, & qu'on lui donnât la derniere absolution, lorsqu'il seroit prêt d'expirer. C'est ainsi qu'il s'endormit dans le Seigneur, le 25 Décembre 1718. Il allioit une grande simplicité dans les mœurs à un génie au dessus du commun, beaucoup de piété à une érudition distinguée, une morale sévere à des manieres aisées avec ses confreres. C'est le jugement que Dom Prudent Maran, qui demeuroit avec lui, en porte dans l'éloge qu'il a mis à la fin de la préface de la nouvelle édition de St. Cyrille de Jérusalem.

Ses Écrits.

1. Programme dans lequel Dom Antoine-Augustin Touttée annonce une nouvelle édition des œuvres de St. Cyrille de Jérusalem. A Paris, 1715. L'auteur y rend compte de ses vues & de son travail : il commence par un éloge des catécheses du saint : il porte ensuite son jugement sur les éditions & les traductions de cet ouvrage : il annonce une version nouvelle plus conforme au texte, des notes & des dissertations pour faire connoître l'histoire & la doctrine du saint évêque de Jérusalem.

2. ΤΟΥ ΕΝ ΑΓΙΟΙΣ ΠΑΤΡΟΣ ΗΜΩΝ ΚΥΡΙΛΛΟΥ ΙΕΡΟΣΟΛΥΜΩΝ ΑΡΧΙΕΠΙΣΚΟΠΟΥ ΤΑ ΕΥΡΙΣΚΟΜΕΝΑ ΠΑΝΤΑ. *Sancti Cyrilli archiepiscopi Hyerosolimitani opera quæ extant omnia & ejus nomine circumferentur ad manuscriptos codices, necnon ad superiores editiones castigata, dissertationibus & notis illustrata, cum nova interpretatione & copiosis indicibus : curâ & studio Domni Antonii Augustini Touttée, &c. Parisiis, typis Jacobi Vincent*, 1720. Dom Touttée avoit fait imprimer le texte de St. Cyrille, & avoit achevé la préface & les dissertations lorsqu'il mourut. Cette belle édition parut par les soins de Dom Prudent Maran. Il est aisé de juger du besoin que l'on en avoit, tant par l'excellence de l'ouvrage, que par la défectuosité des éditions précédentes. Nous n'avons aucun pere qui ait traité les mysteres de notre foi avec autant de netteté, ni qui embarrasse plus les hérétiques des derniers temps, que St. Cyrille de Jérusalem dans ses catécheses. Son témoignage est d'autant plus important, qu'il est un des plus anciens peres de l'église, ayant vécu au milieu du 4. siecle.

Toutes les éditions qui avoient paru jusqu'à nos jours étoient si défectueuses, que tous les savants souhaitoient avec passion qu'il se trouvât quelqu'un qui voulût bien se charger d'en donner une parfaite. Les unes avoient été faites sur un manuscrit mutilé, qui ne contenoit qu'un petit nombre de catécheses pleines de fautes : les autres avoient, à la vérité, donné toutes les catécheses, mais en Latin seulement. Cinquante ans après, M. Prévôt corrigea cette édition avec le secours de quelques manuscrits du Vatican ; mais soit par la négligence des imprimeurs, soit par la faute des copistes, il laissa plusieurs lacunes à remplir, & bien des endroits dans le texte à corriger.

Enfin, le docteur Thomas Mill, Anglois, entreprit une édition qui éclipsa toutes les autres, & le pere Touttée avoue que ce savant n'a rien négligé pour satisfaire le public ; qu'il rapporte une infinité de variantes leçons tirées des manuscrits & des anciennes éditions ; qu'il a corrigé le texte Grec & la version en plusieurs endroits, & qu'il a fait beaucoup de notes pleines d'érudition ; mais avec tout cela D. Touttée remarque qu'il manque beaucoup de choses à cette édition ; que le texte a besoin d'être corrigé en bien des endroits ; que l'éditeur voulant le corriger, l'a souvent corrompu, & que pour rendre St. Cyrille de sa communion, il l'a rempli de notes hérétiques.

Dom Touttée voyant la nécessité de donner une nouvelle édition de ce pere, a rendu ce service à l'église en homme vraiment savant. Il fait l'éloge des ouvrages de St. Cyrille, montre par divers

témoignages l'estime qu'en ont fait les anciens, entre dans le détail des éditions qui en ont été données, des critiques & des apologies qui en ont été faites, & rend raison de son travail. Après avoir collationné son auteur sur tous les manuscrits dont il a donné la notice, il a fait l'application des meilleures leçons qu'il y avoit trouvées, a corrigé par ce moyen le texte, qui étoit corrompu, a rempli les lacunes que les éditions précédentes avoient laissées, il a enrichi son édition de notes qui sont des preuves de son érudition, & a réfuté solidement les hérétiques de ces derniers temps.

Les ouvrages de St. Cyrille sont précédés de trois dissertations fort amples. La premiere, divisée en seize chapitres, traite de la vie & des actions de St. Cyrille de Jérusalem, né en 315, mort en 386, & éclaircit plusieurs points obscurs de l'histoire ecclésiastique. Dans la seconde, qui n'a que six chapitres, Dom Touttée parle de tous les écrits de St. Cyrille, défend ses catéchèses, explique la maniere dont ce saint exposoit les dogmes, & réfute les chicanes & les calomnies de Rivet & d'Aubertin fameux calvinistes. Dans la troisieme, partagée en 13 chapitres, il traite de plusieurs points de la doctrine de St. Cyrille sur les mysteres de la sainte Trinité & de l'Eucharistie, sur le sacrifice, le péché originel, la nécessité & l'efficacité de la grace, sur le baptême & la confirmation, &c. Il explique les différents passages de St. Cyrille qui peuvent souffrir quelque difficulté. Appuyé de l'autorité de ce pere, il soutient le sentiment des Grecs & des Orientaux, qui croient que la consécration de l'eucharistie ne se fait pas seulement par les paroles évangéliques, mais qui la font encore dépendre des prieres (a) de l'invocation.

Ces trois dissertations, où chaque matiere est traitée à fond, sont suivies de tous les témoignages des anciens, concernant St. Cyrille & ses ouvrages. Ses écrits sont : 1°. vingt-trois catéchèses avec un discours préliminaire du même saint, servant d'introduction à ces instructions si lumineuses, qu'il fit publiquement à Jérusalem, pour apprendre à ceux qui se préparent au baptême les vérités qu'ils doivent savoir, & ce qu'ils doivent pratiquer. Toute la religion y est comprise, & traitée avec une grande solidité ; 2°. *Homilia in paralyticum juxtà piscinam jacentem græcè & latinè.* Dom Touttée dans son avertissement sur cette homélie en donne l'analyse, prouve qu'elle est de St. Cyrille, parle des manuscrits qu'il a consultés, & de l'édition que Thomas Mill en avoit déjà donné en 1703, avec les autres œuvres du saint docteur imprimées à Oxford, & fait voir que le même saint a prononcé ce discours étant prêtre, sous l'évêque Maxime, vers l'an 345.

Enfin les ouvrages supposés à St. Cyrille, les épîtres dédicatoires des éditions de Grodec 1504, & de Jean le Prévôt 1608, les notes les plus curieu-

(a) Le P. Orsi, Dominicain de Florence, a publié une dissertation dans laquelle il s'est attaché à combattre les raisons de D. Augustin Touttée. Il insinue même que le sentiment qu'il réfute sent l'hérésie. Le Bénédictin n'auroit pas eu de peine à lui prouver le contraire.

ses, & la préface de M. Mill, la description & l'histoire de la Basilique de la résurrection à Jérusalem, avec le plan gravé, & deux tables terminent ce volume. Cette édition a paru aux savants une des plus belles & des plus accomplies qu'on pût souhaiter. Cependant les Jésuites en ont vivement attaqué plusieurs endroits dans leurs mémoires de Trévoux de 1721. Mais Dom Prudent Maran en a pris la défense, & a justifié en particulier le pere Touttée sur l'accusation d'avoir copié M. de Tillemont, sans témoigner sa reconnoissance à ce savant historien.

3. On a pendant long-temps attribué à Dom Touttée trois lettres d'un théologien à un évêque sur la question : *Si l'on peut permettre aux jésuites de confesser & d'absoudre.* Mais ces lettres, qui parurent en 1716, in-12, sont de l'abbé Couet, comme on l'a su d'une maniere certaine depuis sa mort.

Townson, *de Lambspringenn.* Jean Townson, Anglois, & Bénédictin de profession, écrivoit au commencement de ce siecle. On a de lui, entre autres ouvrages, une courte exposition de la messe, imprimé in-12. A Hildesheim, en 1703.

Trablaine, (*Dom André*). Dom Trablaine étoit né à Saint-Etienne en Forez. A l'âge de 18 ans, il s'engagea dans la congrégation de Saint-Maur par les vœux solemnels qu'il prononça le 8 Avril 1714, dans l'abbaye de Saint-Augustin de Limoges. Il brilla dans ses études de philosophie & de théologie; &, en conséquence, les supérieurs le firent venir à Saint-Germain-des-Prés pour travailler avec Dom le Nourri. Après la mort de ce savant, il enseigna la théologie à Saint-Denys en France. Il fut ensuite prieur de Saint Angel & de Saint-Germain d'Auxerre. Mais sa passion pour le séjour de Paris lui fit trouver le moyen d'y revenir. Il y exerça l'office de procureur-général, & depuis celui de dépositaire de la congrégation. Il mourut dans cet emploi, le 16 Juillet 1762. C'étoit un homme à systêmes; mais ses idées n'étoient pas toujours fort justes. Il est auteur des écrits suivants :

1. Question importante : *Est-il plus avantageux à l'état & à la religion de protéger les communautés religieuses que de les anéantir?* Sans nom d'imprimeur, in-4. On pourroit y joindre l'écrit intitulé : *Question politique, où l'on examine si les religieux rentés sont utiles ou nuisibles à l'état.* Par Dom B. G. 1762, in-12. Dom André-Joseph Ansart, religieux de l'abbaye de Saint-Denys en France (*a*), a publié sur le même sujet l'écrit intitulé : *Dialogue sur l'utilité des moines rentés.* A Paris, chez Desventes de Ladoué, 1769, in-12. Ces trois écrivains ont prouvé l'utilité des moines, relativement au bien de l'état. On pourroit composer un beau traité des avantages qu'ils ont procuré, & qu'ils procurent encore à la religion.

2. La véritable idée que l'on doit

(*a*) D. Ansart, du diocese d'Arras, a fait profession à l'âge de 18 ans, dans l'abbaye de Saint-Faron de Meaux, le 5 Avril 1741. Il fait imprimer un petit ouvrage intitulé : *Expositio in canticum canticorum, auctore Domno Ansart.* Il est prêt de donner au public la vie de St. Maur, avec l'histoire de l'abbaye des Fossés, connue sous le nom du même saint abbé.

avoir de la constitution *Unigenitus*, pour parvenir à la paix de l'église. Cet ouvrage en trois volumes in-8. n'a point été imprimé, mais seulement communiqué à des prélats & à des magistrats de grand nom.

3. Dom Trablaine a publié une petite brochure au sujet d'un mandement de M. l'évêque de Saint-Pons. Elle fut fort goûtée dans le temps; mais elle n'est plus de saison. *Hist. litt. de la Congr. de St. Maur.*

TRAIMUNDUS, *de l'ordre de Cîteaux.* Traimundus, moine de Clairvaux, vivoit en 1137. Il a laissé des lettres historiques, qui se trouvent publiées au IVe. tome du recueil des anciens historiens de France, par Duchesne. Il les écrivit au nom de Louis VII, roi de France, & de Pierre & Henri, abbés de Clairvaux.

TRAMONTANA, *de la congrégation du Mont-Cassin.* Dom Jacques Tramontana naquit à Messine d'une famille illustre. Il en méprisa l'éclat pour se faire moine en l'abbaye de Saint-Placide près de sa ville natale, & s'y fixa par les vœux, le 2 Mai 1574. Il fut un homme important, même pour l'état, de maniere que le sénat de Messine le députa en 1605, à Philippe III, roi d'Espagne, auquel il fit une harangue qui est passée jusqu'à nous. Il mourut la même année 1605, fort estimé, après avoir été prieur au Mont-Cassin & à Mont-Réal. Voici quelles sont les productions de sa plume: 1. *Feralis pompa serenissimæ Marguaritæ Austriacæ, Caroli-quinti imperatoris filiæ, Parmæ & Placentiæ ducissæ, per monachos Cassinenses in monasterio Sancti Sixti Placentiæ commorantes, anno* 1586, *descripta*, in-4. A Plaisance, la même année; 2. *In redditione Placentinæ arcis ad illustrissimum & excellentissimum Octavium Farnesium Placentiæ & Parmæ ducem, carmen encomiasticon*, in-4. A Plaisance, 1585; 3. l'éloge de la famille des Farneses; sa harangue à Philippe III, & la relation de sa députation en Espagne.

TRAUNER, *abbé de Saint-Emmeramn, de Ratisbonne.* L'abbaye de Saint-Emmeramn de Ratisbonne, congrégation des Saints-Anges en Baviere, & l'une des plus célebres qui soient en Europe de nos jours, par la culture des lettres & des sciences, avoit sur la fin du 17. siecle un abbé qui lui a fait honneur par ses écrits, en la personne de Dom Ignace Trauner. En 1677, il publia in-4. des sermons sur la mort du Sauveur; en 1682, il fit paroître un autre volume de pareil format, à Ratisbonne, sur la pénitence de St. Pierre; en 1690, il confia à la presse, à Dilingenn un 3e. volume in-4. de sermons pour tous les Dimanches & fêtes de l'année; en 1698 il donna au même lieu deux volumes in-4. de fragments sacrés; en 1709, il fit imprimer à Lanshult, un volume in-8., sous le titre d'*Hexalogia*, ou *science universelle des habitudes.*

TREFLERUS, *moine de Bénédicburen.* L'abbaye de Saint-Benoit de Bénédicburen est en Baviere, diocese d'Augsbourg. Dom Floran Treflerus qui en étoit religieux vers le 15. siecle, s'est fait connoître par un nombre de sermons, dont un est à l'honneur de St. Benoit. Voyez les disquisitions monastiques de Dom Heften.

TREFLER, *Bénédictin de Mayence.* Wolfgang Trefler, profès de Saint-Jacques de Mayence, florissoit en 1521. On a de lui une lettre importante sur la bibliotheque de Spanheim, & un

catalogue de celle de son monastere de Saint-Jacques, qui s'y conserve encore de nos jours.

TRENBEKIUS, *abbé de Lunelac.* Jean Trenbekius, abbé de Lunelac, vivoit au temps du concile de Constance. Il y assista comme envoyé d'Albert, roi des Romains, & de Henri, duc de Baviere, & en a écrit l'histoire qui se voit manuscrite à Sublac.

TRÉVISANI, *évêque de Crémone.* La famille de Jérôme Trévisani étoit des plus illustres. Après son entrée en l'ordre de Cîteaux, il fut élu abbé de Saint-Thomas de Torcello, puis chargé du gouvernement de l'église de Crémone, en qualité d'évêque. On dit qu'il étoit habile dans le droit, & dans la philosophie, & qu'il a laissé divers ouvrages sur cette derniere science.

TRICKINGHAM, *moine du Bourg-Saint-Pierre.* Elie Trickingham, Bénédictin de l'abbaye du Bourg-Saint-Pierre en Angleterre, qui florissoit dans le 13. siecle, fut docteur d'Oxford, & un personnage savant dans les belles-lettres, au rapport de Balæus. Pitseus, autre écrivain Anglois, dit qu'il a composé des annales qui commencent à l'an 626, & finissent en 1270 : temps auquel vivoit notre auteur.

TRIGAULT, *Bénédictine de Notre-Dame de la Paix.* Mere Marguerite Trigault, religieuse Bénédictine de l'abbaye de Notre-Dame de la Paix à Douay, a vécu dans le 17. siecle, & a écrit la vie de la vénérable Florence de Vuerguigneul, fondatrice de ce monastere, & réformatrice des Bénédictines de Flandre, morte en 1630. La mere Trigault l'avoit accompagnée lorsqu'elle fut à Douay y faire cette fondation, & a d'ailleurs toujours vécu avec cette dame. Dom Martene a publié cette vie au second tome de son voyage littéraire.

TRITHEME, *abbé de Spanheim.* Le célebre Jean Tritheme, né au village de Trittenheim, diocese de Treves, le 10 Février 1462, embrassa l'état monastique à l'âge de 20 ans, dans l'abbaye de Spanheim, congrégation de Bursfeld, diocese de Mayence, le premier Février 1482. La providence forme de siecle en siecle quelques hommes extraordinaires qui consolent l'espece de sa misere. Tritheme fut tellement de ce nombre, qu'en conséquence de son mérite personnel, & de la multiplicité des talents que lui avoit prodigués la nature, il fut élu abbé de Spanheim, dès l'année qui suivit celle de sa profession. Il gouverna ce monastere durant plus de 23 ans, avec un grand zele pour l'observance, avec beaucoup d'économie, vu la médiocrité de ses revenus; mais sur-tout avec une ardeur indicible à enrichir sa bibliotheque de bons livres. Il envoya, à cet effet, Paul Langius, l'un de ses religieux & de ses éleves par toute l'Allemagne, pour y chercher & découvrir des manuscrits, de maniere qu'il amassa, (prodige dans ce siecle) jusqu'à six mille volumes. Il ne cessoit d'exhorter ses confreres à l'étude, persuadé que rarement le mérite de la bonne vie se trouve dans les cloîtres où les sciences sont sans vigueur : *Duo si quidem*, disoit-il, *ordinem nostrum quondam insignem reddiderunt : vitæ scilicet meritum, & eruditio scripturarum, quorum à monachis dum alterum negligitur, ad alterum raro pervenitur.* Aussi donnoit-il l'exemple de l'étude. Il en faisoit ses délices, & disoit qu'il eût mieux

mieux aimé mille fois renoncer à sa dignité abbatiale qu'aux précieux attraits & avantages des bonnes lectures : *Si alterum è duobus oporteat, abbatiam malo dimittere, quam sancto scripturarum studio renunciare.*

Quand les affaires temporelles de son monastere lui avoient dérobé trop de temps durant le jour, il le recupéroit par le travail de la nuit, qu'il consacroit d'ordinaire à la composition. Pour se faciliter l'intelligence des livres tant sacrés que profanes, il ajouta à la connoissance du latin celle des langues grecque & hébraïque. Enfin, il se rendit habile dans la philosophie, les mathématiques, la poésie, l'histoire, la théologie, la morale & l'éloquence de la chaire.

Ayant en 1506, à l'occasion de quelques chagrins domestiques, donné sa démission de l'abbaye de Spanheim, il fut, la même année, choisi abbé de Saint-Jacques de Wirtzbourg, où il avoit été appellé par Laurent de Biber, évêque de cette ville. Il y mourut en 1519, après avoir gouverné ce monastere 12 ans. Outre une belle lettre à Maximilien, roi des Romains, que Tritheme a inférée toute entiere dans son histoire d'Hirsauge, on a de lui 1. un traité de la maniere de faire la visite des monasteres : 2. un de la maniere d'assembler les chapitres provinciaux de l'ordre, & de s'y conduire : 3. un commentaire sur la regle de St. Benoit (a) : 4. deux volumes d'exhortations à ses religieux : 5. deux livres des tentations des religieux : 6. un de l'institution de la vie sacerdotale : 7. un sur la propriété des moines : 8. un de la misere & de la briéveté de la vie présente : 9. un sur la décadence de l'ordre de St. Benoit, adressé à Blaise, abbé d'Hirsauge : 10. quatre des hommes illustres du même ordre : 11. un éloge en deux livres, de l'ordre des carmes : 12. un traité adressé à Gerlac, abbé de Duys près de Cologne, à la louange de ceux qui écrivent à la main, c'est-à-dire, de ceux qui transcrivent en beaux caracteres des livres & des manuscrits : 13. un des écrivains ecclésiastiques, dédié à Jean d'Alburguis, évêque de Worms : 14. un livre des louanges de Ste. Anne, mere de la Ste. Vierge : 15. un de différentes questions qu'il résout, & qu'il adresse à un nommé Rutger : 16. la chronique du monastere de Saint-Martin de Spanheim : 17. celle des ducs de Baviere, dédiée à Philippe, comte Palatin : 18. la vie de Ste. Irmine, ou Ermine, fille du roi Dagobert, & premiere abbesse d'Horreo à Treves, dont on conserve le chef à Spanheim : 19. deux livres où il fait connoître ce qu'ont à souffrir les supérieurs qui veulent sincérement remplir leurs devoirs ; & combien leur condition est à plaindre, loin d'être à ambitionner : 20. l'éloge de l'apôtre St. André : 21. celui de St. Joseph, époux de la Ste. Vierge : 22. celui de St. Benoit : 23. celui de la vie religieuse : 24. celui de la vertu de la patience : 25. *Monologium hominis devoti ad animam suam* : 26. un traité des avantages de la lecture en général, & de l'étude des livres saints en particulier : 27. un livres de miracles de Ste.

(a) Tritheme.

Anne : 28. un de différentes questions sur l'évangile de St. Jean, adressées à Nicolas Kridwis, chanoine de Cologne : 29. un autre de différentes questions sur les pseaumes, adressées au même : 30. un traité qui a pour titre : *de triplici regione claustralium :* 31. un des exercices des moines : 32. l'abrégé du précédent traité : 33. la steganographie, ou traité de l'art d'écrire en chiffres, divisé en deux livres, qu'il adressa à Joachim, margrave & électeur de Brandebourg : ouvrage qui servit d'occasion de nuire à la réputation de l'auteur, comme nous l'observons ci-après : 34. la polygraphie, dans laquelle il explique en six livres les différentes manieres d'écrire. Il dédia cet ouvrage à Maximilien, roi des Romains : 35. la clef de la polygraphie, ou maniere de s'en servir, adressée au même prince : 36. une chronologie mystique des intelligences qui meuvent les cieux : *de domino septem intelligentiarum :* 37. la solution des huit questions proposées par Maximilien, roi des Romains. Il l'intitula : *Curiosité royale* : 38. un traité contre les sortileges & l'usage de la magie. Il est divisé en cinq livres, & adressé à Joachim, margrave de Brandebourg : 39. trois livres des causes des maléfices & de l'épilepsie, avec les remedes contre ces maux : 40. vingt résolutions de problêmes ou questions sur les choses naturelles : 41. l'histoire de sa vie, à laquelle il a donné le titre de voyage & d'itinéraire : 42. un livre contre le vice de propriété des religieux, adressé à Burchard d'Hernebech : 43. la chronique de l'abbaye de Saint-Aurele d'Hirsauge, en deux volumes in-folio : 44. dix volumes de lettres : 45. une relation des miracles opérés par l'intercession de la Ste. Vierge, en l'église d'Ittelbach, au diocese de Wirtzbourg : 46. deux autres de ceux que la mere de Dieu a opérés en une église sous son invocation, près d'Heilbronn : 47. un livre des hommes illustres & des écrivains d'Allemagne : 48. un volume de discours prononcés dans les chapitres tant provinciaux que particuliers de l'ordre : 49. un recueil de différentes prieres adressées à Dieu & aux saints : 50. un nombre presque infini de proses, d'offices, de messes, de litanies, d'hymnes, de collectes, &c, à l'honneur de divers saints & saintes : 51. des réflexions sur la vie & la passion du Sauveur, en forme d'oraisons & d'actions de graces : 52. une apologie en deux livres, contre les calomnies dont l'avoit chargé Charles Bovillus, en l'accusant de magie & de necromancie, comme nous le dirons ci-après.

Tritheme dressa ce catalogue en 1513, n'étant âgé que de 51 ans, & comme il a poussé sa carriere jusqu'en 1519, on lui attribue, avec raison, plusieurs autres. De ce nombre sont : une vie du bienheureux Raban-Maur, abbé de Fulde, puis archevêque de Mayence, imprimée dans les Bollandistes, au quatre Février. L'abrégé du premier volume des chroniques, ou annales des François & rois de France, qu'il acheva en 1514 (*a*) ; un traité

(*a*) Ces annales commencent à l'an 440, de l'ere chrétienne, & finissent à Pepin, l'an de Jesus-Christ 752. Elles ont été publiées in-folio, à Paris, 1539.

de l'origine des François, publié à Bâle en 1547, & à Francfort en 1601. La chronique de Saint-Jacques de Wirtzbourg; la vie de Saint-Maximin, évêque de Treves; l'histoire de la guerre de Baviere en 1504; un traité de la Providence, confié à la presse, à Altorf, en 1611; enfin, un de chymie, qui parut à Strasbourg en 1611 & 1613.

Quant à l'édition des ouvrages compris dans sa liste, les ascétiques ou spirituels furent, pour la plupart, mis au jour à Florence en 1577, & les historiques à Francfort en 1601, par les soins de Freherus. Son catalogue des écrivains ecclésiastiques vit la presse à Mayence, en 1494; à Paris, en 1512; à Cologne, en 1531, & 1546; à Bâle, en 1594; Il y parle de 870 auteurs. La chronique des ducs de Baviere & des comtes Palatins fut imprimée à Francfort en 1544, 1549, & celle de l'abbaye d'Hirsauge l'a été deux fois: la premiere à Francfort, en 1601; la seconde à Saint-Gal, en 1690, en deux volumes in-folio.

On donna au public deux livres de ses lettres: en 1601 son traité des hommes illustres de l'ordre de St. Benoit parut à Cologne en 1575; la vie de St. Maximin, archevêque de Treves, a été donnée par Surius; ses exhortations aux moines furent publiées à Strasbourg, 1486, (selon Dupin); à Anvers, 1574, & à Florence, 1574; son commentaire sur le prologue de la regle de St. Benoit & les sept premiers chapitres, le fut à Valenciennes, in-8, 1608; ses livres des miracles de Notre-Dame de Dittelbach l'ont été à Wirtzbourg, 1504; son traité, ou éloge des Carmes l'a été in-folio, à Florence, 1593; à Lyon, 1639; ses proses, offices, messes, &c, ont vu le jour en différents lieux, spécialement ceux de Ste. Anne & de St. Joachim, à Mayence, 1603, & à Cologne 1624.

La chronologie mystique fut confiée à la presse à Cologne, 1567; la solution des questions proposées par le roi Maximilien, à Oppenheim, 1515; à Francfort, 1550; à Mayence, 1605; à Douay, 1621. La polygraphie, en 1518, & à Cologne, 1571. Enfin, la fameuse stéganographie a été imprimée à Francfort en 1606. Tels sont les ouvrages de ce grand homme, qui avoit un si tendre amour pour les livres, source infaillibe des plaisirs purs dans la prospérité, & ressource assurée de consolation dans l'adversité.

Outre les chagrins domestiques qu'il essuya à Spanheim, & qui le porterent à en quitter le siegé abbatial, il eut le désagrément de se voir chargé de la noire & atroce calomnie d'être magicien, & d'avoir commerce avec les démons. Ce qui y donna occasion fut ce qui suit: un nommé Bovillus, François de nation, attiré par la réputation de Tritheme, l'alla trouver dans son abbaye, où il fut bien reçu. Comme cet étranger étoit homme de lettres, il souhaita de voir à quoi travailloit l'abbé. Celui-ci, complaisant comme sont les gens de bien, qui mal-à-propos ne se défient de personne lui montra sa stéganographie, ou art d'écrire en chiffres de diverses manieres. Bovillus parcourut l'ouvrage, & s'apperçut qu'il y étoit parlé d'esprits de jour & d'esprits de nuit: *spiritus diurni*, *spiritus nocturni*: expressions qui marquent obscurément les lettres qui ne signifient rien, ou qui signifient quelque

chose dans ces chiffres. Il n'eut pas la prudence d'en demander l'explication ; il crut que Tritheme vouloit parler des démons ; &, de retour en France, il publia par-tout que le savant Bénédictin Allemand étoit magicien.

Tritheme se plaignit dans le temps de ce misérable, & se justifia par une apologie. Plusieurs grands hommes l'ont également justifié. Aujourd'hui, on se moqueroit d'un homme qui voudroit réfuter Bovillus.

TROGER, *religieux de Saint-Blaise.* Cet écrivain nommé Meinrad Troger, nâquit à Reinfeld en 1696, & se fit moine à Saint-Blaise, en 1716. Après avoir enseigné la philosophie en l'université de Saltzbourg, il enseigna la théologie dans l'abbaye de Gengenbach. En 1727, il a fait part au public d'un in-4., intitulé : *L'homme philosophe.*

TROMBETTA, *Feuillant.* Les Feuillants, branche de Cîteaux, mais reformés par un Franciscain, ont l'usage de porter en religion le nom particulier de quelque saint. L'auteur dont nous parlons, nommé Laurent Trombetta, s'appelloit, dans son corps, le pere de Saint-Césaire. Il est connu pour avoir fait imprimer à Turin, 1672, en un volume in-12, la vie du vénérable Trombetta, son oncle, prêtre séculier d'une piété éminente.

TROTOT *ou* TROPTOT, *de la congrégation de St. Vannes.* Dom Placide Trotot, Bénédictin de la congrégation de St. Vannes, natif de Toul, a fait profession en l'abbaye de Saint-Mansui, le 10 Août 1658. Il est mort à Saint-Arnould de Metz, le 15 Octobre 1716. Il avoit beaucoup étudié les rits & les cérémonies ecclésiastiques. Il a fait imprimer le cérémonial, dont se sert la congrégation ; à Toul, en 1695, in-8, avec figures. Il composa aussi, par ordre du chapitre-général, tenu en 1680, les leçons propres qu'on doit lire à matines, aux fêtes des saints particuliers, dont on célébroit les fêtes dans nos monasteres. Dom Placide les envoya au chapitre-général pour les y faire approuver ; mais comme les peres Bénédictins de la Franche-Comté faisoient difficulté de recevoir ce nouveau calendrier, on consulta Dom Jean Mabillon, Dom Anselme d'Urban, de la congrégation de St. Maur, & Dom Gabriel Flambert, résidant alors à Rome, qui répondirent que les décrets de la congrégation des rites, à l'égard des nouveaux saints, dont ils prescrivent la fête, ne font pas loi, même dans Rome, ni dans l'état ecclésiastique ; qu'il a toujours été permis à toute église particuliere de célébrer ces fêtes, ou de ne les pas célébrer, &c. Ces raisons, & plusieurs autres, firent recevoir & applaudir ce pieux ouvrage.

TROICI, *abbé de Sagittario.* Dom Placide Troici, religieux Bernardin de la congrégation de Notre-Dame de Calabre, s'est distingué, de nos jours, tant par sa vertu que par ses talents. Sa vertu lui a mérité le titre d'abbé de Notre-Dame de Sagittario, au diocese d'Angela, dans le royaume de Naples, & ses talents l'ont fait connoître dans la république des lettres. Il a publié en 1738, à Naples, en six volumes in-folio, une théologie positive, polémique, scholastique & historique, &c, dédiée au cardinal Firrao.

TRUMHERUS, *Bénédictin Anglois.* Nous connoissons cet ancien moine & écrivain d'Angleterre par l'histoire de l'église de ce royaume, du vénérable

Bede ; il nous y apprend que, de moine, Frumherus vint abbé ; & d'abbé, évêque des Merciens.

TRUXILLO, *de la congrégation de Valladolid.* Espagnol de naissance, Alphonse de Truxillo entra dans la congrégation de Valladolid, où il se distingua de maniere qu'elle le nomma son procureur-général à Rome. Il a écrit la vie & le martyre de St. Zoïle, en un poëme de 1600 vers.

TSHUDI, *abbé de Mouri.* Né à Glaris, d'une très-noble famille, Dominique Tshudi se fit Bénédictin en 1612, dans l'abbaye de Saint-Martin de Mouri, congrégation de Saint-Gal en Suisse. On l'envoya faire son cours d'études à Dilingenn & à Ingolstadt, & y fit sa licence en droit canonique. De retour en son monastere, il fut choisi abbé en 1644, & y termina ses jours le 6 Juin 1654. On a de lui : *Constitutiones congregationis Helveto-Benedictinæ in ordinem redactæ ; acta ejusdem congregationis de anno ad annum, sub uno volumine compilata ; origines monasterii Murensis ; opusculum de virtutibus theologicis ; tractatus de essentialibus religionis votis ; dissertatio in quâ inquiritur utrum monasteria jure belli sacro ordini ablata, aliisque impofterum religiosis tradita, ordini Benedictino sint restituenda?*

Item, plusieurs vie de saints qui ont fleuri en Suisse. Dom Mabillon parle avec éloge de Dom de Tshudi, dans la relation de son voyage d'Allemagne. Nos confreres de St. Maur en font de même au tom. V du *Gallia Christiana*, pag. 1043.

TSOGGAERT, *de l'ordre de Citeaux.* Gilles Tsoggaert, Flamand, avoit prononcé ses vœux en l'abbaye de Cambron, de l'ordre de Citeaux, & fut directeur des religieuses de la Cambre. En 1624, il fit imprimer à Bruxelles soixante-six discours Flamands sur la passion, & l'*Horloge spirituel de la passion*, voilà le titre.

TUDESCHI, *cardinal, archevêque de Palerme.* Nicolas Tudeschi, connu aussi sous le nom de Panorme (*a*), parce qu'il fut abbé en cette ville de Sicile, étoit né à Catane dans le même royaume, & eut pour maîtres les cardinaux Zarabella & Butrio. Etant entré dans l'ordre de St. Benoit, il continua de cultiver les sciences, sur-tout celle du droit canon. La parfaite connoissance qu'il acquit de celle-ci, l'a fait appeler par honneur, *Lucerna juris*, le flambeau du droit ; & considérer comme le plus habile & le plus profond jurisconsulte de son temps.

Son mérite personnel lui mérita d'abord le titre d'abbé de Notre-Dame de Manica à Palerme, ensuite, successivement, ceux d'archevêque de la même ville, & de cardinal.

Il assista au concile de Bâle, & y prit, au commencement, le parti d'Eugene IV. Il se réunit ensuite aux peres du concile ; mais Alphonse, roi d'Arragon & de Sicile, ayant fait sa paix avec Eugene, qu'il reconnut seul souverain pontife, rappella Tudeschi de Bâle. Il y laissa toutes les marques du cardinalat, qu'il avoit reçu de Félix, & retourna dans son diocese de Paler-

(*a*) *Panormitanus*, de Palerme.

me, où il mourut de la peste, en 1445. Il fut inhumé dans son église cathédrale, & l'on orna son tombeau de cette courte, mais énergique épitaphe :

Morte tuâ canon, leges & jura Quiritum
Occubuêre ; jacent hoc tumulata loco.

Il a composé un grand commentaire sur les cinq livres des décrétales ; un, sur les clémentines ; cent-dix-huit conseils & sept questions résolues, sur les gloses ; un trésor du droit canonique, & un traité du concile de Bâle.

Ce traité, dit Dupin, est le plus curieux des ouvrages de Tudeschi. Il y fait l'histoire de ce qui s'est passé dans ce concile jusqu'à la suspension d'Eugene IV, & y montre, 1°. que ce concile est écuménique : 2°. que le concile écuménique est au dessus du pape ; 3°. que celui de Bâle n'a rien fait que de juste. Dupin ajoute que Tudeschi décide la question de la supériorité du concile au dessus du pape, d'une maniere tout-à-fait solide ; qu'il répond aux objections suivant les principes mêmes des canonistes, & qu'il n'oublie & n'omet rien dans la question, soit du fait, soit du droit, de ce qui peut servir à fortifier la cause qu'il défend.

M. Gervaise, docteur de Sorbonne, a traduit ce traité en françois, & l'a fait imprimer à Paris. Dupin dit que cette version se fait lire avec autant de plaisir que d'utilité. Quoi qu'il en soit, toutes les productions de la plume de notre écrivain, cardinal-archevêque de Palerme, ont été recueillies en un corps d'ouvrage, & confiées à la presse, à Lyon, en 1547, & à Venise, en 1592, & 1617. Cette derniere édition est en 9 volumes in-folio (*a*).

TUIFBURGUS, *moine de Saint-Gal.* Il florissoit en 1272, & est auteur d'un manuscrit de cette date, qui a pour titre : *Liber ephemeridum monasterii sancti Galli.*

TULIER, *de l'ordre de Cîteaux.* On nous représente Magdelaine Tulier comme un religieux qui excelloit dans la composition des anagrammes & des épigrammes. Il étoit profès de l'abbaye de Belle-branche de l'ordre de Cîteaux. Il florissoit en 1646, où il publia un recueil de poëmes & d'épigrammes qu'il dédia à son général.

TUMBELIUS, *moine de Croyland.* Lelandus parle de Dom Robert Tumbelius comme d'un homme extrêmement attentif à bien employer son temps, & dit qu'il étoit toujours appliqué à la lecture ou à la composition. Il ajoute que sa piété n'étoit pas moins grande que les belles dispositions de son esprit. Il fit profession en l'abbaye de Croyland en Angleterre. Il a composé un commentaire sur le cantique des cantiques. On ne dit point en quel temps il vivoit.

TURBEIT, *abbé de Schyre en Baviere,*

(*a*) *Voyez* la Bibliotheque des auteurs ecclésiastiques de Dupin, tom. XII, pag. 98.

Jean Turbeit, profès de la célebre abbaye de Schyre, en fut élu abbé en 1505, & la gouverna jusqu'en 1535, avec la plus grande sagesse. Amateur des sciences qu'il avoit cultivées dès sa jeunesse, il n'omit rien de ce qui étoit propre à les animer & les faire fleurir dans sa maison. Outre diverses productions particulieres de sa plume, on lui doit en quelque sorte, les annales de Schyre, par Jean Avantin, en ce que Dom Turbeit lui en fournit les principaux matériaux.

TURGOT, *évêque de Saint-André.* Lorsque Guillaume le conquérant eut subjugué la Grande-Bretagne, Turgot fut un de ceux qui lui furent livrés pour ôtages; mais il sut s'esquiver, & se sauva en Norwege. Là, il se fit connoître du roi Olaüs, qui, charmé de son esprit & de son mérite, le chargea de lui interprêter les pseaumes. Après un séjour de quelques années dans ce pays, Turgot se mit en marche pour sa patrie, avec beaucoup d'argent qu'il avoit amassé. Déjà il voyoit les Dunes & les Albions, lorsque tout-à-coup le vaisseau qui le portoit fut pris & pillé. Notre voyageur perdit tout, & cette infortune le dégoûta tellement du monde, qu'il se fit moine à Wirmouth, en 1074. Il se conduisit en sage dans son nouvel état, & devint prieur de l'église cathédrale de Durham, desservie par des Bénédictins. S'étant fait connoître dans ce poste, il fut élu évêque de Saint-André en Ecosse, l'an 1108, gouverna cette église l'espace de 7 années, & mourut en 1115. Il a composé en quatre livres l'histoire de l'église de Durham, imprimée à Londres en 1652, parmi les historiens d'Angleterre. Il a encore écrit celle de la translation de St. Cutbert, évêque de Lindisfarne, & les vies de Malcomir, roi d'Ecosse, & de la reine Marguerite son épouse. On lui attribue, de plus, des annales & une histoire des rois d'Ecosse.

TURNER, *moine d'Altenbourg.* Albert Turner vivoit dans le dernier siecle, & s'étoit engagé à la pratique de la regle de St. Benoit en l'abbaye d'Altenbourg dans l'Autriche. Il a composé sur la musique.

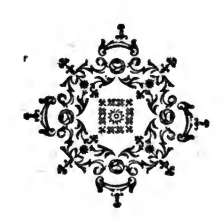
TURPIN, *de la congrégation de Saint-Maur.* Dom Claude Antoine Turpin, natif de Paris, & profès de Saint-Faron de Meaux, du 13 Novembre 1749, travaille à l'histoire du Berry.

TUTELON, *ou* TUTILON, *religieux de Saint-Gal.* Ce religieux étoit sorti d'une famille noble & puissante selon le siecle. Il travailla à la peinture à Metz & à Saint-Alban de Mayence. Il accompagnoit d'ordinaire ses tableaux ou ses ciselures de quelques épigrammes ou de quelques distiques de sa façon; & lorsque ses ouvrages lui attiroient trop d'éloges & d'applaudissements, il se retiroit secrétement, & se cachoit dans la solitude. Il mourut en odeur de sainteté le 28 de Mars, vers l'an 898. Il est honoré comme saint à Saint-Gal.

TYNMONT, *moine de Durham.* Dom Jean de Tynmont, Anglois de naissance, étoit moine Bénédictin de la cathédrale de Durham, & florissoit en 1366. Il a laissé des commentaires allégoriques, moraux, littéraires & tropologiques sur le pentateuque, le livre de Josué, celui des juges, ceux des rois, & l'apocalypse.

TYRAGUEAU, *évêque suffragant de Metz.* Dans le dernier siecle on a vu Edme Tyragueau revêtu de différentes

dignités. Ayant embrassé la vie religieuse en l'ordre de Cîteaux, après avoir été chargé des affaires de l'ordre en qualité de procureur-général à Rome, il fut, premiérement, pourvu de l'abbaye de Pontifroid de Metz, ensuite de celle de Villerbenac. Il gouvernoit cette derniere maison lorsque l'évêque de Metz le nomma son suffragant; on lui est redevable d'une édition des œuvres de St. Bernard. Il vivoit encore en 1640.



VAILLANT, (*François*) *de la congrégation de Lorraine*, autrement *de Saint Vannes & de Saint Hydulphe.* D. François Vaillant, profès de l'abbaye de Saint-Vincent de Metz le 24 Mai 1699, mort en celle de Saint-Arnould de la même ville, le 25 Mars 1754, étoit né à Verdun d'une famille honnête, qui a fourni de grands magistrats. D. Vaillant a, de son côté, mérité une éternelle reconnoissance de la part de la congrégation, tant par son goût & son habileté dans l'architecture, que par sa sage & prudente économie dans le maniement du temporel. C'est lui qui a bâti en entier l'abbaye de Saint-Michel en Thiérache, la plus belle, la plus commode, la plus complette, la mieux vue, & la mieux exécutée qui se voie parmi nous. La maison de Saint-Pierre-au-Mont de Châlons-sur-Marne, se trouvant extrêmement endettée pour avoir fait une sorte de palais incommode, au lieu d'imiter les plans du beau simple de Dom Vaillant; on l'en fit prieur, & en moins de six années, il remboursa tout ce qui étoit dû.

L'homme d'un vrai mérite ne s'applique pas aux choses extérieures, de maniere à négliger les essentielles : la gravité des mœurs, le ministere de la parole, la science des saintes lettres; telle fut la marche de Dom Vaillant. Il eut des mœurs irréprochables; devenu en sa qualité de prieur de Saint-Pierre confesseur extraordinaire des dames Bénédictines de Saint-Joseph à Châlons, il leur faisoit aux principales fêtes des discours pathétiques qu'il a mis par écrit, & dont j'ai en main une partie, au nombre d'environ quarante. Enfin, il a laissé manuscrit un commentaire sur les versets les plus difficiles des pseaumes, que j'ai également entre les mains, & qui mérite des éloges.

VAILLANT, (*Dom Guillaume-Hugues*). Dom Hugues Vaillant naquit à Orléans, l'an 1619. Il se consacra à Dieu par des vœux solemnels dans l'abbaye de Vendôme, le 18 Septembre 1638. Son mérite & ses talents lui acquirent une grande réputation. Il professa long-temps la rhétorique au college de Pontlevoy, & il mourut dans cet exercice le 13 Mai 1678, âgé de 59 ans. C'étoit un très-habile rhétoricien & un très bon poëte Latin. Voici ses ouvrages :

1. Pendant le chapitre général tenu en l'abbaye de Saint-Benoit sur Loire, en 1663, on fit la translation des reliques de ce grand saint dans une nouvelle châsse, faite aux dépens de toute la congrégation. Dom Vaillant publia à cette occasion les poésies intitulées : *In nova translatione corporis Sancti Benedicti apud Floriacum in capsam argenteam epinicium eucharisticum, odæ tres; nec non de ejusdem translatione ex Monte-Cassino ad Floriacense cœnobium carmen heroicum. Parisiis*, 1663, in-4.

2. La réputation de Dom Vaillant

engagea M. de Sainte-Beuve, en 1694, à le prier de composer des hymnes nouvelles en l'honneur de St. Exupere, premier martyr de Bayeux.

3. La reine d'Autriche, mere de Louis XIV, étant morte le 20 Janvier 1666, Dom Vaillant fit imprimer à la louange de cette pieuse princesse le poëme intitulé: *In obitu christianissimæ Francorum reginæ Annæ Austriacæ planctus Galliæ*: Item, *Hispaniæ ad Galliam responsio. Parisiis*, 1666, in-4.

4. Quelques lettres de Dom Vaillant nous apprennent qu'il avoit composé, la même année, un office de St. François de Sales, que l'évêque d'Auxerre avoit adopté pour son diocese, de même que l'archevêque de Narbonne pour les onze évêchés de sa province.

5. Il paroît par les mêmes lettres que le pere Vaillant étoit occupé à composer des offices & des hymnes pour Saint-Ouen, pour l'abbaye de la croix Saint-Leufroy, & pour les chanoines de la cathédrale de Saintes.

6. *Hymni totumque sancti Mauri ac beatorum Eutropii & Eustellæ officium.* Les hymnes & l'office de Saint Maur sont plus estimés que l'office & les hymnes de Ste. Gertrude, dont on va parler.

7. Dom Bernard Audebert, supérieur-général, ayant établi en 1673 la fête de Ste. Gertrude, dont le culte devenoit très celebre à Rome, en Espagne & aux Indes; Dom Vaillant composa l'office de cette sainte abbesse Bénédictine, & l'on commença cette année à le chanter dans les monasteres de la congrégation. L'auteur se sert des expressions les plus tendres & les plus vives du cantique des cantiques: langage qui ne convient qu'à un très-petit nombre de saintes ames élevées au dessus des sens.

8. *Fasti sacri, sive epigrammata, quibus sanctorum elogia per totius anni dies canuntur. Parisiis, apud Desprez*, 1674, in-12, 2 vol.

9. Enfin, Dom Vaillant est auteur, avec Dom Jacques du Friche, de la traduction latine de la vie de St. Augustin, imprimée dans le XIe. tome de la nouvelle édition des œuvres de ce saint docteur. *Hist. litt. de la Congrégation de Saint Maur.*

VAILLANT, *de la congrégation de Saint Vannes.* Dom Nicolas Vaillant, Bénédictin de la congrégation de Saint Vannes, natif de Sedan, fit ses vœux à l'abbaye de Mouzon, le 9 Novembre 1708. Après avoir professé avec honneur les cours de philosophie & de théologie, a passé par toutes les charges de sa congrégation, a composé & écrit de sa main 16 volumes in-folio, qui contiennent une analyse exacte & judicieuse de tous les auteurs de la bibliotheque de Beaulieu en Argonne. Il a fait à peu près la même chose, quant à la bibliotheque de l'abbaye de Mouzon.

VAILLANT, *religieuse de l'ordre de Fontevraud.* Mere Fare de Vaillant, religieuse de l'ordre de Fontevraud au monastere de Jarzai, s'est fait connoître dans le 17 siecle par une vie de Ste. Fare sa patrone, premiere abbesse & fondatrice de Faremoutier, au diocese de Meaux. Cette vie a été imprimée à Paris, in-8.

VAIR, *moine de Sainte-Sophie de Bénévent.* Léonard Vair vivoit dans le 16. siecle, étoit docteur en théologie, & grand prédicateur. On imprima en 1579 in-4., cinq sermons qu'il avoit pronon-

cés dans la chapelle du pape. Il publia de plus, en 1589, in-8., trois livres où il traite des remedes contre les enchantements & les sortileges.

VAILLY, (*Dom Charles*). D. Vailly, né à Paris, fit profession à l'âge de 22 ans dans l'abbaye de la Sainte-Trinité de Vendôme, le 4 Novembre 1668. Après les cours d'études ordinaires, il se livra par goût & pour éviter l'oisiveté, à l'étude des mathématiques. On ignore les connoissances qu'il y avoit acquises, parce qu'il condamna au feu tout ce qu'il avoit écrit, & n'épargna que des compas, des équeres, & d'autres instruments qui étoient à son usage. Ce religieux peut être regardé comme le restaurateur de la clepsydre ou horloge qui mesure le temps par la chûte d'une certaine quantité d'eau renfermée dans un vaisseau cylindrique. Ces horloges ont été en usage chez les anciens. On en fait remonter l'invention au temps que les Ptolémées régnoient en Egypte. Dom Vailly qui s'étoit particuliérement appliqué aux mathématiques pratiques, remarqua les défauts de ces horloges, & travailla sérieusement à les perfectionner. A force d'expériences, il parvint enfin à leur donner le point de perfection, où elles sont à présent. Dans le temps de leur renouvellement, elles furent très en vogue, du moins en France. Parvenu à un âge avancé, D. Vailly fut envoyé à l'abbaye de Fécamp, où il mourut dans des dispositions tout-à-fait édifiantes, le 29 Mai 1726, âgé de plus de 80 ans. Cet article est tiré des mémoires du R. P. Dom Boudier. *Hist. lit. de la Cong. de S. Maur.*

VAISSETTE, (*Dom Joseph*). Dom Vaissette, un des plus savants & des plus habiles de notre temps pour l'histoire de France, naquit à Gaillac, ville du diocese d'Alby, en 1685. Il exerça pendant quelque temps la charge de procureur du roi du pays d'Albigeois. Il embrassa la regle de St. Benoit dans la congrégation de Saint Maur, & fit profession le 11 Juillet 1711, dans le monastere de la Daurade à Toulouse, étant âgé de 26 ans. Son goût pour l'étude, & sur-tout pour les recherches historiques, le fit appeller dans l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés à Paris, en 1713, pour travailler à l'histoire générale de la province de Languedoc.

1. Il publia d'abord une dissertation sur l'origine des François, où l'on examine s'ils descendent des Tectosages, ou anciens Gaulois établis dans la Germanie. A Paris, chez J. Vincent, 1722, in-12. Dom Vaissette s'est proposé dans cet écrit de faire voir, contre le pere Tournemine, Jésuite, qu'on n'a point de preuve que les François soient descendus des anciens Gaulois établis dans la Germanie.

2. Histoire générale de Languedoc, avec des notes & des pieces justificatives, composée sur les auteurs & les titres originaux, enrichie de divers monuments. Par deux religieux Bénédictins de la congrégation de Saint Maur. A Paris, chez Jacques Vincent, 5 vol. in-folio. L'ouvrage est dédié à Nosseigneurs des états de Languedoc. C'est autant l'histoire de toute la France méridionale que celle d'une province particuliere. Dom Claude de Vic, & D. Joseph Vaissette, qui en sont les auteurs, avoient été précédés dans ce travail par Dom Gabriel Marcland & Dom Pierre

Auzieres, deux (a) supérieurs de mérite & très-capables de cette entreprise. L'un & l'autre travaillerent séparément dans la province pendant plusieurs années, & après avoir tiré de différentes bibliotheques tout ce qu'ils crurent utile à leur dessein, ils dresserent des mémoires assez considérables; mais leur âge déjà avancé ou leurs emplois ne leur permirent pas de continuer leur travail, de se charger de celui des archives, qui étoit le plus essentiel.

Le premier volume parut en 1730. Il contient ce qui s'est passé depuis le 2. siecle de la république romaine, jusqu'à la mort de Charles-le-chauve: ce qui comprend les différentes expéditions des Tectosages, les révolutions arrivées pendant que le pays étoit soumis aux Romains, l'établissement des Visigoths, la maniere dont ils perdirent d'abord une partie & ensuite la totalité des états qu'ils s'étoient formés dans le pays, l'érection faite par Charlemagne du royaume d'Aquitaine, dont Toulouse fut la capitale, & dont la Septimanie fit partie pendant plusieurs années, ce qui se passa dans ce pays-là sous les regnes de Louis-le-débonnaire, & comment le royaume d'Aquitaine s'éteignit après la mort de Charles-le-chauve.

Dans ce volume & les quatre suivants, après le corps de l'histoire, on trouve de nombreuses & savantes notes, dont la plupart peuvent passer pour des dissertations. Il n'y en a presque point qui ne servent, soit à examiner certains points de l'histoire, soit à fixer les époques, soit à développer les circonstances de plusieurs évènements, soit enfin à éclaircir la généalogie des grandes maisons. Ces notes sont suivies des inscriptions antiques, des diplômes, des chartes & autres monuments qui servent de preuves à l'histoire renfermée dans chaque volume. Tous sont terminés par une table générale des noms & des matieres.

Le second volume, publié en 1733, comprend l'histoire d'environ trois siecles, depuis le commencement du regne de Louis le begue, en 877, jusqu'au commencement des troubles que l'hérésie des Albigeois causa dans la province; c'est-à-dire, jusqu'au temps du concile tenu à Lombers dans le diocese d'Alby, en 1165, où ces hérétiques furent condamnés. On y trouve non-seulement l'histoire des comtes de Toulouse; mais encore un détail très-curieux de l'origine, de la succession, de la généalogie, & des actions des comtes, des vicomtes, & des autres

(a) Dom Antoine-Gabriel Marcland, natif de la Chaise-Dieu au diocese de Clermont, prononça ses vœux à Saint-Augustin de Limoges, le 2 Octobre 1659, n'étant âgé que de 17 ans. Il soutint toute sa vie l'honneur de sa pieuse famille par la bonne odeur de ses vertus & par la beauté de son esprit. Il professa avec beaucoup de succès la philosophie & la théologie dans la province de Toulouse, & y gouverna, en qualité de prieur, les monasteres les plus considérables. S'étant retiré à Saint-Denys, il y mourut saintement, comme il avoit vécu, le 3 Novembre 1727, âgé de 85 ans.

Dom Pierre Auzieres, né à Montpellier, fit profession à l'âge de 20 ans, dans l'abbaye de Saint-Melaine de Rennes, le 13 Juin 1670. Son mérite l'éleva aux dignités du cloître. Il mourut à Saint-Sauveur d'Aniane, le 13 Janvier 1734.

grands vassaux de la province, surtout de ceux qui ont joui des droits régaliens; ce qui sert à faire connoître l'origine des grandes terres & celle des grandes maisons de Languedoc. Les guerres que ces grands seigneurs se faisoient les uns aux autres, sont un des objets principaux des expéditions militaires dont il est parlé dans ce volume. La part que Raymond de Saint-Gilles, comte de Toulouse, eut à la premiere croisade, dont il étoit un des principaux chefs, & où il fut suivi par la noblesse du pays, a engagé nos deux auteurs à recueillir ce qu'ils ont trouvé dans les anciens historiens, & dans les vieux titres sur cette fameuse expédition, par rapport au comte de Toulouse & aux seigneurs qui étoient à sa suite. On voit encore dans cette seconde partie de l'histoire de Languedoc l'origine & l'établissement de plusieurs villes, la fondation d'un grand nombre de monasteres célebres, entre lesquels il y en a quelques-uns qui ont été depuis érigés en sieges épiscopaux.

Le troisieme tome a été donné au public en 1736. D. Vaissette a mis à la tête un avertissement, où il rend compte des auteurs qu'il a consultés sur l'histoire des Albigeois; il cite, entre autres, un anonyme qu'il croit être du 14. siecle, & qui a écrit en langage du pays, à peu près semblable à celui qu'on y parle encore aujourd'hui. Après quelques observations sur différents sujets qui ont rapport à cette histoire, il fait l'éloge de Dom Claude de Vic, son collegue, qui étoit mort après la publication du second volume de cet ouvrage. Ce troisieme ne comprend que les événements arrivés depuis le milieu du 12. siecle, jusques vers la fin du suivant; c'est-à-dire, depuis la condamnation des hérétiques Henriciens au concile de Lombers en 1165, jusqu'à la réunion du comté de Toulouse à la couronne en 1271. Entre ces événements, les plus importants sont l'hérésie & la guerre des Albigeois. Dom Vaissette écrit leur histoire d'une maniere intéressante : en garde contre la prévention, il n'avance rien que sur l'autorité des écrivains du temps ou des actes authentiques. Après avoir exposé les faits avec sincérité, & développé avec exactitude les diverses révolutions arrivées dans le Languedoc pendant ce temps-là, il fait une espece de récapitulation de ce qui est répandu dans son ouvrage; il décrit les mœurs & les coutumes du pays, telles qu'elles étoient au 12. siecle. Il commence par la religion & le clergé; delà il passe à la distinction des états, qui partageoit tous les habitants de la province en libres & en serfs : les premiers comprenoient les nobles & les citoyens ou bourgeois des villes murées. Il parle ensuite de l'état, du commerce & de la littérature, dans le Languedoc, au 12. siecle; des vêtements, des noces, des funérailles, & des notaires publics.

Le tome quatrieme, publié en 1742, commence par un avertissement, où Dom Vaissette répond à l'auteur de la nouvelle vie de Saint Dominique, qui avoit attaqué quelques endroits de son troisieme volume. Il réfute avec autant de force que de politesse les journalistes de Trevoux, qui avoient blâmé & mis en parallele ce qu'il a dit de l'affaire des Albigeois, avec ce qu'a publié sur le même sujet le pere Fontenay, jésuite. Il expose la maniere de dater les actes, qui avoit lieu dans

ces temps-là. Ce quatrieme volume comprend les événements arrivés dans la province pendant 172 ans. Il commence à la réunion du comté de Toulouſe à la couronne, après la mort d'Alfonſe, comte de Poitiers, frere du roi St. Louis, & de Jeanne, comteſſe de Toulouſe ſon épouſe. Il finit à l'an 1443, par la derniere érection du parlement de Languedoc, qui a toujours ſubſiſté depuis ſans interruption. Dans les trois premiers livres de ce volume, Dom Vaiſſette entre dans un grand détail au ſujet des procédures faites par les inquiſiteurs contre les Albigeois, les Vaudois, les Beguins & les Beguards. Le corps de l'hiſtoire renfermée dans ce volume, eſt terminé par des obſervations ſur la diſcipline eccléſiaſtique, l'adminiſtration de la juſtice & des finances; ſur les aſſemblées des états de la province; ſur le gouvernement, & les mœurs des peuples du Languedoc, depuis la fin du 13. ſiecle, juſqu'au milieu du 15; ſur la langue du pays, la proximité de la cour de Rome, pendant que les papes ſiegeoient à Avignon; ſur les deux univerſités de Toulouſe & de Montpellier, le commerce du Languedoc, les habillements & les funérailles.

Le cinquieme tome a paru en 1745. Il contient le récit des événements arrivés en Languedoc pendant deux ſiecles, depuis le dernier rétabliſſement du parlement de Toulouſe, en 1443, juſqu'à la mort de Louis XIII, en 1643. Les troubles & les guerres que les religionnaires exciterent dans la province, pendant près d'un ſiecle; guerres qui y firent couler plus de ſang que dans le reſte du royaume, ſont le principal ſujet de ce volume. D. Vaiſſette rend compte, dans un avertiſſement préliminaire fort court, des ſources où il a puiſé : outre les auteurs du temps, dont les livres ſont imprimés, il a fait uſage de pluſieurs autres ouvrages manuſcrits, compoſés, pour la plupart, dans la province. Il repouſſe très-modeſtement un trait ſatirique lancé contre les Bénédictins, par l'auteur des *Jugements ſur quelques ouvrages nouveaux.* Après les notes qui ſont à la ſuite de l'hiſtoire, Dom Vaiſſette a mis dans ce dernier volume des additions & des corrections relatives à divers endroits des volumes précédents, ſoit pour développer quelques faits qui n'étoient pas aſſez éclaircis, ſoit pour acquieſcer à certaines critiques qu'il a trouvé juſtes, ſoit pour répondre à d'autres objections qui lui ont paru mal fondées. Il donne enſuite un recueil en huit planches, des ſceaux de l'ancienne nobleſſe, & des eccléſiaſtiques de la province. Cet ouvrage a été reçu avec applaudiſſement par les ſavants.

D. Vaiſſette avoit deſſein d'y ajouter un ſixieme volume, dont il a donné le plan vers la fin de ſon avertiſſement ſur le cinquieme. Les états de Languedoc ont confié l'exécution de ce projet à Dom Nicolas-François Bourotte, religieux de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés. Il a déja fait imprimer un mémoire touchant la deſcription géographique & hiſtorique de la province de Languedoc. Il eſt auteur de l'examen des nouveaux écrits de la Provence, ſur la propriété du Rhône. A Paris, chez Vincent, 1768, in-4. Dom Bourotte, natif de Paris, a fait profeſſion à l'âge de 17 ans, dans l'abbaye de Saint-Remi de Reims, le 13 Août 1727.

3. Abrégé de l'histoire-générale du Languedoc. A Paris, chez Vincent, 1749, six volume in-12. Dans cet abrégé, Dom Vaissette a mis sous les yeux du lecteur les principaux événements arrivés dans le Languedoc : son récit y est dégagé des preuves, & de toutes les difficultés & discussions critiques.

4. Géographie historique, ecclésiastique & civile, ou description de toutes les parties du globe terrestre, enrichie de cartes géographiques. A Paris, chez Desaint & Saillant, 1755, quatre volumes in-4. Dom Vaissette avoit conçu depuis long-temps le dessein d'un pareil ouvrage. Il expose dans sa préface ce qui lui a donné l'occa- l'occasion de l'exécuter, & le plan qu'il a suivi.

Après ces travaux littéraires la santé de Dom Vaisette se dérangea, & il ne fit plus que languir. Dans le cours de sa longue maladie, sa piété, sa charité pour ses confreres, sa résignation parfaite à la volonté de Dieu, sa confiance dans les seuls mérites de J. C., parurent avec un nouvel éclat jusqu'au dernier soupir, qu'il rendit tranquillement le 10 Avril 1756. La simplicité & la candeur, jointes à beaucoup d'esprit & d'érudition, formoient son caractere.

Le même jour mourut Dom Jean-Bernard Sansaric, & fut inhumé avec Dom Vaissette dans la grande chapelle de la sainte Vierge, de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés. Ce religieux, né à la Réole, ville du diocese de Bazas, avoit fait profession à l'âge de 16 ans, dans le monastere de la Daurade, le 2 Janvier 1725. Appellé à Paris par ses supérieurs, il y parut dans les premieres chaires avec distinction : il eut même l'honneur de prêcher à Versailles devant le roi, pendant le carême de l'année 1753.

1. On lui donne un ouvrage posthume, intitulé : l'*Art de peindre à l'esprit*. A Paris, chez Lottin, 1758, in-8, trois volumes. Cet ouvrage est dédié à Monseigneur le duc de Bourgogne. C'est un traité de rhétorique, dans lequel les préceptes sont confirmés par les exemples tirés des meilleurs orateurs & poëtes françois.

2. Dom Sansaric a fait imprimer les oraisons funebres de M. l'abbé Prévôt, chanoine de Chartres, à la tête desquelles il a mis une préface. *Hist. litt. de la Congreg. de St. Maur.*

VAINES (*Dom de*), *religieux Bénédictin de la congrégation de St. Maur.* La diplomatique de D. Mabillon est connue, de même que celle de D. Tassin en françois. Dom de Vaines vient de completer ce que la république des lettres avoit à desirer en ce genre, par deux volumes in-8, mis sous presse à Paris, en 1774; en voici le titre :

» Dictionnaire raisonné de diploma-
» tique, contenant les regles principa-
» les & essentielles pour servir à déchif-
» frer les anciens titres, diplômes &
» monuments, ainsi qu'à justifier de leur
» date & de leur authenticité. On y a
» joint des planches, rédigées aussi par
» ordre alphabétique, & revues avec
» le plus grand soin, avec des explica-
» tions à chacune, pour aider égale-
» ment à connoître les caracteres & écri-
» tures des différents âges & des diffé-
» rentes nations «. A Paris, chez Lacombe, rue Christine.

VALFRID STRABON, *abbé de Richenou.* Valafride Strabon, ainsi sur-

nommé parce qu'il étoit louche, fut un des plus distingués personnages du 12. siecle, par sa vertu comme par sa science. Né en Allemagne, il fut mis tout jeune en l'abbaye de Richenou pour y être élevé. S'y étant dans la suite fixé par les vœux, on l'envoya à Fulde pour y prendre les leçons du célébre Raban-Maur. De retour en son monastere, qui est au diocese de Constance, il fut chargé du soin des écoles, puis choisi abbé en 842. Il se gouvernoit en cette qualité, lorsque Louis, roi de Germanie, le députa vers le roi de France, Charles le chauve.

Valfrid mourut dans le cours de son ambassade le 17 Juillet 849. Son corps fut rapporté à Richenou, & son tombeau orné d'un épitaphe que Raban-Maur, son maître, composa à son honneur. Il n'avoit pas encore atteint l'âge de 43 ans, lorsqu'il termina sa carriere. Il étoit poëte, & écrivoit bien en prose. Les écrits qu'il a laissés sont en grand nombre.

Le premier & le plus célebre est sa glose, ou interprétation de l'écriture. Il consiste en de courtes notes sur le texte de la bible, qu'il tira tant des anciens peres de l'église que des commentaires de Raban-Maur sur les livres saints. Cet ouvrage, qui fut augmenté dans la suite par différents auteurs, tels qu'Anselme de Laon & Nicolas de Lyra, a été mis sous presse jusqu'à dix-neuf fois; la premiere en 1472; la derniere en 1634.

Le second est une explication allégorique & morale de 76 pseaumes divisés en deux parties. Dom Peze en a publié des lambeaux dans le quatrieme tome de son trésor des anecdotes.

Le troisieme est un traité de l'origine & du progrès des choses ecclésiastiques. Il est divisé en trente & un chapitres, & adressé à un nommé Regimbert. Valfrid Strabon y défend le culte des images contre Claude, évêque de Turin, & y donne des preuves convaincantes de la croyance de la présence réelle dans l'eucharistie, au 17. chapitre. Cet ouvrage vit la presse à Mayence, 1549; à Cologne, 1568; à Rome, 1591; dans le quinzieme volume de la bibliotheque des peres, &c.

Le quatrieme est la vie de St. Galles, en deux livres. Elle est bien écrite, du moins quant au style, & a été mise au jour par Surius dans son recueil des vies des saints, & par Dom Mabillon dans les actes des saints de l'ordre Bénédictin.

Le cinquieme est celle de St. Othmar, abbé de Saint-Gal, mort en 759. Surius l'a confié à la presse, au 16 Novembre, & Dom Mabillon au 4e. volume de ses actes des saints.

Le sixieme comprend les actes en vers héroïques de St. Mammès, martyr, de Cesarée en Capadoce. Ce poëme qui est de plus de six cent-cinquante vers, est très-beau, & accompagné d'un hymne à l'honneur du saint.

Le septieme, la relation du martyre de St. Blaitmaie, Irlandois de naissance, & issu de famille royale. Elle contient deux cent vers hexametres, que Bollandus a mis sous presse au 19 Janvier, & Dom Mabillon dans le 4e. volume de ses actes des saints.

Le huitieme, celle de la fameuse vision de Wettin, moine de Richenou dont parle l'abbé Fleury dans son histoire ecclésiastique. Cette vision avoit été écrite en prose par Hetton, évêque de Bâle. Valfrid l'a mit en deux cent

cent vers héroïques, qui furent extrêmement estimés de tous les connoisseurs. Dom Mabillon les a publiés au Ve. tome des actes des saints de l'ordre de St. Benoit.

Le neuvieme est un ensemble d'hymnes sur la naissance du Sauveur, sur chacun des douze apôtres, & les saints martyrs d'Agone. Notre écrivain a, de plus, fait un abrégé du commentaire de de St. Aban, sur le lévitique. *Item*, un poëme en plus de trois cent vers hexametres, intitulé : *Hortulus*, qui est considéré comme le plus beau & le plus agréable de tous ses ouvrages, tant pour la versification, que pour la variété des sujets qu'il y traite. Il le dédia à Grimoald, abbé de Saint-Gal. C'est là où il nous apprend, que pour se récréer & éviter l'oisiveté, il cultivoit un petit jardin orné de fleurs, & enrichi de simples. Par la description qu'il en fait & l'utilité qu'il assigne à chacune contre les maladies, l'on voit qu'il en connoissoit les propriétés. Cet ouvrage a vu le jour à Fribourg, 1530; à Stasbourg & à Paris, 1533, & dans les anciennes leçons de Canisius, tome V, 1604.

Messieurs Cave & Vossius attribuent encore à notre écrivain une vie de St. Léger, évêque d'Autun; elle est écrite en vers, & divisée en deux livres. Le premier détaille les circonstances de sa vie; le second fait le récit des miracles opérés par son intercession. Dom Mabillon l'a trouvé dans la vie de St. Gal. Je passe sous silence divers petits ouvrages, & me contente d'observer qu'outre ceux que j'ai rapportés, on a encore de lui deux fameuses homélies, l'une publiée dans les anciennes leçons de Canisius, & sur le dix-neuvieme chapitre de St. Luc. Il y décrit comment la prédiction du Sauveur de la destruction de Jérusalem s'est accomplie. La seconde est sur le commencement de l'évangile de St. Mathieu, qu'il explique d'une maniere mystique & figurée. Il y fait voir que tous les noms des ancêtres de J. C. avoient des significations mystérieuses. Enfin, les éditeurs de la nouvelle édition des œuvres de St. Augustin lui attribuent le sermon deux cent dix-neuvieme parmi ceux qui se trouvent dans l'appendix. C'est le même qui se lit dans les bréviaires romains, au jour de la fête de tous les saints, & qui est attribué au vénérable Bede.

Valafrid étoit, comme l'on voit, parfaitement instruit des sciences divines & humaines, & a, de l'aveu de tout le monde, surpassé la plupart des auteurs de son siecle par la beauté & la politesse de son style. C'est à tort que Dupin le fait moine de Fulde (*a*).

VALCANDUS, *moine de Moyen-Moûtier.* Jusqu'à nos jours Valcandus a été inconnu. On a néanmoins aujourd'hui de bonnes preuves qu'il a composé la vie de St. Hydulphe, archevêque de Treves, & fondateur de l'abbaye de Moyen-Moûtier dans les Vosges. Il étoit moine de ce monastere, où il vivoit encore en 1014. Outre la vie de St. Hydulphe, on a de sa façon un sermon à l'honneur de ce saint,

(*a*) Annales de l'ordre, tom. II; Dupin, Bibl. des écrivains ecclésiastiques, tom. VII; Hist. litt. de France, tom. V; Bibl. sacrée tom. II.

& une petite histoire de ses successeurs. Dom Rivet pense qu'on peut encore lui attribuer la vie de St. Die, évêque de Névers, & fondateur du monastere de Valgalelée, qui porte aujourd'hui son nom. Dom Humbert, & Belhomme, abbé de Moyen-Moûtier, les Bollandistes & Dom Calmet ont publiés la premiere; M. Riguet & les Bollandistes ont donné la seconde.

VALENTIA, *de l'ordre de Calatrave.* Antoine de Valentia ayant été reçu dans l'ordre de Calatrave, y fut élevé à la prêtrise & à la dignité de sacristain. Il fit imprimer un volume in-folio; en 1609 les définitions & les reglements faits dans les chapitres généraux de cet ordre, qui est une branche de celui de Cîteaux en Espagne.

VALENTIN, *Bénédictin Allemand* (a). Né en Alsace, Basile Valentin se fit Bénédictin en l'abbaye de Saint-Pierre d'Erphord, vers 1413. Il est auteur d'un ouvrage intitulé: *Révélation des mysteres des teintures essentielles des sept métaux, & de leurs vertus médicinales.* Cet important ouvrage, écrit en langue allemande, a été traduit en Latin par le sieur Israël, médecin Allemand, qui le mit sous presse. Il a été imprimé pour la seconde fois en 1658.

VALENTINI, *de la congrégation du Mont-Cassin.* La famille de Valentini est distinguée à Modene. Eusebe Valentini qui en étoit issu, prit le parti du cloître dans l'abbaye Bénédictine de Saint-Jean de Parme, le 11 Novembre 1515. Il fut un homme de lettres & excella dans la poésie. Il a laissé des poëmes héroïques sur l'avénement du Sauveur, sa naissance, sa passion, sa résurrection; sur la Ste. Vierge, St. Jean le bien aimé, les innocents, &c, avec des hymnes dont quelques-uns sont imprimés.

VALERE, (*Saint*) *abbé en Espagne.* Les historiens Espagnols mettent au nombre des écrivains de l'ordre St. Valere, qui vivoit sur la fin du 7. siecle, & étoit abbé du monastere de Saint-Pierre-des-Monts, au diocese d'Astorga. Au rapport de Dom Mabillon, St. Benoit d'Aniane cite un ouvrage de Valere, sous le titre de *Dicta Sancti Valerii de genere monachorum.* Le même Dom Mabillon en a inséré un fragment dans les annales de l'ordre. Il ajoute que St. Valere est auteur de la vie de St. Fructueux, archevêque de Brague, publiée au second volume des actes des saints de l'ordre, & de celles de Ste. Euchérie, vierge; de St. Dadon, abbé, & des Saints Maxime & Honestus, moines. Les écrivains Espagnols lui font encore honneur d'un traité de la vraie sagesse. Il mourut le 5 des calendes de Mars 695.

VALGRAVE, *de la congrégation des missions d'Angleterre.* Dom François Valgrave, né Anglois, se fit moine Bénédictin au monastere de Dieulouart, proche Pont-à-Mousson, en 1608. Il fut prieur claustral de Sainte-Foy de Longueville en Normandie, puis nommé prieur titulaire de Saint-Pancrace de Leuves en Angleterre, & enfin pourvu du prieuré de la Celle en Brie, qu'il céda au monastere de sa nation, à Paris. On a de lui deux dissertations bien écrites; mais, comme je l'ai déjà observé, sur un sujet pour lequel des religieux

(a) Journal des Savants.

n'auroient pas dû prendre tant de chaleur. Il a pour but dans ces dissertations de prouver que Jean Gersen, abbé de l'ordre de St. Benoit, est auteur des quatre livres de l'imitation de J. C., dont on a voulu faire honneur à Thomas A-Kempis, chanoine-régulier.

La premiere fut imprimée à Paris sous le titre d'*Animadversiones apologeticæ ad titulum & textum quatuor librorum de imitatione Jesu-Christi.*

La seconde vit le jour en 1650, sous cette intitulation : *Argumentum chronologicum contra Campensem, quo Thomam A Kempis non fuisse, nec esse potuisse autorem librorum de imitatione Christi, adversus Joannis Frontonis, canonici-regularis, vindicatum demonstratur.* Un troisieme ouvrage de Dom Valgrave est une apologie de l'auteur des chroniques de l'ordre. Il y prouve, 1°. qu'il n'y a jamais eu de congrégation Giribienne en Angleterre ; 2°. que la premiere & unique congrégation dans ce royaume a été celle de Cluny. Cette apologie se trouve au second tome de la traduction de nos chroniques, par Dom Matthieu Olivier.

VALAGNI, *Célestin.* Le pere Jean Valigni auquel le pere Becquet donne rang parmi les hommes illustres des Célestins de la congrégation de France, a composé un traité Latin de l'oraison. On le conserve aux Célestins de Paris, où il mourut sur la fin du 16. siecle.

VALLADIER, *abbé de Saint-Arnould de Metz ;* voyez ci-devant ANDRÉ VALLADIER.

VALLE, *de l'ordre de Cîteaux.* Dom Jean de Valle, Espagnol de naissance, & religieux de l'ordre de Cîteaux, s'est fait connoître par un traité des hommes illustres de son ordre. On ne nous dit pas en quel temps il vivoit.

VALLE, *prieur de Novalese.* L'abbaye de Novalese est dans le Piémont, & occupée par des Bernardins Feuillants. Dom Henri Valle qui en fut prieur, a publié à Turin, 1624, un livre qui a pour titre : *Les fleurs des cas de conscience pour les curés, les confesseurs, & ceux qui doivent se présenter aux ordres.*

VALLE, *de la congrégation du Mont-Cassin.* Dom Marc-Valle, Vénitien, se fit moine à Saint-George-le-grand de Venise, en 1649, & mourut curé de Pyro, paroisse dépendante de cette abbaye, le 17 Février 1697. Il a transmis son nom à la postérité par deux ouvrages pieux, l'un & l'autre in-4. ; le premier, confié à la presse en 1675, à Venise, contient des réflexions morales sur les peintures de la bibliotheque de son monastere ; le second, imprimé à Milan, 1677, a pour titre : *Science du salut.*

VALLÉE, (De la) *religieux de l'abbaye de Beaulieu en Argonne.* Nicolas de la Vallée, issu d'une très-noble famille de Lorraine, & profès de l'abbaye de Beaulieu, en étoit aumônier en 1615. Divers écrivains lui attribuent l'histoire de cette maison, composée, ajoutent-ils, vers l'an 1640. C'est un honneur qu'il ne mérite pas. Il est dû à Dom Bening Henriet, qui en étoit prieur en 1645, & qui a laissé des mémoires pour servir à cette histoire.

VALLISNIERI, *de la congrégation du Mont-Cassin.* Ce religieux, Italien, étoit né à Rhegio d'une famille noble, & avoit professé la regle de St. Benoit dans la congrégation du Mont-Cassin, le 3 Juin 1515. Son nom étoit Prosper. Il fut abbé de divers monasteres,

& a écrit deux volumes in-4., qui se conservent à Rhegio ; le premier traite de l'immortalité de l'ame ; l'autre de la justification.

VALLNEN, *moine Bénédictin.* Pierre Vallnen étoit Bénédictin, & a composé un commentaire sur la regle de St. Benoit. C'est tout ce que nous en dit le pieux Hæften dans ses disquisitions monastiques.

VALLON-CAPELLA, *prieur de Berg-Saint-Vinox.* Pierre Vallon-Capella, né à Saint-Omer, se fit Bénédictin en l'abbaye de Berg-Saint-Vinox, dont il devint prieur. Il vivoit encore en 1595. On ne marque pas l'année de son décès. Il est auteur de divers ouvrages, qui sont, trois livres d'institutions monastiques selon le concile de Trente, imprimés à Cologne, in-8., 1583 ; un traité de l'hospitalité des moines, publié in-8., 1572 ; un sur les cas réservés aux supérieurs des maisons religieuses, qui parut à Cologne la même année & même format : un qui a pour titre : *Cause des maux auxquels est exposée la Flandre, & les remedes à ces maux.* Enfin, un savant commentaire sur la regle de St. Benoit, qui se voit manuscrit à Saint-Bertin & à Saint-Pierre de Gand.

VALSECHI, *de la congrégation du Mont-Cassin.* Dom Virginio Valsechi nâquit à Bresce, & embrassa l'état Bénédictin à l'abbaye de Notre-Dame de Florence, le 7 Mai 1698. Après son cours d'études, il fut chargé d'enseigner la philosophie & la théologie conjointement avec Dom Ange Quirini, depuis cardinal, & ils formerent un grand nombre de disciples qui leur ont fait honneur. La réputation de Valsechi allant en augmentant, tant pour son habileté dans les belles-lettres que pour la parfaite connoissance qu'il avoit de la langue grecque, Cosme III, grand duc de Toscane, le nomma interprete de l'écriture en l'université de Pise. Sa congrégation le nomma depuis, abbé de Notre-Dame, sa maison de profession. Il la gouverna en sage, mais sans interrompre ses explications de l'Ecriture sainte. Les productions de sa plume & de son génie sont : *Theologico-canonica de sponsalium ad instantiam parentum à filio-familias contra eorum voluntatem cùm imparis conditionis puellâ initorum solubilitate resolutio.* A Florence, 1710, 50 pages in-folio : *De Marci Aurelii Antonii Eliogabali, tribunitiâ potestate dissertatio historico-chronologica.* A Florence, in-4., 1711 : *De initio imperii Severi Alexandri Augusti dissertatio.* A Florence, 1715. Dissertation dédiée à son confrere le cardinal Conti, dans laquelle il prétend prouver contre un traducteur moderne de l'imitation de Jesus-Christ, que l'abbé Bénédictin, Jean Gersen, en est le véritable auteur. A Florence, in-8., 1724 : *De veteribus Pisanæ civitatis constitutis dissertatio.* A Florence, in-4., 1727. Il en a fait d'autres depuis que nous ignorons.

VANDENBROOCH (*Dom Franco*), professeur de théologie en l'abbaye d'Afflighenn, ordre de St. Benoit, congrégation de St. Placide, diocese de Malines, est natif de Bruxelles, en 1743. Ayant embrassé l'institut monastique de ce monastere en 1763, il ne tarda pas à donner les plus grandes espérances de réussité dans les études. Après des succès dans les cours usités dans sa maison, il a été envoyé à l'université de Louvain, où il a pris les degrés de ba-

chelier formé. Il continue de travailler, & c'est à lui que nous devons une partie des articles qui concernent les abbayes de Flandre. Il se dispose d'ailleurs à enrichir la république des lettres de recherches & d'ouvrages de sa façon.

VANDENZIPPE, *abbé de Saint-André de Bruges*. Dom Henri Vandenzippe étoit profès de Saint-Jean d'Ypres, d'où il fut tiré d'abord pour être prévôt de Notre-Dame d'Affligenn, puis abbé de Saint-André de Bruges. Il fut bachelier en théologie, joignit à une grande piété & à des mœurs douces une érudition peu commune, & termina ses jours le 14 Mars 1659. On orna sa sépulture de l'épitaphe suivante :

D. O. M.

Hoc conditur sub marmore reverendus admodum Dominus Henricus Vandenzippe, abbas hujus loci XXXIII, mitra redimitus primus, verbo simul & opere clarus, magnificentiâ in pauperes eximius. Suæque virginum, stæ Godolanæ abbatiis multum pontificuus qui ex lapide iconis in affligenio salutaricis Sancti Bernardi, formatam beatissimæ Virginis imaginem. Hic locavit, anno ætatis LXXXIII, prælaturæ XLIII, pridie idus Martii, anno MDCLIX. Defuncto, lector, bene precare.

En 1611, Vandenzippe fit imprimer à Ypres une dissertation latine, où il prouve que Saint Grégoire-le-grand a fait profession dans l'ordre de St. Benoit; en 1631, il en publia une autre à Bruges, sur la vie & l'état monastique de Ste. Scholastique, sœur de St. Benoit. A celle-ci il joignit un discours où il examine si l'état religieux est plus salutaire que la vie même régulière des gens du monde.

Cet ouvrage fut supprimé, & notre abbé en fit l'apologie, qui parut en la même année in-4. Comme il avoit souftrait le monastere de Sainte-Godelene à la congrégation de Bursfeld, sous le prétexte de réforme, il justifia sa conduite par un écrit qu'il mit au jour en 1640. On lui attribue encore des traités de la cloture des religieuses, & de la liberté qu'on doit leur laisser de se choisir un confesseur.

VANDERBANT, *de l'ordre de Cîteaux*. On prétend que Léandre Vanderbant eût été l'un des grands personnages de son siecle, si la mort ne l'eut moissonné à la fleur de son âge. Il étoit profès de l'abbaye des Dunes, ordre de Cîteaux en Flandre. Il a traduit en latin, puis publié à Louvain en 1642, le livre que Caramuel son confrere avoit écrit pour prouver que le duc de Bragame n'avoit pas droit à la couronne de Portugal. Il a, en outre, composé un traité du sacrement de pénitence, & plusieurs sur la politique. Il mourut à Gand en 1644, & fut inhumé en l'abbaye d'Osterch, occupée par des religieuses de son ordre.

VANDERDOOT, *Célestin*. Le pere Pierre Vanderdoot, mort le 22 Octobre 1705, étoit natif de Louvain, & s'étoit engagé parmi les religieux célestins au monastere d'Ervelée, le 25 Juillet 1675. Il professa avec distinction la philosophie & la théologie à Paris & à Marcoussi, puis fut supérieur de Maisons : emplois qu'il remplit si parfaitement, qu'au rapport du pere Becquet, son ordre n'en eut pas de pareil de son temps. Il a laissé une philosophie avec des traités des lieux de la

théologie, de Dieu, de la Trinité & des sacrements.

VANERP, *abbesse de Wanenclostr.* Le monastere des Bénédictines de Wanenclofter dans un fauxbourg d'Utrecht, a été gouverné depuis 1503 jufqu'en 1528, par Henriette Vanerp, qui s'appliquoit à la lecture & la compofition. Antoine Matthieu, docteur en l'un & l'autre droit, fit imprimer en 1583, les annales d'Utrecht qu'elle avoit compofées.

VANESSEN, *de l'ordre de Cîteaux.* D. Pierre Vaneffen, profès de l'abbaye de Saint-Bernard fur l'Efcaut, a rang parmi les écrivains de l'ordre de Cîteaux pour avoir continué la chronique de ce monaftere, commencée par Henri Strompius, depuis l'an 1552, jufqu'en 1628. Cet ouvrage a été imprimé dans la notice des abbayes de l'ordre de Cîteaux, compofée par Jongelin, à Cologne en 1640. Vaneffen vivoit encore en 1649.

VANHERTBOS, *de l'ordre de Cîteaux.* L'abbaye des Dunes, ordre de Cîteaux, fut la maifon d'Antoine Vanhertbos, natif de Bruxelles, qui vivoit dans le 17. fiecle. Il a traduit les vies de la bienheureufe Julienne de Corneliane, de la B. Ide de Louvain, & de la B. Béatrice, prieure de Nazareth. Il mit fous preffe divers poëmes en 1647, entre autres, un qui a pour titre : *Protheus anagrammaticus*, & promettoit divers autres ouvrages en 1648.

VANMACHELEN, *du même ordre de Cîteaux.* On confidéroit dans le dernier fiecle Guillaume Vanmachelen comme un excellent poëte, & il étoit prêt à publier différentes pieces en ce genre, en 1642 lorfque la mort l'enleva. Il avoit fait profeffion en l'abbaye de Bodloo, ordre de Cîteaux en Flandre.

VAQUERO, *de la congrégation de Valladolid.* François Vaquero, Efpagnol & Bénédictin de la congrégation de Saint-Benoit de Valladolid, a fleuri dans le 17. fiecle. Il a compofé quelques ouvrages ; entre autres, une apologie de fon ordre, qui fut imprimé in-4.; à Sarragofe, 1616.

VARIN, *abbé de Saint-Arnould de Metz ; voyez* WARIN, c'eft la maniere ordinaire d'écrire le nom de cet abbé.

VARINI, *abbé de Septimo.* Il faut fuppofer que Severus de Varini étoit fort habile dans la théologie, puifque Léon X le nomma fon théologien. Charles-quint lui vouloit du bien, & l'eftimoit. Il fit un commentaire fur le fonge de Scipion, qu'il dédia à ce prince. Il étoit entré dans l'ordre de Cîteaux, dans lequel il fut nommé abbé de Septimo. Il eft mort vers l'an 1532.

VARNIER, *de l'ordre de Cîteaux.* D. Julien Varnier, religieux Bernardin, vivoit au 17. fiecle. Outre un commentaire fur la regle de St. Benoit, cité par Dom Julien Pâris dans fon *Monafticon Ciftercienfe*, il fit imprimer à Paris, 1645, un livre qui a pour titre : *L'ancienne & véritable pratique de la regle de St. Benoit.*

VASCONCELLOS, *de l'ordre de Chrift.* Paul de Vafconcellos né en Portugal, ayant été reçu dans l'ordre de Chrift, y fut nommé prieur. Il eft auteur d'un livre qui a pour titre : l'*Art fpirituel.*

VASQUEZ, *de l'ordre de Cîteaux.* Les emplois dont fut honoré Marcel Vafquez font une preuve de l'eftime qu'on faifoit de lui. Né à Tolede ; il paffa en Italie, & reçut l'habit de Cîteaux à l'abbaye des Trois-Fontaines près de

Rome, en 1579, puis prononça les vœux ſolemnels au monaſtere de Ciſtello à Florence. Il devint profeſſeur de philoſophie & de théologie dans ſon ordre; l'archevêque de Florence le nomma ſon théologien, & le grand duc, Ferdinand I, conſulteur du ſaint-office. Il étoit abbé de Ciſtello lorſque la mort l'enleva en 1611. On a de lui huit livres de commentaires ſur la philoſophie d'Ariſtote, avec d'autres ſur les livres de morale; un traité *de Auxiliis*, qu'il dédia à Clément VIII, & des ſommes ſur St. Thomas.

VASQUEZ, *de l'ordre de Cîteaux*. Bernard Vaſquez, Eſpagnol de nation, étoit profès de l'abbaye de Nogalès, dont il fut dans la ſuite abbé. On a un monument de ſon application à l'étude dans un livre qu'il a intitulé: *Senectus juventutis*. Le bibliothécaire d'Eſpagne, Nicolas Antonio, ne dit pas s'il a été imprimé ou non.

VASSAN, *Feuillant*. Dom Jean de Vaſſan, dit de St. Paul parmi les Feuillants, étoit né aux environs de Geneve de parents calviniſtes. Il étudia, & devint miniſtre. Homme de bonne foi & ne cherchant que la vérité, il céda à l'évidence des raiſons que le pere Goulu lui donna en faveur du catholiciſme, rentra dans le ſein de l'égliſe, & ſe fit religieux Feuillant à Paris, en 1615. Il a fait l'éloge du pere Goulu, imprimé à Paris en 1629, à la fin de la traduction des œuvres de St. Denys.

VASSIMONT, *prieur titulaire de Flavigny*. Dom Charles de Vaſſimont, né à Bar-le-Duc, d'une famille des plus honnêtes, entra dans la congrégation de Saint-Vannes, & y prononça ſes vœux en l'abbaye de Saint-Mihiel, le 10 Mars 1677. Ce fut un perſonnage d'un rare mérite, & dont la mémoire eſt en grande conſidération parmi nous. Promu aux premiers emplois du corps, on ne vit en lui qu'un véritable religieux qui ne ſe recherchoit en rien. Pourvu du prieuré titulaire & conventuel de Flavigny, il n'en fut que l'économe & le pere durant ſa vie, & ſentant ſa fin approcher, il ſe donna le célebre Dom Remi Cellier pour coadjuteur en 1724. Il ne mourut néanmoins que le 26 Mai 1733. Dom Vaſſimont a compoſé, 1°. la liſte ou catalogue des abbés de Saint-Manſuy de Toul, de ceux de Saint-Martin de Glandieres ou Longeville, & des prieurs de Flavigny: 2°. l'hiſtoire de Bar-le-Duc: 3°. une généalogie des ducs de Lorraine: 4°. un traité où il s'efforce de prouver la nullité de la mouvance des Barrois. Ils ſont reſtés manuſcrits à Flavigny.

VAUCEMENT, *moine de Saint-Germain d'Auxerre*. Odon de Vaucement, moine, puis prieur de la célebre abbaye de Saint-Germain d'Auxerre, vivoit dans le 14. ſiecle. Il eſt auteur d'une vie de St. Gaucher, abbé de ce monaſtere, que le pere Labbe a publiée au premier tome de ſa nouvelle bibliotheque des manuſcrits.

VAULLEGEARD, (*Dom Pierre*) D. Vaullegeard naquit à Neuville, paroiſſe du dioceſe de Bayeux, proche Vire. Il fit ſes humanités dans l'univerſité de Caen, avec un ſuccès qui commença à donner de lui les plus grandes eſpérances. Parvenu à la rhétorique, il y prit tant de goût, qu'il l'étudia pendant 4 ans, au bout deſquels ſon profeſſeur étant mort, cette célebre univerſité jetta les yeux ſur lui pour le remplacer. La chaire de rhétorique au college

des arts lui fut donc offerte; mais son humilité lui dérobant, pour ainsi dire, à lui-même des talents que tout le monde voyoit, lui fit prendre le parti de les cacher dans l'obscurité du cloître; & tandis qu'on se préparoit à l'installer avec applaudissement dans cette chaire, il partit secrétement de Caen pour l'abbaye de Lyre, au diocese d'Evreux, où étoit alors le noviciat. On lui donna l'habit religieux, & l'année expirée, il y prononça ses vœux le 7 du mois d'Aout 1670, âgé de 22 ans.

Il pensoit, en professant la vie religieuse, se soustraire à une étude aussi pénible que celle d'instruire & d'enseigner la jeunesse. Déjà il s'étoit formé un plan d'études particulieres, qui, subordonnées aux observances de son état, devoient faire le bonheur de sa vie; mais en vain. On apperçut bientôt dans la congrégation les mêmes talents que l'université de Caen avoit reconnus en lui. Ses cours de philosophie & de théologie étant finis, il lui fallut faire, par obéissance, ce qu'il avoit refusé par humilité. A peine eut-il été promu au sacerdoce, qu'on l'envoya au college de Tiron, où, par les mêmes sentiments d'humilité, il demanda à commencer sa longue carriere par enseigner la sixieme; ce qui lui fut accordé. Mais après avoir conduit ses écoliers de classe en classe successivement jusqu'en rhétorique, il ne lui fut plus permis de rétrograder.

C'est de cette chaire qu'il a remplie pendant 43 ans, qu'il a formé plusieurs grands hommes, qui ont brillé, & dans l'église & dans le barreau. Le célebre M. Cochin, ce Cicéron de notre siecle, se faisoit honneur d'avoir été son disciple : il ne faisoit pas même difficulté de dire que s'il avoit quelque éloquence, il la tenoit des préceptes de ce grand maître, qu'il n'a cessé de respecter jusqu'à la mort. La réputation du pere Vaullegeard devenoit de jour en jour plus célébre : elle attiroit au college de Tiron des écoliers des principales villes & provinces du royaume, de Paris, de Lyon, de Rouen, de Flandre, de Picardie, & de Londres même. On a entendu dire plus d'une fois au fameux pere Jouvency, jésuite, qu'il ne connoissoit que trois personnes en France qui possédassent parfaitement la langue latine, le pere de la Rue, D. Vaullegeard & lui-même.

Notre professeur Bénédictin avoit composé d'excellents ouvrages; une grande rhétorique faite avec beaucoup de soin; l'histoire de France en vers héxametres, que quelqu'un s'avisa de faire imprimer à son insu, mais qu'il désavoua; & comme il en fut informé de bonne heure, il réussit à en retirer tous les exemplaires. On a également admiré plusieurs tragédies de sa composition, qu'on prétend que les Corneilles & les Racine auroient trouvées dignes de leur approbation. Les sujets en étoient presque tous tirés de l'Ecriture sainte. Pendant long-temps on s'étoit flatté que Dom Vaullegeard céderoit aux instances de ses amis qui l'avoient souvent prié de mettre au jour ce qu'il avoit composé; mais par une humilité dommageable à la république des lettres, il le jetta lui-même au feu quelque temps avant sa mort. Les pieces fugitives que quelques-uns de ses écoliers ont conservées de mémoire, font regretter la perte des ouvrages entiers.

Dom Vaullegeard étoit auſſi parfait religieux qu'il étoit habile profeſſeur d'éloquence. Jamais on ne le vit s'écarter des devoirs que preſcrit une piété ſolide & éclairée : tout ſon temps étoit conſacré à l'étude & à la priere, ſanctifiant ainſi l'une par l'autre. Chaque jour il offroit le ſaint ſacrifice de la meſſe : il ne ceſſa de ſatisfaire à cette dévotion, que lorſque ſur les dernieres années de ſa vie il ſe vit attaqué d'un tremblement de mains, qui ne lui permettoit plus de porter le calice à la bouche, ſans s'expoſer au malheur d'en répandre une partie : incommodité ſi grande, qu'elle lui avoit même totalement ôté la faculté d'écrire. Mais pendant tout cet intervalle il n'a jamais manqué de communier tous les jours à une meſſe qui ſe dit à ſix heures dans les monaſteres de la congrégation.

La mort de Dom Vaullegeard ne fut pas moins édifiante que l'avoit été ſa vie. Dans ces derniers moments ce reſpectable maître s'humilia devant ſes diſciples : il demanda qu'on les lui fît venir, & les voyant aſſemblés autour de ſon lit, après leur avoir demandé pardon des impatiences qu'il avoit fait paroître à leur égard, il les pria d'oublier généralement tous les ſujets de peines qu'il craignoit de leur avoir cauſés, les exhortant, dans les termes les plus capables de les toucher, à mener toujours une vie très-chrétienne. C'eſt ainſi que mourut Dom Pierre Vaullegeard dans l'abbaye de Tyron, le 18 Mai 1719.

Cet article eſt tiré des mémoires du R. P. Dom Pierre François Boudier, abbé de Saint-Martin de Séez, & préſentement général de la congr. de St. Maur. On les trouve imprimés parmi les additions à la fin du X tome du grand dictionnaire hiſtorique de Moreri. Dom Boudier eſt encore auteur de l'hiſtoire manuſcrite du monaſtere de Saint-Vigor de Bayeux, & de quelques autres écrits. Il eſt né à Valogne au dioceſe de Coutance de parents nobles. Après avoir fait ſes humanités dans l'univerſité de Caen, il alla au noviciat de l'abbaye de Jumieges, où il fit profeſſion à l'âge de 18 ans, le 29 Juillet 1722. *Hiſt. litt. de la Congr. de St. Maur.*

Vaux, (*Jean de*) *de l'ordre de Cîteaux.* Nous ne connoiſſons Jean de Vaux que par ce qu'en dit Aubert le Mire, dans ſon *Chronicon Ciſtercienſe.* Selon lui, cet écrivain ſe fit Bernardin à Villers en Flandre, en fut fait prieur, & y mourut en 1590. Il a compoſé un traité des vœux & de la diſcipline monaſtique.

Vaux, (*Jacques de*) *de l'ordre de Cîteaux.* Ce fut en l'abbaye d'Orval dans les Ardennes, que Jacques de Vaux prit le froc de Cîteaux. Il en fut tiré pour être directeur des religieuſes Bernardines de Claire-Fontaine, au duché de Luxembourg, où il vivoit en 1630. Il a écrit l'hiſtoire de Claire-Fontaine, & la vie de la bienheureuſe Jeanne, abbeſſe de ce monaſtere, & fille de Henri, marquis de Luxembourg. On conſerve cette vie à Orval.

Vecchia, *évêque de Melfe.* Dom Pierre Vecchia, natif de Padoue d'une famille noble, ſe fit religieux à l'abbaye du Mont-Caſſin le 30 Novembre 1646. Comme Udleſtonus, ſon confrere, dont nous avons parlé ci-deſſus, il eut beaucoup de zele pour le ſalut de ſes freres, & s'appliqua à la prédication. Mais quelle différence dans la

destinée temporelle des hommes ! le premier est condamné à mort à Londres, & on l'y fait mourir en prison; le second est applaudi dans toutes les villes d'Italie; sa congrégation l'éleve à la dignité d'abbé; Innocent XI le nomme évêque de Cittanova dans l'Istrie; Alexandre VIII le transfere à Andria dans la Pouille en 1690, & Innocent XII à Melfe en 1691. Il finit ses jours à Naples le 7 Juin 1695. On rapporte ainsi les titres de ses productions littéraires : » Méthode pour composer & bien parler. A Venise, 1662 : idée de l'éloquence. A Venise, 1663 : explication de l'épître aux Romains. A Venise, 1664 : discours d'un supérieur à ses religieux. A Padoue, en deux tomes, 1664 : panégyrique de St. Maur. A Venise, in-4., 1668 : traité de la divine providence. A Padoue, 1670 : temple de la paix. A Bresce, 1670, 1678 : l'homme de compagnie, autrement la maniere de vivre en bon politique & en bon chrétien. A Bresce, 1670 : traité de l'église militante & triomphante. A Bologne, 1680. A Rome, 1683 : manuel des prélats ou directoire des pasteurs. A Venise, in-4., 1684 : un volume in-4. de panégyriques. A Venise, 1682 : traité de la doctrine chrétienne. A Bologne, 1683 : exhortation à l'étude des sciences divines, avec un remerciement au pape Innocent XI de l'érection du college de Saint Anselme. A Rimini, 1687 : regles de bien vivre, traduites en italien du latin de St. Bernard. A Bergame, 1674 : modele de l'édifice intérieur du même St. Bernard. A Bresce, 1673 «. Il a, de plus, traduit & publié à Bresce un ouvrage de St. Jean Chrysostome, 1677. Enfin, Dom Vecchia a laissé manuscrits plusieurs autres ouvrages en tout genre, dont il est fait mention dans la bibliotheque du Mont-Cassin.

VECCHIO, *Camaldule.* Germain Vecchio étoit Bénédictin de la congrégation des camaldules, & s'est fait connoître par deux ouvrages au rapport d'Arnould Wion. Le premier est un commentaire sur les pseaumes, intitulé : *Lachrymæ pœnitentiales*, qui a été imprimé; le second est l'histoire du Frioul, que la mort l'empêcha de faire paroître.

VEGA, *de l'ordre de Citeaux.* Ce fut à Valdonne, abbaye célebre de la congrégation du Mont-Sion, que Malachie de la Vega se fit religieux. Il vivoit en 1620. Son talent pour l'histoire lui mérita le titre d'historiographe de Castille, & son mérite, celui d'abbé de Sacramoenia. On a de lui, en deux tomes, la chronique ou histoire de Jean de Castille.

VEISUS, *Bénédictin Anglois.* Robert Veisus, né en Angleterre dans un village près de Norwich, se distingua parmi les Bénédictins de sa patrie. Pitseus ne dit pas en quel temps. Il cultiva les belles-lettres, & composa un dictionnaire intitulé : *Catholicon parvum*, qui s'est vu long-temps au college de la reine à Cambridge.

VENDEMINI, *de la congrégation du Mont-Cassin.* Modeste Vendemini, mort en 1698, étoit natif de Césene, sortoit d'une famille distinguée par sa noblesse, & avoit embrassé l'institut de St. Benoit à l'abbaye de Notre-Dame, située près de son lieu natal, dont il fut abbé. Il a travaillé sur les matieres théologiques.

VENDOUERA, *moine de Cluny.* Rogerus de Vendouera, que Wion nom-

me Weindelesher, ou Windelesher, florissoit dans le 13. siecle, & étoit moine de la congrégation de Cluny, à l'abbaye de Saint-Albans en Angleterre. Homme de mérite, il fut tiré de son monastere pour gouverner celui de la Celle de Beauvoir dans le territoire de Lincoln en qualité de prieur. Il y mourut en 1237. On a de lui une chronique angloise, ecclésiastique & civile, qui commence à la naissance du Sauveur, & finit à l'an 1234. Elle est écrite en latin, & conservée dans la bibliotheque du chevalier Cotton.

VENERI, *de la congrégation du Mont-Cassin.* Dom Augustin Veneri étoit Napolitain & profès de l'abbaye de Cave, du 12 Septembre 1595. Ce fut un personnage très-versé dans l'étude de l'antiquité. Il mourut en 1638, regretté des gens de bien; quant à ses ouvrages, 1°. il a recueilli les privileges de Cave, en 5 volumes in-folio : 2°. il a écrit trois volumes de mémoires sur plusieurs familles du royaume de Naples. : 3°. l'histoire des villes & provinces d'Italie, de ses peuples & de ses rois : 4°. un petit livre des donations faites à l'abbaye de Cave par les princes de Salerne, & du droit de patronage qu'elle a sur plusieurs églises, avec l'histoire de leurs fondations. Ces écrits sont en latin.

VENIER, *de la congrégation de Chézal-Benoit.* Benoit Venier, ou Vernere, selon quelques-uns, vivoit dans le 16. siecle en l'abbaye de Saint-Sulpice de Bourges, congrégation de Chézal-Benoit. Il publia, en 1554, un ouvrage in-12, qu'il intitula : *Le grand & universel concile des peres sur l'Eucharistie.* On le croit aussi auteur d'une vie de St. Jacques, hermite & martyr dans le Berry, imprimée au VI tome des actes des saints de l'ordre.

VENNA, *moine de la Chaise-Dieu.* Gérard de Venna, ainsi nommé du lieu de sa naissance en Auvergne, fut disciple, religieux & chapelain de St. Robert, fondateur & premier abbé du monastere de la Chaise-dieu. Ce saint étant mort en 1067, Gérard en écrivit la vie, à laquelle il ajouta ensuite la relation des prodiges opérés à son tombeau. Marbodus, évêque de Rennes, revit cette vie & la remit en meilleur style. Les Bollandistes lui ont donné place dans leur immense recueil au 24e. jour d'Avril, & Dom Mabillon au IX tome des actes des saints de l'ordre.

VENTURI, *Olivetain.* Sienne en Toscane fut la patrie de Venturi, ou Venture, né d'une famille sénatoriale de cette ville. Dégoûté du monde, il y renonça, & se fit religieux Bénédictin dans la congrégation du Mont-Olivet. Là il s'occupa des sciences comme de la vertu. Il a fait imprimer un poëme sur l'incarnation; un traité de l'autorité du pape; une petite théologie, & une réfutation des dernieres hérésies. Venturi vivoit encore en 1623, comme le dit Lancelot dans son histoire du Mont-Olivet, pag. 117.

VERNATIA, *de la congrégation du Mont-Cassin.* Dom Julien Vernatia, né à Genes, embrassa l'état monastique à Saint-Nicolas de Bosquet proche cette ville, le 10 Juin 1439. Il a composé la vie du bienheureux Nicolas de Prusse, son directeur, que Dom Peze a fait imprimer à Augsbourg en 1721, dans le second tome du trésor de ses anecdotes.

VERARD, *religieux de Clairvaux.* On

a donné rang dans la bibliotheque de Cîteaux à Claude Verard, moine de Clairvaux, pour avoir traduit en françois le traité de St. Bernard, *de diligendo Deo*, & l'avoir publié à Paris, en 1542. C'est tout ce qu'en dit Dom de Visch.

VERGNE, (La) *de la congrégation de Saint-Vannes.* Dom Vincent la Vergne, Bénédictin de la congrégation de Saint-Vannes, natif de Metz, fit profession en l'abbaye de Saint-Vincent de cette ville, le 6 Août 1651, & est mort en celle de Saint-Arnould du même lieu, le 23 Novembre 1704. Il a composé l'histoire de l'abbaye de Saint-Sauveur de Vertus, dont il fut le premier prieur depuis la réforme; & celle de l'abbaye de Moûtier-Armez, (*monasterii Aremarensis*). Celle-ci est un in-4. de 300 pages, écrit avec beaucoup d'ordre, de méthode & d'exactitude. Il y rapporte les titres principaux & les événements les plus notables qui concernent ce monastere.

VERGNE, (*Dom Louis la*) natif de Paris, fit profession à l'âge de 18 ans dans l'abbaye de la Sainte-Trinité de Vendôme, le 13 Septembre 1713. Il est mort dans le même monastere le 18 Juillet 1762. Il fit imprimer à Blois, chez Philibert Masson, une excellente méthode pour apprendre le latin, à l'usage du college de Pontlevoy, où il enseignoit les humanités. *Hist. litt. de la Congrég. de Saint Maur.*

VERNER, *moine de Sibourg.* L'abbaye de Sibourg est située au diocese de Cologne. Dom Verner, ou Varner qui en étoit religieux, s'est fait connoître par un commentaire sur la regle de St. Benoit. Dom Calmet, Molanus, & Hæften en font mention.

VERNINAC, (*Dom*) nâquit à Souillac au diocese de Cahors, le premier Mars 1690, & prononça ses vœux de religion dans l'abbaye de Saint-Allire de Clermont, le 20 Décembre 1708. Après le cours d'études qu'on fait dans la congrégation, il fut appellé aux Blancs-manteaux pour une entreprise littéraire que les affaires du temps firent échouer, parce que lui & ses compagnons furent obligés de sortir de Paris. Il alla au college de Saint-Germer, & ensuite dans l'abbaye d'Ivry pour enseigner la jeunesse. Ses supérieurs l'envoyerent en 1726 à Orléans pour remplir la place de bibliothécaire dans le monastere de Bonne-nouvelle de cette ville. Dom Verninac s'est acquitté de cet emploi important, pendant 22 ans, à la satisfaction du public. Ses connoissances multipliées, sur-tout dans la partie de l'histoire, lui attirerent l'estime des savants; & sa tendre piété, & ses manieres polies & vraiment religieuses le firent respecter & aimer de tous ceux qui le connurent.

Les auteurs du nouveau *Gallia christiana*, qui travailloient sur la métropole de Paris, prierent Dom Verninac de leur fournir des mémoires. Il accepta volontiers cette commission, & pour entrer dans leurs vues, il employoit le temps des vacances de sa bibliotheque à visiter les archives des cathédrales de Chartres, de Blois & d'Orléans, & des abbayes situées dans ces dioceses. Rien ne lui échappoit dans ses recherches. Il prenoit des notices exactes de tout, & les mettoit en ordre pour les envoyer aux auteurs du *Gallia christiana*. On conserve encore dans la bibliotheque d'Orléans ces extraits de titres avec des réflexions. Les

uns & les autres prouvent la ſagacité & le travail de D. Verninac.

Quoiqu'il n'eût d'autre but en déchifrant & copiant ces titres que de contribuer à la perfection du *Gallia chriſtiana*, un homme d'eſprit ſait mettre tout à profit. Il s'apperçut que quelques-uns de ces titres pouvoient être utiles à des familles nobles pour éclaircir leurs généalogies; il leur en fit part, & la maniere dont il leur rendit compte, leur fit connoître combien il étoit propre pour ces ſortes de ſciences. Celui qui s'en apperçut le premier fut M. d'Orléans de Villechauve. Il le pria de mettre en ordre les titres de ſa famille. L'amitié qui les lioit fit qu'il ſe prêta volontiers à ce travail. Il s'y appliqua avec tant de ſoin, qu'il mit la généalogie en état d'être imprimée dans le troiſieme regiſtre de l'armorial général.

Comme ce genre d'étude étoit conforme à ſon goût, & que, d'ailleurs, il pouvoit ſe rendre utile, ce qu'il deſiroit ſur-tout; il s'y livra preſque tout entier. Il examina les titres de pluſieurs familles, il les mit en ordre, & fixa l'antiquité de pluſieurs maiſons nobles, qu'elles ne connoiſſoient auparavant que par tradition.

Il eſt rare que ce qu'on entreprend avec les meilleures vues puiſſe être approuvé de tout le monde. C'eſt ce qui eſt arrivé à Dom Verninac. Bien des perſonnes l'ont blâmé de s'être ſi fort appliqué aux généalogies. Mais peut-on être blâmé de rendre un ſervice au public, ſur-tout lorſque ce ſervice peut ſe concilier avec les obligations eſſentielles de ſon état? Tel étoit le cas de Dom Verninac. Les exercices religieux n'ont jamais ſouffert de ſon travail généalogique; jamais ſa piété ne s'eſt affoiblie.

Quand dans la congrégation on eut formé le projet de travailler à l'hiſtoire particuliere des provinces, Dom Verninac fut chargé de celle du Berry. Il ſe ſoumit à ſes ſupérieurs; & comme il connoiſſoit l'étendue de l'entrepriſe, & qu'il étoit déjà avancé en âge, il ſe fit aſſocier Dom Guillaume Gerou. Dom Verninac fit pluſieurs voyages dans le Berry pour recueillir les matériaux néceſſaires. Celui qu'il fit à Bourges, en 1746, lui fut funeſte : il y fut attaqué d'une fievre maligne qui le conduiſit preſque juſqu'au tombeau. Il revint en ſanté; mais elle fut toujours depuis chancelante juſqu'au 29 Février 1748, qui fut le jour de ſa mort. Il avoit reçu la veille les derniers ſacrements avec beaucoup de piété.

Dom Verninac avoit toutes les qualités propres à ſe faire eſtimer. Il étoit vrai, ſincere, bon ami, ſimple dans ſes manieres. Sa forte application à l'étude & aux exercices de piété le rendoit fort abſtrait. Il avoit beaucoup de pénétration & de juſteſſe d'eſprit. Il étoit doué, ſur-tout, d'une excellente mémoire, qui le ſervoit beaucoup dans ſes études, & principalement dans celle des généalogies. Il étoit en relation avec pluſieurs ſavants. M. de Foncemagne, des académies françoiſes & des inſcriptions & belles-lettres, l'honoroit de ſon eſtime & de ſon amitié. C'eſt à lui qu'il a adreſſé une diſſertation pour prouver que la ſeconde & la troiſieme race de nos rois deſcendent de la premiere. Cette diſſertation manuſcrite eſt conſervée à Bonne-nouvelle d'Orléans. On y conſerve encore de lui une autre diſſertation manuſcrite, pour

montrer que le *Genabum* de César est Orléans. Elle est adressée à M. Lebeuf, qui soutenoit que ce *Genabum* étoit la ville de Gien.

Dom Verninac, quelque temps avant sa mort, fit imprimer le supplément au catalogue de la bibliotheque publique d'Orléans. *Hist. litt. de la Cong. de Saint-Maur.*

VERSAILLES, *moine de Saint-Denys.* Entre les moines qui ont fait honneur à la célebre abbaye de Saint-Denys en France dans le 15. siecle, est Pierre de Versailles, qui fut interprete de l'Ecriture sainte à Paris. On a de lui dans le trésor des anecdotes de Dom Martene & de Dom Durand, une lettre de huit pages in-folio, qu'il écrivit à Jean Juvenal, conseiller du roi, sur la corruption des mœurs, qui avoit lieu de son temps, & sur les remedes qu'il convenoit d'y apporter.

VERSTOCKT, *de l'ordre de Citeaux.* Ce que nous savons de ce religieux Bernardin, c'est qu'il a transmis son nom à la postérité par son application à l'étude & par quelques écrits sortis de sa plume.

VERT, (De) *de l'ordre de Cluny.* Dom Claude de Vert, religieux célebre de la congrégation de Cluny, étoit né à Paris le 4 Octobre 1645. Il prit l'habit de son ordre au prieuré de Lihou ou Santerres, diocese d'Amiens, le 21 Juin 1661, & prononça ses vœux le 16 Octobre de l'année suivante. L'an 1676, il fut nommé trésorier de l'abbaye de Cluny; en 1678 on le fit visiteur de l'ordre, puis vicaire-général en 1694. Enfin, il fut pourvu du prieuré d'Abbeville, l'an 1695, & y mourut le premier Mai 1708. L'étude de l'Ecriture sainte, de la regle de St. Benoit & des cérémonies de l'église eut pour lui des attraits auxquels il se livra toute sa vie. Outre le bréviaire de Cluny qu'il acheva en 1678, & fit imprimer en 1686, conjointement avec Dom Rabusson, on est redevable à Dom de Vert de plusieurs compositions. On place, en premier lieu, des notes savantes avec une préface sur une traduction de la regle de St. Benoit, faite par D. Armand-Jean le Bouthillier de Rancé, abbé de la Trappe. En 1690, il donna au public ses éclaircissements sur la réformation du bréviaire de Cluny qu'on avoit attaqué. La même année, il donna au public une lettre contre le ministre Jurieu, pour venger les cérémonies de l'église; en 1693, il fit paroître sous le nom de frere Colomban, l'explication de 48 chapitres de la regle de St. Benoit, pour servir d'éclaircissement à la fameuse question des études monastiques entre Dom Mabillon, duquel il prit le parti, & l'abbé de la Trappe; en 1694, il mit au jour à Paris, in-12, son explication des mots de messe & de communion dont il est parlé dans la regle de St. Benoit. Il dédia cet ouvrage à Dom Boitard, supérieur général de Saint-Maur. Dom de Vert y prétend prouver contre Dom Mabillon, que le terme de communion employé dans cette regle se doit entendre d'une communion de charité, & non de la participation à la sainte table; en 1697, il confia à la presse le premier tome de son explication simple, littérale & historique des cérémonies de l'église. Ce premier volume qui est in-8., fut suivi d'un second en 1698, puis de deux autres qui ne virent le jour qu'en 1713, après la mort de l'auteur. On a inséré dans le qua-

trieme une explication des cérémonies de la bénédiction d'une abbesse : ouvrage qui avoit déjà été imprimé séparément à Amiens, & qui se trouve presque en entier dans les journaux de Trévoux, mois de Septembre 1709. Dom de Vert avoit fait cet écrit à l'occasion de la bénédiction de l'abbesse de Villencourt, par l'évêque d'Amiens, à Abbeville. Il fit encore une réponse aux observations de M. Thiers sur le bréviaire de Cluny, mais ce fameux critique étant mort avant que l'ouvrage eut reçu la derniere main, il ne l'a pas publié. C'est avec raison que Dupin dit que l'explication des cérémonies de l'église par notre écrivain, est remplie d'une variété infinie d'observations curieuses.

VERUS, *évêque de Séville en Espagne.* Certains auteurs prétendent que ce prélat étoit Bénédictin. Je ne les crois pas bien fondés. Quoi qu'il en soit, il florissoit vers l'an 760, & étoit savant dans les belles-lettres & dans les livres saints. Il a écrit divers ouvrages, entre autres, la vie d'un évêque nommé Eutrope.

VESPRIA, *de l'ordre de Cîteaux.* Au 16. siecle vivoit à Clairvaux un prieur nommé Jean de Vespria, profès de Chatillon, qui se distingua par de bonnes études & un grand fond de sciences. En 1519, il publia à Paris un livre, in-8, de proverbes françois, disposés par ordre alphabétique. Cet ouvrage fut si goûté, que Gilles, évêque de Nocera, le mit en vers latins. Jean de Burrio parle fort avantageusement de Vespria dans une lettre par laquelle il lui adresse le traité de Maphevegius, de la persévérance de la religion. Dom de Vespria fut 19 ans prieur de Clairvaux, depuis l'an 1580, jusqu'en 1599, qui fut apparemment celui de son décès.

VIALART, *évêque d'Avranches.* Dom Charles Vialart, né à Paris de parents illustres, prit parti chez les Feuillants. Il en devint général, puis fut nommé évêque d'Avranches en Normandie, qu'il gouverna jusqu'à sa mort arrivée en 1644. Il s'est fait connoître dans la république des lettres, 1°. par une géographie ecclésiastique, publiée à Paris in-folio, en 1641, & à Amsterdam, en 1704; 2°. par une philosophie en 2 volumes in-8. A Geneve, à Paris, à Cologne; 3°. par un ouvrage intitulé : *Trésor de l'éloquence françoise*; 4°. par les mémoires du ministere du cardinal de Richelieu, avec des réflexions politiques. Ils parurent in-folio, à Paris, en 1649. Ces mémoires comprennent ce qui s'est passé depuis 1624, que le cardinal entra dans le ministere, jusqu'en 1633. Ils sont intitulés dans quelques manuscrits : *Histoire politique du regne de Louis XIII, par l'évêque d'Avranches.* Dom Charles Morosio, en son *Cistercium reflorescens*, attribue encore à Dom Vialart une rhétorique, mise sous presse à Paris, in-8. ; un écrit qui a pour titre : *Tabula Magdalenæ*, in-8. A Paris. Enfin, un autre intitulé : *Temple de la félicite*, où il fait voir que le contentement & la paix de l'ame dépendent de la crainte du Seigneur & de la pratique de la vertu, non des plaisirs passagers, vains & frivoles du siecle, mis au jour à Paris, in-folio, en 1630.

VIBIUS, *abbé de Saint-Pierre de Pérouse.* Philippe Vibius qui gouverna l'abbaye de Saint-Pierre de Pérouse dans le 14. siecle, fut grand philosophe &

mathématicien habile. Il a laiſſé divers traités ſur ces ſciences. Il décéda en 1382.

VIC, (*Dom Claude de*) né à Soreze, petite ville du dioceſe de Lavaur, fit profeſſion à l'âge de 17 ans, le 23 Octobre 1687, dans le monaſtere de la Daurade à Toulouſe. Il fit de bonnes études dans la congrégation. Il enſeignoit la rhétorique dans l'abbaye de Saint-Séver en Gaſcogne, où l'on avoit établi depuis peu un college pour l'éducation de la jeuneſſe de la ville, lorſque ſes ſupérieurs l'envoyerent à Rome en 1701, pour ſervir de compagnon à Dom la Pare, procureur-général de la congrégation en cette cour.

Les talents du pere de Vic, ſa modeſtie, ſes qualités de cœur & d'eſprit, ſa droiture, ſa piété & ſes manieres obligeantes, lui firent un grand nombre d'amis en Italie. Le pape Clément XI & la reine de Pologne, Marie-Caſimire, l'honorerent en particulier de leur bienveillance. Il exerça avec ſuccès les fonctions de vice-procureur-général durant l'abſence du pere de la Pare, que le pape chargea alors de reconduire en France les ſix religieuſes Françoiſes du ſaint Sacrement, que la reine de Pologne avoit appellées à Rome, pour y fonder un monaſtere de leur inſtitut. Une des principales occupations de D. Claude de Vic dans cette ville fut de favoriſer les études de ſes confreres de Saint-Germain-des-Prés. Il leur fournit différents mémoires; il collationna pluſieurs manuſcrits du Vatican; il parcourut la plupart des autres bibliotheques de Rome, & cultiva auſſi pour lui-même l'inclination qu'il avoit eue pour les lettres dès ſa premiere jeuneſſe.

Il fut rappellé en France en 1715, dans le temps que M. de la Berchere, archevêque de Narbonne, demandoit des ouvriers au pere général pour l'hiſtoire de Languedoc. Il fut aſſocié à ce travail avec Dom Joſeph Vaiſſette, & ils ont travaillé de concert à ce grand ouvrage. Dom de Vic fut chargé auſſi à Paris, par M. le cardinal de Noailles, de la ſupériorité de pluſieurs communautés religieuſes. Comme il avoit toujours conſervé des relations à Rome, & que ſes liaiſons particulieres avec le pape Clément XII firent juger qu'il pouvoit être fort utile en Italie à ſa congrégation, il fut nommé pour aller à Rome en qualité de procureur-général, & il ſe diſpoſoit à faire ce voyage, lorſque la mort l'enleva le 23 Janvier 1734, dans l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, âgé de 64 ans accomplis.

1. Pendant qu'il demeuroit à Rome, il traduiſit en Latin la vie du pere Mabillon, que Dom Thierri Ruinart avoit publiée à Paris en 1709. Cette traduction fut imprimée à Padoue en 1714, ſous ce titre: *Vita Joannis Mabillonii presbyteri & monachi ordinis Sancti Benedicti, congregationis Sancti Mauri, à Theodorico Ruinarto ejus ſocio olim Gallicè ſcripta, nunc vero ab alio ejuſdem congregationis monacho in latinum ſermonem tranſlata, rerumque nova acceſſione aucta. Patavii*, 1714, *ex typographia ſeminarii, apud Joannem Manfré*, in-8. Dom de Vic a dédié cette traduction à Alexandre Albani, neveu du pape Clément XI, & depuis cardinal. On trouve à la fin du volume un catalogue exact de tous les ouvrages du pere Mabillon, & une table des matieres fort utile.

2. Hiſtoire générale de Languedoc, avec des notes & les pieces juſtificatives

tives, &c. Dom de Vic a été d'un grand ſecours à Dom Vaiſſette pour la compoſition des deux premiers volumes de cet ouvrage. Ces deux ſavants en avoient partagé entre eux les recherches. Dom Vaiſſette a fait l'éloge de ſon eſtimable aſſocié dans le mercure de France du mois de Mars de l'an 1734. On trouve encore l'éloge du même D. Claude de Vic dans le tom. XIX de la bibliotheque françoiſe de M. de Sauzet. *Hiſt. litt. de la Congrégation de St. Maur.*

VICTOR III, *pape*. Victor III, connu ſous le nom de *Didier*, étoit d'une illuſtre famille de Bénévent (*a*). Il eut, dès ſon enfance, un goût décidé pour l'état monaſtique. Il en reçut l'habit d'un ſolitaire, nommé Sanctuarius, à l'inſçu de ſa mere, qui, en étant avertie, ordonna de l'en dépouiller de force, & le fit garder ſoigneuſement durant une année; mais Didier trouva moyen de s'échapper, reçut une ſeconde fois le froc des mains d'un religieux de l'abbaye de Sainte-Sophie de Bénévent, puis alla ſe cacher en celle de Cave. Alors la famille le voyant inébranlable dans ſa réſolution, conſentit à ce qu'il demeurât dans l'ordre, à condition qu'on le renverroit à Sainte-Sophie : ce qui ſe fit malgré lui, & pour peu de temps. Il arracha de ſon abbé la permiſſion d'aller demeurer au monaſtere de Trémite, ſitué dans une île de la mer Adriatique.

Là il vivoit iſolé & content, lorſque l'abbé de Trémite, admirateur de la douceur, de la politeſſe, des talents, de la vertu de ſon nouveau religieux, en troubla la belle ame, en voulant le faire ſon coadjuteur, & ſe repoſer ſur lui du gouvernement de cette maiſon. Didier s'enfuit, & alla demeurer avec les hermites du Mont-Maellio.

Il en ſortit trois mois après, par ordre du Pape, & revint à Sainte-Sophie de Bénévent, ſa maiſon de profeſſion, d'où il paſſa au Mont-Caſſin. Ce fut en ce célebre monaſtere que D. Didier fit éclater ſa vertu, ſur-tout ſa modeſtie, compagne ordinaire des grands talents. Il en fut choiſi abbé, malgré lui, en 1057, en préſence d'Etienne IX. La même année il fut envoyé légat à Conſtantinople; l'année ſuivante, Nicolas II lui donna la bénédiction abbatiale, & le nomma cardinal, du titre de *Sainte-Cecile au delà du Tibre*, avec la qualité de ſon vicaire dans la Campanie, la Marche d'Ancône, la Calabre & la Pouille.

Il maintint parfaitement le bon ordre & l'obſervance dans ſon abbaye, y fit conſtruire une magnifique égliſe, & en renouvella tous les édifices réguliers. Grégoire VII étant mort en 1085, l'abbé Didier fut élu pour lui ſuccéder; mais on ne put le faire conſentir à ſon élection, de maniere que le ſaint ſiege demeura vacant pendant près d'une année. Ayant été prié par les cardinaux & les évêques qui l'avoient élu, & ſe trouvoient à Rome vers les fêtes de pâques 1086, de s'y rendre pour délibérer ſur les beſoins preſſants de l'égliſe, ſon élection y fut confirmée, & on le traina dans la Baſilique de Sainte-Lucie pour y être proclamé; mais ſa réſiſtance fut ſi grande, qu'on

(*a*) Pluſieurs diſent, des Princes de cette ville.

ne put le revêtir que de la chappe.

A peine quatre jours furent-ils écoulés depuis cette cérémonie, que Didier sortit de Rome, alla à Terracine, où il quitta les habits pontificaux, & se retira en son abbaye du Mont-Cassin. Cependant s'étant, l'année suivante, trouvé à un concile assemblé à Capoue, le duc Roger, le prince de Capoue, les cardinaux, les évêques lui firent tant d'instances, qu'enfin il accepta la thiare, & fut sacré à Rome, le 9 Mai 1087, par les évêque d'Ostie, de Porto & d'Albano.

Obligé de sortir de Rome par les sectateurs de l'antipape Guibert, il retourna au Mont Cassin, d'où il indiqua un concile à Bénévent.

De retour à son abbaye, après ce concile, il y mourut le 16 Septembre 1087, & fut inhumé dans le chapitre, comme il avoit souhaité.

Victor III avoit gouverné le monastere du Mont-Cassin vingt-neuf ans quatre mois & seize jours; il n'y avoit que quatre mois qu'il étoit sacré pape lorsque la mort l'enleva.

On a de lui une relation des miracles de St. Benoit, divisée en quatre livres, écrite en forme de dialogues. Les trois premiers ont été publiés par Dom Mabillon, dans le premier volume du 4. siecle Bénédictin. Le quatrieme ne se trouve plus.

L'abbé Didier a aussi laissé quelques lettres. Dom Mabillon en rapporte une dans l'appendice du tome V de nos annales. Selon l'inscription, elle est adressée à une impératrice; mais ce savant pense qu'elle fut envoyée à Alexis, empereur de Constantinople (a).

VICTOR, *de la congrégation de Valladolid.* Victor de Nagera vivoit dans 16. siecle, étoit Espagnol de naissance, & Bénédictin de la congrégation de Valladolid, dans laquelle il fut très-estimé. Après y avoir enseigné avec distinction, il en gouverna plusieurs monasteres en qualité d'abbé, spécialement celui de Saint-Vincent de Salamanque, où il mourut peu avancé en âge. Il savoit les langues, & étoit prêt de faire part au public de divers ouvrages lors de son décès.

VICTOR, *moine de Saint Gal.* Celui-ci florissoit dans le 10. siecle en l'abbaye de Saint Gal. Archambaud, évêque de Strasbourg, son parent, lui confia la direction des écoles de son église. Il les rendit fameuses, & laissa dans ses disciples, comme dans ses écrits, de précieux monuments de ses talents & de son travail.

VICTORIEN, *de Messine, de la congrégation du Mont-Cassin.* Dom Victorien, de Messine, ainsi nommé du lieu de sa naissance, étoit prieur de Mont-Réal, en 1610. Le bibliothécaire du Mont-Cassin, Armellini, lui donne rang parmi les écrivains de sa congrégation, pour avoir écrit une relation des miracles du frere Antonin, commis de Mont-Réal. On conserve cet ouvrage dans la bibliotheque de la Sapience à Rome.

VICTORIEN, *de Parme, de la congrégation du Mont-Cassin.* Dom Victorien, de Parme, étoit religieux de la

(a) *Voyez* Annales de l'ordre, tom. IV, tom. V; Dupin, Bibliotheque des auteurs ecclésiastiques tom. VIII, &c.

même congrégation, en 1633. Il publia à Bologne, in-4, un livre intitulé : *Problêmes & démonstrations géométriques & méchaniques.*

VICTORIO SIRI, *historiographe de Louis XIV.* Né en Italie, & Bénédictin de cette nation, Louis XIV l'attira dans ses états, & le fit son historiographe. Il remplit cet emploi avec tant de prudence & de sagesse, qu'il est peu d'ouvrages dont les politiques fassent autant de cas que des siens.

VIDAL (*Dom Claude*), natif de Glise-neuve, au diocese de Clermont, fit profession âgé de 21 ans, dans l'abbaye de Saint-Augustin de Limoges, le 15 Septembre 1658, & mourut dans celle de Saint-Jean d'Angely, le 9 Octobre 1714. Nous ne savons rien de lui, sinon qu'il est auteur d'un livre spirituel intitulé : *La journée chrétienne*, imprimé à Limoges, en 1678, in-12. *Hist. litt. de la Congr. de St. Maur.*

VIDAL (*Dom Pierre*), né à Joigny, au diocese de Sens, de parents distingués dans le pays, fit profession à l'âge de 18 ans, dans l'abbaye de Vendôme, le 28 Octobre 1716. Après avoir fait ses cours de philosophie & de théologie avec distinction, il fut chargé d'enseigner l'une & l'autre à ses jeunes confreres. Il demeura long-temps dans l'abbaye de Saint-Germain d'Auxerre, en qualité de sous-prieur, & fut honoré particuliérement de la bienveillance & même de la confiance de M. de Caylus son évêque.

Dans le temps que M. l'abbé Lebeuf, de l'académie royale des inscriptions & belles-lettres, publioit des écrits, & se donnoit de grands mouvements pour persuader au public que les ossements découverts dans un cofre fort de la bibliotheque de Saint-Marien, étoient les véritables reliques du grand Saint Germain, évêque d'Auxerre ; D. Vidal publia sept lettres pleines de sel, dans lesquelles il combat fortement cette prétention. Elles formerent un volume in 8, de 475 pages, intitulé : *Lettres critiques, dans lesquelles on fait voir le peu de solidité des preuves apportées par ceux qui poursuivent la vérification des prétendues reliques de Saint Germain, évêque d'Auxerre : ADHUC SUB JUDICE LIS EST*, 1752. On répondit à cet ouvrage par trois lettres imprimées à Auxerre, chez Fournier, en 1753. Dom Vidal repliqua, & eut, parmi les gens de lettres, des partisans & des adversaires. Après la mort de M. de Caylus, il fut obligé de quitter la ville d'Auxerre. Il fut envoyé dans l'abbaye de Saint-Benigne de Dijon, pour en administrer le temporel. Il revint dans l'abbaye de Saint-Germain d'Auxerre, où il finit ses jours le 10 Septembre 1760. Il avoit eu part à quelques écrits polémiques sur les affaires du temps. *Hist. litt. de Congr. de St. Maur.*

VIDERIC, *abbé de Saint-Evre.* L'abbaye de Saint-Evre-lès-Toul, aujourd'hui de la congrégation de St. Vannes, est encore considérable, nonobstant qu'elle soit en commende ; elle a eu l'avantage d'avoir de grands hommes pour abbés : de ce nombre fut Videric, ou Vidric, dans les 10 & 11. siecles. Il a écrit la vie de St. Gérard, évêque de Toul, à la priere de Léon IX, qui étoit évêque de cette église, avant d'être promu au souverain pontificat.

Outre cette vie, il a dédié à Udon, évêque de Toul, l'histoire de la canonisation & de la translation de St. Gé-

rard, faite par le pape St. Léon, en 1050, ou 1051, dont l'abbé Videric a été témoin, comme il le dit lui-même. Videric a aussi mis en vers la vie de St. Gérard : son style est simple & sa poésie n'est pas relevée ; mais il paroît homme pieux, sincere & sage. Il vivoit encore en 1065, puisqu'on trouve son nom à la fin d'un titre de l'évêque Odon, pour l'église de Saint-Gengoul de Toul. On voyoit autrefois au chapitre de l'abbaye de Saint-Evre l'épitaphe de l'abbé Videric, en ces termes :

Hac tegitur tumbâ monachorum lucida gemma,
Exemplum vitæ, maxima lux patriæ,
Abbas officio Videricus, germine claro,
Eximius mundo, egregius Domino,
Dum revehit cursus, per senas Martius idus,
Tale decus terris, livida mors rapuit,
Nos petimus vidui, misera sub sorte relicti,
Sit dignus regno vivere, Christe, tuo.

VIEILLE (*La*), *moine de Jumieges.* L'abbaye de Saint-Pierre de Jumieges est située en Normandie, diocese de Rouen. Guillaume la Vieille, qui en fut religieux, a composé divers ouvrages historiques concernant ce monastere. Il est souvent cité dans l'année Bénédictine.

VIEILLE, *de l'ordre de Citeaux.* Jean Vieille, ou Viel, natif du Mans, étant entré chez les Bernardins, demeura d'abord en l'abbaye de Fontaine-Daniel. De là il passa en Italie, & fut prieur de Case-neuve, où il vivoit en 1590. Il a mis au jour divers petits ouvrages, entre autres, la traduction françoise des abus & dissertations qui se commettent à Rome durant le carnaval.

VIENNE, (*Dom Charles-Jean-Baptiste de*) né à Paris, a fait profession à l'âge de 17 ans dans l'abbaye de Saint-Martin de Séez, le 30 Mai 1745. Il est auteur de douze lettres contre les nouveaux philosophes qui nient la révélation. Elles ont été imprimées à Avignon, in-12. Il se dispose à faire imprimer l'histoire de la ville de Bordeaux, en deux volumes in-4. Il a donné depuis peu au public un plan d'éducation. *Hist. litt. de la Cong. de Saint Maur.*

VIENNE, (De) *de la congrégation de Saint Vannes.* Dom Thierry Fagnier de Vienne, ou plutôt de Viaixnes, qui est son véritable nom, né à Châalons-sur-Marne d'une famille distinguée, fit profession en l'abbaye de Saint-Pierre de cette ville, le 13 Juin 1677. Il est auteur de la belle & savante préface qui se voit en tête de l'histoire des fameuses congrégations *de Auxiliis.* Il composa divers autres ouvrages qui lui attirerent des disgraces. Il mourut à Rheinsvic le 31 Octobre 1735.

VIERHOLT, *religieux d'Admont* (*a*).

(*a*) Memoires manuscrits envoyés d'Allemagne.

Carloman Vierholt, auquel Dom Bernard Peze donne rang dans ses lettres apologétiques, étoit religieux de l'abbaye de Saint-Blaise d'Admont en Styrie, congrégation Bénédictine de Saltzbourg : 1. il a composé des méditations latines pour tous les jours de l'année, mises sous presse in-8., à Vienne en Autriche, 1734 : 2. des sermons pour les dimanches & fêtes, publiés in-4., à Ratisbonne, 1721 : 3. il a traduit en allemand l'année Bénédictine par Dom Gilles Rambeck, moine de Schyr en Baviere : traduction confiée à la presse en quatre volumes in-4., à Augsbourg, 1710. Cette année Bénédictine comprend les vies des saints & saintes de l'ordre pour tous les jours de l'année.

VIEZZE, *Célestin.* Christophe Viezze, qui avoit fait profession au monastere d'Esclimont, ordre des célestins, en fut fait prieur en 1570, & décéda en 1572. Il est auteur d'un ouvrage intitulé : *Haeresobrachologia*, dans lequel il fait le détail de toutes les héréfies, & les réfute.

VIGEL, *abbé d'Augie.* Dom Placide Vigel, quoique né de parents protestants, se fit religieux au monastere d'Augie dont il devint prieur, puis abbé en 1616; ce fut un des ornements de son siecle. Sa science & sa piété le rendirent respectable ; sa douceur & sa modestie lui gagnerent les cœurs ; la prudence & la discrétion qui furent l'ame de son gouvernement, ont laissé sa mémoire en bénédiction à Augie. Il y finit sa vertueuse carriere le 4 Février 1651. Ses confreres graverent sur sa sépulture l'épitaphe suivante : monument de leurs regrets & de leur reconnoissance :

Optime viator,
Non obstupescis, non miraris ?
Heu ! jacet hic, & tacet
Antistes placidus ;
Sui ævi, in pietate & doctrina,
Miracluum ;
Breve virtutum omnium compendium.
Transi ; &, si potes, vestigia ejus sequere.

Rien n'est bouffi dans cette inscription, d'autant plus belle qu'elle est courte & vraie ; cet abbé passoit pour aussi savant que vertueux, & ce qu'en disent ses confreres est effusion de cœur. Il a composé & fait imprimer à Molsheim en Alsace, en 1623, la vie & la relation du martyre de Fidel de Sigmaringa, capucin, son ami particulier, qui fut tué dans le pays des Grisons, & a été mis au rang des bienheureux par Benoit XIII, & en celui des saints par Benoit XIV. Vigel a, en outre, écrit un volume in-8., du sacrement de mariage. *Item*, des commentaires sur la regle de St. Benoit, & un livre qui a pour titre : *Exercices journaliers d'un religieux.* C'est un in-4., manuscrit, que l'on conserve à Augie.

VIGILA, *d'Alvelden.* L'abbaye d'Alvelden, située dans le royaume de Navarre, fut illustrée par Vigila sur la

fin du 10. fiecle. Il colligea en un volume magnifique, orné de vignettes, les conciles, les decrétales & divers opuscules relatifs au même fujet. Les conciles font au nombre de 71, & les decrétales jufqu'à 100, depuis le pape Damafe, jufqu'à Grégoire I. Ce volume a beaucoup fervi à Garcias Loaifa pour former la collection des conciles d'Efpagne, comme il l'avoue dans fa préface. Du temps de Vigila, le monaftere d'Alvelden étoit compofé de 200 moines.

VIGNALI, *de la congrégation du Mont-Caffin.* Dom Nicolas Vignali, né à Bologne, prononça fes vœux au monaftere de Saint-Paul de cette ville, le premier Novembre 1640, & y finit fes jours âgé feulement de 49 ans, le 25 Juillet 1667. Il a, felon Dom Armellini, compofé en langue italienne l'hiftoire de fa maifon & de toutes les autres de Bologne, en deux volumes in-folio. Son deffein étoit d'en ajouter un troifieme.

VIGNE, (La) *de la congrégation de Saint-Vannes.* Dom Romain la Vigne, perfonnage à talents, avoit fait profeffion en l'abbaye de Saint-Vincent de Metz, congrégation de Saint-Vannes, le 21 Juillet 1678, & y mourut prieur le 29 Août 1725. Il a laiffé divers monuments de fon favoir, qu'on peut voir dans la bibliotheque de Lorraine, par le célebre Dom Calmet.

VIGNOLA, *de la congrégation du Mont-Caffin.* Dom Attilius Vignola s'eft fait connoître par une traduction des avis & réflexions de Dom Jean-Paul du Sault, moine de Saint-Maur : traduction publiée en deux volumes in-12, à Venife, en 1730. Vignola étoit de Padoue, & profès de l'abbaye de Sainte-Juftine de cette ville, du 24 Juin 1690.

VILBEL, *de Fulde.* Apollon de Vilbel, profès & doyen du fameux monaftere de Fulde vers 1513, fut un perfonnage refpectable. Il fit un recueil des chofes qu'il crut dignes d'être tranfmifes à la poftérité : recueil qui a été d'un grand fecours à Browerus, dans la compofition des antiquités de Fulde.

VILIANUS, *moine d'Ely en Angleterre.* Ce religieux Anglois, furnommé le *Rhéteur*, floriffoit dans le 12. fiecle au monaftere d'Ely, alors le féjour des grands hommes de la nation britanique. Il étoit habile dans toutes les fciences, comme dans tous les beaux arts, & enfeigna les uns & les autres, d'abord au delà de la mer, en France, puis à Londres, fa ville natale. C'eft ce que nous en apprend Thomas d'Ely, religieux du même lieu, hiftorien grave & difcret. Il ajoute que Vilianus mourut à la fleur de fon âge, & qu'il avoit compofé un livre de la vie & des éloges de la reine Sainte Ethelreda. Il paffe fes autres écrits fous filence.

VILLA, *de la congrégation de Valladolid; natif de Burgos en Efpagne.* Etienne de Villa, d'une famille diftinguée, fe fit religieux Bénédictin en l'abbaye de Saint-Jean, de Burgos; étant directeur, tant de l'hôpital que de la pharmacie, qui dépendent de ce monaftere, il a publié divers ouvrages très-utiles à l'humanité. Le premier eft intitulé : *Fafciculus plantarum*, & fut imprimé in-4, à Burgos, en 1637; le fecond eft : *Examen pharmacopolarum*, mis fous preffe en la même ville, in-8, en 1632; le troifieme, donné au même lieu, in-4, en 1634, a pour titre : *Simplicia incognita in arte medicâ*; le qua-

trieme, qui eſt in-8, publié auſſi à Burgos, en 1647, eſt intitulé : *Vitæ duodecim præcipuorum authorum medicinæ, & de primâ ipſius origine.*

VILLA-ALBA, *abbé de Fitero.* Fitero eſt une abbaye de l'ordre de Cîteaux, congrégation de Mont-Sion, dans le royaume de Navarre, dioceſe de Pampelune. Villa-Alba, qui en étoit abbé, y mourut en odeur de ſainteté, en 1590. Il a laiſſé dix livres de commentaires ſur le prophete Iſaïe; *Item*, en 1584, il publia à Salamanque un recueil de définitions des chapitres généraux de ſa congrégation; &, en 1588, il écrivit une fameuſe lettre de conſolation à Philippe II, roi d'Eſpagne, au ſujet du naufrage de la flotte formidable que ce prince avoit envoyée en Angleterre. Cet abbé avoit été général de ſa congrégation. Divers écrivains ont fait ſon éloge : de ce nombre eſt Bucelin, dans ſon ménologe de l'ordre de Saint Benoit.

VILLAGUT, *de la congrégation du Mont-Caſſin.* Alfonſe Villagut, Napolitain de naiſſance, embraſſa l'inſtitut Bénédictin à Saint-Séverin de cette ville, le 9 Juillet 1566. Né avec de grands talents, il les cultiva, apprit les langues grecque & hébraïque, perça dans toutes les ſciences, ſur-tout dans celle du droit canon, dont il fut docteur.

Devenu abbé de Saint-Séverin, il y bâtit avec goût, & en enrichit la bibliotheque de quantité de livres précieux, tant imprimés que manuſcrits. Quelque deſir qu'il eut de ne s'occuper que de l'étude, il fut obligé de paſſer par les principales charges de ſa congrégation : fardeau dont il ſe déchargea enfin, pour ne s'occuper qu'à la lecture & à la compoſition. La mort l'enleva en 1623, n'étant âgé que de 57 ans. On rapporte ainſi les titres de ſes ouvrages :

1. *Practica canonica criminalis, &c, &c.* A Bergame, 1585, & à Francfort, in-4, 1588; 2. *de uſuris, &c, tractatus diviſus in quæſtiones* 35. A Veniſe, in-folio, 1589; 3. *Conſultationes deciſivæ ad varios caſus tam in pontificio quam in Cæſareo jure in praxi tractatos, &c.* A Tréviſe, in-folio, 1601; 4. *Speculum viſitatorum, ſeu commiſſariorum, ſeu methodus procedendi, proceſſuſque formandi in cauſis criminalibus contra clericos per ſæculares.* A Veniſe, in-4, 1601. 5. *de extentione legum, tam in genere, quam in ſpecie tractatus ampliſſimus, &c.* in-4, 1602; 6. *allegationes in jure, tractatus de rebus eccleſiæ malè alienatis reſtituendis, &c.* A Naples, in-4, 1603; à Bologne, 1606; à Cologne, 1609 : 7. un traité aſcétique, en langue italienne, diviſé en trois tomes in-12, dont le premier parut à Veniſe, 1587, les autres, 1589; 8. *Propugnaculum inexpugnabile eccleſiarum pro ſibi reintegrandis bonis ſtabilibus, &c;* 9. *Propugnaculum impenetrabile totius libertatis & immunitatis eccleſiæ ſanctæ;* 10. *Propugnaculum exemptionis monachorum Caſſinenſium;* 11. *Theſaurus actuum criminalium;* defenſe des dogmes de la religion chrétienne contre les Juifs : 13. diſcours ſur les myſteres du Sauveur. Ces ſix derniers écrits ſe voient, manuſcrits, à Saint-Séverin de Naples.

VILLALOBOS, *général de la congrégation de Portugal.* Dom Placide de Villalobos fut un perſonnage diſtingué, tant par ſa ſcience que par ſes talents & ſes vertus; mais il a peu écrit. On ne lui donne rang parmi nos écrivains que pour avoir traduit en

Portugais la regle de St. Benoit : cette traduction parut in-4, à Lisbonne, 1586.

VILLAPANDO, *de l'ordre de Cîteaux*. Bernard de Villapando, Espagnol, & profès de l'abbaye de Nogales, congrégation de Mont-Sion, fut un religieux plein de goût pour l'histoire, & de zele pour la gloire de son ordre. Il fut envoyé en France pour y visiter les plus célebres maisons de Cîteaux, & recueillir des mémoires pour en composer l'histoire. Il a écrit la relation de son voyage à Cîteaux; un livre intitulé : *Lignum vitæ*, où il traite des grands hommes de cet ordre, & l'histoire du monastere de Sobrado. Il vivoit en 1626 (*a*).

VILLAROEL, *de la congrégation de Valladolid*. Emmanuel de Villaroel, né en Espagne, comme le précédent; mais Bénédictin de la congrégation de Valladolid, célebre dans le même royaume, a fleuri au commencement de ce siecle. Il possédoit, dit-on, une grande diversité de talents, & passa pour le plus habile prédicateur de sa nation. En 1702, il fit imprimer un volume in-4 de panégyriques, où se trouve l'oraison funebre du cardinal d'Aguire, son confrere. Il a de plus confié à la presse sept volumes, in-folio, de commentaires sur l'Ecriture sainte, dont le premier parut à Madrid, en 1705; les autres les années suivantes.

Cet ouvrage a été très-accueilli du public; il est plein d'érudition, & peut beaucoup servir aux prédicateurs. C'est le jugement qu'en portent les journalistes de Trévoux, mois d'Août 1707. Voyez les mêmes, Octobre, 1702, sur le premier ouvrage. On peut également consulter la bibliotheque sacrée du P. le Long, tome II, page 1004.

VILLE, *de la congrégation de Valladolid*. Dom Benoit de Ville, autre Valladoliste, a tiré son nom de l'obscurité par deux paraphrases sur les pseaumes, qui virent le jour en un volumes in-folio, dans le 16. siecle; temps auquel vivoit cet écrivain. Il étoit Espagnol de naissance, & avoit prononcé ses vœux en l'abbaye de Mont-Serrat en Catalogne.

VILLETTE, *abbé de Saint-Denys en France*. Philippe de Villette, profès de Saint-Denys en France, en fut choisi abbé en 1394, & y décéda, plein de mérites, en 1410. Il étoit docteur en théologie, homme d'esprit & occupé. Son monastere lui est redevable d'un beau cartulaire en deux vol. in-folio, où se trouve le détail des biens, possessions, bénéfices, droits & prérogatives dont il jouit. On lui fait encore honneur d'un traité latin de l'autorité des conciles.

VILLIERS, *de l'ordre de Cluny*. Dom Pierre de Villiers, mort à Paris, le 14 Octobre 1728, étoit né à Cognac sur la Charante, en 1650, & entra dans l'ordre de Cluny, en 1689, après avoir été jésuite.

Il a laissé un grand nombre d'ouvrages. Ceux qui ont été imprimés, sont: 1. un recueil de poésies sur des matieres intéressantes, mis sous presse en 1718, & 1728. On y voit, en particulier, un poëme de l'art de prêcher, qui a été imprimé, séparément, plus de 30

(*a*) *Voyez* les Chroniques de l'ordre de St. Benoit, tom. V, pag. 176.

fois

fois; 2. les égarements de l'homme dans les voies du salut, deux volumes in-12, dont nous connoissons deux éditions; 3. réflexions sur les défauts des hommes, dont trois éditions; 4. un traité de la satire, où il condamne celle qui désigne les gens par des traits personnels; 5. deux lettres sur l'égarement des Quiétistes; 6. un entretien sur les tragédies; 7. les conseils du salut, en un petit volume; 8. les vérités satiriques, un volume in-12; 9. des heures, contenant des instructions chrétiennes sur les évangiles des dimanches, avec des prieres, & une traduction des pseaumes de l'office du jour; 10. une priere en vers françois, sur l'espérance qu'on doit avoir en Jesus-Christ, avec des réflexions sur les principales vérités chrétiennes, un vol. in-12, 1724.

Dom de Villiers a laissé plusieurs autres productions de sa plume, en manuscrits, de ce nombre sont: des sermons, des lettres, &c.

Il écrivoit nettement, fuyoit l'affectation & le Phébus, & préféroit à tout la justesse des pensées: *Curam verborum, rerum sollicitudinem*, selon le précepte de Quintilien.

VILLIERS (*De*) *de la congrégation de St. Vannes.* Placide de Villiers, Bénédictin de la congrégation de St. Vannes, natif de Vesoul, profès de Luxeu, du 5 Août 1635, fut habile archiviste. Il a, entre autres ouvrages, composé une histoire latine de l'abbaye de Luxeu, sous ce titre: *Eductum è tenebris Luxovium, seu chronicon Luxoviense, ex vetustis illius monumentis tanquam ex pulvere exerutum, anno Domini* 1684. L'on voit en tête de ce manuscrit l'élege de Dom de Villiers, composé par Dom Léandre Vincent. Il est mort le 11 Mars 1689.

VINCEANS, (*Dom Joseph-Benoît*) l'un des plus zélés observateurs de la regle & des constitutions de la congrégation, naquit à Aix en Provence. Après les études ordinaires, & l'éducation la plus cultivée, son pere, conseiller au parlement, l'engagea à exercer l'emploi d'avocat, dans la vue de lui résigner sa charge; mais le fils, après avoir commencé à briller au barreau, renonça au monde, & alla se renfermer dans le monastere de la Daurade de Toulouse. Il y prononça ses vœux à l'âge de 26 ans, le 3 Juillet 1725. Ses supérieurs le chargerent d'enseigner successivement la philosophie, le Grec & l'Hébreu à ses jeunes confreres; ensuite après avoir refusé la supériorité du monastere de la Daurade, il s'adonna à la prédication, pour laquelle il avoit un talent décidé. Il vint en Normandie, où après avoir exercé avec succès le ministere de la parole, il s'ensevelit dans la solitude de Jumieges. Il a vécu pendant bien des années dans un silence absolu, & dans la pratique la plus exacte de tout ce que la regle prescrit de plus austere. Son attachement inviolable à toutes les observances régulieres de la réforme de St. Maur, parut avec éclat au grand chapitre tenu à Saint-Denys, auquel il avoit été député par la diete de Normandie, en 1764. Sa profonde solitude n'a point été oisive; il a employé le temps qui lui restoit après les exercices de la régularité, à composer des ouvrages, où les obligations de la vie religieuse sont exposées avec beaucoup de force, d'onction & de solidité. C'est en exposant

& en pratiquant ces devoirs qu'il a terminé sa vie très-pénitente, le 3 Septembre 1768.

SES ÉCRITS.

1. Conférences monastiques, par un religieux Bénédictin de la congrégation de St. Maur. A Orléans, chez Jean Rouzeau-Montaut, 1760, in-12. Ce premier volume contient des conférences pour les dimanches de l'avent & du carême. Elles sont précédées d'une préface, où l'auteur établit l'antiquité, l'utilité & la nécessité de ces exhortations dans les monasteres. On trouve à la suite de cette préface une lettre de Dom Malachie, abbé de la Trappe, où il fait l'éloge de l'ouvrage & de l'auteur. Les sujets des conférences de ce volume sont: le jugement dernier, le vœu de stabilité, la solitude, l'observance du carême, la contemplation, la chasteté, la pauvreté religieuse & l'obéissance.

Le tome second, imprimé à Orléans, chez le même, en 1762, contient des conférences monastiques pour le dimanche dans l'octave de Noël, les dimanches après l'Épiphanie, & le dimanche de la septuagésime. Dans l'avertissement qui est à la tête de ce volume, l'auteur s'exprime ainsi: » C'est » l'obéissance qui m'a fait entreprendre » cet ouvrage : c'est l'obéissance qui me » le fait continuer. Je me soumets avec » d'autant plus de confiance, qu'en re» cevant l'ordre de poursuivre mon tra» vail, j'ai reçu en même temps des » témoignages d'approbation de la part » de nos supérieurs les plus distingués » & les plus zélés pour la discipline ré» guliere, & du desir qu'ils ont de voir » cet ouvrage porté à sa perfection par » des conferences sur tous les diman» ches de l'année. Bien des religieux par» ticuliers de la congrégation de Saint » Maur, des religieux d'un ordre dif» férent, des séculiers mêmes, soit de » vive voix ou par écrit, ont égale» ment honoré mon travail de leur ap» probation, & m'ont témoigné un sem» blable desir; mais ce qui me touche » infiniment davantage, c'est la béné» diction que le Seigneur a daigné ré» pandre sur ces conférences «.

Le tome troisieme, imprimé à Rouen chez Laurent Dumesnil, & à Orléans chez J. Rouzeau-Montaut, en 1767, renferme cinq conférences pour les dimanches de la sexagésime, de la quinquagésime, & les premiers, second, troisieme dimanches après Pâques. Les sujets en sont importants. L'auteur y traite des saintes lectures, des souffrances & de la résurrection de Jesus-Christ, des principaux devoirs du religieux par rapport au christianisme, & de la privation des graces sensibles.

Le quatrieme tome a été publié en 1769, à Rouen & à Orléans, chez les mêmes imprimeurs. Il contient des conférences pour les quatrieme, cinquieme dimanches après Pâques, le dimanche dans l'octave de l'Ascension, & les dimanches de la Pentecôte & de la Trinité. Dom Vincéans y traite du silence, de la priere publique, de l'ascension de Jesus-Christ, de la descente du Saint-Esprit, & du signe de la croix. Cette derniere conférence est suivie d'un recueil de passages qui y ont rapport.

Dans ces quatre volumes, l'auteur ne dit rien de lui-même. Les textes de l'Ecriture, des Peres, des conciles & des auteurs dont il s'est servi, y sont

rapportés au bas des pages. Tout l'ouvrage est plein d'érudition, & le fruit d'une étude profonde ; mais le ton de déclamation lui fait tort, & il seroit d'une utilité plus étendue, si le pieux solitaire eut plus insisté sur le fond, l'esprit & les obligations indispensables du christianisme, que sur les observances du cloître, quoique respectables en elles-mêmes. L'expérience de tous les temps prouve qu'on peut être régulier sans être véritablement chrétien.

Dom Vinceans a laissé un cinquieme volume de conférences monastiques, presque achevé. Le très-révérend pere Général se propose de le faire imprimer, & de mettre à la tête la vie édifiante de l'auteur, écrite par D. Denys d'Olive, né à Toulouse, & religieux de Saint-Germain-des Prés.

2. Enfin, Dom Vinceans brûlant de zele pour l'observation de la regle de St. Benoit, fit paroître en 1765, in-8, un discours adressé aux religieux de la congrégation de St. Maur, où il s'éleve contre les relâchements qu'on s'efforçoit d'y introduire. On a blâmé dans cette piece des expressions trop vives & des sorties trop véhémentes contre ceux qu'il combattoit; mais dans les écrits des saints mêmes, souvent on prend pour aigreur & pour animosité ce qui est un zele vif & animé de la vérité, du bon ordre, de la justice & de la gloire de Dieu. *Hist. litt. de la Congr. de St. Maur.*

VINCENT, *de la congrégation du Mont Olivet.* Toppius dans sa bibliotheque d'Espagne, fait un bel éloge de ce religieux. Il nous le représente comme un personnage que l'habileté dans l'éloquence de la chaire, la poésie, les mathematiques firent considerer, Il ajoute que son héros est auteur de divers ouvrages ; mais il n'en donne pas la liste. Dom Vincent-Marie étoit de Naples, docteur en théologie, commendataire d'une abbaye, chanoine de la cathédrale de Mazéra, & grand-vicaire de ce diocese, lorsqu'il se fit moine Bénédictin du Mont-Olivet.

VINCENT, *religieux Feuillant.* Celui-ci, dont le nom de baptême étoit Jacques, & celui de religion, frere de Saint-Martial, naquit à Limoges, & mourut Feuillant en 1648. Il figure parmi les hommes illustres par trois ouvrages. Le premier est un corps d'annales sacrées, depuis la création jusqu'en 1634 de l'ere chrétienne. A Paris, in-folio, 1634. Le second comprend des commentaires sur l'épître aux Hébreux. A Paris, 1644. Le troisieme est une explication familiere de celle à Philemon, qui parut en 1647.

VINCENT, *de la congrégation du Mont-Cassin.* Vincent de Milan, ainsi surnommé du lieu de sa naissance, s'étoit engagé à la vie monastique en l'abbaye de Saint-Sauveur de Pavie, le 11 Septembre 1524. L'on voit dans ce monastere trois volumes en langue italienne, de la composition de cet écrivain, auquel Dom Armellini donne place en sa bibliotheque du Mont-Cassin. Le premier comprend des traités sur la pénitence. Le second traite des péchés de la langue & de l'esprit. Le troisieme parle de la foi.

VINCENT, (*Dom Jacques-Claude*). D. Vincent, bibliothécaire de l'abbaye de Saint-Remi de Reims, est auteur de deux lettres adressées à Messieurs les auteurs du journal des savants. La premiere insérée dans ce journal au mois de Juillet 1768, concerne une notice

des provinces des Gaules, tirée d'un manuſcrit d'environ ſept cent ans. Dom Vincent la compare avec les autres notices, & en fixe l'âge. La deuxieme lettre rapportée dans le premier volume de Décembre de la même année, contient l'expoſé & l'examen d'une notice des régions qui compoſoient l'empire Romain. Elle ſe trouve dans le même manuſcrit de St. Remi. Ces deux lettres ou diſſertations ſont pleines de recherches ſur l'ancienne géographie. Dom Vincent, natif de Paris, a fait profeſſion à Saint Faron de Meaux, le 30 Novembre 1746.

VINCQ, (*Dom Gaſpar*). D. Vincq, abbé de Grandmont, puis de Saint-Denys près de Mons, établit la réforme de St. Vannes dans l'une & l'autre de ces abbayes. Ayant été envoyé en celle de Saint-Pierre au Mont-Blandin à Gand par l'archiducheſſe, pour y mettre la même réforme, les religieux la refuſerent; & comme il continuoit à les importuner, ils l'enfermerent dans l'appartement abbatial, d'où il ne demanda pas mieux que de ſortir. Il retourna à Saint-Denys, en bâtit l'égliſe, dans laquelle on voit ſa tombe avec cette inſcription:

Gaſpar Vincq, abbas 44.
Quid fecerit? Dionyſium,
Quid paſſus? Sitzblandinium roga.
Obiit anno 1659, ætatis 85,
Religionis 62, ſacerdotii 60.

C'étoit un homme dont la ſcience des ſaintes lettres égaloit le zele & la piété. Outre des réglements concernants la réforme, il a compoſé un commentaire ſur les évangiles & les épîtres de St. Paul.

VINOT, (*Dom Antoine*). Dom Vinot, dont le pere le Cerf a fait un bel éloge, naquit à Luxeu, & fit profeſſion à Saint-Remi de Reims le 15 Décembre 1640. Il fut en relation avec les plus ſavants hommes, non-ſeulement de France, mais encore de toute l'Europe. Il n'a laiſſé que des notes ou obſervations ſur les premiers conciles. Il mourut dans l'abbaye de Saint-Ouen de Rouen, le 17 Septembre 1679.

VIOLE, (*Dom Daniel-George*). D. Viole a fait honneur à la congrégation par ſon érudition, & encore plus par ſa piété. Il naquit à Soulairs dans le dioceſe de Chartres, l'an 1598. Il étoit frere du préſident Viole, & ſa famille comptoit parmi ſes ancêtres des évêques, des abbés & des abbeſſes. Il mépriſa tous les avantages que lui donnoit ſa naiſſance; &, pour ſe mettre à l'abri de la corruption du ſiecle, il entra dans la réforme de St. Maur, & fit profeſſion à l'âge de 25 ans, dans le monaſtere des Blancs-manteaux à Paris, le 19 Décembre de l'an 1623.

Pendant ſes études qu'il fit dans l'abbaye de Corbie, ſous Dom Athanaſe de Mongin, il apprit à joindre la ſcience à la piété, & ſe rendit capable des premieres charges. Son humilité l'engagea, autant qu'il lui fut poſſible, à fuir les honneurs; mais, malgré lui, les dignités le rechercherent. Trois ans après ſa profeſſion, c'eſt-à-dire en 1627, il fut nommé premier prieur de la réforme

de St. Maur dans l'abbaye de Saint-Lomer à Blois. Il fut ensuite successivement prieur de Saint-Benoit sur Loire, de Saint-Germain d'Auxerre, de Corbie & de Saint-Fiacre. Il obtint ensuite sa décharge de la supériorité, qu'il avoit soutenue avec honnneur & exercé avec fruit, & se donna tout entier aux exercices de piété & à l'étude dans l'abbaye de Saint-Germain d'Auxerre.

Quelques mois avant sa mort, il remit entre les mains de son prieur ses écrits, qui faisoient toutes ses richesses, afin de mourir dans un parfait dépouillement de toutes choses. Il se traîna encore à l'église le jour des rameaux de 1669, pour se purifier par le sacrement de pénitence, & s'unir à J. C. son sauveur, par la réception de la sainte eucharistie. Mais le jeudi-saint il ne put communier que dans la chapelle de l'infirmerie. Deux jours après il reçut le saint viatique & l'extrême-onction, dans les sentiments de la foi la plus vive. Le lendemain, jour de pâques, 21 du mois d'Avril, il rendit son ame à Dieu, après avoir mené la vie d'un prédestiné.

Ses Écrits.

Dom Viole a composé plusieurs ouvrages, dont les uns sont imprimés, les autres sont demeurés manuscrits Tous regardent la province de Bourgogne.

1. Il a donné au public la vie de Ste. Reine, vierge & martyre, avec son office & un catalogue des reliques de l'abbaye de Flavigny. On compte cinq éditions de ce livre. Il y joignit l'apologie de Ste. Reine, dont il y a eu aussi cinq éditions. L'un & l'autre furent imprimés à Paris, en 1649, in 8., chez Huot; & à Autun, chez Blaise Simonot, en 1657. L'épître dédicatoire est à M. d'Attichi, évêque d'Autun. Dans l'apologie de Ste. Reine, l'auteur prouve que l'abbaye de Flavigny de l'ordre de St. Benoit, est en possession du corps de cette sainte. Il fait voir qu'il y fut apporté en l'an 864, & que la translation qu'on prétend en avoir été faite dans l'église cathédrale d'Osnabruck, sous l'empire de Charlemagne, est une pure fiction. Il finit cette dissertation par un sommaire des titres, & par les autres preuves qu'ont les moines de Flavigny pour se maintenir dans la possession de cette sainte relique.

2. En 1656 Dom Viole publia à Paris, chez Billaine, in-4., la vie & les miracles de St. Germain, évêque d'Auxerre, avec un catalogue des hommes illustres de la ville & du diocese.

3. Il est encore auteur du catalogue des abbés de Saint-Germain d'Auxerre, imprimé par Messieurs de Sainte-Marthe, au IVe. tome de leur *Gallia christiana*.

4. On conserve à Flavigny & dans la bibliotheque de M. de la Mare, conseiller au parlement de Dijon, l'histoire de l'abbaye de Flavigny, par Dom George Viole, Bénédictin de la congrégation de Saint Maur.

5. Il composa en François la généalogie de l'illustre & ancienne famille de Viole, & de ceux qui lui ont été alliés. Elle se conserve dans la bibliotheque de Saint-Germain-des-Prés, in-4.

6. Il avoit aussi préparé l'histoire des évêques d'Auxerre, de l'abbaye de Saint-Germain de cette ville, & du monastere de Seleby en Angleterre. Il avoit copié ces ouvrages sur les manuscrits de son monastere, & les avoit éclaircis par de savantes notes. Mais

dans le même temps il fut prévénu par le pere Labbe, jésuite, qui fit imprimer ces mêmes ouvrages dans sa nouvelle bibliotheque. D. Viole fut tres-mortifié de voir son travail inutile par l'edition du pere Labbe. Mais il s'en consola, comme l'on voit par une lettre qu'il écrivit à D. Luc d'Achery, dans laquelle il nous apprend qu'il avoit tiré des autres églises & monasteres du diocese plusieurs pieces curieuses pour accompagner ces histoires, sans lesquelles, dit-il, la chose sera assez imparfaite; puis il ajoute » : Si on » le jugeoit à propos, je les donnerois » volontiers au pere Labbe, pour en » faire un troisieme volume : car il y » en a assez pour le fournir; puisqu'en » cela nous devons particuliérement » chercher le bien du public, qui sans » doute profiteroit beaucoup de tant » de recherches sur un seul évêché «.

7. Dom Viole a laissé sept volumes in-folio de l'histoire de la ville & du diocese d'Auxerre.

8. On conserve encore dans la bibliotheque de Saint-Germain de cette ville le manuscrit intitulé : *Historia abbatum monasterii Sancti Germani Autissiodorensis : additis quæ sub eorum regimine in eodem monasterio præclarè contigerunt, ab anno Christi 560 ad annum 1650. Auctore Georgio Viole, Benedictino congregationis Sancti Mauri; quinque voluminibus* in-folio. M. Bargedé, assesseur au présidial d'Auxerre, fit en 1682 l'abrégé de l'histoire de la même abbaye, sur les mémoires des peres Viole & Cotron, deux volumes in-folio. Tous ces manuscrits ont été, pendant plusieurs années, entre les mains de M. Lebeuf, & lui ont été d'un très-grand secours pour composer son histoire ecclésiastique & civile de la ville & du diocese d'Auxerre. On prétend même que l'histoire de la prise d'Auxerre par les huguenots, sous Charles IX, donnée en François par cet abbé en 1723, in-12, n'est qu'une traduction de l'ouvrage latin, manuscrit, de D. Viole.

9. *Historia monasterii Pontiniacensis per chartas & instrumenta ejusdem cœnobii.* A la vérité, c'est Dom George Viole qui en est auteur, comme nous l'apprend Dom Edmond Martene, qui l'a donnée au public dans le quatrieme tome de son tresor d'anecdotes, fol. 1222; mais c'est moins une histoire qu'un recueil informe de chartes & d'autres actes que Dom Viole avoit ramassés pour en former ensuite une histoire réguliere.

Dom Mabillon, dans son supplément à la diplomatique, fait honneur à ce savant confrere du sentiment qui établit que Robert le Fort, d'où descendent nos rois de la troisieme race, étoit fils de Conrad, comte d'Altorf & d'Auxerre, beau-frere par sa sœur, de l'empereur Louis le débonnaire, & petit-fils du duc Welphe de Baviere. Mais la vérité nous oblige d'avouer que d'autres que Dom Viole ont droit de partager avec lui l'honneur de ce systême généalogique que Dom Mabillon juge le plus vraisemblable. Dom Viole est un des écrivains qui l'a le mieux appuyé.

VIREY, *abbé de Clairvaux.* Pierre de Virey, natif du village de ce nom près de Châlons-sur-Saone, entra dans l'ordre de Cîteaux en l'abbaye de Maizieres, afin de profiter des moyens que cet ordre offre à ceux de ses membres qui veuillent cultiver les sciences, il demanda à faire ses études au college de Saint-Bernard à Paris, où il reçut le bonnet de docteur; il fut ensuite fait

abbé de Charlieu, en 1458, puis de Clairvaux, en 1471. Il est auteur de divers ouvrages; entre autres, de la vie de St. Guillaume, qui, d'abbé de Châalis, fut créé archevêque de Bourges.

VIRUEZ, *évêque des Canaries.* Alphonse Ruyz de Viruez étoit d'Olmedo en Espagne. S'étant engagé à la vie monastique à Saint-Jean de Burgos, congrégation de Valladolid, il en devint un des principaux ornements dans le 16. siecle. Outre les langues grecque & hébraïque, il posséda l'éloquence de la chaire dans un degré éminent, remplit l'Espagne du bruit de ses prédications, fut nommé prédicateur royal par Charles-quint, puis abbé de Saint Zoile de Carrion, & enfin évêque des Canaries. Ce monarque l'emmena avec soi en Allemagne, pour jouir de l'agrément de sa conversation. Il a laissé divers ouvrages, dont le plus connu est un livre de controverses, intitulé: *Le Philippines, contre Mélancton.*

VISCH, (De) *de l'ordre de Cîteaux.* Le nom de Charles de Visch est fameux dans l'ordre de Citeaux, à la gloire duquel il a travaillé de tout son possible. Il étoit né à Furnes, & avoit prononcé ses vœux en l'abbaye des Dunes. Il fut reçu bachelier en l'université de Douay, enseigna la théologie au monastere d'Eberbach dans le diocese de Mayence, puis devint prieur de sa maison des Dunes, où il termina ses jours à l'âge de 69 ans, le 11 Avril 1666. Ses ouvrages sont: divers traités de théologie; l'histoire de l'abbaye d'Eberbach; celle de l'abbaye de Thosan; celle du prieuré de Wuaerschost. A Gand; celles des abbayes du Miroir-Notre-Dame, & du Val-du-ciel, occupées par des filles de l'ordre de Citeaux; trente sermons sur la perfection monastique; les vies des bienheureux Liger & Fulcon, premiers abbés des Dunes; celles des bienheureux Ebérard de Commeda, & Richard de Frise, de l'ordre de Cîteaux; l'édition des œuvres d'Aluin de l'Isle, surnommé le docteur universel; la bibliotheque des écrivains de l'ordre de Cîteaux; l'abrégé chronologique de l'abbaye des Dunes; la vie d'Adrien Canceiller, abbé du même monastere. Tous ces ouvrages ont vu le jour en différents temps & en différents lieux. Quant à la bibliotheque de Cîteaux en particulier, il y en a eu deux éditions: la premiere fut in-4. A Douay, en 1649; la seconde qui est considérablement augmentée, parut à Cologne, en 1653. Son style n'est pas beau, & il faut lire les choses avec discernement & precaution.

VISCHER, *religieux de Saint Udalric d'Augsbourg.* Dom Sympert Vischer, profès de Saint-Udalric, ou Ulric d'Augsbourg, y a fleuri dans le 17. siecle. Il enseigna les mathématiques, la physique, & l'histoire en l'université de Saltzbourg, & mourut le 6 Juillet 1656, prieur ou prévôt de Leizheim dans le palatinat. Voici les titres de ses écrits: *Trismegistus philosophiæ moralis*, in-4., 1646; *judicium logicum de enunciatione & syllogismo*, in-4., 1646; *bilanx philosophica arte & morte librata*, in-folio 1647; *orbita philosophiæ naturalis, peripateticè versata*, in-4., 1647; *panoplia philosophiæ peripateticæ, autoritate & ratione instructa*, in-12, 1641. Il a, d'ailleurs, dressé le catalogue de la bibliotheque de Saint-Ulric, &c.

VISCHER, *religieux de Viblingenn.* Dominique Vischer, natif d'Altorf, se fit

Bénédictin à l'abbaye de Viblingenn, en 1611. Il s'y distingua par sa prudence, & on le fit passer par les offices les plus difficiles de son monastere, tels que ceux de curé, de cellerier, de procureur. Quelque soin qu'il prit pour s'en bien acquitter, il ne ne cessa de satisfaire le desir qu'il avoit de tirer de la poussiere des vieilles archives les noms & les écrits des personnages illustres qui l'avoient précédé. Aussi a-t-il laissé un grand nombre de recueils précieux, dont le principal a pour titre : *Bibliotheca vetus manuscripta*. Il y donne les vies des auteurs, & marque l'année en laquelle chaque livre a été écrit, &c; l'on y trouve ce qui concerne l'histoire dans des fragments particuliers; enfin, il y explique la poésie des anciens. Outre cet ouvrage, Vischer a laissé une lettre & un panégyrique de St. Benoit, en Grec. Il décéda en 1632.

VISCHL, *religieux de Crembsmunster*. Gothard Vischl nâquit en 1672, à Viechtach, au diocese de Ratisbonne, se fit moine en l'abbaye de Crembsmunster dans l'Autriche, en 1695, & alla faire ses études à Saltzbourg. S'étant distingué dans cette université, il y occupa une chaire de philosophie, & rappellé en son monastere, on lui confia l'enseignement de la théologie à ses jeunes confreres. On a de lui une logique, publiée in-4; & un cours entier de philosophie qui parut en 1706, en trois vol. in-4.

VISELIUS, *moine de Malmedy*. Dom Laurent Viselius étoit religieux de Malmedy dans le dernier siecle. Il est connu dans les fastes de l'ordre par un petit ouvrage qui montre du zele. C'est une traduction latine des méditations françoises de Dom Philippe François, abbé de Saint-Airy de Verdun, sur la regle de St. Benoit. Cette traduction a été mise au jour par Dom Charles Stengelius, abbé d'Ansasen.

VISSELBECCIUS, *moine d'Eresburgenn*. Pierre Visselbeccius, mort en 1395, fut un des plus grands personnages de son temps, comme de son monastere d'Eresburgenn en Saxe. Non-seulement il étoit habile philosophe & profond théologien; mais il savoit les langues, sur-tout le grec, & cultivoit l'histoire de l'antiquité. On a de lui la chronique de son abbaye.

VITAL, *moine Normand*. Orderic Vital, Anglois de nation, & religieux Bénédictin en Normandie, vivoit dans le 12. siecle. Il a composé une excellente histoire ecclésiastique, qui commence à la naissance du Sauveur, & va jusqu'en 1142; elle est en treize livres, & a été publiée en 1619, à Paris, par Duchesne, parmi les historiens de Normandie.

VITAL, *Feuillant*. Alexandre Vital, né à Mont Réal, religieux Feuillant de l'an 1615, & décédé en 1630, fut un homme d'une charité digne des premiers siecles de l'église. Il a laissé un ouvrage ascétique, intitulé : *Exercice continuel de la vertu*.

VITUS, *d'Ebersspergenn en Baviere*. Il florissoit dans le 15. siecle, & a écrit le *Chronicon* des ducs de Baviere, divisé en cinq livres. Le manuscrit s'en conserve à Vienne dans la bibliotheque impériale. Cette chronique est différente de celle de Baviere, composée par Vitus Arnpekhius, prêtre séculier.

VITUS, *abbé du haut Chesne en Baviere*. Au 17. siecle, l'abbaye du haut Chesne (*Superioris Quercus*) dans la basse-Baviere, a été gouvernée par l'abbé

l'abbé Vitus. Il étoit homme de lettres, occupé & pieux. Il a, entre autres ouvrages, fait imprimer en 1627 un livre in-8. sur la Notre Dame de Pogenbergenn.

VITUS, *de Amico.* Celui-ci, religieux Bénédictin de l'abbaye de Saint-Nicolas des Arênes, a été, de nos jours, un des curieux & savants antiquaires de l'Europe. Il vivoit encore en 1732.

VITUS, *moine de Saint-Jacques de Mayence.* Ce dernier, surnommé *Seidel*, vivoit aussi de nos jours vers 1730. Après s'être occupé des hautes sciences, il tourna ses vues vers les belles-lettres, & devint grand orateur. Il a laissé diverses pieces en ce genre, qui sont des monuments de son savoir.

VIVARIUS, *de l'ordre de Cîteaux.* D. François Vivarius a, entre autres écrits, composé la vie de Ste. Julienne, Vierge, prieure de Corneliane près de Liege, morte en 1258, & l'histoire du monastere des religieuses de Notre Dame de la Conception. Cet écrivain étoit Espagnol de naissance, & profès de la congrégation du Mont-Sion.

VOGEL, *abbé d'Augie-la-grande.* D. Antoine Vogel, mort le 6 des calendes de Janvier 1711, en la célebre & ancienne abbaye d'Augie-la-grande près de Brégent, en fut d'abord prieur, puis choisi abbé par ses confreres en 1681. Ils eurent lieu de se réjouir de leur choix, tant il leur montra constamment d'affabilité, de sincérité de cœur & de bienfaisance. Plein d'indulgence pour les autres, il menoit une vie austere, pénitente & laborieuse. Il passoit les jours & les nuits à lire & à composer. Aussi a-t-il laissé divers traités, qu'on dit être excellents, mais que je ne trouve détaillés nulle part.

VOGEL, *moine de Viblingenn.* Dom Peze compte parmi les écrivains Bénédictins du dernier siecle, Georges Vogel, religieux de Viblingenn, mais sans spécifier ses ouvrages. Il nous suffit de savoir qu'il en a composés & publiés, pour lui donner place ici.

VOGEL, *de Crémisann.* Berthold Vogel, profès de la célebre abbaye de Crémisann, s'est distingué de nos jours dans le cloître comme dans la république des lettres. Après avoir exercé la noble fonction de professeur de théologie en l'université de Saltzbourg, il fut choisi recteur de cette université, il occupoit cette dignité en 1754. On a de lui, entre autres ouvrages, un savant traité de l'église, imprimé in-4., à Saltzbourg, en 1744.

VOGT, *d'Ottonburg.* André Vogt, religieux d'Ottonburg, non content des hautes sciences de son état, sut faire son amusement de la poésie. Il a composé une piece comique, imprimée en 1621, sous ce titre: *Applausus comicus sancto Ruperto Wormatiâ per injuriam depulso, &c.*

VOLKERUS, *moine de Wingartenn.* Tout ce que nous savons de Matthieu Volkerus d'après Dom Peze, c'est qu'il avoit promis l'observance de la regle de St. Benoit en l'abbaye de Wingratenn; qu'il vivoit dans le 17. siecle, & qu'il a publié quelques écrits.

VOLMAR, *abbé de Furstenfeld, de l'ordre de Cîteaux.* L'abbaye de Furstenfeld, réforme de Cîteaux, est en Baviere. Dom Volmar qui y avoit prononcé ses vœux, en fut choisi abbé dans le 14. siecle. Il fut considéré des princes qui prenoient ses conseils dans les affaires importantes & épineuses.

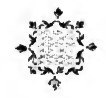
Il a écrit l'histoire de la Baviere depuis son commencement jusqu'en 1314.

VOLTIUS, *abbé d'Honcourt.* L'abbaye d'Honcourt, dédiée à St. Michel, qui ne subsiste plus, étoit de la congrégation de Bursfeld, & située au diocese de Strasbourg. Paul Voltius en fut abbé dans le 16. siecle. Il a composé un ouvrage qui comprend l'histoire de la fondation de plusieurs monasteres. Guillemann en fait mention dans son histoire des évêques de Strasbourg.

VONDERLEU, *de Saint-Pierre en la Forêt-noire.* Victor Vonderleu, profès de l'abbaye de Saint-Pierre dans la Forêt-noire, le 26 Décembre 1741, est auteur de deux ouvrages; l'un a pour titre: *Medulla theologiæ moralis, &c;* l'autre, est un commentaire sur la regle de St. Benoit.

VRANCX, *abbé de Saint-Pierre de Gand.* Corneil-Colomban Vrancx, abbé de Saint-Pierre du Mont-Blandin à Gand, publia dans cette ville, en 1602, un livre intitulé: *Colloquia de variis miraculis B. Mariæ, deque vita & laudibus ejusdem.*

VRAYET, (*Dom Ildefonse*). Vrayet vint au monde à Corbie au diocese d'Amiens. A l'âge de 19 ans il se consacra au seigneur dans la congrégation de Saint-Maur. Il prononça ses vœux le 27 Février 1623, dans l'abbaye de Corbie. Il est auteur du catalogue des abbés de Saint-Médard de Soissons, imprimé dans le quatrieme volume du *Gallia christiana* de Messieurs de Sainte-Marthe. Il a laissé plusieurs volumes manuscrits pour servir à l'histoire de la même abbaye de Saint-Médard. Il a été d'un grand secours non-seulement aux Bénédictins qui ont publié les actes des saints de leur ordre, mais aussi aux Bollandistes qui ont fait l'éloge de ses recherches, & lui ont donné des témoignages de leur reconnoissance dans le second tome des actes des saints du mois de Juin, pag. 72, numéro 15. *Hist. litt. de la Congreg. de Saint Maur.*



UBERO, *abbé de Fitere*; voyez HIBERO; c'est le même.

UDALRIC, (*St.*) *moine de l'ordre de Cluny*. Ce grand personnage, nommé tantôt Udalric, tantôt Ulric, naquit à Ratisbonne de parents alliés à l'ancienne & auguste maison de Baviere. Il reçut une éducation digne de sa naissance, puis fut introduit à la cour de l'empereur Henri III. Après y avoir édifié les courtisans par une conduite sage & uniforme, il passa dans le clergé de Nizon, évêque de Frisingen, qui lui conféra l'ordre du diaconat, & le nomma prévôt de sa cathédrale. Il occupoit ce poste, lorsqu'il entreprit le voyage de la Terre-sainte. A son retour, il distribua tous ses biens aux pauvres, passa en France, & se fit moine à Cluny, où il fut reçu par l'abbé Hugues, qui le fit promouvoir au sacerdoce. Devenu prêtre, on le chargea d'entendre les confessions de ses confreres, puis il fut nommé directeur des religieuses de Marsigni au diocese d'Autun, & enfin prieur de Gruvingen, monastere fondé en 1072, dans le Brisgaw, qu'il transféra en un lieu nommé la Celle, près de Bâle. Il y mourut en odeur de sainteté en 1093. Il a écrit trois livres des anciennes coutumes de Cluny : ouvrage qu'il entreprit à la priere de Guillaume, abbé d'Hirsauge. Dom Luc d'Acheri les a publiés dans son spicilege. Ils se trouvent au tome IVe. de la premiere édition, & au premier volume in-folio de la nouvelle. Le nom de St. Udalric est marqué dans les martyrologes Bénédictins, & dans celui de Ferrarius. L'ordre de Cluny célébre sa fête le 10 de Juillet.

UDALRIC, *évêque de Constance*. Celui-ci étoit évêque de Constance, avant de se faire moine. Il quitta cet évêché à l'occasion des maux qu'il eut à souffrir de la part de Rodolphe, comte de Brégent, & se retira en l'abbaye de Saint-Blaise, où il reçut l'habit monastique vers l'an 1129, & y mourut en 1140. Dupin le fait auteur de deux vies de saints (*a*). La premiere est celle de St. Conrad, évêque de Constance, divisée en deux livres, & dédiée à Calixte II. Elle a été publiée par Canisius dans ses anciennes leçons. La seconde est celle de St. Gébéhard, moine Bénédictin & évêque de Constance, qu'il dit avoir aussi été mise au jour par Canisius.

Autres écrivains de l'ordre, du nom D'UDALRIC.

J'en trouve quatre qui méritent qu'on se souvienne de leurs noms, savoir :

UDALRIC, *moine du Mont-Saint-Michel à Bamberg*, qui écrivoit en 1125.

(*a*) Bibliotheque des auteurs ecclésiastiques, tom. IX.

Udalric Staudigel, *religieux d'Adec*, qui a mis en Latin le traité des études monaſtiques, par D. Mabillon.

Udalric, *abbé de Tegernſen*, en 1041, dont parle Schottgenius dans la bibliotheque de la moyenne latinité, livre 20, page 802.

Udalric, *de l'abbaye de Saint-Ulric d'Augsbourg*, qui eſt loué par Poſſevin, au tome IIIe. de ſon apparat ſacré.

Udalscalc, *abbé de Saint-Ulric d'Augsbourg*. On croit que cet abbé étoit profès de Saint-Ulric même. Il vivoit au 12. ſiecle, & a écrit les différends arrivés entre Hermand, évêque d'Augsbourg, & Eginon, abbé de la même ville. Il a de plus compoſé un poëme ſur la mort & un voyage de l'abbé Eginon, que Caniſius a confié à la preſſe dans la premiere partie du IIIe. tome de ſes anciennes leçons. On lui attribue encore les vies de Ste. Marie-Magdelaine, de St. Ulric, évêque d'Augsbourg, & de St. Afre, martyr au même lieu.

Baſnage dit que notre écrivain étoit poëte & muſicien; qu'il vivoit en 1124, & qu'il fut abbé de Saint-Ulric d'Augsbourg. Si ce dernier trait eſt véritable, il ne peut l'être que de l'an 1130 environ; puiſque ce ne fut pas Udalſcalc qui ſuccéda immédiatement à Eginon, mort en 1122; mais Hézilon, des mains duquel Conrad, évêque d'Augsbourg, reçut l'habit monaſtique.

Udlestonus, *de la congrégation du Mont-Caſſin*. Thomas Udleſtonus étoit Anglois, & iſſu d'une très-noble famille. Il paſſa en Italie, & ſe fixa par les vœux au Mont-Caſſin, le 16 Juin 1592. Perſuadé qu'il n'y a de vraie religion que l'ancienne, la catholique romaine, il demanda d'aller le dire à ſes compatriotes. Ceux-ci le prirent, & le condamnerent à mort. Pour lui dérober la gloire du dernier ſupplice qu'il déſiroit, ils le mirent en priſon perpétuelle, où il périt confeſſeur à Londres, en 1647. Il a laiſſé des traités ſur toute la théologie, qui ſe voient au Mont-Caſſin.

Uffin, *ou* Uffon, *moine de Vuerthin*. L'abbaye de Vuerthin eſt au dioceſe de Cologne. Uffin, Uffinge, ou Uffon, y embraſſa la vie monaſtique dans le 10. ſiecle, & y vivoit vers l'an 1000. Il étoit Friſon de naiſſance, & homme de lettres. On a de lui pluſieurs vies de ſaints, ſavoir: celle de St. Ludger, premier évêque de Munſter, & fondateur de Vuerthin, avec un poëme à ſon honneur, imprimés à Cologne, au 16. ſiecle; de Ste. Ide, publiée dans Surius, au 4 Septembre, & de St. Luce, roi d'Angleterre.

Ughelli, *de l'ordre de Citeaux*. Ferdinand Ughelli, né à Florence, ſe fit Bénédictin en l'abbaye de Cîteaux, ſituée dans la même ville, & dépendante de la congrégation de Lombardie & de Toſcane. Ses cours d'études finis, il ne tarda pas à faire connoître ſon goût pour l'antiquité & l'hiſtoire. Dom de Viſch l'appelle l'ornement de l'Italie, la gloire de ſon ordre, & un aſtre brillant de l'égliſe. Après avoir été choiſi préſident de ſa congrégation, il en remit le gouvernement à un autre, afin d'être à même de ſervir plus librement la république des lettres. Il floriſſoit dans le 17. ſiecle. Ses ouvrages ſont: l'Italie ſacrée, en dix volumes in-folio, dont le premier vit la preſſe en 1644; des obſervations & additions aux vies des papes, par Ciaconus. Les additions d'Ughelli furent publiées à Rome in-fol.,

en 1630; les éloges & les vies des souverains pontifes & des cardinaux sortis de l'ordre de Cîteaux, imprimés à Florence, in folio, en 1624; vingt livres des hommes illustres de Cîteaux; des notes sur le martyrologe des Grecs; un traité des écrivains de son ordre; douze livres des vies des saints du même ordre, & un traité des faveurs accordées au même par l'intercession de la mere de Dieu.

UGON, *religieux d'Altaiche-inférieure.* George Ugon, moine du monastere d'Altaiche-inférieure, se distingua dans le 15. siecle, tant par ses connoissances philosophiques, que par sa dextérité dans le maniement des affaires. En 1479 il écrivit un ouvrage sous ce titre: *Gesta illustrium ducum Wavariæ ad generosissimum principem Georgium altæ & bassæ Bavariæ ducem meritissimum.* L'ouvrage se trouve manuscrit en la bibliotheque impériale à Vienne, dans la classe des historiens, numero 708, in-4.

UGONIUS, *de la congrégation du Mont-Cassin.* Dom Alexis Ugonius, né à Bresce, fit profession à Sainte-Euphémie de cette ville, le 25 Juillet 1526. Comme il fut joindre à la noblesse de son extraction beaucoup de science & de mérite, il fut nommé abbé en divers monasteres. Il gouvernoit en cette qualité celui de Saint-Pierre de Savilian dans le Piémont, lorsque la mort trancha le fil de ses jours. Il s'est d'ailleurs fait honneur par ses compositions. En 1545, il fit imprimer à Venise, in-4., un dialogue des avantages de la solitude. En 1559, il en publia un autre sur les calamités qui affligeoient l'Italie de son temps, & il en composa depuis un troisieme sur la grandeur de la congrégation du Mont-Cassin, & un quatrieme sur l'union qui doit régner dans les villes, adressé aux citoyens de Bresce, ses compatriotes.

ULIERDENUS, *de la congrégation de Chézal-Benoit* (*a*). Christophe Ulierdenus est, selon Dom Mabillon, auteur de l'histoire de l'archevêché de Bourges, sous le titre de *Patriarcham Bituricense*, que le pere Labbe a publié dans la nouvelle bibliotheque des manuscrits. Dom Christophe étoit religieux de Saint-Sulpice de Bourges, congrégation de Chézal-Benoit.

ULITPACHER, *moine de Molkc.* La célebre abbaye de Molck en Autriche ayant été réformée en 1420, plusieurs religieux s'y distinguerent par leur application. De ce nombre fut Jean Ulitpacher, qui nous a laissé un commentaire sur la regle de St. Benoit On le conserve à l'abbaye de Weingarten (*b*).

ULTMARD, *moine de Saint-Vast d'Arras.* Cet écrivain étoit religieux de la célebre abbaye de Saint-Wast d'Arras, dans le 9. siecle. Nous le connoissons pour avoir écrit, vers 877, l'histoire de l'exhumation du corps de St. Vast, faite en 852. Les Bollandistes lui ont donné place dans leur immense recueil, au 6 de Février. Le style en est aisé & naturel: chose rare dans ce siecle; mais l'on y trouve, ce semble, trop de crédulité, suivant la manie de ces temps-là.

ULMUS, *de la congrégation du Mont-Cassin.* Dom Fortunat Ulmus qui s'est rendu célebre par ses connoissances

(*a*) *Annales. O. S. B.*, tom. V, pag. 254. (*b*) Martene, préface à la tête d'un commentaire sur la regle de St. Benoit

dans l'hiſtoire eccléſiaſtique, étoit né à Veniſe, & avoit fait profeſſion à l'abbaye de Saint-George-le-grand de cette ville, le 21 Mars 1596. En 1612, il mit ſous preſſe à Veniſe la relation du martyre de St. Paul de Conſtantinople, dont on a le corps à Saint-George, avec l'hiſtoire de ſa tranſlation, & la vie de St. Coſme, hermite. En 1626, il publia l'hiſtoire de la tranſlation des corps de St. Nicolas, évêque de Myre; d'un autre ſaint du même nom, & de St. Théodore, martyr, dont on conſerve auſſi les précieux reſtes à Saint-George. En 1629, parut la relation du voyage d'Alexandre III, à Veniſe, avec celle de la victoire remportée ſur Otton, fils de l'empereur Fréderic, par le doge Sébaſtien Ziani. Outre ces livres confiés à la preſſe, il a laiſſé en manuſcrit l'hiſtoire des familles d'Erizzo, de Sagredo, de Borromeo, la chronique des patriarches d'Aquilée, in-folio, l'hiſtoire de Veniſe, &c.

Ulric, *Bénédictin Allemand.* On ne ſait de quel monaſtere étoit ce religieux, mais il a laiſſé un chronicon, (précieux pour l'hiſtoire d'Allemagne) du monaſtere d'Ernſdorff. C'eſt un volume in-4., en parchemin, qui ſe voit dans la bibliotheque électorale de Munich. L'on y trouve en outre les annales abrégées d'un grand nombre d'abbayes Bénédictines, telles que celles de Saint-Emmeramn de Ratisbonne, de Tegernſenn, de Schyre, d'Oberaltaiche, d'Etale, &c. Nous avons encore deux autres écrivains du nom d'Ulric. Le premier eſt Ulric de Burſfeld, ſurnommé Mantwin, qui écrivoit en 1404. Le ſecond eſt Umbert, abbé de Sublac, qui floriſſoit dans le 11. ſiecle.

Umbhotter, *moine de Viblingenn.* Gaſpar Umbhotter, religieux de l'abbaye de Viblingenn en Souabe, vivoit dans le 17. ſiecle, & étoit conſidéré par ſa profonde érudition. Il en a laiſſé quelques monuments dans ſes écrits, ce qui a porté Dom Peze à lui donner rang parmi les auteurs de l'ordre.

Umnon, *religieux de Saint-Arnould de Metz.* Il vivoit du temps de Charles-le-chauve, au 9. ſiecle, & compoſa, pour flatter les rois de la ſeconde race, une vie peu ſincere de leur aïeul St. Arnould. La premiere vie de ce ſaint a été écrite par un auteur contemporain, & elle eſt vraie. Celle d'Umnon n'eſt pas marquée au même coin; voyez là-deſſus l'*hiſtoire de Metz.*

Urbain II, *pape.* Urbain II, appellé Odon ou Eudes, François, natif de Châtillon-ſur-Marne, religieux de Cluny, fut créé cardinal & évêque d'Oſtie, par Grégoire VII, & dans la ſuite, le 12 Mars 1088, il fut élevé ſur le ſiege de St. Pierre, après la mort de Victor III. L'égliſe étoit alors affligée par le ſchiſme de l'antipape Guibert. Urbain gouverna avec une prudence extraordinaire. S'étant vu contraint de ſortir de Rome, où les ſchiſmatiques étoient les plus forts, il ſe retira dans la Pouille, puis paſſa en France, (aſyle ordinaire des papes perſécutés) il y aſſembla divers conciles, ſavoir: à Toulouſe, à Niſmes, & à Clermont en Auvergne. Ce fut dans ce dernier qu'il publia la croiſade pour l'Orient. On remarqua toujours en lui beaucoup de zele pour le maintien de la diſcipline eccléſiaſtique. Après avoir tenu le ſouverain pontificat durant 11 ans quatre mois & dix-huit jours, la mort l'enleva à Rome, le 18 Juillet

1099, dans le temps même que les croisés se rendirent maîtres de Jérusalem.

Quoique l'église ne solemnise point sa fête, son nom se trouve dans plusieurs martyrologes. C'est lui qui a institué le petit office de la Ste. Vierge, de même que celui du samedi. Le régistre de ses lettres est perdu, & on n'en a de lui que 35, dans lesquelles il décide plusieurs matieres ecclésiastiques. Dupin en a fait l'analyse. L'on a aussi de lui les divers réglements qu'il fit dans les conciles de Rome, de Melphe, de Troyes dans la Pouille, de Plaisance, de Clermont, de Limoges, de Tours, de Nismes, & d'un second qu'il tint à Rome, l'année de sa mort, 1099.

Dom Thierri Ruinart donne une très-grande idée de ce pape dans la vie qu'il en a composé en un volume in-4 (*a*).

URBAIN V, *pape*. Urbain V, François de nation, né au diocese de Mende dans le Gevaudan, nommé auparavant Guillaume de Grisac, étoit fils de Guillaume de Grimoard, baron de Grisac, &c. S'étant fait Bénédictin à Saint-Victor de Marseille, il s'y distingua dans les sciences, prit le bonnet de docteur tant en droit canon qu'en théologie, & enseigna avec célébrité dans les universités de Montpellier & d'Avignon. Il fut ensuite pourvu successivement des abbayes de Saint-Germain d'Auxerre, & de Saint-Victor de Marseille, l'une & l'autre de l'ordre de St. Benoit. Il gouvernoit ce dernier monastere lorsqu'il fut élu pape, pour succéder à Innocent VI, le 28 Octobre de l'an 1362. Quoiqu'absent & sans être du sacré college par les cardinaux siégeants à Avignon, il fut couronné en cette ville le 6 Novembre suivant. Il rendit la paix à l'Italie, la purgea des tyrans, se fit aimer des Romains, retrancha les abus, réforma sa cour, & favorisa les savants. Les empereurs grecs Charles & Jean Paleologne vinrent le voir à Rome, & ce dernier quitta le schisme sous son pontificat. Il termina sa carriere âgé de 61 ans, à Avignon, le 19 Décembre de l'année 1370, après avoir tenu le saint siege 8 ans, un mois & 23 jours. Son corps fut porté à Saint-Victor de Marseille, où est son tombeau. Le nom de ce pape a place dans les martyrologes de France & de l'ordre de St. Benoit. L'on a de lui diverses constitutions, l'une, entre autres, contre la pluralité des bénéfices. Cave & Warthon lui attribuent un commentaire sur l'apocalypse. Moreri ajoute qu'il composa divers traités, même durant son pontificat. Nous avons dit qu'il s'étoit fait Bénédictin de Saint-Victor de Marseille, & c'est vrai; il avoit prononcé ses vœux au prieuré de Chiriac, dépendant de ce monastere.

URBAIN, *de la congrégation du Mont-Cassin* (*b*). Le bibliothécaire du Mont-Cassin nomme cet auteur Urbain de Milan. Il ajoute qu'il étoit abbé de Saint-Sixte de Plaisance environ l'an 1500, & qu'il a écrit un ouvrage pour prouver que les Bénédictins ont droit de préséance sur les chanoines-réguliers.

(*a*) *Voyez* Annales de l'ordre de St. Benoit, tom. V; Dupin, Bibl. des auteurs ecclésiastiques, tom. VI, pag. 71, &c. (*b*) Tom. III, pag. 34.

Urbain, *moine de Farfe.* Grégoire Urbain, Italien, né à Rome, fe fit religieux à l'abbaye de Farfe en 1611, & devint abbé titulaire du monaftere de Saint Matthieu, de la congrégation du Mont-Caffin. Il fit fes délices de l'étude de l'Ecriture fainte, & a laiffé de courts commentaires fur tous les livres de l'ancien & du nouveau Teftament, qu'il dictoit & expliquoit à fes difciples. On a de lui, d'ailleurs, une méthode générale pour fe bien confeffer.

Urbani, *de la congrégation du Mont-Caffin.* C'eft le même que le précédent; on les différencie mal-à-propos. Outre les deux ouvrages dont nous venons de parler, il a compofé la chronique de Farfe, en un volume in-folio; un traité de la venue & de la divinité du Meffie; un autre qui a pour titre: *Rempart de la foi contre les juifs, & une tragédie facrée de Ste. Cecile.* Ces pieces fe confervent à Rome.

Urena, *de l'ordre de Citeaux.* Nicolas Antonio, dans fa bibliotheque d'Efpagne, nous repréfente Pierre d'Urena comme un prodige. Selon cet écrivain, Pierre, quoique né aveugle, fut admis à la profeffion en l'abbaye de l'Epine, ordre de Cîteaux en Efpagne, &, malgré fon aveuglement de naiffance, non-feulement il inventa une nouvelle méthode pour apprendre la mufique; mais il compofa encore des traités d'aftrologie & d'aftronomie. J'ai cité mon garant.

Urosa, *du même ordre de Cîteaux.* On donne à Froilan d'Urofa le titre de faint homme. Il étoit religieux de l'abbaye d'Horta, dont il devint abbé, & y décéda en 1648. On a de lui trois ouvrages; le premier eft un traité de la maniere d'élever les novices dans l'ordre de Cîteaux, imprimé in-8., à Alcala, en 1636; le fecond confifte en des méditations pour tous les jours de l'année, qui furent publiées à Valence, en 1642; le troifieme eft un gros volume d'avis moraux, refté manufcrit.

Ursin, *moine de Ligugé en Poitou.* Urfin vivoit dans le 7. fiecle au prieuré de Ligugé, ordre de St. Benoît dans le Poitou. Il s'eft fait connoître par une vie de St. Ligier, évêque d'Autun, qu'il adreffa à Antoalde, auffi évêque d'Autun.

Ursini, *de la congrégation du Mont-Caffin.* Pierre Urfini, qui vivoit encore en 1732, étoit de Naples, & avoit fait profeffion au Mont Caffin, le 5 Octobre 1698. Avant l'émiffion de fes vœux, il avoit publié in-8, à Naples, des mémoires fur la famille des Urfins. Devenu moine, il en compofa la généalogie. Il a auffi écrit l'hiftoire des villes & royaumes de Naples, & la chronique de l'abbaye de Cave.

Ursion, *abbé d'Haut Mont.* Selon M. Dupin, cet abbé, mort en 1079, a écrit une vie de St. Marcel, pape & martyr; felon Foppens, il n'eft auteur que de l'hiftoire de l'invention des reliques de ce faint, & de la tranflation qui en fut faite en fon monaftere d'Haut-Mont en Hainaut. Quoi qu'il en foit, cette relation fe trouve publiée par Bollandus, au mois de Janvier, & a fuffi pour tirer le nom d'Urfion de l'oubli.

Urtlaus, *religieux de Theris.* L'abbaye de Theris dans la Franconie fut la maifon de profeffion de Placide Urtlaus, qui, de nos jours, s'eft acquis de la réputation par fon talent pour la chaire. Nous avons de lui trois volumes in-folio de fermons, imprimés à Nuremberg

Nuremberg en 1706, & trois autres in-4., publiés en 1707. Parmi ces sermons, on en compte jusqu'à 50 sur la conception de la Ste. Vierge (*a*).

URVENNA, *moine de Valladolid*. D. Pierre de Urvenna, religieux du monastere de l'Epine à Valladolid, a vécu au commencement du 17. siecle, & a passé pour un génie si supérieur, qu'on n'oseroit le dire, ajoute-t-on, si ses ouvrages mathématiques n'en faisoient foi.

USODIMARE, *de la congrégation du Mont-Cassin*. Paul-Baptiste de Usodimare sortoit de la noble famille de ce nom, à Genes; il prononça ses vœux en l'abbaye de Sainte-Catherine de la même ville, le 3 Mai 1636. S'étant rendu habile dans l'éloquence de la chaire comme dans les matieres théologiques, il fut nommé théologal de la cathédrale. Il a traduit du françois en italien les traités spirituels & les sermons de St. François de Sales: traduction imprimée à Genes, en 1662, & à Venise, en 1701. Il étoit prêt de publier la traduction des lettres du même saint prélat, lorsque la mort trancha le fil de ses jours.

USUARD, *moine de Saint-Germain-des-Prés*. On dispute beaucoup sur la patrie comme sur le monastere & le temps où a vécu cet écrivain. Voici ce qui en est: sa patrie fut la France, Saint-Germain-des-Prés à Paris fut le monastere où il vécut, & sa mort arriva le 13 Janvier de l'an 874 ou 75. Il composa le fameux martyrologe, qui lui a donné de la célébrité, par ordre du roi Charles-le-chauve. En tête de l'ouvrage se voit un petit discours sur le culte & la maniere d'honorer les Saints. Ce martyrologe fut reçu avec tant d'accueil, que toutes les églises de l'Europe, même celle de Rome l'adopterent, & s'en servirent. On en a donné deux nouvelles éditions dans notre siecle. La premiere à Anvers, in-folio, 1714; la seconde, sur l'original même, à Paris, in-4., 1718.

UTONUS, *religieux de Cantorbery*. On ne sait autre chose de Jean Utonus sinon qu'il étoit moine Bénédictin à Cantorbery, & qu'il a laissé par écrit ce qui est arrivé de plus considérable dans cette métropole. C'est ce qu'en dit Pitseus, *de illustribus Angliæ scriptoribus*, pag. 883.

UTRENUS BOLTONIUS, *moine de Durham*. Utrenus, ou Utredus Boltonius, qui florissoit en Angleterre vers l'an 1380, étoit moine de Durham, & avoit fait ses cours d'études en l'université d'Oxford. Il fut un des habiles controversistes de son temps, & convainquit Vicleff en dispute réglée. Edouard III l'envoya en ambassade vers Grégoire XI: emploi important dont il s'acquitta à la satisfaction du prince. Il a composé un grand nombre d'ouvrages, entre autres, un traité de la dignité royale de Jesus-Christ; & un autre, du ministre royal & sacerdotal.

UTZ, *religieux de Molck*. Philbert Utz, né à Bamberg, ville impériale dans la Franconie, embrassa l'institut Bénédictin à Molck en Autriche, l'an 1644. Envoyé à Saltzbourg pour y faire ses cours, il se distingua tellement dans cette université, qu'il en devint

(*a*) *Epistolæ apologeticæ Bernardi Peze. Egger idea pietatis Benedictinæ in Mariani.*

professeur de mathématiques & de philosophie. On place son décès au onze d'Octobre 1680. Il est auteur de deux ouvrages, savoir, d'une logique, imprimée in-4. en 1656, & d'un autre, intitulé : *Basis structura physicæ de principiis corporis naturalis*, in-4. 1697.

Uva, *de la congrégation du Mont-Cassin* (*a*). Dom Benoit de Uva, issu d'une ancienne & illustre maison de Capoue, fit ses vœux au Mont-Cassin, le 10 Février 1563. Personnage vertueux, respectable, né poëte; talent qu'il cultiva avec succès, il jouit de beaucoup de considération, & fut, en particulier, très-estimé d'Antoine Colonne, vice-roi de Naples, qui le nomma son confesseur. Les productions de sa plume & du génie de Dom Uva sont, 1. le martyre des saintes Agnès, Agathe, Lucie, Justine & Catherine, en vers italiens, à Florence, in-4, en 1582, 1583, à Reggio, en 1608 : 2. un poëme sur l'instruction & l'éducation de la jeunesse, in-4., *ibid.* 1582 : 3. la pensée de la mort, à Venise, en 1599; à Florence, en 1682 : 4. le triomphe du martyre, à Reggio : 5. une tragédie de Jephté, à Reggio, en 1587 : 6. un recueil de rithmes spirituels, in-4., à Florence, en 1584 : 7. le triomphe des vierges, des confesseurs & des bienheureux : 8. un commentaire sur le poëte Dante Alighieri, & un volume de lettres que l'on conserve au Mont-Cassin.

(*a*) *Bibliotheca Cassinensis*, tom. I, pag. 101.



WADUS, *moine de Cantorbery.* Laurent Wadus avoit embraſſé la vie monaſtique dans la métropole de Cantorbery, où il ſe fit un nom par ſa piété & par ſon ſavoir. Il a compoſé, ou du moins traduit une vie de Thomas Becket, archevêque de Cantorbery.

WAGNER, *religieux de Saint-Ulric d'Augsbourg.* Léonard Wagner, ou Wagnler, vivoit dans le 17. ſiecle en l'abbaye de Saint-Ulric d'Augsbourg. Dom Peze qui nous apprend que ce religieux a compoſé differents ouvrages, n'en fait point le détail. Il ajoute ſeulement qu'il avoit une ſurprenante habileté dans l'art de lire & déchiffrer les anciennes écritures.

WAGNER, (*Pierre*) *religieux de Saint-Ulric.* Dom Pierre Wagner, contemporain du précédent, & profès du même monaſtere, s'eſt également diſtingué par ſon ſavoir. Il a laiſſé des mémoires pour ſervir à l'hiſtoire des hommes illuſtres.

WAHING, *prieur de Tegerſen.* L'abbaye de Tegerſen eſt en Baviere. Dom Bernard de Waching, qui en étoit prieur en 1450, s'eſt fait connoître par quatre ouvrages, qui ſont des monuments non équivoques de ſa ſcience & de ſa piété; le premier eſt un traité, en forme épiſtolaire, des procédures à faire dans les excommunications; le ſecond, adreſſé à Jean, évêque d'Echeſtait, eſt intitulé : *Conſolateur des affligés;* le troiſieme a pour titre : *Remedes contre les ſcrupules.* Il le dédia à un chanoine qui étoit docteur en droit; le quatrieme eſt un traité de la matiere du ſacrifice de l'Euchariſtie. Dom Martene en parle dans la préface du tréſor de ſes anecdotes, & en donne un fragment. On conſerve ce traité à Tegernſen.

WAITHE, *abbé de Cambron.* Dom Antoine le Waithe, profes de l'abbaye de Cambron, ordre de Cîteaux en Flandre, ſe diſtingua dans le 17. ſiecle. Après avoir pris les grades de bachelier en théologie, il fut, premiérement, abbé de Molinen au dioceſe de Namur, enſuite de Cambron même, en 1662. Il gouverna cette abbaye 37 ans, & en compoſa l'hiſtoire qu'il mit ſous preſſe à Paris, en 1673. On lui attribue encore quelques autres écrits.

WALBROT, *Bénédictin Allemand.* Dom Jean Adolphe de Walbrot, Bénédictin Allemand (on ne dit pas de quelle abbaye) vivoit dans le dernier ſiecle. Il a publié à Cologne un volume in-4., intitulé : *Miroir chrétien, politique & moral.* Il a rang dans les lettres apologétiques de Dom Peze.

WALDEN, *moine de Saint-Germain-des-Prés* (a). Walden, Ecoſſois de naiſſance, paſſa en France au 14. ſiecle, & ſe fit moine à Saint-Germain-des-

(a) Le Long, Bibl. ſacrée, tom. II, pag. 1222.

Prés. Là il cultiva les ſciences, & fut docteur en théologie de la faculté de Sorbonne. Il vivoit en 1398, & a écrit douze livres de commentaires ſur les petits prophetes.

WALDRAN, *évêque de Strasbourg.* Waldran, religieux de l'abbaye de Saint-Gal dans la Suiſſe, en fut tiré au 9. ſiecle pour être évêque de Straſbourg. Il aſſiſta en cette qualité au concile de Trivoli, tenu l'an 895. Outre qu'il fut un grand prélat par ſon talent pour la prédication, il excella pour ſon temps dans la poéſie. On a de lui des hymnes & des épigrammes, que Caniſius a publié au tome ſecond de la troiſieme partie de ſes anciennes leçons. Il traduiſit auſſi le pſeautier en langue tudeſque, ou allemande ancienne. Baſnage en parle.

WALDNER, *prieur d'Oſſiac* (*a*). Dom Joſeph Waldner, décédé le 28 Mai 1703, étoit profès, puis prieur de l'abbaye de Notre-Dame d'Oſſiac, des congrégations & dioceſe de Saltzbourg. Non-ſeulement il fut rhéteur, de maniere qu'il enſeigna trois fois le bel art de dire, la rhétorique, mais encore hiſtorien & poëte. On lui eſt redevable de l'hiſtoire de ſon monaſtere, qu'il publia in-4., à Laubac, en 1689. Le titre eſt : *Annus milleſimus antiquiſſimi monaſterii Oſſiacenſis.* Il eſt encore auteur d'une tragédie de Boleſlas, roi de Pologne, qui parut auſſi en 1689.

WALLENUS, *abbé de Mailros* (*b*). Wallenus, mort Ciſtercien & abbé de Mailros en 1163, a laiſſé un commentaire ſur la Geneſe. Il étoit Ecoſſois de naiſſance, & fut chanoine-régulier ſous la regle de St. Auguſtin, avant d'embraſſer celle de St. Benoit parmi les Bernardins.

WALLINFORT, *de Saint-Albans ;* voyez RICHARD ; *abbé de Saint-Albans ;* c'eſt le même.

WALSINGHAM, *moine de Saint-Albans.* Thomas de Walſingham, né dans la province de Nortfolck en Angleterre, & religieux de la célebre abbaye de Saint-Albans, floriſſoit en 1417. Il fut hiſtoriographe des rois d'Angleterre : office attaché à ſon monaſtere, & a compoſé : 1. la continuation de la Polychronique de Raoul d'Higden : 2. une hiſtoire abrégée d'Angleterre, depuis Edouard I, juſqu'à Henri V. Elle a été publiée à Francfort en 1602, par Cambden : 3. une hiſtoire plus étendue du même royaume, qui commence à la conquête de l'Angleterre par les Normands en 1066, & va juſqu'à la ſixieme année de Henri V, c'eſt-à-dire, juſqu'en 1418. Celle-ci a été imprimée in-folio, à Londres, par Parker, en 1574. Pitſeus lui attribue encore l'hiſtoire de Henri VI.

WALTHERUS, *moine de Séchingenn.* Waltherus eſt auteur d'une vie de St. Fridolin, imprimée par les Bollandiſtes au 6e. jour de Mars. Notre écrivain vivoit vers l'an 940, & étoit moine de Séchingenn, ou plutôt de Dechinghenn dans la Souabe, dioceſe d'Augsbourg.

WAL-RAVENS, (*Dom Willibrord*) religieux de l'abbaye d'Afflinghen en Brabant, ordre de St. Benoit, réforme de Saint-Vannes, congrégation de Saint-Placide. Né à Bruxelles, l'an 1725, il

(*a*) Mémoires manuſcrits envoyés d'Allemagne. (*b*) De Wiſch, Bibl. de Citeaux.

embrassa l'institut de ce monastere, & y prononça ses vœux solemnels en 1745. Doué de talents, de goût, d'ardeur pour l'étude, non-seulement il travailla dans les cours usités en sa maison, l'une des plus anciennes comme des plus célebres du Brabant, mais il redoubla de zele & d'application, dès que, sorti de la poussiere de l'école & des entraves classiques, il put se livrer à son propre génie. L'étude de la langue hébraïque qu'il apprit lui seul, celles des peres de l'église & de la théologie qu'il enseigna 11 ans avec succès, firent ses premieres délices. Il leur fit succéder la recherche de l'antiquité, spécialement celle des monuments de la bibliotheque d'Afflinghen, qu'il mit en ordre. Dom Willibrord s'occupa ensuite à traduire & à composer : 1°. il a traduit de françois en latin, le miroir Bénédictin, ou dialogue sur la regle de St. Benoit, composé par Robert Estrick, jadis prévôt d'Afflinghen, auteur dont nous avons parlé en son lieu; mais sans savoir qu'il eut été moine & prévôt de cette abbaye : 2°. il travailla à un ouvrage intitulé : *Annus Benedictinus, sive acta sanctorum ac beatorum sacri ordinis sanctissimi patris nostri Benedicti :* ouvrage qu'il n'a guere fait que commencer, au moins n'en avons nous vu que peu de cahiers; il l'a interrompu, parce qu'il a été nommé à la cure réguliere de la ville & franchise de Wavre dans le Brabant Wallon, à 5 lieues de Bruxelles. Il seroit à souhaiter que quelque savant Bénédictin remplit ce plan mieux que n'ont fait Bucelin & Catherine de Blemur; c'est-à-dire, sans fables & sans trop de prolixité. Les actes des saints de l'ordre de St. Benoit publiés par Dom Jean Mabillon sont une des plus précieuses sources où l'on peut puiser.

Comme chacun abonde en son sens, celui qui voudra entreprendre l'exécution de ce projet, se formera, s'il veut, une marche qui lui soit propre. Quant à celle de Dom Willibrord, il commençoit en Janvier de cette sorte, suivant l'ordre des martyrologes :

Kalendis Januarii.
Vita
Sancti Odilonis, abbatis Cluniacensis.

Eodem die.
Vita
Sancti Clari, abbatis Sancti-Marcelli, &c, &c.

En tête de l'ouvrage se trouve l'éloge de St. Benoit que nous donnons ici, parce que l'on y voit les motifs qui ont porté l'auteur à l'entreprendre, & les raisons propres à exciter quelque autre à le finir, ou le faire à neuf :

» *Elogium praeliminare sanctissimi monachorum in Occidente patriarchae Almistici patris nostri Benedicti.*

» Justum est, maximeque rationi consentaneum, ut dum anni hujus Be-

nedictini cursum auspicamur, diem hunc sanctissimo piissimoque parenti nostro consecremus; ei que priùs in liminis hujus ingressu debitum clientelæ ipsius sacramentum renovemus, quam, quos in Christo Jesu per almificam suam regulam genuit, filiis suis humillima nostra obsequia exhibeamus.

» Non ergò quasi insalutato patre, admiranda filiorum elogia aggredi fas est; qui, quod eximiâ olim sanctitatis gratiâ, mirificoque variarum virtutum splendore orbi illuxerint universo; hoc ab ipso, post Deum; copiosissime acceperunt; ab eoque veluti minora sydera lumen suum à fulgidissimo solis sinu mutuati fuerunt.

» Quam felici itaque auspicio Benedictinum hunc annum ingrediamur, jam præsentimus, maximè dum in natali Smi. Patris nostri id nobis innuere ecclesia videtur, canens illud Siracidis: *quasi sol refulgens, sic ille effulsit in templo Dei.* Certè non errantia vel infausta, prout astronomi de sphærâ cœlesti differunt, sydera circulum mystici hujus anni conficient, felicia verò eaque fixa. Cuilibet diei affulgebunt, non alium evibrantia fulgorem, quam illum, quo benignissimus sol ille Benedictus gloriosissime coruscat, eisque supereminenter effulget.

» Quo fit, ut dum quilibet anni dies novo faustoque suo sydere illustratus nobis per suas continuò sibi succedentes vices illucescet, novos etiam, eosque mutuatos à sole Benedictino radios simus aspecturi, omnigenarumque virtutum fulgoribus mirè variegatos distinctè contemplaturi, quò magis almifici Patris nostri gloria nobis, cunctisque hæc inspecturis patescat; & dum singulos in singulis sanctis ejus stupentes admiramur, ac venerabundi suspicimus, quantus in sanctissimo Patre nostro Benedicto sanctitatis fulgor extiterit, quantâque in cœlis gloriâ effulgeat, pro modulo nostro intelligamus, eo, ut confido, eventu, ut qui inter mystica illa sydera, inter cœlestes hos candidatos adscribi, eorumque in supernâ beatitudinis nostræ aulâ felicissimo perfrui consortio desideramus, hìc priùs in terris eximium virtutum splendorem sanctorum vitas imitando mutuemur, piâque æmulatione nostrum faciamus.

» Itaque non est; quam metuere debemus, inopia, ibi tantus virtutum omnigenarum nos apparatus exspectat, ac ibi nullus futurus est dies, quin aliqui virtutum radii è gloriosâ sydereâque hac sanctorum corona emicantes, pulcherrimo suo decore ad earumdem participationem nos sint invitaturi, cùm enim magni nostri Gregorii judicio Ss. Patriarcha & dux noster Benedictus omnium justorum spiritu fuerit plenus, nullum nos dubium pulsare potest, quin sancti illi, qui sacro ac suavi illius disciplinæ jugo olim colla subdiderunt, de eodem plenissimè acceperint, nam quidquid in hâc Benedicta plebe, sydereoque illo cœtu potest esse virtutis & gratiæ, de sanctissimo Patre nostro Benedicto quasi quodam fonte lucidissimo omnium in eos rivulorum puritas emanavit; ita tamen, ut quemadmodum sol ille materialis syderibus lumen suum mutuando nihil de fulgore suo deperdit; haut secùs nihil de sanctitatis ac virtutum suarum fulgore sanctus sol ille Benedictus diminutum habeat.

» Si enim in hoc sacro sydereoque Benedictinorum choro apostolicus ardescat zelus; fervet in Benedicto: si

illic animadvertas laudabilem prophetarum numerum; mirare hic sacrum enthusiastem Benedictum. Si in hoc martyrum candidato exercitu fervescebat charitas, flammescit in Benedicto. Si in hoc religiosissimo confessorum consessu mirabilis sit pœnitentiæ rigor; & mirabilior est in Benedicto. Si arctam in hoc devotorum anachoritarum cœtu mireris solitudinem; & arctiorem in Benedicto mirare. Si niveum in hoc liliato virginum collegio suspicias castimoniæ fulgorem; & hunc ad stuporem in Benedicto suspice & meritò; oportebat enim, ut qui dux cæterorum ac parens à Deo fuerat electus ac constitutus super montem sanctum ejus nempè religionis, tam opulentâ distinctaque virtutum congerie eniteret, quò abundantius singulos pro uniuscujusque statu per participationem locupletaret; bonum enim sui diffusivum esse, nemo ignorat.

» Sed ne rem ipsam veluti puerili quadam exaggeratione aut certè parasitorum more extollere videamur qualiter sanctum Patrem nostrum præconizet ecclesia, audiamus; canit enim de eo in ejus officio :

Quidquid antiqui cecinêre vates (a) ;
Quidquid æternæ monimenta legis,
Continet nobis celebranda summi
Vita monarchæ.

Extulit Mosen pietas benignum ;
Inclytum proles Abraham decorat ;
Isaac sponsa decus, & severi
Jussa parentis.

Ipse virtutum cumulis onustus ;
Celsior nostri patriarcha cœtus,
Isaac, Mosen, Abraham sub uno
Pectore clausit.

Inter æternas superum coronas (b),
Quas sacro partas retinent agone,
Emicas celsis meritis coruscans
O Benedicte.

» Sanctissimum itaque Patrem tot tantisque meritis effulgentem hodie compendiosum veluti pietatis nostræ atque devotionis objectum venerabundi suspicimus; aspicimus eum in omni sua, quâ Deus largitor bonorum omnium ornavit illum, perfectione consistentem, non merita aut heroicos illius virtutum actus dinumerando, quibus *mirificavit dominus sanctum suum*, eosque singulatim prædicando; sed singulos & singula sub unâ perfectionis

(a) *Ad Matutinum.* (b) *Ad Laudes.*

forma collectos honorando; confitentes Domino, quia in sanctissimo Patre nostro *multam gloriam fecit magnificentiâ suâ à sæculo.* Et ut filii Benedicti sacrum hujus anni circulum perseveranter deambulemus, neque sacri illi dies frustra nobis illucescant, humillime rogitemus eum, ut det nobis constanter imitari, quod celebrare delectat, & ut in tantis cum paterna ejus benedictione ambulantes fulgoribus eamus *de virtute in virtutum*, donec *ut filii lucis*, ut filii Benedicti sydereo sanctorum cætui in cœlis adscripti, simul cum ipsis beati Deo æternaliter perfrui mereamur, *Amen.*

» Semper quidem operæ pretium fuit illustres sanctorum describere vitas, ut sint in speculum & exemplum, ad quoddam veluti condimentum vitæ hominum super terram, per hoc enim quodammodo apud nos etiam post mortem vivunt, multosque ex his qui mortui sunt, ad veram provocant & revocant vitam. Verum nunc maximè id requirit caritas sanctitatis, & nostra plane ætas inops virorum.

S. Bernardus in prologo in vitam S. Malachiæ.

Dom Willibrord Walravens ne s'étoit pas borné à l'année Bénédictine des personnages illustres par la sainteté; il avoit entrepris à peu près le même sujet que nous venons d'exécuter: une bibliotheque Bénédictine. Il en étoit à la lettre B, à l'article de Bede le vénérable, lorsque, nommé curé de Wavre, il fut contraint d'abandonner cette louable entreprise de même que la précédente. Comme cet ouvrage étoit destiné à la presse en son entier, nous croyons ne pouvoir moins faire que de donner place dans le nôtre, à sa préface, à son titre & à ses préliminaires.

Præfatio Domni Wallibrordi Walravens, Lectori benevolo.

» Inter cætera, duo præcipuè esse solent, quæ reipublicæ christianæ non parum decoris atque splendoris adferunt, sanctitas nempe & doctrina. Has in religioso statu maximè excoli & exerceri cunctis est in propatulo: unde hic merito à B. Cypriano prædicatur flos ecclesiastici germinis, ornamentum gratiæ spiritalis, laudis & honoris opus integrum atque incorruptum, Dei imago respondens ad sanctimoniam Domini; gaudet in illo atque per illum largiter floret ecclesiæ matris gloriosa fœcunditas; in illo cernimus quid imitemur utiliter, ab eo docemur quid fugiamus salubriter: quod certe in sacro sancti Patris Benedicti ordine sole clarius intueri licet, qui teste Paulo V. in ecclesiâ Dei singulari quodam splendore refulget.

» Et quis singularis illius est splendor? Splendor ejus est cultus ille divinus, qui ex præcepto regulæ diu noctuque ad imitationem angelorum coram Dei throno à monachis in choro frequentatur riteque persolvitur; splendor ejus est religiosa illa gravitas, & gravis illa modestia; splendor ejus est quotidiana sensuum mortificatio, & ædificans conversatio; splendor ejus est diuturna virtutum exercitatio, earumque felix acquisitio; splendor ejus est singularis in Deum charitas nihil ipsi anteponendo, ac quotidiana in proximum dilectio, benignam, ut regula præcipit

præcipit, erga myſtica Chriſti membra hoſpitalitatem exhibendo; verbo: ſplendor ejus eſt Martha in labore, & Maria in contemplatione.

» Ne quis tamen putet, me hic quoddam velle ordinis noſtri elogium pertexere, & quaſi proprias merces, ut vulgo dicitur velle propalare aut præconizare, vino etenim vendibili non eſt opus ſuſpenſa hædera: ſufficit me ea à longè tetigiſſe, iis immorari, aut ea pertractare non meus eſt ſcopus; hunc plene ac fructuoſe ſibi conſecutus eſt non ſine præclara laude reverandus in Chriſto P. Gabriel Bucelinus in ampliſſimo menologio ſuo Benedictino, qui inter cæteros noſtros hagiographos maximum illud punctum in ædificationem fidelium orbi Chriſtiano patefecit, juxta quod ſcriptum eſt: *Luceat lux veſtra coram hominibus, ut videant opera veſtra bona, & glorificent patrem veſtrum, qui in cœlis eſt.* Cui & merito ex apoſtolo hæc addenda etiam eſt ratio: ut ſcilicet, *is qui ex adverſo eſt, vereatur*, imo & ſalubriter confundatur, *nihil habens malum dicere de nobis*, prout, proh dolor! criticis hiſce temporibus factitari videmus, non ſine religioſorum ac proborum virorum injuriâ.

Hujus ergo viri, de ordine monaſtico optime meriti, rationi inſiſtens, non menologium glorioſis ſanctorum ordinis meritis exornatum pervolvendum expono; non hic ſplendidiſſimis ſanctimoniæ illorum radiis animum, mentiſque oculos ſuffundere intendo; ſanctitatem, inquam, illorum eximiam, quâ ſacrum Benedictinum ordinem decorarunt, admirationi veſtræ proponere ex profeſſo mihi non eſt animus; hunc enim laboris fœtum ipſi Bucelino adſcribo, ſed aliud hic punctum attingo, eorum nempe doctrinam, quâ ipſi tam in ſacro noſtro ordine quam in eccleſia Chriſti, jam ferè per duodecim ſæcula refulſerunt; verbo: *Bibliothecam Benedictinam* cunctis aperio, referens ex probatiſſimis ſcriptoribus variarum ac omnigenarum materiarum titulos, quos ad unumquemque ex noſtris ſcriptorum ut genuinos pertinere oſtendo, in quibus quilibet eorum tum antiquitus, tum noviter, eſt verſatus. Et ne quidquam bibliothecæ hujus amplitudini atque ſplendori deeſſe contingat, dilatabunt illam præclara ſcriptorum ordinum ac congregationum ſub regula ſancti Patris noſtri militantium nomina, qui quamvis alio quam Benedictino nomine vulgo vocitari ſolent, primitus tamen à ſancto Patre noſtro Benedicto veluti rivuli à fonte, ut ſurculi à trunco, vel ut ſegetes à ſolo fertiliſſimo, etiam à ſacris illius inſtitutis ortum ſuum duxerunt, adeoque à regulâ eos exiſtimare ad latum quidem unguem abſceſſiſſe, ipſis injurioſum eſt; omnes etenim ſe vere Benedictinos eſſe proclamant, prout in ſynopſi chronologica patebit.

» Quare bibliothecam hanc amplificabunt Cluniacenſes, Camaldulenſes, ac Vallis-umbroſæ ſcriptores; dilatabunt humiliati, Guillielmitæ & Sylveſtrini; complebunt Cœleſtini, ac Olivetani; ac præ cæteris ornabunt ac coronabunt puri nominis Benedictini; quos inter irradiabit Gregorius Magnus, enitebit venerabilis Beda, fulgebunt Ildephonſus ac Iſidorus, coruſcabunt Lanfrancus & Anſelmus, in capite vero ſancti patriarcha noſter Benedictus ſanctâ ſuâ regulâ diſcretione præcipua, ſermone luculenta eminebit; quorum lucubrationibus biblio-

thecas suas exornari ac locupletari magni ducunt extranei : adeoque invenientur hic scriptores regulæ Benedictinæ professores quasi ex omni gente cogniti, Angli, Germani, Galli & Itali, Hispani & Belgæ, quorum omnium nomina, eorumque lucubrationum titulos ex fide dignis, tum nostris, tum etiam extraneis historiographis illuc referre non me pigebit.

» Interim ne quemquam hoc offendat, si scriptorum Cisterciensium hic mentionem non fecerim; cum id longe ante me præstiterit R. D. Carolus de Visch, præclaramque ordinis sui scriptorum Bibliothecam ediderit; bis *idem* repetendum non judicavi, ne alioquin elucubratio ejus nostræ inserta abrogaretur, aut à legentium manibus abstracta, oblivioni traderetur. Hoc tamen præstare conabor, nempe, si quos scriptores hujus ordinis editioni præfatæ bibliothecæ posteriores invenero, in hanc nostram bibliothecam referre.

» Verum ne multitudo ordinum eo nomine recensitorum forte hanc nostram percurrenti bibliothecam confusionem ingerere queat, scriptores propositos non sub nomines ordinis, sed congregationis V. G. Cluniacensis, Camaldulensis & citabimus, ne alias ab instituto sancti patris nostri, cui olim suâ se professione subdiderunt, distincti ac alieni existimentur.

» Et ut bibliotheca hæc facilius percurratur, ordo alphabeticus discriminabit scriptorum nomina, tædium alleviabit chrono historia iis scriptoribus propria, eisque breviter adaptata; & cum doctrina sanctitate magis fulgescat; non impediam, ubi res ipsa petierit, illorum elucubrationum titulos propriis virorum illorum sanctimoniæ radiare fulgoribus, ac ibi quemquam sanctum aut beatum nominavero, id intellectum velim juxta tenorem bullæ Urbani VIII.

» Cæterum hanc bibliothecam non aperio, ut cum quibus criticis serram contentiose traham, aut fulgorem doctrinalem aliorum ordinum obfuscare adnitar; quot enim quantique ex illis viri prodierint, satis est manifestum; quamque eximii illi fuerint è lucubrationibus eorum colligere licet, velut ex ungue leonem. Alia itaque mens mea est, avitam scilicet Benedictinis alumnis instillare indolem, talemque in ipsis desiderare & videre perfectum quantum ad doctrinam, qualem laudato suo menologio quæsivit noster Bucelinus quantum ad sanctimoniam; cum enim majorum exemplis constet animos ad ulterioram profectum quamplurimum excitari, hanc eis ideo bibliothecam aperio, quatenus majorum suorum cum acta tum scripta attenti cognocentes, non intelligant solummodo, qualiter ipsi ordini & ecclesiæ Dei profuerint, sed eorum etiam vestigia sequentes ad propositum sibi doctrinæ scopum pertingere satagant, in omnibus quærentes, ut dum ordini aut ecclesiæ Dei, vel aliquibus ex ejus membris prosunt, glorificetur Deus, qui est benedictus in sæcula.

» Huic accedit non minoris utilitatis momentum; quandoquidem hæc nostra bibliotheca, fit pariter chronologica, ex illâ brevis ac compendiosa rerum benedictinarum idea nostris ac extraneis non inutilis exhibebitur, ac denique hæc hodierno tempore in viros religiosos inquirentibus, eisque obgannientibus tacitæ velut apologia inserviet. En lector benevole, motiva, quæ

me ad hujus bibliothecæ collectionem impellunt, & in quam lubens incumbo, exiguo tametsi conatui boni consule, ac omnipotentiam pro me exorato divinam. *Vale.*

Bibliotheca scriptorum sacri ordinis sanctissimi Monachorum in Occidente patriarchœ Benedicti.

Synopsis chronologica de vita Smi. Patris nostri Benedicti, ejusque regula, ac congregationum & ordinum cæterorum, sub ea militantium, origine.

I.

» Sanctissimus monachorum in Occidente patriarcha Benedictus, vir egregius & post apostolos singularis, augustissimo urbis & orbis Aniciorum genere oriundus, patrem habuit Eutropium nomine, matrem vero Abundantiam ex illustri Riguardatorum familiâ: Nursiæ namque in ducatu Spoletano anno Christi 480, una cum Scholasticâ sorore suâ desideratissimo partu editus, instar stellæ matutinæ orbi opportune illucescere cœpit: hoc enim tempore, quo Simplicius papa totius christianissimi clavum gubernabat, miserabilis erat universæ Europæ facies; Italiâ nempe sub Odoacre Herulo, Hispania & Aquitania sub Alarico Visigotho, Gallæciâ sub Suevis Arianis oppressis; Gallis sub Childerico idolatra ingemiscentibus; Germania & Anglia internalis paganismi tenebris haud minime involutis.

» Hic puberes vix annos attingens, jam aridum mundum cum flore despiciens anno Christi 494. Roma ibi causâ studiorum degebat, se furtim subduxit, ac in Sublaci specum sese recepit eo fere tempore, quo Clhodovæus Francorum rex cum suâ gente idola ejuravit; ibique mundo incognitus, excepto Romano monacho à quo sanctæ conversationis habitum acceperat, ejusque pio fovebatur adjutorio, per triennium inter frequentissimos tentationum tumultus infractus, perfectionis apicem, quoad in hâc vitâ licet, est consecutus, ut pote, teste Gregorio magno, *omnium justorum spiritu plenus.*

» Constructis itaque apud Sublacum monasteriis duodecim, quibus jam per annos plurimos miraculis effulgens, sancte præfuerat, cum Sanctis Mauro & Placido, quorum primum Euthycius (seu, ut vult Wionus,) æquitius, & alterum Tertullus patricius, eorum respective parentes jam ante anno videlicet 522, aut 523. Sanctissimo patriarchæ nostro in disciplinâ monasticâ instituendos tradiderant, Cassinum petiisse creditur anno Christi 528. Ibique detestandum illud Apollinis idolum evertit, lucos succidit, & commorantem circumquaque multitudinem prædicatione continuâ ad fidem perduxit, ac eo in loco celeberrimum illud archimonasterium ædificavit; unde veluti *de Sion exivit lex nostra*, nempe regula sancta monachorum, quam sanctus pater Benedictus sermone luculentam, discretione præcipuam exaravit, ut inde per universam Europam ordinem suum diffunderet, quasi funestissima illa ætate comparatum fuisset hoc vivendi institutum, tutissimum adversus humanas miserias refugium; & quidem universa pene Europa Benedicti sæculo monachis adlaborantibus veram religionem suscepit; hunc enim prophetico spiritu sublimatum, ac miraculorum gratiâ præclarum fama ubique divulgaverat. Unde inter alia contigit, ut Totila Go-

thorum rex eo rumore permotus octavo Gothici belli anno pene exacto, cui respondet annus 542. Cum jam per annum integrum Italiæ principatum obtinuisset, an res ita esset per spatharium suum, qui se comitatu trabeâque ornatus, regem simularet, exploraverit: sed, fallacie divinitus detecta, rex ipse Totila Cassinum venit, ac supplex Benedicti sanctitatem veneratus ac testatus est, à quo plura sibi futura, necemque post decursum novem annorum sibi certo obventuram intellexit; & qui ut lupus monasterium intrare statuerat, nunc, veluti agnus mansuetior factus, ex eo recessit.

» Denique Sanctus patriarcha Benedictus, cum per annos fere quadraginta sex monasticam disciplinam in Occidente pene collapsam pristino suo splendori restituisset, stans & orans inter discipulorum suorum manus beatissimam efflavit animam, meritisque gloriosus in cœlum conscendit anno Christi 543, ætatis vero suæ 63. Duodecimo calendas Aprilis, in quem diem incidebat, non ut aliqui putant sabbatum sanctum, sed, ut bene reflectit noster Mabillonus, sabbatum ante Dominicam passionis; congruisque honoribus sepultus est in oratorio Sti. Joannis-Baptistæ, in quo sororem suam sanctam Scholasticam, jam pridem sepelierat, ibi hodiedum, inquit milletius testis oculatus, summum est altare, sub quo spatiosa est crypta, habens fenestras orientem versus in quam descenditur per duas portas, & unum & triginta gradus, qui sunt hinc indè in extremitatibus suppedanei majoris altaris. Dexteræ autem portæ incisum est hoc distichon:

Quisquis es ingredere, & Benedicti corpus honora,
Corde humili, flexo poplite, mente pia.

Sinistra vero istud.

Æde sub hac celebri Scholastica virgo quiescit.
Quam tibi fauturam sollicitato prece.

» Tria in hac crypta, refert citatus auctor, sunt altaria: medium autem directe est sub sepulchro sanctorum Benedicti & sororis ejus Scholasticæ: in ipso autem choro, qui retro est summum altare, situm est Sancti Benedicti sepulchrum juxtà posteriorem sive adversam altaris partem; estque instar parvi cujusdam altaris binis marmoreis columnis sustentatum, sub quo duæ continuo lucent lampades: in pavimento ante hoc sepulchrum marmoreæ tabulæ insculpta sunt hæc verba:

Divi patris Benedicti, ejusque sororis
Sacræ virginis Scholasticæ sepulchrum:
Quorum mens ut semper in Deo una fuit,
Ita eorum corpora nec sepultura separavit.

» Antiquitus tamen sancti patris nostri sepulchrum hoc sequenti epitaphio honoratum fuisse, licet chronicon Cassinense hujus non meminerit, refert Sylvester Maurolicus ex manuscripto codice bibliothecæ regiæ in Escuriali, estque tale :

Nursia me genuit, specus obstulit alta, Casini
Me rapuit vertex, aula beata tenet.

Ita ille lib. I, historiæ sacræ omnium religionum.

» Sepulchro sancti patris nostri glorioso parum inhæsimus cum id rei dignitas exigere videbatur, verum specialiora ejusdem merita jam inspiciamus. Quandoquidem sanctus patriarcha Benedictus cum meritis & miraculis, tum sacri ordinis sui institutione quasi sol refulgens sic effulsit in templo Dei; hoc certe longe amplissimo ipse refulget merito, quod ei adscribitur à nostris scriptoribus, nempe : propagatio psalterii Mariani distincti ab eo vulgo *rosario*, quod à Sancto Dominico ordinis prædicatorum fundatore ad debellandum Albigensium hæresim sæculo 12. institutum ac promulgatum fuit. Præterea hoc merito specialiter fulget, quandoquidem præter promotum toto orbe frequentissimum salutationis angelicæ usum, primus fuerit, qui orationem vocalem ad septem horas canonicas complete reduxerit, de quâ harum rerum solertissimus indagator Robertus cardinalis Bellarminus : & nomen & tempus completorii, inquit : *Primum invenio in regulâ Sancti Benedicti.* Idem sanctus pater orationem dominicam in matituno pariterque in vesperis clarâ voce dici voluit; ac è Sanctis Ambrosio & Augustino hymnum *Te Deum laudamus* primus matutinis adjecit. Idem Sancti Damasi in celebrandâ gloriâ sanctæ Trinitatis, reverentiam tantopere suspexit, ut ad singula *Gloria patri & filio* &c, suos consurgere voluerit : qui usus ab eâ in universam ecclesiam emanavit. Quid plura ? meruit patriarcha felicissimus, quod sanctorum uni vix contigit, tres omnino Christi vicarios, eosque rarâ vitæ sanctitate conspicuos, vitæ atque à se gloriose gestorum scriptores dignissimos, sanctum magnumque ecclesiæ doctorem Gregorium, ac Sanctam Zachariam, qui græco sermone hanc orienti communicavit, & Sanctum Victorem III, qui Baronio ac Petro Diacono testibus, mira illius gesta libris omnino quatuor complexus est ; hæc pro compendiosi nostri instituti ratione : jam aliquid de regulâ sancti patris nostri dicamus.

II.

» Regulam monachorum à sancto patre nostro Benedicto Sublaci conscribi inceptam ; sed Cassini ab eo auctam, omnibusque numeris absolutam, jam in Italia ipso vivente promulgatam ac disseminatam fuisse, nullus in dubium revocare debet, quandoquidem constet apud nostros historiographos Siciliam, Galliam & Hispaniam deinde primas fuisse regiones, quæ ante annum 543., quo sanctus noster legislator ad cœlos migravit, sancta ejusdem instituta susceperunt.

» Verum quibus elogiis hanc pro

dignitate suâ extollemus ? cum nulli author displiceat, opus approbari necesse est; nam ut ait Gregorius magnus: *Sanctus vir nullo modo potuit aliter docere quam vixit.* Unde sicuti approbato opere, approbatur & author; haud secus hic approbato authore, approbatur & ejusdem opus. Regulam quippe inspicito, & Benedictum ibi delineatum videbis. Hinc nostra, certe exigua, non adjiciamus ei præconia, dum illustriora imo & apostolica eam præconizant oracula. Præterquam enim, teste Goffrido Vindocinensi, *in hâc* eximiâ sancti patris Benedicti *regulâ inveniatur omnis perfectio*, & ut ait Sanctus Rupertus Tuitiensis, ejusdem *dictatorem spiritum sanctum* fuisse non dubitemus; *scalam* hanc esse asserit mellifluus Sanctus Bernardus, *cujus summitas cœlos tangit. Scalam* hanc celestem cuilibet scandere licet, nullus excluditur nisi volens, quandoquidem, teste B. Petro Damiani, *regula ampla est, ad omnia genera hominum capienda*, atque, ut Ludovicus pius fatetur *sequentes se ducit ad Deum.* Hinc illud, etiam regium Hugonis effatum: *Specialiter tibi inculco, nullo pacto ducem omnium, patrem dico Benedictum, à te patiaris divelli.* Ecce quot præcones, tot testes, & eo omni exceptione majores quo illustriores, qui sancti patris Benedicti regulam præconizant, dum loquuntur.

» Liceat & nunc ad ampliorem sancti patris Benedicti regulæ splendorem & gloriam in medium huc adferre duorum sanctorum pontificum, nempe: Gregorii magni, & Zachariæ oracula, qui hanc auctoritate apostolicâ approbarunt & confirmarunt. Duas huc scripturas rem illam concernentes ex nostro Yepesio adfero, quarum est:

(I.)

Sancti Gregorii magni regulam approbantis & confirmantis.

Ego Gregorius sanctæ Romanæ ecclesiæ præsul, scripsi vitam B. Benedicti, & legi regulam quam ipse sanctus manu suâ propriâ scripsit. Laudavi, & confirmavi in generali synodo, & per diversas partes Italiæ, ut illic, & ubicumque Latinæ litteræ legerentur, præcepi ut diligenter observarent, quicumque ad conversionis gratiam accessuri essent, usque ad finem mundi; & confirmo duodecim monasteria quæ sanctus ipse construxit, & in unoquoque duodenos monachos posuit.

Scriptum per manus Benedicti scrinarii sacræ Romanæ ecclesiæ, mense Julio, indict. 13 *pontificatus Domini Gregorii in sanctissimâ sede B. Petri anno sexto.*

» Hæc approbatio à Gregorio magno missa fuit D. Honorato monasterii Sublacensis abbati eodem anno quo supra cui respondet annus à Christo nato 596. Huic præterea Gregoriano decreto accedit scriptura hæc.

(II.)

Quæ est S. Zachariæ papæ, cujus compendium ab yepes ex Leone Ostiensi desumptum est tale ut sequitur:

Zacharias episcopus, servus servorum Dei, omnibus Christi sanguine redemptis, salutem & apostolicam benedictionem. Omnipotenti Deo, cujus melior est misericordia super vitas, gratias agimus, qui gloriosus in sanctis suis atque

mirabilis est, ac virtutes & dona ineffabili largitate dispersit! Ipse quippe B. Benedictum patrem omnium instituit monachorum. Ipse illius meritis Cassinense monasterium in solo Tertulli Patritii fundatum, omnibus per totum orbem cœnobiis Clementi benignitate præfecit, ubi ipse Sanctus monachorum regulam scripsit, quam sanctæ memoriæ Gregorius prædecessor noster in libris dialogorum satis approbat & laudat, & nos approbamus & laudamus, & sanctam *instituimus & ordinamus in dedicatione ejusdem ecclesiæ, dum ibidem cum archiepiscopis tredecim, & episcopis sexaginta octo adessemus. Scriptum per manum Leonis notarii & regionarii, atque scrinarii catholicæ romanæ ecclesiæ in mense Januario per indictionem supra dictam primam. Datum duodecimo calendas Martii, Aquini, per manum Benedicti episcopi sanctæ Sylvæ Candidæ, bibliothecarii sedis apostolicæ anno Domini nostri Zachariæ summi pontificis & universalis papæ septimo in mense Martio, indict. supra dicta prima.*

» Hic observandum similiter, pro ut supra fecimus, anno septimo pontificatus Zachariæ correspondere annum Christi 748, quandoquidem, ut utrumque calculum probemus, ex nostro Cherubino tom. I. Bullarii Romani constet, Gregorium magnum anno 590, Zachariam vero anno Christi 741, ad summum pontificatum evectos fuisse.

» Cum igitur sancta hæc regula tam illustres, imo etiam apostolicos habeat præcones, mirum est, eam quocumque terrarum desideratam ac expetitam fuisse, quod certe probant plura ejusdem millena exemplaria diversis temporibus locis & linguis excusa, quæ universam Europam implere videntur. Quæ certe non solum quantum ad verba, sed etiam probabilius quantum ad capitum distinctionem, ac titulorum inscriptionem originali suo correspondent; si quidem in concilio Duziacensi II. anno Christi celebrato nempe 874, citatur regula Sancti Benedicti valde frequenter cum expressione numeri, seu quoto capite verba allegata habeantur, idque conformiter ad exemplaria moderna. At ubi tam pretiosus thesaurus sacris B. patris nostri manibus confectus tandem remansit?

» Duo reperio exemplaria à B. patre nostro Benedicto originaliter conscripta fuisse, quorum unum Sanctus Maurus anno Domini 543, in Gallias proficiscens secum detulit; & apud majus monasterium Turonense postea pro reliquiis asservatum fuit. Alterum vero etiam propriâ manu ejus exaratum anno Chisti 586, dum Longobardi monasterium Cassinense vastabant, fugientes monachi Romam asportaverunt. Deinde post annos centum & amplius, instaurato à Sancto Petronace monasterio Cassinensi, eadem regula à Sancto Zachariâ papâ illuc relata est, pro ut ipsemet his verbis testatur, ait enim: Hæc autem eo die, quo sancti patris ecclesiam dedicavimus, parvitas nostra obtulit: libros scilicet sanctæ scripturæ, & librum regulæ quam piissimus pater manu propriâ scripserat. Pondus etiam libræ panis, & mensuram vini, necnon diversa ad ecclesiasticum ministerium ornamenta, & possessiones apostolicâ liberalitate concessimus. Hæc ille; sed proh dolor! Quod aliis rebus, etiam sanctissimis, evenit, in cineres & favillas abiit; dum teste cardinali Ostiensi

lib. 1 chronici Caffinenfis cap. 51, feptimo Ragemprandi abbatis anno (Chrifti vero 896). Monafterium Teanenfe, cujus erat abbas II. Caffinenfis vero XXI, occulto Dei judicio cum omnibus operibus fuis igne abfumptum eft, ibi etiam regula, quam B. Benedictus manu fuâ confcripferat, & facci in quibus divino juffu cœlitus eidem patri Benedicto efcæ delatæ funt, & plura infuper cœnobii iftius monumenta incendio conflagrarunt. Sed ne omnia voracibus flammis periiffe putemus, quidquid à fratribus potuit quomodolibet eripi, hoc ait Oftienfis, in epifcopio ejufdem civitatis fuiffe repofitum: inter quæ omnia particulam quamdam regulæ, quæ etiamnum in facrario Caffinenfi inter reliquias affervatur, repertam fuiffe putamus: fcribit namque Milletius fe anno Domini 1605. In facriftiâ Montis Caffini vidiffe *ultimum caput regulæ Sancti Benedicti propriâ ipfius manu in cortice arboris defcriptum*, eratque argento pellucidoque cryftallo inclufum, hæc verba cælaturæ infculpta gerens: *Hæc eft fcriptura propriæ manus Sancti Benedicti abbatis.*

» Unde colligi poteft, regulam fancti patris noftri olim in cortice arboris ab ipfomet defcriptam fuiffe: neque in dubium id quifquam revocet, quandoquidem tempore fancti patris noftri ufus ille adhuc perfeveraret; anno quippe 569. Ufus ifte necdum totaliter erat abolitus, ut patet ex inftrumento originali immunitatis, quod Sanctus Germanus monafterio Sanctæ Crucis & Sancti Vincentii eodem anno largitus fuit, eratque fcriptum in Philyrâ. Similiter fecit rex Dagobertus, Clotharii II. filius: nam Dionyfianis monachis privilegium munificentiffimum in cortice fcriptum conceffit. Unde ficut id eos feciffe merito exiftimandum eft, ut fenefcentem ac intereuntem ætatem revocarent, vel etiam hoc modo temporis edacitati iis in rebus obfifterent; (hæc namque materia teredinem non fentit, ait Plinius lib. 16, cap. 4). Ita B. Benedictum pro confcribendâ fuâ regulâ, ut pote ad pofteros tranfituiâ, factitaffe eft judicandum.

» Hæc de S. regulâ B. patris noftri. Alia præterea fcripfiffe fertur, quæ quidam ei attribuunt, alii è contra denegant: interim ne quid falfo aut erroneè ei denegemus aut attribuamus, cum præter regulam, alia quædam à fe fcripta aut præclare dicta denegare mens fana denegare fundate non queat; huic, loco mantiffæ, certa à fe fcripta & dicta adnectimus; fcilicet ea quæ concernunt miffionem Sancti Placidi in Siciliam, ac profectum Sancti Mauri in Galliam. In primis ex hiftoriâ Sancti Placidi ordinis noftri proto-martyris, auctore Gordiano monacho Caffinenfi, & comite individuo itineris ejus, conftat fanctum patrem Benedictum hanc habuiffe oratiunculam coram omni congregatione ad ipfum Sanctum Placidum jam in Siciliam profecturum, quæ incipit:

Ad fufcipiendum militiæ laborem dilectiffime, &c.

» Item adfcribendam ei effe hanc orationem gratulatoriam, quam ad congregationem Caffinenfem habuit de morte Sancti Placidi, fi non quoad aliqua verba, certe quoad fubftantiam, quæ incipit: *Sicut patris eft gaudere in fuorum profectibus filiorum, &c.*

» Item ex hiftoria Sancti Mauri auctore fausto monacho, ejufque comite etiam

etiam individuo, conſtat ſanctum patrem noſtrum ad omnem congregationem hanc conſolatoriam orationem habuiſſe, quum Maurus cum ſociis ſuis in Galliam ordinem propagaturus proficiſcebatur, quæ incipit : *Si triſtandum dilectiſſimi fratres*, &c.

» Item & epiſtolam iſtam ei adſcribendam eſſe, quam ipſe Sancto Mauro per honoratum & feliciſſimum Aquini pernoctanti deſtinavit, quæ incipit : *Accipe, dilectiſſime, extrema inſtitutoris tui dona*, cujus epiſtolæ originale inſtrumentum ipſe Sanctus Maurus ſecum ſepeliri voluit.

» Alia quædam opuſcula ſcilicet : *De ordine vitæ*, Item & *epiſtola* ad Sanctum Remigium Remorum epiſcopum ſancto patri noſtro à quibuſdam attribuuntur, ſed quâ ratione ſeu fundamento non patet.

» Hæc pro inſtituti noſtrâ brevitate de ſcriptis, ac potiſſimum de ſanctâ B. Patris noſtri Benedicti regulâ, pro tenuitate noſtrâ dixerimus : hunc demum paragraphum coronet ſequens compendium ſumma ejuſdem regulæ capita diſtichis comprehenſa exhibens.

SUMMA CAPITUM REGULÆ.

(a) *Eſt ſchola ſervitii Benedicti regula ſancti*
1. (b) *Erudiens monachum cœnobiale genus.*
2. *Rectorem ſacri qualem decet eſſe Lycæi*,
3. *Conſilia huic fratrum quando petenda, docet.*
4. *Inſtrumenta piæ mox plurima porrigit artis*,
5. *Et parêre cito*, & 6. *rite tacêre jubens.*
7. *Erigit inde gradus humilis quos ſcandat*, 8. *opuſque*
(c) *Per capita exponit mox duodena Dei.*
Orari 20. *vult mente Deum*, 21. *ſtatuitque decanos*,
Atque 22 *modum, ſomnus quo capiendus erit.*
Culparum pœnas 23. *capita octo ſequentia narrant*,
(d) *Cellari quæ ſint* 31. *munia deinde notat.*
Ferrea ſervari 32. *mandat* 33. *propriumque repelli*;
Omniaque 34. *ut fuerit cuique neceſſe, dari.*
35. *Vultque culinare ut faciant opus hebdomadatim.*
36. *Infirmis*, 37. *ſenibus, conſulit & pueris.*
38. *Ad menſam lector*, 39. *victus menſura*, 40. *merique*;
41. *Et quæ ſumendi ponitur hora dapes.*
42. *Completis precibus nocturna ſilentia ſervent.*
43. *Pro culpis quæ ſit pœna luenda docet.*

(*a*) Prolog. (*b*) Cap. 1. (*c*) A capite 8, uſque ad caput 19, incluſive. (*d*) A capite 23, uſque ad 30, incluſive.

(a) *Sedulus officii 47. frater denuntiat horas ;*
Cuique labor manuum 48. quotidianus erit.
Quadragenorum servetur 49. forma dierum.
50. In campis , sacra , psallat , ab æde procul.
51. Nil gustato foris , 52. domus oratoria sit quod
Dicitur , 53. hospitibus magnus habendus honos.
54. Munera non capiat monachus , 55. sit vestis honesta.
56. Ad mensam abbatis pauper & hospes edant.
57. Instruit artifices , 58. tirones , suscipiendus
59. Qui sit ab illustri , aut paupere stirpe satus.
60. Præsbyter, aut 61. monachus peregrinus in ordine fratrum
Admitti , scribit , qua ratione queat.
62. Quidve sacerdotes deceat , 63. quis fratribus ordo.
64. Abbas quo fiat , 65. præpositusque modo.
66. Tradit & ad portas quid agat portarius , 67. & qui
Se geret emissus cum ratione foras.
68. Parendum , quamvis faciendi parva facultas.
69. Nec fratrem frater , qui tueatur erit.
70. Nemo alium cedat , 71. fratri quoque frater obedi.
72. Zelus & hinc monachis debet inesse bonus.
73. Ut , tamen hæc faciens quæ regula præcipit , hunc te
Justitiæ culmen mox adiisse putes.

III.

Monstravimus huc usque regulæ nostræ originem , quantique hac olim , prout etiam hisce temporibus nostris , æstimata fuerit ; quod & insuper satis probant commentaria in eam à doctissimis viris conscripta quæ numero tanta sunt , ut teste doctissimo nostro Calmetio , post sacram scripturam nullus sit liber , in quem tot eruditissimi , quam in nostram regulam commentati sunt. Verùm quomodo hæc fuerit ad nostra usque tempora propagata , facile manifestant variæ & multiplices congregationes diversis temporibus exortæ, quæ illam venerabundæ amplexæ , instituta sua ab illa veluti à proprio suo fonte derivarunt , & quasi à suo centro dependere voluerunt ; quarum aliqua hodiedum ordines nuncupantur , aliquæ simplici congregationis nomine noscuntur. Quorum omnium originem accuratè lectoris oculis proponere , rem illi ingratam me facturum non arbitror. Quantùm ad ordines monasticos attinet , Benedictinam regulam profitentes , duodecim omninò numerantur , quorum temporis antiquitate ac prioreitate inter cæteros effulsit.

1. Ordo Cluniacensis , qui quidem cùm novi ejusdem monasterii initio anno scilicet 910 , sub S. Bernone , primo abbate aliqualiter initium suum pariter accepisse videtur ; sed S. Odone secundo hujus monasterii abbate , anno

(a) Usque ad caput 46, inclusive.

926, plurimum adlaborante ità excultus & auctus, ut merito primus ejusdem ordinis institutor prædicari queat. Floruit itaquè hic ordo, temporumque successu in tantum crevit, ut etiam ultrà mare dilatatus in terra sancta radices suas fixerit, atquè, sicuti ecclesiæ Cluniacensis libri testantur, abbatias, præposituras ac prioratus tam mediatè quam immediatè 2000 & ampliùs sibi subjectas habuerit. Habitus hujus ordinis formâ & colore coincidit cùm habitu congregationis Cassinensis cœnobium Cluniacense sub protectione S. Petri suscepit primò Agapitus papa, anno 910.

» 2. Secundus est ordo Camaldulensis, institutus sub Candido amictu à S. Romualdo, anno Christi 1012 hoc suo in instituto suosque gubernavit annis 97 ordinem hunc confirmavit Alexander II papa, anno 1062, ex quo ordine prodiit circà annum Domini 1520, congregatio eremitica Montis-Coronæ vulgò Grotana, cujus auctor fuit D. Paulus Justinianus patritius quondam Venetus, monachus Camaldulensis; quæ congregatio eumdem Camaldulensem habitum retinet, excepto cucullo, cujus loco pallio utitur.

3. » Hunc sequitur ordo Vallis-umbrosæ, institutore S. Joanne Gualberto, Florentino, monacho cœnobii S. Miniatis Florentiæ ordinis S. Benedicti, deindè S. Romualdi abbatis discipulo & eremita. Hic ordinem suum à cæteris distinxit habitu veneti coloris, qui à nonnullis *Griseus* vocatur, circà annum Domini 1040 hunc approbavit Urbanus II, anno 1090; *item* & Innocentius VIII, anno Christi 1484.

4. » Quartus est ordo Grandimontensis, qui in diæcesi Lemovicensi anno Christi 1056 exordium suum habuit à S. Stephano in Monte-Muretio. Sed ipso defuncto, monachi indè migrantes sancti sui institutoris corpus secum detulerunt circà annum Domini 1076, in eum locum dictum Grandimontensem, dignoque honore ibidem sepelierunt. A quo loco hic ordo nomen suum mutuavit. Ordo porrò hic Benedictinæ potiùs, quam Augustinianæ regulæ addictus esse probatur à Renato Choppino sacræ politiæ, lib. 1 & 2, & monasticon, lib. 2, tit. 1.

5. » Quintus est ordo Cisterciensis, à sancto Roberto abbate Molismensi plantatus anno Domini 1098, à Calixto II, approbatus anno 1099, similiter & à Paschali II., anno 1100, & à mellifluco Bernardo irrigatus, iterumque anno 1152, ab Eugenio III confirmatus à decoratus. Habitus hujus ordinis est toga & cucullla candida, cum scapulari nigro, partim ut puto in honorem Deiparæ Virginis, cui hic ordo ab incunabulis est addictissimus; partim in honorem S. Benedicti, cujus sacra sequitur instituta. Ex quo ordine prodiit anno 1615, congregatio dicta reformata S. Bernardi, auctore D. Dionysio Argenterio abbate Claravallensi.

6. » Sequitur ordo Fontis Ebraldi in Gallia à Roberto Blesælio Parisiensi, & archidiacono Grimensi institutus, anno Christi 1100 & à Paschali II, anno 1106 approbatus: in quo etiam viri abbatissæ obediunt exemplo S. Joannis evangelistæ Deiparam sub cruce in matrem accipientis: quem quidem ordinem authenticis bullis multi etiam pontifices postmodùm approbarunt, docentes eum ab illis Christi verbis: *Ecce filius tuus, ecce mater tua*, institutionis suæ originem traxisse. Deindè tractu temporum facta est ordinis istius

reformatio juxtà regulam S. Benedicti, & statuta Roberti Blesælii institutoris auctoritate Sixti IV pontificis maximi.

7. » Sequitur jam septimo loco ordo Humiliatorum; circà annum Domini 1058, in Insubria seu Longobardia authore S. Joanne medâ oriri incepit, fuitque ab Innocentio III, anno 1200 sub Humiliatorum nomine apostolicâ auctoritate confirmatus, multisque privilegiis donatus. Habitus hujus ordinis erat tunica talaris præcincta cum scapulari & caputio angusto albi coloris; pallioque utebatur ad terram usque protenso, in utroque latere aperto, cum pileo rotundo. Perseveravit hic ordo usque annum 1570, quo tunc à Pio V fuit extinctus ob nefarium scelus, quod quidam ejus ordinis monachi in S. Carolum Borromœum machinati erant; annosque ejusdem proventus, qui 30000 aureorum summam officiebant, in alios usus destinavit. Atquè ità, inquit Azorius tom. 1, instit. lib. 12, cap. 21 deletus est optimus olim monachorum ordo, & tale edidit Pius exemplum neglectæ disciplinæ vindicandæ, ut cæteri discant sibi diligentius cavêre, & susceptæ ac voto promissæ vitæ regulam studiosiùs tenêre.

Interim, ut criticum quemquàm id non offendat, monemus; quando quidem culpam alienam innocuis affricare, sit manifestè iniquum. Si enim Deus in angelis suis pravitatem invenit ipsique ordinem suum non tenuerunt; si in tam sancto apostolorum collegio, cui Christus Dominus præerat, filius perditionis fuit inventus, an ergo cæteri in pravitatis suspicionem ad minus erant veniendi? Sic judicat mundus hodiedum; sed (velit, nolit) temerè & perperam.

8. » Sequitur octavo ordo Montis-Virginis à S. Guilielmo Vercellensi institutus, anno Christi 1120 ad Virgiliani montis radices in Apulia. Hunc montem Virgilius Maro quondam inhabitasse fertur; unde hic mons nomen suum sortitus est. Primus monachorum hujus ordinis habitus est candidus humiliatorum omninò persimilis: mutatus deindè formâ, non colore; simul cum regula ejusdem patris, in regulam S. Benedicti suæque religionis habitum (formâ tantum) Cassinensem, approbatus fuit ab Alexandro III, sub Roberto S. Guilielmi immediato successore, anno 1142, iterumque anno Christi 1197, à Cælestino III approbatus & confirmatus.

9. » Nonus est ordo Eremitarum S. Guilielmi, sive, ut vocant, Guilielmitarum, initium suum habens à S. Guilielmo Aquitaniæ duce ac Pictonum comite, qui, in *stabulo* Rhodis ab hominum consortio pœnitentiæ causâ sese subducens, eremiticum hoc institutum inchoavit; quem posteà beatus Albertus ejus discipulus & Reinaldus ex medico monachus, aliiquè mirificè propagarunt. Militasse hunc ordinem à multis retrò sæculis sub regula sancti patris Benedicti ex variorum pontificum, ut Innocentii IV, Alexandri IV, Urbani IV & aliorum diplomatibus probat Sampson Haius, Guilielmita Parisiensis, lib. de veritate vitæ & ordinis S. Guilielmi, editio Parisiis, anno 1588, quod etiamnùm patet in Guilielmitis modernis Alostensibus & Brugensibus, cæterisque in Flandria & Brabantia degentibus, habitus eorum est toga sive tunica candida cum scapulari breviori & cuculla nigris.

10. » Hunc sequitur ordo Sylvestri-

norum exordium ſuum habens à beato Sylveſtro monacho Vallis-umbroſæ anno 1231 apud Montem-Faunum propè Fabrianam civitatem, eſtque ordinis Vallis-umbroſæ reformatio, olim eidem ordini ſubjecta; at plures poſt annos ſeparata, ordinis titulo decorata proprium ſuum præpoſitum generalem habet. Confirmavit hunc ordinem Innocentius IV, anno 1247 uti ex Bulſ. Rom. patet.

11. » Undecimus fulget ordo Cæleſtinorum, à S. Petro de Morone, qui poſteà fuit pontifex maximus nomine Cœleſtinus V, inſtitutus anno Chriſti 1274 ab eoque approbatus anno 1294, quo ipſe ſtupendo humiliatis exemplo abdicavit ſe à pontificatu ſexto coronationis ſuæ menſe evoluto; habitus hujus ordinis eſt toga candida cum ſcapulari & cuculla nigris.

12. » Duodecimus & ultimus hanc ſeriem claudit ordo Montis-Oliveti, à beato Bernardo Senenſi, cognomento Ptolomæo, originem ſuam ducens anno 1319, ſub candido habitu & regulâ S. Benedicti. Hunc approbavit Joannes XXII, anno 1324, ac per plures Italiæ civitates propagatus floret.

Hic tamen adverte, lector benevole, hos omnes ordines nomine & habitu quantumvis diſtinctos, non eſſe diverſos; ſed ſicuti cæteræ congregationis, de quibus infrà, reverà conflare unum Benedictinum ordinem: nam, ut rectè advertit noſter Yepeſius in capite ſui chronici, ordinum diverſitas atquè diſtinctio potiſſimum in eo conſiſtit, quod inſtitutores diverſas ferantur in metas, ſive diverſos ſibi conſtituant fines, in quibus hujus & hujus ordinis religio eſſentialiter conſiſtit. Res patet ad oculum in ordine S. Dominici, ac in ordine ſanctiſſimæ Trinitatis regulæ S. Auguſtini additis: finis hujus ordinis, imò in quo hic ordo fundatur, eſt liberatio Chriſti fidelium à duriſſimo Maurorum jugo; finis verò iſtius, eſt prædicatio verbi Dei per totum orbem. Nullus itaquè illorum inſtitutorum eò præcipuè collimavit, ut acu regulam S. Auguſtini tangerent ſui, ſic ut è ſemitâ ab eo deſignatâ pedem non efferrent; neque ullus illorum ad primævam S. Auguſtini obſervantiam ſuum ordinem reducere voluit; ſed aliò quiſque tendebat, ſingulareſque inibat vitæ rationes, quibus ut pontifices conſulerent, in regulam S. Auguſtini concedere juſſerunt, cum quod ad metam, in quam inſtitutores illi tenderent, rectiùs duceret, tum quod à conciliorum decretis (Lateranenſis IV præcipuè quo ſtatuitur novos ordines deinceps non inſtituendos, ſed ad unam è regulis approbatis adingendos eſſe) deſciſcere nollent; nos tamen Romanæ curiæ, etiamquè doctorum uſus obtinuit, hos ordines diſtinguere, idquè, ideò propter ſpeciale & diſtinctum à regula inſtitutum, huic in particulari religioni ſeu ordini proprium & ſubſtentiale, prout jam ſtatim vidimus.

Undè hic aliter philoſophandum videtur de ſuprà laudatis ordinibus; nempe hos omnes militantes ſub regula S. Benedicti, non eſſe diſtinctos ab ipſo Benedictino inſtituto, nec conſequenter ab ipſo ordine, quandoquidem illorum inſtitutores non novam & diſtinctam à regula vivendi normam condiderint, quin unò eamdem profiteantur; ſed potiùs antiqua ſanctiſſimi patris noſtri veſtigia majoribus trita repetierint, ut patet in ſtatutis Cluniacenſium, chartâ charitatis Ciſtercien-

sium, &c. ac etiam in decretis summorum pontificum, qui, licet illas congregationes honorifico ac amplissimo *ordinis* nomine decorent, tamen apertè innuunt sanctam regulam beati Benedicti earum esse rationem ac vivendi normam. Exemplum hujus vidêre est in ordine sancti Francisci, sub quo plures congregationes militare in confesso est, verbi gratia conventualium, capucinorum, begardorum, quæ licet formâ habitûs inter se distinguantur, aliaque etiam inter se distincta habeant statuta, non tamen diversos constituunt ordines, sed omnes sese profitentur esse ordinis S. Francisci; adeoque quemadmodùm verbi gratiâ sese dicunt religiosos capucinos minoritas ordinis sancti Francisci; similiter supradictorum ordinum religiosi dicere possunt se esse religiosos verbi gratiâ Cluniacensis, seu congregationis Cluniacensis ordinis sancti Benedicti; quandoquidem eadem, quam dedimus suprà, ratio tam pro ipsis quam pro nostris æqualiter militet. Qui plura hac de re pernoscere cupit ad nostrum citatum Yepesium remittimus. Interim si quis hac in re fortè offendi contingat, cùm sese regulæ sancti Benedicti professum negare nequeat, hunc titulum admittit verbi gratiâ se esse religiosum ordinis Benedictino-Cluniacensis, Benedictino-Camaldulensis, Benedictino-Cisterciensis, &c.

Hæc de ordinibus sanctissimi patris Benedicti regulæ professione addictissimis; qui certè tum monasteriorum ac partheniorum multitudine in tantum accreverunt, ut de sanctissimo patre nostro dici queat illud psalmistæ: *Impleta est terra possessione tua!* etenim *extendit palmites suos usque ad mare, & usque ad flumen propagines ejus.* Et certè si præter jam recensitos suprà ordines, cæteras congregationes, quæ tum ante, tum inter, tum post supradictos ordines sub sacra B. Benedicti regulâ diversis in locis exortæ sunt, quis enumerare velit, non in Italia solum, Sicilia, Gallia & Hispania sacram hanc Benedictinam vineam dilatatam fuisse reperiret, verùm & in Angliam, Belgiam, Germaniam, Hungariam & Palestinam usque gloriosos suos palmites extendisse fatebitur. Quod ut ad oculum pateat brevem hic chronotaxim dabimus incipiendo ab anno natalis Sancti nostri legislatoris, perducendo hanc ferme ad nostra tempora, quæ ut infrà sequitur est talis, qualem hanc vestræ exspectationi subjicimus.

Anno Christi. *Anno S. B.*

Chronotaxis brevis originum Congregationum militantium sub regula B. monachorum patriarchæ Benedicti.

480 » Sanctissimus in Occidente patriarchamonachorum Benedictus unà cum sacrâ virgine sorore suâ Scholasticâ, instar stella matutina orbi opportunè exoritur ex augustissimâ aniciorum prosapiâ. 1

» Aliquot post annos Romam mittitur cum nutrice suâ Cyrillâ studiorum causâ.

Anno Christi. *Anno S. B.*

494 » Roma nutriceque relictis, furtim in Sublaci specum sese recipit, ibique per triennium mundo incognitus soli Deo vacans, à Sancto Romano fovetur. 14

497 » Incipit sanctitatis fama clarescere. 17

» Undè plurimi ad eum conversionis causâ confluunt, quare cum anno Christi 510, numerus monachorum plurimum excrevisset, monasteria ædificare cœpit, quæ usquè ad annum circiter 528, apud Sublacum ad duodecim usquè aucta fuerunt.

520 » Circa hunc annum incipit congregatio Specuensis. 40

522 » Euthycius Sanctum Maurum, & Tertullus patritius Sanctum Placidum sub instituto Sancti Benedicti Deo offerunt. 42

528 » Sanctus Benedictus, cum SS. Mauro & Placido Cassinum petit, ibique destructis Apollinis idolo ac lucis, circa annum 530. Creditur ædificasse monasterium Cassinense. 48

536 » Sanctus Placidus mittitur in Siciliam. Unde incipit congregatio Sicula. 56

540 » Aliquos discipulos mittit Sanctus Benedictus in Hispaniam; à Sancto Petro Caragdinensi una cum sancti patris nostri instituto recipiuntur, incoluntque monasterium à sanctiâ Severiani matre ædificatum. Unde congregatio Benedictino - Hispanica. 60

542 » Divinitus Totilæ Gothorum regis fraude detectâ; rex ipse eo permotus, Cassinum venit, ac sancti patris nostri sanctitatem, divinumque prophetiæ spiritum in eo esse venerabundus testatur; à quo ipse graviter reprehensus plura sibi obventura intelligit. 62

543 » Sanctus Maurus mittitur in Galliam. Unde congregatio Mauriana sive Glanofoliana. 63

» Hoc anno videt sanctus pater Benedictus 10. Februarii sanctæ sororis suæ Scholasticæ animam in columbæ specie cœli secreta penetrare, quam ipse meritis & miraculis clarus 21. Martii ejusdem anni horâ tertiâ matutinâ illustri ad cœlos viâ est secutus.

586 » A Longobardis devastatur monasterium Cassinense, unde regula à fugientibus monachis Romam adsportatur. 106

596 » Sanctus Gregorius I, papa, approbat regulam Sancti patris Benedicti. 116

748 » Instaurato à Sancto Petronace monasterio Cassinensi, Santus Zacharias papa in dedicatione ejusdem ecclesiæ huc regulam refert, sanctamque declarat. 232

896 » Perit voracibus flammis monasterium Teanense, itemque 316

cum cæteris monumentis regula propriâ manu Sancti patris Benedicti conscripta, ita tamen, ut ultimum ejusdem caput à flammis vindicatum in sacrario Cassinensi adhuc religiose asservetur.

» Huc usque egimus de vitâ Sancti patris Benedicti, ejusque sacræ regulæ, ac ordinis ejus primordiis; nunc ergo, ut ea quæ de ulteriori ejusdem ordinis propagatione supra diximus, confirmemus, chronotaxim hanc repetemus ab anno 570, quando à Sancto Cosmogello instituta est in Hiberniâ congregatio *Benchor*, quæ sæculo 7. post adventum Sancti Augustini Anglorum apostoli, Benedictinum institutum suscepisse videtur. Cujus congregationis Sanctus Columbanus religiosus circa annum 600. Ad Burgundicas Galliæ partes ascendens Luxoviense monasterium construxit, unde congregatio *Luxoviensis* exorta est, quæ solam Sancti Benedicti regulam anno 655, sibi adoptasse videtur. His itaque congregationibus inter Benedictinas constitutis, hanc chronotaxim prosequimur, incipiendo ab anno circiter 620, quando exorta est.

620 » In Hispaniâ congregatio Sirbitana seu Valclarensis, agentibus duobus SS. viris, Donato Sirbitani, & Joanne Gotho Vallis claræ monasteriorum fundatoribus. 140

651 » Apud Aurelios in Galliâ surrexit congregatio Floriacensis, floro comite ejusdem cœnobii fundatore. Postquam secuta est. 171

700 » In Angliâ congregatio Giribenna sive Ingiruiensis procurante Sancto Biscopio abbate. 220

750 » Prodiit in Germaniâ congregatio Fuldensis, cujus institutor fuit Sanctus Bonifacius archiepiscopus Moguntinus, qui in Frisiâ martyr occubuit. 270

910 » Initium suum habet ordo Cluniacensis, de quo supra. 430

1012 » *Item* & ordo Camaldulensis, de quo vide ibidem. 532

1040 » Paulo ante vel post, sub D. Meginhero abbate prodiit congregatio Hiersfeldensis. 560

» Eodem fere tempore, exordium suum ordo Vallis-umbrosæ, de quo supra.

1050 » Circiter, exorta est congregatio Cavensis, alferio primo cœnobii Cavæ fundatore & abbate. 570

1056 » Deinde exsurgit ordo Grandimontensis, de quo supra. 576

1058 » Quem subsecutus est ordo Humiliatorum, de quo supra. 578

1060 » Circa illud tempus instituit Ludulphus abbas Sancti Andreæ de Avellanâ congregationum Columbæ. 580

» *Item*

Anno Christi. *Anno S. B.*

» *Item* & Sanctus Mainardus congregationum de Sassoviro in Umbriâ.

» Quo fere eodem tempore surrexit in monasterio Vivariensi congregatio Castellensis.

1077 » Orta est congregatio Sylvæ majoris, auctore Gerardo Colbeinsi, ac nominis hujus monasterii in Gallia fundatore. Deinde. 597

1080 » Exsurgit congregatio Hirsaugiensis in monasterio Sancti Aurelii, auctore D. Guilielmo duodecimo ejusdem loci abbate. 600

1098 » Sanctus Robertus abbas plantat ordinem Cisterciensem, de quo supra. 618

1100 » Sequitur ordo Fontis-Ebraldi, de quo itidem supra. 620

1102 » Oderisius I. abbas Cassinensis 38, ordinem Sancti patris Benedicti in Palestina dilatavit: hic inquit Petrus Diaconus: *Hispaniæ iterum*, *Constantinopoli*, *Hierosolymæ*, *Illyriæ ordinem mittit.* 622

1112 » Orta est congregatio Savigniacensis in Normannia auctore Vitali de Mortain. 631

1117 » Prodiit deinde congregatio Sulpiciana, in qua viri etiam, sicuti monachi Fontis-Ebraldi, subsunt abbatissæ. 637

1120 » Hoc anno Sanctus Guilielmus instituit ordinem Montis Virginis, de quo supra. 640

1122 » Postea hoc anno edificatum est monasterium Mellicense, cujus primus abbas fuit Sigeboldus; unde prodiit congregatio Mellicensis. 642

1126 » Circa hunc annum à D. Joanne de Martera initium suum habet congregatio de Pulsano. 645

1156 » Incipit ordo Guilielmitarum, auctore altero Sancto Guilielmo, duce Aquitaniæ, de quo pag. 13. 676

1189 » Sanctus Joannes Joachimus ædificat monasterium Florense in Calabria, ac ejusdem nominis congregationem instituit. Erat hic ante Coractii abbas. 709

1193 » Fundatur monasterium Vallis-Caulium à quodam Viardo converso Cartusiensi, unde hujus nominis congregatio orta est. 713

1231 » Initium suum habet ordo Sylvestrinorum, de quo supra. 752

1274 » Exsurgit ordo Celestinorum, de quo supra. 794

1300 » *Item*, & hoc anno Catanæ in Siciliâ, congregatio Sancti Nicolai de Arenis, fuitque unita anno 1506, congregationi Cassinensi, de qua infra. 820

1319 » *Item*, & hoc anno ordo Montis-Oliveti, de quo vide etiam supra. 839

Anno Christi. *Anno S. B.*

1328 » D. Andreas de Paulâ Assisiensi instituit congregationem 849
Sancti corporis Christi, fuitque hæc unita ordini Montis-Oliveti, anno 1583.

1409 » Instituta est in Italia congregatio Sanctæ Justinæ de Pa- 929
duâ promovente D. Ludovico de Barbo, Veneto, antea canonico regulari Sancti Georgii de Alega; hic, consentiente Gregorio XII, Benedictinum institutum sub hujus congregationis reformatæ disciplinâ prius professus, factus est abbas Sanctæ Justinæ, ac postea ejusdem congregationis præsidens.

» Hoc sæculo extitisse videntur congregatio Sancti Hieronymi de Salvaria, & congregatio Sagiensis, quæ postea præfatæ congregationi fuerunt unitæ. Cui tandem anno 1504. aggregatum est celeberrimum monasterium Cassinense, ob cujus reverentiam Julius II. Hoc desuper emanata bulla hanc congregationem deinceps Cassinensem aliàs Sanctæ Justinæ de Paduâ nuncupari voluit.

1433 » Perficitur à D. Joanne Mindensi, Clusensi abbate congre- 953
gatio Clusensis in monasterio Bursfeldensi, ac ab ultimo hoc monasterio nomen suum, priori relicto, derivat. Undè veluti surculi à trunco suo prodiêre hæ congregationes Benedictino Germanicæ; nempe: angeli custodis in Bavaria, congregatio Alsatica, & congregatio Augusto-Vindelica.

» Eodem anno Sancta Francisca vidua Romana fundavit congregationem oblatarum sub ordine Montis-Oliveti, quarum unicum cœnobium ab ipsa ædificatum extat Romæ.

1516 » Exurgit in Galliâ congregatio Casalis-Benedicti quam Leo 1036
X approbavit.

1520 » Circiter secuta est in Hispania congregatio Vallisoletana, 1040
agente D. Garcia à Cisneros, abbate Stæ. Mariæ à Monte-Serrato.

» Item circa eumdem annum congregatio Montis-Coronæ, sive Grotana de quâ supra.

1549 » Coimbriæ in Lusitania prodiit congregatio Ulysipona, 1069
cujus author fertur fuisse D. Jacobus de Murtia, abbas Sancti Nicolai in Lusitania commendatarius, habitâ ad hoc licentiâ à Paulo III.

1559 » D. Chrysostomus monachus congregationis Cassinen- 1079
sis ac postmodum archiepiscopus Ragusinus, instituit in Dalmatia congregationem Melidæ insula.

15... » Circa hunc annum viget congregatio Blosiana, cujus ve- 10...
nerabilis P. Ludovicus Blosius abbas Lætiensis fuit author, hanc meditatus fuerat ab anno 1537. Sed eo tempore bellici

tumultus executionem pii hujus instituti plurimum impedierunt.

1564 » Prodit in Belgio congregatio nomine Benedictinorum exemptorum. 1084

1600 ». Hoc sæculum æditur congregatio Lotharingica Sanctorum Vitoni & Hydulphi, & anno 1604. Completa, authore R. D. de la Cour, quæ in tantum accrevit, ut non tantum se per Lotharingiam, sed etiam in Galliam & Burgundiam usque dilatârit. 1120

1602 » Subsecuta est deinde congregatio Benedictino-Helvetica. 1122

1603 » Cum ab Henrico VIII, in Anglia ordo Sancti Benedicti fuisset suppressus de anno 1536, hic tamen refloruit hoc anno, quo agente divino auxilio Sigeberto Bucleo, qui solus è turri Londinensi evadens cum quibusdam scholaribus, exorta est congregatio Benedictino-Anglicana missionariorum, quorum finis est schismaticos Anglos, Scotos atque Hibernos ad gremium ecclesiæ reducere, ac fratres suos oppressos in fide christiana corroborare. Hinc & hodiedum virginum parthenia congregationis Anglicæ, Duaci, Parisiis & Bruxellis existunt. 1123

1618 » Ex Lotharingica congregatione prodiit congregatio Sancti Mauri in Gallia, cui anno 1636, unita fuit congregatio Casalis-Benedicti. Hæc congregatio celeberrima est gloriosa scriptorum fertilitate. 1138

1618 » Ex Lotharingica congregatione prodiit congregatio Belgica Sancti Placidi, incepitque in monasterio Sancti Huberti in Arduennis. 1138

1618 » Circiter, congregatio monialium D. Virginis Montis Calvariæ incepit agente R. P. Josepho, cappucino Pictavii, quam sub regula S. P. Benedicti, confirmavit Gregorius XV, anno 1622. Incedunt hæ moniales nudis pedibus à calendis Maii, usque ad idus Septembris inclusive. 1138

1628 » Ex Lotharingica congregatione prodiit, & alia in Belgio congregatio sub invocatione beatæ Mariæ Virginis, dein Sti. Placidi, quam reformationem D. Benedictus Hæstenus, propositus Afflighemiensis, in ejusdem nominis monasterium non frustra introducere conatus fuit, quam ipse, cæteros exemplo præiens, expleto unius anni novitatu, cum allis undecim in manibus illustrissimi D. archiepiscopi Mechliniensis Jacobi Boonem, abbatis ejusdem monasterii professus est. Quod ut magnificentius celebraretur, Cornelius Jansenius S. T. D. in aca- 1148

Hh 2

demia Lovaniensi, doctissimum de interiori hominis reformatione orationem habuit.

1653 » Exsurgit congregatio Benedictina monialium perpetuæ adorationis sancti sacramenti, quam instituit venerabilis mater Mecthildis. Hæc congregatio viget in Lotharingia & Gallia. 1173

173. » Hoc tandem agmen Benedictinarum congregationum claudit congregatio Brixiensis in Italia, quam instituisse fertur eminentissimus D. cardinalis Quirinus monachus congregationis Cassinensis, & civitatis Brixiensis episcopus. 125.

» Hæ sunt propagines, quæ ex florentissima illa Benedicti vinea prodierunt, ac veluti pretiosissimæ gemmæ ex palmitibus ejus eruperunt, & per duodecim fere sæculorum decursum ecclesiam Dei non parum decoraverunt, & etiamnum decorant : hi sunt mystici illi circuli, qui ex sacra B. patris nostri regula veluti ex trunco suo exorientes in arbores excreverunt, & cum psalmista regio si dici liceat, *operuit montes umbra earum*, & *arbusta earum cedros Dei* (*a*); non tamen sine profectu; spiritali namque succo vegetantes, tam sanctitatis quam sapientiæ fructus abundantissimos protulerunt. Certe si fructus illarum propaginum consideremus, sancti sunt, spiritualem vitam fovent & conservant; per illas spiritum regulæ ad hæc nostra tempora derivatum novimus & tenemus. Quid mirum? *Non potest arbor bona malos fructus facere; radix* enim illius *sancta est* (*b*). Si *sanctitatem perquiras; ecce Odor* eorum *sicut odor agri pleni*, *cui benedixit Dominus*, spiritali suâ flagrantiâ ecclesiam Dei adimplevit : si doctrinam desideres, sapor illorum non fallit, cordis palato non mentitur; isti sunt fructus, pro quibus *vir offert mille argenteos* (*c*), quos scilicet Deus cœlestis ille agricola summo habet in pretio; nam ut in decursu hujus bibliothecæ videbimus, vel præbent rerum cœlestium saporem, vel ad hunc animos disponunt, vel mirabilia Dei opera in variarum rerum vicissitudinibus gestarum consideranda proponunt.

» Cæterum sicut in arboribus certa frondentium palmitum multitudo fructus, ipsasque propagines, ab injuria aeris defendit; haud secus in Benedictina hac vinea proeminent non omnino destituti spiritali virore palmites, qui non solum Benedictinas propagines, sed ipsam dominicam quoque vitem ab irruptione sæcularium prædonum etiam hæreticorum vindicant & tuentur. Hi sunt, ut rem ipsam clarius demonstremus, ordines militares equitum militantium sub regula sancti P. nostri Benedicti; qui, dum cæteri in claustris legendo, scribendo, orando, psallendo, & concionando, aliisque spiritualibus armis viriliter contra spiritales nequitias demicant prospereque devincunt; ut murum pro

(*a*) *Psalm.* 79. (*b*) *Genes.* 27. (*c*) *Cant.* 8.

populo Dei contra visibiles ecclesiæ hostes audacter sese opponunt, acriterque defendunt, ejusque hostes in ore gladii vel fugant, aut prosternunt, totique orbi Christiano utilitatem incredibilem, religioni monasticæ immortalem gloriam, sibi ipsis famam non interituram acquirunt. Hujuscemodi itaque ordinis præcipui sunt sequentes.

» 1. Primus est ordo militaris de avis, fundatore Alphonso I. Lusitaniæ rege anno Christi 1147, fuitque ordini Cisterciensi subjectus. Utuntur hujus ordinis milites habitu albo, rubra cruce insignito.

» 2. Huic proxime succedit ordo militaris Calatrava, fundatoribus S. Raymundo abbate Fiterii, ac Sanctio, Castillæ rege 1157. Sub regula S. Benedicti, & habitu Cisterciensi, quem Alexander III, papa 1164, confirmavit. Huic posteriori unitus fuit prior ordo de avis.

» 3. Tertius est ordo militaris de Alcantara, quem Gometius Fernandus nobilissimus miles in regno Legionensi instituit sub Ferdinando II. Castillæ & legionis rege anno 1170, ordinem approbavit Alexander III, papa anno 1177. Comprobavit *item* Lucius III, anno 1183, & ad diœcesanis exemit, addita S. P. Benedicti regula, quam sequerentur. Cucullum & rubeam fasciam, qua ante distingui consueverant, cruce viridi florida in candido scapulari mutarunt.

» 4. Hunc sequitur ordo militaris S. Mariæ de mercede & redemptionis captivorum, qui institutus dicitur à Jacobo I. Rege Aragoniæ, post quem Petrus Nolascus, homo Gallus, ducem sequentibus se præbuit, optimisque legibus & instituis ad S. P. Benedicti normam nascentem familiam temperavit; quam institutam vivendi rationem Gregorius IX, suo diplomate approbavit. Alium ejusdem nominis ordinem sub Sancti Augustini regula militantem agnoscimus, quem cum hoc multi confundunt, sed prorsus distinguendos cum nostro Wionio putamus.

5. Quintus est ordo militaris de Montesiâ, qui, licet ordini Calatravæ subjectus, proprio gaudet magistro, utiturque veste candidâ, cruce rubrâ & planâ insignitâ. Hujus institutor est Guilielmus Erilius, anno 1717. Approbavit Joannes XXII.

» 6. Deinde anno 1320, in Lusitania institutus est ordo militaris de Perioca à Dionysio rege Lusitaniæ, ab eodem pontifice approbatus. Utitur nigrâ veste, & cruce partim rubeâ partim candidâ. Sunt enim quatuor ejus brachia per medium discessa, & lineâ candidâ intersecante distincta: sicut in singulis brachiis binæ cruces appareant, rubrâ & candidâ.

» Hunc sequitur ordo militatis Sancti Stephani papæ, à Cosmo Mediceo magno Hetruriæ duce initiatus anno 1561 approbante Pio IV, ab eodem multis privilegiis auctus.

» 8. Octavus est ordo militaris Sancti Mauritii, qui apud Sabaudos & Pedemontanos floret, quem Gregorius XIII postliminio restituit, & contra hæreticos militare jussit. Gestant equites isti crucem viridem limbo candido conclusam, in cujus medio altera crux, quæ Sancti Mauritii est, cernitur.

» 9. Nonus est ordo Templariorum, quibus Sanctus Bernardus vivendi modum præscripsit; hunc videsis apud Henriquez in calce menologii Cisterciensis.

Sed, quod omnino delectus sit, silentio præterimus.

» 10. Huic addo ordinem Melitensem qui, licet hodiedum sub auspicii Sancti Augustini dirigitur, tamen sub regulâ Sancti Benedicti olim institutus fuit à Sancto Petro Salernitano abbate III. Cavensi. Ita D. Victorinus ab aversa abbas Cavensis, postea abbas Sancti Severini Neapoli, in catalogo Sanctorum sui monasterii.

» 11. Undecimum ordinem recenset Miræus, *equitum alæ* nominatum, in Lusitaniâ institutum anno 1167. Lib. 5. Orig. monast. Cap. 10.

» 12. Ab eodem & alium ordinem accipe, cognomento Sancti Bernardi qui olim in Hispania notissimus fuit. De quo Mariana lib. 7. cap. 11. & Montalinus tom. 1. chron. Cisterciensis, lib. 2. art. 21. Alii autem si qui sint militaris ordines sub Sancti Benedicti instituto militantes, ad supra enumeratos fere pertinent. Ordo enim Sancti Georgii de Alsamâ in regno Valentiæ, Montesianis accessit. Ita Martinus viciana in chron. Valentiæ parte 3. Ordo Montis Gaudii in Castilla, & ordo militum de Truxillo in Extramadura, ordini Alcantaræ, ut ex Andrada & Montalto, Miræus loco supra citato scripsit.

» Hæc de origine ordinum & congregationum sub regula Sancti monachorum patriarchæ Benedicti militantium breviter, quam potuimus, exponere conati fuimus; verum quos quantosque doctrinæ fructus ab illis non frustra expectare possumus, adeoque quibus quantisque doctrina ac scientia insignibus viris ordo Benedictinus clarificatus fuerit, jam in sequentibus hæc nostra bibliotheca monstrabit. Hæc, domnus Willibrordus Walravens.

WANDALBERT, *moine de Prum*. Wandalbert, ou Wandelbert, moine de Prum, au diocese de Treves, scholastique de cette abbaye, & décédé vers l'an 870, fut un personnage célebre dans son siecle. Outre qu'il possédoit les sciences divines & humaines, il avoit du goût pour les belles-lettres & les arts, spécialement pour la poésie. Il a écrit divers ouvrages; 1. la vie de St. Goar, hermite, imprimée à Mayence, dans une légende, en 1489. Il a joint à cette vie l'histoire abrégée de l'abbaye de Prum; 2. un martyrologe en vers héroiques, au nombre de près de 2000, qu'il dédia à l'empereur Lothaire, fils de Louis-le-pieux. Il y annonce à chaque jour de l'année un ou plusieurs saints, avec un court éloge & quelques traits principaux de l'histoire de leurs vies. Il a été publié premierement en 1563, & a, depuis, revu la presse dans le spicilege de Dom Martene; 3. un poëme sur la création du monde, suivant l'ordre des six premiers jours rapporté dans les livres saints. Il y donne une explication du sens mystique de la formation de l'homme; cet ouvrage n'a pas encore été confié à la presse; 4. différents autres poëmes sur des sujets profanes; mais qui ne se trouvent plus. On remarque que ses poésies ont quelques beautés; mais quoiqu'il aimât la versification, il écrivoit mieux en prose qu'en vers.

WANDERNOODT, *de l'ordre de Cîteaux*. Philippe Wandernoodt prononça ses vœux en l'abbaye de Bodeloo de l'ordre de Cîteaux, environ l'an 1636. Il a publié à Gand l'abrégé

du ménologe de Cîteaux, qu'il avoit traduit du latin en langue flamande.

WANNER, *religieux de Zuifalten.* Conrad Wanner, à qui Dom Peze donne rang dans le catalogue des auteurs Bénédictins, publié dans ses lettres apologétiques, vivoit dans le 17. siecle en l'abbaye de Zwifalten. Il publia en 1695, un volume in-12 de méditations, sous le titre d'*Apiculæ solitudinis.* L'abbaye de Zwifalten est de la congrégation de St. Joseph, au diocese de Constance.

WANTHAN, *Benédictin Anglois.* Wanthan, Bénédictin de l'abbaye de Cormelic en Angleterre sa patrie, est connu par un ouvrage qu'il dédia à un seigneur nommé Sinwel. C'est un dictionnaire étymologique des principaux mots anglois, dont Humbred, duc de Glocester, a fait présent à la bibliotheque d'Oxford, où on le conserve manuscrit.

WARING, *moine de Saint Gal.* Waring, ou Waringisus, moine de Saint-Gal, fut notaire dans le 8. siecle, & écrivit un grand nombre de chartres, en 761 & 767. Il est le premier qui ait pris le nom de chancelier.

WARIN, *abbé de Saint-Arnould de Metz.* Warin, abbé de Saint-Arnould de Metz, eut de forts démêlés avec Jean, abbé de Fécamp en Normandie, à l'occasion d'un religieux nommé Benoit, qui, de Fécamp, étoit venu à Saint-Arnould vers l'an 1040. L'abbé de Fécamp l'ayant revendiqué, & celui de Saint-Arnould refusant de le rendre, ils s'écrivirent de part & d'autre des lettres qui se trouvent manuscrites à Saint-Arnould de Metz, & qui ont été imprimées dans les anciens analectes de Dom Mabillon, tome I, pag 229. Les lettres de l'abbé Jean sont pleines de véhémence & d'aigreur; celles de Warin sont plus modérées, & toutefois pleines de vigueur & de force. Il en est parlé plus au long dans *l'Histoire de Metz.*

WARMANUS, *évêque de Constance.* Warmanus, mort en 1034, est auteur de la vie de St. Firmin, célebre évêque régionnaire, dont il est parlé au long dans le premier tome de l'*histoire de Metz*: il dédia cette vie à Lindolphe, archevêque de Treves. Dom Mabillon l'a fait imprimer au 3. siecle Bénédictin. Quant à la personne de Warmanus, il étoit né comte de Dilinghen, & s'étoit fait moine à Richenou, d'où on le tira pour être évêque de Constance.

WARNER, *moine de Westminster.* Warner, surnommé l'*Homiliaire*, parce qu'il possédoit un merveilleux talent pour la prédication, & qu'on a de lui des homélies & un grand nombre de sermons, étoit moine de Westminster en Angleterre, vers l'an 1090. Outre les sermons & homélies dont nous venons de parler, il a composé un livre intitulé : *Fasciculus temporum*, & un recueil des plus belles sentences des peres, imprimé à Bâle en 1494.

WASSELIN, *abbé de Saint-Laurent de Liege.* Wasselin, ou Wazelin, religieux, puis abbé de Saint-Laurent de Liege, dont on place la mort à l'an 1149, fut un personnage recommandable par ses vertus & par ses connoissances. Cela n'empêcha pas qu'il ne fut noirci de calomnies; mais Wilbalde, abbé célebre de Stavelot, le justifia dans une lettre qu'il écrivit sur ce sujet à Eugene III. Il a fait une concordance des évangiles avec un commentaire; mais prévenu de la mort, il ne put mettre la derniere main à ce

second ouvrage, qui est resté manuscrit dans la bibliotheque de Saint Laurent. On a, d'ailleurs, différentes lettres de la plume de Wasselin. D. Martene en a publié une au premier tome du trésor de ses anecdotes. Elle est adressée à Raimbault, chanoine-régulier son ami, qui lui en avoit écrit plusieurs, & qui avoit coutume de lui envoyer ses ouvrages pour qu'il les corrigeât. Dom Mabillon en a fait imprimer un autre sous le nom de Wasselin, au premier tome de ses analectes, sous ce titre : *de continentiâ conjugatorum.* C'est un excellent traité ; mais on doute si c'est à l'abbé dont il s'agit dans cet article, ou à son prédécesseur qui portoit le même nom qu'elle appartient réellement.

WAST, (*St.*) *religieux d'Arras.* On sait combien est fameux l'ouvrage qui a pour titre : l'*Encyclopédie.* C'est proprement aux religieux de l'abbaye de Saint-Wast qu'en est due l'origine. Vincent le Bourguignon, évêque de Beauvais, ayant composé son *Speculum quadruplex*, *naturale*, *doctrinale*, *morale*, *historiale.* Les Bénédictins de Saint-Wast tenant le college de cette abbaye à Douay, revirent cet ouvrage, le mirent en ordre, & le rendirent digne de voir le grand jour en 1624 : année en laquelle il parut à Douay, en quatre gros volumes in-folio, sous ce second titre : *Bibliotheca mundi*, *Vincentii Burgendi*, &c. *Omnia nunc accurate recognita*, *distincte ordinata*, *suis unicuique authori redditis exacte sententiis ; summariis præterea & observationibus, quibus antea carebat illustrata. Opera & studio theologorum Benedictinorum collegii Vedastini in alma academia Duacensi.*

WATER-TONUS, *moine de Saint-Edmond de Buri.* Galfred, ou Galfrid Water-Tonus, profès du monastere Bénédictin de Saint Edmont de Buri en Angleterre, florissoit vers l'an 1350. Il eut la réputation de philosophe habile, comme de profond théologien, & joignit la pratique à la théorie des vertus ; on ne le vit jamais qu'occupé de la lecture, de contemplation ou de l'office divin. Il a laissé des réflexions morales sur les pseaumes ; un traité sur la salutation angélique ; des homélies sur les évangiles des dimanches ; des conférences monastiques, outre divers opuscules.

WATERNELLE, *de Saint-Vannes ; voyez* WOITRINELLE.

WAULDE, *moine de Lobes.* Au commencement du 17. siecle florissoit en la célebre abbaye de Lobes Dom Gilles Waulde, qui avoit fait profession de la regle de St. Benoit. Il en composa l'histoire, qu'il fit imprimer en 1628.

WAUSTRI, *de l'ordre de Citeaux.* Bonaventure Waustri, profès de l'abbaye d'Alne, ordre de Cîteaux, dans les Pays Bas, vivoit comme le précédent, au commencement du 17. siecle. Il fit, en 1633, imprimer à Louvain en un volume in-8., la vie de la B. Humbeline, sœur de St. Bernard, & religieuse de l'ordre de Cîteaux. Il y joignit les constitutions observées dans les monasteres réformés d'Espagne.

WEENTIUS, *abbé d'Egmont.* L'abbaye d'Egmont, ordre de St. Benoit en Hollande, fut gouvernée dans le 15. siecle par Jean Weentius, qui en étoit le 24e. abbé. Il a écrit les vies de ses prédécesseurs. Il se démit en

1404

1404, & mourut peu de temps après. On mit sur son tombeau ces vers Léonins :

Infortunatus jacet hìc Joannes , abba vocatus ;
Cui Weent cognomen à ploratu dedit omen
Nomine stipatus , ni salvatore juvatus ,
Quem sancto cœli rex associet Michaëli.

Foppens rapporte cette épitaphe dans sa bibliotheque Belgique.

WEGETIN , *abbé de Weingrarten.* L'abbaye de Weingrarten célébrera à jamais la mémoire de son abbé Georges Wegetin, pour tous les bons exemple & les loix sages & édifiantes qu'il lui a données. Il termina sa vie pleine de mérites en 1627. Il joignoit la science à la solide piété, & a mérité rang parmi nos écrivains par quelques ouvrages que Dom Peze ne détaille pas.

WEIBEL , *religieux d'Einsidlen.* Dom Weibel , décédé le 19 Avril 1699 , étoit de Constance, & avoit prononcé ses vœux à Einsidlen , autrement Notre-Dame des Hermites, le 6 Janvier 1638. Il fut d'abord professeur dans son abbaye, puis procureur-général de la congrégation de Saint - Gal en cour de Rome , & enfin , envoyé à Saltzbourg, où il enseigna la théologie , & interpréta l'Ecriture sainte. On a de lui quatre ouvrages ; le premier a pour titre : *Selectæ difficultates de jure & justitia*, in-8., 1660 : le second , *Tractatus de sacratissimo missæ sacrificio*, in-8 , 1662 : le troisieme , *de natura theologiæ, & de existentia & essentia Dei*, in-12 , 1664 : le quatrieme , *Disputatio de jurisdictione pœnitentiali* , in-8., 1669.

WEINBERGER , *de l'ordre de Cîteaux.* Le monastere de Lilienfeld, au diocese de Passaw , fut la maison où Georges Weinberger se revêtit du froc de Cîteaux. Il a écrit un excellent livre sur les regles du droit canon , dans lequel il résout tous les cas qui peuvent faire difficulté. On ajoute qu'il fut prieur de son monastere, mais on ne dit pas en quel temps il vivoit.

WEINCHELIN , *moine de Lambac.* Romain Weinchelin , profès de l'abbaye de Lambac en Allemagne , florissoit dans le dernier siecle. Il excelloit dans les beaux-arts , sur-tout dans la musique , sur laquelle il a écrit.

WEINCKENS , *prieur de Selingenstadt* (*a*). Dom Jean Weinckens , religieux de l'abbaye de Selingenstadt sur le Mein , congrégation de Bursfeld , diocese de Mayence, s'est distingué dans la poésie sur la fin du dernier siecle & au commencement de celui que nous courons. Aussi l'empereur Léopold le nomma-t-il *Poëte impérial.* Voici les titres des productions de sa plume : 1. *Examen apum ;* in-folio , à Hanovre, 1698 : 2. *Adorea Anselmiana ;* in-folio. *ibidem* , même année : 3. *Magnæ Triadi ;* in - folio , 1703 : 4 *Gemina archymandritæ ectypa ;* in-folio , à Hanovre, 1703 : 5. *Currus Eliæ triumphalis ;* in-folio, 1703 : 6. *Principis christiani imago ;* in-folio , 1708 : 7. *Embolon eucharisticon cœlestis Sion , seu anagrammata de sacra-*

(*a*) Memoires manuscrits reçus d'Allemagne.

mento eucharistico; in-8. 1709 : 8. *Nauvarchia Seligestadiensis*, *seu fondatio antiquissimae & regalis abbatiae Seligestadiensis*; à Francfort, in-folio, 1744. C'est l'histoire de cette abbaye, avec celle de ses abbés jusqu'à nos jours, l'ouvrage est divisé en cinq parties, & est bien écrit en vers. Ses descriptions sont vives, & l'auteur a su égayer le lecteur par des traits & des licences fort naturelles.

WEINDELESHER, *moine Anglois*; voyez VENDOVERA, *moine de Cluny*; c'est le même.

WEISCHAUT, *religieux de Notre-Dame-des-Hermites*. Wolfang Weischaut dont il est ici question, fut religieux d'Einsidlen en Suisse dans le 17. siecle. Il publia de l'imprimerie de son monastere, en 1680, un volume in-8. d'exercices spirituels pour dix jours, sous le titre d'*Angela solitaria*; il a encore composé des éloges de la Ste. Vierge.

WEISS, *religieux de Neresheim*. Dom Thomas Weiss, profès de l'abbaye de Neresheim, ordre de St. Benoit, congrégation du St. Esprit, au diocese d'Augsbourg, fut un des hommes célebres du dernier siecle. Il savoit les langues anciennes & modernes, possédoit les belles-lettres & étoit versé dans les mathématiques, l'histoire lui étoit familiere; il réussissoit dans la tragédie, & excelloit dans le comique. L'université de Saltzbourg lui décerna la chaire de rhétorique en 1626, & celle de mathématiques en 1639. La mort trancha le fil de ses jours à Lilienfeld, maison de Cîteaux, le 27 Août 1651. Ses ouvrages sont, la description latine de la dédicace de l'église métropolitaine de Saltzbourg, qu'il publia en 1628; l'histoire de Notre-Dame de Celle-Fort, qui parut en 1637; la traduction de l'Espagnol en Latin du cérémonial de la congrégation de Valladolid, qu'il fit imprimer en 1640; enfin, celle de deux tomes in-folio des chroniques de l'ordre de St. Benoit qu'il donna au public en 1648.

WEISS, *religieux d'Andech*. Andech, autrement le Saint-Mont, est une abbaye fameuse de l'ordre de St. Benoit en Baviere. Dom Matthieu Weiss s'y fixa par les vœux en 1607, & en fit l'ornement jusqu'au 7 Novembre 1638, qu'il mourut à Saltzbourg, & fut inhumé dans l'église abbatiale de Saint-Pierre de cette ville. Voici l'épitaphe dont sa sepulture se trouve honorée :

Ne lapidem, viator;
Sub hoc lapide lapillus jacet,
Sed pretiosus,
Matthaus Weiss, Andecensis monachus,
Salisburgensis XIX annis
Doctor & rector,
Utrinque incomparabilis.
Nam pari oraculo & miraculo
Dixit, scripsit, vixit.
Candidior vitae quam nominis
Urna & umbra
Albo signata lapillo.

P. P.
Optimo patri lugentes filii
P. P. academici.
Anno M. DC. XXXVIII.

Cette épitaphe ne dit rien de trop quant au mérite de Dom Matthieu, né avec de grands talents pour les sciences, il les fit fructifier. Il joignit aux sciences des mœurs douces, honnêtes & uniformes, qui lui gagnerent tous les cœurs. Dès 1626 il fut choisi recteur magnifique de l'université de Saltzbourg, dignité qu'il posséda 19 ans; il y avoit auparavant enseigné la philosophie, la théologie & l'Ecriture sainte. Ses ouvrages lui ont mérité un rang distingué parmi les écrivains de l'ordre. En 1621, il donna une logique; en 1622, un traité des substances célestes, & un de l'ame; en 1624, un du ciel, & un de la génération, & un de la nature; en 1626, un de l'incarnation; en 1627, des commentaires sur quelques livres d'Aristote; en 1629, des exercices spirituels; en 1630, une histoire des plus fameux professeurs de l'ordre de St. Benoit, qu'il a intitulé *Lycœum Benedictinum*; en 1632, un recueil des plus difficiles questions de la physique; en 1635, un traité de l'eucharistie; en 1637, une dialectique, & un livre qui a pour titre: *Coelum commentationibus Peripateticis illustratum*: la plupart de ces ouvrages ont paru en autant de volumes in-4, (*a*).

WEISS, *Bénédictin d'Ursinenn*. Udalric Weiss, profès de l'abbaye d'Ursinenn en Souabe, a été de nos jours l'un des plus grands philosophes d'Allemagne. On a de lui deux ouvrages qui en sont la preuve; le premier confié à la presse in-4, en 1747, est intitulé: *de emendatione intellectus humani*: il est divisé en deux parties, & l'auteur y remplit parfaitement l'objet qu'il s'est proposé. Le deuxieme est un autre in-4, imprimé à Bresce en 1750, sous le titre de *Lettre apologétique au cardinal Querini*, contre les calomnies du pere Fortunat de Bresce.

WEIXERUS, *religieux de Pruning*. L'abbaye de Pruning, au diocese de Ratisbonne en Baviere, a produit dans le 17. siecle Dom Melchior Weixerus. Entre divers ouvrages sortis de sa plume se trouvent les annales de son monastere, qu'il confia à la presse, en 1726, 1 volume in-folio, sous le titre de *Fontilegium*.

WELDEN, *de la congrégation d'Angleterre*. Celui-ci, Anglois de naissance, quitta sa patrie & embrassa l'institut Bénédictin parmi ses compatriotes transmigrés pour la religion. Il a laissé des mémoires pour servir à l'histoire de sa congrégation.

WELLER, *religieux de Bantz*. Dom Peze donne rang parmi les écrivains de l'ordre, du dernier siecle, à Dom Balthasar Weller, ou Wellar, profès de Saint-Denis de Bantz, au diocese de Bamberg, congrégation de Bursfeld. Il a, en effet, mis en vers la vie

(*a*) *Historia universitatis Salisburgensis*, pag. 388.

de St. Benoit, composée par St. Grégoire-le-grand, au rapport de Dom Hæften.

Wellings, *religieux de Saint-Ulric d'Augsbourg*. Nous comprenons dans cet article Conrad Welling & Ulric Welling son frere, tous deux religieux de Saint-Ulric ou Udalric d'Augsbourg, qui vivoient dans le 14. siecle. Non contents d'être unis de l'agréable amitié fraternelle, quant à la société, ils joignirent leurs talents pour servir la république des lettres. Ils ont continué la chronique ou annales de Henri Stéron, moine de Nider-Altaiche en Baviere, depuis 1305 jusqu'en 1335. Cet ouvrage a été publié par Freherus.

Wellis, *Bénédictin Anglois*. Jean Wellis, Anglois de naissance, & Bénédictin de l'abbaye de Ramsey, dans le même royaume, y florissoit vers 1382. Il étoit non-seulement docteur en l'université d'Oxford, mais véritablement docte tant en philosophie qu'en théologie; il fut un des douze théologiens que cette université nomma pour examiner la doctrine de Wiclef.

Les ouvrages que lui attribue Pitseus, écrivain Anglois, sont, entr'autres, un traité de l'eucharistie, un second, des prérogatives du clergé, & un troisieme *de religione privatâ*.

Welming, *abbé de Molck*. Jean de Welming, religieux, puis abbé de Molck en Autriche, florissoit dans le 15. siecle. Il publia, en 1459 des lettres également savantes & pieuses sur la nécessité d'une réforme générale dans l'ordre de S. Benoit.

Welsonius, *de la congrégation des SS. Anges* (*a*). Cette congrégation Bénédictine des SS. Anges, est en Baviere, & se distingue par la culture des sciences, comme par le bel ordre d'une discipline bien vue & bien combinée. D. Phalerius Welsonius qui a eu le bonheur d'y vivre dans notre siecle, est auteur d'un corps de méditations sur différents sujets. Il les publia à Ratisbonne, in-8., sous le titre de *Viridarium sacrarum meditationum*.

Wenger, *moine de Steirgarsten*. Maur Wenger, profès du monastere de Steirgarsten en Autriche, s'y est distingué dans le 17. siecle, non-seulement par sa piété & son érudition, mais aussi par ses écrits, au rapport de Dom Peze.

Wenzel, *abbé de Tegernsen*. Dom Bernard Wenzel, dont le nom est en vénération dans la congrégation de Baviere, fit profession à Tegernsen, & fut envoyé étudier à Saltzbourg. S'y étant fait remarquer par la beauté de son esprit & ses progrès dans les sciences, on lui décerna la chaire de philosophie en cette université. Il exerçoit ce noble emploi, lorsqu'en 1673 il fut élu abbé de Tegernsen, sa maison. Supérieur à la dignité dont on l'honora, il sut n'en profiter que pour elle même. Il renouvella les édifices du monastere, éleva une nouvelle basilique magnifique, en conduisit les affaires avec dextérité & prudence, y rétablit le bel ordre de l'honnêteté & de l'observance, rendit ses confreres heureux & sages, mérita également l'estime publique, de maniere que les états de la province lui confierent souvent leurs affaires les plus importantes; enfin, au bout de 27

(*a*) Mémoires manuscrits envoyés d'Allemagne.

ans de gouvernement, & pour n'être plus qu'à Dieu, à soi & aux lettres, il se démit de son abbaye en 1700. Il ne passa à l'autre vie qu'en 1714, le 27 Février. Ce fut dans cet état de particulier volontaire qu'on vit en lui l'homme véritablement grand & vertueux. Sa vie, dit-on, étoit plus angélique qu'humaine. Ses ouvrages sont, 1°. des dissertations sur les causes des êtres naturels ; du mouvement en général & en particulier & de l'ame, publiées en 4 volumes in-4., 1667, 1669: 2°. les vies des abbés de Tegernsen, imprimés à Saltzbourg, 1669.

WENZESLAUS, *abbé de Nider-Altaiche*, L'abbaye de Saint-Maurice de Nider-Altaiche, autrement d'Altaiche-le bas, est au diocese de Passaw en Baviere. Dom Wenceslaus qui en étoit abbé dans le 11. siecle, a transmis son nom à la postérité par les annales de Baviere qu'il a composées.

WENZEL, *religieux de Mallerstorphe* (a). D. Alphonse Wenzel, religieux de Mallerstorphe, monastere Bénédictin de la congrégation des SS. Anges en Baviere, diocese de Ratisbonne, a fleuri de nos jours. Outre qu'il a enseigné la philosophie & la théologie durant plus de vingt années avec beaucoup de réputation, on a de lui une théologie entiere en 4 volumes in-folio, qu'il mit sous presse à Ratisbonue, 1723 ; une philosophie complette en un tome in-folio, à Augsbourg, 1739 ; des méditations en quatre volumes in-8., à Ratisbonne, 1744 ; enfin, divers autres écrits, parmi lesquels il y en a un à l'honneur de la mere de Dieu, sous ce titre : *Mulier amicta sole.*

WERDE, *moine de Monsée.* Ce religieux, Allemand, vivoit dans le 15. siecle en l'abbaye de Monsée, diocese de Saltzbourg. Il mourut en 1475. D. Peze, qui en parle dans la relation de son voyage littéraire, nous apprend qu'il a composé un traité *de universis dubiis quæ in regula sancti Benedicti possunt occurrere.*

WEREMBERT, *moine de Saint-Gal.* Werembert ou Werimbert, religieux de Saint-Gal en Suisse, dans le 9. siecle, étudia sous Raban Maur, à Fulde. De retour en son monastere, il mit en usage les leçons de ce célebre maître, & devint philosophe, poëte, historiographe, théologien, musicien, sculpteur & hellénifte, c'est-à-dire, qu'il apprit la langue grecque. On lui confia le soin des écoles de ce monastere : emplois dont il s'acquitta avec succès, & mourut le 24 Mai 884. Les ouvrages qu'il a laissés sont, un traité de musique ; un de l'art poétique des commentaires sur Tobie ; les proverbes de Salomon ; les lamentations de Jérémie & les quatre évangiles ; une histoire de l'abbaye de Saint-Gal ; un volume de sermons ; un autre de lettres à diverses personnes ; un recueil d'épigrammes & de versifications de toutes mesures ; enfin, des hymnes, des séquences, &c ; mais c'est sans fondement que Possevin & Vossius lui attribuent un commentaire sur l'apocalypse.

WÉRENBALD, *moine d'Hirsauge.* Vérenbald, religieux d'Hirsauge, décédé

(a) Mémoires manuscrits envoyés d'Allemagne.

le 10 Novembre 975, fut un des principaux ornements de son siecle, par sa science & par sa vertu. Ottger, évêque de Spire, étant mort en 970, les chanoines de cette église l'élurent pour lui succéder. Il refusa cette dignité, & comme on le pressoit d'accepter, il répondit que s'il eut voulu servir le monde, il ne se seroit point retiré dans la solitude: (*Si mundo servire voluissem, in hanc solitudinem non venissem*). Il a, selon Tritheme, composé 1°. un très-beau traité à la louange des martyrs; 2°. un second sur les maux qui affligeoient le monde de son temps. Il l'intitula *Lamentationes de Werenbald;* parce qu'il étoit à l'instar des lamentations de Jérémie; 3°. un assez grand nombre d'autres ouvrages que la négligence de ceux qui sont venus après lui, ont laissé perdre. Ce sont les paroles de Tritheme.

WERLIN, *religieux de Séon.* Séon est une abbaye de moines noirs, des congrégation & diocese de Saltzbourg. D. Jean Werlin, ou Wernilin, y vivoit dans le 17. siecle. Il a, entre autres écrits, publié vers 1646, cinq volumes in-folio, *de rhytmorum varietate, typis exemplis & modulationibus.*

WERNHARD, *abbé d'Altaiche.* L'abbaye d'Altaiche en Baviere a été gouvernée dans le 14. siecle par le savant & pieux Wernhard. Il mourut en 1317, laissant plusieurs monuments de son savoir.

WERNHER, *abbé de Saint-Blaise dans la Forêt-Noire.* Wernher, issu de la famille des barons de Kuffenberg, se fit moine à Saint-Blaise, dont il devint abbé, & y mourut en 1174, regretté tant pour son érudition que pour son mérite personnel. Tritheme dans sa chronique d'Hirsauge lui attribue un recueil de sermons, imprimé à Bâle, en 1549, & un extrait des saints peres sur les évangiles de toute l'année. Il ajoute que Wernher a immortalisé son nom par d'autres écrits; mais il ne les spécifie pas dans sa chronique.

WERNIER, *de l'ordre de Cîteaux.* On ne dit point en quel monastere Julien Wernier ou Vernier avoit embrassé l'état Bernardin. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'au 17. siecle il étoit prieur de Saint-Lazare, au fauxbourg de la Ferté-Milon, diocese de Soissons, qui est de l'étroite observance. On a de lui une introduction à la regle de St. Benoit, en forme de dialogue; un ouvrage qui a pour titre: *L'ancienne rigueur de la regle de St. Benoit*, & la traduction Françoise de l'échelle des cloîtres de St. Bernard. Il a de plus mis en vers François un sermon de ce saint. Il vivoit encore en 1645, & travailloit à d'autres ouvrages.

Autres du nom de WERNIER.

Nous trouvons deux autres écrivains de l'ordre, de ce nom. Le premier est Wernier, moine d'Admont en Styrie, qui vivoit dans le 12. siecle. Il est connu par la vie de St. Gébehard, archevêque de Saltzbourg, publiée par Canisius, au VIe. tome de ses anciennes leçons, page 1244.

Le second est Wernier, abbé d'Einsidlen, autrement de Notre-Dame des Hermites, personnage distingué par sa science, comme par sa prudence & sa vertu. Il florissoit en 1210, & a laissé un code de loix somptuaires pour les religieux de sa maison.

Wernlein, *abbé de Saint-Lambert en Styrie* (a). Kilian Wernlein, profès, puis abbé de Saint-Lambert en Styrie, diocese de Saltzbourg, est notre contemporain. Il s'est fait connoître au loin par trois volumes in-8., dans lesquels il a recueilli les prodiges opérés par l'intercession de la Ste. Vierge, en l'église de la prévôté, ou prieuré de Marienzell, dépendance de Saint-Lambert. Le premier volume fut imprimé en 1713; le second en 1719, & le troisieme en 1737. Il y décrit les miracles arrivés depuis 1700, jusqu'en 1719.

Westmayr, *religieux de Marie-Celle.* Nous ne savons de ce religieux que le nom & la maison de profession, sinon qu'on nous assure qu'il s'est illustré par sa science & par ses écrits.

Wétin, *ou* Wettin, *moine de Richenou* (b). Wétin, célebre dans l'histoire ecclésiastique par la fameuse vision qu'il eut quelques jours avant sa mort, arrivée le 3 Novembre 824, sortoit d'une très-noble famille, & fut d'abord chanoine. S'étant fait moine à Richenou, diocese de Constance, il y enseigna les belles-lettres, & y eut Valafride Strabon entre ses disciples. Il est auteur d'une vie de St. Gal, publiée par Dom Mabillon.

Weybeckh, *abbé de Nider-Altaiche.* Kilian Weybeckh gouvernoit cette abbaye au commencement du 16. siecle. Il composa, en 1529, un commentaire Allemand sur la regle de St. Benoit, qui fut transcrit par St. Utilon, religieux de ce monastere, & dédié en 1590, à George-Jérôme Gulden, abbé de Monsé.

Weyle, *de l'ordre de Citeaux.* Les auteurs sont partagés sur l'ordre dont étoit Robert Weyle; les uns le font Bénédictin, les autres Cistercien. De Visch assure qu'il avoit fait profession à Hulmen sur les bords de la mer en Angleterre, & ajoute que ce monastere appartenoit certainement à l'ordre de Citeaux. Il lui attribue un dictionnaire, qu'il intitula *Catholicon*, & que l'on conserve à Cambridge.

Wex, *religieux de Saint-Blaise.* Il vivoit dans le dernier siecle, & a composé quelques ouvrages. Dom Peze le place en conséquence parmi nos auteurs; mais sans donner le détail des écrits qui sont sortis de sa plume.

Wezel, *abbé de Mariemont.* Dom Ferdinand Wezel, né à Vuangen, puis religieux de Mariemont dans le Tirol, fut professeur de rhétorique & de mathématiques à Saltzbourg. Son mérite lui mérita la dignité d'abbé de Mariemont en 1653, & il y décéda en 1663. Il a laissé plusieurs ouvrages manuscrits; entre autres, un traité de l'état des religieux.

Whetamstede, *ou* Wohechamstede, *abbé de Saint-Albans.* Whetamstede, autrement Vohechamstede, nommé Jean au baptême, Bostoc de son nom de famille, & depuis surnommé Frumentarius, ayant fait profession à Saint-Albans, en devint successivement prieur & abbé. Le clergé d'Angleterre le nomma son orateur au concile de Pise, où il se fit honneur. Il poussa sa

(a) Mémoires manuscrits reçus d'Allemagne. (b) *Voyez* l'abbé Fleury.

carriere jusqu'en 1464, qu'il décéda âgé de près de 100 ans. Ses ouvrages sont : une chronique, dans laquelle il s'étend beaucoup sur ce qui concerne son abbaye ; des commentaires sur différents livres de l'écriture, & divers opuscules.

WHYTE, *abbé du Bourg-Saint-Pierre.* Hugues Whyte, connu aussi sous le nom de Hugues le Blanc, florissoit en 1217, au monastere du Bourg-Saint-Pierre en Angleterre, dont il étoit religieux & abbé. Il a écrit une savante histoire de son monastere, & une autre de l'église des Merciens.

WIALART, *de la congrégation de Saint-Maur.* Dom Claude Wialart, religieux de la congrégation de Saint Maur, a, au rapport du pere le Long, composé l'histoire de l'abbaye de Saint-Vincent de Laon, que l'on y conserve in-folio. Dom Tassin n'en parle pas.

WIBALD, *abbé de Stavelot.* Le nom de Wibald n'est pas autant connu que ses actions sembleroient l'exiger. En effet, il prit tant de part à toutes les affaires de l'église & de l'état, qu'il est surprenant qu'on l'ait en quelque sorte laissé dans l'obscurité, jusqu'au temps de Dom Martene, qui a fait imprimer sa vie au IIe. tome de sa grande collection. Il a aussi publié dans le même volume les lettres de cet abbé, au nombre de 441, la plupart adressées à des papes, à des empereurs, à des souverains, des cardinaux, des prélats, &c. Elles sont fort bien écrites, & servent infiniment à l'intelligence de l'histoire de son temps, qui est le 12. siecle. Wibald, né dans le diocese de Liege, fut élevé à l'abbaye de Stavelot, sous Reinard, qui en étoit écolâtre, ou préfet des écoles. De Stavelot, où il avoit puisé les sentiments de cette modestie & de cette honnêteté qui décorent la belle jeunesse, il passa à Liege, où il étudia la dialectique, l'arithmétique, la géométrie & l'astronomie. En s'appliquant à ces sciences abstraites, il n'oublia point l'objet essentiel du salut, que D. Reinard lui avoit inspiré. Il quitta le monde en 1117, & alla se concentrer dans la vaste solitude de Wasler, abbaye aujourd'huy détruite, à une lieue environ, de Chimay. Il en fut nommé écolâtre, & s'y distingua tellement, que les religieux de Stavelot, qui le considéroient comme un éleve de leur maison, le demanderent & l'obtinrent, en 1130, pour leur abbé. Ce fut alors que, sans négliger les soins qu'il devoit à son monastere, il commença à figurer dans le monde. L'empereur Lothaire lui donna toute sa confiance, & ayant pris le parti d'Innocent II, il fut envoyé en Italie, à la tête d'une armée, pour soutenir ce pape. Dans cette circonstance, on l'élut abbé du Mont-Cassin : ce qu'il refusa; l'empereur Lothaire étant mort, il travailla à faire choisir Conrad, duc de Souabe, & reussit ; les religieux de la nouvelle-Corbie lui décernerent le titre abbatial de leur monastere en 1145 ; & Eugene III confirma cette élection, à condition que Wibald se croiseroit, & marcheroit avec l'armée des princes chrétiens contre les infideles de l'Esclavonie ; en 1148, il assista aux conciles de Reims & de Treves, au nom du roi Henri le jeune. Fréderic, successeur de Conrad dans l'empire, considéra également Wibald, & le fit son ambassadeur ordinaire. Il assista, en 1154, au couronnement de ce prince, à Rome, par Adrien IV. Il avoit beaucoup travaillé

à le faire élire empereur dans la diete de 1153. Enfin, l'an 1157, Wibald fut envoyé pour la seconde fois en ambassade à Constantinople, vers l'empereur des Grecs, & mourut, à son retour, à Butelle dans la Paphlagonie, le 18 Juillet 1158. L'année suivante, ses ossements furent rapportés à Stavelot par les soins d'Erlebode, son frere, qui lui succéda dans le gouvernement de cette abbaye. Ils furent placés au milieu du chœur. Henri, évêque de Liege, fit ses funérailles, & on orna son tombeau de l'épitaphe suivante:

Wibaldus Deo & ecclesiæ
Qui vixit, dum vixit inter mortales omnium abbatum
Felicissimus,
Summo pontifici, imperatori & principibus
Charissimus,
Exuvias corporis sui hic deposuit,
Universæ posteritati ob pietatem,
Diligentiam & singularem zelum
Maximè & perpetuo commendandus.
Tu qui post ipsum sedebis,
Fac idem & vives.

WIBERT, *abbé de Bristol en Angleterre.* Sur le témoignage de Lelandus, Pitseus, autre historien Anglois, a donné rang parmi les écrivains de l'ordre à Wibert, ou Guibert, surnommé de Bristol, parce qu'il étoit né en ce lieu, au comté de Sommerset. Il entra chez les Bénédictins du monastere de Saint-Augustin du même lieu, & en fut abbé, on ne dit pas en quel temps. Il a laissé un volume de sermons & une histoire d'Angleterre.

WIBBERTS, *religieux de Saltzbourg.* L'université de Saltzbourg est, comme on le sait, confiée aux Bénédictins de l'abbaye de Saint Pierre de cette ville. Dom Stanislas Wibberts, religieux de ce monastere, a donné au public, en 1728, l'hist. de cette université, en un vol. in-4.

WIBMPERGER, *de Crembs-Munster.* Dom Grégoire Wibmperger, profès de Crembs-Munster en 1658, enseigna toutes les sciences avec succès dans l'université de Saltzbourg, puis en fut choisi recteur-magnifique. Il occupa cette place vraiment honorable, depuis l'an 1681 jusqu'en 1705. Ce fut en cette qualité qu'il eut l'avantage de recevoir, à Saltzbourg, le docte & modeste Dom Mabillon, avec tout l'accueil qu'inspirent le respect & l'amitié. Il termina sa carriere le 20 Juillet 1705. Quant à ses ouvrages, il donna, en 1671, *Controversiæ philosophicæ de corporali, in communi & particulari;* la même année, il publia, *Philosophus naturalis, rationalis & transnaturalis*, 1 volume in-12.; en 1675, un traité, in-8., *De divina gratia, justificatione & merito;* en 1676, un autre de même format, *De fide, spe & charitate;* en 1678, un troisieme, in-8., *De incarnatione verbi divini;* en la même année, un quatrieme, aussi in 8., *De Sacramento*

eucharistiæ in sacrificio altaris, *necnon de sacramento ordinis*, &, en 1681, encore in-8., *De Sacramento pœnitentiæ*, *ritè ministrando & suspiciendo.*

Wicbert, (*Saint*). Il ne faut pas omettre ici le célebre & savant St. Wicbert, abbé de Wirmuth en Angleterre, mort en 730, & dont on peut voir l'éloge dans Pitseus.

Wicbold ou Wicpolt, *abbé de Corbie.* Il a vécu & fleuri dans le 11. siecle. Instruit de la langue Grecque, &, d'ailleurs, personnage plein de science, de sagesse & de prudence, il fut envoyé deux fois en ambassade dans la Grece, par l'empereur Fréderic I. Il montra beaucoup de zele pour le maintien de la discipline réguliere, mais il en eut, sur-tout, pour le rétablissement des études dans les monasteres. L'on conserve des lettres & des discours qu'il composa à cette fin.

Widbert, *abbé de Saint-Pierre de Chartres.* Widbert, abbé de Saint-Pierre de Chartres, mort vers l'an 986, est auteur de la relation du martyre de St. Eman & de ses compagnons Maurille & Almarus. Dom Mabillon dit avoir vu cette relation en manuscrit, dans la bibliotheque Colbertine, & les Bollandistes l'ont publiée au 16 de Mai.

Widel, *religieux de St. Emmeramn de Ratisbonne.* Dom Benoit Widel, religieux de St. Emmeramn, a vécu sur la fin du 17. siecle. Il se mêla de poésie, de philosophie & de théologie. On a de lui deux ouvrages in-8., qu'il publia en 1684. Le premier a pour titre, *Caducæum disceptantium philosophorum ;* le second est intitulé : *Janus philosophicus*, *bifrons-Aristotelico-Thomisticus.*

Widmayr, *religieux d'Einseidlen.* Jérome Widmayr florissoit dans le 17. siecle parmi les savants & célebres hermites d'Einsidlen. Non content d'être instruit pour soi-même, il a voulu enseigner les autres par divers écrits, dont nous ignorons les titres.

Widrad, *abbé de Flavigni.* Celui-ci florissoit en 748. Il a aussi rang parmi nos écrivains dans l'index des auteurs, par du Fresne.

Widric, *abbé de Saint-Evre* ; voyez Ric ; c'est le même.

Widus, *religieux Bénédictin.* On ne dit pas de quel monastere il étoit ; mais on sait qu'il fut homme de lettres. Il y a de lui une lettre adressée à Héribert, archevêque de Cologne, écrite vers l'an 1000. Baluze l'a fait imprimer au tome I de ses mêlanges, ou *miscellanes*, pag. 412.

Wigo, *moine de Feuchtwangen.* Le monastere de Feuchtwangen, éteint depuis long-temps, étoit situé en Souabe, & Wigo y florissoit en 983. D. Peze a publié ses lettres au tome IV de son trésor des anecdotes.

Wigric, *ou* Wigeric, *évêque de Metz.* Robert, qui de religieux de Saint-Gal avoit été nommé évêque de Metz, étant mort en 917, eut pour successeur un autre religieux du même ordre, qui avoit fait profession à Hirsauge, & qui depuis avoit gouverné, en qualité d'abbé, le monastere de Saint-George dans la Forêt-noire : il se nommoit Wigeric, ou, comme d'autres veulent, Wilderic. On place sa mort en 927. Après 10 ans & 30 jours d'épiscopat, il fut inhumé en l'abbaye de Cluny, comme il l'avoit souhaité. Tritheme lui a donné rang parmi les hommes illustres, pour avoir composé un

traité de musique, dans lequel il en explique les regles (a).

WILFRID, (*St.*) *archevêque d'Yorck en Angleterre.* Après avoir pris l'habit religieux dans le monastere de Saint-Hilde, Wilfrid alla à Rome, où il se perfectionna dans l'intelligence de l'Ecriture sainte & dans la connoissance des cérémonies de l'église. Il retourna ensuite en Ecosse, où il réfuta fortement, dans le concile qui s'y tint, l'an 664, sous le roi Oswin, les erreurs de Colmanus, évêque d'Edimbourg. Il fut depuis précepteur du savant roi Alfred, & ensuite élevé à l'archevêché d'Yorck.

Il fit écrire en lettres d'or les quatre évangiles. Bede, & plusieurs autres, parlent avantageusement de ce saint, qui mourut l'an 710, âgé de 75 ans, & qui laissa quelques ouvrages, entre autres, *de regulis monachorum*, *&c.*

WILLAUME, *abbé de Saint-Arnould.* Willaume, ou Guillaume, ou Walon, abbé de Saint-Arnould de Metz (*b*), dont on ignore le lieu & le temps de sa naissance, se fit religieux à Saint-Arnould, & en fut choisi abbé en 1050. La douceur & la sagesse de son gouvernement le rendirent célebre dans le monde. L'étude faisoit une de ses principales occupations. Il se plaisoit, surtout, à la lecture de St. Jérôme, dont il fit transcrire les commentaires sur les petits prophetes, par un de ses religieux, nommé Ambroise. Il avoit aussi une vénération singuliere pour St. Augustin, & étoit grend partisan de sa doctrine. Il fut choisi abbé de Saint-Remi de Reims en 1074; mais il abdiqua l'année suivante.

Les écrits de Walon consistent en huit opuscules, publiées par Dom Mabillon dans ses analectes, d'après un manuscrit de St. Arnould, qui lui a paru du temps-même de l'auteur. Ils méritent d'être lus. Comme on a donné au long ce qui les concerne, de même que la vie de cet abbé, dans l'*Histoire de Metz*, nous ne les copierons pas ici.

WILLAUME, *de la cougrégation de Saint-Vannes.* Dom Paul Willaume, Bénédictin de la congrégation de Saint-Vannes, natif de Verdun, fit profession en l'abbaye de Saint-Mihiel, le 20 Octobre 1625, & mourut à Hautvillers en Champagne, le 7 Juillet 1673. Il étoit canoniste, & a composé & fait imprimer des mémoires pour prouver son droit sur les prieurés de Saint-Valentin de Rufach, & de Saint-Jacques de Volsbach, & le droit de Dom Benoit Schuvaller, sur le prieuré de Saint-Morand, &c, contre les recteurs des trois colleges de jésuites de Schlestadt, d'Ensisheim, & de Fribourg en Brisgaw. Je n'entre pas dans le détail de cette affaire. Elle se trouve assez au long dans le premier tome de la morale pratique des jésuites, imprimée en 1689, pag. 127 & suivantes.

WILLEBROD, (*St.*) *évêque d'Utrecht.* Selon Balæus, Saint Willebrod avoit embrassé l'état monastique en Angleterre. Il passa de là en Frise, où il prêcha l'évangile, puis fut fait évêque d'Utrecht, & fonda la célebre abbaye d'Epternac, au diocese de Treves, où il finit ses jours en 739. On lui attribue une relation de ses voyages; un recueil de

(*a*) Hist. litt., tom. VI, pag. 198. (*b*) *Hist. de Metz*, tom. II, pag. 147, & suiv.

sermons ecclésiastiques, & plusieurs homélies.

WILLELME, (*le B.*) *abbé d'Hirsauge*. On le tira de l'abbaye de Saint-Emmeramn de Ratisbonne dont il étoit prieur, pour gouverner celle d'Hirsauge dans le 12. siecle. Il fut l'un des plus savants comme des plus saints abbés de son temps. Il réforma l'ordre de St. Benoit en Allemagne, y ouvrit des écoles où il enseignoit lui-même. Du nombre de ses disciples quatre furent évêques, & 58 devinrent abbés en différents monasteres. Il excelloit en tous les genres des sciences & d'arts libéraux : philosophie, musique, astronomie, mathématiques, arithmétique, &c. Ses ouvrages, desquels Tritheme donne le catalogue, en sont des preuves. On a, d'ailleurs, du B. Willelme, ou Wilhelme, un manuscrit intitulé : *Liber consuetudinum*, dont on conserve des manuscrits en diverses abbayes d'Allemagne. Dom Mabillon en a publié la préface dans son IV tome des analectes.

WILLELME, *de Malmesbury*. Willelme de Malmesbury, autrement de Sommerset, fut un historien distingué vers l'an 1130. Henri Warthon dit de lui, dans la préface qui se voit en tête du second tome de l'Angleterre sacrée, qu'il s'est acquis une réputation brillante par plusieurs monuments de son génie. Ces monuments sont cinq livres des gestes des Anglois, depuis l'an 449, jusqu'en 1110. *Item*, deux livres d'histoire moderne, depuis 1120, jusqu'en 1143; enfin, quatre livres des gestes des pontifes Anglois. Le tout imprimé à Londres, en 1596.

WILLELME CALCULUS, *moine de Jumieges*. Il a écrit huit livres de l'histoire des Normands. André Duchesne les a publiés dans la collection des écrivains de cette nation, pag. 215.

WILLELME, *moine d'Egmont*. L'homme d'étude & laborieux trouve toujours assez de temps pour satisfaire son inclination. Dom Willelme en est une exemple; quoique procureur-religieux d'Egmond en Hollande, il composa une chronique aussi curieuse qu'importante. Elle se trouve imprimée dans les analectes de Matthieu Antoine, qui rend justice à l'auteur dans son épître dédicatoire.

WILLELME, WILHELME, *ou* WILLEME, *moine de Saint-Martin de Tournay*. On croit qu'il vivoit dans le 13. siecle. Ne se trouvant pas fort occupé, (ce sont ces termes), il se mit à lire sérieusement & de suite les œuvres de St. Bernard, abbé de Clairvaux, fit l'extrait des plus belles pensées, les disposa par classes & en forma un ouvrage estimé, sous le titre de *Bernardium*. On le trouve imprimé sous celui de *Flores sanctorum*.

Autres écrivains de l'ordre du nom de WILLELME.

Voici ceux dont il est parlé dans l'histoire :

WILLELME, (*St.*) *abbé de Rochilden en Danemarck*, duquel Oudin fait mention, tome II, pag. 1460.

WILLELME, *de Cluse*, *dans le Piémont*, qui vivoit en 1091, & dont il est parlé au tome III & V des annales Bénédictines.

WILLELME, *de Tuy*, vers 1638, qui a donné au public des oraisons vocales & mentales, sous l'épigraphe de *Cythera spiritualis*.

WILLELME, *du Mont-d'Or à Reims.* Il florissoit dans le 12. siecle.

WILLELME, *de Saint Denys de Paris*, dont parle Tritheme.

WILLELME, *de Saint-Victor de Marseille.* Celui ci écrivoit en 1343.

WILLELME, *de Mérule.* Dom Mabillon le fait connoître au tome III de ses annales, pag. 642.

WILLERAM, *abbé de Mersbourg.* Willeram, ou Walram, personnage célebre dans l'onzieme siecle, enseigna d'abord la philosophie à Paris, puis alla enseigner la grammaire & la rhétorique à Bamberg, en qualité d'écolâtre de la cathédrale de cette ville. Ayant quitté cet emploi pour se faire Bénédictin à Fulde, il en fut tiré pour être abbé de Mersbourg. Il vivoit encore en 1080, & est auteur d'un épithalame des noces de Jesus-Christ avec l'église, qui a été publié en 1598, à Leyde; & à Amsterdam, en 1655. Dom Martene en a donné la préface au premier tome de sa grande collection. Cet ouvrage est divisé en trois livres, écrits partie en prose, partie en vers tudesques ou allemands.

WILLIBALDE, (*St.*) *évêque d'Eichstat.* St. Willibalde, né de parents nobles en Angleterre, passa en France, & de la France à Jérusalem. A son retour d'Orient, il s'arrêta au Mont-Cassin, d'où, après un séjour de 10 ans, il fut tiré par Grégoire III, pour aller seconder dans ses missions St. Boniface, archevêque de Mayence. Il étoit parent de ce saint, qui lui conféra l'ordre de la prêtrise en 739, & l'ordonna, l'année suivante, évêque d'Eichstat, église nouvellement fondée, qu'il gouverna jusqu'en 786. Son nom a été inséré dans les fastes des saints, & sa vie composée par une dame religieuse Bénédictine d'Heidenheim. On lui attribue une vie de St. Boniface son parent. Quelques écrivains la lui contestent. Quoi qu'il en soit, elle se trouve publiée par Canisius dans le IVe. tome de ses anciennes leçons; par Serrarius, avec les lettres de St. Boniface, in-4., à Mayence, en 1605, 1629; par Dom Mabillon, au tome IV des actes des saints de l'ordre, & par les Bollandistes au 15e. de Juin. Les centuriateurs de Magdebourg attribuent encore à St. Willibalde la vie de Ste. Walburge, sa sœur, abbesse d'Heidenheim. Dom Rivet doute que cet ouvrage soit de ce saint. La dispute n'est pas intéressante.

WILTON, *Bénédictin Anglois.* Jean Wilton, surnommé *le jeune*, pour le distinguer d'un chanoine-régulier du même nom, un peu plus ancien, étoit Anglois, moine Bénédictin, & vivoit en 1360, au monastere de Westminster. Il passa pour habile dans la philosophie & la théologie. Il est auteur d'un livre estimé, qui a pour titre: *Stimulus compassionis*; d'un second, intitulé: *Clepsydra sapientiæ*, en sept livres; d'un traité des bienfaits divins, & d'un volume d'homélies. Pitseus en parle comme d'un second Saint Bernard.

WIMESIUS, *abbé du Jardinet.* L'an 1450 ou environ, Wimesius gouvernoit l'abbaye du Jardinet, ordre de Cîteaux, dans le comté de Namur. Il est auteur de la vie du bienheureux Jean Eustache, premier abbé du Jardinet. Cette vie a été publiée par Jean d'Aignies, & par Henriquez, dans son *Fasciculus Cisterciensis.*

WIMO, *moine de Corbie.* Il florissoit

dans ce monaſtere au 9. ſiecle, y fut établi directeur des écoles, & fut dans une grande conſidération par rapport à ſa ſcience & à ſes écrits.

WINCHECUMBUS, *moine d'Eveſham*. On donne rang parmi les écrivains d'Angleterre à Thomas Winchecumbus, pour avoir composé l'hiſtoire de l'abbaye d'Evesham, dont il étoit profès. Il avoit fait ſes études en l'univerſité d'Oxford, & y avoit enſeigné.

WINDRIC, *ou* WIDRIC; voyez VIDRIC, abbé de Saint-Evre.

WINDESORUS, *moine de Saint-Albans*. Dom Roger Windeſorus, autrement de Windſor, né en Angleterre, religieux de Saint-Albans près de Londres, & hiſtoriographe du roi Henri III, en 1335, fut un perſonnage illuſtre par ſon amour pour les lettres, comme par ſa piété. C'eſt le témoignage qu'en rend Pitſeus, auteur Anglois. Il a compoſé une chronique d'Angleterre, qui commence à la naiſſance de Jeſus-Chriſt, & qui va juſqu'en 1235.

WINEBRAND, *moine de Saint-Allire de Clermont*. Cet écrivain, moine Bénédictin de Saint-Allire de Clermont en Auvergne, vivoit vers 920. Il eſt connu pour avoir écrit la vie du patron de ſon monaſtere. Les Bollandiſtes l'ont publiée au mois de Juin.

WINGHIUS, *abbé de Læti*. Ce monaſtere eſt ſitué dans la Flandre. Le fameux Louis Bloſius, dont nous avons parlé en ſon lieu, en étoit abbé. La vie de ce grand homme fut compoſée d'abord par un Bénédictin, docteur en théologie; mais Winghius, abbé de Læti, en a compoſé une ſeconde, qui a été publiée en 1632.

WINIBROD, *de l'ordre de Cîteaux*. Dom Jean Winibrod, religieux Bernardin de Clairmarais, dioceſe de Saint-Omer, a vécu au commencement du dernier ſiecle. Il publia en 1606, & 1615, un ouvrage aſcétique ſous le titre de *Préſent ſpirituel*, pour les religieuſes de Weſtine.

WINFRID, *de Mayence*; voyez BONIFACE, archevêque de Mayence.

WINTOLPHE, *abbé de Bigau*. Wintolphe étoit moine de la nouvelle-Corbie en Saxe, d'ou il fut tiré en 1100, pour être fait abbé de Bigau en Allemagne. Dom Mabillon nous apprend au tome V des annales de l'ordre, pag. 426, qu'on attribue une chronique à cet abbé.

WINZETUS, *abbé de Saint-Jacques aux Ecoſſois de Ratisbonne*. Cet abbé, dont le nom de baptême eſt Nenian, & le ſurnom Renfroo, a publié en un volume in-4, à Ingolſtadt, en 1582, un ouvrage auſſi intéreſſant que ſolide, ſous ce titre : *Flagellum ſectariorum, qui religionis prætextu, ſeditiones jam in Cæſarem, aut in alios orthodoxos principes excitare ſtudent*. Il a écrit divers autres ouvrages qui ſont connus.

WION, *de la congrégation du Mont-Caſſin*. Arnould Wion nâquit à Douay en 1554, & y eut pour pere le procureur fiſcal de cette ville. Il embraſſa la regle de St. Benoit en l'abbaye de Saint-Pierre d'Oldenbourg, où il jouiſſoit de la tranquillité de ſon état, lorſque les troubles de religion émurent toute la Flandre. Alors il quitta ſa patrie, & ſe retira au monaſtere de Saint-Benoit près de Mantoue, dans lequel il fut admis le premier Février 1577. On ne marque pas l'année de ſa mort. Il a beaucoup écrit; mais ſans aſſez d'exactitude, de critique & de diſcer-

nement. On a de lui une vie de St. Gerard Sagredo, abbé de Saint-George-le-grand de Venise, de l'ordre de St. Benoit, puis évêque & martyr en Hongrie, & un ouvrage qui a pour titre : *Lignum vitæ ornamentum & decus ecclesiæ*, dans lequel on trouve les éloges des principaux personnages de l'ordre de St. Benoit, & les catalogues des papes, cardinaux, évêques, saints, apôtres & auteurs qui en sont sortis. Il y a, de plus, inséré un écrit dans lequel il prétend que St. Benoit étoit de la famille des Antiens, & que cette famille est la même que celle d'Autriche. Cet ouvrage fut pour la premiere fois imprimé à Venise en un volume in-4., en 1595, dans la seconde édition qui fut faite à Reggio, en 1629, in-folio. L'auteur y a ajouté quantité de planches dont il a donné l'explication dans un volume in-8., qui fut publié à Venise, de même que la vie de St. Gerard.

Outre ces trois ouvrages, Arnould Wion a laissé trois volumes dans lesquels il prétend corriger les fautes de divers auteurs, par rapport à la chronologie & aux familles, la chronologie des septante ; il y interprete une chronique depuis la création du monde jusqu'à son temps, & quantité de mémoires pour un martyrologe Bénédictin.

WIREKER, *Bénédictin à Cantorbery*. Ce fut en la métropole de Cantorbery que Nigel Wireker se fit moine Bénédictin. Il étoit du pays, & florissoit au commencement du 13. siecle. Les écrivains Anglois assurent qu'il réunit en lui les qualités du vrai philosophe, du théologien profond, de l'éloquent orateur, & du poëte ingénieux. Les compositions qui nous sont parvenues de sa part, sont un ouvrage intitulé : *Speculum historiarum*, & un traité *de abusu rerum ecclesiæ*.

WIRSTULIN ; voyez HAMASCARGUS, *ou* HAMAXURGUS ; c'est le même.

WISER, *abbé de Saint-Vitus de Rote.* L'abbaye de Saint-Vitus de Rote est de la congrégation de Saltzbourg. Dom Marien Wiser qui en étoit profès, en fut élu abbé en 1695. Il avoit fait ses cours d'études à Saltzbourg, & a été professeur en son monastere avant sa promotion. On en parle comme d'un homme de bien & de science. Après avoir rétabli en partie les édifices de son monastere, incendiés en 1708, il se démit de sa dignité, pour ne penser qu'au passage de l'éternité, & mourut le 12 de Février de l'année 1723. Ses ouvrages sont, un livre intitulé : *Manipulus quæstionum philosophicarum*, confié à la presse, in-4., à Saltzbourg, en 1687 ; des instructions pour le noviciat qui sont restés manuscrites. *Item*, des theses qu'il faisoit soutenir chaque mois à ses écoliers étant professeur. Elles ont été publiées in-8.

WISER, *religieux de Saint-Lambert.* Rudolphe Wiser, né dans la Styrie, se fit moine en l'abbaye de Saint-Lambert, située dans sa patrie, l'an 1641. Il enseigna la philosophie à Saltzbourg, & termina sa carriere en 1667. Il a composé quatre traités, qui virent le jour en autant de volumes in-4. en 1651 : le premier est, *de auditu physico* : le second, du ciel : le troisieme, de la génération & de la corruption : le quatrieme, de l'ame.

WISPAVER, *moine Ecossois à Vienne en Autriche.* On en parle comme d'un

personnage aussi pieux que savant, qui a vécu dans notre siecle; mais nous ne connoissons qu'un de ses ouvrages. C'est un volume in-8., imprimé à Vienne, en 1726, dans lequel il rend compte des prodiges opérés en la chapelle d'une Notre-Dame qui se voit dans l'église de son monastere.

WITICHIND, *moine de Corbie-la-neuve.* Witichind, Witikind, ou Witukind, religieux de Corbie en Saxe, sur le Véser, a fleuri dans le 10. siecle. On ne dit pas qu'elle fut l'année de son décès; ce qu'il y a de certain, c'est qu'il ne vivoit plus en 1002. Cet écrivain figura de son temps par ses progrès dans les sciences divines & humaines, enseigna les belles-lettres avec succès durant plus de 40 ans, en qualité d'écolâtre de son monastere, & s'est rendu recommandable à la postérité par ses écrits. On a de lui une histoire des Saxons, divisée en trois livres; celle des empereurs Henri I, & Othon I, qu'il dédia à Mathilde, abbesse de Quidlimbourg, fille de ce dernier; celle de Mathilde, épouse de l'empereur Henri I, morte en 968; l'histoire de la fondation de l'archevêché de Magdebourg; la relation en vers du martyre de Ste. Thécle; la vie également en vers de St. Paul, premier hermite; un traité des études des anciens moines; quelques poëmes isolés, que Meibonius a fait imprimer, & un livre magnifique des évangiles, orné de dorure, de pierres précieuses, & de lettres singulieres de sa main. C'est Dom Mabillon qui nous apprend ceci d'après Lezzoro, qui a fait la découverte de ce beau manuscrit. Son histoire des Saxons a été publiée à Bâle, en 1532; à Francfort, en 1577, & parmi les historiens de l'Allemagne, en 1580. Hosetus, abbé de Corvey, ou de la nouvelle-Corbie, fit dresser un mausolée à ce religieux en 1002: générosité qui fait autant d'honneur à l'abbé qu'à Witichind.

WITLICHIUS, *religieux de Saint-Jacques de Mayence.* Profès de Saint-Jacques de Mayence, le 10 Juin 1618, il en devint prieur. Il a écrit le catalogue des abbés de cette maison, qui se trouve imprimé au second tome de l'histoire de Mayence.

WITMONDE, *religieux du Mont de la Sainte-Trinité.* L'abbaye du Mont de la Sainte-Trinité près de Rouen, comptoit Witmond au nombre de ses religieux, vers l'an 1063. Il excella dans la grammaire, la poésie & la musique, & composa en notes un grand nombre d'offices ecclésiastiques.

WIZENBERGER, *religieux de Neresheim.* Zacharie Wizenberger, mort en 1662, étoit profès de Nereshim au diocese d'Augsbourg, enseigna les humanités à Saltzbourg, & devint prieur de l'abbaye de Notre-Dame de Steittenstetten en Autriche. Il savoit les anciennes langues, & possédoit sur-tout l'hébraïque, en laquelle il a écrit plusieurs ouvrages, mais qui n'ont pas été imprimés. On n'a de lui que le pseautier de la Ste. Vierge, livre très-dévot, mis sous presse en 1638. Il comprend l'office de la mere de Dieu, tiré des livres saints pour toute la semaine avec des oraisons & des litanies pour chaque jour.

WOESTINE, *prieur de Saint-Martin de Tournay.* Dom Ambroise Woestine, natif de Bruges dans les Pays-Bas, embrassa l'état Bénédictin en l'abbaye de Saint-Martin de Tournay, dont il mourut prieur le 7 Septembre de l'an 1514, &

& fut inhumé dans le cloître, où on lui grava une épitaphe. Il avoit fait ses études à Paris, & y avoit reçu, en 1497, les degrés de docteur en droit. Il a laissé quelques ouvrages en particulier sur le droit.

WOITH, *prieur de Liesborne.* Liesborne, abbaye de la congrégation de Bursfeld, située au diocese de Munster, eut Dom Bernard Woith pour prieur dans le 16. siecle. Il a écrit une excellente histoire des troubles excités en Allemagne à l'occasion du luthéranisme. C'est-là où ont puisé tous ceux qui ont travaillé depuis sur cette matiere.

WOITRINELLE, *de la congrégation de Saint-Vannes.* Dom Placide Woitrinelle, Bénédictin de la congrégation de St. Vannes, profès de l'abbaye de Beaulieu en Argonne, le 26 Juin 1722, autrefois curé au même lieu de Beaulieu, a composé un ouvrage considérable, intitulé : *Accord littéral de plusieurs contradictions apparentes qui se trouvent entre les passages de l'Ecriture sainte.* Cet ouvrage est la fin d'une longue & sérieuse étude que l'auteur a faite des textes sacrés de la sainte Bible, des interpretes & commentateurs, & surtout des auteurs tant anciens que modernes, qui ont traité exprès des contradictions de cette espece. Il a ramassé plus de 1500 contradictions, composées chacune de deux passages au moins, & quelquefois de 4, 5, ou 6, dans leur ordre, selon les livres, chapitres & versets de l'écriture, toutes en françois, s'objectant des difficultés, & y répondant lui-même.

WOLBERON, *abbé de Saint-Pantaléon de Cologne.* Ce religieux fut fait abbé de Saint-Pantaléon en 1148. Il gouverna ce monastere avec sagesse durant 18 ans, & décéda en 1167. On a de sa façon un commentaire sur le cantique des cantiques, imprimé in-4., à Cologne, en 1630, 1650, & un autre sur l'ecclésiaste. Il assista au concile tenu à Reims en 1158. C'étoit un personnage grave, plein de prudence & savant.

WOLBODON, (*St.*) *évêque de Liege.* Cet évêque, aussi recommandable par sa science & ses écrits, que par la sainteté de sa vie, & son zele dans les fonctions du saint ministere, avoit, dit-on, été tiré du corps Bénédictin, pour être placé sur le siege pontifical de Liege. Voyez là-dessus les historiens de cette église.

WOLCKMAR, *abbé de Fustentel.* L'abbaye de Fustentel est en Baviere, & de l'ordre de Cîteaux. Elle a eu dans le 14. siecle un abbé de mérite en la personne de Wolckmar, qui s'est fait connoître dans la république littéraire par les annales de Baviere, depuis 508, jusqu'en 1313. Il mourut en 1318.

WOLFF, *moine d'Ottonbourg.* Ambroise Wolff, religieux de l'abbaye d'Ottonbourg, a donné au public un ouvrage in-8. sous ce titre : *Pædagogus Ottoburgensis, docens ac ducens ad exactiorem methodum discendi & docendi regulas grammaticæ.* Etger, de qui nous tenons l'anecdote, ne dit point en quelle année ce livre fut imprimé.

WOLFGANG, *moine de la Basse-Altaiche.* Il florissoit au 14. siecle, & a laissé un recueil précieux de lettres, parmi lesquelles il s'en trouve un grand nombre écrites par des archevêques, des ducs d'Autriche & de Baviere, & d'autres personnages illustres.

WOLFGANG, *religieux de Rote.* L'ab-

baye de Rote, dédiée à Saint-Marin, & à Saint-Anien, est située au diocese de Frisingen en Baviere. Wolfgang qui y vivoit au commencement de notre siecle, a fait des corrections à la chronique de ce monastere, composée par son ancien confrere Daniel Molitor. C'est ce qu'en dit Dom Peze.

WOLFGANG, *religieux de Séon*. Celui-ci étoit religieux & bibliothécaire de l'abbaye de Séon en 1717. Outre qu'il s'est acquitté de cet emploi avec la distinction qu'il mérite, il a composé un ouvrage où il traite des hommes illustres de l'ordre de St. Benoit.

WOLFGANG, *de Styra*. Wolfgang de Styra étoit prieur de Saint-Pierre de Saltzbourg, vers la fin du 15. siecle. Il avoit fait profession à Molch, d'où il fut tiré pour être prieur à Saltzbourg. On a de lui un itinéraire, ou, pour mieux dire, une chronique, ou histoire de son temps, qui commence à l'an 1414, & va jusqu'en 1484.

WOLFGANG, (*St.*) *d'Einsidlen*. St. Wolfgang, né en Souabe de l'illustre maison des comtes d'Anhalt, se fit moine à Einsidlen, d'où il fut transféré sur le siege épiscopal de Ratisbonne. Il est auteur d'une paraphrase extrêmement pieuse, en forme d'oraison; du pseaume cinquantieme.

WOLFHARD, *moine d'Haseren*. Wolfhard, prêtre & moine d'Haseren en Baviere, a composé la vie de Ste. Valbruge, de l'ordre de St. Benoit, abbesse d'Aischstet. Il l'écrivit cent ans après la mort de cette sainte. C'est ce qu'en dit Baillet.

WOLFRAND, *moine de Wincestre*. Il étoit moine & grand-chantre de l'église de Wincestre, vers l'an 984. Quelques-uns le nomment Wolstannus. Il a, entre autres ouvrages, composé la vie de St. Ethelwolde.

WOLPHÉME, (*St.*) *abbé de Brunvillers*. Né au diocese de Cologne d'une famille illustre, Wolpheme fut élevé parmi les clercs de l'église de Saint-Pierre, sous les yeux de l'archevêque Heribert. Quelque réguliere que fut la vie de ce clergé, Wolphéme voulut encore enchérir, & se fit moine à Saint-Maximin de Treves, où l'observance étoit en grande vigueur.

Au bout de quelques temps, on lui confia le gouvernement du monastere de Glatbach, puis il fut élu abbé de celui de Bruvillers, où il finit saintement ses jours en 1098. Sa vie a été composée par Conrad, son religieux & son disciple, qui le dédia à Everhard, successeur du saint, & à Hérimand, abbé de Saint-Pantaléon de Cologne. Il est auteur d'une lettre, ou petit traité de l'eucharistie, contre les erreurs de Bérenger; de plusieurs sermons & homélies prêchés devant ses religieux; de poëmes à l'honneur de plusieurs saints, & d'un nombre de lettres adressées à différentes personnes. Tritheme parlant de sa lettre sur l'eucharistie, dit: *Parvum quidem, sed instructum volumen contra Berengarium.*

WOLSTAN, *moine de Wincestre*. Wolstan, moine de la cathédrale de Wincestre en Angleterre, vivoit l'an 1000. Plein de reconnoissance envers St. Ethelvold, archevêque de cette église, mort en 984, sous lequel il

(*a*) Légipont, tom. IV, pag. 37 & 277.

avoit été élevé ; il travailla à faire lever son corps de terre, douze ans après son décès, & en écrivit la vie. Elle a été publiée au 5. siecle Bénédictin, par Dom Mabillon. Il a aussi composé celles du roi Ethelvold, & de St. Suvithin. Cette derniere est en vers, bons pour le temps, & se trouve aussi dans le 5. siecle Bénédictin. Il est encore auteur d'un traité de l'harmonie.

WOLSTAN, (*St.*) *évêque de Vigorgne.* Wolstan, célebre par sa sainteté, & né en Angleterre, a fleuri dans le 11. siecle. Il fut d'abord moine dans le monastere du Bourg, dont on le fit prieur. Bientôt après on l'en tira pour le faire abbé de celui de Glavorne ; enfin, l'église de Vigorne voulut l'avoir pour évêque. Là il fit admirer en lui toutes les vertus qui font les saints. Il passa de cette vie à l'immortalité en 1095, âgé de 87 ans. Il a laissé un volume d'homélies & un livre d'avis spirituels.

WOREL, *de l'ordre de Cîteaux.* Eugene Worel, profès de l'abbaye d'Ossec, ordre de Cîteaux en Boheme, a vécu dans notre siecle, & a été professeur de théologie & de droit canonique en l'université de Prague, où les Bernardins ont un fameux college. Worel s'est fait connoître, d'ailleurs, par un commentaire sur les quatre premiers chapitres des décrétales de Grégoire IX, imprimé in-4, en 1729.

WORGESIUS, *abbé de Glascow.* Il gouvernoit ce célebre monastere en 630, au rapport de du Fresne dans son indication des auteurs.

WORMONAC, *moine de Landevena.* Landevena, monastere situé dans le diocese de Quimpercorentin en Bretagne, a eu, dans le 9. siecle, Wormonac entre les religieux qui en composoient la communauté. Il s'est fait connoître par une vie de St. Paul, évêque de Léon, qu'il écrivit en 889. Elle est divisée en deux livres : Dom Mabillon en a publié la préface, & l'abrégé a vu le jour dans la bibliotheque de Fleury, & dans les Bollandistes, le 12 Mars (*a*).

WRANK, *abbé de Saint-Pierre de Gand.* Corneille-Colomban Wrank, natif de Ternmonde, étoit déja licencié en théologie, chanoine & pénitencier de la cathédrale de Gand, lorsqu'il se fit religieux au monastere de Saint-Pierre de la même ville. Il s'y conduisit avec tant de sagesse, de science & de piété, qu'il en fut choisi abbé en 1597. Il n'occupa ce poste que pour faire des heureux, être le pere des pauvres, & le protecteur des lettres. Sa mort arriva le 15 Août 1615, à l'âge de 84 ans, & son tombeau fut orné d'une épitaphe.

Il a composé un commentaire sur la regle de St. Benoit, auquel il a donné le titre de *Jubilum monachorum ;* une vie de la Ste. Vierge, & un recueil de ses miracles.

WRDISTENUS, *abbé de Landevenec.* Ce pieux & savant abbé vivoit vers l'an 870. Il en est fait mention au tome III des annales Bénédictines, pag. 249.

WLKIN, *abbé de Sichem.* D. de Wisch donne rang à Wilkin, abbé de Sichem, parmi les écrivains de Cîteaux, pour avoir laissé des sermons, & avoir com-

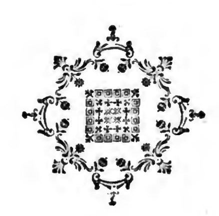
(*a*) *Voyez* l'Histoire littéraire de France, tom. V, pag. 626.

posé des commentaires sur les quatre évangiles. Cet abbé étoit recommandable par ses vertus : son nom se trouve inséré dans le ménologe de Cîteaux.

WUNIBALD, *religieux de Prifligen ;* voyez REINCHANBERGER ; *ou* REINCHENBERGER, c'est le même.

WUNIBALD, (*St.*) Ce grand homme fut apôtre de la Thuringe, y planta la foi chrétienne, bannit de la Baviere les restes du paganisme, & mourut plein de bonnes œuvres, en 761.

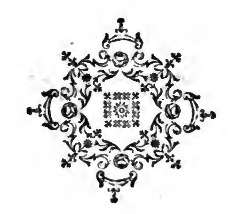
WUYARD, (*Dom Robert*) natif d'Etape au diocese de Boulogne, fit profession à l'âge de 20 ans dans l'abbaye de Saint-Remi de Reims, le 16 Septembre 1658. Il mourut dans l'abbaye de Saint-Valeri, le 23 Mai 1714. On ne peut lui refuser la louange d'avoir utilement employé son temps, puisqu'il a composé les histoires des abbayes de Breteuil, de Samer & de Saint-Josse.





XIMENEZ, *moine de Valladolid.* François Ximenez, Espagnol de naissance, & Bénédictin de la congrégation de Valladolid, florissoit en 1607. On sait qu'il a laissé divers écrits. La liste ne nous en est pas parvenue.

XIMENEZ, BARRANÇON Michel Ximenez, surnommé *Barrançon*, autre Bénédictin Espagnol, est connu dans la république des lettres par trois volumes in-8., qu'il a composés pour faire voir que Pierre Berchorius, son confrere, est le véritable auteur du commentaire sur les pseaumes. Ces trois volumes sont imprimés à Madrid : le premier, en 1720 ; le second, en 1722 ; le troisieme, en 1728.



YANÉS, *de l'ordre de Cîteaux.* Le choix que Philippe V, roi d'Espagne, fit, en 1721, de Dom Paul Yanés, de l'ordre de Cîteaux, pour son historiographe, prouve son habileté dans l'histoire. Nous n'en savons pas plus ni sur ce qui concerne sa personne, ni sur les écrits qu'il a laissés.

YEHLIN, *religieux de Zuifalten.* Antoine Yehlin, mort en 1714, senieur de ce fameux monastere, a été un personnage studieux & de beaucoup de lecture. Aussi a-t-il laissé un grand nombre de manuscrits estimés.

YÉPEZ, *général de la congrégation de Valladolid.* Dom Antoine d'Yépez est très-connu dans l'ordre de St. Benoit, pour en avoir entrepris le premier les chroniques générales. Il étoit né en Espagne, & s'étoit fait Bénédictin de la congrégation de Valladolid, qui est fameuse dans ce royaume. Après en avoir gouverné plusieurs maisons en qualité d'abbé amovible, selon le prudent usage de ces pays-là, il en fut choisi général, & mourut en 1621. Dom Mabillon rend témoignage à l'érudition & au savoir de cet auteur. Quoique ses chroniques n'allassent que jusqu'au 12. siecle, & qu'elles fussent écrites en langue espagnole, elles attirerent beaucoup d'attention, & l'on s'empressa de les lire. Dom Thomas Weiss les traduisit en latin, & les publia en deux volumes in-folio, à Cologne, en 1652, 1653. Dom Matthieu Olivier, & Dom François Valgrave en entreprirent la traduction françoise; mais il ne purent l'achever. Elle étoit réservée à Dom Rhetélois, qui l'a mise au jour en sept volumes in-folio, comme nous l'avons dit dans son article. Enfin, Dom Gabriel Bucelin en a donné l'abrégé. D. d'Yépez a encore laissé la relation d'un voyage littéraire, & le catalogue de ceux qui ont écrit en faveur de l'immaculée conception de Marie. Ses premiers & seconds volumes des chroniques parurent à Grache, en 1609; le troisieme, en 1610, à Pampelune; le quatrieme, à Valladolid, en 1613; les cinquieme & sixieme en 1615; le septieme ne fut imprimé qu'après sa mort par les soins de Jérôme Marthon, abbé de St. Benoit de Valladolid.

YSCHE, *de l'ordre de Cîteaux.* Pierre d'Ysche ayant été admis à profession en l'abbaye de St. Bernard sur l'Escaut, fut nommé directeur d'une abbaye de religieuses de son ordre, où il demeura 40 ans. Il a traduit plusieurs vies de saints du latin en flamand. Le martyrologe de son ordre, la lettre célebre adressée aux religieux du Mont-Dieu, & divers traités ascétiques de St. Bernard. On conserve ses ouvrages en cinq volumes, à Louvain. Il vivoit encore en 1648, & étoit fort âgé.

YSO, *moine de Saint-Gal.* Il florissoit dans ce fameux monastere; & y étoit scholastique, ou directeur des éco-

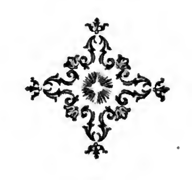
les en 860. De celles de Saint-Gal il passa en l'abbaye de Grand-val, à la priere du duc de Bourgogne, pour y exercer la même fonction, & y finit sa carriere en 878. On nous le représente comme un prodige de génie & de sciences, au fait des arts libéraux, des mathematiques, de la philosophie, de la théologie, &c. Il a écrit deux livres des miracles de St. Othmar, des gloses sur Prudence, & un lexicon latin recueilli de divers glossaires, qu'on dit être encore dans la bibliotheque de Saint-Gal.

YSO II, *religieux de Saint-Gal.* Yso, surnommé *Plaw*, a fleuri à l'abbaye de Saint-Gal dans le dernier siecle, & a écrit sur les privileges tant de son propre monastere, que de la congrégation qui en porte le nom.

YSO III, *religieux de Saint-Gal.* Celui-ci, dont le surnom est *Walser*, est notre contemporain. Il a publié en 1750, un volume in-12, d'essais sur la physique, qui ont été fort goûtés.

YSO, *abbé de Cluny.* Nous trouvons un Yso, abbé de Cluny, en 1276. Il en est parlé dans la bibliotheque de Cluny & dans Baluze, tome VI, de ses mêlanges.

YVANNES, *de la congrégation de Valladolid.* Dom François Yvannes, ou Ybannes, selon Nicolas Antonio, étoit Espagnol de naissance, & florissoit en 1570, au monastere du Mont-Serrat, qui est de la congrégation de Valladolid, il a fait un abrégé des exercices spirituels du fameux abbé Garcias de Cisneros, & directeur du même abbé. Il a joint à cet ouvrage un catalogue des hommes illustres de l'ordre de St. Benoit. Enfin, il a mis en latin les dialogues de Pierre Bugianus.



ZALVEIN, *religieux de Vess-Fontaine.* Grégoire Zalvein, ou Zallwein, se distingue de nos jours. Il étoit professeur & docteur en l'un & l'autre droit, en même temps doyen de la faculté de droit de l'université de Saltzbourg, en 1752. Il publia en cette année une savante dissertation sur le droit canonique en général, imprimée in-4., à Saltzbourg.

ZAMORA, *de l'ordre de Citeaux.* D. Laurent de Zamora, Espagnol, né au diocese de Tolede, fut Bernardin de la congrégation du Mont-Sion, sur la fin du 16. siecle. Il s'est fait connoître par un commentaire sur le cantique des cantiques, & par sept volumes de sermons, auxquels il a donné le titre de *Monarchia mystica.*

ZAMORA, *autre moine de Citeaux.* Dom Nicolas Zamora, autre religieux de la réforme de Cîteaux en Espagne, s'est distingué au commencement du dernier siecle, tant par son mérite personnel, que par sa science & ses compositions.

ZANCAROLLUS, *abbé Italien.* Basile Zancarollus, abbé de la congrégation du Mont-Cassin, écrivoit dans le 17. siecle, au rapport d'Armellini.

ZANNETTI, *de la congrégation du Mont-Cassin.* Sigismond Zannetti, issu d'une maison noble de Bresce, se fit Bénédictin en la même ville, dans l'abbaye de Sainte-Euphémie, le 13 Décembre 1540, & mourut en 1580. Il est auteur d'un poëme à l'honneur de la Ste. Vierge, & d'une traduction des pseaumes en langue italienne.

ZANTFLIET, *moine de Saint Jacques de Liege.* Dom Corneille Zantfliet, religieux de Saint-Jacques de Liege, en fut tiré pour remplir la place de prieur à Stavelot, dans le 15. siecle. On a de lui une longue chronique depuis la création jusqu'en 1461. Les auteurs de l'ample collection des anciens monuments louent l'exactitude de cet ouvrage, & lui ont donné place dans leur Ve. tome ; mais seulement depuis l'an 1230, où finit celle de Rainerus, autre moine de Saint-Jacques.

ZAPATA, *de la congrégation du Mont-Cassin.* Maurice Zapata, mort le 7 Septembre de l'an 1709, étoit Parmésan de naissance, & profès de l'abbaye de Saint-Jean de cette ville. Il enseigna la philosophie, eut l'avantage d'avoir pour écolier le célebre Dom Bachini, & a laissé quelques écrits. Ils sont, un recueil en deux volumes sur la ville de Parme, son église, ses évêques; l'abbaye de Saint-Jean; & un tome in-4. sur le plain-chant dont il donne les regles, imprimé à Parme, en 1682.

ZAPLER, *religieux de Molck.* Dom Bernard Zapler, auquel D. Peze donne rang parmi les écrivains de l'ordre du dernier siecle, étoit profès de la célebre abbaye de Molck en Autriche. On ne détaille pas ses ouvrages.

ZAZUS, *de l'ordre de Citeaux.* La vie de Dom Jean Zazus, religieux, puis abbé

abbé de Valparaiso, de la congrégation du Mont-Sion en Espagne, fut si sainte au rapport de Henriquez, qu'elle passoit pour une sorte de miracle continuel. Quant à ses ouvrages, il fit imprimer en 1603, les vies de tous les saints & saintes dont on solemnise la fête dans la congrégation du Mont-Sion. Il a, en outre, publié à Salamanque, divers autres écrits à l'usage des maisons religieuses. La mort l'enleva fort âgé & plein de mérites, en 1623.

ZDISLAUS LADISLAS, *abbé de Saint-Nicolas à Prague*. Issu de l'illustre famille des comtes de Berga, il se fit d'abord jésuite. Etant sorti de cette société, il embrassa la regle de St. Benoit, & se conduisit de maniere à mériter d'être élu abbé de Saint-Nicolas-l'ancien, à Prague, dans le dernier siecle. Il a composé plusieurs ouvrages dont il est fait mention parmi les anciens monuments littéraires de l'abbaye de Beunove.

ZEIBIUS, *abbé d'Outtenbourg*. L'abbaye d'Outtenbourg est située en Baviere, & de la congrégation du Saint-Esprit au diocese d'Augsbourg. Dom Grégoire Zeibius, qui étoit profès de ce célebre monastere, en fut élu abbé dans le 17. siecle. Dom Bernard Peze lui donne rang dans ses lettres apologétiques. Il a fait un ouvrage pour prouver que Jean Gersen, abbé Bénédictin, est auteur des quatre livres de l'imitation de Jesus-Christ, ouvrage qu'il intitula : *Centum-virat*; parce qu'il prouvoit par cent manuscrits ce qu'il avançoit au sujet de Gersen.

ZIEGELBAVER, *religieux de Zuifalten*. Dom Magne Ziegelbaver, profès de la célebre abbaye de Zuifalten, a fleuri de nos jours, non-seulement comme un particulier de beaucoup d'esprit, d'une imagination belle & féconde, d'un travail constant & d'une lecture immense, mais encore en qualité d'écrivain. Ses ouvrages sont, 1. un volume in-folio sur l'immaculée conception de la Ste. Vierge, publiée à Vienne en Autriche, sous le titre de *Opus parthenicum de cultu immaculatæ conceptionis beatæ Mariæ* : 2. *Novus rei litterariæ ordinis sancti Benedicti conspectus*, dont il publia le premier volume in-folio, à Ratisbonne, en 1740. C'est cet ouvrage que Dom Olivier Légipont a donné au public au IVe. tome in-folio, sous le titre d'*Historia rei litterariæ Benedictinæ*, &c : (a) 3. *Fides Benedictina de sanctissimo sacramento, hoc est, patres, autores & scriptores ordinis sancti Benedicti de sanctissimo altaris sacramento, à sæculo nono usque ad duodecimum inclusive, quorum scripta & opera in unum corpus, seu bibliothecam collecta, ac notis & observationibus illustrata exhibentur* : 4. un VIIe. tome des ouvrages de Raban-Maur, qui n'ont pas encore paru, ou qui n'ont vu le jour que séparément, avec la vie de ce célebre personnage, écrite en latin : les traités que comprend ce volume, sont au nombre de 16 ou 17 : 5. l'histoire de l'abbaye de Sainte-Marguerite de Bresnauw en Boheme, un volume in-folio, à Cologne, en 1740 : 6. *Sacra sponsalia virginis Mariæ*, in-8., à Bamberg, en 1740. C'est ce que nous ap-

(a) Lettre de l'auteur de D. Calmet.

prenons de mémoires fidelles envoyés d'Allemagne.

ZIÉGLER, *religieux de Crémisann.* Né à Chréminster dans l'Autriche en 1684, Dom Sébastien Ziégler y fit ses humanités, alla étudier la philosophie à Saltzbourg, puis embrassa l'état Bénédictin en l'abbaye de Crémisann, située dans le lieu de sa naissance. Renvoyé à Saltzbourg, après sa profession, pour y prendre des leçons de théologie, il y reçut le bonnet de docteur en 1714, & y enseigna la philosophie, la morale, & la spéculative. Il vivoit encore en 1754. Il a composé des traités de l'ame végétative, sensitive & raisonnable, in-4., à Saltzbourg, en 1714; des contracts en général & en particulier, in-4, à Saltzbourg, en 1719; de l'incarnation, à Saltzbourg, in-4., en 1720; des sacrements en général, du baptême & de la confirmation en particulier, in-4., à Saltzbourg, en 1721; de Dieu & de la Trinité, mis sous presse au même lieu en 1723. Enfin, un traité des anges, publié en l'année 1725, à Saltzbourg.

ZIGL, *de l'ordre de Cîteaux.* Tobie Zigl, religieux Bernardin, on ne dit pas de quelle maison, s'est fait connoître par un ouvrage sur le droit canonique. Il le confia à la presse, in-12, à Bâle, en 1671, sous ce titre : *Medulla Cedri Libani, seu dissertationes juridico-canoninæ in præcipuos titulos quinque librorum decretalium.*

ZIMBERN, *Bénédictin Allemand* (a). Conrad, baron de Zimbern, qui vivoit vers 1426, quitta le monde & ses biens, pour se retirer dans une abbaye Bénédictine d'Allemagne. Sa vie y fut édifiante & distinguée par la science comme par la solide piété. Entre divers ouvrages qu'il a écrit, on en spécifie un à l'honneur de la Ste. Vierge.

ZINSUERGER, *abbé de Tegersenn.* D. Wolfgang Zinsuerger, abbé régulier de Tegersenn, de la congrégation des Saints Anges en Baviere, s'est distingué au commencement de notre siecle par son goût pour la poésie. Il en a laissé des preuves en trois volumes in-8., de tragédies & poëmes sacrés, qu'il mis sous presse en 1729.

ZINXILANES, *archevêque de Tolede.* Cet écrivain vivoit en 766. Il fut d'abord moine, puis abbé d'Agali, d'où on le tira pour gouverner l'église de Tolede. Il a composé la vie de St. Ildephonse, l'un de ses prédécesseurs dans ce siege, décédé en 1667.

ZITELLI, *de la congrégation du Mont-Cassin.* Jean Benoit Zitelli, né à Cave, se fit Bénédictin au monastere de la même ville dans le royaume de Naples, le 26 Octobre 1602, & y mourut en odeur de sainteté en 1648, âgé de 65 ans. Il a fait imprimer à Naples, en 1642, un manuel de prieres, accompagnées d'une courte exhortation à la perfection & à la fréquentation des sacrements, & de sept méditations pour chaque jour de la semaine.

ZIZEL, *religieux de Wiblingenn.* Benoit Zizel vivoit dans le dernier siecle, étoit savant, & a écrit; mais on ne détaille pas ses ouvrages.

ZODE, *ou* ZODEL, *de Benedicto-Bur.* Grégoire Zode, religieux de l'abbaye du Bourg-Saint-Benoit, & professeur

(a) *Egger, idea piet.* pag. 494.

de poésie en l'université de Frisingue, se distinguoit par ses poëmes au commencement de ce siecle. Il en publia un, entre autres, à Frisingue, en 1709, qui lui mérita les plus grands éloges : il a pour titre : *Occultum Frisingæ præsidium, tandem post aliquot sæcula manifestatum*, &c.

ZOETIUS, *moine de Cîteaux*. Hermand Zoetius, religieux de la réforme de Cîteaux en Westphalie, florissoit dans le 15. siecle, au temps du concile de Constance. Sartorius dit qu'il étoit profès de l'abbaye de Viel-Champ; qu'il fut parfait orateur, & qu'il ne cédoit à personne dans la science de la théologie & du droit canon. On dit qu'il a vécu jusqu'en 1470. C'est à tort que Dupin le compte parmi les auteurs dont les ouvrages sont perdus. Musius en a fait imprimer trois en 1700: savoir (*a*), l'un où il traite de la puissance du pape & du concile, du schisme & de la neutralité; un second, où il parle des voix définitives dans les conciles; & un troisieme, qui est un calendrier de la bible hébraïque.

ZOLNER, *religieux de Saint-Ulric d'Augsbourg*. En l'abbaye de Saint-Ulric d'Augsbourg, a vécu de notre temps Dom Joseph Zolner, qui, à l'exemple de ses confreres, a su employer ses loisirs. On a de lui un ouvrage sur l'immaculée conception de la Vierge. Ce traité a été imprimé in-folio, à Augsbourg, en 1712: le titre est : *Conceptus gronographicus de immaculatâ Virgine Mariâ.*

ZUCCOLI, *religieux Camaldule*. Vital Zuccoli est né à Padoue dans les états de Venise. Ayant embrassé la regle de St. Benoit parmi les Camaldules, il s'y distingua, fut docteur en théologie, & gouverna divers monasteres en qualité d'abbé. On place son décès en 1630. Il a laissé un grand nombre d'ouvrages; en 1688, il publia à Venise, in-8., un traité latin des banques. Il y fait connoître celles qui sont permises; en 1606, il fit imprimer à Venise un volume in-4. d'homélies sur l'évangile de St. Marc; en 1619, il en donna un pareil sur St. Luc. Il a, d'ailleurs, fait des commentaires sur les pseaumes; des sermons sur le cantique des cantiques & les épîtres aux Romains & aux Galates; enfin, des dialogues sur les météores, & un commentaire sur Platon.

ZUNCK, *religieux de St. Ulric d'Augsbourg*. Burchard Zunck vivoit dans le 16 siecle. Il a composé en langue du pays la chronique de la ville d'Augsbourg, depuis sa fondation jusqu'en 1538 : un anonyme l'a continué jusqu'en 1632.

ZURCHER, *religieux de Saint Gal*. Gérald Zurcher, professeur de theologie & religieux à Saint Gal, a fait imprimer en 1752, un volume in 8°, où il donne l'histoire de la pénitence publique, enrichie de notes & d'observations savantes. L'on voit dans cet ouvrage deux dissertations du même mérite : l'une au commencement, adressée aux jeunes theologiens, qu'il exhorte à l'etude; l'autre à la fin, où il traite de la satisfaction.

ZURLAUBEN, *abbé de Saint-Martin de Mouri*. L'abbaye de Saint-Martin de Mouri, en Suisse, de la congrégation

(*a*) Journaux de Trevoux. (*b*) Mémoires manuscrits reçus d'Allemagne.

de Saint-Gal, a été érigée en principauté en 1702, par l'empereur Léopold I, à la considération de Dom Placide de Zurlauben, qui en étoit alors abbé. Né le 14 Mars 1646, de l'illustre famille de Zug, en Suisse, son pere Jacques de Zurlauben, baron de Tarn & de Gestelenburg, & sa mere, Barbe de Reding de Biberg, envoyerent le jeune Placide à Mouri pour y être élevé dans la piété & dans les lettres. L'état de ce monastere lui plut, & il l'embrassa le 17 Juin 1663. Il remplit parfaitement tous les devoirs de son engagement, aussi fut-il successivement nommé professeur de philosophie & de théologie, maître de noviciat, & abbé: il remplit cette dignité à la satisfaction de tout le monde, & mourut eu 1723. Aprés avoir rebâti entiérement son monastere, avec magnificence, de même que son église qu'il orna d'une maniere digne de la maison du Seigneur. Il avoit un grand talent pour la prédication, savoit manier les affaires, & rendit d'importants services à la congrégation de Saint-Gal dont il fut secrétaire. Nous avons de cet abbé deux ouvrages : le premier est un volume in-4° de sermons, de morale & de panégyriques, confiés à la presse en 1692.

Le second, qui vit le jour en 1693, consiste en des exhortations faites en chapitre à ses religieux.

ZYLLESIUS, *écrivain de Treves.* Quelqu'uns prétendent que cet écrivain étoit religieux de Saint-Maximin de Treves, dont il a, en effet, défendu les droits ; mais c'est à tort qu'on le fait moine, il étoit séculier.

ZYPŒUS, *abbé de Saint-André de Bruges.* Henri Zypœus, profés, puis abbé du monastere de Saint-André de Bruges, a fleuri tant en piété qu'en science, vers l'an 1577. Foppens rapporte son épitaphe, & fait mention de ses ouvrages au tome premier de sa bibliotheque Belgique, pag. 469.



REGLE DE SAINT BENOIT.

PROLOGUE.

MON fils, écoutez les préceptes de votre maître, rendez l'oreille de votre cœur attentive à ses paroles, recevez d'une franche volonté les avertissements de votre bon pere, & accomplissez-les efficacement, afin que par l'exercice de l'obéissance, vous puissiez retourner à celui dont vous vous étiez éloigné, par la lâcheté de la désobéissance. Je parle donc maintenant à vous, qui que vous soyiez, qui, renonçant à votre propre volonté pour combattre sous les enseignes du vrai roi Jesus-Christ notre Seigneur, prenez les belles & fortes armes de l'obéissance.

Le premier avis que je vous donne, est de lui demander par des prieres ardentes & redoublées, qu'il lui plaise d'accomplir tout le bien que vous entreprenez; de peur qu'après avoir daigné nous compter au nombre de ses enfants, il ne ressente par après quelque tristesse de nos déréglements, car nous devons avoir un tel soin de lui obéir en tout temps, & d'employer à son service les biens de sa grace, qu'il a mis en nous, que non-seulement il n'ait pas sujet comme un pere offensé de l'ingratitude de ses enfants, de nous priver de la succession bienheureuse, mais aussi qu'il ne se porte pas comme un juge redoutable, irrité contre nous

REGULA STI. P. BENEDICTI.

PROLOGUS.

AUSCULTA, ô fili, præcepta magistri; & inclina aurem cordis tui: & admonitionem pii patris libenter excipe, & efficaciter comple: ut ad eum per obedientiæ laborem redeas, à quo per inobedientiæ desidiam recesseras. Ad te ergo nunc meus sermo dirigitur, quisquis abrenuntians propriis voluntatibus, Domino Christo, vero regi, militaturus, obedientiæ fortissima atque præclara arma assumis.

Imprimis, ut quidquid agendum inchoas bonum, ab eo perfici instantissimâ oratione deposcas: ut qui nos jam in filiorum dignatus est numero computare, non debeat aliquando de malis actibus nostris contristari. Ita enim ei omni tempore de bonis suis in nobis parendum est: ut non solùm ut iratus pater, non aliquando filios suos exhæredet; sed nec ut metuendus Dominus, irritatus malis nostris, ut nequissimos servos perpetuam

tradat ad pœnam, qui eum sequi noluerint ad gloriam.

Exurgamus ergo tandem aliquando, excitante nos scripturâ hac dicente : hora est jam nos de somno surgere (a). *Et apertis oculis nostris ad deificum lumen, attonitis auribus audiamus, divina quotidie clamans quid nos admoneat vox, dicens : hodie si vocem ejus audieritis, nolite obdurare corda vestra* (b) ; *& iterum : qui habet aures audiendi, audiat quid Spiritus dicat ecclesiis* (c). *Et quid dicit ? Venite filii, audite me, timorem Domini docebo vos* (d). *Currite dum lumen vitæ habetis, ne tenebræ mortis vos comprehendant* (e).

Et quærens Dominus in multitudine populi, cui hæc clamat, operarium suum, iterum dicit : quis est homo qui vult vitam, & cupit videre dies bonos (f) ? *Quod si tu audiens, respondeas, ego : dicit tibi Deus : si vis habere veram & perpetuam vitam, prohibe linguam tuam à malo, & labia tua ne loquantur dolum* (g). *Diverte à malo, & fac bonum : inquire pacem, & sequere eam. Et cum hæc feceritis, oculi mei super vos, & au-*

par nos offenses (comme contre des serviteurs infidelles) à condamner aux suplices éternels ceux qui n'ont pas voulu le suivre à sa gloire.

Levons-nous donc enfin au bruit de cette voix de l'écriture, qui nous réveille, & qui dit que l'heure est déjà venue de nous réveiller de notre assoupissement. Et ouvrant nos yeux aux rayons de la céleste lumiere, écoutons avec une attention mêlée de révérence & de crainte, ce que l'oracle du ciel fait retentir tous les jours à nos oreilles, par ces paroles : Si vous entendez aujourd'hui sa voix, n'endurcissez point vos cœurs ; & ailleurs : Que celui qui a des oreilles entende ce que l'esprit dit aux églises. Et que dit-il ? Venez mes enfants, écoutez moi, je vous enseignerai la crainte du Seigneur. Courez pendant que vous avez la lumiere de la vie qui vous éclaire, de peur que les tenebres de la mort ne vous surprennent.

Et le même Seigneur cherchant parmi une infinie multitude de peuple, à qui il adresse ses paroles, un serviteur qui travaille sous ses ordres ; il dit encore qui est celui qui veut la vie, & qui desire de voir les beaux jours de l'éternité ? Que si, après l'avoir oui, vous lui repondez ; c'est moi qui le désire, Dieu vous répart, si vous desirez de parvenir à cette véritable & éternelle vie, gardez votre langue d'être médisante, & vos paroles d'être trompeuses : détournez vous du mal, & faites le bien, cherchez la paix, & poursuivez la ; & lorsque vous agirez de la sorte, je tiendrai mes yeux arrêtés sur

(a) *Rom.* 13. (b) *Psal.* 94. (c) *Apoc.* 2. (d) *Psal.* 33. (e) *Joan.* 12. (f) *Psal.* 33. (g) *Ibid.*

vous, & mes oreilles ouvertes à vos prieres, & avant même que vous m'appelliez à votre secours, je vous dirai, me voici prêt de vous secourir. Y a-t-il rien de plus doux, mes très chersfreres, que cette voix du Seigneur qui nous convie de venir à lui ? Vous voyez que lui même par sa bonté nous montre le chemin qui mene à la vie.

Préparons-nous donc pour y entrer, & tenant nos reins serrés par la foi, & par la pratique des bonnes œuvres, & nos affections qui sont les pieds de notre ame, étant disposées à marcher vers lui, suivons pour guide son évangile, & avançons-nous donc dans ses voies, afin que nous méritions de voir un jour celui qui nous a appellé pour régner avec lui dans son royaume ; car si nous desirons d'y arriver, nous devons être persuadez qu'à moins que d'y courir par les bonnes œuvres, nous n'y arriverons jamais. Mais interrogeons le Seigneur, en lui disant avec le prophete : Seigneur qui est celui qui habitera dans votre tabernacle, & qui se reposera sur votre montagne sainte ? &, après cette demande, écoutons, mes freres, le Seigneur qui nous répond, & nous montre le chemin qui conduit à son tabernacle, en disant : Celui dont la vie est pure, & dont les actions sont justes ; qui n'exprime par ses paroles, que les véritables sentiments de son cœur, & qui ne se sert point de sa langue pour tromper ; qui ne fait mal à personne, & qui n'avance point de paroles injurieuses à l'honneur du prochain : qui a fermé la porte de son cœur à l'esprit malin, qui a dissipé ses

res meæ ad preces vestras. Et antequam invocetis me, dicam : ecce adsum (a). *Quid dulcius nobis hâc voce Domini invitantis nos, fratres charissimi? Ecce pietate suâ demonstrat nobis Dominus viam vitæ.*

Succinctis ergo fide vel observantiâ bonorum actuum lumbis nostris, & calceatis pedibus per ducatum evangelii pergamus itinera ejus (b)*; ut mereamur eum, qui vos vocavit, in regno suo videre. In cujus regni tabernaculo si volumus habitare, nisi illuc bonis actibus currendo minime pervenitur. Sed interrogemus cum propheta Dominum, dicentes ei : Domine, quis habitabit in tabernaculo tuo, aut quis requiescet in monte sancto tuo* (c)*? Post hanc interrogationem, fratres, audiamus Dominum respondentem, & ostendentem nobis viam ipsius tabernaculi, ac dicentem : qui ingreditur sine macula, & operatur justitiam* (d)*: qui non egit dolum in lingua sua: qui non fecit proximo suo malum, & opprobrium non accepit adversùs proximum suum. Qui malignum diabolum aliqua suadentem sibi, cum ipsa suasione sua à conspec-*

(*a*) *Isa.* 65. (*b*) *Ephes.* 6. (*c*) *Psal.* 14. (*d*) *Ibid.*

tibus cordis sui respuens, deduxit ad nihilum, & parvulos cogitatus ejus tenuit, & allisit ad Christum.

Qui timentes Dominum, de bona observantia sua non se reddunt elatos: sed ipsa in se bona, non à se posse, sed à Domino fieri existimantes, operantem in se Dominum magnificant, illud cum propheta dicentes: non nobis, Domine, non nobis (a): *sed nomini tuo da gloriam. Sicut nec Paulus apostolus de prædicatione sua sibi aliquid imputavit, dicens: gratiâ Dei sum id quod sum* (b); *& iterum ipse dicit: qui gloriatur, in Domino glorietur* (c). *Unde & Dominus in evangelio ait: qui audit verba mea hæc, & facit ea, similabo eum viro sapienti, qui ædificavit domum suam supra petram* (d). *Et descendit pluvia & venerunt flumina & flaverunt venti & irruerunt in domum illam, & non cecidit; fundata enim erat super petram. Hæc complens Dominus, expectat nos quotidie, his suis sanctis monitis, factis nos respondere debere. Ideo nobis propter emendationem malorum, hujus dies vitæ ad inducias relaxantur, dicente apostolo: an nescis quia patientia Dei ad pœnitentiam te adducit* (e)? *Nam pius Dominus dicit: nolo mortem peccatoris, sed ut convertatur & vivat* (f).

persuasions & ses conseils, en arrêtant les premiers mouvements qu'il lui inspire, & les brisant comme des enfants encore petits contre la pierre qui est J. C.

Qui craignant Dieu, ne s'élevent point de vanité, à cause de leur bonne vie, mais qui reconnoissant que tout ce qu'ils ont de bien ne pût procéder d'eux-mêmes, mais qu'il procéde de la grace du Seigneur, glorifient Dieu qui produit en eux ces actions, & lui disent avec le prophete ne nous donnez point de gloire, Seigneur, ne nous en donnez point; mais donnez la seulement à votre nom; imitant aussi l'apôtre St. Paul, qui ne s'attribuant rien de sa prédication, dit: c'est par la grace de Dieu que je suis ce que je suis. Et encore, que celui qui se glorifie, se glorifie au Seigneur. Aussi Jesus-Christ dit dans son évangile: celui qui écoute mes paroles & les accomplit, sera semblable à l'homme sage, qui a bâti sa maison sur la pierre, les fleuves sont venus, & les vents ont soufflé avec impétuosité contre elle, sans qu'ils l'aient abbatue, parce qu'elle étoit fondée sur la pierre. Pour accomplir cela, Dieu attend de jour en jour que nos actions soient conformes à ses saints avertissements, & c'est pour nous donner lieu de nous purifier de nos péchés, qu'il nous accorde comme par force de trêve les jours de cette vie passagere, selon l'apôtre qui dit: Ne savez-vous pas que la patience de Dieu vous convie à la pénitence; car ce Seigneur si bon, dit: Je ne veux point la mort du pécheur, mais qu'il se convertisse, & qu'il vive.

(*a*) *Psal.* 113. (*b*) 1 *Cor.* 15. (*c*) 2 *Cor.* 10. (*d*) *Matth.* 7. (*e*) *Rom.* 2. (*f*) *Ezech.* 18.

Puis

Puis donc, mes freres, qu'ayant demandé à notre Seigneur, quelles qualités doit avoir celui qui habitera dans son tabernacle, nous avons entendu de sa bouche, quelles conditions sont nécessaires pour y demeurer, & que nous serons héritiers du royaume des cieux, si nous accomplissons ces devoirs; il faut préparer nos cœurs & nos corps pour combattre sous l'obéissance de ses commandements, & que nous prions Dieu qu'il veuille nous accorder le secours de sa grace, pour nous faire faire ce que la nature ne peut faire en nous; car, si tâchant d'éviter les peines d'enfer, nous desirons de parvenir à la vie éternelle, nous devons employer pour Dieu le temps qui nous reste, & pendant que le cours de cette vie nous donne moyen de satisfaire à ces obligations nous ne saurions trop nous hâter de faire présentement ce qui nous servira pour toute l'éternité.

Sur ces fondements nous desirons de dresser comme une école, où l'on apprenne à servir ce Seigneur, & nous espérons de l'établir de telle sorte, que nous n'y ordonnerons rien, qui soit trop rude & trop difficile. Mais encore qu'il s'y rencontrât quelque point un peu austere, (la raison & la justice le voulant ainsi) pour purifier l'ame de ses vices, & pour conserver la charité, il ne faudroit pas qu'aussi-tôt en prenant l'épouvante, vous quittassiez la voie du salut; car il est indubitable que l'on trouve toujours l'entrée de cette voie étroite, lorsque l'on commence d'y marcher; mais à mesure que l'on fait

Cùm ergo interrogassemus Dominum, fratres, de habitatore tabernaculi ejus, audivimus habitandi præceptum: sed si compleamus habitatoris officium, erimus hæredes regni cœlorum. Ergo præparanda sunt corda & corpora nostra sanctæ præceptorum obedientiæ militatura: & quod minus habet in nobis natura possibile, rogemus Dominum, ut gratiæ suæ jubeat nobis adjutorium ministrari. Et si fugientes gehennæ pœnas ad vitam perpetuam volumus pervenire dum adhuc vacat, & in hoc corpore sumus, & hæc omnia per hanc lucis usuram vacat implere, currendum & agendum est modo quod in perpetuum nobis expediat.

Constituenda est ergo à nobis Dominici schola servitii: in qua institutione nihil asperum, nihilque grave nos constituros speramus. Sed & si quid paululùm restrictius, dictante æquitatis ratione, propter emendationem vitiorum, vel conservationem charitatis processerit, non illico pavore perterritus refugias viam salutis, quæ non est nisi angusto initio incipienda (a). *Processu vero conversationis & fidei, dilatato corde, ine-*

(a) *Matth.* 7.

narrabili dilectionis dulcedine, curritur via mandatorum Dei: ut ab ipsius nunquam magisterio discedentes, in ejus doctrina usque ad mortem in monasterio perseverantes, passionibus Christi, per patientiam participemus, ut & regni ejus mereamur esse consortes (a).

du progrès en l'observance réguliere; & en la foi, le cœur venant à s'ouvrir, & à s'étendre par la douceur ineffable de l'amour; on court avec joie dans le chemin des commandements de Dieu; & si nous continuons à nous rendre disciples de ce divin maître, & persévérons jusqu'à la mort à pratiquer sa doctrine dans le monastere, nous participerons par la patience aux souffrances de Jesus-Christ, & nous mériterons enfin d'avoir part à son royaume.

(*a*) 2 *Cor.* 1.



REGLE DE SAINT BENOIT.

CHAPITRE I.

Des diverses sortes de Moines.

C'EST une chose connue de tout le monde, qu'il y a quatre sortes de moines. La premiere est des Cénobites, c'est-à-dire, des Conventuels, qui vivent en commun sous une seule regle & un abbé; la seconde, des Anachoretes, c'est-à-dire, des hermites, qui n'étant pas emportés par une nouvelle ferveur de conversion & un zele de novice, mais ayant passé par une longue épreuve dans un monastere, après y avoir appris à faire la guerre au diable, & l'avoir combattu avec leurs forces, comme en un corps d'armée, se trouvent assez forts par le secours de la grace, & assez intrépides pour se retirer dans un desert, où ils entreprennent sans assistance, ni consolation de personne, un combat de main à main, & comme un duel spirituel contre les vices de la chair, & les assauts des imaginations & des pensées.

La troisieme, & qui est très-pernicieuse, est des Sarabaïtes, qui n'ayant pas été éprouvés par la pratique d'une regle, & n'ayant point eu l'expérience pour maîtresse dans la discipline monastique, au lieu d'être fermes & purs comme l'or, qui auroit passé par le feu de la fournaise, sont mous & flexibles comme le plomb. Et témoignant par

REGULA STI. P. BENEDICTI.

CAPUT I.

De generibus Monachorum.

MONACHORUM quatuor esse genera manifestum est. Primum Cœnobitarum: hoc est monasteriale, militans sub regula vel abbate. Deinde, secundum genus est anachoretarum, id est, eremitarum; horum qui non conversionis fervore novitio, sed monasterii probatione diuturnâ, didicerunt contra diabolum multorum solatio jam docti pugnare: & bene instructi fraterna ex acie ad singularem pugnam eremi, securi jam sine consolatione alterius, solâ manu vel brachio, contra vitia carnis vel cogitationum, Deo auxiliante, sufficiunt pugnare.

Tertium verò monachorum teterrimum genus est Sarabaïtarum, qui nullâ regulâ approbati, experientiâ magistrâ sicut aurum fornacis, sed in plumbi natura molliti, adhuc operibus servantes sæculo fidem, mentiri Deo per tonsuram noscuntur. Qui bi-

ni aut terni, aut certe ſinguli ſine paſtore, non Dominicis, ſed ſuis incluſi ovilibus, pro lege eis eſt deſideriorum voluptas : cùm quicquid putaverint vel elegerint, hoc dicunt ſanctum, & quod noluerint, putant non licere.

leur tonſure qu'ils ſe ſont conſacrés à Dieu, ils font voir par leurs actions qu'ils lui ſont auſſi infideles, qu'ils ſont encore fideles au monde. Ils demeurent chacun à part, ou ſont deux ou trois enſemble, n'ayant point de paſteur qui les gouverne, étant ainſi enfermés dans leur propre bergerie, & non dans celle de Dieu, ils n'ont pour regle que la ſatisfaction de leurs deſirs, & tiennent pour ſaint tout ce qu'ils approuvent & tout ce qu'ils ſont, & pour mauvais & illégitime, tout ce qu'ils ne veulent pas faire.

Quartum verò genus eſt monachorum, quod nominatur gyrovagum, qui totâ vitâ ſuâ; per diverſas provincias, ternis aut quaternis diebus, per diverſorum cellas hoſpitantur, ſemper vagi, & nunquam ſtabiles, & propriis voluptatibus & gulæ illecebris ſervientes, & per omnia deteriores Sarabaïtis : de quorum omnium miſerrima converſatione, melius eſt ſilere quam loqui. His ergo omiſſis, ad Cœnobitarum fortiſſimum genus diſponendum adjuvante Domino, veniamus.

La quatrieme ſorte eſt des vagabonds, qui courant toute leur vie d'une province à une autre, ne demeurent point plus de trois ou quatre jours de ſuite en un monaſtere, ne font que paſſer, ſans s'arrêter jamais en un lieu, étant ſujets à leur propre volonté, aux plaiſirs de leur bouche, & en toutes façons pires que les Sarabaïtes. Mais il faut mieux couvrir du ſilence la miſérable vie de ces faux moines, que d'en parler davantage. Commençons donc, avec la grace de Dieu, à dreſſer une forme de vie pour les Cénobites, qui ſont dans un état plur ſûr & plus fort que les autres.

CHAPITRE II.

Quel doit être l'Abbé.

L'ABBÉ qui mérite de gouverner un monastere doit toujours se souvenir de sa qualité, & faire que ses actions répondent au nom de supérieur qui le releve au dessus des autres. Car il passe dans le monastere pour le lieutenant de Jesus-Christ, & il en porte le titre selon l'apôtre qui dit : Vous avez reçu l'esprit d'enfants adoptifs, par lequel nous prions *Abba pere.* C'est pourquoi l'abbé doit se garder de rien enseigner, établir ou commander, (ce qu'à Dieu ne plaise) qui soit contre les préceptes du Seigneur ; mais il doit tâcher de faire en sorte que ses ordonnances & ses instructions soient comme un levain de la justice divine, qui répande sa force & sa vertu dans les cœurs de ses disciples.

Qu'il se remette toujours devant les yeux, qu'au jour du jugement épouvantable de Dieu il se fera un examen également rigoureux de sa doctrine, & de l'obéissance de ses disciples ; & qu'il sache que le pasteur sera responsable du peu de profit que le pere de famille trouvera dans ses brebis ; & qu'il ne sera exempt de tout blâme, qu'au cas qu'il ait apporté toute la diligence possible à gouverner un troupeau inquiet & désobéissant, & tout le soin nécessaire à guérir ses maladies : car alors

CAPUT II.

Qualis debeat esse Abbas.

ABBAS, qui præesse dignus est monasterio, semper meminisse debet, quod dicitur, & nomen majoris factis implere. Christi enim agere vices in monasterio creditur, quando ipsius vocatur prænomine, dicente apostolo : accepistis spiritum adoptionis filiorum, in quo clamamus, abba, Pater(a). *Ideoque abbas nihil extra præceptum Domini (quod absit) debet aut docere, aut constituere, vel jubere : sed jussio ejus vel doctrina, fermentum divinæ justitiæ in discipulorum mentibus conspergatur.*

Memor sit semper abbas, quia doctrinæ suæ vel discipulorum obedientiæ, utrarumque rerum in tremendo judicio Dei facienda erit discussio. Sciatque abbas culpæ pastoris incumbere, quicquid in ovibus paterfamilias utilitatis minus potuerit invenire. Tantùm iterum liber erit, si inquieto vel inobedienti gregi, pastoris fuerit omnis diligentia attributa, & morbi-

(a) *Rom.* 8.

dis earum actibus universa fuerit cura exhibita : pastor earum in judicio Domini absolutus, dicat cum propheta Domino : Justitiam tuam non abscondi in corde meo, veritatem tuam & salutare tuum dixi (a) *: ipsi autem contemnentes spreverunt me* (b). *Et tunc demum inobedientibus curæ suæ ovibus pœna sit eis prævalens ipsa mors.*

Ergo cùm aliquis suscipit nomen abbatis, duplici debet doctrinâ suis præesse discipulis, id est, omnia bona & sancta, factis amplius quàm verbis ostendere : ut capacibus discipulis mandata Domini verbis proponat : duris verò corde & simplicioribus, factis suis divina præcepta demonstret. Omnia verò quæ discipulis docuerit esse contraria, in suis factis indicet non agenda : ne aliis prædicans ipse reprobus inveniatur (c), *nequando dicat illi Deus peccanti : quare tu enarras justitias meas, & assumis testamentum meum per os tuum* (d)*? Tu verò odisti disciplinam, & projecisti sermones meos post te. Et qui in fratris tui oculo festucam videbas, in tuo trabem non vidisti* (e).

il sera justifié devant Dieu, & pourra dire avec le prophete : Seigneur, je n'ai point caché dans mon cœur votre justice ; j'ai publié votre vérité & le salut que vous avez envoyé aux hommes ; mais eux n'en faisant point de compte, m'ont méprisé. Après cela, ces brebis qui n'ont pas voulu se soumettre à sa conduite, recevront pour châtiment d'être exposées en proie à la mort même.

Lors donc que quelqu'un reçoit le nom d'abbé, il doit enseigner deux sortes de doctrine à ses disciples ; c'est-à-dire, qu'il doit leur enseigner toutes les choses bonnes & saintes, encore plus par ses actions que par ses paroles, afin qu'il explique de vive voix aux plus intelligents les préceptes de l'évangile, & qu'il les représente par ses œuvres à ceux qui sont plus simples & plus grossiers. C'est pourquoi il doit prendre garde de n'autoriser jamais par son exemple le mal qu'il aura condamné par ses discours, comme pernicieux & contraire au bien de ses freres, de peur que prêchant les autres, il ne se trouve lui-même du nombre des réprouvés, & que péchant contre sa propre lumiere, Dieu ne lui dise un jour : Pourquoi racontez-vous aux autres les ordonnances de ma justice ? & pourquoi parlez-vous des maximes de mon alliance, puisqu'en ce qui vous touche, vous haïssez l'ordre & la discipline, & que vous rejettez ma parole ? Et qu'enfin, vous voyez la moindre paille dans l'œil de votre frere, & vous ne vous appercevez pas d'une poutre qui est dans le vôtre ?

(a) *Psal.* 39. (b) *Isa.* 1. (c) 1 *Cor.* 9. (d) *Psal.* 49. (e) *Matth.* 7.

Qu'il ne fasse point d'acception de personne dans le monastere : qu'il n'aime point l'un plus que l'autre, excepté celui qu'il trouvera plus vertueux, & plus signalé par ses bonnes œuvres, & par son obéissance ; qu'il ne préfere point le noble à celui qui a été de condition servile, s'il n'y en a quelque cause raisonnable, ce que l'abbé pourra faire si la justice le desire ainsi, & de même de l'ordre & du rang de chaque frere ; mais hors ce discernement particulier de l'abbé, que chacun se tienne en son rang, car quels que nous soyions, esclaves ou libres, nous sommes tous un en Jesus-Christ, & nous sommes enrôlés tous également pour combattre sous les enseignes du même Seigneur ; car il n'y a point en Dieu d'acception de personnes, & devant lui nous ne sommes distingués d'avec les autres, qu'en ce qu'il nous trouve meilleurs qu'eux, plus riches en bonnes œuvres, & plus humbles.

Non ab eo persona in monasterio discernatur. Non unus plus ametur quàm alius : nisi quem in bonis actibus aut obedientia invenerit meliorem. Non præponatur ingenuus ex servitio convertenti, nisi alia rationabilis causa existat. Quòd si ita justitiâ dictante abbati visum fuerit, & de conjuslibet ordine id faciat. Sin aliàs, propria teneant loca : quia sive servus, sive liber (a), *omnes in Christo unum sumus* (b) *: & sub uno Domino, æqualem servitutis militiam bajulamus* (c) *; quia non est personarum acceptio apud Deum* (d). *Solummodo in hac parte apud ipsum discernimur, si meliores aliis in operibus bonis & humiles inveniamur* (e).

Qu'il ait donc pour tous une égale affection, & qu'il les tienne tous sous une même discipline, selon leur mérite ; car l'abbé doit toujours suivre dans ses enseignements cette regle marquée par l'apôtre, lorsqu'il dit : Reprenez, suppliez, menacez ; c'est-à-dire, qu'en mêlant la douceur avec les menaces, selon la diversité des temps & des occasions, il fasse paroître les mouvements d'un maître sévere, & la charité d'un pere indulgent, en faisant de rudes réprimandes à ceux qui sont volages, &

Ergo æqualis sit ab eo omnibus charitas : una præbeatur in omnibus, secundùm merita, disciplina. In doctrina namque sua abbas apostolicam debet illam semper formam servare ; in qua dicit : argue, obsecra, increpa (f), *id est, miscens temporibus tempora, terroribus blandimenta : durum magistri, pium patris ostendat affectum, id est, indisciplinatos & in-*

(a) 1 *Cor.* 12. (b) *Rom.* 2. (c) *Galat.* 2. (d) *Ephes.* 6. (e) *Act.* 10. (f) 2 *Tim.* 4.

quietos debet duriùs arguere : obedientes autem, & mites, & patientes, ut in melius proficiant, obſecrare : negligentes autem & contemnentes, ut increpet & corripiat, admonemus.

en conjurant par des paroles ardentes & amoureuſes ceux qui ſont obéiſſants, doux & patients, de s'avancer de plus en plus à la perfection. Quant à ceux qui manqueront à leur devoir par négligence, ou par mépris, nous l'avertiſſons de les reprendre & de les corriger.

Neque diſſimulet peccata delinquentium : ſed mox ut cœperint oriri, radiciùs ea, ut prævalet, amputet : memor periculi Heli ſacerdotis de Silo (a). *Et honeſtiores quidem atque intelligibiles animos, primâ vel ſecundâ admonitione corripiat ; improbos autem, & duros corde, ac ſuperbos, vel inobedientes, verborum vel corporis caſtigatione in ipſo initio peccati coerceat : ſciens ſcriptum : ſtultus verbis non corrigitur* (b). *Et iterum : percute filium tuum virgâ, & liberabis animam ejus à morte* (c).

Qu'il ne diſſimule point les fautes de ceux qui péchent, mais qu'il s'efforce de tout ſon pouvoir de les couper ſur la racine, auſſi-tôt qu'elles commenceront de paroître, ſe ſouvenant du péril & de la chûte du grand prêtre Heli, qui demeuroit en Silo ; néanmoins, il doit ſeulement reprendre de parole pour la premiere & pour la ſeconde fois ceux qui ont les inclinations plus nobles, & l'eſprit plus docile ; mais qu'il châtie de verges, ou de quelque autre punition corporelle les méchants, les opiniâtres, les ſuperbes, & les déſobéiſſants, auſſi-tôt qu'ils commenceront à faire mal, ſachant qu'il eſt écrit que le fol ne ſe corrige point de ſimples paroles ; & encore : châtiez votre enfant avec des verges, & vous le délivrerez de la mort.

Meminiſſe debet ſemper abbas quod dicitur : & ſcire, quia cui plus committitur, plus ab eo exigitur. Sciatque quam difficilem & arduam rem ſuſcepit, regere animas, & multorum ſervire moribus ; & alium quidem blandimentis, alium verò increpationibus, alium ſuaſionibus : & ſecundùm uniuscujuſque qualitatem vel

L'abbé doit toujours ſe ſouvenir de ce qu'il eſt, & du titre qu'il porte, & conſidérer que l'on demande davantage à celui à qui on a donné davantage ; il doit ſavoir combien c'eſt une entrepriſe difficile & laborieuſe de conduire les ames, & de s'accommoder aux façons de faire de pluſieurs perſonnes ; il faut qu'il gagne l'un par des careſſes, l'autre par des réprimandes, l'autre par des exhortations, & qu'il ſe proportionne tellement aux humeurs, & à la

(a) Reg. 2. (b) Prov. 18. (c) Prov. 23.

portée

portée de chacun des freres, qu'il n'évite pas seulement la perte, ou le déchet de son troupeau, mais qu'il ait même sujet de se réjouir de son accroissement.

intelligentiam, ita se omnibus conformet & aptet, ut non solùm detrimentum gregis sibi commissi non patiatur, verùm etiam in augmentatione boni gregis gaudeat.

Sur-tout qu'il prenne bien garde de ne pas négliger le salut des ames qui lui sont commises, & d'en avoir moins de soin que des choses passageres, terrestres & périssables ; mais qu'il se remette toujours en l'esprit qu'il s'est chargé de la conduite des ames, & qu'un jour il en rendra compte, & qu'il n'allegue point pour excuse, que le monastere est pauvre, se souvenant qu'il est écrit : cherchez premiérement le royaume & la justice de Dieu, & toutes ces choses vous seront données comme par surcroît, & encore, rien ne manque à ceux qui le craignent.

Ante omnia, ne dissimulans, aut parvi pendens salutem animarum sibi commissarum, non plus gerat sollicitudinem de rebus transitoriis & terrenis atque caducis, sed semper cogitet, quia animas suscepit regendas ; de quibus & rationem redditurus est. Et ne causetur de minori forte substantia, meminerit scriptum : primùm quærite regnum Dei, & justitiam ejus (a) *: & hæc omnia adjicientur vobis. Et iterùm : nihil deest timentibus eum* (b).

Qu'il sache qu'il s'est chargé du gouvernement des ames, & qu'il se prépare à en rendre compte, & qu'il tienne pour une chose assurée, qu'outre celui qu'il rendra de la sienne propre au jour du jugement, il répondra encore de toutes celles de ses freres en particulier ; & ainsi craignant toujours l'avénement du pasteur, qui examinera l'état du troupeau, qui a été confié à sa conduite, que comme il est exact à bien dresser les comptes d'autrui, il travaille pour

Sciatque, quia suscepit animas regendas, & præparet se ad rationem reddendam. Et quantum sub cura sua fratrum se habere scierit numerum, agnoscat pro certo, quia in die judicii ipsarum omnium animarum redditurus est Domino rationem ; sine dubio addita & suæ animæ. Et ita semper timens futuram discussionem pas-

(a) *Matth.* 6. (b) *Psal.* 33.

toris de creditis ovibus, cùm de alienis ratiociniis cavet, redditur de ſuis ſollicitus. Et cùm de admonitionibus ſuis emendationem aliis ſubminiſtrat, ipſe efficiatur à vitiis emendatus.

les ſiens propres; & à meſure qu'il porte les autres par ſes remontrances à ſe corriger de leurs fautes, lui-même ſe corrige de ſes propres défauts.



CHAPITRE III.

De la maniere d'appeller les Freres au Conseil.

LORSQUE dans le monastere il se présentera des affaires de grande importance, l'abbé doit assembler toute la communauté, & proposer lui-même le sujet dont il s'agit. Et après que les freres lui auront dit leurs avis, il le considérera mûrement en soi-même, & fera ensuite ce qu'il jugera plus à propos. Or, la raison qui nous porte à ordonner que tous les freres soient appellés à cette délibération est, parce que Dieu révele souvent au jeune ce qui est de mieux ; mais que les freres donnent leur avis avec une telle soumission & une telle humilité, qu'ils ne prennent point la hardiesse de défendre leur sentiment avec chaleur, mais qu'ils laissent le tout à la discrétion & au jugement de l'abbé, en telle sorte que ce qu'il aura jugé plus expédient, soit tenu pour tel, & suivi de toute la communauté; mais qu'il prenne garde aussi de sa part que comme il est du devoir des disciples d'obéir au maître, il est aussi de son soin & de son office, de régler tout avec prudence & avec équité.

C'est pourquoi que tous suivent en toutes choses la regle comme la maîtresse, & qu'aucun ne s'en départe témérairement. Que nul dans le monastere ne suive les mouvements de son

CAPUT III.

De abhibendis ad Consilium Fratribus.

QUOTIES aliqua præcipua agenda sunt in monasterio, convocet abbas omnem congregationem, & dicat ipse unde agitur. Et audiens consilium fratrum, tractet apud se, & quod utilius judicaverit, faciat. Ideo autem omnes ad consilium vocari diximus : quia sæpe juniori Dominus revelat quod melius est (a). *Sic autem dent fratres consilium cum omni humilitatis subjectione, ut non præsumant procaciter defendere quod eis visum fuerit, sed magis in abbatis pendeat arbitrio, ut quod salubrius judicaverit esse, ei cuncti obediant. Sed sicut discipulis convenit obedire magistro : ita & ipsum providè & justè condecet cuncta disponere.*

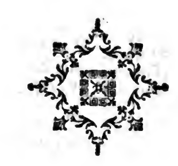
In omnibus igitur omnes magistram sequantur regulam : nec ab ea temerè devietur à quoquam. Nullus in monasterio proprii sequatur cordis

(a) *Matth.* 11.

voluntatem : neque præsumat quisquam cum abbate suo protervè intus vel foris monasterium contendere. Quod si præsumpserit, regulari disciplinæ subjaceat. Ipse tamen abbas cum timore Dei & observatione regulæ omnia faciat, sciens se procul dubio de omnibus judiciis suis æquissimo judici Deo rationem redditurum. Si qua verò minora agenda sunt in monasterii utilitatibus, seniorum tantum utatur consilio, sicut scriptum est : omnia fac cum consilio, & post factum non pœnitebit (a).

propre cœur : & que personne au dedans ni au dehors ne prenne la hardiesse de contester opiniâtrément contre son abbé : que s'il s'en trouve quelqu'un qui entreprenne de le faire, qu'il soit soumis à la discipline réguliere. L'abbé néanmoins se doit conduire en tout selon la crainte de Dieu, & selon l'obéissance de la regle, sachant sans doute qu'il doit rendre compte de tous ses jugements devant Dieu, qui est un juge très-équitable. Quant aux affaires de moindre importance, qui regardent l'utilité du monastere, il suffira qu'il se serve seulement du conseil des anciens, selon ce qui est écrit : faites toutes choses avec conseil, & vous ne vous en repentirez point.

(*a*) *Eccli.* 32.



CHAPITRE IV.

En quoi consistent les bonnes œuvres.

LE premier devoir, avant toutes choses, est d'aimer Dieu de tout son cœur, de toute son ame, de toutes ses forces.

2 Ensuite, le prochain comme soi-même.

3 Ne tuer personne.

4 Ne commettre aucune fornication.

5 Ne point dérober.

6 Ne point convoiter.

7 Ne point porter faux témoignage.

8 Respecter tous ses semblables.

9 Ne pas faire à autrui ce que nous ne voudrions pas qu'on nous fît.

10 Renoncer à soi-même, pour suivre Jesus-Christ.

11 Traiter rudement son corps.

12 Fuir les délices.

13 Aimer le jeûne.

14 Assister les pauvres.

15 Vétir les nuds.

16 Visiter les malades.

CAPUT IV.

Quæ sint instrumenta bonorum operum.

PRIMUM *instrumentum, in primis, Dominum Deum tuum diligere ex toto corde, tota anima, tota virtute* (a).

2 *Deinde, proximum tanquam seipsum* (b).

3 *Deinde, non occidere* (c).

4 *Non adulterari* (d).

5 *Non facere furtum* (e).

6 *Non concupiscere* (f).

7 *Non falsum testimonium dicere* (g).

8 *Honorare omnes homines* (h).

9 *Et quod sibi quis fieri non vult, alii non faciat* (i).

10 *Abnegare semetipsum sibi, ut sequatur Christum* (k).

11 *Corpus castigare* (l).

12 *Delicias non amplecti* (m).

13 *Jejunium amare* (n).

14 *Pauperes recreare* (o).

15 *Nudum vestire* (p).

16 *Infirmum visitare* (q).

(*a*) *Deut.* 6. (*b*) *Luc* 10. (*c*) *Deut.* 5. (*d*) *Ibid.* (*e*) *Ibid.* (*f*) *Ibid.* (*g*) *Ibid.* (*h*) 1 *Pet* 2. (*i*) *Tob.* 4. (*k*) *Matth.* 16. (*l*) 1 *Cor.* 9. (*m*) 2 *Pet.* 2. (*n*) *Dan.* 9. (*o*) *Tob.* 4. (*p*) *Isa.* 58. (*q*) *Matth.* 25.

17 *Mortuum ſepelire* (a).	17 Enſevelir les morts.
18 *In tribulatione ſubvenire* (b).	18 Soulager ceux qui ſouffrent.
19 *Dolentem conſolari* (c).	19 Conſoler les affligés.
20 *A ſæculi actibus ſe facere alienum* (d).	20 S'éloigner de la conduite, & des actions du monde.
21 *Nihil amori Chriſti præponere* (e).	21 Ne rien préférer à l'amour de Jeſus-Chriſt.
22 *Iram non perficere* (f).	22 Ne point exécuter les mouvements de la colere.
23 *Iracundiæ tempus non reſervare* (g).	23 Ne rechercher point le temps de ſe venger.
24 *Dolum in corde non tenere* (h).	24 Ne point nourir de fraude en ſon cœur.
25 *Pacem falſam non dare* (i).	25 Ne point donner une fauſſe paix.
26 *Charitatem non derelinquere* (k).	26 Ne ſe départir point de la charité.
27 *Non jurare, ne forte præjuret* (l).	27 Ne jurer en aucune ſorte, de peur qu'on ne ſe parjure.
28 *Veritatem ex corde & ore proferre* (m).	28 Dire la vérité de cœur & de bouche.
29 *Malum pro malo non reddere* (n).	29 Ne rendre point le mal pour le mal.
30 *Injuriam non facere; ſed & factam patienter ſufferre* (o).	30 Ne faire injure à perſonne, mais ſouffrir avec patience celle qui nous eſt faite.
31 *Inimicos diligere* (p).	31 Aimer ſes ennemis.
32 *Maledicentes ſe non remaledicere, ſed magis benedicere* (q).	32 Ne maudire point ceux qui nous maudiſſent, mais plutôt les benir.
33 *Perſecutiones pro juſtitia ſuſtinere* (r).	33 Souffrir les perſécutions pour la juſtice.
34 *Non eſſe ſuperbum* (s).	34 N'être point ſuperbe.
35 *Non vinolentum* (t).	35 Ni adonné au vin.

(*a*) *Tob* 1. (*b*) *Eccl.* 7. (*c*) *Eccli.* 7. (*d*) *Rom.* 12. (*e*) *Matth.* 10. (*f*) *Ibid* 5. (*g*) *Epheſ.* 4. (*h*) *Prov.* 12. (*i*) *Pſal.* 27. (*k*) 1 *Pet.* 27. (*l*) *Matth.* 5. (*m*) *Pſal.* 14. (*n*) *Rom.* 12. (*o*) 1 *Cor.* 6. (*p*) *Matth.* 5. (*q*) 1 *Pet.* 3. (*r*) *Matth.* 5. (*s*) *Tob.* 4. (*t*) 1 *Tim.* 3.

36 Ni grand mangeur.	36 *Non multum edacem* (a).
37 Ni endormi.	37 *Non ſomnolentum* (b).
38 Ni pareſſeux.	38 *Non pigrum* (c).
39 Ni murmurateur.	39 *Non murmuroſum* (d).
40 Ni médiſant.	40 *Non detractorem* (e).
41 Mettre ſon eſpérance en Dieu.	41 *Spem ſuam Deo committere* (f).
42 Attribuer à Dieu, & non pas à ſoi-même, le bien qu'on voit en ſoi.	42 *Bonum aliquod in ſe quum viderit, Deo applicet, non ſibi.* (g).
43. Mais reconnoître toujours qu'on eſt auteur du mal que l'on fait, & ſe l'imputer.	43 *Malum vero ſemper à ſe factum ſciat, & ſibi reputet* (h).
44 Craindre le jour du jugement.	44 *Diem judicii timere.* (i).
45 Avoir apprehenſion de l'enfer.	45 *Gehennam expaveſcere* (k).
46 Deſirer la vie éternelle de toute l'affection de ſon ame.	46 *Vitam æternam omni concupiſcentia ſpiritali deſiderare* (l).
47 Avoir tous les jours la mort devant les yeux, comme prête de nous ſurprendre.	47 *Mortem quotidie ante oculos ſuſpectam habere* (m).
48 Veiller continuellement ſur les actions de ſa vie.	48 *Actus vitæ ſuæ omni hora cuſtodire* (n).
49 Croire avec une entiere certitude que Dieu nous regarde, en quelque endroit que nous ſoyions.	49 *In omni loco Deum ſe reſpicere, pro certo ſcire* (o).
50 Rejetter toutes les mauvaiſes penſées qui nous viennent en l'eſprit, en les briſant contre la pierre, qui eſt Jeſus-Chriſt.	50 *Cogitationes malas cordi ſuo advenientes, mox ad Chriſtum allidere* (p).
51 Et les découvrir à un ancien, qui ſoit ſpirituel.	51 *Et ſeniori ſpirituali patefacere* (q).
52 Garder ſa langue de tout diſcours mauvais, & déſordonné.	52 *Os ſuum à malo vel pravo eloquio cuſtodire* (r).
53 N'aimer point à parler beaucoup.	53 *Multum loqui non amare* (s).

(*a*) *Eccli.* 31, 37. (*b*) *Prov.* 20. (*c*) *Prov.* 24, 26. (*d*) *Sap.* 1. (*e*) *Prov.* 4. (*f*) *Pſal.* 36. (*g*) *Jac.* 1. (*h*) *Jerem.* 2. (*i*) *Job* 31. (*k*) *Luc.* 12. (*l*) *Pſal.* 83. (*m*) *Matth.* 24. (*n*) *Deut.* 4. (*o*) *Prov.* 15. (*p*) *Pſal.* 136. (*q*) *Eccli.* 8. (*r*) *Pſal.* 13, 33, 38. (*s*) *Prov.* 10.

54 *Verba vana aut risui apta non amare* (a).

54 Ne dire point de paroles vaines, & qui soient propres à faire rire.

55 *Risum multum aut excussum non loqui* (b).

55 N'aimer le ris démesuré ou éclatant.

56 *Lectiones sanctas libenter audire* (c).

56 Ecouter avec plaisir la lecture des choses saintes.

57 *Orationi frequenter incumbere* (d).

57 Vaquer souvent à l'oraison.

58 *Mala sua præterita cum lacrymis vel gemitu quotidie in oratione Deo confiteri : & de ipsis malis, de cætero emendare* (e).

58 Confesser à Dieu tous les jours, dans la priere, avec larmes & gémissements, ses péchez passés, & s'en corriger à l'avenir.

59 *Desideria carnis non perficere :*

59 Ne point accomplir les desirs de la chair.

60 *Voluntatem propriam odire* (f).

60 Haïr sa propre volonté.

61 *Præceptis abbatis in omnibus obedire ; etiamsi ipse aliter (quod absit) agat ; memores illius Dominici præcepti : quæ dicunt, facite ; quæ autem faciunt, facere nolite* (g).

61 Obéir en toutes choses aux préceptes de l'abbé, encore (ce qu'à Dieu ne plaise) qu'il agisse autrement qu'il ne commande, car il faut se souvenir de cette parole de notre Seigneur : Faites ce qu'ils disent, & ne faites pas ce qu'ils font.

62 *Non velle dici sanctum, antequam sit : sed prius esse, quo verius dicatur.* (h).

62 Ne vouloir point être estimé saint, avant qu'on le soit ; mais l'être auparavant, afin qu'on soit estimé tel, avec plus de vérité.

63 *Præcepta Dei factis quotidie adimplere* (i).

63 Accomplir tous les jours les commandements de Dieu, par ses actions.

64 *Castitatem amare* (k).

64 Aimer la chasteté.

65 *Nullum odire nec prodire* (*l*).

65 Ne haïr ni ne trahir personne.

(*a*) *Matth.* 12. (*b*) *Eccli.* 21. (*c*) *Luc.* 11. (*d*) *Luc.* 18. (*e*) *Psal.* 6. (*f*) *Gal.* 5. (*g*) *Matth.* 23. (*h*) *Matth.* 6. (*i*) *Eccli.* 6. (*k*) 1 *Tim.* 5. (*l*) *Lev.* 19.

66.

66 N'être jaloux, ni envieux.

67 N'aimer point à contester.

68 Fuir la présomption.

69 Honorer ceux qui sont avancés en âge.

70 Aimer les jeunes pour l'amour que l'on porte à Jesus-Christ.

71 Prier Dieu pour ses ennemis.

72 Se réconcilier avant le soleil couché, avec ceux avec qui on auroit eu quelque différend.

73 Et ne désespérer jamais de la miséricorde de Dieu.

Voilà quelles sont les leçons de la vie spirituelle. Que si nous nous en servons pour travailler jour & nuit à notre salut, sans relâche, & si, au jour du jugement, nous les remettons entre les mains de Dieu, qui nous les a données, il nous en rendra la récompense qu'il a promise ; & de laquelle il est écrit que l'œil n'a point vu, l'oreille n'a point entendu, & le cœur de l'homme n'a jamais conçu ce que Dieu a préparé pour ceux qui l'aiment. Or, le lieu le plus propre pour pratiquer ces exercices est la solitude du monastere, & la stabilité dans la congrégation.

66 *Zelum & invidiam non habere* (a).

67 *Contentionem non amare* (b).

68 *Elationem fugere* (c).

69 *Seniores venerari* (d).

70 *Juniores diligere* (e).

71 *In Christi amore pro inimicis orare* (f).

72 *Cum discordantibus ante solis occasum in pacem redire* (g).

73 *Et de Dei misericordia nunquam desperare* (h).

Ecce hæc sunt instrumenta artis spiritualis : quæ cum fuerint à nobis die noctuque incessabiliter adimpleta, & in die judicii reconsignata, illa merces nobis à Domino recompensabitur, quam ipse promisit : quod oculus non vidit, nec auris audivit, nec in cor hominis ascendit, quæ præparavit Deus his qui diligunt eum. Officinæ verò, ubi hæc omnia diligenter operemur, claustra sunt monasterii, & stabilitas in congregatione.

(*a*) *Gal.* 5. (*b*) 2 *Tim.* 2. (*c*) *Psal.* 130. (*d*) *Lev.* 19. (*e*) 1 *Tim.* 5. (*f*) *Matth.* 5. (*g*) *Ephes.* 4. (*h*) *Ezech.* 18.



CAPUT V.

De Obedientia.

PRIMUS humilitatis gradus est obedientia sine mora. Hæc convenit his, qui nihil sibi Christo carius aliquid existimant, propter servitium sanctum quod professi sunt, seu propter metum gehennæ, vel gloriam vitæ æternæ; mox ut aliquid à majore imperatum fuerit, ac si divinitus imperetur, moram pati nesciunt in faciendo. De quibus Dominus dicit : ab auditu auris obedivit mihi (a). *Et iterum dicit doctoribus : qui vos audit, me audit* (b).

Ergo hi tales relinquentes statim quæ sua sunt, & voluntatem propriam deserentes, mox exoccupatis manibus & quod agebant imperfectum relinquentes, vicino obedientiæ pede, jubentis vocem sequuntur, & veluti uno momento prædicta magistri jussio & perfecta discipuli opera, in velocitate timoris Dei, ambæ res citiùs explicantur, quibus ad vitam

CHAPITRE V.

De l'Obéissance.

L'OBÉISSANCE sans délai est le premier degré d'humilité. Elle convient à ceux qui n'estiment rien de si cher ni de si précieux que Jesus-Christ, tant à cause du service saint qu'ils lui ont voués, que par la crainte qu'ils ont du supplice, ou pour l'espérance qu'ils ont de la vie éternelle; aussi-tôt que leur supérieur leur commande quelque chose, ils ne différent non plus à l'exécuter que si Dieu même le leur commandoit. Le Seigneur dit de ces personnes là : aussitôt qu'il a entendu ma voix, il m'a obéi. Et encore il dit aux docteurs : celui qui vous écoute m'écoute.

Ces personnes donc se dépouillant d'elles-mêmes, & renonçant à leur propre volonté, quittent ce qu'elles tiennent dans leurs mains, laissent imparfait ce qu'elles font; & exécutent avec une telle vîtesse ce qu'on leur commande, qu'il n'y a point d'intervalle entre la voix de celui qui ordonne & l'action de celui qui obéit; & la ferveur que la crainte de Dieu leur inspire les rend si vives & si promptes, qu'il semble qu'en un même moment ce qui est commandé par le maître, est exécuté par le disciple. Et com-

(a) *Psal.* 17. (b) *Luc.* 10.

me elles brûlent d'amour pour acquérir la vie éternelle, elles se hâtent, afin que le commandement qu'on leur fait, & l'obéissance qu'elles rendent, s'accomplissent ensemble, & en même temps. Ainsi elles embrassent courageusement la voie étroite dont notre Seigneur dit : que le chemin qui mene à la vie est étroit. Et se voyant retirées dans un monastere, elles n'y veulent point vivre dans leur liberté, ni suivre leurs propres volontés & leurs desirs, mais elles souhaitent d'être soumises au jugement, & à la volonté d'autrui, & de recevoir de leur abbé les regles de leur conduite. Ces personnes imitent sans doute l'exemple de notre Seigneur, qui dit : Je ne suis pas venu pour faire ma volonté propre, mais la volonté de mon pere, qui m'a envoyé.

æternam gradiendi amor incumbit. Ideo angustam viam arripiunt, unde Dominus ait : angusta via est (a), *quæ ducit ad vitam ; ut non suo arbitrio viventes, vel desideriis suis & voluptatibus obedientes, sed ambulantes alieno judicio & imperio in cœnobiis degentes, abbatem sibi præesse desiderant. Sine dubio hi tales illam Domini imitantur sententiam, quâ dicit : non veni facere voluntatem meam, sed ejus qui misit me* (b).

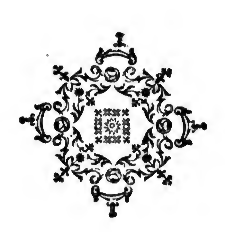
Au reste, cette même obéissance ne sera pas moins aimée de Dieu que chérie des hommes, si ce qui est commandé ne se fait pas lâchement, lentement, & froidement, ou avec des murmures, & des repliques qui n'ont rien que de forcé & d'involontaire. Car l'obéissance qui est rendue aux supérieurs est rendue à Dieu même, puisqu'il dit : celui qui vous écoute, m'écoute ; & il faut que les disciples la rendent de bon cœur, parce qu'il n'aime que celui qui donne avec joie. Car s'ils obéissent à regret, & si le murmure ne sort pas seulement de leur bouche, mais entre jusques au fond de leur cœur, encore qu'ils accomplissent au dehors ce qu'on leur commande, néanmoins Dieu qui voit le murmure dans le cœur, ne

Sed hæc ipsa obedientia tunc acceptabilis erit Deo, & dulcis hominibus, si, quod jubetur, non trepidè, non tardè, non tepidè, aut cum murmure, vel cum responsione nolentis efficiatur. Quia obedientia quæ majoribus præbetur, Deo exhibetur. Ipse enim dicit : Qui vos audit, me audit (c). *Et cum bono animo à discipulis præberi oportet, quia hilarem datorem diligit Deus* (d). *Nam cum malo animo si obediat discipulus* (e), *& non solùm ore, verùm etiam in corde si murmuraverit, etsi impleat*

(*a*) *Math.* 7. (*b*) *Joan.* 5. (*c*) *Luc.* 10. (*d*) *Eccli.* 35. (*e*) 2 *Cor.* 9.

jussionem, tamen acceptum jam non erit Deo, qui cor respicit murmurantis. Et pro tali facto nullam consequitur gratiam, imo pœnam murmurantium incurrit, nisi cum satisfactione emendaverit.

reçoit pas leur action : & tant s'en faut qu'ils en obtiennent de lui quelque grace, qu'ils en doivent plutôt attendre la peine qui est due aux murmurateurs, s'ils ne s'en corrigent, & s'ils n'en font satisfaction.



CHAPITRE VI.

Du Silence.

FAISONS ce que dit le prophete : *J'ai résolu de me tenir sur mes gardes, afin que je ne péche point par ma langue : J'ai mis un frein en ma bouche, je me suis tû, & me suis humilié, & me suis abstenu même de parler, lorsque je n'avois rien que de bon à dire.* Le prophete montre par-là, que si l'on doit quelquefois retenir en soi-même de bons discours, par le seul respect qu'on porte au silence, on doit à plus forte raison s'abstenir de toutes mauvaises paroles, pour éviter la peine due au péché. C'est pourquoi ayant égard à la gravité du silence, on donnera rarement permission de parler aux disciples, quoique parfaits, encore qu'il n'y dût y avoir rien que de bon, de saint, & d'édifiant dans leurs discours; parce que l'écriture nous enseigne que le péché est inévitable, lorsque l'on parle beaucoup. Et ailleurs, que la vie & la mort sont sur la langue : outre que c'est l'office du maître de parler & d'instruire, comme c'est le devoir du disciple de se taire & d'écouter. C'est pourquoi si l'on doit faire quelque demande au supérieur, qu'on la fasse avec toute humilité, & dans une soumission de respect & de révérence, prenant garde de ne point parler plus qu'il n'est besoin. Quant

CAPUT VI.

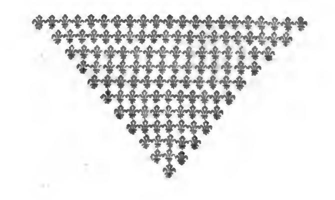
De Taciturnitate.

FACIAMUS quod ait propheta : dixi, custodiam vias meas, ut non delinquam in lingua mea (a) *: posui ori meo custodiam : obmutui, & humiliatus sum, & silui à bonis. Hic ostendit propheta, si à bonis eloquiis interdum propter taciturnitatem debet taceri : quantò magis à malis verbis propter pœnam peccati debet cessari ? Ergo quamvis de bonis & sanctis ad ædificationem eloquiis, perfectis discipulis propter taciturnitatis gravitatem, rara loquendi concedatur licentia ; quia scriptum est : in multiloquio non effugies peccatum* (b)*. Et alibi : mors & vita in manibus linguæ* (c)*. Nam loqui & docere, magistrum condecet : tacere & audire, discipulo convenit. Et ideo, si quæ requirenda sunt à priore, cum omni humilitate & subjectione reverentiæ requirantur, ne videatur plus loqui quàm expedit. Scurrilitates*

(*a*) *Psal.* 38. (*b*) *Prov.* 10. (*c*) *Prov.* 18.

verò vel verba otiosa & risum moventia, æternâ clausurâ in omnibus locis damnamus : & ad tale eloquium discipulum aperire os non permittimus.

aux plaisanteries, aux paroles oisives, & aux mots pour rire, nous les condamnons pour jamais en quelque lieu que ce soit, & nous défendons aux religieux d'ouvrir la bouche pour de semblables discours.



CHAPITRE VII.

De l'Humilité.

MES freres, l'écriture divine nous dit à haute voix : que celui qui s'éleve sera abaissé, & que celui qui s'abaisse sera élevé. Elle veut donc nous montrer par ces paroles que tout élévement est une espece d'orgueil, dont le prophete a pris peine de se garder, comme il enseigne, quand il dit : Seigneur, mon cœur ne s'est point enflé, ni mes yeux ne se sont point élevés. Je n'ai point marché à la grandeur, ni dans un train si magnifique, qu'il excédât ma portée. Et pourquoi ? Parce que si au lieu d'avoir un sentiment bas de moi-même, je m'étois estimé plus que je ne dois, vous m'auriez traité comme une mere qui sévre son enfant & le retire de la mamelle.

Si donc, mes freres, nous desirons d'atteindre au sommet de la souveraine humilité, & d'arriver bientôt au plus haut point de cette grandeur céleste, où l'on ne monte que par l'abaissement de la vie présente ; il faut qu'en élevant vers le ciel nos bonnes actions, nous dressions cette échelle qui apparut à Jacob durant son sommeil, & sur laquelle il vit les anges qui descendoient, & qui montoient ; sans doute nous n'entendons rien autre chose par cette montée & cette descente, sinon que l'on

CAPUT VII.

De Humilitate.

CLAMAT nobis divina scriptura, fratres, dicens : omnis qui se exaltat, humiliabitur (a), *& qui se humiliat, exaltabitur. Cùm hæc ergo dicit, ostendit nobis omnem exaltationem genus esse superbiæ : quod se cavere propheta indicat, dicens : Domine, non est exaltatum cor meum, neque elati sunt oculi mei* (b) *: neque ambulavi in magnis, neque in mirabilibus super me. Sed quid? Si non humiliter sentiebam, sed exaltavi animam meam ; sicut ablactatus est super matre sua, ita retribues in animam meam.*

Unde, fratres, si summæ humilitatis volumus culmen attingere, & ad exaltationem illam cœlestem, ad quam per præsentis vitæ humilitatem ascenditur, volumus velociter pervenire : actibus nostris ascendentibus, scala illa erigenda est, quæ in somnio Jacobo apparuit, per quam ei descendentes & ascendentes angeli monstrabantur (c). *Non aliud sine dubio*

(a) *Luc.* 14. (b) *Psal.* 130. (c) *Gen.* 28.

descensus ille & ascensus à nobis intelligitur ; nisi exaltatione descendere, & humilitate ascendere. Scala verò ipsa erecta, nostra est vita in sæculo, quæ humiliato corde, à Domino erigitur ad cœlum. Latera enim hujus scalæ, didicimus nostrum esse corpus & animam ; in quibus diversos gradus humilitatis vel disciplinæ vocatio divina ascendendos inseruit.

descend lorsqu'on s'éleve, & que l'on monte lorsqu'on s'abaisse. Et cette échelle ainsi dressée est encore une figure de la vie présente, que Dieu dresse vers le ciel en ceux qui s'abaissent dans leur cœur ; car les deux côtés de cette échelle marquent notre corps & notre ame, au milieu desquels Dieu a établi divers degrés d'observance & d'humilité, par où nous devons monter, pour suivre sa divine vocation.

Primus itaque humilitatis gradus est, si timorem Dei sibi ante oculos semper ponens, oblivionem omnino fugiat : & semper sit memor omnium quæ præcepit Deus : & qualiter contemnentes Deum, in gehennam pro peccatis incidunt, & vitam æternam, quæ timentibus Deum præparata est, animo suo semper revolvat. Et custodiens se omni horâ à peccatis & vitiis, id est, cogitationum, linguæ, oculorum, manuum, pedum, vel voluntatis propriæ, sed desideria carnis amputare festinet.

Le premier degré d'humilité est donc, que le religieux se mettant toujours la crainte de Dieu devant les yeux, n'oublie jamais ses commandements, & se souvienne sans cesse de toutes les choses qu'il a ordonnées ; qu'il repasse continuellement dans son esprit les tourments de l'enfer, où ceux qui méprisent Dieu tombent à cause de leurs offenses ; & la vie éternelle qui est préparée à ceux qui le craignent. Et que, se gardant à toute heure des fautes & des péchés de la pensée, de la langue, des yeux, des mains, des pieds, & de la volonté propre, il se porte à retrancher promptement les desirs de la chair.

Æstimet se homo de cœlis semper à Deo respici omni horâ ; & facta sua in omni loco ab aspectu divinitatis videri, & ab angelis Deo omni horâ renuntiari. Demonstrat nobis hoc propheta, cùm in cogitationibus nostris ita Deum semper præsentem ostendit,

Qu'il considere que Dieu le regarde sans cesse du haut du ciel, & que ses yeux divins voyent ses actions à découvert en quelque lieu qu'il puisse être, & que les anges lui en font un rapport à toute heure. Le prophete nous enseigne cette vérité lorsqu'il témoigne que nos plus secrétes pensées paroissent à nû devant Dieu ; en disant : Dieu

Dieu pénetre dans le fond des cœurs; & encore, le Seigneur connoit la vanité des pensées des hommes; & ailleurs: Vous connoissez de loin mes pensées; & en un autre endroit: La pensée de l'homme se vient découvrir à vous. Afin donc que l'humble religieux repousse soigneusement les mauvaises pensées qui lui surviennent, il faut qu'il se dise toujours au fond du cœur: Je serai pur & net devant lui, quand je me serai gardé de mon iniquité.

dicens: scrutans corda & renes Deus (a); *& iterum: Dominus novit cogitationes hominum, quoniam vanæ sunt* (b); *& item dicit: intellexisti cogitationes meas à longè; &, quia cogitatio hominis confitebitur tibi* (c). *Nam ut sollicitus sit circa cogitationes suas perversas, dicat semper humilis frater in corde suo: Tunc ero immaculatus coram eo, si observavero me ab iniquitate mea* (d).

Quant à notre propre volonté, l'écriture nous défend de la suivre, lorsqu'elle nous dit: Renoncez à vos passions & à vos desirs. Et c'est aussi la priere que nous faisons à Dieu, en lui demandant que sa volonté s'accomplisse en nous. C'est donc avec raison qu'on nous enseigne de ne pas faire notre volonté propre, puisque par ce moyen nous évitons le danger, dont l'écriture parle en ces termes: Il y a des chemins qui semblent droits aux yeux des hommes, & qui à la fin nous menent dans le fond de l'enfer; & nous nous garderons aussi de ce qu'elle dit des négligents: Ils sont corrompus & devenus abominables en leurs voluptés. Pour ce qui est des desirs de la chair, croyons que Dieu est toujours présent en tout ce que nous pensons, comme faisoit le prophete, lorsqu'il disoit: Tous mes desirs sont à découvert devant vous; il faut donc nous garder des mauvais desirs,

Voluntatem verò propriam ita facere prohibemur, cùm dicit Scriptura nobis: & à voluntatibus tuis avertere (e); *& iterum: rogamus Deum in oratione, ut fiat voluntas ejus in nobis* (f). *Docemur ergo meritò non facere nostram voluntatem, cùm cavemus illud, quod dicit sancta Scriptura: sunt viæ quæ videntur hominibus rectæ* (g); *quarum finis usque ad profundum inferni demergit: & cùm item cavemus illud, quod de negligentibus dictum est: corrupti sunt & abominabiles facti sunt in voluntatibus suis* (h). *In desideriis verò carnis ita nobis Deum credamus semper esse præsentem, cùm di-*

(*a*) *Psal.* 93. (*b*) *Psal.* 138. (*c*) 75. (*d*) *Psal.* 17. (*e*) *Eccli.* 18. (*f*) *Matth.* 6. (*g*) *Prov.* 16. (*h*) *Psal.* 52.

cit propheta Domino : ante te est omne desiderium meum (a).

Cavendum ergo ideo malum desiderium ; quia mors secus introitum delectationis posita est. Unde Scriptura præcipit, dicens : post concupiscentias tuas non eas (b). *Ergo si oculi Domini speculantur bonos & malos* (c), *& Dominus de cœlo semper respicit super filios hominum, ut videat si est intelligens aut requirens Deum* (d), *& si ab angelis nobis deputatis die noctuque Domino factori nostro opera nostra nunciantur ; cavendum est omni horâ, fratres, ne nos declinantes in malum, & inutiles factos aliquâ horâ aspiciat Deus* (e), *& parcendo nobis in hoc tempore, (quia pius est, & nos expectat converti in melius) dicat nobis in futuro : hæc fecisti & tacui* (f).

Secundus humilitatis gradus est, si propriam quis non amans voluntatem, desideria sua non delectetur implere ; sed vocem illam Domini factis imitetur, dicentis : non veni facere voluntatem meam, sed ejus

parce qu'on rencontre la mort, dès que l'on est entré dans le plaisir. C'est pourquoi l'écriture ordonne & dit : Ne suivez pas vos passions, ni vos desirs sensuels.

Si donc les yeux de Dieu découvrent les bons & les méchants, & si le Seigneur jette ses regards du haut du ciel en terre sur les hommes, pour voir s'il y en a quelqu'un qui connoisse, ou qui cherche Dieu : & si les anges qui sont établis sur nous, rapportent jour & nuit nos actions à notre créateur ; il faut avoir soin, mes freres, comme dit le prophete dans ses pseaumes, que Dieu ne nous voye à quelque heure tournés vers le mal, & devenus inutiles ; & qu'après nous avoir épargné durant le temps de cette vie par sa bonté, qui attend que nous nous changions en mieux, il ne nous dise un jour : Vous avez fait ces choses, & je me suis tû.

Le second degré d'humilité est, que le religieux n'aimant pas sa volonté propre, ne se plaise point d'accomplir ses desirs, mais de mettre en effet cette parole de notre Seigneur, qui dit : Je suis venu, non pas pour faire ma volonté, mais pour faire la volonté de celui qui m'a envoyé. Et il est écrit ailleurs, la

(a) *Psal.* 37. (b) *Eccli.* 18. (c) *Prov.* 15. (d) *Psal.* 13. (e) *Psal.* 52. (f) *Psal.* 49.

liberté de suivre ses passions cause des peines & des miseres, & la nécessité d'obéir aux loix de Dieu produit des recompenses & des couronnes.

Le troisieme degré d'humilité est, que pour l'amour de Dieu on se soumette en toute obéissance au supérieur, imitant le fils de Dieu, dont l'apôtre dit qu'il a été obéissant jusqu'à la mort.

Le quatrieme degré d'humilité est, qu'on rende obéissance, lors même qu'on l'exige de nous en des choses pénibles, & contraires les unes aux autres: même que l'on reçoive en silence & d'un esprit paisible toutes sortes de mauvais traitements qu'on nous fait, & qu'on les souffre sans jamais quitter cette épreuve, ou bien perdre courage, se souvenant de l'écriture qui dit que celui qui persévérera jusqu'à la fin sera sauvé. Et en un autre endroit: Demeurez fermes, & attendez avec patience que Dieu vous secoure. Mais elle montre encore que le fidele & vrai chrétien doit tout supporter, même les choses qui lui sont contraires pour l'amour de notre Seigneur, lorsqu'elle dit en la personne de ceux qui souffrent: C'est pour l'amour de vous, Seigneur, que l'on nous égorge tous les jours, & que l'on ne nous considére plus, que comme des brebis destinées à la boucherie; & qu'elle marque ensuite, qu'étant fortifiés par l'espérance qu'ils ont des recompenses divines, ils poursuivent avec joie, & disent: Mais en toutes ces sortes de rencontres, nous demeurons victorieux par le secours de celui qui nous a aimé. Et ailleurs: O mon Dieu, vous nous avez éprouvé; vous nous avez éprouvé par le feu, comme on éprouve l'argent; vous nous avez fait tomber dans le piege; vous nous avez chargé d'afflictions & de maux.

qui misit me (a). *Item dicit Scriptura: voluntas habet pœnam, & necessitas parit coronam.*

Tertius humilitatis gradus est, ut quis pro Dei amore, omni obedientiâ se subdat majori, imitans Dominum, de quo dicit apostolus: factus est obediens usque ad mortem (b).

Quartus humilitatis gradus est, si in ipsa obedientia duris & contrariis rebus, vel etiam quibuslibet irrogatis injuriis, tacitâ conscientiâ patientiam amplectatur: & sustinens, non lassescat vel discedat, dicente Scripturâ: (c) *qui perseveraverit usque in finem, hic salvus erit; item: confortetur cor tuum, & sustine Dominum* (d). *Et ostendens fidelem pro Domino universa etiam contraria sustinere debere; dicit ex persona etiam sufferentium: propter te morte totâ die afficimur, æstimati sumus ut oves occisionis* (e).

(a) *Jaon.* 6. (b) *Phillpp:* 2. (c) *Matth.* 10 & 24. (d) *Psal.* 26. (e) *Psal.* 43.

Et securi de spe retributionis divinæ, subsequantur gaudentes, & dicentes : sed in his omnibus superamus, propter eum qui dilexit nos (a); *& item alio loco Scriptura : probasti nos, inquit, Deus* (b) : *igne nos examinasti, sicut igne examinatur argentum : Induxisti nos in laqueum, posuisti tribulationes in dorso nostro* (c). *Et ut ostendat sub priore debere nos esse, subsequitur, dicens : imposuisti homines super capita nostra* (d). *Sed & præceptum Domini in adversis & in injuriis, per patientiam adimplentes, percussi in maxillam, præbent & aliam* (e) : *auferenti tunicam, dimittunt & pallium : angariati milliario, vadunt & duo* (f) : *cum Paulo apostolo falsos fratres sustinent, & persecutionem : & maledicentes se benedicunt* (g).

Et pour montrer que nous devons être soumis à un supérieur, elle ajoute : Vous avez établi des hommes sur nous, pour nous conduire. Mais de plus les religieux accomplissants le précepte de notre Seigneur, en souffrant avec patience les mauvais traitements & les injures ; si quelqu'un leur donne un soufflet sur la joue, ils lui présentent encore l'autre : si quelqu'un leur prend leur robe, ils lui laissent encore emporter leur manteau : si quelqu'un les contraint de faire une lieue, ils en font deux. Enfin, ils supportent les faux freres & les persécutions, comme faisoit l'apôtre St. Paul, & benissent ceux qui les maudissent.

Quintus humilitatis gradus est, si omnes cogitationes malas cordi suo advenientes, vel mala à se absconsè commissa, per humilem confessionem abbati non celaverit suo : hortatur nos de hac re Scriptura, dicens : revela Domino viam tuam, & spera in eo (h). *Et item dicit : Confitemini*

Le cinquieme degré d'humilité est, de ne point céler à son abbé aucune des mauvaises pensées qui surviennent à l'esprit, & de lui découvrir par une humble confession les maux qu'on a commis en secret, selon que nous y exhorte l'écriture en disant : Exposez devant le Seigneur vos actions & vos pensées, & espérez en lui. Et ailleurs : Confessez-vous au Seigneur, car il est bon, & sa miséricorde est éternelle. Et

(*a*) *Rom.* 8. (*b*) *Psal.* 65. (*c*) *Ibid.* (*d*) *Ibid.* (*e*) *Matth.* 5. (*f*) *Luc.* 6. (*g*) 2 *Cor.* 11. (*h*) *Psal.* 36.

le prophete dit encore : Je vous ai déclaré mes fautes, & ne vous ai point caché mes injustices ; j'ai dit : Je confesserai contre moi-même mes injustices au Seigneur, & vous m'avez remis l'offense de mon cœur.

Domino, quoniam bonus, quoniam in sæculum misericordia ejus (a). *Et item propheta : delictum meum cognitum tibi feci, & injustitias meas non operui* (b) *: dixi, pronuntiabo adversùm me injustitias meas Domino : & tu remisisti impietatem cordis mei.*

Le sixieme degré d'humilité est qu'un religieux trouve son contentement dans tout ce qui est vil, bas, & le dernier ; & qu'il se juge indigne des ouvrages auxquels on l'emploie, se considérant comme un mauvais ouvrier, & disant avec le prophete : Je suis réduit à rien sans le connoître. Je suis devenu comme une bête devant vous, & ai toujours demeuré avec vous.

Sextus humilitatis gradus est, si omni vilitate vel extremitate contentus sit monachus : & ad omnia quæ sibi injunguntur, velut operarium malum & indignum se judicet, dicens cum propheta : ad nihilum redactus sum, & nescivi : ut jumentum factus sum apud te, & ego semper tecum (c).

Le septieme degré d'humilité est, qu'il ne se dise pas seulement de la langue le plus vil, & le dernier de tous ; mais qu'il le croie aussi du fond de son cœur, & que s'humiliant, il dise avec le prophete : Je suis un ver de terre, & non pas un homme. Je suis l'opprobre des hommes, & le rebut du peuple ; d'élevé que j'étois, je suis devenu humilié & confus. Et encore, je me suis bien trouvé de ce que vous m'avez humilié, & cette humiliation m'a servi pour apprendre à garder vos commandements.

Septimus humilitatis gradus est, si omnibus se inferiorem & viliorem, non solum suâ linguâ pronuntiet, sed etiam intimo cordis credat affectu, humilians se & dicens cum propheta : ego autem sum vermis, & non homo (d) *: opprobrium hominum, & abjectio plebis* (e) *: exaltatus sum, & humiliatus, & confusus ; & item : bonum mihi, quòd humiliasti me, ut discam mandata tua* (f).

Le huitieme degré d'humilité est, qu'un religieux ne fasse rien que de conforme à la regle commune du mo-

Octavus humilitatis gradus est, si nihil agat monachus, nisi quod

(a) *Psal.* 105. (b) *Psal.* 31. (c) *Psal.* 72. (d) *Psal.* 21. (e) *Psal.* 87. (f) *Psal.* 118.

communis monasterii regula, vel majorum cohortantur exempla.

nastere, & aux exemples des grands hommes qui l'ont précédé.

Nonus humilitatis gradus est, si linguam ad loquendum prohibeat monachus : & taciturnitatem habens usque ad interrogationem, non loquatur, monstrante Scripturâ : quia in multiloquio non effugies peccatum (a); *&, quia vir linguosus non dirigetur super terram* (b).

Le neuvieme degré d'humilité est, qu'un religieux empêche sa langue de parler, & qu'il garde le silence jusqu'à ce qu'on lui fasse quelque demande : d'autant que l'écriture sainte témoigne que le péché est inévitable, lorsqu'on parle beaucoup, & qu'un grand parleur ne marche point droit, & s'égare dans sa conduite.

Decimus humilitatis gradus est, si non sit facilis ac promptus in risu, quia scriptum est : stultus in risu exaltat vocem suam (c).

Le dixieme degré d'humilité est, qu'un religieux ne soit point facile & prompt à rire; car il est écrit que le fou éleve sa voix en riant.

Undecimus humilitatis gradus est, si cùm loquitur monachus, leniter & sine risu, humiliter cum gravitate, vel pauca verba & rationabilia loquatur : & non sit clamosus in voce, sicut scriptum est : sapiens verbis, innotescit paucis (d).

Le onzieme degré d'humilité est, que lorsqu'un religieux parle, il le fasse humblement & avec gravité, doucement & sans rire; qu'il parle bas, en peu de mots, & avec bon sens, conformément à ce qui est écrit : Qu'un homme sage se fait connoître pour tel qu'il est, quoiqu'il ne dise que peu de paroles.

Duodecimus humilitatis gradus est, si non solùm corde monachus, sed etiam corpore humilitatem videntibus se semper indicet, id est, in opere, in oratorio, in horto, in via, in agro : vel ubicumque sedens, ambulans, vel stans, inclinato sit semper capite, defixis in terram aspectibus, reum se omni horâ de peccatis suis

Le douzieme degré d'humilité est, qu'un religieux ne soit pas seulement humble dans le cœur, mais qu'il fasse encore toujours paroître son humilité au dehors à ceux qui le voyent; ce qu'il fera, si étant au travail, en l'oratoire, dans le monastere, dans le jardin, en chemin, à la campagne, ou en quelque autre lieu que ce soit, assis, marchant, ou débout, il a toujours la tête baissée, les yeux tournés vers la terre; & que se considérant toujours comme

(*a*) *Prov.* 10. (*b*) *Eccli.* 2. (*c*) *Eccli.* 21. (*d*) *Eccli.* 20.

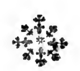
criminel dans la vue des péchés qu'il a commis, il se regarde comme devant bientôt comparoître devant le tribunal redoutable de Dieu, disant toujours en son cœur ces paroles, que le publicain de l'évangile disoit ayant les yeux baissés vers la terre : Seigneur, je ne suis pas digne, pécheur misérable que je suis, de lever mes yeux vers le ciel ; & avec le prophete : Je suis courbé & humilié de toute part.

Lors donc que le religieux sera monté par tous ces degrés d'humilité, il parviendra bientôt à ce parfait amour de Dieu, qui bannit la crainte, & par lequel il l'observera sans peine, & comme naturellement. (La longue habitude étant devenue en lui comme une seconde nature), ce qu'il n'avoit observé jusques alors, qu'avec des mouvements d'une secréte frayeur ; & il n'agira plus par l'appréhension des supplices de l'enfer, mais par l'amour de Jesus-Christ, & par le plaisir qu'il prendra dans cette sainte coutume, & dans l'exercice des vertus, que notre Seigneur découvrira par le St. Esprit à son serviteur, qui sera déjà purifié de ses fautes & péchés.

existimans, jam se tremendo judicio Dei præsentari existimet, dicens sibi in corde semper illud, quod publicanus ille evangelicus, fixis in terram oculis dixit : Domine, non sum dignus ego peccator levare oculos meos ad cœlum (a) ; *& iterum cum propheta : incurvatus & humiliatus sum usquequaque* (b).

Ergo his omnibus humilitatis gradibus ascensis, monachus mox ad charitatem Dei perveniet illam, quæ perfecta foras mittit timorem (c) ; *per quam universa, quæ prius non sine formidine observabat, absque ullo labore velut naturaliter ex consuetudine incipiat custodire, non jam timore gehennæ, sed amore Christi & consuetudine ipsâ bonâ & delectatione virtutum, quæ Dominus jam in operario suo mundo à vitiis & peccatis, Spiritu sancto dignabitur demonstrare.*

(a) *Luc.* 18. (b) *Psal.* 118. (c) *Joan.* 4.



CAPUT VIII.

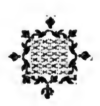
De Officiis divinis in noctibus.

Hyemis tempore, id est, à calendis Novembris usque ad Pascha, juxta considerationem rationis, octavâ horâ noctis surgendum est, ut modicè amplius de media nocte pausetur, & jam digesti surgant. Quod verò restat post vigilias à fratribus, qui psalterii vel lectionum aliquid indigent, meditationi inserviatur. A Pascha autem usque ad supradictas calenlendas Novembris, sic temperetur hora vigiliarum agenda, ut parvissimo intervallo, quo fratres ad necessaria naturæ exeant, custodito, mox matutini, qui incipiente luce agendi sunt, subsequantur.

CHAPITRE VIII.

De l'Office divin durant la nuit.

Durant l'hiver, c'est-à-dire, depuis le premier jour de Novembre, jusqu'à pâques, toutes choses étant raisonnablement considérées, on se levera à la huitieme heure de la nuit, afin qu'on dorme un peu plus que la moitié de la nuit, & que la digestion soit faite avant qu'on se leve. Pour le temps qui reste après les matines, les religieux qui auront besoin d'apprendre quelques pseaumes ou leçons, emploieront ce temps à les étudier ; mais depuis pâques jusqu'au premier jour de Novembre, l'on disposera l'heure des matines en telle sorte, qu'après un bien petit espace de temps qui sera donné aux religieux pour les nécessités de la nature, on dise laudes qui doivent être chantées au point du jour.



CHAPITRE

CHAPITRE IX.

Combien il faut dire de Pseaumes à Matines.

DURANT l'hiver on dira d'abord le verset *Deus in adjutorium meum intende : Domine ad adjuvandum me festina.* Puis le verset, *Domine labia mea aperies, & os meum annuntiabit laudem tuam ;* lequel on dira trois fois, & sera suivi du troisieme pseaume avec le *Gloria*, & du pseaume quatre-vingt-quatorzieme, qu'on dira avec antienne, ou bien on le chantera. Ensuite on dira un hymne de St. Ambroise, & six pseaumes, avec des antiennes. Cela fait & le verset dit, l'abbé donnera la bénédiction. Puis tous étant assis en leurs sieges, les religieux liront l'un après l'autre trois leçons, dans le livre sur le pupitre, entre lesquelles on chantera trois repons, dont deux seront dits sans *Gloria ;* mais après la troisieme leçon, celui qui chante ajoutera le *Gloria*, & lorsque le chantre le commencera, ils se leveront tous promptement de leurs sieges, pour rendre honneur & révérence à la sainte Trinité.

Or, les livres qu'on lira à matines,

CAPUT IX.

Quot Psalmi dicendi sunt in nocturnis horis.

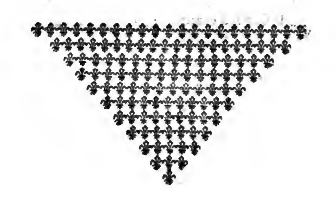
HYEMIS tempore, præmisso in primis versu, Deus, in adjutorium meum intende ; Domine, ad adjuvandum me festina (a) *: in secundo ter dicendum est : Domine, labia mea aperies, & os meum anuntiabit laudem tuam* (b). *Cui subjungendus est tertius psalmus, & Gloria. Post hunc, psalmus nonagesimus - quartus cum antiphona, aut certè decantandus : inde sequatur Ambrosianum, deinde sex psalmi cum antiphonis. Quibus dictis, dicto versu, benedicat abbas : & sedentibus omnibus in scamnis, legantur vicissim à fratribus in codice super analogium tres lectiones, inter quas & tria responsoria canantur ; duo responsoria sine Gloria dicantur. Post tertiam verò lectionem, qui cantat, dicat gloria : quam dum incipit cantor dicere, mox omnes de sedilibus suis surgant ob honorem & reverentiam sanctæ Trinitatis.*

Codices autem legantur in vigiliis

(a) *Psal.* 69. (b) *Psal.* 50.

tam veteris teſtamenti, quàm novi divinæ authoritatis : ſed & expoſitiones earum, quæ à nominatiſſimis doctoribus orthodoxis & catholicis patribus factæ ſunt. Poſt has verò tres lectiones cum reſponſoriis ſuis, ſequantur reliqui ſex pſalmi cum alleluia canendi. Poſt hoc, lectio apoſtoli ſequatur ex corde recitanda, & verſus, & ſupplicatio litaniæ, id eſt, Kyrie eleiſon : & ſic finiantur vigiliæ nocturnæ.

ſeront les écritures ſaintes du vieil & du nouveau Teſtament, & les interprétations de ces écritures, qui ont été faites par les plus fameux docteurs de l'égliſe, & les peres orthodoxes & catholiques. Aprés ces trois leçons & leurs répons, on dira les autres ſix pſeaumes, qui doivent être chantés avec *Alleluia* : ſuivra le petit chapitre de l'apôtre, qui doit être dit par cœur, & le verſet, & les prieres des litanies, c'eſt-à-dire, *Kyrie eleiſon*, & ainſi finiront les matines.



CHAPITRE X.

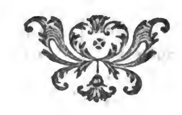
Comme on doit dire Matines durant l'Été.

DEPUIS pâques jusqu'au premier jour de Novembre, on dira tout le même nombre de pseaumes que l'on a marqué ci-dessus : hormis qu'à cause que les nuits sont courtes, on ne dira point les leçons dans le livre, mais, au lieu de ces trois leçons, on en dira une par cœur de l'ancien Testament, laquelle sera suivie d'un répons bref. On gardera dans tout le reste la forme marquée ci-devant, savoir qu'on ne dira jamais moins de douze pseaumes à matines, outre le troisieme, & le quatre-vingt quatorzieme.

CAPUT X.

Qualiter æstatis tempore agatur nocturna laus.

A Pascha autem usque ad calendas Novembris, omnis (ut anteà dictum est) psalmodiæ quantitas teneatur: excepto, quod lectiones in codice, propter brevitatem noctium, minimè legantur: sed pro ipsis tribus lectionibus, una de veteri testamento memoriter dicatur, quam breve responsorium subsequatur, & reliqua omnia, ut dictum est, impleantur, id est, ut nunquam minùs à duodecim psalmorum quantitate ad vigilias nocturnas dicatur, exceptis tertio & nonagesimo quarto psalmo.



CAPUT XI.

Qualiter Dominicis diebus Vigiliæ agantur.

DOMINICO die temperiùs surgatur ad vigilias. In quibus vigiliis teneatur mensura, id est, modulatis, ut supra disposuimus, sex psalmis & versu, residentibus cunctis dispositè, & per ordinem in subselliis, legantur in codice, ut supra diximus, quatuor lectiones cum responsoriis suis. Ubi tantùm in quarto responsorio dicatur à cantante, Gloria, quam dum incipit, mox omnes cum reverentia surgant. Post quas lectiones, sequantur ex ordine alii sex psalmi cum antiphonis, sicut anteriores, & versu. Post quos iterum legantur aliæ quatuor lectiones cum responsoriis suis ordine quo supra. Post quas iterum dicantur tria cantica de prophetis, quæ instituerit abbas : quæ cantica cum alleluia psallantur. Dicto etiam versu, & benedicente abbate, legantur aliæ quatuor lectiones de novo testamento, ordine quo supra.

Post quartum autem responsorium, incipiat abbas hymnum, Te Deum laudamus. Quo perdicto, legat abbas

CHAPITRE XI.

Comme il faut dire les Matines les jours de Dimanches.

LE dimanche on se levera plutôt que les autres jours pour dire les matines, auxquelles on gardera la même regle, c'est-à-dire, qu'ayant chanté six pseaumes & le verset, comme nous avons dit, & tous étant par ordre assis en leurs sieges, on lira dans le livre quatre leçons avec leurs répons, ainsi qu'il a été dit, &, au quatrieme seulement, celui qui chantera, dira le *Gloria*, lequel venant à commencer, ils se leveront tous au même instant avec révérence. Après ces leçons, on dira par ordre six autres pseaumes, comme auparavant, avec leurs antiennes, & le verset ; puis encore on lira quatre autres leçons avec leurs répons, selon l'ordre spécifié ci-dessus. On dira ensuite trois cantiques des prophetes, tels qu'il plaira à l'abbé de marquer, & on les chantera avec *Alleluia*. Puis le verset étant dit, & l'abbé ayant donné la bénédiction, on lira quatre autres leçons du nouveau Testament, selon le même ordre que les précédentes.

Après le quatrieme répons l'abbé commencera l'hymne *Te Deum laudamus*, lequel étant achevé, il lira la leçon de l'évangile avec crainte &

révérence, tous les assistants étant debout : à la fin de laquelle tous les religieux répondront *Amen.* Et l'abbé poursuivant, dira incontinent l'hymne *Te decet laus* : puis la bénédiction étant donnée, l'on commencera les laudes. Cet ordre de dire les matines aux jours de dimanches sera gardé de même façon en tout temps, soit en hiver, soit en été : si ce n'est peut-être qu'on se leve trop tard (ce qu'à Dieu ne plaise), & qu'en ce cas, on soit obligé de retrancher quelque chose des leçons ou des répons. Mais on usera de toute sorte de précaution pour empêcher que cet accident n'arrive ; & s'il ne laisse point d'arriver, celui qui en aura été cause par sa négligence, en fera une juste satisfaction à Dieu dans l'oratoire.

lectionem de evangelio, cum honore & tremore stantibus omnibus. Quâ perlectâ respondeant omnes, Amen : & subsequatur mox abbas hymnum, Te decet laus ; & datâ benedictione, incipiant matutinos. Qui ordo vigilarium ; omni tempore, tam æstatis quàm hymnis, æqualiter in Dominico die teneatur : nisi fortè (quod absit) tardiùs surgant, & aliquid de lectionibus breviandum est aut responsoriis. Quod tamen omninò caveatur, ne proveniat : quod si contigerit : dignè inde satisfaciat Deo in oratorio, per cujus evenerit neglectum.



CAPUT XII.

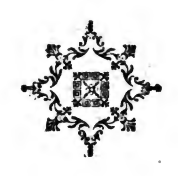
Quomodo Matutinorum solemnitas agatur.

In matutinis Dominico die in primis dicatur sexagesimus sextus psalmus sine antiphona in directum : post quem dicatur quinquagesimus cum Alleluia. Post quem dicatur centesimus septimus decimus , & sexagesimus secundus. Inde benedictiones & laudes : lectio una de apocalypsi ex corde , & responsorium , & Ambrosianum : versus , canticum de evangelio , litania ; & completum est.

CHAPITRE XII.

Comment il faut dire les Laudes.

Aux laudes du dimanche , on dira d'abord sans antienne & tout droit le soixante-sixieme pseaume ; après lequel on dira le cinquantieme avec *Alleluia*, puis suivra le cent dix-septieme , & le soixante - deuxieme. Ensuite le cantique *Benedicite* & le pseaume *Laudate*, une leçon de l'apocalypse qu'on doit dire par cœur , le répons , un hymne de St. Ambroise , le verset , le cantique *Benedictus* , la litanie , & on finira là.



CHAPITRE XIII.

Comment il faut dire les laudes aux jours de férie.

Aux jours de férie, on dira à l'office des laudes le pseaume soixante-sixieme sans antienne, & on le dira un peu lentement de même qu'au dimanche, afin que tous soient au cinquantieme pseaume qu'on dira avec une antienne. Après on dira les deux autres pseaumes selon la coutume; savoir, au lundi, le cinquieme, & le trente-cinquieme. Au mardi, le quarante-deuxieme, & le cinquante-sixieme. Au mercredi, le soixante-troisieme, & le soixante-quatrieme. Au jeudi, le quatre-vingt-septieme, & le quatre-vingt-neuvieme. Au vendredi, le soixante & quinzieme, & le quatre-vingt-onzieme. Au samedi, le cent quarante-deuxieme, & le cantique du deuteronome, qu'on divisera en deux, y disant deux fois *Gloria.* Aux autres jours, on dira un cantique à son jour, tiré des prophetes, selon l'usage de l'église Romaine. Après quoi suivra le pseaume *Laudate*, une leçon de l'apôtre, qui se dira par cœur, le répons, ou hymne de St. Ambroise, le verset, le cantique *Benedictus*, la litanie, & on finira là.

CAPUT XIII.

Qualiter privatis diebus Matutini agantur.

Diebus autem privatis matutinorum solemnitas ita agatur, ut sexagesimus sextus psalmus dicatur sine antiphona, subtrahendo modicè sicut in Dominica: ut omnes occurrant ad quinquagesimum, qui cum antiphona dicatur. Post quem alii duo psalmi dicantur secundùm consuetudinem, id est, secundâ feriâ quintus & tricesimus quintus. Tertiâ feriâ, quadragesimus secundus & quinquagesimus sextus. Quartâ feriâ, sexagesimus tertius & sexagesimus quartus. Quintâ feriâ, octagesimus septimus & octagegesimus nonus. Sextâ feriâ, septuagesimus quintus & nonagesimus primus. Sabbato autem, centesimus quadragesimus secundus, & canticum Deuteronomii, quod dividatur in duos Gloria. Nam cæteris diebus canticum unumquodque die suo ex prophetis, sicut psallit ecclesia Romana, dicatur. Post hæc sequantur laudes; deinde lectio una apostoli memoriter recitanda, responsorium, Ambrosianum, versus, canticum de evangelio: litania, & completum est.

Au reste, que celui qui présidera, ne manque jamais de dire tout haut, à la fin des laudes & de vêpres, l'orai-

Planè agenda matutina vel vespertina non transeatt aliquandò, nisi in ul-

timo ordine, oratio dominica, omnibus audientibus, dicatur à priore propter ſcandalorum ſpinas, quæ oriri ſolent in monaſterio, ut conventi per ipſius orationis ſponſionem, quâ dicunt: Dimitte nobis debita noſtra, ſicut & nos dimittimus debitoribus noſtris, purgent ſe ab hujuſmodi vitio. Cæteris verò agendis, ultima pars ejus orationis dicatur: ut ab omnibus reſpondatur: Sed libera nos à malo (a).

ſon dominicale, en ſorte que tous l'entendent, à cauſe des piques & des ſcandales, qui ont accoutumé de s'élever dans le monaſtere. Afin qu'étant excités à pardonner les injures ſelon la promeſſe qu'ils en font, lorſqu'ils diſent dans cette priere : Pardonnez-nous nos offenſes comme nous les pardonnons à ceux qui nous ont offenſés, ils ſe purifient de ces fautes. Mais aux autres heures de l'office, il ſuffira de dire tout haut la derniere partie de cette oraiſon, afin que tous enſemble répondent : *Sed libera nos à malo.*

(a) *Matth.* 6.



CHAPITRE

CHAPITRE XIV.

De quelle maniere on doit dire les Matines aux jours des fêtes des Saints.

Aux jours des fêtes des saints, ou autres jours solemnels, on suivra le même ordre que nous avons marqué pour les dimanches : excepté qu'on dira les pseaumes, les antiennes & les leçons qui seront propres à ce jour ; pour le reste, on se conformera à ce que nous en avons prescrit ci-dessus.

CAPUT XIV.

Qualiter in natalitiis Sanctorum agantur Vigiliæ.

In sanctorum verò festivitatibus, vel omnibus solemnitatibus, sicut diximus Dominico die agendum, ita agatur : excepto quòd psalmi aut antiphonæ, vel lectiones, ad ipsum diem pertinentes, dicantur. Modus autem suprà scriptus teneatur.



CAPUT XV.

Quibus temporibus dicatur Alleluia.

A Sancto Pascha usque ad Pentecosten sine intermissione dicatur Alleluia, tam in psalmis quàm in responsoriis. A Pentecoste autem usque ad caput Quadragesimæ, omnibus noctibus cum sex posterioribus psalmis tantùm ad nocturnos dicatur. Omni verò Dominica extrà Quadragesimam, cantica, matutini, prima tertia, sexta, nonaque cum Alleluia dicantur: vespera verò cum antiphona: responsoria verò nunquàm dicantur cum Alleluia, nisi à Pascha usque ad Pentecosten.

CHAPITRE XV.

En quels temps on doit dire Alleluia.

DEPUIS le saint jour de pâques jusqu'à la pentecôte, on dira sans cesse *Alleluia*, tant aux pseaumes, qu'aux répons. Mais depuis la pentecôte, jusqu'au commencement du carême, on le dira seulement toutes les nuits aux six pseaumes du second nocturne; & tous les jours de dimanches, hors le carême, on le dira aux cantiques, à laudes, à prime, à tierce, à sexte, & à none. Mais les vêpres seront dites avec antienne. Quant aux répons, on n'y dira jamais *Alleluia*, hormis depuis pâques jusqu'à la pentecôte.



CHAPITRE XVI.

Comment on doit célébrer le ſervice divin durant le jour.

J'AI chanté vos louanges ſept fois le jour, ainſi que dit le prophete, & nous accomplirons ce ſacré nombre de ſept, ſi nous faiſons le ſervice divin au temps de laudes, de prime, de tierce, de ſexte, de none, de vêpres, & de complies. Car c'eſt de ces heures du jour que le prophete parle en cet endroit, où il dit : J'ai chanté vos louanges ſept fois le jour. Puiſqu'il parle de l'office de la nuit, quand il dit : Je me levois au milieu de la nuit pour vous louer. Louons donc notre créateur de ſes jugements & de ſa juſtice en ces heures là ; c'eſt à ſavoir, de laudes, de prime, de tierce, de ſexte, de none, de vêpres, & de complies, & levons-nous la nuit pour chanter ſes louanges.

CAPUT XVI

Qualiter divina opera per diem agantur.

UT ait propheta, Septies in die laudem dixi tibi (a). *Qui ſeptenarius ſacratus numerus à nobis ſic implebitur, ſi matutinæ, primæ, tertiæ, ſextæ, nonæ, veſperæ, completorii. que tempore, noſtræ ſervitutis officia perſolvamus ; quia de his horis diurnis dixit propheta : Septies in die laudem dixi tibi* (b). *Nam de nocturnis vigiliis idem ipſe propheta ait : mediâ nocte ſurgebam ad confitendum tibi* (c). *Ergò his temporibus referamus laudes creatori noſtro ſuper judicia juſtitiæ ſuæ, id eſt, matutinis, primâ, tertiâ, ſextâ, nonâ, veſperâ, completorio, & nocte ſurgamus ad confitendum ei.*

(a) *Pſal.* 118. (b) (c) *Ibid.*



CAPUT XVII.

Quot Psalmi per easdem horas canendi sunt.

JAM de nocturnis, vel matutinis digessimus ordinem psalmodiæ : nunc de sequentibus horis videamus. Prima hora dicantur psalmi tres, singulatim, & non sub uno Gloria. Hymnus ejusdem horæ, post versum : Deus, in adjutorium meum intende, antequam psalmi incipiantur (a). *Post expletionem verò trium psalmorum recitetur lectio una, versus, & kyrie eleison, & missæ sunt. Tertia verò, sexta & nona, eodem ordine celebrantur : oratio, id est, versus, hymni earumdem horarum, terni psalmi, lectio, versus, kyrie eleison, & missæ sint. Si major congregatio fuerit, cum antiphonis, si verò minor, in directum psallantur.*

Vespertina autem synaxis quatuor psalmis cum antiphonis terminetur, post quos apostoli lectio recitanda est, inde responsorium, Ambrosianum, versus, canticum de evangelio, lita-

CHAPITRE XVII.

Combien il faut chanter de Pseaumes en ces heures là.

NOUS avons déjà réglé l'ordre de la psalmodie des matines & des laudes, traitons maintenant des autres heures. A l'heure de prime, avant les pseaumes, on commencera par le verset *Deus in adjutorium meum intende*. Après, on dira l'hymne de cette même heure, & trois pseaumes séparément, en disant le *Gloria* à la fin de chacun des trois. Les trois pseaumes étant finis, on dira une leçon, & le verset, & *Kyrie eleison*; & on finira. On gardera le même ordre à tierce, sexte, & à none, les commençant par la même priere; c'est-à-dire, par le même verset, & disant ensuite l'hymne propre à chacune de ces heures, trois pseaumes, la leçon, le verset, *Kyrie eleison*, & on finira. Si le nombre des religieux est assez grand, on les chantera avec antiennes; mais s'il ne l'est pas, on les chantera tout droit.

A vêpres, on dira quatre pseaumes avec antiennes, après lesquels on dira la leçon de l'apôtre; puis un répons, un hymne de St. Ambroise, le verset, le cantique *Magnificat*, la litanie, & l'oraison dominicale, & on finira. A complies, on ne dira que trois pseau-

(a) *Psal.* 69.

mes, lesquels seront dits tout droit, & sans antienne : après quoi suivra l'hymne de cette heure, une leçon, le verset, *Kyrie eleison*, la bénédiction, & on finira.

nia, & oratio dominica, & fiant missæ. Completorium autem, trium psalmorum dictione terminetur. Qui psalmi directaneè sine antiphona dicendi sunt. Post quos hymnus ejusdem horæ, lectio tua, versus, kyrie eleison, benedictio; & post missæ fiant.



CAPUT XVIII.

Quo ordine Psalmi dicendi sunt.

In primis semper diurnis horis dicatur versus : Deus, in adjutorium meum intende (a) *; Domine, ad adjuvandum me festina ; & Gloria. Inde hymnus uniuscujusque horæ. Deinde primâ horâ dominicâ, dicenda sunt quatuor capitula psalmi centesimi octavi-decimi : reliquis verò horis, id est, tertiâ, sextâ & nonâ, terna capitula supra scripti psalmi centesimi octavi-decimi dicantur. Ad primam autem secundæ feriæ dicantur tres psalmi, id est, primus, secundus & sextus. Et ità, per singulos dies ad primam, usque ad dominicam dicantur per ordinem terni psalmi, usque ad nonum decimum psalmum. Ità sanè, ut nonus psalmus, & septimus decimus dividantur in binas glorias. Et sic fiat, ut ad vigilias Dominicas semper à vicesimo incipiatur.*

Ad tertiam verò, sextam & nonam secundæ feriæ novem capitula, quæ residua sunt de centesimo decimo-oc-

CHAPITRE XVIII.

En quel ordre il faut dire les Pseaumes.

Aux heures du jour on dira toujours au commencement le verset, *Deus, in adjutorium meum intende : Domine, ad adjuvandum me festina ;* & le *Gloria ;* puis l'hymne propre à chaque heure. Aux jours de Dimanches, on dira à prime quatre chapitres du pseaumes cent dix-huitieme ; & aux heures suivantes, savoir à tierce, sexte, & none, trois chapitres du même pseaume cent dix-huitieme. Au lundi, à prime, on dira trois pseaumes, le premier, le second, & le sixieme : & ainsi chaque jour jusqu'au dimanche on dira à prime trois pseaumes, qu'on prendra toujours de suite, jusqu'au pseaume dix-neuf, en telle sorte néanmoins que le pseaume neuf, & le dix-sept soient divisés en deux parties, dont chacune se terminera par le *Gloria*, afin que de cette sorte on recommence toujours aux matines du dimanche par le pseaume vingt. Et pour tierce, sexte, & none du lundi, on prendra les neuf chapitres qui restent du pseaume cent dix-huitieme, en disant trois de ces chapitres à chacune de ces heures.

Le pseaume cent dix-huitieme étant donc ainsi distribué pour deux jours, savoir pour le dimanche & pour le lundi, au mardi on dira à tierce,

(a) *Psal.* 69

ſexte & none; trois autres pſeaumes qu'on prendra depuis le cent dix-neuvieme juſqu'au cent vingt-ſeptieme, c'eſt-à-dire, neuf pſeaumes, qu'on répétera de la même ſorte le reſte de la ſemaine juſqu'au dimanche, en gardant toujours le même ordre pour les hymnes, les leçons & les verſets. Par ce moyen l'on recommencera toujours au dimanche par le pſeaume cent dix-huitieme.

tavo pſalmo, ipſa terna per eaſdem horas dicantur. Expenſo igitur pſalmo centeſimo octavo-decimo duobus diebus, id eſt, dominicâ & ſecundâ feriâ, tertia feria jam ad tertiam, ſextam, vel nonam pſallantur terni pſalmi, à centeſimo nono-decimo uſque ad centeſimum viceſimum-ſeptimum, id eſt, pſalmi novem. Quique pſalmi ſemper uſque ad dominicam per eaſdem horas itidem repetantur; hymnorum nihilominus, lectionum vel verſuum diſpoſitione uniformi, cunctis diebus ſervata: & ità ſcilicet, ut ſemper dominica à centeſimo octavo-decimo incipiatur.

Quant aux vêpres, elles ſeront tous les jours chantées avec quatre pſeaumes qu'on prendra depuis le cent-neuvieme, juſqu'au cent quarante-ſeptieme: excepté ceux que nous avons déjà marqué pour d'autres heures, c'eſt-à-dire, depuis le cent dix-ſeptieme juſqu'au cent vingt-ſeptieme, excepté auſſi le cent trente-troiſieme, & le cent quarante-deuxieme; hors ceux-là, tous les autres ſe diront à vêpres. Et d'autant qu'il s'en trouve trois moins qu'il ne faut pour accomplir le nombre, il faudra diviſer les plus longs en deux parties, ſavoir le cent trente-huitieme, le cent quarante-troiſieme, & le cent quarante-quatrieme. Et à cauſe que le cent-ſeizieme eſt trop court, on le joindra avec le cent-quinzieme.

Veſpera autem quotidiè quatuor pſalmorum modulatione canatur. Qui pſalmi incipiantur à centeſimo nono uſque ad centeſimum quadrageſimum-ſeptimum: exceptis his, qui in diverſis horis ex eis ſequeſtrantur, id eſt, à centeſimo ſeptimo decimo uſque ad centeſimum viceſimum-ſeptimum, & centeſimo triceſimo-tertio, & centeſimo quadrageſimo-ſecundo. Reliqui omnes in veſpera dicendi ſunt: & quia minùs veniunt tres pſalmi, ideò dividendi ſunt qui in numero ſuprà ſcripto fortiores inveniuntur, id eſt, centeſimus trigeſimus-octavus, & centeſimus quadrageſimus-tertius, & centeſimus quadrageſimus-quartus. Centeſimus verò ſextus decimus, quia parvus eſt, cum centeſimo quinto-decimo conjungatur. Digeſto ergò ordine pſalmorum veſpertinorum, reliqua, id eſt, lectiones, reſponſoria, hymni, verſus, vel cantica, ſicut ſuprà taxa-

vimus impleantur. Ad completorium verò iidem psalmi repetantur quotidiè, id est, quartus, nonagesimus, & centesimus trigesimus-tertius.

Disposito ordine psalmodiæ divinæ, reliqui omnes psalmi, qui supersunt, æqualiter dividantur in septem noctium vigiliis, partiendo scilicet qui inter eos prolixiores sunt psalmi, & duodecim per unamquamque constituantur noctem.

Cet ordre des pseaumes des vêpres étant réglé de cette sorte, le reste qui sont les leçons, les répons, les hymnes, les versets, & les cantiques, seront dits comme nous l'avons ordonné ci-dessus. Quant aux complies, on dira tous les jours les mémes pseaumes, c'est, à savoir, le quatrieme, le quatre-vingt-dixieme, & le cent trente-troisieme. Voilà pour ce qui regarde les pseaumes qu'on dira aux heures du jour; tous ceux qui restent seront distribués également aux matines des sept nuits de la semaine, en divisant les plus longs en deux parties, afin qu'il s'en trouve douze pour chaque nuit.

Hoc præcipuè commonentes, ut si cui fortè hæc distributio psalmorum displicuerit, ordinet, si meliùs aliter judicaverit, dum omnimodis id attendatur, ut omni hebdomada psalterium ex integro numero centum quinguaginta psalmorum psallatur. Et Dominico die semper à capite repetatur ad vigilias : quia nimis iners devotionis suæ servitium ostendunt monachi, qui minùs psalterio cum canticis consuetudinariis per septimanæ circulum psallunt : cùm legamus sanctos patres nostros uno die hoc strenuè implevisse, quod nos tepidi utinam septimana integra persolvamus.

Mais nous avertissons, sur-tout, que si cette distribution des pseaumes ne plait pas à quelqu'un, il suive un autre ordre s'il le juge à propos, pourvu néanmoins qu'on fasse ensorte que toutes les semaines on dise le pseautier entier contenant cent cinquante pseaumes, & que tous les dimanches on le recommence à Matines. Car les religieux se montrent trop lâches en ce qui est de leur office, lorsque durant le cours de chaque semaine, ils ne disent pas tout le pseautier avec les cantiques accoutumés. Puisque nos saints peres l'ayant dit autrefois tout entier chaque jour, selon que nous l'apprenons de l'histoire de leurs vies; c'est la moindre chose que nous puissions faire, tout lâches & tout tiedes que nous sommes, de le dire au moins en une semaine, & je prie Dieu qu'il nous en fasse la grace.

CHAPITRE

CHAPITRE XIX.

De la maniere de psalmodier.

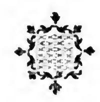
NOUS croyons que Dieu est présent par-tout, & que les yeux du Seigneur considerent en tous lieux les bons & les méchants; mais s'il y a quelque temps où nous le devions croire encore avec plus d'assurance, c'est lorsque nous assistons à l'office divin. C'est pourquoi ayons toujours dans la mémoire cet avertissement du prophete : Servez le Seigneur avec crainte. Et cet autre : Psalmodiez sagement. Et encore : Je vous louerai en la présence des anges. Considérons donc de quelle sorte nous devons nous tenir en la présence de Dieu & de ses anges, & ayons soin lorsque nous chantons, que notre esprit s'accorde à notre voix.

CAPUT XIX.

De disciplina psallandi.

UBIQUE credimus divinam esse præsentiam, & oculos Domini in omni loco speculari bonos & malos, maximè tamen hoc sine aliqua dubitatione credamus, cum ad opus divinum assistimus. Ideò semper memores simus quod ait propheta : Servite Domino in timore (a) *; & iterum : psallite sapienter* (b) *; & : in conspectu angelorum psallam tibi* (c)*. Ergo consideremus, qualiter oporteat nos in conspectu divinitatis & angelorum ejus esse ; & sic stemus ad psallendum, ut mens nostra concordet voci nostræ.*

(*a*) *Psal.* 2. (*b*) *Psal.* 46. (*c*) *Psal.* 137.



CAPUT XX.

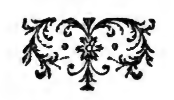
De reverentia Orationis.

Si cùm hominibus potentibus volumus aliqua ſuggerere, non præſumimus niſi cum humilitate & reverentia: quantò magis Domino Deo univerſorum, cum omni humilitate & puritatis devotione ſupplicandum eſt? Et non in multiloquio, ſed in puritate cordis, & compunctione lacrymarum nos exaudiri ſciamus. Et ideò brevis eſſe debet & pura oratio; niſi fortè ex affectu inſpirationis divinæ gratiæ protendatur. In conventu tamen, omninò brevietur oratio, & facto ſigno à priore, omnes pariter ſurgant.

CHAPITRE XX.

De la révérence qu'on doit garder à l'Oraiſon.

Si lorſque nous voulons parler de quelque choſe à des perſonnes de grande qualité, nous n'avons garde de le faire qu'avec humilité & révérence: combien plus devons-nous offrir nos prieres à Dieu, qui eſt le ſeigneur de l'univers, avec une profonde humilité, & une dévotion toute pure? ſachant que nous ne ſerons pas exaucés pour la quantité de nos paroles, mais pour la pureté de nos cœurs, & la componction de nos larmes. C'eſt pourquoi l'oraiſon doit être courte & pure: ſi ce n'eſt qu'il arrive qu'elle ſoit prolongée par les mouvements d'une inſpiration particuliere & de la grace divine. Mais en communauté on fera toujours l'oraiſon courte, & le ſupérieur ayant fait le ſigne, tous ſe leveront enſemble.



CHAPITRE XXI.

Des Doyens du Monastere.

Si la communauté est grande, on choisira quelques-uns d'entre les religieux qui soient de bonne réputation & de sainte vie, & on les établira doyens pour avoir soin des personnes de leurs décanas, qu'ils gouverneront en toutes choses selon les commandements de Dieu & les ordres de leur abbé; c'est pourquoi l'on prendra garde de les élire tels, que l'abbé puisse avec assurance se confier à eux d'une partie de sa charge. Et on ne les choisira pas selon le rang qu'ils tiennent, mais selon le mérite de leur vie, & selon leur science & sagesse. Que si quelqu'un d'eux étant peut-être enflé de présomption, est trouvé répréhensible, après avoir été repris jusqu'à trois fois, s'il ne tient compte de se corriger, qu'il soit déposé; & qu'en sa place on en élise un autre qui soit digne de cet office, & nous établissons la même regle pour le prieur.

CAPUT XXI.

De Decanis Monasterii.

Si major fuerit congregatio, eligantur de ipsis fratres boni testimonii & sanctæ conversationis, & constituantur decani: qui sollicitudinem gerant super decanias suas in omnibus, secundùm mandata Dei, & præcepta abbatis sui. Qui decani, tales eligantur, quibus securus abbas partiatur onera sua. Et non eligantur per ordinem, sed secundùm vitæ meritum, & sapientiæ doctrinam. Quòd si quis ex eis aliquâ fortè inflatus superbiâ repertus fuerit reprehensibilis, correptus semel & iterum, & tertiò, si emendare noluerit, dejiciatur: & alter in loco ejus, qui dignus est, subrogetur. Et de præposito eadem constituimus.



CAPUT XXII.

Quomodo dormiant Monachi.

SINGULI per singulos lectos dormiant. Lectisternia pro modo conversationis, secundùm dispensationem abbatis sui singuli accipiant. Si potest fieri, omnes in uno loco dormiant: sin autem multitudo non sinit, deni, aut viceni cum senioribus suis; qui super eos solliciti sint; pausent. Candela jugiter in eadem cella ardeat usque mane.

Vestiti dormiant, & cincti cingulis aut funibus, & cultellos ad latus non habeant dùm dormiunt, ne fortè per somnum vulnerentur dormientes; & ut parati sint monachi semper, & facto signo absque mora surgentes, festinent invicem se prævenire ad opus Dei, cum omni tamen gravitate & modestia. Adolescentiores fratres juxta se non habeant lectos, sed permixti cum senioribus. Surgentes vero ad opus Dei, invicem se moderatè cohortentur, propter somnolentorum excusationes.

CHAPITRE XXII.

De la maniere de dormir des Religieux.

CHACUN dormira dans un lit particulier, & chacun aura son lit garni selon l'état religieux, & selon l'ordre de l'abbé. Que tous les religieux couchent en un même lieu, s'il est possible. Mais si le grand nombre ne le permet pas, qu'ils soient divisés par dixaines ou par vingtaines, & qu'ils reposent ainsi avec leurs anciens qui veillent sur eux. Il y aura toujours une chandelle allumée dans cette chambre jusqu'au matin.

Ils dormiront tout vêtus & ceints de cordes ou de ceintures: Et n'auront point leurs coûteaux sur eux, de peur que venant à rêver, ils ne se blessent pendant le sommeil. Qu'il dorment, dis-je, tout vêtus, afin qu'ils soient toujours prêts, & qu'aussi-tôt que le signe sera fait, ils se levent promptement, & se hâtent de se prévenir l'un l'autre au divin service, ce qu'ils feront néanmoins avec toute la gravité & la modestie. Les jeunes religieux n'auront point leurs lits proche l'un de l'autre, mais ils seront mêlés avec les anciens; & se levant pour aller à l'office divin, ils s'éveilleront doucement l'un l'autre pour ôter tout sujet d'excuse aux paresseux.

CHAPITRE XXIII.

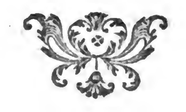
De l'Excommunication pour les fautes.

S'IL se trouve quelque religieux rebelle, ou désobéissant, ou superbe, ou murmurateur, ou qui viole en quelque point la sainte regle, & méprise les remontrances de ses anciens, il sera averti par eux de son devoir une ou deux fois en secret, selon le précepte de notre Seigneur. Que s'il ne se corrige point, il sera repris publiquement devant tous. Que si, après tout cela, il demeure incorrigible, qu'il soit excommunié, s'il sait quelle peine est que l'excommunication. Mais s'il est endurci, qu'il soit puni de peines corporelles.

CAPUT XXIII.

De Excommunicatione culparum.

SI quis frater contumax, aut inobediens, aut superbus, aut murmurans, vel in aliquo contrarius existens sanctæ regulæ & præceptis seniorum suorum, contemptor repertus fuerit, hic secundùm Domini nostri præceptum admoneatur semel, & secundo secretè à senioribus suis. Si non emendaverit, objurgetur publicè coram omnibus. Si vero neque sic correxerit, si intelligit qualis pœna sit, excommunicationi subjaceat. Sin autem improbus est, vindictæ corporali subdatur.



CAPUT XXIV.

Qualis debeat esse modus Excommunicationis.

SECUNDUM modum culpæ, excommunicationis vel disciplinæ debet extendi mensura : qui culparum modus in abbatis pendeat arbitrio. Si quis tamen frater in levioribus culpis invenitur, tantùm à mensæ participatione privetur. Privati autem à mensæ consortio, ista erit ratio, ut in oratorio psalmum, aut antiphonam non imponat, neque lectionem recitet, usque ad satisfactionem. Refectionem autem cibi, post fratrum refectionem accipiat, mensurâ vel horâ quâ præviderit abbas ei competere : ut si, verbi gratiâ, fratres reficiunt sextâ horâ, ille frater, nona : si fratres nona, ille vespertinâ, usque dùm satisfactione congruâ veniam consequatur.

CHAPITRE XXIV.

Quelle doit être la maniere de l'Excommunication.

L'EXCOMMUNICATION ou la correction doit être petite ou grande, à proportion de la faute qui aura été commise, & ce jugement des fautes dépendra de la discrétion de l'abbé. Toutefois si un religieux ne commet que quelques fautes légeres, il sera seulement privé de la table commune. Or, celui qui sera ainsi privé de la table commune, ne commencera point de pseaume ni d'antienne dans l'oratoire, & ne récitera point de leçon jusqu'il ce qu'il ait satisfait. Il ne prendra son repas qu'après les religieux, à l'heure & en la quantité que l'abbé ordonnera. Comme, par exemple, si les religieux mangent à la sixieme heure, ce religieux ne mangera qu'à la neuvieme. Et si les religieux mangent à la neuvieme, il ne mangera qu'à l'heure de vêpres. Et il sera soumis à cette peine jusqu'à ce qu'il ait obtenu le pardon de sa faute par une satisfaction qui lui soit proportionnée.



CHAPITRE XXV.

Des grandes fautes.

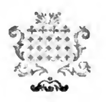
Le religieux qui sera tombé en de grandes fautes, sera privé tant de la table commune, que de l'office du chœur. Personne n'aura aucune communication ni aucun entretien avec lui. Il demeurera seul pour faire ce qui lui aura été ordonné, persistant dans les larmes de la pénitence, & considérant en soi-même cette parole terrible de l'apôtre: qui dit : Que celui qui est coupable de ce crime, est livré au démon pour mortifier sa chair, afin que son ame soit sauvée au jour du Seigneur. Qu'il prenne seul son repas, en la quantité & à l'heure que l'abbé aura jugé à propos. Qu'il ne soit point beni de ceux qui passent, & qu'on ne benisse point aussi la portion qu'on lui donne.

CAPUT XXV.

De gravioribus culpis.

Is frater qui gravioris culpæ noxâ tenetur, suspendatur à mensâ simul & ab oratorio. Nullus ei fratrum in ullo jungatur consortio, neque in colloquio. Solus sit ad opus sibi injunctum, persistens in pœnitentiæ luctu, sciens illam terribilem apostoli sententiam dicentis, traditum hujusmodi hominem satanæ in interitum carnis, ut spiritus salvus sit in die Domini (a). *Cibi autem refectionem solus percipiat, mensurâ vel horâ quâ prævideriț abbas ei competere. Nec à quoquam benedicatur transeunte, nec cibus qui ei datur.*

(*a*) 1 *Cor.* 5.



CAPUT XXVI.

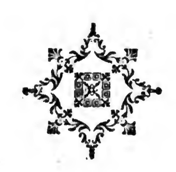
De iis qui sine jussione Abbatis junguntur excommunicationis.

Si quis frater præsumpserit sine jussione abbatis, fratri excommunicato quolibet modo se jungere, aut loqui cum eo, vel mandatum ei dirigere, similem sortiatur excommunicationis vindictam.

CHAPITRE XXVI.

De ceux qui parlent avec les Excommuniés sans le commandement de l'Abbé.

Si quelque religieux prend la hardiesse de se joindre, en quelque maniere que ce soit, avec un religieux excommunié, sans que l'abbé lui en ait donné permission, ou de lui parler, ou de lui mander quelque chose : qu'il soit puni de la même peine d'excommunication.



CHAPITRE

CHAPITRE XXVII.

Du soin que l'Abbé doit avoir des Excommuniés.

L'ABBÉ doit avoir tout le soin possible sur les religieux qui faillent, parce que ce ne sont pas les sains, mais les malades qui ont besoin de médecin. C'est pourquoi il se comportera envers eux comme un sage médecin ; il envoyera comme en cachette des sages anciens pour consoler comme en secret le religieux qui est en trouble, & pour l'exciter à une humble satisfaction. Et qu'ils adoucissent ainsi ses inquiétudes & ses peines, de peur qu'il ne soit accablé par un excès de tristesse. Mais plutôt selon que dit l'apôtre : Qu'on lui donne des preuves effectives de charité, & que tous prient pour lui.

Car l'abbé doit avoir un grand soin des religieux qui faillent, & employer toute sa diligence & toute son industrie, de crainte qu'il ne perde quelqu'une des brebis qui lui ont été commises, se remettant toujours devant les yeux, que l'autorité qu'il a reçue ne lui donne droit que d'avoir un soin charitable des personnes qui sont malades & foibles, & non pas d'exercer un pouvoir tyrannique sur celles qui sont saines & fortes. Et qu'il craigne

CAPUT XXVII.

Qualiter debeat esse sollicitus Abbas circa Excommunicatos.

OMNI sollicitudine curam gerat abbas circa delinquentes fratres : quia non est opus sanis medicus, sed malè habentibus (a). *Et ideò uti debet omni modo, ut sapiens medicus, immittere quasi oculos consolatores senipetas, id est, seniores sapientes fratres, qui quasi secretò consolentur fratrem fluctuantem, & provocent eum ad humilitatis satisfactionem. Et consolentur eum ne abundantiori tristitiâ absorbeatur* (b) : *sed sicut ait apostolus : Confirmetur in eo charitas, & oretur pro eo ab omnibus* (c).

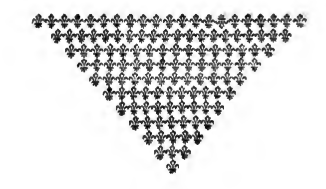
Magnopere enim debet sollicitudinem gerere abbas circa delinquentes fratres : & omni sagacitate & industriâ curare, ne aliquam de ovibus sibi creditis perdat. Noverit enim se infirmarum curam suscepisse animarum, non super sanas tyrannidem, & metuat prophetæ comminationem, per quem dicit Deus : quod crassum vide-

(a) *Matth.* 9. (b) 2 *Cor.* 2. (c) *Ibid.*

batis, assumebatis (a) : *& quod debile erat, projiciebatis. Et pastoris boni pium imitetur exemplum, qui relictis nonaginta-novem ovibus in montibus, abiit unam ovem, quæ erraverat, quærere* (b) ; *cujus infirmitati in tantum compassus est, ut eam in sacris humeris suis dignaretur imponere, & sic reportare ad gregem.*

cette menace du prophete, par la bouche duquel Dieu se plaignoit disant : Vous preniez les brebis que vous voyiez grasses, & vous ne teniez compte des maigres & des languissantes. Et qu'il imite l'exemple du bon pasteur : Qui, ayant laissé 99 brebis en la montagne, s'en alla après celle qui étoit perdue ; à la foiblesse de laquelle il compâtit de telle sorte, qu'il daigna bien la mettre sur ses épaules sacrées, & la rapporter ainsi au troupeau.

(a) *Ezech.* 34. (b) *Luc.* 15.



CHAPITRE XXVIII.

De ceux, qui après avoir été souvent repris & chatiés, ne se corrigent point.

Si quelque religieux ayant été souvent repris pour quelque faute que ce soit, & ayant même été excommunié ne se corrige point, qu'on le punisse plus sévérement en le châtiant avec des verges. Que si, après ce châtiment, il est encore incorrigible, ou peut-être qu'enflé d'orgueil (ce qu'à Dieu ne plaise) il veuille défendre & soutenir comme bonnes les mauvaises actions qu'il a commises. Alors l'abbé imitera la conduite d'un sage médecin.

S'il a employé les huiles & les baumes des exhortations, les remedes des saintes écritures, enfin, le feu de l'excommunication, & les scarifications des verges, & qu'il voie que par tous ses soins il n'avance rien; qu'il emploie pour lui ce qui est encore plus puissant que tout cela, savoir, la priere tant de lui que de la communauté. Afin qu'il plaise à Dieu qui peut tout, de guérir ce religieux malade.

Que s'il ne se guérit point encore par ce remede, alors l'abbé se servira du fer qui coupe, & qui retranche du corps le membre pourri selon que dit

CAPUT XXVIII.

De iis, qui sæpiùs correcti non emendantur.

Si quis frater frequenter correptus pro qualibet culpa, si etiam excommunicatus non emendaverit, acrior ei accedat correctio, id est, ut verberum vindicta in eum procedat. Quòd si nec ità se correxerit, aut fortè (quod absit) in superbiam elatus etiam defendere voluerit opera sua; tunc abbas faciat quod sapiens medicus.

Si exhibuit fomenta, si unguenta adhortationum, si medicamina scripturarum divinarum, si ad ultimum ustionem excommunicationis, vel plagas virgarum, & jam si viderit nihil suam prævalere industriam; adhibeat etiam (quod majus est) suam & omnium fratrum pro eo orationem; ut Dominus; qui omnia potest, operetur salutem circa infirmum fratrem.

Quòd si nec isto modo sanatus fuerit; tunc jam utatur abbas ferro abscissionis, ut ait apostolus: au-

ferte malum ex vobis (a) ; *& iterum : Infidelis si discedit, discedat* (b) : *ne una ovis morbida totum gregem contaminet.*

l'apôtre : Otez le mal d'entre vous. Et ailleurs : Si l'infidelle s'en va, qu'il s'en aille, de peur qu'une brebis galeuse n'infecte tout le troupeau.

(*a*) 1 *Cor.* 5. (*b*) 1 *Cor.* 7.



CHAPITRE XXIX.

Si l'on doit recevoir de nouveau les Religieux qui sont sortis du Monastere.

Si quelque religieux sort, ou est chassé du monastere par sa faute, & s'il desire y rentrer, il faut qu'avant qu'être reçu de nouveau, il promette de ne plus retomber du tout dans les mêmes fautes pour lesquelles il est sorti. Et ayant été ainsi reçu, il sera mis au dernier rang, afin qu'en cela son humilité soit éprouvée. Que, s'il sort encore, qu'il soit reçu jusqu'à la troisieme fois, mais après cela, il faut qu'il sache que la porte ne lui sera pas ouverte.

CAPUT XIX.

Si debeant iterum recipi Fratres exeuntes de Monasterio.

Frater, qui proprio vitio egreditur, aut projicitur de monasterio, si reverti voluerit, spondeat priùs omnem emendationem vitii pro quo egressus est; & sic in ultimo gradu recipiatur, ut ex hoc ejus humilitas comprobetur. Quòd si denuò exierit, usque tertiò recipiatur. Jam verò postea sciat omnem sibi reversionis aditum denegari.



CAPUT XXX.

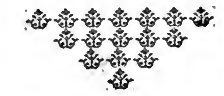
De pueris minori ætate, qualiter corripiantur.

OMNIS ætas vel intellectus proprias debet habere mensuras. Ideòque quoties pueri vel adolescentiores ætate, aut qui minùs intelligere possunt quanta pœna sit excommunicationis, hi tales dùm delinquunt, aut jejuniis nimiis affligantur, aut acribus verberibus coërceantur, ut sanentur.

CHAPITRE XXX.

De quelle maniere on doit chatier les enfants.

ON doit proportionner la conduite à l'âge & à la portée de l'esprit des personnes. C'est pourquoi lorsque les enfants, ou ceux qui n'ont pas assez de jugement, pour connoître quelle peine c'est que l'excommunication, viendront à faillir; ils seront punis ou par de longs jeûnes, ou par de rudes & piquantes verges, afin qu'ils se corrigent.



CHAPITRE XXXI.

Du Célerier du Monastere, & des qualités qu'il doit avoir.

QUE l'on choisisse pour célerier du monastere quelqu'un de la communauté qui soit sage, d'un esprit mûr & discret, sobre & non grand mangeur, qui ne soit ni altier, ni turbulent, ni injurieux, ni lent, ni prodigue, mais craignant Dieu, & qui exerce envers toute la communauté le devoir & l'office de pere. Qu'il ait soin de tout, & qu'il ne fasse rien sans le commandement de l'abbé. Qu'il exécute les ordres qu'on lui aura donné, & n'attriste point les freres.

Que si un religieux lui demande quelque chose, laquelle il ne doit pas raisonnablement lui donner, qu'il ne l'attriste point en le rebutant avec mépris : mais qu'il la lui refuse, en lui représentant avec humilité qu'il n'a pas raison de la demander. Qu'il veille à la garde de son ame, se souvenant toujours de cette parole de l'apôtre : Que le bon usage que quelqu'un fait de son ministere, lui est un degré légitime pour monter plus haut. Qu'il ait tout le soin possible des malades, des hôtes, & des pauvres, étant assuré qu'il rendra compte de toutes ces choses au jour du jugement.

Qu'il considere tous les meubles ; & tout le bien du monastere avec le mê-

CAPUT XXXI.

De Cellerario Monasterii qualis sit.

CELLERARIUS monasterii eligatur de congregatione sapiens, maturus moribus, sobrius, non multùm edax, non elatus, non turbulentus, non injuriosus, non tardus, non prodigus, sed timens Deum : qui omni congregationi sit sicut pater. Curam gerat de omnibus ; sine jussione abbatis nihil faciat. Quæ jubentur, custodiat : fratres non contristet.

Si quis autem frater ab eo fortè aliquid irrationabiliter postulet, non spernendo eum contristet, sed rationabiliter cum humilitate malè petenti deneget. Animam suam custodiat, memor semper illius apostolici (a) *: quia qui benè ministraverit, gradum bonum sibi acquirit. Infirmorum, infantium, hospitum, pauperumque cum omni sollicitudine curam gerat, sciens sine dubio, quia pro his omnibus in die judicii rationem redditurus est.*

Omnia vasa monasterii cunctam-

(a) 1 *Tim.* 3.

que substantiam, ac si altaris vasa sacrata conspiciat. Nihil ducat negligendum, neque avaritiæ studeat, neque prodigus sit, aut extirpator substantiæ monasterii : sed omnia mensuratè faciat, & secundùm jussionem abbatis. Humilitatem ante omnia habeat ; & cui substantia non est, quæ tribuatur, sermo responsionis porrigatur bonus, ut scriptum est ; sermo bonus super datum optimum (a). *Omnia quæ ei injunxerit abbas, ipse habeat sub cura sua. A quibus eum prohibuerit, non præsumat.*

me respect que l'on regarde les vases qui servent au saint autel. Qu'il ne néglige rien. Qu'il ne se laisse point aller à l'avarice, ni aussi qu'il ne soit point prodigue ou dissipateur des biens du monastere; mais qu'il fasse tout avec discrétion & avec mesure selon l'ordre de l'abbé. Que le premier de ses soins soit d'être fort humble, & s'il ne peut donner ce qu'on lui demande, qu'il donne au moins des paroles douces & agréables; puisque selon l'écriture : Une douce parole plait davantage qu'un grand don. Qu'il ait soin de tout ce que l'abbé lui aura enjoint, & qu'il ne se mêle point de ce qu'il lui aura défendu.

Fratribus constitutam annonam sine aliquo typo vel mora offerat, ut non scandalizentur, memor divini eloquii, quid mereatur qui scandalizaverit unum de pusillis (b). *Si congregatio major fuerit, solatia ei dentur, à quibus adjutus & ipse æquo animo impleat officium sibi commissum. Horis competentibus dentur quæ danda sunt, & petantur quæ petenda sunt : ut nemo perturbetur, neque contristetur in domo Dei.*

Qu'il donne aux religieux leur portion ordinaire, sans froideur, sans chagrin & sans retardement, afin qu'il ne les scandalise point, se souvenant de la parole divine, qui nous apprend ce que mérite celui qui aura scandalisé un des plus petits. Si la communauté est grande, qu'on lui donne des aides, afin qu'étant soulagé, il puisse accomplir avec moins de peine d'esprit la charge qui lui est commise. Qu'aux heures réglées & convenables l'on donne ce qu'il faut donner, & que l'on demande ce qu'il faut demander, afin que personne n'ait aucun sujet de trouble ni de tristesse dans la maison de Dieu.

(a) *Eccli.* 18. (b) *Matth.* 18.

CHAPITRE

CHAPITRE XXXII.

Des Outils & Meubles du Monastere.

Que l'abbé commette à quelques-uns des religieux de la vie & des mœurs desquels il soit bien assuré, les meubles du monastere, tant outils qu'habits, il autres choses semblables ; il leur mettra chaque chose en main, comme & le jugera plus utile pour les ramasser & garder ; l'abbé en retiendra un mémoire, afin qu'il sache ce qu'il donne & ce qu'il reçoit, lorsque les freres se succéderont l'un à l'autre dans l'exercice de ces charges. Que si quelqu'un n'a pas tenu proprement les meubles du monastere, & qu'il n'en ait pas eu de soin, il en sera repris ; & s'il ne se corrige pas, il sera soumis à la correction & à la discipline réguliere.

CAPUT XXXII.

De Ferramentis, vel rebus Monasterii.

Substantiæ monasterii in ferramentis, vel vestibus, seu quibuslibet rebus, provideat abbas fratres de quorum vita & moribus securus sit: & eis singula, ut utile judicaverit, consignet custodienda, atque recolligenda. Ex quibus abbas breve teneat : ut, dum sibi in ipsa assignata fratres vicissim succedunt, sciat quid dat, aut quid recipit. Si quis autem sordidè aut negligenter res monasterii tractaverit, corripiatur : si non emendaverit, disciplinæ regulari subjaceat.



CAPUT XXXIII.

Si quid debeant Monachi proprium habere.

Præcipuè hoc vitium amputetur de monasterio, ne quis præsumat aliquid dare aut accipere sine jussione abbatis, neque aliquid habere proprium, nullam omninò rem, neque codicem, neque tabulas, neque graphium, sed nihil omninò : quippe quibus nec corpora sua, nec voluntates licet habere in propria potestate.

Omnia verò necessaria à patre monasterii sperare ; nèc quicquam liceat habere, quod abbas non dederit, aut permiserit. Omniaque omnibus sint communia, ut scriptum est, nec quisquam suum esse aliquid dicat aut præsumat (a). *Quòd si quisquam hoc nequissimo vitio deprehensus fuerit delectari, admoneatur semel & iterum : si non emendaverit, correptioni subjaceat.*

CHAPITRE XXXIII.

Si les Religieux doivent avoir quelque chose de propre.

L'un des principaux désordres qu'il faut retrancher du monastere jusqu'aux plus petites racines : est qu'aucun religieux ne soit si hardi que de donner ou de recevoir quoi que ce soit sans le commandement de l'abbé, & n'ait rien du tout en propre, ni livre, ni tablettes, ni plumes, à écrire ; en un mot, rien du tout ; puisqu'il ne leur est pas permis d'avoir en leur propre puissance, ni leurs corps, ni leurs volontés.

Mais ils doivent espérer du supérieur du monastere tout ce qui leur est nécessaire, sans qu'il leur soit permis de rien avoir, que l'abbé ne leur ait pas donné, ou qu'il ne leur ait permis de recevoir. Que toutes choses soient donc communes à tous, ainsi qu'il est écrit, & que personne ne dise, ou ne s'imagine que quelque chose lui appartient en propre. Que si l'on reconnoît que quelqu'un soit porté à ce détestable vice, qu'il en soit repris une ou deux fois ; & s'il ne s'en corrige pas, qu'il soit châtié.

(a) *Act.* 42.

CHAPITRE XXXIV.

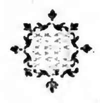
Si tous les religieux doivent recevoir également ce qui leur est nécessaire.

QU'ON fasse selon qu'il est écrit : on distribuoit à tous selon que chacun en avoit besoin. Nous n'entendons pas néanmoins qu'il y ait acception de personne (ce qu'à Dieu ne plaise), mais qu'on ait égard aux infirmités. Que s'il se trouve quelqu'un qui ait besoin de moins que les autres, qu'il en rende grace à Dieu, & qu'il ne s'attriste point. Mais que celui qui a besoin de plus, qu'il s'humilie pour son infirmité, & qu'il ne s'éleve point à cause de la charité qu'on lui fait : Et par ce moyen, tous les membres seront en paix. Sur-tout qu'on se donne bien de garde que le vice de murmure n'éclate au dehors pour quelque raison que ce soit, par la moindre petite parole, ou autre signe quelconque. Que si quelqu'un est reconnu coupable de cette faute, qu'il soit châtié très-sévérement.

CAPUT XXXIV.

Si omnes æqualiter debeant necessaria accipere.

SICUT scriptum est : dividebatur singulis, prout cuique opus erat : ubi non dicimus, ut personarum (quod absit) acceptio sit, sed infirmitatum consideratio. Ubi qui minùs indiget, agat Deo gratias, & non contristetur. Qui verò plus indiget, humilietur pro infirmitate, & non extollatur pro misericordia : & ita omnia membra erunt in pace. Ante omnia, ne murmurationis malum pro qualicunque causa in aliquo qualicunque verbo vel significatione appareat. Quòd si deprehensus fuerit quis, districtiori disciplinæ subdatur.



CAPUT XXXV.

De Septimanariis Coquinæ.

Fratres ſic ſibi invicem ſerviant, ut nullus excuſetur à coquinæ officio; niſi aut ægritudine, aut in cauſa gravis utilitatis quis occupatus fuerit: quia exinde major merces & charitas acquiritur. Imbecillibus autem procurentur ſolatia, ut non cum triſtitia hoc faciant; ſed habeant omnes ſolatia, ſecundùm modum congregationis, aut poſitionem loci. Si major congregatio fuerit, cellerarius excuſetur à coquina, vel ſi quis, ut diximus, majoribus utilitatibus occupantur. Cæteri verò, ſibi ſub charitate invicem ſerviant.

Egreſſurus de ſeptimana, Sabbato munditias faciat; lintea cum quibus fratres manus aut pedes tergunt, lavet. Pedes verò tàm ipſe qui egreditur, quàm ille qui intraturus eſt, omnibus lavent. Vaſa miniſterii ſui munda & ſana cellerario reconſignent. Qui cellerarius item intranti conſignet: ut ſciat quid dat, aut quid recipit. Septimanarii autem, ante unam horam refectionis, accipiant

CHAPITRE XXXV.

Des Semainiers de Cuiſine.

Les religieux ſe ſerviront mutuellement, enſorte qu'aucun ne ſoit diſpenſé de ſervir à la cuiſine, s'il n'en eſt empêché par maladie, ou par quelque occupation plus utile; parce que cette action eſt de plus de mérite & de plus de charité. Les foibles ſeront pourvus d'aides, de peur qu'ils ne ſervent avec triſteſſe, & même ils auront tous des aides, ſelon le nombre des religieux dont la communauté ſera compoſée, & ſelon la ſituation du lieu. Si la communauté eſt grande, le célerier ſera exempt du ſervice de la cuiſine, & ceux-là auſſi, qui, comme nous avons dit, ſeront occupés à des choſes plus utiles. Mais tous les autres ſe ſerviront mutuellement avec charité.

Celui qui doit ſortir de ſemaine, nettoyera toutes choſes le ſamedi, & lavera les linges dont les freres eſſuient leurs mains, ou leurs pieds, & prenant avec ſoi celui qui doit entrer en ſemaine, ils laveront eux deux les pieds à tous les religieux, & rapporteront au célerier les vaſes de leur office nets & entiers, que le même célerier mettra de nouveau entre les mains de celui qui entrera en ſemaine, afin qu'il ſache ce qu'il donne & ce qu'il reçoit. Une heure avant le repas, les ſemainiers prendront chacun un coup à boire & du pain ſur leur portion ordinaire,

afin que, sans murmure & sans trop de peine, ils puissent servir les religieux pendant l'heure du repas ; mais aux jours solemnels qu'ils different de le faire jusqu'après la messe.

super statutam annonam, singulos biberes, & panem : ut horâ refectionis sine murmuratione & gravi labore serviant fratribus suis. In diebus autem solemnibus usque ad missas sustineant.

Ceux qui entreront en semaine, & ceux qui en sortiront, se mettront à genoux dans l'oratoire, devant tous, incontinent après les laudes du dimanche, & les supplieront de prier Dieu pour eux : Ceux qui sortiront de semaine diront ce verset, *Benedictus es Domine Deus : qui adjuvasti me, & consolatus es me.* Et ayant été dit par trois fois, celui qui sortira recevra la bénédiction : & ensuite celui qui doit entrer en semaine dira le verset : *Deus in adjutorium meum intende : Domine ad adjuvandum me festina*, que tous les religieux répéteront par trois fois ; & ayant reçu la bénédiction, il entrera en semaine.

Intrantes autem & exeuntes hebdomadarii, in oratorio mox matutinis finitis Dominicâ, omnium genibus provolvantur, postulantes pro se orari. Egredientes autem de septimana dicant hunc versum : Benedictus es, Domine Deus, qui adjuvasti me, & consolatus es me (a). *Quo dicto tertiò, recipiat benedictionem egrediens* (b). *Subsequatur ingrediens, & dicat : Deus, in adjutorium meum intende : Domine, ad adjuvandum me festina* (c). *Et hoc idem tertiò repetatur ab omnibus. Et accepta benedictione, ingrediatur.*

(a) *Psal.* 118. (b) *Psal.* 85. (c) *Psal.* 69.



CAPUT XXXVI.

De infirmis Fratribus.

INFIRMORUM cura ante omnia & super omnia adhibenda est, ut sicut reverâ Christo, ita eis serviatur; quia ipse dixit : infirmus fui, & visitastis me (a). *Et : quod fecistis uni de his minimis meis, mihi fecistis. Sed & ipsi infirmi considerent, in honorem Dei sibi serviri ; & non superfluitate suâ contristent fratres suos servientes sibi ; qui tamen patienter portandi sunt ; quia de talibus copiosior merces acquiritur. Ergo cura maxima sit abbati, ne aliquam negligentiam patiantur. Quibus fratribus infirmis sit cella super se deputata, & servitor timens Deum, & diligens ac sollicitus.*

Balneorum usus infirmis, quoties expedit, offeratur. Sanis autem, & maximè juventibus, tardiùs concedatur. At ubi meliorati fuerint, à carnibus more solito omnes abstineant. Curam autem maximam habeat ab-

CHAPITRE XXXVI.

Des Religieux malades.

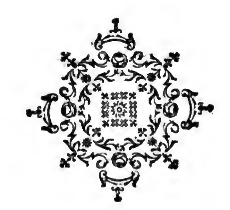
ON doit avoir soin des malades avant toutes choses, & sur toutes choses, & on les servira comme si c'étoit véritablement la personne de Jesus-Christ, même puisqu'il a dit : j'ai été malade, & vous m'avez visité : & les devoirs de charité que vous avez rendus aux miens ; c'est à moi même que vous les avez rendus. Mais que les malades considerent de leur part, que c'est pour l'honneur de Dieu qu'on leur rend ce service, & qu'ils n'attristent point les freres qui les servent en leur demandant des choses non nécessaires, quoi qu'en cela même on les doive supporter avec patience, parce qu'il en revient plus de mérite. L'abbé donc aura un très-grand soin que les malades ne souffrent rien par négligence. Et qu'il y ait une chambre particuliere destinée pour les malades, & un religieux craignant Dieu, diligent & soigneux qui les serve.

On leur permettra l'usage des bains autant de fois qu'ils en auront besoin, mais rarement à ceux qui se portent bien, & principalement s'il sont jeunes. On permettra encore aux malades, & à ceux qui seront fort foibles de manger de la chair, afin qu'ils puissent reprendre leur force ; mais lors-

(a) *Matth.* 25.

qu'ils feront en meilleur état, ils s'abstiendront tous d'en manger selon la coutume générale. Que l'abbé ait très-grand soin que les céleriers ou serviteurs ne négligent point les malades : parce qu'il est responsable de toutes les fautes que commettent ses inférieurs.

bas, ne à cellerariis aut servitoribus negligantur infirmi : quia ad ipsum respicit, quicquid à discipulis delinquitur.



CAPUT XXXVII.

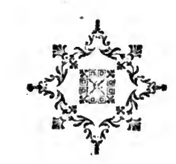
De Senibus, vel Infantibus.

LICET ipsa natura humana trahat ad misericordiam in his ætatibus, senum videlicet & infantum; tamen & regulæ authoritas eis prospiciat. Consideretur in eis semper imbecillitas, & nullatenus eis districtio regulæ teneatur in alimentis: sed sit in eis pia consideratio, & præveniant horas canonicas.

CHAPITRE XXXVII.

Des Vieillards & des Enfants.

QUOIQUE la seule humanité naturelle nous donne de la tendresse & de la charité pour ces deux âges, savoir, des vieillards & des enfants; toutefois ils doivent être encore recommandés par l'autorité de la regle. Que l'on considere toujours en eux leur foiblesse, & que l'on ne garde point du tout la rigueur de la regle envers eux, en ce qui touche la nourriture; mais qu'on les traite avec une tendre & charitable affection, les faisant manger avant l'heure ordinaire du repas.



CHAPITRE

CHAPITRE XXXVIII.

Du Lecteur semainier.

La lecture ne doit jamais manquer aux religieux pendant le repas, & il ne faut pas que, selon qu'il se rencontrera par hasard, le premier venu prenne le livre pour lire, mais que celui qui doit lire la semaine toute entiere, entre en semaine le dimanche: & qu'avant que d'entrer, la messe étant dite, & la communion faite, il supplie tous les religieux de prier Dieu pour lui, afin qu'il lui plaise de le préserver de l'esprit d'élévement & de vanité. Pour ce fait, le semainier dira le premier ce verset dans l'oratoire: *Domine labia mea aperies: & os meum annunciabit laudem tuam;* & tous le répéteront par trois fois, & ayant reçu la bénédiction en cette maniere, il entrera en semaine pour lire.

Etant à table, on gardera un profond silence, ensorte que l'on n'entende que la seule voix de celui qui lit, & non celle d'un autre, ni le moindre bruit qu'on puisse faire en parlant bas l'un à l'autre. Quant à ce qui sera nécessaire pour le boire & le manger, les religieux y pourvoiront avec un tel soin, qu'aucun n'ait besoin de rien demander; & au cas qu'il leur manque quelque chose, ils la demanderont plutôt par le son de quelque signe, que de la voix. Que personne n'ait la har-

CAPUT XXXVIII.

De hebdomadario Lectore.

Mensis fratrum edentium lectio deesse non debet: nec fortuito casu, qui arripuerit codicem, legere audeat ibi; sed lecturus totâ hebdomadâ, Dominicâ ingrediatur. Qui ingrediens, post missas & communionem petat ab omnibus pro se orari, ut avertat ab eo Deus spiritum elationis. Et dicatur hic versus in oratorio tertiò ab omnibus, ipso tamen incipiente: Domine, labia mea aperies, & os meum annuntiabit laudem tuam (a). *Et sic acceptâ benedictione, ingrediatur ad legendum.*

Summumque fiat silentium ad mensam, ut nullius mussitatio, vel vox, nisi solius legentis, ibi audiatur. Quæ verò necessaria sunt comedentibus & bibentibus, sic sibi invicem ministrent fratres, ut nullus indigeat petere aliquid. Si quid tamen opus fuerit, sonitu cujuscumque signi potiùs petatur quàm voce. Nec præsumat ibi aliquis de ipsa lectione, aut aliunde quic-

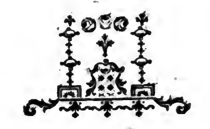
(a) *Psal.* 50.

quam requirere, ne detur occasio maligno: nisi fortè prior voluerit pro ædificatione aliquid breviter dicere.

dieffe de faire alors quelque demande ou de la lecture, ou de quelque autre fujet, de peur qu'on ne doune quelque prife à l'efprit malin; fi ce n'eft que peut-être le fupérieur voulut dire en peu de mots quelque chofe pour l'édification.

Frater autem hebdomadarius accipiat mixtum priufquam incipiat legere, propter communionem fanctam, & ne fortè grave fit ei jejunium fuftinere: poftea autem cum coquinæ hebdomadariis & fervitoribus reficiat. Fratres autem non per ordinem legant aut cantent, fed ædificent audientes.

Le frere femainier prendra un coup à boire & un peu de pain avant que de lire pour le refpect de la fainte communion, de peur qu'il n'ait trop de peine de fupporter le jeûne. La lecture finie, il prendra fon repas avec les femainiers de cuifine, & les ferviteurs de table. Au refte, que les religieux ne lifent point chacun à leur tour, mais ceux-là feulement qui peuvent édifier ceux qui les écoutent.



CHAPITRE XXXIX.

De la Mesure des Viandes.

Nous croyons que pour la nourriture ordinaire en tous les mois de l'année, tant aux repas que l'on prend à l'heure de sexte, qu'à ceux que l'on prend à l'heure de none; il suffira d'avoir deux mets ou portions cuites, en considération de l'infirmité de plusieurs; afin que si quelqu'un ne pût manger de l'une, il puisse manger de l'autre. Qu'ainsi les religieux se contentent de deux mets cuits, & s'il se trouve des fruits ou des herbes nouvelles, on y ajoutera un troisieme. Le poids d'une livre de pain suffira pour chaque jour, soit qu'il n'y ait qu'un repas, soit que l'on dîne & que l'on soupe, & aux jours que l'on devra souper, le célerier réservera la troisieme partie de cette livre de pain pour la rendre au soupé.

Que si les religieux ont plus travaillé que d'ordinaire, il sera au pouvoir & à la disposition de l'abbé d'ajouter encore quelque chose, s'il le juge à propos, pourvu qu'il ait soin sur toute chose qu'il ne se commette aucun excès qui cause des indigestions aux religieux; parce qu'il n'y a rien qui soit si contraire à tout chrétien, que la gourmandise, selon que dit notre Seigneur: Prenez garde que vos cœurs ne s'appesantissent par l'excès des vian-

CAPUT XXXIX.

De Mensura Ciborum.

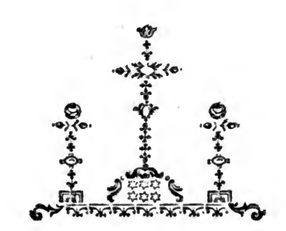
Sufficere credimus ad refectionem quotidianam tam sextæ quam nonæ, omnibus mensis cocta duo pulmentaria, propter diversorum infirmitates: ut fortè, qui ex uno non poterit edere, ex alio reficiatur. Ergò duo pulmentaria cocta fratribus sufficiant, & si fuerint inde poma, aut nascentia leguminum, addatur & tertium. Panis libra una propensa sufficiat in die, sive una sit refectio, sive prandii & cœnæ. Quòd si cœnaturi sunt, de eadem libra tertia, pars à Cellerario reservetur, reddenda cœnaturis.

Quòd si labor fortè factus fuerit major, in arbitrio & potestate abbatis erit, si expediat aliquid augere, remota præ omnibus crapula, ut nunquam subrepat monacho indigeries: quia nihil sic contrarium est omni Christiano, quomodo crapula, sicut ait Dominus noster: videte ne graventur corda vestra in crapula &

ebrietate (a). *Pueris veró minori ætate, non eadem ſervetur quantitas, ſed minor quám majoribus, ſervata in omnibus parcitate. Carnium verò quadrupedum, omninò ab omnibus abſtineatur comeſtio, præter omninò debiles & ægrotos.*

des & du vin. Quant aux enfants, on ne leur donnera pas la même quantité de viandes qu'on donne aux perſonnes âgées; mais une moindre, en gardant la ſobriété en toutes choſes. Pour la chair d'animaux à quatre pieds, nous voulons abſolument que tous s'en abſtiennent, hormis ceux qui ſont ou fort foibles ou malades.

(a) *Luc.* 21.



CHAPITRE XL.

De la Mesure du vin.

CHACUN a le don particulier qu'il a reçu de Dieu, l'un d'une maniere, & l'autre d'une autre. C'est pourquoi nous avons quelque peine à régler le vivre des autres : toutefois ayant égard à la foiblesse des infirmes, nous croyons qu'une hémine de vin par jour suffira à chacun ; que s'il s'en trouve à qui Dieu donne la force de s'en abstenir entiérement, qu'ils s'assurent d'en recevoir une récompense particuliere.

Mais si la nécessité du lieu, ou le travail, ou l'ardente chaleur de l'été demandent qu'on augmente cette mesure, le supérieur le pourra faire, s'il le trouve à propos, pourvu qu'il prenne bien garde qu'on n'en prenne point jusqu'à satisfaire entiérement la nature, & jusqu'à s'enivrer ; quoique nous lisions que le vin doit être absolument interdit aux moines.

Mais à cause qu'on ne peut le persuader à ceux de notre temps, au moins permettons d'en boire pourvu que ce ne soit pas jusqu'à se satisfaire entiérement ; mais bien moins que cela : puisque le vin fait tomber les sages même dans l'apostasie. Que si la pauvreté du

CAPUT XL.

De Mensurâ potûs.

UNUSQUISQUE proprium habet donum ex Deo : alius sic, alius veró sic (a). *Et ideó cum aliqua scrupulositate à nobis mensura victus aliorum constituitur tamen infirmorum contuentes imbecillitatem, credimus heminam vini per singulos sufficere per diem. Quibus autem donat Deus propriam se habituros mercedem sciant.*

Quód si, aut loci necessitas, vel labor, aut ardor æstatis, ampliùs poposcerit ; in arbitrio prioris consistat, considerans in omnibus, ne subrepat satietas, aut ebrietas : licet tolerantiam abstinentiæ, legamus vinum omninò monachorum non esse.

Sed quia nostris temporibus id monachis persuaderi non potest, saltem vel hoc consentiamus, ut non usque ad satietatem bibamus, sed parciús : quia vinum apostatare facit

(a) 1 *Cor.* 7.

etiam sapientes (a). *Ubi autem loci necessitas exposcit, ut nec suprascripta mensura inveniri possit, sed multò minùs, aut ex toto nihil; benedicant Deum qui ibi habitant, & non murmurent. Hoc ante omnia admonentes, ut absque murmurationibus sint.*

lieu est telle qu'on ne puisse avoir cette mesure; mais beaucoup moins, ou rien du tout; que ceux qui demeurent dans ces lieux là, en bénissent Dieu & n'en murmurent pas: les exhortant sur toutes choses de vivre sans murmure.

CAPUT XLI.

Quibus horis oporteat reficere Fratres.

A sancto pascha usque ad pentecosten, ad sextam reficiant fratres, & ad seram cœnent. A pentecoste autem tota æstate, (si labores agrorum non habent monachi, aut nimietas æstatis non perturbat) quarta & sexta feria jejunent usque ad nonam; reliquis verò diebus ad sextam prandeant. Quæ prandii sexta, si opera in agris habuerent, aut æstatis fervor nimius fuerit, continuanda erit: & in abbatis sit providentia. Et sic omnia temperet atque disponat, qualiter & animæ salventur, & quod faciunt fratres, absque ulla murmuratione faciant.

CHAPITRE XLI.

A quelles heures les Religieux doivent prendre leur repas.

DEPUIS le saint jour de pâques jusqu'à la pentecôte, les religieux dîneront à l'heure de sexte, & souperont au soir. Mais depuis la pentecôte durant tout l'été, ils jeûneront les mecredis & vendredis, jusqu'à l'heure de none, s'ils ne travaillent aux champs, ou si la chaleur excessive de l'été ne l'empêche. Aux autres jours ils dîneront à l'heure de sexte, & on continuera de dîner à cette heure de sexte lorsque l'on travaillera aux champs, ou que l'ardeur de l'été sera trop grande, ce que nous remettons à la prévoyance de l'abbé, qui doit tellement régler & disposer toutes choses, que les ames se sauvent, & que les religieux fassent sans murmure ce qu'ils ont à faire.

(a) *Eccli.* 19.

Mais depuis les ides de Septembre, jusqu'au commencement du carême, les religieux prendront toujours leur repas à l'heure de none, & durant le carême jusqu'à pâques, à l'heure de vêpres : Toutefois il faudra tellement régler cette heure de vêpres, qu'on n'ait point besoin de lumiere durant le repas, & que tout se puisse faire à la clarté du jour ; & même en tout temps l'heure du dîné & du soupé sera prise en telle sorte, que tout se fasse à la clarté du jour.

Ab idibus autem Septembris usque ad caput quadragesimæ, ad nonam semper reficiant fratres. In quadragesima verò usque ad pascha, ad vesperam reficiant. Ipsa tamen vespera sic agatur, ut lumine lucernæ non indigeant reficientes ; sed luce adhuc diei omnia consummentur. Sed & omni tempore, sive cœnæ, sive refectionis, hora sic temperetur, ut cum luce fiant omnia.

CHAPITRE XLII.

Qu'il n'est permis à aucun de parler après Complies.

LES religieux doivent avoir soin de garder le silence en tout temps; mais principalement la nuit. Et ainsi en tout temps, soit jour de jeûne ou non ; si c'est le temps où on ne jeûne pas, aussi-tôt après le soupé, ils s'asseyeront tous en un même lieu, où l'un d'eux lira les conférences ou les vies des peres, ou quelque autre chose qui puisse édifier les écoutants : Et non point les cinq livres de Moïse, ceux de Josué & des Juges ; & les livres des Rois, parce que cette lecture ne seroit pas utile aux esprits foibles en cette heure là, on les lira néanmoins en autre temps.

Que s'il est jour de jeûne, quelque peu de temps après les vêpres dites, ils viendront promptement à la lecture,

CAPUT XLII.

Ut post Completorium nemo loquatur.

OMNI tempore silentio debent studere monachi, maximè tamen nocturnis horis. Et ideò omni tempore, sive jejunii, sive prandii : si tempus fuerit prandii, mox ut surrexerint à cœna, sedeant omnes in unum, & legat unus collationes, vel vitas patrum, aut certè aliquid quod ædificet audientes ; non autem Heptateuchum, aut regum ; quia infirmis intellectibus non erit utile illa hora hanc scripturam audire : aliis verò horis, legantur.

Si autem jejunii dies fuerit, dicta vespera, parvo intervallo mox

accedant ad lectionem, ut diximus, & lectis quatuor aut quinque foliis, vel quantum hora permittit, omnibus in unum concurrentibus, per hanc moram lectionis. Si quis fortè in assignato sibi commisso fuerit occupatus, occurrat.

Omnes ergò in unum positi compleant, & exeuntes à completorio, nulla sit licentia denuò cuiquam loqui aliquid. Quòd si inventus fuerit quisquam prævaricari hanc taciturnitatis regulam, graviori vindictæ subjaceat : excepto si necessitas hospitum supervenerit, aut fortè abbas alicui aliquid jusserit. Quod tamen & ipsum cum summa gravitate & moderatione honestissimè fiat.

ainsi que nous avons dit; où l'on lira quatre ou cinq feuillets, ou autant que l'heure le pourra permettre; afin que pendant le temps que durera cette lecture ils puissent tous s'assembler, & que celui qui feroit peut-être occupé en quelque exercice qu'on lui auroit ordonné, ait du temps pour s'y trouver.

Etant donc tous arrivés ensemble, ils diront complies, après lequel il ne sera plus permis à personne de parler. Que s'il se trouve quelqu'un qui viole cette regle du silence, qu'il soit châtié rigoureusement, si ce n'est qu'il y ait quelque nécessité, comme pour les hôtes qui feroient survenus, ou peut être que l'abbé ait commandé quelque chose à quelqu'un, ce qu'il faudra faire encore très-honnêtement, avec toute sorte de retenue & de modestie.

CAPUT XLIII.

De iis qui ad opus Dei, vel ad mensam tardè occurrunt.

Ad horam divini officii, mox ut auditum fuerit signum, relictis omnibus quælibet fuerint in manibus, summa cum festinatione curratur; cum gravitate tamen, ut non scurrilitas inveniat fomitem. Ergo nihil operi Dei præponatur. Quod si quis

CHAPITRE XLIII.

De ceux qui arrivent trop tard au divin service, ou à la table.

Aussi-tôt qu'on entendra la cloche pour l'heure du divin service, on quittera tout ce qu'on aura devant les mains, & on y courra avec une extrême diligence, avec gravité néanmoins, de peur de donner quelque occasion à la légéreté d'esprit. Que rien donc ne soit préféré au service de Dieu. Et si quelqu'un n'arrive au choeur qu'après

près le *Gloria* du pseaume quatrevingt-quatorzieme (lequel pour cette considération nous voulons être dit fort lentement) qu'il ne prenne point son rang au chœur; mais qu'il prenne la derniere place, ou qu'il se retire en tel autre lieu séparé que l'abbé aura destiné pour ces sortes de négligents, afin que lui & tous les freres le voient, jusqu'à ce que l'office étant fini, il en fasse une satisfaction publique.

Or, nous avons jugé à propos que ces négligents se tiennent au dernier rang ou à l'écart, afin qu'étant ainsi vus de tous, ils se corrigent au moins par un sentiment de honte. Car s'ils restoient au dehors de l'oratoire, peut-être s'en pourroit-il trouver quelqu'un qui s'en iroit recoucher & rendormir, ou, enfin, qui se tiendroit assis dehors, & s'amuseroit à badiner, ce qui donneroit quelque prise à l'ennemi. C'est pourquoi nous voulons qu'il entre au chœur, afin qu'au moins il ne perde pas tout, & qu'il satisfasse du reste. Quant aux heures du jour, celui qui arrivera à l'office divin après le verset & le *Gloria* du premier pseaume qu'on dit après le verset, il se tiendra au dernier rang selon la regle que nous avons prescrite. Et qu'il ne soit si hardi que de se joindre au chœur de ceux qui chantent jusqu'à ce qu'il ait satisfait, si ce n'est peut-être que l'abbé lui permette, ensorte néanmoins qu'il en fasse satisfaction comme coupable.

Pour ce qui est du réfectoire, celui qui ne sera pas venu avant le verset, pour le dire, & prier Dieu tous ensem-

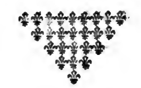
ad nocturnas vigilias post gloriam psalmi nonagesimi quarti (quem propter hoc omninò protrahendo & morosè volumus dici) occurrerit; non stet in ordine suo in choro, sed ultimus omnium stet, aut in loco, quem talibus negligentibus seorsùm constituerit abbas, ut videatur ab ipso, vel ab omnibus, usque dùm completo opere Dei, publica satisfactione pœniteat.

Ideò autem eos in ultimo aut seorsùm judicavimus debere stare: ut visi ab omnibus, vel pro ipsa verecundia sua emendentur. Nam si forás oratorium remaneant, erit fortè talis, qui se aut recollocet & dormiat, aut certè sedeat foris, vel fabulis vacet, & detur occasio maligno: sed ingrediatur intrò, ut nec totum perdat, & de reliquo emendetur. Diurnis autem horis, qui ad opus Dei post versum & Gloria *primi psalmi, qui post versum dicitur, occurrerit, lege quâ suprà diximus, in ultimo stet, nec præsumat sociari choro psallentium, usque ad satisfactionem: nisi fortè abbas licentiam dederit permissione suâ; ita tamen, ut satisfaciat reus ex hoc.*

Ad mensam autem qui ante versum non occurrerit, ut simul omnes

dicant versum, & orent, & sub uno simul omnes accedant ad mensam: qui per negligentiam suam, aut vitium, non occurrerit, usque ad secundam vicem pro hoc corripiatur; si denuò non emendaverit, non permittatur ad mensæ communis participationem; sed sequestratus à consortio omnium, reficiat solus, sublatâ ei portione suâ vini, usque ad satisfactionem & emendationem. Similiter autem patiatur, qui ad illum versum non fuerit præsens, qui post cibum dicitur. Nec quisquam præsumat ante statutam horam, vel posteà quicquam cibi vel potûs percipere. Sed & si cui offertur aliquid à priore, & accipere renuerit, horâ quâ desideraverit hoc quod priùs recusavit, aut aliud omninò non percipiat, usque ad emendationem congruam.

ble, & tout de suite s'asseoir à table, si cela est arrivé par sa faute ou par sa négligence, il en sera repris jusqu'à deux fois, & s'il y manque encore un coup, on lui défendra de s'asseoir à la table commune, mais il prendra son repas seul, séparé de la compagnie des autres, & privé de sa portion de vin, jusqu'à ce qu'il ait satisfait, & s'en soit corrigé. On traitera de même celui qui ne se trouvera pas au verset qu'on dit après le repas. Au reste, que personne ne présume de boire ou manger aucune chose avant ou après l'heure ordonnée. Que s'il arrive que le supérieur présente quelque chose à quelqu'un, & qu'il la refuse, lorsqu'il desirera ce qu'il aura refusé, on ne lui donnera pas, ni rien du tout, jusqu'à ce qu'il ait satisfait autant que sa faute le mérite.



CHAPITRE XLIV.

Des Excommuniés, & de quelle maniere ils doivent satisfaire.

CELUI qui sera excommunié de l'oratoire & de la table commune, pour quelque grande faute, se tiendra prosterné en terre devant la porte de l'oratoire, durant la célébration du divin service, & ne dira mot ; mais se tenant seulement la tête contre terre, & étant étendu de son long, il se jettera aux pieds de tous ceux qui en sortiront, ce qu'il continuera jusqu'à ce que l'abbé juge qu'il a satisfait.

Et quand l'abbé lui commandera de venir, il se jettera à ses pieds, & pareillement à ceux de tous les freres, afin qu'ils prient Dieu pour lui. Et alors si l'abbé le commande, il sera reçu dans le choeur, ou en la place que l'abbé lui aura ordonné; néanmoins il ne lui sera permis d'entonner aucun pseaume, ni de lire aucune leçon, ni autre chose quelconque dans l'oratoire, si l'abbé ne le lui permet de nouveau.

Et qu'à la fin de toutes les heures du service divin, il se prosterne en terre à la place où il est, & qu'il satisfasse de la sorte, jusqu'à ce que l'abbé lui commande de ne plus continuer cette satisfaction. Quant à ceux qui sont excommuniés seulement de la table commune, pour quelques fautes légeres ; qu'ils satisfassent en l'oratoire jus-

CAPUT XLIV.

De iis qui excommunicantur, quomodo satisfaciant.

QUI pro graviori culpa ab oratorio & à mensa excommunicatur; horâ quâ opus Dei in oratorio celebratur, ante fores oratorii prostratus jaceat, nihil dicens, nisi tantùm posito in terram capite, & prostratus, pronus omnium de oratorio exeuntium pedibus se projiciat. Et hoc tandiù faciat, usque dùm abbas judicaverit satisfactum esse.

Qui dùm jussus ab abbate venerit, provolvat se ipsius abbatis pedibus, deinde omnium vestigiis fratrum, ut orent pro eo. Et tunc si jusserit abbas, recipiatur in choro, vel in ordine quo abbas decreverit : ità sanè, ut psalmum aut lectionem, vel aliud quid non præsumat in oratorio imponere, nisi iterum abbas jubeat.

Et omnibus horis dùm completur opus Dei, projiciat se in terram in loco in quo stat; & sic satisfaciat, usque dùm ei jubeat abbas ut quiescat jam ab hac satisfactione. Qui verò pro levibus culpis excommunicantur tantùm à mensa, in oratorio

satisfaciant, usque ad jussionem abbatis; & hoc semper faciant usque dùm benedicat, & dicat : sufficit.

qu'à ce que l'abbé les en décharge, & qu'ils continuent toujours de la sorte jusqu'à ce qu'ils aient reçu sa bénédiction, & qu'il leur ait dit que c'est assez.

CAPUT XLV.

De iis qui falluntur in Oratorio.

Si quis, dùm pronuntiat psalmum, responsorium, aut antiphonam, vel lectionem; fallitur; nisi cum satisfactione ibi coram omnibus humiliatus fuerit, majori vindictæ subjaceat; quippe qui noluit humilitate corrigere, quod negligentiâ deliquit : infantes verò pro tali culpa vapulent.

CHAPITRE XLV.

De ceux qui faillent en l'Oratoire.

LORSQUE quelqu'un manquera en disant quelque pseaume, répons ou antienne, ou leçon; s'il n'en fait satisfaction publique, en s'humiliant devant tous, qu'il en soit plus sévérement puni, puisqu'il n'a pas voulu corriger par humilité la faute qu'il a commise par négligence. Mais les enfants seront châtiés pour telles fautes.

CAPUT XLVI.

De iis qui in aliis quibuslibet rebus delinquunt.

Si quis, dùm in labore quovis, in coquina, in cellerario, in ministerio, in pistrino, in horto, in arte aliqua dùm laborat, vel in quocumque loco aliquid deliquerit, aut fregerit quippiam, aut perdiderit, vel aliud quid excesserit ubi ubi; & non veniens continuò ante abbatem vel

CHAPITRE XLVI.

De ceux qui faillent en toutes autres choses.

SI quelqu'un travaillant à quoi que ce soit dans la cuisine, dans la dépense, dans quelque office, en la boulangerie, au jardin, ou qui travaille de quelque autre métier, ou en quelque autre lieu, vient à commettre quelque faute, à rompre, ou à perdre quelque chose, enfin, à manquer à son devoir ou ce puisse être, & ne part au même moment pour se venir accuser lui-même

de sa faute devant l'abbé ou la communauté, & en faire satisfaction, lorsqu'elle sera découverte par un autre que lui, il en sera plus sévérement châtié. Que si l'offense est intérieure & cachée, il la découvrira seulement à l'abbé, ou à quelques anciens spirituels qui sachent appliquer le remede à leurs propres blessures, & couvrir du silence celles de leurs freres.

congregationem, ipse ultrò satisfecerit, & prodiderit delictum suum, dùm per alium cognitum fuerit, majori subjaceat emendationi. Si animæ verò peccati causa latens fuerit; tantùm abbati, aut spiritualibus senioribus patefaciat, qui sciant curare sua, & aliena vulnera non detegere, aut publicare.

CHAPITRE XLVII.

De la charge de sonner l'Office divin.

L'Abbé doit avoir le soin de sonner l'office divin, tant de jour que de nuit, ou de commettre cette charge à un religieux qui soit si exact que toute chose se fasse à son heure. Au reste, ceux à qui l'abbé aura ordonné d'entonner des pseaumes ou des antiennes, le feront après lui chacun en leur rang, & que personne ne prenne la hardiesse de chanter ou de lire, que celui qui peut s'acquitter de cet office avec l'édification des assistants. Ce que celui-là fera avec humilité, gravité & crainte de Dieu, auquel l'abbé l'aura commandé.

CAPUT XLVII.

De significanda hora operis Dei.

Nuntianda hora operis Dei, die noctuque sit cura abbatis, ut ipse nuntiet: aut tali sollicito fratri injungat hanc curam, ut omnia horis competentibus compleantur. Psalmos autem, vel antiphonas post abbatem ordine suo, quibus jussum fuerit, imponant. Cantare autem aut legere non præsumat, nisi qui potest officium implere, ut ædificentur audientes. Quod cum humilitate, & gravitate, & tremore faciat, & cui jusserit abbas.

CAPUT XLVIII.

De opere manuum quotidiano.

Otiositas inimica est animæ : & ideò certis temporibus occupari debent fratres in labore manuum : certis iterum horis in lectione divina. Ideòque hâc dispositione credimus utraque tempora ordinari, id est, ut à pascha usque ad calendas Octobris manè exeuntes, à prima usque ad horam penè quartam laborent quod necessarium fuerit. Ab hora autem quarta, usque ad horam quasi sextam, lectioni vacent. Post sextam autem surgentes à mensa pausent in lectis suis cum omni silentio : aut fortè qui voluerit legere, sic sibi legat, ut alium non inquietet. Et agatur nona temperiùs mediante octavâ horâ : & iterum quod faciendum est operentur usque ad vesperum.

Si autem necessitas loci, aut paupertas exegerit, ut ad fruges colligendas per se occupentur, non contristentur ; quia tunc verè monachi sunt, si labore manuum suarum vivunt, sicut & patres nostri & apostoli.

CHAPITRE XLVIII.

Du travail des mains de tous les jours.

L'oisiveté est l'ennemie de l'ame. C'est pourquoi les religieux doivent s'occuper à certaines heures au travail des mains, & à certaines heures aussi à la lecture des bons livres. Et, pour ce sujet, nous croyons que l'un & l'autre temps doit être distribué de cette sorte, qui est, que depuis pâques jusqu'aux calendes d'Octobre, sortant le matin ils travaillent en ce qui sera nécessaire, depuis la premiere heure du jour jusqu'à la quatrieme, ou environ, & que depuis la quatrieme heure, jusqu'à peu près de la sixieme ils s'occupent à la lecture. Mais, après sexte, se levant de table, qu'ils réposent sur leurs lits dans un profond silence, ou peut-être si quelqu'un veut lire qu'il lise en son particulier, de la sorte qu'il n'incommode personne. Et on dira none plutôt que de coutume, à huit heures & demie, & puis ils travailleront jusqu'à vêpres à ce qu'il faudra faire.

Que si la nécessité du lieu, ou la pauvreté les oblige à s'occuper eux-mêmes à cueillir des fruits, qu'ils ne s'en attristent point, parce qu'ils sont véritablement religieux lorsqu'ils vivent du travail de leurs mains, comme ont fait nos peres & les apôtres.

Que tout se fasse néanmoins avec mesure, à cause des foibles. Mais depuis les calendes d'Octobre jusqu'au commencement du carême, ils s'occuperont à la lecture jusqu'à la deuxieme heure complette, & alors on dira tierce, puis ils travailleront tous jusqu'à none en ce qui leur sera enjoint. Au premier coup de none, chacun quittera son ouvrage pour se tenir prêt, lorsque le second coup sonnera. Après le repas, ils s'appliqueront à la lecture, ou à apprendre des pseaumes.

Omnia tamen mensuratè fiant propter pusillanimes. A calendis autem Octobris usque ad caput quadragesimæ, usque ad horam secundam plenam, lectioni vacent : horâ secundâ agatur tertia ; & usque ad nonam omnes in opus suum laborent quod eis injungitur. Facto autem primo signo horæ nonæ disjungant se ab opere suo singuli, & sint parati dùm secundum signum pulsaverit. Post refectionem autem, vacent lectionibus suis, aut psalmis.

Durant le carême ils s'occuperont à la lecture depuis le matin jusqu'à la troisieme heure complette, & après jusqu'à la sixieme complette, ils travailleront à ce qui leur sera commandé. Auquel temps de carême chacun prendra quelques livres de la bibliotheque, qu'il lira de suite, & d'un bout à l'autre, & on donnera ces livres au premier jour du carême. Et, sur-tout, qu'on ait soin de choisir un ou deux des anciens pour faire la revue du monastere aux heures où les freres font la lecture, & prendre garde si peut-être il ne se trouve point quelque lâche & paresseux qui soit oisif, & s'amuse à badiner, au lieu de s'appliquer à la lecture, & qui non-seulement perde le temps à ne rien faire ; mais qui provoque encore les autres à en faire de même. Si l'on surprend quelque religieux en cette faute (ce qu'à Dieu ne plaise) qu'on le reprenne une ou deux fois : que s'il ne s'en corrige point, il sera soumis à la correction réguliere, ensorte que les autres en soient touchés de crainte.

In quadragesimæ verò diebus, à mane usque ad tertiam plenam vacent lectionibus suis : & usque ad decimam horam plenam operentur quod eis injungitur. In quibus diebus quadragesimæ, accipiant omnes singulos codices de bibliotheca, quos per ordinem ex integro legant. Qui codices in capite quadragesimæ dandi sunt. Ante omnia sanè deputentur unus aut duo seniores, qui circumeant monasterium horis quibus vacant fratres lectioni : & videant ne fortè inveniatur frater acediosus, qui vacat otio, aut fabulis, & non est intentus lectioni ; & non solum sibi inutilis est, sed etiam alios extollit. Hic talis, si, quod absit, repertus fue-

rit, corripiatur semel & secundò; si non emendaverit, correptioni regulari subjaceat taliter, ut cæteri metuum habeant.

Neque frater ad fratrem jungatur horis incompetentibus. Dominico die lectioni vacent omnes: exceptis his, qui variis officiis deputati sunt. Si quis verò ita negligens & desidiosus fuerit, ut non velit aut non possit meditari, aut legere, injungatur ei opus quod faciat, ut non vacet. Fratribus infirmis vel delicatis, talis opera aut ars injungatur, ut nec otiosi sint, nec violentiâ laboris opprimantur, ut effugentur: quorum imbecillitas ab abbate consideranda est.

Les freres aussi ne se joindront point ensemble aux heures indues. Le dimanche ils s'occuperont tous à la lecture, excepté ceux qui sont employés à divers offices; que s'il s'en trouve quelqu'un si lâche & si négligent, qu'il ne veuille ou ne puisse pas méditer, ou lire, qu'on lui fasse faire quelque ouvrage, afin qu'il ne demeure pas oisif. Quant aux religieux foibles & délicats, on leur ordonnera un ouvrage ou un métier qui soit tellement proportionné à leurs forces, qu'ils ne soient ni oisifs, ni si accablés par la violence du travail, qu'ils viennent à tout quitter, ainsi l'abbé aura beaucoup d'égard à leur foiblesse.

CAPUT XLIX.

De Quadragesimæ observatione.

LICET omni tempore vita monachi quadragesimæ debeat observationem habere: tamen quia paucorum est ista virtus, ideò suademus istis diebus quadragesimæ, omni puritate vitam suam custodire, omnes pariter negligentias aliorum temporum his diebus sanctis diluere. Quod tunc dignè fit, si ab omnibus vitiis nos temperemus;

CHAPITRE XLIX.

De l'observance du Carême.

QUOIQUE la vie d'un religieux doive être un carême perpétuel; toutefois parce que cette perfection ne se trouve qu'en très-peu de personnes, nous exhortons les religieux qu'au moins pendant ce temps de carême, ils se maintiennent dans une exacte pureté de vie, & qu'ils expient aussi en ces jours saints toutes les négligences des autres temps: Ce que nous ferons comme il faut, en nous abstenant de tous vices, & en nous occupant à la lecture, à la componction

ponction de cœur, à l'abstinence & à l'oraison avec larmes.

orationi cum fletibus, lectioni, & compunctioni cordis, atque abstinentiæ operam demus.

Il faut donc qu'en ce temps nous ajoutions quelque chose de surcroit à nos exercices ordinaires, comme des prieres particulieres, & quelque abstinence pour le boire & pour le manger; ensorte que chacun de son propre mouvement & avec la joie du saint esprit, offre à Dieu quelque chose de sa portion accoutumée, c'est-à-dire, qu'il refuse à son corps quelque partie du boire, du manger, du sommeil, de ses entretiens, de ses plaisanteries, & qu'il attende le saint jour de pâques avec la joie d'un desir spirituel.

Ergò his diebus augeamus nobis aliquid ad solitum pensum servitutis nostræ, orationes peculiares, ciborum & potûs abstinentiam: ut unusquisque super mensuram sibi indictam aliquid de propria voluntate, cum gaudio sancti Spiritûs offerat Deo: id est, subtrahat corpori suo, de cibo, de potu, de somno, de loquacitate, de scurrilitate, & cum spiritualis desiderii gaudio sanctum pascha expectet.

Que chacun néanmoins déclare à son abbé ce qu'il se propose d'offrir à Dieu, afin que sa mortification soit aidée de ses prieres, & réglée par son ordonnance: car tout ce que l'on fait sans la permission du pere spirituel sera imputé à présomption & à vaine gloire, & non point à récompense. Que l'on fasse donc toute chose avec la volonté de l'abbé.

Hoc ipsum tamen quod unusquisque offert, abbati suo suggerat, & cum ejus fiat oratione, & voluntate; quia quod sine permissione patris spiritualis fit, præsumptioni deputabitur, & vanæ gloriæ, non mercedi. Ergò cum voluntate abbatis omnia agenda sunt.



CAPUT L.

De Fratribus qui longè ab Oratorio laborant ; aut in via sunt.

Fratres qui omninò longè sunt in labore, & non possunt occurrere horâ competenti ad oratorium, & abbas hoc perpendit quia ita est, agant ibidem opus Dei ubi operantur, cum tremore divino, flectentes genua. Similiter qui in itinere directi sunt, non eos prætereant horæ constitutæ : sed, ut possunt, agant ibi, & servitutis pensum non negligant reddere.

CHAPITRE L.

Des Religieux qui travaillent loin de l'Oratoire, ou qui sont en voyage.

Les religieux qui sont au travail fort loin de la maison, & ne peuvent revenir à l'oratoire à l'heure accoutumée, & que l'abbé juge que leur absence est nécessaire, se mettrons à genoux au même lieu où ils travaillent, & diront leur office avec crainte. Pareillement ceux qu'on envoie dehors, ne manqueront point à leur office aux heures qui sont prescrites ; mais les diront en particulier comme ils pourront, & ne seront point négligents de rendre à Dieu le service qui lui est dû.

CAPUT LI.

De Fratribus qui non satis longè proficiscuntur.

Fratres qui pro quovis responso proficiscuntur, & eâ die sperant reverti ad monasterium, non præsumant foris manducare, etiamsi à quovis rogentur : nisi fortè eis ab abbate suo præcipiatur. Quod si aliter fecerint, excommunicentur.

CHAPITRE LI.

Des Religieux qui ne vont pas trop loin.

Que les religieux qui sortent pour quelque affaire, & qui espérent de retourner le même jour au monastere, ne soient si hardis que de manger dehors, quelque priere qu'on leur en fasse ; si ce n'est peut-être que l'abbé leur ait permis ; s'ils font autrement, qu'ils soient excommuniés.



CHAPITRE LII.

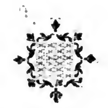
De l'Oratoire du Monastere.

QUE l'oratoire soit cela même que le nom porte, & que l'on n'y fasse rien, & que l'on ni serre rien que ce qui peut servir au culte de Dieu. L'office divin étant fini, que tous en sortent avec un profond silence, & fassent la révérence à Dieu, afin que si quelque frere le veut prier en son particulier, il n'en soit pas empêché par l'importunité d'un autre. Que si quelque autre y veut prier avec plus de recueillement, qu'il y entre simplement, & qu'il prie, non à haute voix, mais avec larmes & pureté de cœur. Qu'il ne soit donc permis à aucun, qui ne voudra prier de cette sorte, de demeurer dans l'oratoire après l'office, comme il a été dit, de peur que quelque autre n'en soit empêché.

CAPUT LII.

De Oratorio Monasterii.

ORATORIUM hoc sit, quod dicitur: nec ibi quicquam aliud geratur, aut condatur. Expleto opere Dei, omnes cum summo silentio exeant, & agatur reverentia Deo: ut frater qui fortè sibi peculiariter vult orare, non impediatur alterius improbitate. Sed si alter vult sibi fortè secretiùs orare, simpliciter intret & oret, non in clamosa voce, sed in lacrymis, & intentione cordis. Ergo qui simile opus non facit, non permittatur expleto opere Dei remorari in oratorio, sicut dictum est, ne alius impedimentum patiatur.



CAPUT LIII.

De Hospitibus suscipiendis.

Omnes supervenientes hospites tanquam Christus suscipiantur, quia ipse dicturus est : Hospes fui, & suscepistis me (a). *Et omnibus congruus honor exhibeatur, maximè domesticis fidei, & peregrinis. Ut ergò nuntiatus fuerit hospes, occurratur ei à priore, vel à fratribus, cum omni officio charitatis, & primitùs orent pariter, & sic sibi socientur in pace. Quod pacis osculum non priùs offeratur, nisi oratione præmissâ, propter illusiones diabolicas. In ipsa autem salutatione omnis exhibeatur humilitas.*

Omnibus venientibus, sive discedentibus hospitibus, inclinato capite, vel prostrato omni corpore in terra, Christus in eis adoretur, qui & suscipitur (b). *Suscepti autem hospites ducantur ad orationem : & posteà sedeat cum eis prior, aut cui jusserit ipse. Legatur coram hospite lex di-*

CHAPITRE LIII.

De la maniere de recevoir les Hôtes.

Que tous les hôtes qui surviennent au monastere soient reçus comme J. C. même, puisqu'il doit dire un jour : J'ai été hôte, & vous m'avez reçu ; & qu'on rende à chacun l'honneur qui lui est dû, & principalement aux pélerins, & à ceux qu'une même foi a rendus comme nous domestiques du Seigneur. Lors donc qu'on sera averti de l'arrivée de quelque hôte, le prieur ou quelques religieux le viendront recevoir avec toute sorte d'office de charité ; & avant toute chose, ils prieront Dieu ensemble, & puis ils se pourront joindre à lui par le baiser de paix, lequel ne sera jamais offert qu'après l'oraison, afin de se garder des illusions du diable ; & en lui rendant cette civilité, qu'on lui témoigne une humilité profonde.

Lorsque les hôtes entreront ou sortiront, on adorera J. C. en eux, qui est reçu en leur personne, & on fera cette adoration en baissant la tête, ou en se prosternant de tout le corps. Ayant ainsi reçu les hôtes, on les menera à l'oraison : puis le prieur ou tel autre à qui il l'aura commandé, s'asséyera avec eux. On fera la lecture de l'écriture sainte à l'hôte pour le bien édifier, & ensuite on lui rendra tous les de-

(a) *Matth.* 25. (b) *Ibid.* 18.

voirs d'honnetêté que l'on pourra. Le supérieur rompra le jeûne en faveur des hôtes ; si ce n'est un jeûne d'église qui ne puisse être violé. Mais les religieux continueront de jeûner comme de coutume.

vina, ut ædificetur : & post hæc omnis ei exhibeatur humanitas. Jejunium à priore frangatur propter hospitem : nisi fortè præcipuus sit dies jejunii, qui non possit violari. Fratres autem consuetudines jejuniorum prosequantur.

L'abbé donnera à laver les mains aux hôtes, & tant lui que toute la communauté leur laveront les pieds. Ce qu'ayant fait, on dira ce verset : *Suscepimus Deus misecordiam tuam in medio templi tui.* Mais sur-tout qu'on ait un grand soin de bien recevoir les pauvres & les pélerins, parce que J. C. est plus particuliérement reçu en leur personne, qu'en celle des autres : car pour ce qui est des riches, la crainte qu'on a de leur déplaire, les fait assez respecter.

Aquam in manibus abbas hospitibus det ; pedes autem hospitibus omnibus tàm abbas, quàm cuncta congregatio lavet. Quibus lotis, hunc versum dicant : Suscepimus, Deus, misericordiam tuam, in medio templi tui (a). *Pauperum & peregrinorum maximè susceptio omni curâ sollicitè exhibeatur : quia in ipsis magis Christus suscipitur* (b). *Nam divitum terror ipse sibi exigit honorem.*

La cuisine de l'abbé & des hôtes se fera à part, afin que les hôtes (dont on ne manque jamais au monastere), survenant à diverses heures, n'incommodent point la communauté. Tous les ans on donnera la charge de cette cuisine à deux freres qui se puissent bien acquitter de cet office, & auxquels on donnera des aides selon le besoin qu'ils en auront, afin de leur ôter toute occasion de se plaindre. Mais aussi quand ils seront peu occupés, ils iront ailleurs faire l'ouvrage qu'on leur enjoindra. On aura la même considération pour tous les officiers du monastere, aussi-bien que pour eux ; c'est-

Coquina abbatis & hospitum per se sit, ut incertis horis supervenientes hospites, qui nunquam desunt monasterio, non inquietent fratres. In quam coquinam ad annum ingrediantur duo fratres, qui ipsum officium benè impleant : quibus, ut indigent, solatia ministrentur, ut absque murmuratione serviant. Et iterum, quando occupationem minorem habent, exeant ubi eis imperatur, in opera. Et non solum in ipsis, sed &

(a) *Psal.* 47. (b) *Matth.* 18.

in omnibus officiis monasterii ista sit consideratio : ut quando indigent, solatia accomodentur eis ; & iterum quando vacant, obediant imperanti.

Item & cellam hospitum habeat assignatam frater, cujus animam timor Dei possideat, ubi sint lecti strati sufficienter ; & domus Dei à sapientibus sapienter administretur. Hospitibus autem cui non præcipitur, nullatenus societur, neque colloquatur : sed si obviaverit aut viderit, salutatis humiliter, ut dictum est, & petitâ benedictione, pertranseat, dicens non licere sibi colloqui cum hospite.

à-dire, qu'on leur donne des aides, quand ils en auront besoin, & lorsqu'ils n'auront rien à faire, qu'ils obéissent à celui qui aura charge de les occuper.

On donnera le soin de la chambre des hôtes à quelque religieux dont l'ame soit possédée de la crainte de Dieu, où il y ait suffisamment de lits honnêtement accommodés, & que la maison de Dieu soit sagement gouvernée par des religieux sages. Au reste, qu'aucun religieux n'ait la hardiesse d'aborder quelqu'un des hôtes, ni de l'entretenir, s'il ne lui est commandé. Mais s'il les rencontre, ou les voit par hasard, après les avoir humblement salués (comme il a été dit), & leur avoir demandé leur bénédiction, qu'il passe outre en leur disant qu'il ne lui est pas permis de parler avec les hôtes.

CAPUT LIV.

Quod non debeat Monachus litteras, vel eulogia accipere, sine jussu Abbatis.

NULLATENUS liceat monacho nec à parentibus suis, nec à quoquam hominum, nec sibi invicem litteras, aut eulogia, vel quælibet munuscula accipere aut dare sine præcepto abbatis sui. Quòd si etiam à parentibus suis ei quicquam directum fuerit, non præsumat suscipere illud, nisi priùs indicatum fuerit abbati. Quòd si jusse-

CHAPITRE LIV.

Qu'il n'est permis à aucun Religieux de recevoir des lettres ou des présents sans la permission de l'Abbé.

QU'IL ne soit permis à aucun religieux de donner ou de recevoir de ses parents, ni d'autres personnes quelconques, non pas même de ses confreres, aucunes lettres, honnêtetés, ni présents, quelques petits qu'ils puissent être, sans la permission de son abbé : même si ses parents lui envoyent quelque chose, qu'il ne prenne pas la hardiesse de la recevoir, s'il n'en a auparavant averti l'abbé, lequel ayant commandé de la recevoir, la pourra donner à

qui bon lui femblera, & que le religieux à qui elle étoit adreffée, ne s'en attrifte pas, de peur qu'il ne donne quelque prife au démon. Quiconque entreprendra de faire le contraire, qu'il foit foumis à la difcipline réguliere.

rit fufcipi, in abbatis fit poteftate cui illud jubeat dari : & non contriftetur frater cui fortè directum fuerat, ut non detur occafio maligno. Qui autem aliter præfumpferit, difciplinæ regulari fubjaceat.

CHAPITRE LV.

Des habits & des chauffures des Freres.

On donnera des habits aux freres felon la diverfe difpofition de l'air, & la qualité des lieux où ils feront. Car il leur en faut davantage aux régions froides, & moins aux pays chauds, ce que nous remettons au jugement de l'abbé. Nous croyons néanmoins qu'aux lieux tempérés, il fuffira que chaque religieux ait un froc & une robe; que le froc foit de gros drap & velu pour l'hiver, & de drap ras ou ufé pour l'été, & un fcapulaire pour le travail. Pour leur chauffure ils auront des chauffons & des fouliers, & ne feront aucune plainte de la couleur ou de la groffeur de toutes ces chofes; mais ils fe contenteront de ce qu'on pourra trouver à la province où ils demeureront, ou qu'on pourra acheter à plus vil prix.

Quant à la mefure des habits, l'abbé aura foin qu'ils ne foient point trop courts pour ceux qui s'en doivent fer-

CAPUT LV.

De veftimentis & calceamentis Fratrum.

Vestimenta fratribus fecundùm locorum qualitatem ubi habitant, ve aëris temperiem, dentur : quia in frigidis regionibus ampliùs indigetur, in calidis verò minùs. Hæc ergò confideratio penès abbatem fit. Nos tamen mediocribus locis fufficere credimus monachis, per fingulos, cucullam & tunicam : cucullam in hyeme villofam, in æftate puram, aut vetuftam; & fcapulare propter opera : indumenta pedum, pedules, & caligas. De quarum rerum omnium colore aut groffitudine non caufentur monachi : fed quales inveniri poffunt in provincia quâ degunt, aut quod vilius comparari poteft.

Abbas autem de menfura provideat, ut non fint curta ipfa veftimenta

utentibus eis, sed mensurata. Accipientes nova, vetera semper reddant in præsenti, reponenda in vestiario propter pauperes. Sufficit enim monacho duas tunicas, & duas cucullas habere, propter noctes, & propter lavare ipsas res : jam quod suprà fuerit, superfluum est, & amputari debet. Et pedules, & quodcumque est vestutum, reddant, dùm accipiant novum. Femoralia hi qui in via diriguntur, de vestiario accipiant : quæ revertentes lota ibi restituant.

vir, mais d'une juste longueur. Lorsqu'ils en recevront des neufs, ils rendront toujours les vieux à l'heure même, qu'on serrera au vestiaire pour les pauvres ; car il suffit à chaque religieux d'avoir deux robes, & deux frocs, tant pour la nuit que pour les laver ; c'est pourquoi ce qui se trouvera de plus sera superflu, & sera retranché. Ils rendront aussi les chaussons, & tout ce qui sera vieux lorsqu'ils en recevrônt des neufs. Quand ils iront aux champs, ils prendront au vestiaire des hauts-de-chausses, qu'ils remettront au même lieu étant de retour, après les avoir lavés.

Et cucullæ & tunicæ sint aliquanto iis, quas habere soliti sunt, meliores : quas, exeuntes in viam, accipiant de vestiario, & revertentes, lotas ibi restituant. Stramenta autem lectorum sufficiant, matta, sagum, lena & capitale. Quæ tamen lecta frequenter ab abbate scrutanda sunt propter opus peculiare, ne inveniatur. Et si cui inventum fuerit, quod ab abbate non acceperit, gravissimæ disciplinæ subjaceat.

Ils prendront aussi au vestiaire quand ils sortiront, des frocs & des robes un peu meilleurs que ceux qu'ils ont d'ordinaire, lesquels ils remettront au même lieu, étant revenus, après les avoir lavés. Pour la garniture des lits, il suffira d'avoir une paillasse, un gros bureau, une couverture de laine, & un chevet. Ces lits seront visités souvent par l'abbé, de peur qu'il ne s'y glisse quelque propriété. Et si l'on trouve que quelqu'un y ait autre chose que ce qu'il aura reçu de l'abbé, qu'il en soit puni très-sévérement.

Et, ut hoc vitium peculiare radicitùs amputetur, dentur ab abbate omnia quæ sunt necessaria ; id est cuculla, tunica, pedules, caligæ, bracile, cultellus, graphium, acus, mappula, tabulæ : ut omnis auferatur necessitatis occasio. A quo tamen ab-

Et pour couper jusques dans la racine ce vice de propriété, l'abbé donnera à chacun tout ce qui sera nécessaire, savoir : un froc, une robe, des chaussons, des souliers, une ceinture, un coûteau, une aiguille, un mouchoir, du papier, des plumes & de l'encre, afin d'ôter tout prétexte de nécessité ; toutefois l'abbé doit considérer ce qui se lit dans

dans les actes des apôtres : que l'on donnoit à chacun selon qu'il en avoit besoin. Ainsi il aura égard à la foiblesse de ceux qui ont besoin de quelque chose de plus, & non pas à la mauvaise volonté de ceux qui leur portent envie. Néanmoins qu'en tous ses jugements il se souvienne que Dieu lui rendra selon qu'il aura fait.

bate semper consideretur illa sententia actuum apostolorum : quia dabatur singulis, prout cuique opus erat (a). *Ita ergò & abbas consideret infirmitates indigentium, non malam voluntatem invidentium. In omnibus tamen judiciis suis Dei retributionem recogitet.*

CHAPITRE LVI.

De la table de l'Abbé.

La table de l'abbé sera toujours avec les hôtes & les étrangers. Et quand il y aura peu d'hôtes, il y pourra appeller tels freres qu'il lui plaira, pourvu toutefois qu'il ait soin de laisser toujours à la communauté un ou deux des anciens, pour maintenir la discipline.

CAPUT LVI.

De mensa Abbatis.

Mensa abbatis cum hospitibus & peregrinis sit semper. Quoties tamen minùs sunt hospites, quos vult de fratribus vocare, in ipsius sit potestate. Seniorum autem unum, aut duos, semper cum fratribus dimittendos procuret, propter disciplinam.

(a) *Act.* 4.



CAPUT LVII.

De Artificibus Monasterii.

ARTIFICES, si sunt in monasterio, cum omni humilitate & reverentia faciant ipsas artes : si tamen jusserit abbas. Quòd si aliquis ex eis extollitur pro scientia artis suæ ; eo quòd videatur aliquid conferre monasterio ; hic talis evellatur ab ipsa arte, & denuò per eam non transeat, nisi fortè humiliato ei iterum abbas jubeat.

Si quid verò ex operibus artificum venumdandum est, videant ipsi per quorum manus transigenda sunt, ne aliquam fraudem præsumant inferre. Memorentur Ananiæ & Saphiræ (a) *; ne fortè mortem, quam illi in corpore pertulerunt, hanc isti, vel omnes qui aliquam fraudem de rebus monasterii fecerint, in anima patiantur. In ipsis autem pretiis non subrepat avaritiæ malum : sed semper aliquantulùm viliùs detur, quàm à sæcularibus datur : ut in omnibus glorificetur Deus.*

CHAPITRE LVII.

Des Artisans du Monastere.

S'IL y a des artisans au monastere, ils feront avec toute humilité & respect ce qui dépend de leur art : néanmoins pourvu que l'abbé le commande. Que si quelqu'un d'eux s'éleve de vanité pour la science qu'il prétend avoir dans son art, se voyant utile au monastere, qu'on lui interdise l'exercice de son métier, & qu'il ne lui soit permis de le reprendre, si l'abbé ne le lui ordonne de nouveau, ayant reconnu qu'il est plus humble qu'il n'étoit auparavant.

Que s'il faut vendre quelque chose de l'ouvrage des artisans, ceux qui seront chargés de ce soin, prendront bien garde de n'user d'aucune fraude. Qu'ils se souviennent d'Ananie & de Saphire : de peur qu'eux & tous ceux qui commettront quelque fraude dans la disposition des biens du monastere, ne souffrent en leur ame la mort que ceux-là souffrirent en leurs corps. Et pour ce qui concerne le prix, qu'on prenne garde que l'avarice ne s'y glisse point, mais qu'on donne toujours les choses un peu à meilleur marché que ne font les séculiers, afin que Dieu soit glorifié en tout.

(a) *Act.* 5.

CHAPITRE LVIII.

De la maniere de recevoir les Freres en religion.

QUE l'on ne soit pas facile à recevoir au monastere celui qui se présentera pour sa conversion ; mais on pratiquera cet avertissement de l'apôtre, qui dit : Eprouvez si les esprits sont de Dieu. Que si le postulant persévere avec instance pour être reçu, & qu'on voye, après quatre ou cinq jours, qu'il a supporté avec patience les injures qu'on lui a données, & la difficulté qu'on lui a faite de le recevoir, & qu'il persiste en sa demande, on lui donnera l'entrée, & on le logera dans l'appartement des hôtes quelque peu de temps ; & après on le mettra dans celui des novices, où il méditera, prendra son repas & son sommeil.

On donnera la conduite de ce novice à quelque ancien, qui soit propre à gagner les ames, lequel considérera toutes ses actions avec un très-grand soin, & tâchera de reconnoître s'il cherche Dieu, avec une sincérité toute entiere, & s'il se porte avec zele à l'office divin, à l'obéissance, & aux mortifications humiliantes. On l'avertira de toutes les peines, & de toutes les difficultés qui se rencontrent dans le chemin qui conduit à Dieu ; & s'il promet de persévérer dans sa stabilité, deux mois étant passés, on lui lira cette

CAPUT LVIII.

De disciplina suscipiendorum Fratrum.

NOVITER veniens quis ad conversionem, non ei facilis tribuatur ingressus ; sed sicut ait apostolus : Probate spiritus, si ex Deo sunt (a). *Ergò si veniens perseveraverit pulsans, & illatas sibi injurias, & difficultatem ingressûs, post quatuor aut quinque dies visus fuerit patienter portare, & persistere petitioni suæ, annuatur ei ingressus ; & sit in cella hospitum paucis diebus. Posteà autem sit in cella novitiorum ; ubi meditetur, manducet, & dormiat.*

Et senior ei talis deputetur, qui aptus sit ad lucrandas animas ; qui super eum omninò curiosè intendat, & sollicitus sit, si verè Deum quærit, si sollicitus est ad opus Dei, ad obedientiam, ad opprobria. Prædicentur ei omnia dura & aspera, per quæ itur ad Deum. Et si promiserit de stabilitate sua perseverantiam, post duorum mensium cir-

(a) 1 *Joan.* 4.

culum legatur ei hæc regula per ordinem, & dicatur ei : Ecce lex, sub qua militare vis : si potes observare, ingredere; si verò non potes, liber discede. Si adhuc steterit, tunc ducatur in supradictam cellam novitiorum; & iterum probetur in omni patientia. Et post sex mensium circulum, relegatur ei regula; ut sciat ad quid ingreditur.

Et si adhuc stat, post quatuor menses, iterum legatur ei hæc eadem regula. Et si habitâ secum deliberatione, promiserit se omnia custodire, & cuncta sibi imperata servare : tunc suscipiatur in congregatione, sciens lege regulæ constitutum, quod ei ex illa die non liceat de monasterio egredi, nec collum excutere de sub jugo regulæ, quam sub tam morosa deliberatione licuit recusare aut suscipere. Suscipiendus autem, in oratorio, coràm omnibus, promittat de stabilitate sua, & conversione morum suorum, & obedientia, coràm Deo & sanctis ejus; ut si aliquandò aliter fecerit, ab eo se damnandum sciat, quem irridet.

De qua promissione sua, faciat petitionem ad nomen sanctorum quorum reliquiæ ibi sunt, & abbatis præ-

regle par ordre & de suite, & on lui dira : Voici la loi sous laquelle vous voulez combattre, si vous pouvez la garder, entrez; que si vous ne le pouvez pas, retirez vous librement. Que s'il persiste encore, on le ramenera dans l'appartement des novices, & on l'éprouvera de nouveau dans toute sorte de patience. Et après six mois écoulés, on lui lira encore cette regle, afin qu'il sache ce qu'il vient faire en religion.

Que s'il persiste encore dans son dessein, après que quatre mois se seront passés, on lui lira encore cette même regle. Et, si après avoir mûrement délibéré en soi-même, il promet de garder tout ce qu'elle ordonne, & d'obéir à tout ce qui lui sera commandé : alors il sera reçu en la congrégation, & saura que la regle porte que dès ce jour-là, il ne lui est plus permis de sortir du monastere, ni de secouer le joug de la regle, auquel il s'est pu soumettre, ou qu'il a pu refuser, durant un si long-temps qu'on lui a donné pour en délibérer. Or, celui qu'on devra recevoir, promettra publiquement en l'oratoire sa stabilité, la conversion de ses mœurs, & l'obéissance en la présence de Dieu & de ses saints, afin qu'il sache que s'il viole jamais sa promesse, il sera condamné de celui dont il se moque.

Et il rédigera par écrit sa promesse, qu'il fera au nom des saints dont il y aura des reliques, & de l'abbé présent. Laquelle promesse il écrira de sa main

propre, ou s'il ne sait écrire, quelqu'un à sa priere l'écrira pour lui ; & ce novice la signera, & la mettra lui-même sur l'autel. Cela fait, il commencera aussi-tôt à chanter ce verset : *Suscipe me Domine, secundum eloquium tuum, & vivam : & non confundas me ab expectatione mea.* Que tout le cœur répétera par trois fois après lui, ajoutant à la derniere fois *Gloria patri.* Puis ledit novice ira se prosterner aux pieds de chaque religieux, afin qu'ils prient Dieu pour lui : & de ce jour-là il sera tenu pour associé à la congrégation.

S'il a quelques biens, ou il les distribuera aux pauvres avant que de faire profession, ou il les donnera au monastere par une donation solemnelle, sans se réserver rien du tout, sachant que depuis ce jour-là, il n'aura plus même son propre corps à sa disposition. C'est pourquoi dès l'heure même, il sera dépouillé en l'oratoire de ses propres habits, & sera revêtu des habits du monastere ; cependant on serrera dans le vestiaire les habits qu'on lui a ôtés, pour y être gardés ; afin que s'il arrivoit un jour que par la persuasion du démon il voulut sortir du monastere, (ce qu'à Dieu ne plaise) ; alors on le dépouille des habits du monastere, & on le chasse. Néanmoins on ne lui rendra point sa promesse écrite, & que l'abbé aura retirée de dessus l'autel ; mais elle sera gardée au monastere.

sentis. Quam petitionem manu suâ scribat, aut certè si non scit litteras, alter rogatus scribat : & ille novitius signum faciat, & manu suâ eam super altare ponat. Quam dùm posuerit, incipiat ipse mox hanc versum : Suscipe me, Domine, secundùm eloquium tuum, & vivam (a) *; & non confundas me ab expectatione mea. Quem versum omnis congregatio tertiò respondeat, adjungentes : Gloria patri. Tunc ipse frater novitius prosternatur singulorum pedibus, ut orent pro eo : & jam ex illa die in congregatione reputetur.*

Res, si quas habet, aut eroget priùs pauperibus, aut factâ solemniter donatione, conferat monasterio, nihil sibi reservans ex omnibus : quippe qui ex illo die nec proprii corporis potestatem se habiturum sciat. Mox ergò in oratorio exuatur rebus propriis, quibus vestitus est, & induatur rebus monasterii. Illa autem vestimenta quibus exutus est, reponantur in vestiario conservanda, ut si aliquandò, suadente diabolo, consenserit ut egrediatur de monasterio, (quod absit) tunc exutus

(a) *Psal.* 118.

rebus monasterii, projiciatur. Illam tamen petitionem ejus, quam desuper altare abbas tulit, non recipiat, sed in monasterio reservetur.

CAPUT LIX.

De filiis nobilium vel pauperum, qui offeruntur.

Si quis fortè de nobilibus offert filium suum Deo in monasterio, si ipse puer minori ætate est, parentes ejus faciant petitionem quam suprà. Et manuum involvant in palla altaris, & sic eum offerant.

De rebus autem suis, aut in præsenti petitione promittant sub jurejurando, quia nunquam per se, nunquam per suspectam personam, nec quolibet modo, ei aliquandò aliquid dent, aut tribuant occasionem habendi. Vel certè si hoc facere noluerint, & aliquid offerre voluerint in eleemosynam monasterio pro mercede sua; faciant ex rebus quas dare volunt, monasterio donationem, reservato sibi (si ita voluerint) usufructario.

Atque ita omnia obstruantur, ut nulla suspicio remaneat puero, per quam deceptus perire possit, (quod absit) quod experimento didicimus.

CHAPITRE LIX.

Des enfants de noble ou de basse maison, qu'on présente au Monastere.

Si quelque personne noble offre son fils à Dieu dans le monastere, & que l'enfant soit fort petit, le pere & la mere feront, par écrit, la promesse dont il a été parlé ci-dessus, & outre l'offrande, ils l'envelopperont avec la main de l'enfant dans la nappe de l'autel, & l'offriront de cette maniere.

Quant aux biens qui peuvent appartenir à cet enfant, ils promettront avec serment, dans cet écrit, qu'ils ne lui donneront jamais rien par eux-mêmes, ni par aucune personne interposée, ni en quelque maniere que se puisse être, non pas même les moyens de posséder quelque chose. Ou s'ils ne veulent pas cela, & qu'ils desirent de faire quelque aumône au monastere par forme de reconnoissance, qu'ils en fassent une donation audit monastere, en se reservant, s'ils veulent, l'usufruit durant leur vie.

Et qu'on fasse toute chose avec tant de circonspection, qu'il ne reste à l'enfant aucun sujet de doute ou de soupçon, qui lui puisse être un piege pour le perdre (ce qu'à Dieu ne plaise)

comme nous l'avons reconnu par expérience. Ceux qui ont peu de bien feront de même que les riches ; mais ceux qui n'ont rien du tout feront simplement leur promesse par écrit, & présenteront leur fils & leur offrande en présence de témoins.

Qui verò, ex toto nihil habent, simpliciter petitionem faciant, & cum oblatione offerant filium suum coràm testibus.

CHAPITRE LX.

Des Prêtres qui se présentent au Monastere pour être Religieux.

Si quelqu'un de l'ordre des prêtres demande d'être reçu au monastere, on ne lui accordera pas si-tôt sa demande ; mais pourtant, s'il y persiste absolument, on l'avertira qu'il sera étroitement obligé de garder toutes les observances de la regle, & qu'on ne lui en relâchera rien, afin qu'on lui puisse dire comme il est écrit : Mon ami, qu'êtes-vous venu faire ici. On lui donnera, néanmoins, la premiere place après l'abbé ; il fera les bénédictions, & célébrera la messe, si toutefois l'abbé le lui ordonne ; car il ne doit rien entreprendre sans son ordre, sachant qu'il est sujet à la discipline réguliere ; mais il doit donner plutôt à tous des exemples d'humilité.

Et quoiqu'il soit préféré aux autres religieux du monastere à cause de son caractere, ou pour quelque autre con-

CAPUT LX.

De Sacerdotibus, qui voluerint in Monasterio habitare.

Si quis de ordine sacerdotum in monasterio se suscipi rogaverit, non quidem ei citiùs assentiatur : tamen, si omninò perstiterit in hac petitione, sciat se omnem regulæ disciplinam servaturum, nec aliquid ei relaxabitur, ut sit, sicut scriptum est : Amice, ad quid venisti (a) *? Concedatur ei tamen post abbatem stare, & benedicere, aut missas canere : si tamen jusserit ei abbas ; sin aliàs, nullatenùs aliqua præsumat, sciens se disciplinæ regulari magis subditum, & magis humilitatis exempla omnibus det.*

Si fortè ordinationis, aut alicujus rei causâ fuerit in monasterio,

(a) *Matth.* 26.

illum locum attendat, quandò ingressus est monasterium, non illum, qui ei pro reverentia sacerdotii concessus est. Clericorum autem si quis eodem desiderio monasterio sociari voluerit, loco mediocri collocetur. Et ipse tamen si promittit de observatione regulæ, vel propria stabilitate.

sidération, qu'il considere néanmoins plutôt le rang qu'il a eu quand il est entré au monastere que celui qui lui a été donné depuis pour la révérence du sacerdoce. Quant aux autres ecclésiastiques inférieurs, si quelqu'un d'eux demande, avec le même empressement, d'être reçu au monastere, qu'on lui donne un rang médiocre; pourvu qu'il promette aussi de garder la regle & la stabilité.

CAPUT LXI.

De Monachis peregrinis, qualiter suscipiantur.

Si quis monachus peregrinus de longinquis provinciis supervenerit, si pro hospite voluerit habitare in monasterio, & contentus fuerit consuetudine loci, & non superfluitate suâ perturbat monasterium, sed simpliciter contentus est quod invenerit, suscipiatur quanto tempore cupit. Si qua tamen rationabiliter & cum humilitate charitatis reprehendit aut ostendit, tractet abbas prudenter, ne fortè eum propter hoc ipsum Dominus direxerit. Si verò posteà voluerit stabilitatem suam firmare, non renuatur talis voluntas; & maximè quia tempore hospitalitatis potuit ejus vita dignosci.

CHAPITRE LXI.

De quelle sorte les Religieux étrangers doivent être reçus.

Si quelque moine étranger, & d'une province fort éloignée vient au monastere, & s'il y veut faire quelque sejour en qualité d'hôte; pourvu qu'il se contente de l'ordinaire qu'il y trouve, & de ce qui se pratique en ce lieu-là, & qu'il ne trouble point le monastere par ses superfluités, qu'on le reçoive pour autant de temps qu'il le souhaite. Que s'il reprend, ou remontre quelque chose avec raison, avec amour, & avec humilité, l'abbé considérera mûrement sa remontrance, & pensera que c'est peut-être pour lui donner cet avis que Dieu l'a fait venir en ce lieu. Que si aprés il desire de s'y arrêter, & qu'il veuille promettre stabilité, on ne le refusera point, puisque durant le temps qu'il y a demeuré en qualité d'hôte, on a pu remarquer sa maniere de vivre.

Mais

Mais si l'on a reconnu durant ce temps qu'il ait troublé le monastere par ses superfluités, ou qu'il ait été vicieux, non-seulement on ne doit pas l'associer au corps du monastere, mais même on lui doit dire honnêtement qu'il se retire, de peur qu'il ne corrompe les autres par ses déréglements. Que s'il n'est pas tel qu'il mérite d'être chassé, non-seulement on ne lui refusera pas de l'admettre à la congrégation s'il le demande, mais même on lui conseillera de demeurer, afin d'instruire les autres par son exemple; attendu que par-tout on sert un même seigneur, & que l'on combat pour un même roi. Et si l'abbé reconnoit qu'il soit digne d'un rang un peu plus élevé, il le lui pourra donner.

Et non-seulement il aura ce pouvoir pour les religieux étrangers, mais encore pour les prêtres & pour les ecclésiastiques dont il a été parlé ci-dessus, pourvu que leur vie soit telle, qu'elle mérite qu'on leur donne une autre place que celle de leur reception. Mais que l'abbé se garde bien d'admettre jamais dans son monastere aucun religieux d'un autre monastere connu, sans le consentement de son abbé, ou sans lettres de recommandation, car il est écrit: Ne faites pas à autrui ce que vous ne voudriez pas qu'on vous fît.

Quòd si superfluus, aut vitiosus inventus fuerit tempore hospitalitatis, non solùm non debet sociari corpori monasterii, verùm etiam dicatur ei ut honestè discedat; ne ejus miseriâ etiam alii vitientur. Quòd si non fuerit talis qui mereatur projici, non solùm, si petierit, suscipiatur congregationi sociandus, verùm etiam suadeatur ut stet; ut ejus exemplo alii erudiantur: & quia in omni loco uni domino servitur, & uni regi militatur. Quem etiam si talem esse perspexerit abbas, liceat eum in superiore aliquantulùm constituere loco.

Non solùm autem monachum, sed etiam de supradictis gradibus sacerdotum vel clericorum stabilire potest abbas in majori quàm ingrediuntur loco, si eorum talem prospexerit esse vitam. Caveat autem abbas, ne aliquandò de alio noto monasterio monachum ad habitandum suscipiat sine consensu abbatis ejus, aut litteris commendatitiis (a); *quia scriptum est* (b): *quod tibi non vis fieri, alteri non feceris* (c).

(a) *Matth.* 7. (b) *Luc.* 6. (c) *Tob.* 4.



CAPUT LXII.

De Sacerdotibus Monasterii.

Si quis abbas sibi presbyterum, vel diaconum ordinare petierit, de suis eligat, qui dignus sit sacerdotio fungi. Ordinatus autem caveat elationem & superbiam. Nec quicquam præsumat, nisi quod ei ab abbate præcipitur, sciens se multò magis disciplinæ regulari subditum. Nec occasione sacerdotii obliviscatur regulæ obedientiam & disciplinam, sed magis ac magis in Domino proficiat.

Locum verò illum semper attendat, quo ingressus est monasterium, præter officium altaris, & si fortè electio congregationis & voluntas abbatis pro vitæ merito eum promovere voluerit: qui tamen regulam à decanis, vel præpositis constitutam sibi servandam sciat: quòd si aliter præsumpserit, non ut sacerdos, sed ut rebellis judicetur. Et sæpè admonitus si non correxerit, etiam episcopus adhibeatur in testimonium. Quòd si nec sic emendaverit, clarescentibus

CHAPITRE LXII.

Des Prêtres du Monastere.

Si quelque abbé demande qu'on ordonne prêtre, ou diacre quelqu'un de ses religieux pour son monastere, qu'il choisisse celui qui pourra dignement exercer l'office du sacerdoce. Et que celui qui aura été ordonné prenne garde de ne pas s'élever d'orgueil & de vanité, & de ne rien entreprendre que l'abbé ne le lui ait commandé, sachant qu'il doit être beaucoup plus soumis à la discipline réguliere. Et que l'honneur du sacerdoce qu'il a reçu ne lui fasse point oublier l'obéissance & l'observance de la regle, mais plutôt qu'il s'en serve comme d'un motif pour s'avancer de plus en plus en Dieu.

Qu'il considere toujours le rang qu'il a eu lorsqu'il est entré au monastere avant qu'il fût dans le ministere de l'autel. Et s'il arrive qu'il soit choisi par le jugement de la communauté, & par la volonté de l'abbé, & par la considération de ses mérites pour être élevé à quelque charge; qu'il sache néanmoins qu'il sera obligé de garder les regles que les doyens & les autres supérieurs auront établies; que s'il est si hardi que de faire autrement, on le traitra non comme prêtre, mais comme rebelle. Et si, après avoir été souvent repris, il ne se corrige point, qu'on en avertisse l'évêque même. Que s'il demeure toujours incorrigible, & que ses fautes deviennent publiques &

scandaleuses, qu'il soit chassé du monastere, si toutefois sa rebellion passe jusqu'à ne vouloir point s'assujettir & obéir à la regle.

culpis, projiciatur de monasterio : si tamen talis fuerit ejus contumacia, ut subdi aut obedire regulæ nolit.

CHAPITRE LXIII.

De l'ordre de la Congrégation.

CHACUN tiendra le rang dans le monastere que le temps de sa conversion & le mérite de sa vie lui donnera, ou selon l'ordre que l'abbé aura établi. Lequel abbé aura soin de ne point troubler le troupeau qui lui est commis, & de ne rien ordonner avec injustice, comme s'il avoit une puissance & une liberté absolue; mais il doit se remettre sans cesse devant les yeux, qu'il rendra compte à Dieu de toutes ses ordonnances & de toutes ses actions. Les religieux donc recevront le baiser de paix, communieront, entonneront des pseaumes, tiendront rang au chœur selon l'ordre que l'abbé aura établi, ou qui sera en usage parmi eux. Et, sur-tout, en quelque lieu que l'on soit, qu'on n'ait point d'égard à l'âge touchant la préséance, & qu'il ne porte préjudice à personne, puisque Samuel & Daniel, bien que jeunes enfants, ont jugé les prêtres.

Et ainsi, excepté ceux que l'abbé aura préféré aux autres, comme nous avons dit, par le discernement d'une

CAPUT LXIII.

De ordine Congregationis.

ORDINES suos in monasterio ita conservent, ut conversionis tempus & vitæ meritum discernantur, utque abbas constituerit. Qui abbas non conturbet gregem sibi commissum, nec quasi libera utens potestate, injustè disponat aliquid : sed cogitet semper quia de omnibus judiciis & operibus suis redditurus est Deo rationem. Ergò secundùm ordines quos constituerit, vel quos habuerint ipsi fratres, sic accedant ad pacem, ad communionem, ad psalmum imponendum, in choro standum. Et in omnibus omninò locis ætas non discernatur in ordine, nec præjudicet (a); *quia Samuel & Daniel pueri presbyteros judicaverunt* (b).

Ergò exceptis his, quos, ut diximus, altiori consilio abbas prætule-

(a) 1 *Reg.* 3. (b) *Dan.* 13.

rit, vel degradaverit certis ex causis, reliqui omnes, ut convertantur, ita sint: ut, verbi gratiâ, qui secundâ horâ diei venerit in monasterium, juniorem se noverit illius esse, qui primâ horâ venit diei, cujuslibet ætatis, aut dignitatis sit. Pueris verò per omnia ab omnibus disciplina teneatur. Juniores igitur priores suos honorent; priores, juniores suos diligant. In ipsa autem appellatione nominum, nulli liceat alium puro nomine appellare: sed priores, juniores suos, fratres nominent; juniores autem, priores suos, nonnos vocent; quod intelligitur paterna reverentia.

Abbas autem, quia vices Christi agere creditur, Domnus & abbas vocetur: non suâ assumptione, sed honore & amore Christi. Ipse autem cogitet, & sic se exhibeat, ut dignus sit tali honore. Ubicumque autem sibi obviant fratres, junior à priore benedictionem petat. Transeunte majore, minor surgat, & det ei locum sedendi.

Nec præsumat junior consedere, nisi ei præcipiat senior suus; ut fiat quod scriptum est: honore (a) *invi-*

sagesse plus élevée, ou qu'il aura dégradé pour des causes particulieres, tous les autres tiendront leur rang de conversion. Par exemple, celui qui sera venu au monastere à la seconde heure du jour, se reconnoîtra plus jeune que celui qui sera venu à la premiere, de quelque âge & de quelque qualité qu'il soit. Quant aux enfants, tous auront soin de les tenir en toutes choses sous la discipline; les plus jeunes honoreront leurs anciens, & les anciens aimeront ceux qui sont plus jeunes qu'eux. Pour ce qui est de la maniere dont ils s'appelleront, qu'il ne soit permis à aucun d'en appeller un autre de son seul nom, mais les anciens appelleront les jeunes leurs freres, & les jeunes appelleront les anciens leurs maîtres, ce qui marque une révérence paternelle.

Et parce que l'abbé est considéré comme celui qui tient la place de Jesus-Christ, on l'appellera Dom & abbé; non point qu'il usurpe ce nom de lui-même, mais les autres le lui donneront pour l'amour & le respect de Jesus-Christ: qu'il y pense seulement, & qu'il se rende tel qu'il soit digne de cet honneur. Par-tout où les religieux se rencontreront, le plus jeune demandera la bénédiction au plus ancien; & quand un plus ancien arrivera, le plus jeune se levera, & lui cédera la place.

Que le plus jeune ne prenne non plus la hardiesse de s'asseoir que son ancien ne lui ordonne, afin que ce qui est écrit se fasse: prévenez-vous les

(a) *Rom.* 12.

uns les autres par des témoignages d'honneur & de déférence. Les petits enfants & ceux qui sont un peu plus âgés se tiendront, selon leur rang, dans l'oratoire, & à la table avec ordre & discipline. Mais hors de là, quelque part qu'ils soient, ils seront sous la garde & la conduite de celui qui aura soin d'eux, jusqu'à ce qu'ils soient venus à l'âge de discrétion.

cem prævenientes. Pueri, parvuli, vel adolescentes, in oratorio, vel ad mensas, cum disciplina ordines suos consequantur. Foris autem, vel ubi ubi, custodiam habeant & disciplinam usque dùm ad intelligibilem ætatem perveniant.

CHAPITRE LXIV.

De l'élection de l'Abbé.

On gardera toujours cette regle dans l'élection de l'abbé, que celui-là soit établi pour abbé, que toute la communauté, d'un commun accord, aura choisi selon Dieu, ou qu'une partie de la communauté, quoique petite, aura élu avec plus de jugement & de discrétion. Or, on doit élire une personne qui soit éminente en mérite, en sagesse & en doctrine, quand elle seroit même la derniere du monastere selon l'ordre de réception. Que s'il arrive que la communauté se dérégle, & choisisse, tout d'une voix, une personne qui dissimule ses vices & ses désordres (ce que je prie Dieu ne pas permettre) lorsque ces désordres seront venus jusqu'à la connoissance de l'évêque du diocese où est situé ce monastere, ou que les abbés, ou les chrétiens plus proches voisins en seront clairement informés, qu'ils empêchent que le commun accord de ces religieux corrompus n'ait son effet, & qu'ils pourvoient

CAPUT LXIV.

De ordinando Abbate.

In abbatis ordinatione illa semper consideretur ratio, ut hic constituatur, quem sibi omnis concors congregatio secundùm timorem Dei, sive etiam pars quamvis parva congregationis, saniori consilio elegerit. Vitæ autem merito, & sapientiæ doctrinâ eligatur, qui ordinandus est, etiamsi ultimus fuerit in ordine congregationis. Quòd si etiam omnis congregatio vitiis suis (quod quidem absit) consentientem personam pari concilio elegerit, & vitia ipsa aliquatenùs in notitiam episcopi, ad cujus diœcesim pertinet ille locus, vel ab abbatibus, aut vicinis christianis claruerint; prohibeant pravorum prævalere consensum, & domui Dei

dignum constituant dispensatorem; scientes pro hoc se recepturos mercedem bonam, si illud castè & zelo Dei faciant; sicut, è diverso, peccatum si negligant.

Ordinatus autem abbas cogitet semper quale onus suscepit, & cui redditurus est rationem villicationis suæ. Sciatque sibi oportere prodesse magis, quàm præesse. Oportet ergó eum esse doctum lege divinâ, ut sciat unde proferat nova & vetera; castum, sobrium, misericordem, semper superexaltantem misericordiam judicio, ut idem ipse consequatur. Oderit vitia, diligat fratres. In ipsa autem correptione prudenter agat, & ne quid nimis: ne dùm nimis cupit eradere æruginem, frangatur vas: suamque fragilitatem semper suspectus sit, memineritque calamum quassatum non conterendum.

In quibus non dicimus, ut permittat nutriri vitia, sed prudenter & cum charitate ea amputet, prout viderit cuique expedire, sicut jam diximus, & studeat plus amari quàm timeri: non sit turbulentus & anxius, non sit nimius & obstinatus, non zelotypus & nimis suspiciosus, quia nunquam requiescet. In ipsis imperiis suis sit

la maison de Dieu d'un digne & fidelle dispensateur, s'assurant qu'ils en seront bien récompensés, s'ils y procédent avec une intention toute pure, & pour le zele de l'honneur de Dieu; comme, au contraire, ils recevront la peine due au péché s'ils négligent de le faire.

Or, celui qui sera ordonné abbé doit toujours penser en lui-même combien la charge qu'il a prise est pesante, & à qui il doit rendre compte de son administration, & savoir qu'il est plus obligé de profiter que de présider; c'est pourquoi il faut qu'il soit docte, & qu'il entende bien l'Écriture sainte, afin qu'il puisse tirer des enseignements tant de la loi ancienne que de la nouvelle. Il faut qu'il soit chaste, sobre, miséricordieux, & qu'il exerce toujours plus la miséricorde que la justice, afin qu'il soit traité de la même maniere. Qu'il haisse les vices, & qu'il aime les freres, & quand il sera obligé de les reprendre, qu'il le fasse avec prudence & sans excès, de peur qu'en voulant trop racler la rouillure, il ne rompe le vase. Qu'il apprehende toujours sa fragilité, & se ressouvienne qu'il ne faut pas briser le roseau qui est cassé.

Nous n'entendons pas néanmoins qu'il permette, ou qu'il nourrisse le vice par sa molesse, mais qu'il le retranche avec prudence & avec charité, selon qu'il le jugera plus utile pour le bien de chaque particulier, ainsi que nous l'avons déjà dit. Qu'il travaille plus à se faire aimer qu'à se faire craindre. Qu'il se donne garde d'être turbulent & inquiet, d'être excessif & obstiné en son sens, d'être jaloux & trop soupçonneux, parce que autre-

ment il ne fera jamais en repos. Qu'il foit fort retenu & fort circonfpect dans fes commandements, foit pour les affaires du falut, foit pour les affaires qui regardent le monde; & dans les ouvrages qu'il diftribue, qu'il ufe toujours d'un grand difcernement, pour proportionner toutes chofes aux forces d'un chacun, confidérant la difcrétion qu'eut le patriarche Jacob lorfqu'il dit : fi je laffe mes troupeaux en les preffant trop de marcher, ils mourront tous en un jour.

providus & confideratus, five fecundùm Deum, five fecundùm fæculum fint. Opera quæ injungit, difcernat & temperet, cogitans difcretionem fancti Jacob dicentis : fi greges meos plus in ambulando fecero laborare, morientur cuncti unâ die (a).

Que cette autorité de l'Ecriture, & d'autres témoignages qui confirment cette vérité importante, que la difcrétion eft la mere des vertus le porte à modérer tellement les travaux, que les forts les puiffent defirer, & que les foibles n'aient pas fujet de les fuir. Mais fur-tout qu'il ait un foin particulier de faire garder exactement tout ce qui eft ordonné dans cette regle, afin qu'après avoir fidellement exercé fa charge, il entende de la bouche du Seigneur même ce qu'il dit du bon ferviteur, qui avoit diftribué le froment à fes conferviteurs en des temps propres & convenables : je vous dis en vérité qu'il l'établira fur tous fes biens.

Hæc ergò aliaque teftimonia difcretionis matris virtutum fumens, fic omnia temperet, ut fit quod & fortes cupiant, & infirmi non refugiant. Et præcipuè, ut præfentem regulam in omnibus confervet, ut dùm benè miniftraverit, audiat à Domino, quod fervus bonus, qui erogavit triticum conservis fuis in tempore fuo : Amen dico vobis, fuper omnia bona fua conftituet eum (b).

(a) *Gen.* 33. (b) *Matth.* 24.



CAPUT LXV.

De Præposito Monasterii.

Sæpius quidem contingit, ut per ordinationem præpositi scandala gravia in monasteriis oriantur; dùm sint aliqui maligno spiritu superbiæ inflati, qui æstimantes se secundos abbates esse, assumentes sibi tyrannidem, scandala nutriunt, & dissensiones in congregatione faciunt, & maximè in illis locis, ubi ab eodem sacerdote, vel ab iisdem abbatibus qui abbatem ordinant, ab ipsis etiam & præpositus ordinatur. Quod quàm sit absurdum, facilè advertitur: quia ab ipso initio ordinationis, materia ei datur superbiendi, dùm ei suggeritur à cogitationibus suis, exutum eum esse à potestate abbatis sui; quia ab ipsis est ordinatus, à quibus & abbas.

Hinc suscitantur invidiæ, rixæ, detractiones, æmulationes, dissentiones, exordinationes. Et dùm contraria sibi invicem abbas præpositusque sentiunt, ipsorum necesse est sub hac dissentione animas periclitari. Et ii qui sub ipsis sunt, dùm adulantur

CHAPITRE LXV.

Du Prieur du Monastere.

Il arrive souvent que l'établissement d'un prieur est une source de grands scandales dans un monastere, parce qu'il y a des prieurs qui, étant enflés de l'esprit d'orgueil, & s'estimant comme de seconds abbés, s'attribuent un empire tyrannique, entretiennent les désordres, & causent des dissensions dans la communauté. Ce qui arrive principalement aux lieux où le prieur est ordonné par le même évêque, ou par les mêmes abbés qui ordonnent l'abbé même. En quoi il est aisé de remarquer combien cette conduite est absurde, puisqu'il prend le sujet de son orgueil du principe même d'où il tire toute son autorité, lorsqu'il vient à penser en lui-même qu'il est exempt de la puissance de l'abbé, parce qu'il est ordonné par ceux-là même qui ordonnent l'abbé.

De là naissent les envies, les querelles, les médisances, les jalousies, les dissensions & les désordres; & pendant que l'abbé & le prieur se choquent l'un & l'autre & se contrepointent, il ne se peut faire que pendant cette dissension leurs ames ne soient en grand danger de se perdre, & que les religieux qui prennent part à leur

querelle

querelle, & les flattent dans leurs passions, ne se perdent avec eux, dont tout le mal retombe principalement sur ceux qui sont les premiers auteurs de ces désordres.

C'est pourquoi nous jugeons qu'il est très-utile, pour maintenir la paix & la charité, que l'abbé ait en son pouvoir la disposition de son monastere, & que tout le temporel & le ménage soit gouverné, s'il se peut, par les doyens, selon les ordres de l'abbé, comme nous l'avons remarqué ci-dessus; afin que cette charge étant distribuée à plusieurs, un seul n'ait pas sujet de s'élever d'orgueil. Néanmoins, si la qualité du monastere veut qu'il y ait un prieur, & si la communauté en demande un avec raison & avec humilité, l'abbé le jugeant à propos, il pourra ordonner, pour prieur, celui qu'il aura choisi avec le conseil des religieux qui craignent Dieu. Or, le prieur aura soin de faire, avec respect, ce que son abbé lui enjoindra, sans jamais contrevenir à sa volonté & à ses ordres, parce qu'il doit garder tous les points de la regle avec d'autant plus de soin qu'il est élevé en autorité au dessus des autres.

Que si l'on reconnoit qu'il est vicieux, & qu'il se laisse séduire à l'esprit d'élévement & d'orgueil, ou s'il est convaincu qu'il méprise la sainte regle, qu'on l'avertisse de paroles jusqu'à quatre fois; que s'il ne se corrige pas, qu'il soit soumis à la discipline & à la correction réguliere. Que si, après cela, il ne se corrige point encore, qu'il soit

partibus, eunt in perditionem. Cujus periculi malum illos respicit in capite, qui talis inordinationis se fecerunt authores.

Ideòque nos prævidemus expedire propter pacis charitatisque custodiam, in abbatis pendere arbitrio ordinationem monasterii sui. Et si potest fieri, per decanos ordinetur, ut anteà disposuimus, omnis utilitas monasterii, prout abbas disposuerit: ut dùm pluribus committitur, unus non superbiat. Quòd si aut locus expetit, aut congregatio petierit rationabiliter cum humilitate, & abbas judicaverit expedire, quemcumque elegerit abbas, cum consilio fratrum timentium Deum, ordinet ipse sibi præpositum. Qui tamen præpositus illa agat cum reverentia, quæ ab abbate suo ei injuncta fuerint, nihil contra abbatis voluntatem aut ordinationem faciens: quia quantò prælatus est cæteris, tantò eum oportet sollicitiùs observare præcepta regulæ.

Qui præpositus, si repertus fuerit vitiosus, aut elatione deceptus superbiæ, aut contemptor sanctæ regulæ fuerit comprobatus, admoneatur verbis usque quater: si non emendaverit, adhibeatur ei correctio disciplinæ regularis. Quod si neque sic

correxerit, tunc dejiciatur de ordine præposituræ, & alius qui dignus est, in loco ejus subrogetur. Quòd si & postea in congregatione quietus & obediens non fuerit, etiam de monasterio expellatur. Cogitet tamen abbas se de omnibus judiciis suis Deo redditurum rationem: ne fortè invidiæ aut zeli flamma urat animam suam.

déposé de la charge de prieur, & que quelque autre qui en soit digne, soit mis en sa place. Que si, après sa déposition, il ne peut demeurer en repos dans la communauté, & ne veut point obéir, qu'on le chasse du monastere. Néanmoins, que l'abbé se remette devant les yeux, qu'il doit un jour rendre compte à Dieu de tous ses jugements, & qu'il prenne garde que le feu de l'envie & de la jalousie ne vienne à brûler son ame.

CAPUT LXVI.

De Ostiario Monasterii.

AD portam monasterii ponatur senex sapiens, qui sciat accipere responsum & reddere: cujus maturitas non sinat eum vagari. Qui portarius cellam debet habere juxta portam, ut venientes semper præsentem inveniant, à quo responsum accipiant. Et mox, ut aliquis pulsaverit, aut pauper clamaverit, Deo gratias *respondeat, aut benedicat; & cum omni mansuetudine timoris Dei, reddat responsum festinanter cum fervore charitatis. Qui portarius si indiget solatio, juniorem fratrem accipiat.*

Monasterium autem, si possit fieri,

CHAPITRE LXVI.

Du Portier du Monastere.

L'ON établira pour portier du monastere quelque sage vieillard qui sache porter une parole & rapporter la réponse, & à qui la maturité de son âge & de son esprit ne permette point de s'éloigner en allant çà & là dans le monastere. Il faut que sa chambre soit tout proche de la porte, afin que ceux qui viendront le trouvent toujours présent, pour tirer la réponse de ce qu'ils demandent. Aussi-tôt que quelqu'un heurtera, ou qu'il entendra crier quelque pauvre, il répondra: *Deo gratias*, ou, bénira Dieu, & leur rapportera promptement la réponse avec ferveur & charité, & avec tous les témoignages de douceur qui procede de la crainte de Dieu. Que si le portier a besoin d'aide, il prendra avec soi quelque jeune frere.

Au reste, le monastere doit être,

s'il est possible, bâti de telle sorte, qu'on y puisse avoir tout ce qui est nécessaire; savoir, de l'eau, un moulin, un jardin, une boulangerie, & qu'on y puisse exercer plusieurs métiers, afin que la nécessité n'oblige point les religieux de sortir dehors; car cela n'est nullement expédient pour le bien de leurs ames. Or, nous voulons que cette regle soit souvent lue à la communauté, afin que nul des freres ne s'excuse sur ce qu'il l'a ignorée.

ita debet construi, ut omnia necessaria, id est, aqua, molendinum, hortus, pistrinum, vel artes diversæ, intra monasterium exerceantur, ut non sit necessitas monachis vagandi foràs; quia omninò non expedit animabus eorum. Hanc autem regulam sæpiùs volumus in congregatione legi, ne quis fratrum de ignorantia se excuset.

CHAPITRE LXVII.

Des Religieux qu'on envoie dehors.

Les religieux qu'on enverra dehors se recommanderont aux prieres de tous les freres & de l'abbé, & on aura soin de faire toujours commémoration des absents, après la derniere oraison de l'office. Le même jour que les religieux seront retournés de leur voyage, ils se prosterneront en terre en l'oratoire sur la fin de chaque heure de l'office, & demanderont à tous les freres qu'ils prient Dieu de leur vouloir pardonner les fautes qu'ils pourront avoir faites durant leur voyage, ou en regardant de mauvais objets, ou en écoutant de mauvaises paroles, ou en se répandant en des discours vains & superflus.

Au reste, qu'aucun ne soit si hardi que de redire aux autres ce qu'il aura vu, ou entendu hors le monastere, parce que ces rapports causent beau-

CAPUT LXVII.

De Fratribus in via directis.

Dirigendi fratres in via, omnium fratrum, vel abbatis orationi se commendent, & semper ad orationem ultimam operis Dei commemoratio omnium absentium fiat. Revertentes autem de via fratres, ipso die quo redeunt, per omnes canonicas horas, dùm expletur opus Dei, prostrati solo oratorii, ab omnibus petant orationem propter excessus: ne quid fortè subripuerit in via visûs aut auditûs malæ rei, aut otiosi sermonis.

Nec præsumat quisquam aliis referre quæcumque foris monasterium viderit, aut audierit: quia plurima

destructio est. Quòd si quis præsumpserit, vindictæ regulari subjaceat. Similiter est qui præsumpserit claustra monasterii egredi, vel quocumquè ire, vel quippiam, quamvis parvum, sine jussione abbatis facere.

coup de mal. Que si quelqu'un est si osé que de le faire, qu'il soit soumis à la discipline réguliere; comme le sera pareillement celui qui aura la hardiesse de sortir hors de l'enclos du monastere, ou d'aller en quelque lieu, ou de faire quelque chose pour peu de conséquence qu'elle soit, sans la permission de l'abbé.

CAPUT LXVIII.

Si Fratri impossibilia injunguntur.

Si cui fratri aliqua fortè gravia aut impossibilia injunguntur; suscipiat quidem jubentis imperium; cum omni mansuetudine & modestia. Quòd si omninò virium suarum mensuram viderit pondus excedere: impossibilitatis suæ causas ei qui si sibi præest, patienter & opportunè suggerat, non superbiendo, aut resistendo, vel contradicendo. Quòd si post suggestionem suam in sua sententia prioris imperium perduraverit, sciat junior ita sibi expedire, & ex charitate confidens de adjutorio Dei obediat.

CHAPITRE LXVIII.

Des choses impossibles qu'on ordonne aux Religieux.

Si l'on commande quelques choses facheuses, ou mêmes impossibles à quelque religieux, il recevra bien avec toute sorte de douceur & de soumission le commandement qu'on lui fait; mais s'il voit que la charge qu'on lui impose surpasse entiérement la portée de ses forces, il fera entendre à celui qui lui fait ce commandement les causes pour lesquelles il ne peut l'exécuter; ce qu'il doit faire à temps & avec patience, & non pas avec orgueil, en lui résistant & en le contredisant. Que si, après avoir dit toutes ses raisons, le supérieur persiste en son premier sentiment; alors l'inférieur doit croire que Dieu le permet pour son bien, & obéir avec amour, espérant que Dieu l'aidera.



CHAPITRE LXIX.

Qu'il n'eſt point permis à aucun Religiux d'en défendre un autre dans le Monaſtere.

IL faut avoir un très-grand ſoin qu'aucun religieux ne prenne la hardieſſe de défendre, ou de prendre comme ſous ſa protection quelque autre religieux dans le monaſtere, quelque prétexte qu'il en ait, & quand bien même il feroit ſon proche parent. Cette préſomption doit être entiérement éloignée de l'eſprit monaſtique, pouvant être une ſource de grands ſcandales. Si quelqu'un contrevient à ceci, qu'il ſoit châtié rigoureuſement.

CAPUT LXIX.

Ut in Monaſterio non præſumat alter alterum defendere.

SUMMOPERÈ præcavendum eſt; ne quâvis occaſione præſumat alter alterum defendere monachum in monaſterio, aut quaſi tueri, etiam quâlibet conſanguinitatis propinquitate jungantur. Nec quolibet modo id à monachis præſumatur : quia exinde graviſſima occaſio ſcandalorum oriri poteſt. Quòd ſi quis hæc tranſgreſſus fuerit, acriùs coërceatur.

CHAPITRE LXX.

Qu'il n'eſt permis à aucun Religieux de châtier ou d'excommunier perſonne.

POUR ôter toute occaſion d'excès & de hardieſſe dans le monaſtere, nous ordonnons & commandons qu'il ne ſoit permis à aucun d'excommunier ou de châtier quelqu'un de ſes confreres, hormis à celui à qui l'abbé aura donné ce pouvoir. Mais ceux qui feront des fautes en feront repris devant tous, afin

CAPUT LXX.

Ut non præſumat quiſquam aliquem paſſim cædere aut excommunicare.

UT vitetur in monaſterio omnis præſumptionis occaſio, ordinamus atque conſtituimus, ut nulli liceat quemquam fratrum ſuorum excommunicare, aut cædere : niſi cui poteſtas ab abbate data fuerit (a). *Peccantes*

(a) 1 *Tim.* 5.

autem coram omnibus arguantur : ut cæteri metum habeant.

Infantibus verò usque ad quintum decimum annum ætatis, disciplinæ diligentia sit, & custodia adhibeatur ab omnibus. Sed & hoc cum omni mensura & ratione. Nam in fortiori ætate, quicumque præsumpserit aliquatenùs sine præcepto abbatis, vel in ipsis infantibus sine discretione exarserit, disciplinæ regulari subjaceat, quia scriptum est : Quod tibi non vis fieri, alii ne feceris (a).

que les autres aient crainte de les faire.

Pour ce qui est des enfants, tous auront soin de prendre garde à eux, & de les tenir sous une bonne discipline, jusqu'à l'âge de quinze ans; mais que cela se fasse par mesure & avec discrétion. Car au dela de cet âge quiconque prendra la hardiesse de les châtier sans le commandement de l'abbé, ou même de s'emporter de colere indiscrétement contre eux, il sera soumis à la discipline réguliere, parce qu'il est écrit : Ne faites point à autrui ce que vous ne voudriez pas qu'on vous fît.

CAPUT LXXI.

Ut obedientes sint sibi invicem Fratres.

OBEDIENTIÆ bonorum non solùm abbati exhibendum est ab omnibus : sed etiam sibi invicem ita obediant fratres, scientes se per hanc obedientiæ viam ituros ad Deum. Præmisso ergo abbatis, aut præpositorum qui ab ipso constituuntur, imperio (cui non permittimus privata imperia præponi) de cætero omnes juniores, prioribus suis omni chari-

CHAPITRE LXXI.

De l'obéissance réciproque des Religieux.

ON ne doit pas seulement rendre à l'abbé tous les devoirs d'une exacte obéissance ; mais il faut encore que les freres obéissent mutuellement l'un à l'autre, étant assurés que cette obéissance est la voie par laquelle ils iront à Dieu. Ainsi après le commandement de l'abbé & des officiers qu'il aura établis, (auquel nous ne permettons point de préférer jamais les commandements particuliers) pour le reste, tous les jeunes obéiront à leurs anciens avec tout le soin & toute la charité possible; & s'il

(a) *Tob.* 4.

se trouve quelqu'un qui y manque par un esprit contentieux, qu'il en soit repris.

tate & sollicitudine obediant. Quòd si quis contentiosus reperitur, corripiatur.

Que si l'abbé ou quelqu'un des anciens reprend un religieux, de quelque maniere que ce soit, & pour quelque sujet, si petit qu'il puisse être, ou que ce religieux reconnoisse que l'esprit de quelqu'un de ses supérieurs est tant soit peu ému & irrité contre lui, pour peu que ce soit : il se jettera aussi-tôt à ses pieds, & se tiendra prosterné en terre, pour lui faire satisfaction, jusqu'à ce que ce premier mouvement étant appaisé, le supérieur lui donne sa bénédiction. Que si quelqu'un néglige de le faire, qu'il soit soumis à une punition corporelle, & s'il continue dans sa révolte, qu'il soit chassé du monastere.

Si quis autem frater pro quavis minima causa, ab abbate, vel à quocunque priore suo corripiatur quolibet modo, vel si leviter senserit animum prioris cujuscunque contra se iratum, vel commotum, quamvis modicè; mox sine mora tandiù prostratus in terra, ante pedes ejus jaceat satisfaciens, usque dùm benedictione sanetur illa commotio. Quod si quis contempserit facere, aut corporali vindictæ subjaceat: aut si contumax fuerit, de monasterio expellatur.

CHAPITRE LXXII.

Du bon zele que les Religieux doivent avoir.

COMME il y a un mauvais zele plein d'aigreur & d'amertume qui sépare de Dieu, & qui conduit en enfer, il y a aussi un bon zele qui sépare des vices, & qui conduit à Dieu, & à la vie éternelle. C'est ce zele que les religieux doivent pratiquer avec une fervente charité, c'est-à-dire, qu'ils se préviennent les uns les autres par des témoignages d'honneur & de déférence :

CAPUT LXXII.

De zelo bono quem debent habere Monachi.

SICUT est zelus amaritudinis malus, qui sperat à Deo, & ducit ad infernum : ita est zelus bonus, qui sperat à vitiis, & ducit ad Deum & ad vitam æternam. (a). *Hunc ergò zelum ardentissimo amore exerceant monachi; id est, ut honore se invicem præveniant. Infirmitates suas* (b),

(*a*) *Jac.* 3. (*b*) *Rom.* 12.

ſive corporum, ſive morum, patientiſſimè tolerent: obedientiam ſibi certatim impendant. Nullus quod ſibi utile judicat ſequatur, ſed quod magis alii (a). *Charitatem fraternitatis caſto impendant amore* (b). *Deum timeant: abbatem ſuum ſincerâ & humili charitate diligant: Chriſto omninò nihil præponant, qui nos pariter ad vitam æternam perducat.* Amen.

Qu'ils ſupportent très-patiemment leurs infirmités, tant du corps que de l'eſprit; qu'ils ſe rendent comme à l'envie une reſpectueuſe obéïſſance: Que perſonne ne s'attache à ce qu'il eſtime être utile à ſoi-même; mais à ce qui eſt avantageux à ſes freres. Que chacun rende aux autres avec un pur & chaſte amour les devoirs d'une affection & d'une tendreſſe vraiment fraternelle. Qu'ils craignent Dieu. Qu'ils aiment leur abbé d'une affection également ſincere & humble, & qu'ils ne préferent rien du tout à Jeſus-Chriſt, lequel nous veuille tous conduire à la vie éternelle. Ainſi ſoit-il.

(a) *Philipp.* 2. (b) *Rom.* 12.



CHAPITRE

CHAPITRE LXXIII.

Que cette Regle ne contient point tous les devoirs de la justice.

NOUS avons dressé cette regle, afin que la pratiquant dans les monasteres, nous témoignons qu'il y a parmi nous quelque honnêteté de vie, & quelque commencement de la vertu religieuse. Pour le reste, celui qui tend à la vie parfaite, peut consulter les enseignements des saints peres, dont la pratique conduit les hommes au comble de la perfection. Car, y a-t-il quelque page ou quelque chapitre de l'Ecriture sainte, tant du vieux que du nouveau Testament, où l'on ne trouve une regle très-droite pour la conduite de notre vie? Et y a-t-il même quelque livre des saints peres catholiques & orthodoxes, où ils ne nous enseignent le droit chemin, par lequel nous pouvons parvenir à la jouissance de notre créateur?

De plus, les conférences des peres du désert, leurs institutions, & leur maniere de vivre; mais encore la regle de notre pere St. Basile, sont-elles autres choses que des exemples de moines qui menoient une vie sainte, & qui pratiquoient une exacte obéissance; & des modeles de toutes les vertus religieuses, qui nous doivent faire rougir de honte, lorsque nous comparons nos lâchetés, nos défauts, & nos négligences à leur sainteté & à leur

CAPUT LXXIII.

De eo quòd non omnis observatio justitiæ in hac sit regula constituta.

REGULAM autem hanc descripsimus, ut eam observantes in monasteriis, aliquatenùs vel honestatem morum, aut initium conversationis nos demonstremus habere. Cæterum ad perfectionem qui tendit, sunt doctrinæ sanctorum Patrum; quarum observatio perducit hominem ad celsitudinem perfectionis. Quæ enim pagina, aut quis sermo divinæ authoritatis veteri ac novi Testamenti, non est rectissima norma vitæ humanæ? aut quis liber sanctorum catholicorum Patrum hon non resonat, ut recto cursu perveniamus ad creatorem nostrum?

Necnon & collationes Patrum, & instituta, & vita eorum; sed & regula sancti patris nostri Basilii, quid aliud sunt, nisi benè viventium & obedientium monachorum exempla, & instrumenta virtutum? Nobis autem desidiosis, & malè viventibus, atque negligentibus rubor confusionis est. Quisquis ergò ad patriam cœlestem

festinas, hanc minimam inchoationis regulam descriptam, adjuvante Christo, perfice : & tunc demùm ad majora, quæ suprà commemoravivus, doctrinæ virtutumque culmina, Deo protegente pervenies.

ferveur? Qui que vous soyez donc, qui desirez vous avancer vers la céleste patrie, efforcez-vous d'accomplir avec le secours de la grace de Jesus-Christ ce petit commencement de la vie réguliere que j'ai tracé dans cette regle : Et, après l'avoir exactement pratiqué, vous pourez, étant assisté de Dieu, passer aux enseignements plus sublimes dont j'ai parlé, & vous élever au comble de toutes les vertus. Le royaume de Dieu sera ouvert à ceux qui feront ces choses. Ainsi soit-il.

Explicit REGULA *S. P.* BENEDICTI, *Abbatis.*



SUPPLÉMENT

A LA BIBLIOTHEQUE GÉNÉRALE DES ÉCRIVAINS DE L'ORDRE DE ST. BENOIT ; OU ARTICLES RECOUVRÉS OU COMMUNIQUÉS, PENDANT LE COURS DE L'IMPRESSION DES DEUX PREMIERS VOLUMES.

NOTA. *Cette Bibliotheque ayant été annoncée par souscription, & un grand nombre de maisons religieuses des diverses filiations de l'ordre de Saint Benoit ayant reconnu de quelle utilité un tel Ouvrage pourroit être, se sont empressés d'envoyer à l'Auteur les articles qui pouvoient être échappés à ses recherches. Et comme plusieurs de ces articles ne nous sont parvenus qu'après la clôture de beaucoup de* LETTRINES, *nous avons cru devoir les insérer, en forme de Supplément, dans cette premiere édition, pour faire voir à nos Souscripteurs combien de soins & d'attention nous avons mis à rendre cette collection aussi complette qu'il a été possible.*

ACHERY (*Dom Jean Luc d'*). (*a*) Le P. d'Achery (*a*), distingué parmi les savants, naquit à Saint-Quentin en Picardie l'an 1609. Dans sa jeunesse il fit profession de la regle de St. Benoit dans l'abbaye d'Isle de la même ville. Il ne fut pas long-temps à s'appercevoir qu'on y étoit bien éloigné de la vie d'un vrai Bénédictin. Les sérieuses & fréquentes réflexions qu'il fit sur les obligations de son état, le déterminerent à embrasser la réforme de Saint Maur. Il en prit l'habit dans l'abbaye de Vendôme, où il se consacra à Dieu par les vœux solemnels, le 4 Octobre 1632, âgé de 32 ans.

Après sa profession & ses études, il devint très-infirme. Le R. P. Tarisse, supérieur-général, revenant du chapitre tenu à Cluny en 1636, passa par Saint-Benoit-sur-Loire, où il le trouva malade à l'infirmerie depuis un an, de plusieurs maladies fâcheuses qui ne lui donnoient point de relâche. Malgré ses

(*a*) Nous avons dejà parlé de cet homme illustre dans le premier tome, mais nous étions entrés dans si peu de détails que nous avons cru devoir revenir sur son article, d'après D. Tassin.

ſouffrances, il ne laiſſoit pas de s'occuper à faire des bouquets de ſoie, & des couronnes pour mettre ſur le ſaint ſacrement, & à façonner des cierges. Le P. Général fut charmé de voir ce religieux, qui, nonobſtant tant d'infirmités, trouvoit le moyen d'éviter l'oiſiveté.

L'année ſuivante, D. Luc fut tranſporté à Paris pour ſubir l'opération de la taille; mais les médecins ne la jugeant pas néceſſaire, ſe contenterent de l'envoyer aux eaux de Forges, où il reçut du ſoulagement. Ses autres infirmités ſubſiſterent toujours, à l'exception d'un vomiſſement continuel, qui fut arrêté par l'uſage de la viande. On fut obligé de lui en continuer la permiſſion, parce qu'il ne pouvoit l'interrompre ſans retomber dans ſon incommodité. Depuis ce temps-là on le laiſſa toujours à Saint-Germain-des-Prés, où il trouva Dom Anſelme des Rouſſeaux qui prit ſoin de lui avec beaucoup de charité, & qui l'engagea à s'appliquer à des études utiles à l'égliſe, à la religion & à l'état.

Lorſqu'on lui eut donné la direction de la bibliotheque de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, il en rangea les livres en très-bon ordre; il en fit des catalogues exacts, & l'augmenta de pluſieurs livres excellents qu'il eut ſoin de ramaſſer. Mais ſa premiere application fut la lecture & la recherche des anciens manuſcrits. Ses études n'étoient interrompues que par les exercices de piété & la priere : » Pluſieurs (*a*) per- » perſonnes diſtinguées par leur dévo- » tion ſe mirent ſous ſa conduite, & » quantité de ſavants ſe firent un hon- » neur de le fréquenter & de le con- » ſulter. Il travailloit avec zele à la » ſanctification des premiers, & les » ſeconds tiroient de grands ſecours, » tant de ſes avis que des manuſcrits » qu'il leur prêtoit libéralement «. Les relations qu'il eut avec la plupart des abbayes de l'ordre lui procurerent beaucoup de pieces anciennes & nouvelles, dont il ſut tirer avantage pour le bien public. Il fut honoré de l'eſtime des papes Alexandre VII & Clément X, qui lui envoyerent des médailles.

Dom d'Achery évitoit les viſites & les converſations inutiles, & ne communiquoit guere qu'avec les ſavants, dont il étoit eſtimé & tendrement aimé. Il connoiſſoit le mérite de ceux de Port-Royal. Ces Meſſieurs étant accuſés de mépriſer les ouvrages qui ne ſortoient point de leur plume, il travailla à détromper ceux qui leur imputoient ce défaut. On en trouve la preuve dans les mémoires de M. Fontaine, où M. de Saci s'exprime en ces termes (*b*) : » Vous avez vu Meſſieurs » de Valois : Je ne ne ſais comment ils » s'étoient mis dans l'eſprit qu'on n'eſ- » timoit pas leurs livres; & ſur cette » penſée, quoique fauſſe, ils ſe ſont » un peu emportés contre nous. Mais » le R. P. D. Luc d'Achery les a dé- » trompés là-deſſus. Ils allerent lui » dire que ces Meſſieurs les mépriſoient, » parce qu'ils blâmoient indifférem- » ment tout ce qui ne ſortoit pas de » leur plume, & qu'en particulier ils » avoient une dent contre eux. Ce Pe- » re, avec ſa ſageſſe & ſon équité or-

(*a*) Dupin, 17. ſiecle, tom. III, pag. 434. (*b*) Tom. II, pag. 522, 523.

» dinaires, leur montra, par beaucoup » d'exemples, que l'on remarquoit cette » différence entre nous & ceux qui » ne nous aiment pas, que nous ap- » prouvions tout ce qui étoit digne de » louanges, & que les autres, au con- » traire, blâmoient ce qui étoit univer- » fellement loué, feulement parce qu'il » ne fortoit pas de chez eux «.

Malgré les infirmités continuelles qui retinrent Dom Luc d'Achery à l'infirmerie pendant plus de 45 ans, il parvint jufqu'à l'âge de 76. Dans fa derniere maladie il reçut tous fes facrements, avec une grande piété. Lorfqu'on lui donna le faint viatique, il fit une exhortation qui commençoit par ces paroles du faint homme Job : *Miferemini mei, miferemini mei faltem vos amici mei, quia manus Domini tetigit me.* Il mourut auffi faintement qu'il avoit vécu dans l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, le 29 Avril de l'an 1685. Dom Mabillon, qui étoit en Italie, le regretta comme fon propre pere. On loua beaucoup fa vertu & fon zele pour le falut des ames, & les favants firent l'éloge de fes travaux littéraires (*a*).

On doit le regarder après D. Tariffe, comme le pere des études dans la congrégation de Saint-Maur, & le reftaurateur des lettres dans l'ordre de S. Benoit, comme il paroît par une grande lettre écrite de fa main, & adreffée au chapitre général tenu à Vendôme l'an 1648. Il y exhorte les fupérieurs affemblés à faire enforte que les religieux s'appliquent férieufement à l'étude de l'Ecriture fainte, & qu'ils reprennent l'ancienne coutume de l'ordre d'enfeigner la théologie, qui n'eft autre, dit-il, que l'interprétation de quelques livres de la Bible. C'eft, ajoute-t-il, un fouverain moyen pour acquérir une folide piété. Il veut qu'on enfeigne bien les humanités aux nouveaux profès, & qu'on ne leur donne que des livres écrits en bon ftyle, en Latin, comme St. Jérôme; en Grec, comme St. Bafile & St. Grégoire de Nazianze. Il penfe que pour l'honneur de l'ordre & de la congrégation, il eft à propos de faire travailler à l'hiftoire générale de l'un & de l'autre, & de donner les vies des faints Bénédictins : » Les féculiers, dit-il, même de grande » condition & érudition, nous encou- » ragent à ce travail, dont ils efpérent » apprendre l'hiftoire dans fa fource «. Il defire qu'on faffe imprimer les anciens auteurs, fur-tout de l'ordre de St. Benoit, & indique les religieux capables de travailler à ces éditions : » Le temps qu'on pourroit leur don- » ner, dit-il, eft celui des étudiants, » ou pour le moins le temps du tra- » vail, & autre que le fupérieur ju- » gera pouvoir donner «.

SES ÉCRITS.

1. En 1645, Dom Luc d'Achery fit imprimer la lettre de St. Barnabé fur le manufcrit du P. Hugues Ménard, qui, étant mort, cette lettre n'avoit point été donnée au public. L'avis au lecteur eft de Dom Luc.

2. En 1648, il publia par ordre de Dom Grégoire Tariffe, fupérieur-gé-

(*a*) Journal des favants du 26 Novembre 1685.

néral, un catalogue des ouvrages ascétiques, ou traités spirituels des Peres & des auteurs modernes, dont la lecture est très-utile, sur-tout aux personnes qui ont embrassé la vie religieuse, & à celles qui font une profession particuliere de piété. Ce catalogue fut imprimé à Paris chez Louis Billaine, 1648, 1 vol. in-4.

3. Dom Jacques Remi (*a*) en publia une seconde édition plus ample, sous ce titre : *Asceticorum, vulgo spiritualium, opusculorum, quæ inter patrum opera reperiuntur, indiculus christianæ pietatis cultoribus, iis potissimùm, qui arctam & angustam viam, quæ ducit ad vitam, sequuntur; nec non & concionatoribus, atque animarum curam gerentibus, longè utilissimus. Ab asceta Benedictino congregationis sancti Mauri digestus. Editio secunda ferè media parte auctior, auctoribus præsertim qui tùm de theologia mystica, tùm de religiosis ac christianis moribus ad nostra usque tempora tractaverunt. Parisiis, apud Ludovicum Billaine*, 1671, 1 vol. in-4. L'auteur indique la bonté de chaque livre & l'utilité qu'on en peut retirer. Il a soin de marquer en marge les personnes à qui conviennent les différents ouvrages dont il propose la lecture. Parmi les livres des auteurs de son temps, il n'oublie pas les maximes chrétiennes, le cœur nouveau, les lettres & les autres traités de piété de M. l'abbé de Saint-Cyran, la tradition de l'église sur la pénitence & la communion, par M. Arnauld, l'office du très-saint sacrement, qui a donné naissance au livre de la perpétuité de la foi, la solitude chrétienne, par M. l'abbé le Roy, l'année spirituelle du bienheureux Jean de Palafox, les traités de piété du cardinal Bona, les pensées de M. Pascal, les traités de l'éducation d'un prince, de la civilité chrétienne, de la maniere d'étudier chrétiennement, &c. par M. Nicole. On trouve dans ce catalogue un nombre de livres mystiques qu'on recherchoit au dernier siecle, mais qu'on ne lit presque plus aujourd'hui.

4. Les œuvres du bienheureux Lanfranc, prieur du Bec, ensuite abbé de Caen & archevêque de Cantorbery, n'avoient jamais été imprimées. Dom Luc d'Achery les copia, les recueillit, & en donna une belle édition, dont voici le frontispice : *Beati Lanfranci Cantuariensis archiepiscopi & Angliæ primatis, ordinis S. Benedicti, opera omnia quæ reperiri potuerunt, evulgavit Domnus Lucas Dacherius Benedictinus congregationis S. Mauri in Gallia, vitam & epistolas notis & observationibus (antiquis monumentis abundè locupletatis) illustravit & appendicem adjecit, &c. Lutetiæ Parisiorum, sumptibus Joannis Billaine*, 1648, 1 vol. in-fol. L'ouvrage est dédié au prince de Conti, Armand de Bourbon. L'auteur, dans sa préface, rend compte de tous les écrits du B. Lanfranc, publiés dans cette édition. Son commentaire sur les épitres de St. Paul y paroît pour la premiere fois. L'éditeur l'a tiré d'un manuscrit de

(*a*) Ce religieux, natif de Metz, fit profession à l'âge de 22 ans, dans l'abbaye de Saint-Remi, le 27 Avril 1648. Pendant qu'il fut supérieur, il fit observer les regles de la congrégation avec un zele inflexible. Il mourut à Fécanmp, le 16 Janvier 1703.

l'abbayé de Saint-Melaine de Rennes. La vie du B. Lanfranc, imprimée sur un ancien manuscrit de l'abbaye du Bec, précede ses ouvrages, qui sont ses commentaires sur les épitres de St. Paul, un traité du corps & du sang de notre Seigneur contre Berenger, des remarques sur quelques-unes des conférences de Cassien, les statuts de Lanfranc pour l'ordre de St. Benoit, ses lettres, l'abrégé du discours qu'il fit dans le concile tenu à Londres en 1072 sur la primauté de l'église de Cantorbery, & un traité sur le secret de la confession. Ces ouvrages, & sur-tout la vie & les lettres du B. Lanfranc, sont accompagnés de notes & d'observations fort amples.

Dom Luc d'Achery a enrichi cette édition d'un appendice qui contient plusieurs pieces utiles & curieuses; savoir, la chronique de l'abbaye du Bec, depuis sa fondation en 1034, jusqu'en 1437; la vie de St. Herluin, fondateur & premier abbé de ce monastere célebre; les vies des quatre premiers abbés qui lui succéderent; la vie de St. Augustin, apôtre d'Angleterre; & deux traités de l'eucharistie; de Hugues, évêque de Langres, & de Durand, abbé de Troarn, contre l'hérésie de Berenger. Le tout est terminé par une bonne table générale des choses & des mots contenus en ce volume.

5. Après l'édition des œuvres du B. Lanfranc, le P. d'Achery ne tarda pas de donner au public la vie & les ouvrages du vénérable Guibert, abbé de Nogent-sous-Couci, avec de savantes notes & de judicieuses observations, dans lesquelles il rapporte beaucoup d'anciens monuments, & fait l'histoire de plusieurs abbayes. Il ajoute quantité de vies de saints & d'autres pieces, qui, jointes aux œuvres de Guibert, forment un assez gros volume in-fol., dont voici le titre: *Venerabilis Guiberti abbatis B. Mariæ de Novigento opera omnia prodeunt nunc primùm unà cum appendice ad librum tertium de vita ipsius, nimirùm Hermanni monachi libri tres de miraculis S. Mariæ, sive de reparatione Laudunensis ecclesiæ; de gestis Bartholomæi episcopi, ac de origine & incremento Præmonstratensis ordinis. Item notæ & observationes (vetustis monumentis refertæ) ad quasdam V. Guiberti libros. His accedunt additamenta in quibus vitæ S. Geremari, B. Simonis Crespiensis & S. Salabergæ Abbatissæ; necnon Hugonis Rotomagensis archiepiscopi libri tres dogmatum fidei christianæ contra hæreticos sui temporis; & Roberti de Monte accessiones & appendix germana ad Sigibertum. Omnia studio & operâ Domni Lucæ d'Achery monachi Bened. congregationis S. Mauri. Lutetiæ-Parisiorum, sumptibus Joannis Billaine*, 1651. Ce livre est dédié à M. Matthieu Molé, premier président, & grand protecteur de la congrégation de Saint-Maur. D. d'Achery a fait entrer dans ses notes des diplômes & des chartes, dont quelques-unes ont des dates fautives, parce qu'elles n'ont point été copiées sur les originaux. Telle est la charte de fondation du Tréport, datée de l'an 1036, au lieu de 1059. Le savant éditeur a terminé ce volume par une table générale fort étendue.

6. Il a aussi donné au public la regle des Solitaires du saint prêtre Grimlaic: *Regula Solitariorum, sive exercitia quibus ad pietatem & ad ecclesiastica munia instruebat candidatos sæculo circiter nono Grimlaicus sacerdos, nunc primùm edita*,

&c. Parisiis, apud Edmundum Martin, 1653, 1 vol. in-12. Dom d'Achery a enrichi cet ouvrage de notes & d'observations nécessaires pour l'intelligence de ce qu'il peut y avoir d'obscur dans cet ancien auteur.

7. La multitude d'ouvrages, d'actes & de canons des conciles, de chroniques, d'histoires, de vies des saints, de lettres, de poésies, de diplômes, de chartes & d'autres pieces que notre Bénédictin avoit découvertes, & qu'on découvroit tous les jours pour lui dans les monasteres, lui firent concevoir le dessein d'en faire un recueil & de le donner au public sous le titre modeste de *Spicilege*, ou *Glanes*, quoique dans le vrai ce soit la récolte d'une moisson abondante. Il a conduit ce recueil jusqu'au nombre de 13 volumes in-4., dont le premier parut en 1655, & le dernier en 1677. On lit au frontispice : *Veterum aliquot scriptorum qui in Galliæ bibliothecis, maximè, Benedictinorum latuerant, Spicilegium, &c. Prodeunt nunc primum in lucem operâ & studio Domni Lucæ d'Acherii è congregatione S. Mauri monachi Benedictini. Parisiis, apud Carolum Savreux*, 1655. A la tête de chaque volume l'auteur marque les pieces qu'il contient, & fait sur chacune des préfaces & de petites notes bien écrites : » Elles font » assez connoître, dit M. Baillet (*a*), » l'érudition de leur auteur, & son ha» bileté dans la véritable critique, & » dans la connoissance de l'une & de » l'autre histoire, & des antiquités ec» clésiastiques «.

Le premier tome contient, 1°., trois livres de Jonas, évêque d'Orléans, pour l'instruction des laïques; 2°., la regle de Chrodegand, évêque de Metz, pour les chanoines; 3°., le livre d'Isidore, évêque de Séville : *de ordine creaturarum*. Ce traité est divisé en 15 chapitres, où le saint prélat explique la création du monde, celle de l'homme & sa chûte : ce qui lui donne lieu de parler, dans le huitieme chapitre, du diable & de la nature des démons; dans le neuvieme, de la nature des eaux & du cours de l'Océan; dans le dixieme, du paradis; dans le quatorzieme, du purgatoire; & dans le dernier, de la vie future. Braulion, à qui il adresse son livre, étoit évêque de Sarragosse. Les colonies Romaines avoient donné à cette ville le nom de Rome à cause de son importance; 4. lettres de St. Ildephonse, archevêque de Tolede, de Quirice & d'Idale, évêques de Barcelone; 5. un traité de Ratramn, moine de Corbie, sur la naissance de J. C. 6. une lettre fort longue d'Isaac (*b*), évêque de Langres, sur le canon de la messe; 7. l'ancienne chronique de l'abbaye de Saint-Benigne de Dijon, ordre de St. Benoit; 8. chronique de Beze, par Jean, moine du même ordre. Ce volume est dédié à M. Jérôme Bignon, avocat-général au parlement de Paris.

Le second tome, imprimé en 1657,

(*a*) Jugements des savants, tom. II, pag. 476, édit. de 1722. (*b*) Dom Luc, dans sa table générale des auteurs, qu'il a mise à la fin du dernier tome de son spécilege, déclare que cette lettre est d'Isaac, abbé de l'Étoille. En effet, elle se trouve sous son nom dans un fort beau manuscrit de Marmoûtier.

renferme

renferme, 1°., quatre livres de Ratramn, moine de Corbie, contre les Grecs. On voit à la tête une lettre de M. de Marca, écrite à Dom d'Achery, au sujet de Ratramn; 2°., traités de Rathier, évêque de Verone; 3°., traité du schisme survenu après la mort d'Honorius II, contre Gerard, évêque d'Angoulême, par Arnould, archidiacre de Séez, & depuis évêque de Lisieux; 4°., mêlange de lettres, au nombre de 87, fort instructives, & de différentes personnes, toutes de distinction; 5°, divers conciles de France, depuis l'an 834 jusqu'en 1283; 6°., vie de Ste. Romaine, vierge & martyre, & fondation de l'abbaye de Saint-Quentin de Beauvais; 7°., vie de Hildeburge, dame de Gallardon; 8°., vie de St. Pierre de Chavanon, chanoine-régulier de l'ordre de St. Augustin; 9°., ancienne chronique de St. Pierre le vif, par le moine Clarius; 10°., chronique de St. Médard de Soissons; 11°., chronique de St. Denys en France; 12°., fragment de la chronique de l'église de Rouen; 13°., deux lettres prolixes, l'une de Hincmar, archevêque de Reims, & l'autre de Fulbert de Chartres. Ce second tome fut encore plus estimé que le premier. Le P. d'Achery reçut plusieurs lettres de personnes versées dans l'antiquité, qui le féliciterent du bon choix qu'il avoit fait des pieces dont il enrichissoit la république des lettres.

Le troisieme tome, imprimé en 1659, contient, 1., un traité de Nicet, évêque de Treves, sur les veilles des serviteurs de Dieu : c'est le nom qu'on donnoit aux moines; 2., traité du même sur les avantages de la psalmodie. Ces deux traités sont des monuments respectables par leur antiquité, & par le mérite de leur auteur; 3., discours de St. Théodore Studite sur St. Barthelemi, apôtre, traduit du Grec en Latin par Anastase le bibliothécaire, & tiré d'un manuscrit de l'abbaye de Saint-Thierry proche Reims; 4., traité ascétique attribué à St. Anselme; 5., traité de Pierre de Celles, évêque de Chartres, sur la discipline du cloître : il le composa étant abbé de Saint-Remi de Reims; 6., mêlange de lettres au nombre de soixante; ces lettres d'auteurs remarquables fournissent beaucoup de lumieres pour éclaircir l'histoire ecclésiastique & civile, & la discipline de l'église; 7., chronique de Fontenelle, ou St. Vandrille; 8., premier appendice; 9., second appendice; 10., chronique de Senones, par Richer, Bénédictin; 11., histoire, ou chronique du monastere de Vezelay, par Hugue Poitevin. Elle est divisée en quatre livres, où l'on trouve les anciens privileges de cette illustre abbaye, aujourd'hui réduite en un chapitre de chanoines-séculiers.

Le quatrieme tome, publié en 1661, renferme, 1°., les anciens statuts de l'abbaye de Corbie, dressés par St. Adalard qui en étoit abbé; 2°., les anciennes coutumes de Cluny, recueillies par St. Udalric, moine Bénédictin de cette abbaye, sur la fin du 11. siecle. Elles renferment toute l'ancienne discipline de cet auguste monastere. On y lit des choses tout-à fait singulieres. Ce que l'auteur rapporte, par exemple, de la maniere de faire les hosties, qui doivent faire la matiere du saint sacrifice, est digne d'admiration. On choisissoit grain à grain le plus pur froment qui devoit y être employé. On

le mettoit dans un sac destiné à ce seul usage. Celui qui le portoit au moulin étoit revêtu d'une aube, & avoit le visage couvert d'un amit, à l'exception des yeux. Il lavoit les meules, & rapportoit la farine dans le même sac. Trois religieux dans les ordres, à jeûn & revêtus d'aubes, faisoient cuire les hosties en chantant des pseaumes; 3°., les sentences de Lanfranc, archevêque de Cantorbery; 4°., mêlange de lettres, de conciles, & de diplômes; 5°., chronique de l'église de Centule, ou de Saint-Riquier, par Hariulphe; 6°., martyrologe très-ancien, qui porte le nom de St. Jérôme.

Le cinquieme tome, publié la même année, offre les pieces suivantes; 1., l'ouvrage composé par Smaragde, abbé de Saint-Mihiel, sous le titre de *Via regia*; 2., traité de l'institution du roi, par Jonas, évêque d'Orléans; 3., le testament de Perpet, évêque de Tours; 4., conférence des évêques de la province de Lyon, en présence du roi Gondebaud, contre les Ariens; 5., quelques sermons de Théodulphe, évêque d'Orléans; 6., deux conciles de Sens, tirés des archives de cette église par Dom Hugues Mathou, prieur de Saint-Pierre le vif; 7., histoire de l'invention de plusieurs corps saints découverts par Thierri, évêque de Metz; 8., vie de St. Eloy, évêque de Noyon, par St. Ouen, archevêque de Rouen, son ami, tirée d'un manuscrit de Corbie, & collationnée sur un très-beau manuscrit de Conches; 9., fondation de l'abbaye de Mici, par le roi Clovis I; 10., martyrologe de (a) Wandalbert; 11., chronique de Casaure, ou de Pescara, par Jean Berard. Il paroît par cette chronique qu'anciennement, lorsque l'abbé officioit, au lieu de crosse, il se servoit du sceptre royal; 12., mêlange, ou recueil de diverses lettres d'auteurs célebres. Les cinq premieres sont de Sévere-Sulpice, & ont été communiquées par M. Bigot; 13., testament de la bienheureuse Jeanne, fille de Louis XI, & duchesse de Berry; 14., testament de Marguerite, femme de René, duc d'Alençon.

Le sixieme tome contient, 1., divers conciles; 2., la seconde session du concile de Carthage de l'an 525, où il s'agit des exemptions des monasteres; 3., lettres & actes concernant le schisme qui précéda le concile de Pise; 4., concile de Pise; 5., concile de Pistres; 6., anciens statuts de l'université de Paris; 7., recueil de lettres & de diplômes. Ce mêlange de lettres & de diplômes jette de grandes lumieres sur l'histoire & la discipline de l'église. Il paroît par une lettre du P. Bona, général de sa congrégation, & depuis cardinal, que le pape Alexandre VII faisoit une estime singuliere du Spicilege, & sur-tout de cette collection de lettres & de diplômes qu'il regardoit comme ce qu'il y a de plus certain

(a) C'est de M. Bigot qu'on a eu ce martyrologe en vers, composé par Wandalbert, moine de Prum. Ce savant homme, faisant le voyage d'Hollande, le copia de sa propre main sur un manuscrit du célebre Isaac Vossius. Dom Martene, dans ses voyages, en a trouvé une autre copie écrite du temps même de l'auteur, avec d'autres poésies, dont il a fourni les variantes pour la nouvelle édition du Spicilege.

dans l'hiſtoire; 8., teſtament des comtes de Sardagne; 9., érection de l'univerſité qe Caen; 10., chronique de Gemblou; 11., chronique de Lobbes, par l'abbé Folcuin; 12., chronique des évêques de Metz; 13., teſtament du pape Grégoire XI; 14., capitulaire d'Ahyton, évêque de Bâle, dont le P. Bona, depuis cardinal, envoya une copie à Dom Luc d'Achery.

Le ſeptieme tome contient, 1., livre d'Enée, évêque de Paris, contre les Grecs; 2., cinq ſermons de St. Pierre Damien, cardinal, ou plutôt de St. Pierre Chryſologue, ſur l'oraiſon dominicale; 3., livre de Nicolas Clemangis, docteur de Navarre, ſur l'étude de la théologie; 4., le mêlange de lettres de perſonnes illuſtres n'eſt pas le moindre morceau de ce volume. Il commence par quelques lettres d'Amalaire, qui, dans les manuſcrits, ſont le dernier chapitre de ſon troiſieme livre des offices divins. Le P. Sirmond avoit prétendu qu'Amalaire n'avoit été que diacre, fondé ſur la chronique d'Adhemar, qui vivoit environ trois ſiecles après Amalaire. Il avoit attiré dans ſon ſentiment le P. Bona & le P. Labbe. Mais Dom Luc d'Achery, dans ſa préface, démontre qu'Amalaire a été prêtre & évêque; 5., apologétique d'Ebbon, archevêque de Reims; 6., chronique des évêques d'Albi & des abbés de Caſtres; 7., hiſtoire des abbés de Saint-Tron, par l'abbé Rodulphe; 8., chronique de Vaſor au dioceſe de Liege; 9., généalogie de Baudouin d'Aveſnes; 10., chronique de Mouſon de l'ordre de St. Benoit.

Dans le huitieme tome on trouve, 1., le capitulaire d'Atton, évêque de Verceil; 2., ſon livre diviſé en trois parties ſur les maux de l'égliſe; ſavoir, les jugements des évêques, leurs ordinations, & les biens eccléſiaſtiques; 3., lettres du même prélat; 4., mêlange de lettres, de chartes & de diplômes; 5., vie de St. Médard, évêque de Noyon, par le prêtre Fortunat; 6., les actes du même ſaint, par un moine anonyme; 7., chronique de Nicolas Trevet, de l'ordre de St. Dominique, depuis l'an 1136 juſqu'en 1307.

Le neuvieme tome contient, 1., capitules tirés de l'ancienne collection de canons faite en Irlande avant le 8. ſiecle. Elle concerne les ordinations, les fonctions des miniſtres de l'égliſe, en particulier l'adminiſtration des ſacrements, & quantité de points de la diſcipline eccléſiaſtique. L'éditeur n'a donné qu'un choix de ces capitules, ou canons. Il faut y ajouter les augmentations publiées par D. Martene dans le *Theſaurus novus anecdotorum*, tom. II, pag. 1-30, ſous ce titre: *Canones Hibernenſes addendi editis Spicilegii tom. IX antiquæ editionis, & de remedi s peccatorum capitula octo*; 2., autres capitules, ou canons de Théodore, archevêque de Cantorbery; 3., quelques ſtatuts de St. Boniface, archevêque de Mayence & martyr; 4., concile Romain, auquel préſida le pape Grégoire V, l'an 998. Ce concile étoit compoſé de 28 évêques, dont on a les ſouſcriptions, & fut tenu en préſence de l'empereur Otton III. On y fit huit canons, dont le premier porte que le roi Robert quittera la reine Berthe, ſa parente, qu'il avoit épouſée contre les loix, & qu'il fera ſept ans de pénitence, ſuivant les degrés preſcrits dans l'égliſe, le tout ſous peine d'anathême; 5., ſtatuts, ou conſtitutions de l'égliſe

de Lyon, écrites vers l'an 1251; 6., ordonnance des prélats de Normandie, au sujet des clercs mariés & non mariés; 7., sermons choisis d'Abbon, moine de Saint-Germain-des-Prés; 8., mêlange de lettres & de diverses chartes. On trouve à la tête la préface d'Alcuin sur les pseaumes pénitenciaux & graduels, & neuf lettres de St. Anselme, communiquées à Dom Luc par le pere Chifflet, jésuite; 9., chronique du monastere d'Aindres, dans le diocese de Térouene; 10., vie de St. Lietbert, évêque de Cambrai, tirée du monastere du Saint-Sépulcre.

Le dixieme tome, imprimé en 1671, contient, 1., trois livres des consultations, ou disputes de Zachée, chrétien, & Apollonius, philosophe. Le titre de cet excellent monument de l'antiquité est: *Consultationum Zachai christiani & Apollonii philosophi libri tres.* Le pere d'Achery étoit persuadé que ce sont des noms empruntés, & que l'auteur a supprimé le sien. C'étoit aussi le sentiment de M. de Tillemont, de MM. du Cange & Cotelier, du P. Garnier, jésuite, du P. Quesnel, & du P. Delfau, qu'il avoit consultés. Il étoit aussi persuadé que l'auteur vivoit au moins dans le 5. siecle. M. de Tillemont croit Evragius, qui vivoit l'an 400 de J. C., auteur des consultations de Zachée & d'Apollonius; 2., martyrologe du vénérable Bede en vers héroïques; 3., ancien calendrier tiré d'un manuscrit de Corbie, écrit, à ce que prétend D. Luc, vers l'an 826; 4., recueil de diverses lettres & diplômes. Il commence par une lettre de Dongale Reclus, sur deux éclipses de soleil qui arriverent de son temps, l'an 810; 5., vie de Guillaume le Maire, évêque d'Angers, écrite par lui-même; 6., histoire de l'église de Fontaines, de l'ordre de Cîteaux, par l'abbé Peregrin; 7., histoire des comtes d'Anjou, par le comte Foulques; 8., gestes des comtes d'Anjou, par un moine de Marmoûtier; 9., livre de l'origine d'Amboise, & des gestes des seigneurs de cette ville; 10., livre de l'histoire du monastere d'Affligen en Brabant; 11., continuation de la même histoire; 12., chronique des comtes de Barcelone; 13., addition au recueil de lettres & diplômes, fournie par le P. Chifflet, jésuite, & par M. d'Herouval.

L'onzieme tome, publié en 1672, contient, 1., ancienne collection de canons pénitenciaux, partagée en trois livres. Elle a été écrite par un auteur anonyme qui vivoit avant le 9. siecle; 2., statuts synodaux de Nicolas Gelant, & Guillaume le Maire, évêques d'Angers; 3., sermon d'un auteur du 5. siecle, sur la naissance de notre Seigneur, contre Nestorius; 4., recueil de lettres & de diplômes; 5., chronique de Guillaume de Nangis, avec ses deux continuations, par les moines de Saint Denys en France. Dom Luc observe qu'anciennement les religieux étoient chargés d'écrire l'histoire de nos rois.

Le douzieme tome, imprimé en 1675, contient, 1., traité de Pascase Ratbert, abbé de Corbie, sur l'enfantement de la Vierge; 2., traité d'Aimon, ou Haimon, évêque d'Halberstat, touchant le corps & le sang de notre Seigneur dans l'eucharistie. Ce n'est qu'un fragment du milieu du 9. siecle, ou environ: il est mal intitulé. C'est un morceau d'un commentaire, ou d'une paraphrase de la premiere

épitre de St. Paul aux Corinthiens. Quelques-uns ont douté si cet Aimon est le même que Haimon qui a été évêque d'Halberstat ; 3., Adrevald, moine de Fleury, sur l'eucharistie, contre les inepties de Jean Scot; 4., lettre de Rathier, évêque de Verone, touchant le sacrement du corps & du sang du Seigneur ; 5., réponse d'un anonyme sur le même sujet, dans laquelle le dogme catholique est très-bien établi ; 6., réponses du pape Nicolas I aux questions qui lui avoient été proposées par Harduic, archevêque de Besançon ; 7., collection de loix & de canons par Florus, diacre de l'église de Lyon ; 8., statuts de l'hôpital d'Amiens, faits par l'évêque Géofroi ; 9., histoire des archevêques de Treves, tirée d'un ancien manuscrit de St. Corneille de Compiegne. Elle finit en 1122. Il s'en est trouvé une bien plus ample à Saint-Maximin de Treves, & qui va jusqu'en 1455. Elle est imprimée dans la grande collection des peres Martene & Durand ; 10., histoire des évêques de Verdun, par le prêtre Bercaire, vers l'an 887 ; 11., histoire des évêques de la même ville, par Laurent de Liege ; 12., histoire de la restauration de l'abbaye de Saint-Martin de Tournay, en quatre livres, par l'abbé Heriman ; 13., histoire de l'abbaye de Cisoin ; 14., histoire de l'abbaye de Vigogne ; 15., anciens statuts du royaume d'Angleterre ; 16., ordonnances de Jean, roi d'Angleterre ; 17., histoire de la fondation du monastere de Saint-Vit de Gladbach.

Le treizieme & dernier tome, imprimé en 1667, contient, 1., concile d'Arras, célébré l'an 1025 par Gérard, évêque de Cambrai & d'Arras, contre des hérétiques venus d'Italie, sous la conduite d'un fameux hérésiarque nommé Gondulphe, qui ne reconnoissoit pour regle de sa foi que l'Ecriture, rejettoit tous les sacrements, & les regardoit comme des superstitions. Gérard réfuta solidement toutes ces erreurs, & le convertit. Dans ce concile, on établit la foi catholique sur la présence réelle de J. C. dans l'eucharistie & sur l'église. On y examina aussi ce qu'il faut penser du culte extérieur, des autels, de l'encens, des saints ordres, de la sépulture, de la pénitence, du mariage, des confesseurs, du chant des pseaumes, de la vénération de la croix, de la fausse justice ; 2., vies des hérétiques, ou hérésies des Cathares : *Manifestatio hæresis Catharorum, quam fecit Bonacursus, qui quondam fuit magister illorum Mediolani.* Les erreurs abominables de ces hérétiques y sont réfutées par l'Ecriture sainte, & par les peres de l'église ; 3., trois livres des dialogues d'Anselme, évêque de Havelberg, ambassadeur de l'empereur Lothaire à Constantinople, contre les Grecs, dont il expose la doctrine & les difficultés qu'ils objectoient aux Latins ; 4., mélanges de lettres, diplômes, actes, fondations & contrats, au nombre de trente-huit ; 5., martyrologe très-ancien de Gellone, ou de St. Guillem du désert, dans le diocese de Lodeve, écrit sous le regne de l'empereur Charlemagne ; 6., histoire de l'abbaye de Condom, érigée en évêché ; 7., sermon d'Arnould, évêque de Lisieux, sur l'annonciation de la sainte Vierge, avec cinq lettres du même prélat ; 8., quinze lettres de Hildebert, evêque du Mans, depuis archevêque de Tours,

Ce dernier volume contient trois tables générales de tout l'ouvrage ; l'une des traités, l'autre des matieres, & la troisieme des pieces par ordre chronologique. Ces tables sont d'un très-grand secours aux savants. D. Luc y ajouta les variantes leçons du chrétien Zachée, & d'Apollonius gentil, collationnées sur un manuscrit de St. Martial de Limoges ; celles de la chronique de Guillaume de Nangis, collationnées sur un manuscrit de Cîteaux, & celles des trois livres de Jonas, évêque d'Orléans. Il conclut enfin ce grand ouvrage par quelques suppléments aux autres tomes.

Lorsqu'il eut achevé ce treizieme, il prit la résolution de se reposer un peu pour se préparer à la mort. Mais quelques années s'étant écoulées, il s'ennuya de ne plus rendre service au public. Il voulut travailler à une continuation du spicilege, dont il avoit encore de quoi donner six volumes, en changeant seulement le titre ; mais il étoit alors plus proche de sa fin qu'il ne pensoit.

Son spicilege étant devenu rare, les libraires engagerent M. de la Barre à en donner une nouvelle édition. Elle parut, en 1723, en trois volumes in-folio. Pour corriger le texte, il a mis en usage les variantes leçons que M. Baluze & D. Martene avoient recueillies. Il a donné un nouvel ordre aux pieces de cet important recueil. Il a placé au premier rang les traités dogmatiques & polémiques ; au second, les traités & discours moraux ; au troisieme, les statuts ecclésiastiques & monastiques. Tel est l'ordre du premier volume. Le second, qui est historique, contient d'abord ce qui concerne ceux qui ont édifié l'église par leur sainteté ; ensuite les histoires ou vies des prélats ; en troisieme lieu, les chroniques des monasteres. Il a réuni dans le troisieme volume une multitude de lettres, de diplômes, de chartes, d'actes, & d'autres petites pieces. A la tête du premier volume, il y a une table chronologique de tout ce que les trois renferment ; une seconde table de pieces, selon l'ordre de l'ancienne édition ; & une troisieme alphabétique. L'éloge de Jérôme Vignier termine la préface du premier tome. Elle est suivie d'une courte dissertation sur l'épiscopat d'Amalaire, & de l'épitre dédicatoire du P. d'Achery au célebre Jérôme Bignon, avocat-général au parlement de Paris.

7. Pour terminer l'article de D. Luc d'Achery, il faut ajouter qu'il avoit beaucoup travaillé à ramasser les actes des saints de l'ordre de St. Benoit. Le P. Mabillon les a donnés au public en neuf volumes in folio, sous ce titre : *Acta sanctorum ordinis S. Benedicti in sæculorum classes distributa, &c. Collegit Domnus Lucas d'Achery, congregationis S. Mauri monachus, ac cum eo edidit D. Joannes Mabillon ejusdem congregationis, qui & universum opus notis, observationibus, indicibusque necessariis illustravit, &c.* Comme Dom Mabillon a eu la principale part à ce recueil, qu'il a enrichi de savantes préfaces, de notes & d'observations, voyez-en les détails à l'article de ce grand homme.

Bayle, en parlant de D. Luc d'Achery, est tombé en plusieurs fautes. L'abbé le Clerc les a relevées dans ses remarques critiques sur le dictionnaire de Bayle, pag. 830.

ACHELNOT, *Bénédictin de la cathé-*

drale de Cantorbery (*a*). L'on sait que les cathédrales d'Angleterre, spécialement celle de Cantorbery, étoient desservies par des enfants de St. Benoit. Achelnot

(*a*) Après que le moine St. Austin ou Augustin, l'apôtre des Anglois, envoyé par St. Grégoire le grand, eut reçu le caractere épiscopal (*), il établit son siege à Cantorbery, à l'église du Sauveur, qu'il bâtit en 602, & fit de sa cathédrale un monastere, où, pour chanoines il mit des moines de l'ordre de St. Benoit, qui y ont toujours demeuré jusques sous le regne de Henri VIII. Cet exemple fut imité par plusieurs autres cathédrales qui furent fondées en Angleterre, telles que celles d'Yorck, de Rochester, de Vincester, de Durham, de Lindisfarn, d'Ely, de Coventry, de Dorchester, ou Dorcestre, de Salisbury & de Wilton. Robert du Mont, qui a continué la chronique de Sigebert, assure que de son temps (c'étoit vers la fin du 12. siecle) de dix-sept églises qu'il y avoit dans ce royaume, huit étoient encore possédées par les Bénédictins, huit par des chanoines-séculiers, & une par des chanoines-réguliers.

Autres Monasteres de Bénédictins dans les Isles Britanniques (**).

Outre celui de sa cathédrale, St. Augustin fonda, dans la ville de Cantorbery, le monastere de Saint-Pierre & de Saint-Paul, qui fut appellé de son nom après sa mort, arrivée l'an 607.

Ses disciples en établirent un grand nombre d'autres, tant d'hommes que de filles: le plus célebre fut celui de Westminster, fondé en 605. Les bâtiments en subsistent encore dans toute leur magnificence, avec l'église qui sert à l'exercice de la religion anglicane. C'est là que les rois d'Angleterre se faisoient couronner, & où ils ont aussi leurs sépultures. C'est dans la même abbaye que se tiennent les assemblées du parlement.

Le monastere de Glastenbury, fondé en 725, par Ima, roi des Saxons occidentaux, a été aussi un des plus célebres de l'ordre Bénédictin en ce pays. Entre autres privileges dont l'abbé & les religieux jouissoient, étoit celui de pouvoir délivrer les criminels que l'on conduisoit au supplice; si l'un d'eux se trouvoit sur le chemin par où passoient ces misérables, en quelque lieu du royaume que ce fut. Le roi Edgar le leur accorda en 971.

St. Benoit Biscop en bâtit deux dans le Nortombre, savoir: ceux de Wirmuth, en 674; & de Jarrow, quelque temps après. C'est en ce dernier que le vénérable Bede professa la vie monastique.

L'an 790, Offa, roi des Merciens, fonda la fameuse abbaye de Saint-Albans. Elle avoit onze monasteres & deux hôpitaux sous sa dépendance, & l'abbé prenoit le titre de *premier abbé d'Angleterre*.

Alfred, roi de Westsex, établit trois monasteres, l'un pour des hommes, dans l'isle d'Atheney, qui lui avoit servi de refuge pendant la guerre des Danois; l'autre pour des filles, à Salisbury; & le troisieme à Wilton, que l'on appella le nouveau Monastere, pour le distinguer de l'ancien, qui avoit été changé en cathédrale.

St. Dunstan fonda jusqu'à cinq abbayes, de son propre patrimoine, en divers lieux, &c.

Lorsque le roi Henri VIII changea la religion dans ses états, il y eut plusieurs abbés & plusieurs prieurs Bénédictins qui aimerent mieux souffrir la mort que de consentir aux desirs de ce prince. De ce nombre furent l'abbé de Glastembury, qui avoit cinquante mille livres tournois de revenu; l'abbé de Reading, qui jouissoit de trente mille, & celui de Glocestre. On ne s'attaqua aux abbayes de Westminster, de Saint-Albans, de Saint-Edmond, de Sainte Marie d'Yorck, de Petersboroug, de Croyland, de Teukelsburg, de Tavestock, & de quelques autres du même ordre qu'à la fin de la persécution; ce qui n'empêcha pas qu'on ne les détruisît.

La congrégation des Bénédictins, ou moines noirs Anglois, étoit alors composée de quarante abbayes, de quatorze prieurés & de sept églises cathédrales, dont les prieurs assistoient aux cha-

(*) Hist. des Ordres monast., tom. V, pag. 67 & suiv. (**) *Ibid.*

qui vivoit dans le 11. siecle, entra dans le monastere de cette église, & en devint l'un des principaux ornements, tant par la sagesse de ses mœurs, que par l'étendue, la profondeur, & la variété de ses connoissances; de maniere qu'après en avoir été doyen, il en fut élu archevêque. Il gouverna son troupeau avec une prudence & un zele dignes des plus beaux jours de l'église. Il étoit très-bien auprès du roi Canut le grand, dont il poliça l'esprit barbare & peu civilisé. Il fit un voyage à Rome. On dit qu'à son retour il apporta de Pavie un bras de St. Augustin, dont il fit présent à Léofric, comte de Coventry, & lui adressa même un ouvrage qu'il avoit fait sur ce sujet. Il laissa encore un volume d'épitres, & un autre à la louange de la Ste. Vierge, qu'il dédia à Fulbert, évêque de Chartres. Ce sage prélat mourut en odeur de sainteté, le 26 Novembre 1038 (*a*).

ADSON, *abbé de Luxeu* (*b*). Adson,

pitres généraux: c'étoient celles de Cantorbery, de Durham, de Wilton, d'Ely, de Wincestre, de Coventry & de Rochester. Outre le prieur de Coventry, il y avoit vingt-quatre abbés qui étoient pairs du royaume, & avoient voix & séance au parlement.

On remarque que dans l'espace de deux cent ans, il y eut dans ce royaume trente, tant rois que reines, qui préférerent l'institut Bénédictin à leurs couronnes, & qui, y ayant fondé de superbes abbayes, y ont fini leurs jours dans la retraite & la solitude. L'on voit d'ailleurs dans le cours de cet ouvrage, combien de grands hommes sont sortis de ces monasteres (*).

(*a*) Pitseus, *de illustribus Angliæ scriptoribus.*

(*b*) L'Abbaye de Luxeu, Luxeul, ou Luxeuil, en latin *Luxovium*, aujourd'hui de la congrégation de St. Vannes, sous un abbé commendataire, est, comme on le sait, un monastere très-célebre dans le comté de Bourgogne, fondé par St. Colomban, sur la fin du 6. siecle, qui y gouverna jusqu'à 600 moines.

Il n'y eut gueres de lieu au monde pour produire plus de grands personnages que celui-ci. Outre les gens de lettres dont il s'agit dans cet ouvrage, il fut une pépiniere de saints prélats qui porterent la lumiere & la piété par-tout où ils furent placés. St. Chagnoald, vulgairement *Cagnou*, évêque de Laon; St. Omer, évêque de Boulogne & de Terouanne; St. Aichaire, évêque de Noyon & de Tournay; St. Donat, évêque de Besançon; Regnaire, ou Regnier, évêque d'Augt & de Bâle, non d'Autun, comme plusieurs l'ont cru; St. Waldebert, évêque de Meaux; St. Théofrid, premier abbé de Corbie, puis évêque de Beauvais; les saints Hildevert, Faron, Hilderic, évêques de Meaux; St. Mommolin, évêque de Noyon; St. Léger, évêque d'Autun; St. Hermenfrid, évêque de Verdun; St. Nivard, archevêque de Reims; St. Aubert, évêque de Cambray; St Chillen, Ecossois, évêque d'Arras; St. Amalaire, évêque de Treves; St. Agilbert, évêque de Paris, sortirent de cette sainte école; sans parler d'un grand nombre de saints abbés & de zélés missionnaires: car le monastere de Luxeu étoit aussi comme un séminaire d'ouvriers évangéliques, où se formerent plusieurs saints apôtres, lesquels, après s'être aguerris dans la solitude en combattant leurs passions, en sortirent pour aller combattre l'erreur & le libertinage. Les abbés qui ont gouverné Luxeu, & que l'église honore comme saints, sont: les saints Colomban, premier abbé; Eustase, deuxieme abbé; Walbert, troisieme abbé; Ingofroid ou Ingofred, quatrieme abbé; Mellin, quatorzieme abbé & martyr; St. Ansigise, vingt-quatrieme abbé; St. Gilbert, vingt septieme abbé & martyr; St. Colombin, neveu de St. Colomban; St. Terleme, qui fut martyr avec plusieurs autres: ce saint n'étoit que moine de Luxeu, sous l'abbé Gilbert. Les suivants ne furent aussi que moines, savoir: les Saints Antoine de Froid-mont, Ar-

(*) *Monasticon Anglicanum*, tom. I. Mabillon *Annal. Bened.* Bucel, *Annal. Bened. & Menolog. ejusd. ord.* Clément Régner, apostolat. *Benedict. in Anglia, &c, &c.*

surnomme

furnommé Hermirie, embraffa la regle de St. Benoit dans l'abbaye de Luxeu en Franche-Comté. Il fleuriffoit vers la fin du 10. fiecle, auquel vivoient plufieurs autres abbés du même nom. Il avoit été élevé dès fon enfance dans ce monaftere, où, vers 984, il fuccéda à Alonce dans la dignité d'abbé. Nous avons de lui un livre des miracles de St. Walbert, troifieme abbé de la même maifon. Adfon l'écrivit à la priere de fes religieux: dans la préface il promet de donner auffi la vie de St. Euftafe, autre abbé de Luxeu, mais on ne trouve nulle part qu'il ait tenu fa parole (*a*).

ÆGIDIUS, (*Petrus*) *d'Athenes*, & ÆGIDIUS, *de France*, *Bénédictins*. Ægidius, Bénédictin d'Athenes, dit un auteur moderne, floriffoit dans le 8. fiecle. Il écrivit fur les venins, fur les urines, & fur la connoiffance des pouls. On attribue à un autre Ægidius qu'on fait auffi Bénédictin & médecin de Philippe Augufte, roi de France, un livre en vers hexametres latins, fur la vertu des médicaments, fur les urines, fur la connoiffance des pouls, mais il eft plus vraifemblable que ce n'eft qu'une traduction de l'ouvrage d'Ægidius, Bénédictin Grec. Quoi qu'il en foit, ce dernier livre eut tant de vogue, qu'on le lifoit dans les écoles, avec les écrits d'Hippocrate. On l'imprima à Bâle en 1529, avec des notes de Gentilis.

ALARD DE GENNILUL, *religieux de Signy*, abbaye de l'ordre de Cîteaux, dans le Rhetélois-Mazarin, à quatre lieues de Château-Porcien, vivoit au milieu du 11. fiecle. Il a tiré fon nom de l'oubli par une chronique reftée manufcrite, dont voici le titre: *Chronicon Macærienfe* (de Mezieres), *ab Alardo de Gennilulo Signiacenfi, anno incarnati Domini M. C. L V.*

Chronicon hoc fufcipio, dit-il, *ut ordinatim incedam*, *Macæriarum originem*, *de*

---

nould, Autmar ou Autmaire, Emmon, Chuane, noble Bourguignon, fous l'abbé Walbert. C'eft la principale que les Bénédictins de la congrégation de St. Vannes poffedent dans la Franche-Comté; mais il s'en faut bien qu'elle ait l'ancienne fplendeur qui la faifoit fi fort admirer autrefois; il y a pourtant encore deux églifes, & tous les lieux réguliers font affez bien bâtis; il refte dans la bibliotheque quelques manufcrits, dont les principaux font: l'ancien Lectionnaire de la liturgie Gallicane, écrit en lettres Mérovingiennes; un commentaire fur les pfeaumes, d'environ fept à huit cent ans, dont les premiers feuillets font déchirés, & que quelques perfonnes conjecturent avoir été compofé par St. Colomban; les lettres de Clémengis, &c. On voit auffi dans la facriftie un très-beau texte des évangiles, écrit avec foin, dont les titres & les lettres initiales font d'or, & fur lequel on lit ces deux vers Léonins:

Luxovii Paftor Gerardus lucis amator,
Dando Petro librum lumen mihi pafcho fupernum.

Il y a peu de reliques dans le tréfor. Les principales font: le chef & le corps de St. Walbert, abbé de Luxeu, les chefs de St. Euftafe, abbé, & de St. Taurin, & un bras de St. Colomban. Il faut que les guerres aient caufé de terribles révolutions dans cette fainte & illuftre maifon (*).

(*) *Voyez* les Voyages littéraires de Dom Martene & de Dom Durand, religieux Bénédictins de la congrégation de St. Maur, tom. I.

(*a*) D'Achery & Mabillon, Sec. III. *Bened.* 2 part. Mabillon, *Anal. Bened.*, tom. IV, *ad ann.* 914. (*b*) Nouveau Diction. hift. Paris, 1772.

hinc Herlebaldi Castriensis comitis prognatos, consanguinitates, bella ad decessum aperiam, & quid eventum sit celebrius in Remensi, Castriensi, Stadunensi, Dulcomensi & Registetensi ac Porcensi breviter stellabo pagis. Il commence sa chronique à l'an 860, en cette sorte: *Anno Domini D.CCC. LX., quo nix consanguinea cecidit de cælo, Garlascus miles usurpavit vi comitatum Castriensem, &c.* Il continue & dit sous l'an 945 : qu'une femme accoucha d'un brochet vivant, qui avoit une couronne sur la tête : *Anno D. CCC. XLV, mulier de Varco* (*a*), *peperit lucium viventem, & coronatum, &c.* C'est tout ce que nous savons de Dom Alard de Gennilul (*b*.)

ALBERT DE MALAVAL, *second fondateur des Guillelmites.* Les Guillelmites forment une congrégation religieuse, instituée par St. Guillaume de Malaval, dont la vie a été écrite par Albert, son disciple, qui fut comme le second fondateur de l'ordre. Quelques auteurs prennent mal-à-propos St. Guillaume de Malaval pour un des Guillaumes, ducs d'Aquitaine, duquel ils débitent mille fables. Le fondateur des Guillelmites, dont on ne sait ni où il nâquit, ni quelle étoit sa famille, au retour d'un pélérinage, s'arrêta vers l'an 1153 en Toscane, & choisit sa demeure dans une petite isle du territoire de Pise, nommée Lupocavio, où il eut d'abord quelques disciples, de qui il eut peu de satisfaction. Il les quitta, & alla demeurer sur le Mont-Pruno, où il n'eut pas plus de sujet d'être content de ceux qui se joignirent à lui. Enfin, il se retira en 1155 dans une vallée déserte, que l'on appella Malavalle, dans le territoire de Sienne, au diocese de Gresseto, & il y vécut jusqu'au 10 Février 1157, avec un seul disciple nommé Albert, qui a écrit tout ce qu'on vient de rapporter. Ce disciple bâtit peu après une petite chapelle sur le tombeau du saint, avec le secours d'un médecin nommé Renard, qui l'étoit venu trouver dans le temps même de la mort de St. Guillaume; il en vint d'autres se joindre à eux, & ceux-ci, dès le 13. siecle, avoient fait des établissements en Italie, en France, en Allemagne, n'ayant pour toute regle que l'exemple de St. Guillaume, dont Albert avoit décrit les pratiques. Le pape Grégoire IX qui leur fit prendre la regle de St. Benoit, modéra en même temps leurs austérités, & leur permit de se chauffer; car auparavant ils alloient nuds-pieds. En 1248, Innocent IV leur accorda beaucoup de privileges; mais dès l'an 1256, il arriva une chose qui pensa ruiner leur congrégation. Alexandre IV, sans faire attention à la bulle de Grégoire IX, avoit compris les Guillelmites entre les Hermites, qui n'ayant point de regle, devoient être unis aux Hermites de St. Augustin; aussi-tôt qu'on lui eut fait remarquer la méprise, il voulut la corriger; mais les Augustins se prévalant de la premiere bulle de ce pape, usurperent le plus qu'ils purent de monas-

(*a*) Mémoires envoyés de Mézieres, au mois de Juillet 1777, par M. l'Abbé d'Argy, doyen-curé de Mézieres.

(*b*) Warc, lieu proche Mézieres, où se voient encore des vestiges de fortifications, étoit une ancienne ville existente, dit-on, avant Jules-César.

teres de Guillelmites, & on ne pût les arrêter qu'en 1266. Depuis, l'inſtitut des Guillelmites fut approuvé par le concile de Conſtance. Ils ne ſubſiſtent plus que dans la Lorraine-Allemande, où ils ont le monaſtere de Gravendal; & dans les Pays-Bas, où ils ont pluſieurs maiſons gouvernées par un ſupérieur-général (a). Ils s'étoient établis en 1256 au village de Montrouge, près de Paris, où le roi Philippe le bel les transféra en 1298. Leur ayant donné le monaſtere des Blancs-Manteaux, ils y reſterent juſqu'en 1618, que le prieur de ce monaſtere y introduiſit les Bénédictins de la congrégation de Saint-Maur, ſous prétexte de les réformer.

ALCUIN, *le bienheureux Flaccus Alcuinus.* Aux articles ALCUIN & FORSTER, nous avons annoncé que ce dernier étoit prêt à mettre ſous la preſſe une nouvelle édition de l'illuſtre précepteur de Charlemagne. Elle vient de voir le grand jour, dans une perfection qui la rend digne d'avoir place dans toutes les bibliotheques.

ALEXANDRE, (*Dom Nicolas*). Dom Nicolas Alexandre, né à Paris de parents diſtingués dans le monde, fut élevé dans la piété & les ſciences humaines. Sa famille le garda ſous ſes yeux juſqu'à l'âge de 23 ans, &, après une vocation bien éprouvée, elle conſentit à ſon entrée dans la congrégation de Saint Maur. Il fit profeſſion âgé de 24 ans, dans l'abbaye de Saint-Faron de Meaux, le 6 de Juillet 1678. Les progrès qu'il fit dans la vertu, & ſon extrême exactitude à tous les exercices réguliers, le firent reſpecter de tous ſes confreres, & regarder comme une regle vivante. La derniere place dans le monaſtere étoit toute ſon ambition. Sa modeſtie étoit alarmée, quand on lui parloit d'emplois qui auroient pu l'élever au deſſus de ſes confreres. Auſſi a-t-il paſſé toute ſa vie dans la ſimplicité de de ſon état de religieux particulier, & dans la pratique conſtante de tous ſes devoirs.

Pour ne laiſſer aucun temps de ſa vie oiſif, il s'occupa à la culture des ſimples, dont il acquit une connoiſſance très-étendue. Il en fit un ſaint uſage pour le ſoulagement de ſes freres, & ſur-tout des pauvres, qu'il aimoit comme les membres les plus chéris de Jeſus-Chriſt. Ce fut pour leur utilité qu'il étudia la médecine, & la pratiqua autant que la ſainteté de ſon état pouvoit le permettre. Il lui ſurvint un mal aux jambes, qui lui fit garder une retraite rigoureuſe à l'infirmerie, pendant ſix mois. Lorſqu'il ſe diſpoſoit à reprendre les grands exercices de la communauté de Saint-Denys, où il demeuroit, on le trouva mort dans la ruelle de ſon lit, le 10 Avril 1728. Sa mort excita les regrets de ceux qui le connoiſſoient, & les larmes des pauvres, pour leſquels il avoit employé une partie de ſa vie. Les ouvrages qu'il a publiés pour leur ſoulagement, contiennent les remedes les plus convenables, & qui exigent moins de dépenſe.

1. La médecine & la chirurgie des

(a) Le dernier, mort à Gravendal, étoit Dom Jérome Colloz, natif de Blanchoreil, près d'Acremont, paroiſſe de Jéhonville au duché de Bouillon. Parmi les lettres de Clément XIV, il s'en trouve une très-honorable, adreſſée à ce religieux Ardennois.

pauvres, qui contiennent les remedes choisis, faciles à préparer & sans dépense, pour la plupart des maladies internes & externes qui attaquent le corps humain. A Paris, chez Laurent le Conte, 1714, in-12. Le dessein que Dom Nicolas Alexandre s'est proposé dans cet ouvrage, est tout de charité. Il n'a point eu d'autre but que de fournir aux pauvres, & sur-tout à ceux de la campagne des moyens sûrs & aisés de se soulager dans les infirmités. L'ouvrage est divisé en deux parties : la premiere renferme les remedes propres aux maladies internes, & la seconde, ceux qui sont du ressort de la chirurgie. Dans la premiere, l'auteur suit l'ordre des parties du corps humain ; dans la seconde, il commence par les fluxions qui attaquent les bras & les jambes, puis il vient aux tumeurs, aux ulceres, & finit par les maladies de la peau. Les remedes qu'il indique sont tirés des meilleurs auteurs, tant anciens que modernes.

2. Dictionnaire botanique & pharmaceutique, contenant les principales propriétés des minéraux, des végétaux & des animaux d'usage, avec les préparations de pharmacie internes & externes les plus usitées en médecine & en chirurgie, le tout tiré des meilleurs auteurs, sur-tout des modernes. A Paris, chez Laurent le Conte, 1716, in-8. Cet ouvrage, dont il y a eu plusieurs éditions, & le livre de la médecine & de la chirurgie des pauvres, réimprimé en 1738, sont pour les jeunes étudiants en médecine une petite bibliotheque portative, où l'on trouve en abrégé ce qu'il y a de meilleur dans les livres qui avoient paru sur ces matieres depuis plusieurs années. C'est le jugement qu'en a porté l'éditeur. On peut ajouter que ce petit dictionnaire est d'un grand usage pour les curés de la campagne.

Alexandre, (*Dom Jacques*) (*a*). Ce religieux naquit à Orléans, le 24 Janvier 1653, entra dans la congrégation de Saint Maur, & fit profession dans l'abbaye de Vendôme, le 26 Août 1673, âgé de 21 ans. Après avoir fait ses cours de philosophie & de théologie, suivant l'usage de la congrégation, il fut envoyé à Orléans, sa patrie, dans le monastere de Bonne-nouvelle, où il a demeuré jusqu'à sa mort.

Son premier objet fut de remplir les devoirs d'un Bénédictin réformé. Aussi ne le vit-on jamais se dispenser des exercices les plus pénibles. Quoique d'un foible tempérament, son zele lui faisoit trouver des forces suffisantes pour en supporter la rigueur. Ce n'étoit que comme forcé par ses supérieurs qu'il se permettoit quelque adoucissement à la regle.

Le même esprit d'obéissance, & le même amour de son état l'engagerent à se charger, pendant plus de 40 ans, de différents emplois temporels du monastere. Il les a toujours remplis à l'édification du public, & à l'avantage de la maison.

Ces occupations ne l'ont pas empêché de suivre le goût décidé qu'il avoit pour les mathématiques. Il leur donnoit tous les moments qu'il avoit libres. C'étoit un de ses principes de ne perdre pas un instant dans la journée. Il ne prenoit d'autre délassement que celui qui se trouve dans le changement d'exercice. Avec une telle conduite, il

(*a*) Cet article, qui n'avoit été qu'indiqué dans le premier volume, est ici dans toute l'étendue qu'il doit avoir.

n'est pas surprénant qu'il ait pu autant écrire & composer qu'il a fait, sans se soustraire aux devoirs & aux exercices de son état.

Il paroît qu'il n'avoit pas dessein de faire imprimer ses ouvrages. A mesure qu'il les composoit, il les transcrivoit dans un gros volume in-folio, qu'on conserve encore dans la bibliotheque de Bonne-nouvelle d'Orléans. Il n'a fait imprimer que long-tems après son traité du flux & reflux de la mer, & celui des horloges. L'un & l'autre étoient composés dès 1605. Ses autres ouvrages sont restés manuscrits.

Sa vie étoit des plus réglées; aussi est-il parvenu à une grande vieillesse, sans en avoir senti les incommodités. Quoiqu'on s'apperçut qu'il s'affoiblissoit depuis quelques mois, il agissoit cependant, & remplissoit les fonctions de sous prieur de la communauté. Il mourut d'apoplexie le 23 Juin 1734, âgé de près de 82 ans. Si sa mort fut subite, elle ne fut pas imprévue. Il avoit dit à plusieurs personnes qu'il souhaitoit mourir subitement.

Dom Alexandre étoit d'une petite taille & d'une santé fort délicate. Ses mœurs étoient douces & unies. Le caractere de son esprit étoit solide, & propre au genre d'étude, auquel il s'étoit adonné.

Ses Ouvrages imprimés.

1. Traité du flux & du reflux de la mer, où l'on explique d'une maniere nouvelle & simple la nature, les causes & les particularités de ce phénomene, & qui a remporté le prix au jugement de l'académie de Bordeaux, le 1er. Mai 1726. A Paris, chez Babuty, 1726, in-12, pag. 176, avec figures. Ce traité est adressé à M. Sarreau, secrétaire de l'académie. Dom Alexandre l'avoit déjà composé, lorsque cette académie proposa pour le prix fondé par M. le duc de la Force l'explication des causes du flux & reflux de la mer. Il fit un extrait de son ouvrage sous ce titre: *Dissertation sur les causes naturelles du flux & reflux de la mer*, qu'il adressa à l'académie. Le prix lui fut adjugé, & ses conjectures furent imprimées à Bordeaux, en 1726, in-12, 36 pag.

L'auteur animé par l'accueil favorable que l'académie avoit fait à son systême, se détermina à faire imprimer son traité en entier. Il avertit dans la préface qu'il y avoit plus de 20 ans qu'il en avoit eu la premiere idée; mais qu'il s'y fortifia, & commença même à le regarder comme une vérité réelle, lorsqu'en 1723, il reconnut qu'on pouvoit s'assurer, par des observations astronomiques, du mouvement de la terre autour de la lune: ce qui est la base & le fondement de son systême. Pour en donner une notion suffisante, transcrivons le dernier chapitre du traité. C'est une récapitulation de tout l'ouvrage.

Les corps qui sont en mouvement libre, disposent leur petit diametre suivant la ligne de direction de leur mouvement, & mettent leur grand diametre à angle droit sur cette ligne.

Le tourbillon de la terre & de la lune font un tour autour du soleil en une année.

La lune est au centre du tourbillon.

La terre se meut autour de la lune en vingt-neuf jours, & décrit une ellipse.

La terre est plus éloignée du soleil

dans les nouvelles lunes, & plus proche dans les pleines lunes.

De ces principes on tire les conséquences suivantes :

La terre a trois mouvements. Le premier est le mouvement propre de la terre, par lequel elle tourne sur son axe en vingt-quatre heures. Le second est le mouvement lunaire de la terre, par lequel elle tourne autour de la lune en vingt-neuf jours & demi. Le troisieme est le mouvement solaire de la terre, lequel s'accomplit en une année.

La terre tournant autour de la lune dispose son petit diametre suivant la ligne de direction du mouvement, & le diametre est à angle droit sur cette ligne, & le grand diametre est augmenté par l'élévation des eaux en deux parties opposées, & fait comme un anneau qui tend à la lune.

La terre tournant en vingt-quatre heures sur son axe, fait sentir deux fois par jour ces élévations des eaux qui font la marée.

La terre a aussi deux élévations d'eaux, causées par son mouvement autour du soleil en un an.

Aux nouvelles & pleines lunes, l'élévation des eaux, par rapport au mouvement lunaire de la terre, & par rapport au mouvement solaire, se trouvent jointes ensemble, ce qui cause les grandes marées.

Au temps des quadratures, ces deux élévations ne concourent pas ensemble, ce qui est cause que les marées sont petites.

La marée arrive tous les jours dans un même port, quand la lune est dans le même méridien, par rapport à ce port.

Cette idée fait connoître que ce n'est pas la lune qui cause le flux de la mer. Ce n'est que par l'arrangement des parties de l'univers que se fait le flux, & qu'il arrive toujours à la même heure lunaire. C'est donc mal à propos que l'on a inséré que la lune étoit la cause efficiente du flux, à cause qu'il suit le cours de la lune. C'est pourquoi on a travaillé en vain jusqu'à présent, parce qu'on a cherché dans la lune la cause efficiente du flux de la mer. Tel est le précis que Dom Alexandre fait de son ouvrage.

Ce systême étoit trop contraire aux idées communes pour n'être point attaqué. Il le fut 1°. par le P. Aubert, jésuite, dans le journal de Trévoux, du mois de Novembre 1727, sous ce titre : *Réponse au traité du flux & du reflux de la mer, du P. D. Jacques Alexandre, Bénédictin*, par le P. Aubert, de la compagnie de Jesus ; 2°. par un anonyme dans le journal de Trévoux, Avril 1728, pag. 580, n°. 39, sous ce titre : *Lettre d'un professeur de philosophie au R. P. Alexandre, Bénédictin, touchant son traité du flux & reflux de la mer, qui a remporté le prix de l'académie de Bordeaux en* 1726.

1. Dom Jacques Alexandre répondit àl a critique du pere Aubert, dans le Mercure de France, Mars 1729, pag. 543, sous ce titre : *Réponse du P. D. Jacques Alexandre, aux objections du P. Aubert, jésuite, contre le nouveau systême du flux & reflux de la mer.* On ignore si notre Bénédictin a répondu au professeur de philosophie. Voici ce qu'on trouve à ce sujet dans le manuscrit in-folio ». La lettre du professeur conte-
» nant à peu près les mêmes objec-
» tions que celles contenues dans la
» critique du P. Aubert, j'ai cru que les

» réponses que je lui ai données de- » voient suffire. Néanmoins, j'ai jugé » à propos de mettre ici la lettre du » professeur, & d'y joindre une répon- » se «. On trouve l'écrit du professeur transcrit dans le manuscrit; mais la réponse n'y est pas. Ce qui pourroit faire croire qu'il a changé d'avis.

A la page 59 du manuscrit, il y a des additions au traité du flux & reflux de la mer. Ces additions contiennent pour la plus grande partie des extraits des journaux, ou autres livres relatifs au flux & reflux de la mer. Voici ce qui a paru digne de remarque.

Page 68 du manuscrit, D. Alexandre rapporte d'après le Mercure de France, Mai 1724, qu'entre Brest & Landevenec, il y a un puits qui éprouve le flux & reflux de la mer, avec cette différence que lorsque l'eau de la mer commence à monter, l'eau du puits qui est toujours douce, commence à descendre, & quand la mer est basse, l'eau du puits commence à monter.

Le pere Castel, jésuite, dans le Mercure de France, Juillet 1724, & un avocat qui ne s'est fait connoître que par les lettres initiales G. D. M. dans le même Mercure, avoient tâché d'expliquer ce phénomene. D. Alexandre rapporte ces explications & les réfute. Il propose la sienne qui paroît très-vraisemblable. La voici:

Dom Alexandre suppose que la veine d'eau qui coule dans la terre, & qui fournit de l'eau au puits, se décharge dans la mer, dans un endroit où la mer est basse, quand elle est haute à Brest, &, au contraire, la mer y est haute, quand elle est basse à Brest. Lorsque cette mer s'éleve, le cours de la fontaine est arrêté, & par conséquent les eaux du puits doivent s'élever sans perdre leur douceur, parce que l'eau de la mer ne monte pas jusqu'au puits, mais retarde seulement l'écoulement des eaux. Lorsque cette mer s'abaisse, les eaux du puits doivent diminuer, tandis que la mer s'éleve proche Brest. Le pere Alexandre conjecture que l'eau de ce puits doit s'écouler vers la mer de Caen qui est haute, lorsqu'elle est basse à Brest, & qui est basse, quand elle est haute à Brest.

Page 76 du manuscrit, il est rapporté d'après le Mercure de France, Mai 1727, un extrait d'une dissertation de M. de Mairan, dans laquelle il attaque le principe du pere Alexandre, savoir que la terre tourne autour de la lune. M. de Mairan ajoute que vers le milieu du 17. siecle, Baliani, noble Génois, avoit soutenu ce principe.

Dom Alexandre fait quelques réflexions pour servir de réponse à la dissertation de M. de Mairan. Au sujet de Baliani, il assure qu'il n'a eu aucune connoissance de l'ouvrage de cet auteur, & qu'il ignore s'il employe le mouvement de la terre autour de la lune, pour expliquer le flux & reflux de la mer. Le pere Alexandre avoue qu'après avoir composé sa dissertation, il a appris par les nouvelles de la république des lettres, Juin 1688, pag. 407, que M. Vallis croyoit pouvoir expliquer par le moyen du mouvement de la terre autour de la lune, le flux & reflux de la mer. Mais il fait voir que cette explication de M. Vallis est bien différente de la sienne.

3. Dom Alexandre a traduit en latin son traité du flux & reflux de la mer. Cette traduction se trouve dans le volume manuscrit, pag. 95, avec ce titre:

Tractatus de reciproco maris æstu, ejusque causis naturalibus ex universi constitutione manantibus. Cette traduction n'a jamais été imprimée.

Le journal des savants, Avril 1727, pag. 209, parle du traité du flux & reflux de la mer, en fait l'éloge, & en donne un extrait.

4. Traité général des horloges. Par le pere Dom Jacques Alexandre, &c. Ouvrage enrichi de figures. A Paris, chez Guerin, 1734, in-8. Ce traité avoit été composé dès 1720, & la permission de l'imprimer avoit été obtenue en 1726; Dom Alexandre en a donné le plan dans une lettre rapportée dans le Mercure de 1734.

Dans ce traité, dont l'abbé Goujet a fait la préface, le pere Alexandre s'est proposé principalement de donner une histoire générale de l'horlogerie. Il a eu soin de faire voir l'origine & le progrès de cet art. Il marque le temps connu des inventeurs des cadrans, & des autres horloges, les noms de ceux qui les ont perfectionnées, & par quelle route ils sont arrivés à la perfection, que l'on admire dans leurs ouvrages. Il fait l'éloge de celui de M. de Sully, intitulé: *Regle artificielle du temps.* Depuis le neuvieme chapitre jusqu'à la fin, le pere Alexandre donne un catalogue des auteurs qui ont écrit sur les horloges, avec une analyse des principaux livres composés sur ce sujet, & une description des dix-sept horloges singulieres du cabinet de M. de Servieres.

Le journal des savants, Novembre 1734, rend un compte fort étendu du traité de Dom Alexandre sur les horloges. Il y a une lettre curieuse de M. de Bievre, sur leur invention, dans le Mercure de Juin 1741. On y parle de Dom Jacques Alexandre & de son ouvrage, avec honneur. Ce savant religieux en avoit préparé une nouvelle édition. On trouve les changements & les augmentations qu'il avoit dessein d'y faire, dans un exemplaire qu'on conserve dans la bibliotheque de Bonne-nouvelle d'Orléans. Mais prévenu par la mort, il n'a pu exécuter son dessein.

Ses Ouvrages manuscrits.

Outre les ouvrages manuscrits dont nous avons parlé, savoir, ses additions au traité du flux & reflux de la mer, & sa traduction de ce traité en latin, on trouve encore dans le gros volume déjà cité les écrits suivants:

1. Traité des opérations sur les grandeurs, marquées avec des chifres.

2. Traité des opérations sur les grandeurs, marquées avec des lettres.

3. Traité de la composition & résolution des puissances.

4. Traité des opérations sur les grandeurs, marquées avec des fractions.

5. Traité des combinaisons, permutations, & divisions des grandeurs.

6. Traité des proportions & de leur usage.

7. Traité des opérations sur les grandeurs incommensurables.

8. Traité de l'Algebre.

9. Traité de géographie & planisphere terrestre.

10. Calligraphie, ou de la proportion des caracteres que l'on employe dans l'imprimerie.

11. De la fonte des cloches: ce traité ne contient que cinq pages.

12. Dom Alexandre a ajouté une sixieme partie à l'ouvrage de M. Huygens, *de horlogio oscillatorio*, sous ce titre

titre: *Horologii oscillatorii pars sexta; continet oscillatorium veram solis horam semper indicans.*

13. Dom Alexandre avoit d'abord fait un projet sous ce titre: *Projet pour faire des pendules qui suivent le mouvement apparent du soleil.* Il adressa ce projet à M. Varignon, qui en fit la lecture dans une assemblée de l'académie des sciences, & il parut à la compagnie ingénieux & bien imaginé. M. de Fontenelle en donna un certificat le 13 Avril 1698, & l'académie en conserve un exemplaire.

Ces deux ouvrages reliés à la suite du traité de M. Huygens, sont conservés dans la bibliotheque publique de Bonne-nouvelle à Orléans. Dans le catalogue imprimé de cette bibliotheque, pag. 141, on annonce le projet comme n'étant qu'une traduction du Latin; mais quoiqu'ils aient le même objet, ils sont cependant différents, le Latin étant beaucoup plus ample que le François. Au surplus, de la maniere dont l'auteur du catalogue s'exprime, on pourroit croire qu'ils sont imprimés; mais ils ne l'ont jamais été.

A la suite des deux traités dont on vient de parler, on trouve dans le même volume les écrits suivants: Horloges à roues, horloges solaires; mais ils ont été fondus par D. Jacques Alexandre, dans son traité des horloges. Ils deviennent par-là inutiles.

ALEXANDRE, *abbé du monastere de Citeaux.* (*a*). Il fut le dixieme abbé général de ce monastere, & de l'ordre de

(*a*) Cisteaux ou Citeaux, monastere célebre, chef-d'ordre émané de celui de St. Benoit, dont il est une branche, a eu, comme on le sait, St. Robert, abbé de Molesme, pour instituteur en 1098. Cet endroit alors désert, est situé à 5 lieues de Dijon, diocese de Châlons sur Saone, & est arrosé d'une petite riviere dont la source est à une lieue de là: source dont on n'a jamais pu trouver le fond, & qui a cette propriété qu'elle déborde dans les temps de sécheresse, & qu'elle diminue considérablement quand il pleut. Le St. abbé Robert ne jouit pas long-temps de cette solitude, on l'obligea de retourner à Molesme, & St. Alberic lui succéda à Citeaux. Celui-ci étant décédé en 1109, St. Etienne Harding en devint le troisieme abbé, & ce fut sous lui que St. Bernard, ayant conduit trente de ses compagnons, l'an 1113, on vit tout à coup un si grand empressement à embrasser le genre de vie de Citeaux, qu'il fallut penser à bâtir de nouveaux monasteres. Les quatre premiers furent La Ferté, Pontigny, Clairvaux & Morimond. On les nomma communément les quatre premieres filles de Citeaux, & leurs abbés, tous quatre ensemble, visitent par autorité du chapitre-général l'abbé de Citeaux, quoique chef de tout l'ordre. La plus étendue de ces filiations est celle de Clairvaux, & comme St. Bernard en est le fondateur, on appelle Bernardins, en France, tous les religieux de l'ordre de Citeaux. Le but de ce nouvel institut, ou, pour mieux dire, de cette congrégation, étoit de rétablir l'exacte observance de la regle de St. Benoit, qui étoit fort négligée alors dans tous les monasteres de son ordre: c'étoit d'établir une réforme Bénédictine. St. Alberic fit des statuts propres à cette fin, & St. Etienne en ajouta d'autres, tendants principalement à conserver & maintenir l'uniformité dans tous les monasteres.

Ces premiers statuts sont appellés la carte de charité & d'union: St. Etienne s'y réserve la jurisdiction sur toutes les maisons de l'ordre. Elle fut confirmée par Calixte II en 1119.

L'esprit des saints instituteurs se conserva dans toute l'étendue de cette immense congrégation pendant près de deux siecles. En 1265, on ne songeoit pas encore à rien changer dans les observances: ce ne fut qu'en 1334, que le relâchement éclata. En vain le chapitre-général de 1350 fit faire cette nouvelle compilation des ordonnances des chapitres-généraux, qu'on appela les

on nom. On l'élut en 1167, & il décéda le 29 Juillet 1175. Personnage d'un vrai mérite, il sut gagner le respect des peuples, & l'estime des grands. Hugues II, duc de Bourgogne, en fit un cas tout particulier, & il obtint de ce prince en 1170, le droit de franchise dans tous ses états. Ses mœurs étoient irréprochables; sa façon de conduire, quoique ferme, étoit honnête, discréte & uniforme. Peu de personnes de son temps le supassoient en sciences; il écrivoit bien une lettre, & les discours qu'il faisoit à la communanté seroient lus de même que ceux de St. Bernard, si on eut eu soin de nous les transmettre par la presse.

ALEXANDRE, *d'Auxerre*, *moine de Pontigny* (*a*). Ce savant Cistercien, surnommé d'Auxerre, parce qu'il étoit

---

nouvelles constitutions; mais ces prétendues digues n'arrêterent pas les abus jusqu'aux diverses réformes établies depuis. Les principales sont celles de la congrégation de Mont-Sion en Castille; de la congrégation de Toscane & de Lombardie; de la congrégation d'Arragon; de la congrégation de Rome; de la congrégation de Calabre; de la congrégation des Feuillants; des abbayes de la Trappe, d'Orval, de Sept-Fons, &c.

Les religieux de Citeaux n'eurent des filles sous leur conduite qu'en 1120. Les premiers monasteres de ces religieuses furent le Fart, en France, diocese de Langres, & las Helgas, de Burgos en Espagne. Elles tenoient entre elles, dans chacune de ces maisons, des chapitres généraux de même que les moines. Le concile de Trente abolit cet usage en ordonnant la clôture. Malgré que l'abbaye de Citeaux ait, de nos jours, à peine moitié autant d'étendue qu'autre fois, ses édifices sont encore considérables; l'église, qui est dédiée à la Sainte Vierge comme toutes celles de l'ordre, a 282 pieds de longueur, sur 60 de largeur dans œuvre. L'ancien dortoir a 168 pieds de long, sur 50 de large. Le réfectoire a 135 pieds de longueur, sur 58 de largeur. L'ancienne salle de l'infirmerie a 170 pieds de long & 60 de large dans œuvre. Ces deux pieces sont estimées des curieux. La bibliotheque n'a que 72 pieds de long, sur 24 de largeur; mais elle est riche en manuscrits. Tous les édifices dont on vient de parler sont voûtés.

Quant aux prérogatives de l'abbé de Citeaux, il a, comme supérieur-général de l'ordre, jurisdiction sur toutes les maisons qui le composent, sur celles même des ordres militaires de cet institut. Il convoque le chapitre-général dans sa maison; il bénit les abbés & abbesses de son ordre; il siege aux états de Bourgogne immédiatement après les évêques, & dans le même rang. Il jouit du même privilege aux chapelles papales, & est le premier conseiller-né au parlement de Dijon, &c.

De 61 ou 62 abbés qu'a eu le monastere de Citeaux, six ont été créés cardinaux, un septieme a été archevêque de Narbonne, un huitieme, évêque d'Arras, & un neuvieme a occupé le siege de Luçon.

(*a*) L'Abbaye de Pontigny, troisieme monastere, & seconde fille de la réforme Bénédictine de Citeaux, fut bâtie l'an 1114, dans une vaste plaine sur les bords de la riviere de Serain, diocese d'Auxerre. Elle a eu autrefois une nombreuse filiation, tant en France qu'en Italie, en Pologne, & sur-tout en Angleterre. Le changement de religion lui a enlevé les monasteres des isles Britanniques; les diverses réformes en ont séparés les maisons d'Italie & de Pologne; & il ne lui reste plus que celles de France, au nombre de quarante environ.

L'Abbaye de Pontigny est belle & spacieuse; mais ce qui lui fait le plus d'honneur, c'est qu'elle a été l'asyle de plusieurs illustres & saints personnages; entre autres, de trois archevêques de Cantorbery, de St. Thomas, ou Thomas Becquet, en 1164; d'Etienne de Lanqueton, en 1207; de St. Edme, en 1239. On y conserve encore aujourd'hui le corps entier du

de cette ville ou des environs, florissoit à Pontigny en 1239, lorsque St Edme, archevêque de Contorbery, s'y trouva. Ce saint, qui aimoit particuliérement l'abbaye de Saint-Edmont de Bury, dans la province de Suffolck en Angleterre, l'y envoya pour en enseigner les jeunes religieux. On a conservé longtemps en ce monastere des commentaires manuscrits sur le maître des sentences, qui portent le nom d'Alexandre d'Auxerre : *Alexander Autissiodorensis.* C'est ce que nous apprend le catalogue des manuscrits d'Angleterre, imprimé en 1693 : *Cod.* 1096, & *Cod.* 2109, *super* 1 & 2 *sententiarum manuscriptorum Cantabrigi.* Ils se conservoient dans le cabinet de mylord Pembrock, en 1749.

Anceaume, (*D. François*) (*a*). D. Anceaume, religieux d'une vie très-pénitente, naquit à Dieppe en Normandie. Il entra d'abord au noviciat des peres capucins ; mais Dieu l'appelloit dans la congrégation de Saint Maur. Il y fut admis, & fit profession dans l'abbaye de Saint Faron de Meaux, le 11 de Mai 1671, âgé de dix-neuf ans. Malgré son caractere vif & pétulant, il fut un des meilleurs & des plus sages écoliers de son cours d'études. Il traitoit son corps très-durement, prenant sur son repos de la nuit tout ce qu'il pouvoit. Lorsqu'après matines il vouloit prendre un peu de sommeil, il se jettoit sur son lit en habit de chœur, pour être, en s'éveillant, tout prêt à se rendre à l'église. Il enseigna la philosophie & la théologie scholastique pendant plusieurs années ; mais, par bonheur, son premier soin en les enseignant, fut de former ses disciples à la vertu par son exemple.

Au chapitre de 1697, il fut nommé prieur de Saint-Eloi de Noyon ; mais ce ne fut pas sans violence de sa part qu'il accepta le joug de la supériorité. Il le supporta avec bien de la peine pendant trois ans. Mais au chapitre général suivant, il déclara que si on ne le déchargeoit de la supériorité, il se retireroit à la Trappe. On l'envoya enseigner de nouveau la théologie à Saint-Denys en France, où il exerça en même temps les offices de sous-prieur & d'official. Ce fut dans cette derniere place qu'il se distingua, & fit connoître son mérite & ses talents à l'archevêché, par les belles & savantes conférences qu'il faisoit aux curés & aux ecclésiastiques de la ville. Elles lui attirerent l'estime des personnes du dedans & du dehors, & M. le cardinal de Noailles en fit tant de

---

dernier, & les ornements sacerdotaux de tous les trois : ils sont d'une étoffe à petits carreaux, aux armes d'Angleterre.

De 52 ou 53 abbés réguliers que Pontigny a eu jusqu'à nos jours, il y en eu trois que leur mérite a élevé au cardinalat : Mainard, en 1188 ; Gérard, en 1199 ; Robert, en 1194. D'autres ont été promus à de grands sieges : comme Guichard, à l'archevêché de Lyon ; Guérin de Girard, à l'archevêché de Bourges ; Hugues de Garmond, à l'évêché d'Auxerre ; Pierre II, à l'évêché d'Arras ; &c. Elle a d'ailleurs fourni de grands hommes en piété & en science, à l'ordre, à l'église, à la république des lettres, & à tous les états de l'Europe (*).

(*) Voyez, sur cette abbaye, les historiens de l'ordre de Citeaux.

(*a*) Cet article, qui n'avoit été qu'indiqué dans le premier volume, est ici dans toute l'étendue qu'il doit avoir.

cas, qu'il exhortoit le clergé à y assister.

Après quelques années, Dom Anceaume fut nommé prieur de Saint-Etienne de Caen. Il n'y eut pas moyen de reculer, il fallut obéir. Deux ans après, il fut élu prieur de Fécamp, & ensuite abbé de Saint-Sulpice de Bourges, où il se distingua par son érudition & la sainteté de sa vie. En 1714, il fut fait prieur de Saint-Remi, & ensuite visiteur de la province de Chézal-Benoit. Tous ces honneurs lui étoient à charge, & il se trouvoit dans ces places étranger à lui-même. Enfin, au chapitre général de 1720, auquel il assistoit, il demanda vivement sa décharge de toute supériorité; mais, au lieu d'être exaucé, il fut nommé prieur de Saint-Denys.

Cette nouvelle dignité ne fit qu'augmenter son zele. Il ne se pouvoit rien ajouter à son assiduité à tous les exercices; l'office divin sur-tout lui étoit en recommandation. Dans la place qu'il occupoit, & où il faut recevoir des personnes de la premiere distinction, il trouvoit le moyen de s'échapper, pour satisfaire à ses premieres obligations, & se trouver à l'office divin, à la tête de sa communauté. Quoiqu'il employât une partie de la nuit à l'étude, il étoit toujours le premier à matines. Il fut député au chapitre général de 1723; il y présida, & y fut élu assistant du pere général. Il édifia beaucoup à Saint-Germain-des-Prés, par son humilité & son assiduité à tous les exercices.

L'an 1727, la congrégation se trouvant menacée d'un furieux orage, il alla à pied dire la messe à Saint-Maur-des-Fossés, pour implorer sur elle la protection de ce saint patron. Il en revint de même, malgré son âge de 76 ans; mais si fatigué, qu'à peine pouvoit-il se soutenir: il alla, en arrivant, souper au réfectoire, assista à l'office des complies, & le lendemain à celui de matines. Dom Nicolas Alexandre étant mort à Saint-Denys, il voulut assister aux obseques de ce bon religieux, qu'il aimoit à cause de sa vertu. Il se rendit à pied à Saint-Denys, mais à son retour, on lui trouva la cangrene aux deux pieds. Il en fut guéri par un remede spécifique. Sa santé dépérissant de jour en jour, il fut déchargé de l'assistance en 1729, & alla finir ses jours à Saint-Denys, où à peine fut-il arrivé, qu'il tomba la veille de St. Laurent dans des absences d'esprit, qui ne le quitterent point jusqu'à sa mort, qui arriva le 21 d'Août 1729, dans la 87e. année de son âge. On a de lui des sujets de conférences ecclésiastiques imprimées in-4.

ANDRADA, *de l'ordre de Calatrava.* François Radès Andrada, prêtre Espagnol, de l'ordre militaire de Calatrava en Espagne (*a*), qui vivoit sur la fin du

(*a*) Cet ordre militaire fut institué sous Sanche III, roi de Castille, l'an 1158. Alfonse le guerrier, pere de Sanche, ayant pris Calatrava, l'an 1147, la donna aux Templiers, qui, désespérant de la conserver, la rendirent huit ans après à Sanche, à qui Dom Didace Valasquez, religieux de Notre-Dame de Fitero, ordre de Cîteaux, la fit demander par son abbé pour en entreprendre la défense contre les Maures. Les secours d'hommes & d'argent que ces religieux reçurent aussi-tôt, les ayant rendus puissants, ils formerent le nouvel ordre militaire qui fut d'abord composé de freres-convers de Cîteaux, auxquels ils avoient fait prendre les armes: d'où vient qu'ils portoient un scapulaire blanc, & un capuce en forme de camail, jusqu'à l'an 1397, que l'antipape Benoit XIII leur permit de s'habiller comme les séculiers, &

16. siecle, composa divers ouvrages, &, entr'autres, une chronique des ordres de St. Jacques, de Calatrava, & d'Alcantara. C'est un volume in-folio, imprimé à Tolede, l'an 1572. François Radès d'Andrada fut aumônier du roi Philippe II (*a*).

André de Barcelone, *religieux du Mont-Serrat* (*b*). Il a fleuri sur la fin du 14. siecle. On ne sait pas bien les par-

leur ordonna seulement de porter sur leurs habits une croix fleurdelisée de drap rouge. Raimond, abbé de Fitero, instituteur de l'ordre, étant mort l'an 1163, les chevaliers ne voulurent plus avoir de moines avec eux, & élurent pour premier grand-maitre D. Garcias, l'un d'entre eux; ce qui n'empêcha pas qu'ils ne demeurassent parfaitement soumis à l'ordre de Cîteaux & à la visite de l'abbé de Morimond en France. L'an 1213, l'ordre militaire d'Avis en Portugal, qui suivoit également la regle de Cîteaux, se soumit à l'ordre de Calatrava, dont il reçut les constitutions, &, peu après, on transféra le couvent de l'ordre à la nouvelle ville de Calàtrava. Les chevaliers de St. Julien du Poirier, prenant en 1218 le nom d'Alcantara, se soumirent aussi au grand-maitre de Calatrava. Voilà les commencements de cet ordre si célebre. Le dernier de ces grands-maitres mourut l'an 1486. Le pape Adrien VI annexa la grande maitrise à la couronne d'Espagne. Il y a aussi des religieuses du même ordre. Elles furent instituées en 1219.

(*a*) Ambroise Moralez, *lib. IX*, *Hispan.*, *cap. VII.* Nicolas Antonio, *Biblioth. Hispan.*

(*b*) Ce célebre monastere de Notre-Dame de Mont-Serrat, congrégation de Valladolid, est situé dans la Catalogne, à 2 lieues de Manrese, & à 9 de Barcelone: il est presque tout au haut d'une montagne appellée *Mont-Serrat*, selon quelques-uns, à cause qu'il est entouré de pointes de rochers séparées les unes des autres, qui s'élevent en forme de dents de scie, que les Latins appellent *Serra.* Il y a ordinairement 70 religieux du chœur dans ce monastere; 90 freres oblats ou donnés, qui ont soin des métairies, & de recueillir les aumônes; 18 ou vingt solitaires qui demeurent dans des hermitages séparés les uns des autres sur la montagne, & doivent venir à certains jours au monastere qui leur fournit tous leurs besoins; & 30 séminaristes, tous de familles nobles, qu'on nomme les pages de la Ste. Vierge. Les séminaristes portent des robes noires & des surplis à l'église, où ils servent les messes par semaines, & chantent la messe & les hymnes qui se disent tous les jours en l'honneur de la Ste. Vierge.

Pour ce qui est des hermites, ils sont de deux sortes: les premiers sont ceux, qui, dès le commencement, ont pris l'habit en intention d'être hermites, & ceux-ci font le même noviciat que les religieux de la communauté, & font aussi profession de stabilité, avec cette différence, qu'ils y promettent de ne jamais sortir du circuit de la montagne pour quelques affaires qui leur puissent arriver, ni pour aller vivre en quelque autre monastere de la congrégation, & renoncent dans leur profession au droit de voix active & passive.

Après leur profession ils restent encore sept ans dans le monastere, où ils sont encore exercés dans l'obéissance, l'humilité & la mortification; & pendant tout ce temps-là ils vont au chœur nuit & jour; mais ils n'y chantent point. Après cette épreuve, l'abbé prend l'avis des anciens de la maison, pour savoir s'ils sont propres pour la vie hérémitique, & s'il le juge à propos il les envoie dans un hermitage. Leur habit est de couleur brune, & ils portent la barbe longue s'ils ne sont pas prêtres. Que si l'on éleve quelqu'un d'entre eux au sacerdoce, ce qui ne se fait que très-rarement, ils prennent l'habit noir, se rasent la barbe, & portent la couronne comme les religieux de la communauté. L'autre espece d'hermites est de religieux, qui, après avoir fait profession de la vie cœnobitique, & aspirant ensuite à une plus grande perfection, demandent de passer leur vie dans quelques hermitages; ce qui ne leur est pas facilement accordé. On leur fait desirer cette grace pendant plusieurs années; & si l'on remarque que le retardement leur fait souhaiter ce bien avec ardeur, on les envoie en un hermitage, où ils passent sept à huit mois pour s'éprouver; & si, après cette épreuve, ils persistent dans leur desir, on leur accorde leur demande, & ils renoncent aussi à la voix active & passive. Ils sont vêtus de noir, se rasent la barbe, & portent couronne comme les religieux de la communauté. Tous ces hermites sont

ticularités de sa vie; mais on connoît dans sa patrie les savantes & pieuses productions de sa plume. Il en a laissé d'historiques, de poétiques & d'ascétiques. Les vérités de ce dernier genre que traite l'auteur, sont rebattues; mais il les représente dans un jour nouveau, & les met à la portée de tout le monde, d'une maniere si ingénieuse & avec tant d'onction, qu'elles pénétrent les cœurs.

ANDRÉ, *religieux de l'ordre de Fontevrault.* Fontevrault, ordre ou congrégation religieuse instituée par le bienheureux Robert d'Arbrissel, vers l'an 1100, quelque temps après le concile de Vienne (*a*), est sous la regle de St. Benoit. André qui fait le sujet de cet article, fut un des premiers disciples de ce fondateur, & il écrivit la relation de sa mort vers 1120, environ quatre ans après qu'elle fut arrivée. Sa vie fut, comme nous l'avons dit ailleurs, composée par Bauldric ou Baldric, qui la dédia à l'abbesse Pétronille (*b*).

ANGE DE PONTE, *moine de Cave* (*c*).

---

sujets à l'abbé du monastere. Ils lui obéissent comme à leur supérieur, & ils les change d'hermitage quand il le juge à propos. Il nomme un vicaire d'entre ses religieux, qui les gouverne, leur fait des exhortations, & leur dit la messe tous les dimanches, les fêtes & les jeudis de l'annee dans l'église de Ste. Anne. Il leur administre aussi le sacrement de pénitence & la communion. Aux fêtes solemnelles ils descendent à l'abbaye pour assister à la procession & à la grand'messe, à laquelle ils communient. Ils font un carême perpétuel, & ils observent si rigoureusement l'abstinence de la viande, qu'il n'est pas permis aux religieux & aux séculiers d'en manger aux environs de la montagne où sont situés les hermitages. On leur porte trois fois la semaine des vivres, & lorsqu'ils tombent malades on les porte à l'abbaye, & on les met à l'infirmerie. Ils y sont servis comme les religieux de la communauté, &, après leur mort, ils ont la même sépulture. Ils se levent à deux heures, & disent leur office, vaquent à l'oraison jusqu'à environ cinq heures du matin, & ils emploient le reste de la journée à des lectures spirituelles & au travail des mains. Il ne leur est permis de nourrir ni chiens, ni chats, ni oiseaux.

(*a*) Le bienheureux Robert, qui fut archidiacre de Rennes en Bretagne, eut mission particuliere du pape Urbain II, pour prêcher aux peuples, & se voyant suivi d'une infinité de gens de l'un & l'autre sexe, il leur bâtit des cellules dans les bois de Fontevrault, à trois lieues de Saumur, sur les confins du Poitou. Il renferma ensuite les femmes à part, & en forma ce célebre monastere, chef-d'ordre dont l'abbesse est général, & commande aux religieux. Le pape Paschal II l'approuva en 1106, & 1113. L'ordre est divisé en quatre provinces, de France, d'Aquitaine, d'Auvergne & d'Espagne, & comprend en tout 57 prieurés. L'abbé Suger écrivant au pape Eugene III, environ 40 ans après la fondation de cet ordre, lui dit qu'il s'étoit déjà considérablement accrû, qu'on y comptoit cinq ou six mille religieuses. Fontevrault, en Latin Fons-Ebraldi, est le nom d'un bourg bâti près de l'abbaye à une lieue de la Loire, & à trois de Saumur, sur les frontieres de la Touraine.

(*b*) Vossius, *de hist. Latin.*

(*c*) Cette abbaye située au territoire de Salerne, dans le royaume de Naples, fut autrefois chef d'une célebre congrégation de l'ordre de St. Benoit. Elle eut pour fondateur St. Alfere ou Adelfere, né à Salerne, de la maison des Pappa-Carbons. Après ses études, il fut placé à la cour de Guaimar III, prince de Salerne, qui l'envoya en ambassade auprès du roi de Germanie; mais arrivé au monastere de Cluse, il y tomba dangereusement malade, & y prit la résolution d'embrasser l'état ecclésiastique. Il demanda l'habit de St. Benoit à St. Odilon, qui étoit alors à Cluse, & ce saint l'emmena avec lui à Cluny, & lui accorda ce qu'il avoit demandé avec empressement. La réputation de sa sainteté s'étant étendue jusques dans son

Ce favant, né à Salerne, en 1450, de parents nobles, qui lui procurerent une éducation convenable à fa naiffance, embraffa la vie monaftique en l'abbaye de Cave, à l'âge de dix-huit ans, & y mourut en 1495, laiffant de foi un regret général. Il faifoit les délices de fes confreres par les agréments de fon caractere, & celles du public, par les charmes de fes vers & de fa profe. Il avoit l'efprit aifé & délicat, l'imagination vive & brillante, un jugement fûr, avec beaucoup de goût, & ce qui eft fupérieur à tous les talents de l'efprit, il étoit doué des qualités les plus eftimables du cœur, & pénétré des fentiments les plus fenfibles de la religion. Il brûla, dit-on, avant fon décès toutes fes poéfies, de crainte qu'il ne lui fut échappé quelque trait capable de fcandalifer.

ANGILBERT, *ou* ENGILBERT, (*St.*) *abbé de Saint-Riquier en Ponthieu*, *filentiaire & fecrétaire d'état fous Charlemagne* (*a*). Les filentiaires étoient fous

---

pays, le prince de Salerne l'engagea d'y retourner, & lui confia le foin de faire obferver la difcipline monaftique dans tous les monafteres de la ville de Salerne. Mais ce faint homme accoutumé au repos & à la tranquillité, abandonna la ville, & fe retira d'abord fur un côteau qu'on appelloit alors la *Séaêtre*, & aujourd'hui Saint Elie. Il paffa enfuite plus avant dans la montagne, & crut être bien caché en fixant fa demeure au bas d'un rocher affreux, dans une caverne, ou cave, en forme de cellule. Plufieurs perfonnes s'y préfenterent pour vivre fous fa conduite. Il n'en retint que douze. Lorfqu'il fe vit près de mourir, il les avertit que leur nombre s'augmenteroit confidérablement. Sa prophétie s'accomplit peu de temps après fa mort. On fut obligé de bâtir grand nombre d'autres monafteres. Plufieurs plus anciens demanderent à être reçus dans la même congrégation; de forte que l'on comptât 330 églifes de fa dépendance, dont il y avoit fix vingt monafteres, favoir 29 abbayes, & 91 prieurés. Les autres églifes n'étoient que des paroiffes, la plupart defervies par des religieux de cette congrégation. Toutes n'étoient point dans le royaume de Naples, il y en avoit en Sicile, & en plufieurs autres provinces. Le monaftere de Saint-Laurent *in panis Sperna* à Rome, étoit autrefois membre de cette congrégation.

Abbaye du Mont-Réal.

Mais entre tous les monafteres de fa dépendance, il n'y en a point eu de plus confidérable que celui du Mont-Réal en Sicile, fondé par le roi Guillaume II. L'an 1174, il y fit venir des religieux de Cave, & St. Benincafa qui en étoit alors abbé, y en envoya cent. Le monaftere de Mont-Réal fut érigé en archevêché par le pape Lucius III, l'an 1183, & Guillaume, deuxieme abbé, en fut le premier archevêque; mais les religieux Bénédictins y font toujours reftés jufqu'à préfent, & ont tenu lieu de chanoines dans cette cathédrale. L'abbé même en étoit autrefois archevêque, mais la dignité d'archevêque & celle d'archidiacre ont été fécularifées. Le monaftere de Mont-Réal eft préfentement de la congrégation du Mont-Caffin, de même que celui de Cave, duquel le titre abbatial eft uni à l'évêché de la ville de Cave, à deux milles de cette abbaye, dont elle a auffi pris le nom (*).

(*) Ughel, *Ital. facr.*, *tom. VII*, pag. 515. Arnould Wion, *lib. V*. Mabil. *Acta S. O. Bened.*, *fac. 6*, & *annales ejufdem ord.*, *tom. IV*, &c.

(*a*) Cet article, qui n'avoit été qu'indiqué dans le premier volume, eft ici dans toute l'étendue qu'il doit avoir.

les anciens empereurs des perſonnes ſavantes & diſcrétes, deſtinées pour les négociations ſecrétes & délicates; & les ſecrétaires d'état, ceux qui ſignoient & expédioient les ordonnances & dépêches pour les affaires générales de l'empire. Angilbert remplit l'une & l'autre de ces dignités, de ſorte que les anciennes archives contiennent quantité de monuments précieux, décorés de ſon nom. Ce grand perſonnage étoit fils d'un des ſeigneurs de la cour du roi Pépin. Il fut élevé dans le palais de Charlemagne, où, quoiqu'avancé en âge, il fut inſtruit dans les lettres par le célebre Alcuin, qui le nomma *Homere* dans leur chifre de littérature (*a*). Comme Angilbert étoit bien fait, ſage, plein d'eſprit, & réglé dans ſes mœurs, il eut beaucoup de part à la faveur & à la confiance de Charlemagne. Ce monarque le donna d'abord à Pépin, ſon fils, qu'il avoit fait roi d'Italie, & Angilbert fut quelque temps premier miniſtre de ce jeune prince. Lui ayant enſuite fait épouſer ſecrétement Berthe ſa fille, dont il eut Harnin & Nithard l'hiſtorien, il lui donna le gouvernement de la contrée maritime de France, qui eſt entre les rivieres de l'Eſcaut, la Seine, & l'Océan. Angilbert établit ſa réſidence au château de Centule en Ponthieu, où étoit l'abbaye de Saint Riquier, qui donnna depuis le nom à la ville. Etant tombé dangereuſement malade, il fit vœu de ſe faire religieux dans ce monaſtere, s'il revenoit en ſanté. Il accomplit ſa promeſſe du conſentement de ſa femme, qui voua une perpétuelle continence, & prit le voile de moniale. Angilbert embraſſa l'obſervance du cloître avec tant de zele & de ferveur, qu'après la mort de l'abbé Symphorien, il fut mis en ſa place, du conſentement de tous les moines. Son gouvernement fut très-avantageux à l'abbaye, tant au ſpirituel qu'au temporel; mais tandis qu'il ſe croyoit entiérement oublié du monde, Charlemagne non content de le faire ſilentiaire, ou ſecrétaire du cabinet, le fit en outre ſecrétaire d'état, & maître de ſa chapelle, puis l'envoya trois fois à Rome, en qualité d'ambaſſadeur. La premiere, pour y mener Félix d'Urgel, & lui faire abjurer ſon héréſie devant le pape Adrien I. La ſeconde, pour porter au même pontife les objeƈtions faites en France contre les images, avec les livres Carolins. La troiſieme, pour s'aſſurer de la fidélité du peuple Romain, ſous le pape Léon III, & y faire les préſents du prince à l'égliſe de Saint Pierre. Angilbert retourna une quatrieme fois à Rome, en 800, à la ſuite de Charlemagne, qui y fut couronné empereur. Il ſouſcrivit au teſtament de ce potentat, daté de l'an 811, & devoit en être un des exécuteurs; mais la mort l'enleva le 18 Janvier 814 (*b*).

ANTOINE DE LISBONNE, *réformateur des prêtres de l'ordre de Chriſt, ordre de Cîteaux en Portugal.* On ſait que l'ordre de Chriſt fut inſtitué ſelon la regle de St. Benoit, ſous la dépendance de celui de Cîteaux, & que les prêtres de cet ordre militaire faiſoient leur réſidence au monaſtere de Thomar en Portugal.

(*a*) Fleury, Hiſt eccl., tom. IX, pag. 590. (*b*) *Voyez* Hariulf, *Vita Angilb., tom. IV, ſpicilegii, & Anſch. Vita Angilb. in ſæculo 4 Benediƈt.*

Comme leur vie étoit fort relâchée au milieu du 16. siecle, Antoine, de Lisbone, religieux Hieronymitain, ayant été nommé commissaire apostolique pour faire la visite de cette maison, y établit une réforme du consentement du roi, & du nonce apostolique en ce royaume. Tous les clercs de l'ordre de Christ furent obligés de vivre en commun. Dom Antoine fit bâtir un dortoir, un réfectoire, & autres lieux réguliers, & y reçut des novices, auxquels, après l'année de probation, il fit faire les trois vœux solemnels de pauvreté, de chasteté & d'obéissance, & porter un habit monacal avec la croix de l'ordre de Christ sur la poitrine. Lui même fit les vœux, quitta l'ordre de St. Jérôme, & passa à celui de Christ, dressa des statuts, forma de nouveaux réglements, & fut établi prieur de Tomaros, le tout avec la permission du pape Jules III, qui approuva cette réforme à la priere de Jean III, roi de Portugal. Elle s'étendit à plusieurs autres monasteres, & Antoine de Lisbone en obtint la confirmation du pape Pie V, en 1567, par une bulle qui les exemptoit de la jurisdiction de l'abbé d'Alcobace, monastere célebre de l'ordre de Cîteaux en Portugal, & de toutes autres visites, hors celle des visiteurs élus dans les chapitres de cette congrégation, dont le monastere de Thomaros fut chef. En effet, ils ne dépendent que du roi, comme grand-maître de l'ordre de Christ, dont nous parlerons ci-après.

ARCHARD, (*Michel*) *religieux Bernardin.* Ce religieux de l'ordre de Cîteaux, a non-seulement vécu du temps de St. Bernard, mais étoit maître des novices à Clairvaux sous ce saint abbé. Il est auteur de la vie de St. Geslin, hermite, donnée au public par Arnould Raisius, & imprimée à Douay en 1626. Archard florissoit en 1240. C'est ce que nous en dit M. Dupin dans la bibliotheque des auteurs ecclésiastiques du 12. siecle.

ARNOLD (*a*), *premier abbé de Morimond.* Morimond (*b*), abbaye considérable de l'ordre de Cîteaux en Cham-

(*a*) Cet article, qui n'avoit été qu'indiqué dans le premier volume, est ici tel qu'il doit être.

(*b*) Cette abbaye qui est la quatrieme fille de Cîteaux, a pour le moins cent monasteres sous sa dépendance, outre les cinq ordres militaires d'Espagne (*); savoir, de Calatrava, d'Alcantara, de Christ, d'Avis, & de Montesa, qui reconnoissent l'abbé de Morimond pour leur général. Comme nous avons eu occasion de parler des trois premiers de ces ordres, nous observerons ici en passant sur les deux derniers, 1°. que l'ordre d'Avis, aujourd'hui soumis à celui de Calatrava, fut établi en forme de religion militaire, l'an 1162, & eut pour premier grand-maître un prince François, nommé Pierre. Leur habit de religion consistoit en un capuce & un petit scapulaire noirs, faits de maniere qu'ils ne pussent les empêcher de combattre. La couleur & la forme des habillements ordinaires étoient à leur choix; mais il ne devoit point y avoir de dorure dans leurs armes, excepté à leurs épées & à leurs éperons. Ils dormoient avec leurs capuces, mangeoient en commun, & suivoient la regle de St. Benoit, selon l'institut de Cîteaux. Cet ordre possede environ quarante commanderies en Portugal. L'habit de cérémonie de ces chevaliers est un grand manteau blanc, où il y a du côté gauche une croix verte

(*) Moreri, édit. de 1732.

pagne, dans le Baffigny, au diocese de Langres, fut fondée en 1115, par Orri, ou Alderic d'Aigremont, & Adeline son épouse, seigneurs de Choiseul. Son premier abbé fut Arnold, qu'il ne faut pas confondre avec un autre Arnold, auteur d'une vie de Ste. Glossinde, & abbé de Morimond, qui florissoit dans le 14. siecle. Celui dont s'agit en cet article, se signala, tant par ses vertus que par sa connoissance des livres saints de l'un & l'autre testament. On a conservé longtemps à Morimond un commentaire de sa façon sur les épîtres de St. Paul.

Arnould, (*Joseph*) *de la congrégation de Saint-Vannes.* Joseph Arnould, décédé en l'abbaye de ce nom à Metz, le 4 Janvier de l'année 1772, à la fleur de son âge, n'ayant que 43 ans, étoit natif de Rheims, & avoit d'abord embrassé la cléricature séculiere, dans laquelle il possédoit un bénéfice dépendant de la collégiale de Saint-Symphorien de la même ville. Il la quitta pour se faire Bénédictin, & prononça ses vœux à Beaulieu en Argonne, le 14 Octobre 1749. Né avec de belles dispositions pour les sciences, il les cultiva dès sa tendre jeunesse, & y fit des progrès très-rapides. Ceux qu'il continua de faire dans la congrégation méritèrent qu'on lui confiât l'enseignement d'un cours. Aux connoissances de la philosophie, des mathématiques & de la théologie, il réunissoit la musique, la la double éloquence de l'orateur & du rhéteur. Celle de l'orateur parut en divers sermons qu'il prêcha avec succès dans les principales églises de Metz; spécialement en l'oraison funébre de la reine de France, qu'il prononça en 1768 dans la paroisse de Saint Martin, avec un applaudissement général. Enfin, les religieux de Saint-Symphorien de Metz s'étant chargés du college de cette ville, en 1769, Dom Arnould en fut choisi le premier professeur de rhétorique: chaire qu'il remplit avec distinction.

Aubert, (*Dom François*). Dom Aubert étoit de Saint-Calais au diocese du Mans, & avoit fait profession parmi les anciens moines de l'abbaye qui porte le nom de ce saint. Il y possédoit même un office claustral assez considérable, qu'il avoit eu de son oncle. Il embrassa la réforme, & fit profession à Vendôme le 16 de Juin 1644, étant alors âgé

---

fleurdelisée, au pied de laquelle se voient deux oiseaux. Ils ont pour armoiries une tour accompagnée aussi de deux oiseaux; 2°. quant à l'ordre militaire de Montesa, ainsi nommé d'une ville d'Espagne de ce nom, il y fut fondé en 1316, après l'abolition de celui des Templiers (*). Les statuts sont presque semblables à ceux de Calatrava, à la jurisdiction duquel il fut soumis sous celle de l'ordre de Citeaux, de qui dépendoit Calatrava. Le premier grand-maitre de Montesa fut Guillaume Erilli. Il y en eut quatorze de suite, jusqu'au regne de Philippe II, qui s'empara de la grande maitrise. On dispensa les chevaliers de porter l'habit de religieux, pourvu qu'ils portassent, comme ils font, une croix de *gueules plein* sur un habit blanc. Ce ne fut qu'en 1572 que Paul III leur permit de se marier & de tester.

J'oubliois de dire que l'ordre de St. Georges d'Alfama au diocese de Tortose, fondé en 1201, fut uni à celui de Montesa en 1399.

(*) Moreri, édit. de 1732.

de 25 ans, & bachelier de Sorbonne. Il ne tarda pas à être employé : après avoir passé quelques années dans les moindres charges, il fut fait, en 1660, prieur de Saint-Faron de Meaux. De-là il fut envoyé prieur à Vendôme, ensuite abbé de Saint-Allire de Clermont, puis abbé de Saint-Augustin de Limoges.

En ces quatre maisons, il fut en même temps maître des novices. Dans cette importante charge, il fit voir un désintéressement parfait. Etant abbé de Limoges, il reçut avec la communauté un novice qui avoit exercé dans le monde des charges de judicature. Le novice, avant sa profession, pouvoit disposer d'une somme de douze mille écus. Il alla trouver son pere maître, & lui offrit cette somme. Dom Aubert lui répondit : » Mon frere, lorsque nous » vous avons reçu, ç'a été dans l'espé» rance que vous seriez un bon reli» gieux ; c'est tout ce que nous souhai» tons de vous : étant dans le siecle, » vous auriez été obligé par le devoir de » votre charge de faire du bien aux » malheureux ; donnez cet argent à leurs » veuves & aux pauvres «.

Dom Aubert fit une autre action mémorable. On lui dit que c'étoit la coutume d'inviter à dîner les principaux de la ville, aux fêtes de St. Benoit & de St. Augustin. Il demanda combien on invitoit de personnes : on lui répondit que cela pouvoit aller à vingt. Eh bien, dit-il, invitez vingt pauvres, qui ces jours-là viendront avec nous diner au réfectoire. Cette action ayant été divulguée dans la ville, excita l'estime & l'admiration de ceux mêmes à qui l'on avoit préféré les pauvres.

D. Aubert ayant été nommé prieur de Bonne-nouvelle de Rouen, y acquit bientôt la réputation d'un saint. Au retour du chapitre général de 1681, où il avoit été député de la province de Normandie, il fut attaqué d'une maladie qu'il jugea lui-même devoir être la derniere. Il fit à Dieu le sacrifice de sa vie, & avertit lui-même qu'on lui donnât les derniers sacrements. Il les reçut avec une piété admirable. Il avoit souhaité de mourir le jour de St. Jean-Baptiste, pere de tous les solitaires. Dieu exauça ses vœux, l'appellant à lui le 24 de Juin. Il fut regretté de tout le monde dans la ville de Rouen, & sur-tout des personnes de qualité, qui l'estimoient infiniment, & qui prenoient un singulier plaisir dans sa conversation. Il possédoit parfaitement les ouvrages de St. Augustin, dont il avoit fait une lecture assidue. Il avoit commencé un commentaire sur toute l'écriture sainte, tiré principalement des écrits de cet incomparable docteur de l'église.

AUDREN DE KERDREL, (*Dom Jean Maur*). Dom Maur Audren est un des supérieurs de la congrégation qui a eu le plus de zele pour le progrès des bonnes études. Il nâquit à Laudumez au diocese de Léon en Bretagne, d'une famille noble. A l'âge de dix-huit ans, il fit profession dans l'abbaye de Saint-Melaine, le 17 Janvier de l'an 1669. Son mérite l'éleva bientôt à la supériorité. Dans tous les monasteres qu'il gouverna, un de ses premiers soins fut de fournir les bibliotheques de bons livres, lorsqu'il étoit prieur de Landevenec.

M. de Coetlogon, évêque de Quimper, lui proposa de s'appliquer à une nouvelle histoire de Bretagne ; mais ce ne fut qu'après les sollicitations réité-

rées du prélat, qu'il s'y détermina; quand il fut élu prieur de l'abbaye de Redon. Il y rassembla quatre jeunes religieux (*a*) capables de travailler de concert, & avec lesquels il travailla lui-même. Il publia un plan préliminaire de l'ouvrage dans l'écrit intitulé : *Avis au public pour une nouvelle histoire de Bretagne.* » On est assez heureux, dit » l'auteur, pour pouvoir s'assurer de » l'approbation & de l'agrément de sa » Majesté ; ce grand roi ayant eu la » bonté de dire à des personnes de dis» tinction qui lui en ont parlé, qu'il » étoit bien aise qu'on entreprît ce » dessein «.

Le travail des recherches pour l'histoire fini en Bretagne pendant les six ans du gouvernement de Dom Maur Audren à Redon, tous les mémoires & recueils furent transférés au Mans, quand il fut nommé abbé de Saint-Vincent. Il y continua les mêmes soins pour l'embellissement & l'enrichissement de l'histoire de sa province. Il envoya deux de ses religieux dans les monasteres d'Anjou, de Touraine & de Poitou, qui ont des dépendances en Bretagne, afin que l'on n'ignorât rien de ce qui regarde cette grande province. Il restoit encore de voir les archives de Dol & du Mont-Saint-Michel : il y envoya Dom Antoine le Gallois, qui étoit le principal de tous ceux qui s'étoient occupés des recherches. Ce savant religieux, qui étoit chargé de composer l'histoire, & qui en avoit déjà fait les commencements, finit ses jours au Mont-Saint-Michel. D. Alexis Lobineau lui fut substitué, & D. Maur Audren eut la satisfaction de voir paroître, en 1707, la nouvelle histoire de Bretagne, à laquelle il avoit tant contribué.

Ce digne supérieur n'épargna rien pour enrichir la bibliotheque de Saint-Vincent du Mans. Il ne se contenta pas d'y faire entrer les livres rares imprimés en France, il en acheta une multitude publiés dans les pays étrangers. Ayant su que M. Daquin, évêque de Séez, avoit laissé une bibliotheque riche en manuscrits importants, il obtint de M. Turgot, évêque successeur, la permission d'en faire copier un nombre. Etant devenu assistant du pere général en 1714, M. Daguesseau eut la bonté de lui laisser tirer de sa belle bibliotheque des manuscrits rares, pour les faire transcrire. Toutes ces copies doivent se trouver dans les bibliotheques de Saint-Vincent du Mans, & de Saint-Germain-des-Prés.

Dom Maur Audren, qui d'assistant du pere général avoit été nommé au chapitre de 1717 abbé de Saint-Vincent du Mans, proposa dès cette année à M. Daguesseau le dessein d'une nouvelle édition des historiens de France, autrefois donnés par Duchesne. Ce magistrat, protecteur des lettres, goûta ce projet, & fit chez lui une assemblée de savants, auxquels il fit part du dessein proposé par Dom Maur Audren. Toute l'assemblée fut d'avis de recommencer & de continuer la collection de Duchesne,

(*a*) Ces religieux étoient Dom Antoine le Gallois, Dom Alexis Lobineau, Dom Denys Briant & Dom Joseph Rougié, qui pendant plusieurs années firent les recherches dans les chartriers de la province.

suivant le plan qui en seroit dressé par Dom Martene. Enfin, au chapitre général de 1723, le pere Audren fut élu prieur de l'abbaye de Marmoûtier, où il mourut le 7 Avril 1725, après avoir rempli avec honneur plusieurs des premieres places de la congrégation.

AUTON, (*Jean d'*) *prieur de l'Angle.* Angle, en Latin *Angla*, est un bourg de France dans le Poitou, situé sur la riviere d'Anglin, à neuf lieues environ de Poitiers, au levant. Il y a une abbaye de l'ordre de St. Benoit, de laquelle Dom Jean d'Auton fut religieux, puis prieur dans les 15. & 16 siecle. S'étant attaché à la suite du roi Louis XII, en qualité d'historiographe de France, il écrivit en trois volumes in-folio une chronique des gestes de ce prince, depuis l'an 1499, jusqu'en 1508. Cette chronique qui est écrite avec beaucoup d'exactitude & de fidélité, est conservée dans la bibliotheque du roi à Paris, numero 9700; 9701 & 8421. Le premier tome contient ce qui s'est passé en 1499, 1500, & 1501. Le second, ce qui est arrivé en 1502, jusqu'à la fin de 1505. Le troisieme qui ne se trouve plus au rapport du pere le Long, comprenoit les événements de 1506, & de 1507. Théodore Godefroid a publié les quatre premieres années de cette chronique, sous ce titre: *Histoire de Louis XII, & des choses mémorables advenues de son regne ès années* 1499, 1500, 1501, 1502, *tant en France qu'au recouvrement du duché de Milan, en la conquête de Naples & autres lieux;* chez Pacard, à Paris, in-4., 1620. Il avoit mis au jour, cinq ans auparavant, la fin de cet ouvrage, sous le titre d'*Histoire de Louis XII, & des choses mémorables advenues de son regne dès l'an* 1506, *jusqu'en* 1508, in-4., à Paris, chez Pacard, 1515. Des quatre années que Godefroid n'a pas mises en lumiere, l'histoire de l'an 1503 est aussi étendue & curieuse que celle de 1502. Quant aux deux autres, elles ne sont pas si longues, quoiqu'elles le soient autant que le peu de fécondité d'événements dignes de l'attention du lecteur a pu le permettre. L'on y voit des pieces de vers, qui prouvent que ce genre de littérature n'étoit pas étranger à cet écrivain. En général, il entre dans un grand détail, & comme il suivoit toujours le roi, il étoit bien informé de tout ce qui se passoit. On ne dit rien de la mort de Dom Jean d'Auton; mais il y a apparence qu'elle arriva en 1508, où finit sa chronique. Outre les ouvrages dont nous venons de parler, nous avons: *Entrevue de Louis XII, roi de France, & de Ferdinand, roi d'Arragon*, à Savonne, l'an 1507, tirée de Jean d'Auton, donnée au public, avec d'autres pieces, par Théodore Godefroid, in-4., à Paris, 1613, chez Pacard (*a*).

(*a*) Le P. Jacques Le Long, Biblioth. hist. de France.

BADIER, (*D. Jean Etienne*) (*a*). Dom Badier, né à Dol en Bretagne au mois de Mai 1650, se consacra à Dieu par la profession religieuse dans l'abbaye de Saint-Melaine de Rennes, le 12 Août de l'an 1668. Après avoir fait de bonnes études dans la congrégation, il enseigna, avec succès, pendant plusieurs années la philosophie & la théologie dans l'abbaye de Saint-Denys en France. En 1690, il fut nommé prieur de Lehon-sur-Rance, près Dinan en Bretagne. Il gouverna successivement divers autres monasteres plus considérables, jusqu'en l'an 1719 qu'étant prieur de l'abbaye de Corbie, il y mourut le 6 Juillet de la même année.

L'abbé Gervaise, prévôt de Suevre dans l'église collégiale de Saint-Martin de Tours, ayant publié, en François, une vie de ce grand saint, dans laquelle il avoit osé avancer que St. Martin n'avoit jamais été moine, & que les moines n'ont desservi en aucun temps l'église célebre de ce nom. Dom Badier, alors prieur de l'abbaye de Saint-Julien de Tours, entreprit de réfuter ces deux paradoxes historiques, & de faire taire un téméraire, qui, dans les compagnies les plus honorables, parloit de l'état monastique avec autant de mépris que d'ignorance. C'est ce que notre Bénédictin exécuta exactement dans l'ouvrage intitulé : *La sainteté de l'état monastique, où l'on fait l'histoire de l'abbaye de Marmoûtier & de l'église royale de Saint-Martin de Tours, depuis leur fondation jusqu'à notre temps. Pour servir de réponse à la vie de St. Martin, composée par M. l'abbé Gervaise, prévôt de l'église de Saint-Martin. Par D. E. B. P. E. M. B. D. L. C. D. S. M.* (c'est-à-dire, *par Dom Etienne Badier, prêtre & moine Bénédictin de la congrégation de Saint Maur*). A Tours, chez Jean Barthe & H. Michel Duval, 1700, 1 vol. in-12.

Cet ouvrage, écrit avec plus de solidité que d'agrément, est divisé en trois livres. Dans le premier, l'auteur fait voir que l'état monastique a été uni à la cléricature dès son origine, & que les moines, bien loin d'en être exclus, en ont possédé les dignités même les plus éminentes, tant dans l'Orient que dans l'Occident. Dans le second livre il prouve, par les témoignages de Sulpice-Sévere & de Grégoire de Tours, que St. Martin & ses disciples ont été moines. Le P. Badier, dans le troisieme livre, donne un abrégé de l'histoire de l'abbaye de Marmoûtier & de l'église de Saint-Martin de Tours, dont les moines furent en

(*a*) Cet article, qui n'avoit été qu'indiqué dans le premier volume, est ici tel qu'il doit être.

poſſeſſion juſqu'au 7. ſiecle. Comme l'auteur inſiſte beaucoup ſur la perfection de la vie ſolitaire, il a cru pouvoir intituler ſon ouvrage : *La ſainteté de l'état monaſtique*. L'abbé Gervaiſe s'y vit ſi bien refuté, que tout hardi qu'il étoit, il n'oſa pas y répondre.

BALON, (*Pierre*) *de la congrégation de Saint Vannes*. Dom Pierre Bâlon, frere de Dom Nicolas Bâlon, & né comme lui de parents honnêtes à Marville, s'engagea par les les vœux ſolemnels dans la congrégation de Saint Vannes & de Saint Hydulphe, en l'abbaye de Saint-Vincent de Metz, le 28 Mai 1729. Après ſes cours d'études dans leſquels il brilla, on lui confia le porte-feuille, & il enſeigna la rhétorique, la philoſophie & la théologie. Il ſe mit enſuite à la compoſition, & finit ſa carriere au monaſtere de Saint-Urbain, proche Joinville, le 17 Janvier 1759. Outre un ouvrage ſur les ſaints Peres, dont le plan eſt différent de celui de Dom Remy Caillier, & de celui de Dom Bernard Marechal, il a compoſé une hiſtoire des héréſies en 7 ou 8 volumes in-4., qui ſe conſervent manuſcrits en la bibliotheque de Saint-Urbain. La mort l'a empêché de les publier. En voici le titre & le *Proſpectus* :

Hiſtoire dogmatique des héréſies, depuis l'origine de l'Egliſe juſqu'à celle des proteſtants ; où, après un fidelle expoſé de chaque héréſie, l'on fait voir, par une tradition conſtante & non interrompue, que l'Egliſe n'a jamais varié dans les points dogmatiques & de morale qui leur ſont oppoſés. Par un Religieux Bénédictin de la congrégation de St. Vannes.

Prévenir le public ſur l'importance de ce deſſein, ce ſeroit vouloir lui enlever ſon ſuffrage. Le ſeul titre en fait ſentir toute l'utilité. Il nous annonce un ouvrage également nouveau & intéreſſant. Pluſieurs célebres & ſavants auteurs ont déjà travaillé ſur les ſaints Peres (*a*). Ils nous ont donné des écrits ſolides & lumineux. Leurs recherches & leurs travaux ont été récompenſés par d'amples & d'heureux ſuccès. Mais n'étoit-il plus rien à deſirer ? Avoit-on démontré le ridicule des erreurs en y oppoſant les lumieres de la vérité ? Nous avons, il eſt vrai, une hiſtoire des héréſies, abrégée néanmoins & fort ſuperficielle (*b*). Elle expoſe l'erreur ; elle n'y apporte aucun remede. Il reſtoit donc encore à faire connoître, par une tradition ſuivie contre ces erreurs, que l'égliſe n'avoit jamais varié dans les points dogmatiques & de morale. Il falloit mettre ce deſſein dans ſon plein jour ; recueillir le tout de façon à ne rien laiſſer à ſouhaiter à un lecteur. C'eſt ce que nous croyons avoir

(*a*) M. Dupin, Bibliotheque des auteurs eccléſiaſtiques. Le P. Alexandre, Dominicain, Hiſtoire eccléſiaſtique. Dom le Nourry, Bénédictin de St. Maur, Apparat ſur la Bibliotheque des Peres. Dom Caillier, Bénédictin de St. Vannes, Hiſt. des auteurs ſacrés. Dom Maréchal, de la même congrégation, Concordances des Peres, auxquels on peut ajouter M. l'abbé Fleury & M. de Tillemont & quelques autres. (*b*) Par M. Hermant, Hiſtoire des héréſies, &c, en trois volumes, ſeconde édition ; à Rouen, 1718. Elles ſont rapportées par ordre alphabétique.

exécuté dans l'ouvrage que nous lui présentons.

On le commence par l'exposé de chaque hérésie. On comprend, sous ce titre, toutes les hérésies qui n'ont entre elles rien d'essentiellement différent. Elles peuvent varier en la maniere qu'elles rapportent leur perverse doctrine. Les unes l'exposeront d'une façon plus concise; les autres descenderont dans un plus grand détail. Celles-ci y ajouteront quelques nouvelles fables; celles-là se feront remarquer par leurs fécondes inepties & leur ridicule achevé. Toutes ces diversités ne sont qu'apparentes. Elles ne changent point le fond. Les erreurs sont toujours les mêmes. La morale également corrompue. Ainsi elles ne sont proprement qu'une seule & même hérésie inventée par les premiers, adoptée par les seconds, renouvellée & rhabillée par les derniers. Il est donc juste d'en commencer l'histoire par celle de l'hérésiarque, ou de son premier auteur, d'y développer ses opinions, de donner du jour aux réveries qui lui sont propres. Viennent ensuite celles de ses disciples & de ses sectateurs. On remarque ce en quoi ils conviennent avec lui, ce en quoi ils en différent.

L'histoire d'une hérésie ainsi conduite à son terme, on en récapitule les erreurs, soit contre le dogme, soit contre la morale. Ces erreurs ainsi dévoilées, on leur oppose la vérité. N'est-il pas agréable, n'est-il point consolant, après avoir erré dans les ténebres, d'appercevoir & de jouir de la lumiere? Et que serviroit à un voyageur de connoître les sentiers périlleux, s'il ignoroit ceux qu'il peut suivre sans danger? On puise cette vérité dans les sources pures & intarissables de la tradition. Chaque siecle nous en fournit les monuments. Ils sont en grand nombre; les ouvrages des saints Peres, les écrits des souverains pontifes, les conciles généraux & particuliers, & les autres auteurs ecclésiastiques: toutes ces respectables autorités sont les armes dont nous nous servons pour combattre ces erreurs. Nous conduisons cette chaîne de tradition jusqu'au saint concile de Trente. Autant de siecles, autant d'articles différents. C'est le moyen de ne point trop fatiguer un lecteur. Il faut lui donner le loisir de se réposer & de réfléchir. Cette différence d'articles n'est que dans le nombre. Ils concourent tous unanimement à démontrer l'uniformité de la doctrine de l'église contre ces erreurs. Ils prouvent invinciblement qu'elle n'a jamais varié ni dans le dogme, ni dans la morale.

Cet ouvrage contient donc deux parties; l'histoire & le dogme. C'est ce qui nous lui a fait donner le titre qu'il porte. On s'étudie à le remplir fidellement. On porte l'exactitude jusques au dernier scrupule. Nous ne nous en rapportons point là dessus aux auteurs particuliers qui en ont parlé. Pour être entiérement certain, il faut voir & vérifier par soi-même. Agir de la sorte, c'est fermer la bouche aux plus séveres critiques & aux hérétiques les plus difficiles. On leur ôte encore toute autre prise, en ne se servant d'aucune autorité fausse ou douteuse. Les passages que l'on rapporte sont clairs & décisifs. En est-il qui souffrent quelque difficultés? On en renvoit l'éclaircissement dans les notes.

C'est dans ces mêmes notes que l'on donne les preuves des faits historiques controversés

controversés. On le fait néanmoins avec prudence & avec précaution. Les peres, de qui nous tirons l'histoire des premieres hérésies, ne sont-ils point d'accord ? Le poids ne penche-t-il pas d'un côté plus que de l'autre ? Alors on n'embrasse point de sentiment dans le corps de l'ouvrage. On se contente de rapporter dans les notes leurs pensées sur ce sujet. Reste au lecteur à les peser, à les examiner, à en faire choix.

Ces notes sont au bas des pages. Trop éloignées, elles embarrassent. Ce seroit se gêner que d'y recourir. Tout lecteur n'aime point cette espece de gêne. Trop fréquentes, elles dégoûtent. On est rebuté d'interrompre si souvent le fil du discours. Nous n'en faisons, en conséquence, que lorsqu'il n'est ni possible, ni raisonnable de s'en dispenser. Il faut quelquefois éclaircir le texte, débrouiller des obscurités qui font peine. D'autrefois on est obligé d'avertir qu'un auteur s'est trompé. Alors ces notes sont courtes, claires néanmoins, & toujours dans les termes de l'honnêteté. On tâche de l'excuser autant qu'il est possible. Une critique chagrine & hautaine peut-elle faire du bien ? Elle montre les fautes; elle ne les corrige point.

Nous mettons aussi au bas des pages les citations. Elles sont fréquentes & en grand nombre. En ce cas, les mettre à la marge, c'eût été la surcharger, la défigurer. Il eût fallu les abréger. Il eût donc fallu aussi en donner la clef au lecteur. Nouvel embarras pour lui. Nous marquons les éditions d'où elles sont tirées. Une fois marquées, elles continuent, à moins que l'on n'avertisse du contraire. Les citations sont simples, sans passage de l'auteur, lorsqu'il ne s'agit que de l'histoire. On en rapporte les paroles quand il y a difficulté. Dans la réfutation des erreurs, on les cite pour l'ordinaire en Latin; & en Grec, quand le sujet l'exige.

En rapportant ainsi ces passages, on soulage doublement le lecteur. On l'exempte de recourir aux sources, lors sur-tout qu'il est hors d'état de le faire; & on lui présente, sous un seul point de vue, une tradition suivie sur le dogme & sur la morale. Dans le corps de l'ouvrage on a donné, autant qu'il a été possible, une liaison naturelle à ces passages. Pour y mieux réussir, on n'a pas toujours suivi l'époque précise des auteurs. S'y asservir trop scrupuleusement, c'eût été s'exposer à rendre cette matiere désagréable, elle est déjà assez seche de sa nature; propre par conséquent à lasser l'attention. Quel fruit peut-on tirer d'un ouvrage qui va toujours du même pas; où il n'est aucune diversité; où la même chose est continuellement rebattue, quoiqu'en termes différents ? L'article de la tradition est trop intéressant; c'est l'essentiel de notre entreprise. Aussi avons-nous quelque sujet de croire l'avoir traité d'une maniere utile.

On y soutient l'attention par divers faits historiques qui y ont rapport. Ce sont ces mêmes erreurs renouvellées; ce sont des conciles assemblés pour les anathématiser; ce sont des conférences tenues; ce sont des commissions données sur le même sujet par les souverains pontifes. Presque chaque siecle fournit ces nouvelles matieres, & conséquemment autant d'articles agréables par leur diversité. Une autre raison ne les rend ni moins utiles, ni

moins curieux. Ce sera un ou plusieurs passages d'un Saint Pere, &c, qui formeront quelques difficultés. Ils paroîtront favoriser l'erreur. Nouvelle discussion, nouveau sujet d'attention. Alors, ou il y a réalité dans le fait, & on prouve dans les termes de la modération la plus respectueuse que ces brillantes lumieres ont souffert quelque éclipse (*a*); ou les passages ne doivent point être pris dans le sens qu'on leur prête, & on le fait voir par plusieurs endroits clairs & précis des ouvrages du même Pere, &c.

Dans ces sortes de difficultés, les paroles d'un écrivain ecclésiastique ne disent point toujours ce qu'elles semblent signifier. Il est des regles à observer dans cette matiere; le temps, l'occasion, & les personnes contre lesquelles il écrit. Dans les premiers siecles de l'église, on pensoit sur la doctrine comme l'on a pensé & comme l'on pense dans les derniers. La doctrine a toujours été la même; elle n'a jamais varié. La différence ne consiste que dans la diversité des expressions. La philosophie Platonicienne étoit alors la plus suivie. Est-il surprenant que des auteurs élevés dans cette méthode symbolique, dans cette maniere d'envelopper la vérité sous des termes mystérieux, le fassent sentir de temps en temps dans leurs écrits? On ne se défait point facilement des impressions reçues dans la jeunesse: il est rare que l'on n'en conserve quelques restes. Plusieurs erreurs ne s'étoient point encore manifestées; on n'étoit point obligé de les prévoir. On parloit, on écrivoit dans la primitive simplicité; on n'étoit pas sur ses gardes. Ainsi les expressions n'étoient ni aussi correctes, ni aussi exactes qu'elles le furent après la naissance de ces héréfies (*b*).

Dans un traité de morale, dans des instructions populaires, un Pere ne parlera souvent du dogme qu'en passant; il n'en parlera point aussi clairement que dans un ouvrage dogmatique. De là la source des difficultés. Elles s'évanouissent bientôt quand on est de bonne foi. Faites distinction des traités; prenez le point de vue de votre auteur; considérez contre qui il écrit. L'ardeur de la dispute le porte-t-elle dans un excès opposé? Lui échape-t-il alors quelques termes, quelques pensées qui vous paroissent peu châtiés, qui, à ce qu'il vous semble, donnent atteinte à un autre dogme? Imputez-le uniquement à son zele; ce n'est point son sentiment; ce n'est point celui de l'église. Ailleurs il vous le développera, il vous le fera connoître; ayez-y recours; toutes vos peines se dissiperont.

Avec ces regles, la plupart des difficultés s'applanissent. Nous croyons les avoir observées. Quelle lumiere & quelle facilité ne nous ont-elles point

---

(*a*) *Hæc autem scandala sic habenda mihi videntur, sicut ipsorum quoque cœli luminarium defectus, quæ licet splendoris sui detrimenta non nunquam sustineant, non tamen amittunt luminaria esse quod sunt.* Facundus d'Hermiane, liv. VI, chap. V. Biblioth. des Peres de Lyon, tom. X, pag. 52, col. 2. & pag. 53, col. 1.

(*b*) *Nec pro his quoque, quæ, necdum ex orto Nestorio, secura simplicitas loquebatur, ejus* (*Eustatii*) *est anathematizanda doctrina.* Facundus d'Hermiane, liv. XI & chap. I. *Ibid*, pag. 91, part. I.

apporté ? Mais ne nous en sommes-nous point écartés ? Les avons-nous toujours suivi exactement ? Avons-nous enfin réussi & rempli notre dessein ? S'en flatter, ce seroit témérité & présomption. C'est au public à en juger. Nous recevrons avec plaisir, & nous profiterons avec reconnoissance des avis & des lumieres que les savants voudront bien nous communiquer sur cette importante matiere.

BARBATO, (*Dom*) *religieux du Mont-Vierge.* Le monastere du Mont-Vierge, au royaume de Naples, doit son établissement à St. Guillaume de Verceil en Piémont, qui en jetta les fondements l'an 1119, sous le pontificat de Calixte, qui l'approuva. Ce monastere devint bientôt chef d'une congrégation considérable répandue dans le royaume de Naples & dans la Sicile, sous la regle de St. Benoit, tant pour les hommes que pour les filles.

Cet ordre, devenu puissant en richesses, & brillant en immunités & en privileges, se soutint long-temps, mais s'étant enfin relâché, & la discorde s'étant emparée des esprits, il fut à deux doigts de sa perte, jusques vers l'an 1564, que Dom *Barbato Ferrato della Candida*, dont il s'agit en cet article, en fut fait vicaire-général. Ce religieux, persuadé que pour rendre à son institut son ancienne célébrité, il falloit commencer par y rétablir les sciences, érigea un séminaire au Mont-Vierge, ordonna qu'on y suivît les cours, en dressa & prescrivit les regles d'exécution, qui furent couronnés du succès. De cette école sortirent de très-habiles gens, qui se rendirent récommandables dans l'ordre par leur science & leur piété. C'est ce qui a frayé la voie à la réforme générale qui a été introduite en 1611. Ces religieux n'ont plus d'établissements en Sicile. Ils ne s'étendent que dans le royaume de Naples & dans l'état ecclésiastique, où ils possédent une cinquantaine de monasteres.

Le général de cet ordre est triennal & abbé du Mont-Vierge : il se qualifie seigneur spirituel & temporel de Mercugliano, Spedaletto, & de toutes les terres qui dépendent de son abbaye. Il se sert d'ornements pontificaux, & donne les ordres mineurs, non-seulement à ses religieux, mais encore aux clercs séculiers qui demeurent dans les terres de sa dépendance. Le Mont-Vierge, anciennement nommé *le Mont-Virgilien*, parce, dit-on, que Virgile y a fait quelque séjour, est fort élevé, & couvert de neiges en tout temps. L'abbaye n'est pas bâtie au sommet, mais au milieu de la montagne. Elle est très-magnifique & d'une immense étendue. Il y a toujours au moins cent religieux, habillés, à peu près, comme tous les autres Bénédictins, excepté la couleur qui est blanche. A quatre milles au dessous du grand monastere, est celui de l'infirmerie, qui est aussi très-beau, & dont la situation est agréable, & abonde en toutes les choses nécessaires à la vie. Un fait qu'on rapporte de cette montagne, qu'on ne croiroit pas si tous les historiens ne l'attestoient, c'est qu'on n'y peut porter, sans inconvénients physiques, ni viande, ni œufs, ni fromage, pas de suif de chandelle, ni graisse quelconque. Il est d'expérience, attestée par acte même juridique, que si quelqu'un entreprend d'y en porter, soit par ignorance, soit par curiosité, l'on voit tout-à-coup l'air

s'obſcurcir; il s'éleve des tempêtes & de furieux orages, mêlés d'éclairs, de foudre, de tonnerre, qui menacent la tête du porteur (*a*).

BARDON, (*St.*) *moine de l'abbaye de Fulde* (*b*). L'abbaye de Fulde, plus célebre dans l'antiquité par les grands perſonnages qu'elle a produits, que par la ſplendeur temporelle dont elle jouit, compta, dans le 11. ſiecle, entre ſes enfants, St. Bardon, archevêque de Mayence. Il étoit noble, & ayant fait ſes études dans le monaſtere de Fulde, ſous l'abbé Archambaud, il il y embraſſa l'état monaſtique. Comme il liſoit continuellement le paſtoral de St. Grégoire, ſes confreres lui en demanderent la raiſon, & il répondit en riant: Peut-être viendra-t-il quelque jour un roi, qui, ne trouvant perſonne qui veuille être évêque, ſera aſſez ſimple pour me donner un évêché. En effet, l'empereur Conrad, de l'épouſe duquel Bardon étoit parent, lui fit avoir le ſiege de Mayence, & il fut ſacré le 29 Juin 1031, étant âgé de 50 ans environ. L'empereur célébra, cette année, la fête de Noël à Goslar; Bardon s'y trouva, & ſuivant la prérogative de ſa dignité, il officia le jour de la fête. Il prêcha en peu de mots après l'évangile; & pluſieurs, mal ſatisfaits de ſon ſermon, murmuroient de ce qu'on avoit choiſi un moine pour remplir une ſi grande place. L'empereur même ſe repentoit de l'y avoir mis. Le lendemain, jour de St. Etienne, Thiery, évêque de Metz, célébra la meſſe, & fit un ſermon qui fut loué de tout le monde. C'eſt là, diſoit-on, un évêque. Bardon officia de nouveau, le jour de la ſaint-Etienne, & fit un diſcours qui fut admiré, & fit fondre en larmes tout l'auditoire. L'auteur de ſa vie a eu ſoin de le conſerver. Quand il vint ſe mettre à table avec l'empereur, ſuivant la coutume, le monarque lui dit: C'eſt aujourd'hui Noël pour moi, nos envieux ſont confondus, & il le fit laver le premier; mais l'archevêque ne fut pas plus touché des louanges de ce jour que du mépris du jour précédent.

(*a*) Sylveſtre Maurol. *Mare Oceanum, di tutte gle relig. lib. II.* Thomas à Coſto, *ſtoria del ſagratiſs, Luogo di*) *Monte-Vergine.* Giacomo Jordano, *Chronic. di Monte-Vergine.* Félix Renda, & Jacom. Jordano, *Vita Sti. Guillelmi. Bullarium Romanum.* Baillet, Vies des Saints. Mémoires envoyés par les religieux de cet ordre de leur maiſon de Sainte-Agathe à Rome, &c.

(*b*) Dans l'empire d'Allemagne on diſtingue les abbayes les plus illuſtres, en ſingulieres & en collégiales. Les premieres ſont celles dont les abbés ſont princes ſouverains de l'empire. L'abbé de Fulde, qui eſt auſſi chancelier de l'impératrice, eſt le plus conſidérable, & comme le primat des abbés de la nation Germanique: de maniere que dans les dietes de l'empire, il a pluſieurs fois diſputé le rang à l'évêque d'Hildesheim, & même à l'archevêque de Cologne. Depuis, on a pris un expédient pour faire ceſſer ces ſortes de diſputes, en plaçant l'abbé de Fulde dans les dietes, au bas du trône de l'empereur. Ces abbayes ſingulieres d'Allemagne ſont au nombre d'onze, ſavoir: *Fulde*, *Kempten*, *Saint-Gal*, *Ellwangen*, *Bergreſgaden*, *Corvey*, ou *Corbie la Neuve*, *Pruym*, *Stavelot*, *Weiſſembourg ſéculariſée en* 1545. *Luterbourg*, *Morbac ſéculariſée de nos jours. Saint-Emmeramn de Ratisbonne.*

Abbayes collégiales.

On appelle collégiales celles dont les abbés ſont, ſans être princes, du college des prin-

Il retourna à son diocese, & le gouverna vingt ans avec tant d'édification & de soin, qu'il est honoré comme saint (*a*).

BARDUS, (*Jérôme*) *religieux Camaldule.* On nomme chroniques, *chronica*, *chronicorum* des recueils qui marquent avec simplicité le temps précis auquel les actions qu'elles rapportent ont été faites. Celles qui sont exactes, sans fables & sans fourures, sont des sources précieuses dont les historiens font grand cas. Dom Jérôme Bardus, de Florence, religieux Camaldule (*b*), qui vivoit

---

ces de l'empire, y ont droit de séance, y sont admis en qualité de membres immédiats de l'empire, comme possédants des fiefs qui en relevent immédiatement, & jouissent du droit de voix délibérative & décisive dans les dietes ou assemblées générales de la nation. Les abbayes de ce rang sont: *Salamonsweyer*, *Schussenriedt*, *Peterhausten*, *Zuysalten*, *Marchtal*, *Saint-Peter*, *Usperg*, *Quedlimbourg*, *Essen*, *Henvorden*, *Andelaw*.

Outre ces abbayes d'hommes qui sont collégiales, il y en a quinze de femmes, qui jouissent du même droit, mais qui l'exercent par leurs députés dans les dietes. En voici les noms selon l'ordre où elles se trouvent dans Imhoff, en sa notice des princes de l'empire, livre 5, chapitre 29: *Essenden*, *Buchanaw*, *Quedlimbourg*, *Andlaw*, *Lindaw*, *Herford*, *Gerenrod*, *Ratisbonne*, 2 *Alb. Bortscheid*, *Gandersheim*, *Heggenbach*, *Gutenzel*, *Roten-Munster*, *Baindt*.

L'abbaye de Lindaw & les quatre dernieres sont du banc des prélats de Souabe, les dix autres sont des cercles du Rhin. Nous avons omis dans ces listes les monasteres, soit d'hommes soit de femmes, qui ont été ajoutés aux états de quelques princes, telle qu'Hirfeld, maison de Bénédictins, cédée avec le titre de principauté à la maison de Hesse-Cassel par le traité de Munster (*).

(*) Otton Mencken, dans ses notes sur Hormins.

Les abbayes les plus distinguées d'Allemagne, après celles dont nous venons de parler, sont les impériales, comme Saint-Maximin de Treves, qui sont exemptes des jurisdictions d'évêques, sont soumises immédiatement au saint siege & à l'empereur, & ne dépendent que du premier, quant au spirituel, & du second, en ce qui regarde le temporel.

(*a*) *Voyez* sa vie & son discours dans le 6. siecle Bénédictin.

(*b*) Camaldoli, ordre religieux, fut fondé par St. Romuald sur la fin du 10. siecle. Ce saint donna à ses moines la regle de St. Benoit avec quelques constitutions particulieres, & un habit blanc. Il étoit de Ravenne en Italie, & d'une maison illustre; mais il le devint bien davantage par sa sainteté. Ayant rencontré dans les Monts Appenins près d'Arrezzo une affreuse solitude dite *Campo-Maldoli*, peut-être du nom de celui à qui la terre appartenoit. Il commença, vers l'an 1009, à y bâtir le célebre monastere qui a donné le nom à tout l'ordre. Ce monastere est dans la Romagne de l'état de Florence, au deça de l'Arne, & il y a un petit bourg qui porte ce nom à trente milles de Florence au levant, & à quinze de Sarsana. La congrégation des hermites de St. Romuald, ou du Mont de la Couronne (*), est une branche de celle de Camaldoli, avec laquelle elle fit une union en 1532. Paul Justinien de Venise commença son établissement en 1520. Le principal monastere de cette congrégation est dans l'Apennin, en un lieu nommé *le Mont de la Couronne*, à dix milles de Pérouse, dont l'église fut dédiée au Sauveur du monde l'an 1555. Il y a en France une congrégation de Camaldules, sous le nom de Notre-Dame de consolation, gouvernée par un majeur ou général de Camaldules. Elle a un monastere auprès de Gros-Bois, à quatre lieues ou environ de Paris. Un de leurs statuts porte que leurs maisons seront éloignées au moins de cinq lieues des grandes villes (**).

(*) Congrégation de Mont-Couronne. (**) Pierre de Damien, *in vita Sti. Romuald.* Boronius, *in annal.* & *Mart.* Raimaldi, Spon, Baudran, *Dict. geogr.* Corneille, *Dict. geogr.* Baillet, Typographie des Saints.

fur la fin du 16. fiecle, en a écrit une de ce mérite. Elle finit en 1580, temps à peu près auquel l'auteur termina fa carriere.

Barriere, (*Jean de la*) *inftituteur des Feuillants.* Ce pieux & faint perfonnage eft auteur des conftitutions, réglements & ftatuts qui conftituent la réforme de l'ordre de Cîteaux, connue fous le nom de Feuillant. Il nâquit à Saint-Seré en Querci, & fut nommé abbé commendataire de l'abbaye de Feuillant, ordre de Cîteaux, dans le haut-Languedoc, à fix lieues de Touloufe, au midi. Sa premiere penfée étant de faire revivre l'efprit primitif de l'ordre en fon monaftere, il en prit l'habit, chercha des hommes qui vouluffent le feconder, & forma la congrégation, qui a pris le nom de fon abbaye (*a*). La ferveur de cette réforme croiffoit chaque jour, & pratiquoit, dit-on, les auftérités les plus fingulieres, lorfque tout-à-coup Barriere eut la douleur de voir un grand nombre de fes religieux infectés du poifon de la ligue, & foulevés contre lui. Ces fanatiques obtinrent de Sixte V la permiffion de convoquer un chapitre général à Rome. Le pape y députa le procureur-général des Freres-Prêcheurs. Cet homme, plus zélé que prudent, fufpendit Jean de la Barriere de l'adminiftration de fon abbaye, pour avoir fait fon devoir, en ne fe revoltant point contre fon légitime fouverain. On lui défendit de dire la meffe, & on lui donna la ville de Rome pour prifon. Clément VIII, inftruit de cette injuftice par le cardinal Bellarmin, défendit au Jacobin, qui avoit été fon juge, de jamais paroître en fa préfence, & fit abfoudre Barriere. Ce fage pontife voulut le retenir à Rome, où il mourut, l'an 1600, en odeur de fainteté, entre les bras du cardinal d'Offat, fon ami.

Bastide, (*Philippe*) (*b*). D. Baftide étoit natif de Saint-Benoit du Sault au diocefe de Bourges. Il fit profeffion en l'abbaye de la Sainte-Trinité de Vendôme, le 18 Mai 1643, en la vingt-troifieme année de fon âge. Il fut fucceffivement prieur de Saint-Nicaife de Reims, de Corbie, & d'autres monafteres, où il fit obferver, aimer & refpecter la difcipline réguliere, tant par fon exemple que par fes exhortations. Son attrait pour l'étude & pour l'état de fimple religieux particulier, lui fi-

---

(*a*) L'inftitut des Feuillants formé par Jean de la Barriere, fut approuvé par Sixte V en 1585. Clément VIII & Paul V lui accorderent des fupérieurs particuliers. Le roi Henri III fonda à Paris au fauxbourg Saint-Honoré un couvent pour cette congrégation, qui eft auffi nommé de Saint-Bernard de la pénitence, & dont l'abbaye de Feuillants eft chef-d'ordre en France. En 1630, Urbain VIII fépara les maifons d'Italie de celles de ce royaume, & ordonna que chaque corps ainfi féparé, feroit gouverné par un général particulier. Cependant les François ont retenu le couvent de Florence, & ont un hofpice à Rome. Les Feuillants d'Italie ont obtenu la permiffion de fe chauffer dès 1670. On les appelle *Réformés de St. Bernard.* Ceux de France n'ont que 24 monafteres, avec quelques hofpices, & il n'y a que deux maifons de Feuillantines : une à Paris, l'autre à Touloufe.

(*b*) Cet article, qui n'avoit été qu'indiqué dans le premier volume, eft ici dans toute l'étendue qu'il doit avoir.

rent demander sa décharge de la supériorité. Il l'obtint, & ne pensa plus qu'à l'éternité. Une longue & douloureuse maladie qu'il souffrit avec beaucoup de patience, termina sa carriere à l'âge de 71 ans. Il mourut dans l'abbaye de Saint-Denys en France, le 23 Octobre de l'an 1690.

1. Le P. le Cointe, de l'oratoire, non content d'avoir voulu enlever à l'ordre de St. Benoit plusieurs saints incontestables, avoit prétendu prouver dans le quatrieme tome de ses annales que la regle de St. Benoit n'avoit point été observée dans les Gaules avant la fin du 8. siecle. Dom Bastide réfuta le savant analiste, par l'ouvrage intitulé : *De antiqua ordinis sancti Benedicti intra Gallias propagatione dissertatio. Auctore Domno Philippo Bastide, congregationis S. Mauri monacho Benedictino. Parisiis*, 1672, in-4. Cette dissertation fut bien reçue des savants, comme l'atteste D. Mabillon ; elle fut tellement de son goût, qu'il la fit réimprimer toute entiere à la fin de la seconde partie du troisieme siecle Bénédictin.

2. Le P. le Cointe répondit à cet écrit dans le cinquieme tome de ses annales. C'est ce qui engagea Dom Bastide à publier un nouveau livre intitulé : *De ordinis S. Benedicti Gallicana propagatione liber unus, in quo regulæ Benedictinæ per Gallias omnes progressus sæculis septimo, octavo & nono explicantur. Auctore Domno Philippo Bastide. Autissidiori apud Franciscum Garnier*, 1683, 1 vol. in-4. Ce livre est dédié à M. Colbert, évêque d'Auxerre. L'auteur prétend que la regle de St. Benoit fit du progrès dans l'Occident, du vivant même de ce saint patriarche des moines ; que St. Grégoire le grand voulut que cette regle fut observée partout où l'on parloit la langue Latine ; que cette regle éclipsa toutes les autres, & qu'elle fut appellée la regle sainte par excellence, & la regle des moines par les papes St. Grégoire le grand & Boniface IV ; que plusieurs moines, même avant St. Maur, avoient établi en France des monasteres de cet institut, comme St. Léobard, qu'on croit avoir été disciple de St. Benoit, St. Martin de Vertou au diocese de Nantes, & quelques autres ; qu'après l'arrivée de St. Maur en France, les monasteres s'y multiplierent, & qu'après sa mort la regle que fit observer St. Colomban est la même que celle de St. Benoit ; que par la regle des saints Peres on a toujours entendu les regles de ces deux saints instituteurs, & que ce terme étoit en usage dans ce sens à Fontenelle, aujourd'hui Saint-Vandrille, à Hautvilliers, & chez les religieuses de Notre-Dame de Soissons.

3. Dom Bastide a joint à cet ouvrage une dissertation, où il prouve l'usage constant de faire souscrire postérieurement les privileges, les diplômes & les chartes par des évêques & d'autres personnes absentes au temps de la date de ces actes. Il releve en même temps l'erreur du P. le Cointe, qui s'étoit imaginé que ces souscriptions faites en différents temps rendoient suspectes les pieces où elles se trouvoient. Le privilege de Corbie, de l'an 662, lui paroissoit douteux en ce que plusieurs prélats, qui ne sont pas nommés au commencement du privilege, ont néanmoins souscrit à la fin ; ce qu'ils firent l'année suivante, lorsqu'on fit la dédicace de l'église de Corbie. Dom Bastide réfute le P. le Cointe par divers

exemples qui ne laissent pas lieu à la replique. Aussi cette dispute finit-elle sans que le P. le Cointe entreprît de répondre à son adversaire.

Dans la préface de l'ouvrage dont nous venons de parler, Dom Philippe Bastide donne lui-même le catalogue des écrits de sa composition qui n'ont point été imprimés. Les voici : 1. *De decimis & earum origine apud Judæos, gentiles & christianos.* 2. *De organis è monachorum oratoriis elimandis.* 3. *De laude perenni in monasteriis.* 4. *De jure ac potestate monachorum in conferendis beneficiis cum abbatibus, vel iis extinctis, sede abbatiali vacante.* 5. *De causa disciplinæ regularis inclidationis apud Benedictinos.* 6. *De privilegiis laïcorum, monachorum & clericorum.* 7. *De advocatorum & defensorum monasteriorum origine.* 8. *De advocatorum & defensorum in monachos odio, & de prædiorum occupatione.* 9. *De discrimine inter doctrinam S. Thomæ & recentiorum S. Augustini discipulorum.* 10. Défense de la congrégation de Saint-Maur.

Le P. Bastide avoit de l'érudition; mais son zele pour son ordre n'étoit pas toujours réglé. Il présenta requête au chapitre général de 1677 contre D. Mabillon, qui, dans les actes des saints de l'ordre de St. Benoit, en avoit retranché plusieurs qui n'avoient point été Bénédictins. Dom Bastide qui pensoit le contraire, exigeoit que le pere Mabillon se retractât. Mais la vérité ne permit pas qu'on eût pour lui une pareille complaisance.

BASTIDE, (*D. Marc*) (*a*) naquit à Saint-Benoit du Sault en Berry d'une des plus honorables familles de la ville & de la province. Il fit profession à Saint-Augustin de Limoges, le 21 Avril 1626, à l'âge de 19 ans. Etant encore écolier en théologie sous le R. P. D. Jean Harel, il fut jugé capable de la direction des nouveaux profès : emploi dont il s'acquitta si parfaitement, que le chapitre général de 1636 le lui continua en le nommant prieur de Brantôme. En 1639, il fut fait abbé de Saint-Augustin de Limoges, & maître des novices. Sous un si digne supérieur la communauté étoit une image du paradis, la régularité y étoit observée avec tant d'exactitude, & l'office divin célébré avec tant de majesté, que M. de la Fayette, évêque de Limoges, se faisoit un plaisir d'y assister, & d'y inviter les personnes de qualité qui le venoient voir.

En 1645, Dom Bastide fut visiteur de la province de Chezal-Benoit, & en 1648 de Normandie. En 1651, il fut fait prieur de Fécamp, & six ans après visiteur de France, & ensuite prieur de Saint-Remi de Reims, où il fit admirer sa vertu, comme il avoit fait par-tout. Après avoir dignement exercé tous ces différents emplois, il fut élu, en 1666, assistant du R. P. général, qui le chargea de la conduite des religieux étrangers qui venoient à Paris pour leurs affaires. Il leur faisoit la conférence tous les dimanches, & tâchoit de les entretenir dans les sentiments de piété & de ferveur. Allant de Paris à Saint-Denys à pied, dans le

(*a*) Cet article, qui n'avoit été qu'indiqué dans le premier volume, est ici tel qu'il doit être.

temps

temps d'une chaleur extraordinaire, il fut faisi d'une fievre violente, dont il mourut en baifant fon crucifix, le 7 Mai 1668.

Ses grandes occupations ne l'ont pas empêché de compofer plufieurs ouvrages fpirituels, favoir:

1. Traité de la maniere d'élever les novices, & plufieurs opufcules à leur ufage.

2. Méditations fur la regle de St. Benoit.

3. Méditations fur la paffion de notre Seigneur.

4. Méditations fur les quatre évangiles en forme de concordance.

5. Méditations pour des exercices de dix jours.

6. Le carême Bénédictin, qui renferme les exercices de la vie purgative, illuminative & unitive, felon l'efprit de St. Benoit.

7. Traité de l'efprit de la congrégation de Saint-Maur.

Beaucousin, (*D. Jean*) (*a*) natif de Rouen, brilla dans fes premieres études, qu'il fit au college des Jéfuites de cette ville. A l'âge de dix-neuf ans il fe retira dans l'abbaye de Jumieges, où, après fon noviciat, il fit profeffion le 13 Septembre 1712. Lorfqu'il faifoit fes cours de philofophie & de théologie à Caen, fous Dom Guillaume de Launay, il compofa deux pieces latines, qui remporterent, en 1716 & 1717, le prix établi dans l'académie pour l'*Imaculée conception*. La premiere eft une ode de quarante-fept vers ïambiques, dont l'allufion eft prife du paffage d'Efther: *Non morieris, non enim pro te lex inftituta eft.* La feconde eft une épigramme de vingt-neuf vers hexamétres, dont l'idée a pour fondement l'heureufe confervation du feu roi Louis XV, feul de toute la race du grand dauphin, fils de Louis XIV, qui ait regné.

Lorfque Dom Beaucoufin demeuroit dans l'abbaye de Saint-Taurin d'Évreux, il publia cinq hymnes de fa compofition fous titre: *Divo Taurino Ebrocenfium apoftolo hymnos confecrat Domnus Joannes Beaucoufin Presbyter & monachus Benedictinus regalis abbatiæ Sancti Taurini Ebroicenfis, è congregatione Sancti-Mauri. Ebroicis, apud Joannem Malaffis*, 1720. M. le Normant, évêque d'Évreux, approuva ces hymnes, en loua l'élégance, permit de les imprimer & de les chanter dans fon diocefe. Mais la critique qu'on en fit, quelques années après, les fit tomber. Dom Beaucoufin eft encore auteur des hymnes qu'on chante dans l'abbaye du Bec, en l'honneur de St. Anfelme. Les fupérieurs envoyerent notre poëte latin à Tiron dans le Perche, pour enfeigner la rhétorique dans le college de cette abbaye. Il y mourut à la fleur de fon âge, le 30 Juin 1723. Le fond de cet article a été obligeamment communiqué par M. Beaucoufin, avocat au parlement, qui ne tient à notre confrere que par la conformité de nom.

Beaugendre, (*D. Antoine*) (*b*). Le P. Beaugendre, originaire de Caudebec

(*a*) (*b*) Additions aux articles du premier volume.

en Normandie, naquit à Paris au mois de Septembre 1628. Il embrassa la réforme de Saint-Maur en 1646, & fit profession en l'abbaye de Vendôme, le 12 Septembre de l'an 1647, à l'âge de 19 ans. Après avoir prêché avec applaudissement en plusieurs lieux célebres, les supérieurs le nommerent, en 1669, premier prieur réformé de l'abbaye de Saint-Pierre sur Dive. Il trouva dans ce monastere une pauvreté si extrême, qu'il n'y avoit, pour toute bibliotheque, qu'un Saint Bernard en lettres gothiques. Dom Beaugendre & ses religieux, depuis le matin jusqu'au soir, s'occupoient à travailler soit au jardin, soit à rendre le monastere logeable. L'ignorance dans le pays, étoit si grande, qu'un maître d'école qui, par sa profession, devoit instruire les petits enfants, ne savoit pas lui-même les éléments de la religion. Pour dissiper cette ignorance, le supérieur faisoit lui-même le catéchisme les fêtes & les Dimanches. Le culte divin avoit été tellement négligé, qu'on ne se souvenoit point dans le pays d'avoir jamais vu le saint-sacrement exposé. D. Beaugendre acheta un ostensoire, & pendant l'octave de la fête du saint-sacrement, il l'exposa avec la plus grande solemnité. Le peuple fut édifié de voir les anciens religieux comme les réformés, venir faire tous les jours une heure d'adoration & assister à tous les offices. Le pere Beaugendre gouverna encore successivement les monasteres de Coulombs, de Saint-Pere de Chartres, & de Saint-Taurin d'Évreux. En 1693, il fut déchargé de sa supériorité, qu'il avoit rendue aimable par sa douceur, & par ses manieres honnêtes & prévenantes. Il se retira dans l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, dont il fut doyen & sous-bibliothécaire. Il y mourut le 16 Août 1708, d'une chûte pour laquelle il fallut lui faire des opérations très-douloureuses, qu'il souffrit avec beaucoup de patience & de résignation.

L'amour pour l'étude & les lettres, qu'il avoit eu dès ses plus tendres années, ne l'abandonna pas dans sa vieillesse. Il publia la vie de messire Benigne Joly, prêtre, chanoine & instituteur des religieuses hospitalieres de Dijon. A Paris, chez Louis Guerin, 1770 in-8. Ce livre est dédié à M. le Goux de la Berchere, archevêque d'Alby. On voit à la fin un éloge funebre latin de M. Joly, en forme de prose carée.

Il est étonnant que le P. Beaugendre ait pu, à l'âge de 80 ans, donner au public un ouvrage aussi considérable que l'édition des œuvres d'Hildebert, archevêque de Tours, & de Marbode, évêque de Rennes : *Venerabilis Hildeberti primò Cenomanensis episcopi, deindè Turonensis archiepiscopi opera, tam edita quam inedita. Accesserunt Marbodi Redonensis episcopi, ipsius Hildeberti supparis opuscula. Quæ hactenus edita, hæ autem auctiora & plura nondum edita prodeunt, omniaque ad manuscriptos codices recensita, notis passim illustrantur. Labore & studio D. Antonii Beaugendre, &c. Parisiis, apud Laurentium le Conte*, 1708, in-fol. Cet ouvrage est dédié à son éminence le cardinal d'Estrées, évêque d'Albano, abbé de Saint-Germain-des-Prés. Dom Beaugendre apprend dans sa préface le succès des recherches qu'il a faites pour découvrir les lettres & les autres écrits d'Hildebert : il nomme avec éloge tous ceux qui lui ont aidé à se procurer ces précieux mo-

numents : il rend un compte exact de la méthode qu'il a suivie. Il se déclare contre ce qu'on appelloit alors jansénisme, & conclut de trois ou quatre passages d'Hildebert, (assez mal entendus) que Dieu ne refuse à aucun homme, *nulli hominum*, les moyens suffisants pour être sauvés. Cette généralité de graces suffisantes données même à ceux qui n'ont jamais entendu parler de J. C., plut beaucoup aux Jésuites auteurs des mémoires de Trévoux. C'est pourquoi ils ont tant loué la personne & le travail de l'éditeur. Il est véritablement digne de louange pour l'avoir entrepris à son âge, & pour sa candeur & son humilité qui éclatent dans sa préface. A l'exemple d'Hildebert, qui soumettoit ses ouvrages à la censure de ses amis, il avoue que ses notes ont été revues & retouchées par D. René Massuet. Cette préface est suivie de la vie d'Hildebert, tirée des écrits de ce prélat & d'autres monuments anciens. On trouve à la suite un long extrait des actes des évêques du Mans, donnés au public, en 1682, par Dom Mabillon.

Le pere Beaugendre sépare les lettres d'Hildebert en trois livres. Le premier contient les lettres morales, le second les lettres dogmatiques, le troisieme les lettres de civilité. On trouve à la tête du premier livre les notes de M. Loyauté, savant avocat au parlement de Paris, sur les dix-huit premieres lettres d'Hildebert. On voit par le poëme de ce prélat, sur le sacrement de l'autel & sur la messe, combien il étoit éloigné des erreurs du fameux Berenger, son précepteur. Le pere Beaugendre se détermina, par les conseils de M. l'abbé Bignon, à joindre les ouvrages de Marbode, évêque de Rennes, avec ceux d'Hildebert. L'édition de ces deux savants prélats du 12. siecle a été bien reçue du public, quoiqu'elle se sente un peu des années de celui qui l'a entreprise si tard.

Il avoit traduit en françois les lettres d'Hildebert, & avoit fait espérer qu'il mettroit au jour sa traduction ; mais sa mort en a privé le public.

Beauvilliers, (*Marie de*) (*a*) *abbesse & réformatrice de Montmartre.* Cette dame, plus respectable par sa vertu que par la noblesse de son extraction, nâquit l'an 1574 au château de la Ferté-Hubert en Sologne, & eut pour pere Claude de Beauvilliers, comte de Saint-Agnan, & pour mere Marie Babou de la Bourdaisiere. Son éducation ayant été confiée à des religieuses dès l'âge de sept ans, elle prit tellement le goût du cloître, qu'à peine eut-elle atteint sa douzieme année, qu'elle en prit l'habit, & prononça ses vœux en 1590, âgée de seize ans. On ne tarda pas à s'appercevoir que notre jeune religieuse n'avoit rien eu d'enfantin dans sa démarche ; qu'un esprit principal & surnaturel l'avoit dirigée. Fidelle à sa vocation, elle ne cessa de tendre à sa propre perfection, tant qu'elle ne fut que particuliere ; puis elle travailla avec un zele infatigable à procurer celle de ses sœurs, dès qu'elle fut devenue abbesse de Montmartre proche Paris, ordre de St. Benoit, en 1598.

(*a*) Cet article, qui n'avoit été qu'indiqué dans le premier volume, est ici tel qu'il doit être.

Elle trouva cette maison dans une grande misere temporelle; quant au spirituel, les désordres alloient à l'excès. Il n'y avoit ni cloture ni dépendance. Les galanteries en faisoient les plus communes occupations. Point de réfectoire commun; point de lecture; point d'exercices réguliers. La nouvelle abbesse réforma tous ces abus, rétablit le bon ordre dans son monastere, fit des réglements propres à le soutenir, & rédigea un corps de constitutions pleines de sagesse, qu'elle a fait imprimer, & qui ont servi à un grand nombre d'abbayes Bénédictines en France. En effet, cette dame s'acquit une si grande estime, que les monasteres de son sexe qui desiroient se remettre en régularité, voulurent se modéler sur le sien, de maniere que de son temps, il est sorti de Montmartre plus de cinquante religieuses pour aller réformer, établir, ou gouverner des maisons de l'ordre. Celle de Notre-Dame de Graces de la ville l'Evêque à Paris, fut un de ceux à la fondation desquels Mme. de Beauvilliers contribua en 1613. Enfin, cette pieuse abbesse, après avoir gouverné son abbaye de Montmartre pendant près de 60 ans, & s'en être rendue en quelque sorte une seconde fondatrice, passa à l'éternité le 21 Avril 1657, étant âgée de 83 ans. Le bon ordre s'est conservé jusqu'à présent dans ce monastere. Les dames y sont habillées de noir, comme les autres Bénédictines régulieres (*a*).

Bellaize, (*D. Julien*) (*b*). D. Bellaize né à Saint-Symphorien au diocese d'Avranches, fit profession à l'âge de 22 ans dans l'abbaye de Saint-Melaine de Rennes le premier jour de Mai 1663, & mourut dans celle de Saint Ouen de Rouen le 23 Mars 1711. Il passa ses jours dans la pratique des exercices réguliers & dans l'étude. Il fut associé aux peres le Nourry, & Dom Jean Duchêne, pour revoir sur les manuscrits les œuvres de St. Ambroise, que ces deux religieux de l'abbaye de Saint-Ouen avoient entrepris de rétablir dans leur pureté; mais Dom le Nourry ayant eu, quelque temps après, d'autres associés, Dom Julien Bellaize quitta ce travail, lorsque les six livres de l'Exameron furent en état d'être imprimés. Il se livra à la recherche des anciens monuments, & sur-tout des conciles de Normandie, pour en donner une nouvelle édition plus ample & plus exacte que celle de Dom Pommeraye. » Il » déterra ce qu'il put de manuscrits, » recueillit les pieces déjà imprimées, » & ayant entre les mains les mémoi» res de M. Duchêne, bibliothécaire » de M. Colbert, archevêque de Rouen, » qui avoit aussi entrepris une collec» tion des conciles de Normandie, il y » travailloit fortement, lorsque la mort » l'enleva «. Il avoit augmenté la premiere édition des trois quarts, & enrichi de notes la nouvelle, qu'il laissa à Dom Guillaume Bessin. Ce savant la perfectionna, & la publia, en 1717, à Rouen, in-folio.

Dom Edmond Martene, dans la préface de son livre, intitulé *Veterum scriptorum nova collectio*, loue l'érudition de

(*a*) Hist. des ordres monast., tom. VI, pag. 315 & suiv. (*b*) Cet article, qui n'avoit été qu'indiqué dans le premier volume, est ici tel qu'il doit être.

Dom Julien Bellaize, & son succès dans la recherche des monuments de l'antiquité.

Belles-mains, (*Jean de*) Bellisme, *ou* Belmeis, *mort moine à Clairvaux*. Jean Belles-mains, nommé en Latin *Ad albas manus*, *& de bellis manibus*, florissoit dans le 12. siecle. Quelques-uns ont cru qu'il étoit de la maison de Belesme, & fils de Guillaume dit Talvas, comte d'Alençon; mais il est sûr qu'il étoit Anglois, & qu'il fut archidiacre, ou, selon d'autres, trésorier de l'église d'Yorck, desservie par les Bénédictins. Il avoit fréquenté les plus célebres universités de l'Europe, & nous apprenons de Jean de Salisberi qu'il avoit de l'esprit, de l'éloquence, du discernement, & qu'il possédoit même les langues. Il fut élu évêque de Poitiers, & nommé, vers 1178, pour aller prêcher aux Albigeois du Languedoc. L'année suivante, il se trouva au concile général de Latran, sous Alexandre III, & fut ensuite choisi pour être archevêque de Narbonne en 1180. Dans le même temps, l'église de Lyon ayant perdu son archevêque Guichard, on élut Jean de Belles-mains pour remplir sa place. Il étoit alors à Rome auprès du pape Lucius III. Ce pontife admirant le zele de ces deux églises, prononça en faveur de celle de Lyon, & nomma Belles-mains légat du St. Siege. Ce fut dans cette occasion qu'Etienne de Tournai écrivit à ce prélat, pour lui témoigner la joie qu'il avoit de son élection à l'archevêché de Lyon, & de le voir primat des Gaules. Belles-mains fut très-zélé pour son église, & contribua à l'établissement du chapitre de Fourviere, fondé en l'honneur de St. Thomas de Cantorbery, qui avoit été reçu & entretenu dans son exil par l'église de Lyon. Jean de Salisberi dit que Belles-mains fut soupçonné d'avoir été empoisonné; mais cette assertion est bien hasardée. Il fit un voyage en Angleterre vers l'an 1194, &, à son retour, il se retira dans l'abbaye de Clairvaux, s'y fit religieux, & y mourut en odeur de sainteté. Nous ne savons pas en quelle année; il y a apparence que cela n'arriva qu'après l'an 1198; parce que le pape Innocent III qui fut élu au mois de Février de la même année, parle dans les décrétales de Jean de Belles-mains, qu'il nomme Jean, autrefois archevêque de Lyon. C'est celle qui commence par les mots : *Cum Martha*. Il avoit fait diverses questions au pape sur plusieurs choses qui regardoient la messe; & c'est le sujet d'une des décrétales d'Innocent III, qui a pour titre : *De la célébration de la messe*. Nous apprenons de la vie de St. Hugues, évêque de Lincoln, que l'occupation ordinaire de ce prélat dans la solitude de Clairvaux étoit la lecture & la méditation des pseaumes de David. On lui attribua quelques ouvrages qui sont : un traité historique, trente-deux épitres, & quelques autres pieces qui ne sont pas venues jusqu'à nous (*a*).

Belnon de Goslar, (*Nicolas*),

(*a*) Roger de Hoveden, *annal. post. in Rob.* Robert du Mont, *anno* 1181, *ep.* 165 & 174. Jean de Salisberi, *epist.* 233, 270, 281 & 286. Etienne de Tournay, *epist.* 33, 86, 92. Pitseus, *de script. Angl. Gall. christ.* Besli, des évêques de Poitiers, &c.

Bénédictin Allemand. Il vint au monde l'an 1010, près de Goslar, fut élevé à Hildesheim, dans la basse-Saxe, par les soins de Bernard, évêque de cette ville, & entra dans l'ordre de St. Benoit à l'âge de dix-huit ans. Son monastere fut pour lui une source de science, de vertus & de zele à procurer le salut des ames. Il alla annoncer l'évangile dans l'Esclavonie, fut fait évêque de Misne, & termina sa pieuse carriere le 16 Juillet 1106. Il a écrit des catécheses, & grand nombre de lettres. Jérôme Emser a composé sa vie, & l'on fait sa fête au 16 Juin.

BÉNARD, (*D. Laurent*) (*a*) *docteur de Sorbonne, prieur du college de Cluny, & religieux de la congrégation de Saint-Maur.* Dom Bénard naquit à Névers, l'an 1573. Son pere Laurent Bénard, natif de Rouen, étoit négociant : sa mere, Catherine Bouard, née à Névers, étoit d'une famille plus relevée, d'où sont sortis plusieurs hommes célebres, tels que Léonard de Trappes, archevêque d'Auch, & M. le Roi, conseiller au parlement, & fondateur des carmes-déchaussés à Paris. Le jeune Bénard reçut de ses parents une éducation fort chrétienne. Aussi dès ses jeunes années fit-il profession de la regle de St. Benoit dans le monastere de Saint-Etienne de Nevers, prieuré dépendant de l'abbaye de Cluny. Quelque temps après, il fut envoyé à Bourges, pour étudier la philosophie. Il s'y distingua tellement, que lorsque les peres jésuites sortirent du royaume, ils le présenterent aux magistrats de la ville, comme le plus grand sujet du college. On lui offrit la chaire de rhétorique ; il la refusa, dans la vue de venir à Paris, pour perfectionner ses connoissances.

Il acheva ses études dans cette capitale, & reçut le bonnet de docteur de Sorbonne avec un applaudissement universel : ce qui fit dire à M. le recteur de l'université que Dom Bénard étoit le dernier pour l'ordre de la réception, mais le premier pour la capacité : *Ultimus ordine, sed primus meritis.*

Notre Bénédictin annonçoit la parole de Dieu avec fruit dans les chaires de Paris, lorsque la place de prieur du college de Cluny étant venue à vaquer, il en fut pourvu par l'abbé général de l'ordre. Il trouva la maison dans un état déplorable ; il n'y avoit que quatre à cinq religieux ; les lieux réguliers étoient loués à des séculiers, qui étoient mêlés avec eux dans le dortoir. On passoit jour & nuit dans le cloître comme dans une rue. Dom Bénard commença par congédier les séculiers, ferma les portes & donna une nouvelle face au college.

Il y rassembla tout ce qu'il put de jeunes Bénédictins, dans lesquels il remarqua de l'esprit, & de bonnes mœurs, espérant dès-lors de se servir d'eux pour la réforme des monasteres de France, dont il voyoit avec douleur le relâchement. La réputation d'homme savant & d'une grande probité qu'il s'étoit acquise, attira un nombre de jeunes éleves de diverses abbayes du royaume, qui remplirent son college, se soumirent à sa conduite, & apprirent sous lui la vertu avec les sciences.

(*a*) Addition au même article, indiqué seulement dans le premier volume.

Il ne recevoit pas seulement les écoliers, sa charité s'étendoit sur les autres religieux qui venoient à Paris pour leurs affaires. Il les assistoit de ses facultés, & les aidoit de son crédit. Quand il s'appercevoit qu'ils s'écartoient de leurs devoirs, il les reprenoit charitablement, & les instruisoit des obligations de leur état. Les religieux de son ordre ne furent pas les seuls à ressentir les effets de sa charité. Il retira pendant un an & demi dans son college les PP. carmes-déchaussés, qui étoient venus s'établir à Paris, & les garda jusqu'à ce qu'ils pussent habiter dans leur couvent.

L'heureux succés que Dieu donnoit à ses soins, & le grand nombre de jeunes religieux qu'il forma dans la piété, le firent penser plus sérieusement à la reforme des monasteres de France. Ce fut dans cette vue qu'il demanda & obtint des religieux de Saint-Vannes, pour enseigner dans son college. Voyant le bien qu'ils y faisoient, il s'attacha entiérement à eux, & refusa d'autres établissements plus considérables que son college, qui lui furent offerts. Ce ne fut qu'avec beaucoup de peine qu'il accepta l'abbaye de Saint-Etienne de Caen, qui lui avoit été résignée par un seigneur, à qui le roi n'avoit pas fait difficulté de la donner. Dom Bénard n'eut pas plutôt appris que la reine-mere, régente, craignoit que l'abbaye étant entre ses mains ne cessât d'être en commende, qu'il la rendît à celui qui la lui avoit résignée. Il rejetta toutes les offres qu'on lui fit de bénéfices, pour lui faire céder son droit sur cette abbaye. Il refusa avec la même générosité le grand prieuré de Cluny, qui lui fut présenté par le cardinal de Guise.

Quoique Dom Bénard par des motifs de religion fût attaché à son college, il crut cependant pouvoir l'abandonner pour servir Dieu d'une maniere plus parfaite. Il fit plusieurs voyages en Lorraine, dans le dessein d'entrer au noviciat de Saint-Vannes. Mais Dieu qui avoit sur lui d'autres desseins, ne permit pas que les supérieurs de cette congrégation lui accordassent sa demande. » Vous serez, lui dirent-ils, » plus utile à l'ordre de St. Benoit, en » conservant votre charge & votre » habit «. Il ne se rendit qu'après s'être engagé à remplir les obligations des religieux réformés. Il voulut même se consacrer au service de leur édifiante congrégation par un acte public en date du 5 Mai 1615.

De retour à son college, il se livra aux exercices de la pénitence, avec une grande ferveur. Il s'abstint de vin pendant un temps considérable, & n'en reprit l'usage que par l'ordre de Dom Athanase de Mongin, à qui il avoit confié le soin de sa conscience. Engagé dans la direction des religieuses, il se comporta toujours avec une circonspection utile pour lui, & avantageuse pour celles dont il avoit la conduite. C'est à lui qu'on doit la réforme de la célebre abbaye de Mont-Martre.

Elu visiteur de celle de Fontevrault, il fit éclater son zele, sa droiture & sa fermeté. Il ne fut pas plutôt arrivé dans cette abbaye, qu'il apprit que le comte de Soissons la demandoit au roi pour sa fille, qui n'étoit encore qu'un enfant. Ne pouvant souffrir un abus si criant, il exhorta les religieuses à s'y opposer. Le prince persuadé qu'il n'oseroit lui résister, vint exprès à Fontevrault pour l'intimider; mais il le trouva

intrépide. Dom Bénard lui témoigna refpectueufement, que lorfqu'il s'agiffoit de la gloire de Dieu & de fon devoir, il ne craignoit rien. Le prince en porta fes plaintes au roi, & fit entendre à Sa Majefté que ce moine troubloit la maifon. Dom Bénard reçut un ordre de revenir à Paris. Après avoir achevé fa vifite, il vint fe préfenter devant le roi, & lui rendit un compte fi exact de fa conduite, en préfence du comte de Soiffons, que Sa Majefté approuva fes raifons, & l'eftima autant qu'il le méritoit. Le comte lui-même conçut pour lui une fi grande vénération, que peu de temps après il lui fit tenir une de fes filles fur les fonts baptifmaux.

Au commencement du mois de Mai 1618, la congrégation de Saint-Vannes tint fon chapitre général à Saint-Manfuy lès-Toul, auquel Dom Bénard affifta. Il y fut arrêté qu'on érigeroit en France une autre congrégation indépendante de celle de Lorraine. Le chapitre qui n'avoit devant les yeux que la gloire de Dieu & l'édification de l'églife, fit un décret le 6 Mai, par lequel il renonça au droit qu'il pouvoit avoir fur les monafteres de France, où la réforme de St. Vannes étoit déjà introduite : il permit aux religieux qui s'y trouvoient, de faire un nouveau corps de congrégation, & donna procuration à Dom Bénard pour exécuter ce grand projet.

Il revint à Paris pour y travailler de tout fon pouvoir. Il fut fecondé par les PP. Dom Anfelme Rolle, D. Colomban Regnier, D. Adrien Langlois, D. Maur Taffin, D. Martin Taifnieres, & D. Athanafe de Mongin, tous religieux de Saint-Vannes, & d'un mérite diftingué. Ils obtinrent au mois d'Août de la même année 1618, des lettres-patentes du roi Louis XIII, pour l'érection de la nouvelle congrégation, à laquelle ils donnerent depuis, dans leur premiere affemblée générale, le nom de Saint-Maur, difciple de St. Benoit.

Les lettres-patentes du roi n'eurent pas plutôt été expédiées, que plufieurs perfonnes du premier rang s'offrirent d'elles-mêmes à Dom Bénard, pour accélérer le fuccès d'une entreprife qui devoit tourner au bien de l'églife & de l'état. Les principaux protecteurs de cette œuvre furent, les cardinaux de Retz & de Sourdis, les préfidents Nicolaï & Hennequin, & Mre. Matthieu Molé, alors procureur-général, & depuis premier préfident du parlement de Paris, & garde des fceaux de France.

Le premier fruit de cette protection, fut l'introduction de la réforme dans le monaftere des Blancs-Manteaux (a), d'où elle s'étendit par toutes les provinces du royaume. Cette introduction fe fit folemnellement le 5 de Septembre 1618. Le 2 de Novembre fuivant, on célébra, aux Blancs-Manteaux, le premier chapitre-général, où D. Laurent

(a) Il fut fondé par St. Louis pour des religieux Servites, qui portoient des manteaux blancs, d'où la maifon & la rue ont tiré leur noms de Blancs-manteaux. Ce monaftere paffa des mains des Servites, (dont l'ordre fut fupprimé au fecond concile de Lyon), entre celles des Guillelmites établis à Mont-rouge. Ceux-ci, dont l'habit étoit noir, en jouirent jufqu'en 1618.

fut un des neuf définiteurs. On y régla qu'il travailleroit incessamment à obtenir du Pape des bulles d'érection de la congrégation de Saint Maur. On procéda ensuite à l'élection des supérieurs. Dom Martin Tesnieres fut élu supérieur du régime ou président de la congrégation, & en même temps prieur des Blancs-Manteaux; & on lui donna pour coadjuteurs ou assistants, D. Laurent Bénard & D. Anselme Rolle.

Pendant que Dieu répandoit ses bénédictions sur la congrégation naissante, & que tout sembloit conspirer à l'étendre, il lui enleva celui qui en étoit la plus forte colonne, le révérend P. Bénard. Ce fut dans son college & dans son sein qu'elle fut conçue: ce fut par ses soins & ses travaux qu'elle vit le jour: ce fut lui qui en fut toujours le pere, le défenseur & le modele. Il en pratiqua toutes les austérités malgré ses grandes occupations & son peu de santé. Ce fut par son zele, par ses soins & son industrie, que les abbayes de Saint-Augustin de Limoges, de Noaillé, de Saint-Faron de Meaux, de Jumieges, de Solignac, de Corbie, & la maison des Blancs-Manteaux, reçurent la réforme.

A l'âge de 47 ans il avoit achevé l'œuvre à laquelle Dieu l'avoit destiné. Sur la fin du carême de l'an 1620, épuisé, tant par le jeûne que par ses autres austérités, à la sortie de la messe du Jeudi saint, où il avoit officié, quoique déjà très-foible, il fut saisi d'une fievre pestilentielle si violente, que le médecin jugea dès-lors qu'il n'en pouvoit pas revenir. Le malade rassembla tout ce qu'il avoit de forces pour se préparer à ce dernier passage par la pratique de toutes sortes de vertus. Dom Athanase de Mongin, qui en fut le témoin oculaire, les a laissées par écrit. » Dom Bénard, dit-il, fit éclater sa pa» tience, rendant à Dieu de conti» nuelles actions de graces, de ce » qu'ayant eu toute sa vie une frayeur » extrême des peines du purgatoire, les » ardeurs excessives de la fievre lui fai» soient espérer qu'il sortiroit purgé de » ce monde. Aussi n'entendit-on jamais » sortir de sa bouche aucune plainte des » douleurs très-aigues qu'il souffroit: » ses paroles étoient les paroles d'un » pénitent, & des transports d'amour » de Dieu. Il avoit de la joie lorsqu'on » lui refusoit ce qu'il demandoit & ce » qu'il souhaitoit le plus. On ne vit ja» mais en lui aucune impatience, son » courage étant plus grand que ses dou» leurs. Il les offroit à Dieu en union » de celles que J. C. a souffertes pour » nous. Jusqu'à présent, disoit-il, j'ai » agi, j'ai combattu, il ne me reste plus » qu'à souffrir «. Son unique peine étoit de ce que la violence de son mal ne lui permettoit pas de réciter son bréviaire, quoique son supérieur l'en eût dispensé. La plus grande consolation qu'il eut durant le cours de sa maladie, fut d'invoquer la protection de la sainte Vierge, qu'il avoit fort honorée pendant sa vie; car les plus grandes affaires ne l'empêcherent jamais de réciter tous les jours son petit office, ou d'autres prieres équivalentes.

La parfaite confiance qu'il avoit en la miséricorde de Dieu lui faisoit considérer la mort comme le plus grand bien qui pouvoit lui arriver. Il dit plusieurs fois à Dom Athanase de Mongin, qui lui en avoit annoncé la proximité, que c'étoit le meilleur & le plus agréable service qui lui eut rendu; que cette

nouvelle lui avoit causé une si grande joie, que son corps & son ame en étoient sensiblement soulagés. Il fit sa derniere confession à genoux, & reçut le saint viatique dans la même posture, quoiqu'il fut presque à l'extrêmité. La veille de sa mort il demanda avec instance qu'on allât aux Blancs-Manteaux prier le révérend P. Dom Martin Tesnieres, président ou supérieur de la congrégation, de venir assister à sa mort, afin qu'il eut le bonheur de mourir avec sa bénédiction. Après que Dom Martin fut arrivé, Dom Bénard renouvella ses vœux entre ses mains, & le pria de lui donner l'habit de la réforme, pour y mourir comme il avoit vécu. Il témoigna une grande joie de mourir le premier de tous les religieux de la congrégation de Saint-Maur. Enfin, il expira le 20 Avril, la troisieme fête de Pâques.

Il fut enterré secrétement au bas de l'église du college de Cluny, proche de la porte qui donne dans la rue. Le lendemain on célébra solemnellement ses obseques: il s'y trouva un très-grand concours de personnes de qualité & de mérite. La douleur de la perte qu'on venoit de faire étoit si grande, que le célébrant & toute l'assemblée fondoient en larmes. Dom Hugues Ménard, qui enseignoit alors la rhétorique au college, composa son épitaphe en latin, en grec & en hébreu: elle fut gravée sur un marbre, & mise dans l'église du côté de l'évangile, vis-à-vis la porte du cloître. Depuis ce temps-là on a transporté sa tombe au milieu du chœur. Les changements d'architecture arrivés dans le college sont cause que l'épitaphe ne se voit plus.

Parmi les manuscrits de la bibliotheque du college de Clermont, rue St. Jacques, dit de Louis le grand, on trouva, en 1753, les éloges des écrivains de la congr. de St. Maur. Celui de D. Bénard est conçu en ces termes : *Laurentius Benard Nivernensis, prior collegii Cluniacensis, doctor Parisiensis, non modò humaniorum, politicorumque, litterarum peritissimus, sed maximè in rebus ecclesiasticis monasticisque longè versatus. Vidit nascentem S. Mauri congregationem, quam officio & amore coluit, juvit operâ, ac seipsum totum illi obtulit consecravitque. Multa sui ingenii posteritati reliquit atque edidit publico bono monumenta.*

Ses Écrits.

1. Il publia d'abord un ouvrage intitulé : *De l'esprit des ordres religieux, en quoi il consiste, & des moyens pour l'acquérir : spécialement de l'esprit de l'ordre de St. Benoit ; avec une apologie pour sa regle.* A Paris, chez Regnault Chaudiere, 1616, 1 vol. in-8. Ce livre est dédié au bienheureux & glorieux P. St. Benoit, législateur & patriarche des moines d'Occident. L'auteur commence l'apologie de sa regle par un avant-propos, dont le dessein est de prouver combien il importe à chaque religieux d'avoir un grand sentiment de son institut. Le premier chapitre est destiné à réfuter ceux qui ont prétendu que cette sainte regle est supposée. L'auteur fait voir que St. Benoit l'a écrite telle que nous l'avons aujourd'hui. Dans les chapitres suivants, il montre que ce saint patriarche l'a composée en philosophe chrétien & en théologien exact & éclairé, & il en expose l'ordre & la méthode. Dans le chapitre sixieme il examine en quoi consiste l'esprit particulier de la

regle, & donne les moyens d'acquérir cet esprit. Ensuite il propose aux religieux des exercices d'oraison, en prescrit la méthode, & indique des sujets de méditations tirés de la regle. On trouve, pag. 210, un écrit intitulé : *Remontrances au très-chrétien roi de France & de Navarre, Henri IV, sur la réformation nécessaire, & jà ordonnée par Sa Majesté, être faite en l'ordre de St. Benoit. Par frere Isaïe Jaunay, général dudit ordre, établi en France suivant les ordonnances royaux.* Vient ensuite le texte de la regle de Saint-Benoit, avec le second livre des dialogues de St. Grégoire le grand, le tout en françois. Il paroît que ce livre est, au moins en partie, le même que celui que Dom le Cerf annonce sous le titre : *De l'esprit de la regle de Saint-Benoit, en quoi il consiste, & des moyens de l'acquérir.*

2. En la même année 1616, Dom Bénard fit imprimer l'ouvrage intitulé : *Parænefes chrétiennes, ou sermons très-utiles à toutes personnes, tant laïques, ecclésiastiques, que régulieres.* A Paris, chez Pierre Chevallier, 1616, 2 vol. in-8. L'épitre dédicatoire est adressée au prince Louis de Lorraine, cardinal de Guise, archevêque-duc de Reims, premier pair ecclésiastique de France, & abbé de Cluny. Cette épitre est suivie d'un avant-propos, où adressant la parole aux Bénédictins & Bénédictines de France, il leur expose l'ordre des chapitres de la regle de Saint-Benoit sur lesquels roule les vingt-huit Parænefes renfermées dans ce volume. » Nos Parænefes, dit l'auteur, sont les exhortations qu'avons fait en chapitre à nos confreres religieux, en encourageant à relever notre ordre, selon que les prophetes exhortoient & animoient jadis les enfans d'Israël à rebâtir le temple «.

3. L'ouvrage le plus ample qui soit sortit de la plume de D. Bénard, a pour titre : *Instructions monastiques sur la regle de Saint-Benoit, touchant les trois vœux de religion, vêture, profession, réception des novices & moines étrangers, l'humilité & ses douze degrés, & tout autres actes, vertus & devoirs de l'état religieux.* A Paris, chez Denys Langlois, 1616, 1 vol. in-8. Ce livre est de 1256 pages, & contient vingt-neuf Parænefes. C'est le même à qui l'on a donné le titre *Mémorial de la vie religieuse.* L'épitre dédicatoire à la princesse madame Henriette-Catherine de Joyeuse, est suivie de la table des Parænefes, & d'une préface apologétique aux vrais Bénédictins & Bénédictines de France. A la page 638 l'auteur donne un écrit intitulé : *Avis à MM. les députés de France tenant les états à Paris l'an 1614, par nous présentés pour le rétablissement de l'ordre Bénédictin en France.* L'écrit est à deux colonnes : la premiere contient les avis, & la seconde, les raisons sur lesquelles ils sont fondés.

4. D. Bénard fit imprimer, en 1618, l'éloge Bénédictin in-8. Ce livre, dont il n'est fait nulle mention dans l'histoire de la congrégation de Saint Maur par Dom Maretne, n'est pas tombé entre nos mains. Dom le Cerf en fait mention dans sa bibliotheque historique & critique.

5. Le dernier ouvrage de D. Bénard porte le titre de *Police réguliere tirée de la regle de Saint-Bénoit ; en laquelle est traité de la vocation d'un chacun, de l'étude de l'œuvre manuel, & de l'hospitalité des religieux : ensemble de leurs formes & façons de manger, coucher, habiller,*

excommunier, régir, châtier & gouverner. A Paris, chez Réné Giffard, 1619. Outre l'épitre dédicatoire au cardinal de Retz, coadjuteur de Paris, l'auteur en adresse une aux vrais & dignes enfants de notre pere St. Benoit. Ce volume renferme vingt-quatre Parænefes. La troisieme n'est pas la moins importante. L'auteur y enseigne comment & jusqu'à quel degré on doit étudier les humanités & les belles-lettres, pour passer aux hautes sciences, & la maniere de faire des extraits, des renvois & des abrégés des auteurs qu'on lit. Il exige trois conditions pour étudier utilement & en vrai chrétien; savoir, la droiture d'intention, la pureté de cœur, & la priere. » La droiture d'intention, dit-il, re» quiert que la fin derniere & princi» pale de notre étude soit la gloire de » Dieu, le bien commun de son église, » spécialement de notre ordre & pays, » & notre propre salut «. Vers la fin de cette Parænese, adressant la parole aux Bénédictins & Bénédictines, il leur dit: » Vous étiez seuls & seules avant l'in» vention de l'imprimerie, qui écriviez » le texte canonique de la sainte Ecri» ture, les histoires sacrées & ecclé» siastiques, les livres des saints, les » comments des peres, les gloses ordi» naires. C'étoit en vos mains, à vos » plumes, & velins tous purs & virgi» naux, que l'église de Dieu confioit » ses secrets, les missives de son époux, » les oracles de Dieu avec ses agio» graphes. Le seul monastere des Béné» dictins qui étoit bâti à Novalèse, tout » tenant les Alpes, contenoit en sa bi» bliotheque jusqu'à six mille sept cent » volumes manuscrits de notre impri» merie, qui furent transportés dans » la ville de Turin par les religieux, » ces laborieux imprimeurs, qui s'y re» fugierent fuyant les Sarazins. Quelles » bibliotheques, pensez-vous, ont jadis » donné à la chrétienté les cinquante» deux mille monasteres qui ont eu nos » freres & nos sœurs « ?

On ne peut nier que les ouvrages de Dom Bénard ne contiennent beaucoup de vérités, dont la connoissance est utile & nécessaire aux Bénédictins, tant supérieurs, qu'inférieurs. Mais le style suranné, singulier & rebutant, & l'érudition profane semée à chaque page, en ont banni l'onction qui devroit s'y trouver. C'est à peu près le jugement que D. Luc d'Achery (*a*) a porté des productions de notre auteur: *Parænefes in regulam sancti patris nostri Benedicti multa continent quæ junioribus, immò & superioribus prodesse possunt. Stylus est rudior, humanioribus litteris plus æquo scatens est opus. Gallicè scripsit, vir omni pietate & regulæ observantiâ major.*

Benoit, *évêque de Nantes.* Il étoit moine & abbé de Sainte-Croix de Kimperlay, lorsqu'il succéda à Quiriac, son frere, sur le siege épiscopal de Nantes: dignité qu'il occupa sans quitter son abbaye, Il fut sacré évêque l'an 1081; & se demit en 1111. Sous son pontificat, il y eut deux conciles à Nantes. Le premier dans l'église de Saint-Laurent, en 1105; le second l'an 1107, auquel Gérard d'Angoulême, légat du saint siege, présida. Aucun des canons

(*a*) *Asceticorum vulgò spiritualium opusculorum indiculus, ab Asceta Benedictino Congregationis Sti. Mauri digestus.* Edit. 2, pag. 73, 74.

qui y furent dressés n'est parvenu jusqu'à nous. On remarque seulement, que dans celui de 1105, Benoit, du consentement du clergé, de la noblesse & du peuple, remit à ceux qui étant confessés, visiteroient l'église de Doulon au jour anniversaire de sa dédicace, septieme partie des pénitences qui leur auroient été imposées. Il obtint, du pape Urbain II, un privilege tant pour l'église de Nantes, que pour l'abbaye de Kimperlay. On a de lui quantité de chartres de donations, qu'il prodiguoit, dit-on, aux monasteres en toutes rencontres, & sans ménagement. Il étoit actif, savant, laborieux, & aimoit le bien; mais on trouvoit alors fort mauvais qu'il fut à la fois évêque & abbé. Hildebert du Mans fit à cette occasion les vers suivants:

Ars asino submisit equam, mixturaque mulum
Lascivam sobolem prodigiosa dedit;
Sic tibi mixtus honor, sic ex abbate, simulque
Præsule, nescio quis dicitur esse gradus?

On est un peu plus scrupuleux à présent (*a*).

Benoit, dit *le jeune*, *abbé de Cluse en Piémont.* L'abbaye de Cluse, à l'entrée des Alpes dans le Piémont, fut fondée dans le 10. siecle par Hugues de Scousut, Auvergnat de nation, seigneur de Montboissier, & eut pour quatrieme abbé Benoit, dit *le jeune*, pour le distinguer du second abbé qui se nommoit aussi Benoit. Comme le fondateur Hugues avoit mis nuement le monastere de Cluse sous la regle Bénédictine, sans autres précautions propres à chaque lieu, il se trouva que dès l'élection de Benoit le jeune en 990, les religieux de Cluse avoient déjà changé leur premiere maniere de vivre pour prendre les usages & pratiques plus commodes de divers autres monasteres. Pour couper cours à ces abus, le nouvel abbé composa des constitutions, des réglements & statuts particuliers, capables de rétablir & perpétuer le bon ordre dans sa maison. Dieu leur donna un tel succès, que l'abbaye de Cluse devint non-seulement célebre en elle-même, mais encore chef d'une congrégation de son nom, qui, après l'établissement de celle de Cluny, fut la premiere & la plus considérable tant par ses droits & privileges temporels & spirituels, que par son étendue. Selon la bulle de confirmation que lui donna Innocent III en 1216, il y avoit plus de 140 églises qui dépendoient de Cluse. De ce nombre étoient les abbayes de Pignerol; de Cavours; de Caramanie, de Saint Christophe dans le diocese d'Ast en Piémont; & en France, celle de Saint-André, à Villeneuve-lez Avignon; celle de Narbonne; de Saint-Hilaire de Carcassone, & de Saint-Pierre de la Cour, autrement Masgrenier à Toulouse; l'abbé Benoit le jeune étoit de cette ville, noble d'extraction. Il avoit été élevé dès sa plus

(*a*) *Voyez* Quiriac, Hist. abrégée des évêques de Nantes, au tom. VII des Mém. de littérat. & d'hist., 2 part., pag. 358.

tendre jeunesse dans le monastere de Saint Hilaire de Carcassone, auquel il avoit été offert par son pere, nommé Bernard, d'où il étoit passé à l'abbaye de Cluse, pour y vivre dans une plus grande observance. C'étoit un personnage autant savant que vertueux, qui, non obstant sa grande régularité, conservoit beaucoup de douceur pour ses freres. Il assista au concile de Limoges, qui se tint en 1031, & décéda le 1 Juin, veille de la Pentecôte de l'année 1091, en prononçant cette antienne de l'office de St. André : *Domine Jesu, magister bone, suscipe spiritum meum in pace* (*a*).

BERNARD, (*le bienheureux*) *fondateur de l'ordre de Notre-Dame du Mont Olivet en Italie* (*b*). Le B. Bernard Ptolomée, ou Tolomei, gentilhomme Sien-

(*a*) Voyez le livre intitulé : *Historia chronologica S. R. Ecclesiæ cardinalium, archiepiscoporum, episcoporum & abbatum Pedemontanæ religionis.*

(*b*) Cette congrégation eut jusqu'à huit monasteres de nouvelle fondation du vivant du B. Bernard, & elle s'étendit tellement depuis, que de nos jours elle possede encore, tant en Italie qu'en Sicile, quatre-vingt monasteres, dans la plupart desquels il y a grand nombre de religieux. Ils sont divisés en six provinces, dont trois sont au delà, & trois en deçà des Monts Appenins, par rapport à la ville de Rome, & au monastere chef-d'ordre du Mont-Olivet, qui étoit autrefois du diocese d'Arezzo, & présentement de celui de Faenza. Ce monastere est si vaste & si spacieux, que l'empereur Charles V y logea avec plus de deux mille personnes de sa suite. Les papes Pie II & Paul III y ont aussi été reçus ayant avec eux plusieurs cardinaux & prélats, & lorsque Pie II y alla, il défendit aux personnes de sa suite d'y manger de la viande, quoique ce fut un Jeudi, par respect pour la sainteté de ce lieu, & pour les observances des religieux qui n'en mangeoient point pour lors. Les abbés généraux de cet ordre y font leur résidence, & on y tient ordinairement les chapitres généraux. Les religieux du Mont-Olivet ont été en si grande estime, qu'on les a souvent choisi pour réformer des monasteres. Le pape Grégoire XII voyant que l'observance réguliere avoit été entiérement bannie de celui de Sainte-Justine de Padoue, leur donna ce monastere l'an 1408, où ils ont demeuré jusqu'à ce que la république de Venise les obligea d'en sortir pour les rendre à d'autres Bénédictins qui y ont jetté les fondemens de la célebre réforme qui a pris le nom de ce monastere.

Les papes & les princes ont accordé beaucoup de privileges à cet ordre. L'empereur Charles V le mit sous la protection de l'empire ; Jean XXII & Jules II le mirent sous celle du saint siege ; Grégoire XI exempta ces religieux de la jurisdiction des évêques. Les mêmes Jules & Pie II permirent aux religieux des autres ordres, excepté aux Chartreux, de passer dans celui du Mont-Olivet. Pie IV approuva le privilege qui leur avoit été accordé d'élire un cardinal protecteur. Pie II les fit encore participants de tous les privileges, exemptions & immunités dont jouissoient les religieux de la congrégation du Mont-Cassin, & il y a peu de souverains pontifes dont ils n'aient reçus quelques graces & quelques privileges.

Les religieux de cet ordre font profession de la regle de St. Benoit dans le commencement de leur établissement, & dans leur premiere ferveur ; outre les jeûnes ordonnés par l'église & par la regle, ils en observoient encore beaucoup d'autres, se contentant ces jours-là de pain & d'eau. Ils ont été même plusieurs années sans boire de vin, & pour n'avoir pas occasion d'en boire, ils arracherent leurs vignes, & oterent de leurs monasteres les tonneaux & les vases destinés à mettre le vin. Mais cette grande rigueur leur ayant tellement épuisé les forces, qu'ils tomberent tous malades ; ils pratiquerent le conseil que l'apôtre St. Paul donnoit à son disciple Timothée, qui étoit de prendre un peu de vin pour soulager son estomach : on leur en servit donc, mais si foible & si gâté, qu'il ne pouvoit pas beaucoup contribuer à leur santé. Ils ont néanmoins changé de sentiment dans la suite ; car ils ont inséré dans leurs constitutions

nois, ne fut pas ſeulement un ſaint perſonnage, mais encore l'un des plus ſavants hommes du 14. ſiecle. Avant de ſe dévouer ſans réſerve au ſervice de l'Etre ſuprême, à la contemplation & à la pénitence, il s'étoit attaché à l'étude de la philoſophie, l'avoit même enſeigné publiquement, & paſſoit pour un maître habile & ſubtil. Aux connoiſſances philoſophiques il joignoit celles du rhéteur, avec les graces & le pathétique de l'orateur. Un jour qu'il ſe préparoit à expliquer une queſtion difficile, au moment qu'il demandoit l'attention à ſes écoliers, tout à coup il devint aveugle. En cette extrêmité, il eut recours à l'interceſſion de la ſainte Vierge, recouvra la vue, fit vœu de ſervir Dieu ſous ſes auſpices, & de quitter le monde. Pour acquitter ſa promeſſe, la premiere fois qu'il remonta en ſa chaire de philoſophie, au lieu de parler de ſciences profanes & diſputatrices à ſes éleves & à l'auditoire nombreux qu'il avoit convoqué à deſſein, il ne les entretint que des choſes céleſtes, ſeules eſſentielles, permanentes, dignes de notre attention, & leur fit un diſcours ſi énergique, ſi plein du beau vrai conduit juſqu'au cœur, ſur le mépris des frêles exiſtences de ce bas monde, & ſur le bonheur de l'éternité, que pluſieurs de ſes auditeurs en furent vivement touchés, & réſolurent de changer de vie. De ce nombre furent Ambroiſe Picolomini, & Patricio-Patrici, tous deux ſénateurs de Sienne, avec leſquels il ſe retira, en

---

que l'on garderoit le meilleur vin, & que l'on vendroit le plus mauvais : que l'abbé n'auroit point de vin particulier ; qu'il y mettroit de l'eau auſſi-bien que ſes religieux, & que quand on ſeroit obligé d'acheter du vin, on acheteroit toujours le meilleur : *Meliora vina pro monachorum uſu ſerventur, pejora vendantur. Abbas uno eodemque vino bene aqua diluto utatur cum ſuis monachis, neque ei liceat ſeorſùm aliquod vini dolium pro ſe tantum ſervare. Si vinum emendum erit, ematur illud quod melius erit.* Leur ſilence les faiſoit admirer de tout le monde ; ils ne couchoient que ſur des paillaſſes étendues ſur le plancher & ſans couverture ; leurs habits n'étoient que d'etoffes groſſieres, &, ſelon Morigia, ils portoient des ſandales de bois. Aujourd'hui ces pratiques auſteres ſont bien mitigées par leurs conſtitutions. Ils ſe levent la nuit pour dire matines ; ils jeûnent pendant l'automne, les Lundis, les Mercredis & les Vendredis, auſſi-bien que les Samedis pendant toute l'année, à cauſe que leur ordre eſt ſous la protection de la Ste. Vierge. Ils mangent de la viande trois fois la ſemaine, & ils ne reçoivent parmi eux que des perſonnes nobles.

L'ordre eſt gouverné par un général qui a pour aſſiſtant un vicaire général & ſix viſiteurs, pour répondre aux ſix provinces. Ils s'aſſemblent tous les ans, & forment le définitoire, où on délibere des affaires de la congrégation, & où on élit les ſupérieurs des maiſons, & les autres officiers. Les monaſteres ſont gouvernés par des ſupérieurs qui prennent le titre d'abbés, qu'ils conſervent toute leur vie, quoiqu'ils ne ſoient plus ſupérieurs. Etant ſupérieurs ils peuvent ſe ſervir d'ornements pontificaux, quoiqu'ils ne reçoivent pas la bénédiction abbatiale. Le général a toujours avec lui un chancelier & un ſecrétaire qui lui ſont donnés par le définitoire. Il doit faire ſa viſite dans tout l'ordre une fois pendant ſon triennal, & tous les ans par deux commiſſaires.

Cet ordre a produit pluſieurs perſonnes recommandables par la ſainteté de leur vie, par les grandes dignités auxquelles ils ont été élevés, & par leurs écrits en tout genre, comme on a pu voir dans le corps de l'ouvrage.

1313, à Acona, montagne déserte, à quinze milles de cette ville, où il fonda, sous la regle Bénédictine, le célebre monastere de Notre-Dame de Mont-Olivet, chef de la congrégation de ce nom. Il l'éclaira jusqu'en 1348, qu'il décéda le 20 Août, âgé de 76 ans, 35 de son éloignement du tumulte des hommes. L'église solemnise sa fête le 21 Août. Un homme de ce mérite a-t-il écrit? Oui sans doute, ne fût-ce que des réglements sages, que des discours qui sont encore imprimés dans le cœur de ses enfants. Nous passons sous silence ses ouvrages philosophiques (*a*).

BERNON, *ou* BERNO, (*Nicolas*) *abbé de Cluny*. Ce grand personnage, fils, dit-on, d'un comte de Bourgogne, a vécu dans le 10. siecle. Il embrassa l'institut Bénédictin dans l'abbaye de la Baume, où il fut disciple de St. Eutique, & fit de grands progrès dans les sciences comme dans la solide piété. Il eut ensuite la conduite de ce monastere, puis de celui de Gignac, duquel la Baume devint une simple dépendance, & fut enfin premier abbé de Cluny en 910. Il mourut en odeur de sainteté, le 1 Janvier 927. L'on voit le catalogue de ses ouvrages dans la bibliotheque de Cluny.

BERTRAND, *abbé de Saint-Benoit de Castres*. Castres est une ancienne abbaye de l'ordre de St. Benoit, située au diocese d'Alby, dépendante de Saint-Victor de Marseille, à laquelle le corps de St. Vincent avoit été apporté en 955. Bertrand en étoit moine & abbé en 1317, lorsque le pape Jean XXII l'érigea en évêché par bulle du 9 Juin de cette année. Bertrand y forma opposition, & en donna ses causes aux présidents des parlements de Toulouse & de Paris assemblés. Il y dit en substance : » Je suis allé me présenter au pape suivant ses ordres ; mais je n'ai osé résister à sa volonté, & j'ai donné mon » consentement par écrit à l'érection » de mon abbaye en évêché ; ce que » j'ai fait par crainte dont un homme » courageux est susceptible ; car plusieurs serviteurs du pape me disoient » tout bas que si je résistois, je serois » mis en prison perpétuelle. Or, je » soutiens que, selon l'usage & les loix » du royaume de France, une telle » érection ne peut se faire sans le consentement du roi, autorisé de ses lettres-patentes, & celui des seigneurs » de fief du lieu où l'église est bâtie. » De plus, le pape n'a pas droit de » donner à des villes de France le titre » & le privilege de cités : le roi seul a » ce privilege dans son royaume. Enfin, » il paroît que le pape Jean, suivant » les traces de ses prédécesseurs, travaille à joindre par toute la terre la » puissance temporelle à la spirituelle ; » &, pour y réussir plus facilement, il » veut multiplier les évêques afin d'avoir plus de complices de cette usurpation «. Ainsi parloit l'abbé de Castres, & peut-être les autres abbés n'en auroient pas moins dit si le pape ne les eut pourvus eux-mêmes de nouveaux évêchés. Au reste, Thodat I, évêque de Castres, termina ce différend par une transaction, portant que Bertrand garderoit le nom d'abbé, avec 1300 livres de revenu sur les biens de

(*a*) Histoire des ordres monastiques, tom. VI, pag. 192.

l'abbaye

l'abbaye de Castres. Le pape lui-même desiroit, pour ces érections d'évêchés, le consentement du roi, comme on voit par deux lettres qu'il écrivit sur ce sujet à Philippe le bel. La premiere ne regarde que Toulouse, & le pape y rapporte les causes de la division du diocese, les mêmes & en mêmes termes que dans la bulle d'érection, puis il ajoute : Nous avons aussi considéré qu'il pourroit être dangereux pour vous & pour la tranquillité de votre royaume d'avoir en ces quartiers-là un prélat presque semblable à un roi par sa puissance & ses richesses. Et ensuite : c'est pourquoi nous vous prions de ne pas écouter ceux qui voudroient tourner en mauvaise part ce que nous avons fait à si bonne intention, mais de rejetter vigoureusement leurs mauvais conseils. La lettre est du 7 Juillet 1317. La seconde, datée du 9 du même mois, est pour donner part au roi de l'érection des évêchés de Rieux, de Saint-Papoul, de Lombez, de Montauban, de Castres, & Saint-Flour, & le pape nomme ainsi les évêques qu'il y a mis ; à Rieux, Guillaume de la Broce, doyen de Bourges, & votre conseiller, dont vous connoissez la naissance & le mérite ; à Saint-Papoul, l'abbé du lieu, homme d'une profonde science & d'une fidélité éprouvée ; à Lombez, l'abbé du lieu, fils du comte de Comminges ; à Montauban, l'abbé du lieu, notre chapelain & auditeur des causes d'appel de notre palais ; à Castres, l'abbé de Lagni, docteur en théologie ; à Saint-Flour, l'abbé de Saint-Tiberi, docteur en décret & notre chapelain, tous originaires de votre royaume & zélés pour vos intérêts. L'on sait que toutes ces abbayes étoient de l'ordre de St. Benoit.

BERTRAND, *premier abbé de la Ferté, ordre de Cîteaux.* Bertrand, dont il s'agit ici fut un des premiers personnages de la réforme de Cîteaux, non-seulement quant à l'ordre des temps, mais encore quant au mérite. Plein de zele & de ferveur, il étoit un modele de vertus à Cîteaux, lorsqu'en 1113 cette maison se trouvant trop peuplée de pieux cœnobites, il fallut penser à bâtir de nouveaux monasteres. Le premier de tous fut celui de la Ferté, premiere fille de Cîteaux (a), au diocese de Challons, ou Châlons sur Saone. Les fondateurs furent Savari & Guillaume, son fils, seigneurs de Vergy & comtes de Challons, & le premier abbé, Bertrand, qui y fut envoyé avec douze moines par l'abbé Etienne. Le nouvel abbé joignit le don de la parole à celui d'être l'exemple de ses freres. Ses discours étoient solides, pleins d'aménité & d'onction. Il en laissa un grand nombre qui ont été publiés sous divers noms, ou perdus.

BERRIER, (*Louis*) *réformateur du monastere de Perreci en Bourgogne, ordre de St. Benoit.* Louis Berrier, d'abord chanoine de Notre-Dame de Paris, & pourvu de plusieurs autres bénéfices,

(a) Quoique premiere fille de Citeaux, l'abbaye de la Ferté n'a fondé que cinq monasteres, d'où il en est sorti dix autres, & sa filiation ne s'étend qu'en France & en Italie, tandis que Pontigny a seize filiations en France, Clairvaux quatre-vingt-une dans toute la chrétienté, & Morimond vingt-six en différents royaumes.

puis prieur commendataire de Perreci, monastere de Bourgogne, autrefois dépendant de l'abbaye de Saint-Benoit sur Loire, renonça à tout, excepté à ce prieuré, pour vivre dans la pénitence & la mortification. L'ayant choisi pour le lieu de sa retraite, il y établit une nouvelle réforme à peu près semblable à celle de la Trappe & de Sept-Fonts, donna à ses religieux, pour habillement, une tunique noire assez ample, à laquelle est attaché un petit capuce pointu (a).

Berrier prit l'habit de sa réforme le mardi de la pentecôte, de l'an 1698, & fit profession l'année suivante. Voici les statuts, réglements & exercices journaliers qu'il composa & établit dans sa communauté qui est assez nombreuse: ils varient selon les saisons.

Emploi de la journée pendant l'Été.

A une heure & demie après minuit, on se leve pour aller dire matines au chœur; elles sont suivies d'un quart d'heure d'oraison, ensuite laudes, après lesquelles l'on va sous les cloîtres pour y faire la lecture des peres.

Depuis Pâques, jusqu'au troisieme Mai, prime se dit à cinq heures, l'on va ensuite au chapitre, & après le chapitre, au travail qui dure jusqu'à huit heures & demie.

A neuf heures la préparation de la messe conventuelle qui consiste en un quart-d'heure d'oraison. On dit tierce, ensuite la messe, après laquelle on va au cloître faire la lecture.

Sexte se dit à onze heures; on va ensuite au réfectoire, & du réfectoire aux cellules pour y faire la méridienne.

On retourne au chœur à une heure trois quarts pour dire none, & ensuite au travail jusqu'à quatre heures.

A quatre heures & un quart la préparation de vêpres, qui se fait par un quart-d'heure d'oraison, & après les vêpres on va au cloître, où il se fait une lecture à voix haute du nouveau Testament en françois, avec l'explication des peres.

A cinq heures & demie le souper: ensuite la lecture particuliere sous les cloîtres.

A six heures trois quarts on retourne sous les cloîtres, pour y faire la lecture de devant complies, pendant un quart d'heure.

A sept heures l'examen de conscience, qui se fait à l'église pendant un quart-d'heure; à sept heures un quart complies; à huit heures la retraite. Les fêtes & les dimanches, matines se disent à une heure, & les fêtes solemnelles à minuit; prime à cinq heures; la préparation de la messe à huit heures & demie, le reste à l'ordinaire, & à une heure & demie none quand on sort pour la conférence.

Depuis le troisieme Mai jusqu'au quinze Août, prime se dit à quatre heures & demie les jours de travail.

Les jours de jeûne, la méridienne se fait après sexte, elle finit à midi & demi: aux trois quarts l'on dit none, ensuite l'on va au réfectoire; le travail & les autres exercices se font à l'ordinaire.

(a) Il prétendoit que c'étoit là le véritable habillement de St. Benoit, ou du moins qu'on le portoit ainsi, il y a sept ou huit cent ans, dans l'ordre, à cause que dans une abbaye de cet ordre, qui est à Chartres, St. Benoit est représenté habillé de la sorte.

Depuis le quinze Août jusqu'au premier Octobre, les exercices se font comme depuis Pâques jusqu'au troisieme Mai.

Pendant l'Hiver.

On se leve à deux heures & demie pour dire matines, depuis le premier Octobre jusqu'à Pâques, & on fait la lecture du pseautier sous les cloîtres. A cinq heures, laudes, ensuite l'oraison & prime, après quoi l'on va sous les cloîtres pour faire, à voix haute, une lecture du commentaire sur la regle. Depuis le premier Octobre jusqu'au premier Lundi de carême, la lecture particuliere se fait sous les cloîtres jusqu'à la préparation de la messe.

A sept heures un quart la préparation de la messe conventuelle, ensuite tierce, le chapitre & le travail jusqu'à dix heures trois quarts; sexte à onze heures, & le travail jusqu'à une heure & demie; à une heure trois quarts none, ensuite le réfectoire & la lecture particuliere; à quatre heures la préparation pour vêpres; à quatre heures un quart vêpres, ensuite la lecture du nouveau testament; à six heures un quart la lecture de devant complies; à six heures & demie l'examen; à six heures trois quarts complies, & à sept heures & demie la retraite.

Les fêtes & dimanches on se leve la nuit à une heure pour dire matines, ensuite l'oraison, & après l'oraison les laudes; mais aux grandes solemnités, on dit les matines & les laudes de suite; à six heures prime; à huit heures & demie la préparation pour la grand'messe. Les dimanches, sexte à onze heures, puis le réfectoire. Les fêtes, sexte à onze heures & demie; none à une heure trois quarts, puis le réfectoire. Les dimanches, la préparation de vêpres à trois heures trois quarts, les vêpres à quatre heures, le souper à cinq heures. Les jours de fêtes, la préparation à quatre heures, vêpres à quatre heures un quart. Aux mois de Décembre & de Janvier, les heures des petits offices changent aussi.

Pendant le Carême.

Depuis prime jusqu'à huit heures un quart, on fait la lecture; à huit heures un quart l'oraison; & puis à huit heures & demie tierce, ensuite le chapitre & le travail jusqu'à onze heures, sexte à onze heures un quart, & le travail jusqu'à une heure; à une heure un quart la préparation de la messe; à une heure & demie none, ensuite la messe conventuelle, & le travail jusqu'à trois heures & demie; à trois heures trois quarts vêpres, ensuite le refectoire, & le reste à l'ordinaire.

Ces religieux s'attachent uniquement à la regle de Saint Benoit; ils gardent en tous temps le silence conformément à ce que dit cette regle : *Omni tempore, cum silentio studeant monachi ;* ils ne mangent jamais de poisson, non qu'ils croient que cela soit défendu par la regle ; mais parce que le poisson est rare dans leurs quartiers, & qu'on n'en peut avoir qu'avec beaucoup de dépense, ce qu'ils croient être contre l'esprit de pauvreté. En été ils font eux-mêmes les moissons & les vendanges, & en hiver ils défrichent des terres à la campagne.

Quant à ce qui concerne la fondation de cette maison, on peut consulter les annales Bénédictines, tôm. I, p. 197.

Bessin. (*Dom Guillaume*) (*a*). Dom Bessin naquit à Glos-la-Ferté, au diocese d'Évreux, le 27 de Mars 1654. Il prononça ses vœux dans l'abbaye de Jumieges, le 27 Janvier 1674, étant âgé de vingt ans. Après le cours de ses études, qu'il fit avec succès, il enseigna pendant plusieurs années, la philosophie & la théologie dans les abbayes du Bec, de Séez & de Fécamp, avec une fort grande réputation. Il exerça la charge d'official de Fécamp, & celle de syndic des monasteres de la province de Normandie. Il mourut dans l'abbaye de Saint-Ouen de Rouen, le 18 Octobre 1726, & fut fort regretté de MM. du parlement & des autres personnes de considération. Sa conversation étoit aimable, & il joignoit à un grand savoir la facilité de s'exprimer éloquemment.

Ses Écrits.

1. Etant sous-prieur de Bonne-nouvelle de Rouen, en 1694, il entreprit de réfuter le systême du P. Lami de l'oratoire, sur la Pâque, & publia deux ans après sa réfutation, sous ce titre: *Réflexions sur le nouveau systême du R. P. Lami, prêtre de l'oratoire;* par le R. P. Dom Guillaume Bessin, religieux Bénédictin de la congrégation de St. Maur. A Rouen, 1697, in-12. Le but de notre auteur est de faire voir que les principes sur lesquels le pere Lami se fonde pour dire que J. C. ne fit point la Pâque juive la veille de sa mort, ne sont ni certains, ni évidents. Un systême opposé à la croyance universelle de l'église n'est pas recevable, s'il n'est appuyé que sur des suppositions douteuses. Or, toutes les preuves du P. Lami paroissent telles à Dom Bessin. Il ne se contente pas d'en démontrer l'incertitude; il fait voir la fausseté des premiers principes du nouveau systême, & la foiblesse des réponses du P. Lami. L'auteur des notes sur le troisieme tome des lettres choisies de M. Simon, a prétendu que cette réfutation du systême du P. Lami est la meilleure de toutes celles qui ont été publiées sur cette fameuse contestation.

2. Le P. Bessin a eu part à la nouvelle édition de St. Grégoire le grand. Il a fait l'arrangement & la critique des lettres, avec les notes qui les accompagnent. On lui donne aussi le discours où l'on justifie l'ordre chronologique dans lequel les lettres sont rangées dans cette nouvelle édition. Mais ce discours fut revu & corrigé par le P. de Sainte-Marthe, qui étoit alors prieur de Saint-Ouen de Rouen.

3. Après la mort de Dom Julien Bellaise, qui avoit déterré & recueilli les pieces & les actes qui devoient entrer dans la collection des conciles de Normandie, à laquelle il travailloit fortement; Dom Guillaume Bessin fut chargé de continuer cet ouvrage & de le perfectionner. Il le publia sous ce titre: *Accedunt diœcesanæ synodi, pontificum epistolæ, regia pro Normanniæ clero diplomata, nec non alia ecclesiastica disciplinæ monumenta. Ex illis non pauca hactenùs inedita. Quæ priùs edita fuerant*

(*a*) Cet article, qui n'avoit été qu'indiqué dans le premier volume, est ici tel qu'il doit être.

ad manuscriptos codices recognita & emendata sunt ; collata quædam cum autographis : disposita omnia juxta chronologiæ ordinem, & observationibus, ubi convenit, illustrata. Prodeunt in lucem operâ & studio Domni Guillelmi Bessin, presbyteri & monachi Benedictini è congregatione Sancti Mauri. Rotomagi, apud Franciscum Vaultier, 1717, in-folio. Dom Bessin a mis à la tête de cet ouvrage une préface générale adressée au clergé de Normandie. Il divise sa collection en deux parties; la premiere renferme les conciles provinciaux de Normandie, dont il y a des canons, ou des actes en entier ou en partie. Pour ceux dont les actes sont perdus & dont il reste quelque notice, il ne manque pas de les marquer dans la table ou synopse chronologique placée avant les conciles. La deuxieme partie représente les synodes des diocèses, les statuts, les mandements, les lettres pastorales, les ordonnances ou instructions des évêques, dont il marque les noms & les temps auquel ils ont vécu. Il n'oublie pas les lettres des papes, ou leurs rescrits, envoyés en Normandie, les lettres-patentes des rois, les immunités accordées au clergé de cette province, les jugements de l'échiquier & les autres monuments qui concernent les affaires ecclésiastiques. Cette collection est terminée par deux appendices, un glossaire des mots barbares, & une excellente table générale des matieres, suivie d'une table particuliere des évêques de Normandie.

4. Le P. Bessin revit & corrigea sur les manuscrits, les historiens de Normandie, publiés par Duchêne, dans le dessein d'en donner une nouvelle édition. Mais les libraires, qui s'étoient engagés à les imprimer, se désisterent de l'entreprise.

5. Enfin, il se préparoit à donner au public une bonne édition de l'ouvrage important que Laurent Bochel ou Bouchel, célebre avocat au parlement de Paris, publia dans le siecle passé, sous le titre de *Decreta ecclesiæ Gallicanæ*. Ce livre assez rare pourroit trouver place dans la collection des conciles des Gaules de la France, à laquelle on travaille aux Blancs-manteaux.

Billouet (*Dom Philippe*) n'a publié aucun ouvrage. Cependant le P. le Cerf en a fait un article particulier dans sa bibliotheque des auteurs de la congrégation de Saint-Maur. Il a voulu apprendre au public que son compatriote s'étoit acquis par ses talents une grande réputation parmi ses confreres. Il étoit né à Rouen, & avoit fait profession à Notre-Dame de Lire, le 7 Février 1703. En 1712, n'étant âgé que de 28 ans, il enseigna la langue hébraïque dans l'abbaye de Saint-Etienne de Caen, & la rhétorique l'année suivante. M. Prousteau, professeur en droit de l'université d'Orléans, ayant légué, en 1714, sa bibliotheque par une donation entre vifs au monastere de Bonne-nouvelle d'Orléans, à condition de la rendre publique, Dom Billouet fut nommé bibliothécaire, & un de ses premiers soins fut de travailler à dresser le catalogue des livres, lequel a été continué & publié par Dom Meri son successeur.

Dom Billouet, après s'être rendu habile en tout genre de littérature, mourut dans le même monastere d'Orléans, le 2 Mars 1720, n'étant âgé que de trente-six ans.

BLAMPIN, (*D. Thomas*) (*a*). Dom Thomas Blampin nâquit à Noyon en Picardie l'an 1640. Ses parents lui donnerent une bonne éducation, & trouverent en lui d'heureuses dispositions pour en profiter. Ils l'envoyerent étudier à Compiegne, où il fit ses humanités sous les peres jésuites. Les dangers qu'il apperçut dans le monde lui firent prendre la résolution de n'avoir jamais de commerce avec lui. Il se retira dans la congrégation de Saint-Maur, & fit profession dans l'abbaye de Saint-Remi de Reims, entre les mains de Dom Vincent Marsolle, le 19 de Décembre 1658, à l'âge de 18 ans. Formé d'une si bonne main, il marcha à pas de géant dans la voie de la perfection chrétienne & religieuse. Il soutint de si beaux commencements durant le cours de ses études, ou, pour mieux dire, il fit de nouveaux progrès dans la vertu. On ne vit jamais un religieux plus humble, plus modeste & plus exact à tous ses devoirs.

Il enseigna ensuite la philosophie & la théologie aux jeunes religieux; mais il eut plus grand soin de leur apprendre les devoirs & les vertus de leur état, que de les exercer dans les questions seches & stériles de l'école. Ses exhortations étoient soutenues par ses exemples, & l'on voyoit ses disciples aussi ardents à l'imiter qu'à l'écouter. Lorsqu'il enseignoit dans l'abbaye du Mont Saint-Quentin, il faisoit les dimanches & les fêtes le catéchisme aux pauvres gens, depuis les vêpres jusqu'à complies, avec tant d'onction & de charité, qu'il pénétroit leurs cœurs, & quelque longues que fussent ses instructions, ils l'écoutoient avec plaisir.

Il étoit professeur de théologie à Saint-Germain des Prés, lorsque le P. Delfau, qui avoit la conduite de la nouvelle édition de St. Augustin, fut exilé avec Dom Guerard par ordre du roi. Dom Vincent Marsolle, qui venoit d'être fait général pour la seconde fois, jetta les yeux sur Dom Thomas Blampin pour présider à cette édition. Ce choix fut applaudi de tous ceux qui connoissoient ses talents, & sur-tout du célebre M. Nicole. Cette édition, dit-il, aura un succès heureux, parce qu'elle est entre les mains d'un » religieux des plus humbles de sa congrégation; & pour donner les ouvrages » du plus humble de tous les peres, il » falloit un homme de ce caractere «. Dom Thomas s'y appliqua tout entier, n'interrompant son travail que par la récitation de son bréviaire, la célébration des saints mysteres, ses autres prieres, & le temps de ses repas. Pour éviter les applaudissements, & attirer sur lui la bénédiction & l'assistance de l'auteur de tout bien, il se retiroit dans un monastere champêtre, pour y faire ses exercices des dix jours dans l'intervalle qu'il mettoit entre l'impression de chaque volume.

Pendant le cours de l'édition, il fut obligé de faire un voyage dans les Pays-Bas, pour y consulter quelques manuscrits. Si l'on avoit suivi son inclination, il y auroit été seul, & se seroit traité avec beaucoup de rigueur; mais les

(*a*) Cet article, qui n'avoit été qu'indiqué dans le premier volume, est ici dans toute l'étendue qu'il doit avoir.

supérieurs lui donnerent pour compagnon frere René Pasquier, religieux convers d'une éminente piété. Ils commencerent leur voyage un jour de jeûne d'église, & firent ce même jour dix lieues à pied. Son compagnon en fut tellement échauffé, qu'étant à Compiegne il se trouva très-mal ; il fit cependant un effort pour suivre Dom Blampin jusqu'à Noyon, où, deux jours après son arrivée, il alla faire le grand voyage de l'éternité par une mort précieuse. Les supérieurs extrêmement affligés de la perte d'un religieux qui étoit estimé de tout le monde pour sa vertu, & craignant pour le pere Blampin un pareil accident, ils lui ordonnerent de prendre un cheval & d'interrompre ses jeûnes dans ses voyages, qu'il n'entreprenoit que dans la plus urgente nécessité, telle que celle de consulter les manuscrits dont il avoit besoin.

Lorsqu'il imprima le Xe. tome de St. Augustin, qui contient les ouvrages sur la grace, ses amis le prierent d'imprimer séparément l'analyse du livre de la correption & de la grace, faite par M. Arnauld, afin que ceux qui voudroient pussent l'insérer dans leur St. Augustin. L'imprimeur de son chef la mit dans plusieurs exemplaires, & donna lieu aux plaintes qui furent portées à M. de Harlay, archevêque de Paris. Le prélat fit venir Dom Boistard alors supérieur-général, qui répondit que cela s'étoit fait sans sa participation ; qu'il n'en avoit eu aucune connoissance, & que de ce pas il alloit faire enlever & supprimer tous les exemplaires de l'analyse. L'archevêque fut satisfait de cette réponse ; mais faisant tomber tout l'orage sur Dom Blampin, il conseilla aux supérieurs de le mettre en pénitence. En conséquence, Dom Arnould de Loo, prieur de Saint-Germain des Prés, qui l'avoit nommé sous-prieur huit jours auparavant, le déposa. Cette pénitence ne contenta pas les ennemis de la doctrine de St. Augustin. Le pere de la Chaise alla trouver M. de Harlay, & lui dit qu'il falloit que Dom Blampin sortît de Paris. Mais quoiqu'il sollicitât lui-même sa sortie, l'estime qu'il s'étoit acquise dans cette capitale, & la confiance qu'avoient en lui beaucoup de personnes de qualité, empêcherent de lui accorder sa demande.

Il resta donc à Saint-Germain des Prés, mais sans se répandre au dehors. Il ne put se refuser aux personnes de distinction, qui le prirent pour directeur. En le déposant du sous-priorat on l'avoit nommé cellerier. Dans cet emploi la gloire de Dieu fut toujours son principal objet. Pendant les vendanges, il faisoit la priere aux ouvriers avant le travail, & les menoit lui-même à la vigne. Sa présence les retenoit dans le respect, & l'on n'y entendoit point ces chansons de dissolution, qui ne sont que trop ordinaires. Cependant il soupiroit toujours après la solitude de St. Nicolas-aux-Bois comme un lieu propre à se cacher & à s'exercer à toutes les pratiques de la pénitence. Au chapitre général de 1693 il renouvella avec tant d'instance la demande qu'il avoit déjà faite d'y aller demeurer, que pour le soustraire à ses ennemis, & pour lui accorder une partie de ce qu'il desiroit, on résolut de le faire sortir de Paris, & on le fit prieur de l'abbaye de Saint-Nicaise de Reims.

Cette nouvelle attrista beaucoup de personnes de considération ; mais nul

n'en fut si affligé que lui. Il souhaitoit s'éloigner de Paris ; mais la supériorité lui paroissoit un écueil encore plus dangereux. Il obéit cependant, résolu d'en remplir de son mieux tous les devoirs. Persuadé que sa dignité ne lui donnoit rien au dessus de ses freres que l'obligation d'être plus humble, plus pauvre, plus pénitent ; il porta ces trois vertus au plus haut degré. Ce fut alors qu'on vit ce savant homme, qui avoit presque toujours été plongé dans l'étude, passer tous les jours plusieurs heures au travail des mains à la tête de ses confreres. Il fut très-estimé de M. le Tellier, archevêque de Reims, qui lui donna en plusieurs occasions des marques de son affection. Il gouverna six ans le monastere de Saint-Nicaise & autant celui de Saint-Remi, & fut trois fois député au chapitre général. De-là on l'envoya dans la même qualité de prieur à Saint-Ouen de Rouen, d'où il fut tiré au chapitre général de 1708, pour être visiteur de la province de Bourgogne.

Dans ce nouveau poste, il se soutint parfaitement dans toutes ses pratiques de pénitence & d'humilité. Jamais ses voyages ne lui servirent de prétexte pour contenter sa curiosité. Jamais il ne se dispensoit de célébrer la sainte messe, & souvent après une longue marche on le voyoit monter à l'autel, pour fortifier son ame à mesure que son corps se fatiguoit. Il fut quelquefois obligé de paroître devant les grands ; mais son humilité lui faisoit garder le silence. Etant à Lyon à la table de M. le cardinal de Bouillon, il fut appellé par cette éminence, l'illustre compagnon & le parfait imitateur du pere Mabillon, dont on venoit de vanter l'érudition, la science & la piété. Le pere visiteur, qui n'avoit pas encore parlé, ne rompit son silence que pour dire avec modestie & en rougissant, qu'il n'étoit rien du tout. Un abbé de la premiere qualité, & qui étoit accompagné de plusieurs personnes de distinction, l'ayant rencontré dans les rues de Lyon, s'arrêta en disant hautement, vous voyez, Messieurs, ce révérend pere, c'est le plus savant homme de France. Cet éloge causa une si grande confusion à Dom Blampin, qu'il s'enfuit promptement & précipita le pas pour ne pas être apperçu. Ce fut pour lui une mortification sensible.

Sa maniere de vivre étoit une sévere & continuelle pénitence. Souvent il ne buvoit que de l'eau, sur laquelle il répandoit quelques gouttes de vinaigre. Il ne se nourrissoit que de légumes & de fruits, & ne mangeoit du poisson que très-rarement. Il passa le dernier carême & le dernier avent de sa vie en ne faisant par jour qu'un très-modique repas. Pendant l'hiver si rigoureux de 1709, qui fit mourir les arbres & les plantes, il ne s'approcha du feu que pour faire dégeler son encre. Toujours prêt à se sacrifier pour l'obéissance, jamais les tonneres & les orages ne purent l'empêcher de continuer sa route pour arriver au jour marqué de ses visites.

Après avoir répandu la bonne odeur de ses vertus dans toute la province de Bourgogne ; après l'avoir gouvernée pendant dix-huit mois avec autant d'édification que de sagesse, il tomba malade dans l'abbaye de Saint-Benoit-sur-Loire, le 10 de Février 1710, jour de Ste. Scholastique. Lorsqu'on le vit sortir

tir pendant les vêpres, on jugea dès-lors qu'il falloit que le mal fût bien violent. Il y avoit plusieurs jours qu'il étoit attaqué d'un gros rhume qui l'étouffoit & qui l'empêchoit de respirer, sans qu'il eût voulu prendre aucun soulagement. On le transporta, malgré lui de sa cellule dans l'infirmerie, dont il ne sortit plus que pour aller trois jours après paroître devant le Seigneur. Dès son entrée à l'infirmerie, il témoigna qu'il s'estimeroit heureux, s'il pouvoit être enterré auprès des reliques de St. Benoit. Dieu exauça ses vœux. Il mourut par l'excès de ses austérités le 13 Février 1710, après avoir reçu les derniers sacrements avec de grands sentiments de piété. Les dernieres paroles qu'il prononça furent celles de sa profession : *Suscipe me, Domine, secundum eloquium tuum & vivam, &c.* Il fut enterré, comme il l'avoit souhaité, devant l'autel de St. Benoit. Il étoit âgé de 70 ans. On eût dit que la grace & la nature s'étoient unies ensemble pour en faire un homme accompli. Il étoit bien fait, il avoit un esprit supérieur, & son extérieur & sa conversation lui attiroient le respect de tout le monde.

Ses Ouvrages.

L'édition des œuvres de St. Augustin en onze volumes in-folio, immortalisera la mémoire de Dom Thomas Blampin, qui, après l'éloignement du pere Delfau, fut chargé de cette grande entreprise littéraire, la plus utile à l'église qu'on ait conçue dans ces derniers temps. Nous avons dit ailleurs ce qui y donna occasion. » Dans l'exécution Dom Thomas Blampin a su » joindre à la pénétration d'esprit un » jugement exquis; à l'application au » travail une diligence & une exactitude extraordinaires : & l'on trouve » dans toutes ses préfaces & ses notes un » air de cette modestie qui lui étoit naturelle, & qui étoit soutenue de beaucoup d'érudition ecclésiastique « (a).

Outre les préfaces & les notes, il fit encore les corrections, les sommaires & les avertissements. Il fut assisté dans son travail par des religieux distingués par leur piété & leur savoir. Dom Pierre Coustant fit la critique & les tables des ouvrages faussement attribués à St. Augustin. La vie de ce saint docteur est de Dom Hugues Vaillant & de Dom Jacques du Frische, qui, à l'exception de quelques changements, n'ont fait que traduire en latin celle que M. de Tillemont avoit faite en françois, mais qui n'étoit pas encore imprimée. Pour la table générale elle vient de Dom Claude Guenié. Elle est, de l'aveu de tout le monde, un chef-d'œuvre en son genre, soit pour le choix; soit pour l'ordre & l'arrangement des matieres. Dom Nicolas Goysot, natif de Paris, & mort en 1726, prit soin de l'impression, & se donna la peine de corriger les épreuves avec beaucoup d'exactitude.

1. Le premier volume ne parut qu'en 1687, sous ce titre : *Sancti Aurelii Augustini Hipponensis episcopi opera, post Lovaniensium theologorum recensionem castigata denuò ad manuscriptos codices Gallicanos, Vaticanos, Anglicanos, Belgicos, &c. necnon ad editiones antiquio-*

(a) Baillet, Jug. des sav., tom. II, pag. 491.

res & castigatiores. Operâ & studio monachorum ordinis S. Benedicti, è congregatione sancti Mauri. Parisiis excudebat Franciscus Muguet, 1687, in-folio. L'épitre dédicatoire à Louis XIV, composée par Dom Mabillon, est de 1679. Chaque volume a sa préface, où l'on rend compte des écrits qu'il contient.

Le premier tome renferme 1. *Retractationum libri II.* Ces deux livres sont de l'an 426 ou 427 : 2. *Confessionum libri XIII.* Saint Augustin écrivit cet excellent ouvrage vers l'an 400 : 3. *Contrà academicos libri III*, vers la fin de l'an 386 : 4. *de beatâ vitâ liber unus*, vers la fin de l'an 386 : 5. *de ordine libri II*, vers la fin de la même année : 6. *Soliloquiorum libri II*, vers le commencement de l'an 387 : 7. *de immortalitate animæ liber unus*, de l'an 387 : 8. *Liber de quantitate animæ*, vers le commencement de l'an 388 : 9. *de musica libri VI.* Cet ouvrage fut commencé en 387, & achevé vers l'an 389 : 10. *de magistro liber unus*, vers 389 : 11. *de libero arbitrio libri III*, commencés en 388, achevés en 395 : 12. *de Genesi, contrà Manichæos libri II*, vers l'an 389 : 13. *de moribus ecclesiæ catholicæ & de moribus Manichæorum libri II*, vers l'an 388, & publiés l'année suivante : 14. *Liber de verâ religione*, vers l'an 390 : 15. *Regula ad servos Dei.*

L'appendice de ce tome premier contient les écrits suivants, qu'on avoit ci-devant attribués à St. Augustin, savoir : *de grammaticâ liber. Principia dialecticæ ; Categoricæ X. Principia rhetoricæ. Regulæ clericis traditæ fragmentum. Regula secunda. De vitâ eremiticâ, ad sororem.*

Le second tome est de 1688, & contient les lettres de St. Augustin, divisées en quatre classes : *Epistolæ secundùm ordinem temporum nunc primum dispositæ, & quatuor in classes digestæ.* La premiere classe, depuis l'an 386, jusqu'à 395, contient trente lettres écrites avant que d'être évêque. La seconde classe, depuis 396 jusqu'à 411, depuis la lettre 31 jusqu'à la 123. St. Augustin les écrivit étant évêque, avant la conférence qu'il eut à Carthage avec les Donatistes, & avant que l'hérésie Pélagienne eût pénétré dans l'Afrique. La troisieme classe, depuis l'an 411 jusqu'à 429, & depuis la lettre 124 jusqu'à la 231. La derniere classe, depuis l'an 429 jusques vers la fin de la vie du saint docteur, & depuis la lettre 232e. jusqu'à la 270e. Ce sont celles auxquelles on ne peut assigner de dates fixes. On trouve dans toutes ces classes des lettres de St. Jérôme & de plusieurs autres, écrites à St. Augustin. Dans toutes les éditions précédentes ses lettres avoient été imprimées dans une si grande confusion, que souvent la réponse d'une lettre précédoit celle qui l'avoit occasionnée, & que le défaut de chronologie ne laissoit dans l'esprit des lecteurs que des idées confuses. M. de Tillemont aida l'éditeur pour l'ordre de ces lettres. L'appendice de ce second tome contient 16 lettres, *ad Bonifacium & contra*, faussement attribuées à St. Augustin. *Ad Demetriadem Pelagii epistola. Augustini ad Cyrillum & contrà, de laudibus Hieronymi. Altercatio Augustini cum Pascentio.*

Le III tome est de 1689, & divisé en deux parties contenant les ouvrages que St. Augustin a composés sur l'ancien & le nouveau Testament. La premiere partie renferme : 1. *de doctrinâ christianâ libri IV*, commencés vers

l'an 397, achevés vers l'an 426 : 2. *de Genesi ad litteram imperfectus liber* ; il est d'environ l'an 395 : 4. *de Genesi ad litteram libri XII*, commencés vers l'an 401, achevés vers l'an 415 : 4. *Locutionum de variis scripturæ libris, libri VII.* d'environ l'an 419 : 5. *Quæstionum in heptateuchum libri VII*, vers la même année : 6. *Annotationum in Job liber*, vers l'an 400 : 7. *Speculum de variis scripturæ libris*, vers l'an 427. La seconde partie renferme, 1. *de consensu evangelistarum libri IV*, vers l'an 400 : 2. *de sermone Domini in monte secundum Matthæum libri II*, vers l'an 393 : 3. *Quæstionum evangeliorum, libri II*, vers l'an 400 : 4. *Quæstionum septemdecim in evangelium secundum Matthæum liber* : 5. *In Joannis evangelium tractatus* 124, vers l'an 416 : 6. *In epistolam Johannis ad Spartos tractatus X*, vers l'an 416 : 7. *Expositio quarumdam propositionum ex epistolâ ad Romanos liber unus*, vers l'an 394, St. Augustin n'étant point encore évêque : 8. *Epistolæ ad Romanos inchoata expositio*, vers le même temps : 9. *Epistolæ ad Galatas expositionis liber*, du même temps : 10. *Epistolæ ad maximum fragmentum.*

L'appendice de ce tome troisieme contient, *de mirabilibus sacræ scripturæ l b III* : *de benedictionibus patriarchæ Jacob. Quæstiones veteris & novi testamenti. In apocalypsim Joannis expositio.* Ces ouvrages ne sont point de St. Augustin.

Le tome quatrieme est de l'an 1681. Il est divisé en deux parties, & contient les commentaires sur les pseaumes : *Enarrationes in psalmos* ; &, à la fin, *Oratio quam S. Augustinus post singulos sermones & tractatus dicere consuevit.* Une partie de ces commentaires a été prêchée par ce grand évêque, les autres ont été seulement écrits pour l'instruction de ceux qui en feroient la lecture. Dom Blampin, dans la préface qu'il a mise à la tête, observe que St. Augustin n'a pas composé, ni prononcé ces sermons sur les pseaumes de suite, mais suivant que les matieres le demandoient ; que c'est à la priere de son peuple & de quelques évêques, qu'il a entrepris cet ouvrage.

Le cinquieme tome porte la date de 1683, & contient *Sermones ad populum*, en quatre classes : 1. *Sermones de scripturis veteris & novi testamenti* : 2. *Sermones de tempore* : 3. *Sermones de sanctis* : 4. *Sermones de diversis.* Il y a une cinquieme classe, qui contient les sermons douteux, c'est-à-dire, ceux qu'il n'est pas certain qui soient de St. Augustin. L'appendice de ce cinquieme tome renferme les sermons supposés au saint docteur. Ceux qui sont véritablement de lui ne sont pour la plupart que des discours familiers, mais qui, prononcés de l'abondance du cœur, pénétroient celui de ses auditeurs. On accouroit de toutes parts à ses prédications. Les hérétiques même prenoient plaisir à l'entendre, & il y avoit des écrivains qui les mettoient sur le papier, à mesure qu'il les prononçoit.

Le VI tome, de l'an 1685, contient les écrits dogmatiques & moraux, savoir, 1. *de diversis quæstionibus* 83. Cet ouvrage fut commencé vers la fin de l'an 388 : 2. *de diversis quæstionibus ad Simplicianum libri II*, vers l'an 397 : 3. *de octo dulcitii quæstionibus*, en 422 ou 425 : 4. *de fide rerum quæ non videntur*, après l'an 399 : 5. *de fide & symbolo*, en 393 : 6. *de fide & operibus*, en 413 : 7. *Enchiridion ad Laurentium, sive de fide, spe & charitate*, vers 421 : 8. *de*

agone Christiano, vers 396 : 9. *de catechizandis rudibus*, vers l'an 400 : 10. *de continentiâ*, vers 395 : 11. *de bono conjugali*, vers 401 : 12. *de sanctâ virginitate*, vers 401 : 13. *de bono viduitatis, liber seu epistola ad Julianam viduam*, vers l'an 414 : 14. *de conjugiis adulterinis ad pollentium libri II*, vers l'an 419 : 15. *de mendacio*, vers l'an 395 : 16. *Contra mendacium ad consentium*, vers l'an 420 : 17. *de opere monachorum*, vers l'an 400 : 18. *de divinatione dæmonum*, vers 406 ou 411 : 19. *de curâ gerenda pro mortuis ad Paulinum*, vers 421 : 20. *de patientiâ*, vers l'an 418 : 21. *de symbolo, sermo ad catechumenos* : 22. *de disciplinâ christianâ*, & deux ou trois autres sermons.

L'appendice de ce VI tome renferme les écrits suivants, supposés à St. Augustin : *Sententiarum sive quæstionum 21 libri. Quæstionum 65. Dialogus sub titulo Orosii percontantis & Augustini respondentis. De fide ad Petrum, seu de regulâ veræ fidei : de spiritu & animâ : de amicitiâ.* Cet écrit est d'Alfred, abbé de Rieval en Angleterre : *de substantia dilectionis : de diligendo Deo. Soliloquia animæ ad Deum. Meditationum liber : de contritione cordis. Manuale.* Il est en partie de St. Augustin & en partie de St. Anselme, & on l'a donné sous le nom de Hugues de St. Victor. *Speculum. Speculum peccatoris : de triplici habitaculo. Scala Paradisi.* On le croit de Guigues, chartreux : *de cognitione veræ vitæ.* On le croit d'Honoré d'Autun : *de vita christiana.* On le donne à Fastidius, Breton, évêque vers l'an 420 : *de salutaribus documentis, ad quemdam comitem.* Il passe pour être de Paulin, patriarche d'Aquilée : *de duodecim abusionum gradibus : de septem vitiis & septem donis Spiritus sancti : de conflictu vitiorum & virtutum.* On le croit d'Ambroise Autpert, abbé de Saint Vincent près de Bénévent : *de verâ & falsâ pœnitentia ad Christi devotam : de antichristo. Psalterium. Cantici* Magnificat *expositio : de assumptione B. Mariæ Virginis : de visitatione infirmorum libri II : de consolatione mortuorum sermones II : de rectitudine catholicæ conversationis.* Il se trouve dans la vie de St. Eloy par St. Ouen. *Sermones varii. Sermones ad fratres in eremo commorantes.* Il y a 76 sermons ou fragments de sermons.

Le tome VIIe. de l'an 1685, contient les 22 livres de la *Cité de Dieu.* Quant à l'appendice il renferme 1. *Epistola aviti ad palchonium de reliquiis sancti Stephani & de Luciani epistolâ à se è Græco in Latinum versâ.* Avit étoit un prêtre Espagnol ; Palchonius étoit évêque de Brague, ville de Portugal. 2. *Luciani epistola ad universam ecclesiam de revelatione corporis S. Stephani martyris.* Lucien étoit prêtre au territoire de Jérusalem : 3. *Anastasii ad Laudulеum epistola, quam è Græco in Latinum vertit.* C'est Anastase le bibliothécaire. Sa lettre regarde l'écrit suivant : 4. *Scriptura de translatione S. Stephani de Jerusalem in urbem Byzantium* : 5. *Epistola Severi ad omnem ecclesiam de virtutibus ad Judæorum conversionem, in Minoricensi insula factis in præsentia reliquiarum S. Stephani.* Sévere étoit évêque : 6. *de miraculis S. Stephani libri II.* On en ignore l'auteur.

Le VIIIe. tome, de l'an 1688, contient les ouvrages polémiques de St. Augustin contre les hérésies des Manichéens, des Priscillianistes & des Ariens ; savoir, 1. *de hæresibus ad Quoavult-*

deum, environ de l'an 428 : 2. *adversus Judæos : de utilitate credendi, ad Honoratum*, vers l'an 391 : 4. *de duabus animabus*, vers l'an 391 : 5. *acta seu disputatio contra fortunatum Manichæum*, de l'an 392 : 6. *Contrà Adimantum Manichæi discipulum*, vers 394 : 7. *Contrà epistolam Manichæi, quam vocant fundamenti*, vers 397 : 8. *Contrà Faustum Manichæum libri XXXIII.* vers l'an 400 : 9. *de actis cum Felice Manichæo libri II*, en 404 : 10. *de natura boni contra Manichæos*, après l'an 404 : 11. *Contrà secundinum Manich um*, vers 405 : 12. *Contrà adversarium legis & prophetarum libri II*, en 420 : 13. *Ad Orosium contrà Priscillianistas & Origenistas*, en 415. Cet écrit est précédé de la consultation sur le même sujet, fait à Saint Augustin, par Orose. 14, *Contrà sermonem Arianorum*, (précédé de ce sermon) en 418. 15, *Collatio cum Maximiano Arianorum episcopo*, en 427 ou 428. 16, *Contrà eundem maximinum, libri II*, vers l'an 428. 17, *de trinitate, libri XV*, commencés vers l'an 400, & achevés vers 416.

L'appendice de ce huitieme tome contient 1 : *Adversus quinque hæreses tractatus.* Ce traité, dont on ignore l'auteur, est contre les Paiens, les Juifs, les Manichéens, les Sabelliens & les Ariens : 2. *Contra Judæos, Paganos & Arianos sermo de symbolo* : 3. *de altercatione ecclesiæ & synagogæ dialogus.* On le croit d'un courtisan, ou d'un jurisconsulte : 4. *de fide contra Manichæos, liber Evodio tributus* : 5. *Commonitorium vulgò S. Augustini episcopi ecclesiæ catholicæ, quomodo sit agendum cum Manichæis qui convertuntur* : 6. *Contra Felicianum Arianum, de unitate Trinitatis liber Vigilio restitutus.* C'est Vigile, évêque de Tapse : 7. *Quæstiones de Trinitate & de Genesi ex Alcuino descriptæ* : 8. *de incarnatione Verbi ad Januarium libri II. collecti ex Origenis opere Periarchon, juxta versionem Rufini* : 9. *de Trinitate & unitate Dei* : 10. *de essentia divinitatis liber*, tiré en grande partie d'un livre d'Eucher, de Lyon, *de divinis nominibus* : 11. *Libellus, seu dialogus de unitate S. Trinitatis* : 12. *de ecclesiasticis dogmatibus liber Gennadio tributus.* C'est Gennadius de Marseille.

Le neuvieme tome de la même année 1688, contient les ouvrages polémiques contre les Donatistes. 1. *Psalmus contra partem Donati*, vers la fin de l'an 393. 2. *Contra epistolam Parmeniani libri III*, vers l'an 400. 3. *De baptismo, contra Donatistas libri VII*, vers l'an 400. 4. *Contra litteras Petiliani Donatistæ Cistercensis episcopi libri III.* 5. *Ad catholicos, epistola contra Donatistas, seu de unitate ecclesiæ*, vers l'an 402. 6. *Contra Cresconium grammaticum partis Donati libri IV*, vers l'an 406. 7. *De unico baptismo contra Petilianum ad Constantinum liber*, vers l'an 410. 8. *Breviculus collationis cum Donatistis*, sur la fin de l'an 411. 9. *Ad Donatistas post collationem*, en 412. 10. *Sermo ad Cæsareensis ecclesiæ plebem.* 11. *De gestis cum Emerito Cæsareensi Donastitarum episcopo liber*, en 418. 12. *Contra gaudentium Donatistarum episcoporum libri II*, vers l'an 420. 13. *Sermo Augustino tributus de Rusticano subdiacono à Donatistis rebaptisato & in diaconum ordinato.*

Dans l'appendice de ce neuvieme tome sont renfermés 1. *Contra Fulgentium Donatistam incerti auctoris liber.* 2. *Excerpta & scripta vetera ad Donatistarum historiam pertinentia.* Ce sont des

lettres des empereurs, des décrets de conciles, &c.

Le dixieme tome de l'an 1690, contient les ouvrages polémiques contre les Pélagiens, précédés d'une préface, qui contient l'histoire de Pélage & de son hérésie, & des combats de St. Augustin pour terrasser l'un & l'autre. Les écrits sont : *De peccatorum meritis & remissione, ad Marcellum libri III*, de l'an 412. 2. *De spiritu & litterâ*, au même, de l'an 412. 3. *De natura & gratia ad Timasium & Jacobum, contra Pelagium*, de l'an 415. 4. *De perfectione hominis epistola seu liber ad episcopos Eutropium & Paulum*, vers la fin de 415. 5. *De gestis Pelagii ad Aurelium episcopum*, an. 417. 6. *De gratia Christi, & de peccato originali contra Pelagium & Cœlestium libri II*, en 418. 7. *De nuptiis & concupiscentiis ad Valerium comitem libri II*, de l'an 419, précédés de la lettre d'envoi de St. Augustin au même. 8. *De anima & ejus origine libri IV*, vers la fin de 419. Ces livres sont adressés *ad Renatum monachum*. 9. *Contra duas epistolas Pelagianorum, ad Bonifacium Romanæ ecclesiæ episcopum, libri IV*, vers l'an 420. 10. *Contra Julianum hæresis Pelagianæ defensorem, libri VI*, vers l'an 421, précédés d'une lettre de St. Augustin *ad Claudium episcopum*. 11. *De gratia & libero arbitrio ad Valentinum & cum illo ad monachos* (en 426 ou 427) avec quelques lettres préliminaires de Valentin même, & ainsi avant le traité suivant. 12. *De correptione & gratia ad eundem Valentinum & cum illo ad monachos Adrumetinos*, en 426 ou 427. 13. *De prædestinatione Sanctorum ad Prosperum & Hilarium*, en 428 ou 429, précédé des lettres des mêmes à St. Augustin. 14. *De Dono perseverantiæ*, aux mêmes; c'est le second livre du traité de la prédestination, 428 ou 429.

La seconde partie de ce dixieme volume contient 1. *Opus imperfectum contra secundam Juliani responsionem sex libros complectens*, précédés d'une préface sur Julien & ses écrits. Cet ouvrage est des dernieres années de la vie de St. Augustin. 2. Un appendice où l'on trouve *Hypomnesticon seu libri vulgo Hypognosticon*. Les uns le donnent à Sixte, prêtre Romain, qui succéda au pape Célestin; les autres à Marius Mercator. Cet ouvrage est en six livres. *De prædestinatione & gratia suspecti auctoris liber. De prædestinatione ignoti auctoris liber. Varia scripta & monumenta ad Pelagianorum historiam pertinentia. Prosperi Aquitani pro Augustino, contra iniquos illius de gratia & prædestinatione reprehensores apologetica opuscula : videlicet epistola ad Rufinum de gratia & libero arbitrio. Liber contra collatorem, id est, Cassinum. Responsiones ad capitula Gallorum : ad objectiones Vincentianas : ad excerpta quæ de Genuensi civitate sunt missa. Liber sententiarum ex Augustino.*

Ce volume finit par la vie de St. Augustin, écrite par Possidius : *Sancti Augustini Hypponensis episcopi vita, auctore Possidio Calamensi episcopo ipsius discipulo, qui cum eodem annos ferme quadraginta vixit.*

Outre les préfaces de chacun de ces dix volumes, chaque ouvrage a aussi son avertissement.

Le onzieme volume est intitulé : *S. Aurelii Augustini Hipponensis episcopi vita, ex ejus potissimum scriptis concinnata : necnon indices generales tum in opera sancti doctoris, tum in alia quæ in appendices rejecta sunt : index quoque*

alphabeticus operum S. Augustini : distributio novo eorumdemque operum comparata cum editione Lovaniensi : nonnulla denique addenda & corrigenda. Parisiis, 1700. La vie de St. Augustin en huit livres, est précédée d'une préface générale dressée par le pere Mabillon, & d'une autre particuliere sur les appendices de St. Augustin, placés à la fin de chaque volume. A la tête du dernier est le portrait de St. Augustin, gravé par le célebre Audran, d'après le tableau de Champagne.

Les deux premiers volumes furent réimprimés chez Muguet, en 1679 & en1689, mais avec beaucoup de fautes qu'on n'y trouveroit pas, si D. Blampin avoit été averti de cette réimpression furtive. On en peut connoître la différence par l'épître dédicatoire, qui dans la premiere édition, n'a que cinq lignes à la premiere page, au lieu que l'autre en a neuf.

L'édition de Saint Augustin des Bénédictins fut réimprimée à Anvers, ou plutôt à Amsterdam, en 1703, chez Pierre Mortier. Cette seconde édition a cela de différent, qu'on trouve dans le dixieme volume l'analyse du livre de la correction & de la grace, par M. Arnauld, supprimée dans celle de Paris, à la demande de M. de Harlay. Cette édition étrangere est suivie de l'*Appendix Augustiniana* de Jean le Clerc, masqué sous le nom de Phereponus. Ses remarques sont pleines d'aigreur & de calomnies contre la personne & la doctrine de St. Augustin. Depuis quelques années les imprimeurs de Venise ont donné au public une troisieme édition de St. Augustin, faite pareillement sur celle de Paris.

Il est inutile d'accumuler ici tous les éloges que les savants ont donnés à l'édition des Bénédictins : » Le public, » dit M. Dupin (*a*), a témoigné être » satisfait de ce travail. Tout ce qu'il » y a eu d'habiles gens ont approuvé » cette édition, & s'en sont servis pour » leurs études. Les Journaux (*b*) parlent de l'admirable critique des éditeurs avec beaucoup d'étendue en divers endroits, depuis l'an 1676, & » la simple exposition qu'on y fait de » la conduite qui s'y observe, est l'éloge le plus naturel & le plus solide » qu'on en puisse faire «.

Dom Thomas Blampin a laissé un ouvrage manuscrit de sa composition, lequel a pour titre : Lettre d'un théologien à un ami sur les paroles de la consécration du corps & du sang de J. C. au saint sacrifice de la messe. Ce traité contient six chapitres.

Dans le premier, l'auteur montre que notre Seigneur a changé le pain en son corps & le vin en son sang, dans la cene, par les paroles déprécatoires dont il se servit.

Dans le second chapitre il prouve que le corps & le sang de J. C. étoient présents lorsqu'il prononça ces paroles : *Car ceci est mon corps : car ceci est mon sang*.

Dans le troisieme, D. Blampin fait voir que notre Seigneur n'a prononcé ces paroles sacramentelles que pour marquer que ce que les apôtres alloient manger étoit son vrai corps.

Dans le quatrieme, le P. Blampin

(*a*) 17 Siecle, partie IV, tom. IV, pag. 205. (*b*) Baillet, Jug. des sav., tom. II, pag. 491.

traite des paroles déprécatoires dans la consécration. Elles sont, dit-il, les mêmes dont J. C. s'est servi dans la consécration de son corps & de son sang adorables.

Dans le cinquieme chapitre, le savant théologien prouve que les paroles dont notre Seigneur s'est servi doivent être employées à la consécration de son corps & de son sang; mais que la formule de la consécration n'est pas renfermée dans ces seules paroles.

Enfin, dans le sixieme Dom Thomas Blampin fait voir que c'est sans raison & sans aucune autorité que certains théologiens ont cru que l'on pouvoit ôter ces paroles sacrées de la formule de la consécration.

A la fin de ce traité on trouve deux écrits, l'un d'Ambroise Catharin, qui est assez rare. Ce théologien y traite de la même matiere, & examine de quelles paroles J. C. s'est servi dans la derniere cene pour consacrer son corps & son précieux sang L'autre écrit est de Christophe de Cheffontaine, archevêque de Césarée, & général des Franciscains, qui traite le même sujet.

L'ouvrage dont nous venons de donner l'analyse est entre les mains de D. Ursin Durand, religieux des Blancs-manteaux.

Précis des contestations au sujet de la nouvelle édition de St. Augustin.

L'exécution de cette grande entreprise souffrit des difficultés, par la crainte qu'eurent plusieurs des supérieurs de la congrégation d'être soupçonnés de favoriser le Jansénisme. Mais le desir de servir utilement l'église l'emporta sur cette terreur, & les religieux, chargés de l'édition, travaillerent avec tant de courage & d'assiduité, qu'ils furent en état de commencer l'impression au mois d'Octobre 1677.

Ils furent traversés dès le commencement par le P. Garnier, jésuite, qui tâcha d'empêcher Muguet de s'en charger. Ils eurent plusieurs mauvaises chicanes à essuyer de la part des PP. Joseph de Troyes & Esprit d'Aubonne, capucins. Ils voulurent arrêter le cours du premier tome, qui se débitoit avec beaucoup de rapidité. L'un d'eux représenta à M. de Harlay, archevêque de Paris, que les Bénédictins faisoient dans l'Enchiridion des changements de la plus grande importance. Mais on fit voir au prélat que l'Enchiridion, ou Manuel à Laurent, ne devant être imprimé que dans le sixieme tome, on n'avoit encore pris aucune résolution sur les endroits que le délateur prétendoit avoir été altérés sans les avoir vus. Le capucin, convaincu de faux, fut méprisé & réduit au silence.

Mais après la publication de tout l'ouvrage on l'attaqua dans les formes, par une lettre de l'abbé de *** aux Bénédictins de la congrégation de Saint Maur, sur le dernier tome de leur édition de St. Augustin. Ce libelle portoit *Cologne* au frontispice, quoiqu'il eût été imprimé à Paris. On disoit dans l'avertissement » qu'il avoit été » composé en Latin par un des plus » considérables abbés d'Allemagne, & » qu'on avoit cru faire plaisir au public » en le faisant traduire en François «. Ce discours ne trompa personne. On sut bientôt que le libelle ne venoit pas de si loin, & le public ne soupçonna que les jésuites d'en être les auteurs.

En effet, ils en prirent la défense avec beaucoup de chaleur. Ayant entendu

tendu parler d'une premiere conférence tenue à Bonne-nouvelle de Rouen, avec ce qu'il y avoit de gens savants, dans laquelle Dom Denys de Sainte-Marthe, prieur de la maison, avoit fait voir que le prétendu abbé Allemand n'avoit ni science, ni théologie, ni bonne foi; ils firent de cette conférence une affaire d'état. Ils en porterent leurs plaintes à M. de Montholon, premier président. Ces assemblées, lui dirent-ils, sont préjudiciables au repos public. En conséquence de leurs plaintes, le magistrat défendit ces assemblées. Mais ayant voulu accommoder l'affaire à l'amiable, il alla prendre dans son carrosse l'ancien & le nouveau recteur des jésuites qu'il mena à Bonne-nouvelle pour conférer avec le P. de Sainte Marthe, son proche parent. Les jésuites se jetterent d'abord sur l'analyse de M. Arnauld. Le Bénédictin répondit qu'il ne l'avoit point vue dans le dixieme tome de St. Augustin. Mais supposant pour un moment qu'elle y fût, il leur prouva qu'elle ne contenoit rien que de très-orthodoxe. Ils objecterent ensuite dix ou douze endroits du dixieme tome, auxquels il répondit avec beaucoup de feu & de justesse; & sortit victorieux du combat. Les jésuites désavouerent la lettre de l'abbé Allemand; mais tout le monde fut convaincu que, malgré ce désaveu, ils en étoient véritablement les auteurs.

Dom Estiennot écrivit de Rome le 5 Mai 1699, que les jésuites vantoient beaucoup ce libelle, & qu'ils paroissoient disposés à faire comme dans l'affaire de M. de Cambrai; c'est-à-dire, à l'avouer & à le soutenir, s'il arrivoit qu'il fut approuvé, & à l'abandonner, si le saint siege le condamnoit.

Mais leur conduite prouvoit encore mieux la part qu'ils avoient à cet écrit. Ils le vendoient dans leurs maisons, tant à Paris que dans les provinces. On les entendoit dire par-tout que les Bénédictins ne viendroient jamais à bout d'y répondre d'une maniere solide. D'ailleurs, six jésuites examinoient dans leur maison de Saint-Louis le dixieme volume de St. Augustin, & le résultat de cet examen aboutit à faire aux éditeurs quinze mauvaises difficultés toutes semblables à celles de l'abbé Allemand, & qui n'étoient, à proprement parler, que de pures chicanes (*a*) sur les sommaires mis aux marges, quoiqu'exprimés dans les propres termes de St. Augustin.

Ce premier libelle fut bientôt suivi d'un second intitulé : Lettre d'un abbé commendataire aux RR. PP. Bénédictins de la congrégation de Saint-Maur. L'auteur de cette piece tâche de persuader par des raisons frivoles, mais malignes, que dans les circonstances présentes les Bénédictins ne peuvent prendre de meilleur parti que de garder un profond silence sur la lettre de l'abbé Allemand.

Presqu'aussi-tôt le même auteur fit paroître une autre lettre sous le nom d'un Bénédictin non-réformé, aux RR. PP. Bénédictins de la congrégation de Saint-Maur, dans laquelle soutenant une these opposée à celle qu'il avoit défendue dans sa lettre précédente, il entasse raisonnements sur raisonne-

(*a*) *Voyez* M. Dupin, 17. siecle, tom. IV, pag. 204 & suiv.

ments, pour montrer que les Bénédictins doivent enfin répondre aux difficultés de l'abbé Allemand. Mais, suivant les conseils de MM. de Noailles, archevêque de Paris, & Bossuet, évêque de Meaux, ils persisterent à ne point faire de réponse au nom du corps, & c'étoit le parti le plus sage ; puisque tous ces libelles étoient si frivoles, que c'eut été perdre le temps en bagatelles de s'occuper serieusement à les réfuter.

Cependant plusieurs particuliers, sans se faire connoître, firent des réponses de leur propre mouvement. D. François Lami en publia une sous le titre de lettre d'un théologien à un de ses amis, sur un libelle qui a pour titre: Lettre d'un abbé *** &c. On en vit une autre de Dom Denys de Sainte-Marthe, intitulée : Réflexions sur la lettre d'un abbé d'Allemagne, &c. D. Thomas Blampin, le plus intéressé à défendre l'édition, fit aussi des mémoires, que M. le Tellier, archevêque de Reims, trouva très-forts & très-solides ; mais ils ne furent pas imprimés. La réponse qui fit le plus d'eclat fut celle que Dom Bernard de Montfaulcon fit imprimer à Rome en 1699, avec permission du maître du sacré palais, sous ce titre : *Vindiciæ editionis S. Augustini à Benedictinis adornatæ, adversus epistolam abbatis Germani, auctore D. Bernardo de Riviere* (*a*). On fut étonné qu'un écrit qui traitoit le jansénisme de fantôme & de chimere, eut été imprimé sous les yeux du pape & du sacré college, & approuvé par le maître du palais pontifical. Cependant le pere de Monfaulcon présenta ce livre au pape Innocent XII, qui le reçut fort gracieusement, & qui dit plusieurs fois en parlant des auteurs connus de la lettre réfutée, qu'ils étoient des perturbateurs du repos public. Ces faits sont consignés dans une lettre de Dom Bernard de Monfaulcon, écrite de Rome, le 7 Juillet 1699.

Lorsque les choses étoient en cet état, les trois libelles contre l'édition de St. Augustin furent déférés au saint office. Quelques affaires que ce tribunal avoit à terminer, suspendirent pour un temps le jugement. Pendant cet intervalle, on sema dans Rome & dans Paris de nouveaux écrits tant manuscrits qu'imprimés contre l'édition. Un de ces libelles avoit pour titre : Mémoire d'un docteur en théologie, adressé à Messeigneurs les prélats de France, sur la réponse d'un théologien des peres Bénédictins, à la lettre de l'abbé Allemand. Voici les titres des pieces manuscrites : 1. Sainte-Marthe mauvais théologien & bon jansénifte. 2. Antimoine pour servir de préservatif contre les calomnies du pere de Sainte-Marthe. 3. *Vindiciæ Petavii*. Toutes ces pieces furent aussi-tôt oubliées que publiées. On répondit seulement au mémoire par une lettre à un docteur de Sorbone, &c, qui fut bientôt suivie d'un petit ouvrage intitulé : Solution de plusieurs problêmes, &c. Il parut encore un nouveau libelle sous ce titre : La conduite qu'ont tenue les PP. Bénédictins depuis qu'on a attaqué leur édition de St. Augustin. C'est un tissu de fables, de mensonges & de calomnies grossieres.

Dom René Massuet, alors professeur

(*a*) *Vindiciæ edit. Sti. Aug.*, pag. 11, 40.

de théologie à Jumieges, crut devoir entrer dans la dispute, & fit une réponse tranchante à la fameuse lettre de l'abbé Allemand. L'ouvrage du pere Massuet éclipsa en quelque façon toutes les réponses précédentes. Il lui donna pour titre : Lettre d'un ecclésiastique au R. P. E. L. (a) J. ; c'est-à-dire au révérend pere Emeric Langlois, jésuite, que le P. Tournemine avoit dit être l'auteur de la lettre en question, que l'on croit néanmoins du P. Daniel. L'ouvrage de Dom Massuet étoit si fort & si solide, qu'il déconcerta les accusateurs. Peu après, ils furent réduits au silence par un livre in-8. de D. Lamy, intitulé Plainte de l'apologiste des Bénédictins à Messeigneurs les prélats de France, sur les libelles diffamatoires qu'on répand sur ces religieux, & sur leur édition de St. Augustin, &c. Cet écrit fut composé par ordre du chapitre général de 1699.

On vit encore paroître différentes pieces en vers & en prose contre les jésuites, en faveur des Bénédictins. Les premiers en firent des plaintes à M. d'Argenson, qui obtint des ordres du roi, adressés à M. l'archevêque de Paris, par M. de Pontchartrain, secrétaire d'état & chancelier de France, dont voici la lettre : » Monsieur, le » roi a été informé que la division qui » étoit entre les Bénédictins & les Jé- » suites, au sujet de la nouvelle édition » des ouvrages de St. Augustin, aug- » mente journellement, & qu'il s'im- » prime de part & d'autre des mémoi- » res, qui aigrissent de plus en plus » cette contestation, qui trouble la » paix & la charité, & qui peut scan- » daliser l'église même. Sur quoi S. M. » m'a ordonné de vous écrire que son » intention est que vous fassiez venir » chez vous les supérieurs des deux » communautés, & que vous leur dé- » fendiez très-expressément, de la part » de Sa Majesté, de ne plus parler, ni » écrire sur leurs contestations, & de » supprimer de bonne foi tous les écrits » qu'ils ont faits à cette occasion. Sa » Majesté veut que vous leur fassiez, » s'il vous plait, bien entendre qu'elle » veut être obéie en cela très ponctuel- » lement, & qu'elle ne pourroit pas » s'empêcher de donner des marques » de son indignation à ceux qui contre- » viendroient à sa volonté ; & elle » entend qu'en donnant ses ordres » aux supérieurs, c'est les donner aux » particuliers qui composent ces deux » communautés. Ainsi, supposé que » quelques-uns des religieux tombas- » sent en faute à cet égard, ce ne se- » roit pas une excuse recevable pour » les supérieurs de dire qu'ils n'en » avoient pas connoissance. Quoique » Sa Majesté ne doute pas que ses or- » dres ainsi donnés par vous ne soient

---

(a) Dom Massuet confia le soin de l'impression de cette piece à deux jeunes abbés, qui sur la fin se donnerent la liberté de déclarer nettement que l'abbe Allemand étoit le R. P. Emeric Langlois, jeune jésuite, & parlerent fort mal de sa famille. Il alla le 3 Novembre 1699 à Saint-Germain-des-Prés, pour se plaindre de ce que ne pouvant être auteur du libelle, il avoit eu le chagrin de voir sa famille déshonorée à la fin d'une réponse qu'un Bénédictin avoit faite. Le P. Langlois demanda permission à ses supérieurs d'aller prêcher aux nations infidelles, & écrivit à Dom Denys de Sainte-Marthe qu'il n'étoit point l'abbé Allemand, mais un autre P. Langlois jésuite.

» exécutés ; elle m'a cependant ordonné de vous écrire d'y avoir attention » & de l'informer de ce qui se passera » à ce sujet. Je suis, Monsieur, votre » très-humble & très-obéissant serviteur, DE PONTCHARTRAIN. A Versailles, le 11 Novembre 1699 «.

En conséquence de ces ordres M. l'archevêque de Paris fit venir chez lui D. Claude Boistard, supérieur général de la congrégation de St. Maur, & les supérieurs des trois maisons des jésuites à Paris, & leur défendit de la part du roi de rien dire, ni écrire davantage touchant l'édition de St. Augustin. Le pere-général témoigna sa soumission de la maniere la plus authentique, & dès le lendemain il écrivit dans tous les monasteres une lettre circulaire, pour notifier à tous les religieux les ordres de Sa Majesté. Aussi-tôt Dom Mabillon supprima un écrit latin très-étendu & plus fort que tous les autres, qu'il avoit fait contre les libelles des jésuites. Dom Bernard de Montfaucon, qui étoit à Rome, avoit envoyé en Flandre un second ouvrage pour y être imprimé ; mais dès qu'il sut les ordres du roi par la lettre du pere-général, il fit tant de diligence & d'instance, que la piece ne parut point.

Ces ordres de la cour furent regardés par tout le monde comme ayant été mendiés par les jésuites, qui pour se taire honorablement se les étoient fait donner. On en fit des railleries à Paris & à Rome. Les jésuites furent s'en venger en faisant courir un écrit sous le nom d'un abbé Savoyard, qui prétendoit prouver que les Bénédictins se voyant accablés par leurs adversaires, les avoient fait réduire au silence par autorité.

Cependant l'affaire des libelles publiés contre l'édition de St. Augustin se traitoit au saint office avec les lenteurs ordinaires de la cour de Rome. Enfin, le résultat des différentes congrégations tenues à ce sujet, fut un décret (a) portant condamnation des principaux écrits faits contre cette édi-

(a) *Sacra congregatio eminentissimorum ac reverendissimorum DD. S. R. E. cardinalium in tota republica christiana generalium inquisitorum habita in conventu S. Mariæ suprà Minervam, post examen theologorum specialiter ad hoc deputatorum, ac prævie relatis SS. D. N. Innocentio papæ XII, eorumdemque eminentissimorum votis & theologorum censuris, de mandato sanctitatis suæ, præsenti decreto prohibet & damnat infra scriptos libros, scilicet :*

Vindiciæ jurisdictionis secularis & imperii adversus usurpationem exemptionis & immunitatis ecclesiasticæ extensionem in materiâ reali collectarum & talliarum, 1699.

Lettre de l'abbé de *** aux RR. PP. Bénédictins de la congrégation de Saint-Maur, sur le dernier tome de leur édition de St. Augustin. A Cologne.

Lettre d'un Bénédictin non réformé aux révérends peres Bénédictins de la congrégation de Saint-Maur, 1699.

Lettre d'un abbé commendataire aux RR. PP. Bénédictins de la congrégation de Saint-Maur, 1699.

Mémoire d'un docteur en théologie adressé à Messeigneurs les prélats de France, sur la réponse d'un théologien des peres Bénédictins, à la lettre de l'abbé Allemand, 1699.

Problême ecclésiastique proposé à M. l'abbé Boileau de l'archevêché, à qui l'on doit croire

tion, & de quelques autres ouvrages. Ce décret eſt du 2 Juin 1700. Le voici en François :

» La ſacrée congrégation de nos ſei- » gneurs les éminentiſſimes cardinaux, » inquiſiteurs - généraux dans toute la » république chrétienne, tenue dans le » couvent de Sainte - Marie ſur la Mi- » nerve, après l'examen des théolo- » giens nommés ſpécialement pour ce » ſujet, & après le rapport fait à N. » S. P. le pape, Innocent XII, des ſuf- » frages deſdits cardinaux, & des cen- » ſures deſdits théologiens ; par ordre » de Sa Sainteté, défend & condamne » par le préſent décret les livres ſui- » vants, ſavoir :

» Lettre de l'abbé de *** aux RR. » PP. Bénédictins de la congrégation de » St. Maur, ſur le dernier tome de leur » édition de St. Auguſtin. A Cologne.

» Lettre d'un Bénédictin non réfor- » mé, aux RR. PP. de la congrégation » de St. Maur, 1699.

» Lettre d'un abbé commendataire, » aux RR. PP. Bénédictins de la con- » grégation de St. Maur, 1699.

» Mémoire d'un docteur en théolo- » gie, adreſſé à Meſſeigneurs les pré- » lats de France, ſur la réponſe d'un » théologien des PP. Bénédictins, à la » lettre de l'abbé Allemand, 1699.

» Problême eccléſiaſtique propoſé à » M. l'abbé Boileau de l'archevêché, » que l'on doit croire de M. Louis-An- » toine de Noailles, évêque de Châ- » lons, en 1695, ou de M. Louis- » Antoine de Noailles, archevêque de » Paris, en 1699.

» Or la ſuſdite congrégation défend, » comme il eſt dit, par ordre de ſa » Sainteté, à toutes perſonnes, de quel- » que état & condition qu'elles puiſſent » être, d'imprimer ou faire imprimer » en quelque langue que ce ſoit, & » ſous aucun prétexte les livres ſuſdits » ainſi défendus & condamnés, ni de » les garder ou les lire, & ordonne de » les remettre aux ordinaires des lieux, » ou aux inquiſiteurs de la foi, ſous les » peines portées dans l'*Index* des livres » defendus. JOSEPH BARTOLE, *Notaire* » *de la ſainte Inquiſition Romaine & uni-* » *verſelle.*

» Le 7 Juin 1700, le ſuſdit décret a » été affiché & publié aux portes de » l'égliſe du prince des apôtres, de la » chancellerie apoſtolique, du palais » du ſaint office, & autres lieux accou-

---

de M. Louis-Antoine de Noailles, évêque de Châlons, en 1695, ou de M. Louis-Antoine de Noailles, archevêque de Paris, en 1699.

Hos itaque libros ſic prohibitos & damnatos per idem decretum eadem ſacra congregatio, de mandato ut ſupra, vetat ne quis cujuſcumque ſit ſtatus & conditionis, & quocumque idiomate impreſſos vel imprimendos in quocumque loco audeat ullo modo & ſub quocumque prætextu imprimere vel imprimi facere, neque impreſſos apud ſe retinere & legere licite valeat, ſed ipſos ordinariis locorum aut hæreticæ pravitatis inquiſitoribus ſtatim & cum effectu tradere & conſignare teneatur ſub pœnis in indice librorum prohibitorum contentis. JOSEPHUS BARTOLUS S. ROMANÆ ET UNIVERSALIS INQUISITIONIS NOTARIUS.

Die 7 Junii 1700, ſupra dictum decretum affixum & publicatum fuit ad valvas eccleſiæ principis apoſtolorum, cancellariæ apoſtolicæ, palatii ſancti officii, ac aliis locis ſolitis & conſuetis urbis, per me Franciſcum Perinum SS. Domini noſtri papæ & ſanctiſſimæ inquiſitionis curſorem.

» tumés de la ville de Rome. *Par moi*
» *François Perini, Huissier de N. S. P. le*
» *Pape & de la sainte Inquisition* «.

Lorsque ce décret fut arrivé à Paris, il y fit un effet merveilleux. Tous les disciples de St. Augustin & les amis de la congrégation de St. Maur en ressentirent une très-grande joie, & en particulier les archevêque de Paris & de Reims, & le grand Bossuet, évêque de Meaux, qui avoient pris sous leur protection l'édition de St. Augustin. Un autre effet du décret de Rome fut d'arrêter tout court les partisans du molinisme, qui se proposoient de faire des mouvements à l'assemblée du clergé. M. Godet des Marais, évêque de Chartres, qui n'étoit pas revenu des injustes préventions que les libelles des jésuites lui avoient données, résolut de demeurer tranquille. Mais peu de mois après, son zele se ralluma au sujet de la préface composée par D. Mabillon, pour être mise à la tête du tome XI de la nouvelle édition de St. Augustin. Le prélat n'oublia rien pour faire changer cette préface, & y introduire les sentiments particuliers des ennemis de la pure doctrine du Docteur de la grace de J. C.

En 1706, le pape Clément XI écrivit un bref fort honorable au supérieur-général de la congrégation de St. Maur. Sa Sainteté y met à couvert de toute contradiction l'édition de St. Augustin, aussi bien que celles des autres peres de l'église données par cette congrégation. Comme ce bref important ne se trouve point dans le recueil des brefs de Clément XI, inséré dans le second tome de ses ouvrages, nous le donnerons en entier en parlant de l'édition des œuvres du pape St. Grégoire.

Le détail où nous sommes entrés jusqu'ici, est tiré en grande partie de l'histoire de la nouvelle édition de St. Augustin, écrite par D. Vincent Thuillier, & donnée au public en 1736, par M. l'abbé Goujet.

En 1712 on fit une nouvelle tentative contre cette édition. Le pere Jean Chrysostome Scarfo, religieux de Saint-Basile de Naples, publia une lettre apologétique sous le nom de Chrysophano Cardeleti, dans laquelle il rapportoit huit propositions qu'il prétendoit avoir été falsifiées par les Bénédictins pour favoriser le jansénisme. De ces huit propositions, il y en a cinq qui se trouvent, mot pour mot, dans les anciennes éditions, & les trois autres marquoient peu de bonne foi de la part de l'auteur. Cependant il en fit distribuer plusieurs copies imprimées par Ficoroni, qui avoit publié quelques mois auparavant un écrit contre le *Diarium Italicum* du P. de Montfaucon; mais qui avoit été méprisé, & étoit tombé de lui-même.

Sur les plaintes du P. procureur-général de la congrégation de St. Maur, en cour de Rome, le supérieur-général de l'ordre de St. Basile ordonna au P. Scarfo de se rétracter. Il envoya une rétractation; mais aussi insultante que l'accusation. En conséquence il reçut ordre de son général de venir à Rome rendre compte de sa conduite. Pour se tirer de ce mauvais pas, il présenta un mémorial à l'inquisition, dans lequel il avouoit que la lettre apologétique étoit de lui; mais qu'ayant été répandue manuscrite avant que d'être imprimée, elle avoit été corrompue. Il ajoutoit que ce qui étoit dit contre la nouvelle édition des peres Bénédictins,

étoit une méprise ; que ce'a ne devoit s'entendre que d'une ancienne édition ; enfin, que son zele pour la pureté des éditions des SS. Peres l'obligeoit de représenter aux inquisiteurs, en soumettant toutefois son jugement au leur, qu'en examinant la nouvelle édition de St. Augustin, il y avoit trouvé des choses qui lui faisoient de la peine, & réduisoit ces choses à quatre propositions, qu'il prétendoit favoriser le pélagianisme. On renvoya l'examen de ce mémorial au cardinal Ferrari, après le rapport duquel le P. Scarso fut mandé pour comparoître devant le tribunal de l'inquisition, où il reçut une vive réprimande, avec ordre de se retirer incessamment à Naples dans son monastere.

Dans le même temps les jésuites de France firent dans leur journal de Trévoux un grand éloge du mémorial du P. Scarso ; mais, peu de temps après, on vit dans le même journal la retractation de cet éloge, faite par ordre des supérieurs de la société.

Sous le pontificat de Benoit XIII, les jésuites revinrent encore à la charge contre l'édition Bénédictine de St. Augustin ; mais tout le monde a su avec quel zele sa Sainteté en prit la défense.

BLANCART, (*Dom François*) *sous-prieur de Maroëlles.* L'abbaye de Maroëlles, ordre de St. Benoit, près de Landreci en Brabant, fort célebre de nos jours, sous un abbé régulier, malgré les révolutions désastreuses qu'elle a essuyées par les guerres, fut fondée vers le milieu du 7. siecle, par St. Humbert, qui en est regardé comme premier abbé & patron tutélaire. La vie de ce saint a été composée dans l'onzieme siecle, en bon latin, par un religieux de ce monastere, qui ne s'est pas nommé. Elle a été traduite en langue Françoise, par D. François-Blancart, sous-prieur de la même abbaye, qui l'a rendue publique.

Ce religieux, originaire de la ville d'Armentieres en Flandre, avoit prononcé ses vœux à Maroëlles, au mois de Septembre 1685. On ne dit pas l'année de sa mort ; mais on sait qu'il est auteur de deux autres ouvrages. 1°. Il fit symboliser les douze degrés d'humilité de la regle de Saint-Benoit, avec les douze signes du Zodiaque : ouvrage manuscrit, en beau latin, qui est intitulé : *Signifer Benedictinus, seu symmetria, id est convenientia anagogica inter duodecim humilitatis gradus capitulo VII, totius regulæ Benedictinæ, totiùsque vitæ monasticæ velut nucles insertos, & duodena zodiaci signa ; quæ tropologicè ac historicè perpensa, singula singulis, id est, signa gradibus mysticè coaptantur, atquè per totam fermè regulam, incidenter, sed æconomicâ comparatione delineata, omnibus sub præfatâ regulâ militantibus tam reformatis quam mitigatis, quibus offertur, situ necessaria, tùm ut ad prælaturam viâ compendiariâ, non nummis sed meritis gravati, sed certò & tutè sublimentur monachi ; tùm ut hoc onere angelicis humeris formidando onusti humiliter prodesse studeant, quòdque gratis acceperunt, gratis dent : tùm ut subditi suâ sorte contenti pro Christo, omni majori subesse gaudeant, & quod Deo solemniter promiserunt fideliter reddant.*

Humiles corde exaltabunt.

2°. Le même Dom Blancart composa encore un livre in-12. de 400 pages, confié à la presse à Aix la Cha-

pelle, en 1731, sous ce titre: Miroir des abbés & des abbesses en regle, formé sur des regles de conduite, données à un jeune abbé par un ancien, qui montre ce qu'on fait, ce qu'on ne fait pas, ce qu'on ne doit pas faire, & ce qu'on doit faire pour entrer canoniquement dans le ministere abbatial, pour en remplir les devoirs selon l'exemple & les desseins de J. C., & pour le garantir des commendes du temps, avec des réflexions fort intéressantes pour les inférieurs. L'épigraphe est ce verset du chapitre 32 de l'ecclésiastique: *Rectorem te posuerunt, noli extolli, esto in illis quasi unus ex ipsis.*

L'ouvrage parut sous l'approbation de Jean Neuman, censeur ordinaire de l'électeur de Cologne, conçue en ces termes: *Quisquis vultum suum in hoc speculo delineaverit, quotquot periodes legerit, tot ad perfectionem stimulos inveniet; quare dignissimum censeo, ut præli beneficio juris publici fiat, omniùmque in oculis magno perfectionis incremento versetur. Datum Coloniæ*, 2 Octobre 1730.

Ce livre fit beaucoup de bruit; mais il ne manqua point de panégyristes & d'admirateurs. On lui reproche trop de vivacité dans la plupart de ses censures; le zele l'emportoit contre les vices qui peuvent se rencontrer dans les cloîtres, & les armes qu'il employoit, étoient propres à les terrasser. Le tout est moëlleux & pathétique, ses maximes sont excellentes; mais son style n'est point correct (*a*).

Blastares, (*Matthieu*) *moine Bénédictin* (*b*). Dom Matthieu Blastares écrivoit dans le 14. siecle. Il fit, en 1335, un recueil des constitutions ecclésiastiques, accompagnées des loix civiles, qu'il réduisit à certains chefs, suivant l'ordre alphabétique, & auquel il donna le nom de *Syntagma*, qui signifie un assemblage de canons & de loix par ordre. Il y a vingt-trois titres suivant l'ordre de l'alphabet des Grecs, & sous chaque lettre il y a divers chapitres, comme des Agapes de l'anathême, &c. Il rapporte plutôt le sens que les paroles des canons & des loix, & se contente même quelquefois de marquer les endroits où sont les canons qui appartiennent à la matiere. On lui attribue aussi un traité des causes ou questions sur le mariage, imprimé dans le droit grec-romain de Leunclavius.

Blondelet, (*Jean*) *de la congrégation de Saint-Vannes.* Dom Jean Blondelet, mort en odeur de sainteté en l'abbaye de Saint-Urbain proche Joinville, le 8 Avril 1757, étoit de Mouzon, & avoit prononcé ses vœux à Saint-Vannes, le 9 Décembre 1698. Il fut un homme précieux à la congrégation, tant par sa douceur, son humilité & ses autres vertus, que par sa science. Après avoir enseigné un cours de réthorique, de philosophie & de théologie, il ne cessa de recueillir & de composer; mais sa modestie nous a frustré des fruits précieux de ce travail. Quant à ses écrits théologiques, j'en ai eu en main un volume in-folio sur les sacrements, & je puis dire que je n'ai

(*a*) Mémoires envoyés au mois de Juillet 1777, par Dom Maur Senepart, prieur de Marseille.

(*b*) Doujat, hist. du droit canon.

n'ai rien lu sur ces matieres, de si clair, de si précis, de plus méthodique, ni de plus solide.

BOUCARD, *de la congrégation de Saint-Vannes* (a). Dom Benoit Boucard, né à Verdun, fit profession à Saint-Airy de

(a) Cette congrégation dite aussi de Lorraine, d'où sont sorties celles de Saint-Maur en France, de Saint-Placide en Flandre, & de l'étroite observance de Cluny, prit naissance en 1600 à Saint-Vannes de Verdun, & en 1601, à Moyen-Moûtier en Vôge, par les soins du vénérable Dom Didier de la Cour, religieux de Saint-Vannes: cela se fit de la maniere suivante :

L'évêché de Verdun auquel étoit unie la manse abbatiale de Saint-Vannes, étant avenu au prince Erric de Lorraine, vers 1595, ce prélat se trouva si bien intentionné que Dom Didier n'eut pas de peine à le faire entrer dans le dessein où il étoit depuis long-temps, de réformer son monastere. Ces dispositions du nouvel évêque de Verdun furent comme les premieres ouvertures à la réforme générale; & la démission volontaire du prieur de Saint-Vannes qui fit en même temps élire en sa place Dom Didier, acheva de faciliter l'entreprise. Ce fut l'an 1596, que le nouveau prieur prit soin de cette maison; & comme il n'avoit accepté cette charge qu'aux instances réitérées de l'évêque, il se crut en droit d'exiger de lui qu'il le soutînt dans le ministere où il entroit par ses ordres; & comme il vouloit, nonobstant l'opposition des religieux, introduire l'observance réguliere dans cette maison, l'évêque fut obligé de seconder ses desirs. Mais il ne lui accorda pas tout d'un coup ce qu'il demandoit. Il proposa la chose à son conseil, qui ne conclut d'abord qu'à une mitigation, qui tendoit seulement à empêcher que les religieux ne violassent ouvertement leurs vœux, sans toutefois retrancher ni les jeux ni les divertissements qui leur étoient ordinaires. On s'apperçut bientôt du peu d'effet de ce conseil qui retournoit à la confusion de ceux qui en étoient les principaux auteurs; puisqu'ils n'empêchoient pas le scandale que causoit une liberté si contraire à l'état religieux; ce qui obligea enfin l'évêque à déférer aux instances de Dom Didier, qui proposoit d'entreprendre le rétablissement de l'étroite observance de la regle de St. Benoit, en donnant l'habit à de jeunes gens de bonne volonté, qu'il prendroit soin de former lui-même aux exercices de la réforme, sans s'arrêter aux anciens religieux, incapables pour la plupart de se réduire à une vie réguliere; & afin qu'ils ne missent point d'obstacle à ses desseins, vers l'an 1598, il obtint un bref qu'il exécuta avec le consentement de l'évêque, envoyant 18 de ces anciens religieux à Moyen-Moûtier en Vôge, qui étoit aussi sous la jurisdiction de ce prince.

Le 30 Janvier 1600, quatre jeunes hommes, après leur année de probation, firent leurs vœux entre les mains de Dom Didier, & lui-même renouvella sa profession entre celles de l'évêque. Ce sont les commencements de la congrégation de Bénédictins connue aujourd'hui sous le nom de congrégation de Saint-Vannes & de Saint-Hydulphe, dont les constitutions furent reçues par presque tous les Bénédictins de France. Elle est encore composée de trois provinces: Champagne, Lorraine, & Franche-Comté. Cette derniere n'a à présent que sept maisons, quoiqu'au commencement de la réforme elle en eût eu quatorze. Mais le roi de France Louis XIV ayant conquis le comté de Bourgogne, l'ordre de Cluny réclama les monasteres de Saint-Jérôme de Dol, de Notre-Dame des Vallées, d'Aigues-mortes, de Castres, de Haute-pierre, de Valcluse, & de Lions-le-Saunur. Les supérieurs furent invités de se rendre au chapitre général, qui se tint par ordre du roi à Cluny; mais ayant refusé d'obéir, il fut résolu dans le définitoire que l'on poursuivroit au conseil d'état de sa majesté la restitution de ces monasteres à l'ordre; ce qui donna lieu à une instance, qui fut évoquée à ce conseil, où il y eut un arrêt rendu l'an 1684, qui ordonna que ces sept monasteres seroient restitués à l'ordre de Cluny. Cependant, le 15 Septembre 1684, le cardinal de Bouillon, qui en étoit abbé, passa avec ces maisons un contrat qui porte que cette province réformée du comté de Bourgogne aura un visiteur, & ses supérieurs Comtois, & se gouvernera unique-

la même ville, le 26 Juillet 1703; & est mort en l'abbaye de Notre-Dame de Mouzon, en 1770. Il mérite rang dans cette bibliotheque, par ses talents, son savoir & ses ouvrages qui, quoique restés manuscrits, n'en sont pas moins estimables. Ses talents s'étendoient à toutes les affaires; son savoir le rendoit théologien, habile archiviste & fameux rubricaire. Ses ouvrages sont, entre autres, un prospectus ou plan général d'un nouveau bréviaire Bénédictin, prêt à être donné à la congrégation. Il a eu dans le temps l'approbation des connoisseurs, & eût été adopté, dit-on, si d'autres de ses confreres n'eussent ambitionné la gloriole d'en donner un qui vînt d'eux.

Dom Boucard posoit pour principes de son bréviaire, que St. Benoit voulant régler l'office divin dans ses monasteres, a eu recours 1°. à ce que pratiquoient les anciens moines d'Egypte; 2°. à ce que St. Ambroise avoit établi à Milan; 3°. que dans le reste il s'étoit conformé à ce qui se faisoit de son temps dans l'église romaine: 4°. que St. Benoit n'a rien dit, ou n'a parlé que briévement de plusieurs pratiques usitées alors, parce qu'il supposoit que tout le monde, & ses disciples en particulier, en étoient instruits: d'où il suit, que si l'on trouve dans les abbayes des choses établies d'ancienneté, il ne faut pas les supprimer légérement, quoiqu'elles ne se trouvent pas dans la regle de Saint-Benoit; mais recourir en ce cas, à la tradition de l'église & des monasteres: *Quod semper, quod ubique, quod ab omnibus*; qu'au reste on peut changer, si c'est pour le mieux réel.

Bougis, (*D. Simon*) (*a*) d'une des premieres familles de la ville de Séez, vint au monde l'an 1630. Ayant connu de bonne heure la vanité du monde & les périls dont il est environné; pour s'en garantir, il alla au noviciat de l'abbaye de Vendôme, où il eut pour prieur D. Vincent Marsolle, & pour sous-prieur, D. Claude Martin. Ce fut sous ces deux grands maîtres de la vie spirituelle, qu'il jeta les fondements de cette haute perfection, à laquelle la grace de J. C. l'éleva. Ayant achevé son noviciat avec beaucoup de ferveur,

---

ment par elle-même; qu'elle observera le même régime qu'avant sa réunion, sans que l'abbé & les supérieurs généraux de l'ordre de Cluny puissent y rien changer, sinon de leur consentement.

Congrégation de Saint-Placide.

Quant à la congrégation de St. Placide en Flandre, dont nous avons parlé ci-dessus, elle ne comprend guères que trois maisons, savoir: les abbayes de Saint-Denys en Hainaut, de Saint-Adrien, & d'Afflinghen; celle de Saint-Pierre de Gand y fut unie quelque temps; mais elle s'en sépara, après avoir mis & tenu en prison le religieux de Saint-Vannes, envoyé pour y mettre la réforme. L'abbaye de Saint-Hubert qui l'avoit acceptée la premiere, ne put se mettre d'aucune congrégation, par rapport à la jurisdiction que l'évêque de Liege avoit sur elle, & à laquelle il ne voulut pas renoncer.

(*a*) Cet article, qui n'avoit été qu'indiqué dans le premier volume, est ici tel qu'il doit être.

il se sacrifia au seigneur par les vœux solemnels, le 6 de Juillet 1651. Il conserva sa ferveur & son exactitude durant le cours de ses études, & s'y distingua autant par sa vertu que par la science qu'il y acquit.

Dès l'an 1660, il fut sous-prieur de Marmoûtier, & cinq ans après on le nomma prieur & directeur des jeunes profès à Lagny. D. Vincent Marsolle ayant été élu général en 1672, le prit pour son secrétaire, ne trouvant personne plus capable de le soulager & de l'aider à porter le poids du général. Il trouva en effet dans ce secrétaire un homme vigilant, zélé, attentif à tout, exact en tout ce qu'il faisoit, assistant à tous les offices divins, de jour & de nuit. On travailloit alors à l'édition des œuvres de St. Augustin; le pere Bougis, malgré ses occupations, trouvoit encore du temps pour faire la plupart des épreuves, & collationner les manuscrits.

Dieu ayant appellé à lui D. Vincent Marsolle, la dixieme année de son généralat, le pere Bougis fut élu prieur de Saint-Denys, pour remplacer Dom Mommole Géofroi, qui avoit été déposé par un ordre surpris à la religion de Louis XIV. Deux ans après, Dom Bougis fut député au chapitre général, dont il fut un des définiteurs. Il y fut élu visiteur de la province de Normandie. En vain allégua-t-il la foiblesse de sa santé: le président du chapitre lui répondit que son corps & sa santé n'étoient point à lui; mais à la religion, & qu'il devoit s'estimer heureux, s'il mouroit en pratiquant la vertu d'obéissance. Après trois ans de visitatoriat, il fut élu prieur de Saint-Ouen de Rouen, où il écrivit, en très-bon latin, tout ce qui s'étoit passé dans l'introduction de la réforme de Saint-Maur en ce monastere, & tout ce qui y étoit arrivé de remarquable depuis ce temps-là jusqu'alors. Il s'acquit une grande réputation parmi toutes les personnes de qualité & tous les gens de mérite de cette grande ville.

En 1690, on fut obligé de retirer du régime le vénérable D. Claude Martin, qui avoit rempli très-saintement l'office d'assistant pendant neuf années. Dom Bougis fut choisi pour remplir sa place; il l'occupa pendant neuf ans comme un homme d'expérience, & qui depuis long temps avoit une pleine connoissance de la congrégation, & de tout ce qui la concerne. Toutes ces qualités ne pouvoient manquer de l'élever à la premiere place. Au chapitre de 1699, il en fut élu président, & ensuite général. Il en fut si sensiblement affligé, qu'il protesta contre son élection, & déclara qu'il n'accepteroit jamais cette dignité; mais toutes ses résistances ne firent que confirmer les définiteurs dans le choix qu'ils avoient fait. Voyant donc qu'on n'avoit aucun égard à ses prieres & à ses remontrances, sa derniere ressource fut d'imiter les plus grands saints, qui dans de semblables occasions avoient pris la fuite. La veille de la conclusion du chapitre général, il donna ordre secrétement qu'on lui tînt un cheval prêt pour quatre heures du matin, & après avoir entendu la messe, il partit & prit la route de Vendôme. Dom Boistard qui se trouvoit le plus ancien définiteur ayant appris sa fuite, au lieu de faire la nomination des supérieurs, & finir le chapitre, il assembla les définiteurs, & fit procéder à une nouvelle

élection, qui tomba sur lui-même. Le pere Bougis en apprit la nouvelle à Vendôme, & en bénit Dieu. Après quoi il écrivit une lettre pleine de soumission au nouveau général, qui lui permit de choisir le monastere de la congrégation qu'il voudroit. Toute la France admira cette action du pere Bougis. Le roi & toute la cour conçurent de lui une estime extraordinaire, & le pape Clément XI, qui venoit de casser l'élection de deux généraux, l'ayant appris, dit tout haut qu'il ne s'étonnoit pas s'il y avoit tant de gens de bien dans la congrégration de St. Maur, puisqu'on y fuyoit les dignités.

Dom Simon Bougis au comble de ses souhaits, choisit le monastere de Jumieges comme une agréable solitude, où il seroit inconnu aux hommes, & comme un lieu sanctifié par une infinité de saints, dont les exemples & les prieres ne serviroient pas peu à le sanctifier lui-même. Il pria le pere prieur de lui donner le soin des lampes, & de quelques autres offices humiliants, qu'il estimoit plus que le généralat. Mais le supérieur en accordant à son humilité ce qu'elle desiroit, lui donna en même temps tout son pouvoir dans le monastere, permit à tous ses religieux de le consulter & de suivre ses avis, & se régla lui-même aussi bien que le visiteur, & toute la province de Normandie, sur ses conseils pour le gouvernement.

Deux ans après, le premier assistant étant mort, le pere général fit élire en sa place D. Bougis à la diete de 1701. Il fut continué dans le même office au chapitre général de l'année suivante.

Alors les religieuses du Val-de-Grace l'élurent pour leur supérieur & visiteur, & afin de s'assurer de lui, elles s'adresserent au roi. Il ne put résister à une si grande autorité, & gouverna ces religieuses avec une si grande prudence, que lorsqu'il quitta leur conduite, Sa Majesté lui témoigna qu'elle étoit contente de lui.

Au chapitre général de 1705, Dom Claude Boistard, âgé d'environ 85 ans, demanda sa démission au définitoire, & Dom Simon Bougis fut élu général en sa place. Lui seul refusa de donner son consentement à cette élection. Il fallut que le plus ancien des definiteurs lui commandât, au nom du chapitre, d'accepter la charge à laquelle Dieu l'appelloit. Il n'y avoit plus moyen de prendre la fuite. On le vit le matin du jour de la nomination des supérieurs pendant une demi-heure fondant en larmes aux pieds de son confesseur, qui ne vouloit pas lui donner l'absolution, s'il n'acceptoit le généralat. Il l'accepta enfin dans un esprit de soumission & d'obéissance ; mais ce fut avec une douleur qui se manifesta par des torrents de larmes qui coulerent de ses yeux, lorsqu'on le nomma publiquement supérieur-général.

Il avoit alors 76 ans, & il gouverna six années la congrégation avec une sagesse & une conduite qui firent l'admiration de tous ceux qui aimoient le bon ordre & la régularité. Il s'acquittoit noblement de tous les devoirs de général, sans jamais oublier ceux de simple religieux. Lorsqu'il fut arrivé à l'âge de 82 ans, il se fit décharger du poids du généralat, qu'il souffrit toujours avec peine. Rentré dans l'heureux état de simple moine, il vécut encore trois ans, assistant avec exactitude à tous les exercices, tant de jour que de nuit, sur-

tout aux offices divins, auxquels il ne manquoit jamais, à moins qu'il ne fut considérablement incommodé. Ses forces diminuant, Dieu, pour l'éprouver, le mit dans un état où il ne pouvoit ni marcher, ni lire, ni écrire. Sa vertu parut alors avec éclat; il souffroit avec beaucoup de patience & de résignation un état si pénible, & se faisoit porter tous les jours à la grand'messe & à vêpres. Enfin, il tomba malade d'une fievre violente, & muni des derniers sacrements de l'église, il mourut, comblé de mérites, & âgé de 84 ans, le 1 Juillet 1714. Il fut inhumé dans la grande chapelle de la sainte Vierge, auprès du pere Mabillon.

Dom Bougis possédoit parfaitement St. Augustin & St. Bernard. On ne peut lui refuser un rang parmi nos savants; mais sa science a été celle des saints, comme il paroît par ses ouvrages tant imprimés que manuscrits, dont voici la notice.

1. Méditations pour les novices & les jeunes profès, & pour toutes sortes de personnes qui sont encore dans la vie purgative. A Paris, chez Billaine, 1674, in-4. Ce livre fut réimprimé à à Paris, chez Pierre de Bats, en 1684. Il fut fort estimé, & servit non-seulement aux nouveaux profès; mais encore aux plus anciens religieux. Il est divisé en deux parties : dans la premiere Dom Bougis a recueilli les vérités & les maximes de la morale chrétienne & religieuse, qui lui ont paru les plus propres à leur instruction. La seconde partie offre des méditations sur l'enfance, & sur la passion & la résurrection de Jésus-Christ.

2. Méditations pour tous les jours de l'année. A Paris, chez Billaine, 1679, 2 vol. in-4.

3. Lettre circulaire sur la mort de Dom Vincent Marsolle, supérieur-général de la congrégation. Dom Bougis la publia le 12 Septembre 1681.

4. Méditations sur les principaux devoirs de la vie religieuse. A Paris, chez de Bats, 1699, 1 vol. in-4.

5. *Idea religiosi in operibus S. Bernardi adumbrata.* C'est un traité sur les devoirs des religieux dans tous leurs différents états, tout tiré des propres paroles de St. Bernard. Il n'a point été imprimé; mais il s'en est répandu beaucoup de copies.

6. Manuel des religieux, ou traité des vœux; ouvrage utile dans le temps présent, s'il étoit imprimé.

Le pere Bougis en avoit encore composé plusieurs autres : 1°. un excellent traité de la charité : 2°. un commentaire sur les pseaumes : 3°. un traité sur le droit canon : 4°. un recueil des vies des saints religieux de la congrégation : 5°. des mémoires, dont le pere Martene s'est servi pour en composer l'histoire générale. Tous ces écrits n'ont point été mis au jour. D. Bernard Peze, dans sa bibliotheque Bénédictine de la congrégation de Saint-Maur, parle de Dom Bougis en ces termes : *Studia litterarum semper egregiè fovit, & dum per ætatem licuit, ipse perdiligenter excoluit, veteres etiam codices inter se (a) conferre, variantesque illorum lectiones cum suis*

(a) *Opera Cassiod. præf.* pag. 8.

eruditis Sodalibus communicare solitus.

BOUILLART. (*Dom Jacques*) (*a*) D. Bouillart, né dans l'isle de Meulent, au diocese de Chartres, en 1669, se consacra à Dieu par la profession solemnelle, qu'il fit à l'âge de 18 ans, dans l'abbaye de Saint Faron de Meaux, le premier jour de Septembre 1687. Après avoir passé par divers emplois, on le fit venir à Saint-Germain-des-Prés pour y exercer l'office de sacristain, dont il s'acquitta avantageusement. Toujours occupé, il écrivoit pour ses confreres qui travailloient à donner des ouvrages au public, ou travailloit lui-même pour l'honneur de son monastere. Pendant toute sa vie il fut bon religieux, & édifia par sa régularité. Il étoit chargé d'écrire l'histoire de la congrégation de Saint-Maur, & commençoit à y travailler, lorsque Dieu l'appella à lui. Il fut attaqué d'une espece de paralysie, dont il mourut le 11 Décembre 1726. Il fut enterré, comme il l'avoit souhaité, devant la chapelle de la sainte Vierge.

1. Il a donné au public le vrai martyrologe d'Usuard, moine de Saint-Germain-des-Prés, imprimé sur l'original même de l'auteur : *Usuardi San-Germanensis monachi martyrologium sincerum, ad autographi, in San-Germanensi abbatia servati, fidem editum, & ab observationibus R. P. Sollerii societatis Jesu vindicatum. Parisiis, apud Franciscum Giffart*, 1718, in-4. Le pere Bouillart a mis à la tête de ce martyrologe une préface & une lettre au pere du Sollier, jésuite. Dans la préface, il donne une idée exacte de l'autographe d'Uusuard, & fait en abrégé la vie de cet illustre moine de Saint-Germain-des-Prés. Dans sa lettre au pere du Sollier, il réfute solidement les raisons de ce savant jésuite, qui, dans son édition du martyrologe d'Usuard, publiée en 1714, a prétendu que le manuscrit de Saint-Germain-des-Prés n'est point l'original. L'objection la plus spécieuse est tirée des fréquentes ratures, corrections & additions qu'on voit dans ce manuscrit du 9. siecle. D. Bouillart y répond d'une maniere qui doit satisfaire tout antiquitaire judicieux & non prévenu. Il fait voir que ce martyrologe fut dédié à Charles le chauve; mais que la minute originale, conservée à Saint-Germain, ne fut pas présentée au monarque; que les copies qui se répandirent dans le monde, furent tirées sur celle de Charles le chauve, & que l'autographe fut retouché depuis par l'auteur. Des ratures de la même main que le reste d'un manuscrit, prouvent clairement qu'elles sont de la façon de l'auteur même. Or, le P. Bouillart atteste le fait : il l'est même aux yeux du public par la planche de l'écriture du manuscrit placée à la fin de la préface du martyrologe imprimé.

L'Abbé Lebeuf, plus fécond en conjectures qu'en raisons convainquantes, a pris le parti des Bollandistes; on a relevé l'opinion de cet académicien, comme elle le méritoit, dans le nouveau traité de diplomatique (*b*).

Le P. Bouillart a accompagné le texte d'Usuard de notes, tant pour faire sen-

(*a*) Addition au même article, indiqué seulement dans le premier volume. (*b*) Tom. IV. pag. 450.

tir les méprises du P. du Sollier, que pour justifier les corrections du manuscrit. L'ouvrage est terminé par une table alphabétique de tous les saints, dont il est fait mention dans le martyrologe d'Usuard.

2. En 1722 D. Jacques Bouillart annonça le dessein d'une histoire de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés. Elle parut deux après., avec ce titre : Histoire de l'abbaye royale de Saint-Germain des-Prés, contenant la vie des abbés qui l'ont gouvernée depuis sa fondation ; les hommes illustres qu'elle a donnés à l'église & à l'état ; les privileges accordés par les souverains pontifes & par les évêques ; les dons des rois, des princes & autres bienfaiteurs ; avec la description de l'église, des tombeaux & de tout ce qu'elle contient de plus remarquable. Le tout justifié par des titres authentiques, & enrichi de plans & de figures. Par Dom Jacques Bouillart, religieux Bénédictin de la congrégation de St. Maur. A Paris, chez Grégoire Dupuis, 1724, in-folio. L'auteur explique dans la préface tout le plan de l'ouvrage, qu'il a divisé en cinq livres. Le premier contient la fondation de l'abbaye, par Childebert, fils du grand Clovis, la vie de St. Germain, évêque de Paris, & les sépultures des rois & des reines de la premiere race. Le second commence par le sacre de Pepin, qui assista peu après, avec Charlemagne, son fils, à la célebre translation du corps de St. Germain, & comprend ce qui s'est passé sous les rois de la seconde race. Hugues Capet, chef de la troisieme, ouvre le troisieme livre, comme restaurateur de la discipline réguliere, par sa démission du titre d'abbé, & le rétablissement des abbés réguliers. On voit ensuite l'accroissement de la ville de Paris dans le territoire de Saint-Germain, sous Philippe Auguste. Le quatrieme livre commence par le regne de Philippe le Valois. Il y est parlé des chapitres-généraux tenus en exécution de la bulle de Benoit XII, pour la réforme de l'ordre de St. Benoit, des fortifications faites dans l'abbaye par ordre de Charles V, lorsqu'il eut déclaré la guerre aux Anglois, & de l'abbé Guillaume III, illustre par sa piété. Enfin, le cinquieme livre comprend l'introduction de la réforme de la congrégation de Chezal-Benoit, les troubles de la ligue par rapport à l'abbaye, la réforme de la congrégation de St. Maur, & tout ce qui s'est passé sous les abbés commendataires jusqu'en 1700.

3. A la suite du corps de l'histoire, D. Bouillart a mis une réponse aux remarques d'un auteur anonyme sur les figures du grand portail de l'église, insérées dans le mercure de Mai 1723. L'anonyme n'est autre que l'abbé des Thuilleries, dont il y a une replique (a) dans le tome XI de la continuation des mémoires de littérature & d'histoire. La réponse est suivie d'une description de l'église, du recueil des

(a) Il s'agit de savoir si la grande tour de l'église de Saint-Germain, & les huit figures qui ornent son portail, sont du milieu du 6. siecle, ou seulement du commencement du 11.; Si, &c. Les écrits précédents, pour & contre, sur cette dispute, sont dans les mercures de France des mois de Mai & Juin 1723, Mars, Avril, Mai & Juillet 1724.

titres & des pieces qui servent de preuves à l'histoire ; d'un catalogue des ouvrages d'érudition & de piété que les religieux de la congrégation de Saint Maur ont donnés au public ; des nécrologes & des anciens usages de l'abbaye. Tout l'ouvrage est orné de figures sur vingt - quatre planches, de la main des meilleurs graveurs. La neuvieme est des plus curieuses. Elle représente la vue méridionale de l'abbaye de Saint - Gérmain - des - Prés en 1410, & du Louvre tel qu'il étoit depuis Philippe Auguste jusqu'à François I.

BOUQUET. (*Dom Bouquet*) (*a*) Dom Bouquet naquit à Amiens le 6 Août 1685, de parents respectables par leur exacte probité. Dès sa plus tendre jeunesse il forma le dessein de se consacrer à Dieu dans l'état ecclésiastique ; mais dans la suite il jugea qu'il étoit plus sûr de chercher dans la solitude un asyle contre les dangers du monde. Il se présenta pour être admis dans la congrégation. Sa vocation ayant été éprouvée, il fut reçu au noviciat de l'abbaye de Saint-Faron de Meaux, & à l'âge de vingt-un ans, il y prononça ses vœux le 16 Août 1706. Après avoir continué pendant deux ans les exercices du noviciat, & de s'être rempli de l'esprit & de l'étendue des obligations de son état, il étudia la philosophie, la théologie, & les langues grecque & hébraïque avec beaucoup de succès.

Les supérieurs voyant son goût décidé pour la littérature, lui conferent d'abord le soin de la bibliotheque de Saint-Germain-des-Prés, & l'associerent ensuite aux travaux de D. Bernard de Montfaucon. Après avoir concouru avec zele à l'impression de plusieurs ouvrages de ce savant maître, D. Bouquet se vit en état d'entreprendre seul une nouvelle édition de l'historien Flavius Joseph. Il collationna les manuscrits, s'appliqua à rétablir le texte de cet auteur, & son ouvrage étoit fort avancé, lorsqu'il fut prévenu par un savant de Hollande. Dom Bouquet ne voulant pas que son travail demeurât inutile, envoya généreusement toutes ses recherches à l'éditeur Hollandois, qui en a fait usage.

Le grand projet d'une collection des historiens des Gaules & de la France, avoit été conçu par M. Colbert en 1676 ; mais les avis différents des savants sur le plan de cette collection, en retarderent l'exécution, & ce ministre mourut avant qu'il eût pu la commencer. M. le Tellier, archevêque de Reims & bibliothécaire du roi, eut les mêmes vues. Il jetta les yeux sur le pere Mabillon, pour être le directeur de cette entreprise ; mais ce saint religieux refusa de se charger de cet emploi, dont il se croyoit incapable ; quoique tout le monde le jugeât très-propre à le bien remplir. Personne n'osa accepter une fonction que D. Mabillon avoit cru au dessus de ses forces. Tel étoit l'état des choses, lorsque M. Daguesseau fut fait chancelier de France.

La nouvelle collection de nos historiens fut une des premieres entreprises à laquelle il excita nos savants. Nous avons vu qu'en 1717, Dom Edmond Martene en présenta un plan, qui fut approuvé, & sur lequel il eut ordre de

(*a*) Addition à l'article du premier volume.

travailler

travailler ; mais il ne fit que quelques légers commencements. Le P. le Long de l'oratoire, si connu par sa bibliotheque historique, fut chargé de l'ouvrage. Sa mort, arrivée en 1721, en suspendit l'exécution. Dans ces circonstances, Dom Denys de Sainte-Marthe fit agréer au ministre que la congrégation de Saint-Maur, dont il étoit supérieur-général, se saisit d'un projet qu'on avoit lieu de regarder comme abandonné, & dès l'année 1723, il jeta les yeux sur Dom Martin Bouquet pour l'exécution.

Ce laborieux confrere s'y livra avec tant d'ardeur, qu'avant la fin de 1729, il se trouva prêt à donner deux volumes. Malheureusement il fut enveloppé dans la tempête, qui fit sortir de Saint-Germain-des-Prés huit religieux recommandables par leur piété & leurs travaux, & fut relégué dans l'abbaye de Saint-Jean de Laon. Les allarmes des libraires ayant pénétré jusqu'à la cour, M. le Chancelier Daguesseau, M. Chauvelin, alors garde des sceaux, M. le maréchal de Noailles & M. le Comte d'Argenson s'intéresserent pour D. Bouquet, & obtinrent son rappel en 1735. Il revint d'abord dans le monastere d'Argenteuil, où il étoit plus à portée des secours nécessaires pour son ouvrage ; ensuite à Paris dans la maison des Blancs-Manteaux, où il fut fixé par ordre du roi. Ce fut là qu'il donna huit volumes les uns après les autres, sous ce titre : *Rerum Gallicarum & Francicarum scriptores* : en françois, Recueil des historiens des Gaules & de la France. A Paris, aux dépens des libraires associés, 1738 *& an. seq.*

Cette grande collection est dédiée au roi. Elle commence par des extraits de ce que les auteurs grecs & romains ont écrit concernant les Gaules. Chaque volume est orné d'une préface historique & critique, latine & françoise, & d'une table chronologique d'une très-grande utilité. Elle contient les annales Gauloises & Françoises ; c'est-à-dire que l'on y trouve rassemblés, par ordre des temps, les principaux faits épars çà & là dans le volume. Dom Bouquet a mis à la fin quatre tables faites avec beaucoup de soin & d'intelligence. La premiere contient les noms de villes des lieux & des peuples : la seconde, les noms françois des villes avec les noms latins : la troisieme, les noms des personnes : & la quatrieme, les matieres. D. Bouquet a eu soin de marquer à la marge du texte les années auxquelles se sont passées les choses qui y sont énoncées. Le recueil en lui-même est enrichi de quantité d'ouvrages & de pieces qui n'avoient jamais été imprimées. L'éditeur n'a pas oublié d'éclaircir par des notes les endroits obscurs ou difficiles. D. Mabillon est venu souvent à son secours.

Le premier tome présente une carte géographique des Gaules Cisalpine & Transalpine, dressée sur les descriptions des anciens tant historiens que géographes. Il contient tout ce qui a été fait par les Gaulois, & qui s'est passé dans les Gaules avant l'arrivée des François : & plusieurs autres choses qui les regardent, depuis leur origine jusqu'à Clovis. Dans la préface on traite plusieurs questions touchant la Gaule & les Gaulois, & l'on y met sous un seul point de vue ce qu'il y a de plus intéressant répandu dans ce premier volume.

Le second, qui parut en même temps, renferme ce qui s'est passé dans les Gau-

les, & ce que les François ont fait sous les rois de la premiere race. La préface est divisée en deux parties : dans la premiere Dom Bouquet donne la notice des monuments qui composent ce volume : dans l'autre il traite quelques points concernant la nation des Francs, & éclaircit les premiers temps de notre monarchie par huit petites dissertations; la premiere, sur l'origine des Francs; la seconde, sur leur nom; la troisieme, sur la France & son étendue; la quatrieme, sur les mœurs des Francs; la cinquieme, sur leurs rois; la sixieme, sur le temps où ces peuples ont eu une demeure fixe chez les Gaules; la septieme, sur leur gouvernement; & la derniere, sur la succession au royaume de France.

Le troisieme tome publié en 1741, contient la suite de ce qui s'est passé dans les Gaules, & de ce que les François ont fait sous les rois de la premiere race. La préface offre plusieurs remarques, entre autres, sur la chevelure des rois de France. Les ouvrages renfermés dans ce volume sont au nombre de seize, auxquels on a joint des extraits des vies de tous les saints illustres qui ont fleuri depuis l'an 481, où commença son regne, jusqu'au temps de Pepin le bref. Enfin, ce volume est orné d'une carte géographique qui met sous les yeux l'état de la France sous les rois de la premiere race, tiré des observations de D. Bouquet & de M. Lebeuf, chanoine d'Auxerre.

Le tome quatrieme, qui parut avec le précédent, contient les lettres historiques, les loix, les formules, les diplômes, & plusieurs autres monuments qui concernent les Gaules & la France sous les rois de la premiere race. Les loix dont il s'agit, se réduisent à la loi Salique, à celle des Ripuaires, à celles des Bourguignons & des Wisigoths. D. Bouquet rend compte de tous ces différents articles dans la préface. Il y parle aussi de plusieurs conciles des Gaules, dont il donne des extraits dans ce volume. On y trouve vingt-neuf ouvrages ou morceaux d'histoire qui terminent les actes & les monuments de la premiere race des rois de France.

Le cinquieme tome, donné au public en 1744, contient ce qui s'est passé sous les regnes de Pepin & de Charlemagne; c'est-à-dire depuis l'an 752 jusqu'à l'an 814, avec les loix, les ordonnances, les diplômes de ces deux rois, & autres monuments historiques. Dans l'édition de Duchesne, il faut nécessairement consulter trois volumes, pour savoir tout ce qui concerne Pepin & Charlemagne; au lieu que D. Bouquet a renfermé dans ce seul cinquieme tome tout ce qui appartient aux regnes de ces deux princes. Dans sa préface il rend compte de tous les historiens & des morceaux d'histoire qui composent cette collection accompagnée d'une belle & curieuse carte géographique de l'empire de Charlemagne. On n'en avoit point encore vu qui renfermât avec tant d'exactitude l'étendue des états de cet empereur.

Le tome sixieme du recueil des Gaules & de la France parut en 1749. Il contient les gestes de Louis le débonnaire, d'abord roi d'Aquitaine & ensuite empereur, depuis l'an 781 jusqu'à l'an 840, avec les loix, les ordonnances & les diplômes de ce prince & de Pepin son fils, roi d'Aquitaine. Dans la préface Dom Bouquet fait des observations judicieuses sur Louis le débonnaire. Les

monafteres qu'il a réparés, ceux qu'il a fondés, les églifes qu'il a richement dotées, les foins qu'il a pris pour la réformation des chanoines & des moines, & fon zele pour la converfion des païens, prouvent plus que fuffifamment fa piété. La notice de plus de foixante-quatre monuments recueillis dans ce volume, en remplit la préface.

Le feptieme tome mis au jour la même année 1749, renferme les geftes des fils & des petits-fils de Louis le débonnaire, depuis l'an 840 jufqu'à l'an 877, avec les capitulaires de Charles le chauve, & autres monuments hiftoriques : les diplômes font rejettés dans le volume fuivant. Dans la préface, après un préambule touchant les fils & les petits-fils de Louis le débonnaire, D. Bouquet fait connoître les monuments qui rempliffent ce feptieme volume.

Le huitieme, publié en 1752, contient ce qui s'eft paffé depuis le commencement du regne de Louis le begue, fils de Charles le chauve, jufqu'à la fin du regne de Louis V, dernier roi de la feconde race, c'eft-à-dire, depuis l'an 877, jufqu'à l'an 987, avec les diplômes des fils & des petits-fils de Louis le débonnaire, qui n'ont pu entrer dans le volume précédent. Dans la préface, Dom Bouquet traite fuccinctement des pieces & des ouvrages contenus dans celui-ci. Au frontifpice il prend le titre d'honoraire de l'académie des fciences, belles-lettres & arts d'Amiens : titre qui lui avoit été déféré par Meffieurs les académiciens fes compatriotes.

Ce tome VIII eft le dernier que D. Bouquet ait publié. Il avoit déja bien avancé l'impreffion du neuvieme, lorfqu'il fut attaqué d'une maladie très-douloureufe, qu'il fouffrit avec un courage, une patience & une piété admirables. Le médecin n'ayant pu réuffir par les faignées du bras & du pied à guérir l'inflammation du bas-ventre, le malade ne penfa plus qu'à fe préparer à paroître devant Dieu. Il demanda les derniers facrements, qu'il reçut avec une foi vive & une profonde humilité. Il conferva jufqu'à la fin la préfence d'efprit & l'ufage de la parole, qu'il employa à réciter les endroits les plus touchants des pfeaumes, & à répondre à toutes les prieres des agonifans. C'eft dans ce faint exercice qu'il mourut, après quatre jours de maladie, le 6 Avril 1754, dans le monaftere des Blancs-Manteaux, où il demeuroit depuis 19 ans.

Dom Martin Bouquet étoit un vrai religieux. Jamais fes études ne prirent fur les obligations de fon état. Jamais il ne fit ufage de la penfion qu'on lui avoit accordée fur le tréfor royal, fans en demander la permiffion à fes fupérieurs. Sa phyfionomie heureufe, fa candeur, fon commerce facile, fes manieres fimples & unies, & fa droiture, autant que fes grands talents, lui avoient concilié l'eftime & l'amitié de plufieurs perfonnes de diftinction. Les favants françois & étrangers venoient le voir, & plufieurs ont profité de fes lumieres. Il avoit rendu tous les fervices littéraires, dont il étoit capable, à l'académie d'Amiens, & cette favante compagnie a confacré un bel éloge public à fa mémoire.

BOURDIN, (*Maurice*) *moine fameux d'Uferche.* Né en Limoufin, il embraffa la regle de St. Benoit au monaftere d'Ufer-

che. Bernard, archevêque de Tolede, y étant passé avec le pape Paschal, au mois de Décembre 1095, au retour du concile de Clermont en Auvergne, Maurice Bourdin plut à l'archevêque, qui voyant en lui de grandes qualités, l'emmena en Espagne. Il le fit premierement son archidiacre, puis évêque de Conimbre. Maurice fit le voyage de Jérusalem vers l'an 1108, & passa à Constantinople, où il fut chéri des grands, & de l'empereur Alexis. Après avoir employé trois ans à ce voyage, il revint en Portugal, où St. Géraud archevêque de Brague étant mort, il fut élu pour lui succéder l'an 1110. Il alla à Rome cette année, pour obtenir du pape Paschal II la confirmation de sa translation & le Pallium. Il y retourna en 1115, pour défendre les prérogatives de son siege, en quoi il réussit après de longues & sérieuses poursuites. Elles firent connoître sa capacité au pape Paschal, qui le fit son légat pour traiter de la paix avec l'empereur Henri V, &, en cette qualité, il le couronna empereur dans l'église de Saint-Pierre de Rome, l'an 1117; mais Paschal II le trouva mauvais, & excommunia Maurice, au concile de Bénévent, tenu la même année. Ce pontife étant décédé l'année suivante, & les cardinaux ayant élu & sacré pour pape Jean de Gaëte, sous le nom de Gélase II, sans le consentement de l'empereur : ce prince le trouva très-mauvais, & s'en tenant offensé, fit élire pape, Maurice Bourdin, sous le nom de Grégoire VIII, le 14 Mars 1718. Le monarque conduisit Maurice à Rome, où il demeura tout le reste de l'année; & le jour de la Pentecôte il couronna en qualité de pape le même empereur Henri V, qui se retira quelque temps après en Ligurie, & de là en Allemagne. Cependant Bourdin envoyoit des bulles de tous côtés en qualité de Grégoire VIII, fut reconnu en quelques lieux, comme en Allemagne, par Herman, évêque d'Augsbourg; en Angleterre, par certains qui tenoient Gélase II pour antipape; & d'autres ne reconnoissoient ni Gélase, ni Grégoire : toutefois la France, & la plus grande partie de la chrétienté reconnut Gélase. Celui-ci devenu le plus fort en Italie, fit prendre Bourdin, qui, après avoir souffert mille affronts, mourut en 1121, ayant porté le nom de pape durant trois ans. Il ne laissoit point d'avoir son mérite, & avoit beaucoup écrit; mais les tristes catastrophes qu'il essuya, nous en ont privé (*a*).

BOUYER, (*Dom Charles le*) (*b*) l'un des plus grands supérieurs de la congrégation, connut de bonne heure la vanité du monde, & s'empressa de le quitter. Son pere, lieutenant-général de Mortagne dans le Perche, le suivit à Vendôme, lieu de sa retraite, & le redemanda avec tant de force & de vigueur, que Dom Vincent Marsolle, prieur du monastere, crut devoir rendre le fils à son pere. Mais le jeune homme déclara qu'il vouloit vivre chez lui comme il avoit fait au noviciat. En effet, on ne put gagner sur lui de rompre l'abstinence, de voir les compagnies, ni de se trouver dans aucune

(*a*) *Voyez* Fleury, hist. ecclés., tom. XIII & XIV. (*b*) Cet article, qui n'avoit été qu'indiqué dans le premier volume, est ici tel qu'il doit être.

partie de divertissement. Le pere vaincu par la constance de son fils, lui laissa la liberté de suivre sa vocation. Le fils sans différer s'en retourna à Vendôme, où il fit profession à l'âge de 17 ans, le 3 de Février 1639. Il fut supérieur dans les principaux monasteres de la congrégation, à Moutier Saint-Jean, à Bourges, à Saint-Jean d'Angely, à la Chaise-Dieu. Il étoit prieur de ce dernier monastere lorsqu'il fut proposé par Dom Claude Martin pour être général de la congrégation. L'élection étant tombée sur un autre, D. le Bouyer fut fait visiteur de la province de France, ensuite prieur de Saint-Denys, & une seconde fois visiteur de la même province. Il avoit une conduite très-douce & en même temps très-ferme pour l'observance des regles. Il vouloit que ses religieux fussent tels qu'ils devoient être. Faisant la visite dans le monastere de Saint-Fiacre, il y mourut le 29 de Mai 1695.

Lorsqu'il étoit abbé de Saint-Sulpice de Bourges, il composa l'histoire de ce monastere, où l'on garde son manuscrit in-folio *minori*. A la premiere page il porte ce titre : *Collectio rerum memorabilium quæ sub uno quoque abbate in monasterio S. Sulpitii Bituricensis evenerunt à fundatione ad annum* 1675. A la page 13 on trouve cet autre titre : *Historia monasterii S. Sulpitii Bituricensis, quam scribebat C. L. B. asceta sancti Sulpitii*. A la page 401 on lit : *Terminatum die decima quarta Maii anno millesimo sexcentesimo septuagesimo quinto*, & ensuite, *F. Carolus le Bouyer humilis abbas S. Sulp.* On voit que c'est le même ouvrage sous deux titres différents.

Boyer, (*Dom Jacques*) (*a*). Dom Jacques Boyer, né au Puy-en-Velay, fit profession dans l'abbaye de Saint-Augustin de Limoges le 30 Avril 1690. Les supérieurs l'employerent à recueillir dans les provinces des matériaux pour la composition du nouveau *Gallia Christiana*.

Il est auteur des remarques historiques & critiques sur le propre du diocese de Saint-Flour, à M. B. chanoine de Saint-Flour. Ces remarques utiles & curieuses sont renfermées en trois lettres.

1. La premiere, datée du 15 Décembre 1727, se trouve dans le tome VI, partie 2, pag. 464 des mémoires de littérature & d'histoire, recueillis par le pere Desmolets de l'oratoire. Dom Boyer y releve les fautes essentielles, où l'on est tombé au sujet de St. Odile, abbé de Cluny, de St. Bonnet, & de St. George. Il observe que le pape St. Gelase a rejetté l'histoire du martyre de St. George, comme étant apocryphe, & que le bréviaire romain n'a jamais admis les fables que l'on trouve dans le propre de St. Flour.

2. La seconde lettre est dans le VIIIe. tome du pere Desmolets, partie premiere, pag. 165. L'auteur fait voir qu'on a confondu dans le propre de St. Flour, St. Robert, fondateur & premier abbé de la Chaise-Dieu en Auvergne, avec St. Robert, abbé de Molê-

(*a*) Cet article, qui n'avoit été qu'indiqué dans le premier volume, est ici tel qu'il doit être.

me en Champagne, & fondateur de l'ordre de Cîteaux. Il fait des observations sur l'office & les leçons de ces deux saints, sur les reliques de St. Robert de la Chaise-Dieu, & sur le tombeau du pape Clément VI. Ces articles fonrnissent bien des anecdotes.

3. La troisieme lettre, qui est dans le XIe. tome des mêmes mémoires de littérature, n'est pas moins curieuse que les précédentes. Sur la question si les abbés peuvent consacrer une église, il rapporte un fait de St. Colomban, qui ne differe point de la consécration épiscopale. » Il bénit de l'eau, il en asperge l'église, il en fait le tour processionnellement avec ses religieux, en chantant des pseaumes, en un mot, il en fait la dédicace, *Dedicavit ecclesiam.* Mais ce qui est encore plus fort, après avoir invoqué le nom de Dieu, il fait les onctions sur l'autel, *Unxit altare;* il y met des reliques de Ste. Aurélie, il revêt enfin l'autel des ornements convenables, & il y célebre la messe «. D. Boyer emploie la suite de cette troisieme lettre à relever plusieurs fautes des Bollandistes, & à faire la critique des leçons d'un nombre de saints.

4. Après cette lettre on en trouve une que je crois être sortie de la même plume que les précédentes. Elle est datée du 10 de Décembre 1728, & adressée au prieur de Beaulieu. Elle roule sur quelques singularités du rituel de cette abbaye, & contient l'extrait de tout ce qu'il y a de plus remarquable. On peut dire de Dom Jacques Boyer qu'il auroit pu tenir un rang distingué parmi les gens de lettres, & faire honneur à sa congrégation, s'il eût été d'une humeur plus sociable. Il mourut dans l'abbaye de Chézal-Benoit, le 9 Septembre 1738.

BRACHET, *supérieur-général de la congrégation de Saint-Maur.* Dom Benoit Brachet, issu de la maison de ce nom, illustre par son ancienneté & par ses alliances, fut élevé dans l'abbaye de Fleury-sur-Loire, & en embrassa l'institut à l'âge de 16 ans. Les progrès qu'il fit dans les sciences comme dans la vertu le firent bientôt distinguer. Il n'avoit que 22 ans qu'on le fit sous-prieur & professeur de philosophie à Tiron, & n'étoit âgé que de 25 ans, n'étant pas encore prêtre, lorsqu'il fut élu prieur de Saint-Martin-des-Champs à Paris (a). Il devint ensuite prieur de Saint-Germain-des-Prés, dont il répara l'église & le monastere. Depuis ce temps-là, il rendit de grands services à l'église & à son ordre. Louis XIII lui offrit un évêché qu'il refusa, aussi-bien qu'une pension de 12000 livres qu'un prince lui vouloit faire. Les cardinaux de Richelieu & de Mazarin le mirent successivement dans leur conseil pour les affaires ecclésiastiques. Il fut député deux fois à Rome pour le bien de l'église, & pour la réforme de son ordre. Sa majesté lui fit l'honneur de le nommer plusieurs fois commissaire pour des affaires ecclésiastiques, avec des cardinaux, des archevêques, des évêques & des conseillers d'état; & le parlement lui donna aussi plus de six fois la même commission. En 1670, le roi le choisit pour aller recevoir de

(a) Les congrégations de Cluny & de Saint-Maur étoient alors unies.

sa part sur la frontiere de France le roi Casimir de Pologne : ce qu'il fit d'une maniere qui plut fort à sa majesté. Il fut élu général de la congrégation au mois d'Avril 1682, & mourut dans l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés à Paris, le 7 Janvier 1687, âgé de 77 ans.

Outre des traités de philosophie & de morale, ce grand personnage a écrit un nombre considérable de discours, de lettres & de mémoires relatives aux affaires importantes qui lui furent confiés.

BRETAGNE, (*Dom Claude*). Dom Bretagne, né d'une très-bonne famille de la ville de Sémur au diocese d'Autun, a été un des plus grands supérieurs de la congrégation de Saint-Maur. Il en embrassa la réforme au monastere de la Charité-sur-Loire en 1643, dans le temps de l'union de Cluny à la congrégation. Mais la séparation des deux corps s'étant faite sur la fin de son noviciat, il alla à Moûtier-Saint-Jean, où il fit profession le 6 de Novembre 1644, âgé de 19 ans. Il fut universellement estimé pour sa piété & sa vertu, pour la politesse de ses manieres & la beauté de son esprit, pour l'agrément de sa conversation & pour sa conduite éclairée & très-aimable. En conséquence de ces belles qualités, il fut successivement nommé prieur de Saint-Médard de Soissons, de Saint-Corneille de Compiegne, de Saint-Remi de Reims, où il se fit une grande réputation par ses prédications, de Saint-Benigne de Dijon, de Saint-Remi pour la seconde fois, des Blancs-Manteaux, assistant de Dom Brachet, supérieur-général, ensuite prieur de Saint-Germain-des-Prés, puis visiteur de Bourgogne & de Normandie, où il termina sa carriere. Il mourut à Bonne-nouvelle de Rouen, le 13 de Juillet 1694. Dès qu'il se sentit dangereusement malade, il renvoya au pere général son institution de visiteur, afin de mourir simple religieux.

1. Le premier ouvrage qu'il ait donné au public est la vie de M. Bachelier de Gentes. A Reims, chez Pottier, 1680, in-8. Le pere le Long parle de ce livre comme imprimé en 1682. C'est peut-être une seconde édition. Pierre Bachelier, né à Reims d'une honnête famille, est devenu célebre par sa conversion, sa grande piété & ses aumônes. Il mourut dans le sein de la pénitence le 4 Mai 1672. Dom Claude Bretagne étoit prieur de Saint-Remi lorsqu'il composa la vie édifiante de ce grand serviteur de Dieu.

2. Le pere Bretagne est auteur de plusieurs petits ouvrages devenus rares; savoir, les merveilles de Notre-Dame de Bethléem de Ferrieres en Gâtinois.

3. Relation de ce qui s'est passé dans la procession du corps de St. Remi.

4. Sermon imprimé, que notre bénédictin prêcha à Paris dans le monastere de Liesse.

5. Le livre le plus considérable de Dom Claude Bretagne est celui qu'il publia étant prieur de Saint-Germain-des-Prés, sous ce titre : Méditations sur les principaux devoirs de la vie religieuse, marqués dans les paroles de la profession des religieux : avec des lectures spirituelles tirées de l'écriture & des saints peres, pour une retraite de dix jours. Par un religieux de la congrégation de Saint-Maur. A Paris,

chez Pierre de Bats, 1689, in-4. Ces méditations ont été réimprimées à Paris, in-4, en 1696, & en 1703, in-8. Elles renferment tout ce qu'il y a de plus fort & de plus solide dans les peres & les anciens maîtres de la vie chrétienne & religieuse. Elles sont écrites d'un style très-pur, avec force & solidité, avec douceur & beaucoup d'onction. Elles sont accompagnées de bonnes lectures spirituelles, qui expriment les sentiments des saints peres sur les vérités qu'on se propose de méditer.

6. Enfin, Dom Claude Bretagne a composé & publié les constitutions des filles de St. Joseph, dite de la Providence, établies dans le fauxbourg Saint-Germain. A Paris, 1691, in-8.

7. Dans le second volume des affaires du temps de 1688, pag. 82, on lit un discours de Dom Bretagne, par lequel il adhere à l'appel comme d'abus, interjetté au sujet des franchises à Rome.

Il est parlé de Dom Bretagne dans les analectes de Dom Mabillon, tome I, pag. 179, & dans la préface du premier volume du spicilege du pere d'Achery. Ce fut Dom Bretagne qui lui communiqua le *Chronicon San-Benignianum*, imprimé dans ce premier volume. M. Nicole adressa à Dom Bretagne une lettre fort curieuse au sujet d'un sermon qu'il avoit prêché, & qui n'avoit point été goûté.

BRICE (*Dom Etienne Gabriel*) (a) nâquit à Paris d'une famille honnête au mois de Juin 1697. Il perdit dès l'enfance son pere & sa mere, & fut élevé par les soins de M. Brice son oncle & son tuteur, connu dans la république des lettres par sa description de la ville de Paris. Le jeune Brice fit ses humanités au college des Quatre-Nations. Il n'avoit pas encore achevé son cours de philosophie, lorsqu'il se retira chez les chartreux de Paris pour y faire son noviciat. Il y demeura un an & demi, après quoi il pensa à embrasser un institut moins opposé à son caractere vif & bouillant. Au mois de Janvier 1716, étant âgé de dix-huit ans & demi, il alla au noviciat de Saint-Lucien de Beauvais, de la congrégation de Saint-Maur, où il prononça solemnellement ses vœux le 7 Février 1717.

Après avoir suivi les exercices & achevé les études dont on occupe les jeunes religieux pendant 7 ou 8 ans, il fut promu au sacerdoce. Alors il se dévoua tout entier à l'étude de l'antiquité ecclésiastique, & pour y réussir il travailla sans relâche à se perfectionner dans la connoissance du grec, dont il avoit appris les éléments au college. Conformément à son goût, & pour être utile au public, il traduisit des lettres de St. Basile de Grec en François. On ne sait pourquoi cette traduction n'a pas vu le jour. Peut-être que les occupations qui lui sont survenues, ne lui ont pas laissé le temps de la revoir & de la mettre en état de soutenir les regards du public.

Quoi qu'il en soit, les supérieurs majeurs le firent venir à Saint-Germain-des-Prés en 1731, pour travailler à

(a) Cet article, qui n'avoit été qu'indiqué dans le premier volume, est ici dans toute l'étendue qu'il doit avoir.

la continuation du nouveau *Gallia Christiana*. Il s'y est livré pendant 24 ans avec un zele, une assiduité & un courage que ses amis ont admiré. On le regarde comme le principal auteur des tomes qui contiennent les métropoles de Narbonne, de Paris, de Reims, de Rouen, & même de Sens, quoique cette derniere n'ait pas encore été publiée. Une mort subite & prématurée mit fin à ses travaux le 13 Novembre 1755. Dom Pierre Henri, son successeur, a fait son éloge à la tête du XIe. tome du nouveau *Gallia Christiana*.

Brock, (*Théodore*) *de la congrégation de Saint-Vannes*. Dom Théodore de Falon-Brock fut un de ces hommes simples en apparence, dont les petits génies font peu de cas; mais qui, sans s'inquiéter, marchent d'un pas égal dans la carriere qu'ils se sont faite, & qui finissent par mériter place au temple de mémoire.

Il s'appliqua d'abord à la prédication, y réussit, & cultiva ce talent jusqu'à ce qu'il en fut empêché par une surdité qui lui survint.

Alors il travailla à une histoire de Metz, & en forma deux volumes in-4, manuscrits. On lui en a rendu justice dans la préface de l'histoire générale de cette ville, en disant que ces mémoires sont préférables à tous ceux qui avoient été recueillis jusques-là. Dans le desir de faire rouler la presse, il avoit abrégé & rédigé de son mieux ses recueils en forme d'histoire, avoit même obtenu le privilege & la permission d'imprimer; mais quelqu'un y mit obstacle.

Ce religieux, auquel Dom Calmet donne rang dans sa bibliotheque de Lorraine, étoit né à Châlons-sur-Marne, d'une famille distinguée, & avoit fait profession en l'abbaye de Saint-Vincent de Metz, le 4 Juin 1704. Il a fini ses jours en celle de Saint-Arnould de la même ville, le 9 Avril 1762.

Bryot, (*Dom Simon*) né à Chaumont, dans le diocese de Langres, fit profession dans l'abbaye de Vendôme, le 13 Mai 1637, à l'âge de 19 ans, & mourut à Molesme, le 6 Juin de l'an 1701. Il a composé l'histoire de cette abbaye, qui en conserve le manuscrit.

Bugnot, (*Dom*) (*a*). Dom Bugnot, poëte latin, nâquit à Saint-Dizier en Champagne de parens nobles. Il quitta le monde en 1635, se consacra à Dieu dans la congrégation de Saint-Maur, & fit profession à Saint-Remi de Reims, le 28 Mars 1636. Il passa une partie de sa vie à enseigner la rhétorique dans les colleges de Tiron & de Saint-Germer. Sur la fin de ses jours il fut élevé à la supériorité. Le 21 de Septembre de l'an 1673, il mourut dans l'abbaye de Bernay en Normandie, dont il étoit prieur. Il a donné divers ouvrages, dont voici la notice.

1. En 1662, il fit imprimer à Orléans, in-12, la vie ou l'histoire de M. Bugnot son oncle.

2. *Vita & regula sancti Benedicti car-*

(*a*) Cet article, qui étoit incomplet dans le premier volume, est ici tel qu'il doit être.

minibus expressæ. Parisiis, 1662, in-12. Dom Bugnot a rendu la regle de St. Benoit en vers, avec toute la facilité & l'élégance dont une pareille matiere est susceptible. Donnons pour exemple le chapitre 36 *de infirmis fratribus :*

Infirmis dum curam offers, operamque ministras,
Christo hanc languenti suppeditare puta ;
Nam quod fecisti fratri, minimoque meorum,
Hoc mihi tum factum credito, Christus ait.
Hanc ægrotus opem impendi sibi numinis ergò
Credat, & excessu sit sine cura sui.
Quive molestus erit, fac ut æqua mente feratur :
Te quidem merces amplior indè manet.
Infirmis sit cella suis languoribus apta.
Hisque timoratus sollicitusque vacet.
Ægrotis dum opus est, non balnea justa negabis :
At juveni & sano balnea rara dato.
Infirmis ac debilibus fas carnibus uti :
At validis esto grande comesse nefas.
Cura sit abbati ne quid patiantur iniqui :
Error enim fratris, præsidis error erit.

3. *Sacra elogia sanctorum ordinis sancti Benedicti versibus reddita. Parisiis*, 1663, in-12. Ces éloges poétiques des saints Bénédictins, la vie & la regle de St. Benoit en vers, furent réimprimés ensemble en 1665 & 1669, chez Billaine.

4. *Joannis Barclaii Argenidis pars secunda & tertia. Parisiis*, 1669, in-8. C'est ici la continuation ou le second volume de l'Argenis, roman héroïque & allégorique, dans lequel on rapporte sous des noms empruntés l'histoire des regnes d'Henri III & d'Henri IV. Le but principal de ce roman est de donner une instruction utile au roi & au royaume de France, désigné sous le nom de Sicile. Dom Bugnot a rendu la narration plus agréable par un grand nombre de vers qu'il y a insérés pour lier les matieres. Il a mis à la fin deux éclogues de sa composition. Il a été vivement critiqué par M. l'abbé Josse, chanoine de Chartres, auteur d'une nouvelle traduction de l'Argenis de Barclay.

Dom Gabriel Bugnot avoit fait plusieurs autres ouvrages qui ont été perdus. Il étoit bon poëte, habile rhétoricien, & parloit la langue grecque comme la latine.

BULTEAU, (*Louis*) (*a*). Louis Bulteau, d'une famille considérable dans la robe, nâquit à Rouen, l'an 1625. En 1647, il hérita de la charge de secrétaire du roi qu'avoit M. Louis Bul-

(*a*) Addition à l'article du premier volume.

teau son oncle. Il l'exerça quelques années avec honneur. Mais dégoûté du monde, il la résigna en 1661, à Charles Bulteau son frere, pour ne plus s'occuper que de son salut & de l'éternité. Il passa quelques années à Jumieges dans la plus exacte retraite. Ce fut-là qu'il prit la résolution de cacher tous les avantages qu'il avoit reçus de la nature & de la grace, sous l'humble condition de commis dans la congrégation de Saint-Maur. On s'engage dans cet état par un contrat civil qui oblige à consacrer toute sa vie au service de la religion, & l'on jouit de tous les privileges des religieux. M. Bulteau passa cet acte le premier Mai 1672, dans l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés. Il y vécut le reste de ses jours dans une simplicité & une humilité, qui ont peu d'exemples. Il demeuroit au milieu de Paris comme il auroit fait dans le lieu le plus solitaire. Il se fit toujours un plaisir & un devoir d'obliger tous les religieux de chœur. Les supérieurs voulant honorer sa vertu, & lui donner le pas au dessus des autres commis & des freres convers, lui firent prendre la tonsure cléricale. Elle ne fit que l'affermir dans l'humilité, qui fut toujours sa vertu favorite. Au lieu des travaux corporels, qui font l'occupation ordinaire des commis dans la congrégation, on ne l'occupa qu'aux travaux de l'esprit & à l'étude, pour laquelle il avoit un attrait particulier.

Il étoit très-savant; mais il avoit grand soin de cacher son savoir, pour paroître méprisable aux yeux du monde. Quoique par un effet de sa profonde humilité il n'ait jamais mis son nom aux ouvrages sortis de sa plume, les savants qui le connoissoient, l'obligerent à se déceler malgré lui. Ils venoient le consulter de toutes parts sur leurs productions, & comme il étoit très-officieux, il se chargeoit volontiers des soins qu'ils exigeoient de lui. Outre la connoissance qu'il avoit des langues grecque, latine, italienne, espagnole, il possédoit encore toute la délicatesse de la nôtre. Il savoit les mathématiques en perfection, & se délassoit quelquefois l'esprit à la poésie latine & françoise, dans lesquelles il réussissoit également bien.

Après avoir passé plus de 20 ans dans la retraite, l'étude & dans l'exercice régulier de la vie monastique, quoiqu'il n'en portât pas l'habit, il finit ses jours sans s'en appercevoir. Le 6 d'Avril de l'an 1693, étant sorti pour rendre visite à M. l'abbé de Sainte-Beuve, lorsqu'il fut arrivé chez lui, il sonna à la porte. L'abbé ayant mis la tête à la fenêtre, & ayant vu M. Bulteau son ami, descendit lui-même pour le recevoir. Mais quelle fut la surprise de son affliction, lorsqu'au lieu de trouver un ami vivant, il trouva un mort : ne remarquant en lui aucun signe de vie, il le fit rapporter au monastere. Les supérieurs majeurs de la congrégation, & toute la communauté de Saint-Germain-des-Prés furent très-sensibles à une mort si subite. Heureusement pour avoir été si précipitée, elle n'avoit pas été imprévue à M. Bulteau qui s'y étoit préparé par une vie sainte. Alliance admirable! Il joignoit à un très-bel esprit la simplicité & l'innocence d'un enfant.

Ses Ouvrages.

1. Il est auteur de la traduction de la

défenſe des droits de l'abbaye royale de Saint-Germain-des-Prés, écrite en latin par Dom Robert Quatremaire, & imprimée en 1668, in-12. On a mis dans le titre de cette traduction, par Dom Robert Quatremaire; ce qui porteroit à croire qu'il a réellement écrit ce livre en françois, quoique ce ne ſoit que la verſion de ſon écrit latin.

2. M. Bulteau a, de plus, traduit en françois l'introduction à la ſageſſe, ou la petite morale de Louis Vivez. Cette traduction, avec le latin à côté, a été imprimée à Paris chez Jean-Baptiſte Coignard, 1670, in-12.

3. On lui eſt auſſi redevable de la traduction du livre intitulé: *Cura clericalis*, l'emploi des eccléſiaſtiques ou petit traité des ſacrements, avec le latin à côté, imprimé à Paris, chez le même. Cet excellent ouvrage, en trois volumes in 12, a été réimprimé pluſieurs fois en françois & en latin.

4. Il a donné au public la défenſe des ſentiments de Lactance ſur le ſujet de l'uſure, contre la cenſure d'un miniſtre de la religion prétendue réformée. A Paris, chez Etienne Michallet, 1670 & 1671, un volume in-12. Il y a eu une troiſieme édition de ce bon livre à Paris, en 1677, dans le même format. L'auteur établit non-ſeulement la doctrine de Lactance ſur l'uſure, mais encore ſon propre ſentiment, qui n'eſt nullement favorable aux prêts uſuraires. Il en fait voir l'abus par l'autorité de l'Ecriture ſainte & de la tradition. Il obſerve que les païens même ne permettoient point l'uſure. Son ouvrage eſt contre Servatius Gallæus, miniſtre de Ziricée en Zélande, qui, dans ſes notes ſur Lactance, lui avoit attribué des ſentiments ſur l'uſure, qu'il n'a pas eus.

5. On a encore de M. Bulteau le livre intitulé: Le faux dépôt, ou réfutation de quelques erreurs populaires touchant l'uſure. A Lyon & à Mons, 1675, in-12. On a réimprimé cet ouvrage ſous le titre de traité de l'uſure, ouvrage très-utile à tous les chrétiens, mais principalement aux marchands & aux négociants. La queſtion du faux dépôt y eſt traitée à fond, & on y trouve la Réfutation de quelques erreurs communes & populaires touchant l'uſure. Par feu M. Nicole. A Paris, chez François Babuty, 1720, in-12. C'eſt à tort que l'on attribue cet ouvrage à M. (*a*) Nicole, & qu'on le donne comme n'ayant pas encore paru. L'avis important qui eſt à la tête de l'édition de 1720, eſt auſſi dans celle de 1674, ſous le titre ſimple d'avertiſſement, excepté depuis ces mots, le nom ſeul de l'auteur, &c. & au lieu que dans l'édition de 1720 on lit que ce traité n'avoit été dans ſon origine qu'un mémoire dreſſé pour un religieux: on lit dans l'édition de 1674, par un religieux.

6. M. Bulteau retoucha en 1679, les méditations de Dom Firmin Rainſſant, dont le françois n'étoit plus ſupportable.

7. C'eſt encore à M. Bulteau qu'on doit la traduction françoiſe de la belle épitre dédicatoire qui eſt à la tête du premier tome des ouvrages de St. Au-

(*a*) *Voyez* la Bibliotheque de D. Le Cerf, pag. 56; les mémoires du P. Niceron, tom. XI, & l'hiſtoire de la vie & des ouvrages de M. Nicole, 2. partie.

gustin, telle qu'elle fut présentée à Louis XIV, à Versailles, au mois de Mars 1679, par le pere général, Dom Blampin & deux autres religieux. Cette épitre en françois a été imprimée. La latine est de Dom Mabillon, qui la fit du soir au matin.

8. M. Bulteau s'appliqua particuliérement à l'étude de l'histoire monastique, comme plus convenable à son état. Il composa d'abord l'histoire monastique d'Orient. Quoiqu'elle comprenne exactement tout ce qui regarde les moines orientaux, sa modestie ne lui permit pas de lui donner d'autre titre que celui d'Essai de l'histoire monastique d'Orient. A Paris, chez Pierre de Bats, 1678, in-8 : livre très-exact & fort estimé, au jugement même du fameux M. Lenglet. L'auteur ne fait pas remonter l'origine des monasteres plus haut que St. Antoine, mort en 356. Il suit en cela l'opinion commune; quoiqu'il lui paroisse vraisemblable qu'il y a eu des moines & même des monasteres dans les trois premiers siecles de l'église. L'exemple de Ste. Eugénie prouve qu'au second siecle il y en avoit en Egypte. M. Bulteau fait une peinture fidelle des monasteres & de la vie des anciens moines d'Orient, & décrit leur institut & leurs regles. Il prouve qu'ils avoient des prêtres parmi eux, & des églises, où ils s'assembloient. Il fait voir que les congrégations & les chapitres des moines ne sont pas si nouveaux qu'on s'imagine. Les remarques qu'il fait sur la discipline monastique sont intéressantes. Il termine son ouvrage au 7. siecle.

9. Après avoir traité de la naissance & du progrès de l'état religieux en Orient, il entreprit de faire la même chose à l'égard de l'Occident. C'est ce qu'il exécuta dans l'ouvrage intitulé : Abrégée de l'histoire de l'ordre de St. Benoit, où il est parlé des saints, des hommes illustres, de la fondation, & des principaux événements des monasteres. Le tout tiré des actes des saints, des chroniques & des chartes des monasteres & d'autres anciens monuments, & accompagné d'une table chronologique. A Paris, chez Jean-Baptiste Coignard, 1684, & chez Pierre de Bats, 1694, 2 volumes in-4. Cet ouvrage est dédié à Mme. la Dauphine, au nom du supérieur-général & des religieux Bénédictins de la congrégation de Saint-Maur (a) ». C'est, dit M. Dupin, une » histoire complete, exacte, & bien » suivie de l'ordre monastique de tout » l'Occident jusqu'au 10. siecle «. Outre la table des monasteres & celle des matieres, on trouve à la fin de chaque tome une table chronologique divisée en deux colonnes, destinées à mettre en parallele l'histoire générale avec l'histoire monastique. Dans la premiere colonne on voit les conciles qui se sont tenus, les rois, les empereurs, les papes, & les principaux événements qui appartiennent à l'histoire générale, & principalement à celle de l'église. Dans la seconde on remarque l'époque de la fondation de chaque monastere, l'année de la naissance & de la mort des saints les plus illustres de l'ordre de St. Benoit, leurs actions les plus remarquables, & généralement tout

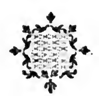
(a) 17 Siecle, tom. IV, pag. 278.

ce qui eſt arrivé de plus conſidérable dans cet ordre. La table chronologique du premier volume eſt précédée de la » vie de St. Benoit, contenue » dans le ſecond livre des dialogues » de St. Grégoire, pape, traduit en » françois «.

L'abrégé de l'hiſtoire de l'ordre de St. Benoit a été eſtimé de tous les ſavants. Le célebre M. Nicole en faiſoit l'éloge toutes les fois que l'occaſion s'en préſentoit. M. Bulteau avoit préparé un troiſieme tome, qui n'a pas vu le jour, on ne ſait pourquoi. On a ſon manuſcrit en deux volumes, & il a pour titre : Hiſtoire du 10. ſiecle de l'ordre monaſtique. M. Bulteau l'eſtimoit plus que tous ſes autres ouvrages enſemble ». Il y faiſoit voir que ce ſie» cle, que tous les écrivains eccléſiaſ» tiques ont toujours appellé un ſiecle » d'ignorance, a été très-fécond en » grands hommes, qui n'ont pas, à la » vérité, paru par leurs ouvrages, à » cauſe qu'il n'y avoit pas d'héréſies » en ce temps-là; mais qui n'ont pas » laiſſé de ſe faire diſtinguer par leurs » grandes vertus, & d'écrire même » très-ſolidement ſur quantité de ma» tieres importantes «. Telle eſt l'idée que M. (*a*) Pinſſon donne du manuſcrit que M. Bulteau laiſſa en mourant.

10. Enfin il a donné au public les dialogues de St. Grégoire le grand traduits en françois, avec des notes & une diſſertation touchant la vérité de ces dialogues. A Paris, 1689, in-12. Saint Grégoire, dans les trois premiers, fait l'éloge de pluſieurs ſaints d'Italie, & principalement de St. Benoit, &, dans le quatrieme, il traite de l'immortalité de l'ame, & de ſon état dans l'autre vie. Ces dialogues avoient déjà été mis en françois avant l'an 1410. M. Bulteau dit qu'il n'y a point eu d'ouvrages des ſaints peres qui aient été traduits en plus de langues. Il montre que ces dialogues ſont véritablement de St. Grégoire le grand, & le juſtifie contre quelques proteſtants de ce qu'il y a rapporté un ſi grand nombre de miracles.

(*a*) Lettres ſur les hommes illuſtres de la congrégation, pag. 2.



CABILLOT, (*Louis*) *de la congrégation de Saint-Vannes.* Dom Louis Cabillot, natif de Verdun, & profès de l'abbaye de St. Airy de la même ville, du premier jour de Juin 1721, fut un des plus pieux, comme l'un des plus savants religieux qu'ait eu de nos jours cette congrégation. Parmi plusieurs petits défauts, il avoit éminemment un grand nombre de hautes vertus. Quant à son savoir, non-seulement il possédoit les lettres humaines, sur-tout les histoires ecclésiastiques & civiles, mais savoit par cœur l'ancien & le nouveau testament. Admirateur de l'austere institut d'Orval, il desiroit finir ses jours en cette abbaye de Cîteaux, & la chose arriva; y étant allé de Notre-Dame de Mouzon, dont il étoit religieux, pour la fête de St. Bernard, il y mourut subitement le lendemain vingt-unieme jour du mois d'Août 1773. Outre nombre de sermons qui respirent la piété & le zele dont il étoit rempli, il a laissé en manuscrit un volume in-4. d'observations judicieuses & profondes, sur la maniere de former un nouveau bréviaire que l'on méditoit dans la cong., avec un autre ouvrage, manuscrit, petit in-folio, en faveur de la soumission due à l'église, en ce qui concerne les matieres du temps. On le conserve à Saint-Vannes de Verdun.

CAFFIAUX, *de la congrégation de Saint Maur.* Dom Caffiaux, natif de Valenciennes en Hainaut, religieux Bénédictin de la congr. de Saint-Maur, historiographe de Picardie, honoraire de l'académie littéraire d'Amiens, archiviste employé pour le roi à la collection des monuments historiques, est un des plus laborieux écrivains de notre siecle. L'ouvrage qu'il vient d'annoncer au public par un prospectus, montre, au jugement de M. Philippe de Pretot, censeur royal, les lumieres supérieures de l'auteur, dans une matiere qui a exigé de sa part une constance inépuisable, un travail d'une longue suite d'années, des recherches immenses, un choix judicieux dans ses preuves, de l'ordre dans la disposition des sujets, qui en reçoivent la plus grande clarté & une abondance qui contribuera à conserver des titres que le temps pourroit faire égarer, & à indiquer des milliers d'autres dont il donne les renseignements & qui pourront être consultés par les personnes intéressées à la splendeur de leurs maisons.

Cet ouvrage a pour titre: Trésor généalogique ou extraits des titres anciens, qui concernent les maisons & familles de France & des environs. A Paris, chez Philippe-Denis Pierres, imprimeur du college royal de France, 1777.

Rassembler sous un même point de vue une infinité de titres précieux & importants, dont on ne pouvoit auparavant se procurer la connoissance, qu'avec des dépenses énormes & souvent infructueuses; donner à la noblesse

des moyens sûrs & faciles de constater une extraction ancienne & respectable, soit pour parvenir aux honneurs, soit pour placer des parents dans les chapitres, soit pour discuter des intérêts de famille, qui, pour l'ordinaire, demandent une suite de filiations, sans être obligés de recourir aux siecles passés, de fouiller dans les monuments & les dépôts publics, les chartiers des seigneurs, les registres des greffes & des églises, les archives des chapitres, des abbayes, des monasteres, des villes, des provinces; travail également pénible, dangereux & rebutant: tel est le plan de Dom Caffiaux. C'est le produit de 40 années de recherches.

L'auteur qui a produit la plus grande partie de ses recherches jusqu'à aujourd'hui, se borne, quant à présent, aux personnes qui vivoient en 1400 ou auparavant. C'est la partie la plus intéressante & la plus négligée. Plusieurs raisons l'ont engagé à ne parler que de l'ancien temps. 1°. L'ouvrage eut été trop volumineux, s'il avoit été porté jusqu'à nos jours. 2°. Les généalogistes savent que la plupart des noblesses, par finances ou par charges, ne trouvent leur état de noble que dans l'espace de temps qui s'est écoulé depuis le commencement du 14. siecle; que plusieurs ne tirent leur existence que d'un commerce illégal. Pourquoi un écrivain, qui n'a d'autre but que d'obliger, se chargeroit il de l'odieux, de dévoiler des mysteres, dont la révélation porteroit préjudice. 3°. Tandis que l'auteur n'indiquera que des titres anciens, en faveur desquels il y a prescription depuis plus de trois cent ans contre ceux qui voudroient en abuser, il ne pourra nuire aux seigneurs généreux qui lui ont confié leurs archives: au lieu qu'il donneroit peut-être occasion à quelques différents, s'il publioit des pieces modernes. Quoiqu'il n'ait particuliérement en vue que les habitants de la France, il n'a pu se dispenser de s'étendre sur les provinces voisines, où plusieurs familles françoises ont pris naissance, & où plusieurs branches de maisons se sont transplantées. Il parle aussi quelquefois des anciennes familles roturieres pour deux raisons. La premiere, parce que les roturiers ont le même droit que les nobles de connoître leur extraction, leurs ançêtres, leur alliance. La seconde, parceque plusieurs nobles doivent leur origine à ces illustres roturiers, qui, ayant les sentiments & la vertu qui font la vraie noblesse, méritent place dans un livre qui fait revivre les morts.

L'ouvrage contiendra dix volumes in-4. L'auteur met à la tête un discours curieux & instructif sur l'art généalogique; une liste des abréviations qu'il emploie, & un catalogue alphabétique des auteurs, des personnes, des archives & des lieux cités aux marges.

CAJOT, *de la congrégation de Saint-Vannes*. Dom Charles Cajot, natif de Verdun sur Meuse, frere cadet de D. Joseph, fit ses humanités au college de cette ville. Les Jésuites y enseignoient alors. Il entra dès l'âge de seize ans dans la congrégation de Saint-Vannes, & fit son noviciat & ses vœux à l'abbaye de Beaulieu en Argonne, en 1747. Delà, transféré, avec ses confreres, à l'abbaye de Saint-Vincent de Metz, il y fit son cours de philosophie & de théologie. Il s'y distingua assez pour que, quatre ans après avoir achevé ses études, il fut choisi par les supérieurs pour enseigner

enſeigner à de nouveaux profès la philoſophie & la théologie, ce qu'il fit avec applaudiſſement dans les abbayes de Saint-Vannes & de Saint-Arnould. On le chargea depuis de l'enſeignement d'un ſecond cours. Il y étoit occupé lorſque les Coqueluchons, ouvrage écrit d'un ſtyle trop ſérieux pour un ſujet ridicule, parurent. On attribuoit cette brochure à Dom Joſeph ſon frere. Un prieur d'une des abbayes de Metz, ſaiſi d'un zele peut-être outré, s'aviſa, dit-on, de vouloir la faire condamner par le parlement de cette ville. D. Charles voulut parer ce coup. Il en ſurvint une querelle qui lui attira du chagrin, de même qu'à ſon frere. L'un & l'autre ſe ſont conſolés par la culture des lettres.

Nous avons donné à l'article de D. Joſeph la liſte de ſes ouvrages. Dom Charles a, de ſon côté, compoſé un ouvrage qu'on dit intéreſſant, qui a pour titre : Eſſai hiſtorique ſur l'eſprit primitif & ſur les anciens colleges de l'ordre de St. Benoit : *Niſi mens hominis clauſtralis aliquo exercitio occupetur delectabili, in mutias & varias miſerias dilabitur. Trithem. in chron. Hirſaug.*

Le titre partage naturellement cet ouvrage en deux parties. Après avoir expoſé avec quelle attention les anciens légiſlateurs ont proſcrit l'oiſiveté, avec quelle vigilance les Marſeillois fermoient leurs portes à ceux qui, ſous prétexte de religion, cherchoient à fomenter leur fainéantiſe. Dom Cajot croit pouvoir tirer cette induction qu'il n'eſt pas à préſumer que les états qui ont donné une exiſtence civile aux ordres religieux, aient entendu donner retraite à l'inaction & à la pareſſe. En les affranchiſſant des plus pénibles fonctions de la ſociété. En reſpectant dans un nombre ſi conſidérable de ſujets la pratique de cette vertu de la loi de grace qui laiſſe à d'autres le ſoin de perpétuer le genre humain, on a ſans doute compris la néceſſité d'une compenſation. Cette conduite a été ſtipulée dans le contrat de leur admiſſion ; & s'il arrive qu'ils s'en écartent ; ne peut-on pas, ne doit-on pas les ramener promptement ? Il fait voir en peu de mots qu'elles étoient les occupations des moines avant qu'ils fuſſent admis dans le clergé. Il développe la rivalité que cette faveur a dû eſpérer dans l'emploi de leur temps, dans le genre de leurs exercices, & dans leurs mœurs. Il avance que dans l'origine, les moines ſacrés étoient à la diſpoſition des évêques autant que les eccléſiaſtiques ſéculiers, & toujours prêts à deſſervir l'égliſe qui leur étoit déſignée. Delà il arriva, dit-il, que les monaſteres devinrent des ſéminaires d'où les évêques tiroient des miniſtres ſelon le beſoin de leur diocefe. Ils étoient tellement multipliés, dès le commencement du 7. ſiecle, dans les paroiſſes de la campagne, que les ennemis de l'inſtitut monaſtique ſoutinrent que ces fonctions étoient inconciliables avec les vœux religieux. Cette prétention fut examinée & condamnée dans un concile de Rome, préſidé par Boniface IV, ſur la fin du 11. ſiecle ; on conteſta de nouveau aux réguliers la capacité de deſſervir les cures. Mais Urbain II les confirma dans leur profeſſion d'une maniere honorable, dans un concile qu'il tint à Nîmes. Il eſt vrai que le concile de Latran de 1179, obligea tous les réguliers de retourner à leurs cloîtres ; mais ce changement de diſcipline qu'on crût devoir introduire alors ne dura pas long-temps. Peu après on vit les

réguliers rentrer dans les cures ; & quoique la disposition du concile de Latran ait été renouvellée, du moins quant aux moines, par le concile de Trente : les conciles provinciaux ne l'ont pas adoptée, par la raison, dit celui de Reims en 1564, que les évêques ayant cédé les dîmes aux religieux, il est juste que ceux-là aient la charge des ames qui perçoivent les dîmes qui leur ont été accordées à cette condition. Dom Cajot observe avec le pere Thomassin, qu'il ne faut pas rechercher la raison du décret du concile de Latran, & de ceux des 12 & 13. siecles dans les raisons qu'ils alléguent, raisons dont on n'avoit pas été frappé dans les siecles plus brillants que ceux-là ; mais dans l'indépendance que les moines commencerent alors d'affecter à l'égard des évêques, par les privileges apostoliques.

Les Bénédictins ne bornerent pas leur zele durant les six premiers siecles de leur établissement à nourrir la piété des fideles ; ils porterent la lumiere de l'évangile en Angleterre, en Allemagne & dans les pays septentrionaux. On doit appliquer à tous ces états ce que le chevalier Marsham a dit de sa patrie : dans l'original de l'église nationale, les clercs n'étoient pas distingués des moines ; les églises qu'ils fondoient étoient autant de monasteres ; l'évêque & l'abbé étoient la même personne. Ces cloîtres ont été long-temps l'asyle de la piété & de la littérature ; c'est de là que sont sortis tant de grands hommes qui ont éclairé les états chrétiens ; sans ces moines nous serions encore à l'alphabet de notre patrie.

Parmi les avantages que les peuples retiroient des monasteres, Dom Cajot n'oublie pas les hôpitaux ; il rapporte ce qu'en dit le pere Mabillon. Quant aux hopitaux, dit le docte annaliste, il est bon de savoir qu'il y en avoit dans presque tous les monasteres de l'un & de l'autre sexe. Les infirmes & les voyageurs y trouvoient les soulagements & la subsistance dont ils avoient besoin. Les religieux les leur procuroient avec un zele dirigé par la charité. Les secours pécuniaires que les souverains en tiroient dans les besoins de l'état, l'obligation où étoient les abbés, à raison de leurs fiefs, de se rendre aux camps avec leurs vassaux, étoient des moyens de partager les charges de l'état, & de se montrer dignes de sa magnificence & de sa protection. Ajoutons le droit de gîte qui consistoit à défrayer le souverain & toute sa suite, à fournir des voitures & le fourage. C'est à quoi étoient tenus les monasteres qui étoient à portée des routes qu'il tenoit en se rendant d'une maison royale à une autre. On en comptoit 160 dans la France ; c'étoient plutôt de riches métairies que des palais, dit un auteur moderne, presque toutes étant passées au clergé, nos rois ont perdu & leurs terres & le droit de gîte. Une autre ressource qu'on tiroit des monasteres, c'est qu'il servoient de prison aux illustres disgraciés. L'auteur en rapporte divers exemples.

D'après ces recherches on se croit suffisamment autorisé à avancer que de la multitude innombrable de monasteres fondés en faveur des Bénédictins dans l'Europe, il en est peu (si toutefois on peut en citer un seul) qui aient été fondés précisément pour assurer un asyle contre les dangers du monde ; ensorte que les premiers bienfaiteurs n'aient eu d'autre but que la sancti-

cation de ceux qui s'y retiroient & la bonne odeur que répandoit leur vie édifiante, sans que l'utilité du peuple du canton soit entrée dans leurs vues.

Nos rois veilloient à ce que chaque établissement religieux ne s'écartât pas de ses obligations. Tous les ans leurs députés se rendoient dans chaque monastere, y faisoient un inventaire des livres, des ornements d'église & autres effets, & leur remettoient à leur retour le procès-verbal de l'état où ils l'avoient trouvé. Charlemagne, comme s'il eut prévu & voulu prévenir les révolutions qui devoient arriver sous ses foibles successeurs, prit des moyens pour s'assurer de la fidélité de tous les chefs des maisons religieuses de son vaste empire. Il déclara, de nomination royale, la supériorité de tous les monasteres & hôpitaux, & qu'en conséquence personne ne pourroit les posséder que comme des bénéfices qu'il tiendroit de la main du roi.

Ce qu'on a dit jusqu'ici des services que rendoient alors les religieux, n'est qu'un commencement des preuves que Dom Cajot se propose d'alléguer de l'influence qu'ont eu ces services dans la propagation de l'ordre de St. Benoit; ces preuves se multiplient, & viennent à l'appui des premieres, quand on pénétre dans les écoles qui ont été ouvertes à la jeunesse dans la majeure partie des abbayes de l'ordre. Elles tenoient lieu de séminaires. Il établit, comme un fait démontré par l'histoire, que les Bénédictins n'ont cessé de s'étendre & de s'enrichir, que lorsqu'ils ont cessé d'être utiles & que l'époque de leur décadence concourt exactement avec le temps auquel ils se sont restreints aux pratiques intérieures du cloître.

Il entre en preuve & il fait voir qu'à l'exemple de leur patriarche, les Bénédictins ont travaillé infatigablement à bannir l'ignorance, après avoir défriché les terres, à répandre dans l'esprit & dans le cœur de la jeunesse qu'on leur confioit, les principes de toutes les sciences alors connues, & la semence de toutes les vertus. Il fait voir que tel est l'esprit de tous les anciens législateurs monastiques, que c'est un fait auquel rend témoignage une nuée d'auteurs étrangers & domestiques. Nous en citerons un ou deux de chaque classe, qui étoient autrefois les monasteres, dit la confession d'Augsbourg, sinon des écoles des saintes lettres & des autres sciences utiles à l'église. C'est des monasteres qu'on tiroit les pasteurs & les évêques; que sont ils aujourd'hui? & les occupations des moines, dit Calvin, *Inst. lib.* 4 *cap.* 13, étoient autrefois bien différentes de ce qu'elles sont de nos jours; les colleges dont ils étoient chargés tenoient lieu de séminaire à l'ordre ecclésiastique. Tout ce qu'il y a eu d'hommes éclairés & recommandables y avoit reçu son éducation. St. Benoit s'étant chargé de l'éducation des enfants & sur-tout de la noblesse, dit le pere Thomassin, il ne pouvoit pas se dispenser d'avoir autant d'écoles qu'il avoit de monasteres. Un des premiers soins à la fondation ou à la réforme d'un monastere (selon les auteurs de l'*histoire littéraire de la France*, *tom.* 7.) étoit de prendre de justes mesures pour y entretenir de bonnes études & y amasser des livres. On y instruisoit des éleves de différents âges. Il y avoit des enfants auxquels on montroit les

premiers éléments des lettres ou des arts libéraux. Il y avoit aussi des jeunes gens plus avancés en âge : ceux-ci étoient ou moines ou externes, & on leur donnoit des leçons de toutes les sciences alors en usage. Toutes sortes d'éleves pauvres ou riches y étoient également reçus, & bien loin d'exiger quelque salaire pour l'instruction qu'on leur donnoit, on poussoit la charité jusqu'à nourrir ceux qui étoient dans l'indigence.

L'auteur attribue la décadence & l'extinction des colleges de l'ordre de St. Benoit à trois causes principales, au droit que s'attribuerent les églises cathédrales de faire acheter la permission de professer publiquement ; à l'érection des universités qui déterminerent les jeunes gens à les fréquenter, par les degrés de docteurs qu'on leur conféra & par les prérogatives qu'on y attacha ; enfin, au corps de théologie que publia Pierre Lombard & au décret de Gratien. Ces compilations, jointes à l'Ecriture sainte, tinrent lieu aux clercs de tous les autres livres qui ne se trouvoient gueres que dans les monasteres.

Cette premiere partie est terminée par la réponse aux inconvénients que les détracteurs de l'état religieux croient devoir résulter, si l'on confioit les colleges aux réguliers.

La seconde partie qui est la plus étendue, contient une notice des colleges qui ont été ouverts à la jeunesse dans les monasteres de l'ordre de St. Benoit. On commence par ceux de la monarchie françoise, en y comprenant toute la Flandre ; on parcourt successivement l'Italie & les autres états méridionaux, l'Angleterre, l'Allemagne, les Pays-bas & la Suisse. On n'a pas négligé les traits qui ont rapport à l'histoire de l'esprit humain, aux progrès & à la décadence de la littérature & des beaux-arts. On a eu soin de recueillir, lorsqu'ils se sont présentés, les monuments qui attestent les donations faites aux abbayes en considération de l'enseignement public. Telle est la matiere de cette seconde partie qui est la plus curieuse ; mais qui n'est pas susceptible d'analyse.

CANTELEU (*Dom*), (*a*) naquit à à Saint-Valeri en Picardie. A l'âge de vingt ans il se consacra à Dieu par les vœux solemnels, qu'il prononça dans l'abbaye de Vendôme, le 3 de Septembre 1649. Quelque temps après ses études, les supérieurs le firent venir à Saint-Germain-des-Prés, pour y exercer l'office de sacristain. Afin de nourrir sa piété & entretenir dans son cœur le feu de l'amour divin, il employa le temps qui lui restoit après les exercices réguliers & les fonctions de son emploi, à travailler à une nouvelle édition des révélations de Ste. Gertrude, vierge & abbesse de l'ordre de St. Benoit. L'ouvrage étant presque achevé, Dieu lui fit connoître le temps de sa mort. Il avertit le supérieur qu'il mourroit dans la semaine, sans qu'il parut indisposé. La veille de sa mort il rendit un compte exact du produit de la sacristie, & donna les connoissances nécessaires au sacristain qui devoit lui succéder. Le lendemain, 29 de Juin 1662, on lui ap-

(*a*) Cet article est ici plus complet que dans le premier volume.

porta la derniere épreuve de son livre, & après l'avoir corrigée, il mourut de la mort des justes.

Son édition des révélations de Ste. Gertrude est intitulée : *Insinuationes divinæ pietatis, seu vita & revelationes Stæ. Gertrudis virginis & abbatissæ ordinis Sti. Benedicti. Parisiis, apud Fredericum Leonard*, 1662, in-8. L'épitre dédicatoire aux religieux de la congrégation de St. Maur, est au nom de l'imprimeur. Elle est suivie d'une préface fort succinte de la composition de D. Canteleu.

Castel, (*Dom Joseph*) (*a*) nâquit à Rennes d'une famille noble, qui lui donna une belle éducation. Après avoir fait ses études avec succès, il suivit l'attrait qu'il avoit pour la piété, & quitta le monde sans l'avoir connu. Il se consacra à Dieu dans l'abbaye de Marmoûtier, où il fit profession à l'âge de 18 ans, le 29 Mai de l'an 1695. Il eut le bonheur d'avoir Dom Claude Martin pour prieur, & Dom Louis Tasche pour directeur. Ces deux supérieurs remplis de l'esprit de Dieu, lui inspirerent la vertu & l'amour de la régularité la plus exacte. Il n'eut pas plutôt achevé son cours de philosophie & de théologie, qu'il se vit chargé de les enseigner aux autres. Il fut ensuite nommé successivement prieur des abbayes d'Issoire, d'Evron, de Landevenec, du Mont St. Michel & de Bourgueil. Partout il sut allier le zele pour la régularité avec la discrétion, & la fermeté avec la douceur.

En 1723, Dom Denys de Sainte-Marthe, général, l'appella à Paris pour être son secrétaire. En 1726, il fut nommé visiteur de la province de France. Il fut ensuite rendu à sa patrie par sa nomination à la supériorité de Saint-Melaine de Rennes. Il gouverna ce monastere pendant 7 ans avec tant de sagesse, qu'il s'attira l'estime de tout le monde. Député au chapitre général de 1736, & mis au nombre des définiteurs, il donna des preuves de son zele pour le maintien de la discipline réguliere & des loix primitives de notre congrégation. Il y fut nommé prieur de l'abbaye de Saint-Denys. Il en remplit tous les devoirs avec dignité, & eut l'honneur de complimenter & de recevoir le roi dans son monastere.

Depuis le chapitre général de 1739, sa santé dépérit à vue d'œil; & cependant son courage le portoit à tous les exercices réguliers. Une humeur de goutte, qui le tourmentoit depuis plusieurs années, affecta tous ses membres, & lui causa une langueur, à laquelle se joignit une fievre continue. Il n'attendit point à l'extrêmité pour se munir des derniers sacrements. La communauté étant assemblée, il ranima toutes ses forces pour lui demander pardon de toutes les fautes de son gouvernement. Il l'exhorta par la considération du terrible jugement de Dieu, auquel il alloit être présenté, à la pratique des préceptes, des conseils évangéliques & des observances régulieres. Il témoigna son attachement pour la congrégation, & combien sa tendresse pour ses religieux l'avoit affecté pendant sa vie. Depuis ce temps-là, il ne pensa plus qu'à implorer la miséri-

(*a*) Addition à l'article du premier volume.

corde de Dieu, & à lui offrir ses souffrances. Lorsque ses douleurs devenoient plus vives, il s'écrioit : *Domine auge dolores, sed adauge patientiam.* Comme il prioit continuellement, & qu'il produisoit au dehors les mouvements de son cœur ; son infirmier lui représenta qu'il se fatiguoit & qu'il falloit ménager ses forces. Comment, lui répondit le moribond, voulez-vous m'empêcher de penser à ma grande & unique affaire ? C'est dans ces sentiments que Dom Joseph Castel, prieur de Saint-Denys, remit son ame entre les mains de son créateur, le 6 Février 1741. Voici ses ouvrages imprimés.

1. Lettre à M*** pour servir de réponse au pere le Grand, & à la dissertation sur la maniere dont les bénéfices simples sont acquis & possédés par quelques congrégations religieuses. A Paris, 1725, in-12. Ce pere le Grand, réfuté par Dom Castel, étoit un religieux, chanoine-régulier de la congrégation de France, licencié en théologie de la maison & société de Sorbonne. Irrité de ce que ses supérieurs s'opposoient au dessein qu'il avoit d'ajouter un bénéfice simple assez considérable à une cure de mille écus, dont il jouissoit, il s'avisa de faire imprimer une mauvaise satire, sous le titre de Défense de l'édit de 1719, pour réveiller, disoit-il, & animer l'attention des magistrats à réprimer les prétendues faussetés des chanoines-réguliers & des Bénédictins. Ceux-ci sont pleinement vengés dans la lettre de Dom Joseph Castel, & dans le premier mémoire pour l'abbaye de Compiegne ; imprimé au VI. tome des œuvres du célebre M. Cochin.

2. Lettre circulaire sur la mort du R. P. D. Denys de Sainte-Marthe, supérieur-général de la congrégation de Saint-Maur. A Paris, 1725, in-4. Le P. Castel ne se borne pas dans cette lettre à faire l'éloge de la piété, de la prudence & de la profonde érudition du R. P. de Sainte-Marthe ; il donne encore la notice des ouvrages, dont ce savant religieux a enrichi la république des lettres, à l'exception de ceux auxquels il n'a pas mis son nom.

Cerf, (*Dom Philippe le*) (*a*). D. le Cerf nâquit à Rouen de parents nobles, qui ont possédé long-temps la charge de chancelier-garde des sceaux du parlement de Normandie. Il fit ses humanités avec distinction dans le college de Rouen, & remporta le prix à la fin de presque chaque année. Il n'avoit pas encore fini sa rhétorique, lorsqu'il résolut de quitter le monde pour embrasser l'état religieux. Il préféra la congrégation de Saint-Maur, où il avoit un oncle. Celui-ci, après avoir examiné la vocation de son neveu, l'envoya à Marmoûtier, dont étoit alors prieur Dom Claude Martin. Dom le Cerf reçut l'habit monastique des mains de ce vénérable supérieur le 18 Mars 1696, & fit profession le 20 du même mois de l'année suivante.

Lorsqu'il eut achevé ses cours de philosophie & de théologie, pendant lesquels il ne perdit jamais de vue les livres de critique & de la belle littéra-

(*a*) Cet article, qui n'avoit été qu'indiqué dans le premier volume, est ici dans toute l'étendue qu'il doit avoir.

ture, il parut se décider pour la chaire. Les supérieurs seconderent son inclination & l'envoyerent à Rouen pour exercer ses talents. Il prêcha dans plusieurs églises de cette grande ville avec un applaudissement qui sembloit lui promettre les plus grands succès. Mais la composition & le débit de ses sermons trop travaillés, l'épuiserent, & lui causerent une maladie singuliere, qui l'obligea de renoncer pour toujours à la prédication.

Les supérieurs l'envoyerent dans l'abbaye de Saint-Vandrille, dans l'espérance que l'air de la campagne pourroit contribuer au rétablissement de sa santé. Il attaqua par divers écrits le culte qu'on rend à plusieurs saints de ce monastere, & fit beaucoup valoir le silence des martyrologes sur leur sainteté. Mais il eut pour antagoniste Dom François le Tellier, qui remporta la victoire. Dom le Cerf fut transféré dans l'abbaye de Fécamp, où, dès son arrivée, il se mit au lit, qu'il ne quitta presque point pendant 30 ans. C'est dans ce triste état qu'il a donné des marques presque incroyables de l'étendue de son génie & de sa prodigieuse mémoire. Il paroissoit n'avoir rien oublié de ce qu'il avoit lu. Il possédoit parfaitement l'Ecriture sainte, l'histoire sacrée & profane, & les meilleurs auteurs. Il étoit toujours prêt à obliger ceux qui s'adressoient à lui, soit pour des sermons, qu'il dictoit presque sans préparation, & qui faisoient honneur à ceux qui les prononçoient.

SES ÉCRITS.

1. Malgré l'état pitoyable où il étoit réduit, il composa d'abord la Bibliotheque des écrivains de la congrégation, & l'envoya aux supérieurs à Paris. Ils lui refuserent la permission de la faire imprimer, à cause des traits satiriques qu'il y lance contre quelques-uns des auteurs ses confreres. Le pere de Sainte Marthe, général, lui ayant fait renvoyer son manuscrit, il le confia à Dom Antoine-François Prévost, connu dans le monde sous le nom de l'abbé Prévost d'Exiles, pour lors religieux de l'abbaye de Fécamp. Celui-ci l'envoya en Hollande, où le fameux Jean le Clerc le fit imprimer sous ce titre : Bibliotheque historique & critique des auteurs de la congrégation de Saint-Maur, où l'on fait voir quel a été leur caractere particulier, ce qu'ils ont dit de plus remarquable, & où l'on donne un catalogue exact de leurs ouvrages, & une idée générale de ce qu'ils contiennent. Par Dom Philippe le Cerf de la Viéville, religieux Bénédictin de la même congrégation. A la Haye, chez Pierre Gosse, 1726, in-12. Quoique l'auteur dans son avertissement préliminaire fasse profession d'une exacte impartialité ; on s'apperçoit qu'à l'égard de Dom Martianay, de Dom Liron & de quelques autres, il a plutôt écouté des ressentiments particuliers que des regles d'une critique équitable & désintéressée ». Au reste, Dom le Cerf ne prétend donner cette bibliotheque que comme une ébauche, que son peu de santé n'a pu lui permettre de porter à l'état de perfection, où elle auroit dû naturellement paroître pour mériter l'approbation du public «. A la fin de sa bibliotheque il a placé un catalogue général des éditions des peres, dont la congrégation a enrichi le public.

2. L'ouvrage de Dom le Cerf ne tarda pas à essuyer une rude critique de la part de M. Perdoux de la Periere, citoyen d'Orléans, caché sous le nom de Dom P. le Richoulx de Norlas. Dans une lettre imprimée à Orléans en 1727, ce savant découvre un assez grand nombre d'omissions, de méprises, & de fautes de conséquence dans la bibliotheque du pere le Cerf. Celui-ci tâcha de se justifier par un écrit intitulé : Défense du livre qui a pour titre : Bibliotheque historique & critique des auteurs de la congrégation de Saint-Maur. Au R. P. Dom ***, religieux de la même congrégation. A Paris, chez Chaubert, 1727, in-12, pag. 19. Dom le Cerf croyant n'avoir affaire qu'à un confrere, prend le haut ton, & répond avec beaucoup de vivacité. Il prétend que les omissions & les fautes que son censeur lui reproche viennent de la négligence de l'imprimeur Hollandois. Il apprend au public qu'il avoit obtenu un privilege du roi avec l'approbation la plus avantageuse de M. Rigeri, censeur royal, & que le R. P. de Sainte-Marthe, son général, lui manda qu'il trouvoit l'ouvrage bien écrit ; mais il ne dit pas qu'il lui refusa la permission de le faire imprimer. Il insiste sur ce que les matricules des monasteres sont très-défectueuses, & qu'il n'est pas sûr de s'y rapporter par cette raison que l'âge de la profession des religieux étant marqué en chiffre, les imprimeurs, ou ceux qui les ont transcrites, auront pu aisément prendre un chiffre pour un autre. Il dit que l'esprit de celui qui a réglé l'impression de la bibliotheque historique & critique s'est tellement absenté, qu'il a omis plus de 30 pages de mémoires qu'on lui avoit envoyés. Il accuse encore l'imprimeur d'avoir passé l'article entier de Don Jean Martial de la Chassaigne, qui préparoit une (a) nouvelle édition des œuvres de Montagne & de Chassaigne, qu'il purgeoit d'un très-grand nombre de fautes, & qu'il devoit orner d'une très-ample préface. Enfin, Dom le Cerf termine son apologie en avouant ingénument que sa bibliotheque historique & critique n'a pas la perfection qu'elle pouvoit avoir ; & corrige lui-même 36 fautes relevées par M. Perdoux de la Periere.

Ce savant revint à la charge, & publia une nouvelle critique, qu'il intitula : Seconde lettre de Dom. P. le Richoulx de Norlas à un de ses confreres, sur la bibliotheque historique & critique des auteurs de la congrégation de Saint-Maur, composée par Dom Philippe le Cerf de la Viéville, &c. A Orléans, chez François Rouzeau, 1727. L'auteur convainc Dom le Cerf de plusieurs bévues grossieres, comme d'avoir mis St. Jérôme au nombre des évêques les plus célebres tirés du cloître ; d'avoir placé dans le 11. siecle dans la naissance des ordres de prémontré & des religieux mendiants ; d'avoir donné la qualité d'évêque à Gennade, simple prêtre de Marseille ; d'avoir mis parmi les erreurs d'Eusebe de Césarée, de n'avoir pas admis deux personnes dans Jesus-Christ, au lieu de l'affirmative hétérodoxe, il a admis deux personnes

(a) On ne croit pas que cette édition ait été achevée, ni qu'elle ait paru en public. Le P. de la Chassaigne, né à Pressac au diocese de Bordeaux, est mort en 1734.

ſonnes dans Jeſus-Chriſt, enfin d'avoir dit que St. Cyrille a refuſé d'admettre une confuſion de nature avec Sabellius & une diviſion de perſonnes avec d'autres; au lieu qu'il falloit dire, une confuſion de perſonnes avec Sabellius, & diviſion de nature avec d'autres. » Je » finis, dit M. Perdoux, par une ob- » ſervation d'autant plus intéreſſante » pour Dom le Cerf, qu'il doit donner » inceſſamment au public un ſupplé- » ment de ſa bibliotheque. Cette ob- » ſervation regarde les auteurs qu'il » a omis; comme ils ſont en aſſez grand » nombre, & peut-être en plus grand » nombre qu'il ne penſe, ſes ſoins & » ſes recherches doivent ſe redoubler » pour en faire une entiere décou- « verte «.

3. Le ſupplément que Dom le Cerf devoit donner, n'a point paru. Mais on a de lui une lettre, où il répond à pluſieurs remarques de l'abbé (Laurent Joſſe) le Clerc, inſérées dans ſa bibliotheque des auteurs, cités par Richelet dans ſon dictionnaire. Cette lettre ſe trouve dans la bibliotheque françoiſe de Sauzet, tome XVI, premiere partie.

4. Le pere le Cerf a donné lui-même dans le mercure de France (*a*) l'éloge de Jean Laurent le Cerf de la Viéville de Freneuſe, connu dans la république des lettres. Cet éloge a paſſé dans le grand dictionnaire hiſtorique de Moreri de la derniere édition.

5. Il eſt encore auteur de l'hiſtoire de la conſtitution *Unigenitus*, en ce qui regarde la congrégation de Saint-Maur. A Utrecht, aux dépens de la compagnie, 1736, in-12. Ce livre curieux, très-recherché & bien écrit eſt aſſez rare. Les faits n'y ſont pas toujours exactement rapportés, & pluſieurs ſupérieurs y ſont maltraités.

6. Enfin, Dom le Cerf avoit composé pluſieurs autres écrits; ſavoir, une bibliotheque des auteurs de Normandie, une apologie des Normands, & une vie du cardinal du Perron; mais rien de tout cela n'a été imprimé. La mort mit fin à ſes compoſitions & à ſes longues infirmités, le 11 Mars 1748.

Césaire, (*Dom Pierre*) *de l'ordre de Cîteaux*. Il fut religieux du monaſtere d'Heiſterbarch, au dioceſe de Cologne. Il y entra en 1199, & devint prieur de Villers dans le Brabant. On a de lui, 1°. un gros ouvrage diviſé en douze livres en forme de dialogues, à l'imitation de St. Grégoire, contenant l'hiſtoire des miracles & viſions arrivées de ſon temps, particuliérement en Allemagne. Il eſt plein de zele, mais rempli de fables & de faits ſuppoſés qu'on a fait accroire à l'auteur. Il l'écrivoit en 1222; 2°., la vie & le martyre de St. Engelbert, archevêque de Cologne. Cet ouvrage eſt en trois livres, publiés par Surius, au 7. jour de Novembre; 3°., des homélies, imprimées à Cologne par les ſoins d'André Coppenſtein, ſous le titre de *Moralités*. Cet éditeur a mis en tête de cet ouvrage le catalogue des autres traités ſortis de la plume de D. Céſaire.

Chanac, (*Guillaume*) *cardinal, moine de Saint-Martial de Limoges*. Originaire du Limouſin, mais né à Paris, petit-neveu de Guillaume, évêque

(*a*) Avril, 1726.

de cette ville, & patriarche d'Alexandrie, Dom Chanac fut mis dans l'abbaye de Saint-Martial de Limoges, dès l'âge de 7 ans, selon l'usage de ces temps-là. S'y étant fixé & appliqué aux sciences, il devint docteur en droit canon, & s'acquit une grande réputation. On le vit successivement doyen de Saint Martial, prieur de Longpont & de Vezelai, abbé de Saint-Florent de Saumur en 1354, évêque de Chartres en 1368, transféré sur le siege de Mende dans le Gevaudan en 1371, & créé cardinal par le pape Grégoire XI dans la même année. Il étoit savant, & a laissé deux traités sur le droit canon, avec quantité de lettres fort bien écrites. Il mourut à Avignon, le 30 Décembre 1383.

CHANTELOU, (*D. Claude*). (*a*) Le P. Chantelou naquit à Anjou, à une lieue de Sablé, dans la paroisse de Vion, qui est le siege de l'archiprêtré de la Fleche. Il étoit fils de Louis Chantelou, maréchal à Vion. Il fut d'abord religieux de Fontevrault. Il sortit de cette abbaye avec cinq autres, pour entrer dans la congrégation de Saint Maur. Jeanne de Bourbon, abbesse de Fontevrault, prétendit les obliger à rentrer : l'affaire fut portée en justice, & il intervint arrêt du conseil qui permit au général de la congrégation de Saint Maur de les retenir. D. Chantelou fit profession de la regle de St. Benoit à Saint-Louis de Toulouse, le 7 Février 1640, en la vingt-troisieme année de son âge, & mourut dans l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, le 28 Novembre 1664. Dom Mabillon en parle comme d'un religieux recommandable par la multiplicité de ses connoissances : *Virum multigena eruditione præditum, qui dum multa meditatur, in ipso ætatis flore interceptus est* (*b*).

SES ÉCRITS.

1. Les chapitres généraux de 1657 & 1660, animés de l'esprit de St. Benoit, qui recommande aux moines la lecture des saints Peres, ordonnerent qu'on choisiroit dans leurs ouvrages, & qu'on feroit imprimer ce qu'ils ont écrit de plus fort & de plus instructif sur la vie chrétienne & la perfection religieuse. Dom Chantelou, chargé de ce travail, s'en acquitta dignement, & publia cinq volumes in-4. sous ce titre : *Bibliotheca patrum ascetica, sive selecta veterum patrum de christiana & religiosa perfectione opuscula. Parisiis, apud Fredericum Leonard*, 1661. Les trois premiers volumes de cette bibliotheque ascétique furent imprimés la même année; le quatrieme en 1663, & le cinquieme en 1664. L'ouvrage est enrichi de tables, de sommaires, & de citations de l'Ecriture sainte.

Le premier tome contient l'épitre de St. Justin, philosophe & martyr, à Zena & à Serenus; trois traités de Tertullien sur l'oraison, la patience, & un autre adressé aux martyrs; un nombre de lettres choisies de St. Cyprien, avec celles que lui écrivirent les confesseurs & le clergé Romain, les traités du même saint de l'oraison dominicale, de l'utilité de la patience, de la mortalité, de l'envie, de l'unité de l'église catholique, &c; la regle & les avis de St.

(*a*) Article revu. (*b*) *Præfat. in* 1. *sæculum Bened.*

Pacome, & les instructions données aux moines par St. Oraise, ou Orsise. Le second tome renferme trente tant traités que sermons & autres écrits spirituels & moraux de St. Ephrem, moine & diacre de l'église d'Edesse. Le troisieme comprend encore quelques écrits du même saint, beaucoup de sentences ou maximes des anciens solitaires d'Orient, & les avis spirituels de l'abbé Amon. Le quatrieme offre les trois livres des offices de St. Ambroise, son livre *de bono mortis*, & dix-sept lettres ascétiques de St. Jérôme, les épitaphes ou oraisons funebres de Marcelle & de Paule, les vies de St. Paul, hermite, de St. Hilarion & de St. Malch, &c; tous ouvrages du même saint docteur. On trouve à la fin des notes également savantes & judicieuses sur les épitres imprimées dans ce volume. Le cinquieme n'est rempli que des traités spirituels de St. Augustin, savoir : *De doctrina christiana libri quatuor, de vera religione liber unus, de moribus ecclesiæ liber, enchiridion de fide, spe & charitate*, &c. L'éditeur ne s'est pas contenté de suivre les éditions de St. Augustin, données en 1529 par Erasme, & en 1557 par les théologiens de Louvain. Il a eu recours aux manuscrits pour corriger le texte en plusieurs endroits. On voit à la tête de ce volume les témoignages rendus & les éloges donnés à la doctrine de St. Augustin, par un grand nombre de saints & illustres personnages, depuis St. Jérôme jusqu'à St. Thomas de Villeneuve.

2. Dom Claude Chantelou avoit eu dessein de donner au public une nouvelle édition des œuvres de St. Bernard. Il en publia les sermons en un volume, sous ce titre: *S. Bernardi abbatis Clarevallensis parenæticon, pars prima sermones de tempore & de sanctis complectens, necnon & vitam S. Malachiæ episcopi Connerthensis. Parisiis, apud Fred. Leonard*, 1662, in-4. Les sermons sont précédés de la vie du saint docteur, composée par Alain, évêque d'Auxerre, & suivie de la vie de St. Malachie, écrite par St. Bernard.

3. En 1664, Dom Chantelou fit imprimer in-8. les regles de St. Basile : *Sancti Basilii Cesareæ Cappadociæ archiepiscopi regularum fusius disputatarum liber.* Ce sont des réponses & des éclaircissements que St. Basile donnoit aux questions que lui faisoient ses religieux dans les conférences. Cet ouvrage est précédé de deux discours sur l'institut monastique.

Le P. Chantelou a eu de plus part au spicilege de Dom d'Achery, au grand recueil des actes des saints de l'ordre, & au bréviaire qu'il fit imprimer. Il avoit composé l'histoire de l'abbaye de Mont-majour d'Arles, qui est demeurée manuscrite. Elle a été d'un grand secours à M. de Ruffi pour ses dissertations historiques & critiques sur les comtes de Provence. Dom Chantelou avoit aussi commencé l'histoire de St. Florent de Saumur, qui a été achevée par Dom Jean Guignes Angevin, & grand antiquaire. Enfin, D. Chantelou a encore fait celle de l'abbaye de Saint-André d'Avignon, qui est conservée à Saint-Germain-des-Prés & dans la bibliotheque de l'abbaye de Mont-majour à Arles. Il avoit commencé celle de Marmoûtier.

5. En 1726, frere François le Chevalier, convers, a publié sous son nom une carte géographique de la France

Bénédictine, gravée en une feuille; mais elle est du P. Chantelou, qui en avoit obtenu le privilege avant sa mort. Il étoit aussi habile dans les généalogies.

Chazal (*Dom François*). D. Chazal, un des plus grands observateurs de la regle de St. Benoit, & des pratiques de la réforme de St. Maur, naquit de parents distingués par leur noblesse, dans la petite ville de Meimac en Limousin. Il se consacra au Seigneur dans la congrégation par les vœux solemnels, qu'il prononça à l'âge de 17 ans, dans l'abbaye de Saint-Augustin de Limoges, le 1 Août 1694. Il fut tout le reste de sa vie un homme d'oraison, penitent, & mortifié en tout. Il récitoit tous les jours le petit office de la Ste. Vierge, l'office des morts, & le pseautier toutes les semaines.

1. Elevé par ses ouvrages aux dignités du cloître, il fut un des supérieurs les plus accomplis de la congrégation. Jamais sa solitude ne fut oisive. Etant prieur de Saint-Pierre de Brantôme, il fit l'histoire de cette abbaye.

2. Pendant qu'il gouverna celle de Saint-Maixent en Poitou, il en composa en latin l'histoire, avec l'office de ce saint patron. On les conserve dans la bibliotheque de Saint-Benoit sur Loire.

3. Dom Chazal fut nommé prieur de cette abbaye au chapitre général de 1717. Il consacra tout son loisir à en composer une histoire complette. L'ouvrage, en deux volumes in-folio, est partagé en 12 livres. Le premier est précédé d'une épitre dédicatoire à notre glorieux patriarche St. Benoit, & d'une longue préface. Cette histoire, où l'on remarque une critique judicieuse, est pleine de recherches sur les anciens moines de cette abbaye, qui se sont distingués par leur vertu, leur sainteté & leur érudition. Dom Rivet, dans la préface de l'histoire littéraire de la France, témoigne que le P. Chazal lui a donné plusieurs connoissances, & communiqué diverses découvertes sur les savants que l'abbaye de Fleury, ou Saint-Benoit sur Loire, dont il a écrit l'histoire, qui mériteroit de voir le jour, a formés en tous les siecles.

4. D. Chazal fit ensuite la notice des manuscrits de la fameuse bibliotheque de Fleury.

5. Il composa encore les offices de la translation & de l'allation des reliques de St. Benoit dans cette abbaye célebre. Ces offices ont été imprimés.

6. Le chapitre général de 1723, confia la conduite du monastere de Pontlevoi à Dom Chazal. Il commença par y attirer les religieux les plus propres à instruire la jeunesse qu'on éleve dans le college ou séminaire de cette abbaye, dont il fit l'histoire sur les titres originaux, comme il avoit fait celle de Solignac & des autres maisons où il avoit été supérieur.

7. Il composa des heures particulieres à l'usage des écoliers associés à la petite congrégation de l'enfance de Jésus. Elles furent examinées par un grand vicaire de l'évêque de Blois, & sur son approbation imprimées en cette ville, chez Philibert Masson.

Dom Chazal après quelques années, devenoit hydropique. Au mois de Février 1729, il se prépara à la mort, & fit un testament spirituel dans lequel il témoigne son attachement à la saine doctrine & son entiere soumission à l'église. L'abondance des humeurs l'étouffa le 13 Décembre 1729, à cinq heures du matin. Il s'étoit confessé la

veille pour recevoir les ſacrements le lendemain. Il fut regretté, non-ſeulement de tous ſes confreres, mais encore de tous les ſéculiers qui avoient l'avantage de le connoître.

Chevalier (*Dom Robert*), natif de Lire au diocese d'Évreux, fit profeſſion à l'âge de 20 ans, dans l'abbaye de Jumieges, le 25 Janvier 1665. Il mourut dans le monaſtere de Saint-Fiacre en Brie, le 13 Mars 1715. On ne connoit de ce religieux qu'une lettre à Dom Martianay, ſur la Geneſe, imprimée à Paris en 1770.

Chrétien du Plessis, (*D. Michel Touſſaint*) (*a*). D. Touſſaint Chrétien, plus connu ſous le nom de du Pleſſis, natif de Paris, entra d'abord chez les peres de l'oratoire, & ſe retira enſuite dans la congrégation de Saint Maur. Il s'y engagea à l'âge de 26 ans par les vœux ſolemnels qu'il prononça dans l'abbaye de Saint-Lucien de Beauvais, le 8 Mars 1715. Les ſupérieurs le chargerent d'abord d'enſeigner la rhétorique aux jeunes religieux. Après qu'il s'en fut acquitté, il fut envoyé à Orléans pour avoir ſoin de la bibliotheque publique de Bonne-nouvelle. Delà il fut relégué à Corbigni dans le Morvant. Il n'y fit pas un long ſéjour. Une lettre qu'il écrivit au P. Thibaut, général, dans laquelle il renonçoit à ſes premiers ſentiments, lui valut une place dans l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés. Après y avoir paſſé un nombre d'années, il ſe retira dans celle de Saint-Remi de Reims, & delà à Saint-Denys en France, où il mourut le 23 Mai 1764. Il écrivoit facilement & purement, tant en latin qu'en françois. Voici ſes ouvrages :

Hiſtoire de la ville & des ſeigneurs de Coucy, avec des notes ou diſſertations, & les pieces juſtificatives. Par Dom Touſſaint du Pleſſis, &c. A Paris chez François Babuty 1728, in-4. Ce livre eſt dédié à monſeigneur le duc d'Orléans, Sire de Coucy, premier prince du ſang. Dans la préface, l'auteur entreprend de faire valoir non-ſeulement le prix des hiſtoires particulieres, mais encore leur ſupériorité ſur les hiſtoires générales. L'ouvrage eſt diviſé en trois parties : la premiere contient le corps de l'hiſtoire, la ſeconde comprend des diſſertations ou des notes ſur divers endroits de l'hiſtoire même qui demandent des diſcuſſions, la troiſieme eſt un recueil d'actes tirés de diverſes archives, pour ſervir de juſtification tant à l'hiſtoire qu'aux notes.

2. Hiſtoire de l'égliſe de Meaux, avec des notes ou diſſertations & les pieces juſtificatives. On y a joint un recueil complet des ſtatuts ſynodaux de la même égliſe, divers catalogues des évêques, doyens, généraux d'ordre, abbés & abbeſſes du dioceſe, & un pouillié exact, &c. A Paris, chez Gandouin & Giffart 1731, 2 vol. in-4. Cette hiſtoire eſt dédiée à M. le cardinal de Biſſy, qui avoit chargé Dom du Pleſſis d'y travailler. Cet auteur, dans la préface, rend compte des ſecours qu'il a eu pour compoſer cette hiſtoire, & de l'ordre qu'il y a ſuivi. Le premier tome contient le corps de l'hiſtoire, les catalogues & les diſſertations ; le ſecond comprend les pieces juſtificatives & les

(*a*) Addition à l'article du premier volume.

statuts synodaux du diocese. L'histoire est divisée en cinq livres, & commence à la naissance du christianisme dans le diocese de Meaux, & finit par une liste des ouvrages publiés sous le nom du cardinal de Bissy, contre les prétendus Jansénistes.

Cette histoire a été fort critiquée, & a mérité de l'être. 1. M. Lancelot, de l'académie royale des inscriptions & belles-lettres, s'éleva avec force contre un endroit où, sur un passage du pere Mabillon pris de travers, D. du Plessis pose comme un principe, quasi certain & indubitable, que l'art de faire des titres suivant l'intérêt qu'on pouvoit avoir, étoit un vice presque universel vers le 11. siecle, & que les monasteres, les abbayes, les archives de ville, les communautés & les cathédrales succomberent à cette tentation. Dom du Plessis eut honte d'un paradoxe si dangereux, & chanta la palinodie dans une lettre du 4 Mars 1731, en réponse de celle que M. Lancelot lui avoit écrite. L'une & l'autre lettre, imprimées ensemble, forment un carton ajouté au premier tome de l'histoire de Meaux. 2. M. Thomé, chanoine de cette église, a combattu, dans des lettres imprimées, Dom du Plessis, sur la prétendue vente des reliques de St. Saintin, sur la translation du corps de St. Fiacre, & sur plusieurs autres faits historiques. Le chapitre de l'église cathédrale de Meaux improuva l'ouvrage du P. du Plessis par une délibération capitulaire. 3. M. de Saint-André, grand-vicaire de Meaux, fit imprimer une lettre, où il accuse l'historien au sujet du démêlé entre M. Bossuet & M. de Fénelon, non-seulement d'avoir avancé des faits falsifiés, mais aussi d'avoir attribué à M. de Meaux des motifs humains, des intentions malignes, & une indigne jalousie (*a*) contre M. de Cambrai. Il reproche à D. du Plessis de n'être que le copiste d'un anonyme inconnu, (c'est le P. d'Avrigni, jésuite) auteur des mémoires chronologiques, & de n'avoir seulement pas lu les écrits des deux prélats. M. Bossuet, évêque de Troyes, fit aussi de grandes plaintes sur l'injure faite par Dom du Plessis à la mémoire du grand Bossuet, son oncle.

3. Réponse de Dom Toussaint du Plessis à la lettre de M. de Saint-André. Cette réponse, imprimée à Rouen chez Jorre, fut annoncée par les journalistes de Trévoux, & non rapportée. L'auteur en ayant envoyé de Rouen à ses amis de Paris quelques exemplaires, M. de Chauvelin, garde des sceaux, en fut d'autant plus irrité, qu'il lui avoit expressément défendu d'écrire contre la lettre de M. de Saint-André, qui avoit été bien reçue du public.

4. Lettre du R. P. Dom Toussaint du Plessis, écrite de Rouen, le 14 Novembre 1732, sur quelques endroits de son histoire de l'église de Meaux. Cette lettre, imprimée dans le mercure de France (*b*), peut servir d'*errata* à ce livre. L'auteur auroit pu la faire plus longue.

5. Lettre du R. P. Dom Toussaint du Plessis, Bénédictin, au sujet des dissertations de M. Lebeuf, sur le Soissonnois: avec les réponses de M. Lebeuf. A Paris, 1736.

6. Dissertation, où l'on démontre

(*a*) Novemb., 1732, pag. 2591. (*b*) Beaucoup d'autres écrivains ont pensé de même.

qu'Orléans est l'ancienne ville de *Genabum*, dont il est parlé dans César; par Dom Toussaint du Plessis, Bénédictin. Cette disseration a été réfutée, & l'on a fait voir que le *Genabum* ou *Cenabum* des anciens, est la ville de Gien au diocese d'Auxerre. M. Polluche a fait réimprimer la même dissertation à la fin de la piece qui suit.

7. Dissertation de la ville & des environs d'Orléans, avec des remarques historiques. A Paris, 1736, in-8. Cet ouvrage, qui est rempli de notes curieuses, avoit été destiné pour être à la tête d'une histoire d'Orléans, dont le P. du Plessis avoit conçu le dessein. Cette description manuscrite étoit entre les mains de M. Polluche. Il la fit imprimer en y joignant les remarques historiques. A Orléans, chez François Rouzeau, 1736, 78 pages in-8. Il paroit que cette édition est la même que celle de Paris.

8. Description géographique & historique de la haute Normandie. A Paris, 1740, in-4, 2 vol. Cet ouvrage auroit dû être intitulé: Description du diocese de Rouen; puisque l'auteur n'y parle point des pays limitrophes qui appartiennent à la haute Normandie. Cette description devoit être à la tête de l'histoire du diocese de Rouen, dont le P. du Plessis s'étoit chargé; mais ayant mécontenté M. de Tavannes, archevêque de Rouen, il fut obligé d'abandonner l'ouvrage. Les supérieurs le confierent à Dom J. B. Bonnaud (*a*), qui s'en est occupé jusqu'à sa mort, arrivée à Saint-Germain-des-Prés, le 13 Mai 1758. Son travail a été remis entre les mains de Dom Jacques-Louis le Noir, qui depuis plusieurs années prépare l'histoire-générale de Normandie, dont il a publié le programme ou *prospectus*, en 14 pages in-4. Il est natif d'Alençon, & a fait profession à l'âge de 21 ans, dans l'abbaye de Saint-Evroult, le 13 Décembre 1741.

9. Lettre de D. Toussaint du Plessis, aux auteurs des mémoires de Trévoux. Ils l'ont insérée dans leur journal du mois d'Avril 1740, pag. 619. C'est une réponse à deux adversaires de mérite. L'un est M. Clerot, avocat de Rouen, qui avoit attaqué la description de la haute Normandie sur plusieurs articles. L'auteur est M. l'abbé Goujet, qui, dans son supplément au Moreri avoit dit que l'histoire de l'église de Meaux est superficielle & remplie de partialité, sur-tout contre M. Bossuet.

10. Histoire de Jacques II, roi d'Angleterre. A Bruxelles, 1740, in-12.

11. Examen de deux lettres des Observations de l'abbé des Fontaines, sur les écrits modernes, au sujet de la description géographique & historique de la haute Normandie. Cet écrit est imprimé dans le mercure de France, Mai 1741, pag. 873. Il s'agit des lettres 347

(*a*) Ce religieux, né à Marseille, avoit été prêtre de l'Oratoire, & y avoit enseigné la rhétorique, lorsqu'il entra dans la congrégation de St. Maur. Il étoit âgé de 29 ans, lorsqu'il fit profession dans l'abbaye de Saint-Lucien de Beauvais, le 7 Novembre 1713. Après avoir été supérieur en deux monasteres, il se retira dans l'abbaye de Fécamp, d'où les supérieurs le firent venir à Paris. Il avoit entrepris une édition de Pallade. Il a laissé la vie de St. Victrice, évêque de Rouen, & d'autres écrits imparfaits.

& 348 du tome XXIV des observations, dans lesquelles l'ouvrage de D. du Plessis est critiqué. Il se contente presque d'apostiller le texte de l'observateur qu'il réfute.

12. Réponse à un article de la 359. lettre des observations sur les écrits modernes. Dans le mercure de France, Juillet 1741, pag. 1555. Cette réponse roule sur quelques points de géographie, que l'abbé des Fontaines avoit relevés dans la description de la haute Normandie.

13. Justification de Dom du Plessis, contre quelques endroits de deux mémoires de M. l'abbé Terrisse, au sujet des droits & des titres de l'abbaye royale de Saint-Ouen de Rouen. A Rouen, 1744, in-4. D. Tassin, en faisant imprimer cet écrit, y ajouta des notes.

14. Réponse du R. P. Dom du Plessis à la lettre de M.... insérée dans le mercure, Mars de la même année, p. 426. Elle est divisée en deux parties. Dans la premiere, l'auteur défend sa description de la haute Normandie. Dans la seconde, il examine si les conciles ont décidé que les moines soient incapables par leur état de posséder des cures.

15. Dom Toussaint du Plessis a publié une lettre écrite à M. de la Roque au sujet de l'avertissement que l'abbé Lenglet du Fresnoy a mis au devant de sa traduction de l'imitation de Jesus-Christ. On y montre contre le traducteur, que cet excellent livre a été écrit d'abord en latin, & que l'*Eternelle consolation*, que cet abbé regardoit comme l'original, n'est qu'une traduction.

16. Le P. du Plessis a eu part au septieme & huitieme tomes du *Gallia Christiana.* « (*a*) Il est notoire, dit-il, que depuis près de cinq ans, je suis du nombre de ceux qui travaillent au *Gallia Christiana* : j'en ai composé jusqu'à présent tout ce qui regarde les abbayes des dioceses de Chartres & de Meaux, & les dioceses entiers de Reims, de Châlons, de Laon & de Noyon ». Après avoir travaillé sur le diocese de Rouen, il abandonna l'ouvrage.

17. Nouvelles annales de Paris, jusqu'au regne de Hugues-Capet. On y a joint le poëme d'Abbon sur le fameux siege de Paris par les Normands en 885 & 886, beaucoup plus correct que dans aucune des éditions précédentes; avec des notes pour l'intelligence du texte; par D. Toussaint du Plessis, &c. A Paris, chez la veuve Lottin & J. H. Butard 1753, in-4. L'auteur entre dans un détail curieux sur les écoles de Paris sous Charlemagne & depuis. Il refute Dom Liron, qui, dans ses Aménités de la critique, tome 1 page 235, attaque le traité de M. Launoi, *de scholis celebrioribus, seu à Carolo magno, seu post eundem Carolum per Occidentem instauratis liber.* Enfin, Dom du Plessis critique sur des minuties l'édition du poëme d'Abbon donnée par Dom Bouquet dans le grand recueil des historiens de France. Les nouvelles annales de Paris sont terminées par une table des matieres.

CLAUDE, (*D.*) *religieux Célestin* (*b*). Dom Claude ou frere Claude, car il ne

(*a*) Justif. contre deux mémoires de Dom Terrisse, pag. 3 & 4. (*b*) Nouveau dictionnaire historique.

prend

prend que ce titre & c'étoit l'usage de sa congrégation (a), vivoit sous le regne de Charles VI, au commencement du 15 siecle, & il étoit digne d'éclairer le nôtre. Nous avons de lui un ouvrage philosophique des erreurs, des sensations, & des influences célestes sur la terre, contre l'astrologie judiciaire, où il s'exprime avec tant de justesse & de précision, qu'on le croiroit l'ouvrage d'un Caton, si on le traduisoit du latin en françois sans indiquer l'auteur. C'est à Oronce Finé qu'on a l'obligation de connoître ce livre de nos jours. Il le fit imprimer en 1542, chez Simon des Colines. D. Claude l'avoit dédié à François Dujon, président de la chambre des enquêtes de Paris. L'auteur mérite d'être placé presque à côté des Bacon, des Looke, des Descartes, des Leibnitz, & il a cela au dessus du philosophe, il pousse la modestie jusqu'à dire qu'il n'a fait qu'abréger Nicolas Oresme.

CLÉMENT, (*Dom Furst*) (b) natif de Paris, fit profession à Saint-Faron de Meaux, le 14 de Mai 1628, à l'âge de vingt quatre ans. Il eut le bonheur de tomber sous la conduite de Dom Athanase de Mongin, qui lui inspira une

(a) L'ordre, ou plutôt la congrégation des religieux Célestins fut instituée vers l'an 1254, par Pierre de Mouron ou Morron, depuis, pape, sous le nom de Célestin V. Urbain VIII la confirma environ l'année 1264, & l'incorpora à l'ordre de St. Benoit, dont on y suit la regle, avec les constitutions de l'instituteur. On comptoit déjà 16 monasteres de cet ordre en Italie, l'an 1274; & il y en a présentement 94 dans ce pays-là. On en fonda aussi plusieurs en Allemagne; mais les héréfies en ont fait périr le plus grand nombre. Ce fut sous le regne de Philippe le bel, que les Célestins s'introduisirent en France, où ils eurent d'abord deux monasteres, l'un dans la forêt d'Orléans, au lieu nommé Ambert, & dans la forêt de Compiegne, au Mont de Chartres. Robert de Jussi qui avoit été novice dans ce monastere, étant devenu secrétaire du roi, en fit venir des religieux qui s'établirent à Paris, & les secrétaires du roi y ayant établi leur confrairie, ils leur accorderent chacun quatre sols parisis par mois, sur l'émolument de leurs bourses. Les mêmes obtinrent ensuite pour eux une bourse semblable à celle de chaque secrétaire, & ce droit fut confirmé en 1368 par Charles V. Les Célestins étoient appellés hermites de St. Damien, avant que leur instituteur devint pape, & leur premier monastere fut bâti sur le mont Maiella dans la Pouille, avec titre de prieuré; on l'appella ensuite abbaye, & c'étoient là que les chapitres généraux se tenoient; mais sa situation dans un désert de difficile abord ayant dégoûté les moines, on transféra le chef-d'ordre au monastere du Saint-Esprit de Muron, ou de Sulmone dans la même province, & c'est encore dans cette maison, qui est la seule abbaye des Célestins, que se tient chaque année le chapitre général. Le supérieur-général est élu de trois ans en trois ans; on pouvoit autrefois le continuer, quoiqu'il fut obligé à demander sa démission; mais depuis l'an 1323, ils ne peuvent être continués, & même on ne peut les élire une seconde fois, que neuf ans après qu'ils ont cessé d'exercer cet office. La maison des Célestins de Paris est comme chef-d'ordre en France; on y tient tous les trois ans le chapitre, où on élit le provincial, avec qui les définiteurs au nombre de six, élisent les prieurs, & ceux-ci les sous-prieurs, & autres officiers. Ils peuvent aussi faire de nouvelles constitutions, & ils en ont effectivement dressé l'an 1667, qui sont imprimées. Cette province est composée de 21 monasteres (*).

(*) *D. Lellio Marino, Vità è mirac. di S. Pietro del Murone*. Bened. Gonnon. *Vit. PP. Occid.* Chopin, traité des droits des religieux. Héliot, Histoire des ordres monastiques, tom. VI, chap. XXIII.

(b) Addtion à l'article du premier volume.

grande dévotion envers le très-saint sacrement de l'autel. Etant sous-prieur du Mont Saint-Michel, il alloit dans les villages voisins annoncer la parole de Dieu. Afin de n'être à charge à personne, il se contentoit d'un morceau de pain, qu'il portoit avec lui, & qu'il mangeoit, lorsque la fatigue l'obligeoit de prendre de la nourriture. Il enseigna dans la congrégation la philosophie, la théologie; il eut la réputation d'un prédicateur apostolique, & fut prieur de Saint-Pere de Chartres, de la Chaume & des Noyers. Il mourut saintement dans ce monastere, le 12 de Mars 1669.

Lorsqu'il dit sa premiere messe, il promit à Dieu qu'il écriroit sur l'auguste mystere de l'eucharistie. Il exécuta sa promesse, & composa un ouvrage sous le titre de Flammes eucharistiques, divisé en quatre parties. Dans la premiere il fait voir l'amour du sauveur dans l'eucharistie, & le compare avec celui qu'il a fait paroître dans les autres mysteres. Dans la seconde, il représente les merveilles que Dieu opere tous les jours dans l'eucharistie. Dans la troisieme, il fait un catalogue des autres Bénédictins qui ont écrit sur le très-saint sacrement. Dans la quatrieme partie, il rapporte les miracles que Dieu a faits par la sainte eucharistie. Outre cet ouvrage, Dom Fursi Clément composa des méditations sur la passion de notre seigneur. On croit qu'il en avoit fait aussi sur l'humilité, & sur les devoirs des supérieurs.

CLERMONT, (*Hugues de*) *moine, puis abbé de Cluny* (*a*). Dom Hugues de Cler-

---

(*b*) Cluny, abbaye célebre dans le Mâconnois en Bourgogne, chef-d'ordre, donne son nom à une petite ville située sur la riviere de Grône, à quatre lieues de Mâcon. Cette abbaye fut fondée sous la regle de St. Benoit l'an 910, par Bernon, abbé de Gigniac, sous le consentement & par la libéralité de Guillaume I, duc d'Aquitaine, & comte d'Auvergne. Quelques auteurs modernes, comme Paradin, St. Julien, Baleure & Severt ont cru que Warin ou Guérin, comte de Châlons & de Mâcon, avoit fondé ce monastere vers l'an 826, & que Bernon n'en avoit été que le réparateur; mais l'autre opinion est établie par l'autorité des anciennes chartes, & de divers auteurs. St. Odon succéda à Bernon, St. Maïeul fut depuis abbé, & après lui St. Odilon, St. Hugues, &c. Plusieurs grands hommes ont fait l'éloge de la congrégation de Cluny, qui a donné trois souverains pontifes à l'église; Grégoire VII, Urbain II, & Paschal II, & grand nombre de cardinaux & de prélats. Martin Marrier, & André du Chêne, qui ont fait le recueil de la bibliotheque de Cluny, rapportent que l'an 1245, le pape Innocent IV, après la célébration du premier concile de Lyon, logea dans cette abbaye avec toute sa maison, accompagné de deux patriarches d'Antioche & de Constantinople, de douze cardinaux, de trois archevêques, de quinze évêques, & de plusieurs abbés; & que le roi St. Louis avec sa mere, son frere, le duc d'Artois & sa sœur, Baudoin empereur de Constantinople, les fils des rois d'Arragon & de Castille, le duc de Bourgogne, six comtes, & un grand nombre d'autres grands seigneurs y logerent en même temps, sans que les religieux fussent obligés de quitter leurs chambres, leur réfectoire, leur chapitre, & les autres appartements ordinaires; ce qui marque la vaste étendue de cette maison. En 1562, les protestants prirent Cluny; &, après avoir pillé cette abbaye, brûlerent la bibliotheque. Cluny est chef-d'ordre, comme on l'a dit; mais entre les monasteres qui sont sous sa dépendance, il y en a dont les religieux sont appellés anciens, parce qu'ils n'ont pas embrassé la derniere réforme qui a été introduite dans les autres, l'an 1621, par Dom Jacques de Veni d'Arbouge, alors grand-prieur, & depuis abbé régulier de Cluny. Cette réforme a souffert beaucoup de

mont, autant distingué par son savoir & ses vertus, que par la noblesse de son extraction, étoit fils de Renaud, II du nom, seigneur de Clermont. Ayant embrassé l'institut de St. Benoit, il y montra, par sa conduite, que quiconque est né avec des sentiments dignes de la vraie grandeur, est réellement grand dans tout état, lorsqu'il sait en prendre les moyens, dictés par le bon sens & par les loix. Religieux fervent, il cultiva les talents dont l'avoit gratifié la nature; bientôt il fut chargé d'instruire ses confreres, auxquels il enseigna les belles-lettres, la philosophie & la théologie. On le fit ensuite abbé de Saint-Germer de Flaix & de Saint-Lucien de Beauvais, & enfin de la célebre abbaye de Cluny, en 1183. Il termina sa carriere le 6 Avril 1199. Ses ouvrages, qui étoient en grand nombre, sont perdus ou oubliés dans quelques coins de bibliotheque. On a une lettre que Pierre de Celles, évêque de Chartres, lui écrivit.

Cluse, (*Dom Jacques de*) *de l'ordre de Cîteaux*. Un moine n'a garde d'être ambitieux, lorsqu'en homme d'esprit, il a sincérement abandonné le tumulte du monde, a sçu se rendre la solitude aimable par un train de vie tranquille & uniforme, & s'est bien persuadé que l'estime & le mépris des hommes sont de même aloi; c'est-à-dire, que l'un & l'autre sont de la fausse monnoie, que rejette avec dédain quiconque sait en apprécier les fabricateurs. Tel fut Dom Jacques de Cluse, qui, après avoir passé une partie de sa vie dans l'ordre de Cîteaux, entra dans celui des Chartreux, pour éviter d'être fait abbé dans son ordre. Il passa encore vingt années dans la Chartreuse d'Erford, & y mourut âgé de 80 ans, l'an 1465. On lui attribue un traité des sept états de l'église, marqués dans l'apocalypse, dans lequel il fait voir la nécessité de la réforme de l'église dans son chef & dans ses membres; il y montre que le pape est peccable & faillible, & au dessous du concile, & la nécessité qu'il y a que le concile travaille à la réforme de l'église. Ce traité est dans le second tome de la monarchie de Goldastd (*a*).

Colomb, (*Dom Jean*) (*b*) est né à Limoges le 12 Novembre 1688, d'une famille fort riche de négociants. Il a fait profession dans l'abbaye de Saint-Me-

difficultés. Le cardinal de Richelieu, qui lui avoit été favorable, étant mort, le cardinal Mazarin la fit déclarer nulle, & ensuite la rétablit; les réformés ont encore eu de grandes contestations avec les anciens, avec la congrégation de Saint-Vannes, à laquelle la leur étoit unie, & avec le cardinal de Bouillon; mais elles sont toutes terminées, & ils pratiquent tranquillement la regle de St. Benoit, à peu près de même qu'on l'observe dans les congrégations de Saint-Vannes & de Saint-Maur (*).

(*) Pierre de Blois, *epist.* 79. Rodolphe Glaber, *lib. III, hist. cap. V.* St. Odilon, dans la vie de St. Maïeul Baronius, *an. Christi*, 1245, N°. 28. Sainte-Marthe, *Gall. Christiana*, tom. IV, pag. 271 & suivantes. De Th livre XXXI.

(*a*) Petreius, Biblioth. Carth. Dupin, Bibl. des aut. eccl., 25. siecle.
(*b*) Cet article, qui n'avoit été qu'indiqué dans le premier volume, est ici dans toute l'étendue qu'il doit avoir.

laine de Rennes le 15 Mai 1707, étant dans la dix-neuvieme année de son âge. Il a été d'un grand secours à D. Rivet, pour la composition de l'histoire littéraire de la France. Dès 1727, il entra dans cette carriere, y marcha d'un pas ferme, sans que rien ait été capable de rallentir son zele & son application. Après la mort de D. Rivet il n'a cessé de fournir des mémoires à ses continuateurs. Il a encore des recueils assez considérables pour la suite de ce grand ouvrage. Ils s'étendent depuis le 13. siecle jusqu'au 16. inclusivement. Ce laborieux écrivain a composé, en son particulier, plusieurs ouvrages dont voici la notice.

1. Histoire de l'abbaye de Saint-Vincent du Mans. Cette histoire encore manuscrite, commence à la fondation de ce monastere, en 572, & finit à l'introduction de la réforme de Chezal-Benoit en 1502.

2. Lettre sur Gilles de Paris, auteur du poëme intitulé : *Carolin*. Cette lettre imprimée dans le journal de Verdun, Septembre 1758, pag. 206, a été refutée par M. du Radier dans le même journal, Janvier 1759, pag. 413.

3. Lettre sur Christophe de Longueil. L'auteur le fait connoître comme professeur de droit à Poitiers : fait ignoré, dit Dom Colomb, de ceux qui ont parlé de ce grand homme. Dans le même journal, Janvier 1764, pag. 52.

4. Mémoire pour servir de supplément & de correctif aux écrivains qui ont parlé de Charles Fernand, moine de la congrégation de Chezal-Benoit. Par le R. P. Colomb, religieux Bénédictin de Saint-Vincent du Mans. Journal de Verdun, Décemb. 1755, p. 445.

Dom Colomb, quoique d'une santé foible & délicate, malgré ses travaux, est parvenu à l'âge de 84 ans. Devenu presque aveugle, il est généralement estimé & respecté dans la ville du Mans tant pour l'aménité de ses mœurs que pour ses grands sentiments de piété & de religion.

Comborn, (*Guichard*) *moine Bénédictin de Tulles*. Tulles, Tutela, ou Tutella, est une ville de France, capitale du bas-Limosin. Il y avoit une ancienne & célebre abbaye de l'ordre de St. Benoit, dédiée à St. Martin, que Jean XXII érigea en évêché en 1318 ; mais de maniere que l'abbé fut évêque, sans pour cela séculariser le monastere, ce qui n'est arrivé qu'en 1514. Jusqu'à cette derniere époque les chanoines sont, comme dans les anciennes cathédrales d'Angleterre, restés véritablement moine Bénédictin. De ce nombre fut Dom Guichard Comborn, abbé de St. Pierre d'Userche & de Vigeois, diocese de Limoges, & licencié en décrets. Il se rendit recommandable par ses mœurs & la régularité de sa vie, ainsi que par la science des lettres divines & humaines, son habileté dans le maniement des affaires, & sa facilité pour la composition, dont nous ignorons le détail. C'est pourquoi, après la mort de Hugues d'Aubusson, évêque de Tulles, son monastere, il fut élu sur la fin de Septembre 1454, par un tiers du chapitre pour lui succéder; mais les deux autres tiers ayant élu en même temps Louis d'Aubusson, frere du dernier mort, Dom Comborn céda à son compétiteur, moyennant une pension annuelle, sa vie durant sur les revenus de l'évêché, de 300 livres monnoie courante, l'écu d'or valant vingt sept sols six deniers.

CONRAD, (*Léontorius*) *Bernardin.* Cet auteur, qui vivoit dans le 16. siecle, étoit de Mulbrun, & savant religieux de l'ordre de Cîteaux. Dès l'an 1507, il publia à Bâle une édition de la glose ordinaire avec les apostilles de Nicolas de Lira. Elle est assez exacte pour ce temps-là, & fut réimprimée à Lyon en 1522. Conrad avoit du goût pour la littérature tant profane qu'ecclésiastique, & avoit lu les meilleurs écrivains de l'une & de l'autre. Parmi les lettres du savant Reuchlin, il s'en trouve plusieurs de Léontorius. Ce dernier étoit ami particulier d'Aberbach, célebre imprimeur de Bâle. Il écrivoit à Reuchlin, en 1495, que cet imprimeur lui avoit fait présent d'un exemplaire de son livre *de verbo mirifico*, & que c'étoit le premier qui fut sorti de sa boutique. On trouve en tête de l'ouvrage de Reuchlin *de arte cabalisticâ*, une autre lettre de Conrad, où il fait l'éloge de cet écrivain. Elle est datée de Spire en 1494. M. Dupin ne parle pas de Lentorius en sa bibliotheque des auteurs ecclésiastiques, comme l'a remarqué M. Simon, dans le premier volume de sa critique de cette bibliotheque, pag. 556, & suiv.

CONRAD, *abbé d'Usperg : Abbas Uspergensis* (*a*). Le monastere d'Usperg est au diocese d'Augsbourg, & eut pour abbé dans le 13. siecle, vers 1240, Conrad qui fait le sujet de cet article. Il a laissé une chronique, qui finit à l'an 1229, & qui a été continuée par un anonyme, depuis Fréderic II, jusqu'à Charles-quint. On en a une édition faite à Bâle, in-folio, enrichie de cette continuation, en 1569. L'auteur flatte trop les empereurs, & ne ménage pas assez, ce semble, les pontifes Romains sur leurs querelles mutuelles.

CONTAT, (*Dom Jérôme-Joachim*). Dom Joachim le Contat, l'un des plus saints supérieurs de la congr. de S. Maur, naquit à Esclavon, bourg de l'élection de Joinville, au diocese de Châlons en Champagne. Sa jeunesse dans le monde fut un modele de modestie & de sagesse pour les écoliers avec lesquels il demeuroit. Il fit ses humanités sous un pere jésuite, qui, remarquant en lui d'heureuses dispositions à la vertu, les cultiva & lui inspira des sentiments de piété & du goût pour la vie religieuse. Ce jésuite allant à Reims enseigner la philosophie, persuada à son disciple de l'y suivre & d'y étudier sous lui.

La réforme de St. Maur venoitd' être introduite dans l'abbaye de Saint-Remi, le jeune Philosophe y alla un jour entendre les vêpres. Il fut si charmé de la modestie & de la dévotion, qui étoient peintes sur les visages des religieux, qu'il résolut de les imiter. Il postula & entra au noviciat, où il eut le bonheur d'avoir pour supérieur & pere maître Dom Athanase de Mongin, l'un des plus éclairés directeurs qui fût dans la congrégation. Ce grand maître dans la vie spirituelle prit un soin particulier de former son novice aux vertus chrétiennes & religieuses. Une des principales maximes qu'il lui inspira fut d'aimer tous les exercices de régularité, & d'avoir une très haute estime de toutes les pratiques du cloître, aussi-bien des plus petites que des plus grandes :

(*a*) Nouveau dictionnaire historique.

maxime que le novice grava si profondément dans son cœur, & qu'il pratiqua si fidellement pendant toute sa vie, qu'il fut en ce point presque inimitable.

Après sa profession qu'il fit le 22 de Novembre 1628, âgé de 21 ans, les supérieurs lui assignerent le monastere des Blancs-manteaux à Paris pour sa résidence. Il prit la bénédiction de son pere spirituel, & se mit en chemin, à pied, avec plusieurs compagnons. Ce voyage se fit dans un grand recueillement : ils faisoient leurs méditations, récitoient leur office aux heures accoutumées, & gardoient le silence, qu'ils ne rompoient que pour parler de Dieu.

Au chapitre général de 1636, Dom Joachim le Contat fut élu prieur de Saint-Benoit-sur-Loire, &, dès l'année suivante, le pere général l'envoya prieur des Blancs-manteaux. Il fut ensuite successivement prieur de Saint-Remi, visiteur de Bretagne, de France, prieur de Saint-Melaine, de Marmoûtier, de Redon, une seconde fois visiteur de Bretagne, & une seconde fois prieur de Marmoûtier, jusqu'à ce qu'en 1672, desirant de rentrer sous le joug de l'obéissance, où, libre de tout embarras, il pût se préparer à la mort, il demanda & obtint sa décharge du fardeau de la supériorité ; mais il ne jouit pas long-temps de la tranquillité attachée à l'état de simple religieux. Les supérieurs le remirent en place, d'abord à Saint-Aubin d'Angers, puis à Saint-Vincent du Mans, & ensuite à Bourgueil, où il obtint enfin, à l'âge de 80 ans, de n'avoir plus d'autre soin que celui de lui-même.

Dieu, qui l'avoit appellé à la conduite des ames, lui avoit donné tous les talents propres à faire un supérieur accompli, un bon esprit, un jugement solide, une mémoire heureuse, un corps robuste & vigoureux, une grande ame, un zele ardent pour l'observance des regles, une charité tendre & sincere pour ses freres, une application continuelle à procurer leur avancement dans les voies de la perfection, & par dessus tout une vie irréprochable. Il n'a jamais rien dit, ni écrit qu'il n'ait pratiqué lui-même. Et, si l'on voit dans ses livres tant de piété, tant d'onction, & tant de zele pour la régularité la plus exacte, on peut dire qu'il s'y est dépeint lui-même.

Une des vertus qui a le plus éclaté dans toute sa conduite, est cette admirable égalité d'esprit qu'aucun événement facheux ou imprévu ne put jamais altérer. On l'a vu dans plusieurs occasions critiques, & capables d'ébranler la fermeté la mieux étabie, être aussi tranquille que s'il n'y fût pas intéressé. Lorsqu'il étoit prieur de Saint-Aubin d'Angers, un ancien moine de cette abbaye l'obligea de paroître en justice, de subir l'interrogatoire, & de se justifier juridiquement. Il le fit; mais ce fut pour faire admirer sa vertu, & couvrir de confusion son adversaire. Etant abbé de Saint-Vincent du Mans, il eut encore à essuyer devant le pere visiteur une accusation calomnieuse. Dans ces deux occasions, il ne perdit rien de sa tranquillité, & n'en témoigna aucun ressentiment contre ses accusateurs. Son égalité d'ame ne fut pas plus troublée, lorsqu'il vit enlever de son monastere de Saint-Vincent, par un mauvais religieux, tous les papiers concernant les cinq abbayes de Chézal-Benoit, & lors

que ce religieux se fit enlever lui-même par un ordre de la cour, qu'il s'étoit ménagé. Les suites de cette affaire étoient fort à craindre. Le P. abbé recevoit tous les jours de mauvaises nouvelles à ce sujet, lui seul demeura sans trouble au milieu des allarmes : il mit toute sa confiance en Dieu. Il laissa agir les autres ; mais, de sa part, il n'employa que des prieres & des aumônes. Elles furent agréables à Dieu, qui ne permit pas alors que les cinq abbayes régulieres tombassent en commende.

Le grand éloignement du monde, dans lequel Dom le Contat vivoit, lui donnoit le moyen de pratiquer sans distraction & sans affoiblissement l'uniformité de vie qu'il s'étoit prescrite, & qui est d'une si difficile exécution. Il avoit tellement réglé son temps, qu'à un moment près, il savoit ce qu'il devoit faire. Il avoit ses heures de prieres, ses heures de lectures, ses heures pour faire ses recueils, ses heures pour le travail, indépendamment des hôtes & des affaires qui pouvoient survenir. Il n'avoit qu'un quart-d'heure pour se chauffer en hiver, & ce quart-d'heure étoit toujours avant la préparation pour la grand-messe. Il avoit aussi un temps réglé pour aller devant le saint sacrement, savoir, le quart-d'heure d'auparavant la réfection du soir. Pendant qu'il fut visiteur, il suivit ces mêmes pratiques, observant dans les voyages les temps de silence, de méditation, de lecture, & d'examen de conscience.

Il avoit pour tous ses religieux une bonté sans pareille. Il les voyoit tous en particulier fort souvent ; & commençoit toujours l'entretien avec eux pour s'informer de toutes leurs nécessités temporelles. Il descendoit ensuite aux besoins spirituels. Il les consoloit dans leurs peines, les fortifioit dans leurs combats, les animoit à la vertu, & lorsqu'il trouvoit un cœur bien disposé, il l'élevoit à une haute perfection. Pour éviter tous les mécontentements, il faisoit fournir abondamment à ses religieux tous leurs besoins ; &, par cette prévoyance paternelle, il leur ôtoit tout sujet de plainte, & les mettoit dans une obligation indispensable de remplir les devoirs de leur profession.

Quoique Dom Joachim le Contat eût mené une vie fort innocente, il ne laissoit pas d'appréhender la mort. Mais Dieu le délivra de ses frayeurs, & couronna sa sainte vie par une mort précieuse. La veille de St. Martin, il fut attaqué pendant l'office de prime d'une violente douleur dans le dos, qui l'obligea de sortir du chœur. Le lendemain il lui fut impossible de dire la messe, & il se contenta d'aller communier à l'église. Les jours suivants il se porta beaucoup mieux. Le 14 de Novembre, il assista à l'office de la nuit & aux autres exercices, célébra les saints mysteres, descendit au chœur pour chanter les vêpres, se mit en sa place à genoux, ouvrit le livre qui étoit devant lui, & se préparant à s'acquitter dignement de l'office divin, la tête découverte, il se pencha un peu sur le livre, sans convulsions & sans soupirs, son ame quitta la terre pour aller chanter les louanges de Dieu dans le ciel. Ainsi mourut à Bourgueil Dom Joachim le Contat, âgé de 83 ans, le 14 de Novembre 1690, dans la pratique actuelle de la plus exacte obéissance. Il avoit toujours eu une estime infinie pour les plus petites observances. Sa vie unifor-

me & toujours la même, peut passer pour un prodige, & il n'y a que ceux qui savent de quelle difficulté est cette exacte uniformité, qui en connoissent le mérite. Sa mémoire est en vénération non-seulement à Bourgueil, où il est considéré comme un saint, mais encore dans toute la congrégation.

Ses Écrits.

Le desir qu'avoit Dom le Contat de procurer l'avancement spirituel tant des religieux que des supérieurs, l'engagea à composer plusieurs ouvrages pieux & édifiants. Voici ceux dont le public a profité :

1. Méditations pour la retraite des dix jours pour les supérieurs. A Rennes, chez Pierre Garnier, 1653, un volume in-4., & à Paris, 1668, in-8. Ces méditations ont été traduites en latin par Dom François Metzger, sous ce titre : *Dioptra politices religiosæ. Salisburgi*, 1694, in-8.

2. L'image du supérieur accompli dans la personne de St. Benoit. A Tours, chez Poinsot, 1656, 1 vol. in-4.

3. Méditations pour la retraite des dix jours pour les religieux. A Rennes, 1662, 1 volume in-4. Le même livre fut réimprimé sous ce titre : Exercices spirituels propres aux religieux pendant la retraite des dix jours; avec un traité préambulaire de l'importance, des fruits & des dispositions requises à la même retraite, &c. Par le P. Dom Joachim le Contat, religieux Bénédictin de la congrégation de Saint-Maur. A Paris, chez Fréderic Léonard, 1664, in-8. La troisieme édition de cet ouvrage est de 1703, in-8. Il fut traduit en latin par Dom François Metzger, & imprimé à Saltzbourg en 1695, in-12.

4. Conférences ou exhortations monastiques pour tous les dimanches & fêtes de l'année. A Paris, chez Louis Billaine, & à Tours, 1671, un volume in-4.

La lecture de ces ouvrages fait voir que le R. P. D. Joachim le Contat étoit rempli des sentiments des saints peres, qui ont traité de la vie ascétique ou spirituelle. Dom Luc d'Achery ne l'a pas oublié dans son catalogue de ceux qui ont écrit sur cette matiere.

Cotron, (*Dom Victor*) natif de Reims, se consacra à Dieu à l'âge de 21 ans, dans l'abbaye de Saint-Remi de la même ville, où il prononça ses vœux le 10 d'Août 1635. Son zele pour les observances régulieres, qui constituent la réforme de Saint-Maur, l'éleva à la supériorité. Il fut successivement prieur de Ferrieres, de Saint-Thierri, de Nogent sous Couci, de Meulan & de Saint-Riquier.

Entre les exercices réguliers il reste un temps pour l'étude, qu'il employa utilement. Il composa sur les titres originaux les histoires des abbayes de Saint-Pierre-le-vif, de Saint-Germain d'Auxerre, de Saint-Remi de Sens, de Sainte-Colombe, de Saint-Benoit-sur-Loire, de Saint-Thierri-lès-Reims, de Ferrieres, & du prieuré de Meulent. On a de lui les manuscrits suivants :

1. *Chronicum rerum magis notabilium cœnobii sanctæ Columbæ Senonensis, ab anno Domini* 275, *usque ad annum* 1648. *Studio & operâ Domni Victoris Cotroni, monachi Benedictini congregationis sancti Mauri*, in-folio. L'épitre qui est à la tête porte la date de 1648. Ce manuscrit

manuſcrit eſt dans la bibliotheque de Sainte-Colombe de Sens.

2. L'hiſtoire des abbés de l'ancienne abbaye de Saint-Remi de Sens, tirée de ſes anciennes archives par D. Victor Cotron, eſt conſervée à Saint-Pierre-le-vif de la même ville.

3. La bibliotheque de l'abbaye de Saint-Germain d'Auxerre poſſede le manuſcrit intitulé : *Chronicon monaſterii S. Germani Autiſſiodorenſis, auctore D. Victore Cotronio Benedictino congregationis ſancti Mauri*, in-fol.

4. *Chronicon monaſterii S. Nicaſii Melletenſis à primâ fundatione ad annum* 1672. *Operâ & ſtudio D. Victoris Cotron, &c. ejuſdem cœnobii prioris clauſtralis ; tribus voluminibus* in-folio. Dans cet ouvrage Dom Cotron réfute l'auteur qui a fait des remarques jointes à la vie de Saint-Nicaiſe de Meulan. Ce manuſcrit eſt conſervé dans l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés.

5. On garde dans le même lieu le manuſcrit intitulé : *Chronici Centulenſis ſeu ſancti Richarii continuatio, ab anno* 1089 *ad annum* 1673. *Operâ & ſtudio D. Victoris Cotron monachi, &c. ejuſdem abbatiæ prioris*, in-folio.

D'habiles gens qui ont lu ces hiſtoires, les ont trouvées bien faites. L'auteur mourut prieur de Saint-Riquier, le 10 Mars 1679. Sa mort eſt marquée mal-à-propos à l'an 1674, dans la matricule des religieux de la congrégation.

COUSTANT, (*Dom Pierre*). Dom Pierre Couſtant naquit à Compiegne, le 30 d'Avril 1654, de parents pieux & d'honnête famille, qui lui donnerent une excellente éducation. Il fit ſes études à Compiegne ſous les peres jéſuites, & ſe diſtingua de tous les écoliers par ſa ſageſſe & ſon application à l'étude. Il entra au noviciat de Saint-Remi de Reims à l'âge de 17 ans, & fit voir dès-lors en ſa perſonne un modele de toutes les vertus, en ſorte qu'on le propoſoit aux novices pour leur ſervir d'exemple. Il fit profeſſion le 12 de Juin 1672, & alla étudier la philoſophie à Saint-Médard de Soiſſons, ſous D. François Lami.

A la fin de ſon cours de philoſophie il donna un exemple de détachement rare dans un jeune homme. Son maître ayant été appellé à Saint-Germain-des-Prés pour y enſeigner la théologie, demanda trois de ſes écoliers pour l'y ſuivre. Mais comme il ne ſe trouva que deux places vacantes, il fallut en retenir un des trois. Le prieur de Saint-Médard, qui avoit reçu l'ordre, réſolut de décider l'affaire par le ſort. Notre jeune religieux qui étoit l'un des trois, qui n'avoit jamais été à Paris, & qui tenoit à ſon maître pour bien des raiſons, ſupplia le prieur de ne point priver ſes deux confreres de leurs deſirs & de ne point les expoſer au ſort. Il conſentit à être privé d'un maître qu'il chériſſoit, & dont il étoit eſtimé. Mais il le retrouva un an après à Saint-Remi de Reims, où Dom François Lami fut envoyé après avoir enſeigné à Paris. Son diſciple ſe diſtingua à Reims comme il avoit fait à Soiſſons, & ſoutint ſes theſes publiquement avec un applaudiſſement univerſel. Mais ceux qui le connoiſſoient un peu, eſtimoient encore plus ſa vertu.

Dès les premieres années qu'il fut élevé au ſacerdoce, on le fit venir à Saint-Germain-des-Prés, pour travailler à l'édition de St. Auguſtin. On le chargea d'abord des tables du troiſieme

volume, qui contient les commentaires de ce faint docteur fur les pfeaumes : travail commencé par Dom Claude Guefnié, qu'on venoit de nommer prieur de l'abbaye de Tyron. D. Couftant y travailla pendant trois mois avec Dom Edmond Martene & D. Robert Morel. Enfuite on commença l'édition des fermons, dont il vit les épreuves.

On ne fut pas long-temps à s'appercevoir qu'il étoit capable de quelque chofe de plus relevé. Quoique l'on en fût à l'un des plus difficiles volumes, où il s'agiffoit de faire le difcernement des fermons véritables de St. Auguftin d'avec ceux qui ne l'étoient pas, Dom Couftant fut chargé de travailler fur cette matiere. Il le fit avec un tel fuccès, que le travail de ce commençant auroit paffé pour un chef-d'œuvre dans un homme confommé. Il corrigeoit tous les jours les épreuves, & ramaffoit les matériaux qui devoient entrer dans la table des fermons véritables de St. Auguftin. Il fit auffi celle des fermons fuppofés, dont il voyoit l'utilité ; mais comme ce volume étoit déjà très-gros, Dom Thomas Blampin, qui préfidoit à l'édition, fupprima cette table. Dom Couftant entiérement foumis à ceux qui étoient au deffus de lui, ne fit aucune inftance pour la produire, quoiqu'elle lui eût coûté beaucoup de peine, & ne témoigna aucune répugnance pour fa fuppreffion. Après l'édition des fermons de St. Auguftin, on entreprit celle de fes traités, & Dom Couftant fut encore chargé de l'examen de ceux qui étoient fuppofés.

En ce temps-là, Dom Mabillon repréfenta aux fupérieurs que St. Hilaire étant une des plus grandes lumieres de l'églife Gallicane, il convenoit d'entreprendre une nouvelle édition de fes ouvrages. L'expérience que l'on avoit de l'habileté du pere Couftant, fit que l'on jetta les yeux fur lui pour cette entreprife. Comme elle tendoit à fa fin, l'an 1693, il fut nommé prieur de Nogent fous Coucy. Il avoit toujours extrêmement craint d'être employé dans le gouvernement, &, pour l'éviter, il s'étoit affujetti aux travaux les plus pénibles & les moins agréables de l'édition de St. Auguftin. Cependant il fe foumit par obéiffance, & dès que la derniere feuille de l'édition de St. Hilaire fut tirée, il partit laiffant à un autre l'honneur de faire les préfents & de recevoir l'applaudiffement dû à l'éditeur.

Ainfi finirent les premiers travaux littéraires du pere Couftant ; travaux utiles à l'églife, & qui durerent 12 ans. Ils lui firent une grande réputation au dehors ; mais il s'en acquit encore une bien plus grande au dedans, par fa régularité & fa fidélité à tous fes devoirs de religieux. Il travailla toujours infatigablement pendant les 12 années qu'il fut à Saint-Germain-des-Prés, fans rien prendre fur les exercices réguliers, & fur-tout fans jamais s'exempter de l'office divin, qu'il regardoit comme fa premiere obligation.

Arrivé dans le lieu de fa fupériorité, qu'il regardoit comme celui de fon efclavage, il fe fit une loi de fe renfermer dans fon cloître, & de ne faire de vifites que celles dont il ne pouvoit fe difpenfer. Sa conduite dans le gouvernement eut pour objet d'édifier fes religieux, de gagner leurs cœurs, de les occuper dignement, & de pourvoir à leurs befoins corporels & fpirituels. Sa vie exemplaire le fit aimer & refpecter.

Le soin qu'il eut de remplir la bibliotheque de bons livres, leur rendit la solitude agréable, & son attention pour chaque religieux en particulier, fit qu'on ne le quitta jamais qu'à regret. Cependant il gémissoit de se voir dans la supériorité. Après avoir fait son triennal en entier, pour ne pas s'opposer à la volonté de Dieu, il songea aux moyens de secouer le pesant fardeau qu'on lui avoit imposé. Il écrivit au chapitre-général une lettre très-touchante, pour supplier les définiteurs de décharger la congrégation d'un si pitoyable supérieur : c'est l'idée qu'il avoit de lui-même. Il s'offroit d'aller dans tous les monasteres qu'on voudroit, & même de demeurer dans celui où il étoit, pourvu que ce fut en qualité de simple religieux. Pour fléchir plus efficacement les supérieurs, il data sa lettre de l'heure de minuit, leur donnant à entendre que le poids de la supériorité lui ôtoit le repos. Il n'eut pas besoin de redoubler ses instances pour obtenir ce qu'il demandoit. On avoit reconnu à Saint-Germain-des-Prés la perte qu'on avoit faite par son absence, & la résolution étoit déja prise de l'y faire revenir, pour édifier, comme il avoit déja fait, & continuer ses travaux, qui avoient fait tant d'honneur à la congrégation de St. Maur.

Il revint donc à Saint-Germain-des-Prés après le chapitre de 1696. On le chargea d'abord de veiller sur une nouvelle édition du bréviaire. Quoique celle des ouvrages de St. Augustin fut achevée, il y avoit déja du temps, plusieurs savants souhaitoient encore d'avoir sa vie, & une table générale de tous ses ouvrages. M. le Tellier, archevêque de Reims, ne donna point de repos à Dom Blampin, qu'il ne mît la vie de cet incomparable docteur en état de paroître. Dom Coustant & Dom Claude Guesnié furent chargés des tables. Celui-ci se contentoit de prendre dans les tables particulieres de chaque volume de quoi faire la générale. L'autre fit plus : il relut tout de nouveau St. Augustin, & ajouta beaucoup de choses qui avoient été omises dans les tables particulieres. Jusqu'alors il n'y en avoit point eu des ouvrages supposés. Dans cette circonstance le P. Coustant eut la consolation de voir que celle qu'il avoit déja faite des sermons faussement attribués à St. Augustin trouvoit enfin sa place.

Mais tout cela n'étoit pas capable de l'occuper. On lui proposa plusieurs entreprises, comme de travailler à une nouvelle édition de quelques peres de de l'église, ou de faire une bibliotheque Bénédictine. Il ne voulut se déterminer que par l'obéissance, & enfin on le chargea d'une nouvelle édition des lettres des papes. Il apperçut d'abord la grandeur & la difficulté du travail, qui renfermoit autant d'auteurs que de papes, dont il falloit étudier le génie, le style & l'histoire; mais l'obéissance lui ferma les yeux sur toutes ces difficultés. Il se mit à travailler avec la même application qu'il avoit donnée à St. Augustin & à St. Hilaire. Il fut obligé d'interrompre ce travail pour réfuter le P. Germon, Jésuite, qui, non content d'avoir écrit contre la diplomatique de D. Mabillon, avoit aussi attaqué l'édition de St. Hilaire, & décrié les manuscrits de Corbie, dont on s'étoit servi pour l'édition de St. Augustin. D. Coustant crut cette affaire assez importante à l'église, pour ne pas laiſ-

ser sans réponses des calomnies qui pouvoient faire impression.

Après la mort de M. de Tillemont, M. le Nain porta ses manuscrits à Saint-Germain-des-Prés, & pria le pere général de charger Dom Coustant de la continuation des mémoires pour servir à l'histoire ecclésiastique; mais D. Coustant, après un examen sérieux, jugea que ce travail étoit au dessus de ses forces, & renvoya tous les papiers.

Il ne travailloit que pour se sanctifier, & en prenant l'esprit des peres pour l'intelligence de leurs écrits, il en prenoit les maximes pour la regle de sa conduite. Il avoit ses temps marqués pour aller adorer le saint Sacrement, & son attention scrupuleuse à ne pas perdre un moment, faisoit que, malgré son assiduité aux exercices réguliers, il trouvoit du temps suffisamment pour vaquer à l'étude. Sa charité pour ses freres, & particuliérement pour les pauvres, étoit infinie. Pour soulager ces derniers, avec la permission du pere général, il vendoit des exemplaires qui lui revenoient de ses impressions, & leur en distribuoit l'argent.

Mais s'il aimoit les pauvres, il ne chérissoit pas moins la pauvreté. C'étoit sa vertu favorite : tout ce qui étoit à son usage en annonçoit la pratique. Les choses les plus viles étoient celles qu'il ambitionnoit le plus. De cet amour pour la pauvreté procédoit le grand mépris qu'il avoit de lui-même, ne demandant jamais rien, & se privant des choses les plus nécessaires.

Il aimoit la retraite & la solitude, & pendant près de quarante ans qu'il demeura à Paris, il ne s'y étoit fait aucune habitude. Il ne rendoit ni ne recevoit point de visites. Jamais il ne fit un pas pour voir les curiosités qui sont dans cette capitale & dans les environs. Il faisoit tous les ans une promenade de quatre ou cinq jours, plutôt par remede que par divertissement, & toujours à pied, tant par esprit de pauvreté que par mortification. Dès l'année de son noviciat il s'étoit tellement accoutumé à supporter la rigueur des saisons, que les plus grands froids ne furent jamais capables de lui faire interrompre son étude. Il ne se chauffa jamais; pas même dans l'hiver si rigoureux de 1709. Il se passoit peu d'années qu'il ne tombât malade; mais on ne s'appercevoit de ses maladies que lorsqu'il ne pouvoit plus les cacher; & il n'y apportoit point d'autre remede que la patience. Il suivoit la régularité, à l'ordinaire, dans toute sa rigueur, & n'en prennoit pas plus de soulagement.

Dans sa derniere maladie il supporta son mal un mois entier avant qu'on s'en apperçut. On le contraignit alors d'aller à l'infirmerie; mais ce fut pour aller se préparer à la fin de son pélérinage. Il s'abandonna pour la vie & pour la mort à la providence & à l'ordre de Dieu, qu'il n'auroit pas voulu reculer d'un moment. Il prit tous les soulagements qui lui furent prescrits, sans jamais apporter aucune résistance aux ordres du médecin & de l'infirmier. Lorsqu'on s'apperçut qu'il approchoit de sa fin, on lui donna ses derniers sacrements, qu'il reçut avec une piété très-édifiante. Enfin, le 18 Octobre 1721, sur les onze heures du soir, il rendit son ame à Dieu & mourut sans agonie, sans convulsions, & sans aucune frayeur de la mort. Il fut universellement regretté, & depuis le P. Mabillon, la congrégation

n'avoit pas fait une plus grande perte. Elle perdit à sa mort un excellent religieux par sa régularité, & un homme très-savant, qui joignoit à la science une humilité profonde.

SES OUVRAGES.

1 *Appendix tomi quinti operum Sti. Augustini, complectens sermones suppositos in quatuor classes nunc primum ordini digestos, quibus inserti sunt sermones Cæsarii episcopi Arelatensis.* Pour démêler les vrais sermons de St. Augustin d'avec ceux qui lui ont été faussement supposés, Dom Coustant lut d'abord tous ces sermons avec attention ; il s'appliqua à remarquer la différence du style, les matieres qui y étoient traitées, la maniere dont les auteurs s'y exprimoient. Par son application, son étude & sa pénétration, il découvrit, non-seulement les sermons qui n'étoient point de St. Augustin, mais même la plupart de ceux qui en étoient les auteurs. Il en restitua un grand nombre à St. Césaire, évêque d'Arles, & à d'autres peres. Comme une partie de ces sermons étoit composée de plusieurs centons, que les auteurs avoient pris dans les ouvrages des peres, D. Coustant déterra tous ces centons, & marqua exactement les endroits d'où ils avoient été tirés. Après avoir fait le discernement de 317 sermons supposés, il en corrigea le texte sur les manuscrits, & en composa les tables. Il s'acquitta de cette pénible tâche avec tant de célérité & de succès, qu'il fut en état de faire un semblable travail sur les traités supposés qui devoient entrer dans le tome suivant.

2. *Appendix tomi sexti operum Sti. Augustini, continens subdititia opuscula, scilicet, &c.* La critique de ces traités ou opuscules a fait beaucoup d'honneur à D. Coustant. Les connoisseurs on ont porté dans le temps un jugement également avantageux & équitable. » Il a, disoit alors M. Baillet (*a*), une industrie toute particuliere pour reconnoître, non-seulement les pieces supposées, mais encore les fourures & les gloses insérées mal-à-propos dans le texte de certains traités, que les copistes prennent la liberté d'ajouter de leur tête, sous prétexte d'éclaircir & d'expliquer la pensée de l'auteur «. Ce travail, quoique fort dur, n'empêchoit pas le pere Coustant de recueillir les matieres qui devoient entrer dans les tables des sermons & des traités supposés qu'il a composés.

3. *Sancti Hilarii Pictavorum episcopi opera ad manuscriptos codices Gallicanos, Romanos, Belgicos, necnon ad veteres editiones castigata, aliquot aucta opusculis, præviis in locos difficiles disputationibus, præfationibus, admonitionibus, notis, nová sancti confessoris vitá, & copiosissimis scripturarum, rerum, glossarum indicibus locupletata & illustrata. Studio & labore monachorum ordinis S. Benedicti è congregatione S. Mauri. Parisiis, apud Franciscum Muguet*, 1693, in-folio. Cette nouvelle édition des ouvrages de St. Hilaire est dédiée au cardinal d'Estrées. Dom Pierre Coustant la commença l'an 1687. Il en ramassa les matériaux avec soin, & les collationna presque tous

(*a*) Jugem. des sav., tom. II, pag. 492.

lui-même ; car il étoit persuadé que pour faire un bon choix des variantes leçons, il falloit connoître le prix des manuscrits d'où elles sont tirées; qu'il est difficile d'en juger, si on ne les a sous les yeux, & que d'ailleurs un éditeur y trouve souvent des choses qui échappent à l'attention des autres.

Dans la savante préface mise à la tête de cet ouvrage, Dom Coustant passe en revue toutes les éditions précédentes, dont il fait sentir les défauts. Il fait connoître les manuscrits sur l'autorité desquels il a rétabli le texte de St. Hilaire. Le plus ancien est de la bibliotheque du Vatican, qui fut écrit en Afrique en la troisieme année du regne de Trasamond, qui, suivant la supputation d'Holstenius, revient à l'an 510 de l'ere chrétienne. Le manuscrit le plus entier appartenoit autrefois à l'abbaye de Saint Denys en France, & se trouve maintenant à la bibliotheque du roi. Dom Coustant passe ensuite aux écrits de St. Hilaire qui ont été perdus, & recherche les causes de l'obscurité du discours de ce saint docteur. Pour justifier la pureté de sa doctrine, le pere Coustant fait une longue discussion des erreurs que les protestants & quelques catholiques, & sur-tout Erasme, lui ont imputées, pour n'avoir pas compris le sens de certaines expressions.

Après avoir exposé sur un grand nombre d'articles la foi catholique de St. Hilaire, Dom Coustant donne sa vie tirée de ses écrits & d'autres anciens monuments. Elle est suivie d'une autre composée par Fortunat, évêque de Poitiers, & d'un sermon de St. Pierre Damien sur la translation des reliques de St. Hilaire, avec les témoignages qu'ont portés de lui les anciens, & surtout St. Jérôme. A l'égard des œuvres de St. Hilaire, Dom Coustant donne la premiere place au traité sur les pseaumes, quoiqu'il n'ait été composé que depuis le retour du saint de son exil. Le second ouvrage est le commentaire sur St. Matthieu, l'un des premiers & des plus anciens qui ait été composé par les Latins sur les évangiles, selon le témoignage de St. Jérôme. Ce commentaire est partagé en 33 chapitres. St. Hilaire y avoit mis une préface qui ne subsiste plus. D. Coustant fait un grand éloge de ce commentaire, dont il fixe la date avant l'exil du saint évêque, & par conséquent avant l'an 356. Les 12 livres de la Trinité furent composés durant l'exil même, aussi-bien que celui des synodes. Enfin, le savant éditeur soutient sur la foi de St. Jérôme & de Facundus que le livre contre l'empereur Constance, est de St. Hilaire; mais il justifie la liberté & le zele extraordinaire qu'il fait paroître dans cet écrit.

Dans l'appendice, après les ouvrages supposés ou douteux, on trouve un poëme sur la genese, que le P. Quesnel attribue à St. Hilaire d'Arles; le livre de l'unité du pere & du fils; une confession de foi, qu'un auteur qui vivoit du temps de Charles-le-chauve attribue à Alcuin, & une préface de Nicolas le Fevre, déjà imprimée à la tête de quelques fragments de St. Hilaire que ce savant avoit publiés en 1598. Cette préface très-utile pour l'histoirede St. Hilaire se trouvoit déjà réimprimée parmi les opuscules du même Nicolas le Fevre, in-4. Enfin Dom Coustant termine son édition par une liste des manuscrits & des imprimés, sur lesquels elle a été revue & corrigée, & par des tables très-amples.

En 1730 on a publié à Vérone une nouvelle édition des œuvres de St. Hilaire, conforme à celle-ci ; mais augmentée de fragments non encore imprimés, & de beaucoup de variantes, dues aux recherches du marquis Scipion Maffei. Dom Martène au neuvieme tome de son amplissime collection, a donné un écrit intitulé : *S. Hilarii Pictavorum episcopi aliquot psalmorum interpretatio hactenus inedita.*

4. *Vindiciæ manuscriptorum codicum à R. P. Bartholomæo Germon impugnatorum, cum appendice, in quâ S. Hilarii quidam loci ab anonymo obscurati & depravati illustrantur & explicantur. Parisiis, apud viduam Francisci Muguet*, 1706 in-8.

Cet ouvrage est contre le P. Germon, jésuite, lequel, à la fin de sa seconde dissertation contre la diplomatique du P. Mabillon, avoit accusé Dom Coustant d'avoir donné dans le texte de St. Hilaire des passages falsifiés par Félix d'Urgel & par Gothescalc. Le P. Coustant commence par rétablir l'autorité des manuscrits en général, & en particulier de ceux de l'abbaye de Corbie, que le P. Germon avoit décriés. Ensuite il fait voir que ce jésuite avoit maltraité injustement Gothescalc & Ratramn dans une cause où ces deux savants moines avoient raison, & soutenoient la doctrine de l'église contre Hincmar, archevêque de Reims. Le P. Coustant soutient la leçon du livre intitulé : *Contra quinque hostium genera*, & fait voir qu'on a eu raison de suivre dans la nouvelle édition de St. Augustin la leçon qu'Hincmar avoit rejettée (*a*). » Cet » ouvrage du P. Coustant est rempli de » recherches curieuses, & l'on y remar- » que un auteur accoutumé à la criti- » que «.

Dans l'appendice, Dom Coustant réfute solidement l'abbé Faydit, qui, dans son livre intitulé : Altération du dogme théologique par la philosophie d'Aristote, ou traité de la Trinité, avoit accusé les Bénédictins d'avoir mal rapporté & mal expliqué un passage de St. Hilaire. Le P. Coustant, après avoir combattu le systême de cet abbé, qui tantôt parle en Sabellien & tantôt en Trithéite, prouve que le passage de St. Hilaire est fidellement rapporté dans l'édition de ses œuvres, & qu'il n'y a aucun manuscrit ni aucune édition où il ne soit de la même maniere.

5. *Vindiciæ veterum codicum confirmatæ, in quibus plures patrum atque conciliorum illustrantur loci, ecclesiæ de trinâ Deitate dicenda traditio asseritur, Ratramus & Gotescalcus purgantur ab injectis suspicionibus ; & quædam Pyrrhonismi semina novissimè sparsa reteguntur & convelluntur : autore Domno Petro Coustant, presbytero & monacho ordinis S. Benedicti è congregatione S. Mauri. Lutetiæ Parisiorum, apud Joannem-Baptistam Coignard*, 1715, in-8. C'est une réponse au livre du P. Germon, *De veteribus hæreticis ecclesiasticorum codicum corruptoribus.*

Dom Coustant divise son ouvrage en six parties ; dans la premiere, après avoir fait l'histoire de cette dispute, il découvre le dessein de son antagoniste. Dans la seconde, il fait voir que la plupart des hérétiques, que le P. Germon

(*a*) Journ. des sav., de 1707, pag. 417 & suiv.

traite de faussaires, ne méritent point ce titre odieux, & que la falsification qu'on leur attribue a été rare, & qu'elle a été découverte aussi-tôt par les savants du temps. Il pose des regles pour bien juger des manuscrits par une critique judicieuse & éclairée. Dans la troisieme partie, il soutient que St. Hilaire a dit en parlant de J. C.: *Dum carnis humilitas adoptatur*, & non pas *adoratur*, comme le prétendoit Hincmar de Reims. Dans la quatrieme partie il prouve que l'expression *trina deitas* est catholique, & que le même Hincmar a eu tort de vouloir la faire retrancher du livre: *Contra quinque hostium genera*, faussement attribué à St. Augustin. Dans la cinquieme il démontre que c'est une pure calomnie d'accuser Ratramn & Gothescalc d'avoir falsifié les manuscrits de St. Augustin, qui étoient dans la bibliotheque de Corbie (*a*). » Ce que le P. Coustant dit sur ce sujet » est vif & pressant, quoiqu'il montre » par-tout beaucoup de modération & » de douceur qui faisoient son caractere » principal, & qu'il ne sache ce que c'est » que de se laisser aller à la moindre in» jure, persuadé qu'elle fait beaucoup » plus de tort à la vérité, qu'elle ne » peut lui être utile «.

La sixieme & derniere partie est employée à mettre sous les yeux des lecteurs plusieurs assertions, qui tendent à établir un pyrrhonisme qui conduiroit à détruire les monuments les plus certains. C'est le précipice où s'est jeté le fameux P. Hardouin, pour avoir tiré les conséquences des faux principes de son confrere. L'ouvrage de Dom Coustant est terminé par une bonne table des matieres. Comme il est demeuré sans replique, on peut croire que le P. Germon a reconnu la fausseté de ses raisons & de son systême, & qu'il a cédé à Dom Coustant une victoire qu'il avoit osé disputer au P. Mabillon.

6 *Prospectus* ou plan d'une nouvelle édition des lettres des papes, depuis St. Clément jusqu'à Innocent III. Ce plan est expliqué dans le journal des savants du lundi 4 Septembre 1719. Dom Coustant n'y promet rien qu'il n'ait parfaitement exécuté dans l'ouvrage suivant.

7. *Epistolæ Romanorum pontificum, & quæ ad eos scriptæ sunt, à sancto Clemente I, usque ad Innocentium III, quotquot reperiri potuerunt, seu nova sive diversis in locis sparsim edita, adjunctis fragmentis, spuriis segregatis, in unum secundum ordinem temporum collecta, ad veterum codicum fidem recognitæ & emendatæ, præviis admonitionibus, ubi opus fuerit, notis criticis ac dissertationibus, quæ historiam, dogmata disciplinam explicant, illustratæ. Studio & labore Domni Petri Coustant presbyteri ac monachi ordinis S. Benedicti è congregatione S. Mauri. Tomus I, ab anno Christi 67 ad annum* 440. *Parisiis, apud Ludovicum-Dionysium* de la Tour, *Antonium-Urbanum Coustelier, & Petrum Simeon*, 1721. Dom Coustant a dédié cet ouvrage au pape Innocent XIII, au nom de la congrégation de Saint-Maur: l'épitre dédicatoire composée par Dom Simon Mopinot, associé au travail du P. Coustant, est d'une pureté & d'une élégance dignes des plus beaux siecles de la latinité. La préface générale, qui est de 150 pages, est aussi

(*a*) Continuat. de la Bibl. des aut. eccléf. du 18. siecle, tom. I, pag. 199.

de

de son style ; elle est divisée en trois parties.

Dans la premiere Dom Coustant fait voir l'utilité & les avantages de sa collection des lettres pontificales, & traite amplement de l'autorité des papes. Il fait voir que le siege de St. Pierre est le premier siege de l'église ; que c'est le centre de l'unité ecclésiastique, & que le pape tient sa primauté de J. C. même ; ce qu'il prouve par l'autorité des anciens docteurs de l'église, qui reconnoissent unanimement le prince des apôtres, le premier des évêques & comme le pere de ceux qui partagent avec lui l'épiscopat. Dom Coustant s'étend sur les prérogatives du saint siege, qu'il dit avoir été fixé à Rome, parce que cette ville étant au milieu de l'orient & de l'occident, le pape peut veiller plus facilement sur toutes les autres églises. Il examine quelles sont les causes majeures dont les papes se sont reservé le jugement. Elles se réduisent aux difficultés qui s'élevent sur des matieres qui regardent la foi & la discipline générale de l'église.

Dans la seconde partie le P. Coustant examine en détail les anciennes collections des canons, & attribue la premiere au pape St. Clément. La plus ancienne est celle qu'on trouve dans un manuscrit de Corbie, écrit vers le milieu du 6. siecle. Elle est précédée du catalogue des papes depuis St. Pierre jusqu'à la quatorzieme année du pontificat de Virgile. Dom Coustant réfute fort au long le P. Quesnel, qui, dans une de ses dissertations sur St. Léon, a prétendu que du temps de ce pape il n'y avoit que les décrets d'Innocent I, qui fussent observés par toute l'église, & qui a voulu accréditer un recueil de canons rempli de fautes, & où l'on ne remarque aucun ordre. Ce savant pere de l'Oratoire a publié cette collection dans son édition des œuvres de Saint Léon.

Dans la troisieme partie de cette préface, Dom Coustant fait connoître toutes les éditions des lettres pontificales appellées décrétales, qui ont précédé la sienne, & il entre dans un grand détail des soins qu'il s'est donnés pour enrichir l'église d'une édition parfaite. La premiere décrétale qu'il rapporte est celle de St. Clément, écrite l'an 97, & la derniere est de Sixte III, donnée le 18 Décembre de l'an 437. Les lettres de chaque pape sont précédées d'une dissertation, & accompagnées de notes, où le P. Coustant éclaircit toutes les difficultés qu'on peut former sur ces écrits.

Cet ouvrage est terminé par un appendix, qui contient les lettres faussement attribuées aux papes, & une table générale des matieres. Dom Coustant a laissé le second & le troisieme volume presque en état d'être mis sous la presse, le reste bien ébauché. » L'auteur étoit » encore plus recommandable par sa » piété, sa religion, son zele pour l'ob- » servance réguliere, que par son éru- » dition, la justesse de son discernement » & son exactitude, qui le distinguent » de beaucoup d'autres auteurs, même » entre les plus célebres «. C'est le jugement que le savant continuateur de la bibliotheque de M. Dupin porte de Dom Pierre Coustant. On trouve son éloge dans un excellent mémoire de la composition du P. Mopinot, & inséré dans le journal des savants du mois de Janvier 1722. On a aussi la vie de Dom Coustant écrite en françois par le P.

Martène, & traduite en beau latin par Dom Charles Clémencet.

* COUSSERE, (*Anianus de*) *Anianus cognomento de Coussere è territorio Castelano oriundus lapis ejus sepulchralis Aldenburgi habet : Castleto natus hujus cœnobii religiosus ac præpositus solida in Deum pietate nec non eruditione conspicuus ob præclara virtutum decora ad infulas Aldenburgenses assumptus ibidem abbas* 27, *existere meruit præter alios acuminis suis fœtus scripsit chronicon universale ab initio mundi ad sua usque tempora nempe ad annum*, 1457, *vid. Gazoumin bibliotheca & Joannem cognatum*, *lib.* 4. *cap.* 42. *Historiq. Tornacensis. Idem*, *eruditus abbas laudatur à doctissimo Mabillonio in vitâ S. Arnulphi episcopi Suessionensis abbatiæ Aldenburgensis fundatoris. A sæculo migravit* 11 *regiminis sui anno penultimâ die mensis Maii*, *anni* 1462. *Lapis sepulchralis habet*, *ann.* 1468.

COUTANS, (*Dom*) *de la congrégation de Saint-Maur.* Il n'est point d'homme que la nature, mere bienfaisante, ne dote de quelque talent qui puisse le rendre utile & même recommandable à la société. Chacun doit examiner quel est le sien, & le cultiver. C'est le goût qui le décele ; qu'on le suive avec soin, on est sûr de réussir. Dom Coutans nous en est un exemple. Tandis que ses confreres travaillent les uns sur les saints peres, les autres à l'histoire, il s'occupe au dessein ; le pinceau fait ses délices, & il le manie avec succès. » Le 11. de ce mois, dit la gazette de » France (*a*), Dom Coutans, Bénédic- » tin de l'abbaye de Lagny (*b*), congré- » gation de Saint-Maur, a eu l'honneur » de présenter au roi, à la reine & à » Monsieur, la sixieme suite de son ta- » bleau topographique des environs de » Paris, jusqu'aux extrêmités du dio- » cese. Il a eu pareillement l'honneur » de présenter au roi, à la reine, à » Monsieur & à Madame, un plan par- » ticulier de la forêt de Sénart-Brunoi » & de ses environs, dont leurs ma- » jestés, ainsi que Monsieur & Madame, » ont daigné lui témoigner leur satis- » faction.

COUVOYON, (*Saint*) *premier abbé de Redon en Bretagne.* Il a vécu dans le 9. siecle, & étoit Breton, fils d'un gentilhomme du pays, nommé Conon. Il fit ses études à Vannes, où il fut élevé aux ordres sacrés, & fait archidiacre de cette église ; mais il quitta bientôt cette place, renonça entiérement au monde, & se retira dans la solitude de Redon, où il bâtit un monastere, dont

(*a*) De Versailles, le 4 Juin 1777.

(*b*) L'abbaye de Lagny est dans la ville de ce nom en Brie, située sur la Marne, à six lieues au dessus de Paris. Quant à la congrégation de Saint-Maur, dont dépend ce monastere, c'est une réforme de Bénédictins François, approuvée par Grégoire XV, en 1621. Elle fut d'abord unie à celle de Saint-Vannes ; mais la trop grande distance des lieux, & la diversité de dominations, furent cause qu'on les sépara. Celle de Saint-Maur, nommée aussi congrégation de France, comprend six provinces répandues dans tout le royaume. La seule province de Champagne a jusqu'à quarante maisons. Ce corps s'est distingué dès le commencement par les vertus & le savoir de ses membres. Il se soutient encore aujourd'hui avec assez de gloire. Il y a peut-être moins d'érudition qu'autrefois ; il faut s'en prendre au siecle, qui, entiérement livré à la frivolité, ne fait aucun accueil aux recherches savantes.

il obtint le fonds d'un des seigneurs du pays, nommé Ratwil. Couvoyon fut troublé dans la possession de cette terre: il ne laissa pas néanmoins de continuer de bâtir son monastere, & d'y établir la regle de Saint-Benoit. Enfin, le duc de Bretagne & le roi de France confirmerent la donnation faite par Ratwil, qui mourut dans cette abbaye, & y laissa encore d'autres biens. Couvoyon écrivit & déclama fort contre la simonie, fit même un voyage à Rome, en 848, pour y faire décider la question: Si un évêque pouvoit, sans simonie, recevoir des présents de ceux à qui il conféroit les ordres. Le pape Léon IV, condamna cette pratique dans un synode, où St. Couvoyon fut admis. Le duc de Bretagne Nomenoïus, qui avoit la qualité de roi, fit en conséquence citer Suzan, évêque de Vannes; & Félix, évêque de Cornouaille & Kimper, & deux autres évêques de Bretagne, accusés par St. Couvoyon; les priva de leur dignité, nomma quatre autres évêques à leur place, créa trois nouveaux évêchés en Bretagne, Saint-Brieux, Treguier & Dol, & donna le titre d'archevêché à ce dernier. Les évêques déposés porterent leur plainte à Charles-le-chauve, & leur cause fut soutenue dans un concile de Tours. Quand les Normands & d'autres Barbares vinrent ravager les côtes de la Bretagne, en 865, St. Couvoyon se retira près de Salomon, duc de Bretagne, qui lui donna un lieu pour bâtir un nouveau monastere. C'est à présent l'abbaye de Saint-Maixent. St. Couvoyon s'y renferma & y mourut l'an 868, âgé d'environ 80 ans, le 5 de Janvier. L'abbaye de Redon fut rebâtie dans le 10. siecle. On fait la fête de St. Couvoyon le 28 Décembre, qui est le jour de la translation de son corps, de Saint-Meixent à Redon. Sa vie est écrite par deux auteurs dans le pere Mabillon, *in Sæc. IV. ord. S. Benedicti.*

COWLEY, (*Dom Grégoire*) *religieux Bénédictin de la mission d'Angleterre*, autrement, *de la congrégation des Bénédictins Anglois* (*a*), fait honneur à sa pa-

---

(*a*) Après la mort du célebre Dom Jean Fekenan, abbé de Westminster, arrivée dans les fers en 1585, pour avoir refusé à la reine Elizabeth de rester en ce monastere avec ses religieux, sous la condition d'embrasser la nouvelle religion Anglicanne; il ne restoit plus qu'un seul moine Bénédictin de l'ancienne congrégation d'Angleterre. C'étoit le vénérable Dom Sigebert Buclée, profès de Westminster, encore étoit-il détenu en prison pour la défense de la foi; mais il y avoit quantité de jeunes Anglois qui s'étoient faits Bénédictins en Espagne & en Italie, & avoient même déjà formé entre eux plusieurs missions, notamment à Douay & à Dieulouard, sous la dependance des diverses congrégations où ils avoient prononcé leurs vœux, comme à Valladolid & au Mont-Cassin.

Les Bénédictins Anglois se voyant déjà deux monasteres, songerent aux moyens de repeupler l'ancienne & véritable congrégation d'Angleterre. Dom Buclée qui en étoit devenu le chef, y aggrégea, l'an 1607, des religieux Anglois du Mont-Cassin, de l'agrément des supérieurs; en 1609, il donna, par acte authentique, le soin de sa congrégation repeuplée à Dom Thomas Preston, supérieur des Anglois de celle du Mont Cassin; & dès 1610, les religieux de Dom Buclée étoient tellement augmentés en nombre, qu'ils se trouverent en état de faire une congrégation isolée, particuliere & indépendante de toutes autres. Les Valladolistes & les Cassinois y consentirent, & cette congrégation se forma de tous les religieux de la nation Angloise, réunis

trie, par les talents avec lesquels il est né, & à sa congrégation par le brillant & utile emploi qu'il en fait. Après des progrès rapides dans les belles-lettres, la philosophie, la physique expérimentale, les mathématiques & la théologie. Il a professé avec succès toutes ces sciences dans le monastere Anglois de Dieulouard (*de Dei custodia*) au diocese de Toul, près de Pont-à-Mousson. Il exerçoit ce noble emploi en 1760, lorsque l'académie royale des sciences & des arts de Metz lui accorda une de ses places d'académicien libre & correspondant. Il a depuis gouverné le monastere de Dieulouard en qualité de prieur; il l'est maintenant de celui que sa congrégation occupe à Paris. Là, au sein des sciences & des lettres, il continue de travailler sur les mathématiques, & l'on a lieu d'espérer de voir bientôt paroître les productions de son génie & le fruit de son travail.

COZZANDUS, (*Léonard*). On ne dit point en quel monastere il avoit prononcé ses vœux; mais l'on sait qu'il étoit né à Bresse, & qu'il fut moine dans le 17. siecle. Il est auteur de plusieurs ouvrages qui font honneur à son savoir: 1°. *de magisterio antiquorum philosophorum*: 2°. d'un traité *de plagio*: 3°. d'un autre, intitulé: *Epicurus expensus*.

---

en un corps, sous le titre de *Mission*, ou *congrégation d'Angleterre*. Paul V la confirma en 1616; leur premier chapitre général se célébra à Paris, le 16 Mai 1617, & dans ce chapitre, où présida le R. P. Gabriel de Sainte-Marie, dont nous avons parlé au mot *Gifford*, on dressa les statuts constitutifs de ce corps.

Outre les monasteres de Douay & de Dieulouart, ces religieux en ont un au fauxbourg Saint-Jacques à Paris, & un autre à Lamspring, dans l'électorat de Cologne. Celui-ci est érigé en abbaye, & est gouverné par un abbé régulier. Il y a aussi une abbaye de filles Angloises à Cambray, soumise à cette congrégation. Il y en a une seconde à Paris; mais elle est sous la jurisdiction de l'archevêque. Ils en ont eu plusieurs d'hommes en Allemagne, dont on les a dépouillés. Quoiqu'ils n'aient aucune maison en Angleterre, leur congrégation est divisée en deux provinces: de Cantorbery & d'Yorck. On élit dans les chapitres généraux des provinciaux & des assistants pour ces deux provinces, qui ont jurisdiction sur les missionnaires qui y sont occupés. La congrégation est gouvernée par un président général, & par trois définiteurs qui s'élisent tous les trois ans. Aux trois vœux ordinaires, ces religieux ajoutent celui d'aller en mission en Angleterre, & d'en revenir quand les supérieurs le jugeront à propos. Ils font gras trois fois la semaine, leur habillement est semblable à celui des autres Bénédictins réformés, à peu de différence près, & leurs prieurs changent tous les quatre ans.

Les Bénédictins Ecossois & Irlandois forment en Allemagne une autre petite sorte de congrégation, composée de sept monasteres (*).

(*) *Voyez* Histoire des ordres monastiques, Tom. VI, pag. 278 & suiv.

(*a*) Nouveau dictionnaire historique.

FIN du Tome troisieme.

